RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XLI.



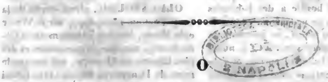
PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVII.

DICTIONNAIRE
DE
LA CONVERSATION
ET DE LA LECTURE.



O

OLAVIDÉ (Paul-Antoine-Joseph), Espagnol célèbre, né au Pérou, dans le XVIIIe siècle, connu long-temps à Genève et à Paris, où celui qui tient la plume le rencontrait fréquemment sous le nom de comte de Pilos. Il était uni par une amitié intime avec M. et Mme Le Couteulx du Molay, alors propriétaire de la Malmaison, dont il était l'un des hôtes les plus assidus, ainsi que l'abbé Delille. Il dut sa célébrité à son esprit, à ses lumières, et à son zèle ardent pour d'utiles innovations. La création de la colonie de la Sierra-Morena en Andalousie, et les persécutions de l'inquisition espagnole, événements les plus remarquables de sa vie, donnèrent de l'éclat à son nom, en lui conciliant l'affection et les suffrages de nos écrivains illustres, dont la philosophie se signalait par une guerre persévérante contre l'intolérance et les préjugés. Il fut en correspondance avec Voltaire. Celui-ci lui écrivait : « Il serait à désirer que l'Espagne eût quarante personnes comme vous. » Un amour sincère et ardent de l'humanité, une bienfaisance toujours active, recommandaient, en effet, le comte de Pilos, et doivent rendre sa mémoire chère aux gens de bien : l'esprit et la bonté étaient empreints sur les traits de son heureuse physionomie. On ne pouvait lui reprocher qu'un singulier mélange de goûts frivoles avec ses vertus; souvent plus d'ardeur que de prudence dans les efforts de son zèle; et, avant que l'âge, la réflexion et le malheur eussent mûri sa raison, un mépris indiscrètement manifesté pour des croyances dont plusieurs étaient dignes de respect. Mais, en les confondant avec les préjugés nuisibles, il ne faisait que partager le tort général de l'époque. — Auditeur de la province de Lima, au Pérou, en 1746, lorsqu'un tremblement de terre renversa une grande partie de la capitale, il prit, avec toute la chaleur du zèle, les mesures propres à soulager les victimes de ce désastre, et à en réparer les tristes résultats. Mais l'emploi d'une partie des fonds dont il disposait à l'édification d'un théâtre le fit accuser d'irréligion. Il fut destitué, appelé à Madrid, emprisonné une première fois, puis transféré à Leganes, sous caution, pour cause de maladie. Son mariage avec une veuve très riche l'ayant élevé à une grande opulence, il se livra en même temps, après avoir payé sa mise en liberté, à des

spéculations de commerce, et à son goût pour les arts et les jouissances d'une vie de luxe. Il contribua puissamment à l'expulsion des jésuites, de concert avec le célèbre comte d'Aranda, long-temps ambassadeur en France, et alors ministre. Ce fut comme intendant général de l'Andalousie qu'il réussit à peupler et à rendre fertile la chaîne aride des montagnes de la Sierra-Morena. L'habile et actif administrateur fit fleurir dans ce désert l'agriculture et l'industrie, en y appelant des ouvriers et des fabricants de Lyon. Mais, en se montrant, comme Joseph II, imprudemment hostile à des habitudes invétérées, qui ne pouvaient céder qu'à la patience et au temps, en heurtant de front des croyances vénérées, il nuisit au succès de sa belle entreprise, et s'attira des persécutions nouvelles. Arrêté en 1776, il subit un long emprisonnement; une procédure vraiment inquisitoriale, et une sentence, rendue solennellement en novembre 1778, l'ayant déclaré convaincu d'hérésie, il fut condamné à une détention de huit ans dans un couvent, où il devait être soumis à des pratiques de piété. Il était, en outre, exclu de tout emploi à perpétuité; et, à l'expiration de sa peine, banni à 20 lieues de la cour et de toutes les grandes villes, avec injonction de porter la bure et de ne plus marcher qu'à pied. Il fut forcé de recevoir l'absolution à genoux, après avoir signé une profession de foi. Ce coup accabla un homme dont les habitudes de luxe avaient affaibli l'énergie. Parvenu à s'échapper, en 1780, du lieu de sa détention, Olavidé se réfugia en France; applaudi, accueilli par les philosophes, il y fut poursuivi par le gouvernement espagnol, et sur le point d'être saisi, malgré la protection de M. De Vergennes; mais, sauvé par son ami, M. de Puymaurin, il se rendit à Genève, où il séjourna; puis revint en France, où ses ennemis tolérèrent enfin sa résidence. Il avait pu sauver une grande partie de sa fortune. Il se consola chez nous par la culture des sciences et des lettres, sans renoncer aux plaisirs, et en goûtant tous les charmes de l'amitié. Incarcéré à Orléans en 1794, et rappelé par le malheur à des sentiments religieux, il composa dans sa prison, et ensuite chez un ami, dans le Blésois, une apologie raisonnée du christianisme. Ce livre, intitulé *Triomphe de l'Evangile*, eut un grand succès dans sa patrie, et l'y fit rappeler. Il se retira en Andalousie, où il mourut en 1803, dans sa 78e année. Buynand des Échelles a traduit l'ouvrage d'Olavidé. Il y en a eu deux éditions à Lyon, en 1805, 4 vol. in-8°, et en 1821, 3 vol. *id.* AUBERT DE VITRY.

OLDENBOURG, grand-duché de la confédération germanique sur le Weser et le Hunte, berceau de la dynastie d'Oldenbourg, une des plus anciennes et des plus illustres de l'Europe, qui occupe le trône de Danemarck depuis 1448. Réuni en 1647 au Delmenhorst, l'Oldenbourg, après l'extinction de la famille des anciens comtes, passa à la branche qui règne en Danemarck. Celle-ci le céda en 1773, en échange d'une partie du duché de Holstein, au grand-duc Paul, qui devint empereur de Russie. Paul abandonna l'Oldenbourg à son cousin Frédéric-Auguste, duc de Holstein-Gottorp, évêque de Lubeck, qui devint le fondateur de la seconde branche de la dynastie de Holstein-Eutin. En 1776, l'empereur d'Allemagne confirma cet échange. Par le même décret, il éleva les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst au rang de duché, sous le nom d'Oldenbourg, et conféra au prince titulaire, dans le sein de la diète, la voix qui appartenait à l'ancienne ligne de Holstein-Gottorp. Le premier duc, Frédéric-Auguste (mort en 1785), gagna les cœurs de ses sujets par son gouvernement sage et paternel. Il fonda une caisse pour les veuves et les orphelins. Son fils et son successeur, Guillaume-Pierre-Frédéric, étant malheureusement atteint d'une aliénation mentale, la régence fut confiée au prince évêque de Lubeck, Pierre-Frédéric-Louis. Le duc, qui, le 14 octobre 1808, avait adhéré à la confédération du Rhin, conserva la possession de ses états jus-

qu'au moment où un décret de l'empereur Napoléon, du 14 décembre 1810, les lui enleva pour les réunir à l'empire. Ils firent partie des départements français des Bouches-du-Weser et des Bouches-de-l'Elbe. Cette violation du droit des gens irrita le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui ne voulait pas reconnaître cette manière de s'emparer de principautés indépendantes. Les indemnités qu'offrit la France ne furent acceptées ni par le duc ni par l'empereur Alexandre. La guerre ayant éclaté entre la Russie et la France, le duc d'Oldenbourg leva la légion russe allemande, et le prince héréditaire se distingua à la bataille de Borodino. Avec la liberté de l'Allemagne furent aussi rétablies les anciennes relations du pays d'Oldenbourg. Le duc rentra dans sa capitale le 27 novembre 1813. Le congrès de Vienne lui accorda une augmentation de territoire. Aujourd'hui, le grand-duché d'Oldenbourg se compose de l'Oldenbourg, avec toutes ses dépendances, entre autres le Jever, que la Russie lui a cédée, et des seigneuries du comte Bentinck, Varel et Kniphausen, en tout sept cercles ayant une superficie de 100 lieues carrées, et une population de 206,000 habitants. Cette contrée s'étend le long de la mer du Nord, et touche au Hanôvre. Là, on trouve, sur la frontière de la Frise orientale, le pays de Saterland, qui n'a que 5 lieues de long sur 2 de large, et dont les habitants catholiques parlent encore l'ancienne langue des Frisons. Il jouissaient d'une constitution républicaine avant l'invasion française. L'Oldenbourg renferme encore la principauté de Lubeck et Eutin (8 milles carrés, 20,000 habitants), pays fertile, entouré par le Holstein et le Lauenbourg, et la principauté de Birkenfeld, dans le ci-devant département de la Sarr, sur la rive du Rhin (9 milles carrés, 23,000 habit.). Cette dernière partie appartient à la région montagneuse du Hundsruck. En général, le duché d'Oldenbourg, bien que l'agriculture y soit la principale occupation des habitants, ne produit pas assez de blé pour la consommation. On y récolte du lin, du chanvre, du houblon, et du colza en grande quantité. Ce ne fut que le fils du duc régnant qui accepta le titre de grand-duc, conféré par le congrès de Vienne. Le duc Pierre (né en 1755) gouverna depuis la mort de son neveu, arrivée le 2 juillet 1823, et mourut lui-même à Wiesbaden le 21 mai 1829. Il promulgua plusieurs sages réglements pour les institutions charitables, améliora le système des églises et des écoles, fonda une bibliothèque publique, une école normale, et ne négligea rien pour que le pays d'Oldenbourg devînt un des plus heureux de l'Allemagne. En 1818, toute la dette de l'état était déjà remboursée, et les impôts abaissés au taux le plus modéré de tous les états voisins. L'empereur Alexandre céda au duc l'administration de la seigneurie de Jever. Son fils et son successeur, né le 13 juillet 1783, prit le titre de grand-duc le 28 août 1829. Sa fille, la princesse Amélie, est devenue reine de Grèce en 1836. Il a épousé en secondes noces la princesse de Suède, fille de Gustave-Adolphe, et de la belle et malheureuse reine Frédérique-Wilhelmine. Le pays d'Oldenbourg proprement dit se déroule en une surface plane, à l'exception de l'extrémité méridionale, où surgissent les montagnes de Damme. Indépendamment du Weser, qui le traverse au nord-est et qui se jette dans la mer du Nord, entre ce duché et le Hanôvre, les principaux cours d'eau sont : la Hunte, affluent du Weser, l'Iahde, qui a son embouchure dans la grande baie de ce nom, où se trouve l'île de Wingeroge, dépendante de l'Oldenbourg; l'Iumme, la Vehne, la Soeste, la Leda et la Haase, tributaires de l'Ems. Il y a en outre beaucoup de lacs et de marais. Le sol n'a pas partout la même fécondité. C'est principalement dans les parties qui avoisinent les embouchures de l'Iahde et du Weser que le terrain recouvert de limon est d'une grande fertilité. Des digues protègent ces varennes contre les inondations. On y élève des bestiaux et des chevaux estimés. Dans les parties du territoire de Munster qui ont été an-

nexées au duché d'Oldenbourg ; le sol est élevé, aride, sablonneux ou couvert de tourbières. On y trouve aussi de vastes plaines désertes, sans autre végétation que des bruyères. Là, errent de nombreux troupeaux de moutons : on y élève aussi beaucoup d'abeilles. Le duché d'Oldenbourg possède de nombreuses manufactures, des filatures de lin et des tisseranderies. Dans le voisinage de la mer et du Weser, les habitants s'occupent de la pêche, et elle y est d'un grand rapport. Le sol de la principauté de Birkenfeld est stérile, le climat froid ; on récolte cependant de bons vins sur les bords du Nahe. Les revenus annuels du grand-duché se montrent à 1,500,000 florins. Le grand-duc, avec Anhalt et Schwartzbourg, occupe dans la diète la quinzième place. Son contingent dans l'armée de la confédération est de 2,177 hommes. La forme du gouvernement est monarchique. Les anciennes lois constitutives ont été rétablies, sauf quelques modifications. La capitale, Oldenbourg, a été bâtie par Christian Ier, premier comte d'Oldenbourg, en 1155 ; elle renferme un beau château, 653 maisons, et une population de 6,000 ames. Elle est située sur la rivière de Hunte, qui est navigable ; la nouvelle ville est bien bâtie. Il y a à Oldenbourg deux églises luthériennes, dont l'une, celle de Saint-Lambert, renferme les tombeaux des princes, une église catholique et un observatoire. Jadis, elle était fortifiée ; aujourd'hui, les remparts sont changés en belles promenades. (V. *Halems Geschichte des Herzogthums Oldenburg*, Old., 3 vol., 1796. Kohlis, *Hist. statist. geogr. beschreibung des Herzogthums Oldenburgs*, Brême, 1824.) C. L.

OLFACTION (anat. et phys.). La plupart des physiologistes ont divisé les appareils sensoriaux en deux catégories : ceux qui perçoivent les objets extérieurs au *contact immédiat* : ce sont les appareils du toucher, du goût et de l'odorat ; et ceux qui ne perçoivent les objets extérieurs qu'indirectement, ou au *contact médiat* ; ce sont les appareils de l'ouïe et de la vue. Quelques physiologistes ont été plus loin encore ; et, tandis qu'ils renfermaient dans une même catégorie les appareils du tact, de l'olfaction et du goût, ils envisageaient le goût comme une légère modification du sens tactile, et l'olfaction comme une simple transformation du goût. Cette classification, fondée sur une analogie qui, fût-elle exacte, serait pour nous dépourvue de toute valeur, cette classification, disons-nous, nous paraît essentiellement vicieuse ; vicieuse en ce qu'elle ne tient aucun compte des analogies philosophiques et fonctionnelles les plus importantes ; vicieuse surtout en ce qu'elle réunit dans une même classe des appareils organiques essentiellement différenciés entre eux, et par leur structure anatomique, et par leur valeur fonctionnelle, et par leurs manifestations physiologiques. Selon nous, le sens tactile s'éloigne singulièrement des sens gustatif et olfactif, tandis qu'il se rapproche d'autant des sens de la vue et de l'ouïe; et, si nous avions à établir ici une classification méthodique des appareils sensoriaux, nous placerions dans une première catégorie les sens qui se lient plus spécialement à la vie de relation de l'individu, c.-à-d. les sens du toucher, de la vue et de l'ouïe ; tandis que dans la deuxième catégorie nous rangerions les appareils sensoriaux qui se lient plus exclusivement à sa vie de conservation, c'est à savoir les appareils de l'odorat et du goût. — Dans la série animale, les appareils de l'olfaction et de la gustation demeurent toujours intimement liés entre eux, intimement liés aussi aux exigences de l'appareil digestif. Aussi les idiosyncrasies des appareils olfactif, gustatif et digestif sont elles toujours trois termes qui se répondent l'un à l'autre : c'est par l'odeur que l'animal juge d'avance la sapidité du corps extérieur, et c'est par le goût qu'il en reconnait l'assimilabilité ; de telle sorte que, chez l'animal, l'odeur conclut directement à la saveur, et la saveur à la digestibilité. — Mais si l'odorat se lie ainsi intimement au goût par ses caractères fonctionnels les plus im-

portants, il en diffère quelque peu par ses conditions d'existence. Pour que l'olfaction s'exerce, il ne faut plus, en effet, comme pour le goût, que les corps extérieurs viennent se dissoudre tout entiers sur la surface sensoriale elle-même: il suffit que ces corps se dissolvent dans le milieu ambiant, et que ce milieu lui-même vienne déposer les molécules odorantes dont il est chargé sur la surface, ou la membrane, olfactive. Et parce qu'un très petit nombre de molécules odorantes extrêmement tenues suffit à la sensibilité de l'appareil olfactif, il arrive le plus souvent que les corps qui imprégnent le plus abondamment de leur odeur le milieu dans lequel ils sont immergés ne perdent cependant que des quantités complètement inappréciables de leur substance : ainsi, un fragment de musc qui pendant des années aura imprégné de molécules odorantes l'air d'un appartement n'aura souvent pas perdu en poids une quantité appréciable aux instruments les plus délicats. — L'appareil olfactif, comme tous les appareils sensoriaux, se compose d'une partie essentielle et d'une partie accessoire, une partie essentielle ou nerveuse en communication directe avec le cerveau, une partie accessoire ou tégumentaire en continuité complète avec la peau. Le filet nerveux qui constitue l'organe essentiel de l'olfaction est en général très volumineux ; et, dans tous les animaux chez lesquels il a été possible de démontrer l'existence d'un appareil olfactif, ce filet nerveux émane de la première paire de ganglions céphaliques, qui paraissent exclusivement consacrés à l'olfaction. La membrane dans laquelle ce filet se termine (suivant un mode qui n'est pas encore aujourd'hui suffisamment connu) est éminemment vasculaire, et en général fortement colorée par les réseaux sanguins qui y abondent, et quelquefois aussi par un pigmentum spécial. Le tissu en est un peu plus dense que ne l'est celui de la membrane gustative ; et les papilles nerveuses, si elles existent, y sont infiniment moins apparentes. Les cryptes muqueux n'y sont pas non plus très manifestes ; et cependant, à en juger par l'abondance des mucosités qui lubrifient la membrane pituitaire, et qui ne sauraient être le produit d'une simple transsudation, ces cryptes doivent nécessairement y abonder. L'odorat étant essentiellement lié aux fonctions du goût et de la digestion, l'appareil olfactif devait nécessairement être dans une relation intime avec les appareils gustatif et alimentaire : aussi cet appareil est-il presque constamment situé à l'orifice antérieur du canal intestinal, et presque constamment aussi la membrane olfactive est en continuité de tissu avec la membrane gustative. Quant au degré de perfection plus ou moins élevé auquel cet appareil pourra atteindre dans les différentes classes de la série animale, ce degré dépendra, soit du développement plus ou moins considérable de l'élément nerveux spécial, qui concentrera sur une même surface membraneuse une plus grande énergie sensoriale, soit du développement de la membrane pituitaire elle-même, qui, en se repliant pour tapisser des sinus, ou en s'enroulant pour revêtir des saillies osseuses, offrira à l'impression des molécules odorantes une plus large surface. Enfin, l'appareil olfactif acquerra une énergie bien plus grande encore lorsqu'il viendra se placer sur le passage du fluide respiré, et qu'il pourra ainsi recevoir en un temps donné la plus grande somme possible de molécules odorantes. — Ces considérations générales posées, nous allons brièvement indiquer les principales dispositions que l'appareil olfactif présente dans les différentes classes de la série animale. — Les amorphozoaires et les actinozoaires ne présentent aucun organe dont la structure ou la position puisse conduire à admettre qu'il existe chez eux un organe spécial d'olfaction ; et les mollusques acéphales sont dans le même cas. Mais, chez les mollusques céphalés, il n'est guère permis de méconnaître l'existence de ce sens et de son appareil spécial. Celui-ci consiste en une membrane molle et muqueuse, animée par des filets nerveux considérables

qu'y envoient les ganglions cérébraux, et portée sur des tentacules situés autour de la tête et en général inutiles à la locomotion. Tuberculeux ou coniques, longs ou courts, ces appendices tentaculaires sont tantôt indépendants, et ne portent que la membrane olfactive; tantôt aussi, ils réunissent à celle-ci l'appareil oculaire, qu'ils portent sur un renflement de leur base ou de quelque partie de leur longueur. — Un nombre considérable de faits extrêmement curieux que présente l'histoire naturelle des insectes ne permet guère de révoquer en doute l'existence, chez ces entomozoaires, d'un sens analogue, sinon identique, au sens olfactif des animaux vertébrés. Mais le siége précis de ce sens est loin d'être déterminé. M. Constant Duméril, et avec lui quelques autres naturalistes, plaçant l'organe de l'odorat sur le passage de l'air respiré, admet que les stigmates par lesquels l'air pénètre dans le système trachéal des insectes sont tapissés par une véritable membrane olfactive; doctrine qui conclut à la négation de la spécificité du système nerveux, puisque ces stigmates reçoivent des filets de tous les ganglions nerveux indistinctement. D'autres naturalistes, au contraire (et ceux-là sont en bien plus grand nombre), se fondant surtout sur la fixité que présente dans sa distribution le système nerveux, enseignent que le sens olfactif est localisé chez les entomozoaires dans les premières paires des appendices céphaliques ou dans les antennes. Mais ici encore règne une grande incertitude, car l'existence des antennes est loin d'être constante dans tout le type des entomozoaires. Ainsi, les *annelides apodes* et les *cirrhipèdes* en sont complètement dépourvus; elles commencent à paraître chez les *chétopodes*, les *myriapodes* et les diverses classes de crustacés, pour disparaître de nouveau chez tous les *octopodes*; enfin, chez les *hexapodes*, ou insectes proprement dits, elles se développent de plus en plus, à mesure que des insectes *aptères* on s'élève vers les *coléoptères*, les *orthoptères* et les *lépidoptères*. Or, si l'existence d'un sens olfactif paraît nécessaire à l'explication des mœurs des entomozoaires pourvus d'antennes, cette nécessité n'est certes pas moins absolue pour ceux chez lesquels ces appendices font complètement faute; et si les antennes sont les organes spéciaux et exclusifs du sens olfactif, il est difficile de comprendre comment ce sens pourrait se trouver extrêmement développé là où son organe n'existe pas même à l'état rudimentaire. — La détermination de l'appareil spécial de l'olfaction devient plus facile chez les animaux vertébrés. Dans toutes les classes dont ce type se compose, cet appareil est localisé dans une membrane muqueuse qui tapisse une cavité fournie par l'écartement des os de la face; mais cette membrane présente dans les cinq classes des ostéozoaires des dispositions extrêmement diverses, et qui tiennent surtout au mode suivant lequel s'effectue la respiration. Chez les poissons, l'appareil olfactif consiste en une simple poche située à la partie antérieure du corps et ouverte seulement à sa surface externe : cette poche offre, dans sa grandeur, sa forme et ses dispositions générales, des différences notables qui ne peuvent guère se rapporter à des titres généraux. Ainsi, comme toutes les espèces de cette classe paraissent être plus ou moins carnassières, il n'y a guère lieu d'établir des différences qui se lieraient à la nature de la nourriture; et comme toutes habitent constamment le même milieu, le séjour ne saurait non plus modifier leur appareil olfactif. — Mais, chez les amphibiens, l'appareil qui nous occupe commence à se mettre en communication avec les voies aériennes, et cette communication devient de plus en plus complète, à mesure que l'animal respire de plus en plus exclusivement l'air atmosphérique. La poche olfactive se transforme en un véritable canal à double ouverture, qui s'enfonce de plus en plus dans les cavités des os de la face, et dont l'ouverture interne tend constamment à devenir de plus en plus postérieure ou pharyngienne. Ces caractères sont sur-

tout marqués chez les *cæcilies*; et, sous ce rapport, les *cæcilies* nous conduisent naturellement aux reptiles proprement dits. — Chez les *ophidiens*, un sac large et court, enchâssé dans l'écartement des os faciaux, s'ouvrant à l'extérieur par un orifice percé dans le cartilage nasal, et à l'intérieur, sur la ligne médiane palatine, forme l'appareil olfactif. Chez les *sauriens*, cette poche s'agrandit encore; elle présente aussi des froncements plus nombreux, et de légères saillies osseuses dont elle revêt les inégalités viennent encore en augmenter la surface. Chez les *tortues*, cette poche se trouve divisée en trois compartiments, séparés l'un de l'autre par des cloisons dermo-cartilagineuses; et chez les *crocodiles* enfin, la membrane olfactive tapisse trois larges cellules sub-cartilagineuses, et revêt un véritable cornet long et bilobé. — Dans la classe des oiseaux, la cavité olfactive a par elle-même peu d'étendue; mais la surface de la membrane olfactive est considérablement augmentée par les nombreuses anfractuosités que forment les parois cartilagineuses qui la soutiennent. Les différences que présentent les oiseaux sous le rapport du développement de l'appareil qui nous occupe portent exclusivement sur la disposition relative de ces différentes anfractuosités, disposition qu'il est difficile de ramener à des lois générales. Toutefois, on peut avancer que les espèces carnassières, et parmi celles-ci celles qui préfèrent aux chairs vivantes les chairs mortes, ont des anfractuosités plus nombreuses, et par conséquent une membrane olfactive plus étendue en surface, que les espèces granivores, tels que les *passereaux* et les *gallinacés*. — Enfin, l'appareil olfactif atteint chez les mammifères son plus haut degré de développement, et les perfectionnements portent en même temps sur toutes les parties de cet appareil. La membrane pituitaire est comme inondée par l'abondance du système vasculaire qui la transforme en un véritable tissu érectile, et le système nerveux y devient de plus en plus prédominant. Les os de la face se creusent en vastes sinus dans lesquels cette membrane s'enfonce, et qu'elle tapisse complètement, et des éminences osseuses, parfois extrêmement nombreuses, viennent faire saillie dans la cavité olfactive elle-même, et augmenter d'autant la surface de la membrane sentante. L'orifice extérieure de la cavité est disposée de la manière la plus favorable à l'introduction des molécules odorantes, et l'appareil tout entier est mis dans une telle dépendance du système respiratoire que l'animal peut à son gré faire passer à travers le canal olfactif tout l'air qu'il respire, ou l'en exclure complètement. — Quant au développement plus ou moins considérable de l'appareil olfactif dans les différentes espèces de la classe des mammifères, les différences à cet égard sont en général en rapport avec les mœurs de l'animal, et surtout avec ses habitudes alimentaires. Ainsi, cet appareil est en général peu développé dans les espèces frugivores ou phytophages : tel est surtout le cas des rongeurs. Les espèces carnassières, au contraire, et surtout les omnivores, tels que le chien, l'ours, la hyène, ont des sinus très développés, des cornets très complexes, des orifices nasaux à bords mobiles et nus; enfin, un appareil olfactif extrêmement perfectionné. BELFIELD-LEFAVRE.

OLIBRIUS. Cette locution triviale, pour désigner un homme ignorant et présomptueux, qui se jette sans réflexion dans les entreprises les plus hasardeuses, serait peu digne de trouver place dans notre *Dictionnaire*, si elle n'avait une singulière étymologie. Olybrius, et non *Olibrius*, est le nom d'un sénateur romain qui florissait vers le milieu du ve siècle. Époux de Placidie, fille cadette de Valentinien III, et, par suite, allié à la famille du grand Théodose, il avait obtenu le consulat, comme cadeau de noce. Retiré à Constantinople, il vivait paisiblement près de Léon, empereur d'Orient, lorsqu'Anthemius, empereur d'Occident, se vit assiégé dans Rome par le rebelle Ricimer, en 472. Léon, voulant secourir son allié, envoya en Ita-

lie Olybrius, avec la mission de ménager un accommodement entre le faible Anthemius et le dangereux chef des révoltés. Ricimer persuada facilement Olybrius qu'il ferait beaucoup mieux de se mettre à la place d'Anthemius. Tous deux, de concert, prirent Rome d'assaut; le prince légitime fut mis à mort, et Olybrius proclamé empereur par délibération du sénat; et Ricimer régna sous son nom, en lui laissant les vaines apparences du pouvoir suprême. Peu de mois après, Ricimer succomba à une cruelle maladie, ce qui l'empêcha sans doute de grossir du nom d'Olybrius la liste des trois ou quatre empereurs qu'il est accusé d'avoir fait périr par le fer ou le poison. Olybrius finit ses jours de mort naturelle après un règne de sept mois, pendant lequel il a embrouillé les affaires déjà si fâcheuses de l'Occident, et semble avoir pris à tâche, à force d'étourderies, de léguer à la postérité un nom qui exprime tous les genres d'incapacité, d'ineptie et de jactance. C'est un *Olibrius*; il fait son *Olibrius*, dit-on vulgairement, sans se douter que l'on fait allusion à l'un des souverains du Bas-Empire.

Boxton.

OLIGARCHIE, domination d'un petit nombre d'hommes. On l'envisage ordinairement comme une modification de l'*aristocratie*, laquelle survient lorsque le pouvoir passe des mains d'une corporation dans celles de quelques familles ou de quelques citoyens. Cette forme de gouvernement a pour principale source l'accumulation de grandes fortunes territoriales; cependant, l'expérience a prouvé que jamais un peuple, sous la domination de quelques familles puissantes, n'avait joui d'un état heureux et florissant.

C. L.

OLIVAREZ (Gaspard de Guzman, comte d'), naquit à Rome pendant que son père, le second comte d'Olivarez, était ambassadeur d'Espagne auprès de Sixte-Quint, et ses ennemis remarquèrent plus tard qu'il était venu au monde dans un hôtel bâti sur les ruines du palais de Néron. Il serait né dans le palais de Titus qu'il n'aurait pas été meilleur. Cela prouve seulement qu'à toutes les époques l'absurdité est la compagne inséparable de l'inimitié politique. Présenté à la cour de Philippe III au sortir de l'université de Salamanque, où il s'était distingué, il s'attacha à gagner les bonnes grâces de l'infant, qui fut depuis le roi Philippe IV. Mais c'est à tort que l'évêque polonais, Paul Piasecki, lui donne le titre de gouverneur, et l'accuse de n'avoir pas été fort sévère à l'égard du jeune prince. Olivarez n'en était que le favori. C'est à son oncle, don Balthazar de Zuniga, que l'éducation de l'infant était confiée. Un historien plus vrai, le cardinal Pietro Basadonna, l'accuse toutefois avec plus de raison d'avoir favorisé le développement des vices de son maître pour le mieux dominer, en le laissant croupir dans la mollesse et dans l'ignorance. Mais comme Philippe IV n'avait pas encore seize ans quand son père lui laissa la couronne, il est probable que les accusations de Piasecki étaient prématurées. C'est en 1621, le 31 mars, qu'eut lieu l'avénement du nouveau roi, et qu'Olivarez fut appelé à l'administration du royaume. Il avait alors environ trente-deux ans, et l'un de ses premiers actes fut de renvoyer le vieux duc de Lerme, qui, après avoir gouverné l'Espagne sous Philippe III, se croyait le Mentor naturel de son successeur. Olivarez le détrompa; mais il dissimula d'abord son ambition en laissant le titre de premier ministre à don Balthazar. Ce trait d'hypocrisie redoubla l'amitié de Philippe IV, qui le décora du titre de duc de San-Lucar, et, dès ce moment, Olivarez ne fut plus appelé que le *comte-duc*. Sa modestie ne dura que trois ou quatre mois. Il enleva à son oncle les rênes du gouvernement, et manifesta sa présomption en faisant prendre à l'enfant-roi le titre de *Grand*, qui ne fut confirmé ni par la postérité ni par ses contemporains. « L'Europe, dit Nani, comptait alors entre ses malheurs la rencontre de trois jeunes rois gouvernés par des favoris : Richelieu en France, Buckingham en Angleterre, et Olivarez en

Espagne. » Tous les trois se détestaient, et leur haine avait commencé par des jalousies d'amour. Buckingham et Richelieu visaient l'un et l'autre au cœur d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII ; et, pendant un voyage à Madrid, Buckingham ayant fait la cour à la comtesse d'Olivarez, le premier ministre d'Espagne lui avait gardé rancune. Cette dernière rivalité ayant fini en 1628, par la mort du ministre anglais, la lutte ne continua plus qu'entre le cardinal et le comte-duc. Le premier n'avait pas de désir plus ardent que l'abaissement de la maison d'Autriche; la politique du second ne tendait qu'à lui assurer la domination de toute l'Allemagne, et ce n'était pas encore assez pour son ambition; il voulait reprendre les Provinces-Unies, qui s'étaient séparées de la couronne d'Espagne, et conquérir la Valteline pour reculer les frontières du Milanais jusqu'aux terres de l'empire. Mais l'Espagne n'en était plus aux temps des Cortez et des Gonsalve. Richelieu entra dans la ligue des Grisons, de Venise et de la Savoie, et le présomptueux Olivarez restreignit vainement ses prétentions en faisant consentir cette ligue à remettre la Valteline aux mains du pape. Richelieu ne voulut point de cet accommodement; il ordonna au marquis de Cœuvres de chasser les troupes romaines, et un traité adroitement négocié par le père capucin Joseph, remit la Valteline sous la domination des Grisons. Olivarez ne fut pas plus heureux contre la Hollande. Il avait rompu la trève d'Anvers, signée par le duc de Lerme, et, dans son orgueil, il avait commandé au marquis de Spinola de commencer les hostilités, en lui écrivant seulement ces deux mots: *Prenez Breda*. Cette place fut prise, et Maurice de Nassau en mourut de chagrin; mais les Hollandais s'en vengèrent en s'emparant du Brésil, et l'arrivée de Gustave-Adolphe en Allemagne opposa une nouvelle digue aux vastes desseins du ministre espagnol. Cependant, la mort du héros suédois lui rendit son énergie. Il envoya une armée de vingt mille hommes au secours de l'empereur Ferdinand, pour réparer le désastre de Lutzen, à condition que l'Autriche l'aiderait à son tour à remettre les Hollandais sous le joug de l'Espagne. Ferdinand gagna la bataille de Nordlingue; mais les maréchaux de Châtillon et de Brézé, envoyés au secours des Provinces-Unies, détruisirent une armée castillane dans les environs de Maëstricht, et, après une longue alternative de succès et de revers, la Hollande resta détachée de la monarchie espagnole. Une flotte armée à grands frais par Olivarez pour ravager les côtes de France se borna à la conquête momentanée des îles d'Hyères, qui, malgré leur réputation poétique, ne sont que trois îlots à peu près stériles, et qui furent reconquis l'année suivante par la France. Olivarez réussit cependant à force d'or et d'intrigues à détacher le duc de Parme et les Grisons de l'alliance de la France; mais il fut moins heureux dans son entreprise sur le Languedoc. Le maréchal de Schomberg força les troupes espagnoles de lever le siége de Leucate, et cette tentative inconsidérée attira sur l'Espagne de fâcheuses représailles. L'arrogance du ministre et la faiblesse du monarque excitaient partout le mécontentement des grands. Les sacrifices énormes que leur avait imposés l'ambition d'Olivarez n'avaient produit d'autres résultats que la ruine de la monarchie et la misère du peuple. Le favori ajoutait à ces mécontentements par la menace qu'il avait faite de soumettre à un gouvernement uniforme et absolu les diverses provinces de l'Espagne et les libertés de ces provinces. Les Catalans, jaloux de leurs priviléges, se soulevèrent contre un ministre détesté, massacrèrent leur vice-roi, et chassèrent l'armée royale. Olivarez poussa la présomption jusqu'à se féliciter d'une révolte qui lui offrait l'occasion de venger ses propres injures et d'accomplir ses projets de despotisme. Mais une armée nouvelle, levée à grands frais, fut repoussée de Barcelone, dont elle tenta vainement d'assiéger les murailles. Philippe IV voulut marcher en personne con-

tre les rebelles; le comte-duc craignit la franchise des camps, et dissuada son roi en lui cachant le danger. Il fit avancer contre la Catalogne une troisième armée composée de nobles portugais et de leurs vassaux. Le Portugal était depuis Philippe II soumis à la monarchie espagnole; mais il manquait aux humiliations d'Olivarez la honte de perdre ce royaume. Son gendre, Vasconcellos, révoltait le peuple de Lisbonne par son arrogance et par ses exactions; les Portugais, accablés d'impôts, ne soupiraient qu'après leur liberté, et Olivarez se laissa tromper par un domestique de la maison de Bragance. Vasconcellos fut surpris et massacré par les conjurés. Dom Juan se laissa porter sur le trône. L'argent que le comte-duc lui avait envoyé pour le faire venir à Madrid servit à soudoyer la conjuration, et, placé entre deux révoltes également redoutables, Olivarez ne trouva pour les comprimer que les ressources d'un intrigant subalterne. Il luttait avec une imprudence étonnante contre tant de malheurs, et l'histoire n'a pas laissé tomber les étranges paroles dont il se servit pour annoncer à son stupide maître la révolution de Lisbonne. « Sire, dit-il, bonne nouvelle. La tête a tourné au duc de Bragance; il s'est laissé proclamer roi de Portugal, et la confiscation de ses biens vous vaudra au moins douze millions. » Non, dom Juan n'avait pas perdu la tête. Le Portugal et ses colonies échappaient au sceptre espagnol, comme l'Artois et le Roussillon, dont Louis XIII enrichissait la France aux dépens de Philippe IV. C'est en vain qu'Olivarez servait les projets du malheureux Cinq-Mars, et promettait son alliance à Gaston d'Orléans. Richelieu déjouait tous ces complots; il s'emparait de Perpignan et du Roussillon, appuyait la révolte des Catalans, et son agonie triomphait encore du faible rival qui joûtait depuis 22 ans contre lui. La mort du cardinal fut pour Olivarez une consolation dont il ne jouit pas long-temps. Tant de désastres firent pousser des cris d'indignation contre leur auteur. Les grands et le peuple conspirèrent sa perte. Mais la haine de toute une nation ne suffisait pas encore pour le renverser. C'est même à cette époque, vers 1642, qu'il osa braver cette noblesse si fière, en faisant épouser la fille du connétable de Castille à un fils naturel qu'il avait rappelé des Indes pour le produire à la cour. Il fallut que le comte de Grana, ambassadeur de l'empereur, vînt joindre les prières de son maître à ces manifestations de la haine publique. Philippe IV se décida enfin, le 15 janvier 1643, à exiler son favori dans sa terre de Luèches. Mais ce prince indolent ne savait que faire de son sceptre, et il est probable que malgré les grands, qui l'environnaient de leurs hommages, il se serait remis sous le joug qu'on l'avait forcé de rompre. L'orgueil d'Olivarez vint heureusement au secours de tant de faiblesse. Il publia, sous le titre d'*Antidoto contra las calumnias*, etc., un mémoire si louangeur pour lui-même, si injurieux pour tous les grands du royaume, si inconséquent par la révélation de tant de secrets d'état, que le roi partagea enfin l'indignation de son peuple. Le comte-duc, relégué à Toro, dans le royaume de Léon, et réduit à une honteuse oisiveté, y mourut de désespoir quelques mois après, suivant les uns, ou dans la troisième année de sa disgrâce, suivant les autres. Son héritage politique était déjà passé aux mains de son neveu, don Luis Guzman de Haro, qui était en même temps son plus mortel ennemi. Comme le remarque Battista Nani, Olivarez avait sans doute de grands talents, beaucoup d'activité et d'application aux affaires; mais il n'eut point l'art de bien choisir ses agents, et fut presque toujours trahi par la fortune, parce qu'il avait trop exigé d'elle. Il s'est trouvé cependant des historiens qui, en le comparant avec Richelieu, ont avancé que la fortune venait toujours en aide au cardinal, quand la prudence et l'industrie lui manquaient; qu'il surpassait enfin de beaucoup le comte-duc en bonheur, tandis que le comte-duc le surpassait en tout le reste, en naissance, en probité, en bonne foi,

en modération, en constance, et peut-être même en prévoyance et en profondeur. On ne conçoit pas qu'Amelot de la Houssaie se soit fait ici l'écho de l'Italien Siri et de l'Espagnol Saavedra. Passe pour la naissance et la modération, mais la bonne foi était de part et d'autre à un égal degré. Quant à la probité, il est juste de dire qu'Olivarez ne s'est point enrichi, mais il a constamment trompé son roi, et, dans un premier ministre, la probité politique est aussi nécessaire que l'autre. Richelieu a été dur, barbare même envers les grands du royaume; il a foulé le peuple; il a tyrannisé ses deux reines; il a subjugué et humilié son roi, mais tout cela tournait au profit de la monarchie française, qu'il a laissée puissante et forte de faible et chancelante qu'il l'avait trouvée. Olivarez, au contraire, laissa sans armée et sans trésors la monarchie qu'il prétendait rétablir dans toute sa gloire. En Espagne, en Allemagne, en Italie, partout les événements mirent en défaut cette profondeur et cette prévoyance qu'on lui prête. Il voulait réparer les fautes du duc de Lerme, qui avait laissé reprendre à la noblesse l'ascendant que Philippe II lui avait enlevé, et il ne fit qu'accroître cette influence désastreuse. Ses ennemis, faisant allusion au titre de *Grand* dont il avait paré son maître, le comparaient à un fossé, et lui avaient donné cette devise : *Plus on lui ôte, plus il est grand.* Soixante ans après lui, la dynastie dont il avait préparé la chute y fut remplacée par celle dont Richelieu avait relevé et consolidé la puissance. Mais la dynastie nouvelle fut impuissante à réparer le mal qu'il avait fait, et l'Espagne n'a jamais pu se relever des coups que lui avait portés sa fatale administration. VIENNET, de l'académie française.

OLIVE, OLIVIER, HUILE D'OLIVE. Suivant de Théis, le nom d'*olivier* provient du celtique *col* (huile), dont les Grecs ont fait *elaia*, et les Latins *olea*, à cause du produit des oliviers : ceux-ci sont des arbres ou des arbrisseaux qui habitent les contrées chaudes de la terre. L'olivier d'Europe est sans contredit un des végétaux les plus utiles aux hommes. Frappés des immenses services que ces arbres leur rendaient, les peuples de la Grèce leur créèrent une origine divine. Ils racontaient que Neptune et Minerve, s'étant disputé la gloire de donner un nom à la ville d'Athènes, dont les murs commençaient à s'élever, les dieux furent pris pour juges, et qu'ils décidèrent que la cité naissante le recevrait de celui qui produirait la chose la plus utile à l'homme. Le souverain des mers, en frappant la terre de son trident, en fit sortir un fougueux coursier, emblème des combats, tandis que Minerve, enfonçant sa lance dans le sol, en fit jaillir un olivier chargé de fleurs et de fruits. La déesse obtint le suffrage de l'aréopage, et, pour attester sa victoire, les dieux lui décernèrent une couronne faite avec des branches de l'arbre utile qu'elle venait de créer, et qui fut regardé comme le symbole de la paix. Les Grecs avaient donc consacré l'olivier à Minerve, et l'on peut voir jusqu'à quel point il était chéri par eux, en lisant les chœurs qu'il inspire à Sophocle dans la tragédie d'*OEdipe à Colone*. Ils le révéraient tellement que, pendant un temps, ils n'employaient que des vierges et des hommes purs pour le cultiver, et que, dans certaines contrées, on exigeait même un serment de chasteté de ceux qui s'occupaient de la récolte des olives. L'importance de ce végétal était si bien reconnue en Grèce que les délits qui le concernaient étaient jugés par l'aréopage, et que ce tribunal nommait des inspecteurs chargés d'en surveiller les plantations. Les possesseurs de celles-ci, chez les Romains, n'avaient pas même le droit de disposer des arbres qui les composaient; quand ils voulaient les employer à des usages profanes; et l'exil punissait le citoyen qui en altérait un pied dans un bosquet consacré à Minerve. Parmi les autres nations antiques, l'olivier était le symbole de la victoire, ainsi que celui de la paix et de l'humanité. Ce fut avec les rameaux de cet arbre que les Lacédémo-

niens couronnèrent Euribiade et Thémistocle après le combat de Salamine. Virgile, par anachronisme, nous peint les habitants du Latium arrivant vers Énée avec des branches d'olivier dans les mains, pour demander la paix; mais on sait qu'après les victoires de Scipion sur Annibal, les citoyens de Carthage, qui vinrent implorer la clémence du général romain, étaient portés sur un navire tout couvert d'oliviers. Enfin, cet arbre figure dans les écrits de toutes les anciennes époques. Il n'est personne qui ne sache la place qu'il occupe même dans les premiers événements révélés par les livres fondamentaux de nos croyances religieuses. Ce fut un rameau de ce végétal, rapporté dans l'arche par une colombe qui annonça à Noé que les eaux avaient commencé à découvrir la terre. Le mont des Olives, ou le jardin des Olives, lieu voisin de Jérusalem, est célèbre par l'agonie de Jésus et par son ascension. — La couleur olive est une couleur verdâtre tirant un peu sur le jaune. L'incorruptibilité du bois de cet arbre, et le beau poli dont il peut être revêtu, l'ont fait souvent choisir par les premiers sculpteurs pour exécuter leurs ouvrages. Déjà il existait dans le fameux temple de Salomon deux statues d'ange colossales, qui étaient faites avec ce bois, et recouvertes de lames d'or; les portes de l'oracle du même monument se trouvaient également construites en olivier, et toute leur surface, qui était enrichie de sculptures représentant des chérubins, des fleurs et des palmes, avait aussi été recouverte de métal précieux. Les formes gracieuses du feuillage de ce végétal l'ont souvent fait choisir pour les décorations architecturales, et on le reconnait parfois dans les chapiteaux des anciens temples. — Des considérations précédentes et de plusieurs autres faits historiques, il résulte que l'olivier est originaire des contrées de l'Asie, qui semblent avoir été le berceau de l'homme. De là il fut transporté en Égypte, en Barbarie, puis en Europe; il s'est acclimaté de temps immémorial. Quelques érudits prétendent que ce fut Hercule qui dota la Grèce de cet arbre précieux, et que, de retour de ses glorieux travaux, il planta sur les pentes du mont Olympe, en consacrant son feuillage à la récompense des vainqueurs des jeux olympiques; mais la plupart des historiens pensent que ce fut Cécrops qui l'apporta de l'Égypte et l'introduisit dans l'Attique en fondant Athènes. Ce ne fut que beaucoup plus tard que l'olivier se trouva introduit en Italie, car Pline dit qu'à l'époque de Tarquin-le-Superbe, il n'y en avait point encore dans ce pays, ni en Espagne, ni en Mauritanie. Pour cette dernière contrée, cependant, il est probable que le naturaliste romain commet une erreur, car on pense que les Phéniciens, qui fondèrent Carthage, y transportèrent avec eux cet arbre utile. Ce sont les Phocéens qui vinrent créer une colonie à Marseille 600 ans av. J.-C., qui passent pour avoir introduit l'olivier dans notre patrie, et l'on croit que ce fut de la Gaule que cet arbre passa en Italie. Il s'est si bien acclimaté en Europe que les botanistes lui ont donné un nom qui semble indiquer qu'il en est originaire. — Dans le midi de la France, les oliviers sont fort laids; il faut les voir dans une terre un peu plus méridionale si l'on veut apprécier leur beauté. Ces végétaux croissent lentement; aussi, leur bois est dur. A deux ans, ils commencent à donner des fruits, et à six ils sont en plein rapport; ils vivent communément 300 ans; mais leur carrière peut aller jusqu'à 600 ans et plus. Les oliviers ne présentent pas ordinairement de fortes dimensions. Cependant, on cite de ces arbres dont la tige offrait cinq et même six pieds de diamètre; et M. Bouche, dans son *Histoire de la Provence*, en mentionne un dont le tronc creux pouvait abriter une vingtaine de personnes. Suivant M. Bernard, qui a essayé d'apprécier l'âge de ces arbres, ils présentaient un diamètre d'environ neuf pouces après 80 ans d'existence. — La récolte des olives s'exécute à l'époque de l'année où le froid commence à se faire sentir. Aussi, sur les monuments antiques où

cette action est représentée, ceux qui s'en occupent sont-ils fourrés de vêtements d'hiver; cela se voit en particulier sur un bas-relief figuré par Spon et Montfaucon, et dans lequel les hommes occupés à cueillir ces fruits ont la tête revêtue d'un capuchon pour se garantir du froid. On mange les olives diversement apprêtées. Olivier dit que l'on se contente dans le Levant de saler celles que l'on expédie à Constantinople. Dans certaines régions de l'Italie, on les laisse sécher sur les arbres, puis on les passe au four avant de les servir sur la table. Les Provençaux mangent même ces fruits sans apprêt, comme nous le faisons des prunes; mais, ainsi, ils sont mauvais, à cause de l'âpreté de leur eau de végétation; ce n'est généralement qu'après leur avoir fait subir une préparation dans la saumure qu'on les emploie en France. — On cultive surtout l'olivier pour extraire l'huile de ses fruits; l'invention de la meule et du pressoir dont on se sert pour obtenir celle-ci est attribuée à Aristée, auquel Diodore de Sicile dit que ses compatriotes ont dû l'art d'élever cet arbre utile. A l'époque à laquelle vivait Pline, c'était l'huile de la Campanie qui passait pour être la meilleure; maintenant, c'est celle d'Aix en Provence que l'on préfère. Les oliviers donnent jusqu'à 200 livres d'huile et plus; mais M. Bernard dit qu'il est fort rare qu'en Provence ils en produisent plus de 250. L'Afrique en fournissait probablement autrefois de plus féconds, puisque Pline assure qu'il s'y trouvait de ces arbres que l'on nommait *milliaires*, parce qu'ils fournissaient jusqu'à mille livres d'huile. L'extraction de celle-ci se fait d'abord à froid, et le produit obtenu est appelé *huile vierge*; ce n'est que lorsque le marc n'en rend plus qu'on le fait bouillir avec de l'eau pour en retirer une nouvelle quantité; ce marc sert ensuite à faire du feu. Ce n'est qu'environ un mois après la récolte des olives qu'on en opère l'expression; elles donnent alors un produit plus considérable, parce que, pendant ce délai, leur eau de végétation se perd, et leur mucilage se transforme en huile. On pourrait retarder cette opération un temps plus considérable, car il semble que des siècles n'altèrent point le fluide oléagineux contenu dans ces fruits : nous avons vu, parmi les objets précieux de la collection des *studii* de Naples, un assez grand nombre d'olives trouvées sous les cendres de Pompéi; et, quoique près de deux mille ans se soient écoulés depuis leur récolte, elles avaient encore conservé leur forme, et il s'en distillait de l'huile qui remplissait en partie les colonnes de verre creuses du petit meuble façonné en monument, dans lesquelles elles se trouvaient. Depuis l'origine de la civilisation, l'huile que l'on extrait de l'olive a été employée à une foule d'usages sacrés ou profanes, et est devenue l'objet d'un grand commerce. Les Hébreux la considéraient comme extrêmement agréable à Jéhovah : aussi, souvent ils l'employaient dans leurs sacrifices; c'était avec elle qu'ils consacraient leurs pontifes et leurs rois : Aaron et Saül en reçurent les premiers l'onction, et cette coutume a passé dans la chrétienté. Dans les temps héroïques, les Grecs faisaient déjà un grand usage de l'huile. Pendant leurs cérémonies funèbres, ils en arrosaient profusément le bûcher qui devait consumer le cadavre, ou bien ils en oignaient celui-ci, comme Homère rapporte qu'on le fit pour le corps d'Hector avant de le rendre à son père infortuné. Alors, l'huile servait aussi à lisser la crinière des chevaux pour en rehausser le brillant; c'est encore un de ces usages que nous révèle l'auteur de l'*Iliade*, lorsque, après le trépas de Patrocle, Achille s'écrie douloureusement : « Mes coursiers ont perdu le héros qui les guidait dans les batailles; versée par sa main, l'huile embellissait leur crinière flottante. » Les Phéniciens faisaient déjà un grand commerce de l'huile. Aristote rapporte qu'ils l'échangeaient contre des lingots d'or et d'argent avec les habitants de l'Espagne, dans les temps où l'olivier n'était point encore cultivé dans ce pays. — Dans l'antiquité, outre la consommation alimentaire de ce fluide, on en em-

ployait aussi beaucoup pour s'oindre le corps après les bains; cette coutume était réputée favorable à la santé : on croyait qu'elle entretenait la souplesse des muscles et la flexion des articulations. Dans les cirques, les gladiateurs se frottaient amplement d'huile avant de se livrer aux exercices, et, quand ceux-ci étaient terminés, le mélange qu'elle formait avec la poussière et la sueur était enlevé de la surface de leur corps avec des râcloirs de bronze, d'or ou d'argent. Le produit de cette opération, appelé *strigmenta*, passait pour un remède excellent contre diverses maladies : aussi cette râclure dégoûtante se vendait-elle fort chère. Pline dit que certains gymnases en débitaient pour 80,000 sesterces par an, ce qui fait environ 8,000 francs de notre monnaie. L'huile entrait aussi dans la composition du mortier dont les anciens faisaient usage, ce qui a encore lieu dans l'Inde et dans l'Amérique septentrionale. Maintenant, cette substance remplace le beurre dans les pays méridionaux, où la chaleur ne permet pas d'avoir des prairies et de nourrir beaucoup de vaches; elle fait une cuisine délicate. Cette huile sert encore pour la fabrication des savons et dans les manufactures de draps : elle se saponifie très facilement. Les pharmaciens la font également entrer dans la composition d'un grand nombre de cérats, d'emplâtres et d'huiles composées pharmaceutiques.

F. Passot.

OLIVET (Joseph-Thoulier d'), grammairien et traducteur, né en 1682 à Salins, d'une famille de robe, fut d'abord jésuite, quitta la société en 1713, changea son titre de révérend père contre celui d'abbé, et son nom de Thoulier, qu'il n'avait pris que par déférence pour son oncle maternel, en celui d'Olivet; devint académicien en 1723, ajoutait à cette qualité celle de conseiller d'honneur au parlement de Besançon, et mourut en 1768 à l'âge de 80 ans.

Ci-gît maître Jobelin
Suppôt du pays latin,
Juré piqueur de diphtongue,
Rigoureux au dernier point,
Sur la virgule et le point,
La syllabe brève et longue,
Sur le tiret contigu,
Sur l'accent grave et l'aigu,
La voyelle et la consonne.
Ce charme qui l'enflamma
Fut sa passion mignonne;
Du reste il n'aima personne,
Personne aussi ne l'aima.

Tel est le portrait que Piron a tracé de l'abbé d'Olivet; mais, quel que soit le piquant de cette épigramme, et sa justesse sous le rapport littéraire, on aurait tort de juger le caractère de l'abbé d'Olivet par le trait qui la termine. Son caractère au contraire fut très honorable; et s'il eut des ennemis, comme tous les hommes de mérite, il eut des amis et sut les conserver. Il ne faut pas le juger davantage par ce mot de Duclos, qui disait de l'abbé d'Olivet : « C'est un si grand coquin que, malgré les duretés dont je l'accable, il ne me hait pas plus qu'un autre. » A ce terme de coquin, Grimm, dans sa *Correspondance*, a répondu d'avance, en disant à propos de ce même abbé d'Olivet, dont il annonçait le décès : « Ses ennemis le décriaient comme un malhonnête homme; mais quand on dit à Paris : *cet homme est un fripon*, cela ne signifie, la plupart du temps, autre chose que : cet homme n'est pas de mon parti ou de ma cabale. » Qu'on descende en effet aux particularités de la vie de cet académicien, on le verra constamment déployer un caractère honorable. Loin d'être insensible à l'amitié, il fut constamment l'ami du savant Huet, de Fraguier, du P. Oudin, du président Bouhier, de J.-B. Rousseau, malheureux et persécuté; de Rollin, de l'abbé Batteux, etc., noms dont plusieurs sont oubliés aujourd'hui, mais dont quelques-uns sont encore illustres. Jésuite, il quitta l'ordre pour conserver son indépendance littéraire. Ses talents distingués avaient engagé ses supérieurs à le charger de la continuation de l'*Histoire de la Société*; envoyé à Rome en 1713, il reçut des mains du P. Jouvenci les documents qui devaient servir à son travail. Cette tâche l'effraya, et il crut ne pouvoir s'en dispenser qu'en quittant la

société ; en vain on lui offrit pour le retenir la place d'instituteur du prince des Asturies; il refusa, préférant l'obscurité et l'indépendance d'une vie studieuse et retirée. Il se trompa, car une véritable gloire attendait dans le monde littéraire celui qui consacra sa vie, je ne dirai pas à l'étude, mais au culte des œuvres de Cicéron. Il s'y consacra tout entier. Il a traduit les *Catilinaires*, les *Tusculanes* (avec le président Bouhier), les *Entretretiens sur la nature des dieux*; il a, dans un judicieux extrait, publié les *Pensées de Cicéron* ; enfin il a donné (en 9 vol. in-4°, Paris, de 1740 à 1749) les œuvres complètes de ce grand écrivain, avec une préface et des notes latines; édition qui ne supporte aucune comparaison pour la beauté typographique, et qui a passé pour la plus correcte jusqu'à ces derniers temps, où les travaux philologiques de plusieurs érudits français, allemands, italiens, ont perfectionné et enrichi le texte de Cicéron. C'était le ministère anglais qui avait demandé cette édition à l'abbé d'Olivet : peu touché des avantages pécuniaires qu'on lui offrait, il aima mieux faire pour la France et sans aucune rétribution cet immense travail, qui entra dans les éditions à l'*usage du dauphin*. Une modique pension de 1,500 livres sur la cassette du roi fut pour lui une récompense suffisante ; car ses désirs étaient modérés, et il y voyait, selon l'expression de d'Alembert, « une marque chère et précieuse de la satisfaction de son souverain. » Mais les bonnes et nobles actions avaient toujours été familières à d'Olivet. Ainsi, dans sa jeunesse, lorsqu'il était encore le révérend père Thoulier jésuite, il avait réussi à défendre Boileau contre les persécutions haineuses du père Letellier, confesseur de Louis XIV; et auprès d'un tel homme, il fallait tout le courage de l'amitié pour se rendre médiateur. Un goût pur et sévère en littérature fut l'heureux fruit que d'Olivet retira de l'amitié et des leçons dont l'illustre satirique le gratifiait. Ce fut sans doute dans ces précieuses relations qu'il puisa le courage de jeter au feu les nombreux vers français que dans sa jeunesse il faisait avec une triste facilité. Après un sacrifice aussi rigoureux envers lui-même, on s'étonnera peu de sa sévérité contre les auteurs qu'il accusait de la dépravation du goût. Son respect pour les chefs-d'œuvre classiques, surtout pour Cicéron, allait si loin qu'il reprochait au panégyriste Thomas d'avoir trop lu Tacite. Avec tout cela, l'abbé d'Olivet était plus capable de sentir et de faire valoir les beautés des modèles que de donner dans ses propres ouvrages des exemples bien distingués. Traducteur clair et quelquefois précis, il est sec et décoloré ; chez lui, l'orateur romain parle du même style que l'académicien d'Olivet, dans ses *Opuscules sur la grammaire*, ou dans ses *Remarques de grammaire sur Racine*. Ses observations sur l'auteur d'*Athalie* prouvent qu'on peut connaître parfaitement la langue et ignorer les priviléges de la poésie : aussi cet ouvrage lui suscita les attaques du critique Desfontaines, qui ne le ménagea pas dans *Racine vengé*; mais dans sa réponse, d'Olivet le lui rendit bien. L'ouvrage qui dans le temps fit le plus de réputation à l'abbé d'Olivet est sa prosodie française : on y reconnait un grammairien habile, qui développe avec sagacité le génie et la prononciation de notre langue. Il est d'ailleurs le premier qui ait remarqué et déterminé notre prosodie française. Il entreprit de continuer l'histoire de l'académie française, commencée par Pélisson; mais il s'est arrêté prudemment au commencement du XVIIIe siècle. On a reproché à cet ouvrage la sécheresse du style, et la complaisance avec laquelle il a loué des auteurs médiocres; mais pouvait-il faire autrement, écrivant pour une compagnie dont il était membre? c'était un moine écrivant pour son couvent. D'Olivet eut le plaisir de recevoir à l'académie française Voltaire, dont il avait dirigé les premières études littéraires, qui le nomma toujours son *maître*, et qui lui manifesta dans tous les temps l'affection la plus respectueuse. Avec un extérieur presque repoussant,

l'abbé d'Olivet portait au fond du cœur une envie d'obliger sincère et active; que plusieurs gens de lettres éprouvèrent, et dont même quelques-uns abusèrent. Comme sa réputation, ses travaux et son âge lui avaient mérité la confiance publique, un grand nombre de pères de famille et de principaux de colléges s'adressaient à lui pour recevoir de sa main des sujets propres à l'éducation de la jeunesse. On pense facilement que dans le nombre il fit quelques mauvais choix, et encore plus d'ingrats; mais c'est le partage auquel doit se résigner un cœur bienfaisant. Nul académicien ne fut plus attaché à sa compagnie, mais quelquefois dans les réunions il allait jusqu'à laisser voir à quelques-uns de ses confrères le peu d'attrait qu'ils avaient pour lui, et semblait oublier qu'ils étaient ses égaux et non ses disciples. Ainsi, lorsque l'académie, repoussant la candidature de Piron, décida sur la proposition du maréchal de Richelieu qu'il serait sursis à une autre élection pendant dix jours, pour avoir le temps de trouver un sujet qui pût réunir les suffrages, D'Olivet, qui avait le plus contribué à l'exclusion de l'auteur de la *Métromanie*, s'écria que cette manière était *insolite* et *indécente*. « Quelle peine, demanda Richelieu, nos réglements appliquent-ils à l'académicien qui emploie à l'égard de ses confrères les mots *insolite* et *inconvenant*? — *Corrigé* et *pardonné*, s'écria Duclos, voilà la loi. » La question fut mise aux voix, et l'académie décida que l'abbé d'Olivet n'avait pas connu la valeur des expressions qu'il avait employées. Il a laissé néanmoins un monument touchant de ses sentiments pour l'académie en lui adressant, une année avant sa mort, la dernière édition de ses *Opuscules sur la langue française*. « Puis-je me flatter, dit-il à ses confrères, qu'un jour l'examen de ces remarques vous dérobera quelques instants? Ajoutez, retranchez, corrigez : je prévois que vous aurez souvent à dire : *il s'est trompé*, mais dites quelquefois, je vous prie : *il nous aimait et il nous respectait*. » Paroles touchantes, surtout dans la bouche d'un octogénaire!

CH. DU ROSOIR.

OLIVET (.... FABRE D'), poëte, grammairien, musicien, né à Ganges, en Languedoc, le 8 décembre 1768, mort à Paris en 1825, était de la même famille que le protestant Fabre dont le dévouement filial a fourni le sujet du drame intitulé l'*Honnête criminel*. Il débuta dans la littérature par quelques bluettes dramatiques mêlées de couplets, représentées avec un succès médiocre sur différents théâtres, depuis 1789 jusqu'en 1796. Il publia en outre des *Lettres à Sophie sur l'histoire*, Paris, 1801, puis le *Troubadour*, poésies occitaniques du XIII[e] siècle, Paris, 1804; ouvrage supposé traduit par l'auteur, et où il y a de l'esprit et de l'imagination. Depuis quelques années il se livrait à l'étude des langues, de la métaphysique et de la philosophie, avec une telle ardeur qu'il se crut en état de créer un nouveau système de linguistique. Ces pénibles travaux lui avaient échauffé l'imagination, et leur auteur, avec une science incontestable, ne recueillit que la renommée d'un visionnaire et d'un fou de sens rassis. Il prétendait avoir découvert la clé des hiéroglyphes; il croyait aussi avoir trouvé le moyen de restituer l'ouïe aux sourds-muets, d'après une méthode empruntée aux prêtres de l'antique Égypte, et qui avait quelque rapport avec les phénomènes du magnétisme animal. Il attachait une si grande foi au pouvoir de la volonté qu'il assurait avoir souvent fait sortir un volume des rayons de sa bibliothèque en se plaçant en face et en s'imaginant fortement qu'il avait l'auteur en personne devant les yeux. Cela, disait-il, lui arriva souvent avec Diderot. Dans ses recherches sur les langues, il rejetait tout ce qui était clair, précis, logique, pour chercher un sens détourné, mystique, et se jeter dans les régions ténébreuses où il espérait trouver des révélations inconnues. Il imagina un nouveau système d'étymologie et d'analyse des langues, qui offre des résultats aussi bizarres que tout ce que les anciens cabalistes nous

ont laissé de plus absurde. Partout il voit des allégories morales et un sens caché dans chaque mot, syllabe, lettre et chiffre. Il avait donné en 1813 une traduction en vers eumolpiques français des *vers dorés* attribués à Pythagore, accompagnée d'un *Discours sur l'essence et la forme de la poésie chez les principaux peuples de la terre* (Paris, in-8°). Trois ans après, il publia l'ouvrage intitulé : *La langue hébraïque restituée et le sens des mots hébraïques rétabli et prouvé par leur analyse radicale* (Paris, 1816, deux parties in-4°). Ce livre prouve une érudition immense mêlée aux vues les plus bizarres ; l'auteur ne voit dans la *Genèse* qu'un sens allégorique, et prétend que Moïse a voulu peindre la création du monde telle que la concevait le collége des prêtres égyptiens. Adam n'est plus un homme, mais la personnification du genre humain ; Ève n'est pas non plus une femme, mais une faculté de l'homme. Noé signifie le repos universel. En 1822, d'Olivet, passant de la création aux temps héroïques, puis historiques, a, dans deux gros in-8°, présenté *l'Histoire philosophique du genre humain*. Ce sont encore de nouveaux rêves, témoins l'expédition de Lama dans l'Inde, et les guerres antiques des races noires et des races blanches. L'auteur, pour couronner tant de chimères, proposa de soumettre toute l'Europe au pouvoir modérateur d'un pontife ou du pape. En 1823, d'Olivet donna une traduction en vers blancs du *Caïn* de lord Byron, avec un commentaire ayant pour but de prouver que les opinions du noble poète sont injurieuses à la Divinité, et que lui seul, grâce à sa connaissance profonde de l'hébreu, a su pénétrer les mystères de la Bible. On a encore de d'Olivet *le Retour aux beaux-arts*, dithyrambe pour l'année 1824. Comme musicien, il a composé un grand nombre de romances, et publié un *œuvre de quatuors* pour deux flûtes, alto et basse, dédié à M. Ign. Pleyel. Enfin, dans ses recherches archéologiques, il crut avoir retrouvé le système musical des Grecs. Pour donner un exemple de ce *mode hellénique*, il fit exécuter en 1804, par les premiers artistes de l'Opéra, au temple des protestants, ses co-religionnaires, à l'occasion du couronnement de Napoléon, un *oratorio* à grand orchestre. Il est reconnu aujourd'hui que la prétendue découverte de d'Olivet n'est autre chose que le *mode mixte*, dont Blainville s'était aussi cru l'inventeur, et qui a tant de rapports avec l'ancien mode plagal, qui subsiste encore dans le plain-chant. D'Olivet avait un caractère honorable et indépendant : concentré dans ses études, il prit peu de part aux événements de la révolution. Il était en 1802 employé au ministère de la guerre. Plus tard, il passa dans les bureaux du ministère de l'intérieur, et donna sa démission pour ne pas rédiger une pièce qui était en opposition avec ses opinions. Il avait épousé une femme fort instruite, à qui l'on doit un ouvrage intitulé : *Conseils à mon amie sur l'éducation physique et morale des enfants* (Paris 1821, 1 vol. in-12). Cette conformité d'occupations ne rendit pas les deux époux plus heureux. On a prétendu que d'Olivet, à la manière des hiérophantes de la vieille Égypte, aurait souvent caché ses véritables opinions sous un voile difficile à soulever. Si cette assertion était vraie, n'aurait-il pas laissé son secret à quelques disciples ? On a été jusqu'à dire qu'il avait trouvé la pierre philosophale. Il est sûr au moins que ce secret ne l'a pas enrichi.

CH. DU ROZOIR.

OLIVIER. Nom d'une famille française qui s'est élevée par son mérite, et qui a produit de grands magistrats et des hommes distingués dans plus d'un genre. Le premier homme connu de cette famille était un procureur au parlement de Paris, qui avait amassé de grands biens. Son fils, Jacques *Olivier de Leuville*, fut avocat-général au parlement, ou avocat du roi, comme on disait alors, et finit par être premier président sous le règne de François Ier. Il mourut en 1519. Le P. Hénault en fait deux hommes différents. — Jean, évê-

que d'Angers, frère du premier président, mourut en 1540. C'était un homme de mérite et un homme de lettres. On a de lui un poème latin intitulé : *Jani Olivarii Pandora*. — Mais l'homme le plus célèbre de cette famille, et qui l'est même parmi les chanceliers de France, est François *Olivier de Leuville*, fils du premier président et neveu de l'évêque d'Angers. Il était président à mortier au parlement de Paris, lorsqu'après la destitution ignominieuse du chancelier Poyet, et comme pour expier l'indignité de ce choix, François Ier nomma chancelier Olivier de Leuville. Sous le règne de Henri II, la duchesse de Valentinois lui fit ôter les sceaux à cause des entraves qu'il mettait aux libéralités funestes du roi envers sa maîtresse et ses favoris; ce fut le cardinal Bertrandi (*v.* ce mot), qui eut les sceaux, d'abord par commission; ensuite il fut le premier qui les eut en titre d'office, Olivier ayant bien voulu s'en démettre, par complaisance pour le roi, en même temps qu'il déclarait fièrement qu'ayant toujours rempli d'une manière irréprochable les fonctions attachées à la dignité de chancelier, et pouvant sommer et sommant réellement ceux qui cherchaient à le dépouiller de déclarer publiquement en quoi il avait démérité, il croyait devoir aux lois, sous la sauve-garde desquelles il possédait cet office, de ne consentir jamais que personne de son vivant osât en prendre le titre, ni s'en arroger les prérogatives. Il alla vivre dans la retraite, où il cultiva les lettres en paix. L'Hospital, son ami, et qui fut son successeur après sa mort, ne manqua pas de le féliciter alors sur l'honorable disgrâce que sa vertu lui avait attirée; il lui adressa une épître où il lui peint cet empire si noble que la vertu ne doit qu'à elle-même, et qu'elle exerce sur ceux mêmes qui l'oppriment. Voici quelques vers de cette épître :

Ecce velut supero demissum fulmen Olympo,
Concussit totam geminatis ictibus ædem
Justitiæ, quâ tu ingenti cecidisse ruinâ
Creditus, erexi caput altiùs, ardua tanquàm
Imposito attolit contra se pondere palma.

Le chancelier Olivier lui répond :

Tuam illam epistolam legens, quâm ingenti voluptate sim perfusus haud facilè dixerim : cùm tu mihi meam felicitatem poneres ob oculos, qui à freto illo aulico, procellis, ventis, tempestatibus continuis inhorrescente, in hunc portum, in hanc tranquillitatem devenerim, à quâ vel atrocioris conditionibus nunquàm dimoveri sustineam.

— Quand on rapproche cette lettre de la conduite d'Olivier, quand on se rappelle que, las de la liberté qu'il vantait par dépit, il consacra la fin de ses jours à l'esclavage, on voit qu'il est plus aisé d'étaler une maxime philosophique, et d'appliquer ingénieusement un trait d'Horace, que de se défendre des caresses de la cour. En effet, sous François II, en 1559, il fut rappelé, plutôt en haine de la duchesse de Valentinois, qui l'avait renvoyé, et pour accréditer le ministère nouveau des Guises, que par aucun vrai désir de faire le bien. Pendant sa retraite, on avait publié les édits de Châteaubriand et d'Écouen, portant peine de mort contre les réformés. Olivier ne cessa d'opposer à la persécution le peu de liberté qu'on lui laissait, mais on lui en laissait peu. « Il s'aperçut bientôt, dit M. le président Hénault, qu'on l'avait rappelé à la servitude plutôt qu'à la libre fonction de la première charge de l'état, et que l'on voulait se servir de sa réputation pour autoriser les injustices dont on le forcerait d'être le ministre. — S'il était tolérant envers les protestants, il réservait une juste sévérité à ceux qui, pour leurs intérêts particuliers, trahissaient les intérêts de l'état. Il était au conseil lorsque l'empereur Ferdinand Ier envoya demander la restitution de Metz, Toul et Verdun, pris par Henri II en 1552, sur Charles-Quint; il sut que l'évêque de Trente, ambassadeur de Ferdinand, avait gagné plusieurs membres du conseil; il n'attendit pas qu'ils se déclarassent, et, pour leur en ôter les moyens, il commença par dire hautement, en plein conseil, qu'il ne concevait pas comment l'empereur avait pu se flatter de quelque succès dans cette négociation, puisqu'aucun sujet du roi ne pouvait la favoriser sans se montrer traître et mériter d'avoir

la tête tranchée. Tout le monde fut ou parut de son avis. — Mais il fut seul de son avis, lorsqu'après la conjuration d'Amboise, triste effet et cause funeste de tant de cruautés exercées contre les protestants, il osait vanter encore le pouvoir de la clémence et demandait grâce pour ceux qu'un zèle aveugle de religion avait entraînés; il voulait du moins qu'on se bornât au châtiment des chefs et des plus coupables; mais, lorsqu'il commençait à faire quelque impression, un chef des conjurés, nommé Lamotte, fit une entreprise sur Amboise, où la cour était alors; la cruauté des Guises sembla triompher de ce qu'il ne restait plus de prétexte à la clémence. Le chancelier se tut, et reconnut en gémissant combien il était difficile de faire du bien aux hommes. La douleur le consuma : il mourut en 1560, à la vue de tant de maux. — Il laissa, outre sa postérité légitime, qui ne s'est éteinte qu'en 1671, un fils naturel, d'un mérite distingué, nommé Séraphin Olivier, qui fut 40 ans auditeur de rote à Rome, et qui a laissé un ouvrage en deux volumes in-fol., intitulé : *Decisiones rotæ romanæ*. Les papes Grégoire XIII et Sixte-Quint l'employèrent en différentes nonciatures. Il servit avec zèle Henri IV, auprès du pape Clément VIII dans l'affaire de l'absolution. Ce fut lui qui dit à ce pape, sur les nouvelles difficultés qu'il faisait chaque jour au sujet de cet absolution : « Très-saint-père, permettez-moi de vous dire que Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, et que Clément VIII perdra la France s'il continue de chercher à complaire à Philippe II. » Le même Clément VIII le fit cardinal en 1604, à la recommandation de Henri IV. Il eut aussi l'évêché de Rennes après le cardinal d'Ossat. Il mourut en 1609.

Olivier (Claude-Matthieu), avocat au parlement d'Aix, homme étranger à la famille du chancelier et du premier président Olivier, est auteur d'une *Histoire de Philippe, roi de Macédoine, et père d'Alexandre-le-Grand*; de *Mémoires sur les secours donnés aux Romains par les Marseillais, pendant la seconde guerre punique, et pendant la guerre contre les Gaulois*. Né à Marseille en l'an 1701, mort en l'an 1736.

Aug. Savagner.

OLMUTZ, ancienne résidence des margraves de Moravie, dans le cercle du même nom, entre les deux bras de la Marche. Cette ville est bien bâtie et bien fortifiée; elle renferme 1,100 maisons; sa population est de 19,000 habitants. On trouve à Olmutz un bel hôtel-de-ville, un lycée, une académie de chevaliers, une bibliothèque de 50,000 vol., un grand nombre d'églises et une institution pour les veuves et les orphelins. Le commerce de toile et de bœufs de Pologne y est considérable. Il s'y fabrique des draps assez estimés. Dans le faubourg sont situés les vastes bâtiments de l'archevêché; à un quart de lieue à l'est, sur un rocher escarpé, s'élevait autrefois un couvent de prémontrés, qui est aujourd'hui remplacé par le palais d'été de l'archevêque. En 1778, le siége de la régence et l'université ont été transférés à Brünn, ville qui, par sa position, est plus à l'abri des invasions étrangères. En 1642, Olmutz fut prise par les Suédois, qui la gardèrent jusqu'à la paix de Munster. Assiégée en 1758 par les Prussiens, elle fut si bien défendue par les bourgeois que le maréchal Daun eut le temps de venir à leur secours. Marie-Thérèse, pour les récompenser de leur bravoure, les autorisa à entourer les armes de la ville d'une couronne de lauriers, conféra des titres de noblesse à plusieurs membres de la magistrature, et gratifia les autres de médailles et de chaînes d'or. Elle paya de ses propres deniers tous les dommages causés par le bombardement. Depuis cette époque, le 2 juillet, jour anniversaire de la délivrance, est célébré comme une fête nationale. C'est dans les cachots de cette ville que fut enfermé Lafayette jusqu'au moment où le vainqueur d'Italie exigea sa délivrance (*voy.* Lafayette). Voyez aussi : *Fischers Geschichte von Olmutz*, 1810. C.-L.

OLYBRIUS, empereur d'Occident (*v.* Olibrius).

OLYMPE (Mont), haute montagne qui séparait du côté du nord la Thessalie de la Macédoine, et rejoignait presque à l'est le golfe Therméen, dont elle n'était séparée que de la distance de mille pas environ. L'Olympe rejoignait au sud le mont Ossa, et, non loin de là, le mont Pélion s'étendait vers le sud de la Béotie. Ces trois montagnes jouent un grand rôle dans l'antique mythologie grecque, parce que la Thessalie fut le berceau de plusieurs races pélasgiques, qui se répandirent dans la Grèce méridionale, et que la poésie primitive des Hellènes dut citer souvent les trois sommités gigantesques qui bornaient leurs regards au nord, au midi et à l'ouest. Dans l'*Odyssée* (xi, 314), quand les géants, fils de la terre, menacent les dieux, ils essaient d'accumuler l'Ossa sur l'Olympe et le Pélion sur l'Ossa, afin d'escalader le ciel. Si nous voulions analyser avec une rigueur anti poétique les riantes fictions de la Grèce, nous serions plus ridicules que la physique primitive d'un peuple qui, frappé de la hauteur immense du mont Olympe, place sur son sommet, au sein des nues, la demeure de ses dieux immortels (partout dans Homère, l'Olympe, c'est le ciel), et qui, par un second effort de raisonnement, trouve qu'il convient d'exhausser encore la céleste cour dans le vague des airs, toujours dans la région de l'Olympe, de manière à ce que d'audacieux titans puissent y parvenir, ou peu s'en faut, en superposant l'Ossa sur l'Olympe, et le Pélion sur l'Ossa. Ces magnifiques et puériles images de la poésie homérique, nous les pressons afin de voir à quoi elles se réduisent au fond, et pour nous en former en passant une idée nette, qui n'ôte rien au charme de ces créations ingénieuses. Il fut un temps où le mont Olympe et l'Ossa étaient réunis : alors, les fleuves qui accumulaient leurs ondes dans le centre de la Thessalie avaient fait de cette contrée un vaste lac, au-dessus duquel s'élevait seule la côte maritime, du côte de l'est; plus tard, au rapport de Strabon, les deux montagnes subirent une scission, et les ondes du lac, se précipitant dans la mer, laissèrent après elles le fleuve Pénée, qui établit son cours régulier vers le golfe Therméen, et préserva la Thessalie d'autres inondations. Les anciens ont donné le nom d'Olympe à plusieurs montagnes de différentes contrées : l'un des sommets de l'Ida, dans la Troade, s'appelait Olympe, et les annotateurs ont compté jusqu'à 14 montagnes du même nom. Fs. Gail.

OLYMPIADE, ère chronologique des auteurs grecs, que Timæus détermina le premier 280 ans avant J.-C. Elle avait pour base les solennités des jeux *olympiques*. (*v*). Les auteurs ne sont d'accord ni sur leur nombre ni sur l'époque exacte à laquelle on les fait remonter : d'après Petau, ce serait 777 avant J.-C., d'après Usher 772, d'après Calvisius 774, et, enfin, d'après Ch. Gatterer 776. La dernière olympiade, la 293e, s'arrêta à l'an 304 après J.-C., à la fin du règne de Théodose. D'une olympiade à l'autre, on comptait quatre ans de notre chronologie ou une *tetraeteris* grecque de 48 lunes et 2 mois intercalaires. On imposa d'abord à l'olympiade le nom du vainqueur; mais, comme il pouvait en résulter des erreurs, surtout lorsqu'on n'avait pas occasion de parcourir la nomenclature des triomphateurs, chaque état y joignit une indication plus facile à reconnaître. A Athènes, on ajoutait au nom du vainqueur celui de l'archonte en fonctions, à Lacédémone celui de l'éphore, à Argos celui de la prêtresse de Junon, à Delphes celui de la Pythie, etc. Ces nomenclatures ainsi adoptées, et placées sous la surveillance du gouvernement, étaient conservées dans les archives des différents états, où chacun pouvait les consulter. Il en existait des copies : malheureusement aucune n'est parvenue jusqu'à nous. C. L.

OLYMPIAS, femme du roi de Macédoine Philippe, mère d'Alexandre, et fille de Néoptolème, roi d'Épire. Elle unissait à beaucoup d'esprit un caractère

ambitieux, vindicatif et rusé. Des amours adultères, également coupables, de la part des deux époux, amenèrent des discordes intérieures, et enfin un divorce. Cet affront irrita Olympias, et lui inspira un ardent désir de vengeance. Tout fait présumer qu'elle fut moins la confidente que l'auteur de l'assassinat de Philippe. Il est certain que Cléopâtre, seconde épouse de ce dernier, fut contrainte par elle de se suicider, et que toute sa famille se vit en butte à d'odieuses et infatigables persécutions. Son fils Alexandre lui accorda tous les honneurs dus à son rang, mais ne lui permit pas de prendre part aux affaires de l'état. Après la mort d'Alexandre, pendant la lutte acharnée des divers prétendants au trône, elle chercha en vain à étendre son pouvoir. Il est vrai qu'en 319 avant J.-C., lorsque Antipater eut succombé, elle eut dans son parti son successeur Polysperchon, qui la rappela d'Épire, où elle s'était réfugiée. La régence lui fut confiée, mais la cruauté avec laquelle elle fit assassiner Aridée, frère et successeur d'Alexandre, ne tarda pas à être punie. Cassandre, rival de Polysperchon, la fit jeter dans un cachot, et obligea les parents de la victime à l'accuser. Elle fut condamnée à mort. Quand elle apprit son jugement, elle demanda à se défendre ; mais des assassins stipendiés la poignardèrent (317 ans avant J.-C.). C. L.

OLYMPIE, dans l'ancienne Elide, à l'ouest de la Morée, auprès de la ville de Lagenico. Ce fut là que Peregrinus Protæus se brûla publiquement pour donner aux Grecs un spectacle qu'ils n'avaient pas vu. Elle est aujourd'hui en ruines. Dans la petite plaine d'Anti-Lalla, on trouve encore des traces d'anciennes constructions ; un espace de 80 stades est couvert de monuments. En 1829, des archéologues y trouvèrent, dans le limon de l'Alphée, un ancien temple de Jupiter, et des bas-reliefs qui ont été transportés en France et déposés au musée du Louvre. Les rives escarpées du Cladéon bornent cette plaine à l'est ; à l'ouest, elle est limitée par le ruisseau Miracca, au nord par des collines, et au sud par l'Alphée. Entre le Typéon, roc escarpé, et l'Alphée, on aperçoit des ruines que Fauvel et Pouqueville ont cru être celles de l'hippodrome où jadis on décernait les couronnes des jeux. Cette opinion a été contredite par Stanhope. Au sud cependant, toujours dans la direction d'Attis, sur un terrain marécageux, et au pied d'une montagne, est situé Stadion. Pisa était à une distance de 6 lieues d'Olympie. Comme on voit auprès de Miracca une source nommée Potistirum, qui rappelle celle de Potistira auprès de Pise, on a voulu reconnaître les ruines de Pisa dans les fragments d'architecture qu'on retrouve à Miracca. On le voit, ils sont bien rares les monuments qui rappellent cette Olympie, dont jadis les vainqueurs étaient proclamés à la face de l'univers. Pour ce qui concerne la statue de Jupiter-Olympien, on peut consulter l'ouvrage de Siebenkees (Tub., 1795) ; le *Jupiter-Olympien* par Quatremère de Quincy (Paris, 1816), et surtout le livre de Stanhope, orné de gravures et de vues magnifiques, et intitulé : *Olympia, topography illustrative of the actuel state, of the plain of Olympia and of the ruins of the city of Elis* (London, 1824, fol.). C. L.

OLYMPIEN, surnom de Jupiter, honoré à Olympie (*v.*), surnom aussi de Périclès, à lui donné parce qu'il semblait tonner comme Jupiter-Olympien. — *Olympienne*, surnom de Junon. — *Olympiens* (Les dieux). C'étaient les mêmes que les dieux *consentes* (*v.*). X.

OLYMPIQUES (Les jeux), les plus célèbres des quatre jeux religieux de la Grèce, en étaient aussi les plus brillants. Tout se réunissait pour leur donner de la magnificence ; ils n'appartenaient pas à un peuple particulier, mais à tous les Grecs, qui venaient à l'envi y disputer la palme et la couronne. Ils avaient l'avantage immense d'entretenir une union intime entre tous ces peuples, et rien ne devait en troubler la solennité. Quand Xercès forçait le passage des Thermopyles, les Grecs assistaient aux jeux olym-

piques. On les célébrait au milieu des autels et des temples des dieux, auprès de leurs statues et de celles des héros et des athlètes qui s'y étaient illustrés. Tout y inspirait le plus noble désir de la victoire, tout y animait les combattants. On y disputait le prix aux yeux de toute la Grèce, qui égalait la gloire des vainqueurs à celle des dieux. « Ne cherchez pas, dit Pindare au début de sa première *Olympique*, ne cherchez pas dans le ciel d'astre plus brillant que le soleil, ni parmi les jeux de la Grèce rien de plus éclatant que les jeux olympiques. » Ils étaient ainsi nommés d'Olympie, où ils se célébraient, ou de Jupiter-Olympien, qui avait dans cette ville un temple célèbre. La plaine olympique s'appelle aujourd'hui *Anti-Lalla*, parce qu'elle est située vis-à-vis de la ville de Lalla. On disait ces jeux établis ou par Jupiter, qui y combattit contre Neptune pour l'empire du monde, ou par Hercule-Idéen, l'un des cinq dactyles. Selon d'autres, ils furent institués, ou plutôt réglés par Hercule fils d'Alcmène, l'an 1340 avant J.-C. Plusieurs fois interrompus, ils furent renouvelés par Pélops, en l'honneur de Jupiter. Enfin, l'an 884 avant J.-C., (108 ans av. la première olympiade vulgaire), Lycurgue de Lacédémone et Iphitus d'Élée les rétablirent entièrement et leur rendirent tout leur éclat. Ce fut peut-être aux poésies d'Homère qu'on dût ce rétablissement. Quoiqu'il paraisse que les jeux olympiques fussent abandonnés à l'époque du chantre de l'*Iliade*, puisqu'il n'en a pas orné ses sublimes tableaux, cependant ses descriptions de jeux ont pu servir de modèle, et comme en général on suivait dans ceux de la Grèce l'ordre qu'il a tracé dans les siens, on peut dire qu'il fut comme le législateur des jeux olympiques. Le premier jour de la célébration de ces jeux tombait au 11 du mois hécatombéon, peu après le solstice d'été; le 16, ils se terminaient par la distribution des couronnes. La première olympiade vulgaire, dans laquelle Corœbus fut vainqueur à la course à pied, date de l'an 776 av. J.-C. (première année de la 28ᵉ olympiade), depuis qu'Iphitus les avait rétablis (494 après la prise de Troie). Institués pour établir l'union entre les différents états de la Grèce, ils servirent de point de ralliement : les hostilités cessaient d'un commun accord, et tous les peuples se réunissaient pour les célébrer à Pise où à Olympie, en Elide, sur les bords sacrés de l'Alphée. Le onze d'hécatombéon, au soir, on arrosait du sang des victimes les autels des dieux, et surtout le grand autel de Jupiter, situé entre le temple de Junon et l'enceinte de Pélops. Toutes les cérémonies s'exécutaient au son des instruments et se prolongeaient fort avant dans la nuit. Les cinq jours suivants étaient destinés aux exercices, tels que les différentes courses à pied et dans les chars, le saut, le disque, le javelot, la lutte, le pugilat, le pancrace. On tirait au sort, dans les tribus, des juges nommés *hellanodices*, chargés de présider les jeux et d'en faire exécuter les lois. Les rois les plus puissants ne dédaignaient pas d'y disputer le prix. Ils y envoyaient des chars superbes, et on lisait parmi les noms des vainqueurs ceux de Théron, roi d'Agrigente; de Gélon et d'Hiéron, rois de Syracuse; d'Archélaüs, roi de Macédoine; de Pausanias, roi de Lacédémone. Philippe mettait autant de gloire à remporter la victoire olympique qu'à vaincre ses ennemis. Les habitants de Pise eurent pendant long-temps l'honneur de présider ces jeux. Mais, ayant été presque détruits par les Éléens, ceux-ci jouirent depuis de ce privilége, et si les Arcadiens les firent célébrer dans la 104ᵉ olympiade, c'est qu'ils furent plusieurs fois vainqueurs des Éléens, qui regardèrent cette olympiade et plusieurs autres comme nulles et les rayèrent de leurs registres. DELAAGE.

OMAR (ABOU-HASSA-IBN-AL-KHATTAB), né vers la fin du VIᵉ siècle de l'ère chrétienne, fut d'abord, à la Mekke, l'un des plus ardents persécuteurs du noble conducteur de chameaux qui devait donner à l'Arabie une nouvelle religion et une incalculable influence sur le sort de l'A-

sie et même de l'Europe. Il appartenait à cette famille des Koréischites, dont le pouvoir était si grand dans la ville sainte de l'Arabie, et qui crut devoir s'opposer par tous les moyens au renversement des idoles nationales, dont la défense lui était principalement confiée. L'indignation de cette famille fut grande lorsqu'elle vit la religion qui assurait son pouvoir attaquée par le fils d'Abdallah, Mahomet, le plus chétif, le plus pauvre, le plus inconnu de ses membres. Cette indignation, Omar la partagea, et, bien que Mahomet fût son cousin à la quatrième génération, il se montra l'un de ses ennemis les plus acharnés. Sa sœur lisait un jour le Koran, il le lui arracha des mains, y jeta les yeux : cette lecture l'attacha d'abord; elle finit par le convaincre. Il se rendit près de Mahomet, fit entre ses mains la profession de foi musulmane, et devint, à partir de ce moment (615 de J.-C), l'un des plus zélés prosélytes, l'un des plus ardents défenseurs de l'islamisme; sa fille devint l'une des femmes du prophète. — A la mort de Mahomet, Omar fut le premier à proclamer que le corps de cet homme de Dieu ne pouvait périr. Il fut chancelier du khalife Abou-Bekre, et lui succéda l'an 634 de J.-C. (de l'hégire 13); il ne se contenta pas du titre de vicaire de Mahomet ou de khalife, il prit aussi celui de prince des croyants ou des fidèles (*emir-al-moumenym*). Les musulmans le regardent encore aujourd'hui comme un modèle de sagesse, de modération. Il sut en effet dompter ses passions, vaincre ses préventions, employer des hommes qu'un souverain plus vulgaire eût sacrifiés ou du moins refoulés dans l'obscurité. Abou-Obéidah, Khaled, Amrou, inspirés, dirigés par lui, conquirent la Syrie, la Perse, l'Égypte, le nord de l'Afrique. Et voulez-vous, au faite de la puissance, un admirable exemple de simplicité, de frugalité? lisez dans les historiens en quel équipage Omar alla visiter quelques-unes des provinces conquises, quels mets vulgaires composaient ses repas, quels vêtements couvraient le khalife. On lui a fait un reproche, et s'il le méritait, il faudrait le regarder comme un stupide ignorant, comme l'un des Barbares qui, sous l'impression d'un incompréhensible fanatisme, ont nui le plus au progrès de la civilisation : consulté, dit-on, sur ce qu'il fallait faire de la bibliothèque d'Alexandrie, il aurait répondu que si les livres qui la composaient étaient conformes aux principes du Koran, ils étaient inutiles, et que s'ils leur étaient contraires, ils étaient nuisibles, et que dans l'un et l'autre cas il fallait les détruire; on ajoute même que ces manuscrits, à jamais regrettables, servirent à chauffer les bains d'Alexandrie, et l'on donne le calcul du nombre de jours pendant lesquels ils suffirent à ce barbare usage. Heureusement pour la mémoire du khalife Omar, on a démontré que ce récit n'est qu'une fable; et en effet, un tel acte de barbarie serait inconciliable avec l'esprit qui anima les khalifes, et les porta à faire faire de si rapides progrès intellectuels à l'admirable nation qu'ils gouvernèrent. L'historien Khondemir prétend qu'Omar, en dix ans de règne, fit détruire plus de 40,000 temples chrétiens, et fonda 1,400 mosquées. C'est lui qui donna l'hégire pour ère aux musulmans; il solda ses troupes et inscrivit sur des registres régulièrement tenus les noms de ceux qui combattaient pour l'islamisme. Les *sunnites (v.)* ou traditionnaires, l'ont en grande vénération. Il avait échappé au poignard d'un Arabe qu'avait soldé un cheik, ennemi mortel d'Omar et du Koran; mais il n'échappa point aux coups d'un esclave persan, qui le frappa mortellement dans la mosquée de Médine, l'an 644 de J.-C. (23 de l'hégire), et se tua ensuite lui-même pour échapper au supplice.

Omar II, descendant du précédent par les femmes, fut le huitième khalife ommiade. Il succéda à Soliman, l'an 717 de J.-C. (99 de l'hégire). Simple, modeste et juste, il accorda quelques réparations aux descendants et aux partisans d'Ali (les *schiites* [*v.* ce mot]). Il inspira par là quelques craintes aux

ommiades ses parents et aux *sunnites ;* on lui fit prendre un poison lent, et il s'éteignit l'an 720 (101 de l'hégire). Faut-il ajouter foi aux assertions des écrivains grecs, qui l'accusent d'avoir violemment persécuté les chrétiens, et envoyé au supplice tous ceux qui refusaient de renier l'Évangile? On sait combien les moines de l'Orient, comme ceux de l'Occident, ont pris plaisir à calomnier les chefs des infidèles.

Omar-Al-Motawakkel-Al-Allah (Abou-Mohammed), surnommé *Al-Aftas*, fut le cinquième et dernier roi maure de Badajoz en Espagne; il avait disputé ses états, qui comprenaient une grande partie du Portugal, à son frère Yahia, auquel il succéda l'an 1079 de J.-C. (470 de l'hégire), et devint célèbre par ses richesses, son bonheur et son goût pour les arts. Il soutint le roi de Maroc Youssouf-Ben-Taschfio, contre le roi de Léon et de Castille, Alfonse VI. Cet appui tourna à son préjudice. Un lieutenant du roi de Maroc, aidé par la trahison des sujets d'Omar, l'assiégea dans sa capitale, le fit prisonnier et lui fit trancher la tête, ainsi qu'à ses deux fils, l'an 1094 de J.-C. (487 de l'hégire). Dans sa prison, avant de marcher au supplice, il eut le courage de composer des vers, qui ont été conservés. A. S—a.

OMBELLE, du latin *umbella* (parasol), disposition de fleurs dont les pédoncules partent tous d'un même point et affectent la direction des tiges qui soutiennent les baleines d'un parasol.—Les *ombellules* sont de petits rayons qui partent du sommet des rayons de l'ombelle, et forment sur chaque tige des *ombelles partielles*.

OMBELLIFÈRES, nom d'une famille de plantes de la classe des dycotilédons polypétales, à étamines épigynes: elles sont herbacées, annuelles ou vivaces; à feuilles alternes, pétiolées, embrassantes à leur base; à fleurs ordinairement blanches ou jaunes, dont le calice est adhérent et l'ovaire infère, la corolle à cinq pétales en rose, les cinq étamines alternes avec les pétales, et insérées en dehors d'un disque épigyne jaunâtre, qui garnit le sommet de l'ovaire; à fruit composé de deux coques monospermes indéhiscentes.—Cette famille naturelle renferme, 1° des plantes vénéneuses, telles que les diverses espèces de ciguë; 2° des plantes médicinales, l'assa-fœtida, l'anis; 3° enfin, des plantes alimentaires, la carotte, le céleri, etc. Ces dernières doivent à la culture leur saveur agréable, car, à l'état sauvage, elles ont un goût âcre et aromatique presque insupportable. P. G.

OMBILIC, du latin *umbo* (bouton ou bosse au milieu d'un bouclier). Les naturalistes donnent ce nom à une petite cicatrice qu'on voit sur les graines des plantes, et qui marque l'endroit par où elles tenaient au péricarpe ou placenta, et aussi à l'enfoncement qui se trouve à l'un ou à l'autre extrémité de certains fruits; enfin, à une cavité qui se trouve au centre de la face inférieure de quelques coquilles.—Chez l'homme, l'*ombilic* (nombril) est la cicatrice arrondie, plus ou moins enfoncée, qui résulte de l'oblitération de l'ouverture qui livrait passage aux différentes parties constituantes du cordon. Cette cicatrice est d'autant plus profonde que l'individu est plus âgé et plus gras: elle résulte de quatre plans de fibres qui s'entre-croisent par leurs extrémités.

OMBILICAL, qui appartient, qui a rapport à l'ombilic. La *région ombilicale* est la partie moyenne du ventre, bornée de part et d'autre par les flancs.—L'*anneau ombilical* est formé par le rétrécissement progressif de l'ouverture dans laquelle était engagée une partie des intestins, logés à la base du cordon avant la naissance.—On dit encore, le *cordon ombilical* (*v.* Œuf humain), une *hernie ombilicale* (*v.* Hernie). P. Gaubert.

OMBRE, dans le sens le plus général, se dit de la manière dont se trouve modifiée la lumière derrière un corps qui en intercepte les rayons directs, ou provenant directement du foyer d'où ils émanent. C'est l'ombre de la lune interposée plus ou moins directement entre la terre et le soleil qui produit ou qui,

du moins, rend sensibles les éclipses de ce dernier astre : ce qu'on nomme *pénombre* est une sorte de demi-ombre, résultant du mélange de la lumière avec l'ombre propre ; c'est le point où celle-ci finit et où commence l'autre ; ce n'est déjà plus de l'ombre proprement dite, et ce n'est cependant pas encore la lumière elle-même, à peu près comme le crépuscule entre le jour et la nuit ; la pénombre est souvent une cause d'obstacle à la précision des observations astronomiques, et surtout gnomoniques. — Le soleil étant le principal foyer de la lumière, l'est aussi de l'ombre par cela même, et ce n'est que lorsque cette dernière est produite par les rayons de cet astre qu'elle peut avoir pour synonyme l'expression poétique d'*ombrage*, à l'idée de laquelle se lie presque toujours celle de *fraîcheur*, de *repos*. L'*ombrage*, au propre, est l'ensemble, la réunion des branches, des feuilles des arbres qui produit de l'ombre ; au figuré, c'est *défiance*, *soupçon* : « Tout lui porte *ombrage*. *Ombrager*, c'est faire de l'ombre. *Ombrageux* se dit des chevaux, des mulets sujets à avoir peur, et des personnes soupçonneuses. L'ombre diminue le matin dans les mêmes proportions qu'elle décroît durant la soirée, phénomène dont les géomètres font un assez fréquent usage pour la détermination des hauteurs, surtout quand celles-ci sont inaccessibles, comme les montagnes de la lune, dont l'ombre s'aperçoit et se mesure assez bien à l'aide d'instruments *ad hoc* ; non pas qu'elle puisse avoir jamais pour synonyme le mot *ombrage* dans le sens que nous venons d'attacher à ce dernier, c.-à-d. comme procurant fraîcheur et quiétude à des êtres animés, car il est bien certain que la lune n'en contient absolument point, au moins qui ait quelque rapport avec nous, par suite de l'absence de toute atmosphère, phénomène dont l'existence bien démontrée eût dû suffire pour empêcher tous les absurdes commentaires qu'on a faits, il n'y a pas long-temps, sur les habitants de la lune, car il n'est personne qui ne sache que l'air est tellement nécessaire à la vie, comme nous la comprenons, que les poissons mêmes qui en sont privés meurent à l'instant, comme il arrive quand on en met dans de l'eau distillée. — Le mot *ombre* a beaucoup vieilli dans certaines acceptions, comme celles-ci : Faire ou porter *ombre* à quelqu'un, pour dire en obscurcir le mérite ; et il est même tout-à-fait passé de mode dans certaines locutions très fréquentes autrefois : Tromper quelqu'un sous *ombre* de piété, de dévotion ; s'esquiver d'une compagnie, sous *ombre* qu'on est très pressé par des affaires. — *Ombre*, au pluriel et poétiquement, s'emploie pour la *nuit*, les *ombres* de la nuit pour les *ténèbres*. *Ombre*, singulier et pluriel, était pris chez les anciens pour l'ame dégagée du corps : L'*ombre* de Brutus, les pâles *ombres* ; Pluton règne sur les *ombres*, etc. — On dit les *ombres* de la mort, du tombeau, pour dire la *mort*, le *tombeau*. — C'est une locution proverbiale, qu'il n'y a pas de corps sans *ombre*, encore qu'elle ne soit point absolument vraie. — On disait autrefois d'un homme trop défiant que tout lui faisait *ombre*, et l'on dit encore aujourd'hui d'un poltron, qu'il a peur de son *ombre*. Cette locution usitée aujourd'hui : Tout lui fait *ombre*, lui porte *ombrage*, n'a pas un sens bien déterminé entre les deux précédentes, et tient un peu de l'une et de l'autre. Cette expression de : Comme l'*ombre* suit le corps, s'applique assez bien au parasite qui s'attache opiniâtrement à tous les pas de quelqu'un. — *Ombre* s'emploie encore dans un grand nombre d'autres acceptions figurées, comme quand on dit : Le flambeau des sciences a été long-temps avant de pouvoir percer les ténèbres, ou les *ombres*, de ces siècles d'ignorance. Il est fréquemment usité pour *protection*, comme dans cette phrase qu'une plate flagornerie adressait à Louis XIV : « La France vit heureuse à l'*ombre* de ce grand roi ; » ou bien dans cette autre : « L'on peut tout se permettre à l'*ombre* d'une si puissante protection. » On s'en sert aussi pour *apparence*, et il est alors opposé au

mot *réalité*, comme quand on dit : La France ne jouissait plus alors d'une *ombre* de liberté : c'est dans ce sens que Lafontaine a d

> Chacun se trompe ici bas :
> On voit courir après l'ombre
> Tant de fous, qu'on n'en sait pas,
> La plupart du temps, le nombre.

— *Ombre*, en termes de blason, se dit de l'image d'un corps qui est si délié qu'on voit le champ de l'écu à travers. — *Ombres*, en termes de peinture, désigne les endroits les moins éclairés, les plus obscurs d'un tableau, servant à relever l'éclat des autres : Donner de grandes, de fortes *ombres* ; ménagèr les *ombres*, etc. On dit dans ce sens, d'un léger défaut qui fait mieux sentir les beautés d'un ouvrage, le caractère d'une personne, que c'est un *ombre* au tableau. Billot.

OMBRES CHINOISES. Ce genre de spectacle, si cher aux enfants, et dont le nom indique l'origine, commença par l'Allemagne son apparition en Europe : on l'y désignait sous le nom de *schatteuspiel*. Ce fut en 1767 qu'on en fit chez nous un premier essai; mais il paraît que les procédés par lesquels s'opère cette fantasmagorie burlesque n'y furent d'abord qu'imparfaitement imités, et quoiqu'on eût composé pour ces premières *ombres* une petite pièce ayant pour titre *l'Heureuse pêche* (1770), qui se trouve encore dans les collections de quelques *théâtrophiles*, cette importation eut alors peu de succès. — Vers 1780, de nouvelles *ombres chinoises* vinrent s'installer à Versailles, où elles furent bien accueillies; mais leur réussite populaire date de 1784, époque où elles vinrent occuper, dans les galeries nouvellement construites au Palais-Royal, un emplacement voisin de celui où elles se trouvent encore aujourd'hui. *Séraphin*, nom illustre, nom révéré par toutes les générations de marmots qui se sont succédé depuis ce temps, Séraphin fut le fondateur et, pendant de longues années, le directeur de ce spectacle. Qui ne se rappelle les jouissances qu'il y a éprouvées dans son jeune âge, le fameux *pont cassé*, et ces couplets innocents, qui survivront peut-être aux couplets spirituels de nos vaudevillistes :

> Peut-on passer la rivière
> Lire, lire, Lire ?
> Les canards l'ont bien passée.... etc., etc.

Aussi, ce spectacle enfantin, que plus d'une fois vinrent voir les grands enfants, sous prétexte d'amuser les petits, est le seul, je crois, qui, fort de ses services et de sa popularité, n'ait recours ni aux annonces ni aux *réclames* des journaux. — C'est encore un *Séraphin*, le neveu de son fondateur, qui le dirige aujourd'hui. Il en a perfectionné plusieurs détails, et y a joint quelques pièces mécaniques qui rappellent celles qu'on voyait autrefois au *théâtre de M. Pierre*. — Toutefois, on regrette de voir que l'ambition scénique ait aussi gagné le petit spectacle des *ombres chinoises*, et qu'il ait voulu donner aussi des ouvrages en plusieurs actes, à changements de décorations, etc. : il ne sera plus avec ce système qu'un des derniers théâtres secondaires, tandis qu'il avait l'avantage d'être une exception, une spécialité parmi eux. Ourry.

OMBRELLE (du latin *umbella*, diminutif d'*umbra*, ombre, ombrage), sorte de petit parasol que portent les dames pour se mettre à l'abri des rayons du soleil. Quoique ce mot ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de Trévoux*, il ne faut pas croire cependant que l'usage des *ombrelles* fût inconnu à nos pères. Montaigne en parle dans ses *Essais*. « Nulle saison, dit-il, m'est ennemie que le chaud aspre d'un soleil poignant; car les *ombrelles* de quoi, depuis les anciens Romains, l'Italie se sert, chargent plus le bras qu'ils ne deschargent la tête. » Dans le titre de l'épigramme 28e du xive livre de Martial, nous trouvons encore le mot *umbella*, employé pour signifier un parasol; ce qui prouve que les belles Romaines savaient, elles aussi, protéger la blancheur de leur teint contre l'influence pernicieuse des ardeurs de l'été. X. X

OMÉGA, nom de la dernière lettre de l'alphabeth grec : l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin (*v.* Alpha).

OMELETTE. C'est un ragoût, comme chacun sait, d'œufs battus et cuits dans la poêle, soit au beurre, soit à la graisse, soit à l'huile. Maintenant, quelle est l'étymologie de ce mot? Voici d'abord celle qui lui est assignée par Ménage : « Les Italiens, dit-il, appellent *anima* la semence des fruits, et *animelle* (petites ames), les foies, les gésiers, les cœurs de volailles. Nous disons en France l'*ame d'un fagot*, pour désigner le dedans d'un fagot. Plaute appelle l'*ame d'un puits* l'eau qu'il contient. Or, comme une omelette n'est autre chose qu'une fricassée d'œufs (en italien *frittata*, fricassée), nous avons fait ce mot d'*animaletta*, diminutif d'*anima :* ainsi *omelette* veut dire *petite ame*, et d'*alma* (ame), nous avons fait d'abord *haumelaicte*, qui, par un vice d'orthographe, s'est écrit plus tard *omelette*. » Léon Trippault conteste cette étymologie, et tire ce mot du grec *ama* et *luein* (délayer ensemble); Lancelot, du grec *amulaton*, qui a la même signification; La Mothe-le-Vayer, au contraire, le fait venir d'*œufs meslés;* Bourselot, d'*ovum molle*, et le P. Labbe, du grec *omelia*, composé d'*oôn* (œuf), et de *meli* (miel). Tout en rendant à ces illustres érudits la justice qui leur est due, nous pensons qu'ils auraient aussi bien fait de dériver le mot litigieux des deux mots latins, *ova mellita* (œufs miellés); car, autrefois, le miel était l'ingrédient essentiel de tous les ragoûts. Mais ce poétique ingrédient est devenu trop fade pour les palais blasés de nos gastronomes. On lui a substitué les truffes, les champignons, les asperges, les rognons, les fines herbes, la ciboule, le lard, les oignons, le fromage, le rum même et le kirsch-wasser; et cette innovation n'est pas sans mérite, nous en faisons l'aveu. Quant à l'omelette au sucre, à l'omelette soufflée et à l'omelette aux confitures, nous l'abandonnons volontiers aux frêles estomacs de nos dandys et de nos beautés vaporeuses. Ce n'est pas à des estomacs de cette espèce que Louis XV, ce grand faiseur d'*omelettes*, consacrait ses royales élucubrations! C. D.

OMISSION, action d'omettre, ou la chose omise. Il y a des *omissions* légères et des *omissions* graves, des *omissions* involontaires et des *omissions* volontaires. En style de commerce et de banque, la formule *sauf erreur ou omission*, inscrite au bas d'une facture, d'un compte de vente, d'un extrait de compte-courant, semble être une espèce de réserve de celui qui fournit ses pièces, relativement aux inexactitudes qui auraient pu se glisser dans son travail. — En théologie, ne pas faire ce que la loi de Dieu commande, c'est se rendre coupable d'un péché d'*omission*. La morale évangélique ordonnant beaucoup de bonnes œuvres et d'actes de vertu, la plus grande partie des fautes du chrétien sont des péchés d'*omission*. Mais comme l'inadvertance et la faiblesse peuvent y avoir une grande part, ces fautes ne sont pas ordinairement aussi graves que les *péchés de commission*, qui consistent à faire ce que la loi de Dieu défend. X.

OMNIBUS. Ce datif pluriel de l'adjectif *omnis*, qui sert aujourd'hui plus spécialement à désigner certaines voitures publiques, signifie *pour tous*, propre à *tous*, abordable à *tous*. Les voitures *omnibus* méritent effectivement ce nom par la modicité du prix des places, par le grand nombre de places qu'elles présentent, par le grand espace qu'elles parcourent, surtout depuis qu'à Paris des correspondances se sont établies entre les différentes voitures de cette espèce, qui sillonnent en tout sens la capitale de la France. Quatre roues soutiennent une caisse oblongue et carrée, sauf dans quelques-unes quelques légères modifications de formes vers les angles : dans cette caisse se trouvent deux banquettes disposées longitudinalement, garnies de coussins assez doux, assez moelleux pour des voitures publiques; et, sur chacune d'elles, sept personnes sont commodément assises; un seul voyageur, dans le cas où la caisse est pleine, est réduit au strapontin, et seul il éprouve l'inconvénient de tourner le dos aux chevaux. Deux de ces quadrupèdes suffisent à traî-

ner la machine ; ils sont dirigés par un cocher t un conducteur, debout sur le marche-pied, à la partie postérieure de l'équipage, indique à son gré au cocher qu'il faut s'arrêter ou marcher, en tirant un cordon qui communique au bras du phaéton. Il fait la recette, et un mécanisme ingénieux le met à même de constater le nombre de personnes que contient la voiture. Le cocher et le conducteur ont un costume (nous ne disons pas une livrée) distinct. Des contrôleurs échelonnés sur les diverses directions contribuent, dans les intérêts du public et de l'administration, à l'activité, à l'exactitude, à la sévérité du service. On prétend que ces voitures ont été inventées par Pascal ; les Nantais en contestent la résurrection aux Parisiens. Ceux-ci les employèrent pour la première fois en 1828 ; aussitôt, des concurrences s'élevèrent : les *dames blanches*, les *tricycles*, les *favorites*, les *écossaises*, les *béarnaises*, les *diligentes*, etc., apparurent. Les tricycles marchèrent sur trois roues, et furent bientôt contraintes de revenir à l'ancien système. Depuis long-temps, des glaces ne décorent plus ces voitures ; les scènes représentées sur les panneaux des *dames blanches* ont été effacées : les chevaux, autrefois blancs, des dames blanches, se sont vu enlever leurs blancs panaches ; les écossaises ont abdiqué leur peinture à carreaux de couleurs variées ; mais un éclairage à couleurs distinctes fait de loin connaître les voitures des diverses entreprises. Toutes les grandes villes ont adopté l'*omnibus* ; dans quelques-unes, l'*omnibus* conduit hors des murs le citadin qui veut accidentellement respirer l'air des champs. On avait essayé des *omnibus* gigantesques destinés à parcourir les grandes routes : qui n'a connu l'incommode et massif *omnibus* qui fit si peu de temps le service entre Paris et Orléans, et n'a pu soutenir long-temps sa chétive existence? L'*omnibus* établi entre Châlons-sur-Saône et Paris était indigne d'un si beau nom : ce n'était qu'une triste et insupportable carriole. Le nom d'*omnibus* jouit dans le principe d'une admirable popularité. On l'appliqua même à des publications littéraires d'une valeur bien douteuse : on eut, par exemple, les *Omnibus de la langue française*. Disons-nous aussi que le peuple des écoles, le gamin de Paris, le faubourien et le tourlourou, donnent finement le nom d'*omnibus* à ces beautés vénales qui font la joie de nos carrefours. A. S—a.

OMNIUM. On appelle de ce nom en Angleterre, en économie politique, la totalité des objets (des fonds publics, des stocks) que l'adjudicataire d'un emprunt reçoit du gouvernement. Si, par exemple, des adjudicataires, en vertu de leur contrat, doivent recevoir pour chaque centaine de livres sterling une certaine somme en fonds à trois pour cent, une autre à quatre, et une certaine quotité d'annuités à longues échéances, ces trois objets forment un *omnium*. Chaque article séparé de l'emprunt se nomme *scrip*, diminutif de *souscription*. L'*omnium* d'un emprunt, sujet, suivant les circonstances, à la hausse et à la baisse, est, on le conçoit, l'objet de grandes spéculations. C. L.

OMNIVORE, ou mangeant de tout, c'est-à-dire se nourrissant également de substances végétales et animales, ou de toute sorte d'aliments. En effet, la plupart des animaux se distinguent en *carnivores* et en *herbivores* (*v.* ces articles), à tel point que les uns ne peuvent pas supporter le régime des autres. Très peu s'accommodent indifféremment de ces diverses alimentations, car on ferait périr des lions et des tigres en ne leur donnant que de l'herbe ou des fruits, comme le bœuf ou la brebis mourraient de faim avec une nourriture de chair et de sang. Les vaches qu'on nourrit, par nécessité, de poisson, dans de rigoureux hivers, en Islande, subsistent à peine, et M. Magendie, en nourrissant des chiens avec du sucre seul, ou du beurre et de l'huile, les a vus périr d'inanition. La raison de ces différences existe dans la structure des intestins et des organes de mastication. La nature a donc créé ces êtres

pour un régime spécial; mais elle a départi, entre tous, à l'homme, la qualité *omnivore*. Cette aptitude à se suffire du premier aliment qui se présente, par toute la terre, est convenable à un être *cosmopolite*, pour lequel la chair, le poisson, les végétaux de toute espèce, offrent des moyens de soutenir son existence. Sans doute d'autres animaux s'accoutument à dévorer à peu près tout, comme les rats, les souris et autres rongeurs; les singes mangent aussi des substances animales et végétales; on a vu les cochons friands de chair et de sang; les poules, les canards, etc., ne refusent point les matières animales; toutefois, ces animaux ont des préférences marquées, et périssent à la longue par un régime trop azoté (ou animalisé). L'homme n'a ni les intestins courts et étroits des bêtes carnassières, ni leurs dents crochues, ni leurs ongles déchirants, ni l'instinct sanguinaire dès le jeune âge; mais il ne présente pas non plus les estomacs quadruples, les longs et vastes boyaux et cœcums qui distinguent les herbivores; un anatomiste calculait d'après la forme et le nombre des dents que l'homme était frugivore comme douze et carnivore comme huit. Cependant, cette proportion peut varier dans les habitudes, car les climats froids rendent le régime animal plus nécessaire, pour entretenir la vigueur et la chaleur vitale, chez les Tatars, les peuples guerriers, les sauvages chasseurs. Au contraire, les climats brûlants font repousser les nourritures putrescibles de chair, et préférer plutôt le régime doux et frugivore des pythagoriciens, des brahmes de l'Inde. D'ailleurs, les végétaux sont rares sous les contrées glaciales, tandis que les fruits sucrés et autres substances végétales, succulentes ou farineuses, abondent dans les régions chaudes. Ces qualités mitoyennes, omnivores et cosmopolites, de l'espèce humaine, donnent ainsi plus de flexibilité à l'organisation pour la plier à toutes les circonstances. C'est encore un avantage dont jouit au plus haut degré notre race, puisqu'elle peut s'instruire également en différents sens, se modifier ou perfectionner, en usant des choses les plus contraires. Ainsi, l'homme peut réunir la force, l'audace et le courage du carnivore, à la douceur, à la docilité, à la sensibilité sociale qu'on rencontre dans les herbivores. Par ces dons heureux, notre espèce trouve plus facilement que toute autre à vivre en tout pays et à se grouper en nations civilisables (*v.* Homme). J.-J. Virey.

OMOPLATE. Ainsi que l'indique son étymologie grecque, l'omoplate est un os large qui entre dans la composition de l'épaule. Il est situé à la partie supérieure et externe du tronc, en arrière et en haut de l'épaule; sa forme est triangulaire aplatie, la base en haut, le sommet en bas. Cet os, articulé en haut avec l'extrémité externe de la clavicule et en avant avec l'humérus (os du bras), est eu rapport avec les sept premières côtes. Afin de faciliter la description de cet os, qui est assez compliqué, il convient de le diviser en deux faces, l'une antérieure, ou *costale*, l'autre postérieure, ou *dorsale*; en trois bords, le *vertébral* ou interne, le *cervical* ou supérieur, et l'*axillaire* ou externe, désigné aussi sous le nom de *côte de l'omoplate*; en trois angles, un interne, un inférieur et un externe. La face antérieure, qui est aussi interne, porte le nom de *sous-scapulaire*; elle est légèrement concave, présente des crêtes obliques de haut en bas, et donne attache au muscle sous-scapulaire. — La face postérieure, ou dorsale, est partagée transversalement par une éminence très saillante, nommée *épine de l'omoplate*, qui concourt à former deux cavités, une supérieure, peu étendue, qu'on nomme la *fosse sus-épineuse*, dans laquelle s'attache le muscle sus-épineux, et une inférieure, dite *fosse sous-épineuse*, qui donne insertion au muscle sous-épineux. Le sommet de l'épine de l'omoplate se termine par une sorte de bec aplati, qu'on appelle *acromion*, qui s'articule avec l'extrémité scapulaire de la clavicule. Des trois angles, le supérieur donne attache au muscle angulaire, et l'inférieur

au muscle grand dorsal. L'angle externe est tronqué et présente une surface articulaire, nommée *fosse glénoïde*, qui s'articule avec l'extrémité supérieure de l'humérus, pour former l'articulation *scapulo-humérale*. Le bord supérieur est surmonté en avant par un crochet osseux qu'on a surnommé *apophyse coracoïde*, à cause de sa ressemblance avec le bec d'un corbeau. Quant aux deux autres bords, ils n'offrent rien de remarquable, si ce n'est l'épaisseur de l'externe, qui donne attache à plusieurs muscles de l'épaule et du bras. L. Larat.

OMPHALE, reine de Lydie. Hercule fut obligé d'aller se faire esclave chez cette princesse. Il aima d'abord Malis, esclave de la reine, et en eut un fils qu'il nomma *Alcée*. Il fut ensuite épris d'Omphale elle-même, et il en devint si amoureux qu'oubliant son courage et sa vertu, il ne rougit pas de filer auprès d'elle pour lui plaire. Tandis qu'Omphale portait la massue et la peau de lion, dit agréablement Lucien, Hercule portait une robe de pourpre, travaillait à la laine, et souffrait qu'Omphale lui donnât quelquefois des coups de sa chaussure. On trouve en effet plusieurs anciens monuments qui nous représentent Omphale et Hercule dans l'attitude que leur donne Lucien. Cette fable a donné lieu à beaucoup d'allusions, soit morales, soit galantes. Si cependant elle n'a d'autre fondement que l'aventure rapportée au mot Lupercales, ce n'était pas la peine de faire tant de bruit d'un simple amusement de deux époux en bonne intelligence, et qui donna lieu à une scène comique. Au reste, il peut bien se faire que quand on a dit qu'Hercule, étant chez Omphale, se vêtit en femme, apprit à filer et se soumit aux coups de souliers par lesquels la princesse l'avertissait de sa maladresse, on ait voulu exprimer la vie voluptueuse que le héros mena chez Omphale. Il en eut un fils nommé *Agélaüs*, d'où l'on fait descendre Crésus. A. S—r.

ON, espèce de pronom personnel indéfini, faisant fonction de substantif masculin, et signifiant *quelqu'un*, *quelques-uns*, *plusieurs*. D'après les étymologistes, *on* serait une contraction du mot *homme*. On fonde cette conjecture sur ce que, dans quelques langues étrangères, comme dans l'italien, dans l'allemand, dans l'anglais, les mots qui signifient *homme* sont quelquefois employés au même usage que notre pronom indéfini *on*. D'après cela, *on dit*, *on assure*, signifierait *homme dit*, *homme assure*, et pour le pluriel, *les hommes disent*, *les hommes assurent*. Lorsque, ainsi que dans ces dernières phrases, *on* est un terme collectif, il veut le verbe au singulier et les adjectifs au pluriel : *On se battait en désespérés ; on se méfiait les uns des autres*. Dans tous les autres cas, il ne se construit qu'avec le singulier. Malgré les exemples contraires fournis par de célèbres écrivains, *on* et *l'on* sont parfaitement synonymes; mais *on* est plus usité : il ne faut se servir de *l'on* que pour éviter un hiatus désagréable. Le pronom *on* est regardé comme masculin, c.-à-d. que, dans tous les cas, excepté celui qui est cité plus haut, les adjectifs qui s'y rapportent prennent la terminaison masculine, comme dans cette phrase : *En étudiant on devient savant*. Le pronom *on* joue un grand rôle dans les préfaces des livres de Port-Royal, livres qui portent presque tous des pseudonymes en place des vrais noms de leurs auteurs. Cette forme semble beaucoup plus modeste que le *moi*; cela n'a pas empêché les ennemis des jansénistes de taxer leur *on* d'orgueil et de vanité.

Champagnac.

ONAGRE. Cet animal, auquel les anciens donnaient aussi le nom d'*onager*, n'est autre que l'âne sauvage, c.-à-d. non réduit à l'état de domesticité. Nous ne savons que fort peu de choses sur les ânes sauvages; nos ancêtres ne nous ont laissé aucune description de ces animaux; cependant, l'opinion la plus générale est que les ânes sont originaires de l'Arabie, comme les chevaux, ou bien des déserts de l'intérieur de l'Asie, d'où ils se sont ensuite répandus dans l'Égypte, la Grè-

ce, l'Italie, la France, l'Allemagne, etc. Mais ils n'ont pas partout acquis la même vigueur et le même développement : ainsi, dans les pays où le climat est chaud et sec, les ânes sauvages sont presque aussi vigoureux et aussi beaux que les chevaux ; mais cette élégance des formes et cette élévation de la taille diminuent avec la chaleur et la sécheresse : on assure même que dans le Nord les ânes sont tout-à-fait inconnus. — Les onagres de l'Asie vivent en troupes, qui émigrent fréquemment pour aller chercher un climat plus convenable, suivant les saisons. Leur poil est d'un beau gris ; une bande noire suit l'épine du dos, et une autre descend sur les épaules en traversant le garrot : ils sont extrêmement agiles à la course, mais très difficiles à dompter. — Les ânes sauvages de l'Arabie ont une réputation justement méritée ; sobres et infatigables, ils font sans s'arrêter des courses inouïes : on en a vu faire en une demi-heure 1750 doubles pas d'homme, et continuer pendant longtemps une semblable marche, toujours d'un pas égal, en ne prenant pour toute nourriture qu'un peu de paille et d'eau. — Loin de s'améliorer, comme on le voit, les onagres ont beaucoup perdu de leur vigueur et de leur beauté primitive ; cela est dû, sans aucun doute, aux mauvais traitements qu'on leur fait subir à l'état de domesticité. Le préjugé qui a fait considérer l'âne comme le symbole de la stupidité et de l'obstination n'a jamais été moins juste : en effet, il y a de l'instinct dans cet animal, qui, sentant une lourde charge sur son dos, se hâte, dans le but d'en être délivré plus tôt ; de là ce proverbe : *Plus l'âne est chargé, plus il va.* Il en est de même de son obstination : c'est une suite des mauvais traitements qu'on lui fait éprouver, mauvais traitements qui le révoltent, et contre lesquels il ne peut se défendre que par un refus d'obéissance. Cela est si vrai que des ânes élevés avec douceur obéissent comme les autres solipèdes, et peuvent souvent remplacer les chevaux. Nous ne décrirons pas la structure anatomique de l'âne sauvage, elle est la même que celle de l'âne domestique, dont il a toutes les qualités, et, en outre, plus de vigueur, d'élégance et de force. — On voit en Amérique de grandes troupes d'ânes sauvages, mais ils ne sont point originaires du pays, ils y ont été apportés par les Espagnols, qui les ont abandonnés. Là, ces animaux se sont multipliés à l'infini, et, aujourd'hui, on les prend dans des piéges comme les chevaux sauvages. FAUSOT.

ONAGRE, catapulte, machine de guerre (*v.* ARMES).

ONCE, de *uncia*, mot corrompu probablement de *undecima*, sous-entendu *pars* ; car, chez les Romains, le mot *once* signifiait la douzième partie d'un tout. — Ce mot a plusieurs significations : 1°, en Europe, c'est le nom d'un poids qui est le douzième ou le seizième de celui de la livre. L'once égale 8 drachmes, les 0,0380 de la livre : elle pèse 186 grammes ; 2° l'once-monnaie : on en distingue de plusieurs sortes. Les Romains avaient l'once de l'*as*, valant entre deux et trois deniers de livres ; l'once de *cuivre*, l'once d'*argent*, l'once d'*or*, qui valaient environ 0,1958 fr. ; 6 fr, 1726 ; 177 fr., 768 : toutes ces valeurs avaient éprouvé de grandes variations. — En Asie, l'once d'or vaut douze onces d'argent, et 49 f., 580 de notre monnaie ; 3° l'once, mesure de longueur chez les Romains, valait le tiers de la palme, le douzième du pied : le dix-huitième de la coudée égalait 2,54797 centimètres ; 4° l'once, mesure de superficie, valait le douzième de l'arpent romain, ou 2,400 pieds carrés, environ 229,0579 mètres carrés.

TEYSSÈDRE.

ONCE (L'), quadrupède de la famille des chats, était connue des anciens sous le nom de *petite panthère* ; il est, en effet, beaucoup plus petit que ce dernier animal, car il n'a guère que 1 mètre 2 décimètres environ de long : sa queue a aussi d'ordinaire cette longueur. Le fond de son poil est d'un gris blanchâtre sur le dos et sur les côtés, et d'un gris plus blanc sous le ventre ; sa tête est parsemée de petites taches rondes ; on en voit

deux plus grandes derrière les oreilles; le dos est divisé en bandes longitudinales formées par des taches noires très rapprochées les unes des autres. — Comme tous les animaux de sa famille, l'once a la tête grosse, le museau court, les oreilles arrondies; il va au pas ou bien par sauts et par bonds : aussi ne saurait-il atteindre sa proie en galopant. — Quoique d'un naturel féroce, ce quadrupède s'apprivoise aisément, se laisse toucher et caresser par son maître sans jamais lui faire de mal. — Dans les contrées brûlantes de l'Asie, où les chiens ne peuvent prospérer, on dresse des onces pour la chasse; n'ayant presque pas d'odorat, il ne peut suivre le gibier à la piste, mais il supplée à ce défaut par sa légèreté, qui est si grande qu'il franchit d'un seul bond une muraille, un fossé de plusieurs pieds; souvent, il grimpe sur les arbres pour attendre les animaux au passage, et se laisse tomber dessus. — Voici, d'après Chardin, la manière dont les Persans se servent de l'once à la chasse : « Pour les grandes chasses, dit-il, on se sert de bêtes féroces à chasser : lions, léopards, tigres, panthères, onces : les Persans appellent ces dernières bêtes *youzze*. Elles ne font point de mal aux hommes; un cavalier en porte une en croupe les yeux bandés avec un bourrelet, attaché avec une chaîne, et se tient sur la route des bêtes qu'on lance et qu'on fait passer devant elle le plus près qu'on peut; quand le cavalier en aperçoit quelqu'une, il débande les yeux de l'animal, et lui tourne la tête du côté de la bête lancée; s'il l'aperçoit, il fait un cri, s'élance à grands sauts, se jette dessus et la terrasse; s'il la manque après quelques moments, il se rebute d'ordinaire, et, pour le consoler, on le caresse. J'ai vu cette chasse en Hyrcanie; il y a de ces bêtes qui font la chasse finement, se traînant sur le ventre le long des haies et des buissons, etc. » L'espèce de l'once paraît être plus répandue que celle de la panthère : on la trouve communément en Barbarie, en Arabie, et dans toutes les contrées méridionales de l'Asie, et même en Chine, où on l'appelle *hunen-pao*. — Sa peau est connue des fourreurs sous le nom de *tigre d'Afrique*. TEYSSÈDRE.

ONCLE, TANTE, termes qui sont corrélatifs aux mots *neveu* et *nièce*, et qui désignent comme eux certain degré de parenté. L'oncle est le frère du père ou de la mère par rapport à leur enfant; la tante est la sœur du père ou de la mère. L'oncle et la tante sont les plus proches parents, en ligne collatérale, après les frères et sœurs; ils sont, avec leurs neveux et nièces, au troisième degré; le droit canon, qui diffère en cela du droit civil, les place même au second degré. L'oncle et la tante sont en effet, à certains égards, considérés par la loi civile elle-même comme étant, pour les neveux et nièces, un second père ou une seconde mère, et c'est pour cela que le mariage est interdit entre eux aussi bien par le droit civil que par le droit canon. Cependant, la prohibition n'est pas dirimante d'une manière absolue, elle peut être levée par des dispenses données par le prince pour le droit civil, et par le pape pour le droit canon. — Relativement aux successions, les oncles et les tantes étant placés en second ordre dans la parenté collatérale, sont appelés à recueillir seuls dans leur ligne, et à l'exclusion des parents plus éloignés, les biens laissés par leurs neveux et nièces, lorsque ceux-ci n'ont ni héritier en ligne directe, ni frère ni sœur. De même, les neveux et nièces ont les mêmes droits à exercer sur les successions de leurs oncles et tantes décédés sans héritiers en ligne directe et sans frère ni sœur. Du reste, la loi n'accorde aucune réserve aux oncles et aux tantes, ni aux neveux et aux nièces, pas plus qu'aux frères et aux sœurs. — Dans la coutume de Bretagne, on donnait la dénomination d'*oncle* et de *tante* au cousin et à la cousine qui se rapprochaient de la souche commune d'un degré à l'égard d'un autre cousin ou d'une autre cousine. On disait que les premiers étaient des *cousins-oncles* ou des *cousines-tantes*, d'où est venue la lo-

cution d'*oncle* et de *tante* à la mode de Bretagne, qui s'est appliquée dans la suite aux parentés équivoques, parce que la vérification du cousinage n'est pas toujours chose facile. TEULET, a.

ONCTION (médecine). Ce substantif, ainsi que le verbe *oindre*, dérive du mot *ungere*, par lequel les Latins exprimaient l'action d'étendre sur la peau des substances grasses; il a chez nous la même signification, mais servant principalement à distinguer une espèce de *friction (v.)* que les médecins emploient comme remède aux maux du corps et que les prêtres administrent pour le salut de l'âme. Considérée sous le rapport thérapeutique, l'onction consiste dans l'application sur un point de la surface cutanée d'un topique ordinairement gras, et qu'on étend avec la main, ou un linge, ou un tampon de coton: la plus simple de ces préparations est l'huile, soit d'olives, soit d'amandes douces, dans laquelle on fait dissoudre du camphre, de l'opium, ou d'autres agents narcotiques. D'autres fois, l'axonge de porc sert d'excipient au lieu d'huile pour dissoudre des médicaments, tels que des sels mercuriels, l'émétique, etc; quelquefois le savon, remplaçant le sain-doux, est uni à des huiles essentielles et à des spiritueux; alors la préparation se confond avec les *baumes (v.)*, qui s'appliquent de même. Les onctions pratiquées avec ces divers topiques sont utiles dans diverses affections, et ceux qui sont composés de substances adoucissantes n'ont pas d'inconvénients. Ainsi, on peut employer, à l'instar des liniments, l'huile de camomille, les combinaisons de l'huile d'olive avec l'opium, l'extrait de jusquiame, l'extrait de belladone, comme aussi le baume tranquille, etc., pour chercher à calmer les douleurs qui sont vulgairement attribuées à des rhumatismes chroniques. L'association de l'huile avec le camphre, avec l'essence de romarin, convient dans des cas d'atonie locale ou générale, les tuméfactions froides des articulations. On peut aussi oindre la poitrine des enfants affectés de la coqueluche ou de rhumes, comme on graisse la racine du nez dans le coriza. L'union de l'huile d'olive avec de fortes doses d'essence de térébenthine doit être employée avec une grande réserve, en raison de son action irritante. Quant aux préparations qui renferment de l'émétique ou du mercure, elles sont puissantes et utiles dans diverses maladies, mais cet emploi est du ressort des médecins; eux seuls ont l'instruction requise pour en prévoir et mesurer les effets. Quoique la médication qui nous occupe ait une utilité incontestable dans plusieurs occurrences, elle est cependant peu usitée aujourd'hui, et probablement à tort: comme moyen de guérison, elle n'est en général qu'une ressource secondaire, mais la raison la recommande comme précaution hygiénique. Si dans divers cas l'onction est utile pour porter dans l'organisme des médicaments par l'intermédiaire des vaisseaux absorbants distribués sur la peau, il est d'autres cas où il est utile de fermer cette voie de communication: tels sont ceux où l'infection des miasmes dangereux est à redouter. Dans l'antiquité la plus reculée, les onctions ne furent pas mises en pratique générale sans quelques motifs valables, et maintenues par l'expérience: l'importance qu'on attachait à cet usage était grande, puisque l'emploi des onctions se ralliait aux rites religieux. Des observations nombreuses recueillies dans les pays affligés par la peste ont démontré l'utilité des onctions avec l'huile, notamment durant notre mémorable campagne d'Égypte; à la fin du siècle dernier plusieurs médecins célèbres ont recommandé tour à tour ce moyen comme un préservatif puissant contre ce fléau destructeur. Maintenant que la cause occulte du choléra s'acclimate sur notre hémisphère, il ne serait pas déraisonnable d'éprouver l'effet préservatif d'une médication aussi simple et d'un emploi aussi facile; il ne serait point inutile, au moins, de la recommander comme une arme défensive afin d'atténuer la terreur de la mort, qui est déjà un si grand mal. Aucun ne répugnerait à employer,

par mesure de précaution, des onctions huileuses, fussent-elles inefficaces, tandis qu'il en est peu qui entendent parler sans effroi de l'extrême-onction, nom du dernier des sacrements des catholiques. — Comme la médication dont nous venons de nous occuper entraîne l'idée d'une action douce et pénétrante, on lui assimile certaines ressources de rhétorique qui ont une portée analogue dans le sens moral. Ainsi, il y a, dit-on au figuré, de l'*onction* dans les discours; des sentiments religieux développent en nous une *onction* intérieure; l'*onction* de la grâce; l'*onction* du Saint-Esprit.

CHARBONNIER.

ONCTION (théologie). En Orient, où les huiles et les aromates sont fort communs, on a toujours fait grand usage d'essences et de parfums. On n'a jamais manqué d'en répandre sur les personnes qu'on voulait honorer. De là l'onction avec une huile parfumée devint un signe de consécration. On s'en servit pour consacrer les prêtres, les prophètes, les rois, les lieux et les instruments destinés au culte du Seigneur. Dans les livres saints, le terme d'*onction* est synonyme de celui de *consécration* : l'oint du Seigneur est un homme auquel Dieu a conféré une dignité particulière, et qu'il a destiné à un ministère respectable. C'est la signification du mot hébreu *messiah*, que les Grecs ont rendu par *christos*, qui a la même signification. Jacob allant en Mésopotamie oignit d'huile la pierre sur laquelle il avait reposé sa tête, et où Dieu lui avait fait avoir une vision. Cette pierre devint un autel appelé *Béthel* (maison de Dieu). Aaron et sa race reçurent l'onction du sacerdoce, décrite dans le *Lévitique*; Moïse fit aussi une onction sur les autels et les instruments du tabernacle. Samuel sacra Saül en répandant de l'huile sur sa tête; il fit la même cérémonie à David. Salomon fut oint par le grand-prêtre Sadoc et par le prophète Nathan. — L'église chrétienne a sagement retenu l'usage des onctions dans ses cérémonies: c'est un symbole très énergique pour ceux qui connaissent les anciennes mœurs de l'Orient. Dans le *baptême* (*v.*), on fait une onction sur le front, sur la poitrine et sur les épaules du baptisé, pour signifier qu'il est consacré au Seigneur et élevé à la dignité d'enfant adoptif de Dieu. Dans la *confirmation* (*v.*), on en fait une sur le front pour avertir le chrétien qu'il ne doit point rougir de sa croyance. Dans l'*ordination*, l'évêque consacre par une onction le pouce et l'index de ceux qui sont promus au sacerdoce pour les faire souvenir de la pureté avec laquelle ils doivent porter les mains sur les choses saintes. En consacrant une église, l'évêque fait des onctions sur les murs de l'édifice et sur la table des autels qui doivent servir à la célébration du saint sacrifice. L'utilité des huiles et des essences dans certaines maladies les a fait envisager comme un symbole de guérison. Saint Marc dit que les apôtres oignaient d'huile les malades, et les guérissaient, non par la vertu naturelle de cette onction, mais par le pouvoir de faire des miracles, que Jésus-Christ leur avait donné. Saint Jacques exhorte les fidèles malades à se faire oindre par les prêtres avec des pratiques (*v.* EXTRÊME-ONCTION). X.

ONDE (du latin *unda*, fait d'*udus*, humide, moite, dérivé d'*hudôr*, eau, et, selon d'autres, d'*ab eundo*), flot, soulèvement de l'eau agitée, élévation, abaissement de la surface de l'eau, émue par le vent ou par la pente. Il y a cette différence entre *ondes*, *flots* et *vagues*, que les *ondes* sont l'effet naturel de l'eau qui coule avec calme, paisiblement, dans les rivières surtout; que les *flots* viennent d'un mouvement accidentel, assez ordinaire, indiquant un peu d'agitation, dans la mer principalement; que les *vagues* proviennent d'un mouvement plus violent, plus agité, applicable également aux rivières et à la mer. On *coule* sur les ondes, on est *porté* sur les flots, on est *entraîné* par les vagues. Un terrain raboteux rend les ondes inégales; un grand vent fait enfler les flots et excite des vagues.—*Onde* est surtout employée dans la vieille poésie : Le soleil

sort de l'*onde*. Il signifie aussi la *mer*. L'*onde noire*, c'est le Styx, le *Cocyte* (*v.*). *Passer l'onde noire*, c'est mourir. —*Ondes*, au figuré : Les *ondes* d'une moire, d'un camelot, d'une colonne torse, d'un bois veiné. Boileau a dit :

Et le feu, dont la flamme en *ondes* se déploie,
Fait de notre quartier une seconde Troie.

Boileau.

— *Ondée*, averse subite et passagère, du latin *undata*. On dit *housée* dans l'Anjou, le Maine et la Bretagne, et en Gascogne *esdélaouas*. Un seau d'eau jeté sur un passant est qualifié d'*ondée*. Molière a dit : « Nous allons faire pleuvoir sur toi une *ondée* de coups de bâton. — *Ondoiement*, baptême sans les cérémonies de l'église. Lorsqu'un enfant nouveau-né paraît être en danger de mort, et qu'il n'est pas possible de le porter à l'église pour lui donner le baptême, on prend la précaution de l'ondoyer; mais, pour que le baptême ainsi administré soit valide, il faut que la matière et la forme soient exactement gardées. On trouve dans les rituels le détail des cas dans lesquels on peut baptiser ainsi les enfants qui ne sont pas encore entièrement nés ou sortis du sein de leur mère. Hors le cas de nécessité, on ne doit pas ondoyer sans une permission expresse de l'évêque. L'usage était établi en France d'ondoyer les princes à leur naissance, et de ne faire les cérémonies que plusieurs années après. Louis XVI, le premier, fit baptiser ses enfants, avec toutes les cérémonies, immédiatement après leur naissance. — Il y eut autrefois du doute pour savoir si les adultes qui avaient été baptisés au lit pendant une maladie, et qu'on appelait *les cliniques*, avaient reçu toute la grâce du sacrement : saint Cyprien soutient l'affirmative. — *Ondulation*, mouvement dans un fluide dont les parties s'élèvent ou s'abaissent alternativement. Il s'emploie surtout en termes de physique : Une pierre jetée dans l'eau y produit une *ondulation* circulaire. Il se dit, par extension, de tout mouvement qui imite celui des ondes : Les *ondulations* d'un champ de blé agité par le vent. Il se dit aussi en peinture, dans un sens analogue, en parlant des lignes, des contours, des draperies. E. G.

ONDINS, ONDINES. Hommes et femmes d'eau, ou plutôt espèce de génies aquatiques chez les peuples du nord, qui répondent aux dieux-fleuves et aux naïades de la Grèce. Les ondins sont toutefois subordonnés aux ondines, dont souvent ils sont les époux. On sait de quelle mystérieuse puissance les nations septentrionales croyaient la femme douée exclusivement à l'homme. A elle seule la science des présages, de l'avenir, du ciel, des enfers, et les pouvoirs surnaturels. Nos ondines sont les nixes des Teutons, nymphes à la peau d'une blancheur d'albâtre, aux yeux bleu-clair, à la chevelure blonde comme l'or pâle, à la voix argentine comme une corde de métal, aux formes souples et ravissantes, et qui demeurent sous le cristal des lacs, des sources et des fontaines, dont elles sont les gardiennes. Malheur à qui trouble leurs ondes ! Chez les anciens aussi, les Grecs et les Romains, c'était un crime de souiller les sources et les fontaines d'aucune ordure. Ces divinités ont une puissance égale à tous les génies arabes, persans, indiens, avec lesquels elles sont de connivence. Nous les voyons toutes arriver des quatre coins de la terre à un bal que donne la fée aux Frimas dans une ballade polonaise :

Là, de Coromandel, là, des îles Maldives,
Le soir même invités arrivaient tous les Dives,
Et tous les djins moqueurs, leurs femmes avec eux :
Comme les mers de l'Inde, ils ont tous les yeux bleus.
Ceux-ci dans un habit fait de lourds coquillages
Aussi bizarre qu'eux, bruissaient en dansant;
Elles, en robes de plumage,
Sur les gazons glacés, volent comme le vent,
Émaillant tout sur leur passage.

— Ces mystérieuses filles sont provennes de Nickar ou Nocken, le Neptune scandinave, ou, selon d'autres, d'Odin. Les nymphes de l'Elbe et du Gaal sont fameuses dans les légendes, et les croyances populaires. Avant les lumières de l'Evangile, les Saxons, qui habitaient le voisinage de ces deux fleuves, adoraient une divinité du sexe féminin, connue sous le nom de la naïade de l'Elbe. Ils

admiraient et craignaient en même temps ses charmes naïfs. Encore aujourd'hui, les paysans des environs de Magdebourg ou Megdeburch (ville de la jeune fille), quand ils viennent au marché de cette ville, disent l'y avoir quelquefois aperçue habillée avec une certaine recherche bourgeoise, et un joli panier sous le bras, qu'elle balance avec coquetterie et une grâce indicible. La foule ne la prend que pour une charmante jeune fille des environs, mais les connaisseurs ou les superstitieux la reconnaissent à un coin de son élégant tablier, qui est toujours mouillé, marque ineffaçable de son amour pour les ondes qu'elle habite. D'autres l'ont vue, pas plus loin qu'au xvie siècle, s'asseoir solitaire dans les herbes fleuries des bords de l'Elbe, et là, peigner ses cheveux à la manière des sirènes d'Ausonie. Depuis l'établissement du christianisme, le peuple est persuadé que ces filles si pleines de tendresse et d'attraits ne sont que l'enveloppe enchanteresse de quelques démons. En effet, dit-il, malheur à qui se laisse aller à la volupté de leurs regards, il trouve dans leurs bras une mort inévitable; elles entraînent dans leurs grottes, assure-t-il, pour ne le rendre jamais, le nageur imprudent; elles jouissent diaboliquement des larmes et des soupirs de leurs amants, dont elles se moquent, et qu'elles trompent. Toutefois, si la beauté et la jeunesse d'un mortel jettent quelques transports amoureux dans leur essence inflammable, elles exigent de lui, sous peine d'un châtiment sans nom, fidélité, discrétion, soumission, ponctualité aux rendez-vous, et obéissance passive à tous leurs désirs. Dans la *Fiancée de Lammermoor*, de Walter Scott, qu'il en coûta cher au beau Raimond de Ravenswood de s'être arrêté sur les bords fleuris de la fontaine de la Sirène en Écosse! Cette nymphe enchanteresse, de la famille de Satan, ne sortait de son palais de cristal qu'après le coucher du soleil, et seulement le vendredi. Depuis plusieurs mois, le jeune lord de Ravenswood avait goûté dans les bras de l'ondine d'indicibles voluptés, quand un soir, manquant à l'heure ponctuelle du rendez-vous, il vit sa mystérieuse amante échapper toute tremblée à ses embrassements, se jeter dans la fontaine, et disparaître à jamais dans les replis de l'onde, qu'elle teignit de son sang couleur de rose. On ne peut nier qu'il n'y ait dans les eaux des sources et des lacs quelque chose de magique. Il est, dans les environs de Berghen en Norwége, un lac qui a reçu le nom de *Mélancolique*. Dans un bassin extrêmement profond, fortifié d'une ceinture de roches escarpées, ce lac étend ses eaux immobiles, et tellement dérobées à la clarté du jour, qu'on y voit les étoiles en plein midi. Les oiseaux, stupéfaits à l'aspect de ce gouffre, n'osent le franchir. Le voyageur, après avoir péniblement gravi les rochers qui l'entourent, éprouve un attrait irrésistible et un désir de se précipiter dans ce ciel renversé. Les Norwégiens attribuent ce sentiment au pouvoir magique des nymphes, ou nixes, ou ondines, qui, selon eux, peuplent encore toutes les eaux de la romantique Scandinavie. Ces nymphes aimaient les présents; on jetait dans leurs liquides demeures de l'or, des perles, des pierres précieuses, des fruits, des fleurs. Dans un étang près de Toulouse, on a trouvé de grandes richesses, qui provenaient des offrandes faites aux ondines. Encore aujourd'hui, beaucoup de villages, de bourgs, se rendent aux sources, et y prient agenouillés. C'est l'antique Numa adressant ses hommages à la nymphe des eaux Égérie; c'est Horace sacrifiant un chevreau sur les bords enchantés de la fontaine de Blandusie, plus claire que le cristal, dit le poëte. Les naïades de Bithynie, qui ravirent le jeune et bel Hylas, les amours d'Hercule, sont les nixes et les ondines séduisantes de la Norwége et des Gaules. Une religion d'un grand peuple sur le globe ne périt jamais tout entière. Les *cabalistes* (*v.*) font des ondins et des ondines des génies élémentaires, qu'ils croient habiter les eaux. Le célèbre illuminé Paracelse a désigné par le nom harmonieux, et romantique alors, d'ondins

et d'ondines les fluides électrique et magnétique, greffant ainsi sur la tige fantastique des mythologies une science positive. Mme SOPHIE DENNE-BARON.

ONÉREUX, ONÉRAIRE (du latin *onerosus*), ce qui est à charge. Le second de ces mots s'emploie rarement, mais le premier est d'un usage très fréquent dans la langue du droit. Cependant, tous deux ont leur application spéciale : *onéraire* s'applique aux personnes, *onéreux* aux choses. *Onéraire* se dit par opposition à *honoraire*, pour exprimer qu'il ne s'agit pas d'un vain titre, mais d'une charge réelle. Tuteur *onéraire* est celui qui a l'administration de la tutèle, par opposition aux tuteurs honoraires, que la loi ancienne admettait quelquefois. Il en était de même des syndics *onéraires*, des marguilliers *onéraires*. Ces locutions ne sont plus en usage, en sorte que le terme lui-même pourrait bien se perdre. On dit qu'un contrat est à titre *onéreux* lorsqu'il assujettit chacune des parties à donner ou à faire quelque chose, par opposition aux contrats de bienfaisance, dans lesquels une seule des parties prend une obligation à sa charge, et qui n'est ainsi *onéreux* que pour une seule qui s'engage à *titre gratuit*. — On dit également d'une succession, qu'elle est *onéreuse* lorsque les bénéfices qu'elle pouvait donner sont absorbés par les charges qu'elle impose, c.-à-d. lorsque le passif que doit acquitter l'héritier dépasse l'actif qu'il est appelé à recueillir. Le remède contre le danger d'accepter une succession qui peut être *onéreuse* se trouve dans la facilité que donne la loi de faire une simple acception sous *bénéfice d'inventaire*, ce qui permet à l'héritier d'échapper aux conséquences rigoureuses d'une acceptation pure et simple qui le rendrait débiteur personnel, obligé envers les créanciers de la succession sur ses propres biens. L'héritier sous bénéfice d'inventaire n'est tenu qu'à rendre compte de la succession, il ne doit rien *ultra vires*. — Une *donation*, qui est par elle-même un acte essentiellement *gratuit*, peut devenir *onéreuse*, et elle prend cette qualification toutes les fois que le donateur impose au donataire des conditions ou charges qui deviennent pour celui-ci de véritables obligations; la donation est faite alors à titre *onéreux*. Il pourrait même arriver que les charges qui peuvent être éventuelles finissent par absorber les bénéfices, en sorte que la donation se trouvera, dans ce cas, transformée en un veritable contrat à *titre onéreux*. Mais alors, quoiqu'il n'y ait pas eu déclaration de bénéfice d'inventaire, on doit appliquer la règle que le donataire ne sera pas tenu *ultra vires* vis-à-vis des créanciers du donateur, car, en acceptant une donation, même *onéreuse*, il n'est pas possible de supposer que le donataire ait pris une charge véritable, et que les créanciers du donateur aient acquis un nouveau débiteur. Un compte fidèle de tous les biens compris en la donation doit nécessairement libérer le donataire à l'égard des créanciers du donateur, à moins qu'il n'y ait eu une novation bien formelle en leur faveur.

TEULET, a.

ONGLES (zoologie et médecine). Le latin *unguis* est l'origine du mot qui nous sert à désigner les lames cornées dont les extrémités sus-palmaires de nos mains et de nos pieds sont recouvertes. Ces armes naturelles, qui naissent dans l'épaisseur de la peau par une sorte de racine, et dont il serait superflu d'esquisser ici la forme, sont le plus ordinairement, dans notre civilisation, arrondies par les ciseaux, afin de ne point gêner les doigts dans l'accomplissement de tant d'actes qui ennoblissent notre espèce. Il est peu de personnes qui permettent aux ongles d'acquérir leur développement normal : c'est cependant un genre d'originalité dont on trouve quelques exemples, notamment pour l'ongle du petit doigt. Chez les individus tombés dans une incurie abjecte et chez les maniaques, on voit ce que deviennent les ongles abandonnés à tout leur accroissement : ils donnent à la main un aspect d'autant plus désagréable qu'ils servent souvent d'abri à la vermine la plus dégoûtante. On a vu des

ongles ainsi négligés acquérir des dimensions énormes, et avoir de l'analogie avec des cornes de bélier. Ces armes, qui, façonnées chez l'homme civilisé, protègent la pulpe digitale, n'étant point émoussées chez l'homme sauvage, forment des espèces de griffes, qui lui sont utiles pour saisir, dépecer sa proie, et pour grimper. On ne dénature pas en Europe le coloris des ongles, qui est celui du tissu qu'ils recouvrent, mais d'autres peuples les teignent avec diverses matières colorantes. L'âge cependant fait varier chez nous la couleur des ongles : très minces chez l'enfant naissant, ils laissent apercevoir la teinte noire du sang, qui rougit à mesure que la respiration s'établit; chez l'adulte, leur transparence permet d'apercevoir les corps étrangers qui s'engagent dessous. A mesure que les années se succèdent, on les voit s'épaissir et se ternir; dans la vieillesse, ils deviennent épais, opaques, et on distingue sur leur surface des lignes longitudinales plus ou moins saillantes : l'aspect des ongles permet ainsi d'évaluer approximativement l'âge de l'homme. La vitalité des ongles ressemble à celle de l'épiderme et des cheveux ; ils végètent au milieu de nos chairs comme une plante qui vit dans un terrain approprié à ses besoins, et ils en reçoivent des influences notables : aussi, dans certains cas où la vie animale est altérée, comme dans des maladies de la peau, dans la phthisie, la couleur et la forme des ongles se dénaturent ; dans les inflammations des doigts, on les voit mourir et se séquestrer : ces changements sont tels qu'ils fournissent aux médecins divers renseignements pour l'étude des maladies. — En jetant un coup d'œil sur le tableau zoologique des animaux, il est intéressant de voir les ongles se modifier sous des formes variées et appropriées à des besoins divers. Chez les singes, on remarque une de ces similitudes humiliantes pour notre espèce; nous les voyons chez d'autres animaux devenir des griffes, des serres redoutables, des sabots, des ergots, etc.; enfin, nous revoyons cette admirable coordination qui est établie dans la nature entre le but et les moyens. En raison de leur vie végétative, les ongles ne sont pas, à proprement parler, passibles d'affections morbides, mais les parties dans lesquelles ils se trouvent implantés étant extrêmement irritables, il existe entre eux et elles des rapports qui sont la source de diverses altérations. Les parties de la peau adjacentes aux bords longitudinaux de ces lames n'étant pas suffisamment protégées se détachent fréquemment pour former ce qu'on nomme assez improprement des *envies*, car ces lambeaux d'épiderme ne sont réellement pas enviables, et si on les arrache avec trop de violence, on peut causer des inflammations toujours incommodes, parce que l'exercice des doigts a besoin d'une liberté entière pour satisfaire à nos besoins sociaux. Quelquefois les bords longitudinaux se détachent de la lame pour former des pointes qui irritent et enflamment le tissu voisin : telle est une autre affection plus grave déterminée par les ongles : c'est une direction anormale qui les fait rentrer dans les chairs, qu'on nomme *incarnation de l'ongle*, et qui advient ordinairement sur les pouces des pieds : cet accident, assez commun, est la source d'une gêne et de souffrances vraiment redoutables. L'ongle enfoncé dans la chair détermine une inflammation, suivie d'ulcérations dures, fongueuses, et accompagnées de douleurs vives; alors, la marche devient très pénible ou impossible : il faut avoir observé cette affection pour en concevoir toute la gravité. Ces données suffisent pour montrer que les soins des ongles exigent diverses attentions hygiéniques qu'il importe de consigner ici. Les ongles étant destinés à protéger des parties si essentiellement appropriées au sens du tact, on doit les ménager en coupant ceux de la main; il vaut mieux les laisser trop longs que trop courts : ce dernier excès, s'il est continué, fait déborder la pulpe digitale, qui, manquant de soutien, grossit, prend une forme disgracieuse, et, ce qui est pire, le tissu dénudé s'irrite et s'enflam-

me au point qu'on l'a vu s'ulcérer et occasionner des abcès le long du bras. Il est également nécessaire de les tenir propres, non seulement à l'extrémité libre, mais sur les côtés, afin d'empêcher que les bords, qui sont fort minces, ne s'éclatent et ne se fendent longitudinalement : quand cet accident arrive, il convient d'extraire le fragment en le coupant un peu au-dessous de la fente qui s'est opérée, autrement, le défaut renaîtrait avec l'accroissement successif de l'ongle. La forme arrondie qu'on donne aux ongles en les coupant est convenable, mais, bien entendu, en les ménageant assez pour qu'ils soutiennent les chairs; il ne faut pas non plus oublier que bien que, dans notre état de civilisation, les ongles ne puissent être considérés comme des armes défensives ou offensives, il est des cas où ils rendent de tristes services, mais dont on doit cependant tenir compte. Il n'est pas rare de rencontrer dans les fastes des causes criminelles des exemples de meurtriers découverts par des égratignures, faible moyen sans doute, mais pourtant utile en ces occurrences. Il y a aussi des inconvénients à laisser trop de longueur aux ongles, car ils se recourbent sur l'extrémité du doigt, nuisent au toucher, et peuvent en outre pénétrer dans la chair. Les ongles des orteils servant aussi de soutien, il est nécessaire de ne pas les couper trop courts, car ce défaut d'attention nuirait à la marche, et aurait en outre l'inconvénient de produire à la coupe un bourrelet et une source d'inflammations toujours à redouter sur ces parties. Ce sont principalement les ongles des gros orteils qu'il importe d'empêcher d'entrer dans les chairs; à cet effet, il est nécessaire de porter des chaussures alongées, qui ne rebroussent pas l'extrémité dépassant la pulpe digitale. Il importe aussi, dans le même but, de ne pas donner une forme arrondie aux ongles des pieds en les rognant : il vaut mieux les couper carrément. Si, par négligence de ces soins ou par leur insuffisance, un ongle vient à entrer dans la chair, on ne saurait s'efforcer trop tôt de corriger cette direction vicieuse : à cet effet, il est nécessaire de recourir aux chirurgiens, mais leur secours est cruel. Il y a deux moyens principaux à employer : l'arrachement de l'ongle ou l'ablation des chairs dans lesquelles il rentre. Il est donc bien important d'aller au-devant d'une telle ressource. On a proposé récemment un moyen propre à épargner d'aussi grandes douleurs : c'est d'interposer entre l'ongle et la chair de l'éponge préparée et coupée en tranches très minces; la raison accueille cette proposition, c'est à l'expérience à en faire connaître la valeur. Nous devons encore consigner ici une remarque relative aux parties recouvertes par les ongles : leur texture étant analogue aux membranes muqueuses par le défaut ou l'amincissement de l'épiderme, cette disposition les rend très aptes à l'absorption, c'est pourquoi on ne saurait trop prendre de soins pour les tenir proprement, et éviter de les mettre en contact avec des matières infectes : la négligence de ces soins engendre assez souvent, surtout aux pieds, de petits ulcères qu'on nomme *onglades*; elle a même quelquefois favorisé l'inoculation de virus très dangereux. — Le mot *ongle* est encore usité pour désigner de légères pellicules qui se forment sur la conjonctive de l'homme ainsi que sur celle des animaux, et qui se manifestent ordinairement vers l'angle des yeux, comme aussi de légers amas de pus entre l'iris et la cornée. — Les botanistes donnent aussi le nom d'*ongle* ou d'*onglet* à la portion des pétales qui touche au calice. Enfin, dans les arts, il désigne, surtout l'expression diminutive *onglet*, divers objets, comme les feuillets d'un livre qu'on substitue à d'autres pour réparer des erreurs, des bandes de papier pour attacher des gravures, des pièces de menuiserie, etc. — On l'emploie fréquemment au figuré : ainsi, faisant allusion aux armes que les ongles peuvent fournir, ainsi que le bec de divers oiseaux, on dit d'un individu qui sait se défendre : il a *bec* et *ongles*; on dit qu'un homme a de l'esprit jusqu'au

bout des *ongles*, quand il en déploie dans les plus petites choses, et quand il est fertile en expédients; donner des preuves d'honneur et de courage, avoir du cœur, c'est avoir du sang jusqu'au bout des *ongles;* donner sur les *ongles* exprime un châtiment sévère et vivement ressenti; rogner les *ongles*, c'est enlever à quelqu'un le pouvoir de ravir et retenir une proie.—Le mot qui vient de nous occuper assez longuement en a engendré un autre, c'est le mot *onglée*, qui désigne une douleur vive produite par l'action du froid et perçue au-dessous des ongles, accompagnée d'engourdissement et de rougeur sur l'extrémité des doigts. C'est surtout dans les premiers jours de la saison froide qu'on est exposé à cette affection : on y remédie en se soustrayant à l'action du froid et en se réchauffant par degrés; l'influence d'une chaleur un peu forte et subitement ressentie augmenterait de beaucoup un mal d'ailleurs peu dangereux, s'il n'a pas une trop longue durée. Ce mot enfin a produit les adjectifs *unguiculé* et *ongulé :* le premier sert à distinguer les animaux pourvus d'ongles, et le dernier les corps qui ont la forme des ongles; l'un et l'autre peuvent même être considérés comme synonymes en plusieurs cas. CHARBONNIER.

ONGUENT. On désignait ainsi autrefois tout médicament externe d'une consistance plus ou moins molle, destiné à être appliqué sur la peau par onction ou friction. Mais, aujourd'hui, on a été forcé par les progrès de la science de distinguer chacune de ces préparations onguentaires par des noms particuliers, et de les classer méthodiquement pour en bien apprécier la différence. — De toutes les préparations pharmaceutiques employées par les anciens, il n'y en avait pas, à l'exception de la thériaque, dans lesquelles on fit entrer une plus grande quantité de substances, il semblait que l'on avait voulu préparer une panacée universelle, un remède à tous les maux, et, comme on le pense bien, au milieu de cette macédoine de médicaments, il devait s'en trouver plusieurs dont les vertus pouvaient être facilement contestées.—Nos ancêtres pensaient, en agissant ainsi, que parmi ce grand nombre de principes, il devait y en avoir un qui exerçait une action favorable sur une des maladies pour lesquelles on employait les onguents; mais est-il possible que tant de substances n'éprouvent pas dans leur mélange des modifications qui leur enlèvent toute propriété, et, d'ailleurs, ne peut-il pas s'en trouver qui empêchent ces médicaments d'agir avec succès? — Il y a tant de causes qui peuvent changer la nature et les vertus d'un onguent qu'on s'étonne des cures merveilleuses attribuées à ces spécifiques de toutes les maladies. Au premier rang, on peut mettre les décompositions chimiques que l'on ne soupçonnait même pas jadis; ensuite vient le temps où l'influence de l'air, qui modifie quelquefois complètement une préparation, lui ôte ses propriétés, ou même lui en donne de nouvelles. Tout le monde sait avec quelle facilité les corps gras deviennent rances; aussi les onguents composés principalement de substances grasses éprouvent-ils cette altération avec une extrême rapidité, qui est même facilitée par les excipients que l'on y ajoute, excipients qui divisent les corps gras et multiplient leurs points de contact avec l'air atmosphérique. — On a si bien compris l'incertitude et le danger de pareils agents, que les médecins et chirurgiens instruits ont presque complètement abandonné l'emploi des onguents dans les cas de plaies ou d'opérations. Souvent la nature seule, jointe à la privation du contact de l'air, guérit plus rapidement que tous les onguents d'une officine : malheureusement le public, et surtout les bonnes femmes, sont encore loin de cette réserve, et, dès que quelqu'un a une plaie, ou s'est fait une blessure, on voit bientôt arriver ces médecins en jupons, apportant à l'envi leur spécifique merveilleux, qui doit guérir avec une extrême rapidité : le sel, le persil haché, l'immortelle eau de Cologne, les onguents et les emplâtres, se disputent à l'envi la gloire

de la guérison, qui souvent en est retardée, quand le mal ne devient pas plus grand. — Les pharmaciens modernes ont entièrement changé les formules des onguents, ils en ont retranché toutes les substances dont les propriétés n'avaient pas été bien constatées; en outre, ils ont séparé les onguents des pommades, des cérats et des emplâtres, avec lesquels on les avait autrefois confondus, et ils ont réservé le nom d'*onguent* à des mélanges d'huiles et de résines, d'une consistance molle, et pouvant facilement s'étendre sur un linge: tels sont tous les médicaments externes auxquels on donnait autrefois le nom de *baumes*, comme les baumes Chiron, de Geneviève, etc. — L'homogénéité des onguents est une des conditions essentielles de leur bonne préparation: aussi exigent-ils beaucoup de soins et une certaine habitude des manipulations pharmaceutiques. On les prépare par deux procédés, fusion et mixtion. Dans le premier, on fond d'abord les résines, et on ajoute les autres corps gras, puis on laisse refroidir; dans le second, on opère toujours par fusion, mais on ajoute les substances que l'on doit y incorporer, telles que poudres, baumes naturels, camphre, etc. Il faut avoir soin seulement de remuer constamment la masse, parce que ces substances de densité fort différente se sépareraient facilement; lorsque l'onguent a acquis une consistance butyreuse, on peut cesser l'agitation, il n'y a plus alors aucun danger de séparation. Souvent on est obligé, pour incorporer dans les onguents des substances qui y sont insolubles, d'avoir recours à des agents étrangers qui divisent ces substances. Ces agents sont les cérats, le miel, les jaunes d'œuf, etc. — Les onguents sont loin de posséder tous les mêmes propriétés: les uns sont adoucissants, les autres sont au contraire excitants, et souvent les médecins prescrivent l'addition de médicaments qui doivent augmenter ou diminuer leurs vertus médicales. — Parmi les principaux onguents que l'on a conservés, se trouvent le baume d'Arcæus, l'onguent styrax, celui d'altæa et celui de basilicum. — *Onguent miton mitaine*, se dit populairement d'un remède qui ne fait ni bien ni mal, d'un expédient tout-à-fait inutile. Dans les petites boîtes sont les bons *onguents*, flatterie populaire envers les personnes de petite taille. — *Onguent* se disait dans l'antiquité des drogues aromatiques et des essences dont on se parfumait, et dont on embaumait les corps. La Madeleine versa une boîte d'*onguent* sur les pieds de Notre-Seigneur; les trois Marie apportèrent des *onguents* précieux pour embaumer son corps.

C. Favrot.

ONIAS. Trois grands-prêtres des Juifs ont porté ce nom. — Onias Ier, successeur de Jeddon ou Joaddus, obtint le souverain pontificat l'an 324 avant Jésus-Christ: ce fut durant son gouvernement que Ptolémée, surnommé *Soter*, fils de Lagus, s'empara de Jérusalem par trahison un jour de sabbat qu'il avait été reçu dans la ville en qualité d'ami. — Onias II, grand-prêtre l'an 242 avant J.-C., était un homme de peu d'esprit et d'une sordide avarice; ses prédécesseurs avaient toujours payé à titre d'hommage un tribut annuel de vingt talents d'argent aux rois d'Égypte; Onias II le refusa: ce fut alors que Ptolémée-Évergète, roi régnant, envoya à Jérusalem un de ses généraux pour réclamer les arrérages, qui montaient fort haut, menaçant cette ville de la livrer au pillage si elle refusait. L'alarme fut générale, Onias seul ne s'effraya point. Mais Joseph, son neveu, envoyé à la cour d'Égypte, détourna l'orage par sa prudence; il sut si bien se concilier l'affection du roi et de la reine que, s'étant fait donner la ferme des tributs du roi dans les provinces de Célésyrie et de Palestine, il acquitta lui-même les sommes dues par son oncle, et sauva sa nation. — Onias III, fils de Simon II, et petit-fils d'Onias II, devint grand-prêtre après la mort du premier, l'an 200 avant J.-C. « C'était un homme juste, dit l'Écriture, qui mérita que le Saint-Esprit lui donnât les plus grandes louanges. » Durant son gouver-

nement, la paix de la cité sainte ne fut point troublée, et sa piété fut telle que non seulement les lois de Dieu ne furent jamais violées, mais qu'elle inspira même un grand respect aux princes idolâtres. Ce fut sous Onias III qu'eut lieu l'événement connu dans l'histoire sous la dénomination du *châtiment d'Héliodore*. Un Juif de la tribu de Benjamin, nommé Simon, qui commandait la garde du temple, outré de la noble résistance qu'Onias apportait à ses injustes entreprises, fit dire à Séleucus, alors roi de Syrie, qu'il y avait dans les trésors du temple des sommes immenses que le grand-prêtre dépensait selon son caprice, et qu'il lui serait facile de les obtenir. Séleucus envoya donc à Jérusalem son premier ministre Héliodore, avec ordre de s'emparer de tout l'argent monnayé qui se trouverait dans le temple. Onias reçut avec respect le ministre du prince, lui représenta que le trésor du temple était le patrimoine des veuves et des orphelins, et que d'ailleurs la plus grande partie des sommes appartenaient à des citoyens qui les avaient déposées dans le temple comme dans un lieu inviolable. Mais comme Héliodore insistait avec menaces, le grand-prêtre se vit contraint de lui en livrer les clés. « A peine Héliodore, dit l'Écriture, y fut-il entré qu'un cavalier revêtu d'une brillante armure se précipita sur lui et le foula aux pieds de son cheval, tandis que deux jeunes gens le frappaient de verges ; enfin, il ne dut la vie qu'aux prières d'Onias. » Des troubles eurent lieu à Jérusalem pendant le séjour qu'y fit Héliodore : c'était Simon qui les excitait ; mais le perfide, toujours plus animé contre Onias, ne cessait d'écrire au roi que seul le grand-prêtre en était l'auteur. A la fin, Onias, craignant les suites de ces accusations, résolut de partir pour Antioche, afin de se justifier auprès de Séleucus lui-même. Sur ces entrefaites, le prince étant venu à mourir, et Antiochus-Épiphane, son frère, lui ayant succédé, Jason, frère d'Onias, parvint à lui enlever la grande sacrificature, en promettant au roi un tribut annuel pour reconnaître cette faveur. Alors Onias se retira près d'Antioche, dans le bois sacré de Daphné ; mais il n'y fut pas long-temps en sûreté ; car Ménélaüs, qui à son tour avait usurpé sur Jason la souveraine sacrificature et pillé les vases d'or du temple pour s'acquitter envers le roi, fatigué des reproches que lui adressait du fond de sa retraite le respectable Onias, le fit assassiner par Andronic, gouverneur d'Antioche. « L'assassin vint, dit l'historien Josèphe, trouver Onias dans sa retraite, et, l'ayant fait sortir, il le poignarda, quoiqu'il se fût engagé par serment à ne lui faire aucun mal. » Ce meurtre révolta le peuple ; le roi lui-même, sensible à la mort d'un si grand homme, ne put retenir ses larmes, et, ne voulant pas qu'un crime si odieux restât impuni, il ordonna de saisir le meurtrier, qui, après avoir été dépouillé de la pourpre et conduit par les rues d'Antioche, fut tué au lieu même où il avait commis son impiété, afin que sa punition fût plus éclatante. Quelque temps après, l'impie Ménélaüs lui-même fut mis à mort.—Onias laissa un fils qui, se voyant exclu de la dignité de son père, se réfugia en Égypte, auprès du roi Ptolémée-Philométor. Ce prince, après l'avoir élevé aux premières dignités, lui accorda la permission de faire bâtir un temple à Dieu dans la préfecture d'Héliopolis, sur les ruines d'un ancien temple en l'honneur de Bubastis. Onias construisit son temple sur le modèle de celui de Jérusalem, y établit des prêtres et des lévites, et le nomma *Onion*. Onias ne survécut que quelques jours au roi Ptolémée, son bienfaiteur ; au rapport de plusieurs historiens, il périt victime de la cruauté de Ptolémée-Physcon, le frère et le successeur de Philométor. Quant au temple dont il était le fondateur, il fut détruit après la prise de Jérusalem par les Romains : ce fut Vespasien qui, dans la crainte que les Juifs ne se retirassent en Égypte et ne continuassent à pratiquer leur religion dans le temple d'Héliopolis, en ordonna la destruction, après l'avoir au-

paravant fait dépouiller de tous ses riches ornements.—Enfin, l'histoire fait encore mention d'un autre Juif du nom d'Onias, « lequel, dit l'Écriture, obtint de Dieu, par ses prières, la fin d'une cruelle famine qui affligeait ses compatriotes. » Toutefois, cet Onias si pieux n'obligea que des ingrats. Comme il s'était retiré dans une caverne, en voyant la guerre s'allumer entre ses concitoyens au sujet du pontificat qu'Hyrcan et Aristobule se disputaient avec chaleur, il fut accusé, malgré son éloignement des affaires, d'être du parti d'Hyrcan. En vain il protesta qu'il ne voulait prendre aucune part aux horreurs qui se commettaient, on voulut le forcer à maudire Aristobule et les sacrificateurs attachés au temple : « Grand Dieu ! s'écria alors Onias, contraint par la violence, puisque ceux-ci sont votre peuple, et ceux-là vos sacrificateurs, je vous conjure de n'exaucer ni les uns ni les autres. » Le peuple, furieux, l'accabla aussitôt de pierres. « Ce crime, dit un historien, fut puni peu après par le même fléau dont Dieu, à sa considération, les avait délivrés. »

E. Pascallet.

ONOMATOPÉE, terme de grammaire, composé des deux mots grecs *onoma* (*nomen*) et *poïeô* (*fingo*), et qui sert à dénommer un mot dont le sens est imitatif de l'objet qu'il représente. Littéralement, le mot *onomatopée* signifie *fiction de nom*. Dans les langues primitives, l'usage de cette figure devait être très fréquent. Le moyen le plus naturel de faire passer une sensation dans l'esprit des autres était de représenter l'objet qui la produisait, soit par une imitation de son, soit par un reproduction de forme. — De même que l'hiéroglyphe fut le type des langues écrites, de même l'onomatopée, c.-à-d. l'imitation des sons dans les noms des choses fut le type des langues prononcées. Les êtres n'ayant ni formes propres ni bruits particuliers, ainsi que la plupart des abstractions morales plus ou moins postérieures à l'établissement des premières sociétés, ne purent être dénommés que par le secours de l'analogie. Ce ne serait que par une longue suite d'analyses et de comparaisons que l'on pourrait remonter à l'origine des noms donnés à ces abstractions. Mais il n'en est pas de même pour les objets qui frappent nos sens. Nous nous expliquons facilement comment on a pu dire, le *glouglou* de la bouteille, le *cliquetis* des armes. Ces mots peignent parfaitement à l'oreille ce qu'on a voulu leur faire exprimer. On en peut dire autant du *tintinnabulum* de la clochette, et du *taratantara* de la trompette, chez les Latins. Il y a aussi une foule de mots qui expriment le cri de certains animaux, comme le *bêlement* de la brebis, le *mugissement* du taureau, l'*aboiement*, le *jappement* du chien. Les noms de plusieurs animaux sont une simple imitation de leur cri, surtout dans les langues originales. Dans la plupart de ces cas, la nature n'a fait pour ainsi dire que se nommer elle-même. «Mais, comme le remarque très judicieusement M. Nodier, parmi les sensations de l'homme, il n'y en a qu'un certain nombre qui soient propres au sens de l'ouïe. Toutefois, comme c'est à ce sens que s'adresse la parole et que c'est par lui qu'elle transmet le signe de l'objet qui nous frappe, toutes les expressions paraissent formées pour lui. Des sons ne peuvent exprimer par eux-mêmes les sensations de la vue, du goût, du tact et de l'odorat; mais ces sensations peuvent se comparer jusqu'à un certain point avec celle de l'ouïe, et se rendre manifestes par leur secours. Ces comparaisons n'ont rien d'ailleurs qui ne soit naturel et facile. C'est à elles que toutes les langues doivent les figures, et tout concourt à prouver que le langage primitif de l'homme était très figuré. Quand on dit qu'une couleur est éclatante, par exemple, on n'entend point par-là qu'une couleur puisse produire sur l'organe auditif la sensation d'un bruit violent, comme celui dont la racine du mot *éclatant* est l'expression ; mais bien que cette couleur produit sur l'organe visuel une sensation vive et forte comme celle à laquelle on la compare. L'impres-

sion que font éprouver à l'organe du goût les substances âcres, âpres ou aigres, n'est accompagnée d'aucun bruit qui reproduise à l'oreille la racine de ces mots qualificatifs; mais elle rappelle à l'organe de l'ouïe les impressions qui ont agi sur lui d'une manière analogue. Si l'on était porté à croire que ces idées sont forcées, et que l'esprit ne fait pas aisément les comparaisons de sensations, il suffirait de jeter un coup d'œil sur les poésies primitives, qui en sont remplies, ou de donner un instant à la conversation d'un homme ingénieux et simple. Le langage des enfants abonde en figures de cette espèce, et, au défaut du terme propre, ils emploient souvent le signe d'une sensation étrangère pour représenter la leur. » M. Charles Nodier, dans son savant et curieux *Dictionnaire des onomatopées françaises*, où nous prenons textuellement cette citation, a traité à fond et d'une manière supérieure la question des onomatopées. On trouvera dans son livre des développements qui ne peuvent trouver place ici, et l'énumération raisonnée, non seulement des mots nombreux de notre langue, dont un son naturel a pu être la racine, non seulement des onomatopées que l'usage n'a point encore admises, et d'autres qui sont tombées en désuétude, mais encore les principales onomatopées que les langues mortes ou étrangères ont consacrées, et qui ont quelque rapport avec des onomatopées françaises. Il sera toujours à regretter que l'auteur, avec la science et l'ingénieuse sagacité dont il a fourni tant de preuves, n'ait pas réalisé son premier projet, qui était de recueillir les onomatopées de tous les peuples et de faire ainsi une espèce de lexiconpolyglotte de tous les sons naturels qui restent dans les langues, de manière à remonter en quelque sorte, comme il le dit lui-même, à une langue commune et primitive, indépendante des conventions particulières, et universellement intelligible.

Champagnac.

ONTARIO. Le lac Ontario est le dernier de cette chaîne de réservoirs immenses dont la tête est marquée par le lac Supérieur. La merveilleuse chute du Niagra lui verse la surabondance de leurs eaux, qu'il vomit ensuite dans l'Océan par le fleuve Saint-Laurent, dont l'embouchure a 20 lieues d'un bord à l'autre. L'Ontario a 65 lieues de long, 25 dans sa plus grande largeur et 200 lieues de circuit. Sa profondeur est sur quelques points de 500 pieds. Il est généralement navigable pour les plus gros bâtiments; mais on y trouve peu de bons ports, ce qui, du reste, n'est pas sans inconvénients sur des eaux fréquemment bouleversées par de violents ouragans. Les rivières qui viennent y finir leurs cours sont peu importantes. Nous citerons cependant la Trent, que reçoit la baie Quint, si tortueusement découpée; la Genesee, aux belles cataractes; l'Oswego, qui longe un bras du grand canal Érié, par lequel les embarcations passent du lac dans l'Hudson, et peuvent ainsi arriver jusque sous les quais de New-York. Les côtes du lac Ontario sont peu découpées, excepté à l'est, là où commence le Saint-Laurent. Au midi, elles sont moins élevées qu'au nord; mais, partout elles sont couvertes de vertes forêts, et d'un aspect très pittoresque. Quelques villes s'élèvent çà et là: *Sacket-Town*, le port militaire des États-Unis sur ces rivages; *Newark*, aux bouches de la rivière Niagara; et *York*, la jolie capitale du Haut-Canada, avec 3 à 4,000 habitants. La baie de Barlington, à l'extrémité la plus orientale du lac, se trouve entre ces deux villes. Elle reçoit le canal de Welland, creusé pour offrir au commerce un passage que lui refusait le Niagara, à cause de sa grande chute. Les eaux de l'Ontario abondent en excellent poisson: on cite surtout l'*Oswego-bass*, qui pèse de trois à quatre livres.

Alfred Desmond.

ONTOLOGIE, doctrine des substances. On nommait ainsi, jadis, cette partie de la métaphysique qui explique la substance ou les qualités des choses. L'ontologie traite, 1° des choses en général, de leur possibilité, de leur réalité

et de leur nécessité ; 2° des substances, des causes et des effets ; 3° de la quantité et de la qualité, de la ressemblance et de l'égalité des choses ; 4° de l'espace et du temps, du simple et du composé. Toutes ces qualités, cependant, ne constituent pas une existence réelle : aussi l'ontologie ne peut être appelée la connaissance des choses réelles. Depuis les changements introduits par Kant dans la philosophie, l'ontologie, telle qu'elle avait été conçue par les anciennes écoles dogmatiques, a été mise de côté et remplacée par le système analytique. Kant a nommé ce système la *philosophie transcendentale* (*v.* MÉTAPHYSIQUE). C. L.

ONYX, espèce de calcédoine dans laquelle se trouve deux ou plusieurs couleurs différentes. On se sert des onyx pour les camées : on les taille ordinairement de manière que la figure soit dessinée dans la partie de la pierre qui est de couleur brillante ; celle dont la teinte est obscure forme le fond. Ces pierres étaient déjà d'un grand prix chez les Romains ; aujourd'hui encore, on les paie assez cher. C. L.

ONZE, ONZIÈME (de *undecim*, un et dix). Le nombre *onze* est le premier qui vient après *dix*, qui est la base de notre système de numération. — Il y a quelques rapports entre *neuf* et *onze* ; leurs propriétés sont en quelque sorte les mêmes, pourvu qu'on les prenne en sens inverse. En effet, on a $9 = 10 - 1$ et $11 = 10 + 1$. — On sait que si après avoir ajouté, comme des unités simples, tous les chiffres qui expriment un nombre, la somme contient un certain nombre de fois neuf sans reste, le nombre est divisible par neuf. Eh bien ! *onze* jouit de cette propriété ; en effet, le produit de tout nombre multiplié par onze est le même que celui de ce nombre multiplié par $9 + 2$: cela est évident. Ainsi donc, si après avoir multiplié un nombre par 9 on le multiplie encore par 2, on aura un multiple de onze. Or, l'on connaît qu'un nombre est divisible par onze lorsque, après avoir ajouté les chiffres qui l'expriment comme des unités simples, et avoir retranché la somme du nombre proposé, le reste est divisible par neuf. Soit le nombre 605 : j'ajoute ensemble les chiffres significatifs ; je retranche la somme 11 de 605 : il vient pour reste 594, qui est divisible par neuf. Donc 605 est un multiple de onze, comme il est facile de s'en convaincre. — La multiplication d'un nombre quelconque par onze se fait directement par l'addition, en ajoutant successivement le chiffre des unités avec celui des dixaines, celui des dixaines avec celui des centaines, et ainsi de suite. Cela se comprend aisément : car si, par exemple, il est demandé de multiplier 133 par 11, j'écris

$$\begin{array}{r} 133 \\ 133 \\ \hline \end{array}$$

et je fais l'addition. Par la même raison, pour diviser un nombre par onze, il faut d'abord écrire le chiffre des unités au quotient, puis retrancher ce chiffre de celui des dixaines, puis celui des centaines —, et porter successivement au quotient de droite à gauche les restes que l'on trouve. — La lettre *o* est aspirée dans le mot *onze* : on dit le *onzième* jour du mois ; il est *onze heures*, prononçant *est* comme si c'était la conjonction *et*. — *Onzième*, nombre d'ordre qui suit *dixième*, *onzième* partie d'un tout. TEYSSÈDRE.

OOST (JACQUES VAN), surnommé *le Père*, est l'un des grands peintres dont s'honore l'école flamande ; il naquit à Bruges, vers l'an 1600, et mourut dans cette même ville, en 1671. Les biographes ne donnent pas la date précise de sa naissance, et n'entrent pas dans de longs détails sur l'histoire de sa vie privée, mais ils s'accordent à faire le plus grand cas de son talent. On sait du reste que, contemporain de Rubens, Jordaëns et Vandyck, imitateur habile et souvent émule de ces illustres maîtres, il produisit un grand nombre d'ouvrages qui lui valurent une réputation de coloriste et de dessinateur. Toutefois, on doit dire que, malgré sa prodigieuse fécondité, ses tableaux, pour la plupart du genre historique et religieux, sont peu connus ail-

leurs qu'en Flandre, où ils ornent les hôtels-de-ville, les églises et les couvents. Son faire large, ses effets d'ombre et de lumière, calculés sur de grandes proportions, sa manière heurtée, ne convenaient pas aux petits sujets d'intérieur, aux scènes familières. Ses vastes toiles avaient besoin d'espace et n'étaient en aucune façon de nature à passer avec facilité dans le commerce ou à figurer dans les galeries particulières; aussi, le nom de cet artiste n'intéresse-t-il que médiocrement les amateurs du précieux et du fini. La vie que mena Van-Oost fut brillante : issu d'une famille riche et très considérée à Bruges, il avait reçu dans sa jeunesse une bonne éducation. Homme du monde et de mœurs élégantes, il ne fit pas de la peinture un métier: loin de se renfermer dans la pratique matérielle de son art, il étendit le cercle de ses connaissances générales, nourrit son imagination de lectures et d'études littéraires. Son amour pour les arts s'était révélé de bonne heure, et dès qu'il avait pu comprendre les poètes et les grands écrivains de l'antiquité. Ses parents, qui étaient assez riches pour ne pas avoir d'inquiétudes sur son avenir dans le monde, ne gênèrent pas sa vocation, et, le voyant réussir, l'encouragèrent dans son travail. On ne sait pas dans quel atelier ni sous quel maître il étudia les principes du dessin; il s'affranchit sans doute, aussitôt qu'il put travailler seul, de la méthode routinière des écoles, car aucun artiste ne le revendique comme son élève, et ses premiers ouvrages, sans être d'un pinceau trop indépendant, ne portent pas ce caractère d'imitation timide, ne présentent pas cet assortiment classique de réminiscences qu'on retrouve d'ordinaire dans les essais des jeunes gens qui n'ont pas eu le temps ou l'audace d'oublier les leçons d'un trop habile professeur; les débuts de Van-Oost annoncent au contraire qu'il avait essayé plusieurs manières et perfectionné son goût d'après toutes les belles peintures qu'il avait pu voir avant de quitter son pays. Notre jeune artiste, à l'âge de 21 ans, après huit années d'un travail soutenu, prit confiance en sa force et sentit le besoin de mettre au jour les productions de son pinceau.—Le 18 octobre 1621, les habitants de Bruges s'empressèrent autour d'un tableau religieux qui était exposé dans l'une des églises de leur ville; un coin de la toile était signé du nom obscur de Van-Oost, sans quoi on eût pour sûr attribué cette œuvre aux plus grands maîtres d'alors, tant on y trouvait de savoir et de riche couleur. Sa réputation fut ainsi faite par un premier succès, et les belles espérances qu'on en conçut ne furent pas démenties dans la suite. Un début si honorable n'empêcha pas Van-Oost de convenir en lui-même qu'il lui restait beaucoup à faire pour mériter le titre de maître, et il sentit qu'un plus long séjour en Flandre n'était pas propre à développer son imagination, qui tendait à prendre un essor poétique. L'Italie pouvait seule lui fournir à son gré des modèles; il partit donc pour l'Italie. Après avoir visité la plupart des villes de ce pays, il fixa sa résidence à Rome, et ce fut alors qu'il envisagea son art sous un point de vue tout-à-fait étranger à ses premiers essais. Désormais pénétré d'une fervente admiration en face des immenses richesses de la ville éternelle, qui était alors le rendez-vous d'une foule d'hommes de génie, Van-Oost, plein d'enthousiasme et de jeunesse, aimable et riche, d'un esprit cultivé, se lia avec les peintres, les architectes, les sculpteurs et les poètes; il eut beaucoup d'amis. Sous le ciel de Rome, il trouva l'activité, l'inspiration, qui lui manquaient. Il aima cette chaude nature où se rencontrent à chaque pas tant d'illustres souvenirs, tant de traces imposantes des arts à toutes les époques. Les tableaux, les statues, les ruines monumentales, il copia tout ce qu'il vit; tout lui parut beau, utile et digne d'être étudié; il mit une ardeur étonnante à se dépouiller de la forme flamande, et s'initia d'abord aux principes du goût moderne italien, en fréquentant les deux frères Carrache, Annibal et Augustin, qui tenaient à Ro-

me le sceptre des arts. Il s'entendait sous tous les rapports avec ces deux peintres, dont il partageait les idées. Il fut amoureux de la forme, et il avait des dispositions pour le genre historique et religieux, comme Annibal ; il aima la nature et les lettres, comme Augustin. Ce dernier fut son ami, mais Annibal fut son maître et son ami. Le dessin fort, la manière puissante et universelle du peintre de Bologne charmèrent Van-Oost, et il s'appliqua de grand cœur à étudier sous ce nouveau maître. En Flandre, il avait aimé la couleur de Rubens et la belle ordonnance qui règne dans ses tableaux ; en Italie, il se passionna pour Annibal Carrache. Cette double prédilection pour deux peintres dont les talents pouvaient se combiner, se concilier dans un tiers imitateur, s'explique et constitue un ensemble de beaux effets que goûtent tous ceux qui ont vu des peintures de Van-Oost. Cet artiste puisa dans son éducation littéraire son goût pour les grands sujets et le style académique. Il n'eut jamais aucune disposition pour le genre familier, et il n'eût pas réussi, comme les peintres ignorants de la Hollande et de la Flandre, les Craësbèke, les Brawer, les Stein, à traiter des sujets vulgaires, à reproduire des scènes d'une vérité quelquefois scrupuleuse. La destination noble de son pinceau était clairement annoncée, et il ne pouvait que gagner à prendre Carrache pour guide dans la carrière qu'il se proposait de suivre. Du reste, les progrès qu'il fit pendant qu'il étudia les nombreux ouvrages de ce maître lui prouvèrent assez qu'il était à bonne école. Sa déférence, son admiration sincère pour Annibal Carrache, devinrent à la fin exclusives. Il s'exerçait constamment à copier toute la manière, défauts et qualités, du peintre bolonais. Les pastiches qu'il exécuta d'après ce chef d'école étonnèrent les connaisseurs les plus exercés et les praticiens les plus habiles de cette époque. Ce n'étaient là cependant que des études pour Van-Oost, et il en recueillit plus tard le fruit. Quand il connut à fond la science, les procédés d'Annibal Carrache, il s'appropria les plus belles qualités de son faire, et abandonna ses défauts. L'engouement qu'il avait eu d'abord pour Rubens n'eut pas d'autres résultats, et il lui était resté de ses premières études d'après le peintre d'Anvers une parfaite intelligence de la lumière et de la couleur. Après avoir mené à Rome, pendant plusieurs années, une vie laborieuse et active, au milieu des passions et des plaisirs, il se prit à regretter la température brumeuse de la Flandre, et il ne se guérit du mélancolique souvenir qui le dominait qu'en reprenant le chemin de Bruges, sa ville natale, où il reçut un accueil flatteur de la part de ses compatriotes, qui n'avaient pas oublié son début, et s'empressèrent de lui fournir des occasions de montrer les progrès qu'il avait faits en Italie. Dès qu'il eut mis au jour quelques tableaux, il fut recherché et fêté ; les peintres les plus célèbres se firent honneur de le fréquenter, et rendirent toute justice à son mérite, si bien qu'en peu de temps il eut de nombreuses commandes. Les couvents, les confréries, lui demandèrent des tableaux. Les riches bourgeois, les magistrats et les grands seigneurs voulurent se faire peindre par Van-Oost. Il exécuta tant et tant de portraits qu'il acquit bientôt en ce genre une véritable supériorité. Apre au travail, il mit à contribution sa merveilleuse facilité. Aussi faut-il dire qu'il reste de lui un œuvre difficile à énumérer. Propriétaire d'une grande fortune, dont il ne se montrait pas avare, il s'allia à l'une des familles les plus distinguées de Bruges, en épousant une femme jeune, belle et riche, Marie de Tollenaere, dont il eut deux enfants, sa fille Marie, morte chanoinesse régulière, en 1697, dans l'abbaye de St-Tron, à Bruges, et son fils Jacques Van-Oost, surnommé *le Jeune*, qui se fit un nom comme peintre. Ce ne furent pas les deux seuls hommes de talent qui sortirent de cette famille ; le goût des arts y était comme héréditaire. Van-Oost, le vieux, avait un frère dont on a conservé quelques tableaux, et qui, s'il eût voulu

mettre à profit ses dispositions et s'adonner à la peinture, aurait acquis sans doute quelque distinction. Mais, peu soucieux du monde et de la gloire, il se fit jacobin. On voyait, dans l'église de son couvant, à Bruges, une composition religieuse peinte par lui avec un remarquable talent; elle représentait une particularité de la vie dévote de l'un des saints patrons de son ordre. Seulement, le fond de paysage sur lequel se détachaient les figures n'était pas du frère Van-Oost, et l'on y reconnaissait la touche d'Acht-Schelling.—Jacques Van-Oost, heureux dans son ménage, père de deux enfants qui faisaient sa joie, ne quitta plus Bruges, et travailla long-temps avec cette fougueuse ardeur que lui inspirait l'amour de son art. Devenu vieux, il possédait plus que jamais l'intelligence du beau, et sa santé résista toujours à la constante préoccupation qu'il avait de bien faire, de faire mieux; il peignit jusqu'à ses derniers moments, et ne termina sa longue carrière qu'en l'année 1671. Il avait su diriger ses savantes études avec une méthode, une logique extraordinaire, de sorte qu'il alla toujours en se perfectionnant, en complétant ses connaissances pratiques. Ses dernières productions, loin d'être entachées de négligence, ne se ressentent aucunement de la faiblesse que devait lui causer son grand âge, enfin, sont mieux entendues, et, sous tous les rapports, ont plus de valeur que celles qui furent exécutées pendant sa jeunesse. —Van-Oost le père traitait la peinture en grand style et d'un pinceau large. Il montra dès sa jeunesse le beau talent qu'il avait pour distribuer en masses distinctes et bien éclairées les personnages de ses compositions. Cette excellente habitude procédait tant de la hardiesse et de l'élévation de son esprit que des bons exemples qu'il avait eu occasion de suivre. — Dans le principe, il copiait Rubens et Vandyck avec un art tout particulier, au point que ses pastiches et ses copies étaient pris pour des originaux; on s'y trompe encore tous les jours, et personne n'a plus souvent que Van-Oost dérouté les connaisseurs. Il ordonnait donc et disposait, à l'exemple des grands maîtres, avec simplicité et réflexion, ses figures, dont il limitait sagement le nombre: toutes, cependant, posées avec noblesse et bien drapées, jouent un rôle nécessaire et concourent à l'action représentée, en même temps qu'elles l'expliquent. On ne saurait imaginer à la fois une meilleure économie, une exposition plus claire que celles qui caractérisent les sujets qu'il a traités. Ses ornements, sans être prodigués, sont d'un bon choix, ingénieux et simples. Ses étoffes sont bien rendues et habilement assorties. Van-Oost entendait ce qui est convenable, et parfois exprimait ce qui est beau. On lui reproche pourtant, à juste titre, d'avoir marché trop souvent sur les traces d'autrui. A force de raisonner sa manière, il la rendit uniforme, et n'étonna jamais par sa hardiesse ou ses contrastes. Comme il n'excellait pas à peindre le paysage et les lointains légèrement touchés, toutes les fois qu'il en mit dans ses tableaux, il eut recours à des mains étrangères. En revanche, il orna ses fonds avec des fabriques et de l'architecture. Cette sorte d'accessoire lui était familier, et il en sut tirer bon parti, ainsi que de la perspective, qu'il étudiait rigoureusement. Son dessin est de bon goût, mais manque de grâce et de délicatesse. Il est fort et savant, mais un peu chargé de celui d'Annibal Carrache. Ses chairs sont fraîches et naturelles, ses draperies, belles parfois, sont d'un effet peu harmonieux. Des tons crus, des nuances pas assez rompues, leur donnent de la raideur : cependant, Oost ne se dissimula pas ce défaut fréquent dans sa peinture, et il s'en corrigea, puisqu'on voit de ses tableaux exécutés avec une foule de couleurs, une harmonie de tons, une suavité admirables. Mieux que personne, il appréciait la critique, et savait modifier ce qu'il trouvait de défectueux dans ses ouvrages. A son retour d'Italie, il hachait ses jours comme les blancs en dessin, ce qui produisait des effets durs; mais il abandonna bientôt cette pratique peu agréable, et

en connut l'insignifiance à mesure qu'il exerça son pinceau. Dans quelques-unes de ses compositions, avec tout l'art merveilleux d'un habile décorateur, il a calculé les effets de l'éloignement sur des contours peu arrêtés, et rendu plus puissant le jeu de la lumière et du clair-obscur. Si on regarde de près ces toiles, on n'y distingue rien que des masses confuses; mais en les examinant d'un certain point de vue, on est charmé de les voir s'éclairer convenablement. Le dessin prend une netteté précise, et la couleur d'abord vague, heurtée, paraît harmonieuse.—Oost peignait toujours l'histoire en grand; il n'a pas laissé de tableaux de chevalet, mais il y a de lui quelques petites esquisses faites sans travail et sans aucun mérite d'exécution. Toutefois, il ne s'en tint pas à traiter uniquement des sujets historiques ou religieux, il produisit des portraits, et nous avons déjà dit qu'il s'était fait une réputation de portraitiste auprès des habitants de Bruges. Non seulement, il avait l'art de bien saisir les ressemblances, mais encore, pour animer à son gré les physionomies, il imaginait de petites compositions simples et pleines d'intérêt, où figuraient en acteurs principaux les personnages qu'il avait à représenter : aussi faut-il dire que ces portraits n'ont rien de commun avec ces froides et sèches reproductions de la vérité physique dont s'accommode le goût bourgeois, et ce sont de véritables tableaux composés pour faire valoir des ressemblances. Tels sont, peints sur la même toile, les deux portraits en pied d'un médecin et de sa femme : cette dernière à l'air de souffrir : sur son charmant visage, sur toute sa personne, est répandue une légère teinte de langueur mélancolique et de fatigue. On devine qu'elle est enceinte, et le docteur, son mari, la regardant avec une affectueuse tendresse, compte les pulsations de son pouls. C'est ainsi que savait composer notre peintre, et rendre intéressantes toutes les ressemblances. On cite comme son chef-d'œuvre, en fait de portraits, un grand tableau peint en 1659, qui était placé dans l'une des salles de la juridiction à Bruges. Il représentait des magistrats assistant à la lecture d'une sentence de mort qu'ils viennent de prononcer contre un criminel.—Lorsque Descamps écrivit son catalogue, la plupart des tableaux de Van-Oost le père étaient à Bruges. Dans l'église cathédrale de cette ville, on voyait la *Résurrection* de Notre-Seigneur, vaste et riche composition qui, tous les ans après la semaine de Pâques, était placée pour quelques mois au-dessus du maître-autel. C'est à l'église des jésuites de Bruges qu'appartenait une célèbre *Descente de croix*, où se voient des figures savamment groupées : une teinte de tristesse religieuse, une désolation bien sentie, planent sur elles. Une couleur riche, des effets de clair-obscur, un dessin noble et grand, contribuent à faire de cette composition un modèle digne d'être étudié. — Van-Oost fut d'une prodigieuse fécondité : il faudrait encore citer de lui une *Présentation au temple*, le *Mystère de la Sainte-Trinité*, trois belles copies d'après Van-Dyck, placées dans l'abbaye des Dunes; un *Enfant Jésus* debout dans une gloire, et adoré par les saints. L'église des récollets était ornée d'un *Saint-Antoine de Padoue* enlevé au ciel. Van-Oost fit pour cette même église une belle copie d'après Rubens du *Saint-François recevant les stigmates*. Dans l'église du couvent des sœurs noires, on adore *Notre-Seigneur en croix*. La Vierge, saint Jean, et la Madeleine, assistent aux derniers moments du Christ. Ce tableau mérite particulièrement d'être mentionné, parce qu'il fut peint par le maître à son retour d'Italie. Notre peintre fit encore pour l'abbaye de Saint-Tron, où sa fille était chanoinesse régulière, neuf tableaux, parmi lesquels Descamps recommande surtout la *Descente du Saint-Esprit sur les apôtres*. Cette composition, qui passe pour un chef-d'œuvre, fut peinte par Van-Oost en 1658, l'année que sa fille fit profession. — Descamps ne parle pas du saint Charles Borromée administrant le sacrement de la communion aux pestiférés de Mi-

lan, qui se voit dans notre musée du Louvre. C'est, sans contredit, une des plus belles productions du pinceau de Van-Oost. Le groupe de femmes et d'enfants, jeté sur les premiers plans, est dessiné d'une main ferme, et offre de beaux raccourcis; l'arrangement de ce tableau est des mieux entendus; sa couleur est d'un puissant effet.

Oost (Jacques Van-), surnommé le *Jeune*, fils et élève du précédent, naquit en 1637 à Bruges. La vocation fut aussi dominante, aussi précoce chez lui que chez son père. Dès qu'il put tenir un crayon, il s'exerça à dessiner, et se mit bientôt à même de travailler avec les plus forts élèves de l'atelier paternel. Le maître prenait plaisir à diriger son fils, dont les progrès lui faisaient beaucoup d'honneur. Quand il eut atteint l'âge de vingt ans, il le laissa voyager à son gré. Van-Oost le jeune vint en France, et demeura pendant deux ans à Paris; puis, il alla en Italie, et se fixa pendant quelque temps à Rome, où il ne perdit pas son temps en frivolités. Il prit goût à copier l'antique, et se fortifia beaucoup en dessin par cet exercice. Après plusieurs années de voyages et d'études, il revint à Bruges, où il eut bientôt occasion d'exécuter pour les églises quelques tableaux qui eurent beaucoup de succès, et firent espérer qu'un jour il soutiendrait dignement le nom des Van-Oost. Les habitants de sa ville natale lui firent les plus belles offres s'il voulait se fixer au milieu d'eux, mais il avait en idée de revenir à Paris, où s'élevaient des écoles tout aussi fameuses que celles d'Italie, où quelques peintres flamands avaient déjà fait de brillantes fortunes. Mais, chemin faisant, il s'arrêta à Lille, où l'attendaient quelques amis, artistes comme lui. Pendant son séjour dans cette ville, il avait peint quelques tableaux dont les Lillois furent enchantés. Le succès de ses ouvrages l'encouragea à en commencer d'autres, qu'on se disputait déjà avant qu'ils fussent terminés. Jacques Van-Oost réfléchit alors qu'à Paris il courrait les chances de demeurer dans l'obscurité, tandis qu'il dépendait de lui d'occuper sans peine un rang distingué à Lille. Il se dit que ce serait quitter follement une position avantageuse; et d'ailleurs, il était amoureux d'une demoiselle riche et belle, nommée Marie Bourgeois, et il oublia tout-à-fait Paris quand elle consentit à lui donner sa main. Pendant 41 ans, il vécut fort heureux dans sa nouvelle patrie, qu'il n'aurait jamais quittée sans la mort de sa femme. Van-Oost, devenu veuf, s'en retourna tristement à Bruges, où il mourut le 29 décembre de l'année 1713, à l'âge de 76 ans; on l'enterra dans l'église des jacobins. Il laissa après lui un fils qui était peintre, mais qui n'eut pas assez de talent pour acquérir quelque renom. — La manière de Van-Oost-le-Jeune a beaucoup de rapports avec celle de son père: cependant, sa touche est plus franche et plus pâteuse que celle d'Oost le vieux, et il sut toujours faire ses draperies avec un art admirable. Ses compositions ne sont pas abondantes et riches, mais sagement conduites; ses figures sont correctes et expressives, son goût de dessin est de la grande école. Sa couleur est bonne et féconde en effets; on peut dire qu'à plusieurs égards il fut supérieur à son père, et eut toutes les belles et savantes qualités de ce dernier. Comme son père, Van-Oost-le-Jeune fit d'excellents portraits, et beaucoup d'amateurs le mettent en ce genre sur la même ligne que Vandyck. Il nous semble que c'est le placer trop haut, c'est assez le louer que de dire qu'il fut le meilleur portraitiste de son temps. Il ne peignit pas de tableaux de chevalet, seulement de grandes pages pour les églises et les palais. Avant la révolution, il y avait à Lille beaucoup de ses ouvrages. Les plus connus étaient le *Martyre de sainte Barbe*, morceau fort estimé, qui était placé dans l'église Saint-Étienne; une transfiguration, une résurrection du Lazare; six grands tableaux appartenaient aux Carmes. Trois étaient des sujets empruntés à la vie de sainte Thérèse, et les trois autres représentaient les actions dévotes de saint Jean *à cruce*. Pour la cathédrale de Bruges, il pei-

gnit une sainte Marguerite au dragon.
A. Fillioux.

OPALE, minéral, ne se trouve que compacte. Ses fractures sont anguleuses; elle a le poli du cristal; elle est en partie incolore, en partie multicolore, transparente, et presque toujours chatoyante. Sa dureté n'est pas égale à celle du quartz; sa pesanteur spécifique est de 1, 9 jusqu'à 2, le double de celle de l'eau. A l'analyse, elle donne du quartz, de la terre et une faible partie d'eau. On distingne les espèces suivantes : 1° l'*opale noble*, d'un blanc de lait, brillante comme le verre, à demi transparente, présentant un jeu de couleurs changeantes d'un bel effet. On la trouve dans les carrières de porphyre de Hongrie et de Saxe, dans les îles Feroé et dans le Mandelstein. 2° L'*opale couleur de feu*, d'un rouge hyacinthe, souvent jaune comme du miel, à moitié transparente, brillant d'un vif éclat. C'est surtout dans les veines de porphyre, au Mexique, qu'on trouve cette variété. 3° L'*opale commune* est en général blanche comme du lait; elle prend cependant quelquefois une teinte jaunâtre; on en voit aussi couleur de miel, couleur de chair et de vert-olive : on les trouve en Hongrie, en Saxe, à Kohemutz en Silésie, et dans les îles Feroé. 4° La *demi-opale*, qui a moins d'éclat, de transparence, et des couleurs plus ternes. On l'appelle *opale de bois*, quand on remarque dans sa contexture des filaments ligneux : c'est surtout en Hongrie et en Souabe que se rencontre cette variété. 5° Le *holz-opale* ou *opale ligniforme* : les minéralogistes allemands donnent ce nom au bois pétrifié en *pechstein*. L'opale noble, pour son éclat chatoyant, est aussi estimée que l'opale de feu pour ses couleurs. On en fait des bagues et des boucles d'oreilles. L'opale noble est d'une grande valeur, et, comme elle est fort recherchée, le prix en est souvent excessif. C. L.

OPACITÉ, OPAQUE (du latin *opacare*, couvrir, obscurcir). L'opacité est la propriété qu'ont la plupart des corps qui sont à l'état solide de ne point livrer passage à la lumière. Toutes les substances qui sont susceptibles de devenir solides, pourvu que les circonstances soient convenables, peuvent devenir opaques. L'eau la plus limpide devient opaque lorsque son volume a une très grande profondeur. Il n'est pas douteux qu'il ne règne une obscurité complète, même en plein midi, dans les gouffres de l'océan : il y a dans ces abîmes des poissons qui ne pourraient supporter la lumière du jour, ou, pour mieux dire, qui vivent dans des ténèbres éternelles. Cela se comprend aisément, la masse d'eau interceptant tous les rayons solaires qui tendent à la traverser. — Les corps dits *opaques* ne jouissent de cette propriété que par accident : une feuille de marbre devient transparente lorsqu'on la réduit à une certaine épaisseur. Il y a des corps opaques qui deviennent transparents lorsqu'ils sont imbibés de certains liquides : par exemple, le papier devient bien plus perméable à la lumière lorsqu'il est imbibé d'huile; une pierre connue sous le nom d'*hydrophæ* est opaque tant qu'elle est parfaitement sèche; elle devient transparente quand elle est imbibée d'eau (*v.* Transparent). Teyssèdre.

OPÉRA. C'est dans le sens le plus étendu un drame musical. Il se distingue de la comédie et des autres ouvrages dramatiques, en ce qu'il ne peut se passer du concours de la musique, qui, dans les premiers, n'est qu'accidentelle et soumise aux exigences passagères du sujet. Dans l'opéra, au contraire, la musique est la partie essentielle, non toutefois de manière à dominer la poésie, mais seulement pour les mettre toutes deux en relation intime, et les faire marcher d'accord. Il en résulte que d'un côté la poésie devient un véritable chant, et que souvent la musique s'élève jusqu'à la poésie par la peinture animée des sentiments et des passions. Ainsi, la poésie dramatique de l'opéra revêt souvent un caractère lyrique, car toute poésie qui, par la peinture et l'expression des sentiments, peut s'adapter à la musique appartient au genre lyrique. Ce que le poète doit donc avoir

surtout en vue, c'est de trouver une action telle que les personnages soient placés dans une situation à exprimer leurs sensations d'une manière lyrique. Si cette nécessité semble mettre obstacle au développement sévère des caractères, et à la marche régulière de l'action (sous ce rapport, l'opéra ne peut procéder comme la tragédie), elle rend d'un autre côté l'opéra plus propre que le drame sérieux à reprodnire certaines nuances qui attaquent et saisissent le spectateur. C'est ainsi que la musique ajoute un charme merveilleux aux prodiges romantiques, aux fécries, aux tableaux champêtres, etc. Le chant, dans l'opéra, remplace le dialogue, et ce langage délicieux convient parfaitement aux êtres imaginaires, aux créations d'une nature éthérée. Il en résulte que les sujets historiques et héroïques, qui ne peuvent être retracés que par un développement sévère des caractères, ceux qui surtout parlent plus à la raison qu'à l'imagination, sont en général peu propres à revêtir la forme d'opéra. Les poètes qui ont une connaissance approfondie de la musique ont toujours soin de lui fournir l'occasion d'exprimer par ses propres ressources ce que la poésie est impuissante à peindre. Les principales qualités d'un poème d'opéra sont : une esquisse exacte et facile des caractères, un grand fond de situations lyriques habilement variées, et surtout un choix d'expressions musicales appropriées au caractère des différents personnages. Nous ne parlons pas du laisser-aller de la pensée, de l'élégance du rhythme : ce sont là des qualités que doit posséder toute poésie lyrique. Cependant, les grands poètes d'opéra sont rares, et cela est facile à concevoir si l'on réfléchit à la nécessité dans laquelle ils se trouvent de subordonner le poème à la musique du compositeur. Grand nombre d'esprits supérieurs regardent cet esclavage comme indigne d'eux. Il serait injuste néanmoins de se prononcer, sous le rapport poétique, contre ce genre, parce que les bons opéras, je le répète, sont rares, et que personne ne peut nier que cette espèce de drame produirait une bien plus grande impression sur l'homme bien organisé si l'œuvre était poétiquement aussi parfaite qu'elle l'est sous le rapport musical.—Nous avons dit que la musique de l'opéra doit s'élever à la hauteur de la poésie, et même à celle du drame, c'est ce qui lui impose la nécessité d'être plus caractéristique et plus sévère que toute autre espèce de musique, et surtout de ne pas imiter la nouvelle école italienne, qui, malgré ses brillantes qualités, à le tort immense, selon nous, de traiter la poésie suivant son bon plaisir, et de ralentir trop souvent la marche de l'action en intercalant des morceaux de chant plus propres à figurer dans un concert que dans une représentation dramatique. La musique, soumise à la nature du poème, doit revêtir son caractère dominant : par exemple, la *Flûte enchantée* de Mozart se distingue par un style solennel et sévère, auquel ne portent pas atteinte quelques airs simples et naïfs. Il doit y avoir en outre certains caractères individualisés, si je puis m'exprimer ainsi, par la musique, et non seulement par le chant, mais par l'instrumentation. Le premier devoir du musicien est de bien exprimer les sentiments et les passions des personnages. — On distingue l'*opera seria*, ou grand opéra de l'*opera buffa*, ou opéra comique par la nature du sujet dramatique. Quoiqu'en général le premier se rapproche de la tragédie, et le second de la comédie, cependant jamais un *opera seria* ne sera aussi grave, aussi simple qu'une tragédie, et jamais un *opera buffa* ne comportera une action aussi compliquée que celle d'une comédie. La musique parle plus au sentiment qu'à la raison ; le comique, qui à son origine dans la reflexion, ne peut, sans un mélange lyrique, remplir un opéra, mais le burlesque, le grotesque même, lui conviennent parfaitement. Il y a en outre un style intermédiaire qu'il n'est pas facile de limiter. La *Vestale* de Spontini pourrait être classée parmi les *opera seria* ; *Il Matrimonio segreto*, parmi les *opera buffa*, et l'*Enlèvement du sérail* de Mozart, ainsi que beaucoup

d'œuvres de Paer, parmi les opéras de *mezzo stylo*. — L'opéra est *grand opéra* ou drame musical dans toute l'étendue du mot lorsque la musique n'est jamais interrompue dans le cours de l'action, puisque le récitatif remplace les monologues : ce qui fait que ce genre est peu goûté en Allemagne, cela vient de ce que dans ce pays les chanteurs, habiles à dire le récitatif, sont fort rares, et que peu de compositeurs ont su jusqu'à ce jour faire du récitatif autre chose qu'une froide et monotone psalmodie. Depuis long-temps, on sentait toute l'importance de ce dernier abus, c'est ce qui donna naissance aux *opérettes*, espèce d'imitation des comédies françaises mêlées de chansons et de romances, ayant cependant en outre des dialogues notés. Lorsque les Allemands mirent en scène des opérettes, ils les traitèrent comme des comédies à couplets, et cherchèrent à amener ceux-ci à l'aide de transitions ou de détours, comme par exemple une invitation adressée à l'un des personnages de chanter quelque morceau. Ce premier pas donna bientôt lieu à un plus grand développement des drames à couplets. A l'imitation des Italiens, la danse fut appelée à concourir aux charmes de ces représentations dramatiques. Nous ne parlerons pas du puissant secours que leur prête la peinture et l'art architectonique. — Parmi les reproches adressés à l'opéra, celui qui s'attache à l'invraisemblance qu'il y a de faire chanter un personnage, et à le forcer à exprimer ainsi ses pensées et ses sensations, n'est nullement fondé et ne mérite pas qu'on s'y arrête, car on pourrait en dire autant de la tragédie, qui fait parler en vers, usage qui n'est pas plus dans les habitudes ordinaires de la vie que de parler en chantant. Tout art dépend de certaines hypothèses admises par l'imagination, et qui seules produisent l'illusion. Les intermèdes des Italiens sont des espèces d'opéra de peu d'importance. Les *mélodrames* (monodrames et duodrames), qu'on aimait en Allemagne dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, lesquels sont accompagnés sans interruption de déclamation ou de pantomime, et dont les intervalles sont remplis par la musique, peuvent bien être cités comme des drames musicaux, mais nullement comme des opéras. A ce genre appartiennent les vaudevilles français. — L'histoire de l'opéra remonte au XVIe siècle, époque où Vicenzio Galilei et Giulio Caccini, célèbres musiciens, entreprirent, pour remettre en faveur l'ancienne tragédie grecque, de faire déclamer ou réciter des poëmes avec le simple accompagnement d'instruments à cordes. Ces tentatives, qu'on regarde généralement comme le berceau de l'opéra, furent marquées par la représentation du drame musical intitulé *Daphné*, dont les paroles étaient d'Ottavio Rinocceio, et la musique de Giac. Peri. Il fut joué à Florence en 1597, et accueilli par de vifs applaudissements. Dans la même année, le musicien poète Orazio Vechi fit représenter à Venise son *Amphiparnaso*. Sur le théâtre de cette ville, des masques chantaient des airs bouffes (*Pantalon doctor*). Des pièces pastorales, l'*Églé* de Giraldi, et l'*Aréthuse* de Lollio, avaient déjà été représentées à la cour du duc de Ferrare. On prétend même que le *Pastor fido* de Guarini avait été mis en musique au milieu du XVIe siècle. Suivant une autre version, un certain Jean Sulpicius, surnommé Verulano, fit, en 1486, jouer sur la place de Rome, en présence du pape et de quelques cardinaux, de petits drames avec compositions musicales. Ces compositions ne consistaient du reste qu'en fragments ressemblant beaucoup à nos récitatifs, et que des chœurs interrompaient de temps à autre; le dialogue était déclamé suivant les règles musicales, avec un simple accompagnement d'instruments à cordes. Emilio del Cavaliero (depuis, 1570, maître de chapelle à Florence) est considéré comme l'inventeur du récitatif tel qu'il existe encore aujourd'hui. Il fit représenter à Florence en 1570 deux pièces pastorales : *il Satiro* et *la Disperazione*. C'est également lui qui mit en musique un oratorio, *Anima e corpo*. A la suite de ces premiers essais,

l'an 1600, qui fut celui du mariage de Henri IV, un opéra intitulé *Euridice*, dont les paroles étaient de Rinuccini, fut mis en musique par Peri et Caccini, et représenté publiquement à Florence. Ce Rinuccini, qui introduisit sur la scène l'opéra régulier, fit aussi *Ariana*, avec musique de Monteverde à l'occasion des noces du duc de Mantoue (1608). Monteverde se rendit ensuite à Venise, et bientôt l'opéra devint populaire dans toute l'Italie. — Le premier *opera buffa* fut représenté en 1624 à Venise. C'est là aussi (1637) que fut construit le premier théâtre consacré à l'opéra. En 1646, l'opéra fut introduit en France par le cardinal Mazarin. En Allemagne, déjà du temps de Hans Sach (mort en 1567), on avait représenté des pièces de carnaval avec chant. La reine Sophie-Charlotte fut la première qui favorisa les opéras italiens; elle avait pour maître de chapelle Bononcini. Mart. Opitz (mort en 1669) composa le poëme du premier opéra allemand, intitulé *Daphné*. Paul Fremich écrivit l'opéra d'Alceste, le premier qui fut représenté à Leipzig (1693). Cette pièce, comme la première, n'était au reste qu'une imitation des opéras italiens. Le premier opéra allemand original fut *Adam et Ève*, représenté à Hambourg en 1678. Quelques personnes croient l'opéra *le Diable est aux vaches* antérieur; Flocgel prétend même qu'en Allemagne les opéras comiques sont contemporains des opéras sérieux. Quoi qu'il en soit, on vit jouer pour la première fois (1697) un opéra à Augsbourg. En 1667, un théâtre d'opéra fut construit à Nuremberg, et on y joua en 1697 l'opéra allemand *Arminius*.—En Suède, le premier opéra représenté par des Suédois est *Birger-Jarl*, qui date de 1774. L'opéra italien fut introduit en Angleterre dans le XVIIe siècle. Haendel y fit une révolution qui resta cependant sans fruit pour l'opéra anglais. En Espagne, ce ne fut que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que l'opéra italien fut joué sur le théâtre de Madrid. — L'opéra italien se distingue de l'opéra allemand en ce que le chant n'y est jamais interrompu. Chez les Italiens, on observe plus sévèrement la distinction entre l'*opera seria* et l'*opera buffa*. Le premier, il faut le reconnaître, est fort ennuyeux; l'autre est comique, amusant et plus national. Au rang des premiers auteurs d'opéras, les Italiens placent Apostolo Zeno et surtout Metastase, qui, tous deux, dès le XVIIIe siècle, portèrent l'opéra italien à son apogée; parmi les comiques, ils citent Goldoni et plusieurs autres. Leurs principaux compositeurs sont : Sacchini, Piccini, Jomelli, Cimarosa, Salieri, Paisiello, Zingarelli, Martini, Rossini et Generali. En France, la célébrité est acquise à Quinault, La Fontaine, Lamothe, Marmontel, Favart, Sedaine, Étienne, Jouy et Scribe, comme auteurs de *libretti;* comme compositeurs, à Lulli, Gretry, Monsigni, J.-J. Rousseau, Dalayrac, Boïeldieu, Berton, Lesueur, Catel, Mehul, Hérold, Auber, Adam, Halevy, Monpou. Nous ne parlerons pas de Spontini et de Chérubini, qui, bien que naturalisés en France, appartiennent à l'Italie. En Angleterre, on ne connaît pas un seul compositeur remarquable. En Allemagne, Weisse et Hiller, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ont composé beaucoup d'*opérettes*, qui ont été accueillis avec d'unanimes applaudissements. — L'emploi des finales, inventés par les Italiens, a été pour les compositeurs une source de créations charmantes. C'est ainsi que s'est formé l'opéra allemand, qui n'est qu'un habile mélange de dialogues récités et de chansons. L'opéra comique actuel est un mélange d'*opera seria* et d'*opera buffa* avec un dialogue parlé et sans récitatif. Dans les derniers temps, les grands compositeurs allemands ont changé cette prose. Gœthe, Gotzer, Bretzner, Stephani, J.-G. Jacobi, Herklotz, Huber, Michaelis, Kotzebüe, Burde, Sehlikaneder, Kind, Geke, ont écrit des opéras. Comme compositeurs, on cite Gluck, Hasse, Mozart, Winter, Weigl, Reichard, Kungen, Vogler, Beethoven, Weber, Spohr, Kreutzer et Meyerbeer. Les principaux

opéras allemands sont : la *Flûte enchantée*, *Don Juan*, *Robin des bois*, *Iphigénie*. C. L.

Opéra (Grand- [*v.* Académie-royale-de-musique]).

Opéra comique. C'est un drame d'un genre mixte, qui tient à la comédie par l'intrigue et les personnages, et à l'opéra par le chant dont il est mêlé. L'origine de ce spectacle remonte aux premiers théâtres de la foire, dont l'apparition date de 1617. Honoré, maître chandellier de Paris, après avoir fonrni pendant plusieurs années des lnmières de sa fabrique an théâtre, voulut en entreprendre nn à son tour, et, en 1624, il obtint le privilége d'un nouvel *Opéra-Comique*. Il ne jona jamais lui-même, mais il eut dans sa troupe des acteurs remarqnables. En 1627, il céda son privilége à Pontau, qui porta l'opéra eomique à sa perfection, grâce au bonheur qu'il eut de tronver de bons auteurs, des acteurs excellents, des directenrs et des musiciens d'une rare habileté. L'Opéra-Comique fut supprimé en 1745, mais, en 1752, le privilége en fut rendu à Jean Monnet. Le plan qu'il avait formé a été fidèlement suivi par les directeurs qui lui ont succédé; ils ont fait subir des améliorations considérables à certaines parties de détail que Monnet ne pouvait pas voir seul, et ont ramené le sexe effarouché par le style quelquefois graveleux des anciens opéras comiques. C'est sur cet objet principalement que s'est porté la sollicitude des directeurs. Leur ardeur à prévenir les désirs du public leur a attiré pendant plusieurs années nn si grand concours de monde que les autres spectacles de Paris se sont tronvés déserts dans le temps des foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain. La Comédie-Italienne surtout, qui se voyait sans spectateurs, a enfin obtenu en 1762 que l'Opéra-Comique fût réuni à son théâtre. Ce changement, ou plutôt cette union, a mis la Comédie-Italienne en possession de toutes les pièces qui faisaient le fonds de ce spectacle forain, et s'est associé plusieurs de ses acteurs. On voyait encore ce théâtre, en 1780, dans la rue Mauconseil, à l'emplacement occupé aujourd'hui par la halle aux cuirs. C'est à peu près vers cette époque que ce spectacle fut transporté à la salle qu'on lui avait construite sur le boulevard, sous le nom de *Comédie-Italienne*. Mais il resta peu de temps en possession de ce superbe monument; il fut fixé au théâtre Feydeau (*v.*), puis à la salle Ventadour, et enfin au théâtre de la Bourse, où nous le voyons encore de nos jours. Y.

OPÉRATION. Voilà un de ces mots généraux et élastiques tels qu'en contiennent toutes les langues; ils offrent sans doute de grandes ressources aux écrivains, mais la souplesse même de ces expressions leur ôtent le sens bien arrêté et la rectitude qui seuls peuvent donner à un mot une physionomie saillante, de la couleur et de l'effet. Dans le style, l'emploi peu réglé de ces banalités lui ôte tout relief, tout pittoresque, toute concision. Il faut donc en général les éviter ou ne les admettre que comme termes spéciaux, car alors il deviendrait impossible et inutile de chercher à ne pas s'en servir. *Opération* vient du latin *opus*, qui veut dire *œuvre ;* à proprement dire, il ne signifie pas autre chose. A présent, voyons comment les arts et les sciences l'ont employé.—Par *opération*, les théologiens expriment également les actions de Dieu et celles des hommes. En parlant des opérations de Dieu, ils les divisent en miraculeuses et en communes et journalières; en parlant des secondes, ils distinguent les opérations de l'ame de celles du corps : les unes relevées comme la source d'où elles découlent, les autres infirmes comme la faiblesse physique du corps. Lorsque les Pères traitent des actes du Christ, considéré comme Dien et comme homme, ils établissent une division entre ses opérations, les unes relevant de la nature divine, les autres humaines. Les monothélites et les monophysites ont avancé une hérésie en soutenant qu'il n'y avait dans Jésus qu'une seule opération théandrique.— Les *opérations* de la nature sont les actes par

lesquels elle se conserve en se renouvelant. La nature opère sans relâche sur elle-même; elle se meut sans cesse dans un cercle d'actions ordonnées. C'est ce mouvement en elle-même et pour elle-même que l'on veut désigner lorsqu'on parle des *opérations* de la nature. — Les philosophes disent les *opérations* de l'esprit pour exprimer le travail intérieur qui se fait chez l'homme lorsque sa volonté le dirige vers un but. Ainsi, un raisonnement juste est une *opération* dans laquelle, étant donné le premier terme d'une proposition, nous parvenons à la conclusion vraie par une déduction logique. — Les *opérations* de médecine sont excessivement difficiles et compliquées; elles sont doubles: d'une part le tact, la science, le coup d'œil qui sonde le malade pour chercher de quelle nature peut être la perturbation de l'organisme du patient; de l'autre, le médecin doit descendre en lui-même, se fouiller, ainsi qu'une mine, pour trouver les moyens de combattre le mal, et donner à la nature la puissance de revenir à l'équilibre et à l'état normal. Par *opération* chirurgicale, on entend les actes des Dupuytren agissant activement, manuellement ou à l'aide d'instruments *ad hoc* sur les parties du corps humain menacées de ruine par suite de maladies ou d'accidents plus ou moins graves. Les *opérations*, en chimie, sont les manipulations par lesquelles on place des corps dans les conditions nécessaires, soit à leur combinaison, soit à leur isolement. Parmi les chimistes comme parmi les chirurgiens, on appelle l'homme qui opère un *opérateur*. De nos jours, à leur titre de savants, MM. Barruel, Dumas, Lisfranc, Cloquet et Berzelius, joignent celui d'*opérateurs* excessivement habiles. Les *opérations* mathématiques sont les recherches par lesquelles les calculateurs marchent à la découverte d'un terme ou agissent sur les nombres et les grandeurs, soit pour les élever et les agrandir, soit pour les diminuer ou pour les combiner. Jomini a fait un traité profond et estimé sur les grandes *opérations* militaires. Il s'est servi du mot *opération*, consacré dans la science guerrière, pour désigner les mouvements généraux des armées. Frédéric, Napoléon, Hoche et Moreau, ont établi par l'autorité de leurs exemples des lois sur l'art militaire que le temps n'a, jusqu'à notre époque, fait que confirmer. Les opérations militaires pourraient se ranger en deux catégories, les *agressives*, les *défensives*; les unes et les autres demandent de grandes qualités: en général, nous sommes plus propres à l'attaque qu'à la défense et à la retraite, genre de mouvement dans lequel nous n'avons jamais obtenu une gloire bien méritée. — Pour ce qui est des *opérations* politiques, à mes yeux, elles se divisent en deux classes: les unes, honorables, nationales, grandes et patriotiques, sont dignes des honneurs de la postérité; les autres, petites, étroites, œuvres d'un jour, n'ont qu'un déplorable effet, celui de faire souffrir quelques nobles intelligences et d'amoindrir le bonheur physique des masses. Les *opérations* de l'administration consistent à recevoir et à reverser; les bonnes administrations sont celles qui, peu coûteuses, tirent de l'impôt le meilleur parti possible en veillant avec le plus de vigilance aux besoins des peuples, qu'elles doivent prévenir. — Les *opérations* financières et commerciales, traitées aux articles Finance et Commerce, n'ont besoin que d'être mentionnées ici. L'immoralité, l'indélicatesse, les accompagnent souvent, on est forcé de le reconnaître: il faut flétrir ces turpitudes afin que la bonne foi et la confiance ne tombent plus dupes de quelques misérables, qui sont des objets d'indignation et de mépris pour les vrais négociants et les financiers hommes de bien. A. Genevay.

OPHICLÉIDE, instrument en cuivre qui, depuis 1820, fait partie des musiques de l'armée française. Adopté d'abord dans les régiments de la garde royale, il fut admis ensuite dans ceux de l'infanterie de ligne et des régiments de cavalerie; il en devint la contre-basse, et remplaça les anciens serpents d'église.

C'est, à proprement parler, un serpent à clés, comme l'indique la racine grecque de son nom. Ces clés sont au nombre de neuf. L'ophicléide est d'origine hanovrienne, comme les autres instruments à vent et en cuivre, auxquels l'industrie des fabricants allemands est parvenue, depuis le milieu du dernier siècle, à ajouter des clés. G[al]. Bardin.

OPHIR (Pays d'). Ce nom se trouve souvent dans l'Écriture, comme étant celui d'un pays abondant en or, en argent et en ivoire : il s'y trouvait des singes, des perroquets, des pierreries, des bois précieux et de senteur. Salomon et le roi Hiram y envoyaient leurs flottes, et elles partaient d'Asiongaber. Les sentiments ont été partagés sur la position de ce lieu. Quant à Asiongaber, il me semble que l'on convient généralement qu'il était situé au fond d'un petit golfe, qui s'avance au nord-est, et qui est formé par les eaux de l'*OElanites Sinus*, formé lui-même par celles de la mer Rouge. Aussi D. Calmet, voulant transporter Ophir dans l'intérieur de l'Asie vers la Colchide, suppose-t-il que les flottes, au sortir de la mer Rouge, rentraient dans le golfe Persique et remontaient l'Euphrate. Ce sentiment a eu peu d'approbateurs. D'autres auteurs ont supposé Ophir sur la côte de la presqu'île en-deçà du Gange, d'autres dans l'île de Ceylan, d'autres sur les côtes de la presqu'île de Malaca, qui porte, chez les anciens, le nom de *Chersonèse-d'Or*. D'Anville, qui a traité ce sujet dans une dissertation insérée dans les *Mémoires* de l'académie des belles lettres (t. xxx, p. 83 et suivantes), rejette ces différents sentiments pour s'en tenir aux deux suivants. On trouve le nom d'Ophir comme étant celui d'un des fils de Jectan, reconnu pour le père des anciens Arabes. On peut donc présumer qu'il y eut en Arabie un lieu, un pays, domaine de cet Ophir, dont il prit le nom. Quelques dénominations de lieux connus par les auteurs grecs et latins favorisent ce sentiment : c'est donc de cet Ophir qu'il est parlé dans l'Écriture ; mais un Périple, connu sous le nom de *Périple de la mer Erythrée*, nous apprend qu'à l'extrémité de l'Arabie il y avait un prince nommé Mophar ou Maphar, dont la puissance s'étendait le long de la côte d'Afrique, et que l'on y percevait des droits en son nom. Or, il est très probable que le nom d'Ophir aura pu être transporté à quelque lieu de cette côte, par allusion à l'Ophir d'Arabie, comme les États-Unis présentent un grand nombre de noms des principaux lieux de l'Angleterre. Il ne faut plus que trouver un lieu, un canton dont les productions fussent les mêmes que celles dont il est parlé dans l'Écriture, et qui prête à une longue navigation. Or, il est parlé, dans les auteurs les plus instruits de la géographie de cette partie de l'Afrique, de l'or de Sofala, comme étant le plus pur : on y trouve de plus tout ce que produisait l'ancienne Ophir. A cette première condition remplie, on en joint une autre non moins exigible pour la solution du problème. — Les vaisseaux de Salomon employaient deux ans à faire ce voyage, et ne revenaient que dans la troisième année. Or, D'Anville prouve très bien que, dans un temps où l'art de la navigation était encore au berceau, on pouvait employer cet espace de temps pour le voyage d'Ophir ou Sofala : depuis Asiongaber, situé à peu près au vingtième degré de latitude australe, on aura quarante degrés, qui donneront mille de nos lieues en droite ligne, mais que l'on peut supposer exiger une route double : on conçoit alors qu'une telle navigation doit emporter beaucoup de temps, parce que l'on pouvait être fort contrarié par les vents alizés, les courants. « Il n'y a donc point, conclut D'Anville, d'objection à faire sur l'emplacement d'Ophir vers l'extrémité du pays de Zanguebar. La situation d'Ophir ne paraîtra plus problématique, puisqu'elle est établie d'une manière positive par une communication réelle entre l'Ophir de l'Arabie et celui de la côte africaine, par la dépendance étroite, et de temps immémorial de l'Ophir africain à l'égard du premier. A. Savagner.



OPHTHALMIE (*ophtalmia, ophtalmites*), terme de médecine, maladie des yeux, aigüe et chronique, qui consiste dans l'inflammation de la conjonctive (*v.* le Supplément de la lettre O).

OPIE (Mistriss), l'une des romancières anglaises les plus renommées, est née en 1771, à Norwich. Son père, le docteur Anderson, médecin très renommé, et qui jouissait d'une grande fortune, lui fit donner une brillante éducation. Ses dispositions naturelles secondèrent les leçons de ses maîtres, et, très jeune encore, elle publia quelques poèmes et des nouvelles qui obtinrent beaucoup de succès. Mariée au peintre Opie, fameux en Angleterre par le talent avec lequel ses tableaux retraçaient la physionomie atroce des brigands, des grands coupables, elle perdit son époux en 1798, et rendit un touchant hommage à sa mémoire en se faisant l'éditeur d'un traité remarquable sur la peinture, qu'il avait laissé en manuscrit. Ce fut en 1801 que mistriss Opie fit paraître *le Père et la fille*; ce roman d'un intérêt si touchant, et qui a inspiré plus d'une composition dramatique, entre autres l'opéra italien d'*Agnese*, embelli des accords de Paër. Plusieurs autres ouvrages du même genre, parmi lesquels je citerai seulement *Adelina Mowbray*, ajoutèrent à la renommée littéraire de mistriss Opie. Mais ce qui l'a surtout propagée chez nous, c'est la publication de ses contes, sous les titres de *Simples contes*, et *Contes de la vie réelle*, historiettes aussi morales que gracieuses ou piquantes, dans lesquelles elle s'est montrée la digne rivale de miss Edgeworth, sa contemporaine. OURRY.

OPIMES (Dépouilles [*v.* DÉPOUILLES]).

OPINIATRETÉ, fermeté, constance, obstination, attachement exclusif à son opinion, à sa volonté (*v.* le mot ENTÊTEMENT).

OPINION (en philosophie). Ce mot, emprunté à la langue d'un peuple qui a long-temps gouverné la terre (du latin *opinari*, être d'avis), désigne aujourd'hui une chose, ou plutôt une puissance abstraite qu'on ne saurait mieux définir qu'en l'appelant, avec la voix commune, la *reine du monde*. L'opinion, en effet, a cet avantage; elle gouverne réellement le monde; mais, on le sait, le monde est bien mal gouverné, et c'est incontestablement par la faute de sa maîtresse. Sage quelquefois, et raisonnable presque toujours, l'opinion est souvent capricieuse et fantasque; elle n'est ni la science, ni la foi; elle est une sorte de milieu entre l'une et l'autre; elle est de bonne intention et ne demanderait pas mieux que de ne jamais se tromper, mais, il est essentiellement de sa nature de ne voir les choses que dans une sorte de clair-obscur. Et là est le mal, car, si peu qu'elle y voie et si incertaine qu'elle soit, elle règne néanmoins, tantôt avec mollesse, tantôt avec despotisme, mais toujours avec d'autant plus de danger pour notre indépendance qu'à moins de violence elle joint plus de séduction. Aussi venons-nous prêcher tant soit peu l'insurrection contre cette antique et capricieuse souveraine du monde. Notre intention, à la vérité, n'est pas de la perdre de réputation, ni de provoquer contre elle une prise d'armes immédiate, mais nous entendons bien formellement amener contre elle un commencement d'hostilité, et, une fois le premier pas fait avec intelligence, nous espérons bien que les autres se succèderont sans interruption et suivant une marche progressive, à tel point que la *reine du monde* finisse par être détrônée dans la majeure partie de ses immenses domaines. Ce n'est donc pas sa ruine absolue que nous voulons, c'est seulement l'universalité de son empire que nous venons contester, et, tout en cherchant à la faire déchoir partout où elle n'est qu'une usurpatrice, nous respecterons ailleurs ses titres légitimes. Nous procèderons avec calme à cette œuvre, non de démolition, mais de distinction; nous userons même de galanterie envers une puissance aussi antique, et nous n'aurons besoin que d'examiner ce qu'elle est, que de rechercher l'*origine*, l'*étendue* et la *légitimité* de son empire, pour

convaincre tout le monde de l'énormité de ses usurpations, et de la nécessité d'y mettre un terme. — Qu'est-ce que l'opinion? — L'opinion n'est qu'un avis, qu'un sentiment, c'est-à-dire ce qu'il y a de moins arrêté dans la pensée après le doute. On dit dans les livres que c'est un *jugement probable*, mais d'abord ces deux mots jurent, car un esprit sain ne porte pas de jugement tant qu'il ne possède que des probabilités; ensuite, en admettant même qu'une opinion serait un jugement probable, il ne faudrait pas ignorer qu'un *jugement probable* est aussi un *jugement improbable*, puisque s'il n'y avait pas *improbabilité*, il n'y aurait pas *probabilité*, il y aurait *certitude*, il y aurait *foi* ou *science*. L'opinion n'est donc pas un jugement; elle n'est, comme nous l'avons dit, qu'un avis, qu'un sentiment qui manque de raisons suffisantes pour être quelque chose de plus. S'il est des questions sur lesquelles l'humanité, n'ayant d'abord qu'une opinion, peut se flatter d'être mieux instruite plus tard et d'acquérir des notions positives, de véritables jugements, il en est d'autres sur lesquelles le monde sera éternellement réduit à une opinion, à un jugement à la fois probable et improbable. Soit un exemple. Ce fut long-temps, de la part des astronome, une simple *opinion*, une pensée plus ou moins probable, qu'entre la grosse planète de Mars et la grosse planète de Jupiter, il y avait place pour d'autres planètes qui probablement faisaient comme elles leur ronde autour du soleil. Cette opinion, les progrès de l'astronomie l'ont convertie en certitude, et le *savoir* a remplacé la *probabilité*. Mais il est d'autres questions qui ne permettront jamais des découvertes semblables à celles qui révélèrent ce qui se passe dans l'intervalle laissé entre Mars et Jupiter, et sur lesquelles le monde n'aura perpétuellement qu'un avis, qu'un sentiment, qu'une opinion, en un mot. Telle est, par exemple, la question des habitants de la lune: des probabilités contre et des probabilités pour il ne sortira jamais un fait acquis à la science. C'est à peine s'il sera possible de montrer un jour quelques raisons de plus pour l'hypothèse qui admet ces habitants, qu'il ne s'en élèvera contre, et c'est alors que d'une hypothèse on passera à une opinion. L'opinion n'est en effet, en dernière analyse, que cet état de l'ame où, semblable à une balance, elle commence à pencher un peu plus d'un côté que d'un autre. Et l'opinion ne saurait être autre chose. Nous nous en convaincrons bien en passant de l'examen de ce qu'elle est à la question de savoir d'où elle vient, en demandant son origine. — L'opinion naît, non pas de ces perceptions immédiates de nos sens qui nous donnent des notions positives, ni de ces investigations de la science qui conduisent à des résultats exacts, ni de ces révélations du ciel qui nous enseignent des dogmes précis; elle naît de perceptions incomplètes et douteuses, d'investigations infructueuses et stériles, de révélations incomplètes ou peu comprises. Elle naît d'analogies et d'inductions, d'exemples et de conjectures. Elle a une origine plus suspecte encore, puisqu'elle naît quelquefois de pressentiments, de visions, d'extases, de tous les genres de superstition. Aussi, porte-t-elle la trace de cette diversité de naissance, et si quelquefois elle est sage, raisonnable, plausible, bonne en un mot, en revanche, elle est souvent problématique, suspecte, folle et absurde, mauvaise, en un mot. En général, elle a le bon esprit de douter elle-même de sa valeur quand elle n'est qu'opinion individuelle ou particulière; et lorsqu'elle n'est que cela, il n'est pas d'acte de modestie qu'elle ne fasse pour se faire accepter; lorsqu'au contraire elle est opinion publique, générale, universelle, elle est tantôt pleine de confiance et de sécurité, tantôt infatuée d'une hauteur et d'une intolérance extrêmes. La choquer dans ce dernier cas, c'est provoquer tous ses foudres; mieux vaudrait braver les colères de la populace de l'*agora* ou du *forum* que d'irriter ce monstre à mille têtes, animé de mille fureurs. Et cepen-

dant, l'opinion publique n'est que la réunion de ces avis qui sont si modestes, qui se montrent si réservés et si timides, tant qu'ils ne sont pas sûrs d'être en nombre, mais qui, une fois grossis et grandis les uns par les autres, une fois devenus majorité, sont d'une exigence que rien ne saurait désarmer, si ce n'est la soumission la plus aveugle. On le voit bien, l'opinion publique est une maîtresse absolue; elle est non seulement une maîtresse absolue, elle est encore une maîtresse capricieuse, qu'il est souvent difficile de satisfaire, et que nous ne saurions servir toujours sans nous compromettre quelquefois vis-à-vis de notre conscience et de notre raison. Les sages nous donnent à cet égard pour conseil ce double axiome : il ne faut ni la braver avec imprudence, ni lui obéir aveuglément. Cela veut dire qu'il faut être à la fois plus sage que l'opinion générale, et assez habile pour se faire pardonner cette supériorité! Le conseil est excellent, mais est-il bien aisé à suivre? D'abord, il est des questions sur lesquelles la raison humaine n'a pas facilement une opinion et sur lesquelles l'opinion publique n'a pas plus de valeur que les opinions particulières, tant ces questions sont obscures, et tant on a de peine à faire pencher l'un ou l'autre des deux bassins qui renferment, l'un les raisons pour, l'autre les raisons contre. Il est ensuite des problèmes si hauts, et sur lesquels l'intelligence de l'homme est à tel point incompétente qu'il y aurait fatuité à vouloir les résoudre. D'un autre côté, il est des questions sur lesquelles il y aurait non seulement un commencement d'imbécillité à n'avoir pas d'opinion à soi, mais une honte ineffaçable à ne pas professer tout haut et à l'exclusion de toute autre, y compris l'opinion publique, celle qu'on s'en est faite en son ame et conscience. Dans lequel de ces trois cas sera-t-on à l'aise avec l'opinion publique ? Que s'il fallait suivre ledit axiome, le comble de la sagesse ne se réduirait-il pas, dans tous les cas, à cette triste et inféconde habileté qu'on appelait anciennement l'*art de nager entre deux eaux?* Si cela était, il ne faudrait pas se le dissimuler, l'axiome ne vaudrait rien. Et puisque, d'un côté, l'opinion publique est généralement la reine du monde, et que, d'un autre côté, elle n'a qu'une valeur douteuse, il est évident qu'il faut tâcher de se faire des opinions à soi sur la plupart des questions. Mais, il est évident aussi que plus un homme de cœur et de tête aura d'opinions particulières fortement raisonnées et sincèrement consciencieuses, plus il aura de collisions avec cette terrible maîtresse, qui prétend à l'absolutisme. Les anciens avaient bien raison, quand ils initiaient à leurs mystères, de donner aux adeptes un casque et une épée, et d'appeler l'un des plus beaux grades de l'initiation, le *guerrier*. L'homme sage n'est dans ce monde qu'un soldat, et il fera bien de joindre au casque et à l'épée un bouclier, une cuirasse et un bon coursier pour la retraite. Mais, est-il donc bien vrai que l'empire de l'opinion soit universel? Examinons bien l'étendue de son autorité. Nous l'avons fait voir, elle est immense. Il est vrai que, sur le domaine des sens et sur celui des perceptions immédiates dont ils sont les organes, elle est restreinte. Il est encore vrai qu'elle est limitée sur le domaine des révélations célestes, qui deviennent pour notre intelligence des articles de foi que nous acceptons sans les discuter. Elle est enfin limitée aussi sur le domaine des sciences exactes, où nos expériences, nos calculs et nos mesures nous valent tant de connaissances précises. Là, l'opinion n'a rien à voir. Cependant, si bornée que soit son autorité dans ces trois domaines, elle y est encore énorme. Sans doute, quand nous voyons, touchons, sentons, goûtons et entendons, nous savons pour l'ordinaire à quoi nous en tenir, et dans ces cas, ce n'est pas à une opinion que nous nous arrêtons. Ainsi, par exemple, quand nous touchons une main qui nous est chère et que nous voyons face à face la personne à qui elle appartient, nous ne disons pas qu'il nous est *avis* que nous voyons et que nous touchons;

ces faits sont pour nous certains, nous les *savons*. Ici, point de place pour l'opinion. Cependant, trop souvent, et même pour nos perceptions les plus immédiates, il nous arrive d'être incertains sur ce qui a réellement frappé nos sens, et de deux amis qui ont vu ensemble, à quelque distanee, la même tour, l'un a quelquefois sontenu qu'elle était ronde, l'autre qu'elle était octogone. Et s'ils avaient été sages tous les deux, ils seraient convenus l'un et l'antre que, même après avoir vu, ils ne pouvaient avoir à cet égard qu'une simple *opinion*; que, pour en savoir davantage, il faudrait aller voir de près. L'opinion qui se glisse ainsi dans le champ de l'intuition humaine, se glisse de même dans le domaine de la révélation divine. Il est, dans cette révélation, des points sur lesquels la pensée est non seulement libre, mais flottante et à peine capable d'arriver à une opinion un peu arrêtée. Il y a dans l'histoire de l'esprit humain des époques où, même sur des articles de foi, il n'y a plus que des opinions, époques où la foi est éteinte, où les convictions sont mortes. Ne s'est-il pas trouvé un écrivain sérieux qui, dans le cours de toute une grave composition, a eonfondu sans cesse les opinions et les convictions religieuses ? Et ne faut-il pas excuser cette erreur de Necker, puisqu'elle était à pen près générale dans des temps de scepticisme où il était méritoire même d'avoir une opinion ? L'opinion a su aussi maintenir le pied jusque dans le domaine de la science. Elle laisse mesnrer le géomètre, analyser le chimiste, calculer l'astronome, observer, induire et déduire le physicien ; elle leur laisse à tous la satisfaction de dire qu'ils *savent* et qu'ils n'ont besoin ni de *croire*, ni de *conjecturer*, ni d'être d'*avis*. Et, sans doute, ils ont raison de tenir ce langage, car on n'est pas d'avis que Vénus est plus petite que Jnpiter, on le sait : mais, si l'on sait cela, sait-on anssi qnel est l'âge et qnelle sera la durée de chacune de ces planètes, dont on a si bien pesé la masse, et dont on nous montre la route du bout du doigt avec tant d'aisance ? Hélas ! non, et pour parler de denx astres qui nous regardent de plus près que ces deux planètes, on ne sait pas même, quand on a trop chaud en été et trop froid en hiver, si c'est parce que le soleil est d'abord trop près de la terre ou que la terre est ensuite trop loin du soleil; en d'autres termes, si c'est la terre ou le soleil qui renferme ce que nous appelons le principe de la chaleur ? Les uns sont d'avis que c'est la terre qui contient ce principe, les autres que c'est le soleil qui le possède. Ainsi, la science elle-même, après avoir cheminé un petit bout dans son orgueil, est forcée de revenir, humble vassale, prêter hommage-lige à la reine du monde. Et comment en serait-il autrement, puisque la science elle-même n'a qu'une *opinion* sur le fait le plus palpable qui soit dans l'univers? — Mais si dans les trois domaines où l'empire de cette souveraine est un pen limité, il est encore si grand, que sera-ce quand nous passerons dans d'autres régions, eelles de l'histoire, de la littérature, de la philosophie, de la morale et de la politique, où son règne est moins contesté ? Il y est énorme. En effet, il est d'abord dans l'histoire des faits qu'on sait, et sur lesquels on n'est pas réduit à nne opinion probable : on sait, par exemple, qu'Alexandre et César ont vécu ; on n'en est pas à penser qu'ils ont existé. Mais les faits qu'on sait ainsi ne sont pas ceux qui valent le plus la peine d'être sus, et l'on est réduit à de simples opinions sur eeux qu'on anrait le plus de curiosité ou d'intérêt à eonnaître. On n'a que des fables sur l'âge primitif du genre humain, que des conjectures snr son éducation première, que des hypothèses sur son passage d'une condition sociale à une autre, que des probabilités sur la marche de la civilisation dans son sein, que de vagues traditions ou des renseignements incomplets snr l'origine et le progrès des plus grandes institutions. Sur les choses secondaires, les annales abondent en faits. On ignore les grandes. — Tout le monde parle d'Homère et d'Orphée. Eh bien ! c'est une question parmi les sa-

vants s'ils ont vécu, et les plus avancés parmi ceux qui débattent cette question en sont à peine à une opinion : c'est pourtant à ces deux personnages que se rattache la civilisation de la Grèce, c.-à-d. celle du monde. — On a beaucoup de faits aussi sur les questions secondaires de la littérature. On a même des principes généraux et de brillantes théories, qui s'en déduisent avec une merveilleuse conséquence. Mais ce qui règne, souverain absolu dans les lettres, ce ne sont ni ces principes, ni ces théories, c'est le goût, et le goût, c'est le frère ou le cousin germain de l'opinion, car c'est un *avis*, c'est un *sentiment sur le beau*, comme l'opinion est un *avis*, un *sentiment sur le vrai*. C'est souvent moins qu'un avis, car c'est un certain je ne sais quoi, qui fait qu'en matière de littérature, on pense, on sent plutôt de telle façon que de telle autre. Passons à la philosophie. Cette science, qui a la prétention d'être la reine de la pensée, comme l'opinon est celle du monde, sait ce que vaut et ne vaut pas l'opinion; elle l'estime peu et en franchit l'empire le plus souvent qu'il lui est possible. Comme elle est au fond la raison ellemême pesant les raisons des choses, elle va au-delà de l'opinion sur une foule de questions. Mais, au bout de toutes les autres, elle retrouve la despote de la condition humaine, c.-à-d. l'opinion, qui de sa voix impérieuse lui crie : ici tu n'arrives qu'à moi si tu arrives, et jamais tu n'iras plus loin. En effet, la philosophie a un domaine où elle dédaigne l'opinion, où elle a la science la plus certaine. En psychologie, elle décompose et recompose, elle énumère et classe toutes les facultés de l'ame; en logique, elle donne la théorie de leur jeu et les règles de leur application; mais après les avoir données une à une, et après avoir démontré que ce qu'elle a si bien décomposé dans la pensée ne peut se décomposer dans la réalité, c.-à-d. après avoir prouvé que le *moi* qui a toutes ces facultés et qui en fait de si brillantes applications est immortel, elle est au bout de sa science, et sa théodicée ne sait plus dire sur les destinées futures de cet être impérissable que ce qu'elle a reçu de la tradition des peuples, de l'*opinion commune*, ce que l'on appelle le *consensus populorum*. — Si la philosophie elle-même est obligée d'abandonner ainsi à l'opinion l'immense domaine de l'avenir, la morale et la politique ont-elles su du moins lui dérober le présent? — La morale, qui est la science de la justice divine, comme la politique est la science de la justice humaine, a des lois éternelles, invariables et précises, auxquelles l'opinion n'a rien à voir, et de ces lois se déduisent des doctrines précises, invariables et éternelles comme elles, et comme elles élevées au-dessus de l'opinion. Mais l'application des actes prescrits par ces lois et par ces doctrines, et l'appréciation des *motifs* qui les font accomplir, ainsi que celle des *circonstances* qui les accompagnent, sont choses si subtiles et si peu sujettes à des règles invariables qu'elles tombent presque entièrement dans le domaine de l'avis et du sentiment, c.-à-d. de l'opinion. Aussi les opinions sont-elles généralement partagées sur les actes. — Quant à la politique, elle a aussi des lois, des principes et des doctrines; elle a les règles du droit naturel et celles du droit social; elle a celles de la morale et celles de la religion; et, comme chez elle, tout est d'application positive, elle a la prétention d'être la plus positive de toutes les sciences. Et sans doute, il n'en est pas qui fasse des théories plus séduisantes et de plus riantes utopies; mais dès qu'elle passe à la pratique, elle n'a plus que faire de la science, elle devient, au contraire, la plus humble de toutes les servantes de l'opinion. C'est l'opinion qui règne en politique, dans les empires qui ont des lois débattues comme dans ceux qui ont des lois octroyées. En effet, l'opinion fait les lois. C'est du moins elle qui révèle les lacunes des codes et les besoins du pays, c'est elle aussi qui indique ce qu'il faut statuer. Il y a plus, c'est elle qui inspire les législateurs dans les états absolus; elle qui fait et défait

les législateurs dans les autres : elle les désigne et les proclame d'abord; elle les dépasse et les renvoie ensuite. C'est si bien elle qui fait les législateurs et les lois, qu'on *opine* à la chambre comme au collége électoral ; et l'acte d'opiner, ici comme là, se fait d'une manière tellement muette qu'on n'y emploie pas une seule articulation, qu'elle se fait au moyen d'un bulletin ou d'une boule blanche et d'une boule noire, avec cette seule différence qu'au collége, supposant l'opinion de l'électeur suffisamment arrêtée, on supprime toute espèce de discussion préparatoire, tandis qu'à la chambre on fait précéder le vote de discours qui ont pour but de l'éclairer. Mais ces discours eux-mêmes ne passent que pour des *opinions*. Et pourtant tout cela compose l'idéal du gouvernement. C'est le gouvernement d'opinion, et ce n'est pas, comme on pourrait le croire, à cause de la supériorité des lumières qu'il suppose, qu'on lui donne ce nom, c'est uniquement à cause des combinaisons qu'on y suit pour avoir la majorité des opinions individuelles. — Mais si l'opinion règne ainsi partout, c'est donc bien à juste titre qu'elle est appelée la reine du monde, et quand on vient maintenant à considérer combien son pouvoir est immense, on n'a presque plus le courage de dire combien il est énorme. Il nous faut pourtant finir par prêcher cette insurrection que nous avons annoncée, et qui, à force de sagesse et de progrès, doit ramener la capricieuse usurpatrice de l'empire des idées dans des limites plus restreintes, car c'est chose triste que ce gouvernement sans titres légitimes, ce despotisme si peu éclairé qu'il n'a qu'un simple *avis* ou qu'un obscur *sentiment* sur la plupart des questions qui s'agitent. Et cela se fait en politique, en morale, en littérature, en philosophie, dans les sciences exactes et dans la religion. Ce qui est cependant plus triste encore, c'est que ce pouvoir si faible, si flottant et si incertain, ce gouvernement qui n'est ni la lumière ni les ténèbres, qui n'est que le clair-obscure, loin de s'affaiblir, à mesure que l'humanité, dirais-je, *mûrit* ou *vieillit*, y soit au contraire, jusqu'ici du moins, dans un progrès continuel. Voyez, en effet, ce qui se passe dans les diverses phases que parcourt l'espèce humaine. Dans les âges primitifs, c'est la *foi* qui règne, ce sont de puissantes croyances, de profondes convictions qui mènent l'ame ; l'opinion, dominée par la foi, n'y est qu'en seconde ligne. Mais, à mesure que la raison se développe, et qu'à l'observation se joint la réflexion, que la science naît et grandit, l'opinion vient audacieusement se mettre au niveau de la foi, car, avec la science naissent l'hypothèse, la conjecture, l'analogie, l'induction, la déduction, c.-à-d. toutes les plus grandes vassales de l'opinion. Dès ce moment, l'opinion se glisse dans tout le domaine de la pensée et y marche de pair avec la foi et la science, puis s'élève au-dessus d'elles, car elle a encore un avis, un sentiment là où ses compagnes se taisent. Mais elle n'est pas encore satisfaite; un pas de plus, et elle règne à peu près seule. Ce pas se fait, et il est terrible. Comme la science s'est mise à côté de la foi et a mis l'opinion au-dessus, le scepticisme se met aussi à côté de la science et le doute au-dessus. Alors toutes les croyances et toutes les doctrines, tout ce qui a fait jusque là la vie intime de l'humanité, est mis en question. Si tout n'est pas renversé et anéanti, tout est du moins examiné, affaibli, miné ; de convictions fortes, de notions certaines, l'ame n'en conserve pas; elle n'a plus sur toutes choses que des opinions ; l'existence elle-même ne repose plus que sur un sentiment général, sur un avis commun. Mais alors meurent dans l'ame ses plus belles *efflorescences*, l'enthousiasme, le dévouement, et par suite toute les vertus qui demandent des sacrifices. Et c'est une question s'il y en a d'autres? Dans les intelligences les plus avancées, dans les cœurs les plus généreux, la probabilité ou le doute ont établi dès lors leur froid et glacial empire. Cependant, arrivée là, l'humanité est tombée au dernier degré de la servitude, car elle est

devenue l'esclave de quelque chose qui n'est ni une négation, ni une affirmation véritable, qui n'est qu'une opinion. — Mais l'âge où l'opinion règne à peu près exclusivement passe à son tour. En effet, l'humanité ne saurait stationner entre une négation et une affirmation; il ne lui faut que peu de temps pour apprécier tout ce qu'a de vain et d'absurde l'infécond despotisme du doute et l'aveugle gouvernement de l'indifférence. Ce débat jugé, elle fait un pas de plus, un dernier et un grand pas : elle fait son choix dans ce qu'elle a étudié, examiné, pesé, et elle s'y tient au nom de la science et au nom de la foi. C'est de ce moment que date le véritable avénement de l'intelligence; ce n'est plus seulement l'ère de son émancipation des mains de l'erreur, c'est encore celle de son insurrection contre le doute, c'est celle de son indépendance vis-à-vis de la maîtresse qui l'a gouvernée trop long-temps, nous voulons dire l'opinion. Cet âge est, je crois, celui où nous entrons. Partout, du moins, renaît la foi et se rétablissent les doctrines. Et certes, ce n'est pas sans avoir passé au creuset. L'épreuve ne sera-t-elle pas décisive? Eh! sans doute, elle le sera : les politiques vont avoir des convictions profondes, les moralistes des lois invariables, les philosophes des principes certains. L'opinion va donc descendre de ce trône du monde qu'elle a trop long-temps usurpé, pour ne plus régner désormais que dans quelques-uns de ces obscurs domaines où la lumière n'a pas encore pénétré, où elle ne devra jamais se répandre complètement. Là, règnera encore ou règnera toujours la vieille souveraine; mais là même, pour mieux se maintenir, elle sera forcée de faire des progrès, d'avoir des idées plus fermes et plus nettes. Moins elle se souviendra d'avoir jadis été injustement la reine du monde, plus on lui pardonnera d'être encore celle de quelques modestes coins de son ancien empire. N. Matter jeune.

Opinion (en politique). Tout le monde sait à peu près ce que c'est que l'opinon individuelle, quoique une infinité de bons humains ne sachent au fond quelle est la leur sur beaucoup d'hommes et beaucoup de choses. Mais il est plus difficile de définir, d'analyser, de connaître, d'apprécier ce qu'on appelle *opinion publique*. D'après mes doctes confrères de l'académie, dont je respecte fort les décisions, cette opinion publique est ce que le public pense sur quelque chose ou sur quelqu'un. Mais je demanderai ce que c'est que le public, si le public pense par lui-même, s'il n'est pas comme les dieux de tous les temps et de tous les pays, que leurs prêtres font parler au gré de leur intérêt ou de leur caprice; et si les organes du dieu *Public* sont plus sincères, plus loyaux que les prêtres de l'Égypte ou ceux du grand-lama. Ces questions nous mèneraient trop loin, je reviens à l'opinion. Les anciens païens en avaient fait une divinité qui présidai à tous les sentiments des hommes. Ils la représentaient sous la figure d'une jeune femme dont la démarche et la contenance étaient mal assurées, mais dont l'air et le regard étaient très hardis. Je ne sais où le *Dictionnaire des cultes religieux* a pris cette image. On ne trouve aucun vestige de temple, aucun fragment de statue, que les archéologues puissent attribuer à cette divinité; mais on ne saurait mieux la peindre, et, n'en déplaise au comte de Sade, qui a dit anathème à l'allégorie, du haut de la tribune, je ne connais pas d'autre moyen de donner un corps à cet être de raison. Dans l'intérêt de la ressemblance, je pousserais la hardiesse de l'air et du regard jusqu'à l'effronterie. On rencontre sur tous les boulevards, à la lueur des réverbères, des types de l'opinion, telle que mon siècle l'a faite. J'y ajouterais autant d'yeux et d'oreilles qu'à la renommée, et une centaine de bonnes langues. L'opinion qui parle n'est en effet que la renommée; et avant qu'on eût tant parlé d'elle, on disait en France, d'une chose publiquement avouée, ou d'une célébrité quelconque : C'est la commune renommée. Mais si l'antiquité n'a pas élevé de temple à l'opinion, les modernes lui ont élevé

un trône. C'est un auteur italien qui s'en est avisé le premier, dans un livre intitulé : *Della opinione, regina del mundo*. Je ne connais pas ce livre; Pascal, qui le cite, ne le connaît pas plus que moi; et il y a cent hommes illustres, dans la littérature du jour, qui en savent encore moins que nous. Le moraliste français traite fort mal cette majesté. Il l'appelle maîtresse d'erreur, et la trouve d'antant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours; car, dit-il, elle serait règle infaillible de la vérité si elle l'était infaillible de mensonge, mais elle marque le vrai et le faux de même caractère. Il ajoute que cette puissance superbe est l'ennemi de la raison, qu'elle se plaît à la contrôler, à la dominer. Plutarque avait dit avant lui que l'opinion était plus forte que la raison même; ce qui prouve, en passant, que nos pères étaient aussi crédules et aussi faibles que nous. Mais personne n'a plus mal parlé de l'opinion que le philosophe de Genève. C'est tout bonnement, selon lui, un monstre qui dévore le genre humain. Qu'aurait-il dit, s'il l'avait vue faire sous notre république? Napoléon, qui fut pendant dix ans son favori, la trouvait seulement capricieuse et bizarre. Elle n'en est pas moins la reine du monde; puisque tout le monde avoue qu'elle impose même à la raison de l'homme, et que cet homme se dit le roi de l'univers, par cela seul qu'il se croit un animal essentiellement et exclusivement raisonnable. « C'est elle, dit Pascal, qui dispense la réputation, le respect, la vénération aux personnes, aux ouvrages, aux grands. Elle dispose de tout; elle fait la beauté, la justice, le bonheur, qui est le tout du monde. » Voltaire met toutes choses dans sa dépendance; et il est en général plus facile de reconnaître sa tyrannie que d'expliquer comment se forme l'opinion régnante, et par quels degrés elle arrive à cette domination universelle. Une maxime politique, une grande nécessité sociale, un philosophe, un malheur public, un accident, un mensonge, un rien, donne naissance à cette reine fantasque. Elle croit dans l'ombre, s'insinue lentement dans les esprits, gagne, de proche en proche, les familles, les associations, les sectes, les générations, d'abord à l'insu de l'opinion qu'elle va détrôner, souvent même à sa face et en dépit d'elle, sous le coup même de ses persécutions. Heureux le genre humain, quand elle n'engendre ni préjugés ni superstitions! Mais ce bonheur est rare; et ce cortége habituel de toute opinion nouvelle ne nuit jamais à sa fortune. Il lui assure au contraire l'aveugle servilité des masses; et, quand elle s'est emparée de l'esprit de tout un peuple, de tout un siècle, arrive alors un ambitieux, un charlatan, un hypocrite illustre, qui la saisit, l'exploite, et, personnifiant en lui la pensée commune, mène et traine où il veut ce troupeau d'humains que lui soumettent la crédulité, l'enthousiasme et le fanatisme. Voltaire se trompe quand il dit que l'opinion n'a causé aucun trouble chez les nations de l'antiquité. N'est-ce donc rien que la sanglante fortune de Moïse, l'extermination des ennemis d'Israel, et le massacre des adorateurs du veau d'or? L'opinion n'a-t-elle pas été complice de cette multitude d'oracles qui ont facilité dans les temps anciens tant de changements d'état? est-elle innocente de la mort de Socrate, de la soumission des Égyptiens à leurs mystérieux pontifes, du ravage de l'Asie par les Grecs qu'Alexandre traînait à sa suite, de la conquête des trois parties du monde par les Romains? N'est-ce pas un grand trouble pour les nations que la vaste ambition du peuple-roi? Mais nos études nous font tous citoyens de la vieille Rome; et nous prenons notre point de vue des hauteurs du Capitole pour juger les bouleversements qu'elle a faits dans le monde. Osons cependant l'examiner de près, ce peuple dont la grandeur nous étonne. Voyons toutes les absurdités de l'opinion romaine. Est-il sur la terre une nation plus superstitieuse? Qui ne rit aujourd'hui de ses augures et de ses poulets sacrés? Un coup de tonnerre entendu à gauche, une corneille qui volait à droite, ne suffisaient-ils pas pour arrêter la

tenue des comices ou le départ d'une flotte? Ses armées si terribles ne frémissaient-elles pas devant un éclipse de lune? Mais de grands esprits s'emparaient de la faiblesse des autres, et faisaient tourner toutes ces superstitions au profit de la chose publique et à la gloire de l'état. Tarquin-le-Superbe, aux mains duquel a péri la monarchie de Romulus, est peut-être l'auteur de la grandeur romaine. C'est lui qui, en creusant les fondations du temple de Jupiter sur le mont Tarpéien, trouva cette tête d'homme si bien conservée qu'elle semblait coupée de la veille, et qui fit publier par les augures que ce présage assurait à la ville de Rome la domination de l'Italie. De là vint le nom de *Capitole*, et tous les prestiges qui s'attachèrent depuis à ce nom. Tarquin-l'Ancien, son aïeul, avait commencé cette série de superstitions patriotiques, en déblayant la place où le Superbe devait élever le temple de Jupiter. Il fallut en chasser d'autres divinités; mais les prêtres du dieu *Terme* déclarèrent qu'il ne reculerait pas devant Jupiter lui-même, et Tarquin-l'Ancien fit proclamer par les augures que les limites de l'empire ne seraient jamais forcées. L'opinon s'empara de ces deux grandes pensées, et le monde fut soumis au peuple romain. Plus tard, cette noble ambition, apanage de tous, se perdit dans la lutte de mille ambitions personnelles. L'opinion se fit égoïste, et ne se releva qu'au pied de la croix. La pensée d'un Dieu rémunérateur et vengeur vint consoler les peuples fatigués d'une longue oppression; les Césars eux-mêmes cédèrent à l'entraînement de leurs esclaves. Ils furent séduits sans doute par celle des paroles divines qui protégeait leur puissance, et crurent dominer l'opinion nouvelle en la faisant asseoir sur leur trône. Ils se trompèrent. L'opinion se tourna vers un siége plus humble, et l'habileté des pontifes qui s'y placèrent en fit bientôt le premier trône du monde, à l'aide de cette opinion subjuguée. Le monde romain n'eût formé qu'une portion du nouvel empire si une opinion rivale n'avait surgi en Orient dans la tête d'un banni. L'esprit du christianisme s'était lentement propagé dans l'Occident; la pensée de l'islamisme sortit tout armée du cerveau de Mahomet. Les premiers chrétiens avaient pour ainsi dire raisonné, discuté leur croyance; le prophète des musulmans la leur imposa le glaive à la main, et, s'imprégnant de l'opinion d'un homme, ils la portèrent aux extrémités de l'Orient. Les deux opinions se heurtèrent d'abord en France dans les champs de Poitiers, l'une avec la prétention de tout envahir, l'autre avec le besoin de se défendre, toutes deux fortes, haineuses et enthousiastes. Le choc fut terrible. L'opinion orientale fut refoulée, poursuivie, et, trois siècles après, attaquée elle-même dans son foyer, par un de ces ébranlements qui lancent les peuples hors de leurs limites, comme les pierres et les laves d'un volcan enflammé. La fureur des croisades est sans contredit le plus grand exemple de la puissance de l'opinion sur la raison, sur l'intérêt, sur les passions mêmes de l'homme. Le monde avait vu d'autres déplacements de nations. La vieille Égypte avait débordé sur la Grèce, la Grèce sur l'Asie, le nord de l'Europe sur le midi. Aucune de ces irruptions n'avait le caractère des croisades. Le débordement des musulmans sur l'Afrique et l'Espagne était le seul objet de comparaison possible. Un prêtre, à l'exclusion de tous les autres, s'était dit le vicaire unique d'un Dieu, devant qui tous les autres dieux s'étaient effacés: cette opinion, habilement propagée, avait passé dans l'esprit d'une multitude de nations diverses. Divisées par des intérêts politiques, elles étaient unies par cette pensée religieuse. La parole de ce prêtre était devenue la parole de Dieu même. Sa volonté faisait taire toutes les volontés; et, à cette voix puissante, l'Occident tout entier fut poussé pendant deux siècles sur l'Orient, dans l'unique pensée de délivrer un tombeau. Mais ce tombeau resta sur la terre ennemie, et dix générations d'hommes y trouvèrent

le leur. C'est là sans contredit le plus étonnant triomphe de l'opinion que l'histoire nous ait raconté. Mais ce n'est pas le plus honorable. Il est même honteux pour l'esprit humain, et la philosophie ne lui a pardonné cette erreur qu'à l'aspect des avantages immenses que la civilisation en a retirés plus tard. Cette unité de sentiments et de croyance dans un aussi grand nombre de nations, cette longue période de pieuse servitude, ne s'était jamais rencontrée et ne s'est plus reproduite. Avant elle, l'opinion s'était partagée entre le sacerdoce et l'empire; après elle, la dispute rentra dans l'Europe avec Wiclef, Zuingle et Luther. L'unité une fois rompue, les opinions humaines se multiplièrent à l'infini sous le souffle de l'esprit d'analyse; et, à la honte éternelle de notre intelligence, chaque parti, chaque secte se signala par la ténacité de ses convictions, se déshonora par la brutalité de ses haines, se laissa entraîner avec un aveuglement égal par l'opinion dont il avait subi le tyrannique ascendant. De religieuse qu'elle était, l'opinion redevint politique, surtout en France, où la déconsidération des pouvoirs établis jeta dans toutes les classes une pensée universelle de réforme. L'historien Dulaure en remarque avec raison les symtômes dès le XVe siècle: il a seulement tort d'appeler ces velléités philosophiques du nom d'*opinion publique*. Il y en avait une dans ce temps-là, mais ce n'était point celle qui a dominé le XVIIIe siècle, et à laquelle il n'était plus possible de résister. Mais après la victoire, cette opinion parut se diviser, se fractionner en divers systèmes, qui, tour à tour vaincus et vainqueurs, ont produit parmi nous tant de révolutions et de catastrophes: c'est une erreur que de l'envisager ainsi. Au milieu de ces convulsions de la société française, on aperçoit une opinion commune: c'est cet esprit d'égalité qui s'est insinué partout, qui s'est retranché dans tous les cœurs sous la sauve-garde de l'orgueil individuel. Les formes du gouvernement lui sont indifférentes; la liberté pour lui n'est qu'un moyen. Il a soutenu l'empire tant que l'empire l'a respecté. Il a renversé la restauration, qui s'est obstinée à le méconnaître; l'opinion est là: c'est la pensée dominante des masses. Mais cette opinion n'a plus qu'une force d'inertie. Trop sûre de son triomphe, ou trop fatiguée d'une longue lutte, elle laisse le champ libre à ceux qui en exagèrent ou qui en dénaturent le principe. L'égalité, pour un grand nombre d'esprits, n'est plus que la haine des supériorités établies, et la faculté de s'élever soi-même au-dessus de ses égaux. La possibilité d'arriver à tout en a fait naître le désir dans presque tous. De là tant de disputes sur les institutions politiques; car tout changement d'institution fait espérer un changement de personnes. De là tant de systèmes divers qui ne sont point des opinions, mais qui se donnent et sont pris pour telles; qui ont leurs organes, leurs partisans et leurs dupes. A voir ce qui s'imprime, à écouter ce qui se dit de nos jours, on est tenté de croire qu'il y a dans le monde autant d'avis que de têtes; et l'adage *tot capita, tot sensus*, n'est déjà plus l'exagération d'un censeur morose. Rien ne peint mieux l'esprit de contradiction qui règne dans la politique actuelle que ce vers d'une comédie moderne :

Les gens de même avis ne sont jamais d'accord.

Cette pensée vraie, incontestable, est de M. de Lavillé, auteur dont on ne parle point, parce qu'il n'a point de camarades, et il en faut beaucoup pour faire une fortune littéraire, même quand on se moque de la camaraderie. Mais l'opinion littéraire a aussi ses charlatans, ses imposteurs, ses favoris et ses victimes. Il y a tel journaliste qui s'est adjugé l'entreprise des réputations; et ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'on le croit sur parole. D'autres écrivains se coalisent pour s'exalter les uns les autres; et le public s'y laisse prendre. J'ai vu jeter ainsi cent renommées littéraires à l'opinion, qui les a ramassées, et qui les soutient en dépit de la raison. On lui impose des grands hommes de toute espèce, et elle les fait

subir à la génération suivante. Il y a dans Paris vingt ou trente fabriques d'Homère, de Corneille, de Mirabeau, de Cicéron, de Montesquieu, de Platon. Là s'élaborent aussi des constitutions, des lois, des ministères; et chacun de ces bureaux d'esprit public se proclame effrontément l'interprète avoué de l'opinion. Écoutez le légitimiste pur, l'henriquinquiste, le républicain, le démocrate, le dynastique, le centre droit, le centre gauche, chacun vous dira que l'opinion de la France est avec lui. La tribune et la presse l'invoquent à l'appui de tous les systèmes de gouvernement. La France n'a qu'un moyen légal de dire ce qu'elle en pense; et les passions les plus viles dénaturent sa pensée. Consultez l'opinion publique, s'écrie avec emphase un orateur, qui, s'irritant de ses défaites parlementaires, fait appel à une élection nouvelle. Tu mens, Cicéron de taverne, ou tu n'as jamais assisté aux apprêts d'une élection. Le mandataire d'un pays n'est pas toujours l'expression de l'opinion qui y domine. Les électeurs éclairés, indépendants, fermes, consciencieux, sont rares. Il y a partout une masse flottante sans détermination, sans lumières, sans caractère, qui voit par les yeux d'autrui, et que se disputent les habiles. Une lutte violente, scandaleuse, s'établit entre les agents du pouvoir et neuf ou dix intrigants qui l'ambitionnent. Le député sortant leur a refusé des places, et ils s'arment, pour le renverser, de la calomnie et du mensonge. Ils ameutent toutes les jalousies, coalisent toutes les animosités, aigrissent tous les mécontentements, et décorent du beau nom de patriotisme le dépit secret de leur égoïsme trompé; d'autres auront obtenu des emplois, mais l'ambition est insatiable; la place qu'on a n'est qu'un échelon pour monter plus haut, et le refus d'un bienfait nouveau leur fait oublier ceux qu'ils ont déjà reçus. J'ai vu l'ingratitude cabaler à front découvert contre le bienfaiteur dont elle n'avait plus rien à espérer. J'ai vu marchander des suffrages, et un plus grand nombre de consciences s'offrir à l'enchère. J'ai vu le plaideur trembler de voir fléchir la balance dans les mains de l'indigne juge, qui recevra comme président le suffrage qu'il vient d'exprimer en dissimulant les mouvements de sa plume. J'ai vu la partialité, l'injustice, la colère, faire retomber sur le candidat de leur propre opinion les torts passagers d'un maire, d'un percepteur ou d'un ami de ce candidat. J'ai vu dix membres d'une même famille voter contre leur conscience pour le candidat du parti contraire, en haine d'un concurrent qui partageait leurs sentiments politiques, et cabaler à l'élection suivante contre le mandataire qu'ils avaient d'abord contribué à élire. J'ai vu les deux partis s'arracher les électeurs indécis à la porte des colléges, invoquer l'un et l'autre des paroles données par la faiblesse; et l'on veut que les hommes du pouvoir assistent à un pareil spectacle avec le calme de l'indifférence; que, chargés de maintenir la paix publique, ils livrent l'élection à tous ces éléments de désordre : Malheur à eux, malheur au pays dont ils déserteraient la cause! les ennemis d'un gouvernement, quel qu'il soit, comptent cependant sur l'avenir; et ils ont raison. A chaque élection surgissent des ambitions nouvelles qui, à l'élection suivante, seront transformées en mécontentements; on peut calculer, à cinq ans près, le temps précis où dans tel collége l'opposition atteindra la majorité; et ses organes appelleront cela l'opinion publique. Mensonge! le député sera moins le représentant des sentiments du pays que des ressentiments individuels. L'intérêt général est ce dont on s'occupe le moins. Chacun cherche à faire prévaloir sa personne, puis sa famille, sa coterie, ensuite son parti ou sa secte : le pays, son intérêt, sa gloire, viennent après. L'opinion n'intervient que pour sanctionner par sa crédulité, presque toujours par son silence, ce que les orateurs et les journalistes lui présentent comme la justice et la vérité. Est-ce à dire pour cela qu'il faille mépriser l'o-

pinion? non; mais il ne faut pas se laisser étourdir par le bruit, et s'élancer, comme tels et tels que je nommerais, du côté où résonne l'éloge. Il faut savoir s'honorer de certaines haines, et rougir de certaines admirations. «Notre mérite, dit Larochefoucaud, nous attire l'estime des honnêtes gens, et notre étoile celle du public.» Appliquons à la vertu, à la probité, ce que l'auteur des *Maximes* dit du mérite; et après avoir vécu, agi et parlé en vue des honnêtes gens, laissons faire le reste à notre étoile. L'opinion du jour n'est pas le dernier mot de l'histoire. VIENNET, de l'académie française.

OPITZ (MARTIN), poète allemand, naquit le 23 décembre 1597, à Bunzlau, en Silésie. Sa gloire est d'avoir été le père et le restaurateur de la poésie allemande : le fameux poème des *Niebelungen*, les chants des *Minnesingers*, les innombrables productions dues à la muse populaire de Hans-Sachse, c'était à peu près tout ce qu'avait enfanté le génie naïf de l'Allemagne. L'art et le travail du goût manquaient à cette poésie, comme aux compositions dramatiques d'André Gryph. Le mérite d'Opitz fut d'être pour son pays ce qu'était Malherbe pour la France à la même époque. Comme lui, Opitz voulut épurer et ennoblir la langue poétique de sa patrie. D'excellentes études l'avaient préparé pour cette mission. Le besoin de protecteurs, les malheurs causés par la terrible guerre de trente ans, le firent errer en Hollande, dans le Holstein, en Autriche, où il fut nommé poète lauréat par l'empereur Ferdinand II, et anobli sous le nom d'Opitz de Roberfeld; il habita successivement Thorn, Dantzick, Wittemberg, Dresde. Devenu secrétaire du bourgrave de Dohna, il visita Paris pour les intérêts de son patron. Il y séjourna en 1630 et 1631. Il s'y concilia l'affection du célèbre Grotius, banni par la Hollande, et ambassadeur de Christine; il y eut des relations avec Saumaise, Nicolas Rigaut, l'infortuné De Thou, et d'autres littérateurs de cette époque. Le roi de Pologne Ladislas IV le nomma son secrétaire et son historiographe. Ses talents, son caractère, le faisaient aimer et estimer partout, et il pouvait espérer une heureuse et honorable carrière, quand le fléau de la peste vint l'enlever à sa patrie et aux Muses, à l'âge de 42 ans. Il mourut à Dantzick le 20 août 1639. — Il avait travaillé 16 ans à un grand ouvrage, la *Dacia antiqua*. Il y voyait son plus beau titre à la renommée. Le manuscrit fut perdu dans la dispersion de ses livres; mais ses poésies lui ont acquis l'immortalité. Ce n'est pas qu'il faille chercher dans Opitz ce génie créateur, ce feu divin, cette imagination féconde et brillante d'un Homère, d'un Arioste ou d'un Milton : ses odes mêmes manquent de chaleur et d'enthousiasme, mais il a un grand sens et un goût pur. Il a su le premier plier sa langue à l'harmonie poétique, l'élever à un ton noble et soutenu. Toujours aussi, il est naturel et vrai. Il y a de l'énergie dans son style quelquefois encore un peu rude; enfin, il atteint souvent à une élégance et à une correction que l'on ne soupçonnait pas avant lui, ni même de son temps. Le premier, il appliqua à sa langue la prosodie dont elle est susceptible. Il en avait indiqué les règles dans un *Essai sur la poésie allemande*, ouvrage neuf et très remarquable pour l'époque. Ses préceptes furent appuyés de ses exemples. Ce fut lui qui composa le premier opéra allemand, sa *Daphné*, mise en musique par Schutz, et représentée devant la cour de Saxe en 1627. On lui doit encore un autre opéra intitulé *Judith*. Opitz a composé des odes, des épigrammes, des cantates, des poésies sacrées, des poèmes didactiques, etc. Son poème du *Vésuve*, celui de *Zlatna*, ou le *Repos de l'ame*, ses *Consolations contre la guerre*, son *Éloge du dieu Mars*, sa *Cantate au roi de Pologne*, sont au nombre de ses œuvres les plus estimées, et renferment des beautés durables. Pour apprécier Opitz, il faut se rappeler qu'il n'eut ni modèle, ni émule, et qu'il a tout créé jusqu'à la prosodie de sa langue. AUBERT DE VITRY.

OPIUM, suc épaissi du *papaver somniferum* (Lin., polyandrie monogynie, famille des *papavéracées*), qu'on prépare dans les Indes, la Perse, la Turquie, l'Égypte, etc. Celui que l'on cultive en France donne un extrait qui ne contient qu'un quart de la quantité de *morphine* de celui de Perse, et plus du double de *narcotine*. Dans le commerce, on en distingue deux sortes : 1° l'*opium de Turquie* ou *thébaïque*, qui est en gâteaux plats, homogènes, secs, compactes, pesants, d'un brun foncé, à cassure luisante, d'une saveur amère et nauséabonde, et d'une odeur vireuse (*sui generis*); 2° l'*opium de Perse*, qui est beaucoup plus mou, d'une couleur plus foncée, d'une saveur plus nauséabonde et moins amère, d'une odeur qui se rapproche de l'empyreume. Cet opium est beaucoup moins estimé que le précédent; car l'expérience a démontré que le meilleur est celui qui est sec, luisant, d'un brun foncé, d'une odeur forte et vireuse, sans empyreume, d'une cassure brillante, d'une saveur amère et nauséabonde, et qui donne, par l'eau froide, de 8 à 10 onces d'extrait aqueux. A Marseille, Montpellier, Bordeaux, etc., les droguistes, pour en augmenter le poids, le ramollissent à une douce chaleur, et y incorporent des gommes résines et des extraits de plantes inodores; quelques-uns y ajoutent de la terre, des débris végétaux. Dans le premier cas, l'opium est plus noir; dans l'autre, un léger examen suffit pour le reconnaître. Voici la manière dont on cultive l'opium dans le pachalik dont Kara-Hissav est la capitale (dans l'Asie-Mineure); nous l'empruntons au mémoire que M. Texier a présenté à l'académie royale des sciences. Cette culture s'étend, non seulement à cette ville, mais aussi à plusieurs provinces voisines. La graine de pavot se vend à Kara-Hissav, par mesures de 60 oques, à 20 paras l'oque, c.-à-d. à 30 piastres, ou 8 fr. 10 cent. L'oque de Constantinople équivaut à 1 kilogram. 250 grammes. On commence en décembre à travailler la terre, et on trace des sillons assez larges pour qu'on puisse circuler librement sans endommager les tiges : ce sont, à proprement parler, des plates-bandes de trois pieds et demi de large, séparées par un sentier. — La graine de pavot se sème comme le blé : une oque est suffisante pour 1,600 mètres carrés. Dans les pays favorisés, l'irrigation se fait par canaux; dans d'autres, on ne compte que sur la pluie, ce qui rend les variations dans les récoltes très fréquentes. Très peu de jours après que la fleur est tombée, on fend horizontalement la tête ou capsule du pavot, en ayant soin que l'incision ne pénètre pas à l'intérieur. Il en découle aussitôt une liqueur blanche. On laisse le champ en cet état toute la journée et toute la nuit. Le lendemain, avec de larges couteaux, on va recueillir l'opium autour des capsules de pavot; il a déjà acquis une couleur brune, qui augmente au fur et à mesure qu'il se dessèche. Une tête de pavot n'en donne qu'une seule fois; le produit est de quelques grains. Les récoltes de l'année sont expédiées à Constantinople, où le gouvernement, qui en a le monopole, les vend de 180 à 200 piastres l'oque; il lui revient, tous frais faits, à 80; encore même le falsifie-t-il au moyen du bol d'Arménie et autres terres. L'opium est rangé parmi les médicaments héroïques : son action, cependant, varie suivant l'idiosyncrasie des sujets : ainsi, il est chez les uns un puissant stimulant, tandis qu'il est, pour le plus grand nombre, un sédatif énergique, qui ne stimule jamais. Ses effets sont aussi variables suivant la dose à la laquelle il est pris. Dans des proportions minimes, il produit un effet excitant, à une dose plus forte, il devient sédatif; il détermine enfin l'empoisonnement si elle devient trop forte. On finit cependant par s'habituer à son action. Les Persans, les Turcs, les Chinois, les Malabres, les Syriens, etc., n'en éprouvent que les effets des liqueurs alcooliques. — Un grand nombre de chimistes se sont occupés de l'analyse de l'opium; nous nous bornerons à citer Derosne, Robiquet,

Pelletier, Caventou, Couerbe, Serturner, Braconnot, Dublanc, Thomson, Merck, etc. Les résultats de leurs travaux ont été la découverte de la *morphine*, de la *paramorphine*, de la *narcotine*, de la *narcéine*, de la *méconine*, de la *codéine*, de la *porphyroxyne*, etc. Nous ne connaissans point encore de snbstance qui offre autant de principes immédiats : nous allons en offrir une très courte analyse.— 1° *Morphine*, découverte par Serturner et étudiée par Robiquet, Pelletier, Caventou, Thomson, etc. A l'état de pureté, elle est en prismes rectangulaires blancs et transparents; elle est inodore, insipide, insoluble dans l'eau froide, soluble dans 82 parties d'eau bouillante, ainsi que dans l'alcool et l'éther. Ces solutions sont très amères, et brunissent le papier curcuma. Avec les acides, elles forment des sels, dont un (l'acétate de morphine) est devenu célèbre dans les annales du crime. Un des caractères propres à la morphine, c'est de prendre nne belle couleur rouge-orangé par l'acide nitrique : ses sels sont précipités en vert par les sels de peroxyde de fer. C'est daus la morphine que réside la propriété somnifère et calmante de l'opium. La dose est de 1 quart à demi-grain. — 2° *Paramorphine*, découverte par M. Pelletier. Elle est bien distincte de la morphine par ses propriétés chimiqnes; sa saveur est analogue à celle de la pyrèthre; elle est plus soluble dans l'alcool que la narcotine, dont elle diffère par sa fusibilité et sa cristallisation; elle exerce une action si vive sur l'économie animale qu'à très petite dose, d'après Magendie, elle tue un chien en quelques minutes. — 3° *Narcotine* ou *opiane*, découverte par Derosne : elle fait ordinairement la cinquantième partie de l'opium. Quand elle est pure, elle est en aiguilles déliées ou en prismes rhomboïdaux, inodore, insipide, soluble dans 24 parties d'alcool bouillant ou 100 de froid; l'éther chaud la dissont facilement; avec les acides, elle forme des sels, dont un grain suffit souvent pour tuer un chien. La narcotine, au lieu de provoquer le sommeil, donne lieu à des mouvements convulsifs, avec l'agitation des muscles, une écume à la gueule, etc.—4° *Méconine*, découverte par Couerbe et Dublanc. Elle est solide, blanche, inodore, peu sapide d'abord, puis sensiblement âcre; elle est très soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, et donne dans ces trois menstrues des cristaux à six pans; elle se vaporise, et passe à la distillation sans altération, en offrant, par le refroidissement, une masse blanche, ayant l'aspect graisseux; la potasse et la soude la dissolvent sans lui faire éprouver de changement. L'opium de Smyrne est celui qui en contient le plus. — 5° *Codéine*, découverte par Robiquet. Elle est en petites aiguilles très blanches, solubles dans l'éther; 1,000 parties d'eau à 100 C° en dissolvent 58, 8; et, à 15 C°, 12, 6; elle entre en fusion à environ 150 C°, et brûle avec flamme et sans résidu; elle est insoluble dans les alcalis, et forme des sels avec les acides : l'acide nitrique ne la colore point en rouge; elle ne bleuit pas non plus par les perles de fer; elle contient de l'azote. M. Barbier d'Amiens considère la codéine comme une acquisition précieuse pour la thérapeutique, comme calmant. — 6° *Narcéine*, découverte par Pelletier. Elle est blanche, inodore, en cristaux aciculaires, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther : les solutions alcooliqnes et aqueuses, faites à chaud, précipitent par le refroidissement. Mise en contact avec un acide minéral étendu d'assez d'eau pour qu'il ne puisse réagir sur elle, la narcéine prend aussitôt une couleur blene : cet effet se produit avec l'acide sulfurique étendu de quatre parties d'eau, l'acide nitrique et deux parties de ce liquide, ou bien, l'acide chlorhydrique uni à parties égales d'eau; elle ne rougit point par l'acide nitrique, et ne bleuit pas par les sels peroxydes de fer. Elle est azotée. — Le professeur Merck vient d'annoncer sa découverte dans nn échantillon d'opium du Bengale, qui, d'après lui, contient :

Morphine	8
Narcotine	3
Thébaine	1
Codéine	0 5
Porphyroxyne	0 5

Nous devons à Serturner, à Braconnot et à Derosne l'analyse de l'opium : nous allons nous borner à présenter les résultats obtenus par ces deux premiers chimistes.

Analyse de Serturner.

Un peu de résine dure,
Caoutchouc,
Plus de résine molle,
Morphine,
Beaucoup de parties gommo-extractives,
Un peu de gluten,
Acide méconique,
Alumine et sulfate de chaux.

Analyse de Braconnot.

Corps gras	9 33
Principe résineux brun	10 33
Narcotine	4 67
Principe amer (morphine)	44 67
Matière animale	2
Feuilles de pavot	23 33

Acide libre, des traces,
Sel de potasse.

L'on voit que ces analyses sont bien loin d'être exactes, et qu'elles ne sont point en harmonie avec les travaux des chimistes précités. — L'opium est un des médicaments qui a rendu et qui rend le plus de services à l'art de guérir : en effet, presque toutes les maladies du système nerveux sont combattues par son action : à petite dose, c'est un calmant précieux pour toute sorte de douleurs ; à une dose plus élevée, il provoque le sommeil ; cependant, dans quelques circonstances, il exalte singulièrement toutes les fonctions, et particulièrement le système nerveux, et produit même le délire et la mort si la dose est trop forte. Il est cependant bien reconnu que l'habitude peut permettre cette augmentation. C'est ce qui arrive aux Orientaux, qui mâchen l'opium, et en mettent dans leurs aliments, leur boisson, et dont l'action est de les plonger dans un état de langueur voluptueuse dans laquelle ils se complaisent tant. Lorsqu'ils veulent s'exciter au combat, ils en prennent une grande quantité à la fois. — L'opium est si employé en médecine, comme calmant, et sous des formes si différentes qu'il est peu de préparations pharmaceutiques officinales qui n'en contiennent. Jourdan en décrit dans sa *Pharmacopée universelle* plus de 230. Les plus généralement employées sont le *laudanum* liquide de Sydenham, l'*extrait gommeux*, la *thériaque*, le *sirop de diacode*, les *pilules de cynoglosse*, l'*acétate de morphine*, etc. Julia de Fontenelle.

OPLITE. On a appelé de ce nom tout-à-fait grec les soldats armés de piques qui, dans la phalange antique, en composaient l'infanterie pesante ; leur dénomination, signifiant proprement *homme armé*, leur était donnée à raison de l'armure dont ils étaient revêtus, et qui les distinguait des peltastes, ou hommes à petit bouclier, sorte d'infanterie légère qui n'était pourvue que de quelques pièces d'armure peu robustes. Des écrivains, mais en petit nombre, ont employé le terme *hoplite*, qui répond plus correctement à sa racine. On s'est, par analogie, servi des expressions *oplitique*, *hoplitique*, pour caractériser l'infanterie de ligne des Macédoniens. Un on plusieurs valets, qu'on nommait *skeuophores*, ou porteurs de bagage, ont été, suivant les temps et les provinces, attachés à la suite de chaque oplite. Il en était à peu près de même à la renaissance de l'infanterie, quand en France les piétons étaient servis par des valets qu'on appelait *goujats*. Les armes offensives et défensives des oplites consistaient en un casque, une cuirasse, une sarisse, ou pique dont la longueur a varié, des grèves, ou devants de bottines en métal, une épée, un bouclier garni ou renforcé d'airain ; il était assez grand pour se convertir au besoin en brancard, en nacelle. Des auteurs ont dit que les oplites se formaient en bataille sur 8 rangs, d'autres auteurs ont parlé de 12 rangs. Dans des assertions si absolues, il y a toujours du faux et du vrai : suivant les époques, ces pro-

portions ont différé, et des phalanges se sont établies sur 8, sur 12, sur 16 rangs. Dans certaines manœuvres même, des phalanges, renforcées de 8 rangs de peltastes ou d'un épitagme, ont formé des masses de 24 rangs de profondeur. Les oplites d'une épixénagie, c'est-à-dire d'une espèce de régiment ou de brigade d'infanterie de ligne, étaient au nombre de 2,048, partagés en 4 bataillons, ou pentécosiarchies, chacune de 512 hommes. 64 oplites étaient associés en une sorte de compagnie qui s'appelait *pentecostys*. Les oplites ne furent d'abord secondés que par une épixénagie, c'est-à-dire une troupe de 256 psilites, ou soldats dépourvus d'armes défensives. Ces psilites étant devenus, par un progrès de l'art, peltastes ou fantassins, porteurs d'un bouclier léger, les oplites d'une phalange finirent par avoir pour auxiliaire à pied un épitagme de peltastes ou une troupe de 8,192 piétons d'infanterie légère, non compris les psilites de nouvelle formation, infanterie encore plus légère, qui étaient moitié moins nombreux que les peltastes, et non compris un épitagme de cavaliers cataphractaires, qui était également de 4,096 hommes : ceux-ci étaient armés de toute pièce. On voit quelle admirable combinaison primitive et décimale au temps d'Homère, et devenue duodécimale au temps de Philippe, avait présidé à l'organisation de la phalange, dont les oplites était le fonds, et comment elle procédait de doublement en doublement depuis l'énomotie d'oplites, qui était de 4 hommes, jusqu'à la tétraphalangie, qui était de 16,384; depuis la dimœrie de peltastes, qui était de 4, jusqu'à l'épitagme, qui était de 8,192; depuis la psilagie originaire jusqu'à l'ensemble des psilites, en même nombre que les cataphractaires.

Gal Bardin.

OPPENORD (Gilles-Marie), naquit à Paris en 1672. Le nom de cet architecte se lie à l'histoire de la décadence des arts en France; doué d'une déplorable facilité, fort ingénieux d'ailleurs, il sacrifia beaucoup au mauvais goût de son époque, parce qu'il n'eut pas assez de savoir et d'influence pour réagir contre la coquette débauche de la forme qui séduisait les gens frivoles et devenait un moyen de fortune dans les mains d'artistes médiocres. Oppenord suivit le parti de ces derniers et se fit une grande réputation auprès d'eux en introduisant en France les fioritures singulières de l'architecture moderne italienne. Du reste, il eut bientôt à se répentir d'avoir servi la fantaisie de la mode, car son règne fut de courte durée. — Il avait donné les dessins de quelques parties de l'église St-Sulpice, et il en conduisait les travaux avec assez d'intelligence et d'activité, lorsqu'arriva le signor Servandoni, décorateur par excellence, qui le détrôna d'emblée. Tout en suivant les mêmes principes que ceux dont Oppenord et beaucoup d'autres architectes s'étaient faits les propagateurs, le nouveau venu montra plus d'élégance et de hardiesse que ses devanciers. Son succès fut magnifique, et ce fut lui qui formula complètement ce style qu'on appelle aujourd'hui *rococo*. Oppenord, bientôt oublié, n'avait fait que le pressentir et le préparer. — Le père de ce dernier, qui était ébéniste du roi, eut l'intention de faire de son fils un ouvrier comme lui; dans cette idée, appréciant tous les avantages que peut tirer du dessin une industrie aussi perfectionnée que celle qu'il pratiquait, il envoya son fils étudier chez un maître ornemaniste. Ainsi, Oppenord s'exerça tout enfant à manier le crayon. En peu d'années, il acquit une habileté de main vraiment remarquable, au point que l'artiste s'annonçait déjà chez le jeune apprenti en ébénisterie. Son père lui fit alors apprendre les mathématiques et le plaça chez le célèbre architecte J. Hardouin Mansard, qui sut tirer parti des belles dispositions de son élève, en l'employant à surveiller l'exécution des grands travaux d'architecture dont le gouvernement d'alors l'avait chargé. Oppenord se rendit de la sorte utile à son maître, qui, en récompense de ses bons offices, lui fit obtenir d'être envoyé comme pension-

naire du roi à Rome. Il suivit dans cette ville les leçons de Borromini; il emprunta des conceptions de ce maître et de celles de Guarino-Guarini cette profusion de détails décoratifs, cette manière chargée et contournée qui réussit beaucoup pendant tout le XVIIIe siècle. Après huit années de séjour tant à Rome qu'en Lombardie, il revint en France, où les plus beaux succès lui étaient réservés. — Le premier ouvrage qu'il eut à exécuter lors de son retour à Paris fut le baldaquin du maître-autel de l'église Saint-Germain-des-Prés. Ce morceau, fort estimé autrefois, et qui rappelait trop un motif analogue du chevalier Bernin, n'existe plus aujourd'hui, la révolution n'en a laissé subsister que quelques fragments. Il était composé de six colonnes en marbre cipolino, portant un entablement architravé, sur lequel s'élevait l'impériale, dont les courbes étaient liées par une couronne ovale. Des consoles donnaient naissance à des palmes qui se terminaient en pyramide et supportaient un globe surmonté d'une croix; l'ensemble était complété par trois figures, un archange tenant l'ostensoir et ayant à ses côtés deux chérubins. Presque dans le même temps, on éleva sur les dessins d'Oppenord le maître-autel de Saint-Sulpice : le duc d'Orléans, régent, ayant vu ces deux ouvrages, les trouva très beaux, et conféra à leur auteur le titre de premier architecte de sa maison; puis il le nomma directeur des manufactures et intendant des jardins des résidences royales. Ce fut Oppenord qui fut chargé de diriger la fête donnée à Louis XV par le régent dans sa terre de Villers-Cotterets, où devait passer le jeune roi en revenant de Reims, où il était allé se faire sacrer. L'artiste n'eut que quatre mois pour mettre en état le château de Villers, mais il poussa les travaux avec tant d'ardeur qu'en ce court espace de temps la vieille résidence fut restaurée, et on éleva de nouvelles constructions assez vastes pour pouvoir contenir toute la cour et le nombreux cortége qui suivait le prince. Cet acte de magnificence, qui coûta des sommes énormes, fit beaucoup d'honneur au régent, et commença la fortune de son premier architecte. — Oppenord donna successivement les plans de beaucoup d'édifices, palais et hôtels, qui depuis ont été modifiés ou démolis, mais ses ouvrages les plus connus sont le second ordre du portail septentrional de l'église Saint-Sulpice, le portail méridional de cette même église, qui fut élevé en 1790 : il se compose de colonnes doriques superposées, et couronnées d'un fronton; l'orangerie de la maison de Crozat, près Montmorenci, etc., etc. — Si l'on considère Oppenord seulement comme architecte, on trouve qu'il poussa jusqu'à l'exagération son amour pour la manière des derniers artistes italiens; qu'il n'eut pas leur élégance, mais de la lourdeur; qu'il contribua à dégrader le goût et prodigua sans discernement des motifs trop fleuris. Comme ornemaniste et décorateur, il eut un talent réel, et on regrette qu'il se soit écarté d'un genre qui était vraiment sa spécialité : on cite avec raison comme très remarquables la décoration intérieure des deux portails dont nous avons déjà parlé, celle des anciens appartements du Palais-Royal, l'intérieur de l'hôtel du grand prieur, au Temple; la décoration du chœur et de l'autel de l'église Saint-Victor. Oppenord faisait ses dessins avec une habileté toute particulière et dans un genre séduisant; il en résulta qu'ils perdirent toujours à être mis à exécution. Les peintres les lui achetaient fort cher, et ils sont encore très recherchés par les amateurs. Le graveur Huquières réunit en collection deux mille de ces dessins et en publia un choix, composé de six feuilles in-4°, intitulé : *Dessins, couronnements et amortissements convenables pour dessus de portes, voussures croisées, niches*, etc. L'œuvre le plus complet d'Oppenord se compose aujourd'hui de 120 planches format in-folio, qui sont des fragments d'architecture et d'ornement. Selon certains biographes, cet architecte mourut à Paris en 1730, et selon d'autres, mieux informés, il ne cessa de vivre qu'en 1742. Il ne forma

dit-on qu'un seul élève, qui fut Jacques-François Blondel. A. Fillioux.

OPPOSITION, dans son sens le plus étendu et le plus général, signifie obstacle, résistance. On l'emploie peu de la sorte en parlant des choses matérielles; le sens figuré, l'application diverse que l'on a faite de ce mot, l'a en quelque sorte dépouillé de sa première valeur, ou l'a du moins modifiée. En jurisprudence, c'est l'obstacle que quelqu'un a mis à quelque chose: *on forme opposition* aux scellés, au mariage, à une vente. Cet obstacle ne peut être levé que par le consentement de la partie qui l'a faite, ou par un jugement valable. On se sert de l'*opposition* pour se pourvoir contre les jugements rendus par défaut : pour que le tribunal admette l'*opposition*, il faut qu'elle soit faite dans la huitaine qui suit la signification faite à l'avoué constitué de la partie condamnée. Lorsque la personne poursuivie n'a point d'avoué, l'*opposition* est admise jusqu'au jour de l'exécution de l'arrêt. — Il y a encore une autre *opposition*, c'est celle que fait une personne *tierce* à un jugement préjudiciable à ses droits : *cette tierce-opposition* peut être principale ou incidente. La partie qui succombe dans la tierce-opposition est toujours condamnée à une amende de 50 fr. sans préjudice des dommages et intérêts. — Les logiciens appellent *opposition* la disconvenance des propositions : par exemple, si l'une est universelle, l'autre particulière, ou bien affirmative et négative, ils disent alors qu'il y a *opposition*. — Dans la langue des beaux-arts et du goût, il y a une différence établie entre le mot contraste et *opposition*. Le mot contraste emporte avec lui l'idée de quelque chose de brusque et de heurté; tandis que par opposition on doit entendre une manière d'être plutôt différente que contraire. Les contrastes, qui, en architecture et en peinture, produisent quelquefois tant d'effets, sont cependant moins employés que les *oppositions*. Au théâtre, trouver des *oppositions* entre les caractères, et des contrastes dans l'arrangement scénique, sont de grands moyens de succès. Les musiciens trouvent encore dans les *oppositions* des effets remarquables. — Dans le style, des *oppositions* sont quelquefois charmantes de grâce ou d'une énergie précieuse : c'est ainsi qu'on dit de *triomphantes défaites* et une *folle sagesse*. — L'*opposition* en termes d'astronomie signifie l'aspect d'un corps céleste qui est à 190 degrés d'un autre. Les éclipses de lune ont lieu quand la lune est en *opposition* avec le soleil. Davila.

Opposition. Ce mot, pris dans son acception la plus large, pourrait s'étendre à tout dans le monde matériel et moral. Tout, en effet, s'y fait équilibre, et il n'y a pas une force qui ne fasse opposition à une force contraire. — En politique, on est convenu de comprendre sous ce mot tout ce qui n'approuve pas la marche du pouvoir. L'opposition ainsi comprise est de tous les temps et de toutes les formes de gouvernement; on ne peut pas concevoir, même par la pensée, un pouvoir tellement absolu qu'il n'ait à compter avec une opposition quelconque : tantôt c'est une aristocratie puissante qui fait opposition au pouvoir dans l'intérêt de ses priviléges; tantôt un corps religieux qui s'oppose au nom de la Divinité, qu'il fait parler. A Constantinople, les janissaires et les ulémas ont fait et font de l'opposition à leur manière. — Ne pouvant détruire cet élément de toute organisation sociale, des législateurs ont eu l'idée de régler, de constituer l'opposition, d'en faire un pouvoir défini. A Rome, le tribunat n'était autre chose que l'opposition constituée légalement avec des attributions précises et déterminées. C'était vouloir résoudre un problème insoluble. L'opposition ne peut être ni comprimée ni définie, et c'est pour cela qu'on ne peut en faire un pouvoir constitué. La garantie de la liberté est du reste dans cette impossibilité même. Si l'opposition se trouvait concentrée dans une magistrature quelconque, il serait possible ou de corrompre cette magistrature ou de s'en emparer. Lorsque Auguste voulut prendre le pouvoir absolu, il lui

suffit de réunir à son titre d'empereur celui de tribun du peuple. — De nos jours, la constitution de l'an VIII avait constitué l'opposition dans le tribunat. Qu'en advint-il ? Le tribunat disparut un jour, absorbé par le pouvoir impérial. — Mais Auguste, pas plus que Napoléon, en confisquant à leur profit le tribunat, n'avaient pour cela confisqué l'opposition ; ils n'en avaient saisi qu'une vaine apparence. Sous les empereurs romains, l'opposition s'était réfugiée dans les camps des légions, dans les rangs des cohortes prétoriennes. Sous Napoléon, l'opposition reparut un jour au moment le moins attendu, peut-être aussi le moins opportun, au milieu du corps législatif muet, et au sein du sénat lui-même. — L'opposition, dans nos institutions actuelles, n'est pas érigée en pouvoir officiel ; elle n'est plus une fonction, elle est tout simplement un droit. L'accès de la tribune lui est ouvert, la presse lui sert d'organe ; on pourrait dire d'elle qu'elle est partout et nulle part. Elle n'est plus une institution, et cependant elle est peut-être la plus indispensable nécessité de notre gouvernement représentatif, le plus puissant élément de sécurité pour le pouvoir, la plus forte garantie pour les libertés publiques. Benjamin-Constant la comparait à la soupape de sûreté par laquelle s'échappe la surabondance de force et de vie d'une nation ; soupape qu'on ne ferme jamais sans qu'il y ait danger d'explosion. — Par l'opposition, le gouvernement est averti des mécontentements qui fermentent au sein des populations. Par l'opposition, le peuple fait connaître ses griefs, et en poursuit le redressement. La plainte s'affaiblit en s'exhalant ; elle reçoit satisfaction par la publicité, par la discussion contradictoire qu'elle provoque. — Ou les accusations contre le pouvoir s'évanouissent devant des explications loyales et satisfaisantes, on elles se fortifient par l'insuffisance et la mauvaise foi des justifications. Dans le premier cas, les ressentiments publics tombent ; dans le second, l'opposition se généralise, envahit tous les organes de la publicité, assiège la tribune, déplace les majorités parlementaires, et force le pouvoir à se modifier sous peine d'être brisé violemment. — Si l'opposition n'avait d'autre fonction dans le gouvernement représentatif que celle d'avertir le gouvernement de ses fautes, de lui transmettre les griefs du pays, ce serait déjà une grande et difficile mission ; mais là ne se bornent pas les devoirs de l'opposition dans un gouvernement représentatif. Repousser les mauvaises mesures, faire rétracter des actes iniques ou violateurs des lois, obtenir réparation des injustices du pouvoir, empêcher le mal enfin sous quelque forme qu'il se produise, c'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas tout. — Dans un gouvernement représentatif, chaque système politique a ses représentants, qui doivent arriver avec lui au pouvoir, et succomber avec lui. « Les personnes sans les choses, les choses sans les personnes » : ce ne sont pas là des mots parlementaires. Il n'y a pour les ministres d'un gouvernement constitutionnel de force morale et de dignité personnelle qu'à la condition de représenter exactement le système politique qu'ils ont mission d'appliquer. Un ministère qui, après avoir vu briser ses actes, condamner son système, flétrir sa politique par une majorité parlementaire, ferait amende honorable, invoquerait l'oubli du passé et promettrait de mieux faire à l'avenir ; ce ministère se déconsidérerait sans profit. Tout lui serait obstacle ; il dégraderait le pouvoir en se dégradant. Les gouvernants ne peuvent abdiquer leurs convictions sans s'exposer au soupçon d'arrière-pensées et de mauvais vouloir. Leur probité politique n'est pas seulement une condition de dignité personnelle, c'est une condition d'autorité ; la confiance des gouvernés n'est qu'à ce prix. Or, pour que cette condition se réalise, il faut que l'opposition, le jour où elle fait triompher ses opinions et ses principes, soit prête à prendre à son tour les rênes du gouvernement. Toute opposition qui n'est pas dans ces conditions n'est pas l'opposition constitutionnelle. Elle

se pose en face d'un pouveir émané de la natien et soumis aux volentés des majorités parlementaires cemme elle se poserait en face d'un geuvernement absolu; c'est une réminiscence d'un passé qui n'est plus; ce n'est pas l'intelligence des conditions qui président à l'organisation et au progrès des sociétés nouvelles. — Cette nécessité du geuvernement représentatif donne à l'opposition vis-à-vis du chef de l'état une attitude toute spéciale. L'opinion publique ne doit jamais voir dans les opposants des ennemis personnels du chef de l'état, car l'opposition ne s'en prend jamais à lui, mais au système politique du pouvoir, et il ne faut jamais perdre de vue que le pouvoir peut être porté dans les rangs de l'epposition par le mouvement des opinions et des majorités. — De son côté, l'opposition doit se souvenir sans cesse qu'elle peut être un jour mise au défi de mettre en pratique dans le gouvernement du pays les principes et les opinions qu'elle proclame; en frappant un système politique dont elle condamne les tendances, elle doit toujours se garder de dégrader le pouvoir, qui peut lui appartenir un jour. Il y a dans cette double préoccupation une salutaire influence qui empêche que jamais les choses ne soient poussées à l'extrême de part ou d'autre. Dans un geuvernement absolu, le chef de l'état gouvernant seul, l'oppositien est nécessairement personnelle; tout opposant est un ennemi; toute opposition est un crime de lèse-majesté. Il n'y a de solution possible au conflit qu'elle fait naître que l'échafaud ou une révolution violente. Le chef de l'état, personnellement engagé, compromis dans la lutte des partis, ne peut reculer; il ne peut *rendre son épée*, l'expression est consacrée. Mais, dans le gouvernement représentatif, et c'est là surtout qu'éclate la merveilleuse combinaison de ce gouvernement, le chef de l'état n'a jamais à reculer, parce que jamais il n'est engagé dans le débat. Il n'y a pas d'opposition à sa personne, ni même à sa volonté. Le seul acte qui lui soit propre, l'appel au pays, la dissolution des chambres, n'est subordonné à aucun contrôle, à aucun vote de majorité. Le conflit des opinions ne peut exister qu'entre le système politique des ministres responsables, et d'autres systèmes représentés par d'autres hommes. Ce conflit peut toujours se vider par un changement de ministres; il n'appelle jamais l'intervention de la force; non seulement, il ne provoque pas les révolutions, mais il les désintéresse. — Nos législateurs modernes ont donc mieux fait que les législateurs de Rome; ils n'ont pas constitué l'epposition en un corps officiel; ils n'en ont pas fait une magistrature avec des pouvoirs déterminés, mais, en lui laissant toute liberté d'action, ils l'ont forcée par la perspective du pouvoir à se modérer, à se gouverner elle-même. Ils ent établi entre elle et les ministres une lutte de bien public, dont le pays est le juge; ils ont fait un élément de ferce et de sécurité de ce qui, dans les autres formes de gouvernement, est une menace incessante de perturbations et de sanglantes catastrephes. Ils ent mis sa puissance dans son défaut d'organisation, et son frein dans ses chances de succès. — On le voit, le mot *opposition*, même sous le point de vue politique, est susceptible de bien des acceptions diverses. L'opposition sous les gouvernements absolus et l'opposition dans les gouvernements représentatifs, diffèrent autant dans leurs conditions d'existence et dans leurs tendances que le pouvoir absolu diffère de la liberté. — Un homme d'esprit a dit que tous les grands débats de ce monde tiennent à des méprises et à des querelles de mots mal définis. Eh bien! il y a beaucoup de cela dans les embarras de nos gouvernements modernes, et le jour où tout le monde comprendra bien l'opposition dans un gouvernement représentatif, le jour où les mœurs politiques seront assez faites pour que, dans la lutte entre le pouvoir et l'opposition, l'un et l'autre se souviennent toujours qu'ils peuvent changer de rôle, la destinée de ces gouvernements sera assurée. ODILLON-BARROT.

OPPRESSION (méd. [en lat. *oppressio*]), mot employé pour exprimer la difficulté de respirer, sorte de terme métaphorique rappelant la sensation qu'occasionnerait une *pression* exercée sur la poitrine. Les médecins désignent l'*oppression* sous des noms différents, suivant les degrés qu'elle présente. L'oppression est un phénomène secondaire, un symptôme qui peut dériver d'une infinité de causes légères ou graves, permanentes ou passagères. C'est ainsi que l'inspiration d'un air très froid, très chaud ou très raréfié, comme au sommet des hautes montagnes ; que des vêtements trop serrés, gênant la dilatation du thorax ou l'introduction de l'air par la trachée ; que la distension des organes digestifs par des aliments trop copieux, des gaz, etc. ; que les exercices violents, et que certaines impressions morales, telles que la surprise, la joie, la course, les cris, la frayeur, la colère, la tristesse, etc., constituent autant de causes qui peuvent occasionner l'oppression momentanée, physiologique en quelque sorte et différente, par conséquent, de l'oppression durable, morbide, qui doit plus particulièrement fixer notre attention. — Parmi les affections très diverses qui peuvent donner à l'oppression le caractère de maladie, il faut placer en première ligne les altérations des organes respirateurs, des poumons eux-mêmes : ici viennent d'abord se placer tous les genres d'asphyxie par cause mécanique, puis les lésions du tissu pulmonaire, catarrhe, fluxion de poitrine, pleurésie, hydropisie de poitrine, phthisie, asthme, etc. — Un second ordre de causes, lesquelles ne sont bien connues que depuis peu d'années, dérive de diverses affections de l'appareil circulatoire : telles sont les changements de volume et de capacité du cœur et des gros vaisseaux connus sous le nom d'*anévrysme*, divers autres obstacles à la circulation, certaines altérations du sang lui-même, etc. De plus, l'oppression morbide peut résulter de causes siégeant ailleurs que dans la poitrine : ainsi, la grossesse, l'hydropisie du ventre, ou sa distension par des gaz, l'hypertrophie, l'inflammation, ou le simple endolorissement des organes contenus dans l'abdomen, peuvent s'opposer aux mouvements du diaphragme et produire la difficulté de respirer, même l'asphyxie. — Enfin, lorsque l'appareil organique qui dispense la vie et le mouvement à tous les autres, l'appareil nerveux, se trouve affecté dans ses parties centrales ou dans celles qui président aux mouvements du thorax, aux fonctions des poumons ou du cœur, alors, disons-nous, l'oppression peut se produire, comme cela se voit dans la congestion, l'hémorrhagie, la compression cérébrale, les lésions de la partie supérieure de la moelle épinière, des nerfs vagues, etc. Cette multiplicité des causes de l'oppression, si capable d'exercer la sagacité du physiologiste et du médecin, doit faire sentir aux gens du monde combien doivent être variés et délicats dans l'application les moyens curatifs indiqués contre ce symptôme. Aussi les maladies de poitrine sont-elles les affections qui réclament le plus impérieusement les secours de médecins habiles, et pourtant ce sont celles que le charlatanisme ignorant et menteur exploite avec le plus d'ardeur et de succès. — On donne encore en médecine le nom d'*oppression des forces* (*oppressio virium*) à la faiblesse qui ne dépend pas d'une débilité radicale essentielle, mais bien d'une vive affection de certains organes principaux, par suite de laquelle les forces musculaires se trouvent abattues. C'est ainsi que certaines maladies graves de la tête, de la poitrine ou du ventre, plongent le malade dans une *prostration* (*v.*) indirecte qui nécessite l'emploi des débilitants, lesquels ne feraient qu'augmenter le mal dans les cas de faiblesse directe.

Forget.

Oppression (en politique). Le verbe *oppresser* n'indique qu'une action physique, il veut dire *presser fortement ;* l'asthme *oppresse;* une respiration gênée est *oppressée*. *Opprimer*, au contraire, ne désigne jamais une action physique

immédiat; il signifie accabler par la force, par la violence : le faible est toujours *opprimé*. Cela posé, il devient évident que l'*oppresseur* n'est pas celui qui *oppresse*, c'est celui qui *opprime*. D'*opprimer*, et non d'*oppresser*, dérive donc *oppression*, et l'*oppression* n'est autre chose que le résultat de l'action de celui qui *opprime*, du despotisme du souverain (*v.* DESPOTISME). X. X.

OPPROBRE, ignominie, honte, affront (*v.* HONTE).

OPTICIEN (*v.* OPTIQUE), artiste qui confectionne les instruments de mathématiques, de physique, d'astronomie, etc. L'opticien, en effet, fabrique des compas, dresse et divise des règles pour les dessinateurs; il leur fournit des équerres, des échelles, des demi-cercles divisés en degrés, au moyen desquels il peut mesurer l'ouverture des angles. L'opticien taille des verres pour lunettes, télescopes; c'est lui qui exécute les instruments dont les astronomes, les ingénieurs, les marins, font usage dans leurs opérations; les physiciens lui demandent des machines propres à faire le vide, exciter le fluide électrique, etc., etc. Il n'y a peut-être pas de profession qui exige des connaissances plus variées que celles d'opticien; car, pour l'exercer avec succès, il faut savoir limer, tourner, souder, souffler le verre, au besoin en polir les surfaces, qu'elles soient planes, convexes ou concaves, et donner à ces dernières exactement le degré de courbure qui leur convient. — Les opticiens ayant été de tout temps en rapport avec des mathématiciens, des astronomes, des physiciens habiles, leur profession a dû nécessairement se distinguer parmi celles qui ont pour objet le travail des verres, des métaux, etc. : plusieurs d'entre eux se sont faits, par leurs découvertes, une réputation qui les a placés à côté des savants de profession ordinaires. — Aujourd'hui, on trouve dans plusieurs villes de l'Europe, notamment à Paris, des opticiens dont les ouvrages sont des chefs-d'œuvre : il est impossible de voir rien de mieux exécuté que les instruments qui sortent des ateliers de M. Gambey, à qui l'académie des sciences de Paris vient d'ouvrir ses portes.

TEYSSÈDRE.

OPTIMISME, OPTIMISTE (philosophie et théologie). On entend communément par *optimisme* cette illusion de l'égoïsme qui nous fait croire que tout est au mieux dans ce monde, parce que tout y va bien pour nous. C'est cet épicuréisme de l'homme heureux qu'a dépeint Collin d'Harleville dans sa jolie comédie de l'*Optimiste*. L'optimisme, considéré comme système philosophique et théologique, c'est la doctrine qui, sans nier le mal physique et moral, y voit, sous ce double rapport, un élément de l'ordre universel, et affirme que si l'on considère le monde dans son ensemble, le tout est bien, ou, ce qui revient au même, tout est bien par rapport au tout. Cette doctrine, établie sur des inductions philosophiques par le génie de Leibnitz, a été prêchée éloquemment dans les beaux vers de Pope (*Essai sur l'Homme*), et dans la prose non moins belle de J.-J. Rousseau (*Lettre à Voltaire sur ses poèmes de la Religion naturelle et du Désastre de Lisbonne*). Cette croyance a survécu et survivra à l'ironie satanique de l'auteur de *Candide* sur nos misères, et aux accents désespérés d'un autre grand poète, lord Byron. Elle survivra, parce que c'est celle du bon sens, du sens commun. — Si nous parlons à des philosophes, nous leur dirons : ou niez la Divinité, contre le témoignage de votre conscience et de votre raison ; tâchez d'étouffer sous vos sophismes la voix intérieure et la voix du genre humain, lorsqu'elles vous crient qu'il existe un Dieu, ou soyez conséquent, et reconnaissez que sous un Dieu souverainement intelligent, souverainement puissant, juste et bon, l'ordre régnant dans l'univers, il ne peut y avoir de mal absolu.—Qu'il y ait des maux particuliers, qu'il y en ait en grand nombre, que ces maux, soit que nous les éprouvions, soit que nous les sentions par les souffrances d'autrui, nous parais-

sent souvent intolérables, ce n'est pas nous qui le nierons. Mais ces maux sont accidentels, partiels, passagers comme nous, quoique la douleur nous écrase fréquemment comme si elle devait avoir des siècles de durée. Certes, celui qui a souffert pour ses semblables et pour lui-même ne niera pas la douleur. Qui s'est indigné ou révolté à l'aspect des vices et des crimes, au sentiment de ses propres fautes, ne niera pas le désordre moral. En sera-t-il moins convaincu que le mal moral tient à notre libre arbitre, et que sans liberté entre le bien et le mal, l'homme, réduit à l'état d'automate, ne serait plus qu'une anomalie dans l'ordre de l'univers. Abhorrons le mal; mais soyons certains que le suprême ordonnateur ne l'a pas permis en vain, et que sa sagesse sait faire concourir ce désordre même qui nous choque à l'ordre général. Sans ce désordre, qui provoque une lutte admirable, que deviendrait la sainte image de la vertu; et sous l'empire de la souveraine justice, de la souveraine bonté, la vertu peut-elle être condamnée à lutter et à souffrir sans dédommagement et sans récompense? — L'optimisme une fois défini, on voit que l'optimiste est celui qui en fait la base de ses croyances.

AUBERT DE VITRY.

OPTION, du verbe *opter* (choisir), qui vient lui-même du verbe grec *optein* (voir), parce qu'en effet, pour choisir, il faut avant tout considérer quels sont les avantages qui doivent déterminer la volonté. Le mot *option* n'est pas cependant synonyme absolu du mot *choix*, chacun d'eux au contraire a son application spéciale. On *choisit* entre plusieurs choses de même nature afin de prendre la meilleure; entre plusieurs partis à suivre on *choisit* celui qu'il est préférable d'adopter. On *opte* entre deux choses qui sont de nature différente, et que l'on ne peut posséder cumulativement; entre deux partis à prendre sur-le-champ, et pour lesquels la décision n'admet pas de délai, il faut *opter*. Le *choix* est donc un acte de libre volonté, on peut ne pas choisir; l'*option* est un acte de nécessité, qui tient assez ordinairement à l'exercice d'un droit : de là cet axiome passé en proverbe, il *faut opter*. — Le *droit d'option* se rattache à une foule de contrats assez importants, il forme même la condition essentielle d'une espèce particulière de conventions qui, pour cette raison, a pris le nom d'*obligations alternatives*. Dans ces sortes de contrats, la convention ne porte pas sur un objet exclusivement déterminé, mais elle embrasse deux choses, dont l'une peut être substituée à l'autre, au choix du débiteur ou du créancier, suivant que les parties sont expressément convenues de déférer l'option à l'un ou à l'autre. Il est de principe que le choix appartient au débiteur, s'il n'a pas été expressément accordé au créancier; c'est l'application de cette maxime générale que toute la faveur est due au débiteur : c'est au créancier à faire insérer dans le contrat les clauses qu'il croit utile ou nécessaire d'imposer; c'est lui qui fait la loi. L'obligation alternative peut embrasser plus de deux choses, elle est caractérisée par la disjonctive *ou* : je ferai telle chose ou telle autre. Dans ce cas, celui à qui est déférée l'option est tenu de faire connaître sa volonté dans un délai qui est déterminé par le juge s'il ne l'a pas été par le contrat. Mais, le plus ordinairement, l'échéance du délai lui-même ne suffit pas pour constituer en retard celui auquel est déférée l'option, il faut que son adversaire le mette en *demeure* de se prononcer par la signification d'un acte extra-judiciaire, par lequel il sera sommé de faire connaître son option. Du moment que le choix est fait, et qu'il a été régulièrement déclaré, l'obligation se trouve réduite aux termes d'une obligation pure et simple; la partie de la clause qui se rapportait à la chose rejetée est réputée non écrite : il ne reste plus qu'à exécuter le contrat, abstraction faite de tout ce qui était relatif à cet objet. L'obligation alternative peut d'ailleurs devenir pure et simple, indépendamment de la déclaration faite par l'une des parties en vertu du droit



d'option, c'est lorsque l'alternative se trouve détruite par un cas de force majeure, de telle sorte que la convention ne puisse plus admettre d'option; ce n'est pas alors l'obligation qui se trouve détruite, mais le droit d'option seul a péri. Celui qui avait la faculté de choisir est tenu de prendre la chose qui reste; cette décision s'applique même alors que l'une des deux choses aurait péri par la faute du débiteur, pourvu que le choix n'ait pas été déféré au créancier; car si ce dernier avait l'option, il peut exiger le prix de celle qui a péri, en refusant de prendre celle qui subsiste. Les art. 1193 et 1194 du code civil contiennent à cet égard toutes les décisions qu'il est utile de connaître : « L'obligation alternative devient pure et simple (art. 1193), si l'une des choses promises périt et ne peut plus être livrée, même par la faute du débiteur. Le prix de cette chose ne peut pas être offert à sa place. Si toutes deux sont péries et que le débiteur soit en faute à l'égard de l'une d'elles, il doit payer le prix de celle qui a péri la dernière. » Art. 1194 : « Lorsque, dans le cas prévu par l'article précédent, le choix avait été déféré par la convention au créancier; ou l'une des choses seulement est périe, et alors, si c'est sans la faute du débiteur, le créancier doit avoir celle qui reste; si le débiteur est en faute, le créancier peut demander la chose qui reste ou le prix de celle qui est périe; ou les deux choses sont péries, et alors, si le débiteur est en faute à l'égard des deux, ou même à l'égard de l'une d'elles seulement, le créancier peut demander le prix de l'une ou de l'autre à son choix. » Du reste, si les deux choses sont péries sans la faute du débiteur et avant qu'il soit en demeure, l'obligation est éteinte; et, quant à l'exécution de l'obligation, il est évident qu'elle ne peut avoir lieu que par la livraison de l'une ou de l'autre des choses promises, et que la convention n'autorise pas le débiteur à donner en paiement partie de l'une et partie de l'autre. — Le *droit d'option* s'applique également en diverses circonstances à d'autres actes ou contrats. En matière de vente, outre la faculté qu'ont les parties de faire de l'acte de vente un contrat alternatif, il peut arriver que l'acquéreur, car c'est toujours à lui qu'est déféré le droit d'option, soit appelé à décider lui seul de la résiliation ou de la conservation du contrat. Cela a lieu dans trois cas : 1° lorsque la chose vendue était périe en partie seulement au moment de la vente; il est alors au choix de l'acquéreur d'abandonner la vente, ou de demander la partie conservée, en faisant déterminer le prix par la *ventilation* (*v.*); 2° lorsque la vente ayant été faite à la mesure, il y a lieu à augmentation de prix pour excédant de mesure, parce que cet excédant se trouve être d'un vingtième en sus, l'acquéreur alors a le choix, ou de se désister du contrat, ou de fournir le supplément du prix avec les intérêts depuis le jour où il est entré en possession; 3° enfin, lorsque l'action en rescision a été admise pour cause de lésion de plus des sept douzièmes dans la stipulation du prix. L'acquéreur a encore le choix, ou de rendre la chose, ou de la garder en payant le supplément du juste prix, *sous la déduction* cependant du *dixième du prix total*. Dans ce dernier cas, il doit payer l'intérêt du supplément de prix à partir du jour de la demande en rescision. — Relativement à l'exécution des *testaments*, le droit d'option donnait lieu, sous l'ancienne jurisprudence, aux discussions les plus graves, parce qu'il s'agissait de savoir à qui appartenait ce droit, de l'héritier ou du légataire, dans le cas où le testateur ne s'en était pas expliqué. — Le code civil a tranché la difficulté en faveur de l'héritier; c'est ce qui paraît résulter de son article 1022, qui porte : « Lorsque le legs sera d'une chose indéterminée, l'*héritier* ne sera pas obligé de la donner de la meilleure qualité, et il ne pourra l'offrir de la plus mauvaise. » Le choix est bien formellement accordé, ici, à l'héritier, mais peut-être la question n'est-elle pas décidée en principe, et il resterait alors au juge à décider d'après les circonstances,

et surtout d'après la volonté présumée du testateur, si dans un legs alternatif pur et simple la préférence, quant à l'option, ne doit pas appartenir au légataire. Alors se représenterait toute cette discussion qui divisait autrefois les légistes. — Le *droit d'option* trouve encore une application importante relativement à la *communauté* conjugale, au moment de la dissolution du mariage. Comme la femme n'a pas l'administration de la communauté, une ressource lui a été laissée pour la rassurer contre les résultats de la mauvaise gestion du mari, c'est le droit d'option. Dans les trois mois et quarante jours qui ont suivi la dissolution du mariage, elle doit déclarer si elle entend user de la faculté que la loi lui accorde de renoncer à la *communauté* (*v.*). — En matière *politique* et *administrative*, le droit d'option appartient à celui qui se trouve accidentellement revêtu de deux qualités incompatibles; il doit, dans un délai déterminé par des lois spéciales, déclarer son intention, afin qu'il soit immédiatement pourvu à son remplacement dans la charge qu'il abandonne. Teulet, a.

OPTIQUE (du grec *optomai*, voir). Ce mot est substantif et adjectif : dans le premier cas, il désigne cette branche de la physique qui traite de la lumière et des phénomènes de la *vision* (*v.*). Considéré comme adjectif il sert à caractériser tout ce qui a rapport à la vision : ainsi, l'on dit : *axe*, *cône*, *nerf*, etc. — *Optique*. En général, on divise l'optique en trois sections principales, qui sont : 1° l'optique proprement dite, qui traite de la vision produite par la lumière, qui se rend directement des objets dans l'œil du spectateur qui les observe ; 2° la dioptrique, qui a pour objet le mouvement de la lumière à travers les substances transparentes, telles que l'eau, l'air, le verre; 3° la catoptrique, dans laquelle on expose les phénomènes produits par la lumière réfléchie par des surfaces polies qu'elle rencontre suivant certaines directions. — La perspective, les sciences qui traitent des couleurs, etc., sont encore des branches de l'optique.

Optique (Axe), rayon qui passe par le centre de l'œil, et le milieu de la base du cône optique.

Optique (Cône), faisceau de rayons de lumière qui, partant de la surface de l'objet que l'on considère, vont, en convergeant les uns vers les autres, se réunir en pointe dans l'œil.

Optique (Illusion d'), jeu de lumière qui nous fait juger les objets plus grands ou plus petits, autrement colorés qu'ils ne le sont réellement.

Optique (Chambre). Le plus souvent, c'est une boîte munie de miroirs plats et de verres convexes ; le tout est disposé de manière que l'observateur, appliquant l'œil contre l'un des verres convexes, ne peut pas voir directement les objets qui sont placés dans la boîte, quoiqu'ils soient bien éclairés; mais il en perçoit les images amplifiées et situées dans le lointain. Cette illusion est produite par les verres convexes qui grossissent les images, et par un miroir plat incliné de 45° qui détourne les rayons qui partent des objets qui sont placés dans la boîte, et les fait voir bien distinctement dans un lieu où ils ne sont pas.

Optique (Nerf). Ce nerf, que l'on considère comme le principal organe de la vision, part du cervelet, s'introduit dans une ouverture qu'on appelle *trou optique*, dans lequel est situé le globe de l'œil. Par son épanouissement, le nerf optique forme ce qu'on appelle la *rétine* : les deux nerfs optiques se réunissant un peu au-delà des yeux ne forment plus qu'un seul organe par lequel nous percevons la sensation de la vision : voilà pourquoi, du moins on le croit, nous ne voyons pas les objets doubles, quoique nous les regardions des deux yeux à la fois (*v.* Œil, Nerf, Vision). Teyssèdre.

OPULENCE, grande richesse, abondance de biens (*v.* Fortune).

OPUSCULE, petit ouvrage, petit traité de science, de littérature : *opusculum*. Les *opuscules* de Plutarque. *Opuscules* posthumes. Il a laissé quelques *Opuscules* curieux. La Mothe-Le-Vayer a fait plusieurs traités appelés

Opuscules sceptiques, un entre autres intitulé : *Du Sens commun*. Ce n'est ni le meilleur, ni le plus mauvais. X.

OR, le *chrusos* des Grecs, l'*aurum* des Latins, comparé par les alchimistes au soleil, et représenté par eux sous l'emblème de cet astre. — La haute estime des hommes, la valeur supérieure qu'on lui attribue, n'est pas uniquement acquise à l'or par l'effet du préjugé, ni fondée sur des idées purement arbitraires, ce métal a une excellence réelle. Sa rareté concourt d'ailleurs avec les propriétés *sui generis* et très remarquables dont il est doué, à ajouter au prix qu'y ont constamment attaché tous les peuples déjà sortis de l'enfance de la société, et capables par conséquent de juger plus ou moins exactement de l'utilité et de la perfection d'une substance devenue en quelque sorte aujourd'hui l'objet d'un culte universel; capables d'apprécier les agréments qu'elle procure, en les mesurant à l'échelle des autres jouissances, nées du progrès de la civilisation. Toutes les considérations rationnelles se sont donc groupées dans l'esprit des hommes pour faire de l'or le signe représentatif commun et immuable de la propriété et de la richesse. — Cette opinion avantageuse et si générale remonte même à une antiquité fort reculée. Déjà Pline, au livre XXXIII de son *Histoire naturelle*, nous a laissé un témoignage irrécusable du progrès des idées sur l'excellence de l'or. On trouve chez cet auteur des notions très précises, et que l'expérience a pleinement confirmées, sur les principales propriétés de ce métal. Les détails mêmes donnés sur les procédés de son extraction du sein de la terre (à la vérité beaucoup plus simple que l'exploitation de la plupart des autres métaux) sont assez nettement exposés. — Malheureusement, il n'est pas de vérité à laquelle notre imagination inquiète et vagabonde ne donne bientôt un entourage d'erreurs, et l'accompagnement obligé de ces espérances si flatteuses et si décevantes dont nous nous berçons sans cesse. L'homme, toujours tourmenté à la vue de la brièveté de son existence, souffrant, attristé, effrayé par les maladies de toute espèce qui en rendent le trajet souvent si douloureux, ne cesse pas de caresser l'espoir d'en prolonger la durée et d'en adoucir l'amertume. Il ne faut donc pas s'étonner que dès les temps anciens on ait cherché dans l'or, qui s'offrait sous tant d'aspects favorables, une panacée universelle, un remède à toutes les maladies. — Ces idées de l'antiquité sur les vertus curatives de l'or, et même sur sa puissance contre les maléfices, auxquels les Latins surtout faisaient jouer un si grand rôle dans la vie, tombèrent totalement dans l'oubli quand l'humanité tout entière se vit enveloppée dans les ténèbres qui succédèrent à l'éclat de l'antique Rome. Mais à une époque plus récente, au siècle de l'alchimie moderne, ces mêmes espérances se réveillèrent plus vives, plus ambitieuses que jamais. Nous voyons les prétendus adeptes de la science occulte, du grand art de la transmutation des métaux, rechercher avec un progrès continuel d'enthousiasme et de déraison la panacée universelle, et attacher leur extravagant espoir aux préparations de la matière la plus parfaite à leurs yeux : c'est alors qu'ils commencèrent à tourmenter l'or d'une myriade de manières pour en faire sortir l'*alkaest*, le type de la puissance créatrice; ils en voulaient connaître la nature première, la composition intime et originelle, pour en extraire l'élixir de l'immortalité. Cependant, quelques-uns de ces fanatiques d'un culte imaginaire, mais à qui il restait assez de bon sens du moins pour reconnaître la vanité de leurs longs efforts, fatigués enfin de tant d'essais si multipliés et toujours infructueux pour découvrir cet arcane universel, divin, qui les eût en quelque sorte égalés au Créateur, avouèrent que l'or pur est le type de la perfection et de l'indestructibilité. Pour un temps du moins, ils cessèrent de lui demander la panacée universelle; ils reconnurent qu'il résistait à tous les procédés de décomposition, et qu'il sortirait peut-être toujours victorieux de toutes les épreuves. Mais, ra-

menés à ces idées plus saines, il n'était pas dans la nature de ces hommes, si longtemps nourris de chimères, de se convaincre de l'immutabilité des autres métaux ; ils ne voulurent plus voir dans la nature qu'une seule substance achevée et parfaite, ou dépouillée de toute souillure : cette substance était l'or. Toutes les autres substances métalliques alors connues devaient recéler de l'or ; mais dans elles ce roi des métaux, comme ils l'appelaient, par un abus de leur ridicule et emphatique jargon, l'or pur restait caché, enveloppé dans des ingrédients divers, qui en masquaient les propriétés essentielles ; souillures dont le grand art des adeptes consisterait dorénavant à le débarrasser. Les alchimistes, infatués de cette étrange préconception, commencèrent donc à l'envi de soumettre à toutes les épreuves imaginables les autres métaux : ceux-ci voulaient procéder par voie d'élimination, tandis qu'une autre classe d'illuminés, également fanatiques dans le culte de l'alchimie, modifiaient l'extravagance de leurs émules par une extravagance plus grande encore. Pour ceux-ci, tout en admettant, comme les premiers, que l'or était l'unique substance achevée dans la nature, il ne s'agissait plus que de donner aux autres métaux ce qui leur manquait encore, pour atteindre au type de la perfection ; leur art chimérique leur promettait ainsi par ses procédés de hâter le travail de la nature, pour ramener ce qu'ils appelaient ridiculement le métal imparfait au sommum de la métallisation, pour le mûrir, l'achever, le parfaire, en faire disparaître toute âcreté, à l'aide d'une incubation perfectionnée. Toutes les sectes d'alchimistes, toutes, à l'envi les unes des autres, et avec une ardeur d'enthousiasme, une persévérance d'entêtement jusqu'alors sans exemple, et que peut seule expliquer la soif des richesses, et encore plus l'ambition d'attacher son nom à une espèce de miracle, se mirent à l'œuvre, chacune infatuée de son idée préconçue, mais s'accordant toutes sur ce point, qu'il était donné à l'alchimie de rivaliser avec le Créateur, et d'obtenir la réalisation d'une œuvre qui l'aurait égalée à la toute-puissance divine. Ils ne réussirent, hélas! qu'à créer un langage hiéroglyphique aussi absurde dans ses termes qu'ambitieux et hyperbolique. Ils poursuivaient le grand œuvre, plus généralement caractérisé par le nom de *pierre philosophale*, aujourd'hui tombée dans le domaine du ridicule, quand elle n'est pas l'expression de l'imposture et du charlatanisme. Tous les métaux alors connus, à commencer par l'argent, le plus rapproché de l'or par beaucoup de propriétés qui leur sont communes, et, d'après les idées respectives des diverses classes d'alchimistes, offrant la substance qui, pour atteindre à la *royauté métallique*, avait le moins besoin ou d'épuration ou de sur-composition ; tous les métaux, jusqu'à ceux qui se trouvent placés au plus bas degré de l'échelle des métaux, alors mal à propos appelés *imparfaits*, furent soumis à des traitements bizarres, fatigants et d'une fastidieuse lenteur. Les instruments mêmes employés dans ces expériences laborieuses participèrent à la singularité des idées qui les avait fait imaginer ; et, comme s'il n'avait pas suffi d'être absurde dans les conceptions, on appela à l'aide de la science occulte les pratiques infectes et dégoûtantes dont la seule mention ferait soulever le cœur. Mais le feu surtout, porté jusqu'aux températures les plus élevées qu'il soit possible de produire dans nos fourneaux, fut l'agent à l'opération duquel les alchimistes demandèrent avec le plus de confiance la production de l'alka est transmutatoire ; ils en firent un emploi presque continuel, principalement dans le traitement de l'argent, pour le mûrir et lui donner la dernière teinture de la perfection aurifique.—On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour les vues de l'intelligence supérieure, qui permet souvent que les hommes suivent opiniâtrément le sentier de l'erreur, qui, à leur propre étonnement, les conduit à quelque vérité utile. En effet, presque tout ce que nous savons aujourd'hui sur l'or, presque tout

ce que nous connaissons des propriétés essentielles d'un grand nombre d'autres métaux utiles dans les arts et la médecine, est dû aux travaux prodigieux auxquels se sont livrés les alchimistes, les chercheurs de la pierre philosophale; il est même douteux que des hommes moins infatués et plus raisonnables, suivant une route purement rationnelle, eussent, à la recherche des choses possibles ou même plausibles, consacré tant de veilles, usé tant de patience. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous occuper de ces considérations philosophiques.

Propriétés physiques et organoleptiques. L'or pur est d'un beau jaune, et n'a ni saveur ni odeur sensibles. Son éclat est inférieur à celui du platine, de l'acier et de l'argent, mais supérieur à celui du cuivre, de l'étain et du plomb. Sa pesanteur spécifique est 19, 2572, par conséquent inférieure à celle du platine, et à peu près double de celle de l'argent; elle est de 19, 361 si, au lieu d'avoir été simplement fondu, on l'a recuit, forgé ou écroui; il acquiert l'électricité résineuse par le frottement, quand il est isolé. Il est un peu plus difficile à fondre que l'argent, quoiqu'il se fonde comme lui après avoir rougi, mais beaucoup plus facilement que le fer, et le platine surtout. Il est moins dur que le fer, le platine, le cuivre et l'argent, mais plus dur que l'étain et le plomb. Sa ductilité et sa ténacité l'emportent sur celles de tous les autres métaux. Il n'est pas volatil à un feu de forge, et n'a aucune espèce d'action, soit à froid, soit à chaud, sur le gaz oxygène et l'air. L'eau régale, ainsi nommée parce qu'elle est le dissolvant du roi des métaux, et qui consiste en un mélange d'acide nitrique et d'acide hydrochlorique, le dissout complètement. Les autres acides, à l'exception de l'acide nitrique, qui l'attaque un peu quand celui-ci est très concentré, et qu'il est lui-même très divisé, ne lui font éprouver aucune altération. Il est soluble dans les hydrosulfures. Le chlore l'attaque avec beaucoup d'énergie. Toutes les combinaisons chimiques dans lesquelles l'or est susceptible d'entrer ne peuvent trouver place ici : nous parlerons seulement de ses alliages avec d'autres métaux. Il en est peu qui ne s'y allient en proportions quelconques. On a observé avec plus de soin dans ces derniers temps la combinaison de l'or avec le fer, qui donne naissance à un produit fort remarquable. L'un des alliages les plus intéressants de l'or est celui de mercure, connu plus généralement sous le nom d'*amalgame*, et qui offre le moyen le plus généralement employé pour extraire l'or dans les travaux d'exploitation de ses mines. Nous venons de dire que le feu de nos fourneaux est impuissant pour la volatilisation de l'or. Mais il n'en est pas de même quand on le soumet à l'action des rayons solaires concentrés. Ce phénomène est fort remarquable : exposé pendant des semaines entières par Boyle et Künckel, il est resté fixe dans les fourneaux les plus ardents, au lieu qu'ayant été placé au foyer de la grande lentille de Tschirnausen, il s'est assez promptement volatilisé : cet effet a été constaté d'une manière certaine, en exposant à la fumée de l'or une lame d'argent, qui se trouva parfaitement dorée. Non seulement l'action du feu solaire volatilise l'or, mais, selon la force de concentration, elle le convertit en oxyde et le couvre d'un enduit vitreux couleur de pourpre, que l'on peut regarder comme un oxyde d'or vitrifié. Jamais aucun feu ordinaire n'a produit un tel effet, qui se manifeste d'ailleurs aussi quand l'or est soumis à l'étincelle électrique. L'alliage de l'or avec l'argent, le cuivre, le zinc et le bismuth, se fait d'une manière si complète que la densité, ou pesanteur spécifique de l'alliage, est toujours plus considérable que celle des deux métaux prise séparément. Mais dans d'autres alliages, au contraire, comme celui de l'or avec le fer ou avec l'étain, bien loin qu'il y ait condensation et pénétration réciproque des deux métaux, il se forme au contraire une sorte d'écartement entre leurs molécules, de manière que la masse qui résulte de l'alliage a plus de volume, et par conséquent moins de

densité que n'en avaient les deux métaux pesés hydrostatiquement chacun à part. Le mercure est de tous les métaux celui qui montre le plus d'affinité avec l'or, et leur alliage, qu'on nomme *amalgame*, se fait avec une si grande facilité qu'on l'obtient même à froid, par la simple trituration de l'or en feuille ou en poudre avec le mercure coulant. Il en résulte une masse molle comme de la pâte, à laquelle on donne le degré de consistance qu'on juge à propos, en y ajoutant une plus ou moins grande quantité de mercure. C'est avec cet amalgame qu'on exécute la dorure dite en *or moulu* : on l'étend sur le métal qu'on veut dorer, on expose la pièce au feu: le mercure s'évapore, et l'or se trouve fixé sur la surface du cuivre ou de l'argent qu'on avait couverte d'amalgame. C'est pareillement à la faveur de cette grande affinité de l'or avec le mercure qu'on parvient à le retirer avec profit des minerais les plus pauvres: on les pulvérise, on les pétrit avec de l'eau salée, et l'on y mêle une quantité de mercure suffisante ; on procède ensuite à des lavages réitérés de ce mélange, pour le débarrasser peu à peu de toutes les matières terreuses, jusqu'à ce qu'enfin il ne reste plus à peu près que l'amalgame aurifère, dont on retire le mercure par la distillation ; et l'on achève de purifier l'or par le moyen ordinaire de la coupelle. L'or précipité de sa dissolution hydrochlorique par l'ammoniaque ou alcali volatil, acquiert une propriété qui lui est commune avec l'argent et le mercure, c'est d'être *fulminant*. Buffon rapporte, à l'occasion de l'or fulminant, une observation curieuse : si on le fait détonner sur différents métaux, il s'y comporte d'une manière différente : sur l'étain, le plomb, l'antimoine, le bismuth et l'arsénic, il laisse des traces d'oxyde couleur de pourpre; sur l'argent, le cuivre, le fer, le cobalt et le zinc, il se revivifie, et s'y incruste avec son brillant métallique. La propriété que possède l'or de former dans de certaines circonstances un oxyde de couleur pourpre, le rend précieux pour la peinture en émail et sur porcelaine ; il fournit alors les plus belles nuances de violet, de rose et de lilas. Pour obtenir dans toute sa beauté cet oxyde, qu'on nomme *pourpre de Cassius*, on fait une dissolution d'étain dans l'eau régale, qu'on étend de beaucoup d'eau pure distillée, et l'on y verse peu à peu la dissolution régalienne d'or qui se précipite en couleur de pourpre. Cette opération, très délicate (*voy*. PRÉCIPITÉ *pourpre de Cassius*), exige des précautions particulières. Malgré sa grande densité, l'or réduit en feuilles très minces, comme celles dont se servent les doreurs sur bois et sur cuir, par exemple, ne paraît pas être tout-à-fait opaque. On pourrait croire que la clarté qu'on aperçoit dans ce cas, en plaçant une de ces feuilles entre l'œil et la lumière, proviendrait de quelques interstices ou solution de continuité ; mais une observation due à Newton présente un autre point de vue de cette question, il a remarqué qu'une telle feuille paraissait d'un bleu verdâtre ; il en a conclu que ce métal, en même temps qu'il réfléchissait des rayons jaunes, admettait, par réfraction, dans son intérieur, une certaine quantité de lumière bleue, qui, après s'être réfléchie çà et là à la rencontre des molécules métalliques, était entièrement éteinte. La ductilité de l'or, ou la facilité qu'il a de s'étendre en feuilles sous le marteau, est extrêmement remarquable. Les physiciens en rapportent des exemples prodigieux ; en voici quelques-uns : avec un grain pesant d'or, on peut former une feuille dont la surface sera d'environ 50 pouces carrés. L'art du batteur d'or démontre journellement qu'une once de ce métal peut être réduite en 1600 feuilles, chacune de trente-sept lignes en carré, ou en plus de 1000 feuilles de quatre pouces, ce qui en multiplie la surface 159,092 fois: chacune de ces feuilles n'a que 0 m. 00009 d'épaisseur. On a aussi calculé qu'avec un ducat (valant environ 12 francs) on pouvait dorer une statue équestre grande comme nature. Mais c'est surtout l'art du tireur d'or qui nous fournit les exemples les plus surprenants de son étonnante

ductilité, en même temps que de sa ténacité extrême, qui est supérieure à celle de presque tous les autres métaux. Un fil d'or d'un dixième de pouce de diamètre peut soutenir un poids de 500 livres sans se rompre. Une once d'or passée à la filière est susceptible de fournir un fil d'un 1,095,000 pieds de long, équivalant à une ligne de 73 lieues, à 2,500 toises la lieue. La moitié de cette quantité, employée à couvrir un cylindre d'argent de deux pieds huit pouces de long et d'un pouce de diamètre, est alongée très facilement en un fil de même longueur que le précédent, qui paraît entièrement d'or comme le premier; en le passant au laminoir, on le change en une lame qui aura ses deux faces dorées : ainsi, une demi-once d'or peut couvrir parfaitement une surface de 146 lieues. Sous le point de vue de sonorité, l'or offre aussi des résultats particuliers. On a remarqué que des cordes de clavecin qu'on avait faites en or étaient sensiblement plus graves que celles de laiton ou d'acier. Cet effet doit sans doute être attribué à la mollesse et au peu d'élasticité du métal.

Titre ou degré de pureté de l'or. — Le degré de pureté de l'or, ou, comme on dit dans le commerce, son titre, s'évalue dans la plus grande partie de l'Europe par *karats*, ou vingt-quatrièmes. L'or absolument pur est à 24 karats; celui qui contient deux parties d'alliage est à 22 karats, et ainsi de suite. L'or employé avant l'année 1789 à la fabrication des louis et à celle des bijoux à Paris devait être à 22 karats; mais l'or des bijoux n'est ordinairement qu'à 20, très souvent à 18, et quelquefois même audessous; mais ces titres ne sont pas légaux. Aujourd'hui on évalue en France le degré de pureté de l'or et de l'argent par millièmes. Les monnaies d'or et celles d'argent qui contiennent également neuf parties de fin et une partie d'alliage sont dites au titre de 900 millièmes; l'or des bijoux doit être au titre légal de 800 millièmes, etc. Ce qu'on nomme *or vert* est un alliage de 71 parties d'or pur avec 30 parties d'argent également pur. Les différents alliages de l'or varient dans leur couleur, leur dureté, leur fusibilité, et notamment dans leur pesanteur spécifique, qui est dans presque tous les cas inférieure à celle de l'or pur. Brisson a trouvé que, dans un alliage factice d'or et de cuivre, ces deux métaux paraissaient se pénétrer réciproquement, en sorte que la pesanteur spécifique du mélange était plus grande que la somme des pesanteurs spécifiques des deux métaux séparément. Ainsi, dans de l'or au titre de l'orfèvrerie de Paris, où la proportion de ce métal était celle de 11 à 1, la pesanteur spécifique du mélange s'est trouvée de 17,4863; mais en supposant qu'il n'y eût eu aucune pénétration, elle n'aurait dû être que de 17,1529, ou à peu près; ce qui fait une augmentation de densité d'environ un cinquante-unième. D'après le même physicien, un pied cube d'or à 24 karats pèse 1348 livres 1 once et 41 grains poids de marc (environ 660 kilogrammes). Ductile et malléable au suprême degré, comme nous l'avons dit plus haut, l'or est susceptible de recevoir toutes les formes que peut lui donner une main habile; mais son peu de dureté l'empêcherait de les conserver, s'il n'était allié à une certaine quantité de cuivre ou d'argent. Ces métaux le rendent à la fois plus dur et plus fusible; le premier exalte sa couleur, et c'est pour cette raison qu'il est employé de préférence pour les alliages destinés à la fabrication des bijoux; le second l'affaiblit. Le docteur Henry, dans ses *Éléments de chimie expérimentale*, et plusieurs autres auteurs, ont rapporté, comme un fait très singulier, que quelques espèces de cuivre, qui, par elles-mêmes, ne semblent défectueuses sous aucun rapport, détruisent complètement la ductilité de l'or. Nous ne voyons là rien qui ne s'explique cependant très naturellement par la présence de quelques atomes de plomb ou d'antimoine dans ces cuivres, quantité insuffisante pour en altérer sensiblement les propriétés, mais que l'or ne peut recevoir

sans devenir très cassant, car l'on sait que $\frac{1}{2000}$ en poids de ces métaux suffit pour gâter totalement l'or. Un alliage formé d'une seule partie de plomb et de onze parties d'or, et qui affecte une couleur jaune-pâle et terne, est aussi fragile que le verre.

État dans lequel on trouve l'or dans le commerce. — On trouve chez les batteurs d'or plusieurs sortes d'or en feuilles; le plus beau est celui qu'on nomme *or d'épée*, et qui sert aux damasquineurs; le second en pureté sert aux armuriers, et se nomme *or de pistolet;* le troisième sert aux relieurs, on l'appelle *or de relieur;* le quatrième, enfin, sert aux peintres en bâtiments, et est employé aussi dans la pharmacie pour dorer des pilules, d'où lui est venu le nom d'*or d'apothicaire*. Ce que l'on nomme *or en coquilles* est fabriqué avec des rognures de feuilles d'or appelées *bractéoles*, qu'on broie avec de la gomme ou du miel. On le met ensuite dans des coquilles de moule, et il est particulièrement employé dans l'enluminure des estampes et des écritures.

Des moyens le plus généralement employés pour reconnaître le degré de pureté de l'or. On a eu recours à plusieurs méthodes, principalement pour l'essai des bijoux, pour lesquels on a moins de garantie que dans le monnayage, qui est sous l'égide du souverain qui fait battre monnaie. Le moyen dont on se sert le plus communément, surtout quand l'objet est petit, et qu'on craint de le déformer, est l'essai à la pierre de touche. On trace sur la surface de cette pierre un trait plus ou moins délié, sur lequel on passe ensuite une barbe de plume imprégnée d'acide nitrique étendu ou eau-forte. L'on juge d'après le plus ou moins d'altération que le trait subit dans sa couleur et dans sa continuité du titre auquel le bijou a été fabriqué. Mais pour prononcer avec quelque connaissance de cause d'après cette seule épreuve, il faut s'être long-temps exercé avant sur des alliages faits dans des proportions diverses et bien connues, et qu'on nomme *touchaux;* aussi, dans les cas importants, c'est toujours à l'essai tel qu'on le pratique dans les hôtels des monnaies qu'il faut avoir recours. — Quand l'or est allié au cuivre, on peut l'obtenir pur en le passant à la coupelle avec une certaine quantité de plomb; mais ce moyen ne peut être employé quand il contient de l'argent; il faut alors recourir à l'opération dite du *départ*. On procède d'abord à ce qu'on appelle l'*inquartation*, qui consiste à augmenter la quantité d'argent que l'on présume exister dans l'alliage, jusqu'à ce que la proportion de ce métal soit à peu près triple de celle de l'or. On réduit ensuite en lames minces le nouvel alliage à l'aide d'un laminoir, et l'on soumet les feuilles roulées à l'action de l'acide nitrique à plusieurs reprises. L'argent est enlevé en entier si l'opération est faite avec soin, et l'or reste pur. — Il y a encore plusieurs autres manières de séparer l'argent de l'or, auxquelles on donne les noms de *départ sec*, de *départ de cémentation* et de *départ inverse*, mais elles sont peu usitées. Il est d'ailleurs superflu d'ajouter que dans le départ en grand on ne prend pas les mêmes précautions que dans le départ d'essai. Pour séparer l'or de l'argent par la voie sèche, on fait chauffer l'alliage jusqu'au blanc, avec un quart de son poids de soufre; l'argent se fond avec le soufre, et l'or se recueille au-dessous du sulfure d'argent. Tout ceci sera expliqué plus au long à l'article TITRE DES MÉTAUX.

Des usages de l'or. Sans parler de l'or monnayé, ses principaux usages sont trop généralement connus pour qu'il soit besoin d'en faire mention ici. Nous avons déjà dit comment il est employé par l'intermède du mercure à la dorure d'autres métaux. Chacun sait comment on l'étend en feuilles pour dorer les bois, le cuir, etc., etc. Nous ajouterons seulement que par un procédé dont on est redevable à une Anglaise, Mme Fulham, on dore avec beaucoup de promptitude, d'élégance et de facilité, les étoffes de laine et surtout de soie. Il suffit pour cela de tracer le dessin sur l'étoffe au

moyen d'une dissolution d'or fort étendue d'eau, et de l'exposer ensuite à un courant de gaz hydrogène que l'on dégage d'un mélange d'acide sulfurique étendu d'eau et de limaille de fer ou de zinc; l'or se réduira, et les traits du dessin seront parfaitement dorés. On emploie aussi en Angleterre la dissolution d'or mélangée avec de l'éther sulfurique pour dorer des ciseaux d'acier, des lancettes, et autres petits outils, qui se trouvent ainsi préservés de la rouille au moyen d'une bien petite quantité d'or qui se revivifie à leur surface.—L'or en chiffons ou en drapeaux est employé à la dorure des pièces délicates de cuivre ou d'argent. Il s'obtient par la combustion de vieux linges propres que l'on a fait sécher et brûler dans un creuset après qu'ils ont été imbibés d'une dissolution d'or dans l'eau régale. La poudre de couleur pourpre qui en résulte étant passée avec frottement au moyen d'un bouchon humecté sur la surface bien décapée du bijou, le revêt d'un enduit métallique brillant, mais qui malheureusement a peu de solidité : c'est le procédé de la dorure dite au *bouchon*. Mais l'un des emplois les plus agréables et les plus éclatants de l'or est sur la porcelaine. Pour cette opération, on précipite l'or de sa dissolution hydrochlorique au moyen du sulfate de fer récent ou protosulfate. La poudre brune qu'on recueille étant broyée avec de l'huile d'aspic, ou de lavande, ou de la gomme, est étendue au pinceau sur la pièce de porcelaine; on passe au feu de moufle; l'or s'attache par l'intermède du fondant qu'on y avait mêlé; il n'offre d'abord qu'une couleur briquetée terne, mais, sous le brunissoir, il prend le bel aspect métallique qui lui est propre.

Des gisements de l'or et des procédés de son extraction des mines qui le fournissent. L'or est, comme le fer, très généralement répandu dans toute la nature, mais le plus souvent en si petite quantité, et tellement masqué par une multitude d'autres substances, qu'il est rare qu'on puisse l'en extraire avec profit; il résulte même de ces mélanges où il se trouve en si petite proportion que sa présence est fort difficile à constater. La cendre même d'un grand nombre de végétaux en contient des quantités appréciables. Berthollet a retiré jusqu'à 40 grains d'or par quintal de cendres, où il était avéré qu'il ne se trouvait pas accidentellement. — L'or a, comme la plupart des autres métaux, ses mines proprement dites, soit en filons, qui sont ordinairement quarzeux et situés dans les montagnes primitives, soit dans des couches horizontales de sables ordinairement ferrugineux qu'on croit être des terrains d'alluvion, mais qui probablement ne le sont pas tous.—L'Espagne et le Portugal possédaient jadis des mines d'or d'un produit considérable. On rapporte que les Romains en tiraient annuellement jusqu'à trente mille marcs d'or. On trouve des filons aurifères dans presque toutes les autres contrées du globe; mais il est excessivement rare qu'il n'y soit pas en mélange avec d'autres métaux beaucoup plus abondants que lui. Ce sont même ces mines mélangées qui fournissent le plus d'or; car là où il est isolé, on le trouve ordinairement si peu abondant que les frais d'extraction absorbent au-delà des bénéfices. On reçoit en Europe de fort beaux et fort riches échantillons d'or de la Chine, des Grandes-Indes, de l'île de Sumatra, etc. Mais ces masses détachées sont loin de prouver l'abondance des mines d'où elles ont été extraites. Par exemple, en France, le filon de la Gardette, dans le ci-devant Dauphiné, qu'on a été forcé d'abandonner à cause de l'exiguité des produits de l'exploitation, a fourni des échantillons que l'on croirait provenir des plus riches mines du Mexique. Il en a été de même d'un filon qu'on découvrit en Russie, sous le règne de Pierre-le-Grand; il est situé près d'Olonetz, sur le lac Ladoga. On y trouva quelques morceaux d'or du poids de deux et trois marcs, qu'on voit encore dans le cabinet d'histoire naturelle de Saint-Pétersbourg. — Les mines d'or les plus importantes qu'on exploite aujourd'hui

sont, en Europe, celles de Hongrie et de Transylvanie. En Hongrie, elles se trouvent aux environs de Schemnitz et à Cremnitz : celles-ci sont voisines des monts Krapaks. Les filons, dans ces mines, ne sont pas proprement des mines d'or, mais des mines d'argent aurifère. L'exploitation de ces filons est très ancienne, et remonte à plus de mille ans, suivant Alfonse Barba. Les fouilles ont été poussées dans la profondeur à plus de 900 pieds perpendiculaires. — Les principales mines de Transylvanie produisent un minerai aurifère où domine le tellure, nouveau métal reconnu par Klaproth. Les mines de Faltzbay renferment des filons d'or blanc problématique dans des montagnes de grauwacke schisteuse, qui est une espèce de grès dont le gluten est argileux. Dans les mines d'Offenbanya, où se trouve l'or dit *graphique*, les filons sont dans un porphyre-siénite. A Nagyag, où l'or se trouve joint au tellure lamelleux, les filons sont, dans la montagne de Cétras, formés également d'un porphyre-siénite; le minérai aurifère y est accompagné de galène, d'arsénic, de manganèse, de fer et de zinc. La mine de Vérespatak, près d'Abrobanya, est célèbre par les bois pétrifiés qu'elle renferme, et qui sont convertis en mine d'or. — La Sibérie, en général, si riche en mines, n'a qu'une seule mine d'or proprement dite; c'est celle de Bérézof, dans les monts Ourals, près d'Ékatérinbourg, la même qui produit le plomb rouge; l'or s'y trouve disséminé dans un minerai ferrugineux, cristallisé en cubes striés. Les autres mines de Sibérie qui fournissent de l'or sont des minerais d'argent aurifère; la plus célèbre est celle de Zméof, dans les monts Altaï, entre l'Obi et l'Irtisch. — Les mines d'or qu'on trouve dans les contrées septentrionales, et même dans les régions tempérées, y sont rares et en général peu riches; la véritable patrie de ce métal semble placée entre les tropiques. La nature y a décoré la terre d'une ceinture dorée, parsemée de diamants et de toute sorte de pierres précieuses, et toutes ces belles productions se trouvent presqu'à la surface du sol. Les terrains aurifères en couches horizontales, qui sont si fréquents dans les différentes contrées de l'Afrique, ne pénètrent jamais à plus de deux toises de profondeur; il en est de même dans les plaines du Brésil et dans les vallées du Pérou, du Mexique, de la Nouvelle-Grenade et des autres parties de l'Amérique équatoriale. Les filons d'or eux-mêmes plongent rarement au-delà de quelques toises. Il n'y a que les filons d'argent qui se soutiennent à des profondeurs plus considérables, et, dans ceux-ci, l'or ne se trouve que dans une fort petite proportion; il semble que ce précieux métal ait besoin des rayons du soleil pour être mûri. La très grande majorité de l'or qui est dans le commerce provient des sables aurifères.

Des historiens de l'or. L'or est, de tous les métaux, celui qui a eu le plus d'historiens particuliers ou d'auteurs monographes. Quoique le plus grand nombre des ouvrages d'alchimie, comme l'a observé Fourcroy, n'en aient présenté que la fable, on peut cependant les compter dans cette classe de traités monographiques sur l'or. Parmi ceux qui ont fourni le plus de faits utiles ou singuliers, et qui, sans être entièrement débarrassés des idées alchimiques, les ont données au moins avec quelque sagesse, il faut surtout distinguer Glauber, Clavéus, Dickinson, Helvétius, Orseball, Kunckel, Barba, Borrichius, Cassius et Henckel. Boyle, Muschenbroeck, Nollet, parmi les physiciens, ont rassemblé le plus de faits utiles sur les propriétés physiques de l'or. Valérius, Lewis, Eschenbach, Gellert, Salchow, Tillet, de Born, Ferber, Sage, Ribaucourt, Vauquelin, sont les chimistes qui ont le mieux écrit, soit sur les essais, soit sur le traitement en grand, soit sur l'ensemble des propriétés de ce métal précieux. Bergman et Scheele, Van Marum et Berthollet ont ajouté des faits importants sur l'oxydation, la dissolution, et sur plusieurs des composés que l'or est susceptible de former.

Or natif. Or natif ou vierge des anciens minéralogistes, gediegen Gold (Werner), native Gold (Kirwan, Jamieson), etc. — Les essais de Réaumur, de Tillet, de Darcet, de Kirwan, de Fabbroni, ont prouvé que presque jamais l'or natif n'est parfaitement pur, comme semblerait l'indiquer le nom de *vierge*, qui lui a été mal à propos donné. Cet or est toujours plus ou moins allié d'argent et de cuivre, et même de platine et de palladium dans des proportions variables. De là les sous-espèces formées par les minéralogistes sous les noms d'*or natif jaune d'or, jaune de laiton* et *jaune grisâtre*. — La première de ces sous-espèces (l'or natif jaune d'or) est la plus pure, et ne contient qu'une très petite quantité d'argent, ou encore moins de cuivre, qui ne peuvent influer sensiblement sur sa couleur. C'est la plus commune des trois sous-espèces. On la rencontre ordinairement dans le quarz, sous forme de veines; cependant, dans beaucoup de pays, elle se recueille aussi en très petites masses, en grains, etc. On la trouve aussi cristallisée en cubes, qui sont rarement réguliers; en octaèdres souvent cunéiformes, en cubes tronqués sur leurs angles solides, en dodécaèdres rhomboïdaux, et en cubo-dodécaèdres. Ces cristaux sont ordinairement d'une assez grande ténuité. Les plus beaux que l'on connaisse ont été donnés au muséum d'histoire naturelle de Paris par le comte Guéheneuc; ils viennent de Mato-Grosso, au Brésil. L'or natif est souvent aussi engagé dans le quarz sous la forme de rameaux plus ou moins contournés en filets. — Dans nombre de collections minéralogiques, on montre avec orgueil des masses considérables de ce métal, qui portent le nom de *pépites*. Dans les premiers temps de la découverte du Pérou, on rencontrait assez fréquemment de ces masses volumineuses. Celle que plus récemment (en 1730) on y a trouvée pesait plus de 45 livres. Une autre, venant des mines de Choco, était du poids de 25 livres. Mais la plus considérable que l'on connaisse est celle qui existait et se voit peut-être encore dans le cabinet de Madrid: elle pèse, dit-on, 66 marcs (environ 33 livres). Celle que possédait l'ancienne académie des sciences de Paris, et que Darcet trouva au titre de 23 karats 26 trente-deuxièmes, pesait 21 marcs 4 onces. Aujourd'hui encore, le cabinet d'histoire naturelle de la même ville en possède une de 1 livre 4 gros. C'est un don de M. de Lacépède. Sa forme est presque lenticulaire, d'une belle couleur d'or. Elle vient du Pérou. — Il y a une trentaine d'années qu'en creusant dans un terrain de transport du comté de Wiclow en Irlande, sous les racines d'un arbre enfoui, on a trouvé plusieurs morceaux d'or roulés. L'un d'eux pesait 22 onces, et avait eu pour gangue le quarz blanc; essayé, on le trouva au titre de huit parties d'or et une d'argent. Tout récemment, en 1816, une pauvre femme de Tressignan, canton de Lavallon, département des Côtes-du-Nord, recueillit un morceau d'or engagé dans du quarz, et gisant dans un fossé: il était à un très haut titre, et pesait près de 10 onces. — Mais c'est ordinairement en masses infiniment plus petites que se trouve l'or natif, et le plus souvent en paillettes très aplaties, ou en petits grains irréguliers, que l'or natif se trouve disséminé dans les sables; très fréquemment même en poudre impalpable, caché à la vue par les matières terreuses dont il est enveloppé. — La seconde sous-espèce (l'or natif d'un jaune de laiton) renferme toujours une plus grande quantité d'argent que la sous-espèce précédente, et quelquefois un peu de fer. Sa couleur en est sensiblement affaiblie, et tire quelquefois sur le verdâtre. Ce mélange se rencontre particulièrement en Transylvanie: il existe aussi en Sibérie. Dans ce dernier pays même, l'argent forme avec l'or un alliage qui présente tous les caractères d'une espèce minéralogique distincte (*v.* ci-après Or argental). L'or argentifère est quelquefois cristallisé sous la forme d'octaèdres cunéiformes alongés, groupés, et sous celle de petits solides trapézoïdaux amoncelés, et composant

de petites grappes ; mais le plus souvent il est en lames dentelées, minces et contournées, ou en simples filets, et quelquefois encore en petites masses muscoïdes ou en simple poussière. Les anciens nommaient *electrum* l'or qui tenait un cinquième d'argent. — Enfin, la troisième sous-espèce (ou l'or natif jaune-grisâtre) doit sa couleur à la présence du platine ou du palladium.

Gisement et pays de l'or ; produit des principales mines. L'or natif se trouve dans les terrains de toutes les formations. Il est disséminé dans les lits des montagnes anciennes, et notamment dans le quartz au Pérou ; il se rencontre aussi dans les veines du schiste argileux dans ce même pays, et dans celles du granit, au Gastein, pays de Saltzbourg, et dans la roche d'amphibole, en Suède. Il est également disséminé et en veines dans les montagnes de porphyre argileux et de grauwacke en Transylvanie. Les montagnes à couches de pierres sablonneuses du même pays en renferment de petites veines. Il abonde surtout dans le sol de transport, où il est répandu sous la forme de grains, et quelquefois de masses assez considérables nommées *pépites*. Les mines d'or les plus riches que l'on connaisse sont celles du Mexique et du Pérou. Il en existe, d'un produit assez considérable, en Transylvanie et dans la Sibérie. L'Asie et l'Afrique renferment aussi de riches mines de ce métal. On en a découvert une en France, près de la Gardette, à quelques lieues d'Allemont, dans le gneiss; mais elle est abandonnée. Plusieurs fleuves d'Europe, tels que l'Arauyoschs, le Rhin, le Rhône, l'Ariège, l'Orco, la Seine, etc., et diverses rivières ou ruisseaux des Pyrénées, tels que le Cèze et le Gardon, roulent des paillettes d'or. — L'or mexicain provient pour la plus grande partie de terrains d'alluvion, dont on l'extrait par des lavages. Ces terrains sont fréquents dans la province de la Sonora, qui peut être considérée comme le Choco de l'Amérique septentrionale. On a recueilli beaucoup d'or disséminé dans les sables qui remplissent le fond de la vallée du Rio-Hiaqui, à l'est des missions de Tarahumara. Plus au nord, dans la Pimaria-Alta, sous les 31 degrés de latitude, on a trouvé des masses d'or natif du poids de 5 à 6 livres. — Une autre partie de l'or mexicain est extraite des filons qui traversent les montagnes de roches primitives. C'est dans la province d'Oaxaca que les filons d'or natif sont le plus fréquents, soit dans le gneiss, soit dans le schiste micacé. La dernière roche surtout est très riche en or dans les mines célèbres du Rio-San-Antonio. Ces filons, dont la gangue est un quartz laiteux, ont plus d'un demi-mètre d'épaisseur, mais leur richesse est fort inégale. Le même métal se présente, soit pur, soit mêlé aux minerais d'argent, dans la plupart des filons qui sont exploités au Mexique. A peine y existe-t-il une mine d'argent qui ne soit aurifère.—L'or péruvien provient en partie des provinces de Pataz et de Huailas, où on le retire des filons de quartz qui traversent des roches primitives, et en partie des lavages établis sur les rives de l'Alto-Maragnon, dans le Pastido du Chachapoyas.—Tout l'or que fournit la Nouvelle-Grenade est le produit des lavages établis dans les terrains de transport. On connaît des filons d'or dans les montagnes de Guamoco et d'Antoquia ; mais leur exploitation est presque entièrement négligée. Les plus grandes richesses en or de lavage sont déposées à l'ouest de la Cordilière centrale, dans les provinces d'Antoquia et du Choco, dans la vallée du Rio-Cauca, et sur les côtes de la mer du Sud, dans le Partido de Barbacoas. Les terrains qui renferment le plus d'or en paillettes et en grains disséminés entre des fragments de grunstein et de porphyrschiefer s'étendent depuis la Cordilière occidentale jusque sur les bords du grand océan. — L'or le plus fin de la Nouvelle-Espagne, et peut-être de l'Amérique entière, est celui de Giron, dont le titre, à ce qu'on assure, est de 23 karats et trois quarts de grain. On recueille à Marmato, à l'ouest de la rivière de Cauca, un or blan-

châtre, qui ne dépasse pas le titre de 12 à 13 karats de fin, et qui est mêlé d'argent : c'est le véritable *electrum* des anciens. — Au Choco, la rivière la plus riche en or est le Rio-Andageda, qui forme, avec les rivières de Quito et de Zitara, le grand Rio-Atrato. Le morceau d'or le plus grand qui ait été trouvé au Choco pesait 25 livres. — L'Asie et les nombreuses îles de l'océan Indien possèdent des mines d'or d'un produit assez considérable. La seule île de Sumatra, d'après M. Marsden, en fournit annuellement 15,400 onces, qui proviennent, soit des veines dans lesquelles il est associé au quartz, soit des terrains d'alluvion, où il est disséminé en grains, et quelquefois par petites masses : l'une de celles-ci pesait 9 onces. — L'Afrique livre au commerce une très grande quantité d'or. Il s'y rencontre principalement dans le sol d'alluvion.—Enfin, l'Europe n'est pas dépourvue d'or ; mais ses mines y sont en général aujourd'hui de très peu d'importance, si on en excepte celles de la Hongrie et de la Transylvanie, dont le produit réuni est d'environ 5,000 marcs. Toutes les autres ensemble ne fournissent pas la sixième partie de cette quantité. — Suivant M. de Humboldt, les mines d'or du Brésil fournissent annuellement 6,873 kilogrammes d'or fin ; celles de la Nouvelle-Grenade 4,714 kil. ; celles du Chili 2,807 kil. ; celles du Mexique 1,609 kil. ; celles du Pérou 782 kil., et celles de Buénos-Ayres 506 kil. Ainsi, le produit total de l'Amérique est, année commune, de 17,291 kil. d'or fin ; mais la plus grande partie de ce produit ne provient pas de mines. Il en est de même de l'or fourni au commerce en assez grande abondance par l'Afrique. La forme pulvérulente sous laquelle on le présente presque toujours prouve assez qu'il provient de lavages de terrains d'alluvion. On ne peut d'ailleurs fixer avec quelque certitude ce qu'en fournit l'Afrique : on croit que la quantité est d'environ 1,500 kilogr.—On évaluait, il y a quelques années, le produit des mines de la Sibérie à 7 ou 800 kilogrammes ; mais il paraît que récemment cette quantité a au moins doublé. — De tous les métaux connus jusqu'ici, l'or est le plus indestructible et le plus inaltérable par le contact de l'air (le platine excepté) : il est le seul qui y conserve son éclat, son brillant, sa couleur et toute sa pureté ; le seul qui résiste aux siècles mêmes accumulés. Les dorures de tous les édifices publics, que les chimistes ont coutume de citer pour preuve de cette inaltérabilité de l'or par l'air et par les vapeurs qu'il transporte, ne sont encore que des exemples faibles en comparaison de ces étoiles d'or attachées aux voûtes des temples bâtis, il y a des milliers d'années, par les Égyptiens, et que des voyageurs modernes ont vues récemment briller de tout leur éclat sur les débris de ces voûtes immenses, échappées à travers les siècles à la faux du temps. L'or s'éloigne beaucoup par cette belle propriété de l'argent, dont le brillant se ternit, et qui prend une couleur noire par sa longue exposition à l'air. — La couleur jaune particulière de l'or et son éclat attirent et réjouissent les yeux ; et il est certain, comme l'a remarqué Malouin, d'après une expérience familière et répétée, qu'une grande surface d'or bien bruni attire tous les regards, et excite dans ceux qui la voient un sentiment d'hilarité, une sorte de jouissance dont il est difficile de ne pas saisir l'impression quand on regarde attentivement les personnes qui l'éprouvent. Il n'est pas douteux que ce sentiment ne soit dans la nature, et qu'il n'indique une jouissance réelle.

Or argental, alliage naturel d'or et d'argent trouvé à Schlangenberg ou Zméof en Sibérie, et dans lequel ce dernier métal entre dans la proportion de 36 centièmes environ. Sa pesanteur spécifique est voisine de celle de l'or.

Or blanc. On a quelquefois donné ce nom au platine.

Or de chat. On donnait autrefois ce nom au mica couleur d'or, mais qui ne contient pas un atome de ce métal.

Or de Manheim, *tombac* ou *similor*, *chrysocale*, *métal du prince Robert.*

Alliage de cuivre et de zinc, qui imite assez bien la couleur de l'or. Sa composition varie de 60 à 80 parties de cuivre, sur 20 à 40 de zinc.

Or musif, sulfure d'étain.

Or vert, alliage d'or et d'argent employé dans la bijouterie.

Or vierge (v. Or natif).

Or potable. Nous l'avons dit plus haut, c'est dans les récits fastueux des alchimistes que les premiers chimistes systématiques ont puisé les connaissances qu'ils ont commencé à recueillir et à disposer méthodiquement sur l'or; ils ont également profité des nombreux travaux des adeptes, entrepris dans l'intention toujours trompée et toujours renaissante de trouver dans ce métal une panacée, un remède universel. Toutes les recettes d'*or potable*, de teintures et d'elixirs aurifiques, tous les moyens prétendus de le diviser, de l'atténuer, de le dissoudre, ont été pour les véritables chimistes autant de faits à observer; mais l'art de guérir n'y a pas trouvé beaucoup de ressources. Cependant, récemment encore, il a été proposé de substituer l'or au mercure dans le traitement de la siphilis : toutefois, l'effet principal des préparations d'or étant d'exciter puissamment le système artériel, M. Orfila pense que son usage doit toujours faire craindre des accidents fâcheux.

Pelouze père.

Complétons cet article, déjà si détaillé, en donnant les autres acceptions principales du mot or. Figurément, il signifie *richesse*, *opulence* :

Si l'or seul a pour vous d'invincibles appas,
Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le Permesse;
Ce n'est point sur ce bord qu'habite la Richesse!

disait l'honnête Boileau aux poètes de son époque, qui désertaient lâchement les autels des Muses pour sacrifier à l'aveugle Plutus; en d'autres termes, qui préféraient un diner à trois services aux diners à 18 sous du quartier Latin. Rouler sur l'*or*, avoir des monceaux d'*or*, être tout cousu d'*or*, c'est jouir d'une grande opulence. En parlant d'un effet, d'un billet, d'une marchandise dont on aura de l'argent comptant quand on voudra, on dit : c'est de l'*or* en barre. Il vaut son pesant d'*or*, c'est un homme d'*or* : ces locutions désignent un homme doué de belles qualités sociales et un subalterne, un domestique laborieux, attaché à ses devoirs. On appelle livre d'*or* un livre excellent, et particulièrement un petit livre qui contient beaucoup d'idées justes et d'une utilité pratique : le *Manuel* d'Épictète est un livre d'or. Dire, parler d'*or*, c'est dire ce qu'il y a de mieux dans la circonstance, ce qu'il y a de plus satisfaisant pour la personne à qui l'on parle. On qualifie de *saint Jean bouche d'or* l'homme qui dit toujours sa pensée avec franchise et sans ménagement. *Or* se dit encore proverbialement en ces phrases : il a coûté plus d'*or*, il a mangé plus d'*or* qu'il n'est gros, pour dire que son éducation a nécessité de grandes dépenses. A un homme qu'on menace de vengeance après qu'il a eu quelqu'avantage, on dit : c'est de l'*or* de Toulouse qui te coûtera cher! parce qu'il a été funeste aux familles qui l'ont possédé. Il faut faire un pont d'*or* à ses ennemis, c.-à-d. qu'il faut leur faciliter la retraite, même par quelque sacrifice, plutôt que de les réduire au désespoir. Enfin, par une sorte d'antithèse assez plaisante, on dit qu'aux premiers siècles de l'église les évêques étaient d'*or* et avalent des crosses de bois, et que maintenant c'est tout le contraire. — En poésie, ce mot joue un rôle important, et même, ce n'est qu'à sa présence que grand nombre d'hémistiches grecs, latins ou français, sont redevables de leur éclat. Mais parmi les inspirations que les poètes de tous les temps et de tous les pays doivent au soleil et à ses rayons d'or, aux pommes d'*or* des Hespérides, à la chevelure d'*or* de Vénus, d'Hélène et d'Apollon, la suivante mérite une mention à part; c'est un élève de Béranger qui parle à une jeune et belle courtisane :

Combien, dis-moi, t'ont coûté de caresses
Ces vains produits de la mode et de l'art;
Combien de fois l'*or* de tes blondes tresses
A-t-il tremblé dans la main d'un vieillard?

— *Or*, en termes de blason, est la couleur jaune de l'écu, ce qui représente le premier métal : *flavus color*. Les graveurs

le représentent par un nombre infini de petits points, et il est le symbole de la sagesse, de la tempérance, de la foi, de la force, de la constance. — En astronomie et en chronologie, le nombre d'*or* est celui dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire (*v.* Nombre).

Or (Age d' [*v.* Age]).

Or (Bulle d' [*v.* Bulle]).

Or (Ordre militaire de la Toison-d' [*v.* Toison]).

Or (Veau d'). Idole que les Israélites se firent faire au pied du mont Sinaï, et à laquelle ils rendirent un culte semblable à celui du dieu Apis, culte qu'ils avaient vu pratiquer en Égypte. Indigné de cette prévarication, Moïse brisa les tables de la loi, fit fondre et réduire cette idole en poudre, la fit jeter dans le torrent dont ce peuple buvait les eaux, arma les lévites, et leur ordonna de mettre à mort les plus coupables. — Maintenant que par la désignation de *veau d'or* nous désignons un riche stupide, les adorateurs du *veau d'or* sont ces misérables sans dignité, sans caractère, toujours prêts à baiser la botte du puissant du jour. X. X.

ORACLES. Cicéron, dans ses *Topiques*, dit que les oracles ont été ainsi appelés parce qu'ils renferment en eux la parole des dieux (*quod inest in his deorum oratio*). Ces oracles étaient presque toujours des réponses. On en fit de bonne heure des recueils qui étaient conservés dans les archives secrètes des villes. Les plus anciens oracles sont ceux de l'Égypte. Meiners, auteur allemand, qui a écrit une histoire critique des religions, rappelle que le peuple de ce pays était convaincu que le don de prophétie n'appartenait à aucun mortel, mais seulement aux dieux. Toutefois, il serait difficile d'écrire quelque chose de précis sur l'origine des oracles; leur institution remonte à une époque pour laquelle nous n'avons ni écrits ni monuments. Méroé, Thèbes et l'Ammonium étaient à ce qu'il paraît les plus anciens. Jupiter-Ammon était la divinité qu'on y révérait. Il y a lieu de croire que les prêtres voulurent concentrer et régulariser sous la main de leur gouvernement l'influence que se donnaient jusqu'alors des prophètes épars dans d'autres contrées. Plus les oracles sont antiques, et plus ils ont de rapport avec ceux de l'Égypte et de l'Orient en général. Ce furent des étrangers, Phéniciens ou Égyptiens, qui, les premiers, en établirent en Grèce. M. Héeren a doctement commenté toutes les traditions qui concernent la fondation de l'oracle de Dodone (*Idées sur la politique*, etc., t. II, p. 434). Les Pélasges déjà révéraient un pin sacré et prophétique, ou un chêne. Les prêtresses s'étaient, comme pour l'Ammonium de Libye, appelées *péléiadès* (colombes), les prêtres *selli* (il existe dans les *Annales de Heidelberg*, 1816, un excellent article de M. A.-G. de Schlegel sur ce sujet). Quelques savants assez audacieux ont avancé que Dodone devait à Buddha un plus ancien nom, *Bodona*, et Ritter lie ainsi le culte de la Grèce avec celui de l'Inde. Plus tard s'établit l'oracle de Delphes, que sa liaison intime avec le tribunal suprême des amphictyons de Pyles, rendit bientôt le plus important de tous. On consultait Jupiter à Élis, à Pise, et dans une grotte de la Crète. Apollon à Délos, où le bruit des arbres agités par le vent répondait aux questions. Apollon avait encore des oracles à Milet, où était une source sacrée, à Claros, non loin de Colophon, où l'inspiration sortait d'un puits sacré, etc., etc. Il faut citer encore parmi les plus considérés l'oracle de Trophonius, à Lébadie, en Béotie, celui d'Amphiaraüs, à Oropus, sur la limite de l'Attique et de la Béotie. Junon répondait sur le territoire de Corinthe, Hercule à Bura, en Achaïe, Bacchus à Amphiclée, dans la Phocide. Les héros et les demi-dieux avaient aussi des oracles : Tzetzès fait mention d'un oracle d'Ulysse. Rome consultait principalement l'Égypte et la Grèce; mais elle avait les oracles sibyllins d'Albunée et de Cumes. Elle avait aussi ceux de Faunus et ceux de Préneste, qui s'obtenaient par les sorts. A Antium, il y avait des statues de la For-

tune qui répondaient par des signes de tête. L'oracle de Trophonius s'obtenait par les songes, ainsi que celui du temple d'Esculape, à Épidaure. Le premier auteur qui ait fait mention des sibylles paraît être le philosophe Héraclite; quant à la sibylle de Rome, le passage capital est celui de Denys d'Halicarnasse, l. IV, c. 62; voyez Fabricius, dans sa *Bibliothèque grecque* (v. 1, p. 136 de l'édition de J.-C. Harles, voyez aussi les dissertations de Sallier et de Brosset, dans les *Mémoires de l'académie des inscriptions* (t. V et XXXV); l'*Excursus* de Heyne, sur le XVIe livre de l'*Iliade*, et Fréret, qui rappelle combien la nécromancie ou évocation des morts était en usage parmi les peuples de l'ancienne Palestine et des pays voisins. L'antiquité eut aussi ses incrédules : OEnomaus a écrit sur la nullité des oracles. On se rappelle les éloquentes pages de Cicéron contre la divination, et ce qu'il dit de l'ambiguïté des oracles. « En passant le fleuve Halys, Crésus renversera un grand empire. » Crésus crut qu'il renverserait la puissance de ses ennemis, il renversa la sienne. Il en fut de même d'une autre prédiction faite à Pyrrhus : *Aio te, Æacida, Romanos vincere posse*, double sens qu'on peut à toute force rendre en français par ces mots : « Descendant d'Eacus, je dis que Pyrrhus le Romain pourra vaincre. » On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Dans l'excellent livre de Fontenelle, sur les oracles, il y a beaucoup de détails curieux; mais il prouve gravement que les anciens oracles n'ont pas été rendus par les démons, et il explique pourquoi cette opinion régna chez les premiers chrétiens. C'est néanmoins un livre fort curieux, à la lecture duquel il faut ajouter celle de quelques notes des *Religions de l'antiquité*, de M. Guigniaut. Le mot *oracle* s'applique aussi figurément aux vérités énoncées par l'Écriture-Sainte, ou déclarées par l'église. Toutefois, les évocations des morts sont chose assez fréquente dans l'Ancien-Testament : ainsi Saül évoque l'ombre de Samuel par l'entremise de la pythonisse d'Endor. Les décisions humaines, rendues par les sages ou par les savants réunis en corps, sont souvent qualifiées d'*oracles*. L'église prononce les siens dans les conciles, la justice dans les tribunaux. On regarde comme des *oracles* les opinions de certains jurisconsultes; on accorde cette autorité au *Responsa prudentium*, et, en médecine, aux aphorismes d'Hippocrate. On dit aussi pour caractériser le crédit de tel ou de tel homme qu'il est l'*oracle* de son pays. — Dans cet article, nous n'avons point fait l'histoire de chaque oracle, parce qu'ils ont leur siége dans des lieux décrits spécialement dans notre ouvrage. Les Hébreux connaissaient, 1° l'oracle *propitiatoire*, ou de vive voix, que l'Éternel accordait à ses prophètes; 2° celui des songes; 3° les visions; 4° les voix intérieures ou extérieures, comme celle qu'on entendit sur le mont Thabor, lors de la transfiguration du Sauveur.

GOLBÉRY.

ORAGE. Les trois mots *orage*, *tempête* et *ouragan*, quoique désignant trois phénomènes qui ont entre eux la plus grande analogie, ne sauraient néanmoins, dans aucun cas, si ce n'est peut-être en poésie, être pris pour synonymes. Ils désignent tout au plus trois degrés différents, mais bien tranchés néanmoins, d'un même ordre de choses, du même phénomène. L'orage en est le premier; la tempête, ordinairement plus longue, plus impétueuse, réveille presque toujours l'idée de la mer, et ce n'est guère, en effet, que sur l'océan qu'on peut observer des tempêtes proprement dites. Il faut entendre par ouragan, soit sur terre, soit à la mer, tout ce qu'il est possible de concevoir de plus violent, de plus impétueux, dans le déchaînement des éléments, en guerre, comme on dit alors, les uns contre les autres; mais, de cette violence même, naît ordinairement sa brièveté, comme s'il n'était pas possible que la nature pût soutenir longtemps l'effort qu'elle semble être obligée de faire pour le produire. Les orages peuvent se remarquer partout : c'est vers les

confins ou pôles des deux hémisphères, surtout de l'hémisphère boréal, qu'on observe les tempêtes les plus fréquentes et les plus impétueuses. La zone torride, et surtout les Antilles, au moins dans les parages qui ont été le mieux observés jusqu'à présent, semble plus particulièrement être la région des ouragans. Ils y sont parfois d'une violence dont on ne saurait se faire une idée en Europe, et les désastres qu'ils entraînent, ou plutôt les effets qu'ils produisent parfois dépassent tout ce qui est dans les limites du vraisemblable.—C'est par analogie qu'on emploie figurément le mot *orage* pour désigner des passions tumultueuses, violentes, qui placent l'homme en quelque sorte hors de l'empire de sa volonté. On se sert figurément aussi du même mot pour désigner des commotions politiques qui bouleversent plus ou moins les états: c'est ainsi qu'on dit: L'*orage* révolutionnaire, ou les *orages* de la révolution de 1789. Mais peut-être a-t-on tort d'employer ce mot comme on le fait trop souvent pour désigner des troubles, des malheurs particuliers ou domestiques, à moins que ce ne soit sur le ton de la plaisanterie, comme quand on dira à quelqu'un, par exemple: *gare l'orage!* pour l'avertir qu'il va essuyer des réprimandes, ou pour l'engager en riant à se défier du courroux d'une personne dont il n'a rien de bien sérieux à craindre.

Billot.

ORAISON (grammaire). Dans le sens grammatical, le mot *oraison* désigne l'expression vocale de la pensée, le système des sons articulés, qui la manifestent à l'oreille, à l'imagination, à l'intelligence. Ce qu'on appelle les parties d'oraison ou les parties du discours s'entend des diverses espèces de mots employés à énoncer une proposition: le sujet ou le nom, le pronom, l'attribut ou l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe, la conjonction, l'interjection (*v.* Grammaire), caractérisent les parties constitutives de l'oraison ou du discours.— Le mot *oraison* s'emploie dans des acceptions différentes. Lorsqu'il signifie *prière*, il s'applique surtout à l'admirable modèle qu'en a donné Jésus-Christ à ses apôtres. C'est l'*Oraison dominicale*, le *Pater noster*, ainsi désignée d'après le titre que donne tout chrétien au Christ. On dit être en *oraison* pour indiquer que celui dont on parle vaque à la prière. On dit aussi l'*oraison mentale*, pour désigner la prière non articulée, celle que le cœur et la pensée adressent au ciel sans en prononcer les paroles. On a beaucoup abusé de cette prière intérieure, que l'on a vue trop souvent dégénérer en rêveries et en extases, toujours voisins de la superstition ou du fanatisme. L'homme, fait pour agir, et non pour se livrer à d'oisives contemplations, ne doit s'élever à Dieu, dans la prière, que pour invoquer son appui. La prière doit donc être courte comme celle dont l'Évangile nous offre l'exemple. A. D. V.

ORAISON FUNÈBRE (éloquence) (*v.* Éloquence, Orateurs sacrés, Oratoire [Art et style]). Que pouvons-nous dire encore, après tout ce qui a été dit sur l'*oraison funèbre?* L'inconvénient des sujets rebattus est de ne laisser à celui qui est obligé d'en parler que l'insipide rôle d'écho, ou la triste ressource du sophisme et du paradoxe. Que dire, encore une fois, après Thomas, dans son excellent *Essai sur les éloges*; après le cardinal Maury, dans son livre éloquent sur l'*Éloquence de la chaire?* renfermons-nous donc entre les humbles limites d'une indication claire et suffisante; ce modeste enseignement est le seul qui nous convienne. — Nous l'avons dit (*v.* Éloge), la vertu, le génie, les grands talents, appellent l'attention publique sur la vie des personnages célèbres que la mort nous a ravis: la reconnaissance aime à s'entretenir de leurs œuvres; on éprouve le besoin de leur rendre hommage: en les suivant, en les admirant dans la carrière qu'ils ont parcourue, on s'excite à les imiter. La voix du peuple, exhalant ses regrets autour du cercueil où repose le grand homme, l'homme de bien, éminent par de grandes vertus ou de beaux talents, sollicite son éloge funèbre: en décerner l'honneur à sa mémoire devrait être le droit exclusif

de la puissance souveraine. L'usage en avait décidé autrement, et les noms seuls des grands de la terre retentissaient dans les temples du haut de la chaire de vérité. Par combien de mensonges ou de réticences non moins condamnables n'a-t-elle pas été profanée! Ainsi, le tribut qui n'était dû qu'à la vertu et aux talents utiles était usurpé par le faux éclat des grandeurs, quelquefois même par le vice et le crime. — Gloire immortelle aux orateurs dont l'éloquence et le génie ont consacré des grandeurs véritables, ou du moins des malheurs éclatants, rehaussés par des qualités réelles et d'aimables dons de la nature! On admirera toujours ces chefs-d'œuvre d'art oratoire, où le talent sublime de Bossuet, et, dans un ordre inférieur, le talent disert et quelquefois éloquent de Fléchier, de Mascaron, de La Rue et de Boismont, ont consacré les noms des deux princesses d'Angleterre, de la princesse Palatine, de Condé, de Turenne, de Lamoignon, de Montausier, et les renommées, fondées sur des titres moins brillants ou moins élevés, mais recommandables, du vertueux duc de Bourgogne, devenu par les soins de Fénelon l'espoir de la patrie, que trompa une mort prématurée; du maréchal de Boufflers, ce modèle de dévouement et de modestie héroïques; de la bonne et pieuse reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, et du dauphin son fils, père de l'infortuné Louis XVI. — L'un des grands modèles de l'éloquence sacrée, et en même temps l'un de nos plus grands écrivains, Massillon, a échoué dans l'oraison funèbre. L'orateur éloquent qui a su si bien prêcher aux rois leurs devoirs, dans son *Petit-Carême*, n'a pas su les louer : son respect pour la vérité lui interdisait l'artifice du mensonge. Mais si dans cette carrière le vénérable évêque de Clermont n'a pas fait briller son admirable talent, il a mérité une gloire qu'il ne partage avec personne. Dans une *Oraison funèbre*, en rendant hommage aux grandes qualités de Louis XIV, il a osé censurer ses vices, et déplorer le malheur des peuples opprimés par son ambition. — Un *Eloge funèbre* fut remarqué comme une innovation au milieu du dernier siècle : ce fut celui que Voltaire, ce génie habitué à secouer tous les jougs, consacra à la mémoire des officiers morts pendant la guerre de 1741. Son amitié pour Vauvenargues, dont il déplore la perte en termes éloquents, lui avait dicté ce panégyrique de l'héroïsme militaire. — Nous ne saurions mieux conclure qu'en empruntant à un homme de bien, qui eut souvent une véritable éloquence, les conseils qu'il adresse aux panégyristes : « Ne vous abaissez point, leur dit Thomas, à d'indignes panégyriques : il est temps de respecter la vérité. Il y a deux mille ans que l'on flatte : poètes, orateurs, historiens, tous ont été complices de ce crime; il y a peu d'écrivains pour qui l'on n'ait à rougir; il n'y a presque pas un livre où il n'y ait des mensonges à effacer. Les quatre siècles des arts, monuments de génie, sont aussi des monuments de bassesse : qu'il en naisse un cinquième, et qu'il en soit un de vérité. La flatterie, dans tous les siècles, l'a bannie des cours, la mollesse de nos mœurs la bannit de nos sociétés; l'effroi la repousse de nos cœurs : qu'elle ait un asile dans vos ouvrages, que chacun de vous fasse le serment de ne jamais flatter, de ne jamais tromper! Avant de louer un homme, interrogez sa vie; avant de louer la puissance, interrogez votre cœur : si vous espérez, si vous craignez, vous serez vils. Êtes-vous destinés par vos talents à la renommée? songez que chaque ligne que vous écrivez ne s'effacera plus; montrez-la donc d'avance à la postérité, qui vous lira, et tremblez qu'après avoir lu, elle ne détourne son regard avec mépris : le génie n'est pas fait pour trafiquer du mensonge avec la fortune. » (*Essai sur les Eloges.*) AUBERT DE VITRY.

ORAL, tradition, enseignement, loi, transmis de vive voix, sans le secours de l'écriture. La poésie, la législation, l'histoire primitives, ont toujours été orales jusqu'à l'invention des caractères destinés à représenter les sons et à figurer la

pensée. La loi orale contenue dans la *Misnah*, loi que les Juifs croient fidèlement transmise par la tradition, est regardée par eux comme l'indispensable et authentique explication de la loi écrite.

A. D. V.

ORANG-OUTANG, mots de la langue des Malais, signifiant *homme sauvage*, appliqués aux singes sans queue, dont la conformation se rapproche le plus de celle de l'homme. — Plusieurs nations d'Asie et d'Afrique peu civilisées, voyant dans les forêts de ces troupes de singes, ont conclu qu'en effet notre espèce avait pu commencer d'exister dans cet état primitif et indépendant, avant que la découverte du langage et la société eussent perfectionné notre race, et l'eussent dépouillée de cette enveloppe toute velue, et de ces formes brutes, hideuses, d'une bête féroce. Aussi, les nègres, les insulaires des Moluques et des îles de la Sonde, qui voient ces sortes de singes parmi eux, se persuadent que ce sont des sauvages paresseux, affectant de ne point parler, afin de n'être pas contraints par nous à travailler. « Nos voyageurs, dit J.-J. Rousseau, font des bêtes, sous le nom de *pongos*, de *mandrills*, d'*orangs-outangs*, de ces mêmes êtres dont, sous les noms de *satyres*, de *faunes*, de *sylvains*, les anciens faisaient des divinités. Peut-être, après des recherches plus exactes, trouvera-t-on que ce ne sont ni des bêtes ni des dieux, mais des hommes... Ce serait une grande simplicité de s'en rapporter là-dessus à des voyageurs grossiers, sur lesquels on serait quelquefois tenté de faire la même question qu'ils se mêlent de résoudre sur d'autres animaux. » — C'est ainsi qu'on a soutenu jadis dans les universités de l'Europe que les indigènes de l'Amérique n'étaient pas de véritables hommes, mais des espèces d'orangs-outangs. Trompé par des relations inexactes, le grand Linnæus lui-même n'hésita point à faire de l'orang-outang une espèce d'homme (*homo troglodytes*), qu'il décrivit avec plusieurs caractères appartenant aux albinos ou nègres-blancs, lesquels évitent l'éclat de la lumière, et sortent plutôt la nuit. — Si l'orang-outang était l'homme primitif, les premiers humains, dans l'état originel, devaient être des orangs-outangs; conclusion que tira Kaimes (lord Monboddo, *On the origin and progress of language*, tom. 1 p. 175). Il ne restait plus qu'à faire marcher l'*homme de la nature* à quatre pattes dans les bois. J.-J. Rousseau avait laissé cette idée en doute; le comte P. Moscati appela l'anatomie au secours de cette opinion, et crut démontrer que si l'homme aujourd'hui marchait debout, par cette longue suite d'habitudes civilisées qui ont modifié sa structure, notre espèce est punie de cette transgression des lois primitives par une multitude de maux qui l'assiégent depuis l'accouchement, devenu si laborieux, l'avortement si fréquent, jusqu'aux règles des femmes, aux hémorrhoïdes, etc. Cependant, Aristote avait déjà réfuté, d'après la forme des membres et la position de la tête, l'opinion des anciens philosophes, qui avaient douté si l'homme n'avait pas d'abord vécu quadrupède. — La première notion historique sur ces *hommes sauvages* ou les *orangs* est celle de l'expédition, ou périple, du Carthaginois Hannon, qui reconnut les côtes de l'Afrique jusqu'au cap Vert (336 ans avant l'ère vulgaire). Il trouva de ces hommes et femmes couverts de poils, sautant agilement sur les rochers, d'où ils lançaient des pierres. Les femmes étaient les plus nombreuses. On ne put s'emparer que de trois d'entre elles, qui se défendirent avec tant de fureur en mordant et déchirant, qu'on ne put les garder en vie. On les écorcha, et leurs peaux, déposées dans le temple de Junon à Carthage, y furent encore retrouvées entières, deux siècles après, à la prise de cette ville par les Romains. Ces prétendus hommes sauvages étaient probablement le chimpanzé (*simia troglodytes*), ou le *jocko* de Buffon, qui se trouve surtout à la côte d'Angole et au Congo. Mais le véritab orang-outang de Bornéo fut d'abord figuré et décrit par le médecin hollandais

Bontius à Batavia, puis mieux étudié de nos jours, jusqu'à ceux qu'on amena en vie à Paris en 1808 et en 1836. — Le genre des *orangs* n'appartient qu'à l'ancien monde. des singes n'ont pas le nez saillant; ils manquent entièrement de queue, de callosités aux fesses, d'abajoues (ou poches buccales); leurs bras, très longs, dépassent leurs genoux, tandis que leurs jambes sont fort courtes, toujours demi-fléchies avec le pied posé obliquement : aussi, ces animaux ne se tiennent debout que peu de temps sans appui, et ils sont plutôt conformés pour grimper sur les arbres que pour marcher. Le nombre de leurs dents est de 32, comme à l'homme; leurs canines sont un peu plus alongées que les nôtres; quoique mangeant de tout, ils préfèrent les fruits ou les végétaux; leurs estomac et intestins ressemblent à ceux de l'homme; mais, auprès de leur larynx, existent deux sacs membraneux, dans lesquels l'air sorti de la glotte vient s'engouffrer et étouffe leur voix, comme l'a découvert P. Camper. Tous leurs doigts sont munis d'ongles plats; les pouces des pieds sont séparés et opposables comme ceux des mains, conformation commune à tous les singes dits *quadrumanes grimpeurs*. — Les recherches sur le cerveau des orangs-outangs, d'abord par Ed. Tyson, puis par Fr. Tiedemann, tout en signalant de grandes ressemblances avec celui de l'homme, ne rendent point raison de l'infériorité de leur intelligence; la moelle épinière, les tubercules quadrijumeaux, le processus vermiculaire supérieur du cervelet, la corne d'Ammon, etc., proportionnellement plus développés que chez l'homme, font prédominer l'animalité. Le cerveau du *pygmée* anatomisé par Tyson était plus volumineux que celui des autres singes, mais moins que celui de l'homme (quoique cet orang fût jeune), et ainsi plus considérable à proportion de son corps.—Le caractère des orangs dans l'enfance est doux, tranquille, mélancolique, surtout à l'état de captivité : ils y meurent souvent d'ennui et de nostalgie, autant que par la froidure de nos contrées et le changement de leur nourriture. Les femelles ont deux mamelles sur la poitrine; on dit qu'elles éprouvent un flux périodique, quoique peu fréquent; leur gestation est de sept mois, comme on l'assure. Elles portent leur petit (car elles sont unipares) dans leurs bras ou sur leur dos. Il paraît que ces animaux arrivent à une taille haute de six pieds et à une vigueur remarquable : leur vie est longue. En devenant adultes, les orangs prennent un museau plus prolongé, des mâchoires fortes, un aspect plus féroce, comme on l'observe par les squelettes des *pongos*. De là vient que leur angle facial n'est plus aussi ouvert que dans leur jeunesse, et l'os frontal, qui était alors bombé, paraît s'abaisser derrière leur crête surcilière. Aussi, leur tête n'est point en équilibre sur leur colonne épinière, et leur trou occipital est reculé. Les os du nez sont plats et comme écrasés. Leur corps est plus velu sur le dos qu'en devant; ils ont des oreilles aplaties, les yeux rapprochés et arrondis. Il leur manque quelques muscles de la face, ce qui les rend moins grimaciers que d'autres singes, mais ils peuvent beaucoup alonger leurs lèvres. Les épaules sont larges et la poitrine est aplatie, presque autant que chez l'homme, tandis que les os de leur bassin restent plus étroits que les nôtres. Leur visage non velu offre peu de barbe. On ne connaît exactement que deux espèces d'orangs-outangs, quoi qu'on soupçonne l'existence d'autres.

Première espèce : Orang roux (simia satyrus, L.), bien décrit et figuré par Vosmaer, Allamand, P. Camper. C'est le *jocko de la petite espèce* de Buffon (Supplément). Tout son corps, excepté la face, l'intérieur des mains, des pieds, et les oreilles, est couvert d'un poil roux; les parties nues restent de couleur de chair cuivreuse ou tannée, avec une teinte bleuâtre et ardoisée vers les joues et sur le reste du corps. Souvent les jeunes ont le ventre gonflé. Leur marche est lente et pénible, mais ils grimpent aisément, et s'aident mieux de leurs bras ro-

bustes que de leurs jambes toujours faibles : ils se tiennent d'ordinaire accroupis. Leurs mains longues et étroites les servent avec dextérité, quoique leur pouce soit trop court et placé trop bas. Les muscles et les tendons de leurs doigts ne sont pas indépendants les uns des autres, comme dans la main humaine. La taille des individus, dès l'âge de deux ans environ, étant déjà de plus de deux pieds (comme dans celui observé en 1808, et dans le dernier en 1836), ils paraissent devenir adultes promptement : ainsi, leur existence ne doit pas s'étendre autant que celle de l'homme. La plupart de ces individus captifs succombe, soit aux obstructions viscérales, soit à des maladies du poumon. Dans leur colère, ils poussent des cris gutturaux, et leur cou s'enfle singulièrement. Ces jeunes orangs aiment beaucoup la société et les caresses; ils rendent des marques d'affection assez expressives. On pourrait citer une foule d'exemples d'adresse ou d'une certaine intelligence de ces animaux, qui dépendent de la structure de leurs organes, si analogues aux nôtres; ils paraissent généraliser jusqu'à certain point leurs idées; toutefois, M. Georges Cuvier ne leur accorde guère que l'intellect du chien. — Cette espèce, qui présente probablement des variétés de taille, paraît arriver à une stature élevée et robuste, car on en cite un de huit pieds (anglais) de haut, et l'on sait que le pongo de Wurmb était grand et féroce, avec de fortes mâchoires proéminentes et de longues canines. Les poils de la tête s'alongent plus que ceux du corps, en forme de chevelure, quelquefois avec barbe et moustaches. — Sa patrie est dans les îles Moluques et celles de la Sonde, à Bornéo, Java, Sumatra, sous la ligne équatoriale et dans la Cochinchine, la presqu'île de Malacca : aussi ne peut-il supporter le froid; le feu le recrée; il aime à s'envelopper alors de couvertures. Il sait dormir sur les arbres, en s'y accrochant par ses bras, aussi longs que ceux des gibbons.

Deuxième espèce. Orang noir ou brun, le *chimpanzé* ou le *jocko* de Buffon, le *pongo* d'Audebert (*simia troglodytes*, L.). C'est la même espèce que celle dont Tyson a donné l'anatomie, sous le nom de *pygmée*, ou le *satyre*, le *barris*, le *quojas-moras*, etc., des voyageurs en Afrique, parce que sa patrie est au Congo, à Angola et autres côtes de la Guinée. Buffon en posséda un individu vivant. Ses bras, moins alongés que ceux du précédent, ne descendent qu'aux genoux. Son front est bien plus aplati que celui du précédent, et sa crête surcilière s'élève beaucoup; il a le museau proéminent, des oreilles grandes, placées haut; une large bouche, le corps couvert de longs poils clair-semés, bruns et rudes, excepté sur la face et les mains, dont la couleur de la peau est tannée, comme celle des mulâtres. Cette espèce a le cerveau plus déprimé et plus étroit que la précédente; elle est plus farouche et moins docile, moins intelligente. — Tous habitent les forêts, sur les arbres, ne mangent point de chair, mais ils frappent et même chassent à coups de pierres ou de bâtons les éléphants qui viennent dans leurs bois. Rarement on peut les saisir vivants, tant ils sont robustes et agiles; cependant, on s'empare quelquefois d'un petit après avoir tué sa mère. On ajoute qu'ils enlèvent des négrillons, et qu'*ils sont fort galants auprès des dames*. — On apprend les jeunes jockos à remplir plusieurs offices, à monter aux vergues d'un navire et caler les voiles, à tirer de l'eau, etc. L'union prétendue de ces singes avec les négresses n'est pas assez avérée, et les produits qu'on a cru en résulter n'offrent rien de bien authentique, puisque d'ailleurs la durée de la gestation est moindre que celle de notre espèce. On prétend aussi que les *jockos* vivent en société, et se construisent des huttes de feuillage presque comme les nègres. Les femelles, dit-on, conservent de la pudeur et se cachent : mais ce fait paraît plus constant dans l'espèce précédente. Ceux du voisinage de la Gambie, les plus gros et les plus méchants, maltraitent fort les nègres, qui les redoutent. On

leur a trouvé une vertèbre de plus qu'à l'homme et qu'à l'orang roux, dans la région lombaire. Leurs yeux sont enfoncés dans leur orbite, pour les mieux garantir de l'éclat du soleil. Dans la captivité, ils périssent de marasme par suite d'ennui.—On a voulu savoir si l'homme était un singe perfectionné. Il y a bien quelque gradation intermédiaire par le nègre hottentot surtout, comme l'ont fait remarquer Sœmmerring et G. Cuvier. Nous avons exposé ces analogies à l'article Nègre, et l'on peut ajouter que si la marche de la nature, dans l'échelle des êtres, et, dès l'origine des choses, fut ascendante, les animaux, et surtout les singes, n'étaient que l'ébauche d'une structure plus noble et plus perfectionnée. Néanmoins, l'orang ne nous semble que la caricature de l'homme.

Simia quàm similis turpissima bestia nobis!

Ces singes montrent des inclinations lubriques ou des habitudes ignobles (*v.* Singes). J.-J. Virey.

ORANGE (Philibert de Chalon, prince d'), l'un des plus grands capitaines de son siècle, était fils de Jean de Challon, baron d'Arlay, et de Philiberte de Luxembourg. Il naquit, en 1502, au château de Nozeroi, petite ville du comté de Bourgogne. Il n'avait que quelques semaines lorsqu'il perdit son père; mais sa mère lui consacra sa vie entière, et ne négligea rien pour en faire un chevalier accompli. A la mort de Louis XII, son successeur, François Ier, ordonna la réunion à la couronne de tous les domaines qui en avaient été aliénés pendant le règne précédent, et voulut étendre ses droits de suzeraineté sur la principauté d'Orange. Philibert réclama contre cette décision, et vint avec pompe au château de Fontainebleau pour faire ses représentations au roi. François Ier n'eut aucun égard à sa demande, le traita avec hauteur, et le fit partir, dit-on, du logis qu'il occupait dans le château royal. Le prince, justement irrité, revint dans son château de Nozeroi attendre l'occasion de se venger de l'affront qu'il avait reçu. Cette occasion ne tarda pas à se présenter. La guerre éclata entre le roi de France et Charles-Quint; et Philibert vint offrir ses services à l'empereur, qui les accepta avec empressement. Pour le punir de cette défection, François Ier confisqua la principauté d'Orange; mais Philibert trouva d'amples dédommagements dans les munificences de Charles-Quint. Malgré sa jeunesse, Philibert d'Orange se signala au siége de Fontarabie en 1523. L'année suivante, il s'embarqua pour l'Italie, où les Français avaient concentré toutes leurs forces. Pendant la traversée, le vaisseau qu'il montait fut pris par la flotte de Doria; et Philibert, prisonnier, fut enfermé au château de Lusignan, en Poitou, où il resta jusqu'à la conclusion du traité de Madrid. D'après ce traité, François Ier devait céder le duché de Bourgogne à son vainqueur; et le prince d'Orange fut chargé par Charles-Quint d'en prendre possession; mais, ayant appris en chemin que François Ier refusait d'exécuter cet article du traité, il passa en Italie, et se trouva, en 1527, au siége de Rome avec le connétable de Bourbon. Philibert avait su, comme ce traître à sa patrie, frapper de respect une soldatesque barbare et effrénée, qui, sans solde et sans munitions, n'existait que de pillage et de rapines, et ne reconnaissait d'autre autorité que celle qui tenait à la confiance qu'un général savait inspirer. Lorsque Bourbon fut tué à cet assaut mémorable, le prince d'Orange lui succéda dans le commandement de l'armée impériale. Quoique grièvement blessé à l'attaque du château Saint-Ange, il s'en rendit maître, et força le pape à souscrire à toutes les conditions qu'il voulut lui imposer. A peine rétabli de sa blessure, il vola à la poursuite de Lautrec, qui investissait Naples, et le général, presque imberbe, força le vieux capitaine de lever le siége de cette ville. Après la mort de Hugues de Moncade, Philibert d'Orange fut nommé vice-roi de Naples, et c'est alors qu'il ternit ses lauriers en punissant avec une excessive cruauté les barons napolitains qui avaient embrassé le parti des Fran-

çais. Il prit ensuite le commandement de l'armée impériale en Toscane, et assiégea Florence, où Charles-Quint et le pape voulaient rétablir les Médicis. La ville était déjà réduite aux dernières extrémités lorsqu'il fut atteint de deux coups d'arquebuse, et mourut le 3 août 1530, à l'âge de 28 ans. « C'était, dit Brantôme, dans l'intéressante notice qu'il lui a consacrée dans les *Vies des grands capitaines étrangers*, c'était le prince du monde le plus libéral et affable ; et, pour ce, fort aimé d'un chacun. On disait que, s'il eût vécu, il se serait fait créer duc de Florence, et aurait épousé Catherine de Médicis, que le pape lui avait promise en mariage. » Le prince Philibert d'Orange était éclairé, éloquent, et joignait la bravoure du soldat aux talents du général. Ses restes furent rapportés en Bourgogne, et ensevelis avec une pompe extraordinaire, au couvent des cordeliers, à Lons-le-Saunier. On y porta 138 drapeaux ou étendards, qu'il avait conquis en Italie ; ils furent placés dans le chœur de l'église, et brûlés dans un incendie qui, en 1536, consuma la ville de Lons-le-Saulnier et ses faubourgs. On soupçonna deux moines romains, arrivés depuis peu, de n'être point étrangers à cet événement. On conserve la cuirasse de ce prince au musée central du département du Jura. Il n'avait point été marié ; et tous ses biens passèrent à René de Nassau, fils de sa sœur, qui releva son nom et ses armes.

RAYMOND DE VÉRICOUR.

ORANGE (Guillaume de Nassau, prince d'), l'un des plus grands hommes des temps modernes, et fondateur de la république de Hollande, si connu dans l'histoire sous le nom de Guillaume I[er], naquit, en 1533, au château de Dillembourg. Il était le représentant de l'illustre et ancienne maison de Nassau, issue d'Allemagne. Ses ancêtres, parmi lesquels il comptait un empereur, lui avaient laissé de riches possessions dans les Pays-Bas, et il succéda, en 1544, à la principauté d'Orange, en vertu du testament de René de Nassau, son cousin germain. Depuis cette époque, l'empereur Charles-Quint le tint toujours près de sa personne, et découvrit de bonne heure en lui tous ces talents extraordinaires, qui le rendirent dans la suite l'un des plus illustres personnages de son siècle ; il l'obligeait quelquefois à lui dire son avis sur les matières les plus délicates de la politique, et le désigna, en 1554, contre l'avis de son conseil, pour commander l'armée de Flandre pendant l'absence d'Emmanuel Philibert de Savoie. Charles n'eut pas lieu de se repentir de son choix, puisque les troupes espagnoles sous les ordres du jeune Guillaume tinrent en échec le duc de Nevers et l'amiral de Coligni, et fortifièrent sous leurs yeux Philippeville et Charlemont, couvrant ainsi la frontière des Pays-Bas contre les vigoureux efforts des ennemis. L'empereur lui donna toujours les preuves les plus touchantes de son attachement : le jour de son abdication, il se montra en public appuyé sur le bras de Guillaume, et le combla de marques de tendresse. Il le chargea de porter la couronne impériale à Ferdinand, et l'envoya en France comme otage pour hâter la conclusion du traité de Cateau-Cambrésis. Mais le prince d'Orange s'aperçut bientôt que Philippe II, loin d'éprouver les sentiments de son père, avait au contraire une aversion prononcée pour lui. Cette aversion du roi d'Espagne, qui devint ensuite la haine la plus implacable, dut son origine à la découverte que fit Guillaume du projet concerté entre le roi de France et celui d'Espagne pour la destruction du parti protestant, et à l'empressement qu'il mit à en instruire ceux de ses amis des Pays-Bas qui avaient embrassé la religion réformée. La conduite subséquente du prince d'Orange, sa loyauté et son dévouement à la liberté et aux intérêts du pays qui l'honorait de sa confiance, allumèrent et nourrirent constamment la haine sanglante de Philippe. La Hollande était alors accablée par les troupes étrangères que la paix rendait inutiles, mais dont le roi d'Espagne avait besoin pour appuyer les chan-

gements qu'il méditait. Les états, sur la proposition de Guillaume, en demandèrent le renvoi; et le roi, après avoir promis d'avoir égard à cette demande, partit pour l'Espagne, laissant le gouvernement à la duchesse de Parme, avec ordre de n'agir que d'après les avis du cardinal de Granvelle. Ce Granvelle possédait toutes les qualités nécessaires pour être ministre d'un despote. Il était remarquable par son adresse, son activité et son éloquence; mais, doué d'un naturel fier, vain, emporté, il ne pouvait réussir dans un pays où l'autorité souveraine était limitée par les lois; il se rendit odieux dans les Pays-Bas, et enflamma le ressentiment de ses ennemis par une conduite impérieuse et intéressée. Peu de temps après le départ du roi, le mécontentement éclata de tous les côtés; une multitude de réclamations s'élevèrent contre Granvelle, qui, après avoir essayé de faire tête à l'orage, abandonné par la gouvernante, fut obligé de se retirer. Mais le départ de Granvelle ne changea rien à la situation des affaires; il partit pour Madrid, où il persuada facilement à son maître que le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Horn étaient les premiers moteurs de tous les troubles. Philippe, transporté de colère, médita une vengeance éclatante; il crut cependant nécessaire de feindre quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin les Pays-Bas apprirent que le roi leur donnait pour gouverneur l'inflexible duc d'Albe, aussi célèbre par sa férocité que par ses talents, et chargé d'employer la force pour punir ceux qui oseraient contrarier les vues du monarque. Cependant, la duchesse de Parme, conseillée par Viglius et Barlaimont, non moins ennemis de la noblesse hollandaise, n'avait point calmé l'irritation générale. Les mécontents rédigèrent une protestation contre l'établissement de l'inquisition dans les Pays-Bas, l'érection des nouveaux évêchés, et la réception du concile de Trente, dont plusieurs décrets blessaient la liberté de conscience, reconnue par la diète d'Augsbourg. Cette protestation fut portée à la gouvernante par 400 gentilshommes, et des mouvements séditieux éclatèrent en même temps dans plusieurs villes, où le peuple se porta aux plus grands excès. Le prince d'Orange, tout en réprimant ces troubles avec vigueur, était d'avis que l'on profitât de cette disposition des esprits pour fermer au duc d'Albe l'entrée des Pays-Bas; son avis fut rejeté, dans la crainte d'attirer de plus grands maux encore sur ces provinces. Prévoyant alors la tempête qui menaçait sa patrie, il se retira avec sa famille dans le comté de Nassau en Allemagne. Trois mois après, le duc d'Albe, digne ministre d'un tel roi, fit son entrée dans les Pays-Bas à la tête d'une armée formidable, et prouva bientôt qu'il voulait gouverner avec une verge de fer. Le prince d'Orange fut sommé de comparaître devant une commission qui envoya à l'échafaud ses comtes d'Egmont et de Horn; il refusa d'obéir, fut condamné à mort, vit ses biens confisqués, et son fils aîné, le comte de Buren, qui étudiait à Louvain, enlevé et conduit en Espagne. Guillaume résolut alors de délivrer son pays, et de reprendre de force les domaines dont on l'avait dépouillé; il leva des troupes, vendit une partie de ses biens, rassembla les mécontents, qui accouraient à lui de tous les côtés, et forma une petite armée, dont il confia le commandement à son frère, Louis de Nassau, qui, après avoir remporté quelques légers avantages, fut défait par le duc d'Albe. Le prince d'Orange ne fut point découragé par cet échec; il rassembla une nouvelle armée plus forte que la première, pénétra de nouveau dans les Pays-Bas, espérant de nombreux secours de ses partisans. Mais toutes les villes, effrayées des atrocités du duc d'Albe, n'osent le recevoir, lui ferment les portes, et, ne pouvant faire subsister son armée dans un pays dévasté, il se voit contraint de la licencier, après avoir épuisé toutes ses ressources. Guillaume se retira en France avec 1,200 chevaux seulement; et, après avoir combattu pour les protestants, dans le Poitou, revint en

Allemagne, et pénétra de nouveau dans les Provinces-Unies avec une armée. Il y fut reçu comme un libérateur, et remporta plusieurs avantages sur les Espagnols. Cependant, trompé par la France, qui lui avait promis des secours, il se vit forcé de licencier devant Mons une partie de son armée victorieuse; le tocsin de la Saint-Barthélemi venait de l'avertir qu'il n'avait rien à espérer de ce côté, et il avait épuisé les ressources des états de Hollande. Mais un événement aussi favorable qu'imprévu vint enfin ranimer le courage des Hollandais, et leur donner de nouvelles espérances de liberté. — Immédiatement après l'arrivée du duc d'Albe en Hollande, une foule d'habitants, chassés par ses persécutions, se réunit, et équipa un grand nombre de vaisseaux armés en guerre, qui s'emparèrent de tous les navires espagnols qu'ils purent rencontrer sur les côtes de Flandre et d'Angleterre. Bientôt les cruautés du gouverneur augmentèrent le nombre de ces aventuriers, qui, tous, fortement attachés au prince d'Orange, formèrent une flotte formidable et supérieure à tout ce que le duc d'Albe pouvait leur opposer. Ces corsaires, chassés d'Angleterre, à la demande du gouverneur, furent poussés par les vents vers le port de Brille, dont ils s'emparèrent sans obstacle. Ce succès ranima le courage des Hollandais; plusieurs villes chassèrent les Espagnols, et appelèrent le prince d'Orange pour les gouverner. Ce fut alors que, pour rendre toute réconciliation avec les Espagnols impossible, les Provinces-Unies bannirent le culte catholique, sur la proposition de Guillaume, et jurèrent fidélité à l'église réformée. Le duc d'Albe envoya son fils contre les villes révoltées, et Zutphen, Narden et Harlem furent obligées de se rendre après une défense héroïque, que la liberté seule peut inspirer; mais, traitées avec une barbarie sans pareille par les vainqueurs, les autres villes jurèrent de tout souffrir plutôt que de capituler. La cour d'Espagne rappela enfin le duc d'Albe et lui donna Requesens pour successeur. Malheureusement, les secours qu'attendait le prince d'Orange furent surpris et détruits par les Espagnols. Ludovic de Nassau et le comte Henri son frère périrent dans cette affaire, en combattant vaillamment. Les Espagnols, encouragés par ce succès, pénétrèrent de nouveau dans le cœur de la Hollande et mirent le siége devant Leyde, que la rupture des digues les força d'abandonner. L'année suivante, ils remportèrent encore plusieurs avantages; mais en traversant Anvers et plusieurs provinces restées fidèles aux Espagnols, ils les pillèrent impitoyablement. Celles-ci, indignées, implorèrent le secours du prince d'Orange pour les délivrer, et toutes les Provinces-Unies formèrent alors, d'un commun accord, le traité connu sous le nom de *paix de Gand*, dont le but était de s'entr'aider à s'affranchir de la servitude odieuse des Espagnols. La cour d'Espagne feignit d'approuver ce traité, et à la mort de Requesens, don Juan d'Autriche fut nommé pour lui succéder. Le nouveau gouverneur avait reçu des instructions à Madrid; il eut d'abord l'air de céder; mais il rappela bientôt les Espagnols, et s'empara de vive force de Namur et de Charlemont. Les Flamands, indignés de cette trahison, appelèrent le prince d'Orange, l'invitèrent à résider à Bruxelles, et le revêtirent de tout pouvoir. Cependant, ceux qui avaient le plus ardemment appuyé l'élévation de Guillaume ne virent pas sans inquiétude l'ascendant prodigieux que ce prince prenait sur tous les esprits, et les marques d'attachement qu'il recevait des peuples; ils offrirent la place de gouverneur à l'archiduc Mathias, espérant partager ainsi le pouvoir avec un prince qui leur serait redevable de son élévation. Mais Guillaume alla lui-même au-devant de l'archiduc, et gagna tellement sa confiance que celui-ci lui laissa toute l'autorité avec le titre de son lieutenant-général. Le nouveau gouverneur, don Juan d'Autriche, enlevé par une mort prématurée, fut remplacé par Alexandre Farnèse, duc de Parme,

qui jouissait d'une grande réputation de talent militaire et de bravoure, et dont les manières douces et affables firent une vive impression sur le peuple flamand. Ce prince réussit par son habileté à ramener quelques provinces à l'Espagne; et Guillaume, sentant alors la nécessité d'attacher par des nœuds plus forts celles qui avaient embrassé la réforme, leur fit adopter, le 29 janvier 1579, le fameux *traité d'Utrecht*, qui devint la base fondamentale du droit public de Hollande. Redoutant les obstacles et craignant de ne pouvoir seul arriver à son but, c.-à-d. à l'affranchissement des provinces, il fit proposer au duc d'Anjou la souveraineté des Provinces-Unies, sous la condition qu'il respecterait leurs privilèges et la liberté de conscience. Le roi d'Espagne, pour empêcher l'exécution de ces projets, fit d'abord plier sa fierté au point d'essayer de gagner le prince d'Orange; mais il fut repoussé avec dignité dans toutes ses offres. La tête du prince fut mise à prix, et 25,000 écus promis à celui qui le livrerait mort ou vif. Guillaume répondit aux griefs que lui imputait le roi d'Espagne par une *apologie* de sa conduite. Cette apologie, qu'il adressa aux états-généraux, et à toutes les cours de l'Europe, est un des plus précieux monuments de l'histoire de ce temps, parce qu'elle contient plusieurs faits, dont les particularités, rapportées avec la plus scrupuleuse attention, jettent non seulement un grand jour sur les caractères de Guillaume et de Philippe, mais encore sur ceux des principaux acteurs des scènes qui se passèrent alors dans les Pays-Bas. Enfin, les états des Provinces-Unies, assemblés à La Haie, déclarèrent en 1581, le roi d'Espagne déchu de la souveraineté des Pays-Bas, et se firent prêter serment. L'année suivante, le duc d'Anjou fit son entrée à Anvers, où il fut reçu avec une pompe extraordinaire; mais la joie que son arrivée avait répandue fut troublée par un attentat contre la vie du prince d'Orange, dont on soupçonna les Français. Par bonheur, Maurice, fils de Guillaume, alors âgé de 13 ans au plus, trouva dans les poches de l'assassin des papiers qui firent connaître qu'il était Espagnol et soudoyé par l'Espagne. Le prince d'Orange, blessé d'une balle qui lui avait traversé les deux joues, écrivit de sa main un billet pour rassurer les magistrats d'Anvers, et calmer le peuple, qui menaçait de massacrer les Français. Quelques mois après, le duc d'Anjou conçut l'entreprise la plus extravagante et la plus perfide. Craignant que les habitants des Pays-Bas ne cessassent de lui obéir en se voyant frustré des secours sur lesquels ils avaient compté, il forma pour les en empêcher, et au mépris de ses propres serments, le projet de se rendre maître, soit par force, soit par stratagème, des places confiées à la garde de ses troupes, et principalement d'Anvers. Le prince d'Orange, averti à temps de cette trahison, vint la conjurer à la tête de ses troupes, et, malgré l'excès d'ingratitude du duc d'Anjou, il engagea la confédération à prendre plutôt la voie de réconciliation que celle de la rigueur. Guillaume fut soupçonné d'avoir eu connaissance de ces projets, et ayant donné l'ordre, peu de temps après, d'ajouter de nouvelles fortifications à la citadelle de cette ville, les partisans des Espagnols insinuèrent que ce n'étaient que des préparatifs pour livrer ensuite la place aux Français. Le peuple, toujours mobile, ajouta foi à cette injurieuse imputation, et courut tumultueusement au château pour en chasser la garnison; le prince d'Orange vint à sa rencontre : sa présence en imposa à ces hommes habitués à le révérer, et ils se rendirent facilement à l'évidence de la fausseté. Cependant, Guillaume se retira en Zélande, continuant de pourvoir à la défense des Provinces-Unies, avec une prévoyance et un zèle infatigables, lorsqu'enfin la proscription de Philippe produisit son effet. Ce fut à Delft, où il se croyait le plus en sûreté contre les sicaires de la cour de Madrid, qu'il fut assassiné par Balthasar Gérard, le 10 juillet 1584, à l'âge de 52 ans. Le prince n'eut que le temps de dire : « Mon Dieu, ayez pitié de moi et de ce

pauvre peuple! » — Le crime infâme de ce scélérat plongea les Provinces-Unies dans la douleur la plus profonde. On répandit des larmes aussi sincères que si l'on eût perdu un soutien, un ami, un père, et un seul cri s'éleva sur la grandeur de la perte que la patrie venait de faire. Le prince de Parme avait approuvé le projet de l'assassin, et c'est une tache sur le front de ce grand homme. Les funérailles du prince d'Orange furent célébrées avec une pompe extraordinaire. Le meurtrier eut la main droite brûlée, et fut coupé en morceaux après avoir été tenaillé par tout le corps avec des fers chauds. — Guillaume possédait tous les talents nécessaires à une révolution; il s'était attiré la confiance des Pays-Bas par toutes les qualités qui honorent l'humanité ? habile dans les affaires, plein de pénétration et de fermeté pour prévoir les événements et les maîtriser ; d'une adresse extrême à saisir, manier et dominer les caractères, il dirigea tous ces avantages vers les vastes projets que lui suggérait sa noble ambition. — L'historien papiste Bentivoglio l'a accusé d'avarice, de cupidité et de fausseté, sans citer aucun fait qui prouve cette imputation. « L'histoire de sa vie, dit Watson, et le témoignage des historiens les mieux instruits, nous autorisent à placer au nombre des vertus et des qualités de Guillaume le courage et la magnanimité, la justice et l'équité, la patience et la modération, et surtout une égalité d'ame surprenante, qualités qui ne se sont peut-être jamais vues réunies à un aussi haut degré dans une seule personne. » — Le prince d'Orange avait été marié quatre fois : sa première femme fut Anne d'Egmont; il eut d'Anne de Saxe, sa seconde femme, Maurice, son digne émule, qui lui succéda dans les Pays-Bas; sa troisième femme, Charlotte de Bourbon, de la maison de Montpensier, qui avait été abbesse de Jonare, lui donna six filles; enfin de sa quatrième femme, Louise, fille de l'amiral de Coligni, et veuve de Téligni, massacré à la Saint-Barthélemi, il eut Frédéric Henri, prince d'Orange, dont l'article suit.

Orange (Frédéric-Henri de Nassau, prince d'), stathouder de Hollande, naquit à Delft, le 28 février 1684; il était encore au berceau lorsque son père fut assassiné. Sa mère, Louise de Coligni, se retira aussitôt après avec lui dans ses terres, et passa onze ans dans une profonde solitude, occupée uniquement de son éducation. Elle lui permit alors d'aller retrouver son frère Maurice, et ce fut sous ce grand homme qu'il fit son apprentissage de la guerre. Frédéric contribua au succès de la fameuse bataille de Nieuport. En 1625, il succéda à son frère Maurice dans la dignité de stathouder, et prit le commandement des armées hollandaises. Toutes ses entreprises furent couronnées du succès; il enleva aux Espagnols plusieurs places fortes que Maurice avait vainement attaquées. Après l'avantage qu'il remporta en 1629 à Wesel, où il surprit toute l'artillerie des Espagnols, et les empêcha d'exécuter leurs projets, les états-généraux voulurent lui prouver dignement leur reconnaissance, en accordant à son fils Guillaume, âgé de cinq ans, la survivance de toutes ses charges. Frédéric prit, en 1632, Ruremonde, Venloo, Strale et Maëstricht, dont il s'empara malgré trois armées qui étaient en vue de cette place, et s'avançaient pour la secourir. L'année suivante, il remporta encore plusieurs avantages, et força les Espagnols à lever le siége du fort Philippine. Une mésintelligence momentanée avec le cardinal de Richelieu priva quelque temps les généraux français des secours et de la coopération de cet habile capitaine; mais le cardinal, qui l'avait dépouillé de sa principauté d'Orange, crut devoir dissimuler, il lui rendit ses biens, et lui procura même le titre d'*altesse*, au lieu de celui d'*excellence*, qu'il recevait auparavant. Frédéric ne cessa de remporter des avantages signalés sur les Espagnols, pendant que les amiraux hollandais les écrasaient dans les colonies et détruisaient leurs flottes; jusqu'à ce qu'enfin, la cour d'Espagne, épuisée par

les victoires continuelles de ses ennemis, si habilement gouvernés par Frédéric, se vit forcée de reconnaître l'indépendance des Provinces-Unies. Mais le prince Frédéric de Nassau n'eut pas la satisfaction, si douce pour lui, de voir sa patrie jouir d'une paix et d'une liberté doublement précieuses, puisqu'elles étaient le résultat d'une lutte aussi sanglante, et achetée par tant de travaux. Il mourut pendant la tenue du congrès de Munster, le 14 mars 1647, et fut aussi inhumé avec une pompe éclatante. Ce prince, moins grand général que son frère Maurice et son père Guillaume, fut peut-être plus prudent, et constamment heureux. Avare du sang des soldats, veillant sans cesse à leurs besoins, il en était chéri comme un père. Doué d'un caractère modeste, timide même, étranger à tout sentiment ambitieux, il n'inspira jamais aucune crainte aux Hollandais sur ses projets d'assurer la souveraineté à ses enfants. La pureté, la simplicité de ses goûts, le rendaient l'idole de ceux qui l'entouraient. Il avait des connaissances très étendues, et recherchait l'étude et la société des hommes instruits, lorsque le tumulte des camps le lui permettait. Il a laissé des *Mémoires* fort estimés. — GUILLAUME, fils de Frédéric-Henri, lui succéda dans la dignité de stathouder, et mourut de la petite vérole en 1650, à l'âge de 24 ans. Ce prince avait épousé Henriette-Marie, fille de l'infortuné Charles Ier. Il la laissa enceinte d'un fils qui, doué d'un étonnant génie, sut arriver plus tard à force de prudence et d'habileté à la réalisation de ses ambitieux projets. Parvenu d'abord au stathoudérat, après le meurtre des frères de Witt, malgré le serment solennel exigé de lui de renoncer à tout emploi public, après que son père eut laissé des éléments de tyrannie, il s'éleva ensuite au trône d'Angleterre, et se trouva l'arbitre de l'Europe, qu'il souleva tout entière contre Louis XIV, l'objet constant de son implacable haine. RAYMOND DE VÉRICOUR.

ORANGE, ORANGER. L'orange est un fruit généralement connu, même au nord de l'Europe, quoique l'oranger ne subsiste en pleine terre que dans les contrées méridionales de cette partie du monde. Mais les fruits transportés de la sorte à de grandes distances ont été cueillis long-temps avant leur maturité, et ne peuvent avoir la saveur, le coloris et le volume qu'ils auraient acquis en terminant leur carrière végétale sur l'arbre qui les avait produits. On ne peut se flatter à Paris d'apprendre ce que vaut une bonne orange, quand même on aurait à choisir parmi toutes celles que la capitale reçoit des îles d'Hières. Tout recommande l'oranger aux cultivateurs assez heureux pour le posséder: l'odeur suave de ses fleurs, l'abondance et la beauté de ses fruits, un feuillage luisant et toujours vert, une fécondité dont la durée n'a point de limites connues; et lorsque le terme fatal des êtres organisés est arrivé, un bois solide et propre à divers emplois dans l'économie domestique. Ce bel arbre n'a pas trouvé chez les botanistes autant de faveur qu'auprès du public; malgré qu'il soit le plus connu de son genre, il ne lui a pas imposé son nom: cette prérogative est concédée au citronnier (*citrus*). La fable ou plutôt la tradition défigurée du jardin des Hespérides ne fait mention que de l'oranger et de ses *pommes d'or*; cependant, on a réuni dans la famille des *hespéridées* des plantes qui, très certainement, ne furent pas l'objet d'une expédition de héros. Nous ne réclamerons point au nom des titres de l'*oranger* une justice dont il peut se passer. Si la botanique fait quelques changements à sa nomenclature, qu'ils aient pour but de la rendre *scientifique* et propre à seconder les efforts des étudiants! Nous nous bornerons à dire, avec Linné, que cet arbre est un des genres de la *polyadelphie icosandrie*. On le croit originaire de l'Inde, où il n'est pourtant pas très commun. S'il est vrai que les autres parties du monde l'aient reçu de l'Asie méridionale, on regrettera de ne pouvoir suivre les traces de ses migrations jusqu'aux lieux qu'il occupe aujourd'hui. La fable même

laisse ignorer comment le jardin des Hespérides fit cette précieuse acquisition, à laquelle les déserts de l'Afrique semblaient opposer un obstacle insurmontable. Pour aller chercher cet arbre sur les côtes de l'Afrique et le transporter en Europe, il ne fallut rien moins que le concours de la force, de l'adresse et d'un pouvoir surnaturel. Le temps approche où les prétentions du monopole de certaines productions naturelles seront abandonnées, mais cette œuvre de la civilisation n'est pas terminée; elle était encore moins avancée au XVIII[e] siècle, lorsque le généreux et dévoué Poivre, modèle d'une véritable philanthropie, sut dérober le giroflier, soigneusement gardé par le dragon hollandais, veillant autour des Moluques. Un seul homme rendit alors à la France un service non moins important que celui que la Grèce reçut autrefois de l'élite de ses héros. Espérons qu'à l'avenir les peuples connaîtront mieux leurs intérêts, qu'ils faciliteront entre eux les échanges profitables à tous, et que nul ne croira s'appauvrir en contribuant à la richesse commune! —L'art a fait de grands efforts pour que l'oranger, franchissant ses limites naturelles, vienne se montrer aux habitants des pays froids, orner les jardins, répandre le parfum de ses fleurs près des demeures opulentes. Pour se procurer cette sorte de jouissance, il a fallu réduire le grand arbre aux dimensions d'un arbuste, afin de le rendre transportable avec la caisse dans laquelle on l'a planté. On en cite cependant, dans l'orangerie de Versailles, un seul de vingt pieds de haut, et qui couvre de son feuillage un espace de quatorze pieds de diamètre. Ce vétéran des orangeries de l'Europe a maintenant plus de quatre siècles d'existence : son histoire est authentique, et l'on sait qu'il fut semé à Pampelune en 1421. Quelle que soit la taille et le poids de ces plantes exotiques, il est indispensable de leur préparer une habitation d'hiver, bâtiment qui porte le nom d'*orangerie*, quand même on n'y mettrait point d'orangers. Il suffit que les plantes y trouvent la température de l'hiver dans les contrées où celles de leur espèce peuvent subsister en pleine terre. Il gèle quelquefois dans celles de Paris, et, quoique les arbres souffrent beaucoup de ces froids excessifs, le plus grand nombre y résiste. Il n'est donc pas étonnant que l'on voie, dans l'une des îles Borromées, un très petit bosquet d'orangers en pleine terre, mais que l'on a soin d'entourer d'un abri durant l'hiver. En portant encore plus loin la contrainte imposée à la nature, on a fait des espaliers d'orangers préservés comme le bosquet de l'*Isola-Bella* : ainsi, cet arbre, qui, abandonné à lui-même dans un pays qui lui est favorable, atteint jusqu'à soixante pieds de hauteur, est réduit à étendre ses branches sur la surface d'un mur sans pouvoir en projeter aucune en avant, supporte des mutilations qui le rendent méconnaissable, et lui font perdre son caractère et sa longévité. En somme, l'hommage qu'on lui rend dans les pays du nord ne lui profite nullement, et mieux vaudrait que les soins dont il est l'objet, les dépenses qu'il entraîne, fussent réservés pour d'autres plantes d'ornement ou d'utilité, dont la liste va toujours croissant. Au lieu de ces longues files de caisses et de petits arbres à tête arrondie, à feuillage uniforme et presque toujours dépouillés de fleurs, dont les Tuileries et d'autres jardins publics sont plutôt embarrassés qu'embellis, nous y verrions des floripondio, des pivoines en arbre, etc., dans tout l'éclat de leur floraison; la fleur d'oranger viendrait des lieux où elle abonde; l'intérêt privé ne perdrait rien à cette substitution, et les plaisirs du public y gagneraient beaucoup. Que l'on conserve cependant un certain nombre de ces orangers condamnés à la réclusion perpétuelle dans des caisses, à la séquestration pendant toute la durée de nos frimats, ne fût-ce que pour la composition des bouquets de noce, de ceux que la piété filiale offre à de vieux parents, etc. : respect aux modes divers d'exprimer les sentiments de bienveillance lorsqu'ils sont accrédités et bien

compris ! — Ainsi que les autres arbres fruitiers multipliés par des semis, l'oranger a produit des variétés dont plusieurs sont perpétuées par la greffe. On en compte à Paris une quarantaine parmi les orangers à fruit doux, et une trentaine parmi les *bigaradiers*, orangers à fruit acide et amer, recherché par quelques gourmets pour l'assaisonnement des viandes rôties. Les autres espèces de ce genre (bergamotiers, limettiers, pamplemousses, lumies, limoniers, citronniers) offrent aussi des variétés plus ou moins nombreuses, suivant le degré d'attention qu'elles ont obtenue, ou leur disposition naturelle à s'écarter du type primitif. La liste de ces acquisitions conservées par la greffe ne sera jamais close, à moins que l'homme ne lui prescrive des bornes qui ne seront point celles de la nature et de sa fécondité.—Nous n'entrerons point dans les détails de la culture *artificielle* de l'oranger, de la conduite d'une orangerie, etc. : cette partie de l'horticulture ne permet point que l'on se contente de connaissances superficielles, et nous ne pourrions nous étendre assez sur cet objet pour donner à nos lecteurs une instruction profitable. Disons pourtant un mot de l'artifice par lequel on obtient des orangers en miniature, propres à l'ornement d'une cheminée, fleurissant et fructifiant comme les géants de leur espèce, mais dont la durée n'est pas moins réduite que leur hauteur. Que l'on choisisse sur un oranger un rameau vigoureux, et un très jeune sujet à très peu près de même grosseur que ce rameau : il est essentiel que ces mesures soient bien prises, car, dans le petit arbre que l'on veut faire, le sujet fournit les racines et une partie de la tige que le rameau continuera. On coupe l'un et l'autre en biseau : que les deux sections faites lestement soient bien égales, propres à être exactement superposées, en ayant soin de mettre en contact le bois et l'écorce de chacune des deux parties. On fixe leur réunion avec un fil de laine, on la consolide au moyen d'une *poupée*, et le petit arbre est complet; mais il s'agit maintenant de cicatriser les blessures que l'on a faites. La guérison en est lente; elle exige beaucoup de ménagements ; cependant, les fleurs s'épanouissent, et souvent même le fruit se forme, grossit, et parvient à la maturité. Au bout d'un an, le patient est débarrassé de ses liens, et les traces de la greffe ont disparu. Ces nains artificiels ne subsistent ordinairement que trois ou quatre ans ; mais ceux dont les racines sont très vigoureuses et trouvent le moyen de s'étendre croissent proportionnellement dans toutes leurs dimensions, et parviennent quelquefois à la grandeur des orangers plantés dans des caisses ; ils ont de plus le très grand mérite d'avoir été constamment chargés de fleurs et de fruits dès la première année de leur existence. — Toutes les espèces de ce genre ont trouvé leur emploi dans nos arts, mais l'oranger est sans contredit plus généralement utile que ses congénères. A la cuisine, et surtout à l'*office*, on prépare avec ses fruits des mets, des confitures, des liqueurs : en les soumettant à la fermentation spiritueuse, on obtient un *vin* généreux, et chargé d'un arôme dont le mérite est assez connu. L'*acide citrique* est commun à toutes les espèces, mais il abonde surtout dans les citrons et les limons, et les arts chimiques en font quelque usage, mais c'est à la préparation de la *limonade* qu'il est principalement destiné. Quant aux fleurs de ces arbres parfumés, tout le monde connaît leur symbole matrimonial, leurs propriétés, leur emploi, ainsi que ceux de leur eau distillée. La médecine n'a point négligé ces productions si remarquables, et leur assigne aussi une place dans les pharmacopées, sans omettre les feuilles de l'oranger, dont les autres arts ne tirent aucun parti. — On appelle *couleur d'orange*, *couleur orange*, une couleur approchant de celle de l'orange ; on dit : du taffetas, une robe, un ruban *orange* ou *orangé*. — Comme l'oranger est ordinairement greffé, on le voit rarement chargé d'épines ; mais le citronnier provenu de semis et bien pourvu de cette défense naturelle est très propre à faire

de bonnes clôtures, qui ne sont pas improductives. Les colons de la France africaine profiteront sans doute de ce moyen de sûreté, à l'exemple de nos colonies de l'Amérique. Ils opposeront avec succès des hales de citronniers, non seulement aux animaux déprédateurs, mais aux incursions hostiles des incivilisables Kabiles.

Orangeries. Puisque l'on nomme ainsi les lieux de refuge pour les plantes qui ne peuvent supporter la rigueur de nos hivers, quoi qu'elles n'aient pas besoin de la température des *serres chaudes*, c'est ici qu'il convient d'en parler. Il est indubitable que les plus spacieuses sont les meilleures, toutes choses égales d'ailleurs : les plantes dont la végétation n'est pas interrompue ne peuvent se passer d'un grand volume d'air : logées trop à l'étroit, elles s'asphyxieraient mutuellement. La lumière ne leur est pas moins nécessaire que l'air : il faut donc que, dans une orangerie, les fenêtres soient multipliées, agrandies autant que la solidité de l'édifice peut le permettre. De plus, l'enveloppe dont les plantes sont entourées (murailles, fenêtres, toiture etc.) doit être, autant que possible, imperméable au calorique. En un mot, les principes qui dirigent la construction de ces édifices sont ceux dont l'application doit être faite aux *serres chaudes*. Nous renverrons donc à ce mot. Jusqu'à présent, les orangeries ne sont pas encore ce qu'elles devraient être, quoique l'on y ait successivement fait plusieurs améliorations. Ferry.

ORANGE, jadis *Arausio*, ville du pays des *Cavores*, suivant Strabon, porte le même nom dans les écrits de Pline et de Pomponius Mela. Elle fut connue aussi sous la dénomination d'*Arausio Secundanorum*, parce que la colonie qui y fut envoyée était composée des vétérans de la seconde légion. Lors des différentes invasions des Barbares, Orange a été ravagée et ses monuments mutilés. Il faut mettre sans doute au rang des fables la conquête de cette ville sur les Sarrasins, par *Guillaume au Cornet*, qui aurait été l'un des preux de la cour de Charlemagne. On trouve bien dans le *Charroy de Nismes*, manuscrit de la Bibliothèque du roi, ces vers qui indiqueraient la prise d'Orange par Guillaume ; mais le *Charroy de Nismes* n'est qu'un roman.

Ores, seignor, Dex vos croisse bonte
Li glorieux li Roi de majesté,
Bone chanson pleist vous à escouter,
Del meillor hom qui ains creust en De,
C'est de Guilleum li marchis au cort-nes,
Comme il prist Nismes par le charroy monté,
Après *conquist* Orange *la cité*,
Et fist Guibor baptiser et lever,
Plus l'espousa à moiller et eper,
Et de soz Rome occit Corsolt, es pres
Moult essauça sainote chrestientés.
Tant fist en terre qu'es ciex est couronnés.

Pour le récompenser, Charlemagne aurait nommé Guillaume comte bénéficiaire d'Orange. Mais le premier comte de cette ville est Géraud d'Adhémar, qui vivait au commencement du XIe siècle. Érigée plus tard en principauté, la ville d'Orange passa, en 1393, dans la maison de Châlons, et, en 1530, dans celle de Nassau. La religion prétendue réformée fut prêchée avec succès à Orange, qui devint l'un des boulevards du protestantisme. Guillaume III, roi d'Angleterre, issu de la famille de Nassau, étant mort sans enfants, la principauté d'Orange devint la propriété de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, qui la céda à la France par le traité d'Utrecht, en 1713. L'année suivante, un arrêt du conseil ordonna la réunion de cette ville et de son territoire à la province de Dauphiné. C'est aujourd'hui le chef-lieu de l'un des arrondissements du département de Vaucluse. — Les monuments antiques d'Orange sont placés au premier rang parmi ceux que le midi de la France possède encore ; et nous croyons qu'il ne sera pas inutile d'en donner ici une description abrégée. — Le premier de ces objets est le théâtre, qu'on a, si mal à propos, nommé quelquefois *le Cirque*, et par corruption le *Grand-Ciré*. Cet édifice est sur le penchant de la montagne que couronnent les ruines du château. La partie demi-circulaire dans laquelle se trouvaient les siéges des spectateurs est taillée dans

l'escarpement. Les deux extrémités du demi-cercle se liaient à la scène par des constructions nécessitées pour le service du théâtre. Le mur qui termine la scène, ou qui forme le fond, est assez bien conservé. Il s'élève à 108 pieds de haut, et sa longueur est plus que triple de sa hauteur. Il est décoré de deux rangées d'arcades et d'une attique. Les pierres qui le forment sont carrées et d'une bonne conservation. On l'aperçoit de très loin, et il domine tous les édifices modernes. L'intérieur était autrefois décoré de trois rangées de colonnes, formant autant d'ordres, l'un au-dessus de l'autre. On retrouve encore quelques beaux fragments de ces colonnes. — Les princes d'Orange, plus attentifs à la conservation de leur autorité qu'à celle des monuments antiques, avaient transformé le théâtre de leur ville en une sorte de barbacane, de ravelin, ou d'ouvrage avancé, destiné à défendre le château. On voyait, il y a peu de temps encore, une tourelle bâtie au sommet du grand mur qui termine la scène. L'intérieur de l'édifice renfermait, comme les arènes ou les amphithéâtres de Nîmes et d'Arles, des habitations. Les arcades de la partie inférieure du mur avaient été percées et changées en boutiques. Les bâtiments placés aux deux extrémités du demi-cercle contenaient de vastes salles, des corridors, des escaliers. On voulut jadis utiliser ces constructions antiques; et on les transforma en prisons. Rien de plus hideux que l'intérieur du théâtre d'Orange avant les travaux qui ont fait disparaître de sa noble enceinte les masures infectes qui l'encombraient. Aujourd'hui, l'archéologie et les arts ont reconquis l'un des monuments les plus remarquables de notre vieille Europe; mais ce grand monument a été si maltraité par ses ignorants possesseurs que des travaux de consolidation sont urgents, et doivent être entrepris sans délai. — Un portique, dont on remarque encore des restes, unissait le théâtre d'*Arausio* à un hippodrome, dont les murs d'enceinte subsistent en partie dans les maisons modernes. On avait cru, à cause de la forme elliptique de cet édifice, retrouver là un amphithéâtre. L'étendue de son grand axe, qui atteint presqu'aux extrémités de la ville moderne, et son peu de largeur font croire que cette enceinte a été seulement destinée à des courses de chevaux et de chars, et non à des combats d'animaux ou de gladiateurs. — Il ne reste plus à Orange que des débris informes de ses thermes, et de l'aqueduc qui y conduisait des eaux pures. — L'arc de triomphe qui existe dans cette ville est le plus remarquable de ceux qu'on retrouve encore en France. — Cet arc est bâti dans la plaine, bien en avant de la masse des habitations, sur la grande route de Lyon à Marseille. La forme de sa base est celle d'un parallélogramme, dont la longueur est de 66 pieds. La hauteur totale est de 60. Ce monument, d'ordre corinthien, est percé de trois portes, dont l'arc est à plein ceintre. Celle du milieu est la plus élevée; les deux autres sont égales en hauteur. Quatre colonnes cannelées décoraient chaque face du monument. Celles des petits côtés sont plus rapprochées, à cause de la dimension bien moins grande de ces mêmes côtés. Les deux colonnes qui, sur chacune des faces principales, flanquent l'arc ou la porte soutiennent un fronton triangulaire, au-dessus duquel est un attique couronné par une belle corniche. Il me paraît assuré que cet attique supportait lui-même un char triomphal, ou la statue de l'empereur sous le règne duquel ce monument fut élevé. — En considérant l'arc de triomphe du côté de la campagne, on en aperçoit la face la mieux conservée. Au-dessus de chacune des portes latérales sont groupées avec art des armes offensives et défensives, telles que des épées, des dards, des boucliers ovales, d'autres à huit pans, des casques, des trompettes, des étendards de cavalerie, des enseignes surmontées d'un sanglier, comme l'on en a retrouvé dans les débris des arcs triomphaux de Narbonne et de *Lugdunum Convenarum*, et comme on en

voit sur beaucoup d'autres monuments romains. Les trophées qui sont des deux côtés du fronton sont composés d'attributs maritimes, tels que des ancres, des *aplustres*, ou ornements des poupes des vaisseaux; des *acrostoles*, ou parties supérieures de l'ornement des proues de navires; des *chœnisques*, qui formaient la portion la plus élevée de ces mêmes proues. Le bas-relief de l'attique représente un combat de fantassins et de cavaliers; mais il est impossible d'y retrouver aucun indice particulier, d'en retirer aucune donnée historique. — Les archivoltes, les pieds-droits et les voûtes des trois portes, offrent de précieux modèles d'ornementation. Mais la main des hommes, bien plus que le temps, a imprimé des traces profondes et de barbares stigmates sur ces sculptures si délicates et si bien entendues. — La façade méridionale, ou celle qui regarde la ville, a beaucoup plus souffert que la précédente : deux des anciennes colonnes ont disparu. L'une des petites portes a presqu'entièrement perdu les trophées militaires dont elle était couronnée : les ornements en bas-relief placés des deux côtés du fronton représentaient aussi des attributs maritimes, mais ils ont presque entièrement disparu de l'un des côtés. Le bas-relief de l'attique représente aussi un combat. — Les deux petits côtés de l'arc d'Orange regardent l'orient et le septentrion. Le côté oriental est décoré de quatre colonnes corinthiennes qui supportent une corniche et une frise où l'on voit aussi des combattants; des restes de la même frise existent sur la grande face, vers la ville, et ils indiquent que cette frise régnait tout autour du monument. Au dessus, dans le côté oriental, est un fronton triangulaire dans le tympan duquel, sous une arcade, est le buste rayonnant du Soleil; en dehors de l'arcade sont deux cornes d'abondance; au-dessus de la corniche du fronton, et des deux côtés, sont des néréides. Dans les trois entre-colonnements sont trois grands trophées, et au pied de chacun de ces derniers sont deux captifs, les mains liées derrière le dos. Ces sculptures, autrefois en haut-relief, sont presqu'entièrement mutilées. Le côté septentrional avait sans doute la même décoration que l'oriental, mais on n'y trouve que des restes de deux colonnes et de deux trophées. — Plusieurs opinions ont été émises sur l'époque à laquelle on doit fixer la construction de l'arc d'Orange, et aucune de ces opinions ne paraît susceptible d'être adoptée. Les anciens auteurs n'ont point parlé de ce monument, et si jamais une inscription a été gravée sur sa face principale, ce qu'un examen attentif semble contredire, il n'en subsiste plus aujourd'hui de traces. Il est vrai que des noms ont été tracés sur quelques-uns des boucliers qui font partie des trophées pittoresquement placés au-dessus des petites portes : ainsi, j'ai lu sur la face tournée vers la campagne, les mots BEVE, ISVLLVS, DODVACVS, et sur la face méridionale, SACSOVIR, MASIO, VDILLVS, DACVNO, et en plusieurs endroits les sigles SRE. Mais ces noms offrent des énigmes qu'il n'est pas donné à tous d'expliquer. Dans le XIe siècle, l'abbé Letbert assura que l'arc de triomphe d'Orange avait été élevé à César, vainqueur des Marseillais. Quatre cents ans plus tard, on affirma que cet arc avait été dédié à Marius et à Q. Lutatius Catulus, vainqueurs des Cimbres et des Teutons, l'an 652 de Rome. En 1606, Pontanus annonça que ce monument avait été érigé pour consacrer le souvenir de la défaite des *Arverni* et des *Allobroges*, commandés par Bituitus : ainsi, cet arc aurait été élevé en l'honneur de Fabius Maximus et Domitius Ænobarbus. Maffei a pensé que cet arc pourrait avoir été construit sous l'empire d'Adrien. Le baron de la Bastie l'attribue à Auguste. Le P. Papon est du même avis. Enfin Ménard a cru qu'on ne pouvait y reconnaître qu'un monument commémoratif des victoires de Jules-César. Au milieu de ces opinions si opposées, celle qui croit y retrouver un souvenir de la défaite des Cimbres et des Teutons a prévalu chez

beaucoup de personnes, qui n'ont pas réfléchi que toutes les présomptions historiques et artistiques se réunissent contre ce sentiment. Millin remarque judicieusement que, bien qu'on lise distinctement MARIO, sur ce monument, si l'arc avait été érigé pour Marius, le nom de ce général aurait été inscrit sur la frise, et non pas sur un bouclier, parmi ceux des ennemis vaincus. Le même écrivain remarque que tous les noms gravés sur les boucliers des trophées de l'arc d'Orange sont au nominatif, et que MARIO désigne un Gaulois ainsi nommé, et n'est pas le datif du nom de Marius. Il ajoute que le mot DACVNO, qui paraît sur un autre bouclier, offre un exemple d'une pareille désinence, et qu'on trouve sur les médailles les noms de plusieurs chefs gaulois qui sont ainsi terminés. Le nom de SACROVIR est la seule autorité qu'aient pu invoquer ceux qui attribuent le monument à Jules-César, mais il est très probable que le généreux Eduen qui fit de si nobles efforts pour la liberté de son pays ne fut pas le seul Gaulois qui porta le nom de SACROVIR; et alors même qu'on aurait voulu le désigner ici, le mot TEUTOBOCCHUS, qu'on lisait autrefois sur l'un des boucliers de l'arc d'Orange, n'indiquerait pas non plus que cet amas de pierres sculptées était la consécration monumentale de la défaite de ce roi des anciens Teutons, à moins que ces noms, comme le dit encore Millin, indiquant des époques très différentes, n'annoncent que l'arc élevé dans l'antique *Arausio*, fut destiné à rappeler, à la fois, toutes les victoires des Romains, non pas seulement dans l'ancienne *province*, mais dans toute la Gaule-Narbonnaise. Ainsi s'expliquerait la présence des noms de différents chefs des vaincus, les bas-reliefs si mutilés des petits côtés représentant sans doute les chefs. On retrouve encore les noms de huit d'entre eux, et il est à remarquer qu'on en connaît deux autres, l'un exprimé par les sigles SEE, et l'autre qui serait celui de Teutobocchus, lu par l'historien d'Orange. On aurait ainsi les noms de dix de ces chefs; le monument en représentait deux de plus. — M. Mérimée, qui a examiné avec soin l'arc d'Orange, dit, avec raison, que les trophées maritimes, sculptés des deux côtés des frontons, sont des chefs-d'œuvre de composition; les éperons de navire, les mâts, les antennes, les cordages sont entassés avec une apparence de désordre, mais en réalité de manière à produire l'effet le plus pittoresque. — On a tenté plusieurs fois de restaurer l'arc de triomphe d'Orange, mais toujours avec peu de succès, et d'une manière barbare. En 1706, on reconstruisit la partie supérieure du côté septentrional. Depuis, un maçon d'Orange substitua, pour soutenir le fronton méridional, une colonne brute à une colonne antique, qui était presque entièrement détruite. En 1721, le prince de Conti fit démolir l'édifice dans lequel les princes d'Orange avaient enfermé le monument, et abattre la haute tour bâtie sur son sommet, et qui portait le nom de *Tour de l'Arc*. De nos jours, le gouvernement a chargé de la restauration de cet édifice MM. Caristie et Renaux, qui ont eu le bon esprit de se borner à consolider ce qui existait encore et de ne pas chercher à refaire les détails.

ALEXANDRE DU MÈGE.

ORANGISTES (Les [*Orenge-men*, les partisans d'Orange]), dénomination de mépris que donnent les catholiques irlandais à leurs compatriotes protestants. Lorsque Jacques II eut fait les démarches les plus actives par l'entremise de Talbot, comte de Tyrconnel, pour rendre aux catholiques tous les droits qu'on leur avait enlevés, et leur donner même la prépondérance sur les protestants, ces derniers prirent une attitude menaçante. Jacques II ne s'en laissa pas intimider, et adopta une mesure qui enlevait aux protestants tous leurs biens pour les livrer aux catholiques irlandais. C'est alors que débarqua le prince Guillaume d'Orange, et que Jacques II dut fuir de son royaume. Le gouverneur Talbot voulut faire des préparatifs pour conserver l'île au roi exilé, pendant que Guillaume, absorbé par les affaires d'Écosse et d'Angleterre,

perdait de vue celles d'Irlande. Dans cet état de choses, les protestants irlandais déclarèrent hautement qu'ils se rangeaient du côté des Anglais, et qu'ils considéraient le prince d'Orange comme roi d'Irlande. Ils furent déclarés rebelles par le gouverneur; et les catholiques leur donnèrent le surnom d'*Orenge-men*, nom qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour. Après la bataille de la Boyne, qui assura le triomphe de Guillaume (1690), l'Irlande ne tarda pas à être entièrement soumise. Les catholiques furent, non seulement dépouillés de leurs droits de citoyens, mais en butte à des vexations de tout genre. Depuis cette révolution, les Anglais et les Écossais établis en Irlande tentèrent à plusieurs reprises de rendre le parlement irlandais indépendant de celui d'Angleterre. Plusieurs actes du gouvernement, qui avaient pour but de relever le commerce anglais aux dépens de celui de l'Irlande, contribuèrent à rendre encore plus vifs les vœux formés par les Irlandais pour l'indépendance. Des tentatives plus audacieuses, favorisées par la situation de l'état lors de la guerre de l'indépendance contre l'Amérique du Nord, eurent pour résultat de faire lever en 1782 les entraves qu'on avait mises au commerce irlandais, et de faire révoquer l'acte du parlement de 1719, qui avait établi la dépendance de celui d'Irlande. Le parti des *volontaires* (on nommait ainsi les partisans de l'indépendance) ne se contenta pas de ce succès; et la tendance des esprits en Angleterre, qui se prononçait à cette époque pour le développement du principe démocratique, amena aussi en Irlande un mouvement en faveur de la réforme du parlement qu'avaient déjà énergiquement demandée en 1782 les députés des assemblées armées. Quoique le gouvernement, après le rétablissement de la paix, eût assez de force pour faire respecter son autorité, les mécontents cependant troublèrent encore la tranquillité publique en Irlande. La lutte des partis prit une nouvelle forme, lorsqu'en 1784 une assemblée des bourgeois de Dublin décida qu'on devait donner aux catholiques irlandais le droit de prendre part à l'élection des membres du parlement, de manière toutefois à ne pas porter atteinte à la suprématie de l'église protestante. Cette mesure donna occasion aux catholiques de concentrer leurs forces, et de prendre l'attitude d'un parti. Cela leur fut surtout facile, lorsqu'en 1791 plusieurs associations démocratiques se réunirent en une seule grande ligue sous le nom des *Irlandais unis*, et proclamèrent hautement leur but, l'égalité devant les lois, et le désir d'obtenir la réforme du parlement. Les catholiques, qui, en assez grand nombre, appartenaient à ces associations, et qui avaient fraternisé avec les protestants, formèrent entre eux dès 1792 une association générale. Ils envoyèrent des députés à une grande assemblée qui avait lieu à Dublin, et transmirent directement au gouvernement une pétition demandant l'égalité des droits devant la loi. La faveur avec laquelle cette pétition fut accueillie en Angleterre eut pour conséquence de faire admettre (1793) les catholiques à jouir des mêmes droits religieux et civils que les protestants. Ils obtinrent le droit de voter aux élections du parlement, et celui de concourir pour les emplois civils et militaires, dont cependant on excepta trente charges, les plus élevées et les plus importantes. Le droit de siéger dans le parlement leur fut aussi refusé, attendu que, suivant la constitution anglaise, personne ne pouvait y entrer sans prêter le serment contre le catholicisme. Les circonstances qui avaient amené ce premier succès, la confiance qu'inspirait l'appui du parti démocratique accrurent la hardiesse des basses classes, surtout dans les provinces du sud et de l'ouest, où les catholiques étaient très puissants, et où la haine qu'avait excitée l'ancienne dénomination d'*orangistes* se prononça énergiquement dans plusieurs émeutes. Les mesures sévères qu'adopta le gouvernement, et qu'exécuta le vice-roi lord Cambden pour comprimer le mécontentement, amenèrent une révolte gé-

nérale dont l'explosion fut, il est vrai, empêchée, mais qui répandirent la plus vive irritation dans tous les rangs des catholiques, qui craignaient qu'on ne voulût détruire l'ancienne race d'Érin. Des scènes tumultueuses, qui éclatèrent partout où il n'y avait pas de troupes royales, vinrent manifester l'irritation des cœurs. Les orangistes, contre lesquels avaient lieu ces émeutes, furent obligés de s'armer pour leur défense; et alors commença une lutte horrible et sanglante. Les désordres intérieurs se prolongèrent jusque dans l'été de 1798, époque où le loyal et modéré Cornwallis fut chargé du gouvernement. Par ses mesures conciliatrices, il parvint à pacifier le pays. La suite de ces événements fut l'union conclue en 1800, qui parut aux protestants une garantie contre les attaques de leurs compatriotes catholiques, et donna à ces derniers l'espoir d'obtenir du parlement la restitution des droits qu'ils réclamaient. Dans le contrat d'union, rien n'était déterminé sur ce point, et déjà, à cette époque, on commençait à craindre que les catholiques, en voyant leurs espérances ainsi déçues, ne se livrassent à de nouveaux excès. Plusieurs tentatives eurent encore lieu pour obtenir l'émancipation des catholiques; elles furent vaines jusqu'en 1829, bien que l'opinion publique se prononçât hautement en faveur de cette mesure. C'est à cette époque que les fervents partisans de Rome, sous l'influence du haut clergé, et les démocrates, guidés par des laïcs riches et éclairés, se réunirent et formèrent à Dublin une association catholique, pour demander, non seulement la restitution des droits politiques, mais aussi l'indépendance de leur église. Il y avait, sans contredit, une arrière-pensée que l'on pouvait aisément saisir : c'était celle de faire revivre les anciennes prétentions sur les terres séquestrées dans le XVII[e] siècle. En prenant cette attitude menaçante, les catholiques influents, chefs de cette association, firent beaucoup de tort à leurs compatriotes. Comme le haut clergé d'Irlande cherchait à empêcher les progrès des lumières que le gouvernement voulait répandre dans toutes les classes de la nation, on craignit que les efforts des prêtres n'eussent moins pour but de procurer aux classes pauvres le plein exercice de leurs droits que d'affermir leur domination et de s'assurer une grande influence politique. En général, la question de l'émancipation des catholiques avait bien changé de face depuis l'acte d'union. La décision favorable de cette question intéressait à un égal degré tous les catholiques des trois royaumes unis, et elle devait amener un changement important dans l'administration. C'est à cause de cela que les ministres tories se montraient, sinon intolérants, du moins peu disposés à condescendre sans restriction aux vœux des catholiques. On doit reconnaître que leurs craintes n'étaient pas tout-à-fait dénuées de fondement : les catholiques formant au moins le tiers de la population des trois royaumes, on pouvait appréhender que leur influence ne fût trop grande et n'eût des suites dangereuses pour la sûreté de l'état; mais l'association, guidée par le célèbre O'Connell, agit avec tant d'énergie et de modération à la fois que lord Wellington se vit obligé de céder en 1829, et de présenter au parlement le bill d'émancipation catholique. D'un autre côté, il donna son appui à la demande présentée au parlement par le grand club orangiste, à la tête duquel était le duc de Cumberland (aujourd'hui roi de Hanovre), demande tendant à ne pas donner plus d'extension aux droits accordés aux catholiques, de soumettre les collèges de jésuites, dans les trois royaumes, à la surveillance la plus sévère, de retirer les droits électoraux aux petits propriétaires irlandais (40 sh., *free holders*), et enfin de supprimer l'association catholique. — Les fautes du gouvernement anglais, qui, depuis plusieurs siècles, avaient placé dans une situation anormale tous les rapports sociaux en Irlande, apparaissaient surtout dans cette iniquité flagrante de la suprématie de l'église dominante. Cependant, il serait injuste de

n'attribuer qu'à cette cause seule tous les désordres qui ont affligé ce malheureux pays. La misère, que l'on remarque surtout dans la classe agricole, a sa source dans l'avarice des grands propriétaires, qui ne vivent pas dans leurs terres, et en abandonnent le soin à des agents étrangers. Toute cette classe du peuple est tombée dans une ignorance et une barbarie dont on ne peut se faire une idée, et elle devient ainsi facilement l'instrument des projets ambitieux de quelques chefs de parti. Le remède à un tel état de choses est facile à trouver : c'est la propagation des lumières; et le gouvernement ne néglige rien pour y arriver. Dans les derniers temps, la puissance des orangistes devint telle qu'elle attira l'attention du ministère et du parlement. Les mesures qui furent adoptées, le départ du prince chef de ce parti, la modération et la sagesse du cabinet wigh, permettent d'espérer que la misère qui désole l'Irlande diminuera chaque année, et qu'ainsi disparaîtront tous les germes de mécontentement. Alors seulement la qualification odieuse d'orangistes disparaîtra d'elle-même, et ne vivra que dans l'histoire. C. L.

ORATEURS SACRÉS (historique). Dès l'origine, la prédication de l'Évangile invoqua le ministère de la parole. Pour convertir à la bonne nouvelle les Juifs et les gentils, il fallait leur raconter la vie et les enseignements du maître divin, leur expliquer cette doctrine dont la vérité allait régénérer et gouverner le monde. Déjà s'élevait la chaire d'où devait descendre la lumière. Simple comme le cœur des apôtres et de leurs disciples, leur éloquence, étrangère à tout art humain, n'en pénétrait que mieux dans les ames. En les envoyant prêcher les nations, le maître, certain de leur foi, leur avait annoncé les inspirations de l'esprit saint, et cet esprit animait tous leurs discours de sa flamme céleste. L'intelligence et l'éloquence communiquées à ces hommes grossiers par les entretiens et les exemples du Christ en avaient fait des hommes nouveaux, de dignes interprètes de ses leçons. Un pouvoir inconnu aux anciens peuples, courbés sous le joug de mystérieuses mythologies, apparaît au monde : c'est le pouvoir de l'enseignement divin, le pouvoir de la chaire sacrée. Elle parle à tous, elle est accessible à tous. Instructions, explications, exhortations, éloges des fidèles recommandables par une piété, des vertus et un dévouement héroïques, tout désormais émanera de cette chaire de vérité, et tous ces efforts, tous ces enseignements de l'éloquence chrétienne n'auront qu'un but, la propagation de la foi au Christ régénérant le monde par la sublimité de sa morale. Ainsi, l'histoire des orateurs sacrés remonte au berceau du christianisme. Pierre, Paul, Jean, furent des prédicateurs de l'Évangile, comme l'étaient dans ces derniers siècles les Bossuet, les Bourdaloue et les Massillon. Les prédications des premiers pasteurs, nous en avons la substance dans leurs épîtres : qui méconnaîtrait dans ces monuments de l'antiquité chrétienne la véritable éloquence de la chaire, celle qui touche, qui persuade, qui fait pénétrer en nous la conviction? — Après les apôtres et leurs disciples, ce sont les Pères des églises grecque et latine qui occupent la chaire sacrée : Justin, Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie, Origène, Jean-Chrysostôme, Basile, les deux Grégoire de Nazianze et de Nysse, Eusèbe de Césarée, Irénée, Tertullien, Ambroise, Jérôme, Augustin. Si de toutes les exhortations, de tous les discours adressés par ces hommes éloquents au peuple, aux grands, à des fidèles de toute condition, il ne nous est parvenu qu'un bien petit nombre, quand on songe que toute leur vie fut consacrée à la propagation de la foi chrétienne, ils n'en appartiennent pas moins tous à la classe des orateurs sacrés, dont ils restent les modèles. Sans parler de ces admirables homélies qui ont placé saint Jean-Chrysostôme à la tête des vénérables orateurs que la chaire a illustrés, qu'y a-t-il de plus éloquent que les belles apologies de la religion chrétienne, œuvres de la foi et du

génie de saint Justin, de Tertullien, de Clément d'Alexandrie et d'Origène? A-t-on rien prononcé dans la chaire de plus véhément, de plus puissant par la logique, par la vigueur et la concision du style, et par la rapidité entraînante des mouvements de l'ame, que l'*Apologétique* du prêtre africain? Lorsque Origène entreprend contre un adversaire instruit et habile, le païen Celse, la défense de la cause du Christ, où puise-t-il la chaleur de l'élocution, la vivacité de l'expression, sinon dans cette conviction forte, dans cette ardeur du zèle, sources de l'éloquence? C'est le génie de l'orateur qui grave dans l'esprit les solides raisons d'une philosophie éclairée, moins encore par la science que par les lumières des saintes croyances. Peut-être ces œuvres, vouées à la défense de la cause du genre humain, vivement attaquée par ses ennemis, ont-elles été au moins en partie récitées aux fidèles du haut de la chaire apostolique. Au moins auraient-elles pu y retentir à leurs oreilles, sans les étonner par rien qui ne fût d'accord avec les paroles qu'ils avaient l'habitude d'entendre. La même chaleur anime les exhortations, les commentaires de la morale évangélique, dans les traités, les discours et les lettres de Cyprien, d'Ambroise, de Jérôme et d'Augustin. Rien, dans toutes les œuvres des pères de la foi chrétienne, qui n'appartienne aux prédications de la chaire apostolique, rien qui ne semble en émaner. — De tous les orateurs qui ont prêché l'Évangile, depuis les premiers siècles jusqu'à la renaissance des lettres, un seul, saint Bernard, nous est parvenu avec une grande renommée d'éloquence : ses discours et ses écrits justifient cette gloire. Le mauvais goût qui les dépare est de son temps ; la chaleur d'ame, l'onction, qui vivifient ses compositions et ses lettres, n'appartiennent qu'à lui. Il a mérité de clore la liste de ces anciens Pères de l'église, à laquelle nous n'avons ajouté, pour les temps plus modernes, que les noms de saint François-de-Sales, de Bossuet et de Fénelon. — Quel long veuvage pour la chaire évangélique! quels accents étrangers, non seulement à toute éloquence, mais encore à la dignité et aux convenances de la plus auguste mission, s'y font entendre pendant plusieurs siècles! Que de pointes, de jeux de mots, de saillies grossières, de burlesques extravagances! Est-ce bien de cette chaire, ou ne serait-ce pas plutôt sur des tréteaux transportés dans le saint temple que parlent aux fidèles les Raulin, les Bening, les Barlet, Boucher, Menot, Maillard? N'oublions pas toutefois qu'au travers de cette bizarre licence, de cette dégradation du goût, de cette absence d'art et de règle, perce encore le caractère du pasteur chrétien, la censure courageuse des vices du temps, et surtout des vices du clergé. Menot, Maillard, Olivier, dans la chaire, ressemblent à Rabelais, leur émule et leur maître, dans ses livres. Un cynisme bas et bouffon masque, sans en amortir le coup, les traits d'une âpre critique et les leçons de la sagesse. — Pour entendre de nouveau des discours plus dignes de la chaire, il faut arriver à l'époque où parurent Lingendes, Senault, Le Jeune. Dans la bouche de ces orateurs sacrés, la prédication, se dégageant peu à peu des subtilités de la scolastique, des citations empruntées aux poètes et aux écrivains profanes, a repris le langage sévère ou touchant du christianisme. L'oraison funèbre, consacrée aux grands de la terre, par un privilége que l'on chercherait en vain dans les enseignements de l'Évangile, les panégyriques des saints, les sermons, ou exhortations aux fidèles, les conférences instructives sur la doctrine et la morale chrétiennes, voilà les sujets qui appellent tour à tour dans la chaire les orateurs sacrés. Vaste champ pour l'éloquence, ces sujets importants en fournissent de beaux traits à Lingendes et à ses premiers émules. Ils n'ont pu encore complètement secouer le joug d'un mauvais goût et d'habitudes défectueuses. Mais déjà la raison, la méthode, le naturel dans le style, la pureté et la convenance dans le langage, ont ressaisi

leur empire. Mascaron, encore empreint de la rouille d'un idiome incorrect, et des faux brillants du bel esprit; Fléchier, donnant l'exemple tout nouveau d'une prose correcte, élégante, harmonieuse, mais étouffant trop souvent l'inspiration sous le travail pénible et l'affectation du rhéteur, ont trouvé tous deux dans la vie et la mort d'un vrai héros, une riche matière qui a élevé leur talent à une grande éloquence. Leur génie s'est enflammé aux rayons d'une gloire éclatante et pure. Appelés à célébrer les vertus de Turenne, ils se sont surpassés. Mais un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, prodige de génie, de science et de talent; les serres de l'aigle sont empreintes sur toutes ses œuvres. Cet homme, chacun l'a nommé avant nous, c'est Bossuet. Que pourrions-nous ajouter à ce nom? qui ignore la sublimité de son éloquence? qui n'a pas été terrassé d'admiration, comme le dit La Harpe, à la lecture des oraisons funèbres des deux princesses du nom d'Henriette, de la princesse Palatine et du grand Condé? Après ce grand génie, l'éloquence chrétienne ne nous offre plus que quelques beaux traits et d'heureuses inspirations dans des éloges prononcés sur la tombe des grands par le père de la Rue, M. de Beauvais, évêque de Senez, le premier orateur sacré qui, violant un usage peu apostolique, ait consacré par l'oraison funèbre la mémoire d'un homme du peuple, du vertueux Léger, curé d'une paroisse de Paris, et enfin par l'abbé de Boismont. — Qui trouvons-nous en tête des orateurs sacrés prêchant dans la chaire les vérités de la morale évangélique et les vertus chrétiennes? encore Bossuet. Ses sermons, qu'il avait dédaignés, ont ouvert la carrière aux célèbres prédicateurs du beau siècle. Il y est grand, sublime, pathétique, terrible comme dans ses chefs-d'œuvre de l'oraison funèbre. A la manière dont les juge La Harpe, on serait tenté de croire qu'il ne les avait pas lus. Le génie de Bossuet, comme sermonnaire, avait été bien mieux senti, bien mieux apprécié par le cardinal Maury, lui-même si plein de doctrine et de belles inspirations dans son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, comme dans ses *Panégyriques de saint Vincent de Paule et de saint Augustin*. — Que dire de Bourdaloue et de Massillon? Tout le monde a lu, relu, admiré ces maîtres de l'éloquence sermonnaire. Fénelon, ce grand apôtre moderne, qui, par un seul discours, prononcé pour le sacre de l'archevêque de Cologne, s'est placé au premier rang des orateurs sacrés, Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, refuse presque à Bourdaloue la qualité d'orateur. Nous-même (s'il est possible de se citer après cet auguste nom), nous l'avons traité avec une égale sévérité (*v.* le mot Éloquence dans l'*Encyclopédie moderne*); mais, après l'avoir relu, nous disons cette fois, avec La Harpe: « Il n'est pas moins rare et moins difficile de penser et de prouver comme Bourdaloue que de plaire et de toucher comme Massillon. » Ajoutons que dans ses panégyriques, ce puissant athlète du christianisme a montré que la faculté d'être ému et d'émouvoir ne lui était rien moins qu'étrangère. — C'était à la plus brillante époque du siècle de Louis XIV, alors que tant de génies entouraient le grand roi. Rarement le même prédicateur était appelé trois fois à la cour; Bourdaloue y parut dix fois, et toujours avec le même succès. — Qu'y a-t-il après ces noms illustres? Ségaud, le père Cheminais, que sa manière douce, onctueuse, persuasive, rapproche quelque peu de l'évêque de Clermont. Au dernier siècle, l'affectation du bel esprit, les vices de l'art du rhéteur, signalent une décadence, une rechute des orateurs sacrés dans les vieilles ornières du faux goût. Ces défauts sont souvent trop saillants dans les compositions des plus célèbres sermonnaires à cette époque, le père de Neuville, l'abbé Poulle, l'abbé de Boismont. La Harpe, emporté par une verve pédantesque qui gâte trop souvent ses belles leçons, s'est longuement appesanti sur les fautes de

l'abbé Poule. Quant à nous, il nous est impossible de ne pas tout pardonner à l'orateur qui a produit les deux discours si beaux, si touchants, en faveur des pauvres prisonniers et des enfants-trouvés. Son éloquence part de l'âme; et l'art en avoue les ressorts. En les lisant, on est aussi profondément ému que le fut son auditoire, et l'on comprend l'empressement qui répandit l'or dans ses mains. Voilà l'œuvre de l'éloquence sacrée. Un succès semblable honora, peu de temps après, la pieuse véhémence de l'abbé Gros de Besplas. — Nous avons entendu dans notre jeunesse les célèbres prédicateurs de l'époque, le père Élysée, le père Beauregard, les abbés de Boulogne, Fauchet, Lenfant. Une sorte de chaleur et de talent ne manquait point à ces orateurs. Il y avait dans le père Élysée quelque chose de la manière grave et austère, de cette forte argumentation, qui caractérisent Bourdaloue. Le père Beauregard se signalait par une diction plus soignée, mais surtout par une véhémence dont son extérieur augmentait l'ascendant, et qui n'était point assez en garde contre les accents d'une fanatique intolérance. Oublierions-nous le plus célèbre des orateurs sacrés, dont l'éloquence, toute désintéressée, se dévouait aux prédications populaires des missions? Rappeler le nom du père Bridaine, c'est présenter le type de l'éloquence naturelle dans toute sa sublime et inculte énergie. — Notre revue rapide doit s'arrêter à nos contemporains. C'est à ceux qui viendront après nous qu'il conviendra de les caractériser. AUBERT DE VITRY.

ORATEURS PROTESTANTS. La réforme en général ne fut point favorable au développement de l'éloquence sacrée. Ce fait assez fâcheux fut pour elle une nécessité, que des causes diverses lui imposèrent, et qui s'explique très facilement. Deux principes très distincts dominèrent ce grand mouvement religieux : l'opposition au symbolisme et le rejet de toute autorité de tradition. A la place de ces sources d'enseignement, la réforme érigea l'autorité exclusive de l'Écriture-Sainte. On voit donc clairement que ses orateurs, en renonçant aux pompes d'un culte poétique et en rejetant le passé traditionnel, se privaient à la fois de toutes les ressources de style où l'imagination domine, et aussi des comparaisons historiques. Sous ces deux points de vue, ils durent se contenter d'exposer le dogme sous tous ses aspects. Sans pouvoir puiser des effets oratoires dans les faits de la tradition apostolique, et encore moins dans les corruptions doctrinales du moyen âge, ils ne purent disposer que des images historiques de l'Ancien et du Nouveau-Testament, seul domaine où l'idolâtrie et l'innovation n'avaient point pénétré. Ces réflexions très simples suffisent pour rendre compte du style biblique et dogmatique des prédicateurs de la réforme et des siècles qui l'ont suivi. En France, le premier type de l'éloquence sacrée, où se montrent à un degré éminent les caractères que nous venons d'indiquer, se remarque dans les sermons de Calvin. On y trouve peu de bon goût, nulle trace de tolérance, l'habitude de tout fonder sur les bases d'un dogme subtil, mais en même temps une logique hautaine et sévère, une grande véhémence de langage; en un mot, toute l'énergie d'ame du grand homme qui les prononçait. Quelquefois, cependant, Calvin exposait les obligations morales en forme d'apologues, qui ne sont ni sans effet ni sans grâce : témoin ce passage de son sermon 21me, sur l'*Épître de Paul aux Éphésiens* : « Saint Paul nous a voulu avertir en un mot que notre Seigneur, en nous mettant les pauvres devant nous, veut éprouver quels nous sommes, et s'il y a humanité en nous, ou bien si nous sommes cruels comme bêtes sauvages. Et voilà pourquoi l'Écriture, quand elle parle de faire aumônes, outre le mot qui emporte *miséricorde*, elle dit que nos entrailles doivent être émues quand nous voyons nos frères en disette. Voilà donc qui nous doit solliciter à nous élargir et à subvenir à nos prochains, c'est à savoir quand nous voyons la nécessité. N'attendons

pas qu'on crie famine, ou qu'on nous fasse honte. Mais que chacun pense : y a-t-il nécessité? Dieu me la propose-t-il, me la fait-il connaître? C'est assez! car c'est autant comme s'il m'ajournait, et s'il me présentait là ses receveurs et procureurs pour recueillir ses revenus. Il ne nous envoie pas ni des commissaires ni des sergents, mais les pauvres nous doivent bien suffire, car ce sont ses vrais receveurs, et c'est à fin que nous ne donnions point à regret. » — Vers le commencement et jusqu'au milieu du XVIIe siècle, la réforme en France garda très fidèlement son caractère dogmatique, que les grands ouvrages de Duplessis-Mornay, d'Edme Aubertin, de David Chamier, de Pierre Dumoulin et de Jean Daillé, contribuèrent à retenir dans cette voie. Mais, bientôt après la malheureuse issue du concile de Dordrecht, un goût d'exposition plus lucide, un genre de style plus pur, et une prédication plus philosophique et mieux nourrie de leçons morales, se firent jour au travers des ténèbres d'une théologie encore scolastique, et de l'abus des longues paraphrases de la Bible. Alors commença la grande école de la prédication française, et l'apparition de ces sermonnaires protestants que l'on lit encore, et dans lesquels se montrent évidemment les traces de notre belle époque littéraire. Ne pouvant ici analyser leurs mérites spéciaux, nous nous contenterons de citer quelques-uns de ces orateurs, tels que Jacques Abbadie, Pierre Allix, Moïse Amyrault, Isaac de Beausobre, David Blondel, Pierre Dubosc, Jean Claude, Charles Drélincourt, Isaac Jaquelot, Pierre Jurieu, Jacques Lenfant, David Martin, Jean Mestrezat et Jean de la Placette. Presque tous publièrent leurs ouvrages chez l'étranger, et y moururent, parce que tous ces hommes distingués furent forcés de sortir de France, grâce aux lois barbares de Louis XIV. A leur tête doit figurer le puissant orateur dont la renommée a percé bien au-delà du cercle de sa croyance, Jacques Saurin, l'une des gloires de la France, et qui, par la beauté du style, par la poésie de l'expression et par la force de la pensée, a pu être placé non loin de Bossuet. Ses magnifiques apostrophes à Louis XIV, du haut de la chaire de La Haie, où la persécution l'avait contraint de se réfugier, sont au nombre des plus beaux morceaux de la langue. Nous ne prétendons point que Saurin soit l'égal de Bossuet, car, selon nous, cet immortel orateur règne à une hauteur inaccessible : mais ôtez l'aigle de Meaux, et vous n'avez plus en France d'orateur sacré qui surpasse Saurin. Bourdaloue, Fléchier et Massillon sont ses rivaux, et non ses vainqueurs. Saurin avait surtout une des qualités de Bossuet, et celle malheureusement que notre époque littéraire actuelle semble avoir le plus complètement perdue : c'était cette hauteur de vues et de style, cette élévation sublime de manière, qui faisait dire à Thomas que Bossuet lui semblait toujours parler du haut d'une montagne à des auditeurs placés au pied. Pendant la courte durée de la régence, et le trop long règne de Louis XV, les églises protestantes de France étaient réfugiées au désert, et en butte à mille dangers. On ne pouvait rien imprimer ; et les ministres, comme les fidèles, s'estimaient heureux d'échapper au gibet et aux galères. Il n'a paru aucune collection de discours appartenant à cette époque, d'ailleurs si glorieuse pour les réformés français. Toutefois, nous avons pu lire des fragments des sermons de Court, Claris, Pomaret, Viala, Encontre et Paul Rabaut, ministres du désert; tous sont remarquables par la simplicité et la pureté du style, et par les sentiments de la plus évangélique résignation. Un fragment de sermon figurait parmi les pièces à charge produites contre François Rochette, ministre qui fut pendu à Toulouse en 1762, pour avoir été arrêté dans l'exercice de ses fonctions pastorales.—Lorsque la liberté religieuse fut rendue aux protestants français, et lorsque des académies d'éducation religieuse furent accordées à leurs jeunes ministres, on s'empressa de fon-

der des chaires d'éloquence sacrée, dont l'enseignement entre dans le plan de leurs études obligées. Ces cours ont produit des fruits remarquables, et l'église de France compte aujourd'hui un grand nombre de bons orateurs, et d'un goût pur. L'impossibilité de rappeler ici les noms de tous ceux qui le mériteraient ne nous empêchera pas de distinguer d'une manière spéciale, parmi les ministres français de notre époque, les pasteurs Vincent et Fontanès, à Nîmes; Vermeille, à Bordeaux; Paumier, à Rouen; Durand, à Castres; Monod père, Cuvier, et Martin, à Paris; et Buisson à Lyon. Nous ajouterons à cette liste incomplète M. A. Monod, pendant quelques années pasteur à Lyon, et qui serait un orateur du caractère le plus vrai et le plus naturel s'il n'était tombé dans de déplorables exagérations dogmatiques. Des raisons plus délicates, et qui seraient de nature à rendre notre impartialité plus douteuse, ne sauraient toutefois nous porter à passer sous silence le rang très distingué qu'occupe, parmi les pasteurs français actuels, M. A. Coquerel, à Paris. Cet orateur est remarquable à la fois par la pureté du débit, par l'éloquence de la pensée et par une extrême aisance de parole. Si, pour terminer cette esquisse si incomplète, nous voulions jeter les yeux au dehors de la France, nous pourrions indiquer, parmi les bons prédicateurs de l'époque contemporaine, en Allemagne, les pasteurs Roehr, Ammon, Ancillon et Henri; en Hollande, les pasteurs Van der Palm, Van der Hoeven, Ran et Lange; à Genève, les pasteurs Cellerier père, Chenevière, Bonvier et Duby; en Angleterre, les pasteurs Chalmers, de l'église presbytérienne; Wilson, de l'église anglicane; et Fox, de l'église unitaire; enfin, en Amérique, les pasteurs Channing, Ware et Sprague. Il est sans doute inutile d'ajouter, en terminant cette note, que nous n'avons donné ici que des indications fort superficielles, uniquement destinées à servir de jalons à ceux qui voudraient étudier de plus près l'état passé et actuel de l'art oratoire protestant. CHARLES COQUEREL.

ORATEURS (du barreau [*v.* BARREAU]).

ORATEURS PARLEMENTAIRES (*v.* ÉLOQUENCE.)

ORATOIRE (Art et style). Nous n'entreprendrons pas ici un traité abrégé de rhétorique : à quoi bon toutes ces règles puériles, tout cet *argot* pédantesque, qui n'ont jamais fait et ne feront jamais produire dix lignes que puisse avouer un orateur? S'ensuit-il qu'il soit possible de mériter ce titre sans travail et sans le secours de l'art? Non sans doute, car, si, pour être éloquent, il suffit à l'homme doué d'intelligence et d'imagination d'être animé par un sentiment profond, excité par une passion ardente, le travail et l'art sont nécessaires pour le rendre digne du nom d'*orateur*. Quiconque veut obtenir ce beau titre doit avoir fait une étude approfondie de l'esprit et du cœur humain, avoir étudié les moyens de s'en rendre maître, par la persuasion et la conviction. Mais perdez l'espoir d'y pénétrer à l'aide d'une artificieuse combinaison de figures, de préparations et de précautions oratoires : si vous n'avez pas reçu une étincelle du feu sacré, tout l'attrait de la rhétorique sera employé en pure perte. L'art ne sert qu'à l'homme éloquent, et le plus grand orateur est celui qui sait le mieux le cacher. Voyez Démosthène, voyez Bossuet, écoutez Cicéron, lorsque, tout entier à la passion qui le domine, dans ses terribles allocutions contre Catilina et contre Antoine, il s'élève à la véhémence de l'orateur athénien! apercevez-vous rien qui sente l'artifice du rhéteur? Ces trois grands maîtres de l'art oratoire ne semblent-ils pas entraînés par une impulsion irrésistible? C'est le danger d'Athènes, c'est celui de Rome, c'est le courage de la reine d'Angleterre au milieu des périls dont elle est entourée, c'est la mort imprévue, désastreuse de madame, qui vous occupe. C'est Philippe, Catilina, Antoine; c'est Cromwell, c'est l'aimable et infortunée Henriette que vous avez sous

les yeux. Vous ne voyez, vous n'entendez qu'eux; vous oublies les orateurs qui vous en parlent, et c'est là leur triomphe. Vous qui voulez être orateur, soyes donc inspiré comme eux : qu'un sentiment profond vous émeuve ; qu'une grande et noble passion vous anime, qu'alors votre jugement, votre tact vous suggèrent les moyens de la faire passer dans l'ame de vos auditeurs; mais gardez-vous de leur laisser apercevoir les ressorts que vous employes, sinon vons manquerez l'effet que vous voules produire. Est-ce nn accusé que vous défendez devant ses juges? qu'ils soient convaincus que tous vos efforts ne tendent qu'au salut de l'innocent? Parlez-vous au peuple où à une assemblée chargée de débatre ses intérêts? qu'ils croient que le bien public seul vous inspire. Êtes-vous appelé à prêcher dans la chaire les vérités de l'Évangile? persuades à ceux qui vons écoutent qu'une ardente charité, un sèle désintéressé et sans bornes ponr lenr perfection morale et chrétienne sont vos uniques guides. C'est ainsi que vous placerez votre nom à côté des grands noms de Servan, de Dupaty et d'Erskine, de Fox, de Grattan, de Mirabeau, de Vergniaud et de Foy, ou de Bourdaloue et de Massillon. — Le plus grand art de l'orateur, c'est donc une conviction forte, une frauche et belle inspiration. Socrate, prêt à mourir d'nne candamnation inique, montre à ses disciples le Dieu qui va couronner ses vertus par l'immortalité d'une autre vie. Ils fondent en larmes, et Platon consacra son génie et toute sa carrière à prêcher la doctrine consolante de son maître. L'art oratoire consiste ensuite à connaître les passions des hommes, leurs préjugés, leurs inclinations, leurs répugnances; à les ménager d'abord au lieu de les beurter de front, à disposer peu à peu l'auditeur aux sentiments qu'on veut lui inspirer, aux vérités dont on veut le convaincre, puis enfin à le subjuguer par la force de votre raison, à l'entraîner par la puissances des émotions que vous lui aurez fait partager. Ainsi, Démosthène arme les Athéniens contre Philippe. Ainsi, l'hermite Pierre et saint Bernard précipitent vers les champs de la Palestine les peuples chrétiens pour la défense des lieux saints. Ainsi Mirabeau sauve la France d'une honteuse banqueroute, et Vergniaud fait décréter la guerre contre l'étranger qui nous menacc d'une invasion. — Le style de l'orateur décide de sa puissance et doit accomplir son œuvre. C'est par l'expression, par la force ou par la grâce de l'élocution, que réussit celui qui s'adresse au sentiment et aux passions. La raison même ne cède qu'à unc parole claire, concise et grave: si cette parole n'est dépourvue ni de nombre, ni d'une sorte d'élégance sévère, elle n'en produit que mieux son effet. Tel est souvent le mérite de Bourdaloue. Le style oratoire n'est ni la diction hardie et pleine d'images du poète, ni le langage de l'historien, qui raconte et juge sans passion. Souvent cependant, l'orateur s'élève à l'enthousiasme du poète et lui emprunte des couleurs et des images. Souvent aussi il demande à l'historien la rapidité, la vivacité, le charme d'une agréable ou intéressante narration. L'élocution de l'orateur doit, au surplus, être appropriée au genre auquel il s'est dévoué. Le barrcan, la tribnne, la chaire, ont chacun leur style propre. On ne discute pas, on ne plaide point un procès, comme on débat les intérêts de l'état, ou comme on expose les préceptes de la morale chrétienne. Ce n'est que dans les questions élevées, lorsque les sujets divers appellent toutes les forces d'une haute raison et les grands mouvements de l'ame, que les convenances qui varient les styles s'effacent, et que les nüances différentes semblent se confondre. Les belles déductions d'idées, le pathétique, le sublime, appartiennent, suivant l'occurrence, à tous les genres où brille l'éloquence. Voltaire, plaidant pour la mémoire de l'infortuné Calas, Lally-Tollendal ponr celle de son père; Servan, Dupaty, pour des malheureux injustement condamnés, n'impriment pas moins à leur style les mouvements de la pitié et de la

couleur dont ils sont pénétrés que Shéridan faisant couler les larmes dans le parlement anglais sur les malheurs des Bohillas et des Beghums opprimés par Hastings. Bergasse, attaquant Beaumarchais dans une cause d'intérêt privé, s'élevait aux plus hautes considérations de la morale publique, et adressait au roi sur les périls de l'état une adjuration éloquente qu'on eût applaudie à la tribune nationale. — Voulez-vous approfondir les secrets de l'art et du style oratoire? lisez et relisez les grands modèles, étudiez-les sans cesse, scrutez leur méthode, et surtout pénétrez-vous de leur génie; peut-être leur en déroberez-vous au moins quelques étincelles. L'étude persévérante des maîtres sera pour vous la meilleure des rhétoriques. Si le germe du talent oratoire est dans votre sein, c'est par la lecture des chefs-d'œuvre qu'il fructifiera. Démosthène, Cicéron, Bossuet, Platon, Pascal, J.-J. Rousseau, vous initieront bien mieux que tous les rhéteurs aux mystères de l'éloquence. — Si vous cherchez des préceptes et des conseils, les livres de l'orateur romain sur son art, ce dialogue sublime où il apprécie si bien les principaux orateurs de la Grèce et de l'Italie, l'excellent traité de Quintilien, l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, par le cardinal Maury, vous guideront dans vos études.

AUBERT DE VITRY.

ORATOIRE (petite pièce, appartement, chapelle). Ce nom désigne en général un endroit retiré où l'on prie en particulier. La maladie, l'éloignement de l'église, l'habitude des oraisons fréquentes, ont toujours fait à de pieux chrétiens un besoin de ces lieux de retraite, *sacellum*, *sacra cellula*. Les grands, les rois, ont eu leurs oratoires comme un privilége; un maître de l'oratoire priait avec le prince. Avant que les moines eussent des églises, ils priaient dans de petites chapelles qu'on appelait oratoires. Des canons ont défendu de célébrer la liturgie et de baptiser dans les oratoires domestiques. L'oratoire n'a point d'autel, il peut y en avoir dans les chapelles avec l'autorisation de l'ordinaire, qui permet à des prêtres titulaires d'y dire la messe. Un grand nombre d'églises ont commencé par être des chapelles et même des oratoires.

ORATORIEN, (congrégation). L'idée de réunir des prêtres pour vivre en communauté sans être liés par aucun vœu spécial appartient au Florentin Saint-Philippe de Néri. Telle fut l'origine de la congrégation fondée par lui à la fin du XVIe siècle, sous le titre de l'*oratoire* de Sainte-Marie-en-la-Vallicelle. Mais il se borna à l'établissement d'une seule maison à Rome, et voulut que toutes les maisons qui se formeraient à l'instar de son institut demeurassent isolées et indépendantes. Aussi n'y a-t-il point eu de lien commun entre celles qui se sont établies en Italie et aux Pays-Bas. — Ce fut en 1611 que le cardinal Pierre de Bérulle, né à Paris, introduisit en France la congrégation de l'oratoire. Des lettres-patentes de Louis XIII et de la régente Marie de Médicis autorisèrent l'institut. Le parlement les enregistra en 1612 le 4 décembre, avec la clause du consentement de l'évêque dans les trois mois et de la soumission à sa juridiction. Une bulle du pape Paul V, en 1613, permit au fondateur de propager cette communauté nouvelle en France et dans les autres pays de l'Europe. Le premier collége fut établi à Dieppe. Toutes les maisons de la congrégation furent subordonnées à un supérieur général, chargé de les diriger avec trois assistants. Le second fondateur s'écartait en ce point des vues du premier. Quelques oppositions s'étant élevées contre ce nouvel institut, les pères de l'oratoire déclarèrent qu'ils étaient, non des religieux, mais de simples prêtres vivant librement en communauté, restant soumis à la hiérarchie, sous la dépendance immédiate des évêques, et *ne travaillant que par eux, sous eux, et pour eux*. Il est évident, quoi qu'on en ait dit, que le but de cette institution fut de contre-balancer l'influence toujours envahissante des jésuites. Ceux-ci trouvèrent dans les ora-

toriens des rivaux redoutables pour la littérature et l'éducation. Leur collége de Juilly, long-temps célèbre, et dont le renom n'est pas encore éteint, a produit des hommes qui se sont illustrés dans plus d'une carrière. Quelques-uns de ces disciples des oratoriens vivent encore. — Les sciences, la chaire, les lettres, revendiquent parmi eux des noms qu'honorera toujours la postérité. Quelles renommées plus glorieuses que celles de Mallebranche et de Massillon? L'érudition compte-t-elle beaucoup d'hommes supérieurs ou même égaux aux Lami, aux Thomassin, aux Richard Simon? — On a rendu à l'estimable communauté de l'oratoire cette justice, qu'elle était demeurée pauvre, et qu'elle avait toujours donné l'exemple d'un noble désintéressement. — Terminons en rappelant l'éloge décerné par Bossuet à cette congrégation. — « Le cardinal de Bérulle, dit l'illustre prélat, forma une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'église, d'autres règles que les canons, ni d'autres supérieurs que les évêques, d'autres liens que la charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce, compagnie où une sainte liberté fait le saint engagement, où l'on obéit sans dépendre, où l'on gouverne sans commander, où toute l'autorité est dans la douceur, et où le respect s'entretient sans le secours de la crainte; compagnie où la charité, qui bannit la crainte, opère un si grand miracle, et où, sans autre joug qu'elle même, elle sait non seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre; compagnie où, pour former de vrais prêtres, on les mène à la source de la vérité, où ils ont toujours en main les livres saints pour en rechercher sans relâche la lettre par l'esprit, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'estime par la pratique, la fin par la charité, à laquelle tout se termine, et qui est l'unique trésor de J.-C. » — Nous n'avons pas cité ce fragment, écrit avec une sorte d'affectation et de recherche, comme un de ces morceaux modèles, si fréquents sous la plume de l'un de nos plus grands écrivains, mais comme un témoignage d'équité toujours précieux de la part d'un homme tel que Bossuet. AUBERT DE VITRY.

ORATORIO (musique). La musique sacrée, autrefois si florissante, est plongée aujourd'hui dans un état de langueur et d'abandon qu'on ne saurait trop déplorer. En France surtout, depuis la fermeture des chapelles de musique et des maîtrises de cathédrale, on peut dire que cette partie intéressante de l'art est, sinon perdue, du moins dans un état presque complet de décadence. C'est à peine si les amateurs de musique religieuse peuvent encore entendre de loin en loin une messe avec chœurs et orchestre; mais cette musique est trop souvent peu propre à exciter des sentiments de piété et à élever l'ame vers des pensées religieuses. Le texte sacré s'y trouve parodié tant bien que mal sur des motifs d'opéra accompagnés en style de théâtre; et le cornet à piston, cet instrument à la mode, qui présidera ce soir aux joyeux ébats de la contredanse, remplit une des parties principales que l'artiste a formulée en traits brillants et en roulades légères. Sans s'être abaissée à ce degré de profanation, la musique d'église avait dès long-temps perdu son caractère de pureté primitive, et, dépouillée de cette majesté religieuse qui en est l'ame, elle était insensiblement arrivée au point de n'exciter que l'indifférence. Long-temps cependant, elle régna en souveraine et fut l'objet presque exclusif de l'étude et des efforts des différents maîtres qui ont illustré l'art musical. Il est vrai qu'alors la musique de théâtre n'existait pas, ou du moins n'était pas encore ce qu'elle est devenue depuis; l'on était même loin de prévoir qu'un jour elle ferait invasion jusque dans le sanctuaire de la prière. Les anciens compositeurs n'avaient donc qu'un seul objet auquel ils pussent consacrer les inspirations de leur génie, la religion. Aussi cette époque est-elle féconde en productions de musique sacrée de tous les genres, et depuis Palestrina

jusqu'à Jomelli, Hændel, Haydn et Mozart, on trouve tout ce qui a été composé de plus beau et de plus parfait. On ne se bornait pas alors à mettre en musique les paroles de la messe : outre les cantiques, les hymnes, les psaumes, etc., on avait imaginé des espèces de drames religieux appelés *oratorio*, dont le sujet était tiré de l'Histoire-Sainte, et qu'on exécutait dans les églises. Voici ce qui donna lieu à l'invention de ces sortes de pièces : saint Philippe de Neri, qui fonda en 1540 la congrégation de l'oratoire à Rome, voyait avec douleur les fidèles déserter l'église pour courir aux spectacles, qui, par la nouveauté et les farces qu'on y exécutait, offraient un attrait puissant à leur curiosité. Connaissant le goût des Romains pour la musique, le saint homme eut l'idée de faire composer par un bon poète des intermèdes dont le sujet était puisé dans l'Écriture-Sainte ; et les ayant fait mettre en musique il les fit exécuter dans son église. La foule y courut, le succès fut prodigieux, et ce genre de drame s'appela *oratorio*, du nom de l'église de l'oratoire, où il fut joué pour la première fois. Il ne faut pas s'imaginer à propos de cette dénomination de *drame* que les *oratorios* soient des pièces dans le genre des *mystères* des confrères de la Passion, qu'on jouait sur un théâtre avec costumes et décors. Bien loin de là. Les *oratorios* n'étaient d'abord qu'une simple allégorie, une cantate à plusieurs personnages, qu'on n'exécutait, soit à l'église, soit au théâtre, que comme une pièce de concert. Dans la suite, ils prirent plus de développement, et acquirent toutes les proportions d'un vrai drame, sauf le clinquant des costumes et la pompe théâtrale. Quant à la musique, qui participe à la fois du genre libre et du genre sévère, elle se compose de récitatifs simples et obligés, de solos, duos, trios, morceaux d'ensemble et chœurs. On n'exécute plus guère d'*oratorios* que dans les grandes solennités musicales et dans les concerts spirituels. En Allemagne et en Angleterre, on y déploie un luxe formidable d'exécution, et il n'est pas rare d'entendre les meilleures productions en ce genre rendues par quatre à cinq cents concertants. En France, c'est bien différent. On n'avait autrefois que fort rarement l'occasion d'entendre un *oratorio*, puis on a fini par n'en donner que quelques fragments aux concerts spirituels de la semaine sainte, et maintenant on n'en exécute plus du tout. Sans parler des anciens auteurs italiens qui s'y sont plus ou moins distingués, les plus célèbres compositeurs qui ont illustré le genre sont Hændel, Haydn, Mozart et Beethoven. On cite parmi les *oratorios* les plus remarquables *le Messie* du premier, *la Création* du second, et *Jésus au mont des Olives*, du dernier des compositeurs que nous venons de citer. Ch. Bechem.

ORBE. Ce terme était anciennement employé pour désigner un corps ou espace sphérique terminé par deux surfaces, l'une concave et l'autre convexe : les cieux étaient composés de plusieurs *orbes* immenses, enfermés les uns dans les autres, et décrits par les planètes. — Le grand orbe est celui où l'on suppose que le soleil se meut : « Le mouvement du soleil dans un orbe incliné à l'équateur, le mouvement de la lune, la connaissance des planètes et de leurs révolutions, etc., ont été l'objet de l'antique astronomie. » On se sert maintenant indifféremment des mots *orbe* et *orbite*. « Un phénomène remarquable du système solaire est le peu d'excentricité des orbes, des planètes et des satellites, tandis que ceux des comètes sont fort alongés, les orbes de ce système n'offrant point de nuances intermédiaires entre une grande et une petite excentricité. Nous sommes forcés de reconnaître ici l'effet d'une cause régulière : le hasard n'eût point donné une forme presque circulaire aux orbes de toutes les planètes ; il est donc nécessaire que la cause qui a déterminé les mouvements de ces corps les ait rendus presque circulaires ; il faut de plus que la grande excentricité des orbes, des comètes, et la direction de leur mouvement dans tous les sens, en soient

des résultats nécessaires. » — On se sert quelquefois du mot *orbe* en poésie, pour exprimer un globe. — Les astrologues appelaient *orbe* de lumière une certaine quantité de lumière qu'ils assignaient à une planète au-delà de son centre : ils disaient que, pourvu que les aspects donnassent dans cet *orbe*, ils avaient presque le même effet que s'ils frappaient au centre de la planète.

ORBITAIRE. On appelle *orbitaire* tout ce qui se rapporte à l'orbite de l'œil : arcade, fosse, cavité *orbitaires ;* trou et fente *orbitaires*, artère *orbitaire* et *sous-orbitaire*, nerf *orbitaire* de Sœmmerring. Quelques anatomistes ont aussi donné le nom d'*orbitaires* aux os unguis.

ORBITE. L'orbite est la ligne qu'une planète parcourt par son mouvement propre dans les cieux. L'orbite de la terre et celle des autres planètes sont des ellipses dont le soleil occupe le foyer commun; c'est à Kepler que nous devons cette découverte importante. « Quoique la théorie du mouvement de la terre eût fait disparaître la plupart des cercles dont Ptolémée avait embarrassé l'astronomie, Copernic en avait laissé subsister plusieurs pour expliquer les inégalités réelles des corps célestes. Kepler, trompé comme lui par l'opinion que leurs mouvements devaient être circulaires et uniformes, essaya long-temps de représenter ceux de Mars dans cette hypothèse. Mais, après un grand nombre de tentatives, il franchit l'obstacle que lui opposait une erreur accréditée par le suffrage de tous les siècles; il reconnut que l'orbite de Mars est une ellipse dont le soleil occupe un des foyers, et que la planète s'y meut de manière que le rayon vecteur, mené de son centre à celui du soleil, décrit des aires proportionnelles au temps. » On a calculé que le demi-diamètre de l'orbite terrestre est d'environ 34 millions de lieues, et le demi-diamètre de l'orbite de Saturne est dix fois plus grand. Les orbites des comètes sont des ellipses fort alongées : aussi se sert-on des paraboles pour la faculté du calcul. Z. Z.

Orbite, cavité dans laquelle l'œil est placé.

ORCADES (Les îles). C'est un archipel situé entre la mer du Nord et l'Atlantique, au nord de l'Écosse, dont elles sont séparées par le détroit de Pentland. Sur soixante-sept îles (en tout vingt-huit milles carrés, avec une population de 23,600 habitants), vingt-neuf sont habitées. Les autres, abandonnées l'hiver, ne produisent l'été que des pâturages, du gibier et du poisson. Ces dernières sont appelées *Holmers.* On donne le nom de *Skeeries* à celles qui ne sont que de simples rochers souvent recouverts d'eau. Les nombreux détroits qni séparent ces îles ont des courants fort rapides et fort dangereux. Il y a surtout deux gouffres fort redoutés des marins, même dans les temps calmes. La surface de ces îles est fort inégale; leur aspect est triste; on n'y voit que quelques bouleaux chétifs, quelques saules et des noisetiers. La côte à l'est et au nord est en général plus basse que celle de l'ouest et du sud. Les pluies y sont plus abondantes qu'en toute autre contrée de l'Europe. Pendant l'hiver, les ouragans et les tempêtes y sont d'une violence telle que toute communication est interrompue. Les aurores boréales y sont assez fréquents. La neige est peu abondante, la gelée n'est pas de longue durée. Le sol est marécageux sur les plateaux des montagnes. Sur les côtes, on trouve des éponges, du corail, des cornalines, de l'ambre gris, des coquillages très rares, des semences de molucelle, surtout de *mimosa scandens*, que produisent seules les Antilles, et que les courants apportent à travers l'Atlantique. Pendant les mois de juin et de juillet il n'y a pour ainsi dire pas de nuit. Les Orcades sont riches en ornithologie. Dans les rochers on trouve des aigles de forte taille qui font de grands ravages dans les troupeaux. Il y a en outre beaucoup de coqs de bruyère, de hérons, d'éperviers et de cygnes. La chasse des chiens de mer y est très importante. On exporte de la laine, six à sept mille tonneaux de soude, des bestiaux, du beurre,

du suif, des cuirs, des plumes, des œufs, de l'huile de baleine, des homards, du poisson sec et salé. Il y a dans les îles Orcades des mines de fer, d'argent, d'étain et de plomb, mais qui ne sont pas exploitées. Le froid des nuits rend souvent les récoltes incertaines. Le bétail vit en liberté dans les pâturages ; il est marqué pour éviter toute contestation. Il reste encore sur les cimes des rochers beaucoup de tours dont la construction remonte au moyen âge. On y rencontre même des monuments du paganisme, des pierres, des tombeaux, des murs en ruines. Les habitants des Orcades sont paresseux, et cependant hardis marins. Les revenus de ces îles s'élèvent à 9,500 livres sterling. Toute la partie méridionale de la seigneurie de Shetland-Orkney appartient à la famille écossaise de Dundas, qui est en même temps investie de la dignité de juge-héréditaire. Ces îles ont d'abord été peuplées par les Norwégiens et les pirates. Ce sont les premiers qui, sous la conduite de leur prince Olaus, y ont introduit le christianisme. Dans le XIIe siècle, la population de ces îles était plus nombreuse ; elles pouvaient mettre sur pied 7,000 combattants. La Norwége abandonna la possession des Orcades au roi Jacques II d'Écosse, à l'occasion de son mariage avec la princesse danoise Anne. Dans l'île principale, celle de Pomona, ou de Mainland, se trouve la capitale, Kirkwall, résidence d'un évêque, et qui a une population de 2,500 habitants. Par suite du manque d'écoles publiques, la classe pauvre est tombée dans l'ignorance et la misère. Les riches propriétaires ne protègent que la fabrication de la toile et tout ce qui en dépend. La manière même dont la famille Dundas perçoit ses revenus est très vexatoire. Les îles Orcades, réunies à celles de Shetland, envoient un député au parlement. Le lord élit un juge pour chaque paroisse ; la commune lui adjoint six à sept assesseurs. On appelle de la décision de ce tribunal au juge-héréditaire, ou à son délégué, qui réside à Kirkwall. C. L.

ORCAGNA (Les). L'école florentine est la mère de toutes les écoles italiennes ; après que Cimabué et son élève Giotto eurent appris des ouvriers byzantins la pratique matérielle de leur grand art et formé par leurs leçons quelques disciples, on vit poindre à Florence le commencement d'une époque glorieuse qui sert de base à l'histoire de la peinture en Italie. Dès l'année 1350 s'établit une confrérie d'artistes qui prit saint Luc pour patron ; et les noms de Simone, Gaddi, Duccio, Giottino, Spinello, Orcagna, etc., se rattachent à cette illustre corporation d'où sortirent les peintres, les architectes et les sculpteurs qui préparèrent la renaissance des arts. Pendant le XIIIe et le XIVe siècle, il ne s'agissait pas de peinture à l'huile : on s'essayait à rendre les raccourcis et la perspective, et les maîtres se disputaient avec jalousie tous les nouveaux procédés qui lentement se propageaient. Les plus habiles dessinateurs étaient accusés de magie. On peignait seulement en mosaïque, à fresque et en détrempe. Ce fut vers ce temps qu'apparut à Florence un homme d'un génie audacieux, Orcagna ou André de Cione : il naquit, selon certains biographes, en 1320 ; selon d'autres, en 1329. Il fut à la fois architecte, sculpteur, peintre et poète. Cet artiste apprit les éléments du dessin et de la sculpture sous André Pisani ; il se fit architecte en étudiant les monuments laissés par le Giotto, Arnolfo di Lapo, Nicolas et Jean de Pise ; puis, donnant un libre cours à son imagination féconde, qui le portait à dessiner de vastes sujets dramatiques et poétiques trop compliqués pour être traités en sculpture, et que les ressources de la peinture pouvaient seules faire valoir, il s'exerça dans ce nouveau genre d'après les leçons de Gaddi et de Bernard Orcagna son frère, qui, comme lui, était fils d'un nommé Cione, habile orfèvre, connu pour être l'auteur de certains bas-reliefs en argent, d'un beau travail, qui ornaient l'autel de St-Jean-Baptiste à Florence.—Bernard était élève de Buffalmacco, et il est moins

connu à cause de ses ouvrages que parce qu'il eut la gloire d'être le maître de son frère André, qui le surpassa bientôt, et fut l'un des plus grands hommes de son temps par l'universalité de son génie et de ses connaissances. Les deux frères Orcagna travaillèrent en commun à décorer pour leur ville natale l'église Sainte-Marie-Nouvelle ; ils exécutèrent dans ce monument des fresques et des mosaïques dont les sujets rappellent l'esprit gibelin du Dante, et semblent inspirés par la sombre et fougueuse imagination de ce terrible poète. Pour l'église de Saint-Pierre-Majeur, André peignit seul un grand tableau sur bois, qui représentait le couronnement de la Vierge. Plusieurs ouvrages d'un genre monumental, des sculptures, fort estimés, avaient déjà rendu son nom célèbre à Florence, lorsqu'il fut mandé à Pise pour décorer le Campo-Santo et compléter les travaux de Giotto et de Buffalmacco. Parmi les fresques qu'il peignit sur les murs de cet édifice, on remarqua surtout un jugement dernier, vaste composition, bizarre et sauvage, où il avait représenté ses ennemis dans les flammes de l'enfer, et ses amis en paradis. Il sculpta aussi une sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Cette statue fut regardée comme un chef-d'œuvre. Après quelques années de séjour à Pise, il voulut revoir sa patrie. Il laissa donc son frère Bernard achever les travaux qu'il avait entrepris, et revint à Florence, où il peignit à fresque, dans l'église Sainte-Croix, les mêmes sujets qu'il avait déjà représentés dans le Campo-Santo. L'expérience qu'il avait acquise se fit sentir dans ses nouvelles productions, qui furent exécutées avec plus de soin et mieux dessinées que les précédentes. Vers le même temps, il fit plusieurs tableaux, et les envoya au pape, qui résidait alors à Avignon : ils furent placés dans l'église cathédrale de cette ville. — André Orcagna se signala comme architecte en donnant les dessins d'un bâtiment destiné à servir d'hôtel des monnaies à Florence, les plans d'une place avec galeries et portiques, et d'un palais de justice. La loge de ce monument, tout en pierre de taille et ouverte de deux côtés, fut bâtie avec une grande habileté. En cette circonstance, Orcagna eut l'audace de substituer le plein cintre aux arcs en tiers-point. Entre les arcades de la principale façade, il avait placé des statues qu'il avait lui-même sculptées, et il devait décorer de peintures l'intérieur du monument qu'il n'acheva pas. Deux siècles plus tard, le duc Cosme Ier, voulant remplacer par un édifice plus grand et plus beau celui dont nous venons de parler, demanda dans cette intention des dessins à Michel-Ange Buonaroti. Mais ce grand artiste ne voulut pas toucher à l'œuvre d'Orcagna, qu'il admirait sincèrement, et répondit au duc qu'on ne pouvait faire mieux que de continuer et répéter avec exactitude le motif existant déjà. — Nous avons dit qu'André s'était fait connaître comme poète : il écrivit en effet de la poésie, et on a recueilli quelques sonnets que dans sa vieillesse il adressa au poète Burchiello, qui était très jeune alors. Il avait l'habitude de signer ses sculptures *André de Cione, peintre*, et ses peintures *André de Cione, sculpteur*, parce que, selon lui, ces deux arts ne pouvaient se passer l'un de l'autre et n'en faisaient qu'un. — Il mourut à Florence, dans la soixantième année de son âge, en 1389. Beaucoup de grands travaux qu'il avait entrepris demeurèrent inachevés, et son frère Bernard, qui lui survécut, les termina en partie. Les meilleurs élèves qui se formèrent sous André Orcagna furent son neveu Mariotto, Nello, Bernardo et François Traini. Notre musée de Paris possédait de ce vieux maître florentin deux tableaux peints sur bois. Celui qui représentait les obsèques de saint Bernard ne fait plus partie de la galerie du Louvre ; on n'y voit plus figurer que la naissance de la Vierge, remarquable composition où l'artiste a représenté un intérieur assez vaste divisé en trois compartiments : une petite salle à gauche est occupée par des femmes qui s'empressent de donner leurs soins à l'enfant qui vient

de naître ; dans une autre pièce, en face du spectateur, on aperçoit sainte Anne dans son lit et assistée par des femmes ; enfin, dans une pièce à droite, saint Joachim, en compagnie d'un vieillard, écoute avec intérêt un jeune garçon qui vient lui annoncer l'heureux accouchement de sa femme. — Il y eut un troisième fils de Cione l'orfèvre, nommé Jacques ; il cultiva, lui aussi, la peinture, mais avec moins de succès que ses deux frères Bernard et André. On l'a souvent confondu avec ses aînés, parce qu'il porta comme eux le nom d'Orcagna.

A. Fillioux.

ORCHESTRE, substantif masculin, mais féminin autrefois, est dérivé du mot grec *orkhêstra*, qui lui-même vient d'*orkhêsis* (danse). C'était chez les Grecs la seconde partie du théâtre, destinée aux acteurs, aux chœurs, aux musiciens, aux danseurs, aux mimes et aux baladins, qui y avaient leurs places marquées. Cette seconde partie était distribuée en trois divisions : c'était la première, qui se nommait particulièrement *orchestre*, et elle tenait le plus d'espace. Là, entre les entr'actes, et à la fin de la représentation, mimes, danseurs et baladins, remplissaient par des jeux et des exercices de tout genre les vides du spectacle, tant les Athéniens avaient soif de plaisir. Car ce fut peut-être dans la ville de Minerve que s'éleva le premier théâtre régulier qu'il y eût eu jusqu'alors dans le monde. La seconde division se nommait *thymélé*, mot qui signifie *autel* ou estrade carrée. C'était la place des chœurs dont les chants ou les danses étaient liés à l'action du drame. Enfin, la troisième division était appelée *hyposcénion* (sous-scène), parce qu'elle se trouvait presque au pied du théâtre principal, c.-à-d. de la scène. Là était la place des symphonistes, qui accompagnaient aussi les chants des chœurs ; ils étaient rangés aux deux côtés du thymélé, sur le plan de l'orchestre. Ainsi postée au centre du théâtre, à la portée des mimes et des principaux acteurs, la masse d'harmonie allait dans tout son ensemble charmer les oreilles des *dilettanti* athéniens. Quelques érudits prétendent que sur le thymélé ou autel on sacrifiait, avant la représentation, un bouc à Bacchus : on sait en effet que *tragédie* (*v.*) signifie, dans la langue d'Eschyle, *chant du bouc*. Toutefois, Suidas, qui vit presque dans leur intégrité les théâtres des Grecs, avoue ne pas savoir au juste la véritable destination du thymélé. L'orchestre était nécessairement la partie la plus basse du théâtre ; il était de niveau. Le plancher de l'orchestre proprement dit était de bois, afin de donner de l'élasticité aux pieds des danseurs, et de la sonorité aux voix et aux intruments de la scène et du thymélé. L'orchestre était enfermé au milieu des degrés sur lesquels s'asseyaient les spectateurs. Les masques *orchestriques* qui couvraient le visage des mimes, des baladins et des danseurs, n'avaient point la bouche horriblement béante des masques *dramatiques*. Leur forme était des plus naturelles et des plus agréables, selon Lucien : ils se nommaient aussi *masques muets*. Quant à sa dimension et à sa proportion, l'orchestre du théâtre grec devait avoir le demi-diamètre de tout l'édifice. Sa largeur était toujours double de sa longueur. — Les Romains, en tout imitateurs des Grecs, et qui bâtirent aussi des théâtres, mais sur d'immenses proportions, y placèrent aussi un orchestre, mais il eut chez eux une tout autre destination. Sa seule disposition dans l'édifice tréâtral lui valut un nom qui ne lui convenait pas. Ce ne fut plus le point central des jeux, des divertissements, des chants, de l'harmonie et de la déclamation dramatique, l'orchestre romain était réservé aux graves sénateurs, aux orgueilleux édiles, aux pâles vestales, qui y avaient leurs places marquées. Aussi Juvénal, distinguant les patriciens des plébéiens, s'exprime-t-il ainsi : *Orchestra et populus* (l'orchestre et le peuple). L'orchestre romain formait le demi-cercle. L'orchestre était abaissé de plus de cinq pieds devant le *proscenium* que celui des Grecs, et était tant soit peu incliné en talus pour la commo-

dité des spectateurs. Il était pavé de carreaux ou compartiments très épais de marbre jaune antique : on en voit encore des restes assez considérables dans les ruines d'un théâtre d'Herculanum. Il y avait des passages (*aditus*) pratiqués sous les degrés pour arriver dans cet orchestre. Les spectateurs, comme nous l'avons dit, étaient assis sur ces degrés. L'orchestre était séparé du *proscenium* ou avant-scène par un petit mur d'un pied et demi de haut, orné de colonnettes de trois pieds de distance en distance. Mais, entre ce mince rempart et l'orchestre, il y avait encore un certain espace, où les chaises curules et les grands insignes des fastueux patriciens étaient rangés. C'était ce que les Latins nommaient *podium*. Là, quelquefois resplendissait le trône des empereurs, ces orgueilleux maîtres du monde. L'orchestre des Romains était donc bien moins large que celui des Grecs, qui formait toute la scène. Quant aux proportions de l'orchestre romain, selon Vitruve, la scène devait être trois fois aussi longue que le diamètre de ce dernier. L'orchestre était un demi-cercle. On peut se faire une idée de la gigantesque dimension des théâtres romains par celle qu'avait la face de l'orchestre du théâtre de Scaurus; elle était de 236 pieds. Ce fut seulement du temps de Scipion-l'Africain que les sénateurs se séparèrent du peuple au théâtre : dès lors, la république gémissante vit dans cette mesure l'ovation insolente d'une aristocratie qui devait dans la suite l'étouffer à jamais. — Il nous reste à parler de l'orchestre des théâtres modernes : ce n'est chez eux qu'un retranchement plus ou moins grand qui règne autour de ce qu'on appelle la *rampe* de la scène. C'est la place des symphonistes. Cette enceinte est construite d'un bois sonore, de sapin ordinairement, afin de faire vibrer les sons des instruments : c'est absolument la table d'harmonie d'un clavecin, car cette espèce de grand coffre sans couvercle est établi sur un vide avec des arcs-boutants. En cette occasion, le contenu prend aussi le nom du contenant, car une masse de symphonistes, même aux cathédrales, dans les salons et en plein vent, est aussi appelée *orchestre*. On dit l'*orchestre* de l'Opéra a été admirable aujourd'hui ; les bouffes ont un excellent *orchestre*; l'*orchestre* du Théâtre-Français est détestable. Souvent, dans les grandes fêtes publiques, il y a, au jardin des Tuileries, un *orchestre-monstre*, ainsi nommé du nombre prodigieux des exécutants. Enfin, à l'imitation du théâtre romain, nous appelons aussi *orchestre* une enceinte qui touche à l'*orchestre* proprement dit, et dont les places destinées au public, fort rapprochées de la scène, sont d'un prix à peu près égal à celui des premières loges. — L'*orchestre* français ne date véritablement que du siècle de Louis XIV. Ce fut Lulli qui l'organisa. Celui qui dispose des puissants, comme dit le psalmiste, voulut que ce siècle de splendeur fût obscur par quelques côtés ; il manquait à ses pompes un orchestre, comme celui de notre académie de musique, et à sa gloire des physiciens, des géologues, comme ceux de notre académie des sciences. Aux 24 *fameux* violons de la chambre du roi, qui n'étaient pas tous des Corelli, des Tartini, aujourd'hui encore si célèbres, Lulli, l'artiste favori du monarque, ajouta une bande appelée *petits-violons*. On doit à Lulli l'introduction des timbales et des trompettes dans l'orchestre, et bien plus tard à Gluck celle de la clarinette, dont on usait si sobrement qu'elle ne se faisait guère entendre que dans les ballets. Que les temps sont changés ! quelle admirable instrumentation nous avons de nos jours ! Elle compte au moins 18 instruments ; elle a réuni dans nos orchestres, comme par enchantement, tous les bruits, tous les sons, toutes les voix de la nature, dont la musique n'est qu'une imitation. Le violon possède d'immenses ressources d'imitation ; il simule la voix humaine. C'est lui qui, avec la viole, le violoncelle et la contre-basse, qui sont ses amplifications, règne exclusivement dans un orchestre. La viole ou alto, qui joue

quelquefois des solos, repose par la gravité de ses sons des brillants éclats du violon ; le violoncelle accompagne agréablement : il est le soubassement orné de l'édifice musical, dont la contre-basse est le fondement. Le violoncelle, quand il chante, exprime le recueillement des marches religieuses et la prière, surtout celle des patriarches. L'octave ou la petite flûte est l'expression de la danse folle, de celle des bacchantes; ses sons aigus imitent encore le sifflement des vents, et, précipités, ils imitent le croisement des éclairs; la flûte, tout érotique, rend les amoureux désirs ; elle a la douce voix du rossignol, des sirènes et d'Armide l'enchanteresse. Le haut-bois est pastoral, propre à la danse des villageois et des nymphes; il a aussi quelque chose de martial, et convient à la danse pyrrhique des Grecs. La clarinette accompagne ordinairement les danses gracieuses et les ballets enjoués. La trompette exprime, par des sons sonores et perçants, le tumulte d'un camp appelé au carnage; elle appelle les morts endormis dans leurs tombeaux. Le cor chevaleresque et romantique appelle à la chasse Henri IV ou *Robin-des-Bois ;* sa voix mystérieuse aussi annonce des apparitions. Le basson, voilé dans ses notes, pleure avec un captif ou une captive. L'ophicléide gémit, le trombone, aux poumons de cuivre, aux accents si forts et si pénétrants, annonce de grandes catastrophes, la collision des chefs, les émeutes populaires, et, dans le *Dies iræ*, l'avenue du Fils de l'Homme, qui vient sur les nuées du ciel juger les vivants et les morts. Les timbales, quand elles sont recouvertes d'une étoffe, accompagnent de leurs gémissements sourds les pompes funèbres. Les cymbales, par leurs éclatantes vibrations, expriment le retentissement des fêtes solennelles, l'ivresse des combats, et surtout la joie de la victoire. Le tambour, par ses pulsations sèches, mais résonnantes, marque en même temps la mesure et le pas des marches militaires; enfin, le beffroi, le tam-tam d'Orient, par son retentissement formidable, prolongé et argentin, annonce les exécutions militaires, les têtes qui tombent sur l'échafaud; dans un *oratorio* de la *Passion*, il exprime à lui tout seul le *consommatum est* (tout est consommé), prononcé par le Christ expirant sur la croix. — Par ce nombre d'instruments si variés, nos orchestres aujourd'hui sont un monde où les passions, les sentiments, déploient toutes leurs expressions, et où la nature fait ouïr toutes ses voix. Nageant au milieu de tant de merveilleuses ressources d'instrumentation, le compositeur doit seulement être sur ses gardes ; il ne doit point semer dans ses accompagnements trop de *fioritures*, ces voluptés de l'oreille, il est vrai, mais qui, prodiguées, nuisent au sentiment de la mélodie. Il est inutile de dire que dans un orchestre bien ordonné il faut que le nombre des intruments à cordes, à vent, à pulsations, soit en rapport entre eux et proportionné à la nef, au théâtre, à la salle, au jardin, au parc qu'ils ont à remplir de la masse de leur harmonie. L'orchestre du conservatoire de musique à Paris est aujourd'hui le premier orchestre du monde, sans compter celui de l'Opéra et des Bouffes, rare réunion d'habiles symphonistes, dont la plupart sont des virtuoses. Comme dans les plaines de Potosi l'Espagnol heurtait l'or en marchant, l'étranger en France ne lève pas les yeux, ne fait pas un pas qu'il ne soit ébloui des richesses de nos arts.

Denne-Baron.

ORDINAIRE, signifie tout ce qui est dans l'ordre commun, tout ce dont on se sert communément, tout ce qui a coutume de se faire, tout ce qui arrive communément. C'est ainsi qu'on dit : *c'est sa vie ordinaire*, *c'est son langage ordinaire*, *c'est le cours ordinaire des événements*.—Pris dans cette acception, *ordinaire* peut être considéré comme synonyme d'*habituel* : il est aussi assez souvent synonyme de *médiocre* et de *vulgaire*, et notamment dans ces phrases : *il n'a qu'un talent fort ordinaire* ; *c'est une intelligence et une capacité bien ordinaires*.—Dans l'art militaire, le pas

ordinaire est le pas le plus lent de ceux qui sont réglés pour les troupes; elles doivent toujours le prendre lorsque celui qui commande n'en indique pas d'autre. La longueur du pas ordinaire est de deux pieds, et sa vitesse de 76 par minute.— On distinguait autrefois, dans notre ancien droit criminel, deux espèces de questions, la *question ordinaire* et la *question extraordinaire*. On appelait *question ordinaire* la torture la moins dure, infligée à l'accusé pour lui faire confesser la vérité et lui arracher les noms de ses complices s'il en avait. Cet odieux moyen d'instruction, que Louis XVI se hâta d'abolir peu de temps après son avénement au trône, n'avait trop souvent pour résultat que de faire mentir le malheureux qui le subissait, et d'égarer la justice au lieu de l'éclairer. La torture n'ayant point été reproduite dans nos lois pénales, la distinction entre les deux questions n'est plus qu'un document historique. — On appelait également autrefois *juges* et *cours ordinaires* les juges et les cours qui rendaient la justice toute l'année, et ceci par opposition aux juges et aux cours qui ne faisaient de service que par semestre. Ces distinctions sont également abolies par notre nouvelle organisation judiciaire : les juges et les tribunaux doivent rendre la justice toute l'année, et ils n'en sont dispensés (les tribunaux) que pendant les vacances, sous l'obligation de former une chambre des vacations, et les juges qu'autant qu'ils sont dans l'impuissance de le faire, ou ont obtenu un congé du garde-des-sceaux ou du chef de leur compagnie, selon le rang qu'ils occupent dans la magistrature.—Aujourd'hui, on n'appelle plus *juges ordinaires* et *tribunaux ordinaires* que les juges et les tribunaux qui ont la juridiction pleine et entière, c.-à-d. qui peuvent connaître de toutes les matières, moins quelques-unes que la loi a exceptées; tandis que les tribunaux et les juges extraordinaires, comme les tribunaux et les juges de commerce, ne peuvent connaître que de celles que la loi leur a attribuées. — Il est cependant d'usage d'appeler encore *juges ordinaires* ceux à qui appartient naturellement la connaissance d'une affaire correctionnelle, civile ou criminelle — La juridiction administrative se sert, comme la juridiction civile, de l'adjectif *ordinaire*, et le conseil d'état est divisé en conseillers et maîtres des requêtes en *service ordinaire*, et conseillers et maîtres de requêtes en *service extraordinaire* : les premiers seuls touchent des appointements, et prennent part aux travaux du conseil d'état; les derniers ne le peuvent qu'autant qu'ils y ont été formellement autorisés par une ordonnance royale. — En diplomatie, on appelle *ambassadeur ordinaire* le représentant en titre qu'un souverain envoie résider dans une cour étrangère pour y suivre les négociations et veiller aux intérêts du pays.— On appelait également autrefois *commissaires ordinaires* et *sous-commissaires ordinaires* des guerres certains officiers, que nous appelons aujourd'hui *intendants* et *sous-intendants militaires*, et qui sont plus spécialement chargés des détails d'administration dans l'organisation militaire. — Sous l'ancienne monarchie, la maison du roi comptait dans ses rangs plusieurs officiers qui recevaient le titre d'*ordinaires*, quoique la plupart d'entre eux ne fissent de service que par quartier ou par semestre ; d'autres, au contraire, ne le recevaient que pour les distinguer de ceux qui ne faisaient pas un service habituel. On peut, dans la seconde catégorie, ranger le *maître-d'hôtel ordinaire*, le *médecin ordinaire* et le *chirurgien ordinaire* du roi, nommés ainsi par opposition aux maîtres-d'hôtel, aux médecins et aux chirurgiens par quartier : il en était de même des *valets de chambre ordinaires* et des *valets de garde-robe ordinaires*, qui ne devaient pas être confondus avec les valets de chambre et les valets de garde-robe par quartier. — A la première catégorie appartiennent les *gentilshommes ordinaires* de la chambre du roi, qui ne servaient auprès du roi que par semestre. — En théologie, et surtout dans les écoles, *or-*

dinaire sert à qualifier quelques-uns des examens que les candidats sont obligés de subir : c'est ainsi qu'on appelle *majeure ordinaire* et *mineure ordinaire* les thèses que les bacheliers soutiennent pendant leur licence.—Pris substantivement, *ordinaire* a plus d'une signification. — La partie de la messe, qui ne change jamais, c.-à-d. les prières que le prêtre dit toujours, quelle que soit la fête qu'on célèbre, s'appellent *ordinaire de la messe*. — On dit encore *ordinaire* pour désigner l'évêque diocésain ou son autorité : *se pourvoir par-devant l'ordinaire ; chapitre soumis à l'ordinaire.* — Il s'emploie également pour désigner tout à la fois, et le courrier qui part et arrive à certains jours fixés, et le jour même du départ et de l'arrivée, car on dit indifféremment : *Il doit m'écrire par le premier ordinaire ;* et *il s'est passé trois ordinaires sans que j'aie rien reçu.* — Certaines sommes allouées et établies pour payer la maison du roi, les commissaires des guerres et les corps de gendarmerie, s'appelaient *ordinaire des guerres*, et on nommait celui qui était chargé de payer *trésorier de l'ordinaire*. — *Ordinaire* sert encore à désigner les habitudes, le genre de vie, les manières d'une personne : *C'est son ordinaire d'en user ainsi ; il fait cette chose à son ordinaire ;* de même qu'il signifie ce qu'on sert habituellement pour le repas. Tous les jours, en effet, on entend dire que rien ne vaut mieux qu'*un ordinaire bourgeois*, qu'on se contentera de l'*ordinaire*, et que telles ou telles maisons ont toujours un bon *ordinaire*. — Naturellement, et quoique par extension, il se prend encore pour la mesure de vin qu'allouent à chaque repas les maîtres à leurs domestiques, ainsi que pour la mesure d'avoine que reçoivent les chevaux, le soir et le matin. Enfin, autrefois, on disait dans le langage du palais régler une affaire à l'*ordinaire* quand on terminait par la voie civile une affaire criminelle, et aujourd'hui, quand on veut distinguer du vin qu'on sert sur la table, le vin plus fin, qu'on sert dans le cours du repas, on l'appelle *vin d'ordinaire*. G—v.

ORDINAL (grammaire). C'est un mot qui sert à déterminer l'ordre des personnes ou des choses relativement à leur nombre. Il y a des adjectifs *ordinaux* et des adverbes *ordinaux*. *Premier*, *second* ou *deuxième*, *troisième*, *quatrième*, *vingtième*, *centième*, *dernier*, sont des adjectifs ordinaux. Les adverbes *ordinaux* sont *premièrement*, *secondement*, *troisièmement*, etc. Les adjectifs *ordinaux* se nomment aussi *noms de nombre ;* ils se forment des noms de nombre *cardinaux*, en ajoutant *ième* à ceux qui finissent par une consonne, et en changeant l'*e* muet final en *ième* dans les autres, excepté *premier* et *second*. Dans *neuvième*, la lettre *f* se change en *v*.

Ordinal (hist. ecclésiastique). Les Anglais donnent ce nom à un livre qui contient le détail des cérémonies nécessaires pour conférer les ordres sacrés et célébrer le service divin. Ce livre fut composé sous le règne d'Édouard VI ; il fut revu par le clergé anglican en 1552, et substitué dans tout le royaume au Pontifical romain. Ch.

ORDINAND, homme qui doit recevoir les ordres. Divers monuments de l'antiquité nous prouvent avec quel soin l'église voulait que les *ordinands* fussent examinés. Dès le IIIe siècle, Tertullien et saint Cyprien ; dans les suivants, saint Basile, saint Léon et d'autres Pères, en rendent témoignage, et les canons de plusieurs conciles ne laissent aucun doute à cet égard. L'examen concernait, non seulement la foi et la doctrine, mais encore les mœurs et la condition des *ordinands*. On excluait sans pitié des ordres, tous ceux qui étaient suspects d'hérésie, ceux qui avaient été soumis à la pénitence publique, ceux qui étaient tombés dans les persécutions, qui étaient coupables de quelque grand crime, comme celui d'homicide, d'adultère, d'usure, de sédition de s'être mutilés eux-mêmes, s'ils l'avaient commis depuis leur baptême ; ceux qui avaient été baptisés par les hérétiques, ou qui souffraient que quel-

qu'un de leur famille persévérât dans le paganisme ou dans l'hérésie ; et les plus minutieuses précautions étaient prises pour écarter jusqu'au plus léger soupçon de simonie. Quant à la condition, l'on rejetait les militaires, les esclaves, et même les affranchis, à moins qu'ils n'eussent l'autorisation de leurs maîtres; ceux qui étaient engagés dans une société d'art ou de métier, ceux qui étaient chargés des deniers publics et qui devaient en rendre compte, ceux que nous appelons *hommes d'affaires*, les bigames et les acteurs. Ces règles ont toujours existé; les conciles ont veillé à leur observation, et souvent ont dégradé ceux qui ne les avaient pas respectées. Ce fait répond de reste aux allégations mensongères d'une foule d'écrivains qui ne veulent voir dans les pasteurs de l'église des quatre ou des cinq premiers siècles que des hommes de mérite équivoque et de vertu suspecte.

Ordinant, évêque ou prélat qui confère les ordres : *ordines conferens*.

ORDINATION, cérémonie par laquelle on confère les ordres, et qui, dans l'église romaine, consiste dans l'imposition des mains de l'évêque sur la tête des ordinands, avec une formule ou une prière, et dans l'action de leur mettre à la main les instruments du culte divin relatifs aux fonctions de l'ordre qu'ils reçoivent. Toutefois, l'imposition des mains n'a lieu qu'à l'égard des trois ordres majeurs : l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat.—L'*ordination* est-elle ou non un sacrement? Cette question grave et si longtemps discutée n'en est pas une, nous le disons sans craindre un démenti, dès l'instant que pour juger l'on se contente de preuves lumineuses. Ainsi, que les protestants ne voient dans l'*ordination* qu'une simple cérémonie rendant la vocation plus authentique et plus majestueuse, mais qui n'est point d'une nécessité absolue, libre à eux d'interpréter l'Écriture-Sainte à leur guise ! mais nous, qui en puisons le sens dans la tradition laissée par les apôtres à leurs disciples, et transmise par ceux-ci à leurs successeurs, demandons-leur ce qu'ils entendent donc par sacrement, puisqu'ils refusent cette appellation à une cérémonie qui donne à celui qui la reçoit une mission, un caractère, une grâce et des pouvoirs surnaturels. Et, pour nier ces effets, contre quelles autorités ne faut-il pas s'insurger? Qu'on jette un coup d'œil sur le ch. xx, v. 21, de l'Évangile de saint Jean, et on lira d'abord ces paroles de Jésus-Christ à ses apôtres après sa résurrection : « Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie; » soufflant ensuite sur eux : « Recevez le Saint-Esprit; les péchés sont remis à ceux auxquels vous les remettrez, et seront retenus à ceux auxquels vous les retiendrez. » Maintenant, le résultat n'a-t-il pas suivi les paroles? Donc les apôtres reçurent une mission semblable à celle de Jésus-Christ, le Saint-Esprit et le pouvoir de le communiquer, avec celui de remettre les péchés. Nous voyons en effet (*Act.*, ch. vi, v. 6), que, pour établir sept diacres, les apôtres leur imposèrent les mains avec des prières (ch. viii, v. 17); que les apôtres, en imposant les mains sur les fidèles baptisés, leur donnaient le Saint-Esprit (ch. iii, v. 2); que, pendant qu'ils jeûnaient et célébraient la liturgie, le Saint-Esprit dit : « Séparez-moi Paul et Barnabé pour l'ouvrage auquel je les destine»; qu'en conséquence ils continuèrent leurs jeûnes et leurs prières; qu'ils leur imposèrent les mains et les envoyèrent, et que ces deux hommes furent envoyés par le Saint-Esprit. Ailleurs, dans une lettre de saint Paul à Timothée, nous lisons : « Ne négligez point la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée par l'esprit prophétique avec l'imposition des mains des prêtres. » Plus loin, le même saint Paul dit encore aux pasteurs de l'église d'Éphèse : « que le Saint-Esprit les a établis évêques, ou surveillants, pour gouverner l'église de Dieu. » Il nous serait facile de multiplier les citations à l'infini; mais les passages que nous venons d'indiquer suffisent pour convaincre l'homme le plus prévenu qu'il ne manque rien à l'ordination pour être un vrai sacrement. D'autre part, enfin, si l'on

considère que les schismatiques orientaux eux-mêmes, tels que les nestoriens, les jacobites, les Grecs, les Arméniens, donnent les ordres comme les Latins, par l'imposition des mains accompagnée de prières; qu'ils sont persuadés que cette cérémonie vient de tradition apostolique; qu'elle confère une grâce particulière à ceux qui sont ordonnés; qu'elle met entre eux et les autres chrétiens une distinction fixe et constante, et que, par conséquent, elle leur imprime un caractère; que celui qui a reçu un ordre inférieur, tel que le diaconat ou le sous-diaconat, n'a pas pour cela le droit d'exercer les fonctions de prêtre ou d'évêque, mais qu'il lui faut une nouvelle ordination; si l'on considère que ces schismatiques croient fermement que les ordres sont un sacrement, et que ce n'est pas l'église latine qui leur a donné cette croyance, puisqu'ils ont continué à la détester depuis leur schisme; qu'ainsi, c'est contre toute vérité que les réformateurs prétendus soutiennent que la distinction des ordres et la qualité de sacrement, qui leur est attribuée par les Latins, est une invention des papes inconnue à l'ancienne église; si l'on réfléchit enfin que ces mêmes Orientaux n'ont jamais pensé avec les protestants, qu'une assemblée de laïques pût faire des prêtres, et que jamais ils n'ont reconnu pour pasteurs légitimes que ceux auxquels l'évêque avait imposé les mains avec les prières et les cérémonies ordinaires; devant toutes ces preuves, l'on sera forcé de définir l'*ordination*, comme les théologiens catholiques, un sacrement de la loi nouvelle, qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grâce pour les exercer saintement. Mais, ici, une autre grande question se présente, à savoir : si la *porrection* des instruments usitée chez les Latins est aussi essentielle que l'imposition des mains? La porrection des instruments n'a pas lieu chez les Orientaux, et, cependant, la validité de leurs ordinations n'en est pas infirmée. De même qu'un prêtre latin a toujours passé pour tel dans l'église grecque, de même un prêtre grec, syrien, arménien, éthiopien, égyptien, est regardé dans l'église romaine comme validement ordonné; mais chez les Orientaux, non plus que chez nous, un prêtre anglican, un ministre luthérien ou calviniste, n'est considéré que comme un simple laïque sans *ordination*. La porrection des instruments est un symbole très énergique, très convenable, imité de la consécration des prêtres de l'ancienne loi; et il y a eu témérité de la part des anglicans, qui ont conservé l'*ordination*, de la retrancher, car il n'est pas certain qu'elle ne soit pas indispensable. — On appelle communément *sacre* ou *consécration* l'ordination des évêques, dont le principal privilége est de pouvoir seuls ordonner les ministres inférieurs de l'église. Dans l'ancienne discipline, on ne connaissait point les *ordinations* vagues et absolues; il fallait avoir une église pour être ordonné clerc ou prêtre. Dans le XIIe siècle, on se relâcha et on donna l'ordination sans titre ou sans bénéfice. Le concile de Trente a renouvelé l'ancienne discipline et défendu de promouvoir aux ordres sacrés un clerc qui ne serait point pourvu d'un bénéfice suffisant pour subsister. Mais, de nos jours, la nécessité de fournir des vicaires et des desservants aux paroisses et aux annexes des campagnes oblige les évêques à ordonner des prêtres sur un simple titre patrimonial. — Le concile de Rome, tenu en 744, prescrit par son deuxième canon qu'on ne fera les ordinations qu'au premier, au quatrième, au septième et au dixième mois, c.-à-d. aux quatre-temps. Dans son épître 32e, le pape Alexandre II a condamné les *ordinations* que l'on appelle *per saltum;* en d'autres termes, il a défendu d'élever aux ordres majeurs un clerc qui n'aurait point reçu les ordres mineurs; et, bien plus, de conférer un ordre majeur à celui qui n'aurait point reçu l'ordre qui doit précéder, comme par exemple l'ordre du diaconat, sans avoir préalablement passé par le sous-diaconat. — On appelait *ordination absolue* celle d'un clerc qui n'avait point de titre; le

canon 52 du concile de Meaux, en 845, les interdit expressément. L'abbé J. D.

ORDONNANCE, en général, est synonyme de disposition, d'arrangement. On dit, dans ce sens, l'*ordonnance* d'une bataille, d'une poème, d'un tableau, d'un bâtiment, d'un festin, d'un ballet.

Ordonnance, Ordonnances. Une ordonnance est une loi faite par le chef de l'état, à la différence de la loi proprement dite, qui est un acte de la volonté générale, soit que cet acte émane directement de la nation elle-même, soit qu'il ait été arrêté en son nom par l'assemblée de ses délégués ou de ses représentants.—Observons en passant que le premier cas n'est possible que dans l'enfance des nations, alors que le petit nombre des citoyens en permet la réunion dans une seule localité, comme cela se pratiquait dans les petites républiques de la Grèce, dans les premiers temps de l'existence de Rome, et à la naissance de la monarchie française. A cette époque, toute la nation consistait pour ainsi dire dans l'armée; mais dans les temps modernes, et même au sein des plus petites républiques, la puissance législative ne s'exerce que par délégation. — Ce serait chose curieuse que l'historique des lois françaises et le détail de la formation de ces lois. On pourrait y reconnaître ce qui, du reste, a été plusieurs fois proclamé, qu'à des époques anciennes et sous un régime entièrement monarchique, les peuples ont souvent joui de droits supérieurs à ceux qui leur sont attribués dans le système actuel des gouvernements représentatifs. Mais ces explications pourraient paraître hors de leur place, et nous devons nous renfermer dans des limites plus étroites. — Sous les rois de la première race, les ordonnances reçurent différents noms; les plus considérables furent qualifiées *lois* : la loi *gombette*, la loi *ripuaire*, la loi *salique*, etc. — Quelques-unes furent nommées *édits*. D'autres furent nommées en latin *constitutiones*. D'autres enfin furent appelées *capitulaires*, parce qu'elles étaient divisées par chapitres ou par articles qu'on appelait *capitula*.—Les ordonnances qui nous restent des rois de la seconde race sont toutes qualifiées de *capitulaires*, et la collection porte ce titre : *Capitula regum et episcoporum, maximèque nobilium Francorum omnium*. Et, en effet, les lois et les capitulaires, tant de la première que de la seconde race, se faisaient dans des assemblées de la nation, et cela est si vrai qu'il est dit textuellement dans l'article 6 d'un capitulaire fait sous Charles-le-Chauve, en 864, que, pour porter une loi, il faut le concours du consentement de la nation et de la sanction du roi : *Lex consensu populi fit et constitutione regis*. —La première loi qui ait été appelée *ordonnance* en français est celle de Philippe-le-Bel, faite en 1287, touchant les bourgeois; elle commence par ces mots : « C'est l'ordonnance faite par la cour de notre seigneur le roi et de son consentement. » — Depuis ce temps, disent les auteurs, le terme d'*ordonnance* devint commun, et a été enfin consacré pour exprimer en général toute loi faite par le prince. On connaît les belles ordonnances rendues par Louis XIV sur la procédure civile, sur le commerce, sur les eaux et forêts, etc. On comprenait encore sous ce titre tant les ordonnances proprement dites que les édits, déclarations et lettres-patentes des rois. — Sous l'empire, les ordonnances furent appelées *décrets impériaux*. Depuis 1814, elles ont repris leur ancienne dénomination, et le droit de rendre des ordonnances pour l'exécution des lois a été consacré par l'art. 14 de la charte constitutionnelle. — Le mot *ordonnance* s'applique aussi, d'après les règles et les usages de la procédure, à l'ordre que donne un juge, soit au bas d'une requête, soit à la suite d'un procès-verbal, soit dans tout autre cas déterminé par les lois. —L'ordonnance diffère du jugement en ce que celui-ci est rendu par un tribunal entier, tandis que l'ordonnance émane du président ou d'un commissaire du tribunal.—Ainsi, c'est par une ordonnance

que le président d'un tribunal permet d'assigner à bref délai, commet un rapporteur, autorise une saisie, homologue une sentence arbitrale, etc. C'est par une ordonnance que le juge-commissaire à l'*ordre* de distribution entre des créanciers ouvre le procès-verbal de cet ordre. C'est aussi par une ordonnance que le président d'une cour d'assises, lorsque l'accusé est déclaré non coupable par le jury, prononce qu'il est acquitté de l'accusation, et enjoint qu'il soit mis en liberté (art. 358 du code d'instruction criminelle). — Lorsque, sur le rapport fait en chambre du conseil par le juge d'instruction, le tribunal estime qu'un fait est de nature à être puni de peines afflictives ou infamantes, et que la prévention contre l'inculpé est suffisamment établie, ce tribunal ordonne que le prévenu sera pris au corps, et qu'il sera conduit dans la maison de justice établie près la cour d'assises. C'est ce qu'on appelle une *ordonnance de prise de corps*. — Enfin, il est un assez grand nombre de cas où, soit en matière civile, soit en matière criminelle, le mot *ordonnance* est consacré ou adopté pour désigner certains actes de la puissance judiciaire ; les exemples que nous venons de citer suffisent pour en donner une idée et pour indiquer les cas analogues. Dubard.

Ordonnance (Compagnie d'). Dès le commencement de la première dynastie, la lance était devenue en France l'arme principale de la grosse cavalerie : tout homme né de condition libre pouvait s'en servir dans les armées. Sous la deuxième, et au commencement de la troisième, les chevaliers eurent seuls le droit de la porter. — Avant l'institution des armées permanentes, ces corps portaient la dénomination de gendarmerie ou d'hommes d'armes. En 1444, Charles VII organisa cette cavalerie en compagnies d'ordonnance, qu'il composa d'hommes d'élite, déjà éprouvés par leur bravoure et leur fidélité à la couronne ; les anciens hommes d'armes qui n'entrèrent pas dans la composition de ces corps furent licenciés et renvoyés dans leurs foyers. — On porta à 15 le nombre des compagnies de nouvelle formation ; les communes furent chargées de leur entretien, c.-à-d. de pourvoir à leur solde et à leur subsistance. Chaque compagnie fut composée de 100 gentilshommes armés de lances, et ayant chacun un écuyer ou *coustillier*, un page (valet ou *varlet*) et trois archers. On donnait au gendarme, ainsi armé et accompagné, le nom de *lance fournie*. On voit que chaque compagnie se composait de 600 cavaliers ou de 100 lances (100 maîtres), de 100 écuyers, de 100 pages et de 300 archers, ce qui portait la force totale des 15 compagnies à 9,000 hommes. — Les écuyers et les pages étaient armés de l'épée ou d'un couteau de chasse, d'où dérive, pour les premiers, la désignation de *coustilliers* ou *coutiliers* ; les archers avaient pour armes offensives l'arc et les flèches. Les écuyers, et quelquefois les pages, portaient aussi des lances de réserve, pour remplacer celles que l'homme d'armes aurait pu rompre en combattant. — La solde de l'homme d'armes était de 200 sous par mois, celle des écuyers de 100, celle des archers de 80 et celle des pages de 60. Les 15 compagnies de 9,000 chevaux coûtaient aux contribuables 45,000 livres par mois ou 540,000 livres par an. Cette dernière somme représentait 15,762,180 francs. — L'usage des gendarmes était de combattre en haie. Les hommes de leur suite occupaient les rangs de derrière, ou se tenaient placés sur les deux ailes, selon la disposition du terrain. Dans les batailles, la lance se tenait en arrêt, et on s'en servait pour piquer l'ennemi sur lequel on se précipitait bride abattue, ou pour le désarçonner. Le combat avec cette arme durait peu, et on était presque toujours obligé de l'abandonner après le premier choc ; alors les gendarmes ou lanciers mettaient pied à terre et combattaient avec l'épée. — De Charles VIII à François Ier, les compagnies d'ordonnance éprouvèrent de nombreux changements. Sous Louis XII, l'adjonction de 50 à 60 surnuméraires ou volontaires éleva ces compagnies

jusqu'à 1,200 chevaux. On les vit plus nombreuses sous le règne de François Ier, mais, à cette époque, elles avaient été réduites à 115 hommes. Elles disparurent avec l'usage de la lance sous le règne de Henri III. — Quelques compagnies particulières portèrent encore le nom de *compagnies d'ordonnance* jusqu'à la formation des régiments de cavalerie ; mais elles n'avaient plus la moindre analogie avec les premières. Sicard.

Ordonnance (Habit d'). En termes militaires, l'habit d'ordonnance est celui que les corps font confectionner pour la troupe, conformément aux modèles déterminés par les réglements. — Les officiers sont tenus de faire confectionner les leurs sur le même modèle. — Tous les effets d'habillement, de grand et de petit équipement, sont d'*ordonnance*, c.-à-d. dans les formes et les dimensions prescrites par les instructions ministérielles.

Ordonnance (Messager, officier d'). On nomme *ordonnances* les cavaliers placés, pendant la durée d'une garde (24 heures), chez un officier général, pour porter les dépêches d'urgence relatives aux besoins du service. En campagne, les généraux ont, à leur quartier-général, plusieurs cavaliers d'ordonnance. Alors, ceux-ci leur servent en même temps d'escorte, et ne sont relevés qu'après un nombre de jours indéterminé. — A l'armée, et lorsque les officiers du corps royal d'état-major ne sont pas assez nombreux pour faire le service, les généraux les remplacent par des officiers d'ordonnance pris dans les corps d'infanterie et de cavalerie : ils font près d'eux le service d'aide-de-camp. — Après son avénement au trône impérial, Napoléon attacha près de sa personne 14 officiers d'ordonnance du grade de capitaine. Depuis 1831, 12 officiers de toute arme sont attachés, avec le même titre, auprès de la personne du roi ; le prince royal en a 4. Sicard.

Ordonnance, Ordonnancer. C'est en matière de finances, régler un paiement, et l'*ordonnance* est le titre ou la pièce qui autorise ce paiement. D.

Ordonnance. Ce mot, dans une de ses acceptions, désigne les conseils que les médecins donnent par écrit à leurs malades, et principalement les formules d'après lesquelles les pharmaciens doivent préparer tels et tels remèdes ; il désigne encore les avis comprenant l'indication des aliments et de la boisson à choisir, la mesure de l'exercice, etc., l'ensemble d'un traitement ; enfin, elle porte le nom de *consultation*. Il serait déplacé d'énoncer ici les règles selon lesquelles de semblables prescriptions doivent être composées ; c'est une partie importante de l'enseignement de la thérapeutique ; on peut même la considérer comme la pierre de touche de cette science, car ce peu de lignes résume les connaissances du médecin et ses jugements. La qualification d'*ordonnance*, appliquée de longue date aux prescriptions des médecins, fut long-temps plausible, car les malades et leurs assistants s'y conformaient avec une obéissance aveugle ; et on pouvait dire qu'elles avaient la puissance des ordonnances royales. La crainte du mal et de la mort équivalait à la crainte des juges ; mais cet esprit d'insubordination, cette fièvre de critique malveillante et d'examen impitoyable, qui a tout restreint chez nous, même le privilége des ordonnances des rois, n'a pas moins nui aux ordonnances médicales. Celles-ci ne vont plus immédiatement chez les apothicaires comme autrefois : elles sont d'abord lues par les malades et les assistants, qui veulent connaître le nombre des substances, leur dose et leur mode d'agir. Inutile au docteur d'employer la langue des Latins ; on exige de lui une traduction fidèle et une leçon de matière médicale : les caractères usités pour indiquer les poids doivent être expliqués. Cette première épreuve finie, l'ordonnance du médecin, avant de parvenir à la pharmacie, est souvent commentée par un concierge ; enfin, elle arrive à sa dernière destination, et sa valeur est soumise à l'estimation des pharmaciens, qui, aujourd'hui, exercent plus la médecine que les médecins eux-mêmes. D'après cet état de choses, on peut juger que le mot *ordon-*

nance, dans l'acception qui nous occupe, n'aura pas une longue durée. *Ordonnances!* quelle idée servile ce mot fait naître! Il est urgent de remplacer cette expression par une autre qui représente mieux le cas que l'on fait des avis d'un médecin. Le mot *formule* s'accrédite aujourd'hui pour cet usage, et prévaudra probablement chez nos descendants. Dans cette prévision, il n'est pas superflu de consigner ici cet article pour épargner des tortures aux Saumaises futurs.

CHARBONNIER.

ORDRE. Ce mot prend un grand nombre d'acceptions différentes : en général, on l'emploie pour exprimer l'arrangement, la disposition des choses mises en leur rang (*Dictionnaire de l'académie*). On dit *un bel ordre, le bon ordre*, etc. Il signifie aussi *devoir, règle, discipline*, etc. : *demeurer dans l'ordre, remettre dans l'ordre, apporter l'ordre*. D'autres fois, on s'en sert pour exprimer le commandement d'un supérieur : *un ordre exprès, un ordre verbal, un ordre par écrit*, etc. — Ailleurs, il exprime une compagnie ou une association de certaines personnes qui font vœu ou qui s'obligent de vivre sous de certaines règles, comme étaient autrefois les ordres religieux, bénédictins, bernardins, franciscains, et autres, même les ordres militaires, tels que les templiers, les chevaliers de Malte, les chevaliers teutons, de Saint-Jacques et du Christ. — Il y a des *ordres* qui ne sont que des confréries, ou même des distinctions honorifiques : tels sont l'*ordre de St-Michel*, l'*ordre du St-Esprit*, l'*ordre de St-Louis*, l'*ordre de la Légion-d'Honneur*, l'*ordre de la Toison, de la Jarretière*, etc. — *Ordre* se dit aussi des corps qui composent un état. Il y avait à Rome l'*ordre* des sénateurs, l'*ordre* des chevaliers, l'*ordre* plébéien. En France, on reconnaissait l'*ordre* de l'église, l'*ordre* de la noblesse et le tiers-état. — On se sert de ces mots, *ordre hiérarchique*, pour marquer les différents degrés de dignité, d'autorité et de juridiction. — *Ordre* signifie aussi l'un des sept sacrements de l'église, par lequel le postulant que l'évêque a *ordonné* reçoit la puissance de faire les fonctions ecclésiastiques : on dit l'*ordre* de sous-diacre, l'*ordre* de diacre, l'*ordre* de prêtrise (*v.* ORDINATION). — Enfin, en architecture, le mot *ordre* s'applique à certaines proportions et à certains ornements sur lesquels on règle la colonne et l'entablement : on dit l'*ordre* toscan, l'*ordre* dorique, ionique, corinthien, composite (*v.* ARCHITECTURE). — Mais, en droit, et spécialement en matière de procédure, le mot *ordre* s'emploie dans une acception très importante, et qui touche aux intérêts les plus graves : « Les biens du débiteur, dit un jurisconsulte, sont le gage commun de ses créanciers, et le prix s'en distribue entre eux par contribution, à moins qu'il n'y ait entre les créanciers des causes légitimes de préférence : ces causes sont les priviléges et les hypothèques. Le concours de plusieurs créanciers sur le prix d'une même chose et les préférences réclamées amènent la nécessité de régler le rang dans lequel chacun d'eux sera appelé dans la distribution du prix. C'est cette opération que l'on nomme *ordre*. » — Les créances privilégiées, ainsi que le prescrit l'article 2,095 du code civil, et quelle que soit d'ailleurs la nature du privilége, sont préférées aux créances hypothécaires, et celles-ci l'emportent à leur tour sur les créances cédulaires. — Les créanciers privilégiés ont entre eux un ordre de préférence, selon les différentes qualités des priviléges. Cet ordre de préférence est de même établi entre les créanciers hypothécaires, suivant la nature et la date de l'hypothèque. Mais il n'y a aucun ordre à observer entre les cédulaires; ils sont tous appelés en concours à la distribution du prix au *prorata* du montant de leurs créances. Ils sont constamment primés par les deux classes supérieures, et ils ne jouissent jamais d'aucune préférence à l'égard d'un autre créancier de leur propre classe. Il suit de là, ajoutent les docteurs, que l'ordre n'a lieu qu'entre les créanciers privilégiés ou hypothécai-

res. — Quant à la rédaction de cet ordre et aux procédures qui doivent être tenues pour parvenir à son réglement définitif, leur longueur et leur multiplicité ne nous permettent point de les décrire; mais nous désignerons les articles 749 et suiv. du code de procédure civile, comme la source où chacun peut prendre une idée de l'importance de cette matière. — Mais le mot *ordre*, en jurisprudence, s'applique bien plus fréquemment encore quand il s'agit de certains engagements pécuniaires : nous voulons parler des *billets à ordre*. On appelle ainsi un billet par lequel la personne qui le souscrit promet à une autre de payer quelque chose à elle ou *à son ordre*, c.-à-d. à celui qui, par le moyen d'un endossement ou transmission en bonne forme, se trouvera cessionnaire de ses droits. — La plupart des gens du monde confondent le billet à ordre avec la lettre de change. Il existe entre ces deux espèces d'obligations de notables différences : la lettre de change porte essentiellement remise de place en place, et ne peut par conséquent être tirée que d'un lieu sur un autre, tandis que le billet à ordre est le plus souvent payable dans le lieu où il a été souscrit. La lettre de change est, par sa nature, un acte commercial, et emporte à ce titre l'assujettissement à la juridiction des tribunaux de commerce, ainsi qu'à la contrainte par corps; mais le billet à ordre n'est réputé acte commercial que lorsqu'il est signé par un commerçant, ou lorsqu'il a pour cause une opération de commerce, de change, de banque ou de courtage. — Mais, si le billet à ordre diffère de la lettre de change, il n'est pas moins différent des simples billets : ceux-ci ne peuvent passer d'une main dans une autre que par un acte de transport signifié par le cessionnaire à celui qui en doit la valeur, tandis que le billet à ordre se négocie comme la lettre de change, et que la propriété en est transférée, même à l'égard des tiers, par un simple endossement. Bien plus, la cession du billet ordinaire n'entraîne pas de plein droit la garantie du paiement de ce billet; et, au contraire, par l'endossement d'un billet à ordre, le cédant contracte l'obligation d'en faire payer le montant, ou, à défaut, de le payer lui-même. — Lorsque la solvabilité du débiteur d'un simple billet a été garantie par le cédant, celui-ci peut être actionné, à quelque époque que ce soit, pour la sûreté de cette garantie, et, pourvu que la date ne soit pas prescrite, le recours peut toujours être exercé. Mais, quand il s'agit d'un billet à ordre, l'exercice du recours contre le cédant est subordonné à l'accomplissement, de la part du cessionnaire et dans le délai légal, des formalités prescrites par la loi. Enfin, quand il y a plusieurs signataires d'un simple billet, chacun d'eux, à moins de stipulation expresse, ne peut être contraint qu'au paiement de sa quote-part de la dette, tandis que, dans un billet à ordre souscrit par plusieurs personnes, la solidarité est toujours sous-entendue. DUBARD.

ORDRE DE BATAILLE. Le mot *ordre*, employé en tactique, est synonyme d'*arrangement de troupes*, de *placement de soldats*; il rappelle le mot *ordo*, qui, dans la langue militaire latine, n'avait pas plus de précision que son dérivé n'en a aujourd'hui, et qui exprimait une disposition d'hommes ordonnés d'une certaine manière pour le combat, caractérisait l'une ou l'autre des lignes manipulaires, et donnait même, en général, idée d'une troupe organisée : les Romains disaient : *conduire l'ordre*, *faire marcher l'ordre* ou *un ordre*, comme nous dirions : *faire marcher la troupe* ou *une troupe*, *mettre un corps en mouvement*. Ils disaient : *ranger la légion sur deux*, *sur trois ordres*. Ce vague, cette inégalité d'acceptions, ont rendu difficile la définition du mot moderne, si l'on tient à l'appuyer sur des comparaisons puisées dans les usages de la milice romaine. L'expression *ordre*, tactiquement considérée, n'est au reste employée en France que depuis deux siècles à peine; elle a été empruntée, à tort ou à raison, de Végèce, depuis la renaissance de

l'infanterie. Ce ne sont pas les militaires, ce sont les traducteurs et les historiens qui lui ont donné vogue en la substitnant aux termes du moyen âge *corrois*, *arroy*, et au substantif *host*, *ost* : ee dernier était plus officiel, il avait conrs en style d'ordonnances ou d'édits. *Ordre de bataille*, pris dans le sens qui lui est le plus généralement affecté, répond à peu près à ce qu'on nommait dans la phalange grecque *parataxe*, c'est-à-dire disposition développée, ou, mot à mot, qui met les hommes à côté les uns des autres, par opposition à l'arrangement qui met les hommes les uns derrière les antres ; c'est la différence du développement à la profondeur. L'*ordre de bataille* comporte encore, quoique pen rationnellement, d'autres significations, et s'applique à nn cérémonial, à des préséances militaires : ainsi, l'on dit : dans quelques srmées étrangères, les invalides, les vétérans, tiennent la tête de l'*ordre de bataille ;* ainsi l'on dit : en France, l'artillerie vient en *ordre de bataille* avant l'infanterie, quoique l'arme qui tire le canon soit la cadette et l'auxiliaire de celle qui tire le fusil. Si au contraire on conçoit stratégiquement *ordre de bataille*, il donne idée des combinaisons de formes, des agencements d'armes personnelles qu'un général d'armée préfère et emploie sur le champ de bataille et dans l'exécntion des opérations ; ainsi, dans les systèmes des anciens, les ailes étaient toujonrs formées de cavalerie : *aile et cavalerie* étaient synonymes. Les modernes ne s'assnjettissent pas à un ordre de bataille si absolu. Ces déductions diverses témoignent combien la langue militaire est indigente, et combien la logique de l'art est peu élaborée. De l'insolite mot *arroy*, dont *désarroi*, ou brisement d'ordre, est, de nos jours encore, le contrsste, de ce mot *arroy*, clair et significatif, que nous avons eu le tort de laisser perdre, dérivait utilement le mot *arrayour*, ou *arrangeur d'host*, ou *maréchal de l'ost*, c.-à-d. officier spécialement chargé de veiller à l'ordre de bataille un jour d'action, et de le régler, de le maintenir. Ce chef militaire s'est nommé *sergent-général*, *sergent-major*, *sergent-de-bataille*, avant de s'appeler *maréchal-de-camp*, terme qui n'a plus de sens. C'était une importante et difficile fonction que celle d'*arrayour*, alors que l'ordre de bataille à préférer sur le terrain n'était pas nne chose de règle, mais nn travail de circonstance, une combinaison féodale de classement on de sassement de tronpes inégales en droits, nne opération où il fallait respecter certaines convenances nobiliaires, transiger avec des rivalités violentes, donner des chefs à des troupes commnnales qui arrivaient au rendez-vous ou trop tôt, on trop tard, ou pêle-mêle, constater la prééminenee de telle ou telle bannière sur une autre, se conformer tantôt à la prépondérance seigneuriale du chef d'un fief, tantôt à l'importance de l'euvoi d'hommes que fournissait un bailliage, pactiser avec les prétentions de telles agrégations de lances fournies, de telles associations de chevaliers ou de gendarmes qui étaient près d'en venir aux mains ou menaçaient de rebrousser chemin, si on ne leur concédait pas le poste d'honneur. Aussi, le maréchal de Rohan, contemporain de Henri IV, répétait-il ce mot de ses prédécesseurs : « Le maréchal de l'ost est le sommier (la bête de somme) de l'armée. » Depuis l'institution des régiments, la fonction de maréchal-de-camp n'a plus été qu'un poste de chef d'état-major, son titre a même cessé d'avoir un sens, quand on a commmencé à appeler *ordre de bataille* l'insertion d'un homme dans une subdivision, d'une subdivison dans un bataillon, d'nn bataillon dans un régiment. L'attribution ancienne du mestre on maréchal-de-camp n'avait plus d'objet, mais la qualification s'est maintenue : il en est ainsi de la plupart des grades militaires. S'il s'agit de ce dernier genre d'*ordre de bataille* que la loi et les ordonnances ont institué, et qui a été l'élément de la science des manœuvres, il se prend souvent comme synonyme de *ligne de bataille*, et comme l'opposé de l'*ordre en colonne* et de l'*ordre par le*

flanc. Dans l'un et l'autre cas, on a appelé *ordre naturel*, ou ayant la droite en tête, l'ordre qui se présente sur le terrain par son premier rang ou par sa première subdivision. Cet ordre naturel est l'opposé, si la troupe est en bataille, de l'*ordre par le dernier rang*, ou *ordre renversé*; il est l'opposé, si la troupe est en colonnes, de l'*ordre par inversion*. L'*ordre de revue* est quelquefois *en bataille*, quelquefois *en haie*; l'*ordre de parade* est toujours *en bataille*, soit sur une, soit sur plusieurs lignes. Il était autrefois subordonné à la loi des préséances, mais, sous le règne de Napoléon, quoique la garde tînt la tête de l'armée, elle était rangée et défilait la dernière, tant restaient et sont encore indéterminés les principes en fait de choses les plus usuelles et les plus simples. Louis XI (le *Rozier des guerres*) reconnaît cinq ordres de batailles; Aulu-Gelle, en un style peu clair, mentionne onze ordres de bataille: l'une de ces assertions n'est pas plus rationnelle que l'autre. Végèce décrit sept ordres de bataille. Végèce, écrivain médiocre et confus, si tant est qu'un écrivain nommé Végèce ait vécu, a dit, ou du moins ses traducteurs ont dit un non-sens. Il ne peut légalement et habituellement exister qu'un seul ordre de bataille; mais sur le terrain, un jour de combat, il n'en est plus de même, et la volonté, le coup d'œil, l'esprit d'à-propos du général d'armée décident de l'ordre de bataille qu'il croit devoir préférer. Il y a d'autant moins à prescrire en ce cas un nombre ou une forme qu'il n'y a pas d'ordre de bataille qu'une victoire n'ait justifié ou qu'une défaite n'ait suivi. L'ordre de bataille légal a été ou à intervalles, ou en muraille; des motifs qu'il serait trop long d'énumérer ont déterminé l'un ou l'autre de ces systèmes. Napoléon, dans ses *Mémoires* (tom. 1er, page 282), en réponse au général Rogniat, prétend qu'il n'existe pas d'ordre naturel. Ce général, ainsi que bien d'autres théoriciens, avait soutenu l'opinion contraire; les deux contendants en cette polémique, faute de s'être entendus, ont également tort ou raison, suivant la manière dont ils envisagent le sujet. Il y a un ordre tactique naturel; il n'y a pas d'ordre stratégique naturel. Ces vains débats viennent du peu de perfection de la langue que l'art des armes est réduit à employer. L'ordre tactique de bataille de l'infanterie des anciens a été à rangs ouverts ou demi-ouverts, suivant le besoin; l'ordre tactique de bataille de l'infanterie moderne est à rangs serrés, hormis le seul cas d'inspection. L'ordre tactique de bataille a été, ou mince ou profond: ce dernier, propre au jeu des longues armes d'host, a été celui de la phalange antique et des Suisses depuis le XIIIe siècle. L'ordre mince, propre à l'emploi des armes à feu, c.-à-d. au feu de l'infanterie réduite progressivement à six, à quatre, à trois rangs, a été celui de Frédéric II. On sait quelles ridicules et âcres disputes ces deux modes ont occasionnées. On est enfin tombé d'accord que, suivant l'emploi qu'un général veut faire de ses troupes, suivant qu'il veut fournir du feu ou combattre à l'arme blanche, il épaissit ou déploie son infanterie. S'il devait être posé en principe qu'il y a plusieurs ordres de bataille à admettre, ce ne seraient que l'ordre parallèle et l'ordre oblique. Les bataillons rond, plein, en croix, carré, octogone, à dents de scie, en hérisson, ont été les ordres de bataille des Suisses, ordres plutôt de parade que de guerre; on n'en a conservé avec raison que le bataillon carré, à centre vide. Des majors d'infanterie, dans le commencement du dernier siècle, étaient parvenus à dessiner sur le terrain une fleur de lis ou à y écrire *vive le roi*, suivant la forme qu'ils donnaient à leur ordre de bataille; ainsi y avait réussi le célèbre Chevert. On a oublié maintenant ces merveilles, *difficiles nugæ*. De Henri IV à Louis XIV, les mélanges d'armes, qui obligeaient l'infanterie et la cavalerie à marcher pour ainsi dire du même pied, ces associations indigestes de piétons, de chevaux, d'artilleurs, ont été pratiqués, ont été préconisés par des généraux distingués, par des écrivains estimés; on

est revenu de cette méthode, quoiqu'elle fût consacrée par les grands noms de Condé et de Turenne. L'ordre en cinquain, en trois batailles, en quinconce, ont fait place à l'ordre sur deux lignes, appuyé d'une réserve et entre-coupé d'intervalles à canons; on a, comme c'est l'usage, tout essayé, tout usé en vaines complications, ou en préceptes à perte de vue, pour en revenir nécessairement au simple. On doit ces amendements à Gustave-Adolphe, à Guillaume de Nassau, au grand Frédéric. Depuis le second maréchal de Puységur, on est parvenu à former en onze minutes quarante mille hommes en bataille : avant cette amélioration, cette opération demandait vingt-quatre heures. L'admirable habileté du roi de Prusse a consisté à ouvrir brusquement le feu sur l'ennemi, à l'instant même où les troupes prussiennes entamaient les manœuvres de leur formation en ordre de bataille : c'était le plus étonnant tour de force où pût parvenir la tactique moderne. Le roi prenait toujours ainsi l'initiative contre un ennemi non préparé. Le général Jomini a peu éclairci la question dans la distinction qu'il a prétendu faire l'ordre en bataille et de l'ordre de bataille; Montécuculli avait été plus heureux en exposant comme principe « que la fin de l'ordre de marche (c'est-à-dire l'emploi et l'application des marches-manœuvres) est de pouvoir se changer tout à coup, et par des mouvement simples, en un ordre de bataille. » L'ordre de bataille stationnaire se conçoit surtout par opposition à l'ordre par le flanc ou à l'ordre en colonne, et se modifie par les changements de direction. L'ordre locomotif en colonne se modifie par les conversions. C'est la nature et la forme des armes de guerre qui de tout temps a décidé de la forme des ordres de bataille; si des exemple contraires ont pu faire douter de la rigueur de l'assertion, cela vient de ce que l'esprit de routine maintenait des usages devenus impropres depuis qu'un nouveau système d'armes de guerre avait prévalu. Gal Bardin.

Ordre, ou exercice du commandement militaire. L'ordre se communique aux troupes, ou verbalement, ou par écrit, ou d'une manière secrète, telle que le mot d'ordre, ou d'une manière patente et authentique, telle que l'ordre du jour. C'est une injonction ou journellement notifiée, ne dût-elle se composer que des mots : *rien de nouveau*, ou extraordinairement transmise par écrit, soit directement, par le chef du corps, soit intermédiairement, comme émanant d'une autorité militaire plus élevée. L'ordre du jour représente, à quelques égards, les allocutions que prononçaient du haut du prétoire les généraux romains; il contient, ou une communication d'actes légaux, ou une intimation des devoirs à remplir, ou une explication du genre du service à accomplir, ou un récit succinct d'événements qui intéressent les militaires. Les anciens avaient une manière d'ordre muet que les Grecs appelaient *synthème*, *parasynthème*, que les Romains appelaient *tessère*; il consistait dans l'exhibition d'une tablette carrée, ou confiée à un militaire de ronde, ou transférée de main en main, de manière à informer chaque grade, chaque troupe, du service ordonné, du moment du départ, de l'heure des distributions, etc. En campagne, la *tessère* était, le plus souvent, confiée aux chevaliers; elle servait à la fois, et de marque de reconnaissance, et d'autorisation en cas d'ordres à donner, et de marron de ronde ou de patrouille. Chez les modernes, l'ordre du jour, tel qu'il se dicte, s'inscrit, se transcrit sur des registres *ad hoc*, appartient à un usage qui n'a pas beaucoup plus d'un siècle. On a vu tel souverain, tel ministre, intimer des ordres du jour qui avaient le caractère d'un acte de législation temporaire. Tels ont été les *addenda* anglais, tels ont été certains ordres de Napoléon; il en est qui sont devenus de précieux documents historiques. Les ordres de Frédéric II, remarquables par leur concision, n'étaient souvent que de quelques mots : aussi ce genre d'ordre s'appelait-il *la parole*. Washington est le premier général qui ait consacré

l'ordre du jour à la répartition du blâme, de la louange, de l'encouragement. Bonaparte a souvent brillé par ce nerf de style, par cet à-propos de diction que les anciens appelaient *imperatoria brevitas*. Depuis les époques où de si curieux modèles étaient jetés, non seulement aux armées, mais même à la postérité, on a vu plus d'une fois l'esprit de parti, l'adulation, le mécontentement, s'emparer d'un moyen de publication qui changeait en des *factums* passionnés et verbeux ce qui n'aurait dû être qu'un rigoureux et court exposé de principes, de renseignements, d'avertissements purement militaires. L'abus fut poussé au point qu'en 1819 le roi de France dut, par une ordonnance, proscrire la politique des ordres du jour qu'il était permis de donner. Le mot d'ordre s'est aussi nommé *la parole*, comme le témoignent les mémoires du ministre Saint-Germain, qui avait pris l'habitude de cette expression quand il servait en Allemagne. Plus anciennement, le mot d'ordre s'était appelé *nom de nuit*, et *mot du guet*. Louis XI emploie le premier de ces termes. Rabelais mentionne l'autre. L'emploi du mot d'*ordre* est de toute antiquité; on y a eu, en tout temps, recours comme à un préservatif contre les surprises. Les troupes féodales ont probablement fait usage de quelques signes analogues et secrètement convenus, mais les preuves s'en sont effacées, et les cas en ont été rares, parce que des seigneurs d'un pouvoir égal n'eussent voulu recevoir le mot d'aucun autre seigneur. Alors donc, le cri d'armes servait aux vassaux, et de mot, et d'uniforme, en témoignant pour quel parti, pour quel fief on tenait. — Dès les premières croisades, on donnait *cry*, c.-à-d. qu'on donnait le signal de l'attaque. — Depuis le XIVe siècle, le grand-maître des arbalétriers *envoyoit querre le cry* (envoyait chercher le mot d'ordre), soit près du roi, s'il était à l'armée, soit près du connétable, soit près du maréchal; en leur absence, le grand-maître le donnait de plein droit. Depuis Louis XI, époque du déclin de la féodalité, l'histoire mentionne le mot de *nuit* ou le mot *mystérieux*, nommé ainsi à la manière des Suisses et des *condottieri*, parce que les aventuriers, les stipendiaires de Louis XI connaissaient un *cry*, qui prenait un nom nouveau, pour qu'on le distinguât du cri d'armes, ou cri féodal. — Donner le *mot*, avoir communication du *mot*, étaient au nombre des prérogatives, au nombre des honneurs militaires, et plus d'une fois la galanterie a cédé à de belles dames le droit de donner le *mot*. Le mot de ralliement a été un contre-mot d'ordre qui n'a pas un siècle et demi d'existence. C'est l'ordonnance de 1768, rendue sous le ministère de Choiseul, qui, la première, a établi à cet égard des règles étudiées et de la fixité. Gal Bardin.

Ordre, caractère, pouvoir, ministère ecclésiastique conféré à un homme par l'*ordination* (*v.*). Le concile de Trente oblige, sous peine d'anathème, de croire qu'il y a sept ordres dans l'église, sans y comprendre l'épiscopat. On distingue les *ordres* en *séculiers* ou *ordres mineurs*, et en *ordres majeurs* ou *sacrés*. Les quatre ordres mineurs sont ceux de portier, d'exorciste, de lecteur et d'acolyte; les trois majeurs sont la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat. Quoique les quatre ordres mineurs ne soient plus regardés que comme des formalités nécessaires pour arriver aux ordres supérieurs, le concile de Trente, ne voulant pas qu'on les prît pour de vains titres et leurs fonctions pour des vieilleries hors d'usage, a voulu cependant que ceux qui les reçoivent entendent au moins le latin, et a recommandé aux évêques d'observer les intervalles pour les conférer, afin que les clercs puissent exercer les fonctions de chaque ordre en particulier; mais, en même temps, il les autorise à donner dispense de ces règles, en sorte que, bien souvent, ils confèrent les quatre ordres le même jour, et l'on n'en fait commencer l'exercice que pour la forme dans l'ordination. — Autrefois, un abbé régulier qui était prêtre pouvait donner la tonsure et conférer les ordres mineurs à ses religieux, pourvu que ce pri-

vilége eût été accordé à son abbaye. — Un grand nombre de théologiens ont disputé pour savoir si l'on devait qualifier de sacrements les ordres mineurs et le sous-diaconat; tous conviennent qu'un clerc ne peut et ne doit pas recevoir deux fois le même ordre, d'où il faut conclure que chacun de ces degrés imprime un caractère ineffaçable. Il est évident dès lors que, non seulement le sous-diaconat, mais encore les quatre ordres mineurs, sont des sacrements, et cette opinion est aujourd'hui généralement admise. — Le huitième concile de Constantinople défend d'ordonner aucun évêque s'il n'a passé par les degrés intermédiaires; cependant l'histoire ecclésiastique fournit des exemples d'évêques consacrés sans avoir reçu d'abord l'*ordre* de prêtrise, et Panorme soutient que cette formalité n'est pas nécessaire pour rendre la consécration valide. On ne peut être promu aux *ordres sacrés* avant l'âge requis par les constitutions canoniques: 22 ans pour celui de sous-diacre, 23 pour celui de diacre et 24 pour celui de prêtre. On appelle les quatre-temps, *quatuor-tempora*, le temps des *ordres*, hors duquel on ne peut les conférer sans une dispense de Rome dite *extra tempora*.

L'abbé J. D.

Ordre, en parlant d'un état, d'une province, d'une armée, signifie *tranquillité*, *police*, *discipline*, *subordination*; il y a des magistrats chargés d'établir, de maintenir l'*ordre*, le bon *ordre*, l'*ordre* public. Plus d'un vainqueur, après s'être baigné dans le sang, a prétendu que l'*ordre* régnait dans la ville qu'il avait conquise. Cette paix était celle des tombeaux. — Il se dit aussi des finances d'un état, de la fortune, des affaires d'un particulier, et signifie *régularité*, *exactitude*, *économie*. Les bons ministres établissent l'*ordre* dans les finances du royaume; cet homme a remis de l'*ordre* dans ses affaires. Il signifie encore l'*arrangement*, l'*état des choses* dans une maison, dans un appartement, dans un jardin; cette chambre est bien en *ordre*. — *Ordre*, dans un sens plus général, plus étendu, est la règle établie par la nature, par l'autorité, par les bienséances, par l'usage: cela est dans l'*ordre* de la nature, de la Providence. — On entend par *ordre social* les règles qui constituent la société. On dit dans ce sens: les fondements de l'*ordre social* ont été ébranlés par une révolution; cette question intéresse tout l'*ordre social*. — L'*ordre de choses* est le système, le régime, l'ensemble des choses. Il se dit particulièrement d'un système de gouvernement, d'administration: l'ancien *ordre de choses*, le nouvel *ordre de choses*. — Un *ordre d'idées* est un système, un ensemble d'idées, une classe particulière d'idées relatives à un objet déterminé: cette réflexion appartient à un autre *ordre d'idées*. — *Ordre du jour* se dit dans les assemblées délibérantes du travail dont l'assemblée doit s'occuper dans le jour: on écarta cette proposition, et l'on passa à l'*ordre du jour*. On appelle grand *ordre du jour* les affaires qui ont le plus d'importance, et petit *ordre du jour* celles qui en ont moins, et qu'on doit faire passer les premières. — *Ordre* est le mot par lequel on désigne les neuf classes appelées autrement *chœurs*, dans lesquelles on suppose que les anges sont distribués. C'est, au figuré, le rang qu'occupent entre eux les esprits, les talents, les ouvrages. On dit, dans ce sens, un esprit, un talent, un ouvrage d'un *ordre supérieur*, du premier *ordre*. — *Ordre*, en histoire naturelle, est une des principales divisions admises dans la classification des animaux, des végétaux, etc.: les *ordres* sont en général des subdivisions des classes. X.

ORÉADES, nymphes ou déités des montagnes; elles accompagnaient Diane, vêtues comme elle, ayant un carquois sur les épaules et un arc dans la main. Elles sont comprises en général dans les inscriptions votives consacrées aux divinités des hauts-lieux, et leur culte remonte aux premiers temps où les hommes peuplèrent l'univers d'êtres intelligents doués d'un pouvoir surnaturel. Il se divisait en plusieurs classes. Chacune

présidait à une portion de la nature. Les nymphes naïades avaient le soin des fontaines, les dryades régnaient dans les forêts, les napées dans les prairies et les bocages; les *oreades* parcouraient les roches escarpées : on les invoquait avec Diane, Sylvain et les dieux topiques de chaque vallée, de chaque colline, de chaque montagne. Sous le nom de fées (*hados*), elles sont encore l'objet d'une sorte de culte dans les Pyrénées, et des légendes pleines de grâces y conservent encore leurs mythes antiques.

Alexandre du Mège.

OREILLE. Ce mot, prodigué dans notre langue, désigna primitivement l'organe de l'ouïe, comme le mot latin d'où il dérive; la botanique et la technologie ont multiplié ses acceptions, et la littérature même n'en conserve pas toujours le sens propre et primitif : commençons par celui-ci. L'oreille des quadrupèdes a été le sujet d'observations anatomiques et physiques, auxquelles on n'ajoutera désormais que peu de faits nouveaux. Cet organe a été trouvé tel qu'un physicien eût pu l'imaginer, sauf quelques précautions délicates dont l'artiste le plus ingénieux ne se serait point avisé : la nature s'en est réservé le secret. La partie extérieure de l'oreille, figurée très diversement, peu saillante et immobile dans quelques espèces d'animaux, prolongée et mobile dans plusieurs autres, dirige dans le conduit auditif plus de *rayons sonores* que ce tube n'en eût admis d'après son calibre. Le *tympan*, membrane élastique et tendue, ferme le conduit auditif sans empêcher la propagation du son jusqu'à l'appareil acoustique, composé de fibriles nerveuses, très déliées, tendues, et qui vibrent en même temps que les sons propres à les mettre en mouvement, suivant les lois des cordes vibrantes, qui s'accomplissent dans cet appareil avec une rigoureuse précision. Les petites cordes qui le composent, quoique très rapprochées, peuvent résonner indépendamment les unes des autres, en sorte que les perceptions qu'elles produisent sont toujours distinctes, si les sons introduits dans le conduit auditif ne sont pas confus (*v.* les mots Cordes, Son et Vibrations). — Comme l'organe de l'ouïe occupe une assez grande étendue dans la tête des quadrupèdes, il peut être affecté de maladies et de lésions partielles; des humeurs ou des corps étrangers peuvent obstruer le conduit auditif; il faut le débarrasser de ces obstacles, le *nettoyer*, suivant l'expression d'Horace :

Est mihi purgatam crebrò qui personet aurem.

L'appareil acoustique éprouve quelquefois des paralysies qui n'affectent qu'une partie de ses fibriles, en sorte que l'oreille cesse de percevoir certains sons, tandis qu'elle est très sensible à tous les autres. Comme le tympan modère les impressions reçues par cette partie essentielle de l'organe, quelques surdités cessent lorsque le tympan est perforé (*v.* l'article Sourd, Surdité). — Les oreilles n'ajoutent rien à la physionomie humaine : il est même douteux que la conque extérieure contribue à l'audition, car ceux qui ont perdu cette partie de l'organe n'entendent pas moins bien qu'avant cette soustraction. La race mongole, dont les oreilles projettent leur conque en avant, prend, aux yeux des Européens, un air de niaiserie qui la dépare. Il n'en est pas ainsi des animaux, dont les oreilles sont mobiles; c'est un caprice de très mauvais goût que d'ôter à la tête du cheval ce moyen d'exprimer ses impressions, ses passions. Pour les chats, les chèvres, et même pour les ânes, les oreilles sont un ornement : on s'en aperçoit lorsque ces parties ont été retranchées. — On donne le nom d'*oreille* à plusieurs plantes, dont la plus intéressante est l'*oreille d'ours* ou *primevère-auricule*, bien digne, en effet, des soins que les amateurs lui accordent. Comme elle est connue de tout le monde, nous nous bornerons à quelques préceptes sur sa culture. Cette montagnarde craint plus la chaleur que le froid; l'exposition au nord lui convient, mais elle demande un air libre, et qui ne soit pas surchargé de vapeurs; le fond des vallées humides lui déplaît; elle se porte

mal, et périt bientôt dans un sol trop humecté; elle est sobre, peu d'aliments lui suffisent; elle ne demande pas une terre très substantielle. Avec ces bonnes qualités, jointes aux belles couleurs et au velouté de ses fleurs printannières, on s'étonne qu'elle soit demeurée si long-temps inconnue, et qu'on ne l'ait pas invitées plus tôt à descendre du haut des Pyrénées pour venir décorer les parterres. — L'agriculture a aussi des *oreilles*, et c'est aux charrues qu'elle les attache : on nomme ainsi vulgairement la pièce qui renverse hors du sillon la terre soulevée par le soc. En quelques lieux, on donne à la même pièce le nom plus convenable de *versoir*. Chacun a pu remarquer l'emploi de ce mot *oreille* dans plusieurs arts; il s'est glissé jusque dans la nomenclature de quelques pièces de notre habillement : si les souliers reprennent les boucles, ils reprendront en même temps leurs longues *oreilles*. — L'histoire a perpétué le souvenir de la terrible *oreille* de Denys, écho délateur, qui révélait au tyran les plaintes les plus secrètes, les gémissements étouffés de ses victimes. La physique imite facilement ce phénomène au moyen des voûtes ellipsoïdales. Des courtisans se vantent d'*avoir l'oreille du monarque*, ce qui signifie qu'ils croient avoir la certitude d'en être toujours écoutés favorablement. Il est peut-être inévitable que dans une administration très vaste et compliquée, quelques subalternes n'aient point l'*oreille* des chefs. En musique, un homme peut manquer d'*oreille*, quoique il entende aussi bien qu'aucun autre, etc. Plusieurs autres locutions familières et toujours bien comprises modifient diversement le sens de ce mot : *Avoir l'oreille basse*, c'est être humilié, mortifié; *avoir l'oreille chaste*, c'est craindre les paroles qui blessent la pudeur; *avoir les oreilles rebattues d'une chose*, c'est être las d'en entendre parler; *avoir la puce à l'oreille*, c'est être inquiet, préoccupé; *cela lui entre par une oreille et lui sort par l'autre*, c.-à-d. qu'il ne se souvient de rien; *donner sur les oreilles à quelqu'un*, *lui frotter*, *lui couper les oreilles*, le frapper rudement; *dormir sur les deux oreilles*, être tranquille, sans crainte; *rompre les oreilles à quelqu'un*, lui tenir des discours fatigants; *les oreilles lui cornent*, on parle de lui; *se faire tirer l'oreille*, consentir difficilement à quelque chose; *jusqu'aux oreilles*, au propre et au figuré; *par-dessus les oreilles*, au figuré seulement, et une foules d'autres dictions ou façons de parler proverbiales : quoique la rigueur grammaticale les désapprouve, néanmoins on peut souvent les introduire sans inconvénient, soit dans la conversation, soit dans les écrits.

FERRY.

OREILLER. Les progrès des arts introduisent la mollesse, et convertissent enfin ses raffinements en nécessités. Aujourd'hui, la misère seule peut se contenter d'une pierre pour lui servir de chevet, à l'exemple des héros d'Homère, monarques ou sujets. Ulysse ne connut point le luxe des oreillers (*v.* dans l'*Odyssée* la description qu'il fait lui-même de sa couche nuptiale, plus dure que le lit de camp d'un corps-de-garde). Nos lieux de repos exigent un travail plus recherché : le pauvre garnit le sien de mousse ou d'autres plantes qui cèdent un peu sous le poids du corps; les premiers degrés de l'aisance veulent déjà la laine et la plume; l'opulence ne peut être satisfaite que par le duvet le plus souple et le plus élastique, et si un seul *oreiller* ne suffit pas, d'autres viendront compléter son office. Un aussi grand changement dans les habitudes ne put être sans influence sur la pensée et sur toute la vie; un sommeil plus calme répara mieux les forces; la porte dorée s'ouvrit plus souvent aux songes flatteurs; si l'homme ne fut pas réellement plus heureux, il eut au moins plus fréquemment des illusions de bonheur. Tout bien scruté et pesé, notre siècle vaut au moins les temps héroïques, même en leur conservant les couleurs brillantes dont la poésie se plut à les embellir. — Quoiqu'un oreiller ne soit qu'un *coussin* sur lequel on pose la tête, jamais le vulgaire coussin ne s'élèvera

jusqu'à l'importance et la dignité de l'oreiller. S'il est vrai que *la nuit porte conseil*, n'est-ce point par l'intermédiaire de l'oreiller que les inspirations arrivent? L'espérance est-elle autre chose qu'un oreiller sur lequel nous sommeillons jusqu'à la fin do notre carrière? Suivant Diderot, l'ignorance et l'incuriosité sont des oreillers fort doux; mais, pour les trouver tels, il faut avoir la tête aussi bien faite que celle de Montaigne. Grâce à la *philosophie de ces oreillers*, la sagesse de Montaigne n'est plus aussi rare qu'elle put l'être autrefois : on consent à ignorer ce que l'on ne peut apprendre, et l'on ne se fatigue pas à sonder des mystères impénétrables. — Une hygiène un peu sévère blamera peut-être la sensualité qui préside à la confection des lits modernes. J.-J. Rousseau n'eût point permis que son Emile s'endormît sur un oreiller, et, ce qui est beaucoup plus imposant que l'avis d'un philosophe, les docteurs Tronchin et Tissot étaient à peu près du même avis que leur compatriote Jean-Jacques. Comme les débats durent encore depuis tant d'années, et se prolongeront sans qu'il soit possible d'en assigner le terme, nous attendrons patiemment, *la tête sur l'oreiller*, que l'on nous apprenne enfin comme il convient que nous dormions pour notre plus grand bien et pour celui de l'humanité. Ferry.

ORÉNOQUE, de l'espagnol *Orinoco*, fleuve de l'Amérique méridionale, le plus considérable de cette vaste région, après l'Amazone et le Rio-de-la-Plata, qu'il est cependant loin d'égaler. Les premières eaux de l'Orénoque s'échappent d'un petit lac nommé *Ipava*, situé au milieu d'un système de hautes terres, directement opposé aux Andes de Bogota. Le fleuve franchit les dernières assises du pays élevé qu'il parcourt d'abord, par les charmantes cataractes de Maypurès et d'Aturès, puis il en contourne la base, en décrivant, pour gagner l'Atlantique, une spirale dont la forme approche beaucoup de celle de la lettre grecque sigma (σ). C'est par cinquante bouches que ce courant, dont la largeur, dans sa partie moyenne, est déjà de plus d'une lieue, déverse l'énorme masse d'eau qu'il a accumulée pendant un cours de plus de 500 lieues. La plus large de ces embouchures a près de sept lieues d'un bord à l'autre. Celle qui marque l'autre extrémité de la base du grand delta qu'elles sillonnent en est à 70 lieues. Elle s'ouvre dans un golfe fermé par l'île de la Trinité, et que les navigateurs espagnols, frappés de l'aspect sauvage de ses rives, et des bruits étranges qu'y rendent les remous, ont surnommé *el golfo Triste* (le golfe Triste). Les eaux y tourbillonnent et en sortent par un passage étroit appelé la *Bouche du Dragon*, où les flots furieux battent sans cesse d'énormes rochers qu'ils minent chaque jour pour les engloutir ensuite comme ils ont fait de toute cette portion de continent qu'occupe le golfe. Le même phénomène qui signale l'embouchure de tous les grands fleuves, c'est-à-dire la différence si remarquable dans la couleur de leurs eaux avec celles de l'océan, est aussi très frappante dans celles de l'Orénoque. « Ses ondes verdâtres, dit M. de Humboldt, ses vagues d'un blanc de lait au-dessus des écueils, contrastent avec le bleu foncé de la mer qui les coupe par une ligne bien tranchée. » A leur aspect, Colomb ne douta plus qu'il n'abordât la grande terre qu'avait devinée son génie. « Une quantité si prodigieuse d'eau douce, pensait-il, n'a pu être rassemblée que par un fleuve d'un cours très prolongé. La terre qui donne cette eau doit être un continent et non pas une île. » La douce fraîcheur de l'air du soir, la pureté éthérée du firmament, les émanations balsamiques des fleurs que la brise de terre lui apportait, tout lui fit conjecturer qu'il ne devait pas être loin du jardin d'Éden, ce séjour sacré des premiers humains. L'Orinoco lui parut être un des quatre fleuves qui, selon les traditions respectables du monde primitif, en sortent pour arroser et partager la terre nouvellement décorée de plantes (Herrera). La nature sur les rives de l'Orénoque est aussi splendide et aussi grandiose

que sur les bords de la plupart des plus grandes rivières de l'Amérique. Excepté dans la partie moyenne, où la vue se perd de la rive dans l'horizon immense des llanos (plaines), partout elle plonge dans la profondeur des grandes forêts. La civilisation n'a pas encore flétri de son souffle rongeur cette belle et majestueuse solitude. Quelques misérables bourgades y rappellent seules la vie de l'Occident. L'indigène à la peau rouge est encore le seul habitant de cette terre primitive, dont il partage le domaine avec les animaux sauvages. Les grandes pluies des tropiques ajoutent considérablement à la masse déjà si forte des eaux de l'Orénoque. Dans la partie inférieure, lors des crues qui ont lieu d'avril en août, les eaux s'épanchent à plus de 30 lieues de leurs bornes ordinaires. Environ 300 lieues plus haut que la tête du delta, la crue est encore de treize brasses. L'aspect de la nappe d'eau dans toute cette étendue est alors magnifique. De tous les affluents de l'Orénoque nous n'en citerons que trois, dont le développement est de 150 à 200 lieues, ce sont : le Guaviare, la Méta et l'Apure (*Apoure*). Le Haut-Orénoque est, à plus d'un titre, digne de beaucoup d'intérêt. C'est là que se trouvait le fameux *el Dorado*, le but des expéditions de toutes les existences aventureuses du XVIe siècle. C'est aussi là que se fait cette réunion si singulière de l'Orénoque et de l'Amazone, jonction à laquelle les écrivains du XVIIIe siècle ajoutaient à peine foi, malgré les nombreux témoignages des Portugais, et que MM. de Humboldt et Bonpland ont mis hors de doute en l'explorant. Elle s'opère au moyen d'un courant appelé *Cassiquiare*, qui se dirige vers l'Orénoque, après s'être séparé du Rio-Negro, affluent de l'Amazone. Le pays où coulent alors les deux fleuves est un vaste plateau sans pente déterminée, et dont la disposition rend compte de ce bel ouvrage de la nature, qui fait présager tant de choses dans l'avenir. OSCAR MAC CARTHY.

ORESTE, fils d'Agamemnon et de Clytemnestre, est une des plus grandes images que nous ait léguées la Grèce. Mais, aujourd'hui, le beau cachet de ce dramatique caractère échappe à nos yeux, et nous avons besoin d'étudier gravement l'antiquité pour donner à ce fils d'une race illustre et malheureuse l'aspect sinistre et fatal qu'applaudissait Athènes. Cet homme, jouet de la colère des dieux, cette existence accomplie entre les immortels et les humains, nous étonne sans nous émouvoir et ne nous charme qu'autant que l'on comprend bien l'esprit du paganisme et des races antiques. Un homme de génie, qui souvent eut d'admirables révélations du théâtre primitif, nous a montré, lui aussi, un fils vengeur de son père, mais, quelque couleur étrange qu'il ait donnée à Hamlet, le meurtrier de Claudius, mieux dans notre nature actuelle, nous saisit plus que l'action d'Oreste. — Lorsque Agamemnon mourut sous le poignard de l'adultère Clytemnestre, Oreste, le fils du roi des rois, devait aussi périr : Électre, sa sœur, Électre, une des sources de larmes de la tragédie antique, le sauva en le faisant conduire secrètement à la cour de Strophius, roi de Phocide, son oncle. Là, Oreste fut élevé avec Pylade, son cousin ; ils commencèrent alors cette sainte et forte amitié dont le souvenir est encore vivant. Lorsque le jeune fils d'Agamemnon eut senti ses forces, lorsqu'il eut compris le meurtre, l'adultère, qui avaient égorgé son père, il voulut le venger. Noble tâche qu'il s'imposait sans doute ! Car Clytemnestre était-elle sa mère ? De quel œil son cœur filial pouvait-il contempler ce crime sans remords, cette insolente fortune qui laissait le sceptre à une main toute dégoûtante du sang du chef de la Grèce ! La résolution prise, il s'en alla, appuyé sur Pylade, consulter l'oracle, qui lui répondit : « Vengez-vous, mais sans bruit ; que l'adresse et le secret vous tiennent lieu d'armes et de troupes. » Sur la foi des dieux, les deux inséparables se rendirent à Argos ; ils s'arrêtèrent d'abord au tombeau d'Agamemnon pour rendre à ses restes de pieux et tristes honneurs. Ils y rencontrèrent Électre en larmes, qui

seule, pleurait le trépas funeste de son père. Là, sous l'inspiration de l'ombre sacrée, ils se préparèrent à immoler Égisthe. En entrant dans le palais, ils trouvèrent le tyran occupé à sacrifier aux dieux. Oreste le frappa avec le couteau qui avait servi à égorger la victime. Après ce premier meurtre, Oreste faiblit : sa mère était absente ; fallait-il donc encore du sang aux manes d'Agamemnon ? Les dieux vengeurs le poussent ; Clytemnestre tombe à son tour sous le poignard de son fils... A peine le parricide lève-t-il les yeux de dessus le cadavre sanglant qu'il sent devant lui les Furies vengeresses, les implacables sœurs ; il voit leurs mains armées de poignards, il entend leurs serpents siffler sur sa tête : l'amitié elle-même, le plus généreux ami, ne peut calmer ses terreurs. Le malheureux, égaré, s'agite sans repos sous la terreur de son crime. Les amis d'Égisthe se réunissent ; ils condamnent à la mort Oreste, qui n'échappe au supplice qu'en promettant de se tuer lui-même ; mais la voix d'un dieu s'élève, il appelle de la sentence des Argiens au jugement de l'aréopage. — A Athènes, Oreste se place sous la protection de Minerve, et bientôt les Athéniens se réunissent pour juger l'illustre parricide. Minerve préside l'auguste tribunal, Apollon plaide la cause de l'accusé ; on va aux voix, les suffrages sont égaux, mais la déesse de la sagesse se prononce, et Oreste se retire absous. Toutefois, il part pour Trézène se soumettre aux cérémonies de l'expiation. Malgré le jugement des Athéniens, malgré la sentence de Minerve et la protection d'Apollon, les Furies continuèrent à tourmenter Oreste. Éperdu, désespéré, misérable, il vient à Delphes s'agenouiller devant la volonté des dieux. Il voulait se tuer : l'oracle lui ordonna de vivre et d'aller en Tauride enlever la statue de Diane descendue du ciel. Le fils d'Agamemnon obéit, et les Furies abandonnèrent leur proie. Dès lors, Oreste régna tranquille sur le trône ensanglanté de sa fatale famille. — Oreste épousa Hermione, fille de Ménélas, et joignit le royaume de Sparte à ceux d'Argos et de Mycène. Euripide le rend coupable du meurtre de Pyrrhus, à qui il enlève Hermione. Après la mort de celle-ci, l'héritier d'Agamemnon épousa Érigone, sa sœur utérine, la fille de Clytemnestre et d'Égisthe : il en eut un fils nommé Penthile, qui lui succéda. Oreste vécut 90 ans ; il en régna 60, et mourut, dit-on, d'une piqûre de serpent dans un voyage en Arcadie : telle fut la vie du vengeur d'Agamemnon. Le théâtre antique et la scène moderne se sont successivement exercés sur ce dramatique sujet ; Grecs et Français ont écrit des chefs-d'œuvre, mais ceux de l'antiquité ont un caractère particulier bien digne d'étude. C'est aux compositions des Sophocle, des Eschyle, aussi bien qu'à Corneille et souvent à Racine, qu'il faut retourner pour sentir tout ce que l'on peut donner à la scène de grandeur et d'éclat. A. Genevay.

ORFÈVRE, ORFÈVRERIE. On désigne également par la dénomination d'*orfèvre* l'artiste et le marchand qui fabriquent, vendent et achettent toute sorte de vaisselles et d'ouvrages d'or et d'argent. — L'*orfèvrerie*, c'est l'art de travailler l'or et l'argent, d'en faire des vases, de la vaisselle, etc. Elle prend le nom de *bijouterie* lorsqu'elle a pour but la fabrication des ornements, bijoux, etc. Le terme d'*orfèvre* a été tiré d'*or* et *febvre*, imités du latin *auri faber*, c.-à-d. ouvrier qui travaille l'or ; toutefois, on doit observer que l'orfèvre travaille également le platine et l'argent.—L'origine de l'orfèvrerie remonte à des temps très reculés, mais l'opulence et le luxe ont beaucoup perfectionné cet art. — Les écrits de Moïse et d'Homère nous attestent que l'orfèvrerie était connue de leur temps, et qu'elle était même portée à un assez haut degré de perfection. L'Écriture nous apprend de même que les Israélites, au moment où ils sortirent de l'Égypte, empruntèrent une grande quantité de vases d'or et d'argent aux Égyptiens, et aussi qu'ils offrirent dans le désert pour fabriquer les objets nécessaires au service divin leurs bracelets, leurs

pendants d'oreilles, leurs bagues, leurs agrafes, etc. « Moïse, nous disent les saints livres, convertit tous ces bijoux en ouvrages propres au culte de Dieu; la plupart étaient d'or, et quelques-uns même d'une grande exécution et d'un travail très remarquable. » — L'orfévrerie fut également cultivée de bonne heure dans l'Asie et la Grèce. Homère, dans son *Odyssée*, nous apprend qu'Hélène, épouse de Ménélas, reçut en présent une superbe quenouille d'or et une magnifique corbeille d'argent, dont les bords étaient d'un or très fin et parfaitement travaillé. Midas rendait, nous apprend l'histoire, la justice sur un trône qui fut digne d'orner le temple de Delphes; les armes de Glaucus et de quelques autres chefs de l'armée troyenne étaient d'or.— L'alliage des divers métaux dont Homère nous dit qu'était composé le bouclier d'Achille nous indique que les orfèvres de son temps savaient mélanger sur les métaux la couleur des différents objets. A Rome, l'art de l'orfévrerie, ainsi que ceux de la gravure et de la ciselure des métaux, fut en honneur, même sous les empereurs de Constantinople; mais lorsque les Sarrasins se furent répandus dans l'empire, tous les beaux-arts, fuyant devant ces barbares, se réfugièrent dans plusieurs contrées de l'Europe.— La découverte de l'Amérique, en nous procurant de nouvelles masses d'or et d'argent, augmenta en France le goût naturel de nos orfèvres; mais ce fut surtout aux études de nos dessinateurs et à la perfection du dessin en général que nous devons les chefs-d'œuvre des Ballins, des Launay, des Germain, etc., lesquels ont commencé à montrer notre supériorité dans l'art de l'orfévrerie. Depuis, nulle part cette industrie n'a été portée à un aussi haut degré de perfection qu'en France, soit qu'on envisage le goût, le fini, la solidité des pièces ou la bonté du métal employé à leur confection. — Lyon, Bordeaux, Marseille, Strasbourg, possédaient avant la révolution des ateliers remarquables d'orfévrerie, et telle était alors la situation de cette sorte de commerce en France qu'il occupait, tant à Paris qu'à Lyon seulement, plus de 60 mille ouvriers, et qu'au rapport de Necker la totalité des matières servant à la confection des divers objets d'orfévrerie s'élevait à la valeur de 20 millions.—Aujourd'hui, c'est à Paris que se font les plus belles pièces d'orfévrerie : beauté, élégance dans les formes, richesse du dessin, travail parfait dans les détails, tels sont les caractères des ouvrages qui sortent des ateliers de la grande capitale.— L'orfévrerie, dont le commerce a non seulement pour objet la fabrication et le trafic des ouvrages et matières d'or et d'argent, mais aussi l'emploi et le négoce des diamants, des perles et de toute sorte de pierres précieuses, etc., se divise en *bijouterie*, en *joaillerie*, *grosserie*, etc. L'homme qui ne s'occupe que des petits objets, tels que tabatières, boîtes, étuis, boucles, chaînes, et tous autres ajustements et ornements d'homme et de femme, se nomme simplement *orfèvre*.— L'*orfèvre-grossier* est celui qui ne fabrique que de gros ouvrages d'ameublement, tels que des plats, des assiettes, des vases, etc. Le *bijoutier* est celui qui fait, qui vend des *bijoux* (*v.*), et l'on donne le nom de *joailler* à celui qui travaille sur les diamants, les pierres fines, ou qui en fait l'objet de son commerce.—L'établissement de la profession d'orfèvre en corps policé ou état juré dans Paris est si ancien que le titre primordial en vertu duquel ce privilége a été concédé ne se trouve plus. Les plus anciens que nous ayons rencontrés supposent cette érection comme déjà faite, tels sont plusieurs articles écrits sous le règne de saint Louis, vers l'an 1260. Dès ce temps, du reste, le corps de l'orfévrerie jouissait d'une prérogative qu'on a toujours regardée comme très distinguée : c'est le droit d'avoir un sceau propre dans la maison commune du corps pour constater les résultats de ses assemblées et les autres actes de son administration, tels que les prestations des aspirants au serment de maître, les rapports des contraventions en justice, etc.—Les orfèvres compo-

saient à Paris le sixième corps des marchands ; toujours ils ont joui de la plus haute distinction ; jamais, par exemple, le corps des orfèvres ne fut oublié, pas plus que celui des épiciers, lorsqu'il s'est agi, dans les grandes cérémonies, de porter le dais sur la famille royale. De la société des orfèvres sont sortis aussi plusieurs hommes remarquables : elle a donné à Paris plusieurs prévôts, entre autres le fameux Marcel. — Le nombre des marchands orfèvres de Paris était limité à 300 ; ils avaient des statuts où tont était prévu. Lorsque des places venaient à vaquer, elles ne pouvaient être remplies que par des fils de maîtres, instruits et capables. Ceux qui parvenaient à la maîtrise par des priviléges étaient regardés comme surnuméraires. L'apprentissage était de huit années : on ne pouvait le commencer avant l'âge de neuf ans ni après seize. Le compagnonnage était de trois années. Aucun aspirant n'était reçu marchand orfèvre avant 20 ans accomplis ; il devait savoir lire et écrire, et subir un examen, enfin présenter un chef-d'œuvre. Chaque nouveau maître était tenu de faire graver et recevoir à la cour des monnaies un poinçon à la fleur de lis couronnée, et à son nom et devise, pour marquer ses ouvrages. Les boutiques des maîtres devaient avoir vue sur la voie publique, etc. Le 1er juillet de chaque année, on procédait à l'élection de *trois maîtres et gardes* : leur exercice durait deux ans. Ces gardes élisaient entre eux un doyen, qui, durant l'année de son décanat, jouissait des prérogatives et du rang attachés à ce titre honoraire, etc. — Comme tant de belles choses, la corporation des orfèvres a passé et n'est plus aujourd'hui qu'une réminiscence fugitive. Les termes impérieux de la loi du 19 brumaire an VI ont remplacé sans retour les formules de leurs assemblées délibérantes, et ce n'est pas là une compensation. E. Pascallet.

ORFRAIE (*ossifraga*, nom que lui donnèrent les anciens, qui lui attribuaient l'habitude de casser avec son bec les os des animaux dont elle se nourrit). Cet oiseau, connu vulgairement sous le nom d'*aigle de mer*, ne fait qu'une même espèce avec le *pygargue*, dont on ne l'avait cru différent que parce qu'on l'avait décrit à deux âges opposés. Il est rangé par Cuvier parmi les *aigles pêcheurs*, dans la deuxième section du grand genre *faucon*. Ce bipède, d'assez grande taille, a, dans ses premières années, le bec noir, la queue noirâtre tachetée de blanc, et le plumage brunâtre, mais avec l'âge, il prend une teinte d'un brun uniforme ; sa queue blanchit. Comme les autres oiseaux de la même tribu, l'orfraie fréquente le bord des rivières et de la mer, et s'y repaît des poissons qu'il trouve morts sur la plage, ou qu'il parvient à saisir avec ses serres. Il établit son aire dans les fentes de quelques roches, ou sur des arbres élevés. Sa chair exhale une odeur assez peu agréable de poisson. Saucerotte.

ORGANE, Organisation, Organisme. L'organe est une partie d'un corps, composé pour remplir une fonction ou atteindre un but, comme l'œil, l'oreille, la main ; ou la fleur, la racine, la feuille, etc. Il y a deux grands règnes dans la nature, celui des *substances inorganiques* ou *privées de vie* ; celui des *corps organisés et vivants*. Cette division générale est plus exacte, plus conforme aux faits que l'ancienne division en trois règnes. On disait, *les minéraux croissent* ; mais cette expression donne une idée erronée, puisque l'accroissement intérieur ne peut s'appliquer qu'à des êtres qui se nourrissent. — Pour mieux comprendre cette distinction, prenons une pierre ou un métal, un sel quelconque. Cette substance, réduite en molécules très fines, ne cessera point de manifester sa nature inorganique propre ; chaque particule conservera le pouvoir d'exister indépendante. Ajoutez à cette particule inanimée cent millions de molécules semblables, vous composerez une masse plus volumineuse ; mais quelque figure qu'elle prenne par elle-même, et de quelque manière que ses atomes s'arrangent, ils n'en vivront ni plus ni moins ; ils ne jouiront

que des propriétés générales de toute matière; l'étendue, l'impénétrabilité, etc., n'obéiront qu'aux lois mécaniques de la pesanteur, aux attractions chimiques, etc. — Tout corps inorganique ou minéral existe donc entier dans chacune de ses molécules; chacune d'elles, incorruptible par son essence, représente, en miniature, son espèce. En supposant qu'elle agisse, c'est toujours indépendamment des autres. Ainsi, les forces sont toutes séparées, individuelles, en chaque atome d'une masse minérale. — Il en est tout autrement d'un corps organisé, animal et végétal : il est formé d'un concours de molécules élémentaires, sans doute (et de nature combustible, carbone, hydrogène, azote, avec de l'oxygène aussi); mais ces molécules ne conservent point une existence indépendante; au contraire, elles associent leurs forces ou leur action (d'après la conformation ou la structure qu'elles ont reçue); elles conspirent ensemble à un but, pour travailler de concert et en corps; elles ne peuvent rien séparément, et, ne vivant que par rapport à leur tout, leur puissance est corrélative. La vie d'un corps organisé est donc comme l'état social, la concentration, dans un foyer, de toutes les puissances particulières, en un centre de gouvernement. La mort n'est que la dissociation de ces particules ou de leurs forces, comme dans la dissolution du corps social. — Plus ces forces particulières sont réunies en un foyer central, et enchaînées par des liens multipliés, plus leur vie générale est développée, manifeste, intense, et leur organisation parfaite, comme dans l'animal et dans l'homme; mais aussi, plus elle est destructible. Les animaux les plus élevés dans l'échelle organique, ayant un centre unique d'existence, constituent des êtres indivisibles : ainsi, une grande blessure suffit pour tuer ces *individus*. Mais les êtres qui présentent plusieurs foyers de vie dans le même corps, forment bien des individus : toutefois, on peut en séparer quelques parties sans faire périr le tout. Ainsi, un végétal, un polype ou zoophyte, etc., peuvent être divisés, même dans des organes essentiels, et l'individu reproduit la portion amputée, ou cette portion séparée peut devenir le germe d'un nouvel individu, jouissant d'une existence qui lui est propre. Ces êtres d'une organisation inférieure, moins centralisés, représentent une confédération d'états associés; car, les arbres, les polypes, etc., peuvent se multiplier de bouture, ou sont une collection d'êtres superposés et de germes multiples. Enfin, dans le minéral, chaque molécule est, pour ainsi parler, égoïste, n'existant que par elle seule, ne prenant aucun intérêt à ses voisines, ni au corps où elles sont attachées (comme les matières minérales qui pénètrent dans le corps humain). Dans le végétal, et dans l'animal surtout, chaque particule, comme le bon citoyen, aspire avec le plus vif intérêt au salut général. — Cette différence résulte du mode particulier de conformation de chaque règne. Le minéral s'accroît extérieurement par la juxta-position de particules qui viennent s'apposer les unes sur les autres, suivant certaines lois d'attraction, pour former un solide plus ou moins régulier, souvent cristallin et à surfaces anguleuses, géométriques, comme un sel. Il n'y a point de vie intérieure qui pousse, qui distribue des nourritures dans la masse du minéral; point de fluides qui circulent et transportent dans des canaux les éléments réparateurs de leur existence. — Au contraire, tout être organisé, plante ou animal, émane originairement d'un *germe* quelconque (car l'organisation spontanée n'est pas démontrée, comme nous l'exposerons plus loin), lequel, composé de fluides et de solides, contient les linéaments primitifs des organes qui se développeront. Les particules nutritives, venues du dehors, sont absorbées par des orifices, des vaisseaux, qui les distribuent, au moyen de l'intussusception, dans toutes les régions de l'organisme naissant. Elles l'accroissent jusqu'à une limite déterminée par sa constitution, et par l'extensibilité de ses parties. Elles ré-

parent ses pertes, elles se transforment en sa substance (car l'herbe devient sang et chair dans le bœuf, et le terreau devient fruit délicieux dans le végétal, etc.) par une puissance élaboratrice qu'on désigne sous le nom d'*assimilation*. Puis, quand l'être organique est parvenu à son degré de perfection, de puberté, la matière nutritive se dépose en certains organes destinés à la reproduction des individus. Il se prépare des germes pour la future existence de nouveaux êtres semblables à leurs parents. Ces derniers, enfin, endurcis par la vieillesse, qui est une accumulation de matériaux obstruant les tissus de leur organisme, cessent de pouvoir s'accroître et se nourrir; ils se fanent, ils perdent successivement leurs facultés et l'usage de leurs membres, extérieurs d'abord, puis, enfin, de l'intérieur: ils succombent, et leurs débris servent à l'engrais ou à la nourriture d'autres corps organisés. — Ainsi, la matière organique passe tour à tour de la vie à sa dissolution, pour renouveler toutes les créatures animées. — Les minéralogistes attribuent la ligne droite et les surfaces planes aux substances inorganiques, tandis que les animaux et les végétaux, dans leur état de germe ou de fœtus, de graines et d'œufs, affectent, comme les liquides, une forme ronde. Cette sphéricité s'alonge ou se modifie diversement pour offrir toutes les conformations de l'organisme: aussi, tous les êtres organiques sont limités par une enveloppe ou peau qui circonscrit l'individu jusqu'à certaine étendue. Ils ont un terme d'accroissement; les minéraux n'en ont aucun. — Ainsi, les êtres organisés naissent d'*individus* semblables à eux-mêmes (outre les développements et les métamorphoses qui signalent les phases de leur existence): ils affectent constamment des structures déterminées pour un but. En effet, que des particules minérales se trouvent en contact et adhèrent entre elles, voilà bientôt une pierre, un métal, un sel; mais que des particules animales ou végétales soient rapprochées, il n'en naîtra point une plante, un animal, s'il n'y a vie, s'il n'y a point de germe, d'œuf, capables de se développer et de s'organiser. C'est que l'animal, le végétal, ont une structure intime, composée d'une foule de pièces, se coordonnant entre elles pour remplir une fonction, et atteindre un but par rapport à eux-mêmes et à d'autres êtres, ou aux circonstances extérieures. C'est qu'il faut, enfin, un *centre d'action* capable de gouverner toute la machine, et d'imprimer un mouvement vital approprié à chaque organe. — Les anciens, qui supposaient que la putréfaction engendrait de nouvelles formes animales et végétales, avaient été déçus par des apparences trompeuses, et se laissaient entraîner à des raisons peu philosophiques. Comment serait-il possible que la décomposition, la mort, qui livre tous les êtres aux lois de la matière brute, pussent se constituer des organes si sagement combinés? Qu'on songe seulement aux milliers de fibres, de vaisseaux, de muscles, de nerfs d'une mouche, à son instinct ou à sa petite dose d'intellect, à l'harmonie profondément savante et ingénieuse de tous ses membres, ses ailes, ses yeux, sa trompe, et qu'on croie, après cela, qu'elle n'est que le résultat fortuit d'un mélange dans un fromage passé ou une chair gâtée? Si l'insecte était né de la corruption, quel besoin la nature aurait-elle de donner à ce ciron des parties sexuelles pour se reproduire avec sa femelle, à la manière des espèces les plus parfaites? Pourquoi faire pondre des œufs, établir des métamorphoses régulières dans les moindres vermisseaux et dans leurs larves, avec cet art merveilleux qui transporte d'admiration les Swammerdam, les Lyonnet, les Réaumur, les De Géer, les O.-F. Muller, les Ehrenberg, et tant d'autres savants anatomistes, si un peu de pourriture suffit? — Quand l'observation la plus scrupuleuse n'aurait pas démontré qu'aucun être vivant ne se forme spontanément par la putréfaction, et que la force qui désorganise ne peut point organiser, le simple raisonnement et l'examen des ani-

maux et des plantes même nous en convaincraient. La destruction ne construit pas; c'est un germe inaperçu, un ovule caché, qui, se développant, trompent ainsi les regards inattentifs. Le minéral n'étant jamais sujet à la mort, n'avait pas besoin d'engendrer; il n'a ni famille ni parents, ni espèce. Il est tout par lui-même, et complètement indifférent ou égoïste.—Cependant, les débris des êtres jadis vivants sont des nourritures devenues nécessaires pour ceux qui existent, car ceux-ci ne subsistent point de matériaux inorganiques ou minéraux. Les corps de nos aïeux ne sont pas demeurés inertes dans la terre; ils ont accru sa fécondité, restitué aux plantes des sucs réparateurs. Ce cadavre infect est entré dans la rose odorante, s'est transformé en parenchyme savoureux dans la pêche, l'orange ou l'ananas. Ces campagnes, arrosées du sang des guerriers, se sont pour ainsi dire réjouies d'un nouvel engrais; le citadin mange sans répugnance la chair des soldats métamorphosée en pain, et nous dévorons aujourd'hui les restes des anciens rois de la terre. — Mais les substances brutes ou minérales subsistent indépendantes des créatures organisées. Quand il n'y aurait eu sur le globe aucun végétal, aucun animal, comme aux premiers jours du monde, en aurait-il moins circulé dans son orbite, et rempli son rôle dans le grand système de l'univers? Telle doit être la surface des sphères planétaires, si, contre toute probabilité, elles ne sont pas habitées. Mais, au contraire, si elles possèdent des corps organisés, ceux-ci doivent être constitués relativement à l'état physique du globe qui les nourrit, à sa température, à ses éléments ou milieux, tels qu'une atmosphère ou des mers, etc. — Ainsi, les êtres organisés ne sont que des parasites des sphères sur lesquelles ils vivent: tous doivent s'acclimater ou se modifier selon la nature de leur planète ou de l'astre dont ils tirent leur existence. Ils sont donc subordonnés aux masses brutes qui constituent la base de ces corps célestes. — Afin que chaque être puisse remplir les fonctions que lui assignent sa destination et sa place dans le monde, la nature lui a départi les organes dont il a besoin. Le chameau confiné dans les déserts sablonneux et arides n'aurait pas pu y subsister sans une conformation particulière. Il est sobre parce qu'il n'y doit rencontrer que des herbes rares et salées; il a le palais calleux parce que ses herbes sont épineuses et dures: outre ces quatre estomacs, comme tous les ruminants, il en porte un cinquième, qui conserve ou sécrète de l'eau propre à abreuver cet animal dans ces affreuses solitudes toujours desséchées. Enfin, ses pieds ont une sorte de semelle large et molle pour voyager sur ces terrains mobiles. Voyez au contraire ce beau cygne se balancer avec grâce sur les ondes d'un lac. La forme de son corps, taillée comme la carène ovale d'un navire, glisse aisément sur l'eau; ses pieds portent une membrane entre chaque doigt pour servir de rames légères; ses ailes, qu'il déploie à demi, sont les blanches voiles de ce vaisseau vivant. Son plumage serré est enduit d'un liquide huileux qui défend à l'eau de le pénétrer. Ce long col ondoyant ne sert pas seulement pour l'élégance, mais aussi pour plonger et atteindre au fond des eaux sa nourriture. Mais comment le cygne distinguera-t-il, au milieu du limon, le vermisseau et la plantule qui l'alimentent? La nature l'a prévu. Un petit rameau nerveux de la 5e paire parcourt les bords des lèvres molles du bec aplati de ce palmipède, et lui donne le discernement du tact et du goût. Ainsi, en barbottant dans la fange, l'oiseau aquatique sent, reconnaît, atteint sa proie; enfin, lorsqu'au milieu des vagues agitées par les bruyantes tempêtes, le cygne est emporté loin de sa compagne, il lui faut, comme au nautonnier, un cornet retentissant pour l'appeler au milieu des brumes. Aussi, tous ces oiseaux nageurs ont une trachée-artère, longue, cartilagineuse, recourbée comme un cor, et qui rend une clangueur plus perçante que la trompette et les clairons.—Combien d'exemples aussi merveilleux dans

l'organisme végétal! Avant que les parties les plus délicates d'une fleur soient écloses, les pétales et le calice les garantissent contre le froid ou la pluie. Mais si un soleil trop ardent menace de les dessécher, tantôt la fleur se ferme, tantôt un pétale s'alonge officieusement en parasol, comme dans les géranions d'Afrique, tantôt un autre se recourbe en nacelle pour abriter ces tendres organes, comme chez les papilionacées. Le nénuphar, ne pouvant pas féconder ses fleurs au sein des eaux où il croît, élève ses roses jaunes à la surface des ondes, et les épanouit au soleil; mais, après la génération, ces fleurs se referment, et redescendent comme de jeunes néréides dans leurs grottes aquatiques. La nature a veillé avec une égale sollicitude aux moyens de dispersion des semences des plantes, et nous pourrions multiplier les exemples de ses intentions secrètes pour la conservation des espèces; ils attestent un but admirable et une prévoyance infinie dans la sagesse du Créateur. — On a cru que la nature remontait imperceptiblement par l'organisation, du minéral à la plante, de celle-ci à l'animal, et enfin à l'homme. La nature, a-t-on dit, ne fait point de saut brusque, et n'admet aucune interruption dans la chaîne merveilleuse de ses œuvres. On trouve déjà des pierres fibreuses, telles que l'amiante et l'asbeste. Voyez, ajoute-t-on, ce corail élevant ses jolies branches rouges au fond des mers. Sa texture est celle d'une pierre, sa figure celle d'un arbuste; ses fleurs sont des polypes : voilà un animal, une plante, un minéral réunis, il rassemble les trois règnes en lui seul. — Mais cette idée, quoique séduisante, n'est pas exacte. La tige calcaire du corail n'est pas vivante par ellemême. Le polype en dépose les matériaux, tandis que ceux-ci, de nature minérale, ne participent point du mouvement, du sentiment qui caractérisent l'animalité. — Chaque être organisé s'élève par gradation des ténèbres du néant à la lumière de l'existence. La génération est une image de la création, ou plutôt c'est la création toujours subsistante. L'embryon commence, dans le sein maternel, par une sorte de végétation. Dans l'enfance, l'homme n'a guère que les facultés de l'animal, puis il se perfectionne ensuite. De même, les corps organisés développent une suite d'élaborations : ainsi, l'animal microscopique a dû précéder l'animal parfait, et la mousse imperceptible, le vaste cèdre. Toutes les créatures se tiennent ensemble par des rapports fraternels de genres, de familles. Elles semblent confondre leur origine dans une source indécise et commune, dont on ne peut tracer la ligne de séparation. Il existe des plantes à moitié animales et des animaux à moitié plantes. Ainsi, ces deux règnes organiques viennent se réunir par leurs êtres les moins compliqués; ils s'éloignent par leurs races les plus nobles et les mieux perfectionnées. — Cependant, toutes les œuvres de la création sont également parfaites relativement à leur propre constitution. La mitte, comme la moisissure, est pourvue de toutes les parties nécessaires à son existence et à sa reproduction; elles n'est pas plus disgraciée dans son espèce que ne l'est tout autre être. Ne voyons-nous pas chaque jour se multiplier encore des animalcules dans les infusions, ou des *mucors* et mille autres produits qu'on ne peut regarder ni comme le résultat d'une génération spontanée ni comme l'effet de la décomposition des corps vivants? Ces zoophytes, coraux, madrépores, paraissent être les plus anciens habitants de notre planète, et avoir composé, dans une longue suite d'âges, la plus grande partie de la terre calcaire du globe.—Si la nature organique se détruisait par les mêmes nuances qu'elle a parcourues dans son accroissement, nous verrions d'abord s'éteindre notre race humaine blanche, puis la race nègre, ensuite es singes, les autres mammifères; enfin, les oiseaux, les reptiles, les poissons, etc. Le règne végétal s'éteindrait sans doute dans la même progression, et le monde organique retournerait à sa première enfance. Nos des-

cendants nous surpasseront-ils, au contraire, ou les races dégénèrent-elles? Ne trouvons-nous pas des ossements d'animaux fossiles plus puissants que ceux qui peuplent le monde actuel. La nature est-elle aussi féconde aujourd'hui qu'autrefois? c'est ce qu'on ne peut deviner par les seuls restes actuels.—Les facultés morales accompagnent toujours l'état de perfectionnement ou de dégradation des êtres. L'on accuse le tigre de cruauté, l'on vante la douceur de l'agneau; mais ces qualités, résultant de leur conformation, ne sont ni des vices ni des vertus, car elles sont des dispositions involontaires. Donnez au tigre ce quadruple estomac des ruminants qui ne digère que l'herbe; substituez à ses dents laniaires, pointues, les molaires plates de la brebis, et, au lieu de griffes acérées, enveloppez son pied dans des sabots de corne, bientôt des goûts pacifiques succèderont à la soif du sang, au besoin du meurtre et des rapines. Ainsi, l'animal, la plante, subissent les lois que leur propre constitution leur impose. L'homme, qui les modifie, ne peut transformer leur nature, et l'instinct remonte toujours à son origine. J.-J. Virey.

Organe se dit particulièrement de la voix : bel *organe*, mauvais *organe*, manque d'*organe*. C'est encore figurément la personne dont on se sert pour déclarer ses volontés, et par le moyen de laquelle on fait quelque chose : l'*organe* du prince, l'*organe* des opprimés, des lois, de la justice; sa bouche est l'*organe* de la vérité, de la sagesse.—*Organique*, en physique, corps *organique*, partie *organique*. On appelle molécules *organiques* les particules qui, selon certains philosophes, sont les premiers éléments des corps constitués. — En médecine, une lésion, une maladie *organique*, c'est celle qui attaque un des organes nécessaires à la vie.— En législation, une loi *organique* est celle qui a pour objet de régler le mode et l'action d'une institution, d'un établissement, dont le principe a été consacré par une loi précédente. —Dans l'antiquité, l'*organique* était la partie de la musique qui s'exécute avec les instruments. — *Organisation* se dit, non seulement des corps doués de vie, des végétaux, des minéraux, mais encore des états, des établissements, des administrations. X.

Organisation militaire. « Il faut sans doute, dit M. de Chambray, qu'un état ait une population assez nombreuse et des finances qui lui procurent des ressources suffisantes pour qu'il puisse constituer la guerre de manière à résister aux puissances contre lesquelles il peut avoir à lutter, mais il faut aussi qu'il ait de bonnes institutions militaires pour tirer parti de ces éléments. » Ces institutions militaires, comprenant le recrutement, l'armement, l'administration, l'organisation, la formation, les manœuvres, l'éducation, la discipline des troupes, et le mode d'avancement selon lequel se donnent les grades, sont toutes de la plus haute importance; mais l'organisation est, sans contredit, la plus précieuse, la plus indispensable, celle enfin qui assure le succès de toutes les autres institutions militaires; sans organisation, une armée, quelque nombreuse, bien armée et bien exercée qu'elle fût d'ailleurs, ne pourrait offrir que l'image du désordre; ce serait un corps dont tous les membres, agissant individuellement, sans régularité, sans ensemble, ne pourraient produire qu'une confusion inévitable, qu'un pêle-mêle confus, qu'un désaccord perpétuel. Donnez au contraire à cette armée un moteur unique, c'est-à-dire une organisation qui, par une suite de grades intermédiaires, établisse une relation permanente entre les soldats et leur chef suprême; alors vous verrez cette masse d'hommes, si nombreuse qu'elle soit, n'agir que comme un seul homme; alors toutes ces forces individuelles, auparavant isolées, réunies par une seule volonté et dirigées vers un seul but, deviendront une force formidable à laquelle rien ne pourra résister. Il importe donc beaucoup que toute armée, pour être puissante relativement, ait, à l'instar du corps humain, des organes qui

lui soient propres, qui soient habilement combinés et coordonnés entre eux ; d'où l'*organisation militaire*.—Aucun corps, aucune société ne peut subsister longtemps sans organisation ; à plus forte raison la société militaire, s'il est permis de parler ainsi, société composée de tant d'éléments divers, et au sein de laquelle s'agitent tant d'intérêts individuels toujours en présence. Nous dirons plus, la question de l'organisation militaire est une haute question d'état qui intéresse, non seulement la défense du pays en temps de guerre, mais encore sa tranquillité intérieure pendant la paix. Ceci n'a pas besoin de commentaire, et fait suffisamment apprécier l'importance d'une bonne organisation militaire. — Il n'entre point dans le dessein de cet article de retracer en détail les différences que présente l'organisation militaire chez les peuples modernes ; ces différences tiennent le plus souvent au mode de constituer la guerre, mode qui varie suivant le génie et la politique des nations. Déjà d'ailleurs de savantes plumes ont traité ce sujet à fond dans ce recueil (*v.* Armée, Cavalerie, Infanterie, etc.). Nous allons donc principalement nous occuper de notre organisation militaire en général, en indiquant d'abord les époques les plus notables où elle a subi des modifications. — C'est au siècle de Louis XIV, sous le ministère de Louvois, qu'une volonté organisatrice commença à se manifester dans les armées. Mais cette organisation, tout entière aux mains des gentilshommes, ne pouvait être que très vicieuse ; c'était véritablement le désordre organisé. Les régiments étaient dans une sorte d'indépendance sous le commandement de chaque colonel-propriétaire. Chacun de ces corps était une petite république sous les ordres de gentilshommes souvent mutins et indisciplinés ; le capitaine était maître de sa compagnie, l'habillait de pied en cap, et l'équipait ; chaque colonel pouvait vendre son régiment en quittant le service. Dans des régiments ainsi constitués, il était difficile d'introduire la régularité ; l'esprit organisateur de Louvois y parvint à la longue, surtout en créant des écoles spéciales d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie, où l'on façonna de bonne heure la jeune noblesse à un service sévère. Sous Louis XV, l'organisation militaire fit un grand pas. Jusqu'à ce moment, les capitaines avaient exploité comme une métairie les compagnies qu'ils avaient mission de recruter. Le ministre Choiseul fit cesser cet état de choses, qui perpétuait dans l'armée les traces du régime féodal. Il ôta aux capitaines l'administration des compagnies, et les réduisit à de simples appointements. Alors, les soldats étant devenus réellement les soldats du roi, il en résulta plus d'unité dans l'ensemble de l'armée, plus d'ordre, de ponctualité et d'obéissance hiérarchique dans les détails du service. A l'avénement de Louis XVI, le comte de Saint-Germain régénéra pour ainsi dire l'armée en la soumettant à une nouvelle organisation. Plusieurs corps militaires à priviléges furent supprimés. Une juste proportion fut établie entre le nombre des régiments de cavalerie et celui des régiments d'infanterie. On introduisit une règle uniforme pour la composition des bataillons et des escadrons, ainsi que pour les compagnies qui en étaient les subdivisions. Peu à peu, les rouages de la machine militaire se coordonnaient entre eux. Sous le ministère du maréchal de Ségur, on pourrait signaler d'autres améliorations, entre autres la création d'un corps royal d'état-major, institution à laquelle on doit peut-être aujourd'hui une grande partie des talents et des succès qui depuis ont illustré le drapeau français. Dans les premiers temps de notre révolution, de graves atteintes furent portées à l'organisation simple et régulière due à l'habileté du comte de Saint-Germain. Mais, vers la fin de 1793, des milliers de volontaires ayant volé sous les drapeaux à la voix de la patrie en danger, nous pûmes opposer aux ennemis coalisés quatorze armées différentes, qui furent organisées par l'habile et laborieux Carnot. Un décret prescrivit l'embriga-

dement de l'armée, c'est-à-dire la fusion d'un bataillon de ligne dans deux bataillons de volontaires. Dès lors le mélange de différentes armes fut introduit dans la formation des divisions composées d'infanterie de ligne, d'infanterie légère, de cavalerie et d'artillerie. Enfin, la loi de l'an VI (1798), qui établissait la conscription pour le recrutement des armées, fut d'un très grand secours à l'organisation militaire, et la fixa sur une base solide, telle qu'elle est aujourd'hui; car, relativement à l'ensemble, on doit compter pour peu de chose les modifications partielles qui signalent, sous notre régime constitutionnel, le passage de chaque ministre aux affaires.—Voyons maintenant, d'après ce qui existe, et d'après les opinions émises sur ce sujet par des hommes juges compétents en cette matière, voyons, disons-nous, quels sont les principes de l'organisation militaire. Avant tout, l'organisation d'une armée doit répondre également aux besoins de la paix et de la guerre, de manière qu'on puisse passer sans secousse de la première à la seconde de ces situations. Une armée se compose d'états-majors et de corps de troupes. On distingue plusieurs états-majors; dans les corps de troupes, il y a le grand état-major et le petit état-major, composés des officiers et sous-officiers qui ne font pas partie des compagnies ou des escadrons. On appelle en général *état-major* une réunion de militaires sans troupes et de personnes considérées comme tels. Le cadre d'un corps est la réunion de tous les militaires de ce corps, revêtus d'un grade quelconque, y compris même les tambours et les trompettes. Il est essentiel, pour l'instruction et la discipline des soldats, et par conséquent pour le succès des opérations, de constituer d'une manière invariable les cadres des états-majors et ceux des corps de troupes. Il est aussi fort important de proportionner le nombre des recrues devant entrer dans les cadres avec celui des anciens soldats qui s'y trouvent. L'expérience veut que le nombre des recrues ne soit que d'un tiers, surtout dans l'arme de la cavalerie. Un état-major d'armée doit être dans une juste proportion avec le nombre d'hommes à conduire et à administrer; si le personnel en est trop nombreux, il en résulte de graves inconvénients pour le service pendant la paix comme pendant la guerre, et de plus, un fardeau pour l'état. La Prusse et l'Autriche offrent en ce genre des modèles d'une économie fort judicieuse. On peut appliquer les mêmes considérations aux cadres des corps de troupes; il devient difficile de les bien composer, s'ils sont trop forts; et le service est plus pénible pour le soldat; s'ils sont trop faibles, la surveillance manque d'organes et la discipline s'affaiblit. Les cadres de la cavalerie doivent être plus forts que ceux des troupes à pied, par suite de la surveillance plus étendue et plus active qu'exige un matériel facile à ruiner et à détériorer. Chez toutes les puissances comme en France, l'infanterie se divise en infanterie de ligne et en infanterie légère. Chez nous, ces deux infanteries ont le même armement, les mêmes manœuvres; elles combattent en ligne et en tirailleurs, ce qui est un avantage. Sans doute, à la rigueur, on pourrait n'avoir qu'une seule infanterie; mais la suppression de l'une des deux tournerait au préjudice d'une émulation utile au service. —Comme il faut du temps pour instruire les recrues de la cavalerie et pour dresser les chevaux de remonte, on doit toujours tenir les escadrons assez forts pour entrer en campagne, et s'y soutenir jusqu'à l'arrivée de nouveaux soldats. Les escadrons devraient être de 120 à 140 chevaux, et toujours au complet. Il ne faut jamais perdre de vue qu'une bonne cavalerie ne s'improvise pas. Il est essentiel d'avoir plus d'hommes que de chevaux dans les corps, afin qu'un plus grand nombre de soldats se familiarisent avec l'équitation et avec les soins à donner aux chevaux. De grands avantages sont attachés à l'organisation de la cavalerie en escadrons permanents, commandés dans les manœuvres et administrés par

le même capitaine; il vaut beaucoup mieux que tout ce qui tient au bien-être des soldats de l'escadron et à leur conduite devant l'ennemi soit concentré dans la main d'un seul chef. La cavalerie légère étant plus souvent exposée à des pertes que la grosse cavalerie, l'effectif de ses régiments doit par cela même être plus fort. Il résulte de ces principes que les corps de la cavalerie doivent être d'une force imposante, même en temps de paix. Une forte organisation des dépôts de cavalerie est d'une importance majeure pour pousser une guerre avec vigueur. On doit les établir de préférence dans les villes commerçantes de l'intérieur, où l'on puisse aisément trouver tout ce qui est nécessaire aux hommes et aux chevaux. On doit éviter avec soin les déplacements des dépôts, parce qu'ils nuisent aux soins méthodiques et réguliers que demande l'instruction. Les dépôts doivent être composés de cadres dont les militaires âgés déjà et fatigués soient moins propres que d'autres aux fatigues d'une campagne; il est bon cependant qu'il s'y trouve aussi des hommes valides, jugés propres à l'instruction des jeunes chevaux et à celle des recrues. Les compagnies d'élite dans l'infanterie entretiennent entre les grenadiers et les voltigeurs une émulation qui tourne au bien du service; mais elles seraient inutiles dans la cavalerie, qui est déjà en quelque sorte un corps d'élite. Cependant, peut-être serait-il de la justice de créer deux classes de cavaliers, dont la première, formée de braves et anciens soldats, quelle que fût leur taille, serait toujours placée au premier rang et aux ailes des pelotons : cette distinction, récompense honorable, profiterait à l'état. Il ne faudrait admettre dans la cavalerie que des hommes habitués aux chevaux dès l'enfance; il y aurait économie de temps pour l'instruction, et l'on perdrait un moins grand nombre de chevaux. Enfin, il ne serait pas aussi indifférent qu'on pourrait le croire de bien choisir ces hommes sous le rapport moral; car, malgré toute la surveillance possible, le soldat enclin à certains vices dérobera pour la vendre une partie de la nourriture de son cheval, et le lâche le mettra hors de service pour ne pas combattre. « Le Français n'est point cavalier, a dit M. le général Préval : il ne l'est point dans ce sens qu'il n'aime pas à soigner, et qu'il ne sait pas ménager son cheval. On ne pare point assez à cet inconvénient par le choix des recrues; il y a trop d'Alsaciens et de Normands dans l'infanterie, trop de Gascons et de Bretons dans la cavalerie. On prétend qu'on ne trouverait pas assez d'hommes d'une taille convenable pour la cavalerie : cela peut être, parce que des corps, des services, où cet avantage n'est pas nécessaire, veulent avoir des grenadiers pour la taille, l'épaulette et la paie. Cette manie d'avoir des grenadiers partout fera peut-être que, dans ces circonstances décisives si fréquentes à la guerre, on n'en trouvera nulle part. » On doit éviter néanmoins, dans la cavalerie comme dans l'infanterie, de composer les corps de soldats d'une même province, pour ne pas y créer ainsi un esprit opposé à celui qui doit régner dans une armée. Il est sage également de ne pas établir les corps en garnison permanente dans les pays où ils se recrutent; ce n'est qu'en se détachant de l'esprit de famille qu'ils contracteront l'esprit militaire. La proportion de la cavalerie avec l'infanterie ne peut être déterminée que d'une manière approximative. Elle varie dans l'organisation de toutes les armées; en France, en Autriche, la force numérique de la cavalerie est généralement le cinquième de celle de l'infanterie. La force de la grosse cavalerie paraît ordinairement fixée au quart de la cavalerie légère et des dragons. « L'organisation des régiments, dit l'auteur cité plus haut, doit être réglée en vue du service, de l'instruction, de la discipline, de l'administration, et de l'intérêt des individus sous le rapport de l'avancement. Elle doit être telle que, durant les hostilités, il n'y ait besoin d'augmentations que pour réparer les pertes ordinaires de la guerre. Il faut

n'être pas obligé de mettre les remontes en campagne; il n'y a que les vieux chevaux de bons à la guerre (*v.* REMONTES). » Quant à l'organisation de l'artillerie, elle se base sur la force de l'armée en infanterie et en cavalerie, sur le nombre de bouches à feu qu'on juge convenable d'assigner par mille hommes de troupes aux armées actives, sur les travaux des parcs, sur les forteresses à défendre. Une compagnie d'artillerie doit pouvoir manœuvrer une batterie de six à huit bouches à feu; elle doit avoir les ouvriers nécessaires à la réparation de son matériel, et des artificiers pour confectionner ses munitions. L'artillerie, qui n'agit en campagne que par compagnies isolées, a par cela même un avantage sur toutes les troupes, celui de n'attacher à ses batteries que des hommes bien exercés, parce qu'elle peut toujours compléter avec les anciens canonniers restés dans les écoles, les batteries qui font la guerre, et remplir les autres de recrues (*v.* ARTILLERIE). La force des troupes du génie se détermine d'après le nombre des divisions d'infanterie auxquelles on peut les attacher, celui des places fortes à défendre, les réserves qu'exigent les siéges qu'on peut exécuter chez l'ennemi (*v.* GÉNIE). Enfin la gendarmerie, chargée aux armées de la répression des délits militaires, d'assurer le maintien de l'ordre dans les marches et les camps, de fournir les sauves-gardes, n'est nulle part aussi nombreuse qu'en France, ni mieux composée. Elle compte plusieurs milliers de chevaux qui, dans une circonstance difficile, offriraient une ressource précieuse pour remonter la grosse cavalerie (*v.* GENDARMERIE). Tels sont les principes généraux de l'organisation militaire. Il y aurait bien d'autres détails à donner sur l'organisation des armées en campagne, sur les marches, les batailles, etc.; mais, en les abordant ici, nous risquerions d'empiéter sur le domaine de la *tactique* (*v.* ce mot). Nous nous contenterons donc d'indiquer en finissant plusieurs ouvrages où l'on trouvera tous les renseignements désirables sur l'organisation militaire. Ce sont : *Défense de l'escadron-compagnie*, par le général Préval; *Observations critiques*, etc., sur l'ouvrage du général Rogniat, par le colonel Marbot; *Cours d'administration militaire*, par Odier; *Précis des événements militaires*, etc., par le général M. Dumas; *Essai sur l'organisation militaire de la Prusse*, par le général marquis de Caraman; *De l'organisation de la force armée en France*, par Carion-Nisas; *Cours d'art et d'histoire militaire de l'école royale de cavalerie*, par C. Jacquinot de Presle, capitaine au corps royal d'état-major.

Le colonel CHAMPAGNAC.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE. Jusqu'au décret rendu, le 26 août 1789, par l'assemblée constituante, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif étaient restés confondus entre les mains des rois de France; depuis, sauf le temps que dura la terrible dictature que dut s'arroger la convention nationale, les diverses constitutions qui se sont succédé ont toutes posé en principe la séparation de ces deux pouvoirs, division reproduite et consacrée par les articles 12 et 14 de notre charte constitutionnelle. Chargée de maintenir l'ordre intérieur, de gérer la fortune publique, d'appliquer les lois relatives à l'exercice des droits politiques, de favoriser et d'assurer le développement du commerce, les progrès des arts et des sciences, la prospérité de l'agriculture et des manufactures, l'autorité administrative n'est qu'un démembrement du pouvoir exécutif. Au sommet de la hiérarchie administrative se trouve donc placé le roi, à qui seul, dit l'article 12 de la charte, appartient ce pouvoir. Autour du roi, les ministres agissent, soit comme organes responsables de la volonté royale, qui ne peut se mettre en mouvement sans leur concours, soit en vertu de l'autorité qui leur appartient. La loi du 27 août 1791 fixait à six le nombre des ministères, nous en comptons huit aujourd'hui : la justice et les cultes, les affaires étrangères, la guerre, la marine et les colonies, l'intérieur, le commerce et les tra-

vaux publics, l'instruction publique, les finances. La formation des ministères et la répartition des affaires entre eux se font, comme la nomination des ministres, par ordonnance royale. A côté du pouvoir royal, concentré dans la personne du roi, agissant avec et par ses ministres, se trouve, comme à chacun des degrés de la hiérarchie administrative, une assemblée délibérante, sous le nom de *conseil d'état* : ce corps, dont l'institution remonte aux premiers temps de la monarchie, et le rétablissement à la constitution de l'an VIII, coopère à l'administration en délibérant, en donnant son avis, et statuant sur certaines matières qui exigent des connaissances spéciales et un examen approfondi : bien entendu que nous n'envisageons ici le conseil d'état que sous l'une de ses attributions, car, en outre, il est tribunal supérieur du contentieux administratif. Indépendamment du conseil d'état, il existe auprès des divers ministères plusieurs autres conseils, comités ou commissions, investis de fonctions purement consultatives, chargés d'éclairer l'administration, de provoquer sa sollicitude et de préparer la solution de certaines questions : tels sont, auprès du ministère de l'intérieur et des travaux publics, le conseil général des ponts-et-chaussées, ceux des mines, des bâtiments, des haras, le conseil supérieur de santé, le conseil général des prisons; auprès du ministère du commerce, les conseils généraux du commerce et des manufactures, d'agriculture, et le conseil supérieur du commerce; auprès du ministère des finances, les conseils d'administration des domaines, des douanes, des postes, des contributions indirectes; auprès du ministère de la marine, le conseil d'amirauté; auprès du ministère de la guerre, le conseil supérieur de la guerre, le comité du génie et des fortifications; auprès du ministère de l'instruction publique, le conseil royal de l'instruction publique, qui, à la différence de ceux que nous venons d'énumérer, joint à ses fonctions consultatives une juridiction assez étendue. Telle est en abrégé l'organisation de l'administration générale; nous allons maintenant exposer avec une égale brièveté le tableau complet de l'*organisation administrative* proprement dite. L'unité administrative et territoriale de la France date de 1789; nous en devons le bienfait aux admirables travaux de l'assemblée constituante. La loi du 22 décembre 1789 et la constitution du 3 décembre 1791 divisèrent le territoire français en départements, districts, cantons et communes. A la tête de chaque département fut placé une administration collective de 36 personnes; à la tête de chaque district, une assemblée de même nature composée de 12 membres, l'une et l'autre nommées par les mêmes électeurs qui choisissaient les représentants du peuple à l'assemblée nationale, l'une et l'autre se subdivisant en deux sections, la première, délibérative, sous les noms de *conseil de département, conseil de district*; la seconde, active et prenant place dans le sein de la première après compte-rendu de ses opérations, sous la dénomination de *directoire de département, directoire de district*. A côté de ces assemblées, afin de leur donner la force unitaire que leur enlevait leur composition multiple on établit un procureur-général-syndic de département et des procureurs-syndics de district, éligibles eux-mêmes, comme les membres des assemblées près desquelles on les plaçait. Quant aux communes, la loi du 14 décembre 1789 avait ordonné que tous les citoyens actifs nommeraient, comme chef du corps municipal, un maire, et, pour l'assister, un corps municipal composé de trois membres, y compris le maire, dans les communes au-dessous de 500 habitants, et d'un nombre proportionnellement plus considérable dans les communes plus populeuses; dans chaque municipalité, un procureur de la commune sans voix délibérative était chargé de défendre les intérêts et de poursuivre les affaires de la communauté. — La constitution de 1793, qui fut d'ailleurs suspendue presque à l'instant de sa promulgation, conserva cette

division en plaçant à la tête des mêmes circonscriptions territoriales des administrations centrales, de district, municipales, dont les membres électifs devaient être renouvelés tous les ans, tandis que les lois de 1789 conféraient un pouvoir d'une durée plus longue aux administrations qu'elles instituaient. — Après la chute de Robespierre, la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) supprima les districts et ne reconnut plus que des départements, des cantons et des communes : dans chaque département, elle institua une administration composée de cinq membres ; dans chaque canton, une administration municipale au moins, composée d'un nombre de membres plus ou moins grand selon la population. Toute commune d'une population de 5,000 à 100,000 habitants eut pour elle seule une administration municipale. La réunion des agents municipaux de chaque commune forma la municipalité de canton, à la tête de laquelle se trouvait un président de l'administration municipale choisi dans tout le canton. Cette organisation présenta, sur celles qui la précèdent, cet avantage que le droit d'annuler les actes contraires aux lois, et de suspendre et même de destituer les administrateurs coupables, cessa d'appartenir au corps législatif, et fut donné au pouvoir exécutif, confié par la même constitution à un directoire formé de cinq membres. Auprès de chaque administration départementale et municipale, un commissaire nommé par le directoire et révocable à sa volonté fut en outre chargé de surveiller et de requérir l'exécution des lois. Vint enfin la loi du 28 pluviose an VIII (17 fév. 1800), qui, aujourd'hui encore, complétée par celles des 21 mars 1831 et 22 juin 1833, régit notre organisation administrative. Selon les dispositions combinées de ces trois lois, le royaume est divisé en départements, chaque département en arrondissements, chaque arrondissement en cantons, chaque canton en communes. Nous comptons 86 départements, 363 arrondissements, 2,835 cantons, 37,012 communes. L'administration de chaque département est confiée à un préfet nommé par le roi, révocable à sa volonté, chargé à la fois, comme agent de l'administration supérieure, d'appliquer au département les mesures qui s'étendent à tout le royaume, et comme administrateur d'une circonscription déterminée, de pourvoir à ses besoins et de veiller à ses intérêts ; sous ses ordres immédiats sont placés tous les chefs des services civils. A côté du préfet, deux conseils, l'un permanent, c'est le conseil de préfecture, dont les membres, salariés et révocables à la volonté du roi, qui les nomme, prononcent, tantôt comme tribunal sur certaines matières du contentieux, tantôt comme conseillers du préfet, qui les préside, et dont la voix est prépondérante en cas de partage. L'autre conseil, électif depuis 1833, porte le nom de *conseil de département*, se compose d'un nombre de membres égal à celui des cantons du département, pourvu que ce nombre n'excède point trente, se réunit chaque année à l'époque et pour le temps que déterminent les ordonnances royales ; il concourt à la répartition des charges locales, vote une partie de ces charges et une portion des dépenses auxquelles elles sont affectées, donne son avis sur certaines matières, émet des vœux en faveur des améliorations réclamées par le département. A la tête de chaque arrondissement, un sous-préfet, nommé par le roi, forme le degré hiérarchique intermédiaire entre le préfet et les maires de son arrondissement. Chargé d'informer, de transmettre, de surveiller, en un mot, de *procurer l'action* dans la sphère étroite où il est enfermé, les cas où il exerce une action propre sont très rares. A côté du sous-préfet, est un conseil d'arrondissement électif, composé d'autant de membres que l'arrondissement compte de cantons, sans toutefois que ce nombre puisse être inférieur à neuf : ce conseil s'assemble deux fois chaque année avant la session du conseil général pour préparer les travaux de ce dernier, après cette session pour répartir dans l'arrondissement les

charges dont le conseil général a lui-même fait la répartition dans le département. Chaque commune enfin est administrée, gratuitement, sous la surveillance immédiate du sous-préfet, par un maire et par ses adjoints, dont le nombre varie selon la population. Nommés par le roi dans les villes de 3,000 habitants et au-dessus, par le préfet dans les autres communes, ces magistrats doivent être pris dans le sein du conseil municipal. Placé à côté du maire et des adjoints avec la mission de délibérer sur tout ce qui concerne les intérêts de la commune, ce conseil est composé de membres électifs, dont le nombre varie selon la population; il se réunit quatre fois par an : toutes les fois qu'une convocation extraordinaire est nécessaire, le préfet ou le sous-préfet la prescrit ou l'autorise sur la demande du maire. — L'organisation dont nous venons de présenter sommairement le tableau nous paraît à peu près aussi bonne qu'on la puisse désirer. Un seul vœu, ce nous semble, reste à former, c'est que les intérêts purement administratifs du pays ne soient plus seuls à jouir d'une organisation complète; c'est que les intérêts commerciaux, manufacturiers, agricoles, protégés maintenant par de rares et imparfaites institutions, reçoivent à leur tour une organisation dans laquelle la liberté qui leur est indispensable s'allie dans une juste proportion à l'impulsion directrice qui ne leur devient pas moins nécessaire. Le jour viendra sans doute avant peu où, de la multitude des fonctions qui surchargent les préfets actuels, on détachera, pour en revêtir des magistrats spéciaux, l'administration des intérêts industriels.

Organisation judiciaire. C'est encore l'assemblée constituante qui, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, supprimant les justices seigneuriales et ecclésiastiques, entraînées dans la ruine commune des institutions féodales, eut la gloire de porter la réforme dans notre organisation judiciaire. Un an plus tard, la même assemblée établit et développa, par le décret du 24 août 1790, un système entièrement neuf, et fondé sur la division territoriale qu'elle venait de tracer. Cette loi, dont les principes généraux et plusieurs dispositions particulières sont encore en vigueur, institua, en matière civile, deux tribunaux d'exception, les tribunaux de commerce et les justices de paix; la juridiction ordinaire appartient à des tribunaux de district composés de cinq ou de six juges élus par le peuple, aussi bien que les juges de paix. Ces tribunaux jugèrent les appels de justices de paix, et de plus furent réciproquement juges d'appel les uns à l'égard des autres. La justice criminelle s'administra par des tribunaux de police municipale formés du corps municipal; par des tribunaux de police correctionnelle composés des juges de paix et de leurs assesseurs (décret du 29 juillet 1791); enfin, par des tribunaux criminels de département (décret du 20 janvier 1791). Dès la même époque fut introduite et consacrée l'institution du jury criminel (décret du 16 septembre 1791). Au-dessus de ces diverses juridictions, l'assemblée constituante plaça une cour de cassation, dont l'institution, avec celle des juges de paix et des juges de commerce, a traversé intacte les tempêtes de la révolution. — La constitution de 1793 avait substitué aux tribunaux de district des arbitres publics jugeant en dernier ressort; celle du 5 fructidor an III rétablit le système de la constituante en remplaçant les tribunaux de district par des tribunaux d'arrondissement. Quant à la justice criminelle, il serait trop long et trop douloureux de suivre les bouleversements violents et continuels que lui firent subir les passions révolutionnaires; il suffira de dire que, après plusieurs lois transitoires, le code de brumaire an IV reconstitua les tribunaux de police municipale et correctionnelle et les tribunaux criminels de département. Dès les premiers jours du consulat, la loi du 27 ventose an VIII (18 mars 1800) maintint les tribunaux de commerce et les justices de paix, créa un tribunal de première instance par arrondissement, établit 29 tribunaux d'ap-

pel et un tribunal criminel par département. Les tribunaux de première instance connurent également des matières civiles et des matières de police correctionnelle. Le code d'instruction criminelle remplaça huit ans plus tard (27 novembre 1808) les tribunaux criminels de département par les cours d'assises, dont il régla la formation en même temps qu'il réorganisa les autres tribunaux de répression. Enfin, la loi du 20 avril 1810 désigna les tribunaux d'appel, qu'un sénatus-consulte, du 28 floréal an XII, avait déjà décorés du titre de *cours d'appel*, par le nom de *cours impériales*, embrassa les points les plus importants de l'organisation judiciaire, et, respectée et maintenue dans la plupart de ses dispositions, sert encore aujourd'hui de base et de règle à cette organisation dont nous allons rapidement tracer le tableau. — « Toute justice émane du roi, dit l'article 48 de la charte. » A la tête de la hiérarchie judiciaire, comme au sommet de la hiérarchie administrative, nous retrouvons donc la personne royale; la justice est administrée en son nom par des juges qu'elle nomme, mais qui toutefois sont inamovibles, à l'exception des juges de commerce, élus, comme à leur origine, par les notables commerçants, et des juges de paix que le roi révoque à volonté. Au-dessus de toutes les cours et de tous les tribunaux domine la cour de cassation, tribunal souverain exclusivement chargé de surveiller l'application des lois, directeur habile et tout puissant de la marche et des progrès des diverses jurisprudences. Immédiatement au-dessous de la cour de cassation, 27 cours royales, comprenant chacune dans leur ressort plusieurs départements, à l'exception de la cour royale d'Ajaccio, dont le ressort s'arrête aux limites de la Corse : elles forment le second degré de juridiction par rapport aux tribunaux de commerce et d'arrondissement. Au-dessous des cours royales, des tribunaux de première instance établis dans chaque chef-lieu d'arrondissement et jugeant les appels des justices de paix; enfin, dans chaque chef-lieu de canton, un juge de paix assisté d'un ou plusieurs suppléants, dernier degré de la hiérarchie des tribunaux civils. La même hiérarchie et les mêmes tribunaux se retrouvent en matière criminelle. La surveillance qu'elle exerce sur l'application des lois civiles, la cour de cassation l'étend à l'observation des lois criminelles. Dans le département où siège la cour royale, trois de ses membres, présidés par l'un d'eux, forment la cour d'assises, et jugent au grand criminel; dans les autres départements du ressort, la cour d'assises se compose d'un conseiller de la cour, qui la préside, et de deux juges du tribunal de première instance du lieu où se tiennent les assises. C'est aussi la cour royale qui juge en matière de police correctionnelle les appels des tribunaux du département où elle siège; dans les autres départements du ressort, ces appels sont jugés par le tribunal du chef-lieu de chaque département. Les matières de police correctionnelle et les appels des tribunaux de police sont jugés par les tribunaux d'arrondissement. Enfin, les matières de simple police sont jugées selon les règles déterminées par la loi, tantôt par le juge de paix, tantôt par le maire. Quant aux tribunaux de commerce, leur nombre, leur répartition et leurs attributions sont déterminés par divers décrets spéciaux, notamment par celui du 6 octobre 1809; dans les villes qui n'ont point de tribunaux de commerce, les matières commerciales sont de la compétence des tribunaux ordinaires. — Auprès de chaque cour ou tribunal, à l'exception des justices de paix et des tribunaux de commerce, se trouve placée, à chaque degré de la hiérarchie judiciaire, sous le nom général de *ministère public*, une magistrature dont les membres, nommés et révocables par le roi, ont pour mission de surveiller, maintenir et requérir en son nom l'exécution des lois, de poursuivre d'office cette exécution dans les dispositions qui intéressent l'ordre public, le gouvernement, le domaine de l'état, les droits du monarque et ceux des personnes incapables de se défendre

elles-mêmes, telles que les mineurs, les femmes, les absents, etc., etc. Le ministère public est exercé près de la cour de cassation et de chaque cour royale par un procureur-général : au-dessous de lui sont des avocats-généraux, et de plus, dans les cours royales, des substituts du procureur-général; un procureur du roi remplit les mêmes fonctions près de chaque tribunal d'arrondissement, assisté d'un nombre plus ou moins grand de substituts. Quelques mots sur les tribunaux administratifs compléteront ce tableau : la cour des comptes, créée par la loi du 16 septembre 1807, en remplacement de la commission de comptabilité, examine et juge en dernier ressort les comptes de tous les comptables des deniers publics en recette et en dépense, les comptes des recettes et dépenses des fonds et revenus affectés aux dépenses des départements et communes dont les budgets sont arrêtés par le roi; quant aux autres départements et communes, la cour des comptes ne prononce qu'en appel des décisions des conseils de préfecture; il en est de même des comptabilités d'hôpitaux et établissement de charité. Le conseil d'état, dont nous avons rapidement indiqué les fonctions administratives, prononce également comme tribunal sur certaines matières de contentieux administratif, tantôt comme juge d'appel statuant définitivement quant à la forme et quant au fond, tantôt comme juge de cassation seulement, tantôt enfin comme statuant en premier et dernier ressort. Les conseils de préfecture, placés à un degré inférieur, prononcent aussi comme juges sur un grand nombre de matières du contentieux administratif; l'appel de leurs décisions se porte devant le conseil d'état. Le défaut d'indépendance, la modicité du traitement, la non-publicité des délibérations, tels sont les inconvénients justement reprochés à l'institution des conseils de préfecture considérés comme tribunaux. — Tel est l'exposé bien sommaire de l'organisation judiciaire de la France; le peu que nous avons dit sur chaque ordre de fonctions suffit à donner une idée générale de l'ensemble; on trouvera dans ce *Dictionnaire*, sous chaque article spécial, les développements et les détails qui manquent nécessairement ici.

Ch. Lemonnier.

ORGE (en latin *hordeum*, *fordeum* [du grec *phorbê*, pâture]), de la triandrie digynie, de la famile des graminées, fut, au dire de Pline, la première céréale cultivée pour la nourriture de l'homme. Cette plante est annuelle, à fleurs en épi, à stigmates sessiles, à glume uniflore, trois à trois, et parallèles sur chaque dent de l'axe, les deux latérales souvent mâles et pédonculées; celle du milieu sessile, hermaphrodite, ayant la glume à deux valves. La réunion des glumes des trois fleurs forme une sorte de demi-involucre à six divisions. On cultive plusieurs espèces d'orge : les principales sont : 1° L'*orge-escourgeon* (h. hexasticon), aussi appelée *orge d'automne*, *d'hiver*, *prime*, a les épis sur six rangs, tous terminés par une longue barbe; quoique ses grains soient petits, elle produit beaucoup, quelquefois vingt pour un; toujours semée avant l'hiver, elle mûrit la première : elle a besoin d'une terre meuble et bien fumée. 2° L'*orge commune*. Elle s'élève d'un à deux pieds, et a deux variétés : l'une à quatre rangs, *orge carrée*, l'autre à six; la plus précoce de toutes les céréales, elle est exposée aux ravages des moineaux : j'en ai vu des champs en Touraine entièrement dépouillés de grains dans le voisinage des maisons. 3° L'*orge à deux rangs*, *petite orge*, *orge d'Angleterre*, (h. distichon). Originaire de Tatarie, elle a les épis sans barbes, et sur le milieu libre de chaque côté, deux rangs de fleurs stériles : elle est plus productive que toutes les autres, et fournit un excellent fourrage pour les vaches. Elle réussit dans presque tous les terrains, et offre une grande ressource pour la nourriture des chevaux et l'engrais des bœufs, des cochons, des moutons et des volailles. — L'orge se sème sur deux labours suivis de forts hersages : 40 ou 50 livres suffisent pour l'ensemencement d'un arpent de bonne terre. L'*orge*

moulé, est de l'orge bien nettoyée, bien préparée. — *Orge perlé*, grains d'orge d'une forme arrondie et dépouillés de leur son : on en fait de la tisane et d'excellents potages gras (*orge* est du masculin dans ces deux exemples). Qui ne connaît le *sucre d'orge*, espèce de pâte jaunâtre, transparente et solide, faite avec du sucre fondu dans une légère décoction d'orge? — On appelle *grain d'orge*, *toile*, *linge grain d'orge*, *de grain d'orge*, *à grain d'orge*, une toile semée de points ressemblants à des grains d'orge. On dit aussi *futaine*, *broderie à grain d'orge*. — Le mot *orge* s'emploie encore au figuré : on dit d'un homme qui fait bien ses affaires : Il fait bien ses *orges*; et d'un homme fort grossier : Il est grossier comme du pain d'*orge*, etc.

P. Gaubert.

ORGIE. Qu'est-ce que l'orgie? Question, qui tout d'abord paraît facile à résoudre, mais dont la définition est aussi délicate qu'ardue, dès qu'on la heurte sérieusement et de front. Vivre, c'est sentir! La vie c'est l'émotion! Ce principe posé, appropriez-le maintenant à toutes les individualités sociales, triez les anomalies, constatez les différences, établissez les rapports, et vous en déduirez des corollaires multiples et divers comme ces classifications. Mais entre tous ces corollaires, il en est un culminant, excentrique, l'orgie!..L'orgie, audacieuse révolte de l'esclave contre son maître, lutte incadescente de l'esprit et de la matière, étreinte convulsive de l'intelligence et de la brutalité, duel à mort où des deux combattants un seul reste debout, *le maître*, *l'esprit*, *l'intelligence!* L'orgie, dernière période à laquelle peuvent atteindre les facultés de l'homme énergique, lorsque, bouillonnantes sous les fumées du vin, ses passions jettent son intelligence dans un merveilleux dévergondage, et les organes de ses sens dans un délire inépuisable en inventions de frémissantes voluptés!..Et, gardez-vous de confondre l'*enthousiasme* avec l'*orgie*. L'*enthousiasme*, c'est le développement, la surexcitation de l'intelligence humaine, sous l'empire d'une conviction raisonnée au fond, libre et indépendante dans ses applications, audacieuse aussi, mais suivant certaines règles en harmonie avec le bon sens, la raison; c'est quelque chose de positif et d'idéal à la fois; c'est l'arrivée du génie au point qui sépare Dieu de l'homme, en reconnaissant toutefois la puissance divine, en supposant enflammée par elle la puissance humaine. Dans le désordre, le tumulte, le choc incessant des idées, il y a même alors une liaison cachée, qui, après tout, n'échappe point à l'analyse. Mais, dans l'orgie, quelle différence! L'inspiration existe toujours, mais sans frein, sans enchaînement, sans suite... Elle ne vient plus d'Apollon, de Jupiter; elle vient de Bacchus, celle-là; elle n'électrise ni Pindare, ni le tragique Sénèque, ni Ézékhiel, ni Jérémie, ni la pythie de Delphes; mais c'est elle qui brûle les bacchantes, Néron mettant le feu aux quatre coins de Rome, le soldat de génie rêvant la pourpre et les plaisirs qu'elle commande; c'est elle qui fait bondir le cœur de tous ces Césars romains, de tous ces *régents* de tant de peuples, qui appliquent la puissance d'un empire au plus grand développement de leur gulosité voluptueuse. Plus douce, moins farouche, elle dicte les vers d'Anacréon, d'Horace, de La Fare, et les pages de nos brillants écrivains du jour. Que si vous tenez enfin à ce que l'orgie soit une débauche, je le veux bien aussi, mais c'est la débauche d'une ame énergique et puissante, d'un esprit fin et délié; c'est une débauche de table, mais d'une table élégamment servie, d'une table de bon goût, où tous les mets sont dignes du palais des dieux, où les vins surtout et les liqueurs feraient tressaillir le sauvage Commode, le bouillant et inculte Charles IX! A l'orgie, il faut de doux parfums et de moelleux tapis, des lambris tout ruisselants d'or, mille feux lascifs aux globes argentés; il faut la présence de Lesbie, de Lydé, d'Aspasie, de Phryné enfin, et tout au plus de Poppée et de Laïs. Un mot encore. L'orgie, c'est la débauche du

bon goût, de l'intelligence, de l'amour physique soutenu par l'esprit, la richesse, ou au moins l'*aurea mediocritas* si vantée par le favori de Mécène. N'arrive pas à l'orgie qui veut! Que quelques don Juans de bas étage brisent quelques douzaines d'assiettes, mâchent et fument quelques cigares de la régie, engloutissent stupidement quelques bowls de bischof! qu'un pauvre hère s'entoure de vulgaires courtisanes, se gorge de mets grossiers et d'ignoble vin bleu! qu'il laisse son lourd esprit s'évaporer lourdement en saillies grossières et brutales! oh! n'allez pas croire que ce soit là de l'orgie: ce n'est plus que de la débauche brute, de la débauche de caserne, de la débauche d'étudiant en médecine, la seule, hélas! qui se soit révélée aux stupides *bambocheurs* de province. Pour l'orgie, à quelque temps, dans quelques circonstances que vous la placiez, il faut une organisation forte et vigoureuse. Pour la comprendre, pour s'y livrer avec cette ardeur exclusive qu'elle exige, il faut être Néron et Tibère, Héliogabale et le régent, Danton et Mirabeau. Après ces types gigantesques, vous n'avez que le directoire avec sa débauche de fournisseurs, et le *Caveau moderne* avec sa gastronomie de grisette et de vaudevilliste. CHARLES DUPOUY.

ORGIES, fêtes et sacrifices en l'honneur de Bacchus, célébrées principalement sur les montagnes par des femmes furieuses, des *bacchantes* (*v.*). Ce sont les mêmes fêtes que les *Dionysiaques* (*v.*) et les *Bacchanales* (*v.*), que les anciens célébraient en l'honneur des conquêtes de Bacchus dans l'Inde. Il en est fait mention dans Cicéron, dans Ennius, dans Juvénal. *Orgia* vient du grec *orghê* (fureur). C'est l'opinion d'Eusèbe dans sa *Préparation évangélique*. D'autres le dérivent d'*oros* (montagne), parce que, de Thrace, Orphée les transporta sur le mont Cithéron. Quelques-uns le font venir du mot *orgas* (lieu consacré à quelque divinité. L'interprète d'Apollonius le tire de *eirgein* (éloigner, repousser), parce que les profanes en étaient éloignés comme indignes :

Odi profanum vulgus et arceo.

Servius dit qu'au commencement on appelait *orgies* toute sorte de sacrifices en Grèce, et tout ce qu'on nommait *cérémonies* à Rome. Les orgies se célébraient de nuit, avec les plus monstrueuses lubricités. Elles furent, d'après Diodore de Sicile, instituées en Thrace par Orphée, d'où elles auraient pris l'épithète d'*orphiques*. Les *orgiophantes*, de *orgia* (les orgies), et *phainein* (dévoiler), étaient les principaux ministres ou sacrificateurs dans les orgies. Ils étaient subordonnés aux *orgiastes*, prêtresses de Bacchus, ou bacchantes. Chez les Grecs, c'était même aux femmes seules qu'appartenait le droit de présider aux mystères de Bacchus. — Les *orgia* étaient de petites idoles soigneusement gardées par les femmes initiées aux orgies. Pendant les fêtes de ce dieu, les femmes emportaient ces statues dans les bois en poussant des hurlements. *Orgies*, il y a un siècle, était en France le titre d'un petit poème en l'honneur de Bacchus et du vin: *bacchicum carmen*. Saint-Amand, si ridiculisé par Boileau, a fait un poème intitulé *Orgies*. X.

ORGUE, ORGANISTE. « Considérez, dit Tertullien, cette machine étonnante et magnifique qu'on appelle *orgue*, composée de tant de conduits et de parties différentes, de tant de pièces, formant un si grand assemblage de sons, et comme une armée de tuyaux; et cependant, le tout pris ensemble n'est qu'un seul instrument (Tertull., *De animâ*). » Ce que Tertullien écrivait de l'orgue, il y a quinze siècles, est encore vrai aujourd'hui. C'est une machine étonnante et magnifique; et c'est incontestablement le plus beau, le plus complet des instruments de musique: c'est aussi le moins connu de tous, particulièrement en France. On a, en général, de fausses notions sur sa structure; on apprécie peu ses admirables effets, et on ignore l'influence qu'il a exercée sur les progrès de la musique moderne. Nous allons essayer, en recherchant l'origine et l'étymologie de l'*orgue*, et en expliquant la combinaison

curieuse de son mécanisme, de prouver qu'il n'est pas moins digne d'intérêt par sa construction que dans ses rapports avec l'histoire des progrès de l'art musical. — Suivant une tradition adoptée par la plupart des historiens, l'invention de l'orgue daterait du VIIIe siècle, et le premier dont il soit fait mention serait celui qui fut envoyé à Pépin par un empereur grec, et placé dans l'église de St-Corneille, à Compiègne : c'est là une assertion erronée. L'orgue était inventé très long-temps, même, avant de porter le nom d'*organum*. Dans les siècles les plus reculés, on trouve des traces de l'existence d'un instrument analogue à l'orgue. Cet instrument, c'est la syrinx ou flûte de Pan, dont l'origine mythologique atteste assez la haute antiquité. La syrinx est, comme on le sait, composée de plusieurs tuyaux de roseau d'inégale grandeur dont on tire des sons avec le souffle, en promenant les lèvres sur le bord de chaque tuyau. On est fondé à croire qu'on imagina d'abord de placer la flûte de Pan ou syrinx sur un petit coffre, en y adaptant un soufflet, et que ce fut là l'ébauche grossière dont les perfectionnements successifs ont formé l'orgue. Un passage précieux justifie cette conjecture : Pindare (*Pythique* XII) attribue à Minerve l'invention d'un instrument avec lequel elle voulut reproduire les cris lugubres de la Gorgone au moment où Persée l'extermina, et les sifflements des serpents qui entouraient sa tête. L'ode est adressée à Midas d'Agrigente, habile sur cet instrument, et vainqueur, dans son art, aux jeux pythiques. Le poète s'exprime ainsi : « Pallas inventa une flûte (*aulos*) qui produisait une multitude de sons, et imitait les cris plaintifs poussés par la Gorgone. Elle nomma cette flûte l'*instrument à plusieurs têtes*; elle en fit don aux hommes pour qu'il les excitât aux combats glorieux. Ses sons s'échappent à travers un mince airain, et des roseaux qui croissent près de la ville des Grâces. » — Il est évidemment question dans ce passage d'un instrument d'une espèce particulière, composé de plusieurs tuyaux dont quelques-uns étaient de métal, tel qu'aurait pu être un petit orgue portatif. Plusieurs faits viennent encore confirmer cette opinion. D'abord, Nonnus (*Dyonis.*, XXIII), rapporte aussi que Minerve a inventé un instrument composé de plusieurs flûtes sonores et assemblées avec ordre. Enfin, le scoliaste de Pindare ajoute qu'un accident survenu pendant que Midas d'Agrigente jouait de cet instrument l'obligea à le *renverser*, et à jouer avec les seuls tuyaux, à la manière de la syrinx. Or, une syrinx renversée représente exactement la position des tuyaux de l'orgue. — Quelques siècles après Pindare, Ctesibius d'Alexandrie appliqua à l'orgue les découvertes qu'il avait faites dans l'hydrodynamique, et le mécanisme qu'il imagina a été longuement décrit par Héron, son disciple. L'orgue, jusque là appelé *flûte*, prit alors le nom d'*hydraule* (du grec *udor*, eau, et *aulos*, flûte). Il avait, à cette époque, la forme d'un petit autel. La beauté et la puissance de ses sons, la complication de son mécanisme, en firent l'objet de l'étude des mathématiciens célèbres. Vitruve (*De Architecturâ*, lib. X, cap. 13) en a donné une description très détaillée. Claudien, Tertullien, Pétrone, parlent de l'hydraule dans des termes qui ne peuvent laisser aucun doute sur la multitude des tuyaux et la force des sons. Voici les expressions de Claudien : « Sous l'impulsion légère des doigts errants, ou fera résonner les voix innombrables d'une moisson d'airain (*seges ænea*), et l'onde agitée par un levier pesant enfantera d'harmonieux concerts. » — Les commentateurs des divers auteurs dans lesquels il est question de l'hydraule ont vainement essayé de donner une explication satisfaisante du mécanisme à l'aide duquel l'eau produisait les sons. Tout ce qu'on sait, c'est que la pression de l'air dans les tuyaux avait lieu par l'impulsion de l'eau. Il ne paraît pas que l'orgue simplement pneumatique, c.-à-d. avec soufflets, ait été en usage avant le Ve siècle. C'est dans l'épigramme suivante de l'em-

pereur Julien qu'on en trouve la plus ancienne description : « Je vois ici une tout autre espèce de tuyaux; ils ont pris racine dans un sol de bronze; leurs sons bruyants ne sont point produits par notre souffle, mais le vent, s'élançant d'un antre formé de peau de taureau, pénètre dans tous les conduits, tandis qu'un artiste habile promène ses doigts agiles sur les touches qui y correspondent, et produit aussitôt des sons mélodieux. »—Il serait inutile de multiplier davantage les citations pour prouver l'existence de l'orgue dans l'antiquité, mais nous avons cru indispensable de nous appesantir sur ce point, parce que presque tous les historiens, et même les écrivains sur la musique, ont rapporté au huitième siècle l'invention de cet instrument.— Quel était l'emploi de l'orgue chez les anciens? sa destination était-elle comme aujourd'hui appropriée aux effets magnifiques qu'il produit? nous possédons à cet égard très peu de renseignements. Nous savons seulement que l'hydraule était placée dans les grandes enceintes, au Cirque et dans les théâtres. Cornelius Severus, qui florissait avant le siècle d'Auguste, a écrit un poème sur l'Etna, où il compare l'effet de l'eau qui pousse l'air dans les cavités de la terre à celui de l'orgue hydraulique, dont les sons puissants remplissaient la vaste enceinte du théâtre. Au rapport de Pétrone (*Satyric.*, p. 124, éd. d'Amsterdam, 1769), les gladiateurs et les athlètes combattaient au son de l'hydraule, et Néron fit vœu de se faire entendre sur cet instrument s'il échappait à un danger qui le menaçait. Au IVe, Ve et VIe siècles, l'orgue était connu et cultivé dans beaucoup d'endroits: sur les bords du Jourdain, au nord de l'Italie, au milieu des Gaules, partout enfin où Rome avait apporté son luxe et ses fêtes voluptueuses. Théodoret, Cassiodore, saint Augustin, saint Isidore, ont connu l'orgue pneumatique dans des pays différents, et une lettre attribuée à saint Jérôme rapporte qu'il y avait à Jérusalem un orgue à douze soufflets qui s'entendait à mille pas de distance. Enfin, Ammien-Marcellin se plaint amèrement de ce que de son temps on abandonnait l'étude des sciences pour se livrer à celle de l'orgue, et Sidoine-Apollinaire loue, dans le même sens, Théodoric de n'en pas avoir admis dans son palais. —L'usage tout profane auquel avait servi l'orgue jusqu'au VIIe siècle avait empêché les chrétiens de l'admettre dans leurs temples, et les Pères de l'église en avaient toujours rejeté l'emploi; mais, dès que les fêtes et les spectacles du paganisme eurent disparu avec les divinités pour lesquelles ils avaient été institués, l'orgue fut transporté dans les basiliques chrétiennes. Venantius Fortunatus, dans ses vers au clergé de Paris, écrits sous l'épiscopat de saint Germain, à la fin du Ve siècle, met l'orgue au nombre des instruments dont on se servait pour accompagner les voix. Mais son emploi dans les églises ne fut solennellement consacré qu'en l'année 660 par un décret du pape Vitallien. C'est à la même époque qu'on commença seulement à donner à l'orgue le nom qu'il porte aujourd'hui. Les divers perfectionnements qu'on y avait introduits l'avaient rendu le premier des instruments : aussi fut-il appelé l'instrument par excellence, *organum*. Plusieurs conciles réglèrent aussi les devoirs et les fonctions de l'organiste. Il lui fut interdit de faire entendre des mélodies profanes dans le lieu saint, et le concile de Sens lui recommande surtout l'emploi des sons les plus doux et les plus graves (*sonus omninò dulcis*). Toutefois, l'orgue fut banni de quelques diocèses, et l'église de Lyon, en particulier, qui en rejeta l'usage comme une innovation nuisible au recueillement des fidèles, a conservé cette doctrine jusqu'à nos jours. L'orgue devint cependant l'objet de l'étude non seulement des meilleurs musiciens, mais aussi d'une foule de prêtres et de religieux célèbres. Gilbert, archevêque de Reims, et depuis pape, sous le nom de Sylvestre, adapta à l'orgue plusieurs perfectionnements inventés par lui. Un passage important semble même indiquer que ce

prélat avait imaginé un moyen analogue à la vapeur pour produire le vent dans l'orgue : les expressions de Guillaume de Malmesbury peuvent, du moins, s'expliquer difficilement d'une autre manière. Cet écrivain, qui vivait au XIe siècle, parle d'un orgue dans lequel l'air était introduit par *la force de l'eau bouillante* (aquæ calefactæ violentià ventus emergens implet concavitatem barbiti). — Ce fut dans le même temps que les envoyés de Constantin-Copronyme offrirent en présent au roi Pépin un orgue pneumatique. La pompe avec laquelle cet instrument fut apporté et sans doute la beauté de ses sons le rendirent célèbre. Aussi a-t-on souvent avancé que c'était le premier orgue qu'on eût vu en France. — Nous voici arrivé à la grande époque de l'invention de l'harmonie; et il faut bien reconnaître que c'est à l'orgue qu'on doit cette importante découverte. Aussi, dans l'enfance de cet art nouveau, les premiers accords furent-ils appelés *organum*, et la science, alors bien informe, de combiner deux ou plusieurs sons ensemble, fut-elle nommée *organiser*; et non seulement ce fut avec le secours de l'orgue qu'on inventa ces essais grossiers, mais c'est encore à cet instrument qu'on doit leurs perfectionnements successifs. La faculté que présente l'orgue de se rendre compte immédiatement des effets qu'on imagine contribua peu à peu à épurer le goût, et à donner à l'harmonie des règles meilleures et plus certaines. Depuis cette époque jusqu'au XVIIIe siècle, ce sont, presque sans exception, des organistes qui ont tenu le sceptre de l'art, et accompli par leurs ouvrages les diverses révolutions que la musique a eu à subir. — Le premier organiste célèbre dont le nom se soit conservé est Francesco Landino, surnommé *Cieco* ou l'*Aveugle*, organiste à Venise vers 1340. On conserve à la Bibliothèque royale des compositions de cet auteur, qui sont remarquables pour l'époque où elles furent écrites. Il jouit, de son vivant, d'une telle célébrité que le doge de Venise et le roi de Chypre lui accordèrent les honneurs du couronnement, jusqu'alors réservés aux grands poëtes. Squarcia Lupo, organiste à Florence en 1430; Antonio degli Organi, Milleville, organiste français, qui suivit en Italie la duchesse Renée de France, fille de Louis XII; Araujo, organiste de Séville, Bernard Schmitt, organiste à Venise; enfin, John Bull, organiste de la reine Élisabeth, sont les plus célèbres artistes en ce genre dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Les écrivains italiens du commencement du XVIIe siècle parlent avec enthousiasme du talent de Frescobaldi, organiste de Saint-Pierre de Rome. Suivant Baini (*Storia di Palestrina*), 30 mille auditeurs se rassemblèrent dans St-Pierre de Rome, quand Frescobaldi s'y fit entendre pour la première fois. On possède encore les fugues et toccates de ce maître, et ces compositions sont regardées comme des chefs-d'œuvre de science. La réputation de Frescobaldi franchit, même de son vivant, les frontières de l'Italie : ses compositions, répandues et goûtées en France, y formèrent plusieurs organistes remarquables. On conserve à la Bibliothèque royale des pièces d'orgue de Couperin, Roberday, d'Anglebert, Le Bègue, Nivers, Raison, qui ne sont pas sans mérite; on trouve même des morceaux de Couperin qui réunissent à une facture savante des mélodies pleines de grâce et de fraîcheur. Les organistes de cette époque sont presque les seuls que la France puisse mettre en parallèle avec les organistes allemands. Depuis lors, l'école d'orgue française dégénéra peu à peu, et les Daquin, les Calvière, les Balbatre, les Marchand, qui brillèrent dans le siècle suivant, étaient beaucoup au-dessous de la réputation dont ils ont joui : leurs compositions attestent, si l'on veut, de l'imagination et une grande habileté d'exécution, mais la science et le goût ne s'y rencontrent jamais. En Allemagne au contraire, le célèbre J.-S. Bach (*v.* ce mot) a laissé à ses contemporains et à ses successeurs des chefs-d'œuvre inimitables de savoir et de génie. Ses ouvrages pour

l'orgue, trop peu connus en France, ont non seulement formé tous les grands organistes allemands, tels que l'abbé Vogler, Eberlin, Albreschberger, Schneider, Rink, mais ils ont aussi fait faire de grands progrès à l'harmonie et à la musique instrumentale. Le plus fameux des organistes français contemporains de Bach, Marchand, osa essayer de lutter avec ce maître. Il se rendit en Pologne en l'an 1717 pour concourir avec Bach; mais, avant le concours, ayant eu occasion d'entendre ce dernier improviser sur le clavecin, il s'enfuit en toute hâte, pour éviter la lutte dans laquelle il aurait infailliblement succombé. — A côté et au même rang que Bach, nous devons placer le fameux Haendel au nombre des plus grands organistes; les *Suites pour le clavecin* et les *Fugues pour l'orgue* de cet homme célèbre seront à jamais des modèles à proposer à ceux qui veulent cultiver avec succès l'art difficile de l'improvisation musicale. Depuis Rameau jusqu'à Beethoven, presque tous les grands compositeurs avaient étudié l'orgue: Mozart, Haydn, Nicolo, Méhul, Grétry, Boieldieu, avaient été organistes; et de nos jours, on peut citer, comme ayant aussi cultivé l'orgue, MM. Ad. Adam, Niedermayer, Monpou, Neukomm, Fétis, etc. Cette branche importante de l'art musical en France est actuellement dans l'état le plus déplorable. La plupart des orgues des cathédrales sont abandonnés à des pianistes, souvent même à des femmes, qui n'ont fait aucune étude de la composition; cet art est menacé d'une ruine complète, si le clergé continue à traiter avec indifférence les hommes qui embrassent cette carrière. On compte encore il est vrai quelques hommes distingués parmi les organistes de Paris: M. Benoît, professeur d'orgue au Conservatoire; M. Boely, auteur d'excellentes *Études pour le piano*; M. Séjan, organiste de St-Sulpice, et héritier du talent de son père; mais l'exemple et les efforts de ces artistes dévoués ne suffiront pas pour ranimer le goût de l'étude du plus admirable des instruments. Pour donner une idée des obstacles qui s'opposent à la renaissance de cet art, constatons seulement que le traitement d'un organiste en France ne dépasse nulle part 1,200, et ne s'élève le plus souvent qu'à 400 francs par an. On conçoit facilement que dans un temps où la carrière des arts mène presque toujours à la fortune, on ne s'adonne pas volontiers à des études immenses dont le résultat lucratif doit être nul. — Il nous reste à faire connaître la structure et le mécanisme de l'orgue. La pièce la plus importante est appelée *sommier*: c'est une grande caisse de bois à compartiments destinée à contenir l'air qui communique avec les tuyaux. Ces tuyaux sont rangés debout, du côté de leur embouchure, dans des trous pratiqués à la partie supérieure du sommier; à chaque rangée de tuyaux correspond une règle de bois également percée de trous et nommée *registre*: ces trous correspondent directement avec les tuyaux. Alors, quand l'organiste pose le doigt sur une touche, celle-ci, en s'enfonçant, tire une baguette qui ouvre une soupape correspondant avec un des trous du registre; le vent produit par les soufflets y pénètre, et le tuyau rend le son qui lui appartient. L'organiste peut aussi repousser ce registre de sorte que les trous dont il est percé ne correspondent pas avec ceux du sommier; alors, en enfonçant même la touche, on n'obtient aucun son. Chaque sommier contient plusieurs registres et supporte plusieurs jeux. Si plusieurs registres sont tirés, tous les tuyaux de ces registres, qui correspondent avec la note touchée, résonnent à la fois. Ainsi, dans un orgue composé de soixante registres, on peut tirer plus ou moins de quinze registres et, en variant leur combinaison, obtenir des effets également variés. — Outre la diversité de sons qui provient de cette disposition du mécanisme, l'orgue présente encore des combinaisons différentes par la forme ou la dimension de ses tuyaux. La note *ut*, par exemple, peut donner à la fois les sons d'un tuyau ayant 32 pieds de haut, d'un autre ayant

16 pieds, 8 pieds, 4 pieds, 2 pieds ; ainsi, on aura cinq sons à l'octave les uns des autres sur la même note. Il y a même des jeux accordés à la quinte et à la tierce des autres jeux, de sorte que chaque note fait entendre un accord parfait, et comme les tuyaux sont quelquefois au nombre de seize à l'octave les uns des autres, il en résulte que, sur la note *ut*, par exemple, on fait entendre l'accord parfait triplé ou quadruplé. Cette combinaison, qui se rattache à l'invention de l'harmonie, existe depuis très long-temps dans l'orgue ; son emploi produirait partout ailleurs une effroyable cacophonie ; et cependant, par une sorte de phénomène inexplicable, lorsque ces jeux sont réunis, il en résulte un ensemble harmonieux et plein de majesté. L'explication de ce mystère harmonique est impossible ; on ne peut que répéter ce que disait Choron : « Le mécanisme de l'orgue a quelque chose de mystérieux analogue aux mystères chrétiens, » et faire remarquer avec M. J. d'Ortigue que les discordances produites par ces jeux se perdent dans la masse harmonique de l'instrument, et leur effet imite ces sortes de bruits qui, dans toutes les vibrations de la nature, se mêlent au son principal. Ces jeux singuliers sont appelés *jeux de mutation*, et se divisent en *plain-jeu*, *fournitures*, *cymbales*, *doublette*, *quinte* ou *nazard*, *tierce*, *quarte*, etc. — Les jeux de l'orgue sont à *bouche* ou à *anche*. Les jeux à *bouche* sont ceux dont le son se rapproche le plus de celui de la flûte, et les jeux à *anche* sont, comme certains instruments employés à l'orchestre, munis d'une *anche* (*v.*) : ce sont les *hautbois*, *trompettes*, *bombardes*, *clarinettes*, *clairons*, *cromorne*, *bassons*, etc. ; enfin, le jeu dont les tuyaux placés extérieurement servent à la décoration de l'instrument se nomme *montre*. On peut jouer seuls ou réunir ces divers jeux, les mélanger les uns avec les autres : c'est là ce qui produit l'infinie variété de l'orgue et ce qui en fait le charme ; c'est aussi ce qui le rend plus propre que tout autre instrument à l'improvisation. — Un grand orgue a ordinairement quatre ou cinq claviers. Dans les orgues à cinq claviers, le premier correspond à un petit orgue séparé qu'on appelle *positif* ; le second est nommé *clavier de grand orgue* ; le troisième est destiné à la *bombarde*, le quatrième aux jeux de *récit*, tels que hautbois, flûte, cornet ; le cinquième est destiné à produire les effets d'*écho*. Les plus grandes orgues connues sont celles de Saint-Sulpice à Paris, de Birmingham, de Saint-Paul de Londres, du temple protestant de Strasbourg, de Harlem en Hollande, de l'église de Saint-Étienne à Caen, de Fribourg ; enfin, l'orgue admirable de la cathédrale de Beauvais, construit il y a quelques années par les soins d'un magistrat de cette ville, M. Hamel. Les facteurs d'orgues les plus renommés ont été en France don Bedos, Clicquot Dallery ; en Italie, Barthélemi Antegnati, Joseph Serassi, Vénitien, qui, en 1795, avait seul construit 318 orgues ; en Allemagne, les frères Silbermann, Gabler, Christ-Schroeter ; enfin, l'abbé Vogler, inventeur d'un mécanisme particulier, destiné à remplacer les jeux de mutation. — Une seule propriété avait, jusqu'à nos jours, manqué à l'orgue, celle d'augmenter ou de diminuer l'intensité du son. C'est cette propriété qu'on nomme *expression*, et les orgues auxquelles on a tenté de l'appliquer ont été nommées *orgues expressives*. Depuis cent cinquante ans, on a fait des essais multipliés pour arriver à ce résultat, qu'on a atteint de nos jours. L'architecte Claude Perrault paraît avoir le premier cherché, comme il le dit, le moyen de donner à l'orgue « la faculté de pousser des sons différents en force, pour imiter les accents de la voix et le fort et le faible que le maniement de l'archet et la variété du souffle produit dans les violons, dans les flûtes, etc. » Dans une note de sa traduction de Vitruve, publiée en 1684, Perrault donne l'explication de son idée : il ne paraît pas qu'on y ait donné suite avant la fin du siècle suivant. Sébastien Erard, chargé de construire un piano organisé pour la reine Marie-An-

toinette, essaya de le rendre *expressif.* Après de nombreux essais, il fit entendre à Grétry le résultat de ses recherches : ce dernier en parle avec admiration dans ses *Essais sur la musique*, et appelle cette découverte la *pierre philosophale en musique*. Il était réservé à un amateur de musique, M. Grenié, d'achever l'œuvre commencée par Erard. Il termina en 1810 un petit orgue de chambre qui consistait en un simple jeu d'anches libres. L'expression résidait dans la disposition et l'action des soufflets subissant des pressions variables, dont l'intensité, transmise aux tuyaux, leur donnait le caractère et l'accent des instruments à vent. C'est d'après ce système, perfectionné par M. Grenié lui-même, et par M. Muller, son élève, qu'on a construit depuis quelques années un assez grand nombre d'orgues expressifs. Un autre système d'expression avait été adopté par Erard dans la construction d'un orgue magnifique destiné à la chapelle royale : cet instrument, exécuté par M. John-Abbey, a été brisé à la révolution de 1830.—Nous ne croyons pas que l'application de l'*expression* dans les grandes orgues d'église soit une amélioration désirable : il faut à notre avis laisser à l'orgue la gravité et la majesté qui le caractérisent, et qui sont si bien appropriées au lieu où il est placé. Les accents passionnés de la musique dramatique, l'expression des folles joies ou des douleurs des hommes, ne doivent jamais être substitués à la mélodie calme et sublime de nos chants sacrés. On peut consulter dans la *Gazette musicale* (1re année, p. 165) un article de M. Anders sur l'orgue expressif. — Nous avons dans le cours de cet article nommé les organistes célèbres. C'est dans leurs compositions qu'il faut étudier le vrai style de l'orgue. Les ouvrages de Bach, de Haendel, d'Haydn, de Mozart, sont les plus beaux modèles qu'un organiste puisse se proposer d'imiter. On a peu écrit sur l'orgue; nous ferions cependant une omission grave si nous ne mentionnions pas ici les travaux de M. J. d'Ortigue, publiés dans l'*Université catholique* (ann. 1837). Dans ses recherches sur l'orgue, M. d'Ortigue s'est élevé aux plus hautes considérations sur cet instrument, sa structure mystérieuse, la beauté de ses sons, et sur ses rapports intimes avec l'institution même du chant ecclésiastique. — Il n'existe en français qu'un seul ouvrage sur l'art de fabriquer les orgues, c'est l'*Art du facteur d'orgues*, par don Bedos, et qui fait partie de l'*Encyclopédie*. On trouvera au mot Tonotechnie les détails qui n'ont pu trouver place ici sur la construction des orgues à cylindres.

F. Danjou.

Orgue de Barbarie. On appelle ainsi un orgue à cylindre et à manivelle, réduit à des proportions qui permettent de le transporter d'un lieu à un autre, à la manière de nos joueurs d'orgue des rues. Les dimensions ordinaires de cet instrument sont de 2 pieds à 2 pieds 6 pouces de longueur sur 12 à 15 pouces de largeur. Il renferme une échelle de 19 à 28 notes, presque toutes diatoniques, à l'exception d'un dièze ou d'un bémol; mais il est rare qu'on y puisse mettre plus de trois accidents, parce que le nombre des notes dépasserait alors les dimensions d'un orgue portatif. Il contient quatre ou cinq *registres* ou *jeux*, qu'on peut faire parler à la fois ou séparément. Les airs y sont notés le plus souvent à deux, et rarement à plus de trois parties. Ces instruments, qui sortent toujours fort justes des mains d'un habile facteur, sont bientôt dérangés par les variations de la température à laquelle ils sont sans cesse exposés sur le dos des musiciens ambulants; ils deviennent alors d'un faux insupportable; et, comme ils sont presque toujours dans cet état, il est présumable que c'est ce qui leur a fait donner, par un mauvais jeu de mots, le nom méprisant d'*orgue de Barbarie*. Du reste, nous n'avons rien pu découvrir sur l'origine de cet instrument. Nous présumons qu'on a dû commencer à construire des orgues à cylindre peu de temps après l'introduction en Europe des grandes orgues pneumatiques, et nous ne croyons pas

que les orgues dites de *Barbarie* soient ainsi appelées, comme le pensent quelques-uns, parce que les premières nous sont venues des états barbaresques. Il y a environ 200 orgues de cette espèce qui sillonnent chaque jour les rues de Paris, surtout les quartiers populeux. C'est par leur secours que le peuple apprend les airs des chansons que l'on compose pour son usage, et que les motifs favoris de nos opéras et de nos romances deviennent populaires. Pour ces romances, c'est un brevet de célébrité, le *nec plus ultra* de la gloire qu'ambitionnent les auteurs, à l'exception cependant de quelques compositeurs d'un véritable talent. Triste avantage en effet que d'avoir les oreilles écorchées à chaque pas par des airs auxquels on attachait quelque gloire. — Les joueurs d'orgue de Barbarie sont de tous les musiciens ambulants ceux qui font au plus haut degré le désespoir de l'artiste en travail. Étonnez-vous ensuite du peu de sentiment musical d'une nation quand vous l'éveillez et la bercez avec une pareille harmonie. CH. BECHEM.

ORGUE (Point d' [musique]). On nomme ainsi, en l'indiquant de cette manière 𝄐, un repos plus ou moins long, placé arbitrairement sur une note quelconque, mais plus ordinairement sur la tonique ou la dominante, ou encore sur les deux à la fois, pour la terminaison d'une cadence. Cette dénomination vient de ce que dans l'origine l'orgue soutenait la note sur laquelle avait lieu le repos, tandis que le chanteur brodait des ornements que lui suggérait son goût ou son caprice. Les *points d'orgue* sont quelquefois laissés à la volonté de l'exécutant, quelquefois aussi ils sont écrits et mesurés par le compositeur, mais jamais ils ne comptent dans le rhythme et dans la mesure. Les exécutants abusent parfois étrangement des points d'orgue : ils en surchargent leurs morceaux ou les rendent d'une manière barbare en y glissant des notes étrangères à l'accord que soutient l'accompagnement; c'est pourquoi il est bon de conseiller aux compositeurs de les écrire eux-mêmes tels qu'ils désirent qu'on les exécute. Lorsqu'on jouait encore le concerto, il y avait pour les auditeurs un moment cruel à passer : c'était celui où, vers la fin du premier morceau, l'exécutant arrivait au point d'orgue, que dans ce cas on nommait aussi *cadence* ; alors l'artiste se livrait à l'inspiration de son génie, c.-à-d. qu'il jouait seul pendant un bon quart d'heure tout ce qui lui passait par la tête (à moins qu'il ne l'eût écrit et appris d'avance), en ayant soin de rappeler de temps à autre les traits saillants du morceau. Ce n'est pas à dire qu'il n'y eût quelquefois de fort bonnes choses à entendre, mais il arrivait souvent que le morceau, déjà bien long par lui-même, était tellement alongé par ce perfide point d'orgue que les auditeurs étaient quelquefois tentés de s'écrier, à la terminaison de sa cadence, comme il arriva un jour au célèbre Hændel en pareille circonstance : *Dieu soit loué! M. le virtuose, vous voilà enfin rentré chez vous!* Heureusement, nous sommes aujourd'hui délivrés des concertos et de leurs inexorables points d'orgue. — On place quelquefois le signe du point d'orgue (𝄐) sur un silence pour indiquer qu'il faut le faire durer plus long-temps que ne l'exige le signe correspondant. Ce silence prend alors le nom de *point d'arrêt*, et, lorsqu'on le fait suffisamment sentir, il produit souvent un grand effet : ce qui a fait dire à Jean-Jacques que la musique pouvait faire parler le silence même. Quelques compositeurs mesurent la durée du point d'arrêt afin que les concertants puissent reprendre la suite du morceau avec plus d'ensemble; mais il vaut mieux laisser toute liberté à cet égard, parce que ce silence, qui doit être en dehors du rhythme, a bien plus d'expression encore lorsqu'on fait sentir convenablement l'interruption de la mesure. CH. BECHEM.

Orgue se dit aussi d'une espèce de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée, et qui diffère de la herse ordinaire, en ce qu'elle est composée de plusieurs grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre, et qui tom-

bent d'en haut séparément. Il se dit aussi d'une espèce d'armes qu'on employait autrefois à la défense des brèches d'une place assiégée, et qui consistait en un assemblage de plusieurs gros canons de mousquets joints ensemble, et dont les lumières se communiquaient. — En histoire naturelle, *orgue de mer* est une espèce de madrépore qui offre un assemblage de petits tuyaux rangés par étages les uns contre les autres. X.

ORGUEIL. Il y a deux espèces d'orgueil bien différentes dans leur direction comme dans leur origine : l'un est fils de la force, l'autre de la faiblesse. On confond souvent l'orgueil avec la vanité. L'orgueil a pourtant d'autres allures que ce dernier vice : l'un est sombre, plein de lui-même ; l'autre au contraire s'épanche en paroles, il est babillard, gascon, mais il n'exclut ni une certaine grâce ni l'amour de ses semblables. Il est des peuples vaniteux et des peuples orgueilleux : les premiers sont d'un commerce facile et agréable, ils pétillent de verve, brillent et scintillent ; les seconds, isolés dans la contemplation d'eux-mêmes, peuvent former sans doute de fortes nationalités, renfermer des originalités remarquables, mais ils ne possèdent pas cet en-train précieux, cette force d'attraction, qui rendent capables de saisir les connaissances des masses environnantes et de les entraîner avec soi dans la civilisation. Voyez-nous, nous autres hommes de France, toujours affairés de notre génie, de nos affaires particulières, auprès desquelles tout le reste n'est rien : épanchant à droite et à gauche, aux muets et aux sourds, les inépuisables trésors de notre faconde, nous formons un élément éminemment propre à civiliser. Comparez-nous avec l'Espagnol tuméfié d'orgueil : il va seul, plein de son importance ; il ne dit rien, car il n'a pas besoin des éloges des autres ; sa propre estime lui suffit : il est orgueilleux. Ce sentiment, cette plénitude du soi par le soi, le rend incapable d'agir activement sur les autres, comme de recevoir les reflets de la civilisation qui l'environne. L'Anglais aussi est un être orgueilleux, mais c'est principalement l'aristocratie qui a ce défaut, les classes inférieures ont conservé quelque chose du sang flamand, de l'esprit turbulent et batailleur des bonnes et grasses populations des bords de la Meuse, de la Dyle et de l'Escaut, d'où elles sont sorties. Je n'ai parlé jusqu'à présent que de l'orgueil et de la vanité des nations ; j'ai agi ainsi parce que j'ai pensé que des exemples feraient, mieux que des phrases métaphysiques, comprendre ce que c'est que l'orgueil ; venons maintenant à ce sentiment chez les personnes. Là, il existe sous des formes infiniment variées, de dix manières toutes différentes. Médée, frappant sa poitrine, comptait avec orgueil sur sa seule puissance, sur l'audace de sa forte nature : c'était la femme ayant toute la conscience de son énergie et de son ame, qui ne reculait pas même devant le crime. Achille, retiré sous sa tente, se complaisant dans l'orgueilleuse pensée que sans lui Hector est invincible, n'est qu'un guerrier qui sait tout ce qu'il vaut et tout ce que pourra le noble fils de Priam, tant que lui, fils de Pélée, laissera reposer sa redoutable lance. — Pour en revenir à nos temps modernes, la superbe la plus grande fut sans doute celle de Mirabeau ; mais cette conscience de sa forte nature, il l'avait prise, cet homme extraordinaire, dans mille luttes avec les plus rudes joûteurs, avec ce que l'orgie peut renfermer de plus dégradant, avec ce que l'adversité, cette grande initiatrice de la vie, garde de plus terrible et de plus décevant. Médée, Achille, Mirabeau et tant d'autres, eurent le sentiment de leurs forces, mais oserions-nous appeler cet orgueil légitime? Nous dirons à la fin de cet article comment nous comprenons que ce sentiment puisse être honorable. — Mais si la conviction de son pouvoir donne à un homme une haute opinion de lui-même, combien y en a-t-il, grand Dieu ! qui, ne sachant rien, se croient propres à tout, et d'autres qui, habiles dans une spécialité, pensent posséder l'omniscience !... Le mince poète

dit avoir la muse byronienne, le méchant acteur le génie de Talma, le sergent inepte le coup d'œil de Napoléon, l'avocat l'éloquence de Barnave ou de Vergniaud, le juge la science de Cujas ou de Merlin, le journaliste la plume de Carrel, que nous pleurons; le marchand de bas le génie de Watt, le minime et débile savant la vaste capacité de Cuvier! Triste orgueil! pauvres hères! Les uns se gonflent comme des outres pleines de vent, les autres, méfiez-vous en, baissent les yeux, font les doucereux et les humbles. Pour nous résumer, nous dirons que nous n'acceptons comme légitime que l'orgueil qui doit accompagner l'homme de bien et de vertu, une vie irréprochable, des mœurs sans tache, et non la puissance plus ou moins grande de tel ou tel talent. Le génie des arts lui-même, tout brillant et tout pur qu'il est, ne nous semble pouvoir donner de l'orgueil à l'artiste que lorsqu'il le consacre au culte de la beauté morale, comme de la beauté physique. La conscience d'une vie, d'un talent utiles, voilà ce qui doit donner un noble et juste sentiment de soi-même, et non des succès plus ou moins beaux, qui peuvent honorer l'intelligence, et non l'homme qui les obtient aux dépens de la vérité. A. GENEVAY.

ORIBASE, l'une des plus grandes lumières de la médecine ancienne, naquit dans la dernière moitié du IVe siècle, et mourut vers le milieu du Ve. Suidas veut qu'il soit né à Sardes, mais Eunape, dont le témoignage contemporain mérite plus de foi, dit positivement qu'il était de Pergame. De quelque côté que se trouve la vérité, Oribase n'en reste pas moins originaire de cette Asie-Mineure à laquelle le monde devait déjà Hippocrate. Ce fut à l'école de Zénon de Chypre, très renommée alors, qu'il commença l'étude de la science qui devait un jour faire sa fortune et sa gloire; ses progrès furent grands et rapides, et il ne tarda pas à devenir le plus savant et le plus célèbre médecin de son époque. Il suivit dans les Gaules Julien-l'Apostat, dont ses talents et sa réputation lui avaient concilié les bonnes grâces. Ayant plus tard, par l'influence qu'il s'était acquise dans l'exercice de sa profession, contribué à l'élévation de ce prince au trône, il en fut récompensé par la charge de questeur de Constantinople. Déjà depuis long-temps il était admis dans l'intimité de son nouveau souverain : son crédit ne fit que s'accroître. L'empereur, qui ne voulait pas se priver de ses sages conseils, l'emmena avec lui dans la guerre qu'il dirigeait contre Sapor, roi de Perse, et dans laquelle Oribase eut la douleur de le voir tomber atteint d'une flèche au foie. Le talent heureux ne manque jamais d'ennemis : desservi auprès des successeurs de Julien, Oribase se vit privé de tous ses biens, expulsé même de l'empire. Mais, réfugié parmi des Barbares, il déploya dans sa disgrâce une fermeté pleine de noblesse et de résignation. Témoins des nombreux succès qu'il obtenait dans l'art de guérir, auquel il s'était de nouveau exclusivement voué, les peuples qui l'entouraient le regardèrent comme une divinité bienfaisante. Le retentissement de leur vénération parvint jusqu'au trône; on regretta d'avoir exilé tant de mérite et de vertu, et le grand homme ne dut pas être peu étonné d'apprendre, au milieu de ses hordes sauvages, qu'il était rappelé et remis en possession de tous ses biens et honneurs par ceux-là mêmes qui l'avaient banni et dépouillé. Plus heureux que tant d'autres, pour lesquels la justice des hommes ne vient qu'aux portes du tombeau, il put jouir encore long-temps de la considération acquise à ses talents et à sa sagesse. Au milieu d'une vie si pleine de chances et d'agitations diverses, il sut trouver le temps de composer un grand nombre d'ouvrages : le tiers seulement en est arrivé jusqu'à nous. La plus grande partie de ce qui reste a été, vers le milieu du XVIe siècle, traduite du grec en latin par J.-B. Rasario. Son traité en 70 livres, intitulé: *Collectanea artis medicæ ex Galeni commentariis*, dont il fit lui-même un abrégé, traduit par Rasario sous ce titre : *Synopseos ad Eustathium libri novem*,

quibus tota medicina in compendium continetur, est une encyclopédie des connaissances médicales de son temps. Cet ouvrage, entrepris par ordre de Julien, est écrit avec un esprit de méthode, une clarté, une concision, et souvent une finesse d'aperçus qui en font, non pas une compilation vulgaire, mais un livre tout-à-fait original et plein d'importance pour ceux qui étudient l'histoire des sciences. Les parties que nous connaissons traitent de l'hygiène, de la matière médicale, de l'anatomie et de la thérapeutique, avec une supériorité qui fait regretter plus vivement la perte de celles qui n'ont pas surnagé. — On a reproché à Oribase d'avoir trop prôné l'emploi des substances médicamenteuses : il faut voir que c'était là une des erreurs de son siècle, et il ne faut pas oublier en le jugeant qu'il découvrit et fit connaître les glandes salivaires ; qu'il décrivit le premier la *lycanthropie*, et qu'il donna sur le régime, la gymnastique et l'emploi de la saignée des préceptes qui font le plus grand honneur à la justesse et à la sagacité de son esprit. V. R.

ORIENT, à proprement parler, contrée du matin, contrée où le soleil commence son cours (*v.* Est). Les Européens désignent, en général, sous ce nom toute l'Asie. Dans l'histoire de la civilisation, le mot *Orient* emporte avec lui une idée de grandeur, de majesté et de calme mystérieux, qui semble planer sur la tombe des temps les plus reculés. C'est de l'*Orient* que sortit, avec la hiérarchie et la dignité patriarcales, le développement intellectuel de l'homme au milieu des accidents les plus élevés et les plus terribles de la vie des peuples. En même temps, l'on a attaché à ce mot l'idée du sublime et du merveilleux, qui forme le caractère distinctif du monde physique et moral dans les contrées qu'il désigne (*v.* Asie, Arabie et Perse).

Orient (Littérature d'). Les peuples de l'Orient qui jouèrent un grand rôle dans l'histoire ancienne, les Chinois, les Japonais, les Juifs, les Perses, les Babyloniens, les Phéniciens, les Syriens, les Arabes, les Égyptiens, les Ethiopiens, avaient tous une littérature importante, qui atteste un grand développement d'intelligence, et un goût bien prononcé pour les sciences. La littérature de ces anciens peuples est pour la postérité la source la meilleure où elle puisse étudier leur situation morale et politique. Bien des éléments de la littérature orientale ont été transportés dans l'Occident, dont certains peuples avaient une origine commune avec quelques nations de l'Orient. C'est ce qui nous contraint souvent, lorsque nous voulons remonter à l'origine de notre civilisation, de remonter à des sources que nous ne retrouvons que dans l'Orient. Le principe religieux a eu son berceau chez les peuples de cette contrée : c'est de là qu'est sorti le christianisme. L'étude de la littérature orientale nous initie aussi à la connaissance des langues, connaissance si importante pour constater la marche et le développement de l'esprit humain. Il existe beaucoup de livres chinois et indiens, et très peu de livres perses ou hébreux. Les ouvrages égyptiens, babyloniens, phéniciens, dont on ne peut douter que faisaient usage les Grecs et les Romains, ne sont pas venus jusqu'à nous ; en revanche, la littérature des Arabes et des Persans modernes est très riche, quoique elle ne remonte pas au-delà du moyen âge. Chez quelques peuples de l'Orient, tels que les Chinois, les Indiens, les Persans et les Turcs, la littérature est encore très cultivée. D'autres peuples parmi lesquels elle était jadis florissante ont disparu entièrement, ou se sont fondus dans d'autres nations. Dès le moyen âge, les savants européens portaient leurs investigations dans les langues orientales, et principalement dans l'arabe. Deux causes déterminaient cette vocation : d'abord, l'ardeur de la propagande religieuse, qui, en se familiarisant avec la langue arabe, cherchait à se mettre à même de réfuter les musulmans et de les convertir au christianisme. Le pape Innocent IV ordonna (1243) de fonder à Paris des chaires pour l'enseignement de la

langue arabe, et l'instruction de jeunes gens de cette nation qui pussent, à leur retour, propager la religion chrétienne. Clément IV (1265-68) et Honorius IV (1286) firent preuve de beaucoup de sollicitude pour ces écoles. Dans le siècle suivant, Clément V, durant le synode tenu à Vienne (1311), voulut que des chaires pour l'enseignement des langues arabe et chaldéenne fussent fondées dans les universités de Rome, de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque, et devinssent autant d'arsenaux où la religion puiserait les armes indispensables à la conversion des mahométans et des Juifs. Jean XXII (1316) ordonna à l'évêque de Paris de faire enseigner ces langues à la Sorbonne. La seconde cause qui commençait à populariser l'arabe, c'était cette ardeur de science qui inspirait aux savants occidentaux le désir de connaître les écrits de ce peuple sur la médecine, l'astronomie, la philosophie, et leurs traductions d'Aristote. Le séjour des Arabes en Espagne, et surtout les croisades, contribuèrent beaucoup à développer cette tendance. L'Espagnol Gerardus de Carmona traduisit, en 1170, les aphorismes madicaux de l'Arabe Avicenne ou *Ebn-Sina*, et quelques dissertations de Rhasis. Le médecin français Ermengard-Blasius, de Montpellier, publia en 1290 une traduction d'Avicenne et d'Averrhoès, et Jean de Saxonia, en 1380, une version des œuvres d'Alchabitius. Joannes Regiomontanus fit paraître à Padoue, en 1460, le livre d'Albategnius sur l'astronomie, et ouvrit même un cours public sur le système astronomique d'Alfraganius ou El-Fargani. L'Italien And. Mongagus ou Alpagus, de Bellune, traduisit encore, en 1518, les œuvres d'Avicenne et de Ebn-Beitar. Beaucoup d'autres savants du moyen âge se livrèrent à l'étude de l'arabe, et leurs traductions virent le jour au XVe siècle. Il faut avouer, cependant, qu'en résultat, un bien petit nombre d'ouvrages de science furent, au moyen âge, traduits de l'arabe en latin; et, de plus, ces traductions ne furent presque jamais faites sur les textes arabes; les chrétiens qui voulaient s'instruire dans les sciences des Arabes allaient dans les villes mauresques d'Espagne, et se servaient ordinairement d'interprètes maures ou juifs, qui traduisaient en langue vulgaire les ouvrages arabes; et c'était d'après cette première traduction, nécessairement fort imparfaite, que ces ouvrages étaient ensuite traduits en latin par les chrétiens; il résultait souvent de cette double version, faite par l'entremise d'hommes peu versés dans les sciences, que les mots techniques n'étaient point traduits, et que, faute d'en pouvoir trouver les équivalents, on tâchait d'en rendre uniquement la consonnance. Ce fut seulement au commencement du siècle actuel qu'un savant, qui réunissait à la connaissance des mathématiques celles des langues orientales, traduisit, pour la première fois, exactement, un traité complet d'astronomie arabe, et, soumettant à un examen approfondi les manuscrits de la Bibliothèque royale, montra que l'on n'avait encore aucune idée des travaux scientifiques des Arabes. Il fit cette série de découvertes si remarquables que Delambre a consignées dans son *Histoire de l'Astronomie au moyen âge*, et qui en forme toute la partie vraiment neuve et originale. Nous voulons parler de J.-J. Sédillot, que le choléra a enlevé trop tôt aux sciences et aux lettres. — Mais revenons à notre sujet. La réforme imprima une nouvelle ardeur à l'étude des langues orientales, si nécessaire à l'intelligence des saintes écritures. Pour pouvoir mieux confronter les textes hébreux et les anciennes traductions de l'Ancien et du Nouveau-Testament, catholiques et protestants étudièrent les langues hébraïque, arabe, syriaque, chaldéenne, samaritaine, éthiopienne. Chez les catholiques, l'ardeur était plus grande; elle avait pour mobile leur zèle pour les missions orientales. Le pape Urbain VIII (1627) fonda dans ce but à Rome le séminaire *pro propagandâ fide*. Les missions des jésuites, en Chine et au Japon, propagèrent également en Europe les

langues et la littérature de l'est de l'Asie. — Au milieu du XVIIIe siècle, l'étude des langues orientales reçut une direction plus scientifique. On voulait connaître ces langues, non seulement pour approfondir les saintes écritures et faciliter les missions, mais encore pour être initié à la littérature de l'Orient, pouvoir apprécier la civilisation de ces peuples et connaître leur histoire. L'Anglais Will. Jones (1780) appela l'attention de l'Europe sur les richesses de la littérature indienne, et fonda à Calcutta une société qui a fait faire d'immenses progrès à l'étude des langues orientales. Ce fut surtout en 1790 que Silvestre de Sacy imprima chez nous une tendance plus sérieuse à l'étude de la langue arabe, et ouvrit cette école française illustrée plus tard par les travaux des Chézy, des Sédillot, des Rémusat, etc., etc. Aujourd'hui, il existe cinq sociétés asiatiques, qui ont pour but de faciliter et d'encourager l'étude des langues orientales. Des institutions spéciales existent à Fort-William aux Indes, à Haylaybury en Angleterre, à Paris, à Vienne et à St-Pétersbourg. Les bibliothèques de Paris, de Londres, d'Oxford, de l'Escurial, de Rome, de St-Pétersbourg, de Copenhague, de Leyde, de Vienne, de Berlin, de Gotha, de Dresde et de Hambourg renferment de riches collections de manuscrits orientaux. En Allemagne, la bibliothèque de Gotha est sous ce rapport la mieux partagée. Celle de St-Pétersbourg possède une collection complète de monnaies mahométanes. Les imprimeries de Constantinople, du Caire, de Tabris en Perse, de Lukno aux Indes, de Malacca, de Macao et de Calcutta, publient chaque année un grand nombre d'ouvrages en langues asiatiques. — Aujourd'hui, l'orientalisme joue un grand rôle dans les recherches historiques, géographiques, mythologiques, philosophiques et linguistiques. Il est vrai qu'il ne manque pas d'hommes qui suivent une direction différente, et prétendent soutenir des hypothèses absurdes au moyen d'interprétations vicieuses et d'erreurs étymologiques. Ceci s'applique surtout à ceux qui n'ont que des connaissances superficielles. Du reste, ces méthodes inexactes n'ont jamais eu qu'une courte durée. L'étude des langues comparées a surtout joui de beaucoup de faveur dans ces derniers temps. On s'attache aujourd'hui à expliquer l'origine du mécanisme grammatical de chaque langue d'après des lois déterminées, et surtout à constater par des développements historiques les rapports communs qui en établissent la parenté. — La littérature orientale comprend : 1° la *littérature chinoise* (v. Chine); 2° celle du *Japon*, qui n'est pas encore bien connue. Dans la collection rapportée par le Hollandais Fitsingh se trouvaient : l'histoire du Japon en 80 volumes, que possède la Bibliothèque royale de Paris, des tables chronologiques, les chroniques des *dairis* ou pontifes suprêmes japonais, la grande encyclopédie japonaise-chinoise, *Wakan san sai tsou yé*; un ouvrage sur les cérémonies des mariages et un écrit sur la pratique médicale de l'acupuncture. La littérature japonaise possède en outre beaucoup d'ouvrages de théologie, des romans et des nouvelles. Klaproth a traduit en français (Londres, 1832) *San kokftsou van to sets*, traité historique et géographique (v. Japon). 3° La *littérature anamatique*, qui ne nous est pas mieux connue, et à laquelle appartiennent les livres des Tunkiness, des Cochinchinois, des Siamois et des Birmans. Ce sont pour la plupart des ouvrages de théologie, renfermant les dogmes et les traditions du bouddhisme. Il y a en outre des écrits historiques, des traités de botanique et de quelques autres sciences naturelles; on y trouve même des romans et des comédies. 4° La *littérature mongole*, dont l'origine remonte au moyen age, à l'époque où les Mongols, sous la conduite de Djenghiz-Khan, embrassèrent la religion bouddhique, et adoptèrent l'alphabet aujourd'hui en usage dans leur pays, ou les lettres de Kijot. Depuis ce moment, un grand nombre d'ouvrages sur les doctrines et sur les sagas du bouddhisme ont été traduits en lan-

gue mongole. A cette catégorie appartiennent, *Altan gerel*, histoires des *rodhisat-was* ousaints budhiques; le *Tschichola kereglektschi* et beaucoup d'autres. Il y a aussi chez les Mongols des ouvrages historiques, depuis l'époque de Djenghiz-Khan. L'historien perse Raschid-Eddin a puisé aux sources mongoles; il s'est servi notamment des manuscrits du général Bolod-Tschingssang. L'historien mongol Ssanang-Settsen a fait de nombreux emprunts aux anciennes chroniques pour composer son histoire des Mongols, dont Schmidt a publié une traduction assez estimée, avec le texte original (St-Pétersbourg, 1829). Il faut surtout citer, comme monuments très anciens de la langue et de la littérature mongoles, les deux lettres adressées par les princes Argun et OEldschreitu au roi de France Philippe-le-Bel, et que Schmidt nous a conservées (St-Pétersbourg, 1824). 5° La *littérature mantschoue*. Elle ne date que de l'époque à laquelle les Mantschous firent pour la seconde fois la conquête de la Chine (1644). Cette dynastie étrangère se maintint sur le trône impérial, et peu à peu les Mantschous, se confondant avec les vaincus, profitèrent de leurs lumières. Les ouvrages de l'ancienne littérature chinoise, les livres saints surtout et les écrits historiques, ont été traduits en langue mantschoue. De nouveaux ouvrages ont été aussi écrits dans cette langue; des grammaires et des dictionnaires ont été publiés. La littérature mantschoue se recommande d'autant plus aux savants européens qu'elle les conduit à l'intelligence des anciens livres chinois, et que la langue n'est pas difficile à apprendre. 6° La *littérature tatare*, subdivisée en autant de branches que cette nation contient de peuplades. On y remarque d'abord la littérature *oigourique*. Ce fut dans le ve et le vi^e siècle après J.-C. que cette tribu de l'Asie centrale parut avoir atteint un certain degré de culture littéraire; cependant, aucun de ses anciens ouvrages n'est venu jusqu'à nous. Dans le viiie siècle, les Oigours de l'ouest embrassèrent la religion de Mahomet, et peu à peu la littérature musulmane se naturalisa chez eux. Des ouvrages arabes et persans sur la théologie, des traditions et des romans, ont été reproduits dans leur langue. Un livre original appartenant à cette peuplade porte le titre de *Kaudat-Kubilik* : c'est un traité sur l'art de gouverner : il a été composé en 1029, et se trouve à Vienne. Vient ensuite la *littérature de Dschagataï*. Cette tribu, établie dans la Bucharie, doit son nom à un de ses rois, fils de Djenghiz-Khan. Sa littérature est riche, non seulement en traductions d'ouvrages arabes et persans, mais en livres originaux. A nombre de ces derniers, on cite dans le genre historique *Tusukati-Timir* (les Commentaires de Timur), *Musukati-Timûr* (les Mémoires de Timur), et *Wakiati-Baberi* (les Mémoires de Baber). L'histoire des Turcs, d'Abul-Gasi-Bahadu-Khan, occupe aussi une place honorable dans la littérature de l'Orient. Les nombreux ouvrages du visir Mir-Ali-Schir (1470) le rangent parmi les poètes distingués de la tribu des Dschagataï. Nous n'oublierons pas la *littérature kaptschak*, toute dans le dialecte des peuplades tatares qui habitent aux environs de Casan et d'Astrakan. Elle s'enorgueillit d'une vie de Djengiz-Kkan, intitulée *Achwati Dschengiskan*, imprimée à Casan en 1822, et de plusieurs autres ouvrages. Du reste, on peut dire que toute la littérature turque est tatare, car les Turcs ont emprunté aux Tatars et leur langue et leurs usages, sans parler de leur commune origine. 7° La *littérature du Thibet* remonte à ces siècles reculés où les Thibétains embrassèrent le bouddhisme. Elle est riche en ouvrages de théologie et de cosmogonie, en partie traduits, tels que le *Gandschur*, ou *la Colonne miraculeuse*, en 108 volumes. La connaissance de cette langue est d'une grande importance pour l'étude de la religion bouddhique. Sa littérature est également riche en écrits historiques, en romans, dictionnaires et grammaires. Nous n'en connaissons toutefois qu'un pe-

tit nombre. 8° La *littérature des Malais*, qui, comme celle des Tatars, a plusieurs subdivisions. La littérature des Malais proprement dite a son berceau dans les tribus qui peuplent la presqu'île de Malacca et l'île de Sumatra. La religion des Indous, et plus tard celle des mahométans, ayant exercé une grande influence sur la civilisation des Malais, on trouve dans leur littérature une partie des traditions de la mythologie de l'Indoustan, et quelques écrits d'agas musulmans et indigènes. Depuis que les Malais ont embrassé l'islamisme, ils ont publié divers ouvrages historiques et biographiques. A cette catégorie appartiennent *Malay annals*, qui ont été traduits, dès 1821, en anglais par Leyden, et *Memoirs of a malayan family* (Londres, 1833), traduits par Maydan. Vient ensuite la *littérature de Java*. Les habitants de cette île possèdent une ancienne et une nouvelle littérature ; la première est originaire des Indes. Ses ouvrages sont écrits en langue kawi, qui n'est qu'un dialecte du sanscrit. Raffles, dans sa description de Java, nous révèle un poème héroïque, le *Brata judha*, qui ressemble beaucoup aux épopées de l'Inde. La littérature moderne des Javanais a quelques narrations et quelques poèmes. Quant à celle des autres tribus de Malais, des Bugis, dans l'île Célèbes, des Tagales, dans les îles Philippines, elle est peu connue. 9° La *littérature indienne*, dont le sanscrit est la base, et à laquelle se rattache le pali des habitants de l'île de Ceylan et de l'empire des Birmans, qui, en majeure partie, professent le bouddhisme. M. E. Burnouf a publié sur cette langue d'intéressantes recherches. Enfin, presque toutes les langues vivantes de l'Inde, celles de l'Indostan, du Bengal, des Mahrattes, des Tamules, ont leur littérature, qui du reste est en intime relation avec la littérature sanscrite (*v.* Inde). 10° La *littérature persane*. L'ancienne littérature persane, dont les ouvrages sont partie en langue zend, partie en langue pehle, et la littérature persane moderne, qui remonte au temps où les Persans embrassèrent la religion mahométane. Aussi remarque-t-on qu'elle affecte souvent les formes de la littérature arabe (*v.* Perse). 11° La *littérature chaldéenne*. A l'ancienne littérature de Chaldée, dont peu de fragments sont venus jusqu'à nous, appartiennent l'histoire de Bérose, prêtre de Babel au temps d'Alexandre-le-Grand, et dont Joseph, Eusèbe et le Syncelle nous ont conservé des fragments, et l'histoire d'Abydène, qui vécut plus tard, et dont nous trouvons également des extraits dans Joseph et dans Eusèbe. Cette histoire chaldéenne a été tirée des annales que l'on conservait dans le temple de Bel, à Babylone. Vient ensuite la littérature chaldéenne moderne, celle qui emploie la langue des Chaldéens, qui tire son origine des auteurs Juifs, et qui reproduit quelques chapitres de l'Ancien-Testament ; elle a fleuri dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. On peut citer comme lui appartenant quelques fragments du Talmud et quelques ouvrages juifs modernes. 12° La *littérature hébraïque* (*v.* Hébreux) et la littérature juive moderne. 13° La *littérature samaritaine*, fille de l'hébraïque, et dont l'importance n'est pas grande. Son domaine ne s'étend pas au-delà de la traduction du Pentateuque et des règles liturgiques pour le culte des Juifs samaritains, et de quelques hymnes religieux assez semblables aux psaumes de l'Ancien-Testament. Gesenius a publié plusieurs de ces derniers (*Carmina samaritana*, Leipzig, 1824). 14° La *littérature phénicienne*. Sanchoniathon avait écrit en langue phénicienne une cosmogonie et une théogonie que Philon de Byblos a traduites en grecque (70 ans ap. J.-C.). Sanchoniathon était prêtre à Béryte et vivait au temps de la guerre de Troie. On trouve dans Joseph et dans Eusèbe des fragments de cette traduction. Le Carthaginois Magon avait aussi publié, en langue phénicienne et punique, un grand ouvrage sur l'agriculture, que le sénat romain fit traduire en latin. Nous ne possédons guère aujourd'hui comme monuments de la littérature phénicienne que quelques

inscriptions tumulaires et des exergues de monnaies. 15° La *littérature syrienne*, qui se subdivise aussi en ancienne et en moderne. Ses productions originales ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Les Arabes ont traduit un ouvrage nabataïque, sur l'agriculture, qui existe encore. Les Arabes citent encore beaucoup d'ouvrages nabataïques. La littérature syrienne moderne commence à l'époque où les Syriens embrassèrent le christianisme. Elle est riche en livres ecclésiastiques, théologiques, ascétiques, historiques et biographiques, livres d'une haute importance pour l'histoire de l'église et pour l'histoire politique de l'Orient. On en trouve plusieurs dans la bibliothèque orientale d'Assemani (Rome, 1719). 16° La *littérature éthiopienne*, qui appartient à la littérature orientale sous le double rapport de la langue et du caractère. Les premiers écrits éthiopiens datent du IVe siècle. Nous possédons dans cette langue des écrits bibliques, le livre d'Énoch, les canons de l'église, les décrets des synodes et des hymnes. Bruce a rapporté de l'Abyssinie une chronique éthiopienne qui n'a pas été imprimée. 17° La *littérature arabe* (*v.* Arabe [Littérature]). 18° La *littérature arménienne* (*v.* Arménienne [Littérature]). 19° La *littérature de la Géorgie et de la Grusie*, qui remonte au temps où ces peuples embrassèrent le christianisme, au IVe et au Ve siècle. Elle est du reste peu connue, et ce n'est que dans ces derniers temps que Brosset s'en est occupé dans des mémoires inédits (Paris, 1833). Cependant, elle abonde en ouvrages de théologie, d'histoire, de philologie, de législation et de poésie. Le nouveau *Journal asiatique* (1834) a publié des fragments d'un poème épique de Tariel. 20° La *littérature turque* (*v.* Ottomans). 21° La *littérature égyptienne*, qu'on a l'habitude de comprendre dans celle de l'Orient à cause des relations qu'avait l'Égypte, dans les anciens temps, avec les peuples orientaux. A l'exception des inscriptions qu'on lit sur les murs des temples et des rouleaux de papyrus qu'on trouve dans les tombeaux, il nous reste peu de productions littéraires des Égyptiens (*v.* Hiéroglyphes). Manéthon (*v.*), prêtre égyptien de Sibinnetes, dans la Basse-Égypte, rédigea en grec une histoire d'Égypte, sous le règne de Ptolemée-Philadelphe (260 ans avant J.-C.), Josephe et Eusèbe nous en ont conservé de précieux fragments. Nous possédons en grec un opuscule de Horapollo, qui donne la clé de quelques hiéroglyphes. La littérature égyptienne moderne, celle des Coptes, date du IIe ou du IIIe siècle après J.-C., époque de l'introduction du christianisme en Egypte (*v.* Coptes).

Orient (Langues d'). La plus grande partie des langues orientales et asiatiques nous sont devenues familières. Il en est cependant quelques-unes qui ne sont encore que peu ou pas connues. Pour arriver à une classification raisonnable de ces langues si variées, doit on les considérer sous le double rapport psychologique et généalogique. Sous le rapport psychologique, on range ensemble les langues de la Chine, du Tonkin et des Birmans comme langues monosyllabiques. Cependant, de cette identité de construction, l'on n'est pas en droit de conclure qu'il y ait entre ces langues une parenté originaire. A. W. Schlegel, dans ses *Observations sur les langues*, a divisé, sous le rapport psychologique, les langues en trois classes; mais, il faut reconnaître qu'en réalité cette classification n'est pas rigoureusement logique, et que toute division de cette nature ne peut offrir une distinction bien satisfaisante du grand nombre de langues existantes. La division généalogique s'appuie sur la parenté ou sur l'origine des langues; elle range dans une même catégorie celles qui, par des racines communes et par des constructions grammaticales identiques, paraissent être en rapport de confraternité. Il est vrai que, jusqu'à ce jour, les idées sur les différents degrés de parenté qui peuvent exister entre les langues n'ont été ni bien définies ni bien développées. Cependant, cette division est encore plus convenable que la première, et c'est

pour ce motif que nous l'emploierons de préférence. Nous parcourrons de cette manière l'Asie de l'est à l'ouest. A l'extrémité orientale de l'Asie, nous trouvons: 1° la *langue japonaise*, dont les racines offrent bien peu d'affinité avec les langues voisines. Au Japon cependant, on emploie souvent des mots asiatiques légèrement altérés ou avec une autre signification. *Idée*, en japonnais, se dit *jomi*, et en chinois *kojé*. Dans la construction grammaticale, le mot qui modifie est toujours placé avant le mot modifié: ainsi, l'adjectif marche avant le substantif, l'adverbe avant le verbe. La langue japonaise se rapproche beaucoup de celle des habitants des îles Liu-Kiu. 2° La *langue chinoise*, connue par une spécialité remarquable, celle d'avoir la plus grande partie de ces mots d'une seule syllabe. Les différents rapports grammaticaux y sont indiqués par des particules, et le même mot peut, suivant les circonstances, être adjectif, substantif et verbe. Cette particularité nécessite une construction sévère, un arrangement déterminé de mots dans la période, arrangement qui aide à reconnaître le caractère grammatical de chacun. Pour le bas peuple, et dans les différentes provinces de l'empire, la langue chinoise se divise en plusieurs dialectes. 3° La *langue coréenne*, qu'on parle dans la presqu'île de Korée : elle est peu connue. On en trouve un lexique dans l'*Asia polyglotta* de Klapproth, et dans *Nippow* (archives de la description du Japon, par Siebold). 4° Les *langues du Tonkin*, dans le nord-est de l'Asie. La plus connue est celle du *mandchou*; son développement a été grand depuis la conquête de la Chine par les Mandchous. Ils ont du reste adopté un grand nombre de mots mongols, chinois et tatars. La grammaire mandchoue a des syllabes qui, avec leurs affixes, produisent des mots assez longs. 5° La *langue mongole* : ses dialectes sont les idiomes *buricte* et *oeloetique calmouck*. Elle a aussi des affixes, et dans beaucoup de mots, notamment dans les pronoms, on peut reconnaître sa parenté avec la langue mandchoue. 6° Les *langues tatares*, qui sont l'*oigurique*, ancien dialecte du Turkistan, le *dschagataï*, qu'on parle à l'ouest de cette dernière province; le *kaptschak*, de la province de Casan ; la *langue des Usbecks*, dans la Bucharie ; la *ganltique* et la *kirguise* de la Sibérie ; la *langue des Baskirs*, la *langue turque*, dont les développements ont été les plus grands, et qui a employé le plus de mots persans et arabes, surtout dans les sciences. Tous ces dialectes ont en général un mécanisme grammatical parfaitement rationnel, et un agencement de périodes fort compliqué. 7° La *langue du Thibet*. Elle paraît isolée et n'appartenir qu'à elle-même. Dans ses racines, elle offre cependant quelques points de ressemblance avec le chinois, quoi qu'elle ne soit point comme elle monosyllabique. Les mots y ont souvent beaucoup de consonnes accumulées. Choma de Koeroes a publié un dictionnaire et une grammaire de la langue thibétaine (2 volumes, Calcutta, 1834). 8° La *langue anamatique*, celle du Tunkin et de la Cochinchine, nommée par les Chinois *nyan-nan*. Quoiqu'elle s'étende jusque au-delà du Kamtschatka, elle est peu connue. Monosyllabique comme celle des Chinois, elle affecte une allure indépendante et n'a fait que peu d'emprunts à cette dernière. Al. de Rhodes a publié un *Dictionnaire anamatique* (Rome, 1641, in-4°.). 9° La *langue siamoise*, nommée aussi *thai*. Klapproth, dans l'atlas des langues de son *Asia polyglotta*, lui assigne six dialectes. James Low en a publié une grammaire (Calcutta, 1828).—10° La *langue du pays de Laos*, lequel appartient à l'empire de Siam : elle paraît se rattacher à celle de cette dernière contrée. — 11° La *langue des Birmans* ou du royaume d'Ava. Sa nature monosyllabique semble lui donner la même origine que la langue chinoise. G.-H. Hough en a publié une grammaire et un dictionnaire (Serampore, 1825), A. Judson un dictionnaire (Calcutta, 1826) Carrey une grammaire (Serampore, 1814).—12° La *langue du Pégu*, pays qui appartient à

l'empire birman.—13° Les *langues malaies*, dont la construction grammaticale est très simple. On les divise en *langue malaie* proprement dite, qu'on parle dans la presqu'île de Malacca, dans l'île de Sumatra et sur les côtes orientales et occidentales de l'île de Bornéo; en *langue de Java*, dans les îles de Java, de Madura, de Bali et de Lombok; en *langue de Bugé* dans les îles Célèbes, Butu, Salayer, Sombava, et sur la côte méridionale de Bornéo (elle diffère beaucoup de la première); en *langue de Tagala*, dans les îles Philippines, de Sulu et Palawan; et en *langue moluque*, dont le dialecte principal est en usage dans l'île de Ternate. On trouve dans l'ouvrage de Schleyermacher, de l'*Influence de l'écriture sur le langage* (Darmstadt, 1835), une grammaire de la langue malaie. — 14° Les *langues des Indous*, qui embrassent une grande étendue de pays. Elles se divisent en anciens dialectes : le *sanscrit*, le *pali*, dans les livres saints du Buddhistan; la *langue de Kaw*, dans l'ancienne littérature de Java', et le *prakaet*, dialecte vulgaire en usage dans les pièces de théâtre; en dialectes modernes en rapport plus ou moins direct avec le sanscrit, tels que le *kasmieiseh*, le *bengalique*, l'*indoustani*, qui renferme beaucoup de mots persans; le *bridsch-bahka*, le *mahratte*, le *guzuratique*, le *pensehabique*, l'*orissa*; en dialectes du sud, qui diffèrent évidemment du sanscrit, bien qu'ils lui aient emprunté plusieurs mots; les principaux sont le *tamusique* ou *malabar*, le *singalique* dans l'île de Ceylan. Le dialecte des Zinguanes appartient aussi aux langues des Indes (*v.* Inde).— 15° La *langue persane*, qui dérive aussi du sanscrit. Distinguons d'abord les deux anciens dialectes, le *zend* et le *pehlewi*, dont le dernier a emprunté beaucoup de mots sémitiques à la Chaldée, et la langue moderne des Persans, qui, conservant les anciens mots du zend, y a ajouté des mots arabes. A la langue persane appartient encore celle des Afghans, ou le *putschtu*, dans l'est de la Perse, et la langue *beludschique*, dans la province de Makran (*v.* Perse).—16° Les *langues curdes*, dont l'origine est la même que celle de la langue persane; elle a beaucoup de mots qui ont la même signification. Garzoni (Rome, 1787), en a publié une grammaire et un dictionnaire. — 17° La *langue arménienne*, qui, ainsi que toutes celles dont il est question plus bas, appartient aux langues indo-persanes, est riche en consonnances; sa construction grammaticale est logique. — 18° La *langue ossatique* ou *alane*, du Caucase, qui paraît être une sœur de la langue persane. — 19° La *langue géorgienne* ou *gruse*, qui se divise, selon les provinces, en quatre dialectes, et qui semble avoir beaucoup de parenté avec les langues indoues. L'ancienne langue des livres religieux diffère de celle qu'on parle aujourd'hui. Nous en devons à Klapproth une grammaire et un dictionnaire (Paris, 1827). — 20° Les *langues du Caucase*, dont les dialectes sont nombreux dans les pays des Lesghiens et des Tscherkesses.—21° Les *langues sémitiques*, ainsi nommées de ce que les peuples qui les parlent paraissent, d'après la généalogie hébraïque, descendre de Sem, fils de Noé. Une parenté éloignée entre ces langues et celles de l'Inde a été récemment prouvée par Gesenius et Furst (*Lehrgebande der aramaeische idiome*, Leipzig, 1835). Aux langues sémitiques appartiennent l'hébreu, le phénicien, le chaldéen ou le babylonien, le samaritain, le syriaque, l'arabe et l'éthiopien ou l'ancienne langue d'Abyssinie. — 22° Les *langues samoiède* et *finnoise*, dont plusieurs dialectes apparaissent au nord de l'Asie. C. L.

Orient (Commerce d' [*v.* Commerce]).

Orient (Empire d' [*v.* Byzantin et Empire]).

Orient (Église d' [*v.* Église]).

Orient (Grand-). Dans tous les pays où il existe des associations maçonniques, on donne le nom de *Grand-Orient* aux représentants des loges qui, réunies dans les capitales, forment une espèce de diète maçonnique, un sénat régulateur, où viennent se centraliser toutes les af-

faires de l'ordre. Le *Grand-Orient de France* doit son origine à la *Grande-Loge anglaise*, instituée à Paris, en 1743, pour consacrer le souvenir de la dotation que l'Angleterre avait faite à la France en établissant à Paris la première loge nationale (1725). Cette dénomination ne subsista que pendant quelques années. Elle fut échangée, en 1756, contre celle de *Grande-Loge de France*. Le 5 mars 1773, la Grande-Loge, réunie en assemblée générale, se constitua en *Grande-Loge nationale de France*, ou en *Grand-Orient*. Ce fut l'occasion d'un schisme dans la maçonnerie française. Un second pouvoir maçonnique se fit jour sous le nom de *Grande-Loge*. Depuis 1804, les loges de la dissidence le reconnaissent sous le titre de *Suprême conseil de France*. Le Grand-Orient est la réunion de toutes les loges régulières de France, représentées par des députés résidant à Paris, et par elles investis du pouvoir de régir, en leur nom, l'association générale composée de toutes les loges établies dans le royaume. Par l'effet de cette représentation ainsi concentrée sous le nom de *Grand-Orient de France*, chacune des loges représentées fait partie intégrante du sénat maçonnique. Cette réunion a le droit exclusif de constituer, c'est-à-dire d'admettre au nombre des loges reconnues régulières toute réunion partielle de *francs-maçons* qui est digne de participer aux avantages d'une existence, sinon civile ou légale, du moins tolérée à l'ombre et sous les auspices du Grand-Orient, caution naturelle de la fidélité de chaque loge par lui reconnue, constituée et surveillée. Le Grand-Orient est régie par des statuts et règlements généraux. Il est dirigé par un grand-maître, deux grands-maîtres adjoints, un grand-conservateur, un représentant particulier du grand-maître. Indépendamment de ces officiers, le Grand-Orient compte dans son sein 21 officiers d'honneur, 22 députés et 105 officiers ayant le titre d'experts. C'est parmi ces derniers que sont pris tous les trois ans le grand-trésorier, le grand-hospitalier, le grand-archiviste, le grand-garde-des-sceaux, le grand-expert, le grand-garde des archives, etc., etc. Les présidents des loges sont membres nés du sénat maçonnique. L'administration de l'ordre est confiée à cinq chambres, savoir : la chambre de correspondance et des finances, la chambre symbolique, la chambre du suprême conseil des rites, la chambre de conseil et d'appel, et le comité central et d'élection. Les trois premières ont chacune trente-cinq membres et leurs officiers dignitaires : elles participent à la formation de la quatrième ; la cinquième est dirigée alternativement par les trois premières à tour de rôle. Le Grand-Orient accorde le titre d'officier honoraire à tous les membres qui, après avoir suivi ses travaux pendant neuf années, demandent à se retirer. Les frais d'administration sont supportés par les loges au moyen d'un don gratuit annuel. SICARD.

ORIENTALISTE. On donne le nom d'*orientalistes* à ceux qui s'occupent d'une manière spéciale de l'examen et de la traduction des manuscrits orientaux, ou qui sont versés dans la connaissance des idiomes de l'Orient. — Au milieu du mouvement intellectuel qui se manifesta pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, des esprits distingués se portèrent vers l'étude des langues arabe, turque et persane ; déjà Guillaume Postel avait rempli l'Europe du bruit de son savoir ; on vit bientôt un grand nombre d'érudits s'illustrer par des travaux du premier ordre : Erpenius (1584-1624) publie sa *Grammaire arabe* ; Golius (1599-1667) son *Dictionnaire* et ses *notes* sur Alfragan ; Walton (1600-1661) sa *Bible polyglotte* ; Castel (1606-1685) son *Lexicon heptaglotton* ; pendant que Gravius (Greaves) (1602-1652) nous fait connaître le premier livre du *Traité d'astronomie* d'Olugh-Beig et l'*opuscule* du shah Cholgius, et que Meninski (1623-1698) élève aux lettres un monument impérissable, d'Herbelot (1625-1695) prépare sa *Bibliothèque orientale* ; Bernard (1638-1684), fait jaillir de ses investigations les résultats

les plus curieux; Hyde (1636-1703) met la dernière main à son *Histoire de la religion des anciens Perses*. Dans tous les pays de l'Europe, l'impulsion est donnée, et les noms d'orientalistes célèbres se pressent sous notre plume : Schickard (1592-1635), Prideaux (1578-1650), Selden (1584-1654), Pococke (1604-1691), Kircher (1602-1680), Hottinger (1620-1667); Marracci (1612-1700), Lejay (1588-1674), Galland (1640-1705), Petis de la Croix (1653-1713), Renaudot (1646-1720), Ockley (1678-1720), etc., etc. Au XVIIIe siècle : Schultens (1686-1750), Schrader (1680-1756), Reiske (1716-1774), Anquetil du Perron (1723-1808), de Guignes (1721-1800), Casiri (1710-1791, William Jones (1746-1794), l'orientaliste le plus universel de son temps, etc., etc. Mais une ère nouvelle s'annonce; un savant illustre va imprimer une nouvelle importance aux études orientales; M. le baron Silvestre de Sacy, dont les productions ont agrandi d'une manière merveilleuse le domaine de nos connaissances, fait faire à la science des progrès inespérés; et sous sa direction une école spéciale de langues orientales vivantes s'ouvre dans l'enceinte de la Bibliothèque nationale le 10 germinal an III. C'est de cette école que sont sortis tant d'habiles professeurs, dont les travaux ont embrassé tous les dialectes de l'Orient. Les Saint-Martin, les Chézy, les Jaubert, les Quatremère, les Langlois, les Reinaud, les Julien, les Caussin de Perceval, les Garcin de Tassy; si l'Angleterre et l'Allemagne nomment avec orgueil Wilkins, Colebrooke, Davis, Rosen, Ideler, de Hammer, de Humboldt, etc., la France s'honore à juste titre des Champollion, des Burnouf, des Rémusat, des Sédillot. L'histoire de l'astronomie et des sciences mathématiques chez les Orientaux réclamait de nouvelles recherches, M. Sédillot fils a entrepris de combler les lacunes qui existaient encore, et il a déjà prouvé qu'on était bien loin d'avoir indiqué le dernier terme des connaissances scientifiques des Arabes, en découvrant : 1° qu'un de leurs astronomes, Aboul-Wefa, avait déterminé au Xe siècle la *variation* ou *troisième inégalité lunaire*, fait important, dont on attribuait l'honneur à l'astronomie moderne du XVIIe siècle; 2° que les algébristes arabes étaient parvenus à résoudre les équations du troisième degré, ce qu'on leur déniait généralement; une autre question devait être examinée : *Quelle a été l'influence des écoles de Bagdad et du Caire sur l'astronomie des autres peuples de l'Asie?* Cette question est d'autant plus intéressante qu'elle se rattache à l'histoire de l'esprit humain. L'Orient, berceau des sciences, est-il resté stationnaire, et les progrès dont on trouve la trace à une époque plus rapprochée dans l'Inde et à la Chine sont-ils dus à l'Occident? Quelques savants nous ont montré les Chinois et les Indiens comme ayant résolu par des méthodes de leur invention les problèmes les plus compliqués, sans s'appuyer cependant sur des faits positifs, et l'on est aujourd'hui porté à croire qu'ils sont demeurés étrangers au développement intellectuel comme aux mœurs des peuples occidentaux; M. Sédillot fils a été conduit à combattre cette opinion par une découverte curieuse : il a trouvé les *Tables astronomiques* de l'Arabe Ebn-Jounis, dressées au Caire vers l'an 1000 après J.-C., et connues sous le nom de *Grande table Hakemite*; il les a trouvées, dis-je, reproduites, 1° chez les Persans, vers 1079; dans les *Tables gélaléennes* d'Omar-Cheyam; 2° en 1200, dans la *Syntaxe* de Chrysococca; 3° chez les conquérants mongols, vers 1258, dans les *Tables ilkhaniennes* de Nassir-Eddin-Thoussy; 4° chez les Chinois, en 1280, dans l'*Astronomie* de Cochéou-King. Le Tatar Olugh-Beig serait le seul des Orientaux qui aurait apporté plus tard à ces *tables* quelque perfectionnement. — C'est ainsi que la science s'enrichit chaque jour de faits nouveaux; ce sont d'importants matériaux ajoutés à ceux que nous possédons déjà sur l'histoire de l'astronomie orientale. SÉDILLOT.

ORIFLAMME, célèbre bannière

française que la crédulité de nos pères comparait à un palladium dont la vue *mettait en fuite l'ennemi*; elle n'en a pas moins été perdue maintes fois à la guerre, et renouvelée sous des formes dissemblables; de là vient que les auteurs qui la dépeignent à des époques distantes les unes des autres en font une description différente. Cette remarque, cette disparate, ont fort ému les glossateurs, qui ont eu la bonhomie de croire que la même enseigne a eu une durée de sept à huit siècles; les vieux historiens ne comprenaient rien à ces récits divers, parce que la superstition s'était persuadé que quand l'ennemi mettait en pièces cet insigne, comme le firent les Flamands, saint Denys le réintégrait dans son trésor. Ce conte était renouvelé des Grecs, c'est-à-dire du *labarum*. Le nom de l'*oriflamme* n'a pas moins varié; on l'a orthographié de six manières avant que les puristes mal inspirés des derniers siècles l'écrivissent le plus conformément possible au latin *flamma* ou *flammeum*, et au français *or*. « Rien de plus misérable, disait Paul-Louis Courier, que ces composés de deux paroisses. » Avant la création de la langue française, on disait *auriflamma*. Ce mot barbare venait du grec *phlamulon* (drapeau). On a supposé que la hampe, ou le glaive de l'oriflamme, était originairement recouvert en cuivre doré, de là le mot *or*. La draperie qui y était appendue était de couleur de feu, parce que le rouge était l'emblème des martyrs et de saint Denys, de là le mot *flamme*. Telle est l'explication que donnent à tort ou à raison les étymologistes; mais telle n'est pas l'opinion de Court de Gébelin, qui prétend originaire du celtique la seconde syllabe du mot, et qui la suppose analogue à *fanon* ou *fanion*. L'oriflamme était dans le principe la bannière de l'abbaye de Saint-Denys; sa draperie était d'une étoffe de soie qu'on appelait *celdal* ou *cendal*. Elle avait été, dit-on, un présent adressé en 630 à ce monastère, par le roi Dagobert. Quand l'abbé de Saint-Denys, qui était en même temps baron du Vexin, faisait campagne à la tête de ses vassaux, il y portait l'oriflamme, comme les curés des autres provinces de France faisaient marcher, en temps de guerre, la bannière paroissiale à la tête de l'infanterie communale. L'*Encyclopédie de* 1751 a supposé que le couvent de Saint-Denys avait bannière de procession (*Vexillum beati Dyonisii*), et bannière de campagne; mais rien n'appuie cette supposition. L'oriflamme ou les oriflammes n'eurent pas d'autre destination pendant plus de quatre siècles. Le roi de France devint alors seigneur du Vexin, et, en vertu d'un contrat formel, il s'engagea envers les moines, dont la couronne devint vassale, à porter aux guerres nationales l'étendard de Saint-Denys. Cette vassalité du monarque, relevant d'une compagnie de moines dont il devenait le capitaine, le gonfalonier, ou, comme on disait alors, l'avoué, était une des risibles bizarreries de la féodalité. En vertu de cette déception convenue, Louis-le-Gros vint, en 1075, lever sur l'autel de Saint-Denys l'oriflamme. L'histoire mentionne fréquemment cette solennelle cérémonie du drapeau emporté, jamais du drapeau rapporté. Au temps de Charles V, qui leva ainsi l'oriflamme, la draperie se détachait de sa hampe ou de son bâton, puisque Daniel rapporte que le porte-oriflamme se l'attachait au cou et la gardait en manière d'écharpe jusqu'à ce qu'il eût rallié l'armée; il embâtonnait alors cette écharpe. L'oriflamme a été ainsi pendant trois siècles la bannière nationale et l'insigne royal qui avait remplacé la chape de saint Martin. Louis-le-Jeune perdit l'oriflamme dans la croisade de 1147; mais Philippe-Auguste ne vint pas moins la rechercher à Saint-Denys pour la porter en Terre-Sainte, en 1191; il la fit également flotter à Bouvines, en 1214; elle y était sous la garde de la milice communale. Il n'en est plus question depuis la défaite d'Azincourt; on croit que les Anglais s'en rendirent maîtres au temps de Charles VI, quand ils possédaient Paris et Saint-Denys; cependant, quelques relations don-

nent à entendre qu'après l'expulsion des Anglais, Charles VII leva une nouvelle oriflamme. Ce monarque, trente-huit ans après la mort de son père, si l'on en croit un ouvrage de 1686, intitulé : *De l'origine et des progrès de la monarchie française*, faisait porter une oriflamme à la guerre; une chronique manuscrite affirme que dans l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, le cardinal d'Albi remit aux mains de Louis XI une oriflamme qu'il se disposait à déployer contre les Bourguignons; mais nous supposons qu'il ne faut voir dans ces récits qu'une cérémonie de consécration d'une bannière royale que par habitude on continuait à appeler *oriflamme*, mais qui n'avait plus rien de commun avec la baronie du Vexin et les saints autels du bienheureux Denys. M. de Barante, se contredisant sans s'en apercevoir, atteste que depuis 1437 il n'est plus question d'oriflamme, et affirme dans un autre passage que c'est en 1465 que « pour la dernière fois on ait parlé d'oriflamme. » Félibien, au contraire, rapporte qu'en 1534 « une auriflambe se voyoit encore au thrésor de l'abbaye, mais à demi-rongée des mites. » Ces contradictions prouvent sous combien d'obscurités la vérité se cache. En 1790, la fédération du 14 juillet arbora une oriflamme qui était le chef de file des bannières des quatre-vingt-trois départements; elle n'avait du reste rien de commun avec l'ancienne, ni par la forme, ni par la couleur, ni par le lieu de la consécration, puisque c'est au Champ-de-Mars qu'elle fut bénie de la main de M. de Talleyrand, évêque d'Autun. Elle se composait d'une draperie bleue semée de fleurs de lis d'or. Elle était à deux fanons, comme les anciens étendards d'église. On vit renaître en l'an IV et en l'an V des oriflammes; mais celles-ci se passèrent de consécration. Le directoire en adressa une à chaque arme de la république. Elles furent réintégrées en cérémonie au Luxembourg, après le traité de Campo-Formio. Le général Macdonald, depuis maréchal de France, fut un de ceux qui les y rapportèrent.

Le Gal Bardin.

ORIGÈNE, naquit à Alexandrie, l'an 185, sous le règne de l'empereur Commode. On l'appelait aussi *Adamantius*, comme qui dirait *de diamant*. Les doctes ne sont pas d'accord sur ce nom d'Origène. On en a beaucoup parlé et on en parle encore parmi les érudits : *et adhuc sub judice lis est*. Au dire des uns, son travail infatigable, sa patience dans ses recherches et dans ses études, firent donner ce surnom à Origène; la force de ses raisonnements, selon les autres, et sa pénétration le lui valurent. Un Père de l'église veut qu'il l'ait mérité par sa constance à résister aux erreurs. Enfin, un auteur moderne rejette toutes ces conjectures, et prétend qu'*Adamantius* était le nom d'Origène, et point du tout un surnom qui dénotât une qualité. On ne rappelle ici cette discussion que pour donner une idée de l'importance puérile que les érudits attachent parfois à des minuties. Il faut avouer que des recherches aussi insignifiantes déparent trop souvent l'histoire des hommes illustres. C'est bien de ces menus détails qu'il s'agit dans la vie d'un grand homme : ne vaudrait-il pas mieux s'attacher à fixer l'attention du lecteur sur les objets et les actions qui ont eu ou qui peuvent avoir des conséquences utiles ou tout au moins intéressantes ? Quoi qu'il en soit donc de l'opinion des savants sur ce nom d'Origène, il est certain que celui de son père était Léonide. C'était un homme pieux et éclairé; il s'occupa lui-même de l'éducation de son fils, et, voyant en lui une sagacité peu commune et une ardeur infatigable, il lui fit commencer de bonne heure des études sérieuses, l'appliquant surtout à l'interprétation de l'Écriture-Sainte. Le jeune Origène y fit des progrès surprenants, et il en acquit en peu de temps une connaissance qui dépassait tellement la capacité de son âge que saint Jérôme disait de lui que dès son enfance il avait été grand homme. Plus tard, il étudia sous le fameux saint Clément d'Alexandrie, dont il fut un des

disciples de prédilection. Il avait dix-sept ans quand eut lieu (202) la persécution de l'empereur Sévère contre les chrétiens. Léonide y périt. Origène, loin d'être effrayé par le sort de son père, se sentit saisi d'un tel enthousiasme pour les confesseurs de Jésus-Christ qu'il brûlait de partager leur martyre. Sa mère, qui appréhendait cette ardeur de jeune homme lui fit enlever ses habits, et par-là l'empêcha d'aller se mêler aux martyrs et s'offrir aux bourreaux, comme il parlait incessamment de le faire. Retenu chez lui, il écrivit du moins à son père, l'exhortant à subir avec courage les épreuves qu'il plaisait à Dieu de lui imposer, et à ne se point mettre en peine de ce qui pourrait advenir de sa femme et de son fils. Cependant la mort de son père lui enleva tous ses biens. Il se trouva dans le besoin de toutes les choses les plus nécessaires à la vie et réduit pour vivre à recevoir les bienfaits d'une dame d'Alexandrie. Ses talents et ses connaissances lui furent alors d'un grand secours: il enseigna la grammaire et les belles lettres; et saint Clément ayant été obligé de quitter vers ce temps Alexandrie, on chargea Origène, malgré sa grande jeunesse, d'exposer, à sa place, la doctrine chrétienne au nombreux auditoire qui venait entendre saint Clément. Il eut la gloire de convertir plusieurs païens et de s'attacher un grand nombre de disciples, dont plus d'un figura depuis parmi les martyrs. Il n'avait alors que dix-huit ans, et il expliquait aussi les lettres saintes aux femmes et aux filles: la calomnie pouvait s'exercer sur lui et le noircir; pour y échapper, il prit un parti extrême, dont il serait permis de douter sans les importantes autorités qui l'attestent: il se mutila lui-même, renonçant à la virilité pour continuer, sans distraction d'aucune espèce, l'enseignement qu'il avait commencé. Cette résolution et cette vigueur de courage, il les retint toute sa vie, et les porta dans toutes ses actions et dans tous ses travaux. Sans se soucier des jugements du public, et fort de l'approbation de l'évêque d'Alexandrie, Demetrius, il poursuivit son œuvre. Il avait depuis long-temps conçu le projet d'un grand ouvrage; il le commença alors, et bientôt l'acheva, grâce à sa persévérance et à la puissance de travail qu'il s'était donnée par des exercices pénibles et dont on se ferait à peine l'idée. Il fit donc les *Tétraples*. C'était une Bible où se trouvaient d'abord le texte hébreu, puis les différentes versions qui en avaient été faites, par les Septante, par Aquila, par Symmachus et par Théodotion, lesquelles étaient distinguées en autant de colonnes. Il y ajouta depuis deux autres versions grecques, et l'ouvrage parut avec cette addition sous le nom d'*Hexaples*. Ces immenses travaux accrurent la réputation d'Origène, et lui donnèrent de nouveaux disciples, parmi lesquels il compta d'illustres personnages, car on peut ranger dans leur nombre le fameux Ambroise, le gouverneur de l'Arabie, et l'impératrice Mammée, qui l'appela à Antioche pour conférer avec lui. Enfin, on venait à Alexandrie dans le seul but de voir l'homme célèbre qui avait osé entreprendre d'élever à la religion chrétienne le plus grand monument littéraire qu'on lui eût encore consacré. Mais la tranquillité dont Origène avait joui jusqu'alors, et qui lui était si nécessaire pour ses études et ses travaux, allait être troublée pour jamais. Les traverses et les vicissitudes de sa vie commencèrent à la guerre insensée que l'empereur Antonin Caracalla fit aux habitants d'Alexandrie. Obligé de quitter sa ville, Origène alla chercher un refuge en Palestine. Il y reçut des évêques de la province la charge d'expliquer publiquement l'Écriture-Sainte dans l'église. Rappelé dans Alexandrie, puis forcé d'en sortir derechef, errant de province en province, il s'arrêta encore en Palestine, où il fut ordonné prêtre. On prétendit que cette ordination était irrégulière, et son évêque en fut mécontent. Toutefois, Origène, revenu dans sa ville natale, y mit au jour ses cinq livres de commentaires sur l'Évangile de saint Jean, huit livres sur la Genèse, des commentaires sur les vingt-cinq premiers

psaumes et sur les Lamentations de Jérémie, ses livres des *Principes* et ses *Stromates*. Le succès qu'obtinrent ces écrits ne fit qu'envenimer la haine de Demetrius contre Origène. Il fut inquiété et contraint encore une fois de s'exiler et d'aller chercher un asile dans une terre étrangère. Il choisit Césarée pour sa retraite. La jalousie de Demetrius l'y poursuivit encore. A l'instigation de cet évêque, un concile déposa et même excommunia Origène. Cependant celui-ci expliquait au peuple de Césarée l'Écriture, et se soutenait au milieu de tant de difficultés par sa douceur, par sa patience et par l'amour qu'il savait inspirer à ceux qu'il instruisait; le nombre de ses auditeurs et de ses admirateurs augmentait de jour en jour; le fameux Grégoire Thaumaturge se joignit à eux, et Origène eut la satisfaction de voir qu'en dépit de ses persécuteurs l'admiration qu'excitaient ses talents et ses vertus s'étendait, loin de s'affaiblir. Cependant, un nouvel édit fut publié contre les chrétiens sous l'empereur Maximin. La persécution fut sanglante. Origène s'enfuit à Athènes, y cherchant un asile où il pût achever quelques écrits sur l'Écriture. Quoique âgé de plus de soixante ans, il travaillait avec une suite et une ardeur infatigable. Tous les instants de sa journée étaient employés soit à la prédication, soit à la composition. Ce fut alors qu'il écrivit sa réfutation du philosophe Celse, le plus estimé de ses écrits. A la persécution de Maximin contre les chrétiens succéda celle de Dèce. Origène n'y put échapper. Chargé de fers et jeté dans un cachot, il souffrit tous les tourments qu'on imaginait alors contre les sectateurs de la foi nouvelle. Mais il étonna ses bourreaux par sa patience dans les tortures et par son inaltérable douceur. Sorti de prison, il ne profita de sa liberté que pour parler et écrire en faveur de la foi chrétienne et pour la défense et la gloire des martyrs. Enfin, après des travaux inouïs, dans une vie si agitée, et une constance à toute épreuve dans la mauvaise fortune, au commencement du règne de l'empereur Gallus (252), mourut dans la soixante-sixième année de son âge cet homme rare par ses talents et plus encore par ses vertus. — Tous les écrits d'Origène ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Quelques-uns ne nous sont connus que par des traductions latines. Tel est le livre *des Principes*. On accuse le traducteur Rufin d'en avoir altéré nombre de passages; et il est probable qu'on a attribué à Origène, sur la foi de ce traducteur latin, des opinions qu'il n'a jamais eues. La doctrine d'Origène n'est donc point nettement connue. Voici néanmoins ce qu'on en sait de plus clair: laissant à part les rêveries qu'on met sous son nom, et qui ont donné naissance à la secte des origénistes, dont il sera parlé ci-après, Origène était profondément versé dans la connaissance de la doctrine de Platon et de celle des pythagoriciens, et il n'était pas étranger à la philosophie stoïcienne. Il distinguait trois sortes de sagesse: la sagesse profane, qui comprend les sciences et les arts; la sagesse des princes de ce monde, c'est-à-dire la philosophie occulte et l'astrologie des Chaldéens; enfin, la sagesse qui a sa source dans la révélation et l'Évangile. Il croyait à la préexistence des ames dans une région supérieure; de là, selon lui, elles venaient animer le corps matériel, avec le pouvoir de se perfectionner par la connaissance de Dieu et l'instruction des bons génies, de se purifier de leurs erreurs, de s'élever à la ressemblance avec Dieu, et enfin à la félicité suprême par la communication intime et l'union avec l'auteur de toutes choses. Telle est pour le fond la doctrine d'Origène. Ses ouvrages ont été plusieurs fois imprimés. Une des meilleures éditions qui en aient été faites est celle de Delarue, imprimée à Paris, 1733-1759, en 4 vol. in-fol. Elle a été reproduite en 15 vol. in-8°, à Wurzbourg, en 1785. On en a commencé une nouvelle impression à Berlin en 1831. Oc.

ORIGÉNISTES, anciens hérétiques de la secte des gnostiques, lesquels, au rapport de saint Épiphane, condamnaient

le mariage, et vivaient dans un infâme désordre. Ils admettaient les livres apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il y eut d'autres origénistes dans le ve et le vi^e siècle, lesquels soutenaient les sentiments d'Origène, ou ceux qu'on lui attribuait. Ils tenaient, dit-on, que Jésus-Christ n'était fils de Dieu que par grâce et par adoption ; qu'il était vérité comparé aux hommes ; mais que comparé à Dieu il n'était que mensonge. Selon eux, l'ame est créée avant le corps, et dans le ciel elle commet des péchés : le soleil, la lune et les étoiles ont des ames ; les corps ressusciteront avec une forme ronde ; les tourmeuts des damnés et des démons ne sont pas éternels ; les anges rebelles seront rétablis dans leur première gloire. Toutes ces rêveries furent adoptées par les moines d'Égypte et de Nitrie, et elles pénétrèrent jusqu'à Rome, grâce à Rufin, traducteur du livre *des Principes* d'Origène. On prie le lecteur de se rappeler ce qui a été dit ci-devant sur ce sujet. Vers la fin du ive siècle, et dans le ve et le vi^e, l'église fut troublée par ces opinions, qu'on appelait hérésies. Elles furent condamnées par Théophile d'Alexandrie, en 399, et plus tard par le pape Anastase. Les livres d'Origène furent anathématisés, et la lecture en fut défendue. Ce jugement fut renouvelé et confirmé en 553, dans le cinquième concile général, le second qu'on tint à Constantinople. Dans ce concile, dit Bossuet, les livre d'Origène, qui troublaient tout l'Orient depuis un siècle, furent réprouvés. Og.

ORIGINAL, mot qui sert à caractériser exclusivement tout ouvrage, tout acte, toute pièce ou lettre qui n'ont point eu de modèle, et qui par conséquent ne sont point des *copies*. L'*original* d'un portrait est la personne qu'il représente. On appelle *original*, par rapport à une traduction, le texte même de l'ouvrage traduit. L'*original* d'un acte, d'un contrat, est la minute qui reste en dépôt, et dont on délivre des copies à qui de droit. Il en est de même d'un traité diplomatique dont l'*original* est conservé dans les archives du royaume. On dit d'un tableau qui n'est point une copie que c'est un *original*. Ce substantif, employé figurément, désigne quelquefois par moquerie une personne qui offre le type d'une singularité ou d'une imperfection. C'est dans ce sens que Boileau dit :

Faut-il d'un sot parfait montrer l'original?

Enfin, savoir une chose d'*original*, signifie qu'on la tient de la source même.

Original, originale, mot employé ordinairement pour qualifier une chose qui a le mérite de la nouveauté, et qui n'a pas eu de modèle, ou peut au contraire en tenir lieu. Une histoire *originale* est celle que d'autres historiens ont copiée. « On ne sait, dit Voltaire, de toutes ces histoires quelle est l'*originale*. » Un tableau *original* est celui pour lequel l'auteur n'a eu de modèle que la nature et son imagination. Une pensée est *originale* quand elle se distingue par une nouveauté singulière et piquante, ou par un aperçu tout-à-fait neuf. Pour qu'une pensée soit *originale*, il faut qu'elle soit en même temps raisonnable et naturelle : sans ces deux qualités, elle ne serait plus que bizarre. Une pensée qui n'est pas neuve peut en quelque sorte être rajeunie par une expression *originale*. Le mot célèbre de M. de Bonald : « La littérature est l'expression de la société, » n'offre point une pensée neuve, car Sénèque avait dit bien long-temps avant : *Talis hominibus fuit oratio*, *qualis vita* ; ce qui signifie que le style dominant est l'image des mœurs publiques. Cependant, la justesse et l'énergique concision de l'auteur français donnent à sa phrase une physionomie *originale*. Un auteur *original* n'est pas, comme beaucoup de gens semblent le croire de nos jours, l'écrivain qui, pour faire autrement que les autres, se jette dans d'extravagantes conceptions, et n'emploie que des façons de parler étranges ou ridicules. On ne doit accorder un brevet d'originalité qu'aux auteurs qui non seulement ont un esprit à eux, mais encore sont constamment fidèles aux lois de la raison et du bon goût. Pascal, Labruyère, Voltaire, Paul-Louis Courier,

sont des écrivains originaux. « Il semble, dit Vauvenargues, que la raison, qui se communique aisément et se perfectionne quelquefois, perd d'autant plus vite son lustre et le mérite de la nouveauté. Cependant, ceux qui conçoivent les choses dans toute leur force et qui poussent la sagacité jusqu'aux termes de l'esprit humain, impriment ce haut caractère dans leurs expressions, et le reste des hommes ne pouvant atteindre la perfection de leurs idées et de leurs discours, leurs écrits paraissent toujours *originaux;* pareils à ces chefs-d'œuvre de sculpture qui sont depuis tant de siècles sous les yeux de tout le monde et que personne ne peut imiter. » CHAMPAGNAC.

ORIGINE. C'est un de ces mots vagues comme il en fourmille dans notre langue, et qu'il serait d'autant plus difficile de définir exactement qu'il est susceptible d'un trop grand nombre de définitions, car la plupart de nos mots ne disent rien, ou du moins pas assez, que parce qu'ils disent trop, et l'insignifiance du sens vient de la profusion des éléments qui servent à le former. Il n'est, en effet, personne qui, au mot *origine*, ne conçoive de suite comme une idée de naissance, de commencement, de création, de principe, d'extraction, etc.: c'est en effet un peu de tout cela, et ce n'en est cependant rien précisément. Ces divers mots ne peuvent, même parfois, avoir *origine* pour synonyme qu'autant qu'ils rentrent absolument par leur acception dans l'ordre moral ou métaphysique des êtres : ainsi, *naissance*, par exemple, désignant, dans son sens ordinaire, l'acte de procréation d'un être animé, ne peut, dans ce cas, être remplacé par *origine;* mais il pourra très bien l'être si, au lieu du fait matériel, on parle des circonstances où il s'est effectué : ainsi, un enfant sera d'*origine* ou de *naissance* royale, d'*origine* ou de *naissance* obscure, suivant la condition de ses parents, suivant qu'il aura tiré en naissant, à la loterie de la vie, un billet de valet ou de maître, de mendiant ou de roi. Les mots *souche, extraction*, peuvent aussi figurément être pris, mais seulement dans ce cas, pour *origine*, et encore, leur acception se restreint-elle alors à l'individualité : ainsi, l'on dira bien d'un homme qu'il est de noble *origine*, noble *souche*, noble *extraction;* mais le premier de ces trois mots conviendra seul, en parlant d'un peuple dans le même sens : ainsi, les Francs étaient d'*origine*, et non pas d'*extraction* celtique. *Commencement* a quelque chose de plus positif, de plus matériel, et surtout de trop prosaïque, en sorte que le goût ne permet que rarement de lui donner *origine* pour synonyme. C'est en prenant l'effet pour la cause qu'on substitue parfois dans l'ordre moral le mot *principe* au mot *origine*, comme dans cette phrase : Dieu est l'*origine* ou le *principe* et la *fin* de tout ; on désigne alors par ces mots une puissance, une cause première, d'où dépend tout ce qui est en nous et autour de nous; mais, le plus ordinairement, *principe*, pris pour *origine*, signifie une proposition, ou plutôt un axiome de justice ou de droit naturel, qui doit servir de base aux institutions, aux choses dont on parle, comme quand on dit : dans le *principe* des sociétés, tous les hommes étaient égaux, c'est comme si l'on disait que quand les sociétés ont *commencé*, elles se régissaient encore d'après le *principe* du droit naturel, ou du moins, celui-ci se trouvait encore en harmonie avec le droit politique et civil d'alors, auquel il a été si complètement sacrifié depuis. Nous ne suivrons pas, d'ailleurs, les nuances nombreuses sous lesquelles peuvent s'offrir les acceptions diverses du mot *origine* : il prend le nom d'*étymologie*, quand il sert à désigner les éléments dont un mot est formé, ou plutôt la manière dont un mot se trouve formé de ses éléments. On pourrait, d'ailleurs, demander pourquoi le mot *origine*, susceptible, ainsi que ses prétendus synonymes, d'un sens physique et d'un sens moral, si l'on peut ainsi parler (et l'on ne peut guère, en effet, désigner autrement ces deux différents points de vue sous lesquels se présente

l'acception générale et commune de ces divers mots dans l'ordre matériel et l'ordre métaphysique des êtres), on pourrait disons-nous, demander pourquoi ces mots, ainsi que beaucoup d'autres, ne sont pas également susceptibles d'un sens figuré? La question serait loin d'être résolue en répondant que l'idée ou les idées qu'ils représentent ne sauraient servir de texte à des comparaisons, car ce ne serait vraiment là, pour nous servir du langage des rhéteurs, qu'une *pétition de principe*. Cette question, assez simple en apparence, est néanmoins d'une très haute portée; et, ce qui peut sembler étonnant, c'est qu'on en trouverait plus encore, peut-être, les éléments de solution, dans la forme que dans le fond du langage. BILLOT.

ORION, fils de Neptune et d'Euryale (la haute mer), fut, chez les Grecs, un personnage tout astronomique. Son origine et ses aventures, en apparence si ridicules, formulées par les philosophes et les poètes pour l'amusement du peuple, sont symboliques. Orion est le soleil, l'*Horus* égyptien, nom que les Hellènes firent passer de Thèbes et de Memphis à Athènes. *Or*, en langue phénico-hébraïque, signifie *feu, lumière*; il est le générateur du verbe latin *oriri* (se lever, paraître). Orion fut, chez les Grecs, le soleil personnifié, en même temps, ou peut-être quelque temps avant Phœbus, Apollon, Hypérion, Titan, noms donnés par eux à cet astre, et qui qualifiait si bien sa nature et son ministère. Ils veulent dire, le premier, le *brillant*, le deuxième, *celui qui lance de loin*, le troisième, *celui qui marche au-dessus*. Les sages et les poètes hellénisèrent *Hor* ou *Horus*, le soleil des Pharaons, en *Oriôn*, et le cachèrent sous leurs mythes accoutumés, emblèmes toujours si significatifs. Ce héros était, selon eux, un superbe géant: sa tête touchait les nues et ses pieds la terre; il dépassait de toutes ses larges épaules le niveau de la mer, au milieu de laquelle il marchait. Diane, du haut des airs, voyant une têtes énorme et sans corps voyager sur les flots, lance une des flèches de son carquois sur elle, et si juste qu'elle tue Orion. Le soleil, en effet, lorsqu'il s'élève sur les horizons maritimes, ne semble-t-il pas sortir de la mer où une moitié de son disque paraît long-temps cachée encore. Voilà la naissance d'Orion, fils de Neptune (le flot général) et d'Euryale (la haute mer), clairement expliquée. Les syzygies, conjonctions ou oppositions du soleil et de la lune, dans lesquelles les rayons de cette planète, ou, si l'on veut, les flèches de Diane, son nom de déesse, sont directement ou à peu près opposés au flambeau du monde, les syzygies, disons-nous, expliquent les traits de sa brillante et jalouse compagne lancés sur son disque sortant des mers. Car, bien que cette planète, satellite du soleil, en reçoive sa clarté, elle n'en reflète pas moins ses rayons sur tout ce qui l'entoure, et sur le grand astre même auquel elle doit son éclat. La mort d'Orion explique les éclipses presque totales du soleil par la lune. Les *voyants*, ces poètes hébreux, n'ont-ils point dépeint le grand astre du jour comme l'Orion grec? « Il prend sa course, il s'avance comme un superbe géant, disent-ils, en parlant du soleil. » Orion eut une première femme, du nom de Sidé, que Junon, ou Hêra (l'air), jalouse, fit mourir. C'est sans doute quelque île fortunée, aimée et fertilisée du dieu de la lumière, que la peste ou l'air vicié aura désolée. Orion recherche une nouvelle épouse, il demande à Œnopée (le noir visage) sa fille Mérope (portion de visage). Le roi de Chio la lui refuse, et, bien mieux, crève les yeux au héros, qu'il a enivré et abandonné sur les grèves de la mer. Cet Œnopée, ou noir-visage, c'est la nuit qui obscurcit l'œil du monde au rivage de la mer Atlantique. Cette Mérope, ou portion de visage, à laquelle aspire le héros-soleil, c'est la portion du globe, un de ses hémisphères, que, successivement à l'autre, il éclaire avec tant d'amour. Enfin, Orion, *aveugle*, se réfugie dans les forges de Lemnos. Voilà bien les volcans souterrains, et privés de la lumière du jour, d'où sortent

des feux sombres mêlés de fumée. Là, le héros-géant saisit et charge sur ses épaules un bel adolescent à la blonde chevelure, et, à l'aide de ce guide, retourne vers les lieux où le soleil se lève, et dès qu'il a touché ces rivages vermeils et si connus de lui, il recouvre la vue. Le jour naissant est bien reconnaissable dans ce jeune homme aux cheveux d'or, qui ne fait qu'un avec Orion, puisqu'il le porte marchant lui seul, et toujours. Le midi, qui verse des flots de clarté, c'est Orion qui, recouvrant la vue, rouvre ses yeux si admirablement beaux; car Orion, racontent les mythes, passait pour le plus beau, le plus majestueux, le plus accompli des héros de son temps; et, en effet, est-il rien de comparable au soleil? Bientôt Orion, versé dans l'art du dieu-forgeron de Lemnos, bâtit un palais souterrain à Neptune son père. Qui ne reconnaît là ces voûtes marines de matières volcanisées et cristallisées qui règnent comme de longues galeries dans l'abîme des eaux, et qui sont le résultat de l'action des feux célestes et terrestres combinés? L'Aurore, dit le mythe, passionnée pour Orion, inspire une cruelle jalousie à Diane, dont cependant ce héros aime à toucher le voile. En effet, au lever de l'Aube, la Lune, ou Diane, pâlit, et le Soleil suit de près l'Aurore, qui entr'ouvre amoureusement devant lui son écharpe bleue pleine de roses, tandis que lui, roi du ciel, carresse encore de ses blancs rayons la Lune qui s'en va triste et s'effaçant. — Les mythes représentent Diane outragée dans sa tendresse par le héros-soleil, envoyant un scorpion qui le pique et le tue. N'est-ce pas là la lune, dans ses révolutions annuelles, ramenant le mois du signe zodiacal le *scorpion*, dans lequel l'astre du jour entrant voit comme mourir ses rayons plus obliques? Ce fils de Neptune, ajoute le mythe, aimait la chasse avec fureur. Ce sont les bêtes sauvages fuyant les flèches ardentes du midi et s'enfonçant dans les bois. Homère peint Orion chassant et pourchassant toujours avec la même ardeur dans les champs élysiens, après sa mort. A l'époque où vivait Orion, une peste horrible dépeuplait la ville de Thèbes; l'oracle, comme c'était la coutume dans les grands fléaux, fut consulté. Il répondit que les dieux infernaux demandaient deux princesses de naissance divine. Les deux filles d'Orion se dévouèrent; leur sang inonda les autels altérés de ces impitoyables dieux. La patrie, sauvée par leur dévouement, leur dressa, avec des pompes magnifiques, un bûcher dans la partie haute de la ville. Des flammes de ce bûcher, dit le mythe, sortirent deux beaux jeunes hommes, ayant chacun un diadème sur la tête; on les nomma les Couronnés. — Ces deux princesses immolées sont les deux filles d'Orion-Soleil, c'est-à-dire la lumière, qu'enfante sa présence, et la nuit, que produit son absence. Ces deux jeunes hommes sont le double soleil en apparence des deux hémisphères du globe; leurs couronnes sont les rayons de cet astre. Quant à l'éminence de la ville où fut allumé le bûcher des deux filles d'Orion, c'est une imitation des lieux hauts des Hébreux et des Phéniciens, qui y sacrifiaient à Baal, chez eux le *monarque*, et par extension le Soleil. Le génie des Grecs, tour à tour tragique, comique, satirique et moqueur, génie qu'on ne peut mieux comparer qu'au génie des Français, joua sur le nom d'Orion, l'Horus égyptien; il en composa un mythe plaisant au goût du peuple. *Ouron*, dans l'idiome des Hellènes, signifie *urine*. Leurs poètes mythiques feignirent donc qu'un certain villageois, du nom d'Hyriée, ayant donné l'hospitalité à Jupiter, à Neptune et à Mercure, ces dieux, en récompense, comme en agissaient nos fées du moyen âge, lui dirent de former un souhait et qu'il serait accompli. Hyriée souhaita d'avoir un fils sans commerce de femme. Aussitôt, les trois dieux urinèrent, et c'est le moins pour le plus, sur la peau du taureau que le bon villageois avait immolé pour le festin sacré. Ils recommandèrent à Hyriée de l'enfouir dans la terre, ce qu'il fit, et, au bout de neuf mois, Orion en naquit. Ce mythe grotesque est encore tout astrono-

mique. Orion, né sans le concours d'un père et d'une mère, est le soleil primordial, création de Dieu; la peau du *taureau* d'où il naît est le signe zodiacal ainsi appelé, et d'où l'astre du jour sort pour briller bientôt de tous ses feux sur l'hémisphère boréal. Cependant, au détriment d'Horus, le soleil égyptien, le soleil grec, c.-à-d. Phœbus, Apollon, Titan, Hypérion, avait envahi l'Olympe. Le bel Orion ne devait pas être relégué dans un exil absolu; on en fit une des plus brillantes et des plus étendues constellations du ciel, projetée moitié sur l'équateur et moitié au-dessous. — Orion fut depuis cette magnifique constellation formulée dans la voûte céleste par un grand nombre de brillantes étoiles; elle est située entre les gémeaux et le taureau, signes du zodiaque, mais un peu plus bas qu'eux. Elle se dessine en un grand quadrilatère. Elle est composée de 80 étoiles, dont trois très belles et scintillantes, et sur une même ligne, que les astronomes nomment *baudrier d'Orion*, le peuple les *trois rois*. Elle est environnée, comme une reine du ciel, d'une cour, d'une légion d'étoiles les plus blanches, les plus pures, les plus scintillantes du firmament. Dans les nuits sereines d'hiver, elle charme les regards du contemplateur par sa rayonnante et mystérieuse beauté. C'est à tort que les anciens, Virgile entre autres, l'ont appelé *nimbosus Orion* (le nuageux Orion): son lever du soir et sa présence sur l'horizon, durant l'hiver, justifient à peine cette espèce d'outrage fait à . . . as éclatante constellation de la céleste voûte.

Denne-Baron.

ORIPEAU, lame de cuivre ou de laiton très mince, fort battue, polie et brillante, qui de loin a l'éclat de l'or. On mettait autrefois des bandes d'oripeau avec des festons de lierre aux porches des églises, où il y avait quelque fête, ou des indulgences. — Il se dit plus ordinairement de toute étoffe, de toute broderie qui est de faux or ou de faux argent: on habille les poupées d'*oripeau*. Les acteurs ambulants sont couverts d'*oripeau*. — Il se dit par extension et familièrement d'une ancienne étoffe ou d'un vieux vêtement dont l'or est passé; et figurément des ouvrages d'esprit où il y a de faux brillants: tout n'est pas or pur dans ce poëme, il y a bien de l'*oripeau*. X.

ORLÉANS (Ville, gouvernement, généralité, royaume et duché d'), et Orléanais. La ville d'Orléans est célèbre dans l'histoire par le grand drame qui s'est joué sous ses murs au commencement du règne de Charles VII, par sa foi et ses vieilles croyances dans la religion du Christ, par sa fidélité et son dévouement inébranlable à la dynastie de nos rois. Elle est située au centre de la France, dans le département du Loiret (*v.*), dont elle est le chef-lieu, au sud et à 29 lieues 1/2 de poste de Paris, sur la rive droite de la Loire, et par 0° 25' 34" de longitude ouest, et 47° 54' 12" de latitude septentrionale. On fait remonter son origine au temps des druides, qui en auraient jeté les premiers fondements quand ils vinrent s'établir dans la forêt qui l'ombrage au nord. Ils la placèrent sous la protection des dieux domestiques ou lares (*genii*). De là le nom de *Genabum* qu'elle prit et qu'elle portait encore lorsque les légions romaines envahirent les Gaules. César en parle dans ses commentaires; il la mentionne comme une des positions les plus formidables des Carnutes, nation qui occupait jadis le pays chartrain, et qui avait fait de cette ville un des marchés les plus importants de l'époque. Quand César en fit le siége (51 ans av. J.-C.), elle lui opposa d'abord une vigoureuse résistance, mais le général romain ayant tenté un assaut de nuit, il s'en empara sans éprouver une grande perte, et la fit raser après l'avoir pillée et incendiée, en sorte qu'ayant été forcé l'hiver suivant d'y séjourner, il dut dresser des tentes dans les rues et l'intérieur des maisons pour mettre ses troupes à l'abri de l'intempérie de la saison. Cette ville ne sortit de ses ruines qu'après l'entière pacification des Gaules; elle entra alors dans un des nomes

qui composèrent la nouvelle circonscription territoriale, et une colonie romaine, augmentée de quelques familles de l'ancienne population, s'y établit. Les maisons et les murs d'enceinte ne tardèrent point à être réédifiés; toutefois, ce ne fut que sous le règne d'Aurélien, qui l'avait visitée, qu'elle prit un certain accroissement. On lui attribue ses plus anciens monuments, et la plupart des voies romaines qui y aboutissaient, de Lyon, Gien, Montargis, Pithiviers, Paris, Chartres, Châteaudun, Beaugency, Blois, Tours et Romorantin. Aussi la voyons-nous dans les plus anciennes chroniques changer son nom primitif contre celui de cet empereur (*Aurelianum*, *Aurelia*), dont plus tard on fit *Orléans*. — Attila, descendu en 451 des sommets de l'Asie avec une armée nombreuse, se dirigea vers cette cité, résolu de s'en rendre maître et de jeter ainsi l'effroi dans le nouvel empire romain; mais déjà la fidélité et le courage germaient dans les cœurs de ses habitants, et l'opiniâtre défense qu'elle fit, excitée par son évêque Saint-Aignan, digne précurseur de Jeanne d'Arc, permit au général romain Aétius d'arriver à son secours. Il atteignit, dans les plaines de Champagne, les Huns, qui avaient fui à son approche, et les tailla en pièces, ne leur laissant pour toute retraite que les forêts de la Germanie. Un siècle après, en 570, Orléans se vit menacée par des cohortes saxonnes commandées par Odoacre, et venues par la Loire de l'extrémité de la Bretagne. Childéric, roi des Francs, accouru à son secours, battit les Barbares sous ses murs, et les habitants, par reconnaissance, se placèrent volontairement sous sa domination. Dès lors, Orléans cessa pour toujours d'appartenir aux Romains. Clovis, premier roi chrétien, ayant à son lit de mort partagé ses états entre ses quatre héritiers, fit d'Orléans la capitale du royaume, dont il dota Clodomir, l'aîné : ce petit royaume comprenait la Sologne, la Beauce, le Blésois, le Gâtinais, l'Anjou et le Maine. Sous Clotaire, il retourna à la couronne; mais, fondu à la fin de son règne dans le royaume de Bourgogne, il devint l'apanage de Gontrand, son second fils, dont la capitale fut tantôt Châlons-sur-Saône et tantôt Orléans. Gontrand, mourant sans postérité, légua son royaume à Childebert, son neveu, qui le transmit à ses descendants jusqu'à Clotaire II, devenu seul possesseur, par la mort de Sigebert, de toutes les conquêtes de Clovis. Sur la fin de la première race, et pendant le cours de la seconde, le royaume d'Orléans échut presque toujours aux rois de Neustrie. Il tomba entre les mains de Hugues-le-Grand. Hugues-Capet, son fils, chef de la race capétienne, le réunit à la couronne. Philippe de Valois, appelé au trône en 1328, l'érigea en duché en faveur de son fils Philippe, le premier prince du sang qui prit le titre de duc d'Orléans. A sa mort, le duché retourna à la couronne faute d'héritiers. Charles VI le donna en apanage à son frère Louis, père du bâtard d'Orléans. Louis XII le réunit de nouveau à la couronne; mais, un siècle après, Louis XIII l'en détacha pour en gratifier son frère Gaston. Louis XIV, en montant sur le trône, le donna à son frère. Le fils de celui-ci devint régent de France sous la minorité de Louis XV. Son petit-fils Philippe fut le père du roi actuel. Aujourd'hui, le titre de duc d'Orléans n'est plus qu'honorifique. Il est porté par le premier prince du sang. Orléans a eu aussi ses comtes, ses vicomtes et ses marquis, parmi lesquels on cite le comte de Ragumbert, neveu d'Aribert, roi des Lombards; le comte Robert, fils de Thierri, gouverneur de France; le comte Eudes, couronné roi de France à Orléans en 890; le vicomte Ingelger, qui, lorsque les Normands, en 866, ravagèrent la Beauce et les environs, transporta à Auxerre, puis à Tours, le corps de saint Martin, enseveli dans le couvent de Marmoustier; et le marquis Hugues, fils de Hugues-le-Grand. — A l'époque où la France était divisée en trente-un grands gouvernements, Orléans était la capitale d'une province appelée l'*Orléanais*, qui comprenait cinq pays : l'Orléanais

propre, resserré entre le Gâtinais, la Beauce, la Sologne et le Berri; le Blésois, la Sologne et la Beauce, subdivisée en trois petits pays : le pays chartrain, le pays dunois et le pays vendômois; elle était bornée au nord par l'île de France, à l'ouest par le Maine, au sud-ouest par la Touraine, au sud par le Berri, au sud-est par le Nivernais, à l'est par la Bourgogne et la Champagne. Aujourd'hui, cette province est fondue presque en entier dans les départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. Elle passait autrefois pour une des plus riches et des plus populeuses du centre de la France. La généralité d'Orléans, institution toute financière, comprenait les douze élections d'Orléans, de Pithiviers, de Dourdan, de Chartres, de Châteaudun, de Vendôme, de Beaugency, de Blois, de Romorantin, de Montargis, de Gien et de Clamecy.—L'évêché d'Orléans passe pour le plus ancien de la France; sa création remonte à l'époque de l'introduction du christianisme dans les Gaules. Il comprend les 3 départements que nous avons cités plus haut; il est suffragant de l'archevêché de Paris. Son clergé passait autrefois pour très éclairé; il joua un grand rôle dans les conciles et les états-généraux qui se tinrent à Orléans. — Les armes de la ville avaient autrefois un grand rapport avec l'écusson de France; elles portaient également trois fleurs de lis; elles furent modifiées sous l'empire. Napoléon surchargea le champ d'un emblème rappelant l'héroïque défense de Jeanne d'Arc. Il voulut aussi que sur une place publique s'élevât à la gloire de cette femme inspirée la statue qu'on y voit encore, et qui, palladium de la cité, est un objet de vénération pour ses habitants. Quant aux détails du siége de 1428, un des plus beaux faits d'armes de la France, *v.* dans ce dictionnaire les articles Jeanne d'Arc, Charles VII et France (Histoire de). — La ville d'Orléans est bâtie sur une éminence qui s'abaisse au midi vers la Loire, dans une plaine magnifique, arrosée par ce fleuve et par le Loiret. Deux boulevards, agréablement ombragés, l'un intérieur, l'autre extérieur, séparés par un mur et des fossés sans eau, en partie comblés, forment aujourd'hui son enceinte, qui a plus d'une demi-lieue. Elle est en outre enveloppée par huit faubourgs très riches, très populeux, donnant leurs noms à autant de portes ou de grilles. Un de ces faubourgs, celui de Saint-Marceau, situé au sud, sur la rive gauche de la Loire, communique avec la ville par un pont de 170 toises, composé de neuf arches, dont la principale a plus de 100 pieds d'ouverture. Commencé en 1751, achevé en 1759, il a coûté 2,671,000 francs au gouvernement et à la ville. Orléans se dessine en un demi-cercle, dont le diamètre parallèle à la Loire a plus d'une demi-lieue. Le sol est sablonneux, entre-coupé à une certaine profondeur de couches calcaires, sur lesquelles reposent les fondations de la plupart des édifices. Cette ville passe avec raison pour une des premières du royaume. Elle se distingue par son industrie, son urbanité et l'importance de sa population, qui s'élève *intra muros* à 40,200 ames. Ses revenus annuels sont de 610,000 francs; ses dépenses fixes de 452,000 francs. Le surplus est employé à des travaux d'utilité ou à des embellissements. Aussi voit-on chaque jour ses rues s'aligner et s'élargir, ses places s'étendre, ses quartiers s'assainir, ses quais s'embellir, ses vieux édifices se réparer, et de nouveaux établissements s'élever aux arts, à la bienfaisance et aux besoins toujours croissants d'une grande cité. Parmi ses monuments, on remarque : 1° la cathédrale, une des plus belles de France pour la hardiesse de sa coupe et la délicatesse de ses ornements, célèbre par le sacre de quelques rois et le tombeau de quelques autres; 2° l'église de Saint-Aignan, dont on admire l'architecture gothique et la chapelle souterraine; 3° plusieurs autres églises dignes aussi d'être visitées; 4° l'ancien hôtel-de-ville, qui renferme aujourd'hui un riche musée et de belles galeries d'histoire naturelle; 5° une salle de spectacle fraîchement décorée; 6° l'hôtel de l'évê-

ché, dont le grand portail est magnifique, qui possède les portraits et les bustes de ses prélats, et qui a compté parmi ses hôtes plusieurs rois, l'empereur Napoléon et Marie-Louise ; 7° le nouvel hôtel-de-ville, l'hôtel de la préfecture, le palais de justice, une superbe halle aux blés, construite en 1826 ; l'hôpital général, qui contient près de 800 lits ; l'hospice de la Croix pour les femmes enceintes, la bibliothèque publique, riche de plus de 27,000 volumes, et l'abattoir, situé hors de la ville, le long du boulevard. On remarque à Orléans un oratoire, une église consistoriale réformée, un séminaire diocésain, plusieurs couvents, un Hôtel-Dieu où se font des cours, un établissement d'eaux ferrugineuses, plusieurs casernes d'infanterie, un collége royal, placé dans l'ancienne abbaye de St-Symphorien, et où les jésuites ont enseigné autrefois ; des écoles primaires et secondaires et des écoles chrétiennes ; plusieurs pensionnats, des cours gratuits de dessin, d'architecture, de chimie et de physique ; de nombreuses sociétés de bienfaisance et de charité, plusieurs sociétés savantes, une caisse d'épargne, une loge de francs-maçons sous l'invocation de Jeanne d'Arc, une cour royale, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une bourse, une chambre de commerce et un conseil de prud'hommes. Parmi les antiquités dignes d'être signalées, soit à cause de leur état de conservation, soit pour les souvenirs qu'elles rappellent, il ne faut pas oublier la maison d'Agnès Sorel, rue du Taboury ; celle de l'Annonciade dans la même rue ; la demeure de Diane de Poitiers, petite rue des Albanais ; la maison des étuves; l'hôtel des monnaies, la maison du cloître Saint-Aignan, que Charles-Quint habita ; celle de François Ier, rue de la Recouvrance ; celle du célèbre jurisconsulte Pothier, ornée d'un buste en marbre qu'y a fait placer la ville ; la porte Saint-Jean, la seule qui soit restée debout de l'ancienne enceinte; le magasin à poudre, construit dans une ancienne tour de défense, dite la *tour Bourbon* et la *tour Blanche*, d'où partit le coup mortel qui priva l'armée anglaise de son général en chef lors du siége soutenu par Jeanne d'Arc. — Orléans, baignée d'un côté, comme nous l'avons dit, par la Loire, est abritée de l'autre par son immense forêt, l'une des plus belles de France, ayant 12 à 14 lieues de long sur 4 à 5 de large. Outre ses faubourgs, elle est environnée de délicieux villages, peuplés de maisons de campagne, où les habitants accourent l'été. Car l'aspect intérieur de la ville, il faut le dire, est triste, sombre, monotone ; les maisons y sont généralement bâties en bois, les rues étroites et sinueuses. Exceptons-en toutefois les grands quartiers, les grandes communications, qui offrent tous les agréments des belles villes modernes. Les étrangers cependant visitent Orléans, mais ne s'y fixent pas ; ils préfèrent Blois et Tours, dont les environs sont plus pittoresques. Les transactions commerciales étaient autrefois fort considérables à Orléans, et ses habitants passaient pour exceller dans tous les genres d'industrie; aujourd'hui, le commerce y a principalement pour objets l'importation des épices, la vente des vins des alentours, qui sont très abondants, et dont quelques crûs méritent d'être distingués ; la fabrication des alcools et de plusieurs espèces de vinaigres fort en vogue, l'épuration et le blanchiment des cires, la préparation et le tannage des cuirs, le raffinage du sel et du sucre, la préparation de toutes sortes de mélasses et de sirops, la distillation des liqueurs, le filage du lin, du chanvre, du coton et des laines, la fabrication de draps et étoffes, telles que serge, flanelle, cotonnades, toiles peintes, diverses soieries, et les couvertures de laine ; la vente des grains et des farines du Berri et de la Beauce, la préparation des cendres gravelées pour les teintures, la fabrication de la céruse, de toute sorte de couleurs et de colles, la chapellerie, la mégisserie, la corroierie, la parcheminerie et la pelleterie; la préparation du noir animal et de toutes sortes de fécules et de pâtes, telles que ver-

micelle, macaroni, etc.; la composition de toute espèce de produits chimiques, la fabrication des métaux, des objets de quincaillerie, et particulièrement des limes et des faulx, qui soutiennent avec avantage la concurrence de l'Allemagne; la vente d'une immense quantité de sabots et d'objets en bois, tels que cuillers, assiettes, vases, etc., travaillés dans les villages de la forêt; le produit de la pêche de la Loire et des vastes étangs de la Sologne; puis la vente des charbons de terre et des charbons de bois provenant également de la forêt; enfin, l'horlogerie, la bijouterie, l'orfèvrerie, la poterie, la faïencerie, la tuilerie, la papeterie, l'imprimerie; et la fabrication d'une sorte de bonnets ou gasquets de Tunis, dont on exporte une grande quantité en Turquie, en Asie et dans le nord de l'Afrique. En résumé, on compte à Orléans environ 280 maisons occupées du commerce des vins, des eaux-de-vie et des vinaigres; 6 à 7 raffineries; plus de 20 filatures, entre autres celle aux 7 étages, créée par le duc d'Orléans, et mue par la vapeur; 7 belles imprimeries, dont 2 lithographiques; quelques brasseries, une foule de fabriques et de métiers, dont plusieurs pour le tulle et la dentelle, plusieurs fonderies considérables. Ce commerce est alimenté par des routes magnifiques, par la Loire, le canal d'Orléans, le canal du centre et le Loiret. Les habitants passent pour ne point apporter dans leurs transactions cet égoïsme, cette avidité trop communs ailleurs. On leur accorde généralement de la droiture, de la probité. Ils conservent enfin ce tact, ce charme de l'hospitalité qui devient de plus en plus rare dans nos grandes villes. — Il est grand nombre de noms illustres dont le souvenir est demeuré cher aux Orléanais. Nous citerons dans les sciences : Albas, Jean Alleaume, Defay, Barrot-Duplessis, Legendre, et Tassin, premier géographe du roi; dans la poésie, l'histoire et les lettres : Allant, L. Alleaume, Audebert, A. Bailly, Dolet, Claveret, Guyot, Mallard, cité par Lacretelle et Voltaire; Mme Massureau, Rippault, ancien membre de la commission d'Égypte; Vergnault-Romagnési; Thémiseul de Saint-Hyacinthe, proche parent de Bossuet; Rivaut, Rosni, Vulfin-Boëce; dans les ordres : Alleaume, Dumoulin, Isambert, Jacob, Saint-Loup, Poulin, confesseur et prédicateur de Louis XIV; Laustespine, ancien ambassadeur; Rousse, célèbre professeur à la Sorbonne; Létocle, dont Calvin fut le disciple; dans la médecine et la chirurgie : Arnault, Asselineau, Delacroix, Latour, premier médecin de Louis Bonaparte, roi de Hollande; Lebas, Leblanc, Petit, célèbre dans les temps modernes; Petit, médecin d'Henri IV et de Louis XIII; Poneeau, premier médecin de Charles VIII; Rougeau, chirurgien de la cour en 1620; dans la peinture, la gravure, la sculpture et l'architecture : Beauvais de Péai, Chartier, Château, Corneille, Bourdin, Desfrische, Ducerceau, architecte d'Henri II; Gervaise, Godard, Hubert, Léveillé, Moyreau, Pérelle, Petau, Poncet, Robert, peintre du cabinet du roi en 1660; dans la mécanique : Jacques-Félix, Hautefeuille, Perrot; dans le commerce et les finances : Patas de Bourgneuf, Garrault, Vendebergue et Voldemar; dans la magistrature, le barreau et les assemblées nationales : Alix, Augrau, Bruneau, Chôtard, Dupleix, de Gast, Jousse, l'ami et le rival de Pothier; Sourrat, de la Boullaye; dans la musique : Mondoré, Moyreau et Émery; dans l'art de la guerre : Belle-Teste, l'ami et le compagnon de Kléber en Égypte; Fourgeau, maréchal de France et l'ami d'Henri IV; enfin Bongars, conseiller de ce grand roi, et ambassadeur sous Louis XIII; Flacourt, gouverneur de Madagascar en 1661; Haller, ancien chancelier de l'université de Paris; Laurault de Foncemage, membre de l'académie française et des inscriptions; Pharès, célèbre astrologue du temps de Charles VIII; et Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, dont elle eut un fils, Charles de Blois, duc d'Angoulême.

JULES SAINT-AMOUR.

ORLÉANS (Ducs d' [*v.* le Supplément de la lettre O]).

ORLÉANS, jolie île du Bas-Canada, dans le Saint-Laurent, au-dessous de Québec. Elle a environ 10 lieues de long sur 2 de large. On évalue sa population à 4,500 ames. Sa partie centrale est bien boisée; le reste de sa surface est à peu près partout fertile et bien cultivé. Malheureusement elle n'est arrosée que par la petite rivière du Dauphin, le ruisseau de Maheux et quelques autres encore moins considérables, et dont les eaux diminuent beaucoup en été. On a pratiqué une belle route sur son pourtour; d'autres la traversent en différents sens.

ORLÉANS (Nouvelle), ville des États-Unis (Lonisiane), dans une île longue et étroite, sur la rive gauche du Mississipi, à environ 42 lieues de son embouchure dans le golfe du Mexique. Elle s'élève au milieu d'une petite plaine entourée de marais, et au-dessous du niveau du fleuve, des inondations duquel elle est garantie par une levée. Le Mississipi y est bordé d'un beau et large quai. On y compte onze faubourgs; elle présente au loin le plus bel aspect. Ses rues, qui se coupent à angle droit, sont larges, munies de trottoirs, et la plupart arrosées par des ruisseaux destinés à l'écoulement des eaux pluviales et ménagères; mais, à l'exception de cinq ou six, elles ne sont point pavées. Quant aux maisons, elles sont généralement construites en briques, à deux ou trois étages, et ornées de balcons; il y en a en outre beaucoup qui ont des jardins. Les maisons en bois disparaissent. — On remarque la place d'armes, l'esplanade, l'hôtel-de-ville, la cathédrale, le presbytère, l'église presbytérienne, l'hôpital, les deux théâtres, la salle des redoutes, et les trois marchés. La Nouvelle-Orléans possède différents établissements de bienfaisance et d'instruction publique, quatre banques, neuf compagnies d'assurance, des pressoirs à coton, des moulins à vapeur et des forges; mais elle est surtout importante par son commerce, qui s'étend aux Antilles, à l'Amérique méridionale et à l'Europe. On en exporte surtout du coton, du sucre, de la farine, de la viande fumée, de l'eau-de-vie, des pelleteries, des planches, etc. On y publie plusieurs journaux en français, en anglais, en espagnol. — Malheureusement cette ville est fréquemment en proie aux ravages de la fièvre-jaune, fléau auquel on cherche toutefois à remédier par le desséchement des marais du voisinage. — La Nouvelle-Orléans a été fondée en 1717; mais ce ne fut qu'en 1722 qu'elle commença à prendre quelqu'accroissement. Après avoir été tour à tour sous la domination de l'Espagne et de la France, elle fut, ainsi que toute la Louisiane (*v.*), cédée en 1813 aux États-Unis par Napoléon. Ayant été attaquée en 1814 par les Anglais, ceux-ci furent complètement battus et obligés de se retirer après avoir éprouvé une perte considérable. Un assez grand nombre de Français qui s'y trouvaient alors offrirent utilement leurs secours aux Américains. On évalue sa population actuelle à 40,000 individus, dont 21,000 blancs, 5,000 hommes de couleur et 12,000 esclaves. — Cinq-cents-vingt lieues sud-ouest de Washington, latitude nord 29° 57', longitude ouest 92° 18'. X.

ORLOFF (Les). Cette famille, si longtemps puissante en Russie, et qui y dut sa miraculeuse fortune au favoritisme enté sur un grand crime, n'ayant plus de descendants mâles dans la ligne directe de légitimité, l'on peut, sans craindre de froisser des amours-propres trop irascibles, en parler aujourd'hui, abstraction faite de tous déguisements pâlis, exigés par les convenances sociales. Nous dirons donc ici que les Orloff étaient de très basse naissance, et qu'il n'eût jamais été question de ceux qui jouèrent, dans la seconde portion du XVIII siècle, un rôle aussi brillant que coupable, sans le trait suivant, relatif à la vie de ce prince, décoré, par l'ignorance peut-être, du titre de *grand*, qualification que le grand Frédéric se refusait à lui accorder. — Quand Pierre Alexiewith détruisit le corps des *streltzi*, que nous nommons improprement *strelitz*, de cette milice aussi

turbulente que les janissaires, le sanguinaire monarque amusait ses loisirs à décapiter de ses royales mains les malheureux qui en avaient fait partie. Tous courbaient humblement la tête pour être honoré du coup fatal, mais il en fut un que l'auguste bourreau passait toujours sans le frapper. « Batouchka (père), lui dit celui-ci, tu parais m'oublier. — Non, tu es trop beau; tu vivras, » répond le Barbare, qui se plaisait à exercer sa féroce adresse sur des Barbares religieusement servils, ce qui fit dire au plus illustre des héros prussiens, *c'était de l'eau forte qui rongeait du fer*. — Cet homme, ainsi échappé à la mort, devint l'aïeul des cinq frères Orloff, de ces hommes qui devaient plus tard attenter à la puissance et à la vie de l'empereur de Pierre III, issu du meurtrier des streltzi. Ces cinq frères, obscurément perdus dans les derniers rangs de l'armée, car un seul d'entre eux avait encore atteint celui d'officier, en surgirent lors de la révolution de 1762; et durant les dix années qu'exploita leur faveur, on pourrait presque dire leur absolutisme, ils obtinrent de la munificence impériale pour 17,000,000 de roubles (alors 85,000,000 de francs), en terres, palais, bijoux, argent comptant, et cela à une époque ou les revenus de l'état ne montaient qu'à 45,000,000 de roubles (alors 225,000,000 de francs). Ce fut le plus favorisé d'entre ceux qui ouvrirent la liste, non des amans connus de la tsarine, mais de ceux hautement établis en titre d'office, et qui, sous le règne de celle nommée par le prince de Ligne, *Catherine-le-Grand*, coûtèrent à la Russie 88,820,000 roubles (444,100,000 fr.). Les noms des cinq célèbres parvenus, objet de cet article, étaient : Grégoire, Alexis, Volodimir, Fédor et Ivan. — C'était Grégoire, déjà l'amant secret de Catherine-Alexiewna, qui avait le plus puissamment contribué à l'intronisation de la Messaline du Nord, de cette coupable épouse et mère, si bassement encensée par les philosophes du XVIII[e] siècle. Grégoire, dévoré d'ambition, visait à la couronne impériale, qu'il croyait être due, tant à ses services qu'à sa qualité de père des quatre enfants qu'il avait eus de Catherine, et dont deux seuls vécurent, le comte Bobrinski, indigne élève du très indigne aventurier Ribas, et une fille, qui fut mariée au comte de Bouxhowden. Mais l'impératrice se contenta de lui conférer le vain titre de prince, et ne voulut jamais consentir qu'à un mariage secret, union qui eût prolongé la puissance du favori. L'orgueil de celui-ci s'en irrita : entouré de flatteurs, il se crut assez fort pour briser les obstacles qu'un refus obstiné semait devant ses pas; il le crut surtout, quand une médaille, frappée en son honneur, le proclamait le sauveur de l'état, pour avoir été, après la perte et la révolte de Moscou, recueillir sans danger le fruit de la courageuse conduite du général Iéiapkine. Peut-être inspira-t-il quelques terreurs; puis c'est un amour dénué de ses charmes les plus ravissants, que celui qui compte déjà dix années, et tandis que le prince Grégoire négociait en 1772, aux conférences de Fokhiani, avec les plénipotentiaires turcs, une paix que leur imposaient les succès belliqueux du feld-maréchal Romanzof, il apprend que la souveraine, après une passagère infidélité, vient de lui donner un successeur solidement établi, dans la personne de Vassilitehikoff, et que l'encens dont on l'enivra fume aux autels de cette nouvelle idole. Furieux, il quitte son poste, arrive aux portes de Saint-Pétersbourg : elles lui sont fermées; sa disgrâce est complète; il s'en console en épousant une de ses parentes, du nom de Zénovief, qu'il perd durant ses voyage, et dont on voit le mausolée dans la cathédrale de Lausanne. — Le comte Alexis devint le héros de cette médiocre famille, grâce à un amiral, né Anglais, et placé sous ses ordres, qui eut tout le mérite, et Orloff toute la gloire du combat naval de Tchesmé. Ce combat, célébré par Kheraskoff, dans un poëme, prélude de la grande épopée de l'Homère russe(*La Russiade*), le fut aussi par le pinceau du peintre saxon Hacker, à qui l'amiral improvisé fournit à Li-

vourne un modèle, en faisant lui-même incendier l'un de ses vaisseaux de haut bord. Il le fut encore par la construction d'un palais triangulaire, élevé à peu de distance de Saint-Pétersbourg, et celle d'un monument triomphal dans les jardins de Tzarcelo. Cet exploit pseudonyme se trouve chronologiquement placé entre les deux principaux traits de la vie du comte Alexis. Le premier fut le meurtre de Pierre III, empoisonné d'abord, puis étranglé par lui, Téplof et Baratinski, crime dont il conserva les stigmates dans une profonde blessure faite à l'une de ses joues, des doigts rendus acérés de l'empereur sa victime; et, par une singularité remarquable, sa seule fille légitime portait, de naissance, à la même joue, une semblable cicatrice. Le second trait mémorable de cette opulente vie d'assassin fut l'enlèvement à Livourne, sous prétexte de mariage, à l'aide de l'aventurier Ribas et de la femme d'un consul anglais, de la princesse Tarakanof, fille de l'impératrice Elisabeth et du comte Razoumofki; nouvelle et innocente victime qui, plongée dans les casemates de la forteresse de Saint-Pétersbourg, y périt noyée lors de la terrible inondation de 1777, époque de la naissance de l'empereur Alexandre. Il ne reste aujourd'hui du comte Alexis qu'un fils naturel nommé Tchesminski. — Ivan, celui des cinq frères qui valait le mieux, n'a cessé de végéter insignifiant, dans une vie douce et bourgeoise, mangeant une opulente fortune, qui, faute d'enfant, retombe aux mains des filles de son frère Volodimir. Ce Volodimir, entassant écus sur écus, est le seul dont il reste de légitime descendants, ce sont Mmes de Panine et de Novzilitzof. Il avait eu encore un fils, le comte Grégoire Volodimirowith, sénateur, et mort sans postérité. Les biographes pourront bien citer de celui-ci quelques écrits sur la peinture, sur l'Italie et la France, ouvrages dont il avait, à prix d'or, acquis le droit incontesté de se proclamer l'auteur. Quant à Fédor Orloff, il revit encore dans quatre enfants naturels, issus de deux différentes femmes: les deux nés de la seconde de ces femmes, après avoir été cruellement blessés dans la campagne de 1812, sont entièrement retombés dans l'obscurité, mais il n'en est pas ainsi des deux fils de la première, c.-à-d. du général Michel, et du comte Alexis Orloff. Celui-ci, le seul qui porte légalement ce titre, assez connu par ses fréquentes courses diplomatiques, jouit de la faveur de l'empereur Nicolas, auquel il est aussi dévoué que Junot l'était à Napoléon. Pour Michel Orloff, homme remarquable par son esprit, ses talents, ses connaissances, et l'élévation de son caractère, légèrement compromis dans la conjuration tramée contre l'empereur Alexandre, il est plongé depuis lors dans une complète nullité, perte véritable pour son pays, qu'il pourrait si utilement servir. — Il ne reste donc plus aujourd'hui de cette famille, qui avait jailli d'une sanglante catastrophe de palais, et dont l'éclat disparut comme l'éclair que suivent de profonds ténèbres, famille qu'il ne faut pas confondre avec celle d'Orloff-Danisof, hetman des Cosaques, ainsi que l'ont fait quelques biographes, il n'en reste plus, dis-je, que la descendance du comte Bobrinski, fils du prince Grégoire; Tchaswinscki, issu du comte Alexis, et les quatre Orloff, enfants naturels de Fédor, comme ceux ci-dessus cités le sont des deux les plus marquants des cinq frères. Telle est l'histoire exacte de cette race, qui des derniers rangs de la société, s'éleva subitement au-dessus de tout ce que la Russie possédait de plus illustre par la naissance et les services. Fortune qui rappelait celle des Rasoumofski, sous le règne de l'impératrice Élisabeth, miracle d'une faveur sans mérite, qui ne pouvait avoir eu lieu que dans un empire despotiquement gouverné par des souverains d'une dépravation sans pudeur et sans voile. F—s.

ORME (en lat. *ulmus*), *ormeau*, jeune orme, genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des amentacées, à feuilles alternes, pétiolées, ova-

les, inégalement dentelées, rudes au toucher; à fleurs disposées en groupes, pourvues chacune de 4 à 8 étamines; à capsule orbiculaire, plane, comprimée, membraneuse, gonflée au milieu par la graine, qui est solitaire. — On en compte huit ou dix espèces : l'*orme commun* (*U. campestris*), connu de tout le monde, croît naturellement dans les forêts des montagnes de l'Europe. Les nombreux usages que nous faisons de son bois le mettent au premier rang parmi les arbres qui nous sont utiles : sec, il est le meilleur de tous pour le charonnage (moyeux, jantes des voitures, charrues, herses, etc.); il sert dans la charpente, la menuiserie, l'ébénisterie; ses feuilles sont un excellent fourrage pour les vaches et les moutons; son bois fournit un bon chauffage et ses cendres sont très riches en potasse. D'ailleurs, cet arbre prospère dans presque tous les terrains, et sa croissance est rapide; écorcé sur pied et coupé une année après, il durcit et est moins sujet à fendre par suite de sa dessiccation. — Il se cultive en taillis, en futaie, en avenue, comme sur beaucoup de nos grandes routes, et en têtard; sa multiplication se fait par graines, par rejetons, par marcottes et par bouture. Nous cultivons encore en France l'*orme-liége*, l'*orme pédonculé*, l'*orme d'Amérique*, l'*orme celtiroïde*, l'*orme fauve* et l'*orme ailé*. — On dit proverbialement : *attendez-moi sous l'orme*, c.-à-d., je ne compte pas sur vos promesses, ou, ne m'attendez pas. P. Gaubert.

ORNANO (Benigna ou Vanina d'), fille unique et héritière de François Ornano, l'un des plus riches seigneurs de l'île de Corse, épousa, pour son malheur, en 1548, San Pietro, célèbre capitaine corse au service de France, lequel avait été surnommé *Bastelica*, du lieu de sa naissance. San-Pietro, d'une basse extraction, *ex infimo loco natus*, comme le dit l'historien de Thou, n'avait dû une alliance aussi illustre qu'à la renommée que lui avaient acquise sa bravoure et ses talents militaires. Il était parvenu au grade de colonel de l'infanterie corse au service de France. Son ambition était de soustraire sa patrie à la domination des Génois, et, pour y parvenir, il avait fait des prodiges de valeur pendant tout le temps que cette république avait été en guerre avec la France. La paix ayant mis un terme aux exploits de San-Pietro, n'en mit point à la haine qu'il portait aux Génois. Il chercha d'abord à soulever contre eux le grand-duc de Toscane, qui refusa d'entrer dans ses projets; il se tourna ensuite du côté des Turcs, dont la puissance navale était alors formidable dans la Méditerranée. Les Génois ne négligèrent rien pour neutraliser les efforts de ce dangereux ennemi; ils essayèrent même d'attirer à Gênes Vanina et ses enfants, bien convaincus que, quand ils les tiendraient en leur pouvoir, il leur serait facile de forcer San-Pietro à cesser ses menées. Vanina et tous les siens, qui avaient été bannis de Corse avec San-Pietro par un arrêt du sénat de Gênes, étaient alors à Marseille (1563). Cependant, les domestiques de la malheureuse exilée avaient été gagnés par l'or de la république, notamment un prêtre nommé Michel, à qui San-Pietro, avant son départ, avait confié l'éducation de ses deux fils. Ce prêtre eut l'art de persuader à Vanina qu'il était de son intérêt de se rendre à Gênes; que là il lui serait facile d'obtenir, soit par elle-même, soit par le crédit de ses parents, la grâce de son mari; dont la tête était mise à prix, ainsi que la restitution de tous ses biens. Vanina Ornano était attachée à sa famille, à son pays; elle n'était pas moins fatiguée de l'esclavage où la réduisait l'humeur sombre et farouche de son mari. Il ne fut donc pas difficile de la décider à s'embarquer pour Gênes, et le moment du départ fut fixé. Elle envoya à bord ses meubles et ses bijoux, et s'y rendit elle-même avec un de ses fils et le prêtre Michel. Mais à peine avait-elle mis à la voile qu'Antoine de Saint-Florent, l'ami et le confident de San-Pietro, partit sur un brigantin, et fit si grande diligence qu'il la joignit près d'Antibes, et la mit entre les mains du comte de Grimaldi,

seigneur du lieu. Celui-ci, n'osant ni la garder dans son château, ni la mettre en liberté, l'envoya au parlement de Provence, juge et protecteur naturel de ces fugitifs. San-Pietro arrive peu de temps après à Marseille : en apprenant ce qui venait de se passer, il vole à Aix, se rend à la maison où est sa femme, et demande à la ramener chez lui. Le parlement, avant de la lui rendre, envoie des commissaires à Vanina pour savoir si elle consentait à retourner près de son mari. Quoique celle-ci connût le danger qui la menaçait dans cette circonstance, elle n'hésite point à répondre affirmativement. En conséquence, le parlement, après avoir attesté l'innocence de cette femme, la remit à San-Pietro le 15 juillet 1563, et lui enjoignit de la traiter avec tous les égards qu'elle méritait. Mais, de retour à Marseille, San-Pietro sentit se ranimer toute sa colère quand il vit sa maison dépouillée de tous ses meubles. Ce spectacle lui rappela avec encore plus de force que sa femme s'était enfuie pour s'aller jeter dans les bras des Génois, ses ennemis déclarés. Alors, ne pouvant maîtriser son farouche ressentiment, il résolut d'ôter la vie à l'infortunée Vanina. Mais comme, par suite de la distance que mettait entre elle et lui l'éclat de sa naissance, il n'avait jamais perdu pour elle ce respect de décorum dont il s'était fait une longue habitude, il lui parla encore cette fois la tête découverte et dans une contenance respectueuse; ce qui ne l'empêcha pourtant pas de lui reprocher ce qu'il appelait sa perfidie, et de lui dire que sa faute ne pouvait s'expier que par la mort. Puis il ordonna à deux esclaves d'exécuter cet arrêt barbare. Vanina, qui connaissait le caractère cruel et inflexible de son mari, n'essaya point de l'attendrir par ses prières ni par ses larmes; seulement elle le conjura avec instance, puisque sa mort était irrévocable, de lui épargner la honte de mourir sous les coups de vils esclaves. « Que je reçoive au moins la mort, lui dit-elle, de la main de l'homme que j'ai choisi pour époux à cause de sa valeur et de son courage! » Alors cet autre Othello, sans être ému par ces paroles, fait retirer ses bourreaux, se jette aux pieds de Vanina, lui demande pardon en termes respectueux et soumis, lui passe au cou le cordon fatal, et l'étrangle sans pitié. Le monstre fit ensuite subir le même supplice à deux filles qu'il avait eues de Janina. Ce qui ne paraîtra pas moins inconcevable, c'est qu'il eut l'audacieuse barbarie de se vanter publiquement à Marseille de ces horribles assassinats. Toutefois, le procureur-général du parlement ayant porté plainte, San-Pietro vint en toute hâte à Paris pour justifier son crime. Il y trouva tous les esprits frappés d'horreur à l'occasion du meurtre de l'intéressante Vanina. Les femmes surtout, qui redoutaient les suites d'un semblable exemple, firent éclater toute leur indignation. La reine refusa de le voir. On rapporte que cet homme, découvrant un jour sa poitrine cicatrisée au service de l'état, s'écria avec fierté : « Qu'importe au roi, qu'importe à la France, que San-Pietro ait bien ou mal vécu avec sa femme? » Ces paroles, prononcées d'un ton ferme, par un homme féroce il est vrai, mais qui avait rendu de grands services à la couronne, firent impression, et le roi (c'était Charles IX!) lui pardonna ses crimes. Ce San-Pietro Bastolica, trois ans après (1566), fut lui-même victime d'un meurtre. Étant retourné en Corse, il fut lâchement assassiné, dans une rencontre avec les Génois, par un de ses capitaines nommé Vitello, qui lui tira un coup d'arquebuse par derrière.

Ornano (Alfonse d'), maréchal de France, colonel-général des Corses qui servaient en France, et Corse lui-même, était fils de San-Pietro Bastelica et de Vanina d'Ornano. L'horreur qu'inspirait partout le nom de son père était si grande qu'Alfonse se vit forcé de le quitter et de prendre celui de la famille de sa mère. Il acquit la réputation d'un grand homme de guerre, et rendit de grands services à la cause royale pendant les troubles de la ligue. Ce fut par ses soins que Grenoble, Valence et les autres villes du Dau-

phiné secouèrent, en 1594, le joug des ligueurs. Lesdiguières et Alfonse d'Ornano avaient fait dans ces contrées une guerre opiniâtre aux partisans des Guises. Ces deux chefs étaient égaux en valeur, en âge, en mérite; mais cette égalité fit naître entre eux la jalousie, et Henri IV, pour prévenir les effets de cette fâcheuse rivalité, les sépara, en nommant d'Ornano lieutenant de roi en Dauphiné, et en envoyant en la même qualité Lesdiguières en Provence. Alfonse d'Ornano fut nommé maréchal de France en 1595, et mourut le 21 janvier 1610, à l'âge de 62 ans. Il avait une grande réputation de franchise, et l'on rapporte qu'il n'avait jamais craint de dire aux rois la vérité, qu'on leur cache si souvent. Mais l'histoire conserve aussi des traits qui attestent qu'il était, sous le rapport de la férocité, le digne fils de son père. Il exécutait lui-même les sentences de mort qu'il prononçait contre les soldats. Un de ses neveux, ayant manqué à quelque devoir militaire, vint pour dîner avec son oncle : le maréchal se leva, le poignarda, demanda à se laver les mains, et se remit tranquillement à table.

Ornano (Jean-Baptiste d'), fils aîné du précédent, naquit à Sistéron en 1581. Nommé, jeune encore, gouverneur de Gaston de France, frère unique du roi Louis XIII, il apporta tant d'habileté dans l'exercice de ces fonctions que, non seulement il réprima les mauvais penchants de son élève, mais encore parvint à capter sa confiance. Mais, en 1624, il fut éloigné de la cour pour avoir suggéré à Gaston, qui n'avait point encore 16 ans, le désir d'entrer au conseil, où il avait l'ambition d'entrer lui-même. Néanmoins, la reine Marie de Médicis, craignant que cet incident ne fît éclater la mésintelligence entre Louis XIII et Gaston, fit rappeler d'Ornano, qui, à la sollicitation de son élève, fut promu à la dignité de maréchal de France, le 7 avril 1626. Mais, à peine eut-il reconquis son crédit en cour qu'il recommença ses ambitieuses menées. Sur un ordre du roi, le chancelier d'Aligre le fit arrêter. Pendant qu'on travaillait à lui faire son procès, d'Ornano mourut à Vincennes le 2 septembre 1626, à l'âge de 45 ans. Quelques-uns attribuèrent sa mort au poison, ce qui n'aurait point été surprenant à cette époque. Jean-Baptiste d'Ornano ne dut qu'à la faveur le bâton de maréchal de France; il n'avait point servi dans les armées. Ce type de militaire-courtisan s'est assez bien conservé au milieu de nos temps de révolutions.

Ornano (Le lieutenant-général comte), de la même famille que les précédents, entra de bonne heure dans la carrière militaire. Lors de la campagne de 1805, il avait le commandement du bataillon des chasseurs corses. La bataille d'Austerlitz et les campagnes de Prusse et de Pologne lui offrirent de nombreuses occasions de faire remarquer sa bravoure et sa capacité. Napoléon, pour le récompenser, lui confia le commandement des dragons de la garde impériale. Pendant la guerre d'Espagne, le 26 juin 1809, le colonel Ornano passa la Navia, défendue par une nombreuse et formidable artillerie; plus tard, au combat d'Alba de Tormès, il parvint à enlever quatre pièces de canon à l'ennemi. Ces faits d'armes lui valurent le grade de général de brigade, et ce fut en cette qualité qu'il fit la désastreuse campagne de Russie, où il continua à se distinguer, notamment dans les combats d'Ostrowno et de Mohilow. De nouveaux lauriers l'attendaient à la fameuse journée de la Moskowa; il y fut fait général de division. Après le premier retour des Bourbons, en 1814, le comte Ornano ne cessa pas d'être employé; il eut le commandement des dragons royaux. Mais, en mars 1815, suivant l'impulsion de ses sympathies et de sa reconnaissance, il rejoignit, comme tant d'autres de ses compagnons d'armes, les aigles de l'Empereur. Napoléon lui donna aussitôt un commandement pour la nouvelle campagne qui allait s'ouvrir. Mais un duel, dans lequel le comte Ornano fut grièvement blessé, l'empêcha de partager les périls des fatales journées de Fleurus et de Mont-Saint-Jean. Le

général Ornano fut arrêté en novembre 1815; il ne fut remis en liberté que pour recevoir l'ordre de sortir de France. — Quand les jours de réaction politique furent passés, il put revenir dans sa patrie, où il continua de jouir de la haute considération due à ses services et à son mérite personnel. Ce lieutenant-général commande aujourd'hui une division militaire. CHAMPAGNAC.

ORNE, rivière de France, qui réunit toutes les eaux d'un de ses bassins secondaires. Elle descend de la chaîne de montagnes qui sépare le bassin de la Loire de celui de la Manche. Sa source est au hameau de la Tulaie, près de la ville de Sées, qu'elle traverse. De ce point, elle coule vers le nord, en décrivant une courbe prononcée, et va se jeter dans la grande baie où la Seine a son embouchure. Son cours est de 23 lieues. La navigation de cette rivière, quoique perfectionnée, n'a cependant lieu que de douze à 15 jours par mois, aux marées de vives eaux de pleine et nouvelle lune; alors, ses eaux ont une profondeur de 2 à 3 mètres. Les caboteurs la remontent jusqu'à Caen, c.-à-d. sur une longueur de 17,000 mètres ou 4 lieues. L'entrée, défendue par les redoutes de Merville et d'Oyestre-Cham, est marquée le jour par deux tonnes, et la nuit par deux feux. Les objets de transport sur l'Orne consistent en vins, eaux-de-vie, sels, morues, pierres à bâtir, plâtre, fer, bois du nord et autres; savons, graines de lin, poudre végétale, etc. Il entre annuellement par mer à Caen, environ 30,000 tonneaux de marchandises de toute espèce. Le cours supérieur de cette rivière appartient au département auquel elle donne son nom, et le cours inférieur à celui du Calvados. Ici, elle arrose Caen, là, Argentan, qui a 5,000 habitants. L'Orne paraît être l'*Olina* de Ptolémée, appelée *Olona* au moyen âge.

OSCAR MAC CARTHY.

ORNE (Département de l'). Formé d'une partie de la Normandie méridionale, et de la partie septentrionale du Perche, dont il renferme les deux villes principales (Mortagne et Bellême). Ce territoire fut, sous les Romains, habité par les Aulerces, les Saïens ou Essuens et les Lexoviens, et dépendit de la Seconde-Lyonnaise. Toutefois, il offre très peu d'antiquités romaines, tandis que les départements du Calvados et de l'Eure en sont couverts. Dès la conquête de Rollon, il appartint, au moins en presque totalité, au duché de Normandie, et eut, dans le moyen âge, des seigneurs puissants (les comtes de Bellême et de Mortagne), qui devinrent comtes d'Alençon. Cette dernière ville fut même l'apanage de plusieurs fils de France, et son comté fut, en 1414, érigé en duché-pairie. — Le département de l'Orne, décrété le 25 janvier 1790, fut divisé en 6 districts, comprenant 51 cantons. D'après la loi du 8 pluviose an IX (28 janvier 1801), et l'arrêté des consuls du 5 brumaire an X (27 octobre 1801); il se compose de 4 arrondissements contenant 36 cantons, divisés d'abord en 626 communes, aujourd'hui réduites, par l'effet des réunions successives, à 533. On peut évaluer sa superficie à 645,254 hectares, dont 68,000 sont couverts de belles forêts. Ses impôts (centimes additionnels compris) s'élèvent en 1837, savoir : foncier, 3,213,221 fr.; personnel et mobilier, 556,139 fr.; portes et fenêtres, 275,468 fr.; total : 4,044,828 fr. Sa population, actuellement de 443,688 individus, n'était, avant le recensement de 1836, que de 434,379 : elle n'avait été évaluée, en 1789, qu'à 397,284. Ainsi, dans l'espace de 47 années, l'accroissement de population se serait élevé à 46,404 individus. Les arrondissements électoraux de ce territoire sont au nombre de sept. Il appartient à la 14e division militaire, dont le chef-lieu est à Rouen, et à la 11e conservation forestière, qui a le Mans pour chef-lieu; il embrasse la totalité du diocèse de Sées, et ressortit à la cour royale de Caen. Ce département est borné au N. par le Calvados et l'Eure, à l'E. par l'Eure et l'Eure-et-Loire, au S. par la Sarthe et la Maïenne, et à l'O. par la Manche. Sur

la carte de Cassini, il occupe les numéros 26, 27, 62, 63, 95 et 96. Sa position géographique s'étend du 48e degré 10 minutes au 48e 55 de latitude, et du 1er degré 20 minutes au 3e 8 minutes de longitude, à l'O. du méridien de Paris. Sa plus grande longueur, du S.-E. au N.-O., est de 136 kilomètres (35 lieues), et sa plus grande largeur est de 68 kil. (17 l. et demie). Son étendue en mesures géodésiques se développe sur 6,375 kil. carrés. — Toutes les rivières qui baignent ce territoire y prennent leur source : les plus importantes sont : l'Orne, la Sarthe, la Maïenne, l'Eure, qui donnent leur nom à plusieurs départements ; la Dive, la Touque, la Rille, l'Iton, l'Huîne et la Vie. Parmi ses principales sources minérales, on place Bagnols (eaux thermales, avec un bel établissement de bains), la Herse, près de Bellême ; St.-Santin, à Écublei ; Curé, à St.-Mare de Coulonges ; Irai, Moulins-la-Marche, St.-Germain-du-Corbis, et Gauville ou la Ferté-Frênel. Les points les plus élevés sont connus sous les noms de *buttes* de Brimbale, de Chaumont, de Boitron, de Montfort, du Sablon, de l'Ermitière ; et des monts Hinon, Écrépin, Margantin, Halouse, d'Hère, et Cendrou. — On signale, avec raison, comme fort curieux, un phénomène qui, toutefois, n'est pas particulier au département de l'Orne : ce sont ces *bétoirs* qu'en 1758 vint examiner Guettard de l'académie des sciences. Dans une étendue d'environ 12 myriamètres de largeur sur une longueur à peu près égale, quatre rivières, après avoir coulé assez longtemps, viennent à disparaître dans un terrain très poreux : ce sont la Rille, l'Iton, l'Aure ou Avre, et la Guiel. La première est à peine sortie du département de l'Orne pour entrer dans celui de l'Eure qu'elle s'engouffre peu à peu dans des trous qui *boivent* ses eaux, et que, pour cette raison, on a nommé des *bétoirs*. Cette rivière, au bout d'un myriamètre de course souterraine, reparaît de plusieurs sources, dont la plus considérable s'appelle la Fontaine-Enragée. L'Iton éprouve le même sort : il disparaît de la surface du sol dans une étendue de 5 kilomètres. L'Aure s'infiltre dès Chênebrun, et, passant sous une montagne, va au-delà former l'étang des Forges, d'où elle reprend sa course. Quant à la Guiel, sortie de la fontaine d'Enfer, elle se perd au-dessous d'Ilengon, comme dans un entonnoir, et va *resourdre* à Ternant. — C'est aux environs de la ville de l'Aigle, dans les trois communes de Sommaire, que, le 6 floréal an XI (26 avril 1803), tombèrent en plein jour les premiers aérolithes dont la chute et la reconnaissance aient été constatées, et dont il a depuis été tant de fois question. — Nous citerons, comme considérables et riches en beaux arbres, les forêts du Perche, de Bellême, de St-Évroul, d'Écouves, de Gouffern, d'Andaine, de Halouse, de Bourse, de Dieufit, et de Rêno. — Les principales villes du département de l'Orne sont : 1° *Alençon* (14,000 hab.), chef-lieu de l'ancienne intendance, et aujourd'hui du département ; cité du moyen âge, habitée par des seigneurs puissants jusqu'à Mme de Guise, et qui soutint différents siéges, entre autres, en 1048, contre Guillaume-le-Bâtard ; en 1575 contre le maréchal de Matignon, et en 1589 contre Henri IV : cette ville, dont la population et l'industrie s'accroissent de jour en jour, possède une élégante bibliothèque publique, qui renferme de riches collections en histoire et en littérature, ainsi que les manuscrits de l'abbaye de St.-Évroul, parmi lesquels on remarque un autographe d'Orderic-Vital, et un de l'abbé de Rancé (ce dernier provenant de La Trappe); un collége bien bâti, qui fut, avant leur suppression, tenu par les jésuites ; un bel hôtel de préfecture, une maison-de-ville, un palais-de-justice, une halle à blé et une halle à toiles, édifices remarquables ; de spacieuses promenades en bon air, et d'un riant aspect. Cette ville est baignée par la Sarthe et la Brillante, et traversée par les routes de Paris à Brest, de Caen à Tours par le Mans, et de Rouen à Bordeaux ; elle a remplacé sa

belle fabrique de point d'Alençon, dont la ruine est si regrettable, par des filatures et les autres emplois du coton. 2° *Argentan* (6,200 hab.), chef-lieu de sous-préfecture. 3° *Bellême* (3,400 h.), autrefois très forte place de guerre, située près d'une belle forêt, dans laquelle on trouve la fontaine minérale de la Herse, ancien monument romain sur lequel on lit encore la curieuse inscription suivante : *Aphrodidium. Diis inferis Veneri, Marti et Mercvrio sacrvm.* 4° *Exmes* ou *Hièmes*, ancienne place forte, depuis long-temps réduite à une simple bourgade, près de laquelle est le magnifique haras du Pin, fondé en 1714. 5° *L'Aigle* (5,500 hab.), très industrieuse, renommée par ses tréfileries, ses fabriques d'épingles, ses fils de cardes, etc. 6° *Sées* (qu'on a tort d'écrire trop souvent Séez), résidence d'un évêque, dont la cathédrale est remarquable et le palais très élégant. 7° *Domfront* (1,900 hab.), chef-lieu de sous-préfecture, bâtie sur un point élevé très pittoresque, dont les fortifications n'offrent plus que quelques ruines imposantes. 8° *Mortagne* (5,200 hab.), chef-lieu de sous-préfecture, sur une hauteur d'où la vue s'étend fort loin, et que traverse la grande route de Paris à Brest. 9° *Tinchebrai*, où se livra, en 1106, entre Robert, duc de Normandie, et Henri Ier, roi d'Angleterre, son frère, une bataille qui affermit l'usurpation du second, et mit Robert dans les fers. 10° *Vimoutier*, centre d'un grand commerce de toiles crétonnes, qui, dans les environs, occupe 5,000 métiers, et met en vente annuellement 17,000 pièces, qui représentent une valeur de plus de 3 millions. — Les vieux châteaux dont il subsiste encore quelques restes sont ceux d'Alençon (3 belles tours crénelées), la tour d'Argentan, le château de Rânes (tour crénelée), et les ruines de la Ferté-Frênel, de la Roche-Mabile, de St.-Céneri-le-Gerei, etc. Entre autres châteaux servant d'habitations, il faut citer ceux de Carrouges, de Lonrei, de Flers, d'O, de Prulei, du Bourg-Cromot, d'Avernes, de la Bermondière, qui fut habité par Réaumur, et de Voré, où résida long-temps Helvétius. Parmi les antiquités dignes d'attention, se distinguent les pierres druidiques d'Habloville, de la Ferté-Frênel, et la forêt de Goufferu ; la fontaine romaine de la Herse, les camps de Mortrée et du Châtelier.—Personnages célèbres : Guillaume-le-Rouillé, Bérault, dans la jurisprudence ; Houton de la Billardière, dans l'histoire naturelle ; Conté et Cnraudau, dans les arts ; Mézerai et Odolant-Desnos, dans l'histoire ; Dufrische-Valazé, dans la politique ; Dufrische-Desgenettes, son neveu, dans la médecine ; dans la littérature, De Caux, Le Prévost d'Exmes, Mme De Villedieu, le journaliste anarchique Hébert, connu sous le nom du père Duchesne ; et l'illustre Charlotte de Corday, qui, jeune, belle, spirituelle et sensible, se dévoua à l'assassinat d'un monstre, avec l'unique but de prévenir la guerre civile. — Outre les toiles, tant de lin que de chanvre, les coutils, les bougrans, les filatures et les fabriques de coton, les points d'Alençon et d'Argentan, les tanneries, les épingles, les aiguilles, les clouteries, les papeteries, les verreries, le département de l'Orne produit de superbes bois de marine et de charpente, beaucoup de fer, soit de fonte, soit de fonderie, dont le minerai abonde à la proximité de ses grosses forges. Ses beaux et bons chevaux sont justement renommés, les uns pour la selle, les autres pour le trait. Ses pâturages nourrissent, en outre, des bœufs pour les boucheries de Paris, et des vaches laitières dont les beurres et les fromages sont très bons. Les cidres et les eaux-de-vie sont une partie notable de ses productions agricoles ; les poirés d'Alençon et de Domfront sont excellents. Le pays abonde en céréales. On recueille des châtaignes sur la partie occidentale du département. — Dans le N.-E., on construit en bois beaucoup d'habitations ; partout ailleurs, on emploie la pierre calcaire, le granit, le schiste et le grès. Aux portes de la ville d'Alençon, où commence le banc grani-

tique qui embrasse l'O. et le N.-O. du département, à peu de distance des champs d'où l'on extrait le kaolin et le pétuntzé (terres à porcelaine), on exploitait autrefois un quartz cristallisé que l'on travaillait sous le nom de *diamants d'Alençon* : c'est aujourd'hui, comme le riche point de dentelles, une industrie perdue. — La belle fabrique de points d'Alençon, qui a long-temps joui d'une brillante réputation, due à la beauté de son exécution, à la pureté de ses dessins, et à la solidité de son magnifique travail, fut appelée de Venise par Colbert. Ce fut le 5 août 1675 que des lettres-patentes consolidèrent le nouvel établissement à Alençon : neuf ans après, on prohiba les dentelles de Venise, de Gênes et de Flandre. Vers 1750, on comptait 1200 femmes occupées aux diverses parties du point d'Alençon : ces ouvrières étaient, en 1772, au nombre de 10,000; mais cet état de prospérité ne fut pas durable. Avant 1789, les dentelles plus légères, mises à la mode par la reine Marie-Antoinette, établirent une concurrence qui, peu à peu, devint très préjudiciable aux points d'Alençon et d'Argentan (car cette dernière ville avait mis en grand renom son point de France, à peu près pareil à celui d'Alençon). M. le baron Mercier, qui a siégé à plusieurs reprises dans nos assemblées délibérantes, était parvenu, sous l'empire, à remettre en honneur pendant quelques années ce beau produit de notre industrie, pour la confection duquel on employait du fil de Flandre, qui coûtait jusqu'à 3,600 fr. le kilogramme. — En somme, le département de l'Orne, très varié dans ses cultures, gracieux par ses aspects et le mouvement de son sol, baigné par de nombreux cours d'eau, enrichi par de productives fabriques, passablement exploité par l'agriculture, habité par un peuple actif, intelligent et spirituel, est un des plus remarquables de la France. Louis Du Bois.

ORNEMENT. C'est le nom que l'on donne indistinctement à tout ce qui, sans faire partie intégrante d'un objet quelconque, peut y être adapté pour le rendre plus agréable ou plus riche, ou bien pour en être retranché sans nuire à son ensemble ou à sa solidité. Ainsi, les colonnes, les frontons, sont des ornements pour un grand monument; des caissons, des denticules, sont des ornements dans une voûte, dans un plafond. Souvent aussi l'architecte appelle à son aide un sculpteur *ornemaniste* pour faire des rosaces, des oves, des grains, des feuilles ou des rinceaux, sur différentes parties lisses, dans les voûtes, les plafonds, les frises, les soffites, etc.—Des statues, des vases, sont des ornements pour un jardin. Les marbres, les bronzes, les bas-reliefs, les peintures, les arabesques, les tableaux, sont aussi des ornements dont l'architecte fait usage pour décorer les parois, les voûtes ou les plafonds des temples et des palais. Les glaces mêmes sont aussi considérées comme des ornements devenus maintenant d'une nécessité absolue dans un appartement. L'orfèvre emploie la ciselure pour faire sur des vases ou autres pièces d'argenterie des ornements dont le mérite dépend du goût, de la grâce qu'a su y répandre l'inventeur, et de la légèreté, la pureté, la finesse de l'exécution. Les mêmes talents sont nécessaires à ceux qui veulent se distinguer dans l'art d'orner les porcelaines, les tapis, les étoffes et les meubles. Ceux qui exécutent cette nature de travaux reçoivent le nom d'*ornemanistes*. La mode influe beaucoup sur le goût des ornements, qui varient considérablement : ainsi, depuis un demi-siècle, nous avons vu repousser avec dédain les ornements qui nous restaient du règne de Louis XV pour nous emparer de ceux des Grecs; ensuite, nous avons recherché ceux des Égyptiens; après sont venus les ornements de la renaissance, ou plutôt ceux du XVIe siècle; et on a été jusqu'à ceux du règne de Louis XIV pour revenir à ceux du règne de Louis XV. — Les vêtements, chez les anciens comme chez les modernes, chez les sauvages comme chez les peuples civilisés, les vêtements, disons-nous, ont souvent été

chargés d'ornements en broderie d'or et d'argent, ou bien en perles, en verroterie, en plumes, en coquilles. Les nattes de cheveux, les bijoux, les camées, les bracelets, les plumes, sont aussi des ornements que les dames emploient habituellement dans leur coiffure ou dans leur parure. — Les victimes aussi recevaient des ornements lorsqu'on les conduisait aux sacrifices chez les anciens peuples : ces ornements étaient principalement des bandelettes dont leur tête était entourée, des draperies dont on couvrait leur corps. — Les rois ornaient leur tête d'un diadême, et les triomphateurs d'une couronne de laurier ; d'autres ornements distinguaient les dignitaires qui, chez les différents peuples, partageaient l'autorité : chez les Romains, les consuls portaient un bâton d'ivoire et une toge particulière, nommée *prétexte;* des licteurs marchaient devant eux en tenant des faisceaux, du milieu desquels sortait une hache. Chez les modernes, les souverains, le jour de leur sacre ou de leur couronnement, sont revêtus d'ornements qui ne servent plus que lors de leurs funérailles, et qui consistent en manteau, couronne, sceptre, épée, main de justice, et une boule représentant le monde. Les évêques, dans leurs fonctions épiscopales, sont revêtus des *ornements pontificaux*, qui sont la mitre, la crosse, l'anneau ; quant à la croix pectorale, c'est un ornement qu'ils portent toujours. Les vêtements que portent les ecclésiastiques dans l'exercice de leurs fonctions sont désignés sous le nom d'*ornements sacerdotaux :* ils consistent en chapes, chasubles, tuniques, dalmatiques, étoles et manipules. Ces ornements sont plus ou moins splendides, plus ou moins variés, suivant la richesse des églises ; mais le moins que chacune puisse avoir est un ornement à fond blanc pour les fêtes de vierges, à fond rouge pour les fêtes de martyrs, à fond violet pour le carême et l'avent, à fond noir pour les enterrements. — L'art héraldique, ou le blason, emploie aussi le mot *ornement* pour désigner tout ce qui ne fait pas partie intégrante d'une armoirie, et se trouve en dehors de l'écu, tel que timbres, cimiers, lambrequins, supports, colliers, manteaux. — *Ornement* s'emploie aussi en littérature pour désigner les tournures de rhétorique qui peuvent rendre le style plus agréable, mais qu'il ne faut cependant pas trop multiplier. DUCHESNE aîné.

ORNITHOLOGIE, du grec *ornis* (oiseau), et de *logos* (discours), *discours sur les oiseaux*, partie de la zoologie qui traite des *oiseaux* (*v.*). — Les oiseaux sont mentionnés dans les plus anciens ouvrages ; cependant, il faut descendre jusqu'à Aristote pour trouver quelques notions générales sur l'ornithologie proprement dite. Ce père de l'histoire naturelle connaissait un assez grand nombre d'espèces d'oiseaux, dont il a décrit les mœurs avec le talent qui lui était propre ; mais il a négligé de les comparer ; et, à l'exception de quelques familles si communes qu'on ne peut les repousser, telles que les oiseaux de proie, les hérons, les canards, il n'a mis aucune méthode dans ses écrits. — Après lui, Pline multiplia les observations, augmenta la masse des espèces connues ; mais il ne fit pas faire, sous les autres rapports, un pas de plus à la science. — Les premiers naturalistes qui, lors du renouvellement des sciences au milieu du XVe siècle, s'occupèrent le plus spécialement de l'ornithologie, sont : Gonsard, Gesner et Pierre Bellon, qui, en 1555, publièrent chacun un ouvrage accompagné de figures gravées en bois, où les oiseaux sont divisés en familles, d'après leurs mœurs ou le lieu de leur habitation. — Après eux, Aldrovande, Johnston et Willughby, en 1646, 1657 et 1676, firent paraître chacun une ornithologie, où les oiseaux ne sont pas rangés d'après des principes plus certains, mais où ils sont cependant rapprochés par groupes assez naturels. Toutes trois sont enrichies de figures nombreuses, mais généralement peu exactes. — C'est à Jean Ray qu'on doit la première méthode ornithologique régulière. Ce savant Anglais, qui a été

long-temps le guide des naturalistes méthodistes, publia, en 1713, un ouvrage, où il range les oiseaux d'après des considérations prises de leurs habitudes, de la forme de leurs pattes et de celle de leur bec, c.-à-d. sur des caractères souvent vagues, mais, en général, si bien combinés, que tous ses ordres sont naturels, et que les groupes qu'ils contiennent forment souvent des genres assez précis pour qu'ils aient traversé sans altération le temps qui s'est écoulé depuis leur publication jusqu'à présent. — La science des oiseaux était arrivée à ce point lorsque Linnée parut. Ce puissant génie, destiné à influer d'une manière si marquée sur toutes les parties de l'histoire naturelle, préluda, en 1735, à une réforme dans l'ornithologie, réforme qu'il fixa, en 1740, par la publication de son *Systema naturæ*, et que, aidé des travaux de ses prédécesseurs et des recherches de ses nombreux disciples, il perfectionna successivement. Chez lui, les caractères des ordres et des genres sont sévèrement exacts, toujours pris des parties les plus essentielles des oiseaux, toujours comparables entre eux. Aussi peut-on bien perfectionner son travail, mais non en changer les bases (*v.* Oiseaux).

Albert Deville.

OROMASDE, Oromase ou Oromaze, principe ou dieu du bien, opposé, selon Zoroastre (*v.*), au principe du mal, nommé *Arhimane*.

OROSE (Paul), écrivit son histoire vers les premières années du ve siècle. On croit généralement qu'il est né à Tarragone en Catalogne; toutefois, une dissertation du marquis de Mondejor a cherché à établir qu'Orose naquit à Brague en Portugal (*Mém. de Trévoux*, de mars 1703, pag. 428-441). Il entra de bonne heure dans l'église et se lia avec St. Augustin, la lumière du temps. Jaloux de combattre les hérésies, qui déjà infestaient l'Espagne, et désirant s'éclairer des avis de l'évêque d'Hippone, il lui soumit un opuscule où se trouvait l'exposé des principes des priscillianistes et des origénistes. Orose, accueilli avec bonté par saint Augustin, suivit ses leçons pendant environ une année, et, sous un maître aussi éloquent que profondément versé dans les sciences sacrées, fit des progrès rapides. A cette époque florissait également saint Jérôme, que Rome avait vu se livrer à tous les entraînements d'une vie dissipée, et qui depuis avait rempli le monde du bruit de ses austérités, comme autrefois de ses scandales. Orose alla s'inspirer auprès de cet homme presque divin, que l'extase et la contemplation avaient rapproché du ciel. Caché à Bethléem, près du solitaire qu'il était venu interroger sur les mystères de l'ame, il fut découvert et invité à assister au synode convoqué à Jérusalem pour juger l'hérésie de Pélage. Quoique plein de défiance dans ses forces, il n'hésita pas à s'y rendre pour soutenir contre Pélage et ses adhérents une lutte qui devait être vive; mais la majorité du synode décida, contre toute justice, que les hérétiques seraient forcés à garder le silence jusqu'au retour des députés envoyés à Rome pour solliciter une décision du pape. L'évêque de Jérusalem, du nom de Jean, partisan secret de Pélage, voulant faire expier à Orose son zèle contre les nouvelles doctrines, l'accusa de blasphème. A cette époque, ces accusations étaient communes : les difficultés sans nombre que présentait l'interprétation des divines écritures, la barbarie de la langue employée dans la discussion, la vivacité de ces polémiques ardentes, qui dégénéraient souvent en querelles furieuses, tout fournissait des armes aux partis vaincus dans leurs derniers arguments. Plus tard, cette facilité d'abattre par un outrage un ennemi victorieux par la raison se reproduira au xvie siècle dans le colloque de Poissy. A l'épithète de *huguenot*, les plus intrépides logiciens pâliront et sentiront tout à coup leur langue glacée. — Orose jugea nécessaire de se laver de l'accusation de blasphème. C'est à cette occasion qu'il composa l'écrit intitulé : *Apologeticus de arbitrii libertate*, où, après s'être justifié du reproche que lui adressait l'évêque Jean, il s'efforça de convaincre Pé-

lage d'erreur, et de signaler les funestes conséquences de ses doctrines. Sur l'avis de saint Augustin, il travailla à un grand ouvrage, destiné à répondre aux Romains, qui rejetaient sur le christianisme les malheurs dont l'empire était accablé. Les savants ont beaucoup discuté sur le véritable titre de ce livre, dont les manuscrits portent *Hormesta, Ormista, De Ormesta*. Le récit de l'écrivain remonte jusqu'à l'origine du monde pour prouver que les hommes, selon les lois générales de la création, furent de tout temps exposés aux mêmes fléaux et aux mêmes catastrophes; il s'arrête à l'année 316. L'histoire d'Orose, que l'on consulte avec le plus grand intérêt, et où se trouvent les matériaux les plus précieux pour une chronologie universelle, a été imprimée pour la première fois à Augsbourg (1471, in-folio), et réimprimée dans le XVe, le XVIe et le XVIIe siècle. Elle a en outre été traduite dans toutes les langues. La version française (1491), attribuée à Claude de Seissel, est très recherchée : nous en avons vu à la Bibliothèque du roi un exemplaire qui passe pour une de nos curiosités typographiques. Orose, qui n'avait pas eu le temps d'étudier la littérature grecque, manque de critique, et ses annales doivent être consultées avec une certaine défiance. Toutefois, comme dans les livres d'Hérodote, une foule de faits qui avaient passé pour des fictions ou des traditions mensongères ont été depuis quelque temps restitués à la vérité.

Alf. Legoyt.

ORPHÉE partage avec Homère cette singulière destinée, qu'à leurs noms se rattache toute la civilisation morale et intellectuelle de l'antiquité grecque, et que cependant leur existence est mise en question. En effet, si l'on a nié, pour ce qui regarde Homère, qu'un seul poète ait composé l'*Iliade* et l'*Odyssée*; si l'on a cru devoir attribuer, au contraire, à tout un cycle ou à toute une école de chantres épiques ces deux grandes compositions, on a aussi nié, et avec plus d'assurance encore, que les divers ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom d'Orphée fussent d'un seul homme; on les a attribués, au contraire, à toute une série, à toute une école de poètes religieux. Le plus ancien des deux personnages que nous comparons ainsi ensemble est naturellement celui des deux dont l'histoire se perd le plus dans d'incertaines traditions, et se prête le mieux à des hypothèses critiques. Nous ne voulons pas contester par cette observation qu'Orphée ne soit un personnage encore plus mythologique qu'historique; mais nous voulons insinuer et même affirmer qu'avant de devenir l'un il a été l'autre; de sorte que, s'il y a maintenant beaucoup de mythes dans les faits dont les poètes et les prêtres ont composé sa biographie, il soit néanmoins bien entendu que ces mythes mêmes sont nés de faits positifs. Dégager ces derniers des premiers et montrer comment ils ont dû naître et grandir dans le cours des siècles; faire voir ce qu'un personnage aussi primitif qu'Orphée a dû être pour des générations aussi naïves que l'étaient celles dont il fut le conducteur spirituel, telle est la tâche que doit aujourd'hui remplir l'historien d'Orphée. Pour l'accomplir, il devra trouver, entre la mythologie et l'histoire, cette ligne d'affinité où ces deux sciences se touchent toutes les fois qu'il s'agit de peuples encore engagés dans les premiers débats du réveil de la raison. La Grèce en était à ce réveil au XIVe siècle avant notre ère, époque à laquelle vécut Orphée, ou du moins le premier des Orphées, si l'on veut admettre avec quelques critiques qu'il a existé plusieurs personnages du même nom, et que l'antiquité a cumulé leurs travaux sur une seule tête, comme cela s'est fait par exemple pour l'histoire ou la mythologie d'Hercule. A cette époque si reculée, tout dans la pensée était encore vague et primitif, tout était encore poésie. Les sanctuaires eux-mêmes, ces puissantes institutions qui dirigeaient les peuples, mettaient leurs enseignements en vers et en chants. Deux directions principales se partageaient alors les jeunes esprits : l'une pleine de force et d'ardeur, l'élément matériel

ou physique dominant l'élément moral et spirituel de l'homme, le poussait, suivant l'ivresse des sens, à toutes les passions; l'autre pleine de crainte et de respect religieux, cherchait à faire prévaloir sur l'impétuosité du sang le calme de la raison et la paix de la conscience. Ni l'une ni l'autre de ces tendances n'excluaient l'enthousiasme; mais ici il était l'effet d'un saint recueillement, là, d'une effervescence sensuelle. La dernière de ces directions se rattachait aux sanctuaires de Bacchus, la première à ceux d'Apollon. Orphée, élève de Linus, fils d'Apollon (comme l'était aussi Thamyris, petit-fils d'Apollon et l'un des plus célèbres des antiques chantres sacrés), suivit naturellement la première des deux directions, et combattit avec vigueur l'orgiasme bachique. Ce fut la sa mission. Il la remplit au point de devenir plus tard, dans les interprétations des philosophes, le *principe apollonien* luttant contre le *principe dionysien*. Sa grande tâche fut de soumettre l'ame humaine à une loi céleste, de réconcilier l'homme égaré par la fougue du sang avec la Divinité, son législateur et son juge. Orphée avait, pour accomplir cette mission, un don divin, sa parole, qu'il accompagnait des sons de sa lyre. Ses chants, disent les poètes qui ne sauraient parler qu'en images, domptèrent les bêtes féroces et les ouragans, et les sons de sa lyre attiraient sur ses pas les bois et les rochers. Associé à la grande expédition des Argonautes, dont le récit est mêlé de tant de fables, Orphée déploya dans cette entreprise la même puissance de talent. Les poètes qui ont chanté cette expédition le qualifient de roi de Thrace, et particulièrement de souverain des Cicones. Aucun historien ne lui donne ce titre; il était fils du roi Œagros et de la muse Calliope, mais sa destinée n'eut rien de commun avec celle des princes vulgaires : il eut l'empire des intelligences, car, à cette époque, le gouvernement moral était aux poètes sacrés. En effet, la religion, la philosophie et la poésie étaient encore unies dans leur berceau commun. Orphée fut hiérophante, poète et moraliste. On l'a considéré comme le plus ancien philosophe de la Grèce, et l'on a regardé les diverses écoles qui se sont succédé dans cette contrée comme autant de branches sorties de l'école orphique. On est allé plus loin. Orphée, a-t-on dit, avait visité la Libye et adopté dans ce voyage cette antique doctrine égyptienne, née elle-même de la philosophie plus antique de l'Inde. De cette façon, non seulement on rattachait les enseignements de Thalès, de Pythagore et de Socrate, à celui d'Orphée, mais on assignait à toutes les théories philosophiques de l'antiquité une origine commune. On rapprochait de même les enseignements religieux, car Orphée avait aussi, suivant ce système, étudié dans leurs berceaux et transplanté dans sa patrie encore barbare, les mystères de l'Égypte et de l'Asie. Orphée a sans doute fondé des mystères en Thrace, ou du moins modifié fortement les anciens mystères de son pays; et pour ces temps reculés, où le sentiment religieux est vague, où la pensée philosophique est enveloppée de symboles nécessairement empruntés à une source commune, la poésie, il se rencontre naturellement de grandes analogies dans les traditions des peuples les plus divers; mais Orphée n'a pas plus introduit en Grèce les mystères de Thèbes qu'il n'y a fondé une école de philosophie. Cette identité des doctrines du monde ancien, qu'admettent avec tant de confiance un certain nombre d'historiens, n'est qu'une hypothèse que démentent les indications les plus précises qui nous restent sur les divers sanctuaires. Les mystères que fonda ou qu'épura Orphée, pour ne pas dire l'école d'Orphée, locution qu'on prodigue beaucoup trop de nos jours, loin de n'être qu'une copie, avaient un caractère très spécial, nous l'avons déjà fait pressentir. Ils rejetaient les sacrifices humains, que jusque là, dans ses égarements, la religion avait considérés comme les plus parfaits de tous; ils tempéraient tous les genres de fanatisme sacré, abolissaient les vengeances

de famille en instituant de sévères expiations pour les coupables, recommandaient une nourriture moins grossière, et prescrivaient un genre de vie profondément empreint de recueillement et de modération. Ce fut cette vie *orphique* qui adoucit la férocité des tigres et des lions, comme un poète moraliste, Horace, nous l'apprend si bien dans ces vers :

Silvestres homines sacer interpresque deorum,
Cædibus et victu fœdo deterruit Orpheus;
Dictus ob hoc lenire tigres rabidosque leones.

On vantait surtout l'influence que ces mystères, principalement établis en Thrace, devaient exercer sur les navigateurs : s'il est vrai qu'ils épuraient la morale en même temps que la théologie, ils étaient également salutaires à toutes les classes. Ceux qui pensent que la vie d'un seul homme n'eût pas suffi à cette réforme admettent, à l'exemple de Suidas, qu'il y a eu jusqu'à six Orphée. Ceux, au contraire, qui croient, avec Aristote, qu'Orphée n'a pas existé du tout, et qui veulent néanmoins s'expliquer l'origine des institutions dont nous venons de parler et le voyage que leur fondateur doit avoir fait en Égypte, supposent qu'une colonie venue d'Égypte ou d'Asie-Mineure, pays alors plus civilisés que la Thrace ne le fut jamais, aurait institué dans cette contrée, au moyen de la musique et de la poésie, non toutefois sans rencontrer de vives oppositions, toute une religion nouvelle. Orphée, dans ce système, ne serait que la personnification d'une colonie et d'une institution transplantée en Thrace. Les mythologues allemands, qui aiment singulièrement ces sortes d'hypothèses, sont généralement de cet avis. Creuzer, qu'on doit toujours consulter, et qu'on ne combat jamais sans regret, pose d'abord toute une dogmatique orphique, puis toute une suite d'écoles orphiques. Il appelle *dogmatique orphique* cette théologie antérieure à Homère que ce poète a si fortement modifiée, et dont on trouve encore quelques principes dans les plus anciens fragments de poésie et de philosophie grecques qui nous restent; il appelle *écoles orphiques* les prêtres et les poètes, les sanctuaires et les institutions de caractère différent qui se sont succédé en Grèce du XVe au XIIe siècle avant notre ère. Si les anciens nous rapportent, dit cet illustre savant, qu'Orphée fut déchiré par les bacchantes parce qu'il ne voulait pas adorer Bacchus et qu'il prenait Apollon-Hélios pour le plus grand des dieux, nous avons dans cette tradition les traces d'une première école *orphique*, d'une école *apollinéenne*, opposée aux écoles et aux institutions *dionysiaques*. Si d'autres traditions, au contraire, viennent nous apprendre qu'Orphée, fier de sa science, ne voulut pas se rendre dans les sanctuaires d'Apollon, et qu'il institua les mystères de Bacchus, nous avons là trace d'une deuxième école. Il y en eut davantage, puisqu'une autre tradition parle de trois et même de six Orphée divers. De ces différentes écoles, la première toucherait aux plus anciennes institutions de l'Asie, et particulièrement à celles de l'Inde. Elle appartiendrait à la troisième ère des doctrines de Wishnon, et ne serait autre chose que la lutte de ces doctrines si calmes et si réservées contre le grossier et impétueux culte de Shiva. Ce qu'il y a de plausible dans ce système, c'est cette hypothèse, qu'on aurait rattaché au nom d'Orphée tous les faits religieux relatifs à la lutte qui paraît avoir long-temps existé entre les sanctuaires d'Apollon et ceux de Bacchus. Quant à cette lutte, elle a été réelle; elle a eu lieu dans la Grèce méridionale comme dans les régions septentrionales de ce pays. Il serait donc tout simple, d'après cela, de prendre l'histoire d'Orphée pour un fait général, et ce personnage lui-même pour le symbole d'une grande réforme religieuse. Cependant, les anciens ont généralement cru à l'existence individuelle d'Orphée, et si Aristote la révoqua en doute, Platon cita un assez grand nombre d'écrits attribués à ce grand homme, celui de tous les Grecs dont les prêtres, les poètes et les philosophes parlaient avec le plus de respect. Il nous reste encore, sous le nom d'Orphée, quatre ouvrages différents ;

les *Argonautiques*, ou le récit poétique de l'expédition des Argonautes; un *Traité des vertus magiques des pierres*, des *hymnes*, et enfin soixante-six vers du poème intitulé des *Tremblements de terre*. Ces divers écrits sont devenus, depuis plus d'un siècle, le sujet d'autant de doutes et d'hypothèses que leur auteur. Avant Huet, le monde moderne les tenait pour authentiques. Le savant évêque d'Avranches, en y voyant quelques idées chrétiennes, vint à soupçonner qu'ils pourraient bien appartenir aux premiers siècles de notre ère et provenir de la main d'un pieux imposteur. Ruhnken, quoique philologue plus érudit que Huet, osa soutenir contre lui, que ces ouvrages portaient des traces incontestables d'antiquité, et qu'ils remontaient au moins au xe siècle avant notre ère. Un savant allemand, Mathias Gesner, entreprit même de les revendiquer aux temps antérieurs à la guerre de Troie. Valkenaer et Schneider, mieux inspirés que l'un et l'autre, virent et montrèrent avec une grande supériorité de raison que, dans leur forme actuelle, ces compositions sont postérieures à l'ère chrétienne. Le style, les idées, l'argumentation, tout le cachet de la pensée, est en effet du IIIe ou du IVe siècle après J.-C., comme ils le disent. Mais Valkenaer, en affirmant que les *Orphiques* étaient les produits de l'école d'Alexandrie, s'aventuraient singulièrement, et Schneider, prétendant qu'ils avaient été composés par des néo-platoniciens, n'eut pas su nommer un seul des philosophes qui devaient les avoir enfantés suivant lui. Aussi Ruhnken eut quelque avantage dans la réplique, et Schneider se tut d'abord. Mais, en 1803, après avoir longuement médité son sujet, il rompit le silence, et tâcha de prouver que, si les compositions orphiques ne sont pas de l'école d'Alexandrie, elles sont au moins faites dans la *manière* de cette école. C'était réduire son hypothèse à sa plus simple expression et presque à néant. Hermann trouva la concession énorme et soutint la pensée primitive de Schneider, en la combinant toutefois avec celle de Huet. C'était rendre la question piquante. Quand elle le fut devenue, tous les grands critiques de l'Allemagne prirent successivement la parole dans ce débat, auquel ceux de Hollande s'étaient seuls associés jusque là, tandis que ceux de France et d'Angleterre y assistaient en simples spectateurs. Du choc des opinions de Heyne, de Voss, de Wolf, de Huschke, de Lenz et de quelques autres, est sortie pour nous, que l'école d'Alexandrie et le nouveau platonisme ont souvent amené à examiner la question, non pas cette conviction, mais cette opinion probable, que le fond des poésies orphiques est très ancien, mais que, dans la lutte du paganisme et du christianisme, l'école d'Athènes, qu'il ne faut pas confondre avec celle d'Alexandrie, a remanié une dernière fois ces vieux débris de traditions orphiques, qui sans doute avaient déjà plusieurs fois été corrigés et revus dans les sanctuaires ou dans les écoles de la Grèce. En effet, il paraît que plusieurs poètes ou philosophes, et en particulier Onomacrite et Hippias, dès le Ve siècle, auraient refait les poésies d'Orphée, et auraient été, en quelque sorte, dans le monde ancien, les Macpherson de cet autre Ossian. Cependant, tout en revisant, pour les différents âges de la Grèce, ce corps d'idées essentiellement variables, comme le sont toujours les dogmes d'une religion où l'imagination tient lieu de révélation, les poètes orphiques étaient tenus, par l'opinion des prêtres et par l'intérêt des sanctuaires, à respecter le fonds antique. Chacun des hiérophantes et des initiés d'Éleusis, dont le nombre était si considérable, aurait pu réclamer contre des altérations trop sensibles. Aussi, la doctrine qu'on trouve dans ces ouvrages, si empreinte qu'elle soit de celle des philosophes qui en firent la révision, c.-à-d. de celle du IVe siècle avant l'ère chrétienne et de celle du IVe siècle après cette même ère, est-elle bien différente de l'une et de l'autre. Ce n'est ni l'idéalisme de Platon ni le mysticisme de Plotin qui

y règnent, c'est une sorte de panthéisme, c'est cette théologie des âges primitifs, où la raison encore faible est dominée par l'imagination et le sentiment; où la religion se confond avec la poésie; où la philosophie, encore à ses premiers éléments, n'éclaire ni l'une ni l'autre. Cette doctrine, contenue dans les vers d'Orphée, nous est exposée aussi sous d'autres formes par trois philosophes chrétiens, Damascius (*De principiis*), saint Clément de Rome (*Recognitiones*), Athénagore (*Legatio pro christianis*). Pour le fond, ces deux classes de documents sont d'accord et se confirment l'une l'autre. Nous l'avons dit au début de cet article, il n'est pas, dans l'histoire de la Grèce primitive, de personnage plus grand qu'Orphée, de doctrine d'une plus haute importance historique que celle qu'on lui attribue. Cette doctrine fut celle des plus anciens et des plus célèbres mystères de la Thrace et de la Grèce. Entre elle et celle des sanctuaires de Samothrace, qui ont longtemps joué un si grand rôle, et qu'avaient établis dans cette île les Phéniciens de Byblos, l'analogie était profonde (*v.* SAMOTHRACE). Après avoir longtemps été en lutte ensemble, les mystères orphiques ou apollinéens et les mystères bachiques ou dionysiaques paraissent s'être rapprochés également; ils se sont du moins confondus avec les cultes d'autres divinités. Le sanctuaire d'Éleusis, institué par les Eumolpides de Thrace, offrait une sorte de fusion de ce genre. Les points communs de toutes ces institutions secrètes et sacrées étaient d'abord une cosmogonie mystique qui se rattachait à une théogonie non moins mystique, puis une série de préceptes symboliques pour la vie pratique. On y inspirait l'horreur du meurtre, celle des sacrifices humains, des viandes sanglantes, des vengeances de familles, du viol et du rapt. On offrait enfin aux coupables le moyen de se réconcilier avec les dieux et avec la société par des expiations proportionnées à la gravité des crimes commis. Pendant plusieurs siècles, les prêtres des mystères orphiques, les *orphéotélestes* étaient dans l'opinion générale, des personnages vénérables et en quelque sorte sacrés. Dans les derniers temps, ils tombèrent beaucoup plus bas que les poètes, les philosophes, les rhéteurs, les goètes et les thaumaturges de la Grèce, tous gens qui faisaient à la fin de tristes ou d'indignes métiers. Portant avec eux un grand nombre de prétendus écrits d'Orphée et de Musée, les orphéotélestes proposaient aux hommes du peuple et aux riches toutes sortes de cérémonies d'expiation et de purification, et menaçaient des vengeances du ciel ou des peines du tartare ceux qui refusaient leurs services. Funeste décadence d'une doctrine qui avait longtemps exercé une influence si salutaire! Mais ainsi tombent tous les établissements qui négligent de suivre la loi suprême des choses humaines, le progrès des idées et le progrès des formes. Cependant, si les institutions données à l'humanité par les hommes éminents dégénèrent dès qu'elles deviennent immobiles, et tombent enfin dans les derniers mépris, la gloire de ces génies privilégiés, loin de s'affaiblir, grandit avec les siècles et peut se passer de vengeurs, puisque bientôt elle n'a plus que des panégyristes. Tel a été le sort d'Orphée. Vénéré au temps de Platon, sa mémoire était sacrée à l'époque de Plotin, et quoique son existence même eût été révoquée en doute par Aristote, il était devenu une sorte de divinité lorsqu'expira ce polythéisme dont il avait été un des principaux créateurs. La première édition des œuvres d'Orphée parut à Florence (en 1500, in-4°); la première traduction latine, celle de Cribellius, à Bâle (en 1523). Hamberger a donné (en 1764, à Leipzig, in-8°) une bonne édition des *Orphiques*, préparée par Mathias Gesner. Hermann a revu et publié de nouveau ce travail (en 1805, in-8°) sous le titre d'*Orphica*. Nous n'avons rien de meilleur que cette publication. Schneider a donné une excellente édition du *Traité des pierres magiques*.

MATTER.

ORPHELIN, nom donné aux enfants qui, avant d'avoir atteint l'âge de majo-

rité fixé par la loi, perdent leur père et leur mère. Quand on parle exactement, *orphelin* signifie : qui a perdu les auteurs de ses jours, et non celui qui a perdu seulement son père ou sa mère ; ce qui oblige à dire : *orphelin de père*, *orphelin de mère*. La situation de l'*orphelin* a toujours paru digne d'intérêt à la société, et chez tous les peuples on s'est occupé de pourvoir à leurs besoins. Dans la loi hébraïque, Dieu s'était déclaré leur protecteur et leur père ; il était ordonné aux Juifs de leur laisser une partie des fruits de la terre, de les admettre au repas des fêtes et des sacrifices, de s'en occuper spécialement ; et les prophètes, en rappelant à ce peuple les ordres de Dieu, lui reprochèrent souvent sa négligence à cet égard : le trésor des aumônes, gardé dans le temple, était principalement destiné à l'entretien des orphelins, sans spécifier si on récompensait en ces enfants les services rendus par leurs pères à la cause commune. La législation de plusieurs villes grecques décida que l'état ferait élever à ses frais les enfants de ceux qui mouraient en le servant. A Athènes, les enfants dont les pères avaient péri en combattant pour la patrie étaient élevés aux dépens du public, à qui on les présentait sur le théâtre, pendant les fêtes de Bacchus, lorsqu'ils étaient parvenus à l'adolescence ; un héraut paraissait avec eux sur la scène, et disait à haute voix : « Que ces orphelins, ayant perdu leurs pères, en avaient retrouvé un dans le peuple, qui, après avoir pris soin de leur enfance, les renvoyait armés de pied en cap, et les conviait de mériter chacun à l'envi les premières places de la république. » Quand un père à Rome n'avait point désigné de tuteur à l'enfant qu'il laissait après lui, le magistrat prenait ce soin ; et l'enfant n'était jamais consigné à celui qui gérait ses biens, de crainte que l'avidité ne profitât de sa faiblesse. Par les lois françaises, c'est un conseil de six personnes, composé de parents ou d'amis, et que préside le juge de paix, qui nomme à l'*orphelin* un tuteur et un subrogé-tuteur, chargés de veiller à son éducation et à l'administration de ses biens, après avoir réglé par aperçu les dépenses que nécessiteront ces soins. — Le christianisme, qui ne pouvait oublier aucune infortune, s'exprima dès sa naissance en faveur des orphelins par la bouche de l'apôtre saint Jacques, qui dit : « La religion et la piété pure aux yeux de Dieu consiste à visiter les orphelins et les veuves. » De là tant de vierges qui se consacrèrent à servir de mères à ces enfants, que la mort ou le crime avaient réduits à l'état d'orphelins, et tant d'établissements destinés à les recueillir. Paris en contient plusieurs ; et, depuis l'apparition du choléra, on en a créé de nouveaux, où sont élevés ceux que ce fléau a laissés sans parents. Une des plus magnifiques fondations en ce genre fut celle de Napoléon en faveur des orphelines dont les pères avaient été membres de la Légion-d'Honneur. Le peuple français fut déclaré *père adoptif* de Mlle de Saint-Fargeau, par la convention nationale, lorsque son père naturel fut assassiné pour avoir voté la mort de Louis XVI. C'est dans les maisons des orphelines, à Berlin, que l'on se procure les jeunes filles les mieux élevées pour remplir les fonctions de gouvernantes. Il n'est point de capitale où l'on ne trouve quelque lieu qui ne soit destiné à leur servir d'asile, ni d'état où l'on ne se soit occupé de leur sort. Mais, quelque zèle que l'humanité déploie envers les orphelins, quelques soins voulus par les lois dont ils soient l'objet, rien ne peut compenser la vigilance, et surtout l'amour d'un père et d'une mère. On donne rarement à l'administration du bien d'un orphelin l'attention qu'il requiert ; on emploie rarement au profit de son éducation l'intelligence dont on est pourvu ; plus rarement encore, on s'occupe de développer sa sensibilité par de l'indulgence et des caresses. L'orphelin se reconnaît parmi les enfants de son âge à sa timidité, à sa physionomie concentrée ; ou, né courageux, il s'efforce par un travail extraordinaire à enlever des suffrages que son

mérite seul peut lui obtenir; ou, d'une nature commune, il renonce bientôt à se fatiguer dans une carrière dont le but est pour lui trop difficile à atteindre. Il a besoin de plus de capacité, de plus de persévérance que ses compagnons, et, par la suite, devenu pis ou meilleur que les autres hommes, il doit en être, ou le plus égoïste ou le plus compâtissant.

Csse DE BRADI.

ORSEILLE. On nomme ainsi une plante de la famille des lichens, le *roccella tinctoria* des botanistes, dont on extrait une matière colorante connue dans le commerce sous le nom de *pastilles d'orseille*, et qui sert à teindre les étoffes en rouge-violet. L'orseille croît dans différentes parties du globe; on en distingue plusieurs variétés : la plus estimée est celle que l'on va cueillir sur les montagnes des îles Canaries. Sans aller si loin, on peut voir la plante à Paris sous toutes ses formes : un savant naturaliste, M. Bory-de-Saint-Vincent, a pris soin de réunir dans son bel herbier les échantillons d'orseille les plus caractéristiques. — La plante se présente sous l'aspect de petites tiges rameuses, dont les plus jeunes imitent les cornes de cerfs. A un âge plus avancé, ces tiges se roulent et se tortillent en divers sens; leur couleur est d'un gris-verdâtre plus ou moins foncé. La fructification s'annonce par de petites scudèles pulvérulentes qui naissent éparses sur les rameaux. — Les bénéfices que l'on retire de l'orseille ont fait rechercher cette plante dans toutes les localités où elle se reproduit spontanément. Les orseilleurs canariens exposent à chaque instant leur vie pour aller la cueillir sur les rochers les plus escarpés, et périssent souvent victimes de leur audace. Rien ne saurait les arrêter, ils bravent tous les obstacles : suspendus à une corde, je les ai vus se balancer au-dessus d'un abîme de plus de cinq cents pieds de profondeur. Les dangers auxquels s'exposent nos badigeonneurs ne sont rien en comparaison : la corde des orseilleurs est sans nœuds; leurs jambes ne sont pas retenues par des crochets; une simple planchette les maintient en équilibre : assis sur ce frêle soutien, les élans qu'ils se donnent, en appuyant les pieds contre les berges des ravins, les font voltiger de droite et de gauche. C'est par ce moyen qu'ils s'accrochent aux escarpements les plus inaccessibles. Un petit bâton armé d'un fer recourbé sert à les retenir quelques instants devant les endroits qu'ils veulent explorer. Lorsque les accidents de la montagne rendent inutile le secours de la corde, un long bâton ferré leur suffit pour franchir les précipices les plus dangereux. Les chamois de nos Alpes sont moins agiles. Les orseilleurs choisissent d'un coup d'œil le rebord du rocher qui doit leur servir d'appui et s'élancent avec une hardiesse effrayante sur la corniche où croît le précieux lichen. Cependant, malgré les périls que bravent ces pauvres gens, à peine peuvent-ils remplir dans la journée le petit sac qu'ils portent suspendu à leur cou. L'orseille est devenue fort rare, et le gain d'un homme n'est guère estimé qu'à trois francs par jour. — Quelques auteurs ont pensé que la matière colorante de l'orseille était la pourpre des anciens, et leur opinion n'est pas sans fondement. C'était, dit-on, d'un mollusque qu'on retirait jadis la pourpre de Tyr, cette couleur éclatante dont se paraient les princes et les grands; mais les recherches des naturalistes prouvent évidemment que l'humeur lymphatique contenue en si petite quantité dans les coquilles du genre des *pourpres* ne pouvait suffire à tous les besoins de l'art. Il est donc probable que les Phéniciens, les Carthaginois et les peuples de l'ancienne Grèce, puis après eux les Romains, employaient d'autres substances pour obtenir la couleur alors si estimée, et l'orseille devait être de ce nombre. On sait que le nom de *Purpurariæ* fut imposé d'abord à deux îles du goupe des Fortunées (Lancerotte et Fortaventure, selon d'Anville, *Géogr. anc. abrég.*, t. 1, p. 117), et que cette dénomination provenait des établissements que Juba, roi de Mauritanie, y avait fondés pour la

teinture en pourpre (*v. Pline*, liv. VI, chap. XXXVI). Or, ces parages, que nous avons explorés en détail ne sont guère coquilliers, et l'espèce de mollusques qui donne la couleur en question ne s'y trouve pas. La pourpre qu'on allait chercher dans ces îles ne pouvait-être que l'orseille, et l'abondance de cette plante sur les rochers des anciennes Purpuraires accrédite en quelque sorte les premières assertions du spirituel auteur des *Essais sur les Fortunées*. L'emploi de l'orseille était connu sans doute de temps immémorial; sa préparation fut d'abord un mystère, mais, devenue d'un usage général, cette plante prit rang alors parmi les productions les plus importantes des Hespérides. Les Phéniciens, les Carthaginois et les Massaliotes, qui fréquentèrent les premiers ces archipels d'Occident, dont on disait tant de merveilles, eurent successivement le monopole de l'orseille : ce commerce dut passer plus tard aux Romains par l'intermédiaire des marchands mauritaniens; mais, abandonné ensuite pendant près de quatorze cents ans pour n'être plus exploité que par quelques aventuriers, ce trafic ne reprit faveur qu'au commencement du XVe siècle, lorsque messire Jean de Béthencourt et ses compagnons s'emparèrent de Fortaventure : « Il y eroit une graine qui vaut beaucoup et qu'on appelle *orsolle*, écrivaient en 1402 les chapelains du noble seigneur; elle sert à teindre draps et autre chose, et si cette île est une fois conquise et mise à la foi chrestienne, icelle graine sera de grande valeur au sieur du pays (Bontier et Le Verrier, *Conq. des Can.*, p. 377). » — Anciennement toute l'orseille qu'on récoltait aux Canaries appartenait aux seigneurs; plus tard, lorsque les droits et redevances de la féodalité tombèrent en désuétude, les rois d'Espagne mirent l'orseille en régie; aujourd'hui, la récolte en est libre, et ses produits sont assujettis à un simple droit d'exportation. S. Berthelot.

ORTE (Vicomte d'). Voici un nom, un mot qui donne le démenti le plus complet aux stricts observateurs de l'obéissance passive *quand même!* Voici un jour, une inspiration du cœur qui suffit pour immortaliser une existence! C'était sous Charles IX; la Saint-Barthélémi se tramait; l'ordre est donné de Paris au vicomte d'Orte, gouverneur de Bayonne, d'égorger tous les calvinistes de la ville et des environs. D'Orte prend les mesures les plus sages pour contenir les ligueurs; il empêche qu'aucun protestant ne soit inquiété, et écrit au roi ce billet admirable : « Sire, j'ai communiqué les commandements de votre majesté à ses fidèles habitants et gens de guerre de sa bonne ville de Bayonne; je n'y ai trouvé que bons citoyens, braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi *eulx et moy* supplions très humblement votre majesté de vouloir employer nos bras et nos vies en choses possibles. Quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang.» — Honneur à la population bayonnaise! honneur à son digne chef! Il devait payer cher cette désobéissance, qu'il regardait *comme le plus saint des devoirs* : il mourut empoisonné. Le gouvernement de la ville fut donné au comte de Retz, séide du conseil secret, qui, en approchant des murs, put y lire la devise *nunquàm polluta*, qu'elle n'avait jamais si bien méritée, et qu'on n'y lit plus aujourd'hui. Eug. Garay de Monglave.

ORTEILS. Ce mot est employé pour désigner, en général, les doigts des pieds, dont le nombre et la forme rappellent ceux des mains, et qu'on distingue par des noms numériques, en partant du premier, appelé aussi *gros orteil*, ou pouce du pied, comme le dernier, *petit orteil*, ou petit doigt du pied. Nous ne ferons point ici la description anatomique des orteils, nous nous bornerons à jeter un coup d'œil sur leurs fonctions. Les orteils concourent à former avec le reste du pied cet assemblage de pièces solidement unies par de forts ligaments, cette série d'articulations brisées si bien appropriées à la locomotion. Ce sont les orteils qui supportent tout le corps, dans le saut, la course, la danse, etc., enfin,

dans tous les exercices qui exigent la station sur la pointe des pieds : dans les chutes, on sait combien ils allègent le poids qu'ils supportent ; sans leur intervention, les fractions des extrémités inférieures seraient beaucoup plus fréquentes. Il est des cas dans lesquels les doigts des pieds suppléent ceux des mains pour accomplir diverses actions importantes : ainsi, quelques hommes privés de bras, soit par un vice congénial, soit par accident, ont recours à leurs pieds pour saisir divers corps, et s'en servir. On en voit ainsi prendre des aliments, écrire, etc..... — Paris offre un exemple remarquable d'une semblable ressource dans la personne d'un peintre, M. Ducornet : cet artiste, né à Lille, est entièrement privé des extrémités supérieures, tandis que les extrémités inférieures sont très courtes ; la tête, heureusement, est bien conformée, et l'esprit a pu remédier aux vices du corps. M. Ducornet, dès sa première enfance, acquit l'aptitude de saisir des jouets avec ses pieds : le défaut d'un orteil à chacune de ces extrémités lui fut même favorable pour cet acte ; le pouce se trouvant plus écarté du second orteil, il peut s'en servir à peu près comme on se sert de celui de la main. Il sut promptement écrire, et il manifesta de bonne heure de telles dispositions pour le dessin et la peinture que le directeur de l'école de Lille les seconda de tous ses efforts ; les leçons qu'il reçut furent si profitables qu'il obtint un grand prix, et, sur un rapport de Gérard, il reçut de l'ancienne liste civile une pension annuelle de 1,200 fr. Ce secours lui fournit les moyens de venir à Paris, et d'y perfectionner ses talents : il s'y est fait distinguer par plusieurs tableaux, notamment des portraits. Il a trouvé ainsi les moyens de satisfaire aux besoins de ses parents, vieux et pauvres ; son art lui est surtout utile aujourd'hui, que son nom, probablement par un oubli involontaire, ne se trouve plus sur la liste des pensionnaires de la nouvelle liste civile. — Indépendamment de ces cas exceptionnels, les fonctions des orteils sont assez importantes pour qu'il faille veiller soigneusement à leur conservation : les blessures de ces parties, quand on n'a pu les éviter, ne doivent être jamais négligées ; l'inflammation sur des tissus aussi complexes est toujours dangereuse, et peut même causer promptement des accidents tétaniques, dont la mort est souvent le terme. Une des causes vulnérantes qu'on rencontre fréquemment, est l'usage des instruments tranchants pour couper les cors : on ne saurait apporter trop de retenue dans cette opération si simple en apparence. Le froid excessif et long-temps soutenu lèse d'autant plus les orteils que la gangrène y survient plus promptement que dans toute autre région, celle-ci étant la plus éloignée du centre ; il faut donc chercher à se préserver autant que possible de ces réfrigérations ; c'est un soin qu'on néglige trop souvent pour les enfants. Les chaussures vicient très souvent aussi la direction des orteils, au point de rendre la marche pénible ; les personnes sensées devraient mépriser la mode, et n'employer que des formes accommodées à celle des pieds. Il est des vices de conformation qui sont remédiables, mais seulement par des moyens qui sont du ressort de la chirurgie. — Les mots Cors et Ongle nous ont fourni quelques considérations qui complètent ce qui nous resterait à dire ici sur ce sujet.

Charbonnier.

ORTHODOXE, ORTHODOXIE. L'orthodoxie est la conformité d'une opinion avec les décisions et la saine doctrine de l'église, en matière de religion. Un auteur *orthodoxe* est celui qui n'enseigne rien de contraire à cette règle de la foi chrétienne. — *Orthodoxe* s'emploie aussi substantivement : on dit les *orthodoxes*, par opposition aux *hétérodoxes* ou *hérétiques*. — Il est trop vrai que bien souvent le zèle pour l'orthodoxie a tenu lieu à certains hommes de toutes les vertus, les a dispensés d'en avoir aucune, et a paru innocenter leurs crimes. Il est trop vrai que bien souvent on s'est permis sans scrupule de noircir par les calom-

nies les plus atroces le caractère et la conduite des *hétérodoxes*. Mais ces derniers sont-ils à l'abri d'un reproche semblable? Les a-t-on jamais vus plus scrupuleux sur le choix des moyens qu'ils emploient à répandre leurs doctrines, à se faire des partisans, à décréditer et à ruiner le parti de leurs adversaires? Non, sans doute. Quels sont les plus coupables? les *orthodoxes*; car la saine doctrine impose surtout à ses adhérents, à ses apôtres, les vertus, la douceur, le respect et l'amour de la vérité. Il faut laisser aux disciples du mensonge les calomnies, les intrigues, la colère, la violence. Il faut les plaindre, il faut les aimer, et n'employer, pour les contraindre à rentrer au sein de l'église que les armes dont l'église elle-même fortifie les mains de ses défenseurs. Il n'est point d'armes plus puissantes, plus assurées de vaincre—*Orthodoxe*, *orthodoxie*, s'emploient aussi au figuré. On dit, par exemple: *ce goût n'est pas orthodoxe*, pour signifier qu'il est contraire aux bons principes. M.-L. Boutteville.

ORTHOGRAPHE, mot grec d'origine, *orthographia*, de l'adjectif *orthos* (droit, régulier), et du verbe *graphô* (peindre, écrire). Si la grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement, l'*orthographe* est la représentation régulière de la parole, ou l'art de représenter régulièrement la parole; et l'écriture étant ainsi la peinture de la voix, plus elle est ressemblante, meilleure elle est. L'orthographe doit suivre la raison et l'autorité, selon les grammairiens de Port-Royal: la raison, lorsque l'on a égard à l'étymologie des mots, l'autorité, lorsqu'on se conforme à la manière d'écrire la plus ordinaire dans les bons auteurs. Malgré ces définitions et ces règles, rien au monde n'est plus irrégulier, plus contradictoire que l'orthographe française; et la diversité qui se trouve, non seulement entre la prononciation et l'écriture, mais encore dans l'application de tout système orthographique, provient de la même source que notre langue elle-même. En effet, les Gaulois, mêlés aux Francs, ayant formé du latin et des idiomes celtiques et germaniques un nouveau langage qu'on a appelé *roman*, empruntaient leurs mots et *les naturalisaient selon la commodité de leurs esprits et de leurs langues* (E. Pasquier). On mutilait le mot latin avant de le rendre français, ou on donnait au mot celte ou haut-allemand une terminaison latine. *Existimare* devint *estimare*; on eut *pensare* pour *putare*, *menare* pour *conducere*, *flasco* pour *lagena*, *beccus* pour *rostrum*, etc. De là viennent dans les familles de mots ces irrégularités si frappantes. Tour à tour fidèles et infidèles à l'étymologie, nous disons *pensée*, *penser*, *pensant*, et tout à coup *putatif*, *imputer*, *supputer*, etc. Des mots étroitement unis par l'analogie sont séparés par l'étymologie et réelament des pères différents. Mais, pour revenir à l'orthographe, il est à croire que nos ayeux écrivaient les mots comme ils les prononçaient. Cependant, comme les mots proférés avec toutes leurs lettres étaient trop rudes et blessaient les oreilles, « on réforma cette grossière façon de parler, et on adoucit cette âpreté. Mais, parce que l'orthographe n'offense point les oreilles, elle demeura dans le même état. Depuis, on tâcha de réduire l'écriture selon la prononciation, et cela a produit de grandes contestations (Pasquier) ». De cette origine pour ainsi dire mixte de la langue française, résulte la bizarrerie, l'incohérence de son orthographe; et ce divorce entre la langue parlée et la langue écrite durera probablement toujours. Notre orthographe présente ainsi trois inconvénients principaux: d'abord d'employer trop de lettres pour écrire un mot, ce qui embarrasse sa marche; ensuite d'en employer qu'on pourrait remplacer par d'autres, ce qui lui donne du vague; enfin, d'avoir des caractères dont elle n'a pas le prononcé, et des prononcés dont elle n'a pas les caractères. C'est par respect pour l'étymologie qu'on les conserve, mais les partisans de ce système sont-ils constamment fidèles aux étymologies? Par exemple, l'académie et tous les bons auteurs écrivent *philosophe*, *physique*,

euphonie, et en même temps *fantaisie*, *fantôme*, *filtre*. Pourquoi respecter le *ph* étymologique dans les trois premiers mots, et n'en tenir aucun compte dans les derniers? — On peut dire encore que les peuples du Nord et nous avons altéré jusqu'à l'alphabeth des Grecs et des Romains; que nous prononçons l'*e* en *a*, comme dans *prudent*; l'*i* en *e*, comme dans *invincible*, — Toutes ces anomalies de l'orthographe française ont fait dire à Voltaire que «l'habitude seule peut en supporter l'*incongruité*.» Est-ce un motif pour donner gain de cause aux novateurs en fait d'orthographe? Ici une distinction est nécessaire entre les néographes circonspects et ceux qui ont poussé trop loin leurs innovations. Ainsi, les idées sages de Beauzée, de Voltaire, ont opéré une utile révolution dans notre orthographe, tandis qu'en poussant trop loin leurs réformes, l'abbé de Saint-Pierre et Duclos, et après eux Rétif de la Bretonne, ont complètement échoué. Eux et quelques autres ont fait imprimer leurs ouvrages comme il leur a plu; le public sensé n'en a tenu compte, et c'est ce qui arrive à toutes les innovations qui ne tiennent ni à l'esprit, ni au génie. Les néographes qui veulent tout bouleverser dans les signes représentatifs des mots devraient réfléchir que nous ne lisons pas les mots partiellement et par syllabes, mais que toutes les lettres d'un mot, ou même de plusieurs mots, prises ensemble, ne forment pour ainsi dire à nos yeux qu'une seule figure et qu'un tout. Or, cette figure paraît bizarre, et blesse extrêmement l'imagination lorsqu'elle se présente altérée dans ses parties par des traits auxquels l'œil n'est point accoutumé. Ajoutez que si une telle orthographe était une fois admise, il arriverait que tous les livres imprimés jusqu'alors ne pourraient être lus que par ceux qui auraient employé bien du temps à apprendre l'ancienne orthographe. En effet, depuis l'extrême multiplicité des livres, les langues sont autant pour l'esprit que pour l'oreille; la réforme est presque impossible. « Nous sommes accoutumés, dit Rivarol, à telle orthographe : elle a servi à fixer des mots dans notre mémoire; sa bizarrerie fait souvent toute la physionomie d'une expression, et prévient dans la langue écrite les fréquentes équivoques de la langue parlée. Aussi, dès qu'on prononce un mot nouveau pour nous, naturellement nous demandons son orthographe, afin de l'associer aussitôt à sa prononciation. On ne croit pas savoir le nom d'un homme si on ne l'a pas vu par écrit (de l'*Universalité de la langue française*).» Les objections dont on pourrait accabler les néographes se présentent encore plus nombreuses et plus puissantes contre les *phonographes*, c.-à-d. contre ceux qui veulent que l'on écrive comme l'on prononce. D'abord, quelle règle absolue prétendraient-ils établir? « Car la prononciation est de sa nature une chose arbitraire et presque individuelle, qui restera toujours équivoque entre deux personnes, et surtout entre cent mille. L'orthographe exactement appropriée à la prononciation, même dans une langue à faire qui possèderait un alphabeth complet, serait le chaos de la parole. Quand chacun écrira sa prononciation au lieu d'écrire la langue orthographique, il n'y aura plus de langue (Ch. Nodier, *Introduction au vocabulaire de la langue française d'Akermann*).» Ainsi, pour le mot *gloire*, les Picards prononcent *glóère*, les Blaisois *gloare*, les Parisiens *glouare*. Laquelle de ces prononciations choisir pour l'orthographe? Cette observation peut s'appliquer dans beaucoup de cas, même à la prononciation des consonnes, que l'on dénature dans certaines localités, comme le *b* chez les Gascons; que l'on ne prononce pas dans d'autres provinces méridionales, comme le *p*, le *c*, devant une autre consonne (*setembre* pour *septembre*, *doteur* pour *docteur*): en un mot, avec le système des phonographes, il se trouverait dans la langue française autant d'orthographes différentes qu'il y a de manières de prononcer selon les localités. Il faudrait d'ailleurs, pour rendre possible leur système, que les éléments d'écriture, c.-à-d. que

les signes orthographiques fussent en nombre égal aux éléments de prononciation : or, déjà un grammairien qui écrivait sur cette matière en 1578, Honorat Rambaud, comptait 45 éléments de prononciation contre 23 éléments d'écriture, et encore faut-il rabattre de ceux-ci les signes composés, comme l'*x*, les signes doubles, comme l'*y* ou le *k*, les signes équivoques, comme le *c* sifflant, qui est un *s*, et le *s* doux, qui est un *z*, etc. *Il s'en faut donc des deux tiers*, selon les expressions de M. Charles Nodier, que l'orthographe de la langue française *ait la monnaie de sa prononciation;* et l'idée de figurer une cinquantaine de sons par une quinzaine de signes est une des plus absurdes qui soient jamais entrées dans la tête des hommes. Certains novateurs se sont déterminés à inventer de nouveaux signes orthographiques pour déterminer la prononciation. Ce moyen consiste surtout à multiplier les accents, et il est approuvé jusqu'à un certain point par Beauzée dans l'*Encyclopédie*, à l'article Néographie. On me permettra de garder le silence sur un certain M. Marle, qui, dans ces dernières années, enseignait par système à écrire la langue française comme rougirait de le faire la dernière des grisettes ou des cuisinières. Ceux qui voudraient approfondir cette matière, que je n'ai pu qu'effleurer, n'ont qu'à consulter les grammairiens, les lexiques et l'*Encyclopédie*. Ils trouveront aussi de curieux et utiles renseignements dans Pluche, dans le président de Brosses (*Mécanique des langues*), dans les écrits de Dumarsais, de Voltaire, de D'Alembert, de Charles Nodier. On peut voir dans les anciennes et savantes grammaires du P. Buffier et de l'abbé Regnier l'exposé des tentatives faites par les oseurs en néographie depuis le XVIe siècle. Ils avaient porté leurs réformes jusqu'aux excès les plus révoltants; il fallait bien qu'ils échouassent. « Leurs efforts du moins, a dit Beauzée, n'auraient pas été inutiles, n'eussent-ils servi qu'à montrer les écueils que doivent éviter ceux qui entreprendront de proposer des réformes à l'orthographe usuelle. » Les novateurs ont souvent reproché à l'académie de s'être toujours refusée à tenter de son côté une réforme quelconque. Ce n'est pas qu'elle ait jamais manqué de membres fort disposés à changer son orthographe. Un académicien qui vivait au commencement du XVIIIe siècle, l'abbé de Choisy, dans le *Journal de l'académie française* (imprimé en 1754, in-12, avec d'autres opuscules sur la langue française), rapporte qu'*un de ces messieurs* avait proposé, pour plus grande uniformité, de mettre un *s* à tous les pluriels, et, par conséquent, d'écrire *beaus*, *vœus*, *heureus*, *manteaus*, etc. Un ennemi des changements fit écarter cette proposition par une allocution très piquante; et l'abbé de Choisy ajoute : « Après avoir entendu ce que je viens de rapporter.... tout le monde jugea que le mieux était d'abandonner la matière, parce qu'on a toujours vu que les disputes sur l'orthographe ne finissaient point, et que d'ailleurs elles n'ont jamais converti personne. » Pour cet article, l'ingénieuse conclusion de l'abbé de Choisy serait peut-être la meilleure, mais je ne puis m'empêcher d'indiquer un fait orthographique important : c'est que les *sourds-muets* (*v.*) de naissance à qui l'on apprend à écrire ne font jamais de fautes d'orthographe : la raison en est que, comme ils n'entendent pas, les fausses données de la prononciation, qui trompent les autres hommes, n'existent pas pour eux. De là ces fautes si fréquentes et si extraordinaires que commettent les hommes du peuple qui savent conduire une plume. J'ai quelquefois eu la curiosité de discuter avec eux leurs fautes d'orthographe; elles sont presque toujours fondées sur une donnée fausse dans l'application, mais théoriquement logique. — Qu'on me permette encore de citer, au sujet du mot qui nous occupe, des anecdotes pour ainsi dire orthographiques. Lorsque, vers le milieu du siècle dernier, parurent les *Considérations sur les mœurs*, par Duclos, comme cet écrivain avait, dans ce livre, arboré l'étendard de son néographisme,

qui consistait principalement à supprimer les lettres doubles, on y chercha comment il avait écrit le mot *femme*. On ne l'y trouva pas, chose assez remarquable dans un des livres les plus piquants qui aient parlé des mœurs, sur lesquelles les femmes ont tant d'influence; et, cependant, un chapitre entier traite de l'amour. Lisant naguères les *Mémoires de Bourrienne*, j'ai vu, entre autres pauvretés, l'ancien secrétaire du grand homme s'étonner que l'on pût devenir empereur et mettre mal l'orthographe! Et le malheureux, jadis élève à prix de mémoire et de thêmes, à l'école de Brienne, s'est cru, à ce propos, en droit de traiter son ancien patron très cavalièrement: c'était le liliputien cherchant une tache dans l'ongle de l'homme montagne. Au surplus, sans être encore un Napoléon, on peut-être un homme remarquable, et ne savoir pas l'orthographe, témoin Turenne, Condé, Louis XIV, le maréchal de Richelieu, etc. On peut même ignorer cette rhétorique des écoles primaires, et écrire des lettres comme Mme de Sévigné. Le temps n'est plus où l'on avait tué son homme en prononçant cet anathème: *Il ne sait pas l'orthographe*; à moins que celui-ci n'eût la prétention ridicule de ce valet dont son maître, La Harpe, a dit:

Ne sait pas l'orthographe et fait déjà des vers.

CH. DU ROZOIR.

ORTHOGRAPHIE, terme d'architecture, est le dessin ou la représentation d'un édifice sur un plan d'une véritable proportion; c'est ce qu'on appelle aussi *élévation géométrale*. Ce mot a la même étymologie que le mot *orthographe* (*v.*); et cette étymologie indique d'une manière précise la qualité la plus essentielle de l'*orthographie*, c.-à-d. que toutes les lignes horizontales soient droites et parallèles, et non obliques comme dans la perspective. — *Orthographie* signifie aussi le profil ou la coupe perpendiculaire d'un édifice. On dit dans ce sens: un plan *orthographique*. D. R—R.

ORTHOPÉDIE (*Orthopœdia*), mot dérivé de *orthos* (droit), et de *païs* (enfant). Les anciens entendaient par ce mot la science qui avait pour but de prévenir et de corriger les difformités chez les enfants. Si l'on s'en tenait à cette étymologie, on se ferait une idée exacte de l'orthopédie actuelle. Quoique l'enfance soit plus sujette aux difformités que l'adolescence et l'âge adulte, il n'est cependant pas rare de voir des difformités se développer dans toutes les périodes de la vie. L'orthopédie, considérée chez l'homme dans les diverses phases de son existence, constitue une des parties de l'art de guérir les plus vastes et les plus importantes à étudier. Cette science, à peine abordée par les auteurs en médecine et en chirurgie, n'a fait quelques progrès réels que dans ces derniers temps. — Les ouvrages d'Andry, l'*Orthopédie ou l'Art de prévenir et de corriger dans les enfants les difformités du corps*, publié en 1741; et de Desbordeaux, *Nouvelle orthopédie*, etc., publié en 1805, ont été pendant long-temps les seuls livres à peu près complets sur l'orthopédie. Ces deux traités, bien qu'ils renferment quelques préceptes sages, sont remplis de théories absurdes, qui les rendent fastidieux et peu utiles. En 1827, M. le docteur J. Lafond a publié un bon traité d'orthopédie basé sur les faits nombreux de sa longue pratique. Deux ans plus tard, le professeur Delpech publia son *Orthomorphie*, livre plein d'érudition et de vues nouvelles, mais malheureusement commentées et torturées de toute façon par ceux qui ont écrit depuis lui sur cette matière. Cependant, les publications partielles de J. Shaw, de Bainfield, de Jarrold, de Ward, et les mémoires de Venel, de Scarpa, de Bruckner, etc., sur certaines parties de l'orthopédie, n'ont pas peu contribué à éclairer cette science encore toute nouvelle. — Nous n'entreprendons point ici l'histoire de toutes les difformités du corps: ce sujet est trop vaste, et nous mènerait trop loin. Nous dirons seulement un mot de chacune d'elles, de leurs causes les plus ordinaires, de leur diagnostic, de leur pronostic et de leur traitement.

— Comme presque toutes les difformités du ressort de l'orthopédie n'affectent que l'appareil locomoteur, nous les examinerons d'abord dans les membres inférieurs, ensuite à la colonne vertébrale et aux membres supérieurs ou thoraciques, etc. Cette marche est contraire à celle qui a été suivie par tous les auteurs, je le sais. Ils ont commencé par la colonne vertébrale, regardant à tort les distorsions de cette pyramide osseuse comme les plus fréquentes de toutes. Ces auteurs n'avaient vu les difformités que chez les enfants des classes riches ou aisées de la société, tandis que nous, directeur des traitements orthopédiques des hôpitaux civils de Paris depuis près de sept ans, nous n'avons rencontré les difformités de l'épine que dans la proportion d'un quart ou d'un cinquième. D'après cela, nous les examinerons de bas en haut, c.-à-d. d'abord dans les membres inférieurs, parties qui sont le plus souvent atteintes de difformités; dans la colonne vertébrale, et puis enfin dans les membres thoraciques.

Des difformités des membres inférieurs.

Commençons par la partie de ces membres où se rencontrent le plus fréquemment les difformités natives, par les pieds. Ces organes de la station et de la progression sont assez souvent atteints d'une difformité native que l'on désigne sous le nom de *pied-bot*. Cette difformité, qui se divise en plusieurs variétés, d'après la forme et la direction du pied, a fait jusqu'à ces derniers temps le désespoir des infirmes et des hommes de l'art. Cependant, grâce à Delpech, qui a répété une fois, en 1816, un moyen employé en Allemagne en 1784, nous avons eu l'heureuse idée de tenter de nouveau, en 1835, ce procédé curatif, qui nous a réussi plus de 120 fois depuis cette époque. Maintenant, cette disgracieuse difformité ne sera plus qu'une affection très facile à guérir en quelques semaines. Venel, Scarpa, Delpech, peuvent être considérés comme les seuls auteurs qui aient traité savamment du pied-bot. — Les jambes sont souvent affectées de courbures rachitiques plus ou moins difficiles à redresser, surtout quand le ramollissement des os, maladie qui les a produites, a disparu. On reconnait la difficulté de ce redressement à l'absence du gonflement des extrémités des os, surtout des malléoles et des poignets, etc. —Les courbures des jambes sont souvent compliquées de la déviation des genoux en dedans, et rarement de leur déviation en dehors. La déviation des genoux est toujours curable, et souvent en très peu de temps. Les fémurs, lorsque les jambes sont courbées et les genoux déviés, sont presque toujours en même temps incurvés en avant et en dehors; mais la courbure de ces os se redresse ordinairement sans le secours d'appareils orthopédiques. — Les membres inférieurs sont encore sujets à des difformités qui n'ont pas été placées dans le domaine de l'orthopédie, étant regardés ordinairement comme incurables : ce sont les ankyloses et les fausses-ankyloses des genoux. Les ankyloses étant complètement incurables, doivent être bannies de l'orthopédie; mais il n'en est pas de même des fausses-ankyloses, surtout depuis que je suis parvenu à les guérir par la section des tendons des principaux muscles fléchisseurs de la jambe, des biceps crural, demi-tendineux et demi-membraneux, opération que j'ai déjà pratiquée sur trois sujets avec un plein succès.—Les luxations spontanées du fémur, mêmes anciennes, ont été dans ces derniers temps soumises à des tentatives de réduction par les moyens mécaniques. Malgré les résultats qu'on prétend avoir obtenus, je ne crois pas aux succès annoncés; je pense que l'on s'est mépris sur la nature du mal, et que l'on a redressé un déversement du bassin, en partie causé par une légère courbure lombaire, comme j'ai eu occasion d'en voir deux exemples bien curieux.— Maintenant, examinons très sommairement les courbures de la colonne vertébrale. — La colonne vertébrale peut être le siége, dans toutes ses régions, de courbures simples ou multiples : ces courbures ou déviations peuvent avoir lieu la-

téralement, en arrière et en avant, mais ce sont les déviations latérales qui sont les plus fréquentes chez les jeunes enfants. Ces déviations sont très souvent accompagnées d'un degré plus ou moins grand d'excurvation et de torsion. Elles peuvent être légères ou portées à un degré très grand de difformité. La poitrine, les hanches et l'abdomen sont presque toujours déformés dans les courbures vertébrales, et cette déformation peut être portée au point de gêner considérablement la circulation, la respiration, la digestion, et même les fonctions de l'utérus chez la femme. La direction de la tête se trouve aussi presque toujours changée par les déviations vertébrales, surtout par celles qui ont leur siége dans le haut de la région dorsale et dans les vertèbres cervicales : cela peut aller au point de produire un véritable torticolis. — Les membres supérieurs ou thoraciques sont aussi sujets à la plupart des difformités des membres inférieurs, mais bien plus rarement que ceux-ci : ils n'ont pas comme eux le poids du corps à porter continuellement, etc. — Les difformités du corps sont produites par un grand nombre de causes, bien connues aujourd'hui, toutes les fois qu'elles ne sont pas congénitales. Ces dernières ne peuvent être admises que par le raisonnement. Par exemple, les pieds-bots natifs ont été attribués par beaucoup de praticiens à la mauvaise position des pieds dans l'utérus, à l'imagination de la mère, à un coup, à une chute pendant la grossesse. Pour moi, ces causes ont peu de valeur, et, raisonnant d'après ce qui se passe dans le développement des pieds-bots consécutifs, je pense qu'ils sont plutôt produits par une congestion cérébrale, une maladie du cerveau, de la moelle épinière ou de leurs méninges, pendant la croissance fœtale de l'enfant ; maladies qui agissent en convulsionnant, en contracturant les muscles du mollet, les fléchisseurs des orteils, et souvent en même temps les tibiaux. J'ai vu plusieurs fois des enfants naître avec des paralysies partielles des membres, compliquées de pieds-bots déjà très développés. Ces paralysies partielles, qui sont le plus souvent la suite des convulsions, produisent les dix-neuf vingtièmes des pieds-bots consécutifs, et développent aussi très souvent des flexions des jambes sur les cuisses, de véritables fausses ankyloses. — Les courbures des membres, dans la continuité des os, sont toujours la suite du rachitis ou du ramollissement des os ; affection dépendant de la sub-inflammation du périoste et la membrane médullaire. Beaucoup de déviations des genoux sont la suite de la faiblesse de l'individu, qui, afin de pouvoir marcher, est obligé d'écarter les jambes pour élargir sa base de sustentation, à la manière des convalescents. D'autres déviations des genoux sont, comme beaucoup de fausses ankyloses, de luxations spontanées du fémur, de déviations vertébrales, la suite de l'affection scrofuleuse, qui subinflamme les moyens d'union de ces articulations. — Les déviations vertébrales peuvent avoir un grand nombre d'autres causes, de mauvaises attitudes, une croissance trop rapide, la faiblesse qui suit une maladie longue ou constitutionnelle, des tumeurs glanduleuses le long du cou, la difformité d'un membre inférieur, etc. — Le diagnostic des difformités est en général très facile quand elles sont parvenues à un degré avancé. Il n'en est pas de même quand elles débutent. Il faut un œil exercé pour les reconnaître dans leur principe. — Le pronostic des difformités très développées de la colonne vertébrale est très fâcheux ; il en est de même de celui des luxations spontanées du fémur. Il y a encore peu de temps qu'on regardait comme incurables les pieds-bots chez les adultes, et tous les pieds-bots consécutifs, avec une grande élévation du talon, chez tous les sujets. Il en était de même de presque toutes les flexions des jambes sur les cuisses, des fausses ankyloses ; mais aujourd'hui, on commence à revenir de ces préventions fâcheuses. — Le traitement des difformités du ressort de l'orthopédie a fait, depuis une quinzaine d'années, de très

grands progrès : une hygiène bien entendue, des exercices gymnastiques appropriés au cas de la difformité, suivant les règles établies dans les ouvrages de notre savant ami le docteur Londe et de M. Amoros; le coucher sur un lit dur, incliné de la tête aux pieds, comme un lit-de-camp, et sans oreiller ni traversin, suffisent souvent pour redresser une déviation vertébrale peu ancienne. Les difformités des membres inférieurs, autres que les pieds-bots et les luxations spontanées, peuvent le plus souvent être guéries par des appareils simples, secondés par un bon régime.—Les pieds-bots sont aujourd'hui curables en quelques semaines par la section du tendon d'Achille. Je l'ai déjà pratiquée plus de cent vingt fois, et toujours avec succès. Cette petite opération, qui n'est pas douloureuse, peut se faire sur des enfants de quelques mois, comme sur des sujets de plus de quarante ans. Il en est de même des fausses ankyloses du genou, que nous avons traitées le premier avec succès par la section des tendons des fléchisseurs des jambes. — Nous espérons bien populariser cette nouvelle opération, comme la section du tendon d'Achille (*v.* Bosse, Déviation, Difformités. Pieds-bots, etc.). V. Duval.

ORTIE (du lat. *urtica*), de la monœcie tétrandrie, de la famille des urticées; à fleurs monoïques, quelquefois dioïques, les mâles disposées en longues grappes, périanthe à quatre divisions, quatre étamines, compte un grand nombre d'espèces: l'*ortie brûlante* (U. urens), *petite ortie*, *ortie-grièche*, annuelle, à tige droite d'un pied à 18 pouces, arrondie, glabre, garnie d'aiguillons; à feuilles ovales, dentées, pourvues d'aiguillons, marquées de trois nervures principales; à fleurs monoïques en grappes simples, axillaires, les femelles plus nombreuses; à fruits ovoïdes, comprimés, d'un jaune pâle, croît dans tous les lieux cultivés de l'Europe. Cette espèce est un fléau dans les jardins; les sarclages exacts et continués plusieurs années peuvent seuls l'extirper. Ses feuilles et ses sommités, hachées et mêlées au son, fournissent une bonne nourriture pour les dindonneaux. La piqûre de ses poils produit sur la peau une éruption et des douleurs cuisantes; séchée, elle perd cette propriété. L'*ortie dioïque* (U. dioïca), *grande ortie*, à racine vivace, à tige rameuse, haute de 2 ou 3 pieds, tétragone, pubescente, garnie d'aiguillons moins piquants que ceux de l'espèce précédente; à feuilles lancéolées, cordiformes; à fleurs axillaires dioïques, en grappes rameuses, géminées, pendantes. Cette plante n'occupe pas, dans la culture en France, le rang qu'elle mériterait, car elle fait un excellent fourrage pour les vaches, un fumier de première qualité, et ses tiges ronies donnent une filasse qui n'est pas inférieure à celles du chanvre et du lin. Elle croît partout, dans les haies, dans les décombres, le long des chemins. Les Suédois cultivent les orties de temps immémorial pour les différents usages dont nous avons parlé. — L'*ortie pilulifère* et l'*ortie à feuilles de chanvre* se rapprochent chacune des deux précédentes. — *Ortie* se dit proverbialement : jeter le froc aux *orties*, c'est-à-dire renoncer à la profession de prêtre, et, en général, renoncer à une profession pour l'oisiveté et le libertinage. — *Ortie*, morceau de cuir ou mèche que les maréchaux insinuent, par le moyen d'une incision, entre la chair et le cuir d'un cheval pour dégorger la partie. P. Gaubert.

Ortie de mer, nom que l'on donne aux *méduses*, *physalides*, *vellelles* et autres animaux de la classe des *radiaires* de Lamarck, qui, lorsqu'on les prend à la main, font éprouver une sensation brûlante, analogue à celle que produit les *orties*. Par analogie, on donne le même nom aux *actinies*, qui ont quelques rapports avec les méduses, quoiqu'elles ne produisent pas le même effet (*v.* Méduse). X.

ORTOLAN (*v.* l'article Bruant, où l'on traite de cet oiseau).

ORUS, fils d'Osiris et d'Isis, le dernier des dieux qui régnèrent en Egypte (*v.* Horus).

ORVIÉTAN, médicament classé parmi les électuaires, qui tient le rang le plus distingué dans les fastes du charlatanisme. Il fut inventé, dit-on, par Jérôme Ferrante d'Orvieto, qui lui donna son nom. Dès son origine jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, l'orviétan a été colporté dans toutes les villes, bourgs et hameaux par des saltimbanques, avec accompagnement de musique et d'une infinité de farces grossières exécutées par d'ignobles bateleurs. Le chef de la troupe, ou, si l'on veut, l'ignorant médicastre, exposait ensuite la longue série de ses propriétés surnaturelles, et l'historique en était si merveilleux et si loin de la vérité que, lorsque les progrès des lumières ont commencé à triompher de la crédulité du vulgaire, on a réservé le nom de *marchand d'orviétan* à tous les charlatans et à tous les grands parleurs, dont la bouche est le plus souvent l'écho du mensonge. — L'orviétan a joui d'une si grande réputation qu'il fut un temps où il y avait peu de maisons qui n'en eussent une petite provision, tant pour se garantir de tous les maux que pour combattre toutes les maladies qui les affligeaient, depuis la piqûre du serpent jusqu'à la fièvre la plus aiguë. Aujourd'hui, il est totalement oublié; on n'en trouve pas même la formule dans les pharmacopées les plus modernes; c'est ce qui nous engage à la reproduire ici.

Racine d'aristoloche ronde,
— — longue,
— d'angélique,
— de bistorte,
— de carline,
— de contrayerva,
— de fraxinelle,
— de gentiane,
— d'impératoire,
— de quintefeuille,
— de serpentaire de Virginie,
— de tormentille,
— de valériane,
— de zédoaire;
feuilles de chardon-bénit,
— de pouliot,
— de rue,
Feuilles de sabine,
— de scordium,
— de scabieuse;
fleurs d'hypéricum;
écorce d'orange,
— de citron,
— de cannelle,
de chaque espèce . . . 1 once,
vipère sèche. . . . 2 onces.

Faites du tout une poudre, et incorporés dans: Rob de genièvre et miel de Pise, de chacun . . . . 3 livres.

Mêlez et ajoutez,
thériaque d'Andromaque } de chacun 2
mithridate } onces;
Huile essentielle de rue,
— de succin blanc,
— de girofle,
— de genièvre,
de chacune . . . 1 scrupule.

— Cet électuaire jouit de quelques propriétés stimulantes, qu'il doit moins à sa faible dose d'opium qu'aux substances excitantes qui le composent. La dose en est depuis 2 gros jusqu'à demi-once.

JULIA DE FONTENELLE.

OS. Ce mot latin désigne en général les parties solides et dures qui concourent à la composition du corps de l'homme, ainsi qu'à celui d'un grand nombre d'animaux; l'assemblage des os détermine la forme de l'animal et contribue pour beaucoup à établir son individualité; ils logent et protègent aussi les viscères et les organes des sens. En outre, on peut les considérer comme les instruments passifs de la locomotion en admettant que les muscles sont les moteurs actifs de cette fonction. En contemplant ainsi les os dans leur ensemble, ils présentent des vues intéressantes dont l'exposition trouvera sa place au mot SQUELETTE. La composition des os, qui varie en raison de l'espèce et de l'âge des animaux, offre chez l'homme adulte deux genres de matériaux : des substances appartenant aux corps organisés, et d'autres qui sont du ressort du monde matériel. Les premières, appelées *substances animales*, forment à peu près trente-deux parties sur cent : elles consistent principalement en

albumine, en gélatine, en membranes cellulaires, en nerfs, en vaisseaux sanguins et absorbants; les dernières substances sont approximativement cinquante-deux parties de phosphate de chaux, onze de carbonate de chaux; le surplus de la somme totale est complété par du phosphate de magnésie, du fluate de chaux et de la soude. On opère assez facilement la séparation de ces substances. L'acide muriatique enlève les derniers matériaux indiqués, et les os se ramollissent par son action, au point de devenir flexibles; d'une autre part, le feu décompose et dissipe les substances animales. Les proportions de ces matériaux diffèrent beaucoup selon l'âge : dans l'embryon, l'albumine compose presque la totalité de l'os, et elle se dépose autour du système nerveux; les autres matériaux s'y adjoignent sur divers points par un travail qui s'accomplit sous l'empire de la vie. L'action de cette force inconnue solidifie graduellement la masse, de sorte que l'ensemble des os présente déjà une assez grande résistance quand le fœtus renonce au séjour de l'utérus : toutefois, ils sont alors encore flexibles, comme on peut le reconnaître facilement en pressant le crâne. A mesure que l'enfant se développe, les os acquièrent de plus en plus de la solidité, et la portion animale qui avait prévalu dans l'enfance et la jeunesse s'équilibre avec les autres substances dans l'âge mûr; dans la vieillesse, les dernières prédominent à leur tour. Ce travail naturel et graduel de composition des os se nomme *ossification*, et il s'opère par l'entremise de nerfs et de vaisseaux : les nerfs conduisant dans le tissu osseux un principe d'irritabilité et de vitalité, dont le cerveau n'a pas la conscience dans l'état de santé, mais qu'il perçoit dans certaines maladies : ainsi, si les blessures des os sont insensibles dans le premier cas, les exostoses sont accompagnées d'une douleur vive. Il en est d'ailleurs ici comme pour différents viscères : des artères leur apportent un sang excitateur et réparateur, dont les veines remportent le surplus; des vaisseaux absorbants contribuent aussi à leur entretien. Une expérience facile à répéter démontre, aux dépens de la vie de quelques jeunes animaux, le mécanisme de ce travail : en mêlant de la garance aux aliments des pigeonneaux, par exemple, on fait acquérir à leurs os une teinte rose très appréciable et proportionnée au temps durant lequel on prolonge le mélange; mais si on tue ces oiseaux après avoir discontinué pendant plusieurs jours l'emploi de la matière colorante, les os ne présenteront plus que leur teinte naturelle : la résorption a effacé le produit de l'absorption. Ces renseignements sommaires suffiraient pour en déduire les notions qui doivent principalement trouver place en ce livre. En considérant le peu de solidité des os chez les jeunes enfants, on découvre combien il importe de régler l'exercice à cet âge : on comprend qu'il est absurde de vouloir accoutumer hâtivement un enfant à la marche : c'est cependant une des fautes les plus communes, et qui cause souvent des déviations. Pour ces essais, il faut attendre un développement suffisant, et consulter l'instinct des enfants, qui les sert beaucoup mieux que l'intelligence des nourrices, trop souvent viciée par des préjugés. On conçoit aussi combien il est nécessaire dans le premier âge de laisser au corps et aux membres la possibilité de se mouvoir, car c'est l'exercice qui favorise le développement des organes en appelant le sang sur eux; dans la seconde enfance, et dans la jeunesse, l'exercice n'est pas moins nécessaire. Ayant égard aux organes que les os renferment et défendent, on reconnaît combien il est pernicieux de comprimer le torse par le maillot chez les enfants, et plus tard par des corsets. En voyant combien l'ossification et l'entretien des os dépendent de la nutrition, on aperçoit tout en même temps l'importance du régime : on peut facilement comprendre que l'alimentation doit être proportionnée au travail de l'os. A ce sujet, on commet cependant des erreurs déplorables : combien de personnes insensées ne voit-on

pas donner du vin, du café et même des liqueurs à de jeunes enfants, croyant les fortifier par ces moyens? Les suites d'un tel abus sont fréquemment les déviations des extrémités inférieures qu'on attribue à la faiblesse, qu'on augmente d'après ce raisonnement en redoublant les doses du poison jusqu'à ce que la difformité oblige de recourir aux orthopédistes. On comprend que la solidité de l'os dépend également, dans l'âge adulte, de la nutrition. Si cette fonction est entravée ou dépravée de manière à changer les proportions normales des principes qui composent les os, il en résulte des accidents graves : si la partie animale vient à prédominer, les os se ramollissent et se déforment, comme, si les parties salines sont exagérées, les os se brisent au moindre effort. Mais les altérations de la nutrition dépendent de causes différentes, qu'il est souvent difficile de reconnaître, de prévenir et de combattre. — Les os, qui sont si nécessaires à l'accomplissement des divers actes de la vie, servent à divers usages après la mort des animaux : en conservant l'intégrité de leur tissu, on les emploie pour faire des manches, des boutons, des dominos; enfin pour suppléer l'ivoire dans un grand nombre d'ouvrages. En les pulvérisant, en les décomposant, en les calcinant, on en retire différents produits : de la graisse qu'on peut employer dans les cuisines, ou pour la préparation des cuirs; une substance fréquemment employée, la *gélatine* (*v.*); du phosphore, avec lequel on fabrique maintenant diverses espèces d'allumettes; de l'alcali volatil, des cendres qui entrent dans la fabrication des coupelles; du charbon qu'on nomme animal; les os pulvérisés servent aussi aux agriculteurs comme engrais très puissant : pour cet usage, on a exploité en ces derniers temps le champ de bataille de Waterloo : Grecs et Troyens ont été honteusement exhumés sans égard pour leur mémoire. Dans le même but, on a excité, dit-on, l'indignation des Arabes à Alger en fouillant les cimetières de cette ville pour en exporter les os. En voyant les avantages qu'on peut retirer de ces parties du corps, et en pensant à la fièvre de spéculation dont la génération contemporaine est dévorée, chacun de nous doit craindre pour l'avenir de ses os quand il ne pourra plus les défendre. Au lieu de les laisser enfouis dans la terre ou déposés dans des ossuaires de cimetières ou de catacombes, nos descendants voudront les utiliser, et nous servirons probablement à fabriquer du noir animal pour épurer le sucre de betterave, si ce n'est même de la gélatine pour faire des soupes économiques en faveur des indigents. Résignons-nous à ce résultat de l'accroissement des lumières, et consolons-nous en pensant que si nous avons trop souvent été inutiles durant notre vie, nous serons bons peut-être à quelque chose après notre mort. — Les os de certains animaux sont spécifiés par une dénomination particulière : ainsi, ceux des poissons portent le nom d'*arètes*. Au figuré, le mot *os* a diverses acceptions : on dit, n'avoir que la peau et les *os*, pour indiquer une maigreur extrême; on dit, ne pas faire de vieux *os*, pour exprimer une vie peu longue; donner un *os* à ronger, c'est amuser une personne, ou lui accorder un faible dédommagement.

CHARBONNIER.

OSAGES. Le nom primitif de cette population à demi-civilisée de la Louisiane est *Ouabacha*, et c'est probablement de la corruption du mot *ouabaches* qu'est venue la dénomination donnée par les voyageurs à ces Indiens. La rivière Osage, dont ils habitent les bords, se jette dans le Missouri par 37 degrés de latitude nord, et 16 degrés de longitude. On distingue leurs peuplades diverses en grands et petits Osages. Le major Américain Pike a visité leurs villages en 1805 et 1806, lors de l'exploration qui lui était confiée par son gouvernement. Prisonnier des Espagnols, il fit dans le Nouveau-Mexique un voyage forcé, dont la relation et la traduction en langue française ont été publiées vers 1812. — Le major Pike qualifie les Osages de quakers du désert, à cause de leurs ha-

bitudes pacifiques. Sur une population de quatre mille individus, répartis entre trois villages et 516 cabanes isolées, ils comptaient 1,252 guerriers, mais ce terme est à peu près synonyme de celui de chasseurs. Tout le reste de la nation, hommes, femmes et enfants, se livrait à la culture du maïs, des fèves et des citrouilles; ils élevaient aussi quelque bétail et des chevaux qui parquent dans les rues au milieu des villages. Les cabanes dressées sans ordre et sans régularité, selon le caprice de ceux qui les édifient, consistent en troncs d'arbres d'environ vingt pieds de hauteur, avec une bifurcation à l'extrémité supérieure. On les plante solidement en terre à douze pieds de distance les uns des autres. Les solives assujetties sur les bifurcations supportent elles-mêmes des perches plus menues qui descendent obliquement et forment les parois extérieures de la cabane. La toiture et les côtés sont recouverts de nattes de jonc imperméables à la pluie. On fait le feu dans un trou au centre de l'habitation. La fumée s'échappe par une ouverture ménagée à dessein dans le toit. A l'une des extrémités de la chambre est une estrade d'environ trois pieds, couverte de peaux d'ours. Le maître de la maison conserve ses effets les plus précieux dans les coffres placés sous cette estrade, et y fait asseoir les hôtes qu'il veut honorer. — Chaque village a ses cuisiniers publics, qui vont annoncer dans les carrefours les heures des repas. C'est ainsi que l'on invite les étrangers : « Venez et mangez, dit le crieur, tel chef, la *grosse-tête*, le *sans-oreilles*, le *cheveux-blancs* ou la *grande peste*, ou le *grand-soldat*, vous appellent à leurs festins; accourez et prenez votre part de leurs largesses. » Le major Pike, pour ne blesser l'amour-propre de personne, fut obligé d'accepter le même jour quinze invitations à diner chez des chefs différents. — Après ou avant les cuisiniers, une autre classe jouit d'une grande influence dans les tribus : ce sont les jongleurs, qui exercent en même temps les fonctions de prêtres, de médecins et de devins. Toute maladie, tout accident quelconque, passe aux yeux de ces hommes ignorants pour l'effet d'un sortilége. On appelle aussitôt un jongleur afin d'en connaître la cause et de dissiper le charme. Malheur à ceux que le jongleur, dans les termes ambigus des anciens oracles, désigne comme les auteurs du maléfice. — Ces jongleries n'ont pas seulement un but d'utilité, elles sont aussi un objet d'amusement, et ceux qui exercent cette singulière profession en donnent volontiers des échantillons aux étrangers qui les visitent. Un de leurs prestiges les plus renommés consiste à s'enfoncer un bâton aigu dans la langue, à en faire ruisseler le sang, à couper l'extrémité de la langue et à la recoudre ensuite fort proprement à l'aide du petit bâton magique. Le major Pike avait donné une chemise pour être témoin de ce tour de prestidigitation, qui réussit parfaitement. Il offrit au jongleur douze chemises s'il lui permettait de couper sa langue lui-même, et, comme on le pense bien, il ne fut pas pris au mot. — A l'approche de l'hiver, les villages deviennent déserts. Les guerriers se répandent dans les forêts pour chasser le gibier. Les tribus, alors errantes, joignent pour leur nourriture aux produits abondants de la chasse quelques restes des provisions faites pendant l'été : ce sont des fèves et des tranches de citrouilles très minces réduites par la dessiccation au dixième de leur poids. Durant la belle saison, ces mêmes tranches de citrouilles et les épis verts de maïs, mêlés à un peu de viande, forment une soupe excellente. — On peut juger, d'après ce que nous venons de dire, que les Osages sont d'intrépides mangeurs. Tels nous ont paru en effet ceux que M. David Delaunay, habitant de la Louisiane, amena à Paris en juillet et août 1827 : logés dans un hôtel garni de la rue de Rivoli, le prétendu chef osage, sa femme, son médecin et son soi-disant ministre de la guerre, descendaient prendre leur repas dans un des meilleurs restaurants de la même rue; ils se faisaient remarquer par la voracité avec laquelle

ils consommaient d'énormes portions de beefsteaks. On a voulu, dans le temps, prêter au voyage de ces Indiens un but politique : c'était, disait-on, une diversion aux événements menaçants de l'époque. On était parvenu à la fin du ministère Villèle et Peyronnet ; la censure venait d'être rétablie, et l'on touchait à la dissolution de la chambre et du ministère lui-même. Mais il a été facile de reconnaître qu'il s'agissait tout simplement d'une spéculation, qui n'a été rien moins que fructueuse, de M. David Delaunay. Ces Indiens n'avaient point le talent des jongleurs, ils ne pouvaient réussir sur le théâtre à l'exemple des Osages, des Panis et des autres Indiens qui se montrent de temps en temps à New-Yorck. L'aspect de leur personne et des costumes de fantaisie dont on les avait affublés pour mieux les déguiser en sauvages ne valait pas à beaucoup près le tribut de 10 fr. par tête, exigé des amateurs. Ces pauvres gens auraient mieux fait de courir les foires. Ils ont été bientôt abandonnés. L'Angleterre n'a pas été plus productive pour eux que la France ; deux seulement vivaient encore en 1828 : ils étaient réduits à se faire voir gratuitement ou à peu près à la chaumière du Mont-Parnasse. Enfin, grâce à l'humanité et aux soins de l'illustre général Lafayette, ces pauvres gens ont obtenu les moyens de s'embarquer pour New-York et de revoir leur pays. BRETON.

OSCILLATIONS. C'est ainsi qu'on désigne ordinairement une sorte de petits mouvements comme de va-et-vient, de balancements d'un corps pesant quelconque autour d'un point donné, ou relativement à celui-ci, qui est supposé immobile. Ces oscillations sont le résultat de la pesanteur, de quelque manière qu'elle agisse, ce en quoi il faut les distinguer des *vibrations*, autre sorte de petits mouvements alternatifs de va-et-vient dépendant de l'élasticité des corps. Les *ondulations*, dans un corps liquide quelconque agité, répondent aux oscillations d'un corps pesant suspendu à un levier mobile. Les durées de petites oscillations, étant sensiblement les mêmes pour un pendule, donnent le moyen de mesurer exactement le temps. Dans des pendules de longueurs différentes, ces durées sont entre elles comme les racines carrées des longueurs. C'est d'après la loi qui régit cette espèce de mouvements que quelques mécaniciens ont construit divers instruments propres à l'étude de la musique. Les divers corps célestes, pesant les uns sur les autres, comme un corps sur la terre dans le plateau d'une balance, offrent dans ce qu'on nomme leurs perturbations de fréquents phénomènes d'oscillations autour de points fixes et donnés : telles sont entre autres les petites oscillations périodiques de l'axe de la terre, connues sous le nom de *nutation*, et en vertu de laquelle les étoiles semblent alternativement se rapprocher et s'éloigner du pôle, ce qui détermine aussi en même temps un petit mouvement d'avance et de recul dans les points équinoxiaux. (*V.* PENDULE pour l'exposition des principes généraux de la théorie des mouvements oscillatoires.) On dit les *oscillations* du flux et du reflux, d'un vaisseau, d'une cloche, d'une escarpolette; et, au figuré, les *oscillations* de l'opinion publique, du crédit public. BILLOT.

OSÉE. Eloignés des prophètes par une longue série de siècles, dépourvus de tous rapports historiques à leur égard, réduits à quelques notions puisées dans leurs écrits, où de plus grandes pensées les font s'oublier eux-mêmes, nous ne pouvons guère connaître les détails de leur vie privée ; aussi voyons-nous d'essentielles variantes dans le récit de leurs biographes.—Pour nous en tenir à Osée, saint Épiphane lui donne pour lieu de naissance Bélémoth, la même que Béelméon, vers Esdrélon, appartenant à la tribu d'Issachar ; d'autres le font naître à Béelméon, au-delà du Jourdain, circonstance qui placerait notre prophète dans la tribu de Ruben. Osée lui-même nous apprend qu'il était fils de Bééri; mais que Bééri soit le Bééra dont parlent les Paralipomènes, c'est une conjecture purement rabbinique. Plusieurs font prophé-

tiser Osée sous les rois de Juda Ozias, Joatham, Achaz et Ezéchias, et prolongent sa carrière jusqu'à 80 années. Observons que, d'après les termes formels de sa prophétie, Osée vivait à Samarie : c'est donc sous des rois d'Israel qu'il fit entendre ses accents d'avenir. D'ailleurs, en nous référant à la supputation des livres saints, nous pouvons affirmer que les quatre règnes d'Ozias, de Joathsm, d'Achas et d'Ezéchias forment tous ensemble une période de 120 ans; de sorte que, dans la supposition très plausible qu'Osée eût commencé sa mission divine à l'âge de vingt ou vingt-cinq ans, ce prophète n'aurait pas véen moins de cent trente-deux ou cent trente-sept années. Tout ce qui ressort évidemment des écrits d'Osée, c'est qu'il était fils de Bééri, et qu'il prophétisa sur la fin de Jéroboam II, roi d'Israel. — La prophétie d'Osée a principalement pour objet, d'abord la ruine, ensuite le rétablissement du royaume d'Israel. A son début, Osée raconte que Dieu lui dit : « Prends pour épouse une prostituée et des enfants de fornication; » paroles qui semblent extraordinaires. Mais cette prostituée et ces enfants, appelés *Jezrahel* (bras de Dieu), *Lo-Ruchamah* (sans miséricorde) et *Lo-Ammi* (non plus mon peuple), ne sont qu'une figure qui marque l'idolâtrie et l'infidélité de Samarie et des dix tribus, autrefois épouses du Seigneur, depuis devenue corrompues et adultères; figure fréquemment employée dans les livres saints, et dont la suite des prophéties d'Osée donne, ce nous semble, une bien suffisante explication. — Après cet exorde figuré, le prophète entre, avec toute l'intrépidité d'un inspiré de Dieu, dans la voie qui lui est tracée : « Peuple d'Israel, je cesserai d'être touché de miséricorde pour votre maison, je vous effacerai de ma mémoire. Mon peuple a consulté des morceaux de bois; des baguettes lui ont annoncé l'avenir. L'esprit de fornication les a faits adultères envers leur Dieu; ils ont sacrifié sur le sommet des montagnes; ils ont brûlé de l'encens sur les collines, sous les chênes, sous les peupliers, sous les térébinthes, parce que l'ombre leur en était agréable. Ils ont immolé des bœufs, mais leurs autels mêmes ne seront plus que des monceaux de pierres comme ceux qu'on trouve dans les champs. Ton veau, Samarie, fut jeté par terre, et ton Dieu lui-même a été transporté en Assyrie, comme la dépouille du roi qui t'a châtiée. Écoutez la parole du Seigneur, enfants d'Israel, car le Seigneur va entrer en jugement avec les habitants de la terre, parce qu'il n'est plus de vérité, plus de miséricorde, plus de connaissance de Dieu sur la terre. Les malédictions, le mensonge, l'homicide, le larcin et l'adultère, comme un déluge, l'ont inondée, et le sang couvre le sang. C'est pourquoi la terre sera désolée, et tous ceux qui l'habitent tomberont en langueur : les hommes, les oiseaux du ciel, les bêtes des champs, les poissons mêmes de la mer, seront confondus dans cette ruine. — Néanmoins, je les ramènerai dans la vallée d'Achor pour leur ouvrir une entrée à l'espérance; et, en ce jour, je leur ferai une alliance avec les bêtes sauvages, les oiseaux du ciel et les animaux qui rampent sur la terre. Je briserai l'arc et l'épée; je mettrai fin aux combats, et ils reposeront en toute confiance. Alors, je vous *épouserai*, je vous *épouserai* en justice et en jugement, et en miséricorde et en compassion. Je vous unirai à moi par une alliance ferme, et vous apprendrez que c'est moi qui suis le Seigneur. Et *mon épouse* sera pour moi comme une semence sur la terre, et je serai touché *de miséricorde* pour celle qu'on appelait *sans miséricorde*. Je dirai à celui que j'appelais *non mon peuple :* Tu es mon peuple; et lui-même dira : Tu es mon Dieu. » — Osée est le premier des prophètes du second ordre, et le plus ancien de tous, si, d'après l'autorité de Lowth, on ne veut considérer Jonas que comme un simple historien. Le style d'Osée porte certainement un caractère d'antiquité fort reculée; il est énergique, pressant, concis; il possède à un degré éminent cette brièveté du genre sentencieux qui distingue la composition poétique, et

dont les écrivains postérieurs se sont un peu écartés. Saint Jérôme a dit très judicieusement : « Osée est laconique et ne parle pour ainsi dire que par sentence. » Toutefois, on doit ajouter que son discours, généralement serré, abonde en traits vifs, hardis, inattendus, et en magnifiques comparaisons. — Afin que nos lecteurs puissent apprécier la justesse de ce jugement, nous allons traduire fort littéralement quelques passages d'Osée, en conservant avec soin cette coupe, cette symétrie, ou, comme dit Lowth, ce *parallélisme* de la poésie hébraïque, le seul trait caractéristique qu'il soit possible de saisir.

Allons, revenons au Seigneur,
Car c'est lui-même qui nous a déchirés et qui nous guérira,
Qui nous a blessés et qui fermera nos blessures.
Après deux jours, il nous rendra à la vie ;
Le troisième jour, il nous ressuscitera,
Et nous vivrons en sa présence.

Os., VI, 1, 2.

Saint Paul donne le sens de cette prophétie, quand, dans son *Épître aux Éphésiens*, il écrit : « Comme nous sommes morts et ensevelis avec Jésus-Christ, nous sommes encore ressuscités avec lui. »

Comment consentirai-je à te livrer à tes ennemis, ô Ephraïm ;
A t'abandonner à leur pouvoir, ô Israel,
A te rendre semblable à Adama ;
A te traiter comme Séboïm?
Mon cœur change au-dedans de moi,
Et mes entrailles bouillonnent de repentir.
Non, je ne suivrai point l'ardeur de ma colère ;
Je ne perdrai point Ephraïm une seconde fois,
Parce que je suis Dieu, et non pas un homme.

Os., XI, 8, 9.

Rien de plus touchant que cette apostrophe, dont le dernier trait est sublime.

Je serai pour eux comme un lion ;
Tel qu'un léopard, je me placerai en embuscade sur leur route ;
Je viendrai à leur rencontre, pareil à l'ourse qui a perdu ses petits,
Et je leur déchirerai les entrailles.

Os., XIII, 7, 8.

Après le morceau qui précède, cette effrayante comparaison fera voir la supériorité avec laquelle notre prophète sait prendre les tons les plus opposés.

E. Lavigne.

OSEILLE (du latin *acetosa*), de l'hexandrie trigynie, de la famille des polygonées, distinguée de la *patience* par l'acidité, à racine vivace, charnues, brunes en dehors, jaunâtres en dedans ; à feuilles alternes, pétiolées, hastées, glabres ; à fleurs dioïques verdâtres, en épis au sommet des tiges : elle croit dans toute l'Europe au milieu des herbes des prés. Cette plante est utile aux cuisiniers et aux médecins. Les premiers la font paraître sur nos tables, ou seule ou associée aux viandes, aux œufs, etc. ; les seconds en prescrivent des tisanes de propriétés laxatives.—Lorsqu'on veut conserver de l'oseille pour l'hiver, il suffit de la hacher, de la faire cuire, et de la mettre ensuite dans des bouteilles à large ouverture, et bien bouchées. Après qu'elles ont éprouvé pendant un quart d'heure la chaleur de l'eau bouillante, ces bouteilles peuvent conserver l'oseille pendant plusieurs années sans qu'elle éprouve d'altération. La culture a produit plusienrs variétés, telles que l'*oseille à larges feuilles*, l'*oseille de Hollande*, l'*oseille d'Italie*, l'*oseille à feuilles crêpues*. Toutes ces variétés se reproduisent de semis ou en déchirant des touffes, qui peuvent donner autant de nouveaux pieds qu'il y a de rosettes de feuilles au collet des racines : elles ont besoin d'une terre profonde et bien amendée. Avec cette espèce, qui est l'*oseille des prés, des jardins*, nous nous contenterons de mentionner ici la *petite oseille* et l'*oseille ronde*, qui offrent peu d'intérêt. — L'acide de l'oseille est l'*acide oxalique*. P. Gaubert.

OSIAS ou Azarias, dixième roi de Juda, fils d'Amasias. Ce prince avait 16 ans lorsqu'il commença son long règne, qui dura plus d'un demi-siècle. Il fit le bien, et observa la justice aussi longtemps qu'il eut pour guide le prophète Zacharie, et l'Écritnre a dit de lui : « Parce qu'il cherchait l'Éternel, l'Éternel le conduisit en toute chose. » Il agrandit sa puissance, bâtit des forteresses dans le désert, fit d'immenses provisions d'armes et de munitions de toute espèce, mit sur pied 300,000 soldats, battit les Philistins, les Arabes, les Ammonites, et sa réputation s'étendit jusqu'en Égypte. A ce faite de puissance et

de gloire, son cœur se gonfla d'orgueil pour sa perte ; il oublia les lois du Seigneur sur le culte, dont les hautes fonctions appartenaient à la race d'Aaron à l'exclusion de toute autre ; et, entrant un jour dans le temple, il voulut y offrir de l'encens sur l'autel des parfums. Le pontife Azarias, suivi de 80 prêtres du Seigneur, s'oppose au roi, et lui dit : « Il ne t'appartient pas d'offrir de l'encens devant le Seigneur; sors donc du sanctuaire. » Osias, irrité, et tenant toujours l'encensoir à la main, menace les prêtres : au moment même, il est frappé de la lèpre ; elle se montre sur son front dans le temple en face de l'autel; il sort aussitôt saisi d'épouvante, et reconnaît que la main divine l'a châtié. Ce prince demeura lépreux jusqu'au jour de sa mort, et vécut dans une maison isolée. Son fils Joathan gouverna en son nom. Osias mourut âgé de 68 ans, et, à cause de son affreuse maladie, il ne fut point enterré dans le tombeau des rois. Sous son règne, plusieurs princes se succédèrent rapidement sur le trône d'Israel; la plupart y montèrent par l'assassinat, et y marquèrent leur passage par le crime et l'idolâtrie.

ÉMILE DE BONNECHOSE.

OSIER, OSERAIE. C'est une espèce de petit saule dont les jets ou scions sont fort pliants et propres à faire des liens, des paniers. Le *saule-osier* veut un sol profond, humide, mais non aquatique. On doit toujours, avant de le planter, défoncer le terrain à deux ou trois fers de bêche, c'est-à-dire à dix-huit ou vingt-sept pouces de profondeur, et employer à la plantation des boutures saines et vigoureuses, de huit à dix pouces de longueur, et les espacer entre elles de deux pieds. Ces boutures poussent des jets dès la première année, mais on doit se garder de les couper : il faut attendre la seconde année pour faire cette opération et la continuer l'automne suivant, lorsque les feuilles sont tombées. Une *oseraie* est dans sa plus grande vigueur lorsqu'elle a huit ou dix ans, et elle peut durer trente ans; mais elle épuise beaucoup le terrain, parce qu'elle ne rend pas autant à la terre qu'elle lui prend. Elle doit recevoir au moins deux labours chaque année. Lorsque les osiers sont coupés, on doit élaguer toutes les brindilles, qui trouvent leur emploi dans la vannerie, assortir les tiges entre elles, les mettre en paquets jusqu'à l'époque de la vente, et cette époque est toujours vers l'entrée de l'hiver, parce que c'est dans cette saison que les agriculteurs ont le loisir nécessaire pour les employer. Autant de contrées diverses, autant de manières de cultiver et de travailler les osiers, et voici comment on y procède dans nos environs. On y compte quatre espèces d'osiers : le *grand osier*, d'un jaune foncé; l'*osier* d'un jaune pâle, que l'on nomme *romarin;* l'*osier rouge* et l'*osier vert*. De ces quatre espèces ou variétés, la première est seule employée à la tonnellerie ; elle sert à faire de grands liens pour attacher la couverture des chaumes, à former la carcasse des gros ouvrages de vannerie, et à fortifier les anses des grands paniers ; les brindilles de ces osiers sont destinées à lier les sarments de vigne. L'*osier rouge* est employé pour les ouvrages les plus fins, et les trois autres espèces reçoivent leur destination pour les ouvrages variés de la vannerie. Le *grand osier* jaune foncé se vend par poignées de cinquante brins, et il vaut ordinairement de six à sept sous la poignée. Les trois autres espèces sont mises en bottes de quarante-deux pouces de tour, et leur prix ordinaire est de vingt à vingt-cinq sous, quand elles conservent leur écorce. Mais quand on veut les vendre écorcées, ou, comme on dit en termes de vannerie, *en blanc*, il faut les couper à la sève du printemps, et alors la botte vaut au moins cinquante sous, parce qu'il y a beaucoup de déchet, et qu'on a dû perdre une sève en coupant au printemps. Cet osier, ainsi pelé, est employé dans les ouvrages fins, et notamment dans le clissage des flacons et des bouteilles. Une seule rachée d'osier jaune, en bon état et bien cultivée, peut rapporter, au *maximum*, une poignée qui vaut de cinq à sept sous; et comme

l'arpent de quarante-deux ares contient quarante mille pieds carrés, il pourrait, à la rigueur, être planté de vingt mille pieds d'osier, qui donneraient un profit énorme. Mais il est généralement reconnu que le revenu d'une oseraie est égal au produit brut d'une vigne d'égale contenance; et, comme ce produit est estimé, en sol ordinaire, à cinquante hectolitres par arpent, de la valeur de dix francs, il en résulte qu'un arpent d'osier doit rapporter annuellement un revenu de cinq cents francs. Au lieu de huit à dix façons qu'exige la vigne, l'oseraie n'en exige que deux; le vigneron est obligé de faire de grandes avances pour se procurer des échalas qui valent un sou la pièce, pour acheter des futailles, qui valent quelquefois cinq ou six francs, tandis que le vin qu'elles contiennent ne vaut que dix-huit à vingt francs; il est en outre obligé de garder ses boissons quelquefois fort long-temps, tandis que les produits d'une oseraie s'écoulent toujours avec rapidité. Je suis convaincu que les soins multipliés qu'exige une oseraie ne conviennent pas à un grand propriétaire ni à un fermier, qui ont de plus grands intérêts à soigner, et qu'elle doit toujours rester dans le domaine de la petite propriété. Si un cultivateur qui a une famille nombreuse possédait et cultivait de ses mains un seul arpent planté en osier, il aurait un revenu suffisant pour vivre, et si sa famille était employée à travailler les osiers qu'elle aurait ellemême cultivés, elle jouirait d'une grande aisance; car il est prouvé que la botte d'osier valant trente sous acquiert, travaillée par les vanniers, une valeur triple ou quadruple. — *Être pliant comme l'osier*, c'est être souple, accommodant; *franc comme l'osier*, sincère, sans finesse, sans dissimulation.

Feu le comte Français (de Nantes).

OSIRIS. C'était la plus grande divinité des Égyptiens, celle qu'ils honoraient le plus; c'était le soleil personnifié. Martianus Capella (lib. II) et Macrobe (*Saturn*. lib. I, c. 21) en conviennent. On a supposé qu'il y avait en Égypte trois dieux du nom d'*Osiris*. Mais le premier était le Soleil, l'une des divinités éternelles, Dieu suprême. Considéré métaphysiquement, sous le nom de Phtah, c'était le fabricateur de l'univers, le dieu vivant, dont les Égyptiens avaient personnifié la sagesse par une femme, sous le nom de Neith. Elle égalait Minerve, née de la raison du plus grand des dieux: les Grecs disaient que Jupiter l'avait tirée de son cerveau. Semblable au dieu Kneph, Osiris aurait été considéré comme le principe créateur qui n'a ni commencement ni fin, qui n'est sujet à aucun changement. Enfin, si on l'envisage physiquement, ce sera le feu éther, le feu élémentaire, l'ame de l'univers, qui anime les êtres et produit toutes choses. Le même dieu avait un nom particulier suivant l'attribution qu'on lui supposait. — Le second Osiris est un dieu personnifié ou terrestre, époux de sa sœur Isis, dont il avait eu cinq enfants (*v.* Horus et Isis). Le troisième avait épousé la sœur de celle-ci: elle se nommait, comme sa mère, Rhé, Rhéa ou Sati; c'était la Terre, désignée aussi sous le nom de *Grande mère*, la Cybèle des Grecs, et l'*Anna Perenna*, ou la mère des années, des Romains. — La doctrine des deux principes, admise dans la théologie égyptienne, avait pris naissance en Chaldée, d'où elle passa chez les Perses; dans la suite, d'autres peuples encore l'adoptèrent. Cette opinion, suivant Plutarque, est de toute antiquité; il ajoute qu'elle a passé des théologiens et des législateurs aux philosophes. Les mythologistes donnent à chacune des puissances supérieure et inférieure une cour nombreuse, composée d'un roi et d'une reine, de princes, de princesses et de génies mâles et femelles ayant des fonctions particulières. Ces dieux peuplaient l'olympe, régissaient le monde et étaient aux ordres d'un chef. De cette théorie sont nés les génies bons et mauvais qui paraissent sous des formes humaines, parce que les poètes, en les animant, les ont personnifiés. Les Chaldéens et les Perses avaient leurs astres bons et mauvais, qu'ils figu-

raient par des génies, ou par ce qu'ils appelaient des *anges*. Suivant les Chaldéens, les génies étaient des intelligences célestes revêtues de corps de feu; les Perses appelaient le conducteur du soleil *Ange-Chur*: c'était l'Horus égyptien et l'Apollon grec. Les Égyptiens eurent leur Kneph, leur Osiris-Chnouphis, leur dieu Phré, roi du monde physique, fils de Phtha et de Neith, qui fut nourri par la déesse Hator, ou Isis-Vache: c'était le Soleil, ou le dieu Hêlios des Grecs, ainsi que nous l'avons dit. Les mêmes Égyptiens avaient leurs dieux Typhon et Sérapis, les Grecs leur Jupiter et leur Pluton. Ils avaient leurs géants et leurs titans, qui empruntaient les attributs du serpent, dont Pluton et Sérapis l'enveloppent. Il n'y a point de peuple qui n'ait eu quelque chose d'équivalent. Nous dirons encore que les Egyptiens, dans l'adoration des animaux, ont surpassé tous les autres peuples de l'antiquité: le lion, le taureau, le bélier, le chien, l'ibis, le chat, le crocodile, l'ourae, l'hippopotame, le scarabée, le cynocéphale, et beaucoup d'autres encore, étaient les objets de leur culte; ils portaient cette adoration jusqu'aux plantes potagères, ce qui a fait dire a un poète: « Vos dieux, ô peuples saints, naissent dans vos jardins. » Mais ceux qui parleraient sérieusement ainsi n'auraient aucune connaissance de la religion des Égyptiens: elle doit être considérée comme un tableau magique et symbolique des phénomènes célestes et des causes agissantes de la nature: ces animaux, ces plantes, sont affectés à chacun des signes du zodiaque, dont chacun des dieux est l'image. C'est ainsi que, en suivant les monuments de l'antique Égypte, on verra Osiris sous la forme d'un bœuf blanc et noir, image primitive du printemps ou de l'âge d'or, avec le nom d'Apis, et sous celle d'un bœuf roux, considéré comme mauvais génie et symbole du mal, avec le nom de Mnévis; mais le scorpion, plus expressif, annoncera l'hiver ou les désastres de la nature: ici commence le règne de Typhon. Dans la période qui a suivi la première, c'est-à-dire la création, que l'on a fixée par le lever du soleil, le premier jour du printemps, dans la corne gauche du taureau, Osiris paraîtra sous la forme d'un bélier à toison d'or et aux cornes recourbées; il sera le célèbre Ammon des Thébains. Si les Égyptiens, sous cette forme, le considéraient comme l'âme du monde, c'est que le soleil, en prenant son domicile au printemps dans le bélier (ce qui eut lieu pour la première fois sous le Pharaon Achoris, époque où Moïse passa en Égypte), féconde la terre, que son absence avait rendue inerte, et lui donne une nouvelle vie. Ailleurs, Osiris figurera avec une tête de lion, pour préciser le solstice d'été et l'exaltation du soleil. Avec celle d'un épervier, il désignera le solstice d'hiver, indiquera sa résidence dans les enfers et son absence de la terre. Sous les traits d'un homme enveloppé ou monté sur un serpent monstrueux, il s'appellera Sérapis, fixera l'automne et désignera l'inondation; on le verra aussi crocodilocéphale, figurant le Nil, sur lequel il exerce sa puissance. Après avoir fait gonfler le Nil, Osiris, monté sur une *baris* ou une barque, parcourra le fleuve, règlera la hauteur de ses eaux, et sera invoqué sous le nom d'Osiris-Nilus, car les Égyptiens avaient fait un dieu de ce fleuve. — Osiris sera encore un guerrier valeureux comme le dieu Mars, et un chasseur intrépide sous le nom d'Onouris. Comme la fable nous représente Orion chassant, et mourant de la piqûre d'un scorpion, Osiris est censé périr sous l'influence de ce signe, qu'on regardait comme le destructeur de la puissance fécondante. On voit à Latopolis ou Esné, ancienne ville d'Égypte, un bas-relief allégorique et curieux représentant la cérémonie qui se pratiquait à l'ouverture des chasses, au mois *paophi* ou septembre, sous l'influence du sagittaire, domicile de Diane ou d'Isis-Bubastis. Osiris coiffé du *pchent*, espèce de mitre qui lui est particulière, tient d'une main un sceptre à tête de huppe, symbole de la retraite du Nil, et de l'autre la croix ansée. Il préside à la cérémonie, et on lui

offre un arc et des flèches. Le génie qui fait l'offrande représente le sagittaire; Isis-Bubastis l'accompagne, vêtue de la *nebris*, peau de cerf ou de faon, dont se couvrait aussi Diane. (Voy. l'*Ouv. de la comm. d'Egypte*, A., vol. 1er, pl. 82, et la *Table isiaque*). — Les animaux qui furent affectés au sagittaire le furent aussi à Osiris-Onouris et à Isis : ce sont l'homme, le cheval, les oiseaux, les serpents, les animaux chasseurs et guerriers, la biche et la corneille. La biche était le symbole d'Isis-Bubastis, celui de Junon-conservatrice et de Diane chasseresse. La constellation boréale Cassiopée est nommée la *biche* sur les sphères arabes; elle paraît sous cette forme sur le planisphère de Denderah et sur d'autres monuments égyptiens. Le palmier fut affecté au sagittaire; il est un des symboles de l'Égypte où il croît en abondance. La branche de palmier ou la palme désignait indistinctement la fécondité ou la durée des empires, parce que cet arbre dure long-temps et fructifie jusqu'à la mort; elle désigne la victoire dans la main d'un héros ou d'un martyr. Les Égyptiens consacraient le palmier à Osiris et à Isis, ils en coiffaient ordinairement leurs dieux, ainsi que les prêtres qui les représentaient. — Enfin, on voit Osiris peint ou sculpté avec une tête de taureau, de lion, d'homme ou d'épervier, symboles des quatre points cardinaux du ciel : d'une main, il tiendra un sceptre qui sera couronné par la fleur d'un lotos, d'une tête de hupe ou de celle d'un coq; de l'autre, il portera un phallus, symbole de la génération. Ainsi que nous l'avons dit, Osiris, sous le nom de Chnouphis ou Ammon, était un dieu générateur et régénérateur; il est l'âme du monde : on lui donne, ainsi que nous l'avons dit, un tête de bélier et les formes humaines pour les autres parties du corps. Pour indiquer le labourage, le même dieu sera taurocéphale, aura le *pedum* à la main, et sera accompagné de l'épervier, symbole des divines puissances et du lever du soleil : on le nommera Arator ou le *Laboureur*. (Voy., à la Bibliothèque royale le planisphère de Denderah.) Les symboles ou les marques par lesquelles on désignait Osiris sont : une mitre sacerdotale ou royale, un *pchent* ou bonnet pointu, au centre duquel se dessine un bâton augural; à la main, il aura un fouet ou le soc d'une charrue. (Voy., galerie égyptienne du musée du Louvre, le numéro 308, le planisphère de Denderah et beaucoup d'autres monuments du même genre dans l'ouvrage de la commission.) Quelquefois, au lieu de ce bonnet, on lui mettait sur la tête un globe orné de deux *uræus*, ou petits serpents plats, enveloppés d'un feuillage de palmier ou de bananier. Pour marquer la puissance qu'Osiris est censé exercer dans les cieux, on peignait sa statue en bleu, et d'autres fois en vert, pour exprimer son empire sur la mer, sur les fleuves et les rivières; les Grecs représentaient leur dieu Neptune avec une barbe et une chevelure vertes, dont l'eau coulait abondamment. — Dans ce qui a été dit jusqu'à présent, on a dû s'apercevoir que l'astronomie et la fable sont nées d'une source commune, mais à des époques différentes. Nous observerons seulement que, unies dans leur marche pendant plusieurs siècles, elles se sont ensuite divisées en deux branches, de manière à laisser ignorer aux âges suivants le point de réunion ou de départ; c'est du moins l'opinion de l'un des plus célèbres philosophes du siècle, qui à ce sujet s'exprime ainsi : « Ce n'est qu'en franchissant un espace de plusieurs siècles que nous pouvons voir l'astronomie faire éclore de son sein la poésie, qui à son tour prête à la première son éclat et ses grâces, et peuple l'olympe de dieux. Ce fut là pour ainsi dire le luxe de l'astronomie, et peut-être l'écueil de sa grandeur; les fictions ingénieuses plurent infiniment mieux que les observations exactes, et le ciel physique fut oublié et méconnu sous le voile brillant de l'allégorie. »

Cte ALEXANDRE LENOIR.

OSMAN, OSMANLIS. Osman Ier, ou plutôt Othman, Otsman, surnommé *Ghazy* (le Conquérant), est le véritable

fondateur de l'empire turc ou ottoman, et le chef de la dynastie des Osmanlis, qui règne encore aujourd'hui à Constantinople. Son origine fut la même que celle de Romulus. De chef d'une bande de brigands, il devint chef d'un puissant empire. Sa famille est inconnue ; les auteurs turcs ne sont pas d'accord à cet égard. On sait cependant qu'il naquit à Sankouthan, en Bithynie, l'an 657 de l'hégire (1259 ans après J.-C.). L'opinion la plus générale est que son aïeul Soleiman, à la tête d'une tribu des Turkomans, quitta la Transoxane, passa dans le Khorasan à l'époque où vivait le grand Dschengis-Khan, et vint se fixer en Arménie. On ajoute qu'il se noya dans le Nil. Son fils, nommé Orthogroul, poussa ses conquêtes jusque dans l'Asie-Mineure. Il eut pour successeur Osman Ier. Lorsque l'empire seldjonkide tomba en ruines, Osman en partagea les débris avec les autres émirs. En 699 (1299), il fit pour la première fois battre monnaie dans la ville de Kara-hissar. Des prières publiques furent récitées en son nom ; il ne prit cependant pas le titre de sultan. En 1304, il s'empara de Nicée, et en 1307 il subjugua tout le pays qui entoure la mer de Marmara. Tantôt en guerre, tantôt en paix avec les petits princes de l'Asie-Mineure, à la suite de plusieurs conquêtes, il fonda l'empire ottoman, qui devait un jour remplacer l'empire byzantin. Les Grecs étaient déjà trop affaiblis pour repousser Osman et ses hordes victorieuses. Au lieu de piller et de détruire les villes, il les fortifia. Lorsque sa mort approcha il reçut la nouvelle que son fils Orkhan venait de soumettre la célèbre ville de Brousse (l'ancienne Bruse). Osman est en réalité moins grand, moins fameux par ses propres exploits que par la dynastie dont il fut le fondateur. Quoique chef d'une tribu de brigands, il se distingua tellement par sa modération, sa prudence et sa justice, que le peuple, à chaque avénement d'un nouveau prince, souhaite que celui-ci ait le règne heureux, la longue vie et la bonté d'Osman. Il mourut âgé de 69 ans, l'an de l'hégire 726 (1326).

Osman ou Othman II, sixième empereur ottoman et fils d'Achmed Ier, monta sur le trône à l'âge de 13 ans (1618), son oncle Mustapha Ier ayant été déposé ; son règne, quoique très court, fut un des plus remarquables de la Turquie. Jusque là, l'insolence des janissaires s'était bornée à quelques révoltes ; parfois même ils avaient déposé leurs sultans. Osman II fut le premier qu'ils osèrent mettre à mort. Ce prince ne méritait pas son sort. Une des causes de cet événement fut la confiance qu'il accorda à son précepteur Omar-Effendi, homme intrigant et ambitieux. Le jeune Osman tomba victime de ses projets. Il se montrait avide de gloire, courageux, ennemi de l'oisiveté, des plaisirs et de la mollesse. Dès la première année de son règne il envoya une ambassade à Louis XIII, roi de France. Il conduisit ses armées contre la Perse, secourut les Hongrois, qui s'étaient révoltés contre Ferdinand II, équipa plusieurs flottes pour détruire les repaires des Cosaques, et marcha en personne contre les Polonais, qui les soutenaient. Entré dans ce pays à la tête de 400,000 hommes, les bords du Dniéper, les remparts de Choczim, furent témoins de son courage, de son énergie, de sa persévérance et de ses malheurs. Les Polonais triomphèrent ; et les janissaires, au lieu de tourner leurs armes contre leurs ennemis, les dirigèrent contre leur sultan, qui leur avait reproché avec raison de se montrer indignes d'eux-mêmes. Osman fut obligé de signer la paix. Il se proposait de se venger de la révolte des janissaires en diminuant le pouvoir et l'influence de ces prétoriens ; mais il manqua de prudence et les insurgés l'emportèrent sur lui. Mustapha Ier fut proclamé à sa place, et le malheureux Osman périt étranglé au château des Sept-Tours, le 20 mai 1622. Le père Pacifique de Provins a publié une relation de la catastrophe qui mit fin à son règne et à sa vie.

Osman III, vingt-cinquième sultan des Ottomans, fils de Mustapha II, succéda à son frère Mahmoud Ier en 1754.

Son règne très court ne fut remarquable que par la cruauté, l'indécision et l'incapacité du nouveau sultan. Un changement perpétuel de grands-visirs, la défiance envers ses proches, qu'il faisait mettre à mort pour se délivrer des craintes qu'ils lui inspiraient, voilà les événements qui signalèrent un règne de trois ans, pendant lequel il fit tomber sous le glaive du bourreau six grands-visirs et autant de caïmacans. Il mourut subitement en 1757. C. L.

OSNABRUCK ou **OSNABURG**, principauté du royaume de Hanôvre, jadis évêché du cercle de Westphalie, dont les prélats, d'après les stipulations du traité de Westphalie, qui mit fin à la guerre de trente ans, étaient alternativement protestants et catholiques. Les évêques protestants étaient toujours élus parmi les membres de la famille de Brunswick-Lunebourg. La principauté d'Osnabruck est bornée par le grand-duché d'Oldenbourg, la principauté de Diepholds, la régence prussienne de Munster et Minden, la partie hanovrienne de l'état de Munster (le comté de Meppen), et par le comté de Lingen. Elle occupe le bassin de l'Ems, qui la traverse du sud au nord, et s'accroît des eaux de la Hase. La partie occidentale de la principauté est arrosée par la Vechte, qui se jette dans le Zuyderzée; et son extrémité sud-est, par l'Else, la Werre et la Hunte, tributaires du Weser. En 1807, Osnabruck fut annexée au royaume de Westphalie, et fit partie du département du Weser. De 1810 à 1814, elle était réunie au département français de l'Ems-Supérieur. Sa superficie est de 43 1/2 milles carrés, et sa population de 144,000 habitants; mais le gouvernement du même nom, dont Osnabruck est le chef-lieu, a une étendue de 105 milles carrés, et une population de 250,000 habitants. Le servage (*glebæ adscriptus*) y est très tolérable. Le sol, généralement plat, ne présente qu'au sud une ligne de collines sablonneuses. Quelques parties sont très fertiles, mais la plupart se composent de terres sèches, arides, d'immenses bruyères et de marais parsemés de tourbe. On y récolte à grand'peine quelque peu d'orge, de blé, d'avoine, de sarrasin, de chanvre, de lin, dont la qualité est médiocre. Les fermiers s'occupent surtout de l'éducation des porcs; chaque métairie est entourée de nombreuses troupes d'oies domestiques. Les jambons de Westphalie sont, à juste titre, renommés. On n'exploite, dans la principauté d'Osnabruck, que des mines de sel gemme et de charbon de terre. La tourbe y est abondante. L'exportation consiste en laines, bestiaux, fils et toiles. Ces denrées passent d'abord en Angleterre, d'où elles se répandent dans le commerce européen. Les revenus annuels de la principauté sont estimés à un million de thalers. Chaque année, pendant l'été, près de six mille Osnabruckois, tous serfs (*Heierlinge*), se rendent dans les provinces néerlandaises, et y gagnent beaucoup d'argent en travaillant à l'exploitation de la tourbe, aux réparations et à la construction des digues. On estime la somme qui entre par cette voie dans le pays à 200,000 thalers. Le chef-lieu du gouvernement est *Osnabruck*, jadis capitale du pays des anciens Saxons, bâtie dans une plaine sur la rive gauche de la Hase, fortifiée d'après l'ancien système, et renfermant un château, une cathédrale, un évêché, un chapitre, deux temples protestants, deux églises catholiques, 1415 maisons et 11,000 habitants, dont le commerce de toile est la principale occupation. C'est dans l'Hôtel-de-Ville que fut conclu, le 24 octobre 1648, le traité connu sous le nom de *paix d'Osnabruck*. Il se trouve encore dans cette principauté des fabriques de tabac et d'étoffes de laine grossières, des tanneries et des blanchisseries de toile. Osnabruck est la patrie du célèbre Jérusalem et de Mœser. Cette ville est ancienne; sa fondation remonte au temps de Charlemagne, qui y fonda une école pour l'enseignement des langues grecque et latine. C. L.

OSQUES. Ainsi que nous l'avons déjà dit (*v.* Celtes), la population de l'Italie

se composait, dans les temps les plus reculés; de tribus ou peuplades appartenant à deux nations distinctes, les unes de race pélasgique et les autres de race gauloise : les premières ont habité la côte occidentale de la mer Adriatique, toute la partie méridionale de l'Italie, la Campanie, le Latium et l'Étrurie; les autres, sous le nom de *Sabelli*, *Umbri*, *Oski*, *Etruschi* ou *Rasena* et *Liguri*, habitaient les deux revers des Apennins, jusqu'à la naissance des plaines de l'Apulie, et au *Silarus* (Sèle), et toute la vallée du Pô, jusqu'à son embouchure. Parmi ces derniers, les Umbri occupaient la vallée du Pô, et s'élevaient au nord jusqu'aux Alpes, vers les sources de l'Ens (*Carpis*) et de la Salza (*Alpis*). C'est là où Hérodote (IV, 48) fixe les limites septentrionales de l'Umbrika ou Ombrie. Au midi des Ombriens étaient les Sabelles, dans les contrées qui ont plus tard porté le nom d'*Ombrie* et de *Picenum*. Enfin, au midi des Sabelles était la grande tribu des Osques, occupant les deux revers des Apennins, et bornée à l'ouest et au sud par les Sicules ou Sikèles du Latium et de la Campanie, et par les OEnotriens. —Environ douze siècles avant l'ère vulgaire, les Étrusques (*v.*) ou Rasena, descendus des Alpes rhétiques, envahirent les vallées du Pô, et, passant l'Apennin, s'étendirent à la rive droite du Tibre, entre ce fleuve et la mer. La réaction de cette invasion se fit sentir presque jusqu'aux extrémités de l'Italie. Les Ombriens, expulsés de leur pays, où ils ne conservèrent que Ravenne, enlevée aux Sicules-Liburniens (Plin., *Hist. nat.*, III, 14), s'établirent dans l'Ombrie postérieure et le Picenum. C'est à la date de cette émigration qu'il faut rapporter celle de la fondation d'Ameria, que Caton (Plin., *Hist. nat.*, III, 19) établit l'an 1134 avant l'ère vulgaire. Les Sabelles, refoulés à leur tour vers le midi, expulsèrent la tribu des Osques des hauts sommets de l'Apennin central. Une partie de ces derniers descendirent dans le Latium et la Campanie; d'autres occupèrent la Daunie, où ils soumirent les Pélasges-Dauniens et les Pélasges-Peucétiens. Les Sicules de la côte tyrrhénienne se soumirent en partie aux Osques, dont ils devinrent les sujets; en partie, ils émigrèrent en Sicile, où les avaient déjà précédés les Sicules des côtes de l'Adriatique. Cette invasion des Osques est mentionnée par les anciens historiens. Denys d'Halicarnasse (l. I, p. 18) nomme *Opiki* ceux qui ont chassé les Sicules des côtes d'Italie, et Festus nous fait connaître que les Opiki des Grecs étaient les Oski des Latins. — La peuplade osque qui habitait la rive gauche du Tibre, entre le Nar et l'Anio, et jusqu'au lac Fucin, portait le nom de *Caski* (Serv., *Æneid.*, I, 10) : c'est la même que les historiens grecs et latins ont désignée sous le nom d'*Aborigènes*. Attaqués par la peuplade sabelle, à laquelle l'histoire donne le nom de *Sabins*, et qui habitait la vallée d'Aquila et les versants au nord de l'Aternus (*Dyon. Halic.*, I, p. 12, et II, p. 49), ils furent contraints de passer l'Anio, et de s'établir dans le pays des Sicules, où ils formèrent un état fédéral, dont le chef-lieu primitif paraît avoir été *Alba*. Les aborigènes ont-ils fondé cette ville à laquelle les écrivains latins attribuent une origine antérieure de trois à quatre cents ans à celle de Rome? c'est ce qu'aucun monument historique ne permet de décider. Car le mythe de sa fondation par un prétendu fils d'Énée, de même que celui de sa destruction par Tullus, roi de Rome, n'a guère d'autre valeur que celle des chants héroïques qui, chez tous les peuples, ont précédé l'histoire. Si Ascanius, fils d'Énée, eût été le fondateur d'Alba, sa postérité aurait dû y régner de préférence à toute autre. Cependant, son successeur est un *Silvius*, appartenant à une famille *Silvia*, dont le nom se trouve joint à ceux de tous les rois portés dans la chronologie albaine. Mais l'auteur de cette chronologie est Alexandre Polyhistor (Servius, *Æneid.*, VIII, 330), et on peut raisonnablement supposer que cet affranchi de Sylla a voulu rattacher Romulus à Énée, en supposant Silvius fils d'Énée par Lavinia, et

16.

en imaginant, pour écarter Jules, fils de Créuse, une abdication qui le laissât pontife de Lavinium. D'un autre côté, si Albe eût été détruite par Tullus, qui en aurait retiré les habitants, le territoire de cette ville aurait, par le droit de la guerre, appartenu aux Romains. Au contraire, on voit que ce territoire a appartenu, tant qu'elle a existé, c.-à-d. pendant plusieurs siècles, à la fédération latine, dont les diètes se réunissaient à Ferentinum, près d'Alba, et qui célébraient leurs communs sacrifices sur le mont Albain. Une seule probabilité peut se déduire du nom d'Alba, dont la racine est évidemment gauloise, pour en attribuer la fondation aux aborigènes ou Caskes. Denys d'Halicarnasse, qui donne à la ville d'Albe 487 ans de durée, ce qui en fait remonter la fondation à 1140 environ avant l'ère vulgaire, aurait donc eu des données assez exactes. — Tous les Sicules, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne quittèrent pas leur pays; il y a même lieu de croire qu'il en resta un très grand nombre. Selon le droit que nous trouvons en usage chez tous les anciens peuples italiques, les conquérants ne s'attribuèrent qu'une partie des propriétés foncières. Eux-mêmes formèrent un corps aristocratique, seul apte à l'exercice du pouvoir, divisé en un plus ou moins grand nombre de tribus, chacune composée d'un nombre déterminé de familles. Cette aristocratie, qu'on peut comparer à celle du livre d'or de la république de Venise, entièrement séparée du reste de la nation, avec laquelle elle n'avait aucune alliance, portait le nom de *patriciat* (*patres*, *patricii*). Dans ses assemblées légales, elle portait le nom de *populus*; qu'on ne peut traduire avec exactitude que par celui de *nation officielle*, et qui était le véritable *démos* des Grecs. Les vaincus étaient également divisés en tribus, mais d'un ordre inférieur. Ils formaient la *plèbe* (*plebs*), qui jouissait également des droits de cité, moins celui de *suffrages*, et qui était exclue de toute participation à l'exercice du pourvoir. C'est pour avoir confondu la signification des noms de *populus* et de *plebs* que les écrivains grecs appelaient l'un et l'autre *démos*, que l'histoire romaine, surtout telle que nous l'avons chez nous, n'est, dans tout ce qui regarde les événements politiques intérieurs, presque qu'un composé d'erreurs, de contre-sens et d'absurdités. En critique historique, nous sommes malheureusement bien en arrière de nos voisins, et nous croyons avoir acquis d'immenses titres scientifiques lorsque nous avons copié, la plupart du temps sans examen, ou paraphrasé au hasard, ce qui a été écrit avant nous. — Les aborigènes, maîtres du pays auquel sa situation voisine de la mer fit donner le nom de *Latium*, occupèrent par des colonies toutes les villes existantes, et peut-être en fondèrent quelques-unes. Nous ne nous occuperons pas de la suite de leur histoire sous le nom de *Latins*, qu'ils ont porté après leur établissement, quelque nécessaire qu'elle soit pour bien comprendre celle des premiers siècles de Rome. Sa véritable place est restée vacante dans ce *Dictionnaire*; mais si l'article qui doit traiter des Romains n'est qu'une copie de ce qui a été imprimé chez nous jusqu'ici, cette lacune n'aura aucune importance; d'ailleurs, elle sera réparée en autre lieu. — Les autres peuplades de la grande tribu des Osques étaient les *Apuli*, les *Ausoni* ou *Aurunki* (*Auruni* dans leur langue), les *Volski* et les *Æqui*. Les premiers, lors de l'invasion des Sabelles dans la contrée qui porta ensuite le nom de *Samnium*, au lieu de se diriger vers le midi, s'étendirent au levant, et occupèrent la Daunie et la Messapie, jusqu'à la chaîne qui borde le vallon de l'Ofanto au midi, et le long de la côte depuis Manfredonia jusqu'à Bari. Les *Ausoni* ou *Aurunci*, peuplade osque, selon le témoignage unanime des écrivains grecs et latins (*Strab.*, v, p. 242, 252; Aristot., *Polit.*, vii, 10; *Dio. frag.*, W.; *Festus*, etc.), occupèrent la plus grande partie de la Campanie, entre le Vulturne et le Silarus, excepté les territoires de Cumes et de Naples. A l'occident des *Aurunci* étaient les

l'oski et les *Æqui*, les premiers dans la vallée du *Liris* (aujourd'hui Garigliano), au-dessous de Sora, et les autres autour du lac Fucin, et dans la vallée de la Sacca et de l'Anio supérieur. Plus tard, les *Sabelles-Marses*, ayant occupé les bords du lac Fucin, et les Étrusques ayant établi en Campanie une colonie nombreuse qui y fonda Capoue, les Eques et les Volsques, poussés à l'occident, envahirent le *Latium* et menacèrent Rome, qu'ils mirent plus d'une fois en danger. Ce ne fut qu'après une lutte longue et sanglante que les Romains parvinrent à les dompter et à les refouler dans le territoire peu étendu où les place la géographie postérieure. — La langue des Osques avait la plus grande affinité avec celle des Sabins et des Samnites, et même avec celle des Ombriens et des Étrusques (*Festus-Varro de l. l.*, v, 4 et vi, 3; Serv., *Æn.*, vii, 684; *Gellius*, xi; *Cluver. j. a.*, p. 42). On peut donc en conclure, comme Micali, et surtout le savant Niebuhr, que ces différentes langues n'étaient que des dialectes dérivés d'une souche commune, et dont les différences sont dues en grande partie à leur mélange, à un degré plus ou moins fort, avec la langue des peuplades pélasgiques, qu'ils incorporèrent avec eux après les avoir soumises. Il ne faut donc pas s'étonner si les comédies atellanes, écrites en osque corrompu, étaient facilement comprises par les Romains, descendants d'une peuplade osque. Mais quelle était cette souche commune, cette langue mère? Il est indubitable, ainsi que l'a déjà observé Niebuhr, et que nous l'avons démontré nous-même (*Mémoire sur les idiomes prétendus celtiques*), que c'était le gaulois. Le petit nombre de mots que nous ont conservés les anciens, comme appartenant à l'ombrien, à l'étrusque, au sabelle et à l'osque, et dont quelques-uns sont communs à plusieurs de ces dialectes, sont de racine gauloise. Un petit nombre d'exemples en convaincront les lecteurs : *æsar*, dieu, de même qu'en gaulois; *strebula*, cuisse, en gaulois *streabhar*; *falla*, très haut, ou ciel, comme en gaulois; *subulo*, joueur de flûte, de *siubogh*, souffle; *crepero*, crépuscule, de *criplacd*, diminution; *februm*, lustration, de *fcabas*, propreté; *herna*, rocher, *airn* en gaulois; *nero*, fort, vaillant, en gaulois *nereac*; *dalivum*, insensé, en gaulois *dailleav*; *famel*, domestique, de *fam'ais*, dépendant; *mæsius*, mois, en gaulois *mios*; *embradur* (imperator), général en chef, a la même signification en gaulois.

Gal de Vaudoncourt.

OSSA (Kissabo), haute montagne de Thessalie, dans la Magnésie, le long du golfe Thermaïque. Les centaures y avaient fixé leur séjour. Elle ne formait autrefois avec l'Olympe qu'une seule montagne; mais Hercule les sépara, dit la fable, et mit entre elles la célèbre vallée de Tempé. La séparation de ces montagne fut probablement l'effet d'un tremblement de terre, qui se fit sentir dans cette contrée vers l'an 1885 avant J.-C. Le mont Ossa est un de ceux que les géants entassèrent pour escalader le ciel. A. S—r.

OSSAT (Arnaud d'), cardinal, né, en 1536, à Cassagnabère, près d'Auch (Gers). Son père, maréchal-ferrant, était si pauvre qu'il ne laissa pas même de quoi payer les frais de son enterrement. Arnaud, orphelin à neuf ans, se trouvait sans pain, sans asile. Il ne lui restait d'autre ressource pour s'abriter que la pitié publique. Le ciel vient toujours en aide aux malheureux qui peuvent comprendre la nécessité de créer leur avenir. Un seigneur du pays s'intéressa à cet enfant, dont les heureuses dispositions et la précoce intelligence n'attendaient que les secours de l'éducation pour se développer. Son généreux et prudent bienfaiteur le plaça auprès de son neveu, héritier de la seigneurie de Castelnau-de-Magnoac, dont il espérait stimuler l'émulation par la concurrence. Ses prévisions ne se réalisèrent qu'en partie : le paysan écolier fit de rapides progrès; le jeune seigneur, à qui sa naissance et son titre assuraient une position brillante dans la société, ne se donna pas la peine d'acquérir des connaissances dont il

croyait pouvoir se passer. D'Ossat, après quatre ans d'études communes, fut en état de donner des leçons à son noble condisciple. On les envoya tous deux à Paris, en 1559, pour y suivre des cours de rhétorique et de philosophie. Deux cousins du jeune Castelnau étaient partis avec lui. Ainsi, D'Ossat se trouva précepteur de trois écoliers de son âge. Il s'acquitta avec exactitude de cette pénible tâche, et donna tous ses soins aux élèves qui lui étaient confiés. Cette éducation arrivée à son terme en 1562, il put disposer de lui. Ses ressources pécuniaires devaient être très bornées; il avait fait des économies. Il se rendit à Bourges, où il étudia le droit sous le fameux Cujas. De retour à Paris, il suivit quelque temps les audiences, et se fit recevoir avocat. Ses débuts au barreau furent brillants, et lui méritèrent l'attention de Paul de Foix, alors conseiller-clerc au parlement de Toulouse. Ce magistrat, nommé archevêque de Toulouse, fut envoyé en ambassade à Rome, par le roi Henri III; il emmena avec lui D'Ossat en qualité de secrétaire d'ambassade. Paul de Foix mourut pendant le cours de sa mission diplomatique en 1584. — Le ministre d'état Villeroi, qui, par sa correspondance avec l'ambassadeur, avait pu apprécier les talents de D'Ossat, le chargea des affaires de France auprès du saint-siége. Louis d'Est, cardinal de Ferrare, d'origine française par sa mère, Renée de France, duchesse de Ferrare, fille du roi Louis XII, et *protecteur de France* à Rome, traitait D'Ossat moins en protecteur qu'en ami. Ce prélat lui légua par son testament une somme de 4,000 écus, et il avait ordonné que, pour sûreté du paiement, il lui serait remis à titre de dépôt un diamant d'une valeur de 20,000. D'Ossat refusa le gage, et reçut le legs comme un bienfait. Le roi lui fit offrir une charge de secrétaire d'état. Mais D'Ossat ne l'accepta point, et motiva son refus sur l'incompatibilité de cette charge avec le sacerdoce. C'est une belle et rare exception dans l'histoire des ministres. Combien d'autres ont ambitionné le cardinalat pour parvenir au ministère, ou le ministère pour parvenir au cardinalat. Et, à l'époque où le portefeuille du ministère lui fut offert, D'Ossat ne pouvait porter ses espérances jusqu'à la pourpre. Henri IV, parvenu à la couronne de France, continua D'Ossat dans ses fonctions de chargé d'affaires à Rome, et lui confia la mission délicate et difficile d'obtenir de Clément VIII son absolution. Ce pape, qui se croyait encore au bon temps de Grégoire VII et de Boniface VIII, imposait une condition impossible. Il prétendait renouveler la scène scandaleuse de l'empereur d'Allemagne Henri IV, et exigeait que le roi de France, qui portait le même nom, s'en vînt lui-même à Rome, pieds nus, recevoir en personne la pénitence qui lui serait imposée. D'Ossat parvint à dissuader le pape de ses prétentions; et, après de longues conférences, il fut convenu que l'un des commissaires du roi Henri IV recevrait par procuration quelques coups de houssine appliqués par le légat du pape. Ces deux commissaires étaient D'Ossat et Du Perron. Ce dernier, né en Suisse, d'une famille protestante, avait abjuré depuis; et ce fut lui qui subit la pénitence. « Mais D'Ossat et Du Perron, dit l'*Étoile*, aidèrent à moyenner du pape cette absolution, dont, pour ses bons services, gagna D'Ossat un chapeau de cardinal. Du Perron, fils d'un ministre et frère des seigneurs de Berne, fust renvoyé avec espérance d'un chapeau qu'il briguait, moyennant qu'il continuast à s'opposer fermement à ceux de la religion, et faire révolter à son exemple tous ceux qu'il pourrait, combattant en ses sermons et escrits la vocation des ministres, de quoy il a esté fort soigneux; attendant que le pape eust esgard à luy, lequel les huguenots blasmèrent (*Journal de Henri IV* [septembre 1595]). » — D'Ossat avait été immédiatement nommé par Henri IV à l'évêché de Rennes; il reçut le chapeau de cardinal en 1599. Du Perron ne le reçut qu'en 1604. D'Ossat refusa, lors de sa nomination au cardinalat, le carrosse et le lit

de damas rouge, dont le cardinal de Joyeuse lui avait fait présent. Il écrivait à ce sujet au ministre secrétaire d'état Villeroi : « Quoique je n'aie pas tout ce qu'il me faudrait pour soutenir cette dignité, si est-ce que je ne veux point pour cela renoncer à l'abstinence et à la modestie que j'ai toujours gardée, ni m'obliger de tant à autre seigneur ou prince qu'au roi. » Les jésuites avaient été bannis de la France après les premiers attentats contre la vie du roi. Le cardinal D'Ossat les protégeait, et insistait pour leur rappel; il finit par les abandonner. « Maintenant, écrivait-il à Villeroi, le 13 janvier 1603, après avoir considéré plusieurs choses que j'ai lues et ouï dire, je vous déclare que je ne veux plus me mêler de leur fait, et que je m'en remets une fois pour toutes à ce que sa majesté et son conseil jugeront être pour le mieux. » — La dernière affaire que le cardinal D'Ossat eut à traiter pour le roi avec le saint-siége fut l'obtention de la dispense pour le mariage de la sœur de ce prince avec le duc de Bar, fils du duc de Lorraine (1599). La princesse était protestante, et resta fidèle à sa croyance. — D'Ossat réunissait une grande habitude dans les affaires les plus épineuses à une rare franchise et à la probité la plus désintéressée. Fils de ses œuvres, parvenu aux plus hautes dignités, il se montra toujours affable et modeste. Nommé à l'évêché de Bayeux, après avoir eu celui de Rennes, il se démit de son siége trois ans après l'avoir obtenu, attendu que le soin des affaires dont le roi le chargeait ne lui permettait pas de résider dans son diocèse. — Il mourut à Rome en 1604. « Le samedi 3 avril, dit le journal de l'*Étoile*, furent apportées nouvelles de la mort du cardinal d'Ossat à Rome, regretté de tous les gens de bien, pour avoir toujours esté bon serviteur du roy et vrai François; au surplus, homme docte, grand politique, et le meilleur des cardinaux de Rome. » — De Thou, qui avait eu avec lui de fréquentes relations, partage cette opinion. La postérité a confirmé le témoignage de ces deux historiens contemporains de D'Ossat. Le ministre d'état Villeroi, qui avait été longtemps en relation avec D'Ossat pour les affaires d'état avait été plus que personne à même d'apprécier ses talents et son dévouement à son pays, et sa fidélité au gouvernement de Henri IV, et l'appelait ordinairement *mon cardinal*. — Les *Lettres* de D'Ossat, dont la meilleure édition, annotée par Amelot de la Houssaie, est celle de Paris, 1698, in-4°, sont relatives à ses négociations à la cour de Rome, et contiennent de précieux documents sur l'histoire de ce XVIe siècle, si fécond en grands événements. DUFEY (de l'Yonne).

OSSELET. Ce nom, diminutif du mot *os*, désigne, principalement en anatomie, de petits os qui servent à l'audition, et qui sont renfermés dans la caisse du tambour : pour le vulgaire, ce sont des pièces provenant de l'articulation des gigots de mouton ; elles servent aux enfants pour jouer au jeu qu'ils nomment des *osselets*, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps. En effet, il était déjà connu à l'époque du siége de Troie, et nous savons que les amants de Pénélope se livraient à cette récréation devant la porte du palais d'Ulysse. Plus tard, nous voyons les Romains désigner sous le nom d'*ocellata* de petites billes, de petits cailloux, qui servaient de jouet aux enfants; et ce passage de Suétone : *Modò talis aut ocellatis, nucibusque ludebat cum pueris minutis*, est ainsi traduit par Dacier : « Il jouait avec de petits enfants aux *osselets*, à la *pierrette* et aux *noix*. » Voici maintenant, d'après Millin, la manière dont s'exécutait ce jeu si candide, si naïf, trop tôt remplacé, hélas ! par le subtil écarté, l'ennuyeuse impériale et le frauduleux baccarra. « On jouait ordinairement avec quatre osselets marqués de points, comme nos dés. On produisait des coups différents, auxquels les Grecs avaient donné le nom des dieux, des héros, des hommes illustres, et même des courtisanes fameuses; le coup le plus favorable s'appelait *coup de Vénus*. Le grand nombre d'osselets qu'on a trouvés à Herculanum prouve

combien ce jeu était commun chez les Romains, ou du moins en Italie. Les *osselets* découverts à Herculanum étaient faits, selon Winckelmann, avec des astragales de cabri : l'astragale est un petit os qui forme l'articulation entre le pied et la jambe, d'où les Grecs nommaient *astragaloi* (osselets) ce que les Latins désignaient par le mot *tali*. Il y avait deux manières d'y jouer : la première et la plus commune avait beaucoup d'analogie avec celle qui se pratique encore aujourd'hui ; elle consistait à jeter en l'air des osselets, et à en ramasser pendant cet intervalle un ou plusieurs autres posés à terre ou sur une table, pour les y replacer ensuite tous de la même manière ; la seconde manière de jouer avec les osselets ou astragales était de les jeter, comme on a coutume de jeter les dés, avec la main ou avec un cornet, et, chaque côté de l'osselet portant un nombre différent, il survenait au joueur une chance plus ou moins favorable. — Certains botanistes appellent aussi de ce nom quelques enveloppes de graines pour les distinguer d'avec les noyaux. Les vétérinaires appellent encore *osselets* des tumeurs osseuses qui se développent sur les jambes des chevaux. Un appareil de torture, dont heureusement il ne reste qu'un souvenir confus, portait le même nom. Dans les temps de barbarie, on donnait les *osselets* comme une forme de question. X. X.

OSSEMENTS. On comprend sous ce nom des amas d'os produits par diverses circonstances. Plusieurs peuples recueillent avec un soin religieux les os de leurs semblables : les peuplades sauvages les conservent dans des lieux appelés *moraï*. Chez les nations civilisées, les os que la rapide succession des cadavres dans les cimetières force à déterrer sont ordinairement rangés dans des bâtiments destinés à cet objet ; c'est en Suisse surtout que ces amas d'os sont vénérés, et on pousse même la précaution en ce pays jusqu'à étiqueter l'ossature ou l'ensemble de tel ou tel ancêtre réduit à l'état de squelette. Quand les inhumations se faisaient chez nous autour des églises, les ossements étaient aussi déposés sous des abris spéciaux : tels étaient les charniers des innocents, qui renfermaient avant l'établissement de la grande halle actuelle une énorme collection d'os. Aujourd'hui, ces os sont transportés aux catacombes, et rangés avec une symétrie dont le tableau n'est pas une des moindres curiosités de Paris. On trouve des ossements dans divers terrains, dont l'origine est inconnue et déconcerte notre raison. Dans les régions septentrionales, la terre renferme d'innombrables os d'éléphants, qui ont dû vivre dans ces climats, qu'ils ne peuvent plus habiter aujourd'hui. La quantité de ces ossements est telle que les peuples de ces contrées croient qu'ils proviennent d'une taupe gigantesque, ayant des défenses d'éléphant. Au nord de la Chine, on nomme même ce prétendu animal *fen-chou*. Les cavernes renferment aussi des quantités considérables d'ossements, qui ont appartenu à diverses espèces d'animaux. Plusieurs conjectures ont été risquées pour expliquer ces amas d'os ; la plupart sont ingénieuses, mais ne peuvent satisfaire entièrement la raison. Ces os, ainsi amassés ou dispersés dans les terrains, sont souvent à l'état *fossile* (v.). Ce sont en quelque sorte de grandes médailles qui servent à étudier les révolutions du globe terrestre, et qui fournissent aux géologues d'intéressantes supputations.

Charbonnier.

OSSIAN, héros et barde écossais, est placé par la tradition dans la fin du IIIe et dans le commencement du IVe siècle. Des souvenirs populaires, confus à bien des égards, retracent puissamment cette figure, que Macpherson a rapetissée en voulant l'agrandir. L'époque des exploits et des chants d'Ossian est enveloppée d'obscurité. Ce que l'on croit voir d'abord avec les faibles secours de l'histoire et à l'aide des conjectures des savants, c'est que les poésies d'Ossian appartiennent à un cycle de mythes druidiques enseignés par l'Irlande à l'Écosse, infidèlement retenus par la mémoire populaire, et rattachant ain-

si par quelques anneaux de fleurs la branche scote ou fennienne au même tronc que les Gaëls de l'Armorique et les Scandinaves du Nord. Ossian fut contemporain de Dioclétien, dont les persécutions firent reculer des chrétiens au-delà de la muraille d'Agricola. Le christianisme consolait ou étonnait déjà l'univers, et la profonde tristesse de ses mystères, les angoisses de ses sectateurs, et l'incroyable force d'expansion qu'il montrait alors, suffiraient pour expliquer la nuance du paganisme d'Ossian. Les mythes druidiques demeurèrent plus intacts en Irlande, et les formes nues, âpres, harmoniques, qu'ils y gardent dans les fragments de poésies nationales; le caractère plus pratique qu'ils revêtent; présentent un contraste frappant avec le génie écossais du même temps, où l'absence de dogmes tranchés et de hiérarchie vaste laisse à l'imagination une liberté sans bornes. — Au reste, il ne faut pas croire que ce vague soit le vague de Macpherson. L'Ossian original est aussi supérieur en netteté à cette pâle imitation qu'inférieur sous ce rapport à la poésie, à la croyance irlandaises. La sensiblerie n'était point le fait d'un guerrier écossais, dans le temps surtout où le caractère national avait toute sa vigueur. Ossian fut un guerrier de forte race, dont la pensée conservait dans sa plus haute tristesse quelque chose de la fermeté de son bras. Son père Fingal l'avait formé lui-même; il était roi de Morven, et savait également gouverner et combattre. Ce prince était aussi beau que sage et vaillant : il entraînait son peuple par l'éclat de ces avantages, par son enthousiasme guerrier. A la tête de ses Calédoniens, il repoussa l'invasion tentée par l'empereur Sévère, et battit complètement son fils Caracalla : au fond du Nord, comme partout ailleurs, le nom romain faisait tressaillir les peuples, et la défaite des conquérants du monde avait exalté l'Écosse. Fingal se signala encore dans une guerre contre l'usurpateur Carausius, qui fit réparer la muraille opposée par Agricola aux incursions des Calédoniens. Ossian a chanté ces exploits dans la *Guerre de Caros*. Il ne s'est pas non plus oublié lui-même, et ses grandes actions, ses joies et ses douleurs, ont été pour son génie des sources naïves d'inspiration. Dans une expédition en Irlande, Ossian se fit aimer d'Evir-Allin, fille de Brenno, roi de Rego, surnommé l'*ami des étrangers*; titre aussi honorable qu'un sceptre dans ces époques sérieuses. Ossian n'eut qu'un fils, Oscar, dont le nom revient partout dans ses chants. Le jeune prince fut tué par trahison, et Malvina, son épouse ou son amante, se voua avec Ossian à des regrets éternels. Ils erraient tous deux dans les lieux les plus tristes, retrouvant dans chaque objet quelque chose de celui qu'ils avaient perdu. Tous ceux qu'aimait Ossian moururent avant lui, et la plupart dans des circonstances cruelles, qu'il a retracées dans son poème de *la Chute de Tura*. Ossian, déjà mort de tant de manières, avait encore perdu la plus précieuse partie de la vie poétique : il était devenu aveugle et n'avait que Malvina pour le guider. Ce soutien lui manqua encore : Malvina le laissa seul sur la terre. Ossian ne traîna plus qu'un petit nombre de jours : il les termina sous le toit hospitalier du *fils d'Alpin*, ainsi qu'il l'appelle, c.-à-d., à ce que l'on croit, d'un solitaire chrétien, qui avait cherché dans les montagnes sauvages de la Calédonie un refuge contre la persécution de Dioclétien, universelle comme l'empire même. On attribue à ces personnages un entretien curieux sur les vérités du christianisme; il appartient du moins à des temps fort reculés et témoins du vaste et profond conflit des deux cultes. — Les poèmes d'Ossian et sa personne même étaient oubliés depuis 1400 ans, quand un homme, ignoré jusque là, malgré ses efforts pour sortir de l'obscurité, les signala tout à coup à l'attention du monde littéraire, et prit une importance que ses écrits passés et futurs n'auraient pu lui donner. Macpherson avait déjà publié un poème médiocre, *The Highlander*, précédé d'une foule d'essais inédits de collége. Cet ou-

vrage eut un malheur plus grand que de tomber, personne ne s'aperçut qu'il existait, et Macpherson, qui avait beaucoup d'esprit pratique, en retira luimême l'édition au libraire. Macpherson voulait vivre avant tout, et l'état ecclésiastique le tentait vivement. Une place de précepteur lui fut offerte; il y trouva son compte : dans ses loisirs, la poésie l'occupait encore, mais non plus la sienne propre, dont il sentait déjà la nullité. Il se tourna vers la compilation, et publia en 1760 ses *Fragments de poésie ancienne, recueillis dans les montagnes d'Écosse, et traduits de la langue erse ou gallique*. — Le recueil fit un bruit extraordinaire, et le poète Gray se mit à la tête des enthousiastes. Macpherson, que l'inspiration ne tourmentait guère, gardait toute son habileté naturelle, et il tira des conséquences de la disposition générale des esprits. Né d'une famille très ancienne, quoique son père fût un simple fermier d'Écosse, il savait toutes ces hautes maximes d'honneur, de patriotisme et de religion qui nourrissent le génie national, et pouvait enthousiasmer un public éclairé en lui communiquant, même sous une forme altérée, un genre d'idées fortes et mystérieuses auxquelles rien encore ne l'avait pu préparer. Macpherson, d'ailleurs, était plein de la Bible et d'Homère; il comprenait l'effet que pourraient produire des poésies galliques mêlée de paganisme et de christianisme ; le tout relevé par une certaine emphase, toujours précieuse en fait de spéculations vaniteuses ou pécuniaires. Macpherson fut heureux autant que prévoyant. Le public anglais de cette époque aimait la tristesse, le vague et le démesuré. Ce goût faux et dangereux, partagé par l'élite des écrivains français, se répandit enfin dans presque toute l'Europe, et les dupes futures de Macpherson semblaient le supplier de les tromper.—Bientôt, une souscription s'ouvrit pour l'aider à augmenter son recueil. L'Écosse poétique, longtemps comptée pour rien, fut regardée comme un Pérou littéraire, et le Fernand Cortez de l'expédition trouva tous les moyens de l'accomplir. Macpherson publia en 1765 la collection désirée, avec la traduction anglaise en regard du texte gallique : il mettait l'ouvrage sur le compte d'Ossian. Cette publication fut un événement européen. On ne parla plus que d'Ossian, et l'on en vint sérieusement à lui sacrifier Homère. Les critiques prirent feu pour et contre le mérite de ces poésies, leur authenticité, et même l'existence de l'auteur. Au plus fort de cette mêlée, on vit paraître en 1780 un grave champion de Macpherson. Le docteur Smith, ministre de Kilbrandon, ayant visité d'autres parties de l'Écosse que Macpherson, en rapporta quatorze poèmes, d'Ossian pour la plupart. Ces ouvrages furent admirés et combattus comme les premiers. Blaire et lord Kaimes appuyaient Smith et Macpherson, attaqué avec fureur par Samuel Johnson, que secondait Shaw, auteur d'un dictionnaire de langue gallique. Johnson fit un voyage aux îles Hébrides pour grossir son dossier dans cette plaidoirie : il en revint avec des arguments accablants par eux-mêmes, mais affaiblis par la fureur de son langage. Aujourd'hui que le procès est jugé, on aime à rire de l'immense honneur qu'on fit à Macpherson. A cette époque étrange, qui allait en enfanter une autre plus terrible, les croyances étaient profondément ébranlées ; des pressentiments infinis et superstitieux, espèce de milieux entre la reconnaissance et l'exclusion d'une divinité réelle, travaillaient la société dans ce qu'elle a de plus intime ; tandis que l'impiété, le faux rire et l'affectation du désordre, rétrécissant les incidents de la vie ordinaire, ne laissaient de refuge à la partie divine de notre être que dans des rêves inutiles. La poésie dite *ossianique* répondait parfaitement à cet état général ; et si l'on s'étonne littérairement que les hommes les plus distingués aient été menés par Macpherson, on peut trouver aujourd'hui la chose philosophiquement naturelle. Une des dupes les plus amusantes de Macpherson, c'est Bonaparte,

Cet homme se fit aussi romanesque au fond qu'il fut positif pour la forme : il pensa toute sa vie à la fantasmagorie de Macpherson. Gœthe, le dernier des poètes à se faire illusion, partagea en passant l'erreur durable de Bonaparte. Il la laisse voir dans *Werther*, cette expression si forte d'un des mille états de son génie. Le héros pseudonyme du romancier semble se préparer à tous ses actes par la lecture d'Ossian, et cette lecture meurtrière le mène à la dernière catastrophe. Madame de Staël y fut prise aussi, et plus vite encore que ces deux hommes. Toutefois (il faut le dire pour leur excuse), à travers l'amplification de Macpherson, on démêle quelques traits de l'original ou des originaux ; car il est certain ou très probable que les poésies attribuées à Ossian appartiennent à plusieurs bardes. Mackenzie, président de l'*Highland society* à Édimbourg, fit paraître au nom de ce corps un mémoire qui développait ces faits. En 1807, la société écossaise de Londres fit imprimer le texte gallique avec une traduction littérale, et y joignit des observations, des dissertations, où les mêmes points étaient longuement éclairés. — On retrouve dans ces poésies éparses et souvent tronquées une vigueur native et fruste, dont Macpherson n'a point respecté le caractère. Entre le poète primitif et l'arrangeur, on trouve à peu près la même différence qu'il y a entre la simplicité de nos chroniques chevaleresques et chrétiennes, et l'imitation ambitieuse et mensongère, qui a nom romantisme, école du moyen âge, etc. La poésie traditionnelle des montagnards écossais est empreinte d'une couleur énergique, qui va se fondre au loin dans des nuances tristes et confuses, monotones quelquefois dans leur naïveté expansive, mais jamais prétentieuses et puériles, comme l'est la paraphrase de Macpherson. On entrevoit, dans le cours solennel et hardi de ces idées et de ces sentiments, quelque chose qui se résumera dans un autre homme, et le nom de Walter Scott semble murmurer d'avance partout ces nobles bruits d'héroïsme et de poésie : les montagnes d'Écosse respirent une grandeur sombre, qui a son côté surnaturel, et invitent naturellement l'ame à la contemplation d'un autre monde. Là, tout prend un aspect mystérieux, même la figure humaine, sur l'apparition de laquelle on aimait à ne pas compter. — Ossian raconte les combats, sa vie purement terrestre, et dans des termes pleins de conviction, qui fixent sur les objets réels l'attention du lecteur ; puis de là, comme d'un sol ferme et connu, il s'élance vers des régions mystérieuses. Il converse avec les ames, dont l'immortalité l'occupe autant que la première existence. A la veille des grandes entreprises, au milieu des dangers, après des malheurs ou des triomphes, il cause avec des êtres invisibles et présents. Entouré d'objets imposants, de montagnes, de précipices, de torrents, il écoute les dieux qui se combattent, et le mugissement lointain de la mer, et ne voit le ciel qu'à travers des nuées et des brouillards. Du sein de cette nature grandiose et voilée, s'élève un monde que son ame distingue et sait habiter. Il chante les merveilles, il les possède ; il en rapporte quelque chose dans la vie, et les affections courantes prennent avec lui des proportions analogues. Ossian chante l'amour, l'amitié, la paternité, la patrie, en homme qui a connu tout cela dans de plus hautes régions. Ossian se croit partout dans une double société ; les hommes et les esprits l'occupent également. Les ombres de ses pères l'assistent dans ses projets ; les génies des montagnes, des vents, des forêts, sont là pour l'éclairer, l'affermir, le consoler. Parmi les objets de ses invocations, on a remarqué les solitaires des rochers. Ces solitaires, selon les conjectures des savants, étaient des moines chrétiens, vivant hors de la portée des bourreaux romains ; et, dans la solitude naturelle où ils s'étaient retirés, s'en créant une autre plus profonde et plus curieuse par la double obscurité de leurs

croyances et de leurs vertus. La religion écossaise d'alors, impossible à définir aujourd'hui, l'était probablement dès-lors, et le barde, fidèle écho de la voix populaire, balbutiait aussi vaguement sur le druidisme que sur le christianisme. Les mythes semés dans ses chants d'Ossian ; ces héros intronisés plus ou moins haut dans les nuages, selon l'importance et le mérite de leurs œuvres, appartenaient de loin au paganisme irlandais, où leur grandeur avait été pontificale. Le poète, c.-à-d. le peuple, les avait transformés et déplacés de bonne foi. Il en fut de même pour les personnages chrétiens. Les hommes de retraite et de prière ; tristes, si jamais on peut l'être, à la vue de leurs innombrables frères mis à mort ; ces saints, couronnés d'une auréole de renommée confuse, se trouvaient merveilleusement placés dans les montagnes d'Écosse, pour inspirer et égarer, par leur beau silence, l'imagination du poète populaire. Ossian voit en eux des êtres surnaturels ; il compte sur leur appui. — Un des morceaux les plus élevés d'Ossian est l'invocation de Cuchullin vaincu au solitaire de Cromla. Après ce commerce rêveur avec les êtres inconnus ou à demi devinés, le génie du poète prend des habitudes merveilleuses, douces, qui prêtent du charme à ses rapports avec les hommes. L'image de Fingal, père et modèle d'Ossian, emprunte un reflet particulier à ces deux ordres de choses. Ses qualités morales s'agrandissent, son cœur se ressent de l'infini qu'a poursuivi le poète, sans perdre le pouvoir que lui donnent des vertus nettes et comprises. Fingal est brave et beau entre tous les princes ; il est généreux, compatissant, sociable en toutes manières. A prendre le paganisme par le moins triste côté, Homère n'eût pas créé un caractère plus beau. On sent que le christianisme a passé par-là ou dans les environs. Ossian est souvent à égale distance des deux cultes ; ainsi, les impressions immatérielles se mêlent à toutes les autres quand Ossian, convaincu dans son ame que l'ame de Fingal le suit, qu'elle l'écoute et le protège, ne peut s'imaginer que quelque chose ait péri en lui, et touche de ses mains son tombeau pour se désabuser. Ce caractère de mélancolie grandiose règne encore dans la scène où la jeune Colma, échappe la nuit de la maison paternelle, et vient entendre Salgar parmi des rochers et des arbres. Dans le poème de *Lathmor*, Ossian et Gaul, liés d'une héroïque amitié, rappellent par le contraste, plus encore que par la ressemblance, la liaison du Nisus et de l'Euryale de l'*Enéide*. Là, comme partout, la main de Macpherson a gâté l'œuvre par quelques embellissements. Mais, dans le texte le récit est sublime. Les deux amis n'égorgent pas des hommes endormis, ils veulent combattre, et tiennent à être en danger : ils ont effrayé l'armée de *Lathmor*, qui se retire sur les hauteurs. On se reconnait enfin, et l'on veut fondre sur les amis. *Lathmor* se défend par un seul mot : *Ils ne sont que deux*. — Quelles que soient les beautés d'Ossian, on ne peut les lire que de temps à autre, même dans l'original. Il faut pour cela un homme pénétré du génie écossais, et capable de remplir les lacunes par des impressions locales, et par des souvenirs naïfs et populaires. Malgré des traits énergiques et grandioses, l'Ossian véritable, tel que nous l'avons aujourd'hui, n'eût pas eu le succès du Pastiche de Macpherson. La collection ossianique, telle que nous la possédons, est curieuse ; les gens de goût et de méditation ont encore de quoi se satisfaire. Le morceau suivant, qu'il ne faut pas lire dans l'*Ossian factice*, et dont nous empruntons la traduction à M. le baron d'Eckstein, donne une idée de la force et de la grandeur de l'autre. — « Cleasamor, jeté vers l'embouchure de la rivière Clutha (*la Clyde*), reçoit l'hospitalité dans la ville de Baileclutha, où règne le chef des Bretons de ce lieu, Rurmhar. Ce dernier lui donne en mariage sa fille Maona ; les chefs bretons du voisinage s'en tiennent offensés, et attaquent Cleasamor, qui est forcé de s'é-

chapper à la nage. En vain ce héros essaie de revenir la nuit pour enlever sa femme, qui est restée à Bailleclutha, et qui est enceinte : il est obligé de renoncer à ce dessein, et Maona, pendant l'absence de son époux, met au monde Carthonn. Ce dernier grandit : il a trois ans quand le père de Fionn-Gall, Cumhall, détruit la cité de Bailleclutha. La nourrice de Carthonn le sauve, et le fait élever parmi les Bretons. Cet enfant, devenu adolescent, résout de venger la destruction de Bailleclutha et le désastre de ses frères; il va assiéger dans Morbhein ce fils de Cumhall, Fionn-Gall, qui a fait tant de mal à ceux de sa tribu. Dans ce même lieu réside son père, le vieux Cleasamor, oncle maternel de Fionn-Gall. Ce dernier fait appeler son oncle près de lui; Cleasamor vient, l'ame obscurcie d'un sombre nuage; il semble pressentir les événements qui vont arriver. — « Où est le chef des hauts faits, demande Fionn-Gall à la belle chevelure? Quand les guerriers se réjouissent, où donc repose le frère de ma mère Miurne? Les jours se traînent sombres et lents sur les rives du Lora, dans la vallée affreuse habitée par sa tristesse. Mais le voyez-vous descendre de cette montagne lointaine? Tel se montre le coursier sauvage, sans frein, altier, quand le vent souffle dans ses naseaux, et que d'autres coursiers lui apparaissent dans la plaine. Salut, Cleasamor! homme fort, salut à toi! Pourquoi, depuis tant de jours, ta présence n'a-t-elle pas honoré mon toit hospitalier de Selma? » — Le guerrier répondit : « Pourquoi faut-il me souvenir des jours du combat! Mes cheveux ont blanchi jusqu'au front. Ma main a désappris l'art de tendre un arc. Je porte une lance légère, un bouclier léger. Ah! si je pouvais ressaisir, comme je saisis ces armes, ces doux instants où j'aperçus pour la première fois la jeune fille, la noble étrangère Maona, au sein blanc comme la neige! Aucune vierge ne peut se comparer à elle en beauté. Son œil était sombre et son sourire plein de grâces. — Apprends-nous, répliqua le roi avec douceur, l'histoire de cette jeune fille. La douleur t'environne comme les nuages obscurcissent et enveloppent le rayon de lumière. Un triste brouillard voile ta pensée. Enfant du combat, ton esprit est sombre comme la nuit, toi qui vis solitaire dans la vallée retentissante de Lora; dissipe ces ténèbres qui s'appesantissent sur tes vieilles années; découvre-nous les chagrins de ta jeunesse! » — Cleasamor raconte alors d'une manière simple et touchante son arrivée à Bailleclutha, ses noces avec Maona, et l'insolence d'un chef breton qui s'offense de ce mariage, et qui insulte Cleasamor. Ce dernier lui répond ainsi : « Tes paroles sont terribles et pleines de pompe, étranger revêtu de ton armure de fer, parce que Cleasamor est seul. Mon épée, vois la qui frémit de courroux; sa poignée tremble; elle s'élance dans le sauvage désir de remplir ma main vengeresse. » — Il est forcé de se jeter ensuite à la nage pour regagner son vaisseau. Cleasamor décrit ainsi sa situation : « Maona, baignée de larmes, les yeux douloureusement tournés vers le ciel, se montra sur les remparts. Sa voix triste frappait mon oreille de sons que je distinguais sans peine; souvent j'essayais de faire tourner mon navire, mais les flots, agités par le vent de l'est, m'empêchèrent de me rapprocher. Jamais, depuis ce moment, je ne revis les rives de Clutha, ni Maona, la belle aux bruns cheveux. Blanche et pâle, elle tomba sur les bords de ce fleuve; je vis son ombre m'apparaître sur la colline, respirant la terreur. Au milieu de la nuit, je reconnus sa démarche le long des forêts, dont les branches frémissent sur la plage du Lora. Elle jetait un faible éclat, comme la lune naissante perce la brume qui couvre le ciel, quand une neige abondante tombe des nuages, et que la terreur pèse au loin sur la terre qu'elle enchaîne. » — Carthonn vient venger sur Fingal, comme nous l'avons dit, les ravages que le père de Fingal, Cumhal, a faits dans sa famille. Il refuse le

repas et rejette les offres d'amitié de Fingal; ce dernier charge deux guerriers d'aller le combattre; Carthonn les repousse l'un après l'autre; enfin, le vieux Cleasamor est envoyé pour s'opposer à Carthonn. La situation est ici précisément la même que Cuchullin, envoyé par Connor contre Conlaoch, qui venait de repousser aussi les premiers combattants. — « Cleasamor, que Fionn-Gall somme d'aller combattre, s'élève, dit le poète, dans la force de son armure, et, secouant les boucles argentées de sa chevelure, il s'arme de son bouclier, puis, dans l'orgueil de son courage, s'avance comme la tempête. — Carthonn se tenait debout près du rocher sur la bruyère; il voit avec joie le héros s'avancer impétueux. Il aimait à voir dans cette vieillesse avancée une force aussi gigantesque, et la terrible gaîté qui se répandait sur le visage du vieux guerrier. « Dois-je, se disait-il, saisir ma » lance qui ne blesse jamais qu'une fois? » ou dois-je, par des paroles de paix, » chercher à conserver les jours du guer» rier? Que la démarche du vieillard est » noble! Quelle magnanimité sous le » poids de tant d'années! Peut-être est» ce là l'époux de Maona. C'est peut-être » ton père, ô Carthonn, debout sur son » char de guerre. On m'a dit souvent » que sa demeure était voisine des flots » retentissants du Lora. » Telles étaient ses paroles. Cleasamor s'avance, secouant la haute lance des batailles. Le jeune homme, avançant son bouclier, prononce ces paroles de paix : « Guerrier aux che» veux gris, manque-t-il de jeunes héros » qui secouent la lance? N'as-tu pas un » fils qui puisse, à la place de son père, » soulever le bouclier protecteur, et op» poser un bras vigoureux à mon jeune » bras? L'épouse de ton amour ne vit» elle plus? Pleures-tu sur le tombeau de » tes fils? Es-tu de la race des princes? » et si tu succombes sous mon épée, ma » gloire sera-t-elle immortelle? — Oui, » ta gloire sera immortelle, enfant de » l'orgueil. Mon nom est fameux dans les » combats; mais devant un ennemi je » ne le dis jamais. (Ici le père cache son » nom.) Cède, fuis devant moi, fils des » ondes. Tu sauras plus tard quelles tra» ces mon épée laissera après elle dans » les combats. — Jamais je ne te céderai, » roi des lances, lui dit Carthonn, plein » d'un noble orgueil. J'ai combattu aussi » dans les batailles. Déjà j'entrevois de » loin la gloire qui s'élève pour moi dans » l'avenir. Ne me méprise pas, prince; » mon bras est nerveux et ma lance puis» sante. Laisse les combats à la jeunesse, » et retourne vers tes amis. » — Cleasamor pleura quand il entendit ces paroles du jeune homme. « Pourquoi, lui demanda-t-il, affliges-tu mon ame? Mon bras tremble-t-il de vieillesse? Suis-je incapable de soutenir une épée? Est-ce aux yeux de Fionn-Gall, à la vue de l'homme chéri de mon cœur, que je dois fuir, moi qui n'ai jamais fui? Fils de la mer, lève la pointe de ta lance. » — « Ils combattirent, semblables à deux ouragans qui se disputent le droit de soulever et d'agiter les flots. Une pensée secrète ébranlait le cœur de Corthonn; son adversaire ne serait-il pas l'époux de Maona? Il disait à sa lance : *Épargne mon ennemi.* Il brisa la lance de Cleasamor; il fit sauter de sa main la flamboyante épée. Alors il s'apprêta à enlacer le guerrier pour le rendre captif. Mais son père, voyant que le flanc de son jeune adversaire était resté à nu, tira secrètement son poignard, et l'enfonça jusqu'à la garde. » — A l'aspect de Cleasamor tombé à terre, Fingall s'était approché avec ses guerriers, « et Carthonn, dit le poète, resta immobile à la même place. Le sang coulait à grands flots de sa blessure. Il vit le roi descendre de la montagne. L'espoir d'une glorieuse mort ranimait son cœur. Ses joues étaient pâles, ses cheveux flottaient au gré du vent, son casque chancelait sur sa tête, la force l'abandonnait; mais son ame demeurait grande et ferme. » — Fionn-Gall lui dit de se soumettre, et l'assure que sa gloire sera immortelle : alors Carthonn, humilié d'être vaincu

par un vieillard, retrouve des forces pour s'adresser en ces mots à Fionn-Gall : « Est-ce toi, ô prince, dont la gloire retentit au loin? Est-ce toi, flamme fatale, feu de la mort, devant lequel les rois de la terre tremblent? Mais pourquoi ces demandes? Ne ressemble-t-il pas au fleuve dans sa chute quand il se précipite du sommet des monts? N'est-il pas de même invincible dans sa course? N'est-il pas rapide dans son vol, comme l'aigle sous la voûte des cieux? C'était lui que je devais combattre. Alors ma gloire se fût élevée sublime dans le chant du barde. Le chasseur rencontrerait ma tombe, et dirait : « C'est ici que Carthonn lutta contre Fingall. » Mais je meurs maintenant, et le monde ignorera que j'ai vécu. J'ai dépensé ma force contre les faibles. — Tu ne mourras pas sans gloire, reprit le roi de Morbhein. J'ai sous mon toit, ô Carthonn, beaucoup de bardes sacrés dont le chant descendra jusqu'à la postérité reculée. Les enfants des années à venir écouteront la gloire de Carthonn quand ils seront assis autour du chêne enflammé, et que leur nuit s'écoulera dans les chants d'autrefois. Un jour le chasseur, couché sur la bruyère, entendra le bruit du vent qui tour à tour enfle les feuillages, et retombe. Il soulèvera la tête et verra le roc où succomba Carthonn; puis, se tournant vers son fils, il lui montrera l'endroit où combattirent les héros. « Ici, dira-t-il, est tombé le » prince de Baileclutha, dont la force » était semblable aux ondes réunies de » mille fleuves qui viennent s'amonceler dans le même lit. » — Le visage de Carthonn rayonna de joie, son regard brisé se ranima. Il étendit son bras vers Fionn-Gall, auquel il remit son épée, afin de suspendre dans sa salle ce monument de la gloire acquise par le chef de Baileclutha. — Les rangs guerriers font silence dans la plaine, le chant de paix du barde retentit. Les chefs environnent Carthonn : muets, appuyés sur leurs lances, ils écoutent ses paroles et soupirent. Ainsi disait, d'une voix brisée et sourde, la chevelure agitée par le vent qui soupirait dans les boucles de ses cheveux, l'étranger venu au-delà de la mer. « Roi » de Morbhein, je succombe au milieu » de ma carrière; une sépulture étran» gère reçoit dans sa fleur le dernier re» jeton du trône de Rurmhar. La nuit rè» gne sur Baileclutha; les ténèbres de la » douleur enveloppent Grathmo. Élevez » mon monument près de Lora, qu'habi» tèrent mes ancêtres. Peut-être l'époux » de Maona viendra-t-il pleurer la chute » de son fils Carthonn. » — Cette parole tomba sur le cœur de Cleasamor. Il se tut et se jeta sur son fils. On vit toute l'armée les entourer comme un sombre nuage; nulle voix ne se faisait entendre dans la plaine. La nuit vint; la lune, se levant vers l'Orient, contempla ces tristes champs. Immobiles, en silence, tous restèrent comme engourdis, semblables à la forêt dont la tête s'élève sur le mont Grommeall quand le souffle du vent s'est tu, quand l'automne a jauni les feuillages. — Pendant trois jours, ils pleurèrent Carthonn. Cleasamor mourut le quatrième. Ils reposent côte à côte dans une sépulture étroite près du rocher. Une ombre ténébreuse enveloppe leur tombeau. Quand la nuit commence aux environs, et que le soleil rougit la cime du rocher, là paraît Maona la belle. »

PHILARÈTE CHASLES.

OSTADE (ADRIEN VAN), né à Lubeck, en 1610, mourut à Amsterdam en 1685. Il était élève de François Hals, et appartient à cette école qui, appliquée à l'étude d'une nature triviale, recherche surtout la vérité matérielle, sans rien donner à l'imagination ni à l'idéal. Van Ostade imita la manière de Brauwer et celle de Téniers, mais il les imita avec originalité. Les habitudes ignobles, l'expression grossière des passions brutales, les mœurs dégradées de la populace, tels étaient ses sujets de prédilection, et il les a rendus avec une énergie si saisissante, une touche si spirituelle, un coloris si plein de vie, des effets de clair-obscur si parfaits, que la magie de l'exé-

cution relève la bassesse de la pensée fondamentale. Van Ostade, à force de talent, fait en quelque sorte réparation à l'art que souvent il mésallie; il trempe parfois son pinceau dans la boue, et jette sur la toile des diamants et des perles. La galerie du Louvre possède plusieurs morceaux de Van Ostade, qui sont du premier mérite, savoir : la famille de ce peintre, le *Maître d'école*, un *Marché aux poissons*, l'*Intérieur d'un ménage rustique*, le *Notaire dans son étude*, un *Fumeur* et un *Buveur*. Ce prodigieux musée offre également aux amateurs quelques tableaux d'Isaac Van Ostade, frère cadet, élève, imitateur d'Adrien, né à Lubeck en 1612, et mort jeune. Ce sont une *Halte de voyageurs*, un *Paysan dans sa charrette à la porte d'un cabaret*, des *Patineurs*, le même sujet autrement traité; un cheval blanc, fond de paysage. Parmi les élèves ou imitateurs d'Adrien, on compte encore, indépendamment de son frère, Corneille Dusart, Corneille Bega, Brakemburg, C. de Hyeer, etc. DE REIFFENBERG.

OSTENDE, dont le nom signifie *extrémité orientale*, n'était dans le IXe siècle qu'un petit village; son port fut fréquenté dans le XIe; Philippe-le-Bon le fit environner de murailles en 1445; mais la place ne fut régulièrement fortifiée qu'en 1583, par le prince d'Orange. Les Hollandais y soutinrent contre les Espagnols un des plus fameux siéges dont parle l'histoire, et que les rhéteurs du temps ont comparé au siége de Troie. Il commença en 1601; la ville ne se rendit par capitulation à Ambroise Spinola qu'en 1604. Louis XV y entra en 1745, après un siége de dix-huit jours, qui la détruisit presque entièrement; il la rendit en 1748. Quelques années avant, l'empereur Charles VI y avait établi une compagnie des Indes, qui fut supprimée en 1731, par la jalousie active de la Hollande, de l'Angleterre et même de la France. Vers 1408, Gilles Benkels, de Hughenvliet, et Jacques Kien, d'Ostende, firent les premiers en mer le *hareng caqué*, invention qui a mis aux prises l'érudition de feu M. J.-J. Raepsaet, et de M. Noël de la Morinière, inspecteur des pêches, et qui a servi de fondement à la richesse de la Hollande. — Ostende, chef-lieu d'arrondissement dans la Flandre-Occidentale, est située sur la mer du Nord, au commencement du canal d'Ostende à Bruges, et près de la jonction de celui-ci avec le canal de Nieuport. On y admire de magnifiques écluses de chasse. Cette ville, peuplée d'environ douze mille ames, est bâtie d'une manière régulière. Le séjour qu'y fait habituellement la cour y attire une multitude d'étrangers, et la rend très florissante. Le commerce ne concourt pas moins puissamment à sa prospérité, surtout depuis quelque temps. On en peut juger par ce relevé du mouvement du port pendant une période de six années :

Tableau des arrivages et départs des navires.

ANNÉES.	ARRIVAGES.		DÉPARTS.	
	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE.
1827	501	49,718	491	44,966
1828	574	51,676	587	53,842
1829	539	50,644	527	50,748
1830	434	53,267	428	51,855
1831	679	85,908	666	82,439
1832	972	116,121	900	105,611

Des paquebots et des bâtiments à vapeur partent plusieurs fois par semaine d'Ostende pour l'Angleterre. L'histoire du siége de 1601 a été écrite en hollandais par H. Haestens (1613), dont l'ouvrage fut traduit en français (1615), et par Ph. Fleming (1621). Chr. Bonours en a publié une relation française originale (1628). Consultez de plus la *Notice historique sur la ville et le port d'Ostende*, par M. Belpaire (Bruxelles, 1836, in-8º de 32 pages), et l'ouvrage de Jacob Bowens, publié en 1792, en 2 vol. in-4º.

DE REIFFENBERG.

OSTENTATION, désir excessif de mettre en relief, de produire au dehors certains dons naturels ou acquis, ou bien encore quelques avantages de position. Par une bizarrerie qui lui est propre, l'ostentation s'attache à tous les genres d'effets, les plus grands comme les plus petits; elle les alterne et les varie : ce qu'elle veut, avant tout, c'est surprendre les regards; elle donne en général plus de fatigue que de plaisir; si elle est la passion d'habitude des esprits inférieurs, on la voit souvent atteindre les gens de génie. C'est dans les petites villes que l'ostentation se développe à son aise : là, les spectateurs ne lui manquent jamais; elle s'anéantit au contraire dans l'immense étendue des capitales, où tout se confond. — On fait ostention des vices comme des vertus; il en résulte qu'on pousse les uns jusque dans leurs derniers excès, et qu'on ôte une partie de leur valeur aux autres. Les femmes sont beaucoup moins sujettes à l'ostentation qu'à la vanité : celle-ci tient à leur nature; elle n'exige ni peines ni efforts, elle se modifie, elle se voile, elle se fait pardonner. Quant à l'ostentation, elle ne parvient jamais qu'à se faire haïr.

SAINT-PROSPER.

OSTRACISME (du mot grec *ostracon*, qui signifie *coquille*), de la coutume où l'on était à Athènes d'inscrire son suffrage sur une coquille. Solon, voulant établir à Athènes la liberté démocratique et l'égalité, qui en est la base, dut prévoir que si quelques citoyens s'élevaient au dessus des autres par leurs richesses, par leur influence, ou seulement par l'ascendant de la gloire, ou même leurs vertus publiques et privées, ces hommes dénatureraient la constitution de l'état : il se décida à frapper indistinctement toute supériorité. Solon institua l'*ostracisme*, qui consistait à traduire au jugement du peuple la grandeur inquiétante des citoyens trop haut placés, et à bannir pour dix ans du territoire de la république celui qui aurait pu un jour la maîtriser. A Athènes, où le nombre total des votants pouvait être de 20,000, il fallait 6000 suffrages contre l'accusé, c'est-à-dire la presque totalité des voix qui assistaient ordinairement aux assemblées. Cette sage exigence de la loi prévenait la fréquence de ses applications, mais elle mettait nécessairement en jeu les intrigues de la jalousie, de l'inimitié, et les séductions adressées aux faibles ou aux indifférents, dont on voulait gagner les suffrages. Nous citerons le mot si connu, mais qui doit trouver place dans cet article, du stupide paysan de l'Attique venu à l'assemblée pour décider sur le sort d'Aristide. Ce paysan ne savait pas écrire; il rencontre par hasard l'accusé qui se promenait sur la place publique, et qu'il ne connaissait pas : il prie le grand homme d'inscrire un nom sur sa coquille. « Lequel, dit Aristide? — Celui d'Aristide. — Par Jupiter, vous lui en voulez donc? quel mal vous a-t-il fait? — Aucun; mais il y a long-temps que je suis las de l'entendre appeler *juste*. Aristide ne souffla mot, et inscrivit son nom. » — De telles anecdotes (et celle-ci est dans la vraisemblance, si elle n'est pas avérée) frappent de ridicule l'*ostracisme* dans son application, tandis que les législateurs la considèrent d'un point de vue de haute morale politique. Aristote (*Politic.*, III, 9), dans ses conceptions idéologiques, dit : « Soumettrez-vous au niveau de l'égalité des hommes distingués par leur force et leur vertu politique? c'est attenter à des dieux qui habitent parmi les mortels. Les placerez-vous sous le joug de la loi? non : les lois ne sont faites que pour des égaux, et de tels

hommes sont eux-mêmes la loi. » Donc, il convient de les exiler. — Montesquieu (*Esprit des Lois*, l. XVIII, ch. 17), renchérissant sur Aristote, s'exprime ainsi : « Ce jugement du peuple comblait de gloire celui contre lequel il était rendu : c'était une loi admirable... » Des ames vigoureusement trempées, et concentrées dans leur enthousiasme, peuvent et doivent envisager les choses sous cet aspect ; mais, quand on considère la marche des passions humaines, on voit que le but moral d'une telle loi est bientôt manqué, et que les mœurs publiques en font abus. Aristide était digne de l'*ostracisme*, dans le sens où l'entendent Aristote et Montesquieu. Un siècle et demi s'écoule, et Alcibiade, ce Buckingham athénien, étale dans les murs d'Athènes son impertinente aristocratie; on la souffre, et son impiété suffit à peine à provoquer contre lui une accusation. — L'esprit qui dicta l'*ostracisme* était noble, mais on peut regarder cette institution comme une œuvre de poésie politique, à laquelle manquait toute chance de durée. — Du reste, le citoyen frappé de l'*ostracisme* n'était pas privé de ses biens ; après l'expiration de sa peine, il pouvait revenir mériter un nouvel exil. B. Gail.

OSTROGOTHS, Goths de l'Orient, comme les Visigoths étaient les Goths de l'Occident (*v.* Goths). Ce mot a passé dans notre langue, et il sert à qualifier familièrement un homme qui ignore les usages, les coutumes, les bienséances ; une espèce de Barbare, pareil à ceux qui nous viennent des contrées lointaines. X.

OSYMANDYAS. Tel est le nom d'un monarque fameux dans l'antique dynastie des rois de la Thèbes d'Égypte. Sous cette dénomination, sa vraie place n'a pu lui être assignée par les historiens dans cette dynastie. Le savant Jablonski, à force de doctes recherches et d'étymologies un peu forcées, conclut de l'identité d'Osymandyas avec Aménophis 4me, le même, selon lui, que Memnon ; d'autres prétendent que c'est le grand Sésostris. Toutefois, ce nom pompeux d'Osymandyas ne serait point parvenu jusqu'à nous sans Hécatée, écrivain antérieur à Hérodote, et Diodore de Sicile, qui nous a laissé une description si magnifique et si détaillée du tombeau de ce roi, que la commission des savants français, sous le général Bonaparte en Égypte, a jugé, avec tant de raison, être le monument funèbre de ce monarque, et non le palais de Memnon, ou le Memnonium décrit par le géographe Strabon. Les restes du colosse du Nord et du Sud encore debout dans la plaine de Thèbes, servirent de base à leur conviction. En effet, Diodore de Sicile dit dans sa relation que la statue d'Osymandyas était la plus gigantesque de toutes celles de l'Égypte. Selon Jablonski, Aménophis, Memnon et Osymandyas seraient les noms d'une seule et même statue. D'autres, et la commission fut du nombre, rejettent toute identité de Memnon et d'Osymandyas. « Nous ne devons pas plus confondre, dit cette dernière, le palais de Memnon et d'Osymandyas que les statues de ces personnages célèbres. » Le voyageur anglais Pococke a cru reconnaître le tombeau d'Osymandyas dans le palais de Louqsor. Diodore ne paraît point avoir été sur les lieux mêmes où fut Thèbes, mais sa relation, dit-il, est faite d'après le témoignage d'un grand nombre d'écrivains grecs, qui ont vu cette ville peuplée encore sous Ptolémée-Lagus, et celui des hiérophantes égyptiens, qui en ont la tradition tracée dans leurs livres sacrés. Hécatée assure aussi avoir traduit en langue hellénique, dans Thèbes même, une description égyptienne du tombeau d'Osymandyas, conservée dans les archives de la ville aux cent portes ; et c'était peu de temps après l'invasion de Cambyse sur la terre des Pharaons. D'après la longue relation de Diodore, ce monument funèbre n'est qu'un vaste palais dont le tombeau d'Osymandyas n'est que le magnifique accessoire. Il se trouve, dit l'historiographe, à 10 stades des tombeaux où sont déposés les corps des jeunes vierges, que d'autres traduisent par courtisanes, consacrées à Jupiter-Ammon (le Jupiter brûlant). A l'entrée de

ce monument est un pylône ou vestibule bâti de pierres de diverses couleurs; sa longueur est de 2 plèthres. (Ces mesures antiques étant à peu près incertaines par rapport aux nôtres, nous nous abstenons d'en faire l'appréciation *métrique* de France.) En s'avançant, on trouve un péristile tout en pierres, dont chaque côté à 4 plèthres. Au-devant des colonnes, il y a des figures monolithes de 16 coudées de haut, sculptées suivant l'ancien usage; le plafond, formé de pierres monolithes de 2 orgies, est parsemé d'étoiles sur un fond bleu. Puis, après vient un passage, puis un autre pylône, puis un autre péristile orné de toutes parts des sculptures les plus parfaites. Près de l'entrée, on voit 3 statues taillées dans un seul bloc de pierre de Syène. L'une d'elles, qui représente le roi, est assise. « Elle est la plus grande de toutes celles que renferme l'Égypte. » C'est cette remarque de Diodore qui a tant éclairé l'opinion de la commission française en Égypte, comme nous l'avons exprimé plus haut. La mesure du pied de cette statue, continue Diodore, surpasse 7 coudées; les deux autres sont auprès de ses genoux, l'une à droite et l'autre à gauche. Elles représentent la fille et la mère du roi, et sont de dimension beaucoup moindre que la statue principale. Cet ouvrage n'est pas seulement recommandable par sa grandeur, mais il est encore digne d'admiration sous le rapport de l'art. Il est précieux aussi sous le rapport de la pierre, qui, dans une si grande masse, ne laisse apercevoir ni fissures ni taches. On y a gravé cette inscription :

Je suis Osymandyas, roi des rois.
Si quelqu'un veut savoir quel je suis, et où je repose,
Qu'il détruise quelques-uns de mes ouvrages!

— Il serait à peu près superflu de donner ici toutes les belles descriptions que fait Diodore des autres dépendances de ce vaste monument. Mais nous ne pouvons passer sous silence cet autre admirable péristile, dont les bas-reliefs représentaient le roi à la tête de 400,000 combattants à pied et de 20,000 chevaux, ni ce lion rugissant qui combat et déchire les ennemis à ses côtés, mâle et magnifique emblème de la force, du courage et du commandement; ni cette salle de justice où étaient taillées en bois des statues de plaideurs, et au-dessus celles de juges, tirés de ce qu'avaient de plus recommandable par leur sagesse entre leurs citoyens Héliopolis, Memphis et Thèbes. Le président, le plus vertueux de tous, les dominait. Il portait un collier d'or sans doute, d'où pendait une figure de la Vérité. Nous ne tairons pas non plus cette bibliothèque pleine de rouleaux de papyrus, où étaient tracés en hiéroglyphes les annales des peuples et les progrès de l'esprit humain, ni la belle inscription de sa porte :

Ici est le remède de l'ame;

ni cet immense cercle d'or pur, la proie de Cambyse, divisé en 365 degrés, représentation du cycle solaire. Ce cycle couronnait un magnifique cénotaphe ou tombeau vide, placé dans la partie extrême de ce palais; de là, on entrait dans un lieu où sans doute était caché et déposé le corps d'Osymandyas. C'était une salle qui renfermait 20 tables entourées de lits sur lesquels étaient les images de Jupiter, de Junon et d'Osymandyas. Nous n'oublierons pas non plus cette salle de festin où étaient sculptés des mets rares, de formes étranges et si variées. Quelle leçon philosophique et horatienne chez les graves Égyptiens, des banquets animés au centre d'un tombeau! et d'un tombeau de roi! Les statues monolithes des Égyptiens ne rentraient pas, comme chez les Grecs, dans l'art de la statuaire. Leurs bras croisés sur la poitrine, ou appliqués le long du corps, ou, lorsqu'elles étaient assises, étendus sur les genoux, où les mains immobiles restaient collées, étaient tout architecturales; elles étaient comme sœurs des piliers-cariatides et des colonnes. L'architecte ne pouvait sortir des règles qui lui étaient assignées par l'usage, les lois et la religion. Dans les bas-reliefs seulement, le sculpteur don-

nait carrière à son imagination. Il fait beau lire dans Diodore la description des tableaux animés que présentent les bas-reliefs du monument sépulcral d'Osymandyas. Mais entrons un moment en 1837 dans cette solitude où fut cette Thèbes aux cent portes, si populeuse, si animée, si guerrière, si puissante autrefois, aujourd'hui la plaine du silence et le repaire des scorpions. Tout en face du Nil, la chaîne arabique au fond, la chaîne libyque à droite, sous les 30° 18' 6" de longitude, et sous les 25° 43' 27" de latitude boréale, s'étend une plaine couverte de blocs de granit épars çà et là. On la prendrait pour une carrière qu'on vient d'exploiter. Ce sont là les ruines du tombeau d'Osymandyas, autrement appelé le Memnonium, ou le palais de Memnon. Là est une cour encombrée des restes d'un colosse énorme, dont on ne trouve plus réunis que la tête, la poitrine, et les bras seulement jusqu'aux coudes. Un autre bloc, qui se compose du reste du corps et des cuisses, est couché non loin de là; il n'a été divisé du reste de la statue qu'à force de coins, dont on voit encore les entailles, circonstance qui semblerait contrarier quelque peu l'opinion de Pausanias l'historiographe, qui dit que ce colosse fut scié par le milieu du corps par l'ordre de Cambyse après sa conquête de l'Égypte. Quelques auteurs anciens prétendent qu'il fut renversé par un tremblement de terre. Sans doute dans les temps reculés encore, des tranches cylindriques de cet énorme tronc auront servi à faire des meules de moulin. Parmi ces ruines, les plus pittoresques de toutes celles qui sont couchées sur le sol où fut Thèbes, c'est d'un mélancolique aspect de voir la tête monstrueuse du colosse, la face mutilée, en beau granit rose de Syène, d'un poli parfait et brillant, enfoncée dans le sable, et sous laquelle fourmillent depuis des siècles les scorpions solitaires. Seulement, son pied gauche et sa main gauche gisent non loin du torse. La mesure du premier en longueur est de 4 pieds, 3 pouces, 8 lignes; elle produit pour la stature entière 53 pieds, 10 pouces de hauteur, et lui donne par appréciation un poids total de plus de 2 millions de livres. Son piédestal, également de granit rose, est intact. Autour circule un cordon d'hiéroglyphes. Serait-ce l'inscription citée et traduite par Diodore? Sur les bras sont aussi gravés des caractères sacrés. On reconnaît encore dans une des carrières de Syène la cavité formée par l'extraction du bloc immense de granit dont fut faite cette merveille. A l'époque de l'église naissante, quelques saints anachorètes s'asseyaient encore, au coucher du soleil, la Bible en main, sur le pied tronqué du roi des rois. Aujourd'hui, ce lieu, jadis si bruyant, n'est qu'une solitude sans bruit et sans voix. Cette tête défigurée, séparée du tronc, et méconnaissable si quelques ornements royaux n'étaient point restés à son front; ce torse gigantesque sous lequel les reptiles ont fait leurs nids; ce tombeau, d'un prince de la terre, haut et grand comme une ville, fouillé et refouillé depuis plus de 25 siècles, brisé et dispersé sur le sable, sembleraient avoir été jetés dans un désert par le bras de Dieu pour avertir un nouveau Sésostris, un empereur futur des Français, plus encore de la vanité que de la fragilité des grandeurs humaines. DENNE-BARON.

OTAGE, nom que l'on donne à la personne qui est soumise au pouvoir d'autrui pour assurer l'exécution d'un engagement contracté, d'une promesse faite, ou d'une parole donnée. On croit que ce mot, en latin *obses*, n'est qu'une corruption du mot *hospes*, parce que, dans l'origine, la personne remise en *otage* devait être traitée avec tous les égards qu'impose l'*hospitalité*. C'était généralement un débiteur qui livrait l'un de ses enfants ou l'un de ses proches pour donner l'assurance qu'il se libèrerait au terme prescrit; l'*otage* était alors forcé de demeurer dans la maison du créancier jusqu'à ce que le débiteur se fût acquitté. Mais bientôt cet usage a dû cesser d'être observé dans les transactions civiles, et il n'a plus été suivi que dans les relations politiques. Dans le droit civil, en effet,

il a bien fallu organiser une puissance qui fût indépendante de semblables transactions, et qui assurât l'exécution de tous les contrats, sans qu'il fût nécessaire de recourir à ces moyens extraordinaires, qui ne pouvaient que jeter le désordre dans la société. Mais, pour tout ce qui tient au droit public, lorsque des ennemis qui ne reconnaissent aucune loi générale se trouvent en présence, et qu'ils veulent traiter de la paix, il n'y a plus de garantie que la parole donnée sera fidèlement exécutée; et, dans beaucoup de circonstances, on est encore, aujourd'hui, dans l'usage d'exiger de part et d'autre la réunion d'*otages*, comme confirmation du contrat public qui est passé entre deux nations. Cette expression peut même alors s'étendre à des parties de territoire qui sont cédées à l'ennemi, non pas à titre de propriété ou de conquête, mais comme un gage qui lui donne l'assurance qu'il peut se fier au traité; en sorte qu'il doit restituer le territoire après que toutes les clauses du contrat ont été exécutées. C'est dans ce sens que l'on dit une *ville d'otage*, parce que la remise d'une place forte est la plus sûre garantie qu'un ennemi puisse désirer; mais il faut aussi que le peuple qui livre ainsi en *otage* ses citadelles prenne bien ses mesures; car, si la *ville d'otage* n'est point restituée au terme prescrit, il y aura une nouvelle guerre à entreprendre pour s'en ressaisir; et le droit du plus fort, qui n'est pas toujours du côté de la bonne foi et de la justice, sera encore une fois appelé à décider qui sera maître. Les auteurs qui ont traité du droit public n'ont pas manqué de soumettre à des principes réguliers tout ce qui se rapporte aux *otages*. La manière dont ils doivent être traités, les égards qu'on leur doit, tout cela a été parfaitement expliqué et discuté; mais, où est la sanction de toutes ces belles maximes, qui sont abandonnées à la discrétion du vainqueur? Ainsi, la première de ces règles est que l'on ne doit faire aucun mal aux *otages* par représailles; et que, dans aucune circonstance, il n'est permis de les mettre à mort; mais, comment présumer qu'un ennemi irrité qui reprochera à un autre peuple le manquement à la foi promise ne se vengera pas d'abord sur les *otages* qui lui avaient été livrés? Pour que, dans les premiers moments d'exaspération, les *otages* soient à l'abri de toute atteinte, il faut plutôt compter sur un sentiment de générosité que sur un sentiment de justice, mais il n'est pas possible de régulariser un pareil droit. Aussi les peuples civilisés ont-ils généralement renoncé à exiger des *otages*; et cette coutume n'est plus guère admise que dans les relations avec les nations que nous nommons encore *barbares*, parce qu'elles n'admettent pas les mêmes principes que nous sur le droit de paix et de guerre. On demande cependant encore quelquefois des *otages* lorsqu'il s'agit de simples suspensions d'armes entre des corps de troupes prêts à en venir aux mains. Les *otages* sont rendus de part et d'autre à l'expiration de la trêve. — Un ancien usage, qui n'a plus aujourd'hui d'application, mérite d'être mentionné. Avant la révolution, quand on descendait la châsse de sainte Geneviève, ou quand on transportait la sainte ampoule, il fallait que des personnes de condition fussent laissées en *otage* dans l'église qui était dépositaire de ces saintes reliques, pour donner au prêtre gardien du dépôt l'assurance de sa restitution. Teulet, a.

OTAITI, **OTAHITI** ou Taiti, est la plus grande des quatorze îles de la Société, dans le grand océan Équinoxial. On la nommait autrefois *Sagittaria de Quiros*. Bougainville lui avait donné la poétique dénomination de *Nouvelle-Cythère*, pendant que le capitaine Wallis la désignait dans la carte de son voyage sous le nom d'*Ile du roi Georges III*. Placée sous un heureux climat, à une latitude où la température ne descend pas au-dessous du 15ᵉ degré Réaumur, et ne s'élève jamais au-dessus du 27ᵉ, elle fut découverte en 1767. Le capitaine Wallis en prit possession au nom du roi de la Grande-Bretagne. Plus tard, elle fut explorée par Cook et Forster. L'île d'Otaïti

se compose de deux presqu'îles unies par un isthme qui n'a guère plus d'une lieue de large. La plus grande de ces péninsules, située au nord-ouest et nommée *Otaïti-Nove*, est presque circulaire, et a 30 lieues de circonférence; l'orientale, appelée *Tiarrabou*, n'en a pas plus de dix. L'île entière est montagneuse. C'est au centre d'Opou-Reo-Nou que s'élèvent les montagnes les plus hautes : elles ont souvent jusqu'à 1,700 toises. On rencontre sur la côte septentrionale la baie de Matavai, où les vaisseaux trouvent un ancrage sûr depuis avril jusqu'en novembre : cette station est très dangereuse pendant tout le reste de l'année. Sur la côte sud-est se dessine le hâvre de Langara, abri commode dans toutes les saisons. Les montagnes d'Otaïti sont généralement couvertes de bois jusqu'à leur cime; quelques-unes sont entièrement nues, et sillonnées de crevasses et de précipices : on en conclut qu'elles ont dû se former à la suite de tremblements de terre. Les collines sont souvent très escarpées et couvertes d'une riche végétation. Du flanc des montagnes s'élancent de nombreuses cascades. Parmi un groupe d'éminences, au-dessus de la vallée de Vyerede, se dérobe un beau lac d'eau douce; les habitants prétendent qu'on n'a jamais pu en trouver le fond, qui serait d'après eux à dix mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Cependant, le capitaine Kotzebue l'explora en 1824 : il constata qu'il était seulement à 1,450 pieds au-dessus du niveau de l'océan, et que sa profondeur n'était que de dix-sept brasses. Le sol, le long des côtes, dans les vallées et les plaines, est recouvert d'un limon gras, noirâtre, extrêmement fertile. Sur les versants et les plateaux des collines, on trouve des veines d'argile et de marne de diverses couleurs, reposant sur des couches d'un grès tendre et grisâtre. Dans ces veines d'argile, et surtout dans les parties les plus rapprochées de la surface, on découvre des pierres noirâtres, ressemblant à de la lave, d'une dureté médiocre, mais d'un beau grain. Le basalte paraît dominer sur la pente des montagnes. Le capitaine Kotzebue y a pourtant signalé des veines assez considérables de granit. — De décembre en mars, le vent d'ouest y souffle avec une violence continue; c'est la saison des pluies, qui y sont très abondantes. Le vent d'est domine le reste de l'année. Toutefois, cette régularité de saisons sèches et pluvieuses n'existe pas également partout : les pluies sont plus fortes et durent beaucoup plus dans le sud que dans le nord; aussi, dans cette dernière partie, la récolte principale, celle de l'arbre à pain, commence-t-elle au mois de novembre et finit-elle en janvier, tandis que dans l'autre elle ne commence qu'en janvier pour finir en novembre. Toutes les productions des îles de l'Océanie croissent en abondance à Otaïti; elles y sont même de la meilleure qualité. On y compte jusqu'à huit espèces d'arbres à pain et quinze de bananiers. Les cocotiers y abondent également. L'arbre connu sous le nom de *spondias dulcis* y porte des pommes d'une couleur dorée et d'un goût exquis; la canne à sucre y est d'une espèce supérieure à celle des îles orientales. Depuis quelques années, les Européens ont introduit dans le pays la culture du tabac. Les forêts offrent des bois de charpente et de menuiserie, dont plusieurs égalent au moins en beauté l'acajou et l'ébène. On remarque le *morus papyrifera*, dont l'écorce sert à faire des étoffes fines et moelleuses. Les bambous atteignent une grande hauteur. Le précieux bois de sandal, le jaune et le noir, n'apparaît qu'en petite quantité sur la crête des montagnes. — Les Otaïtiens ont le teint olivâtre, la figure ovale, le front découvert et arrondi, l'œil bien fendu, surmonté d'un sourcil épais et bien arqué; le nez légèrement épaté, la bouche quelque peu grande, les lèvres épaisses, les dents bien rangées et d'une blancheur éclatante, le menton arrondi, les cheveux et la barbe longs et noirs. Ils sont généralement bien faits; dans tous leurs mouvements, on remarque à la fois de la vigueur et de l'aisance. Les femmes ont le teint moins brun que les hommes;

on ne peut cependant pas dire qu'elles soient belles, quoiqu'elles aient généralement la taille fort bien prise. Avant l'arrivée des missionnaires, ils se tatouaient plusieurs parties du corps, et cet usage paraissait lié aux institutions politiques et religieuses de la nation. Ces peuples passent pour courageux, francs, ouverts, ennemis de la perfidie, et peu vindicatifs : ce sont aujourd'hui les plus civilisés de tous les habitants de l'Australie. Tout ce que leurs mœurs avaient de dépravé, leurs coutumes barbares, les stupides pratiques de leur idolâtrie, ont disparu devant les lumières du christianisme. Leur roi Pomaré II a reçu le baptême en 1819, et tous ses sujets ont suivi son exemple. Avec l'idolâtrie a disparu également la coutume barbare des sacrifices humains. Aujourd'hui, sur 20 milles 1/2 carrés, on ne compte qu'une population de 10,000 habitants, et cependant, à l'époque de la découverte elle ne s'élevait pas à moins de 200,000. Cette énorme diminution est attribuée aux excès de boissons spiritueuses, aux ravages des maladies siphilitiques, importées par les Européens, et à l'usage qui autorisait les femmes des premières familles à tuer leurs enfants aussitôt après leur naissance. Leur langue est douce et sonore ; l'alphabet a seize lettres. Il existe aujourd'hui dans l'île une imprimerie, à l'aide de laquelle Nott, chef de la mission anglaise, a publié la Bible et autres livres religieux. Soixante-six églises fort belles ont été construites. — La forme du gouvernement est une monarchie modérée ; le trône est héréditaire. Il existe une espèce de représentation nationale composée des membres de la noblesse. En 1823, l'île a proclamé son entière indépendance, et le pavillon anglais, qui jadis y flottait, a été remplacé par un pavillon rouge, surmonté d'une étoile blanche. Depuis la mort de Pomaré III, c'est sa sœur Aimata qui gouverne.

C. L.

OTHON (M.-Salvius), fils d'Albia Terentia et de Lucius Othon, favori de Tibère, naquit à Rome, l'an 32 de J.-C., d'une famille originaire de Ferentinum, en Étrurie, et qui descendait des anciens rois de ce pays. Doué d'une ame ardente et de passions énergiques, Othon dépensa follement les jours de son adolescence, et sut étonner par l'éclat de ses fêtes jusqu'à cette voluptueuse Rome, sultane décrépite et blasée, morte aux aiguillons de la chair, et pour qui la soif de jouir n'était déjà plus qu'un reste d'habitude. Ce fut lui qui triompha et fit son épouse de la belle Poppée, femme de Crispinus Rufus ; mais l'amour de Néron la lui ravit, et, acceptant la questure comme un dédommagement, Othon partit alors pour la Lusitanie. Il s'y fit estimer des grands et chérir du peuple par ses talents, sa modération et sa probité sévère. Après la mort de Néron, l'an 68 de J.-C., il s'attacha à Galba, dans l'espoir que ce prince l'adopterait et lui donnerait ainsi le rang d'héritier présomptif de l'empire ; mais, Pison lui ayant été préféré, il résolut de lever l'étendard de la révolte et de poser le sceptre pour barrière entre lui et ses innombrables créanciers. Il gagne donc quelques soldats qui le portent en triomphe au camp des prétoriens ; on le proclame ; les têtes de Pison et de Galba roulent à ses pieds ; le sénat le reconnaît, les gouverneurs de presque toutes les provinces lui prêtent serment de fidélité. Tout à coup, voilà que du fond de la Germanie Vitellius arrive à la tête d'une armée puissante, et vient lui disputer l'empire. Othon, aussi ardent au péril qu'à la volupté, sort de Rome, marche au-devant de son rival et l'écrase dans trois différents combats. Cependant, la guerre civile n'est pas éteinte ; fatigué de la prolongation de la lutte, il veut en finir d'un seul coup, et, sans attendre les légions de Mésie et d'Illyrie, il livre bataille à Cecina et à Valens, près de Bédriac. Cette fois, Vitellius l'emporte ; Othon perd dans l'action 40,000 hommes et non l'espoir de venger noblement sa défaite. Mais s'il doit rester empereur il veut l'assentiment des masses : cet assentiment n'est, il le voit, qu'une illusion chimérique à laquelle il doit renoncer, et il se donne la

mort, le 20 av. de l'an 69 de J.-C., après 3 mois de règne. Il avait vécu 37 ans. Les derniers moments d'Othon furent admirables, et ses dernières paroles : « Il vaut mieux qu'un seul périsse pour tous, que tous pour un seul, » attendrirent son armée jusqu'aux larmes. Il brûla les lettres des amis qui s'étaient dévoués à sa cause, pourvut à la sûreté de ses partisans, et distribua tous ses biens entre ses serviteurs. Plusieurs soldats vinrent baiser ses mains et ses pieds, et arrosèrent de leur sang le bûcher funèbre qui consuma ses restes. Et cependant, des écrivains n'ont attribué qu'à des calculs de politique les sentiments qui provoquèrent ces ardentes sympathies! D'Ornézan.

OTHON Ier, le Grand, empereur d'Allemagne, fils de l'empereur Henri Ier, naquit en 912. S'il se fit craindre comme guerrier et comme conquérant, il se rendit odieux par son orgueil et son avarice. Ses frères eux-mêmes le haïssaient, et sa mère ressentait pour lui un tel éloignement qu'elle fit tout son possible pour faire monter sur le trône impérial son second fils Henri. Cependant, la fermeté d'Othon l'emporta; il sut maintenir la fidélité chancelante des états, et, dès 936, il s'était fait couronner à Aix-la-Chapelle roi des Romains et empereur d'Allemagne. Sur ces entrefaites, Wenceslas, à qui il avait donné le duché de Bohême, était assassiné par son frère Boleslas. Othon refusa de reconnaître le fratricide, qui résolut de rendre la Bohême indépendante. Une guerre, qui ne dura pas moins de 14 ans, éclata à la suite de ce différend; elle fut terminée, grâce à la vaillance de Hermann Billung, depuis duc de Saxe, et Boleslas consentit à recevoir l'eau du baptême et à reconnaître la suzeraineté de l'empire. Les fils du feu duc de Bavière, Arnolphe, essayèrent aussi de se rendre indépendants. Ils furent vaincus par Othon, qui, pour les punir (936), conféra l'investiture du duché à Berthold, frère d'Arnolphe. Le duc Éberhard de Franconie, mécontent d'une décision royale qui blessait ses intérêts, contracta une alliance avec Tanckmar, beau-frère d'Othon, qui avait pris les armes contre lui, parce qu'il avait donné à un étranger l'investiture du comté de Mersebourg, qui lui appartenait à titre d'héritage. Les deux princes alliés s'emparèrent de la forteresse d'Éresbourg, où, assiégés par Othon, ils se virent contraints de se rendre. Tankmar mourut assassiné. Éberhard, qui, d'abord, avait été exilé, et qui, plus tard, avait été rappelé et réintégré dans son duché, recommença la lutte, d'accord avec Henri, frère de l'empereur, et Giselbert de Lorraine son beau-frère. Ils furent secourus par le roi de France, Louis d'Outre-mer. Le duc Hermann de Souabe les vainquit en 939; Éberhard tomba sur le champ de bataille, Giselbert se noya en voulant traverser le Rhin, et le roi de France conclut la paix (940) en épousant la sœur d'Othon, veuve de Giselbert. Le comte Conrad de Worms reçut l'investiture du duché de Lorraine et la main de Luitgard, fille d'Othon. Après la mort d'Hermann, l'empereur (949) donna à son fils Ludolphe le duché de Souabe, et à son frère Henri celui de Bavière (947), lorsque l'impératrice leur mère les eut réconciliés. Othon, par sa bravoure, s'acquit aussi l'estime des princes voisins. Les Danois, qui avaient envahi le territoire allemand, furent repoussés jusqu'à Eider. Le roi Harald ne put sauver sa couronne qu'en consentant à se reconnaître feudataire de l'empire, à payer un tribut et à recevoir le baptême. Othon, pour montrer que la mer seule l'empêchait de poursuivre sa marche victorieuse, planta sa lance sur le bord du détroit qui sépare le Danemarck de la Norwége, et qui, aujourd'hui encore, s'appelle l'*Otten-Sund*. Louis de France ayant imploré son secours contre ses vassaux révoltés, qui avaient pour chef le puissant comte Hugues, Othon vainquit les séditieux et raffermit la domination de son beau-frère. Les Italiens l'appelèrent aussi à leur aide pour les délivrer du joug intolérable de Bérenger II. Il remporta sur lui une victoire signalée et épousa Adélaïde, veuve du roi Lo-

thaire. En 951, il se fit couronner roi des Lombards à Pavie. Son second mariage eut le double inconvénient de l'obliger à soutenir une lutte acharnée pour conserver la possession de l'Italie, et d'amener à sa cour une multitude d'étrangers, dont la présence mécontenta sa famille. Son vaillant fils, Ludolphe de Souabe, se ligua avec son beau-frère Conrad de Lorraine, moins pour combattre son père que pour attaquer l'influence du duc de Bavière, frère d'Othon, qui avait su gagner la faveur d'Adélaïde. Tous deux succombèrent et perdirent leurs duchés. Burkhard, gendre de Henri de Bavière, reçut la Souabe. La Lorraine fut partagée en deux duchés; la Haute-Lorraine échut à Frédéric, frère de l'évêque de Metz; la basse à un nommé Godefroy, dont la famille n'est pas connue. Ces deux duchés furent placés sous la suzeraineté de l'archevêque Bruno de Cologne, frère d'Othon. A peine toutes ces affaires étaient-elles réglées que les Hongrois envahirent l'Allemagne; mais l'infatigable Othon remporta sur eux, dans les plaines de Lech, auprès d'Augsbourg (10 août 955), une victoire si éclatante qu'ils n'osèrent plus recommencer leurs incursions sur le territoire de l'empire. Après ce succès, Othon se rendit en Italie, où l'appelait la révolte de Bérenger, qui lui avait prêté serment d'obéissance. En 961, il se fit couronner par l'archevêque de Milan roi d'Italie, et, peu après (le 2 février 962), empereur d'Allemagne à Rome, par le pape Jean XII. Le clergé romain s'engagea à ne procéder désormais à l'élection d'un pape qu'en présence d'un commissaire impérial. Othon confirma plusieurs donations faites au saint-siége, sans toutefois les déterminer bien exactement. Le souverain pontife ne tarda pas à se repentir de s'être donné un maître; il osa prendre les armes pendant qu'Othon était à Pavie. Othon courut à Rome, déposa le pape et fit élire à sa place Léon VIII (963). Il conféra à celui-ci et à ses successeurs les droits les plus étendus. A peine Othon était-il retourné en Allemagne que les Romains voulurent être libres. Ils renversèrent le pape et rétablirent leur ancienne constitution. A cette nouvelle, l'empereur parut de nouveau aux portes de Rome et fit mettre à mort les chefs de la révolte. Cependant, la cour de Constantinople se refusait à le reconnaître comme empereur; Othon battit les Grecs dans l'Italie inférieure, et l'empereur d'Orient, Jean Zimiscès, se vit forcé de demander la paix et de donner la main de la princesse Théophanie au fils du vainqueur. — Othon mourut après avoir eu la gloire de rétablir en Italie l'empire de Charlemagne. Tous les historiens s'accordent à reconnaître qu'il possédait de grandes qualités, un courage à toute épreuve, un esprit juste et droit. Le clergé, qu'il fit servir en Allemagne de contre-poids à l'influence des vassaux, lui dut son pouvoir. Il conféra à plusieurs clercs des investitures de duchés et de comtés. Ce fut sous son règne que commença l'exploitation des mines dans les montagnes du Harz. Magdebourg, dont il fit bâtir la cathédrale, était sa résidence favorite. Il y est enterré (*v. Veh das Leben und zeiten K. Otto des G., Dresden*, 1829). C. L.

OTHON II, né en 955, était fils puîné d'Othon Ier et d'Adélaïde la belle. A la mort de ses frères, Othon Ier l'avait associé au pouvoir en le couronnant roi des Romains. Il avait hérité de l'esprit violent et du caractère entreprenant de son père; cette tendance lui fit concevoir de vastes projets, et le poussa à vouloir les mettre à exécution sans les avoir suffisamment mûris. Aussi, dès sa 29e année, succombait-il sous le fardeau de ses entreprises gigantesques, n'ayant pas même eu le temps de réparer par des succès les échecs qui avaient compromis sa gloire. Sa mère, l'impératrice Adélaïde, avait, durant les premières années de son règne, gardé les rênes du gouvernement: Othon, fatigué de cette longue dépendance, s'étant éloigné de la cour, la guerre civile éclata. A la tête des révoltés était son cousin, le jeune prince Henri de Bavière. Othon agit à son égard

avec une extrême rigueur; il le dépouilla de son duché et en investit Othon de Souabe, également son cousin (978), qui se trouva ainsi en possession de deux grands fiefs. La guerre éclata bientôt avec le roi Lothaire à l'occasion de la Lorraine. Ce dernier entama à l'improviste des hostilités sur Aix-la-Chapelle (978) : Othon fut d'abord obligé de se retirer; mais, ayant rassemblé une armée, il repoussa Lothaire, ravagea la Champagne, et s'avança jusque sous les murs de Paris, dont il incendia les faubourgs. Dans sa retraite, il fut cependant battu sur les bords de l'Aisne. La paix ayant été conclue en 980, la Lorraine resta à l'empire. En Italie, Othon chercha à affermir sa puissance en chassant les Grecs de l'exarcat, et en les refoulant dans l'Apulie et la Calabre. Les vaincus appelèrent à leur secours les Arabes (981), qui soumirent la Sicile. Othon se vit complètement battu à Basentello en Calabre (13 juin 982). Poursuivi lui-même vivement par les Arabes, il se sauva jusqu'à la mer, s'y précipita, et fut sauvé par un vaisseau grec. Il s'engagea à se laisser conduire à Constantinople si on voulait le débarquer pour quelques instants à Rossano en Calabre, où était son épouse avec des trésors immenses. On rapporta à Théophanie, qui était Grecque (comme on l'a vu), le sort fatal de son époux. Mais le capitaine grec ne consentit à recevoir sur son vaisseau qu'un évêque et quelques jeunes filles qui apporteraient à bord les richesses désignées. Les Grecs, absorbés par la soif de l'or et préoccupés du partage, gardèrent avec moins de vigilance leur prisonnier, qui se jeta à la mer, espérant se sauver à la nage. Les gens du vaisseau cherchèrent à le reprendre, mais au nombre des jeunes filles reçues à bord se trouvaient de jeunes hommes déguisés qui protégèrent la fuite de leur maître. Ce fut ainsi qu'Othon échappa à la captivité; mais sa santé était affaiblie par tant de fatigues. Dans une diète tenue à Vérone, où son fils, âgé de trois ans, fut reconnu pour son successeur, on décida qu'on attaquerait de nouveau les Grecs et les Arabes, et qu'on essaierait de reconquérir la Sicile. Othon ne survécut pas aux malheurs qui l'avaient accablé. Il mourut à la fleur de l'âge à Rome, le 7 décembre 983. C. L.

Othon III, empereur d'Allemagne, fils unique et successeur du précédent (né en 980), n'avait que trois ans quand il monta sur le trône. Aussitôt que la nouvelle de la mort d'Othon II fut arrivée, Henri de Bavière, qui lui avait disputé la couronne, quitta le lieu de son exil et fit revivre ses prétentions. Sous prétexte de vouloir se charger de la tutèle du jeune prince, il s'empara de sa personne et le conduisit à Magdebourg. Mais bientôt les évêques, d'accord avec les seigneurs, contraignirent l'usurpateur à rendre la liberté à leur maître. Othon III fut proclamé empereur à Weissenstadt; son éducation fut confiée à l'archevêque de Mayence et à l'évêque d'Hildesheim. Tout le temps de sa minorité fut troublé par des guerres civiles, excitées par l'ambition des grands vassaux. Rome refusa de reconnaître le jeune empereur. Théophanie sa mère, qui avait conduit elle-même des troupes en Italie, se vit obligée de revenir sans avoir rien obtenu. En 996, Othon passa les Alpes, assiégea Milan, et s'y fit couronner roi des Lombards. Son parent, Grégoire V, élu pape à sa recommandation, le couronna, par reconnaissance, empereur à son arrivée à Rome. Les incursions des Slaves l'obligèrent, en 997, à retourner en Allemagne. Pendant qu'il était occupé à repousser ces Barbares, Crescentius chassa Grégoire de Rome et fit élire à sa place un Grec qui prit le nom de Jean XVI. Othon reparut aux portes de Rome; Crescentius se renferma dans le château Saint-Ange, où il se défendit vaillamment. Othon lui proposa une capitulation qu'il accepta; mais, à peine l'empereur eut-il son ennemi entre les mains qu'il le fit décapiter. Après avoir donné à Boleslas le titre de roi de Pologne et l'avoir rendu tributaire de l'empire, il résolut de chasser du royaume de Naples les Grecs et

les Sarrasins. A cet effet, il se rendit à Rome. Mais, pendant son séjour dans cette ville, où il attendait ses troupes, les Romains se révoltèrent et l'assiégèrent dans son propre palais. A peine eut-il le temps de s'enfuir avec le pape. Pendant sa retraite, il mourut à Paterno le 17 janvier 1002, à la suite du poison que lui fit prendre la veuve de Crescentius. Avec lui s'éteignit la dynastie impériale de Saxe. Il avait épousé Marie d'Aragon, qui fut condamnée à être brûlée vive pour crime d'adultère. C. L.

Othon IV, empereur d'Allemagne, naquit en 1175. Il était fils de Henri de Bavière, surnommé le Lion, et de Mathilde d'Angleterre. — Ayant séjourné long-temps dans la Grande-Bretagne auprès du roi son oncle, Richard-Cœur-de-lion, qui le traitait comme un fils, il suivit avec ardeur ses étendards dans les guerres qu'il eut à soutenir contre Philippe-Auguste, roi de France, et porta la dévastation sur les deux rives de la Loire. Malgré son éloignement, Othon avait su se créer un puissant parti en Allemagne. Après la mort de Henri VI, il fut élu empereur à Cologne par quelques électeurs, tandis que les autres, rassemblés à Erfurth, proclamaient Philippe de Souabe. Lorsqu'en 1207 ce dernier eut été assassiné par le palatin de Bavière, Othon reparut sur la scène. Il épousa Béatrix, veuve de Philippe, et mit ainsi fin à toutes les dissensions. Il confirma les libertés des villes d'Italie, et fit de grandes concessions au pape Innocent III, qui le couronna à Rome en 1209. Il jura de maintenir le saint-siége dans toutes ses possessions, ce qui ne l'empêcha pas de s'emparer de Viterbe et d'autres villes. Aussi fut-il excommunié; et le pape et les seigneurs restés fidèles à la maison de Souabe firent proclamer Frédéric II (*v.*) empereur. Dans la lutte qui s'engagea entre les rois de France et d'Angleterre, Othon marcha sur Valenciennes avec une armée de 120,000 hommes. Mais il fut complètement battu à Bouvines dans une de ces grandes batailles qui décident du sort des empires. Honteux de cette défaite, ayant perdu tous ses trésors et les insignes de sa dignité, il se retira à Brunswick, où il vécut dans un oubli complet. Il mourut à Harzbourg le 15 mai 1218, laissant à Frédéric II la possession paisible de l'empire. C. L.

OTTOMAN (Empire). Ce grand état, appelé aussi *Turquie* ou *Sublime-Porte*, embrasse les plus belles contrées de l'ancien monde, la Thrace, une partie de la Grèce, l'Asie-Mineure, la Colchide, l'Arménie, la Mésopotamie, la Syrie et l'Égypte. Ces deux dernières parties sont gouvernées par le vice-roi d'Égypte, qui y exerce une autorité presque indépendante. La Turquie a aussi sous sa domination des îles importantes de l'Archipel et l'Arabie, dont le commerce côtier réunit l'Asie et l'Afrique à l'Europe. — Le germe de la population ottomane est un singulier mélange de Tatars, de Slaves, et d'enfants enlevés par les pirates à des parents chrétiens : on les nomme *Turcs* ou *Osmanlis*. C'est la seule nation barbare qui ait subjugué des nations civilisées sans se mêler avec elles, sans adopter leur langue, leur croyance religieuse, leurs mœurs, leurs sciences ni leurs arts. Ce peuple, qui s'est formé et agrandi à l'aide de brigandages et de conquêtes, est resté, pour ainsi dire, campé en Europe comme un étranger barbare; et il a pu, durant quatre siècles, régner en maître sur le sol classique d'Athènes, de Sparte, de Corinthe et de Thèbes, là où, pendant 2,500 ans, avaient fleuri l'indépendance, la liberté, et la culture la plus noble et la plus avancée de l'esprit humain. — Dans tout le monde connu, l'Européen a établi la loi de sa civilisation et de sa puissance; ce n'est qu'au berceau de sa croyance et de sa liberté, de son intelligence et de sa gloire, sur le Jourdain et sur l'Ilyssus, en Palestine et en Grèce, qu'il a dû souffrir la honte de l'oppression. Les descendants de Thémistocle, de Léonidas et d'Épaminondas, ont gémi plusieurs siècles sous le joug des Barbares. Nous allons exposer rapidement comment il est arrivé qu'une horde de brigands, sortis des

steppes de la haute Asie, a pu poser son camp au milieu de la patrie d'Homère, de Solon et de Périclès; et comment cette puissance, jadis si terrible, transplantée d'Asie en Europe, soutenue à l'aide de l'assassinat et du fratricide, est encore aujourd'hui considérée comme indispensable au maintien de l'équilibre politique. — Ce n'est qu'à dater du xe siècle que le nom des Turcs a été prononcé en Europe. Cette peuplade, d'origine scythico-tatare, campait sur les bords de l'Irtisch, au pied des monts Altaï, dans les sauvages contrées, dans les steppes de la haute Asie, sur les frontières de la Chine et de la Perse, qu'habitent maintenant les Kirguises, les Buckares, les Usbecks et les Turcomans. Elle avait souvent à combattre les sassanides et les Byzantins, se liguant tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Ce ne fut que vers la première moitié du viiie siècle, alors que la partie orientale du pays occupé par les Turcs dépendait de l'empire de la Chine, et sa partie occidentale de celui des Perses, qu'ils embrassèrent la religion mahométane, après la soumission de la Perse par les Arabes. Bientôt les kalifes de Bagdad en formèrent un des corps de leur garde. Peu à peu, cette milice vit sortir de ses rangs des généraux, des émirs, des *omrahs* (premiers ministres, *majordomes* des Francs); et, à la fin même, plusieurs dynasties souveraines. De là vinrent les familles turques des toulounides et des akschidides, qui gouvernaient la Palestine, et celle des gasnevides, qui a régné en Perse et aux Indes depuis la fin du xe siècle jusqu'à la fin du xiie. Vers la même époque, une tribu turque du Turckestan (ancienne patrie des Scythes massagètes, habitée aujourd'hui par les Tatars), les Seldjouckes, ainsi nommés de leurs chefs, se rendit indépendante de la Chine, et soumit, dans le xie siècle, toute l'Asie intérieure, où les héros Togrul-Bey, les petits-fils de Seldjouck-Alp-Aislam et Malek-Schah, formèrent un grand empire, avec lequel les croisés eurent à soutenir une lutte longue et sanglante pour la possession de la Terre-Sainte. En 1100, cet empire se divisa en Perse, Syrie, Médie, Khorasan, et la contrée au-delà de l'Oxus. Au xiie et au xiiie siècle s'éleva l'empire des Mongols; nation bien distincte par sa langue et par ses mœurs, de la race tatare à laquelle les Turcs appartenaient. Ligués avec d'autres hordes barbares, les Mongols anéantirent la puissance des Seldjoucks dans l'Asie-Mineure. Il en résulta la formation de plusieurs petits royaumes gouvernés par des dynasties mongoles. Mais bientôt les chefs des Seldjoucks et des Turcomans (les émirs), chassés par les Mongols, sortirent des vallées du Taurus, et se partagèrent l'Asie-Mineure. Parmi ces émirs apparaissait Osman, *le briseur d'os*, de la race des Turcomans-Oguziches. En 1289, traînant à sa suite une horde de Tatars du Caucase, forte de quelques centaines de familles, il s'empare des défilés d'Olympus, où se trouvaient encore 800 familles de Turcomans nomades. Il campe dans les plaines de Bithynie, sous la protection du sultan des Seldjoucks d'Iconium, et voit ses troupes s'accroître d'un grand nombre de brigands, d'esclaves fugitifs, et de prisonniers rançonnés; il ravage toute la contrée environnante, et enlève à l'empereur de Constantinople plusieurs provinces de l'Asie-Mineure. Après la mort du sultan d'Iconium, son protecteur, l'an 1300 (700 de l'hégire), Osman prit lui-même le titre de sultan. Il mourut en 1326. Ce fut ainsi qu'un chef de brigands, téméraire et heureux, sans rencontrer d'obstacles sérieux de la part des Byzantins, que les discordes intestines réduisaient à une complète impuissance, fonda, sur les ruines de la domination des Arabes, des Seldjoucks et des Mongols en Asie, l'empire des Turcs osmanlis ou ottomans. Après lui, huit sultans, maîtres du kalifat et du drapeau du prophète, parvinrent à faire successivement de leur peuple par leur courage et leur activité, depuis 1300 jusque en 1566, la principale puissance militaire de l'Europe. Le premier fut Orkan, fils d'Osman; il fixa, en 1328, sa résidence

à Bruse, qui avait été conquise peu de temps avant la mort de son père. Cette ville était la capitale de la Bithynie. Il y forma, avec des esclaves chrétiens convertis à l'islamisme, et exercés aux manœuvres, l'infanterie la plus formidable de son époque. Puis, il conquit l'Asie-Mineure jusqu'à l'Hellespont, et prit le titre de *padischah*. L'entrée de son palais, dont il existe encore des ruines magnifiques, s'appelait *la Sublime-Porte*. Il était gendre de l'empereur grec Cantacuzène : cette union et son alliance avec les Génois, qui, par jalousie pour les Vénitiens, se liguaient tantôt avec les empereurs de Constantinople, tantôt avec le puissant sultan de l'Asie-Mineure, révélèrent à Orkan et à ses successeurs le secret de la faiblesse de l'empire romain, et les dissensions qui divisaient alors les états d'Occident, où le schisme religieux et les chaînes de la féodalité ne tendaient à rien moins qu'à dissoudre l'ordre social; où, enfin, il n'existait aucune puissance, aucune politique capable de concentrer les forces et de les diriger vers un but commun de salut. Les croisades n'intimidèrent pas l'Asie. Plus audacieux encore que les padischahs qui l'avaient précédé, Orkan et ses successeurs conçurent l'ambitieux projet de soumettre à l'islamisme la petite Europe, déchirée par des divisions intérieures, et bien méprisable à leurs yeux. Partagée en plusieurs états, comme jadis l'Asie-Mineure, elle semblait appeler les Turcs à une conquête facile. Ce fut le fils d'Orkan, le valeureux Soliman, qui, en 1355, y pénétra le premier. Il fortifia Gallipoli et Sestos, et se rendit par-là maître des deux détroits qui séparaient l'Europe de l'Asie. A dater de ce moment, les Osmanlis portèrent à la fois leurs armes dans ces deux parties du monde. Le second fils d'Orkan, successeur de Soliman, Amurat Ier, s'empara, en 1360, d'Andrinople, la résidence de l'empire d'Orient, et, avec sa garde, nouvellement formée, des janissaires, avec les Timariotes et les Zaïms, qui étaient astreints à un service militaire à cheval, en échange de terres qui leur étaient concédées, il s'empara de la Macédoine, de l'Albanie et de la Servie. Mais, au moment où il se réjouissait de la victoire qu'il venait de remporter sur le champ de bataille de Kaschau, le prince servien Milosch-Kobilowitsch, qui avait vaillamment combattu pour sa patrie, et qui était grièvement blessé, l'appela, et, recueillant toutes ses forces, lui perça le cœur de son poignard, en sorte que le vainqueur et le vaincu expirèrent ensemble (1389). Après Amurat Ier, le fougueux Bajazet, surnommé *la foudre*, envahit la Thessalie, et porta ses armes jusque sous les murs de Constantinople. Le 28 septembre 1396, il battit complètement à Nicopolis, en Bulgarie, les chrétiens d'Occident, commandés par le roi Sigismond de Hongrie et de Bohême; et pour se venger de la résistance qu'on lui avait opposée, il fit passer au fil de l'épée près de 10,000 prisonniers. Il fit bâtir ensuite un château fort sur les rives du Bosphore, et contraignit l'empereur de Constantinople à se reconnaître son tributaire; mais les armes victorieuses de *Timur* (Tamerlan), chef des Mongols, l'ayant rappelé en Asie, l'orgueilleux Bajazet se vit à la fois vaincu et prisonnier. A la bataille d'Ancyra (1402), où plus d'un million de soldats avaient combattu pour la domination du monde, Tamerlan partagea les provinces de l'empire entre les fils de Bajazet. Enfin, en 1413, Mahomet Ier, prince sage et politique, quatrième fils de ce dernier, monta sur le trône des Osmanlis. Or, pendant que les Pères du concile de Constance brûlaient Jean Huss et Jérôme de Prague, et déposaient trois papes pour rendre à l'église la paix et la tranquillité, ledit Mahomet poussait ses armes jusqu'à Salzbourg et jusqu'en Bavière. Il battait les Vénitiens à Thessalonique en 1420; et son célèbre grand-visir Ibrahim créait les premières forces navales des Turcs. Son fils, le sage et brave Amurat II, lui succéda. La seule résistance qu'il rencontra fut celle que lui opposèrent le valeureux Georges Kastriota (Scanderberg),

l'Alexandre d'Épire ; l'héroïque Jean Huniade, prince de Transylvanie, et surtout le plus fort boulevard de l'Occident, la citadelle de Belgrade. Lorsqu'après la paix conclue, en 1440, Amurat eut abdiqué la couronne, le pape délia le roi Uladislas de Hongrie et de Pologne de ses serments, et les chrétiens portèrent leurs armes jusque sur les bords de la mer Noire. Mais Amurat ceignit de nouveau le sabre d'Osman, invoqua la vengeance du ciel contre son ennemi parjure, et défit complètement les chrétiens à Varna, en 1444. Au nombre des morts furent trouvés le roi Uladislas lui-même, et le nonce du pape Julien. Le grand Amurat descendit encore une fois des degrés du trône, et une fois encore le danger de la patrie l'y fit remonter. Il comprima la révolte des janissaires, et vainquit de nouveau les chrétiens à Kaschau. Déjà, toute communication était coupée entre l'empire d'Orient et l'Occident, lorsque le fils et successeur d'Amurat, Mahomet II (*v.*), monta sur le trône (1451-81) à l'âge de 26 ans, et acheva l'œuvre commencée par ses prédécesseurs. La lecture des auteurs anciens avait développé en lui la pensée ambitieuse de devenir un grand conquérant, comme Alexandre. Il attaqua vivement Constantinople, et cette ville succomba le 29 mai 1453. Le dernier empereur Paléologue, Constantin XI, s'ensevelit sous les ruines de son trône. Depuis, Stamboul est devenu le siége de la Sublime-Porte. Mahomet II fit construire les châteaux des Dardanelles, et régularisa la constitution de l'empire sur le modèle des institutions de Nonshirvan en Perse ; mais il sembla admettre le fratricide comme moyen légal d'affermir le trône. Puis, il soumit la Morée en 1456, et emmena prisonnier à Constantinople, en 1461, le dernier des Comnènes, empereur de Trébizonde. Ce fut en vain que le pape Pie II appela aux armes toute la chrétienté. Mahomet II conquit, en 1470, le reste de la Bosnie, et l'Épire en 1467, après la mort de Scanderberg. Il enleva de plus aux Vénitiens l'île de Négrepont et celle de Lemnos, aux Génois Caffa, et obligea le khan des Tartares de Crimée, un des descendants de Dschingiskhan, à lui payer un tribut. Déjà il s'était emparé d'Otrante, et avait un pied en Italie, quand la mort le surprit au milieu de ses projets gigantesques; d'une main il menaçait Rome, de l'autre la Perse. Son petit-fils Sélim Ier, après avoir assassiné son père, ses deux frères et ses cinq neveux (1512), repoussa les Perses jusqu'à l'Euphrate et jusqu'au Tigre. Il vainquit les mamelouks et conquit l'Égypte en 1517 ; plus tard, il s'empara de la Syrie et de la Palestine. La Mekke se soumit, et l'Arabie trembla. Dans une rapide période de 50 ans, les armes des Osmanlis avaient répandu la terreur en Europe et en Asie, surtout sous le règne de Soliman II, *le magnifique* (1519-1566), surnommé aussi *le législateur*. Ce prince enleva Rhodes (1522) aux chevaliers de St-Jean, et, après la victoire de Mohacz, en 1526, subjugua la moitié de la Hongrie. La Moldavie lui paya un tribut. En Asie, il vainquit les Perses, et soumit en peu de temps Bagdad, la Mésopotamie et la Géorgie. Déjà il menaçait l'Allemagne d'une prochaine agression, et s'apprêtait à planter l'étendard de Mahomet dans l'Occident, lorsque sa fortune échoua devant les murs de Vienne, en 1529. Cependant, la Hongrie, par haine contre l'Autriche, plaçait son roi Jean de Zapologa sous la protection du padischah, et le téméraire et heureux pirate Kair-Uddin (Barberousse) régnait en maître sur la Méditerranée, soumettait le nord de l'Afrique et dévastait Minorque, la Sicile, l'Apulie et Corfou. Alors Soliman eût pu subjuguer l'Europe s'il eût su donner de l'unité et de la force à ses plans ambitieux; mais ses projets de conquérant furent paralysés par l'habile politique de Charles-Quint. Sur mer, il éprouva une vigoureuse résistance de la part des Vénitiens, de la part de l'amiral génois André Doria, et du vaillant La Vallette, grand-maître des chevaliers de Malte. Ses armes reçurent

aussi un échec devant les murs de Zigith, où commandait l'héroïque Zriny. Douze sultans successifs, également belliqueux et braves, presque tous sortis vainqueurs de leurs expéditions guerrières, avaient, pendant deux siècles et demi, élevé à une grande hauteur la puissance du croissant; mais les forces intérieures de l'état ne s'étaient pas développées dans une égale proportion. Soliman, il est vrai, avait complété par ses lois la constitution de l'état et de la cour; il avait, en 1538, réuni la première dignité sacerdotale, le kalifat à celle de sultan; mais, il n'eut pas l'habileté d'opérer la fusion des vainqueurs et des vaincus, et de faire un seul peuple de tous ceux qu'avaient soumis ses armes. Il fit soigneusement enfermer dans le sérail tous les princes appelés à lui succéder. Ce mode d'éducation était peu propre à en faire des hommes d'état ou des guerriers. Aussi sa famille dégénéra-t-elle, et la puissance de la Porte diminua-t-elle graduellement. Depuis la mort de Soliman (1566) jusqu'aujourd'hui, 18 sultans se sont succédé. Dans le nombre, on ne peut citer que deux princes de courage et pas un seul victorieux. Ces autocrates, sortis de prison pour monter sur un trône, toujours enfermés dans l'intérieur du sérail, se voyaient souvent arracher le sceptre et finissaient dans les cachots. La chute de l'empire n'a été vraiment retardée que par les efforts et les talents à part de quelques grands-visirs, tels que les Kiuprili, les Ibrahim, et l'infortuné Mustapha-Bairaktar. A l'intérieur, le peuple retomba dans une ignorance de jour en jour plus grossière; il finit par s'abrutir complètement sous le joug de plomb du despotisme le plus inepte et le plus brutal. Les pachas se montraient dans les provinces plus despotes et plus rapaces encore que le sultan. A l'extérieur, la Porte devint le jouet de la politique européenne; et plus d'une fois, dupe du cabinet de Versailles, elle se laissa entraîner à des guerres désastreuses et sans but contre la Russie et l'Autriche. Tandis que l'Europe a fait de rapides progrès dans les arts de la paix et de la guerre, les Osmanlis, gouvernement et peuple, avec une stupide insouciance, sont restés obstinément asservis à tous leurs usages surannés. Professant une foi aveugle dans le système de la prédestination, orgueilleux du souvenir de leurs anciens exploits, ils affectaient le plus dédaigneux mépris pour les étrangers, qu'ils qualifiaient du nom d'*infidèles* (gaures); sans aucun plan arrêté, guidés seulement par leurs haines nationales et animés de l'espoir des conquêtes, ils ont poursuivi leurs hostilités contre la Pologne, la Hongrie et la Perse. A l'intérieur, un danger perpétuel, imminent, menaçait l'empire turc : c'était la révolte chaque année renaissante des janissaires et des pachas des provinces. Pour s'en garantir, le divan ne trouva pas d'autre moyen que de s'armer du poignard et du cordon. Plus d'une fois, l'ombrageuse défiance des sultans sacrifia les hommes les plus capables de leur conseil; plus d'une fois aussi ces sacrifices ne furent que le résultat d'une lâche condescendance aux exigences des soldats et des ulémas. Presque toujours le sultan, en montant sur le trône, faisait égorger ses frères. Ainsi agirent Amurat III (1574-1595) et Mahomet III (1595-1603); mais aussi, chaque fois, le peuple voyait avec indifférence ces révolutions de sérail. Mustapha Ier fut deux fois détrôné, en 1618 et en 1623, Osman II et Ihrahim furent étranglés, le premier en 1612, le second en 1648. Il est vrai que Sélim II conquit, en 1571, l'ile de Chypre; mais, dans la même année, don Juan d'Autriche battit complètement à Lépante les forces navales des Turcs. Cent ans plus tard, sous le règne de Mahomet IV, en 1669, l'ile de Candie succomba après une résistance de 13 ans. Peu après, en 1682, le grand-visir Kara-Mustapha donna aux Hongrois, tyrannisés par l'Autriche, un roi dans la personne de leur chef le comte Tekeli. Mais, l'année suivante, il fut repoussé de Vienne, qu'il tenait assiégée. A la suite du désastre de Mohacz, en 1687, les Turcs se virent enlever, les unes après les autres,

les places qu'ils occupaient en Hongrie. Furieux de ces calamités, le peuple se révolta et jeta son sultan dans un cachot. Le grand-visir Kiupruli-Mustapha rétablit l'ordre pour quelque temps, ranima le courage de la nation et ramena la victoire sous ses drapeaux; mais il fut tué, en 1591, à la bataille de Salamkemen. Enfin, le sultan Mustapha II ouvrit lui-même la campagne. Malheureusement, il avait à combattre un terrible adversaire, le prince Eugène, qui, en 1697, le battit à Zentha. Pendant ce temps, Pierre-le-Grand de Russie s'emparait, sur le Don, de la ville d'Azow. Mahomet fut obligé, par le traité de paix de Carlowitz, en 1699, de renoncer à la Transylvanie, à tout le pays situé entre le Danube et la Theis; d'abandonner la Morée aux Vénitiens, de restituer à la Pologne l'Ukraine et la Podolie, et de laisser Azow aux Moscovites. Ce fut le commencement de la décadence de l'empire ottoman. Une révolte des janissaires, que rien ne pouvait astreindre aux liens de la discipline, et qui préféraient vivre en travaillant et en famille que faire la guerre, força le sultan d'abdiquer. Son successeur, l'indolent et luxurieux Achmet III, vit avec indifférence les troubles de la Hongrie, la guerre de la succession et la grande guerre du nord. Enfin Charles XII, réfugié dans ses états, le décide à déclarer la guerre à la Russie. Pierre-le-Graud se voit, avec son armée, cerné sur les bords du Pruth. Son argent et la restitution d'Azow le sauvèrent, et la paix fut signée en 1711. En 1715, le grand-visir attaqua Venise et la Morée; mais l'Autriche, qui était l'alliée de la république de Saint-Marc, et les victoires remportées par le prince Eugène à Péterwaradin et à Belgrade, forcèrent le sultan à signer la paix de Passowitz, en 1718. Ce traité lui enleva Temeswar, Belgrade, une partie de la Servie et la Valachie. Les Turcs conservèrent cependant la Morée. Achmet ne fut pas plus heureux dans son agression contre la Perse; aussi une révolte mit-elle fin à son règne, en 1730, en le rejetant dans un cachot. Le général russe Munich humilia, en 1736, l'orgueil des musulmans; mais l'Autriche, alliée de la Russie, ne fut pas heureuse, et la médiation du cabinet de Versailles amena, en 1739, la conclusion de la paix de Belgrade, qui procura à la Sublime-Porte la restitution de la Valachie, de la Servie et de Belgrade. Après une paix de trente ans, Mustapha III vit avec effroi la puissance croissante de la Russie et demanda l'évacuation de la Pologne. On lui répondit par les victoires successives de Romanzof (1768-1774), qui assurèrent la prépondérance politique de la Russie. Déjà une flotte russe avait remporté une victoire importante dans les eaux de la Grèce, et le comte Alexis Orlof appelait les Grecs à la liberté. Cette tentative ne fut pas heureuse. Toutefois, Abd-Ul-Hamir se vit obligé, en 1774, par la paix de Rudschuch-Kainardji, de renoncer à la suzeraineté de la Crimée, de céder le pays entre le Bog et le Dnieper, ainsi que Kinburn et Azow, et d'ouvrir ses mers aux navires marchands de la Russie. Il en résulta un violent conflit entre l'orgueil humilié des Turcs et les prétentions de la Russie. En 1787, le divan déclara la guerre à Catherine. L'issue en fut fatale à la Turquie. Sélim III, en vertu de la paix de Jassy, dut, en 1791, céder à la Russie la Tauride, la contrée entre le Bog et le Dniester, ainsi qu'Oczakow. Cette puissance étendit ses frontières vers le Caucase. L'Autriche, à qui la Porte avait, en 1777, abandonné une partie de la Moldavie, la Buchowine, et qui s'était déclarée pour la Russie, se vit menacée par la Prusse, en 1791, de restituer Belgrade à la Turquie. Les troubles intérieurs augmentèrent. Sélim III avait de l'esprit et des connoissances, mais il manquait de l'énergie nécessaire pour introduire des réformes salutaires et efficaces dans un état tel que la Turquie. Comment eût-il pu changer l'esprit national des Turcs tout-à-fait anti-européen? Comment eût-il pu maintenir dans le devoir les janissaires, nouveaux prétoriens toujours prêts à se révolter? Comment eût-il pu chan-

ger la forme de l'état et de la jurisprudence, sanctionnée par l'islamisme et défendue par les ulemas? modifier l'orientalisme de sa cour et de sa constitution? Dans cette vaste réunion de contrées diverses, il n'y avait d'autre point de contact que la croyance au kalifat, dont était investi le chef de l'état, et la crainte qu'inspirait la puissance du sultan. Les wéchabites, sectes des vahabis, qui ne furent soumis qu'en 1818, portèrent les premières atteintes à la croyance religieuse, et bientôt plusieurs puissants gouverneurs bravèrent ouvertement le sultan. C'est ainsi que gouvernèrent, presque comme des souverains indépendants, Passwan-Oglou à Widdin, Jussuf, jusqu'en 1810, à Bagdad, et Ali-Pacha de Janina. Les Serviens demandèrent à avoir un hospodar indigène : de là des révoltes et une oppression continuelle. Le peuple continuait cependant à vivre dans son indolence et dans son ignorance stupide. La première manifestation sérieuse de l'amour de la liberté chez les Grecs fut la courageuse résistance des Serviens, de 1801 à 1814. Enfin, au mois de mars 1821, les Grecs arborèrent l'étendard de la révolte pour se soustraire au joug du croissant. Les relations extérieures de l'empire se compliquèrent. Depuis long-temps déjà, le divan se méfiait des intentions de la France : cette méfiance datait du traité conclu par cette puissance avec Marie-Thérèse, en 1756. La porte resta tranquille spectatrice lorsqu'éclata la révolution de 1789; le grand-visir espérait que, dans ces voies nouvelles, la France ne s'allierait pas avec l'Autriche. On doit en général reconnaître que les Turcs se sont en tout temps montrés fidèles observateurs des traités. Enfin, l'expédition de Bonaparte et l'occupation de l'Égypte irritèrent le divan, et, pour la première fois, il déclara la guerre à la France (premier septembre 1798). Par ses alliances avec la Russie (décembre 1798), avec l'Angleterre et Naples (janvier 1799), la Turquie se trouva sous l'influence des cabinets de Saint-James et de Saint-Pétersbourg. Une flotte russe passa les Dardanelles, et, combinée avec la flotte turque, conquit les îles Ioniennes. Paul Ier et Sélim III fondèrent, le 21 mars 1800, la république des Sept-îles, qui, comme Raguse, devait être sous la protection de la Turquie. L'année suivante, l'Angleterre rendit l'Égypte à la Sublime-Porte; mais les beys des mamelucks et les Arnautes excitèrent dans ce pays des troubles sanglants qui ne se terminèrent que lorsque le nouveau pacha, Méhémet-Ali, eut fait, par trahison, massacrer, le premier mars 1811, tous les mamelucks et leurs chefs. Depuis lors, il a gouverné l'Égypte comme souverain indépendant. L'alliance de la Turquie avec les puissances coalisées contre la France avait persuadé au sultan Sélim et à plusieurs grands de l'empire que, pour que la Porte pût conserver son indépendance, il fallait changer les institutions militaires et adopter la tactique européenne. Une commission fut chargée de former une milice et de licencier les janissaires. Mais, après la paix signée avec la France, au mois de mars 1801, il existait dans le divan deux partis, celui de la France et celui de la Russie et de l'Angleterre. La prépondérance de la Russie gênait la Turquie dans l'administration des Sept-Iles et de la Servie; aussi la majorité se montrait-elle favorable à la France. Lorsque la Russie occupa, en 1806, la Moldavie et la Valachie, la vieille haine nationale éclata avec toute sa force, et la Porte déclara la guerre aux Russes, au moment où ces derniers avaient à lutter à la fois contre la Perse et la France. Ce fut seulement alors qu'apparut dans tout son jour la faiblesse de la Porte-Ottomane. Une flotte anglaise força le passage des Dardanelles, et parut, le 20 février 1807, devant Constantinople; mais le général français Sébastiani dirigea avec talent et succès la résistance des Turcs. Les Russes faisaient de leur côté de grands progrès. Le peuple était mécontent. Sélim III fut détrôné par le muphti, le 29 mai 1807, et Mustapha IV fut obligé de renoncer à toutes les innovations qui avaient soule-

vé tant de mécontentements. La flotte turque ayant été totalement battue par les Russes à Lemnos, le premier juillet 1807, l'ami de Sélim, le courageux pacha de Ruschuck, Mustapha-Bairaktar, profita de la terreur qui s'était répandue dans la capitale pour s'en rendre maître. Le malheureux Sélim III perdit la vie dans ce mouvement (le 28 juillet 1808), et Bairaktar éleva à sa place sur le trône le sultan Mahmoud II, qui règne actuellement. Comme grand-visir de Mahmoud, Mustapha-Bairaktar rétablit le nouveau système militaire, et conclut un armistice avec les Russes; mais la sauvage fureur des janissaires éclata de nouveau, le 16 mars 1808, et une révolte sanglante renversa son œuvre et l'assassina. Mahmoud resta sur le trône, car, depuis la mort de Mustapha IV, il était le seul rejeton de la race d'Osman. Il montra bientôt une fermeté et une énergie qu'on n'attendait pas de sa part. Le 5 janvier 1809, il fit la paix avec l'Angleterre, et n'épargna aucun sacrifice pour continuer la guerre contre les Russes, qui menaçaient les défilés de l'Hémus. Deux fois les armées moscovites furent repoussées au-delà du Danube, en 1810 et en 1811. Cependant, la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg finit par l'emporter sur celle du cabinet des Tuileries. En vain Napoléon, dans son alliance avec l'Autriche, avait garanti l'intégrité du territoire de la Turquie; avant même que l'armée française eût franchi le Niémen, le divan avait acheté la paix avec la Russie, à Bucharest, 28 mai 1812, en lui cédant toute la Moldavie et la Bessarabie, au-delà du Pruth, avec les citadelles au nord sur les bords du Dniester, et vers les bouches du Danube, ainsi que les défilés du Caucase. Les Serviens, abandonnés par la politique perfide de la Russie, rentrèrent sous la domination du sultan. Cependant le traité, signé avec la Porte-Ottomane, en 1815, leur assura une administration indépendante. Depuis cette paix, la Russie prit chaque jour en Europe et en Asie une attitude plus hostile et plus inquiétante pour la Turquie: son pavillon dominait la mer Noire; son influence était toute puissante dans le divan. En 1817, Mahmoud fut obligé de céder aux Russes l'embouchure principale du Danube. L'insurrection grecque amena de nouvelles complications dans les relations de ces deux états, et hâta un coup décisif pour les destinées de l'empire turc. Le divan crut que la Russie favorisait en secret les Grecs insurgés; il occupa les deux principautés et mit des entraves au commerce russe dans la mer Noire. Toutes ces mesures étaient des violations flagrantes du traité de Bucharest. La médiation des cabinets de Vienne et de Saint-James, et l'amour de l'empereur Alexandre pour la paix, avaient empêché la guerre d'éclater; mais le divan se refusa à toute satisfaction jusqu'au moment où l'empereur Nicolas signifia son ultimatum. La Porte accéda à toutes les demandes de la Russie (14 mai 1826), promit de remettre tout sur l'ancien pied en Moldavie et en Valachie, et d'envoyer des commissaires à Ackermann. Un nouveau délai fut accordé par le cabinet russe, et tout paraissait devoir s'arranger à l'amiable. Le sultan Mahmoud fit de grandes innovations dans l'empire, il détruisit les janissaires, qui avaient incendié le faubourg de Galata. L'armée fut organisée à l'européenne; tous les janissaires, après un combat sanglant, furent massacrés. La rigueur avec laquelle étaient exécutés tous les décrets de réforme excita de fréquentes révoltes, dans lesquelles 6,000 maisons de Constantinople devinrent la proie des flammes. Le gouvernement prétorien des janissaires fut remplacé par un despotisme militaire. La Sublime-Porte se refusa à accepter la médiation des puissances chrétiennes dans l'insurrection grecque, et appela aux armes tous les sujets de l'empire. Lorsque Reschid-Pacha, après avoir pris l'Acropolis, le 5 juin 1827, eut reconquis la Livadie, lorsque la Grèce orientale et occidentale eut été soumise de nouveau au croissant, Mahmoud, par son hâti-scherif du 30 septemb. 1827, ralluma la guerre avec la Russie. Au mois de mars

1827, les Russes entrèrent dans les principautés; Silistrie et Varna furent prises; et le général Diebitsch-Sabalkanski, s'étant mis à la tête des forces moscovites, elles obtinrent de nombreux succès. Après une terrible défaite de l'armée turque, Schoumla, réputée jusque alors imprenable, se rendit; le passage des Balkans fut franchi, et les aigles russes parurent pour la première fois dans les plaines de la Romélie. D'un autre côté, le maréchal Paskewitz s'avançait avec l'armée du Caucase dans l'Asie-Mineure; et l'empire ottoman touchait à sa perte. Le traité d'Andrinople (14 sept. 1827) le sauva; mais il fallut abandonner aux Russes de vastes lambeaux de territoire; il fallut leur rembourser les frais de la guerre (v. Mahmoud II). Les opérations militaires n'avaient pas pris une meilleure tournure en Grèce. Les Égyptiens y avaient été appelés par le sultan; et Ibrahim, fils du vice-roi, les commandait. Il soumit la Grèce; et y mit tout à feu et à sang. Ce fut alors que la coalition chrétienne armée de la France, de l'Angleterre et de la Russie, détruisit par la victoire de Navarin les espérances de la Turquie, et assura l'indépendance de la Grèce (v.). Peu après, les relations entre la Turquie et l'Égypte se compliquèrent. De vassal obéissant, Méhémet-Ali devint sujet rebelle et ennemi déclaré. Il porta toutes ses troupes vers la Syrie; son armée, commandée par Ibrahim, battit les Turcs sur tous les points; et le vainqueur entra dans l'Asie-Mineure, se dirigeant vers Constantinople. Le sultan invoqua en vain la médiation de l'Angleterre. La politique étroite de lord Wellington ne comprit pas l'importance du moment. En revanche, elle fut comprise par le cabinet plus habile et plus clairvoyant de St-Pétersbourg. Il envoya le comte Orlof à Constantinople; il y signa un traité fatal au commerce et à l'influence de l'Angleterre, traité dont les clauses, en fermant le passage des Dardanelles, excluaient les navires anglais de la mer Noire. Un corps russe auxiliaire parut sur les rives du Bosphore. Méhémet-Ali dut renoncer à ses projets ambitieux; mais il obtint la Syrie et l'île de Candie en échange d'un tribut annuel (v. Méhémet-Ali). En 1836, la Turquie a effectué le dernier paiement de la contribution de guerre due à la Russie; et les troupes moscovites ont évacué la forteresse de Silistrie, qu'elles occupaient en vertu du traité d'Andrinople. Le sultan s'attache sans relâche à compléter et à consolider son œuvre de réforme; l'avenir prouvera si elle est conçue et exécutée avec assez d'intelligence pour préserver le croissant d'une ruine totale, ou si elle ne fera que retarder une crise qui, depuis long-temps, menace l'existence des musulmans en Europe.—Suivant les rapports de Mengin, l'empire ottoman, sur une surperficie de 47,000 milles carrés, a une population de 23 millions d'habitants, répartis dans les différentes parties du monde: en Europe, 9,000 milles carrés, 9 millions et demi d'habitants; en Asie, 22,000 milles carrés, 10 millions d'habitants; en Afrique (Égypte et Nubie), 16,000 milles carrés, 4 millions d'habitants. Le nombre total des Turcs (Osmanlis, Tatars, Turcomans et Arabes) dans toutes les parties de l'empire n'est que de 10 millions. Le reste de la population est chrétienne; elle appartient en majeure partie à la communion grecque. Les chiffres statistiques suivants sont en général considérés comme exacts: les Turcs 3,500,000, les Grecs et Hellènes 2,500,000, les Moldaves et Valaques 400,000, les Arnautes et Albanais 750,000, les Serviens 450,000, les Bosniaques 250,000, les Dalmates 800,000, les Raizes ou Rasces 80,000, les Croates 40,000, les Bulgares 510,000, les Juifs 300,000. La Turquie européenne est bornée par la Russie, la Transylvanie, la Gallicie, l'Illyrie, la Dalmatie et la république ionienne. Ses côtes sont baignées par le golfe Adriatique, la Méditerranée, et la mer Noire, sur laquelle dominent actuellement les Russes. Le Bosphore, la mer de Marmara et le détroit des Dardanelles seront également à leur merci tant que restera en vigueur le

traité d'Unkiar-Skélessi, conclu pour huit ans, lors de la guerre avec le pacha d'Égypte. Par l'étendue de ses côtes et par ses nombreux golfes, la situation de la Turquie est fort importante pour tout le commerce du Levant. Ses frontières sont protégées par deux fleuves immenses, le Danube et la Save, et par la chaîne des monts Balkans (*Hémus*), qui s'étend depuis le cap d'Émineh jusqu'aux montagnes illyriennes, et avec laquelle communiquent les chaînes des monts Rhodope, du Pangée, et autres, qui traversent la Grèce. Le mont Santho ou Athos est isolé. — La Turquie d'Asie est bornée par l'empire de Perse, les provinces russes du Caucase, l'Arabie et l'isthme de Suez, qui l'unit à l'Égypte. Elle est baignée par la Méditerranée. Dans les montagnes de l'Arménie, sont les sources de l'Euphrate (*v.*) et du Tigre, qui se jettent dans le golfe Persique. Dans l'Anatolie, coule le célèbre Kisil-Ermak (*Halys*), et dans la Palestine le Jourdain (*v.*), qui a son embouchure dans la mer Morte (*v.*). Les principales montagnes sont, en Natolie le Taurus (*v.*), en Syrie le mont Liban (*v.*) et l'Anti-Liban. — La province la plus basse est l'Irak-Arabi; vers l'orient s'étendent de vastes déserts jusqu'à la péninsule arabique. Pour l'Afrique turque, *v.* Égypte et Nil. Le climat est tempéré dans le nord; il est doux et rafraîchissant au centre, chaud dans les contrées du sud. La péninsule hellénique et ses groupes d'îles, devenues indépendantes en 1829, sont situées sous le ciel le plus heureux. L'air le plus lourd et le plus accablant règne en Mésopotamie et en Égypte; le vent léthifère appelé *semoun*, souffle dans ces déserts brûlants, et y seconde l'action délétère de la peste. Chaque province est riche en productions. Le froment de la Romélie; le riz dans le sud du mont Hémus et de l'Égypte, l'huile d'olive de l'Attique, les raisins de Corinthe, le tabac de Macédoine, la soie d'Arnaut et d'Anatolie, les figues, le safran, les noix de galle, l'écume de mer (pour les pipes) dans l'Anatolie, le miel du mont Hymette, le naphte de Mésopotamie, le coton de Valachie, sont exportés à l'étranger. Il faut y ajouter l'opium, la terre de Lemnos, le salpêtre, le marbre, surtout celui de Paros, dont cependant les carrières sont presque toutes abandonnées. Du reste, le travail est peu en honneur chez les Turcs. Il y a pourtant quelques métiers portés à un rare degré de perfection; nous citerons entre autres la préparation du safran, de la teinture rouge (particulièrement en Thessalie), les manufactures de cotons et de tapis, les fabriques d'acier, surtout celles d'armes blanches. Les Turcs méprisent les travaux d'agriculture, et les abandonnent aux peuples vaincus, qu'ils dépouillent ensuite. On ne trouve de véritable prospérité industrielle que dans les contrées où ces Barbares n'ont aucun pouvoir, comme chez les Druses du Liban, où ne pénètre aucun Osmanli, ainsi que dans quelques îles de l'Archipel. En Asie, on ne se livre à l'agriculture que dans le voisinage des villes. Les plaines fertiles, situées au bord des fleuves, ne sont peuplées que de hordes nomades qui vivent de brigandages. La population de l'empire est, nous l'avons dit, un assemblage de peuples, qui diffèrent de mœurs, d'habitudes et de langage, retenus par la crainte, mais que divise une haine héréditaire. On distingue d'abord : 1° les maîtres du pays, les *sunnites*, les Turcs osmanlis, comme les Arabes, les Tatars et les Turcomans, puissants par leurs forces naturelles et par leur fanatisme. Ils sont les plus nombreux dans le nord des provinces de l'Asie. Ils méprisent les infidèles *comme des chiens*, *comme des animaux immondes*, et jouent encore le rôle barbare des premiers conquérants. Le caractère de ce peuple est plein de contradictions; ils sont à la fois, au gré des impressions extérieures qui les frappent, braves ou lâches, doux ou barbares, forts ou faibles, entreprenants ou paresseux, voluptueux ou aguerris. Les grands, à la cour, à l'armée et dans les provinces, se montrent orgueilleux, soupçonneux et ingrats. En général, le

Turc est aussi ignorant qu'il est indifférent et peu sensible. Il ne pense à aucun établissement pour ses descendants, car aucun peuple ne croit plus fermement que tout sur la terre est soumis à la fatalité. 2° Les Turcomans (*v.*), en Arménie, en Anatolie, et dans les vallées des fleuves à l'intérieur; 3° les Tatars, qui ont quitté la Crimée, et se sont établis dans les provinces du Danube; 4° les Arabes (*v.*); 5° les Curdes (*v.*); 6° les Grecs (*v.*), et, parmi eux, plusieurs tribus, telles que les Maïnotes, en Morée; les Souliotes, dans l'ancienne Épire, et les Hydriotes (*v.*), qui se sont toujours distingués par leur bravoure et leur ardent amour de la liberté; 7° les Arméniens (*v.*), dispersés dans toutes les provinces et dans toutes les villes comme négociants et artisans; 8° les Cophtes (*v.*), en Égypte; 9° les Slavons, divisés en plusieurs tribus, comme les Albanais ou Arnautes (*v.*), les Bosniaques en Bosnie, les uns mahométans, les autres chrétiens, les Serviens ou Raizes, les Bulgares et les Monténégrins; 10° les Druses (*v.*), dans les montagnes du Liban; 11° les Juifs, les Valaques, les Ziguènes, et plusieurs petites tribus, d'une origine inconnue, habitant surtout les montagnes de la Turquie d'Asie. — La langue arabe est celle de la cour et des lettres. A Constantinople, il existe des imprimeries grecques, arméniennes et hébraïques; il n'y en a qu'une seule turque. Il y existe maintenant une imprimerie française pour le *Moniteur ottoman*, rédigé par un Français, sous la surveillance du gouvernement. On trouve dans les provinces et dans les villes beaucoup de copistes employés à copier le Koran. Ils forment une assez puissante corporation à Constantinople. Les ulémas, qui appartiennent à la fois à la corporation des légistes et des prêtres, sont presque les seuls érudits. Ptolémée est encore leur guide en géographie, Aristote en physique et en histoire naturelle. A la cour du sultan, il y a un historiographe, et, pour toutes les affaires d'état, on consulte un astrologue. Les arts sont méprisés, parce que le Koran défend la reproduction en peinture ou en sculpture de la figure humaine. La musique turque est bruyante, et prouve un goût peu exercé. On rencontre cependant en Turquie de bonnes danseuses. — La constitution de l'empire repose sur sept collections de lois politiques (*kanun name*). Elle est orientale. Le padischah, comme kalife et comme sultan, réunit la plus haute dignité sacerdotale et le pouvoir suprême temporel. Il dispose en maître absolu de la vie et de la fortune de ses sujets, surtout de celles des hauts fonctionnaires, qu'il juge en dernier ressort, et fait décapiter selon son bon plaisir. Les victimes sont obligées de baiser respectueusement le cordon qu'il leur envoie pour les étrangler; et il est leur héritier. Le sultan impose des lois sans être astreint à les observer lui-même. C'est seulement la crainte de l'opinion publique, qui se formule en révolte, et le Koran, qui le ramènent à ses devoirs. Tous ses sujets sont égaux devant lui, car tous sont ses esclaves. Un écrivain a dit que le *gouvernement turc était un despotisme absolu, tempéré par le régicide*. Le peuple n'a aucun droit. Le mérite, la faveur, l'intrigue, arrachent souvent l'esclave à ses fers, et l'élèvent aux premières dignités. Il n'y a pas en Turquie de noblesse héréditaire. La succession est de mâle en mâle dans dans la famille d'Osman. Mais souvent la volonté du peuple décide du choix du membre de cette famille qui doit monter sur le trône. Si la race d'Osman vient à s'éteindre, la couronne appartiendra à la famille qui régnait avant elle. Le padischah n'est pas couronné, il est ceint du sabre d'Osman, après avoir juré de défendre la religion de Mahomet. Les odaliks de son harem sont en général des Circassiennes et des Géorgiennes. Une femme née libre ne peut entrer dans le harem. C'est parmi elles que le sultan (depuis Ibrahim) choisit sept femmes (*kadin*). Celle qui la première donne un successeur au trône, prend le titre de *chakessi sultana*; les autres mères de princes sont

nommées *sultana chassecki*. La sultane *Validé*, mère du sultan régnant, jouit d'importantes prérogatives. Elle n'est pas enfermée dans les appartements d'Eski-Serai; elle a un revenu de 500,000 piastres (258,000 écus). Les princes reçoivent tous leur éducation au milieu des eunuques et des odaliks. Chacun d'eux apprend un art ou un métier; mais ils ignorent tout ce qui appartient à l'art de régner. Ils n'ont d'autre perspective que le trône ou la mort. Les filles du sultan s'appellent *sultana;* et, dès leur berceau, elles sont fiancées, suivant la coutume, avec des visirs, des pachas ou d'autres grands; mais les rejetons mâles de ces unions sont condamnés à la mort par la loi de l'état. A la cour du sultan, on compte, y compris les eunuques, les femmes et les gardes, un personnel de 10,000 personnes. A cette cour, sont attachés un maréchal, une garde de 2,000 hommes, et des grands dignitaires, sous le commandement desquels sont placés les muets, les eunuques, les musiciens et les maîtres des cérémonies. Dans l'intérieur du palais se trouvent le harem, les eunuques blancs et noirs, leur chef, le kislar-aga, confident du sultan; le grand-visir, le kiaïa-bey, ou ministre de l'intérieur, et le reiss-effendi, ou ministre des affaires étrangères. Les armes de l'empire, adoptées par Mahomet II, après la conquête de Constantinople, sont un bouclier au champ vert, avec une lune d'argent en croissant. Sélim III a fondé l'ordre du croissant, divisé en trois classes, après la victoire d'Aboukir. Nelson, Sébastiani, et d'autres étrangers de distinction, en ont été décorés. Le grand-visir gouverne au nom du sultan; en son absence, c'est le kaïmakan. Le conseil d'état, le *divan*, est tenu dans la seconde cour du sérail. Il se compose du kiaïa-bey, du reiss-effendi, du defterdar (ministre des finances), du capitan-pacha (grand-amiral), du tschausch-baschi, ministre du pouvoir exécutif, et de tous les agas des troupes. Les provinces, à l'exception de la Moldavie, de la Valachie et des villes de Constantinople et d'Andrinople, sont divisées en 25 éjalets, pachaliks, ou gouvernements, subdivisés en 290 sandjiaks ou étendards. Parmi les pachas mis à la tête de ces gouvernements, ceux de Romélie, d'Anatolie et de Damas, ont le titre de begler-bey, et font porter devant eux trois queues de cheval. Ils sont despotes comme leur maître; et il n'y a que les ulémas, et souvent la révolte des peuples opprimés, qui provoque parfois leur destitution. En 1827, on a séparé l'administration civile de l'administration militaire: cette dernière est divisée en sandjiaks. Le Koran est la source de toutes les lois et de toutes les ordonnances. Indépendamment du code ordinaire, les interprétations et décisions des ulémas ont force de loi. Le muphti est non seulement le chef du clergé, mais le premier interprète des lois. Ses arrêts (*fetfas*) sont conservés en collections. Le tribunal suprême est présidé par le grand-visir: il se reunit quatre fois par semaine dans son palais; en son absence, la présidence appartient au tschausch-baschi. Les lois sont simples et sévères. Les châtiments habituels sont la bastonnade, la mort (par strangulation, immersion, crucifiement ou pal). On considère la corruption des témoins comme le plus grand crime.—Quoique placé sous les ordres du sultan, le muphti est chef de la religion. Dans les provinces, il y a des sous-muphtis nommés par le muphti. Celui-ci commande aux kadeleskiers, aux mollahs, aux cadis et aux ulémas. Les prêtres se divisent en réguliers et séculiers. Ceux-ci font le service des mosquées. Les derviches se subdivisent en trente ordres religieux. Tous les cultes, quoique méprisés, sont tolérés, et ont leurs patriarches, leurs évêques et leurs archevêques. Les revenus de l'état sont versés dans le trésor, et s'élèvent, d'après Campehause, à 42 millions de piastres, et d'après Éton à 42 millions de florins. L'état a une dette de plus de 70 millions; mais il doit surtout au trésor privé du sultan, dans lequel entrent tous les revenus des domaines, les présents et les richesses des ma-

gistrats destitués. Les forces militaires de terre sont de 68,000 hommes armés et instruits à l'européenne, qui, avec les autres troupes, forment une infanterie de 138,000 hommes; il y a en outre 40 mille hommes de troupes irrégulières et 196,500 cavaliers, total : 374,900 combattants, dont 240,000 entrèrent en campagne contre les Russes en 1827. Le grand-visir est le généralissime de l'armée. Les agas commandent des corps séparés. La marine se composait, en 1828, de 24 vaisseaux de ligne, 21 frégates, et plusieurs petits bâtiments armés de 2,000 bouches à feu et montés par 5,200 matelots. Sélim III avait établi une école militaire pour les officiers de mer. Les deys de Tripoli et de Tunis sont placés sous la protection de la Turquie, et nommés par le sultan. (Voyez *Hammer : des Osmanniches Reichsstats Verfassung hist.*, 5 vol.; *Tableau général de l'empire ottoman*, par D'Ohsson [Paris, 1824]; *Voyage militaire dans l'empire ottoman*, par Beaujour, 2 vol. [Paris, 1830].) C. L.

Ottomane (Littérature). Avant de parler de la langue, des lettres et de la littérature des Ottomans, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de celles des Oïgouriques-Djagataïs, bien que d'après le peu que nous en savons, elle ne soit ni aussi développée ni aussi connue que celle des Ottomans. Ce qui est venu jusqu'à nous par la voie de la presse se borne à quelques manuscrits déposés à la Bibliothèque royale de Paris, et qui ont été utilisés par Rémusat dans *Ses recherches sur les langues tatares*. Nous possédons aussi un tableau des mœurs des rois, une histoire de Scheibanchan, un diplome de Toghluch-Timur, qui se trouve à la bibliothèque de Vienne; un ouvrage intitulé *Bachtjarnameh*, écrit en langue persane et en caractères oïgouriques, que possède la bibliothèque Bodléyenne à Oxford, et enfin quelques ouvrages imprimés à Casan en caractères djagataïs. L'auteur le plus célèbre de cette littérature est le savant visir Mir-Ali-Schir, mort en 1500, dont les œuvres complètes se trouvent à la Bibliothèque royale de Paris, en 2 v. in-fol.—Il n'en est pas de même de la littérature des Ottomans. Celle-ci est alimentée par les écoles et les universités des *mektèbe* et les *médrèses*, où viennent se former et s'instruire les jeunes gens de toutes les classes. Toutes ces institutions, les plus élevées comme les plus modestes, sont attachées à des mosquées et fréquentées gratuitement par les enfants pauvres. Les professeurs, que quelques dotations y attachent, n'ont droit à aucune autre récompense qu'aux dons volontaires des parents. Dans les écoles élémentaires, les élèves n'apprennent que les règles de la langue turque. Il faut une permission spéciale pour entrer dans un collége (médrèe). Hammer compte 275 écoles à Constantinople, et ce ne sont pas les seules dans la capitale. Cependant toutes n'ont pas d'autres revenus que des dotations pieuses. Dès leur établissement dans l'Asie-Mineure, au XIVe siècle, les Turcs comprirent l'utilité de ces écoles, et Orkan, fils et successeur d'Osman, fonda l'an 1330, à Nicée, un médrèse qui, tout un siècle, fut le seul qui existât dans l'empire ottoman. Au commencement, ces fondations n'avaient pour but que d'enseigner les dogmes de la religion et les lois; aujourd'hui encore, c'est de leur sein que sortent les ulémas, qui se divisent en dervents et juges. Ces derniers sont l'espoir de la littérature ottomane. Ce n'est que par quelque capacité qu'on arrive dans l'administration aux emplois élevés ou lucratifs. Les Arabes et les Persans avaient fait de si grands progrès dans les sciences qu'il ne paraissait pas possible d'aller au-delà, si l'on considère leur individualité et les doctrines de l'islamisme. Les Turcs, vainqueurs des Arabes, n'osèrent pas lutter avec eux sous ce rapport. Ils devinrent dans les sciences et dans les lettres les esclaves de ceux que politiquement ils avaient accablés de chaînes. Les souverains ottomans le sentirent, et ils étudièrent eux-mêmes la langue du peuple de Mahomet, afin de pouvoir lire et comprendre ses écrits. On doit, au reste, leur rendre

cette justice, qu'à peu d'exceptions près, ils estiment le savoir et le favorisent. Mais comme encore aujourd'hui on est forcé de suivre la méthode d'après laquelle on professe dans les hautes écoles la grammaire, la syntaxe, la logique, la morale, la rhétorique, la théologie, la métaphysique, la scolastique, la philosophie et la jurisprudence; qu'on n'y joint que le Koran et les sciences avec lesquelles il est en rapport, telles que l'exégèse des livres saints et la doctrine des traditions orales du prophète, il en résulte que les ouvrages qui traitent de ces sciences forment les véritables fondements de la littérature turque. Il convient surtout de citer les livres de littérature et de jurisprudence. Il est vrai, toutefois, que les Européens ne considèrent pas ces sciences comme étant les plus importantes, et que, pour cette raison, ils affectent de mépriser la littérature turque. Dans l'exégèse du Koran et dans les commentaires sur les traditions, les Turcs ont marché sur les traces des Arabes; cependant ils ont commenté avec moins d'ignorance les ouvrages de dogmatique, mais dans l'esprit de la secte orthodoxe des hamefites, à laquelle appartiennent la cour et le gouvernement. En tout temps, on s'est beaucoup occupé de la biographie du prophète et de la recherche de tous les faits propres à prouver sa mission. Les historiens ottomans ne sont pas tous de serviles courtisans ennemis de la vérité. Depuis Bajazet II, il y a eu des historiographes de l'empire soldés par l'état. Hammer en cite 21 dans le cours de deux siècles et demi. Ces historiographes ont publié plus de 200 ouvrages, qui ont été fort utiles à Hammer. Indépendamment de ces sources importantes, ce célèbre orientaliste est parvenu à réunir 40 recueils, renfermant des fragments de 2,200 poètes turcs. Déjà dans son histoire de la poésie (1 vol., Pest, 1836), on trouve les biographies de 212 poètes et quelques fragments de leurs œuvres. Il observe cependant que l'étonnement qu'inspire d'abord une si grande richesse diminue quand on sait que les Turcs, peu doués du génie poétique, se sont appropriés tous les trésors des peuples qu'ils ont vaincus, agissant à l'égard des Perses et des Arabes comme les Romains à l'égard des Grecs. En théologie, il faut citer les ouvrages d'Idschi, Beidhawi et Nassir-Eddin de Tus. Ces auteurs, du reste, ne sont pas Turcs, mais leurs ouvrages ont été commentés par des Turcs. — La jurisprudence rentre en ce pays dans les études les plus savantes et les plus estimées. Elle est théocratique, et les savants imans et les scheiks l'ont portée par leurs travaux à un haut degré de perfection. Il faut y ajouter la loi orale du prophète ou la *sunna* et l'analogie, et tout droit religieux et civil de l'empire remontera à ces quatre sources. C'est à cette catégorie qu'appartiennent aussi les fetfas, ou les décisions judiciaires des muftis, qui sont données par écrit et exercent une grande influence. Nous citerons surtout les collections des fetfas des muftis Dschemali, Abdulrahman, Mustapha-Kodosi. L'ouvrage de ce dernier contient plusieurs milliers de fetfas émanés de plus de 30 muftis du XVIIIe siècle. Il a été imprimé à Constantinople. On estime aussi ceux d'Abdulrakims (entre 1645-46), dont l'impression a été achevée en novembre 1827 à Constantinople, et qui contient environ 10,000 fetfas; la collection d'Abdulkerim-Effendi, celles du mufti Durrisadeh-Seid-Mohammed-Arif-Effendi, du mufti Mohammed d'Angora, qui mourut en 1686; de Fichi-Mohammed-Effendi (mort en 1715), et l'extrait de cette collection par le juge suprême, Wassaf-Abdallah-Effendi (mort en 1760). — Il y a peu à dire des grammairiens turcs. C'est surtout de la langue arabe qu'on s'occupe. Dans la logique, dans l'éloquence, dans la philosophie morale, ils ont suivi leurs prédécesseurs, ainsi que dans l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, les sciences naturelles, la médecine, la chimie et l'astronomie. En général, toutes les sciences qui n'appartiennent pas proprement à la doctrine de l'école, comme les mathématiques, la philologie, les belles-lettres,

l'histoire et la géographie, ne sont professées dans les écoles qu'accessoirement. Les familles nobles font instruire chez eux les enfants qu'ils destinent à la carrière des emplois, et alors l'histoire, les sciences philosophiques et politiques deviennent les bases de l'enseignement. Ce que les Turcs ne peuvent apprendre par théorie, ils l'étudient à l'aide de la pratique, et, il faut en convenir, leur esprit naturel est d'une sagacité quelquefois surprenante. Cependant ils manquent dans leurs vues d'une tendance vraiment scientifique. Les voyages en Europe, l'étude des langues étrangères, moyens puissants pour agrandir l'horizon politique, n'appartiennent encore qu'à de rares exceptions, et n'ont eu lieu qu'à la suite des réformes introduites par le sultan régnant. D'un autre côté, la science des augures, l'astrologie, une foule de préjugés et un opiniâtre attachement à toutes les vieilles coutumes, s'opposent aux innovations les plus propres à éclairer les masses. Aujourd'hui encore on considère les études astrologiques comme les plus plus importantes, et l'astrologue de la cour (muneddschim-baschi) a de nos jours la mission de déterminer par l'observation des astres l'exécution des mesures politiques les plus graves. Il est également chargé de surveiller la publication annnelle du calendrier. — Les sciences auxquelles les travaux des littérateurs turcs ont rendu quelques services sont principalement l'histoire nationale, le droit constitutionnel de l'empire, la statistique et la poésie. Les *inscha*, ou collections de modèles de lettres, ont surtout une grande importance pour la statistique; elles sont pour les secrétaires du divan et de la chancellerie et pour les gouverneurs ce que sont les formules des actes judiciaires (sokak) pour les juges et les hommes de loi. Ces deux collections ont un grand intérêt aux yeux des historiens. Il faut surtout mentionner, pour ce qui concerne les formules judiciaires, les modèles de Baldusade, Hadschisade, Mustapha-Effendi (achevé en 1670), et Lalisade (1761). Quant aux collections de lettres, nous citerons celles des grands-visirs Rami et Ragib, du poète Nabi, du defterdar Arcof, du secrétaire du divan Hajatisad (1761), de Molla-Achmed-Taid-Osmansade; celle qui a paru sous le nom de Hadschi-Tschelibi, scheik célèbre (1752) et les *refias*. Indépendamment d'un grand nombre de commentaires de tous les ouvrages importants des Perses et des Arabes, les Turcs possèdent des traductions de ces derniers, dont quelques-unes sont vraiment dignes d'intérêt, les originaux étant souvent perdus. Ils sont également riches, dans les branches secondaires de la philologie, en collections de proverbes, contes, anecdotes et romans. Ils ont traduit de grands vocabulaires et en ont composé de moins volumineux. Leurs littérateurs ont encore produit un grand nombre de livres mystiques en proso et en vers, dont l'intelligence est souvent difficile, à cause des recherches historiques qu'il faudrait faire pour les comprendre. Les poèmes didactiques ne sont pas inconnus: c'est cependant surtout de descriptions topographiqnes, d'encyclopédie et d'histoire de la littérature qu'ils se sont occupés. Ils se sont principalement distingués dans cette dernière spécialité. On mentionne, comme y ayant excellé, Taschkoprisade et le grand polygraphe et polyhistorien Hadschi-Chalfa. Celui-ci doit surtout sa vogue à un dictionnaire bibliographique et encyclopédique, dont le premier volume a été publié à grands frais par Fluegel, et dont les autres vont paraître dans l'*Oriental translation committee*. Le nombre des ouvrages persans, arabes et turcs, qui y sont cités ou mentionnés, ne s'élève pas à moins de 18,000. Nous devons la continuation de ce dictionnaire bibliographique à Ibn-el-Hadseh-Ibrahim-Hanif-Effendi, lequel cite plus de 500 ouvrages, publiés dans le siècle qui suivit la mort de Hadschi-Chalfa. C'est le dernier monument bibliographique de la littérature des Ottomans. On peut lui opposer les anciens monuments de la langue seldjouk-turque, le livre d'Ogus ou d'Ogus-Namé

(Diez sur l'Asie, 1 volume, et Mogenb. Kleeblatt, de Hammer), les fragments du Rababnam par le sultan Weled (environ l'an 1400), et l'ouvrage sur la chasse et la pêche, dont on trouve un exemplaire à la bibliothèque ambrosienne à Milan. On considère l'époque du règne de Soliman II, vers la seconde moitié du XV[e] siècle, comme l'âge d'or de la littérature turque. Un des plus beaux titres de gloire de ce prince est d'avoir aimé à s'entourer des savants les plus célèbres de son époque et de s'être plu à les encourager par ses dons et ses éloges. — La première imprimerie fut établie à Constantinople par des Juifs, à la condition qu'ils n'imprimeraient ni des livres turcs ni des livres arabes. Ce ne fut que 150 ans plus tard qu'une imprimerie turque fut fondée sous la direction d'un renégat hongrois. Déjà l'Europe commence à exercer une heureuse influence sur les Turcs; bientôt leur opiniâtreté devra céder devant les réformes que tente le sultan. La presse, bien que plus d'une fois réduite à l'inaction, a cependant publié à Constantinople plusieurs ouvrages importants. Dans les derniers temps, Abdulrahman-Effendi a joint une imprimerie à l'école des ingénieurs, qui a été transférée dans la caserne de la nouvelle milice à Scutari. Les guerres qu'a eu à soutenir l'empire en 1807 et 1809 ont nui à cet établissement jusqu'au moment où le sultan l'a rétabli et restauré, en lui donnant un accroissement et un développement inconnus jusqu'à lui. Depuis son origine, cette imprimerie a publié cent ouvrages. On remarque dans le nombre ceux des meilleurs historiens et des traductions des historiographes les plus renommés. Le gouvernement a fait un acte de haute portée en publiant depuis quelques années un journal officiel sous le titre de *Tecurmi vecase* (Tableau des événements). Cette gazette est dans l'empire turc une grande innovation : elle a pour but de populariser parmi les nationaux tous les changements et toutes les réformes qui ont lieu. Il ne faut pas la confondre avec le journal français *le Moniteur ottoman*, qui publie les nouvelles de l'empire d'une manière moins complète et moins exacte. L'imprimerie turque de Constantinople n'est pas la seule en ce moment qui rende des services à la littérature orientale ; l'Égypte a aussi son journal paraissant au Caire plusieurs fois par semaine, et qui donne les nouvelles en arabe et en turc sur deux colonnes. Cette imprimerie publie aussi des ouvrages français, persans, arabes, turcs, ayant surtout pour but de servir à développer chez les indigènes les connaissances militaires.—La dernière question qui nous reste à résoudre est celle de savoir jusqu'à quel degré on s'est occupé en Europe de l'étude de la langue et de la littérature ottomanes. On ne doit pas s'étonner de l'aveu que nous faisons, que jamais la langue turque n'a été étudiée pour elle-même par les savants européens, et qu'on ne s'en est occupé que pour l'utilité dont elle pouvait être dans d'autres études et dans les relations diplomatiques avec la Sublime-Porte. Il en résulte qu'on attache plus de prix à l'étude de cette langue dans les pays voisins de l'empire ottoman, et qui ont avec lui de plus fréquentes relations, et qu'on l'étudie plutôt pour des communications orales que pour l'intelligence savante des textes. On a considéré comme une entreprise importante pour l'étude de cette langue la traduction des saintes écritures faite en 1568 à Urach par le baron Ungnade, à ses propres frais. Cette publication fut suivie de celle d'une grammaire turque : *Institutionum linguæ turcicæ, libri* IV (1612), par Jérôme Megissen, mort à Linz en 1616. André du Ryer a aussi publié *Rudimenta grammatica linguæ turcicæ* (Paris, 1630, in-4°). En Angleterre, Castle en a fait mention dans son dictionnaire, et Guillaume Seaman a publié la traduction turque du Nouveau-Testament, faite par le renégat Ronovius, sous le titre de *Domini nostri Jesu-Christi Testamentum Novum Turcicæ redditum* (Oxford, 1664, in-4°) ; nous avons aussi de lui : *Grammatica linguæ turcicæ*. En Hollande, Angier Gnissen de

Busbec s'est distingué vers 1580 par une connaissance approfondie de la langue turque. A Rome parut en 1641 *Dizionario della lingua italiana turchesa, sive lexicon italico-turcicum et turcico-italicum*, par le capucin Bernardus a Parisio (Bernardo di Parigi, dont il existe aussi une grammaire, traduite par Pietro de Albavilla, 2 vol., 1665, in-4°). Un ouvrage fort estimé est le *Syntagma linguarum orient*, par Maggio Franc. Maria (2 vol., Rome, 1641, in-fol.). Giovanni-Batista Carli a publié *Letteratura dei Turchi* (1688). En Allemagne, ainsi que nous l'avons fait remarquer, Megissen avait ouvert la route. Déjà cependant avant lui le Westphalien Jean Loewenclau, mort en 1593, avait étudié la langue turque. Après eux, Christ.-Ang. Bode a fait connaître quatre-vingts proverbes turcs; Nagy de Harsany a publié à Cologne sur la Sprée (Coloniæ Brandburgicæ, 1678) un *Cursus grammaticalis*; son exemple a été suivi par Jean-Baptiste Podesta à Vienne (3 vol. in-4°, 1687). Le médecin Georges-Jérôme Walchs se fit ensuite remarquer par son *Commentarius in Buz-Name Naurus* (Augsbourg, 1676), et Teugnagel, à Vienne, par sa connaissance approfondie de la langue turque. Cependant, Franç.-A. Mesgnien (Meninski) l'emportait sur tous : sa grammaire et son vocabulaire sont encore aujourd'hui les meilleurs à consulter. Depuis, on a publié un grand nombre de grammaires turques, mais il en est fort peu qui puissent être honorablement mentionnées. Si l'on peut reprocher trop de prolixité à Vognier (Constant., 1790 in-4°) et à Comidas (Rome, 1794), on doit d'un autre côté accuser de trop de concision Meninski (Vanghen, Londres, 1709), Holdermann (Const., 1730), Pianzola, Preindt (Berlin, 1790). Le même reproche doit être adressé à la grammaire allemande (Hermanstadt, 1828), à celle de Begse (Pest, 1829), et à celle de l'Arménien Artin Hindoglu (Vienne, 1827); la meilleure est incontestablement celle de M. Jaubert, connue sous le titre de *Nouveaux éléments de la grammaire turque*. Il a également paru à Londres (in-4°, 1832) une grammaire fort remarquable : *Grammar of the turkiseh language*. Dans ces derniers temps, on a publié plusieurs petits vocabulaires; nous citerons ceux de Rhyis (Pétersbourg, 1829), de Bianchi (Paris, 1831) et d'Artin Hindoglu (Vienne). Bern. Pianzola a fait paraître *Dizionario grammaticale e dialoghi per apprendere le lingue italiana, greca volgare e turca* (3 vol., Padoue, 1789). Si nous possédons des moyens suffisants pour étudier la langue turque, en revanche, nous serions très pauvres en livres écrits dans cet idiome, si la presse de Constantinople ne nous en fournissait pas. Indépendamment des chroniques de Fenajis, imprimées sans traduction, et des fragments poétiques qu'on trouve dans *Poeseos asiaticæ commentarii* de Jones, et dans les œuvres de Letellier, *Choix de fables* (Paris, 1826); des bulletins imprimés par ordre de Napoléon, et des fragments reproduits par Diez dans ses écrits, le texte de la langue turque n'a trouvé un représentant capable que dans Jos. de Hammer, le plus célèbre orientaliste de l'époque. Nous lui devons *Gül à Bülbül*, poème romantique (la Rose et le Rossignol) de Fasli, qu'il a fait paraître en turc et en allemand (Pest, 1834. Dans son *Histoire de l'empire ottoman*, il nous révèle les Turcs et leur littérature. Il avait déjà publié le *Divan de Baki*, le poème turc le plus lyrique (Vienne, 1826), et plus anciennement encore des fragments de *Schirin* et des églogues turques (Vienne, 1819). Hammer est, ainsi que Ienisch, un élève de l'académie orientale fondée à Vienne par Marie-Thérèse en 1753. A Berlin, Diez a, par ses écrits, propagé l'étude de la littérature turque. Ses collections et ses manuscrits, fruits d'un long séjour à Constantinople, ont été légués à la bibliothèque de Berlin. — Il ne nous reste plus qu'à mentionner les efforts de *Oriental translation committee* de Londres. Cette société a débuté par la traduction des annales de Naïma, du voyage d'Ewlia-ef-

fendi, et de quelques autres ouvrages historiques de Hadschi-Chalfa. Les associations pour la propagation des saintes-écritures ont aussi rendu d'importants services en faisant traduire la Bible en langue turque. Le professeur Kieffer du collége de France a été chargé en 1827 de terminer, sur leur demande, la traduction la plus estimée (v. *Letteratura turchesa*, par Giamb. Toderini (3 vol., 1787).

Ottomans (Langue et lettres des). L'expression générale de *langue turque* a donné lieu à plusieurs malentendus, qui se sont reproduits même dans les meilleurs écrits. Les auteurs indigènes eux-mêmes disent que les Turcs sont un peuple nombreux, dont les tribus présentent entre elles plusieurs points de dissemblance. Ici, où nous ne considérons la langue turque que comme pouvant présenter une littérature, nous nous en tenons à la division principale de la nation en deux tribus, dont les langues sont cultivées, et qui possèdent des monuments d'une littérature digne de quelque attention. Ces deux tribus, c.-à-d. les Turcs de l'est et de l'ouest, sont aussi connues sous les noms de *oïgourique* et de *djgataï*. Bien qu'en parlant de la langue et de la littérature turques nous ne nous soyons occupé que de celle des Osmanlis, nous devons reconnaître que la langue et la littérature des Ottomans sont une branche d'une autre langue. Quant à celle des Turcs orientaux, elle porte indifféremment les noms de *vieux turc*, de *djagataï* ou de *oïgourique*, de telle sorte que le turc moderne est réellement la langue seljouck ou ottomane. L'ancien turc a pris le nom de *djagataï* depuis qu'ont régné dans le Turkestan un prince de ce nom, fils de Dschengis-Khan, et ses successeurs. Les deux tribus ont leur berceau commun dans l'Asie centrale. Cependant, deux siècles avant les grandes migrations, des hordes isolées envahirent l'Occident, s'établirent entre le Volga et la mer d'Azow, et se répandirent en Europe. Nous dirons peu de chose de cette littérature des Turcs orientaux, qui porte le nom de *oïgourique*. La langue est le véritable turc, et quoique son alphabet ne compte que quatorze consonnes, cependant, ce petit nombre de lettres n'est qu'apparent, puisque les consonnes gutturales sont représentées par les mêmes signes, et que les sons *b* et *s* sont les mêmes dans l'écriture. Les Mogols ont adopté cet alphabet et s'en servent encore aujourd'hui. Il n'est pas douteux que ces lettres oïgouriques turques ont été empruntées à l'alphabet sabaïque, et surtout au syriaque. — La langue des Turcs de l'Occident se distingue par une construction plus régulière, due à l'influence des Chinois. Quant à son caractère général, elle n'est ni riche ni harmonieuse, mais elle convient aux Ottomans à cause de sa gravité. Les mots turcs sont sonores. On dit que la construction de la langue est régulière, et cet éloge est mérité, car elle s'appuie sur des règles sûres. Elle est simple; le verbe seul varie dans l'usage; mais sa pauvreté est grande. Pour bien comprendre le turc, il faut connaître l'arabe, parce que tous les Turcs étudient cette langue et lui font de nombreux emprunts. L'alphabet des Turcs est le même que celui des Arabes et des Persans : on écrit de droite à gauche, et toutes les lettres se lient; plus elles sont compliquées, plus l'écriture est censée belle. Au lieu de plumes, les Turcs se servent de roseaux (*calamis*), qui leur ressemblent. Cette espèce de roseau se trouve dans les marais du Tigre et de l'Euphrate. Le papier turc ressemble beaucoup à notre parchemin; il vient de Venise. C. L.

OTWAY (Thomas), l'un des plus grands génies dramatiques de la Grande-Bretagne, naquit à Trottin dans le Sussex, le 3 mars 1651. Après avoir achevé ses études au collége de Winchester, il partit pour Londres et s'y fit acteur ; on ignore les motifs qui le jetèrent si jeune dans cette carrière ; toutefois, il se jugea bientôt lui-même incapable de jamais briller sur la scène. Il partagea, du reste, avec Shakspeare cette incapacité pour le théâtre, mais ce point de ressemblance

avec le prince de l'art dramatique ne fut pas le seul, et, de même que l'auteur de *Macbeth*, il fut doué de ces dons précieux du génie qui recommandent son nom à la postérité. Ce fut vers le milieu de l'année 1675, il avait alors 25 ans, qu'il fit paraître sa tragédie d'*Alcibiade*. En 1677, il publia la traduction de *Titus et Bérénice*, de Racine, et celle des *Fourberies de Scapin*, de Molière. Deux ans après parut l'*Amitié à la mode*. Cette dernière pièce surtout obtint d'abord un grand succès, mais lorsqu'on voulut la reprendre, elle fut sifflée à outrance, à cause de son immoralité. On assure qu'Otway était le compagnon chéri de tous les débauchés de son temps, mais ses convives opulents n'avaient pas l'intention de faire plus en sa faveur que de payer pour lui lorsqu'ils étaient ensemble. C'était là que se bornait l'effort de leur générosité : ils voulaient boire et rire, et rien de plus. « Les homme d'esprit, les gens de lettres, dit un biographe d'Otway, n'obtenaient à cette époque d'autres faveur des grands que celle de prendre part à leurs débauches. Sortis de la salle du festin, ils retombaient dans leur situation première, et languissaient livrés à la misère, sans que le rang ni la richesse daignassent leur tendre une main secourable. » Cependant, le comte de Plymouth fit obtenir à Otway une cornette dans son régiment. Otway réussit aussi peu dans la carrière des armes que sur la scène, et se défit de sa commission peu de temps après l'avoir obtenue. Il revint alors à Londres, où il se trouva réduit de nouveau à la dernière indigence. En 1675, il fit représenter son *Don Carlos*, qui obtint un grand succès ; il paraît même que cette pièce fut jouée trente fois de suite, circonstance fort rare à cette époque, où le goût du théâtre n'était pas encore généralement répandu, et où les spectateurs, presque toujours les mêmes, ne pouvaient être attirés que par la variété des représentations. L'*Orpheline*, jouée en 1680, est du petit nombre de ces pièces qui restent, et, en dépit des vicissitudes dramatiques et des changements qu'a subis la scène anglaise, on l'a vue avec plaisir pendant plus d'un siècle. L'*Orpheline* est une tragédie bourgeoise : on y remarque une grande élévation d'idées, de l'élégance dans les expressions ; mais son principal mérite est d'offrir une peinture touchante et vraie des affections du cœur. La même année vit paraître l'*Histoire et la chute de Caius Marius*, où l'on trouve de nombreux emprunts faits au *Roméo et Juliette* de Shakspeare. En 1684, Otway fit représenter successivement la première et la seconde partie de la *Fortune d'un soldat*, deux comédies tout-à-fait oubliées aujourd'hui. Enfin, en 1685, il donna le dernier et le plus beau de ses ouvrages dramatiques, l'un des chefs-d'œuvres du théâtre anglais, sa *Venise sauvée*. Cette tragédie, dont le sujet est emprunté à l'*Histoire de la conjuration de Venise*, par Saint-Réal, n'a jamais cessé de plaire au public ; on la représente très souvent, mais dégagée de quelques mauvaises scènes comiques, que le docteur Johnson blâme avec amertume. Les images en sont fortes et puissantes, et le style d'une énergie prodigieuse. *Venise sauvée*, dont les plus beaux passages se trouvent dans toutes les bouches, est l'œuvre d'un homme dont les conceptions étaient vigoureuses, le pinceau original, et qui, pour connaître la nature, interrogeait son propre cœur. Outre ces pièces, Otway composa un grand nombre de poésies. Cependant ses triomphes n'empêchaient point la misère d'appesantir sur lui sa main de fer. Forcé par le besoin de contracter des dettes, et poursuivi sans pitié par les limiers de la justice, il se réfugia, dit-on, dans un mauvais cabaret à Tower-Hill, et y mourut d'inanition. Un de ses biographes assure que ce fut en avalant avec trop de précipitation un morceau de pain qu'il avait enfin obtenu de la charité publique après un jeûne de plusieurs jours. D'autres prétendent que, poussé par une faim dévorante, il entra dans un café voisin, s'adressa au premier individu qu'il rencontra, et lui demanda un schelling. Celui-

ci lui donna une guinée. Otway courut acheter un petit pain, et fut étouffé par la première bouchée. Pope affirme qu'Otway mourut d'une fièvre qu'il gagna en courant de toutes ses forces après un voleur qui venait de dépouiller un de ses amis. Quelle qu'ait été la cause qui conduisit au tombeau l'auteur de *Venise sauvée*, âgé de moins de 34 ans (le 14 avril 1685), on n'a jamais révoqué en doute que l'indigence et tous les chagrins qui marchent à sa suite n'aient empoisonné l'existence de cet homme de génie, qui ne put combler la mesure de son talent, et que ses compatriotes placent immédiatement après Shakspeare. — La Harpe, qui ne connaissait *Venise sauvée* que par une plate traduction de La Place, a fait un rapprochement entre ce chef-d'œuvre et le *Manlius* de La Fosse, auquel il donne la préférence. La tragédie anglaise fut représentée quinze ans avant la tragédie française, et cette gradation d'intérêt, que La Harpe admire dans la pièce de Lafosse, est due tout entière à Otway, dont l'imitateur n'a jamais dit un mot. *Manlius* est le sujet de *Venise sauvée* transporté dans l'histoire romaine; mais la pièce anglaise a toute la supériorité d'un tableau original; Otway a exprimé avec bien plus de force et de chaleur que Lafosse ces accents de l'amitié, que n'a pu étouffer la trahison. Il y a d'un côté du génie, de l'autre quelques lueurs que déparent trop souvent un style rocailleux, faux et guindé.

RAYMOND DE VÉSICOURA.

OUBLI, manque de souvenir, ce qui est sorti de la mémoire : *oblivio;* on dit qu'une coutume est tombée dans l'*oubli*, que des écrits sont condamnés à l'*oubli*, qu'une belle action sauve un nom de l'*oubli*. « La gloire et la réputation, dit Fléchier, se perdent enfin dans les abîmes d'un éternel *oubli*. » Dans le christianisme, on entend par *oubli des injures* l'action d'oublier les offenses, de les pardonner, de n'en garder aucun ressentiment. L'*oubli des injures* est ordonné par l'Evangile. L'*oubli de ses devoirs*, c'est l'action d'y manquer : Il est des enfants que la liberté a réchauffés dans son sein, qu'elle a nourris de son lait, et qui poussent l'*oubli* de leurs devoirs jusqu'à battre leur mère. L'*oubli de soi-même*, c'est l'abnégation de ses droits, de ses intérêts, de ses affections. L'*oubli de soi-même* n'est une vertu qu'autant qu'on s'occupe beaucoup en même temps des autres. Ils sont rares aujourd'hui les citoyens qui poussent l'*oubli* d'eux-mêmes jusqu'à sacrifier leurs intérêts à ceux de la patrie. Les poètes disent qu'ils sauvent les noms de l'*oubli*, qu'ils les garantissent de l'*oubli*. Ils ont inventé le fleuve Léthé, ou *de l'oubli*, en faveur de la métempsychose.

L'oubli qu'on boit là-bas sur un sombre rivage...
BAIRETT.

— Les anciens croyaient qu'en entrant aux enfers on buvait de l'eau du fleuve Léthé, et qu'elle faisait oublier tout le passé. L'antiquité avait consacré l'*oubli* à Bacchus, pour faire comprendre qu'on doit oublier tout ce qui se dit à table, et dans la liberté de la joie et du vin. Un proverbe grec dit : « Je hais le convive qui a de la mémoire. »

OUBLIE, sorte de pâtisserie légère, fort mince, cuite entre deux fers, et roulée en forme de cornets. Ce mot vient, par corruption, d'*oblaye*, qui a été fait d'*oblata*, dont on s'est servi pour signifier une hostie non consacrée (*v.* bollandistes). On appelait autrefois cette pâtisserie *oblée*, *oublée*, *oblaye*, et ceux qui la fabriquent *oublieurs*, *oblayeurs*. On la trouve ainsi nommée dans des arrêts du parlement fort anciens. Leurs statuts datent de 1270. Les Latins l'ont appelée *nebula*. D'autres l'ont dérivée du latin *obelia*, parce qu'elle ne se serait vendue qu'un obole. On a prétendu qu'elle était connue des Grecs, qui lui avaient imposé ce dernier nom. On lit dans *Paradin*, liv. III : « René, duc de Bar et de Lorraine, qui avait pris le nom de roi de Sicile, ayant été pris à la bataille de Thoulongeon, et mené prisonnier au château de Piracon, sur Salins, et, y demeurant long-temps, peignit de sa main, fort richement et proprement, des

oublies d'or, en la chambre où il tenait prison, voulant signifier que ses gens, qui ne faisaient point de diligence de le faire délivrer, l'avaient du tout oublié. » On servait à certains jours de l'année, dans quelques églises, des *oublies* aux chanoines et aux clercs. Les *oublies* ont été quelquefois une redevance de fiefs, connue sous le nom de *droit d'oubliage*, ou *droit d'oublies*. Les rois de France l'exigèrent comme les autres seigneurs. Ce genre de redevances se consolida plus tard au point de se convertir en gâteaux, connus sous le nom d'*oubliaux*, et même en argent monnayé. Comme la coutume des bourgeois de ce temps était de souper de très bonne heure, les *oublieurs* ou *oublieux* se répandaient le soir dans les rues de Paris, et allaient dans chaque maison offrir ces *oublies* pour dessert, ce qui donnait lieu à de graves abus. Sous le prétexte de tirer au sort des *oublies*, on se livrait à des jeux de hasard qui occasionnaient des pertes considérables. Des escrocs, des filous, des voleurs, des assassins, s'introduisaient dans les maisons vêtus en marchands d'*oublies*. Cartouche (*v.*) avait dans sa troupe un grand nombre d'*oublieux*. La police défendit enfin à ces détaillants de s'introduire de nuit dans les maisons. Ils disparurent insensiblement, et furent remplacés par de plus pacifiques industriels, les marchands et les marchandes de *plaisirs*, courtisans assidus des mamans, et espoir des enfants qui sont sages. X.

OUBLIETTES. On a souvent révoqué en doute l'existence de ce long et mystérieux supplice. Il a fallu qu'une révolution révélât l'intérieur des prisons d'état pour que ces doutes devinssent des certitudes. On n'avait pu jusqu'alors hasarder que des conjectures: les oubliettes datent du moyen âge, mais l'usage s'en était perpétué depuis. La Bastille avait ses oubliettes, mais elles n'étaient point telles que les représentait la tradition populaire. Des auteurs graves avaient raconté que c'était un puits plus ou moins profond dont les parois étaient hérissées de faux aiguës et saillantes; le corps de la victime, déchiqueté dans tous les sens dans, sa chute, tombait en lambeaux au fond du puits. On affirmait qu'un puits semblable existait à la Bastille, et tout Paris a pu parcourir, explorer, tous les cachots souterrains; d'autres prisons d'état ont subi les mêmes investigations, et la tradition n'a point été confirmée. Ces puits auraient-ils été comblés ou entièrement détruits à des époques plus ou moins rapprochées de la fin du XVIII[e] siècle? On n'en est encore à cet égard qu'à des probabilités. Les *oubliettes*, ainsi que leur nom l'indique, étaient des cachots où l'on enfermait des prisonniers destinés à périr; du pain grossier et de l'eau étaient leur unique aliment; l'aspect du jour leur était interdit; leur dernier soupir devait s'exhaler dans leur cachot. C'était l'*in pace* des prisons claustrales, des juridictions épiscopales, le *carcere duro* de l'Espagne. On a trouvé dans les cachots souterrains de la Bastille, lors de son entière démolition en juin 1790, quatre squelettes enchaînés: ils ont été inhumés dans le cimetière de la paroisse Saint-Paul. Froissard dit « que les Parisiens, après avoir enfoncé les portes du Fort-l'Évêque en 1382, y délivrèrent Hugues Aubriot (*v.* ce nom), lequel était, par sentence, condamné à la prison qu'on dit des *oubliettes* (*Chroniques françaises*, liv. II, ch. 114). » Charpentier cite dans son *Glossaire* des lettres de rémission de 1374, portant que plusieurs prisonniers condamnés à la peine des *oubliettes* s'échappèrent de la prison de l'official de Paris. Il dit ailleurs que plusieurs prisonniers furent jetés dans les *oubliettes* de la tour de l'évêque de Bayeux. Abélard avait été emprisonné dans un de ces cachots (*in pace*) des prisons de l'abbaye Saint-Denys par ordre de Suger (*v.* Gervaise, *Histoire de Suger*) [*v.* Suger]. Suivant Sauval, il existait dans les prisons de Saint-Martin-des-Champs une tour appelée de Vertbois, située au coin de la rue de ce nom, « où les religieux de Saint-Martin ont mis autrefois des moines convaincus de quelques crimes, mais c'était sous terre, avec un peu

de pain et d'eau. Chaque abbaye, chaque couvent, avait ses prisons. » Bicêtre et la Conciergerie du Palais ont encore des cachots qui furent le théâtre de cet infernal supplice. La partie de la Conciergerie appelée le *Grand-César*, longtemps inhabitée, n'a été ouverte qu'à l'époque où le bagne d'Anvers a été évacué sur Paris; on y remarque un cachot noir dont l'entrée est très basse, la voûte si peu élevée qu'un homme de taille ordinaire ne peut se tenir debout; au milieu se trouve un énorme anneau de fer. Les malheureux condamnés aux *oubliettes* y mouraient sans que rien pût indiquer leur nom et l'époque de leur emprisonnement et de leur mort. L'ordonnance royale portant réglement pour le régime intérieur de la Bastille autorisait le lieutenant-général de police à substituer sur les écrous et les actes de décès de faux noms aux véritables noms des prisonniers (*v.* BASTILLE). Le secret est une horrible torture morale, mais du moins elle a un terme; et si le prisonnier succombe son nom et sa mort ne sont pas un mystère. Sa famille et ses amis ne sont pas réduits à adresser leurs prières funèbres *manibus ignotis*.

OUBLIETTES (style familier). Faire passer par les *oubliettes*, emprisonner secrètement, tourmenter et même faire périr par un cruel supplice un prisonnier dans l'intérieur de sa prison. — *Mettre aux oubliettes*, jeter au rebut et reléguer indéfiniment dans un carton une lettre, une pétition auxquelles on ne veut pas répondre. DUFEY (de l'Yonne).

OUDINOT (CHARLES-NICOLAS), duc de Reggio, maréchal de France, grand'-croix de la Légion-d'Honneur, membre de la chambre des pairs, naquit le 26 avril 1767 à Bar-sur-Ornain. Son père appartenait à une honorable famille de commerçant; le jeune Charles lui-même était destiné à cette carrière: mais son goût pour les armes rompit les projets de ses parents, et, à seize ans, il prit du service dans le régiment de Médoc. Cédant à la volonté de son père, il quitta ce corps en 1787. En juillet 1789, Bar-sur-Ornain, tourmenté par une émeute populaire, dut le rétablissement de sa tranquillité au brave Oudinot, qui, avec quelques amis, se précipita au milieu du tumulte, en saisit les chefs et les livra aux mains de la justice. — Oudinot avait adopté le principe de la liberté nationale; il voulait sa patrie grande, forte, indépendante; aussi reprit-il son sabre avec bonheur comme commandant du troisième bataillon de la Meuse. Chargé de la garde du fort de Bitche, il défendit vaillamment le poste qui lui était confié. En septembre 1792, il repoussa l'attaque des Prussiens qu'il poursuivit pendant trois lieues, et auxquels il fit 700 prisonniers. Nommé, pour ce beau fait d'armes, chef du régiment de Picardie, dont le colonel venait d'émigrer, il remplit alors un glorieux devoir de conciliation. Le corps d'officiers, peu ami de la révolution, voulait faire comme l'ancien colonel, c.-à-d. émigrer; d'un autre côté, les soldats, irrités contre l'esprit aristocratique de leurs chefs, menaçaient de se mutiner. Dans ces circonstances difficiles, Oudinot fit venir les soldats agitateurs et les officiers les plus prononcés; il les harangua avec l'accent d'un homme d'honneur, évoqua devant eux les grandes images de la gloire, et finit par leur faire jurer, aux uns, de ne quitter jamais les drapeaux de la France, aux autres, d'obéir à des chefs braves et fidèles. — Le 14 prairial an II (2 juin 1794), attaqué près de Morlenter par dix mille hommes de troupes ennemies, le colonel Oudinot soutint le choc avec son seul régiment, depuis quatre heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et effectua sa retraite sans se laisser entamer par la cavalerie ennemie. Promu, en récompense de cette action, au grade de général de brigade, il marcha sur Trèves, dont il s'empara, par une manœuvre hardie, le 19 therm. an II, après avoir eu la jambe cassée. Il garda le commandement de cette ville jusqu'au 25 fructidor an III, époque à laquelle il alla rejoindre l'armée de Rhin-et-Moselle. Dans une attaque de nuit sur Nackerau, le

26 vendémiaire an III (18 octobre 1795), blessé de cinq coups de sabre, il fut fait prisonnier, et resta cinq mois entre les mains des Autrichiens. Rendu par échange, il rejoignit l'armée à Pforzheim. Ayant passé sur la rive gauche du Danube, il entra dans Nordlingen, Donnawerth et Nenbourg. — Au blocus d'Ingolstadt, il soutint tous les efforts du général Latour; il eut la cuisse percée d'un coup de feu, et reçut encore plusieurs coups de sabre, nobles et glorieuses blessures. Après quelques jours d'un indispensable repos, il revint à l'armée, qui se trouvait à Ettenheim : là, quoique affaibli par ses blessures ouvertes, et le bras encore en écharpe, il conduisit plusieurs charges décisives, et, à la tête des septième de hussards, dixième et dix-septième de dragons, il fit mettre bas les armes à plusieurs bataillons. Il se distingua également à la prise du pont de Manheim. Employé à l'armée du Danube, il combattit à Feldkirch le 3 germinal, et s'empara quelques jours après de Constance, défendue par le prince de Condé. Général de division le 23 prairial an VII, il contribua beaucoup au gain de la bataille de Zurich, le plus beau jour peut-être de la belle carrière de Masséna. Oudinot reçut une balle à travers la poitrine dans cette lutte de géants, qui anéantit la fortune de Sowarow et préserva la France d'une invasion étrangère. Devenu chef d'état-major général de l'armée, il continua de servir en cette qualité à l'armée de Masséna en Italie. Au siége de Gênes, il eut sa part de gloire dans cette page héroïque de notre histoire; deux fois, sur un esquif fragile, il traversa la ligne des vaisseaux anglais pour aller porter au général Suchet les ordres du défenseur de Gênes. Le héros de Zurich, qui se plut constamment à reconnaître les qualités guerrières de son chef d'état-major, exprimait en ces termes au gouvernement son opinion sur Oudinot : « Je n'ai pas d'expression pour donner une idée de l'activité, du patriotisme et de la haute intelligence avec lesquels le général Oudinot m'a secondé en Suisse et en Italie; il était partout et à tout; il n'a pas seulement conquis mon estime et mon attachement, il a droit à la reconnaissance publique. » En 1800, chef d'état-major général de l'armée d'Italie, il servit sous les ordres de Brune. Le succès de la bataille de Pozzola et du passage du Mincio est dû à l'intrépide Oudinot, auquel Bonaparte, au nom de la nation, fit cadeau d'un sabre d'honneur et d'un canon repris sur les Autrichiens par le brave chef d'état major. Cette pièce décore aujourd'hui la retraite du guerrier. Ces deux victoires furent suivies de la paix; le général Oudinot vint porter à Paris la convention signée à Trévise entre Brune et Bellegarde. En 1805, Bonaparte ayant formé un corps d'élite composé de seize mille grenadiers et voltigeurs réunis, en donna le commandement au général Oudinot, qu'il nomma grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Etant donc parti du camp de Boulogne avec ces braves, pour les glorieux combats de la campagne d'Allemagne, il traversa, sans s'arrêter, Vienne conquise, pour se porter sur le pont du Danube, qui était défendu par 180 bouches à feu et couvert de combustibles. Le péril était immense : un coup de canon tiré pouvait faire verser des flots de sang. Un canonnier allait baisser la mèche qu'il tenait allumée. Oudinot se précipite sur lui, et arrache le boute-feu. Cet intrépide courage décida l'affaire : Autrichiens, canons, tout resta prisonnier : le camp se composait de plus de 4,000 attelages. La bravoure d'Oudinot se signala encore à Wertingen, à Armstetten. Il fut blessé en poursuivant l'ennemi après l'affaire d'Instersdorff. Il se rétablit promptement à Vienne; et la victoire le trouva à la tête de sa belle division aux champs d'Austerlitz. Il s'est lié au souvenir de cette grande journée, que la gloire a, dans nos fastes, écrite en lettres d'or. — Chargé en 1806 de prendre possession des cantons de Neuchâtel et de Valengin, il reçut de la première de ces villes une épée avec cette inscrip-

tion : *La ville de Neufchâtel au général Oudinot*, 1806. Les folles espérances de la Prusse ranimèrent la guerre; Iéna nous vit paraître et triompher. Oudinot entra dans Berlin le 25 octobre. De cette ville, il se rendit en Pologne, où il décida le sort de la bataille d'Ostrolenka. Napoléon, fier de son général, le nomma comte, et lui donna une dotation d'un million. Il se rendit avec une forte division au siége de Dantzick, que pressait Lefebvre; la ville capitula le 24 mai. Le 14 juin, le général Oudinot soutint pendant 12 heures le choc de toute l'armée russe et tua trois ennemis de sa propre main. Sa division souffrit cruellement; mais il parvint à donner à l'armée française le temps d'accourir pour remporter cette victoire de Friedland, qui amena la paix de Tilsitt, où la Russie se courba devant nos aigles triomphantes. Après cette affaire, Napoléon, arrivé sur le champ de bataille couvert de morts, au milieu desquels Oudinot s'élevait comme Léonidas, s'écria avec émotion : « *Général, vous avez fait des prodiges, et quand vous êtes quelque part il n'y a plus rien à craindre que pour vous.* » C'est ce moment qu'Horace Vernet a saisi dans son tableau de la bataille de Friedland. — En 1808, Oudinot eut le gouvernement d'Erfurth, où tous les souverains qui se réunirent en congrès le complimentèrent sur ses succès et sur sa bravoure. A la tête de ses intrépides grenadiers, Oudinot, dans la campagne de 1809, forma l'avant-garde de l'armée jusqu'à Vienne, où il entra seul avec son état-major, avant la capitulation de la place. Il prit une part des plus actives à cette sanglante bataille d'Essling où l'on s'étonne qu'il n'ait eu que deux chevaux tués sous lui et une blessure légère. Le souvenir d'Essling rappelle la mort de Montebello. Le 10e bulletin, à l'occasion du remplacement de cet illustre maréchal, dit: « L'empereur a donné le commandement du deuxième corps au comte Oudinot, général éprouvé dans cent combats, où il a montré autant d'intrépidité que de savoir. » Dans cette terrible bataille de Wagram, si meurtrière, Napoléon le nomma maréchal de l'empire, et lui conféra le titre de duc de Reggio, auquel il attacha cent mille francs de rentes. — Au commencement de 1810, il fut chargé de prendre possession de la Hollande; il sut concilier son devoir avec les justes égards dus à un roi homme de bien. La conduite du maréchal fut approuvée par toute la Hollande; Amsterdam lui fit don d'une épée; les magistrats la décernèrent, non au général, mais bien au gouverneur probe et désintéressé. En 1812, le duc de Reggio joignit la grande armée à Munster, où il prit le commandement du douzième corps, pour le diriger sur Berlin, dont il fut le gouverneur pendant deux mois. De cette ville, il se rendit en Pologne, prit part aux combats de cette mémorable campagne; au passage de la Dwina surtout, il se distingua particulièrement. Le 17 août blessé très grièvement à l'affaire de Polotzk, il se vit forcé d'abandonner au brave Gouvion-Saint-Cyr le commandement du douzième corps. C'est à Wilna, où on l'avait tranféré, qu'il apprit nos revers et la mise hors de combat de son successeur. Aussitôt, quoique très faible encore, il rejoignit son corps, réduit à 5,000 combattants. Avec cette poignée de braves, il battit cependant les troupes de Lambert à Borisow (23 nov.), vainquit encore à Studzianka, et passa la Bérésina. Blessé dans cette affaire, on l'avait transporté quatre lieues en avant du champ de bataille, à Plettchenitzio, où il faillit devenir la proie d'un tourbillon de Cosaques. Barricadé dans sa demeure, aidé du courage de quelques officiers, de ses aides-de-camp et de ses domestiques, il leur résista assez long-temps pour donner à l'avant-garde française le temps de dégager son brave général, épuisé par ce dernier trait de vaillance. La guérison de cette nouvelle blessure, au milieu de tant d'honorables cicatrices, fut longue. Oudinot reparaît néanmoins dans la campagne de 1813; le corps qu'il commandait contribua particulièrement à la

victoire de Bautzen. Contraint à Gross-Beeren de battre en retraite devant le prince royal de Suède, il combattit sous les ordres de Ney devant Interbock, où ils éprouvèrent de grandes pertes; à Leipzik, le maréchal Oudinot commanda deux divisions de la jeune garde, qui se couvrirent de gloire. Chargé de protéger la retraite, il tomba malade du typhus à Hanau, d'où on le transporta à Bar-le-Duc. Le maréchal prit part à la glorieuse et fatale lutte de 1814 : il se distingua à Brienne, à Champ-Aubert, à Nangis; mais il ne put arracher la victoire dans le combat de Bar-sur-Aube, où triompha la force du nombre. Blessé encore au combat d'Arcis, rien ne put le décider à quitter le champ de bataille, et quand Napoléon trompé se laisse emporter vers Saint-Dizier, il veut avoir avec lui les troupes d'Oudinot. Connaissant toute l'influence de ce guerrier sur ses concitoyens, il le pousse vers Bar-le-Duc, certain que la Lorraine se lèvera à sa voix. Mais il était trop tard. La bataille de Paris et ses conséquences sont encore présentes à nos souvenirs. — Profondément touché de la catastrophe de Napoléon, le duc de Reggio, plein de respect pour de si grandes infortunes, ne se sépare pas un instant de l'empereur à Fontainebleau, et ne se décide à le quitter qu'après son départ pour l'île d'Elbe. Oudinot se dévoua franchement à la cause royale, et fut nommé gouverneur de la troisième division militaire, ministre d'état, pair de France et colonel général des grenadiers et chasseurs royaux; abandonné par eux, au retour de l'île d'Elbe, il se retira dans ses terres, et ne prit aucune part aux événements des cent-jours. Au second retour des Bourbons, il fut investi du commandement de la garde nationale de Paris, nommé major-général de la garde royale, grand' croix de l'ordre royal de Saint-Louis, chevalier du Saint-Esprit, etc. — Il fit en Espagne la campagne de 1823, qui mit fin au pouvoir des cortès, et replaça sur le trône un roi parjure, qui se montra peu reconnaissant et peu digne de ce que la France avait fait pour lui. — Le maréchal duc de Reggio, comblé de faveurs par la restauration, a dû conserver une affectueuse gratitude pour les bienfaits qu'il en a reçus; il l'avait loyalement servie dans la prospérité; il la respecte dans son infortune; mais, pair, maréchal de France, il se devait avant tout à son pays, et il s'est franchement rallié au gouvernement que la France s'est donné. — Le duc de Reggio avait supporté sans murmure et sans regrets la perte d'une partie de cette grande fortune, si glorieusement acquise, si chèrement payée; la mort de son fils, le colonel Oudinot, tué à Muley-Ismael, a brisé son cœur paternel. Il commandait l'avant-garde le 26 juin 1835 au milieu d'une forêt, dans un long défilé. Nos troupes étaient assaillies par des nuées d'Arabes, elles commençaient à s'ébranler. Une action d'audace étant nécessaire pour le salut de tous : *En avant*, s'écrie le colonel, *l'honneur du régiment nous en fait un devoir*. Son allocution et son exemple électrisent la poignée de cavaliers qui l'entourent; il charge à leur tête plus de 1,200 fantassins arabes, les met en déroute et tombe d'une mort glorieuse, frappé d'une balle à la tête. Deux officiers mirent pied à terre sous le feu le plus meurtrier et retirèrent de la mêlée le corps de leur brave colonel; un maréchal-des-logis arabe l'emporta sur son cheval, et ses dépouilles mortelles furent inhumées sur les bords du Syg. — Son frère, le général marquis Oudinot, eut la gloire de le venger. Il fut placé à la tête de la première brigade du corps expéditionnaire de Mascara, formant l'avant-garde. Le maréchal Clauzel, arrivé au lieu où le brave colonel avait été frappé, fit battre au champ en l'honneur des victimes du 26 juin; et le général exprima, dans une courte allocution au corps de sa brigade, les émotions qu'il éprouvait comme soldat et comme frère. Plus tard, près du vaste marabout de Sidi-Embarech, atteint d'une balle à la cuisse, il ne voulut descendre de cheval qu'après avoir vu

l'ennemi repoussé sur tous les points et l'avoir débusqué de toutes ses positions. Cette journée fut décisive pour le reste de la campagne, et le maréchal put, sans de nouveaux obstacles, établir les bivouacs du corps expéditionnaire sur les bords de l'Habra. Trois jours après, l'armée était dans Mascara, et, malgré sa blessure, le général Oudinot, investi du commandement de la première et de la deuxième brigade, les ramenait victorieuses à Mostaganem. — Voilà de quels dignes fils le maréchal Oudinot s'honore. Pour lui, éloigné du monde et des affaires, il n'a plus fait que de rares et courtes apparitions à la chambre des pairs, et n'a guère quitté sa magnifique retraite de Jean-d'Heures : là, entouré de sa famille, visité par les nombreux amis qui lui sont restés fidèles, occupé des soins d'une grande exploitation rurale et industrielle, au milieu des glorieux souvenirs de sa vie militaire, le vieux guerrier jouit auprès d'une compagne, bonne, douce, aimable, de ce repos accompagné de dignité dans lequel un ancien faisait consister le bonheur du sage. —Le château et le parc de Jean-d'Heures méritent d'être visités par le voyageur curieux : la beauté du site, la papeterie mécanique, les forges alimentées par la belle rivière qui le traverse, la riche collection d'armes de toute espèce, de tous les pays et de toutes les époques, qui en décorent la longue galerie, donnent un caractère vraiment princier à cette noble demeure. ALBERT DEVILLE.

OUDRY (JEAN-BAPTISTE), peintre et graveur, né à Paris en 1686, mort dans la même ville le 1er mai 1755, était élève de Largillière (*v.*). Il retint de ce maître des principes sûrs pour le coloris, principes qu'il développa avec un rare talent dans une séance de l'académie de peinture, dont il était membre. Il peignit d'abord l'histoire, le portrait, le paysage et les fleurs, et se fit ensuite une réputation par ses tableaux de chasse et d'animaux. On connait son talent supérieur dans ce genre. Ses compositions, admirablement entendues, sont de la plus exacte vérité. Il fit pour Louis XV des *chasses* qui ornaient diverses demeures royales, entre autres le *Château de la Muette*. Le Musée en possède encore deux : *La chasse au loup* et *La chasse au sanglier*. Oudry connaissait si bien la magie de son art qu'il s'est exercé plusieurs fois à peindre des objets blancs sur des fonds blancs; et ces tableaux sont d'un bon effet. Il eût pu réussir dans l'histoire : nos pères, qui ont vu ses tableaux en ce genre, l'assurent du moins. Ils citent de lui, comme sujet chrétien, une magnifique crèche qui ornait le chœur de l'église St.-Leu, à Paris. Oudry a gravé ses propres tableaux ; mais son œuvre le plus estimé est une suite de dessins pour les *Fables de La Fontaine*, en 4 vol. in-folio (Paris, 1755). X.

OUESSANT (Ile d' [Finistère]). *Urantus*, *Uxantisina*, île de l'océan, en face du Conquêt, arrondissement de Brest, dans la partie septentrionale de l'ancien pays de Cornouailles, appelée le *Léonais*. C'est la principale de sept îles formant un petit archipel qui se dessine à l'entrée de la rade de Brest. Cette île a été érigée en marquisat en 1597, en faveur d'une branche de la maison Jourdiac-Rieux. Les abords en sont escarpés et d'un accès difficile. Un fanal a été établi pour éclairer les vaisseaux sur cette côte. Ouessant est le siége d'un syndicat de l'inscription maritime du quartier du Conquêt. L'état y entretenait autrefois une compagnie de canonniers garde-côtes sédentaires; un château et quelques hameaux sont habités par une population d'environ 1,200 âmes. La longueur de l'île est d'une lieue et demie, sa largeur d'une lieue, son circuit de trois. Les habitants s'occupent de pêche, et y élèvent une race de chevaux de petite stature, mais vigoureux. L'île d'Ouessant a une justice de paix, et fait partie de l'arrondissement de Brest. Au commencement de fructidor an IX (août 1801), un brigantin, chargé de vivres pour l'escadre anglaise, fut pris aux atterages de l'île ; l'équipage fut conduit prisonnier à Brest (*v.* BREST et OUESSANT

[;Combat d']). Ce nom d'*Ouessant* est commun à toutes les petites iles de cet archipel breton; on les désigne sous le titre collectif d'*Iles d'Ouessant*. Ces parages sont célèbres par le combat entre la flotte française commandée par D'Orvilliers et la flotte anglaise sous le commandement de Keppel, le 27 juillet 1778.

Dufey (de l'Yonne).

OUESSANT (Combat d'). Le 7 février 1777, un traité d'amitié et de commerce fut signé entre la France et les États-Unis d'Amérique. Ce traité, communiqué au cabinet de Saint-James par le marquis de Noailles, devait être regardé comme une déclaration de guerre, et en effet les deux puissances rappelèrent réciproquement leurs ambassadeurs. La France désirait la guerre, car elle avait à venger le honteux traité de Paris et un siècle entier de revers maritimes. — Notre principal espoir consistait dans la flotte de Brest, forte de 32 vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile. L'expérience et la capacité du comte d'Orvilliers, commandant de l'escadre; du comte de Guichen, de Lamothe-Piquet, d'Hector et de Bougainville, inspiraient également une grande confiance; les hostilités commencèrent par l'admirable combat de notre frégate la *Belle-Poule*, de 26 canons, contre l'*Aréthuse*, de 60 environ. — Le 8 juillet, la ville de Brest fut témoin d'un spectacle imposant, qui avait attiré un grand nombre de spectateurs : c'était la sortie de 32 magnifiques vaisseaux de ligne et de 15 frégates ou autres bâtiments. L'amiral anglais Keppel venait de rentrer dans Plymouth avec la plus forte des escadres anglaises. Il en sortit le 12 avec 30 vaisseaux de ligne, dont 7 à 3 ponts. Le 23, les deux flottes furent en vue à 30 lieues d'Ouessant, et à la même distance des iles Sorlingues. Deux vaisseaux français, s'étant imprudemment éloignés, tombèrent sous le vent de l'escadre anglaise; l'amiral Keppel les fit poursuivre, mais ils prirent chasse heureusement, et rejoignirent la flotte. Le 24, l'escadre française s'était rapprochée à 15 lieues d'Ouessant, par un temps très brumeux. Vers 4 heures du soir, au moment d'une éclaircie, les vigies crièrent: *Voiles étrangères!* Tous les équipages montèrent sur les ponts et purent apercevoir un grand nombre de vaisseaux en panne à 3 lieues environ, et un peu sous le vent. Aussitôt, le comte d'Orvilliers augmenta de voiles, signala sa ligne de bataille, et ordonna au *Dauphin-Royal*, vaisseau de tête, de porter droit sur le centre des ennemis. L'exécution fut prompte, sans embarras, ni confusion, et on put voir à l'air calme et résolu des marins que nous avions à cœur de venger l'ancienne injure de l'échaufourée de Conflans. L'escadre anglaise se refusa à un engagement immédiat; elle forma sa ligne aux mêmes amures que nous et à peu près à même voilure. Vers le coucher du soleil, nos vaisseaux de tête n'étaient plus qu'à 3 ou 4 milles des serre-files anglais, quand l'amiral français leur fit le signal de virer vent-devant, tous ensemble, en échiquier. — Le signal d'exécution, amené trop tard peut-être, ne fut distingué ni par le *chef de file* ni par le *Duc-de-Bourgogne*, de 80 canons, qui continuèrent la même bordée; puis, n'apercevant plus rien derrière eux, ils firent fausse route, et s'éloignèrent du gros de la flotte. Le vicomte de Rochechouart, à bord du *Duc-de-Bourgogne*, jugea prudent de gagner le premier port, et se réfugia à Brest sans obstacle. Le marquis de Nieul sur le *Dauphin-Royal*, manœuvrant plus habilement, rejoignit l'escadre le 25 au matin, et reprit son poste à la vue des deux flottes.— Le vent étant devenu très fort et la mer très houleuse, l'amiral français pensa que, s'il attaquait au vent, les batteries basses de plusieurs de nos petits vaisseaux seraient noyées, et il se décida à faire une simple contre-marche, vent-arrière, dirigé vers l'ennemi, mais sans dessein toutefois d'engager la bataille ce jour-là. Avant la nuit, notre flotte revira encore tout à la fois comme elle avait fait la veille. — Le 26, même vent, même mer, même raison de ne pas attaquer au vent, et mêmes manœu-

vres. — Le 27 au matin, l'ennemi se trouva à 4 milles, encore un peu sous le vent, mais en avant de notre avant-garde. Le vent ni l'état de la mer n'ayant encore changé, le comte d'Orvilliers ordonna, comme les deux jours précédents, une évolution de contre-marche par mouvement successif, mais, cette fois, il la fit exécuter dans un sens opposé à la route des Anglais, qui continuèrent à serrer le vent. Nos deux premières divisions venaient d'accomplir cet ordre, et déjà la troisième, commandée par le duc de Chartres, allait suivre les autres, lorsque la flotte anglaise, virant de bord tout entière, se couvrit de voiles, serra le vent sans garder aucun ordre, et s'efforça d'attaquer la queue de l'escadre française, au moment où elle commençait le mouvement commandé par l'amiral. Ses premiers vaisseaux étaient déjà parvenus à portée de canon lorsque le comte d'Orvilliers donna l'ordre aux vaisseaux de la troisième division, qui n'avaient pas encore viré, de continuer le même bord en serrant le vent, et à ceux des autres escadres de virer vent devant à la fois, pour former la ligne sur l'arrière-garde, qui devenait ainsi avant-garde. En exécutant ce signal, la *Ville-de-Paris* manqua son évolution et dériva à deux encâblures au moins. La flotte anglaise, qui avait chassé à toutes voiles sans conserver d'ordre, trouva, au moment même d'engager le combat, notre troisième division (ou escadre) serrée et établie au plus près du vent, et présentant un front de batteries formidables qu'elle ne pouvait plus mettre entre deux feux, comme elle l'avait projeté. Elle se vit donc dans la nécessité *d'arriver tout plat* et de s'éloigner par conséquent de notre nouvelle avant-garde pour se développer et refaire sous le vent une nouvelle ligne de bataille. Dans cette position, le comte d'Orvilliers, profitant de son avantage, ordonna au reste de la flotte de courir *largue* de deux quarts, et sous petites voiles, autant pour aider les batteries basses de ses petits vaisseaux que pour rallier la *Ville-de-Paris*, toujours dérivée, et enfin pour combattre de plus près des ennemis d'une bravoure incontestée, mais très déconcertés dans leurs desseins. Dans ce moment, les deux armées navales occupaient un espace de trois lieues. Trois divisions formaient la ligne française. L'avant-garde, composée de 9 vaisseaux, était sous les ordres du comte Duchaffaut, qui montait la *Couronne*, de 80 canons; le comte d'Orvilliers occupait le centre, à la tête de 9 vaisseaux, et montait la *Bretagne*, de 110 canons; enfin, la troisième escadre, où se trouvait le brave Lamothe-Piquet, était également composée de 9 vaisseaux, sous les ordres du duc de Chartres. Le prince avait établi son pavillon à bord du *Saint-Esprit*, de 80 canons. Une partie de l'avant-garde put seule entrer d'abord en action et soutint le feu de l'ennemi pendant environ trois quarts d'heure. Le vaisseau le *Saint-Esprit* prit la part la plus brillante au combat. En suivant sur un plan les manœuvres ci-dessus, on verra la flotte anglaise, au lieu d'attaquer nos vaisseaux de queue, forcée de défiler devant nos escadres du centre et de l'arrière-garde, de beaucoup plus près et plus long-temps que devant l'avant-garde dont elle s'était principalement éloignée, et on en conclura qu'à mesure qu'elle nous prolongeait, le combat devenait plus opiniâtre et plus meurtrier; aussi notre dernière division a-t-elle soutenu le plus grand effort de l'ennemi. Le général comte Duchaffaut, qui la commandait, était vivement engagé depuis plus d'une heure lorsqu'il observa que déjà trois vaisseaux anglais s'étant hasardés à passer entre notre ligne et la *Ville-de-Paris*, venaient résolument attaquer ce navire *au vent*, pendant qu'il opposait une résistance héroïque aux nombreux navires qui l'attaquaient *sous le vent*. Ce brave officier n'hésita pas, tout en continuant de répondre au feu de ses adversaires, d'arriver avec son *matelot d'avant* au secours de la *Ville-de-Paris*, qui fut ainsi promptement délivrée. Un biscayen, parti d'un des bâtiments anglais qui venaient de se mettre

en retraite, blessa grièvement au bras le comte Duchaffaut. Après environ deux heures d'engagement, les deux armées navales s'étant plus ou moins vite prolongées, se séparèrent en continuant le combat à bord opposé, s'arrêtèrent à peu près en même temps à trois milles environ l'une de l'autre. Pour les yeux les moins exercés, il fut évident que les Anglais avaient plus souffert que nous, et cela devait être ainsi, si l'on songe à la confusion de leur première attaque.— Cependant les deux flottes, placées à peu près également sous la perpendiculaire du vent, repassaient leurs manœuvres courantes et s'occupaient de réparer à la hâte leurs avaries. Peu de temps après, l'amiral d'Orvilliers fit hisser à tous les mâts de la flotte le signal de se former de nouveau en bataille, car il venait de recevoir l'avis par le vaisseau le *Saint-Esprit* qu'une division rouge du contre-amiral Robert Harland était revirée et portait droit sur nous. Les vaisseaux de l'escadre française se formèrent en ligne sur le *Saint-Esprit* par rang de vitesse, sans égard au poste désigné. Ce mouvement fut exécuté aux cris de *Vive le roi!* avec une admirable précision. Jamais, dans si peu de temps, on n'avait vu se former une ligne de bataille plus serrée, plus égale, et marchant à l'ennemi dans un plus bel ordre. Sir Robert n'attendit pas la fin du déploiement; il se replia promptement sur sa flotte, qui, elle-même, commença sa retraite à toutes voiles. Nos frégates l'aperçurent le lendemain à l'ouvert de la Manche, faisant route vers Plymouth, où elle rentra effectivement le 29 et le 30. Alfred Legoyt.

OUEST, ou couchant, est un des quatre points cardinaux du globe et du ciel, qui divise l'horizon rationnel en quatre parties égales. C'est une ligne tracée dans l'horizon, perpendiculaire à la ligne méridienne. Cette dernière va, comme l'on sait, du pôle nord au pôle sud. L'ouest est encore le point d'intersection de l'équateur avec l'horizon. L'ouest est toujours à la gauche de celui qui regarde le nord, et à la droite de celui qui regarde le midi. L'ouest est du côté où le soleil et les astres se couchent. L'ouest vrai enfin est le point du coucher du soleil au jour des équinoxes. Ce mot vient du saxon *west*; mais, d'où vient lui-même ce mot saxon? Voici une petite légende scandinave assez bizarre qui l'expliquerait. «Les Celtes, dit l'Edda(*v.*), firent du crâne du géant Ymer la calotte du ciel, ils le posèrent de tout côté sur la terre en le divisant en quatre parties égales. Ils placèrent un nain à chaque angle, et ces nains se nommèrent Est, Ouest, Sud et Nord.» Une étymologie plus poétique et plus brillante serait celle-ci, tirée des trois mots latins *est*, *ubi est?* L'homme émerveillé, se tournant vers le soleil levant, se serait écrié, *il est là!* Puis, le soir, vers le soleil couchant, *où est-il?* Les Hébreux appelaient ce point cardinal *akor* (le point postérieur), par rapport à la coutume des Orientaux et des premiers hommes de se tourner, à leur réveil, vers le soleil levant, et souvent d'adorer cet astre, l'Orient s'appelant, par analogie chez eux *kedem* (le devant). Tous les chevets et les maître autels des églises chrétiennes font encore face à l'orient, et leurs entrées ou portes à l'occident où à l'ouest. Les Grecs nommaient l'ouest *dusis* (le coucher). Ouest est aussi applicable au vent qui vient de ce côté où de cette plage : on dit le vent d'*ouest* a soufflé toute la journée. Dans la rose des 32 vents, *ouest*, marqué par un O, est un des quatre vents principaus. On y compte O.-S.-O., O. ¼ S.-O., O. ¼ N.-O., O.-N.-O. La plage sur le compas est ainsi divisée : O. 270°, O.-S.-O. 247° ½, O. ¼ N.-O. 281° ¼, O.-N.-O. 292° ½. Sous le rapport maritime, si le vaisseau navigue toujours *ouest* sous l'équateur, sa route sera un arc de l'équateur, et par conséquent le plus court chemin entre deux endroits situés sous cette ligne. Si le vaisseau, en-deçà ou au-delà de l'équateur, navigue constamment *ouest*, il décrira une parallèle à cette ligne. Le vent ouest fut appelé par les Hellènes *Zéphuros* (Zéphyre), celui qui porte la vie; et par les Latins *Favonius* (Le ré-

chauffant. Ils nommaient *Iapyx* le vent ouest-nord-ouest qui soufflait de la pointe méridionale de l'Italie: il devait son nom à Iapyx, un fils de Dédale exilé dans ces parages. Ce vent était favorable à ceux qui, partant du port de Brindes, faisaient voile ou pour l'Égypte ou pour la Grèce. Il soufflait continuellement en poupe jusque au-dessus du Péloponèse (auj. la Morée). C'est ce vent qui porta en Grèce le vaisseau de Virgile, et qu'Horace, les larmes aux yeux, conjure de déposer sain et sauf, sur les rives helléniques, cette plus chère moitié de son ame! ce sont les tendres expressions du poète. DENNE-BARON.

OUI, adverbe ou particule d'affirmation, qui est tout l'opposé de *non*, particule de négation. *Oui* est l'expression verbale la plus brève et la plus positive du consentement; il signifie, suivant l'occasion, *je l'avoue*, *il est vrai*, *j'y consens*, *je le veux bien*. Suivant l'étymologiste Ménage, *oui* vient des deux mots latins *hoc est* (c'est cela, c'est cela même). On disait autrefois *oc* pour *oui* dans une grande partie de la France (*v.* LANGUE D'OC). De ce mot d'*oc* se serait formé, par des altérations successives, celui d'*oce*, et enfin celui d'*oui*. C'est de ce même mot *hoc* ou *oc*, employé pour *oui*, qu'est venue cette locution proverbiale : cela vous est *hoc*, c'est-à-dire cela vous est assuré. Dans les mots qui précèdent le mot *oui*, si ces mots sont terminés par une consonne, cette consonne finale ne se lie pas. Si c'est une voyelle qui est devant *oui*, elle ne s'élide pas plus que si *oui* commençait par un *h* aspiré, excepté peut-être dans *je dis qu'oui* et non pas *que oui*. *Oui* s'emploie aussi substantivement, comme dans ces exemples : cet homme dit tout aussi aisément le *oui* que le *non*; c'est à son grand regret qu'il a prononcé ce *oui là*. Quelquefois, on augmente la signification du mot *oui* en y joignant d'autres particules, c'est aussi un moyen de lui donner une tournure ironique, comme quand on dit : *oui-dà*, *oui vraiment*, *oui certes*, *oui ma foi*, etc. *Oui* témoigne aussi très souvent de la surprise, de l'admiration ; *oui!* Alors la prononciation fait de ce mot une syllabe longue. CHAMPAGNAC.

OUIE, celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons. Il ne se dit qu'au singulier : Avoir l'*ouïe* bonne, mauvaise, fine, subtile, délicate (*v.* OREILLE). On entend par *ouïes*, au pluriel, les ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête, et qui donnent issue à l'eau entrée dans leur bouche par la respiration. Ce mot se dit aussi des branchies, ou des organes en forme de peignes qui sont renfermés dans les ouïes, et qui opèrent la respiration. — *Ouïes*, en termes de luthier, désigne les ouvertures pratiquées dans la table supérieure de certains instruments de musique, tels que violons, violoncelles, harpes, guitares, ouvertures par lesquelles s'échappent les sons harmonieux, X.

OULOUGH, ou plutôt OLUGH-BEIG, petit-fils de Tamerlan, et prince de la Perse orientale, fut l'un des plus grands astronomes de son temps. — Le khalife Almamoun (833) ouvre chez les Orientaux la période de leurs travaux astronomiques; Oulough la termine, et nous présente par ses tables et dans le texte qui les accompagne un tableau de la science au commencement du XVe siècle (1437): les manuscrits laissés par Oulough méritent donc une attention toute particulière. — Élèves des Grecs, les Orientaux, et sous ce nom nous comprenons les Arabes, les Persans et les Tatars de la Transoxiane, rendent beaucoup plus parfaites leurs méthodes de calcul, et, par la substitution des sinus aux cordes et l'introduction des tangentes dans les calculs trigonométriques, ils donnent à l'expression des rapports et de leurs combinaisons plus d'étendue et de simplicité ; leur algèbre, comme nous l'avons nous-même découvert, comprend les équations du troisième degré ; mais leur notation demeure imparfaite, et le défaut des signes généraux, introduits depuis par les modernes, les empêche d'apercevoir dans leurs principaux théorèmes les formules secondaires qui en découlent immédiatement, et que les besoins

du calcul ne développent le plus souvent qu'avec une extrême lenteur. — On les voit en outre porter sur les détails une attention scrupuleuse, et ne négliger ni la réduction à l'éclipse dans le calcul des lieux de la lune, ni la différence des temps du milieu de l'écliptique et de la conjonction *vraie*, ni même l'augmentation du demi-diamètre lunaire, à mesure qu'il s'élève sur l'horizon. Leurs tables trigonométriques et les tables subsidiaires sont aussi plus commodes, mieux rédigées et plus multipliées que celles des Grecs; les unes calculées de minute en minute jusqu'aux quartes, ce qui revient à la neuvième décimale; les autres jusqu'aux tierces, toutes au degré d'approximation que leur emploi paraît demander. Ils améliorent enfin plusieurs constantes, et déterminent les moyens mouvements et les époques, sinon avec la précision que nous devons à la mesure du temps et aux lunettes, du moins avec l'exactitude qu'on peut exiger raisonnablement de leur doctrine et de leurs moyens de calcul et d'observation. — Enfin, ils découvrent, ainsi que nous l'avons prouvé, la *variation* ou troisième inégalité lunaire, et, sur ce point, ajoutent aux hypothèses et aux théories de l'école d'Alexandrie. — On comprend donc de quelle importance serait la traduction et la publication des manuscrits d'Oulough, qui résument en quelque sorte plusieurs siècles de travaux scientifiques : c'est une tâche que nous nous proposons bientôt d'accomplir.

Oulough-Beig (Mirza-Mohammed-Taraguy), né à Sulthanieh en 1394, fut appelé successivement par son père Schah-Rokh au gouvernement du Mazandéran et de la Transoxiane; il se fit remarquer de bonne heure par son amour pour les sciences: à peine âgé de 27 ans, il fonda un observatoire à Samarcande, capitale de ses états, et, secondé par quatre docteurs très habiles, il dirigea lui-même des observations d'une grande exactitude : ses *Tables astronomiques* sont plus estimées que celles qu'on attribue à Nassir-Eddin-Thoussy, et elles sont encore aujourd'hui d'un usage fort répandu en Orient. Mais ce prince, entièrement livré à l'étude, n'avait point les vertus guerrières de son aïeul Tamerlan, qu'il avait accompagné toutefois dans une de ses dernières expéditions contre la Chine. Après la mort de Schah-Rokh en 1446, il réussit avec peine à faire reconnaître son autorité à Balkh et dans la ville d'Hérat, regardée comme le centre de l'empire du conquérant; des révoltes et des séditions réprimées avec violence ne lui concilièrent point les esprits, et sa puissance déclina rapidement. — Oulough-Beig avait porté toutes ses affections sur son fils Abdel-Lathif, mais, ayant cru lire dans les astres que cet ingrat lui arracherait le trône et la vie, il reporta sa confiance sur son second fils Abdel-Aziz, et parut le préférer à ses autres enfants. Abdel-Lathif, irrité de ce changement subit, se souleva contre son père, le vainquit près de Samarcande, le fit prisonnier, et le livra à la vengeance de ses ennemis (1449). Le parricide ne jouit pas long-temps du fruit de son crime, il fut renversé, et périt l'année suivante. — Plusieurs exemplaires des *Tables astronomiques* d'Oulough-Beig se trouvent à la Bibliothèque du roi, et il serait à désirer dans l'intérêt des sciences et des lettres qu'on donnât une édition complète de cet important manuscrit, dont on ne connaît encore que des fragments épars : on sait qu'il contient des théories et les mouvements des planètes, déterminés d'après des observations sur l'obliquité de l'écliptique; mais on n'en a jamais pris une idée bien exacte. Gravius a publié dans ses *Epochæ celebriores* les premières pages de l'ouvrage et une table géographique; Hyde a fait imprimer de son côté une table des longitudes et des latitudes des étoiles fixes; enfin, M. Burkhart a présenté, en 1799, quelques observations sur les mouvements des planètes indiqués par Oulough-Beig; mais on n'avait pas encore songé à faire connaître dans leur ensemble les résultats dus à cet illustre astronome, et ce travail, nous l'a-



vons entrepris : espérons qu'il prendra bientôt rang au milieu des utiles publications de l'orientalisme. SÉDILLOT.

OURAGAN, tempête violente, le plus souvent accompagnée de pluie, d'éclairs et de tonnerre; vent furieux qui varie dans sa direction, et rend la mer affreuse, agitée dans tous les sens par la contraction de plusieurs vents en tourbillons. Le mot *ouragan* nous vient des Caraïbes, habitants des îles découvertes au XVe siècle par Christophe Colomb.—Les ouragans ne se font sentir aux Antilles que du 15 juillet au 15 octobre, c'est-à-dire aux environs de l'équinoxe d'automne, dans la saison que l'on appelle l'*hivernage*. On les redoute comme les plus affreuses calamités. — Le soleil, qui, à cette époque, passe au zénith des îles, suspend le cours ordinaire des vents d'est, arrête les nuages, et produit cette explosion subite de vents furieux, de torrents de pluie, d'éclairs et de tonnerre, accompagnés d'un gonflement épouvantable de la mer et d'oscillations du sol. Rien ne résiste à l'impétuosité des vents, et tous les lieux qu'ils parcourent ne présentent que le tableau de la destruction. Ce qui paraît compléter le bouleversement de la nature, est l'immense quantité de pluie qui se précipite par nappes, comme si les cataractes du ciel étaient ouvertes; tous les éléments se confondent et présentent l'image du chaos. — L'ouragan est précédé des symptômes les plus effroyables. Une obscurité profonde enveloppe l'horizon, même en plein jour; les nuages, condensés et immobiles, semblent peser sur la terre; l'atmosphère est accablante; l'air retentit du cri sinistre des animaux; le vol des oiseaux est rare et près de terre, ils semblent fuir le danger qui les menace; tout est morne, et la nature entière paraît souffrir. — Les vaisseaux ont tout à craindre des ouragans, à moins qu'ils ne soient au large; alors ils peuvent fuir devant la tempête. Les plus gros vaisseaux sombrent sur leurs ancres, ou bien sont brisés à la côte si les chaînes rompent ou si les ancres chassent. Dans l'un ou l'autre cas, c'en est fait des équipages. En 1748, un ouragan, sur la côte de Coromandel, fit périr devant le fort Saint-David plus de vingt navires anglais, dont trois vaisseaux de ligne, le *Namur*, le *Pembrok* et un autre, sans qu'un seul homme des équipages pût être sauvé; cette même année, trois vaisseaux de la compagnie des Indes périrent aussi devant Pondichéry. En 1760, l'île de France essuya un ouragan terrible qui mit douze vaisseaux de guerre au plein dans le port, qui ravagea la colonie et bouleversa toutes les plantations. L'année suivante, en 1761, un nouvel ouragan passa sur Pondichéry, et fit périr trois vaisseaux de guerre anglais qui faisaient le blocus de cette place. L'ouragan de 1816 est un des plus violents qui aient ravagé les Antilles. L'auteur de l'article était alors en garnison à la Guadeloupe.—Les troupes étaient stationnées au camp baraqué de Beau-Soleil, à une petite lieue de la ville de la Basse-Terre; il était midi environ lorsque les signes précurseurs vinrent jeter l'effroi dans l'âme des plus intrépides; l'ordre fut donné immédiatement de se tenir sous les armes, le sac au dos, dans les baraques, et prêt à décamper. — L'ouragan augmentant d'intensité avec une rapidité effrayante, d'énormes torrents sillonnèrent bientôt les fronts de bandière : vers trois heures, l'obscurité devint complète; plusieurs baraques furent renversées par le vent ou entraînées par les eaux; la place n'était plus tenable sans les plus grands dangers. Cependant, les chemins étaient enlevés; il n'était plus possible de gagner la ville en bon ordre. De ce moment, l'ordre fut donné à chacun de pourvoir à son propre salut comme il l'entendrait; on devait rejoindre, comme point de réunion, le fort Richepanse, situé sur les hauteurs de la Basse-Terre, à une lieue du camp. — Chacun ne songea plus alors qu'à sa propre conservation, et se mit en devoir de gagner le rendez-vous ou de chercher quelque abri. Ce ne fut que vers sept heures du soir que les premiers arrivèrent au fort; ils avaient été obligés de se

traîner sur le ventre en s'accrochant à des ronces ou à des plantes qu'ils trouvaient sous la main ; car la violence du vent était telle qu'il était impossible même de rester étendu à terre, à moins d'être retenu par un moyen quelconque sans courir le risque d'être entraîné. L'ouragan diminua d'intensité dans la nuit, mais le lendemain il arrivait encore des hommes; plusieurs ne rejoignirent jamais : les uns avaient été écrasés par la chute des baraques ; d'autres avaient été entraînés par les torrents jusqu'à la mer, du moins on doit le présumer, car ils ne furent pas retrouvés. Quelques-uns enfin périrent par suite des maladies auxquelles cette nuit cruelle donna lieu. — Le lendemain, les habitations environnantes avaient disparu ; de profonds ravins, creusés par les torrents, coupaient des champs qui, la veille, offraient l'espérance d'une brillante récolte ; les navires de la rade avaient sombré ou avaient été brisés à la côte ; en un mot, l'œil ne se reposait que sur un immense théâtre de désolation. — L'année suivante, en septembre 1817, un ouragan, non moins violent que celui-ci, et que l'on ne peut comparer qu'à celui de 1780, ravagea une partie des Antilles; la Guadeloupe en fut préservée, mais la Martinique, et surtout la Barbade, durent subir toute sa furie. A la Barbade, la citadelle de Bridgetown s'écroula, et écrasa sous ses ruines une partie de la garnison. Le gouverneur de la colonie y succomba. A la Martinique, la gabarre la *Caravane*, chargée de fonds de l'état et de poudre, se brisa sur le rocher la Pointe-du-Diamant en arrivant de France. — Si les ouragans traînent après eux la désolation et la famine, ils ont du moins la propriété d'assainir l'atmosphère, et d'éloigner pour un temps les miasmes morbifiques et contagieux. MARTIAL MERLIN.

OURALS (Monts). Les richesses minérales des monts Ourals et de l'immense chaîne de l'Altaï, si long-temps ignorées, sont devenues de nos jours le sujet de bien des recherches et des calculs ; leur exploration a amené un examen scientifique de ces montagnes, naguère encore presque inconnues ; et les savants qui les ont parcourues en grande partie y ont remarqué des phénomènes dont les Alpes et les Pyrénées ne présentent point d'exemple. L'examen des nouvelles combinaisons de roches primitives et de formation secondaire qu'elles offrent a contribué à nous éclairer sur la nature des révolutions qui ont, à des époques inconnues, changé la surface de notre planète. Il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport ; on n'a pu jusqu'à présent ni mesurer l'élévation de tous les points remarquables ni explorer les vallées les plus reculées de ces deux chaînes de montagnes, et bien des découvertes sont réservées sans doute aux temps à venir. Cependant, celles qu'ont déjà faites les savants voyageurs et les ingénieurs du corps des mines sont si nombreuses et si variées, les recherches ont déjà été poussées si loin qu'en prenant pour base leurs résultats, un célèbre minéralogiste s'est vu en état de composer un tableau général de ces monts, qui forment à l'ouest et au midi les limites de la Sibérie. L'intérêt que présente son travail nous engage à le reproduire ici en extrait. — L'Oural, placé entre les plaines de l'Europe orientale et celles de la Sibérie, suit, sur une étendue de vingt-cinq degrés de latitude, une direction sud et nord. Ce n'est que dans les régions polaires qu'il fait un coude, se dirigeant du sud-ouest au nord-est pour aboutir aux rives de la mer Glaciale. Du côté opposé, ses dernières hauteurs se perdent insensiblement dans la plaine au nord du lac Aral. A une époque très peu éloignée, on croyait encore que le plateau élevé entre la mer Caspienne et le lac Aral formait l'extrémité méridionale de la chaîne de l'Oural. On sait aujourd'hui que ce plateau, qui s'élève à une hauteur de 600 pieds au-dessus du niveau de la mer Caspienne, se compose de couches horizontales de grès et de pierre calcaire ; le géologue ne saurait donc voir dans cette élévation, formée évidemment par l'action de l'eau à

une époque beaucoup plus rapprochée, la continuation des rochers primitifs de l'Oural, bien que des hauteurs intermédiaires établissent, à ce qu'il paraît, une communication entre elle et ces monts. — Cette longue chaîne de l'Oural offre sur toute son immense étendue un aspect singulièrement monotone, et les naturalistes, s'efforçant de pénétrer les secrets de la nature, ont cherché, dans la manière dont ces montagnes sont probablement formées, l'explication de cette uniformité dans les contours. D'après l'opinion aujourd'hui généralement adoptée, les masses énormes rendues d'abord liquides par l'action d'un feu souterrain, soulevées ensuite par une secousse violente, seraient sorties du sein de la terre par une fente antérieurement formée à la surface du globe, et auraient été cristallisées plus tard par l'action de l'atmosphère. Avant cette révolution, la surface de la terre se composait dans cette partie de notre planète de différentes espèces de schiste, qui paraissent également avoir subi l'action du feu; cette couche, formant, pour ainsi dire, l'enveloppe de notre globe, a dû se fendre en se refroidissant, et l'on voit qu'en s'élevant du fond d'un abîme formé de la sorte, le granit et le dyorite de l'Oural ont en partie détruit, déplacé ou soulevé les masses de roche schisteuse qui en composaient les bords. Il paraît même que dans quelques endroits le granit encore liquide a couvert ces masses en s'écoulant des points les plus élevés, et l'on voit ainsi des couches épaisses de roche primitive assises sur une base de ces roches schisteuses que les géologues du siècle passé classaient au nombre des espèces de roche de formation secondaire. — Dans toute sa longueur, l'Oural se compose de dyorite et de granit; le dyorite forme la crête et le versant occidental, le granit paraît principalement sur le versant opposé, surtout au pied de la chaîne, ne s'élevant que rarement à une grande hauteur. Depuis la mer Glaciale jusqu'aux sources du fleuve Oural, ces montagnes ne forment qu'une seule chaîne dont la base est comparativement peu large, et qui n'a point de contre-forts considérables. Les cours d'eau qui prennent leur source sur les flancs de ces monts suivent pour la plupart une direction formant un angle droit avec celle de la chaîne principale, et descendent dans la plaine en traversant des vallées peu étendues et peu remarquables. Ce n'est que dans la partie méridionale, dans le gouvernement d'Orenbourg, que l'Oural se divise en plusieurs branches parallèles; ce n'est que là aussi qu'il est sillonné de vallées profondes et riches en sites pittoresques, suivant une direction parallèle à celle de la chaîne principale. — Offrant à l'œil du voyageur moins de sites remarquables que les Alpes ou les Pyrénées, l'Oural ne peut être comparé non plus, par rapport à son élévation, aux autres grandes chaînes de l'Europe et de l'Asie. Dans sa partie septentrionale seulement quelques sommités s'élèvent jusqu'à 8,000 pieds au-dessus de la mer; dans la partie centrale, et vers le midi, son élévation n'excède jamais 4,000 pieds, et n'atteint même que très rarement ce chiffre. Dans quelques endroits, la crête des montagnes s'abaisse à tel point qu'on les traverse sans presque s'en apercevoir, circonstance heureuse pour l'industrie, le commerce et la civilisation. La construction de grandes routes ne présentait pas ici autant de difficultés que dans des montagnes plus élevées, et les produits des mines de la Sibérie sont facilement transportés en Europe par une route qui monte et descend presque insensiblement en traversant l'Oural entre Catherinebourg et Perm. — Près des deux tiers de l'Oural, depuis les confins de la région polaire jusqu'au centre du gouvernement d'Orenbourg, sont couverts de forêts presque impénétrables. Dans le nord, ce sont des bois de mélèzes et de sapins qui couvrent les flancs des montagnes; plus loin, des bois de bouleaux. Le terrain y est en grande partie marécageux, et les cours d'eau qui en descendent vers la plaine, alimentés par un grand nombre de sources et par

l'eau des marais, deviennent navigables à peu de distance de leurs sources. Dans la partie méridionale, au contraire, depuis le 53e degré de latitude, les bois disparaissent, et le sol qui couvre les versants des montagnes, semblable à celui des steppes à leur pied, ne se couvre qu'au printemps d'une verdure chétive, flétrie et desséchée dès le mois de juin par les chaleurs excessives de l'été. Les lits des rivières y sont mis à sec pendant la belle saison, et le fleuve Oural même est à cette époque guéable jusqu'au-dessous de la ville d'Orenbourg. Les forêts du nord ne sont habitées que par quelques familles de chasseurs d'origine finnoise; l'excessive rigueur du climat y rend toute tentative d'agriculture impossible. Dans la partie centrale, une population, comparativement assez nombreuse, est concentrée autour des mines et des usines; des Russes agriculteurs y ont formé un assez grand nombre de colonies, et des Baschkirs demi-nomades gardent leurs troupeaux dans les prairies sur les rives des fleuves. Les dernières hauteurs, sur les confins des steppes kirghises, sont presque inhabitées. — Ce qui rend surtout intéressantes les montagnes que nous venons de décrire, ce sont, comme nous l'avons déjà dit, leurs richesses minérales. L'on sait qu'on y trouve non seulement des pierres précieuses, des cristaux de dimensions colossales, des émeraudes surtout et des aigues-marines d'une grandeur sans exemple, mais encore des veines inépuisables de minerai de fer et de cuivre, et d'immenses couches de sables aurifères. Bien qu'il y ait sur le versant occidental des mines abondantes de fer et de cuivre, le versant opposé est cependant beaucoup plus riche encore sous ce rapport; de puissantes veines de minerai de fer aimanté forment de ce côté, au pied des montagnes, sur une ligne parallèle à la direction de la chaîne principale, une suite de collines escarpées. C'est de même sur ce versant, faisant face à la Sibérie, que se trouvent ces couches de sables aurifères dont plusieurs géologues ont essayé d'expliquer l'existence par des hypothèses en partie extravagantes. Quelques-uns supposaient une grande inondation, un déluge partiel; selon eux, ces sables auraient été entraînés par l'action de l'eau depuis les montagnes du centre de l'Asie, et déposés au pied de l'Oural. D'autres, qui se rappelaient ces volcans de boue que l'on voit en Crimée et ailleurs, croyaient que ces sables avaient été lancés en forme de boue du sein de la terre à la surface. Des recherches faites sur les lieux nous ont enfin mieux éclairé sur la nature de ce phénomène. Presque partout, on voit un peu au-dessus de ces couches de sable une roche contenant des filons d'or; il est donc évident que ces sables ont formé autrefois des masses compactes, des rochers, détruits peu à peu par l'action de l'atmosphère, et que l'eau les a entraînés des hauteurs à mesure qu'ils se décomposaient, pour les déposer dans les vallées et dans les bas-fonds. — Toutes les mines de l'Oural ensemble produisent annuellement près de 7,800,000 poids de métal; savoir : 280 à 300 pouds d'or; 100 à 120 pouds de platine; 210,000 à 215,000 pouds de cuivre, et environ 7,500,000 pouds de fer. — Séparé de l'Oural par ce vaste enfoncement, couvert jadis par les flots de la mer Caspienne, par ces plaines arides riches seulement en lacs salants, et dont le sol, imprégné de sel, ne produit qu'une herbe dure et sèche, l'Altaï ne ressemble en rien à cette longue et uniforme crête de rochers dont nous venons d'esquisser le tableau. Beaucoup plus imposant que l'Oural, l'Altaï forme, pour ainsi dire, en se dirigeant de l'ouest à l'est, depuis les sources du Kaschgar et du Sir jusqu'aux rives de la mer d'Okhotsk, le bord septentrional de ce vaste plateau, centre de l'Asie, placé à une si grande élévation au-dessus du niveau de la mer. Le dyorite n'y paraît guère en masses considérables; ce sont des rochers de phyllade, de porphyre et de granit, qui composent cette chaîne superbe, dont les sommets s'élèvent jusqu'à la région des neiges éter-

nelles, bien que cette région ne commence dans cette latitude qu'à 7 ou 8,000 pieds au-dessus de la mer. Le pic le plus élevé de l'Altaï, le mont Beloukha, près des sources de la Katounia, a même plus de 11,000 pieds de haut. Quant à l'élévation relative de cette chaîne, elle est, comme de raison, beaucoup plus considérable du côté de la Sibérie que du côté opposé, où s'étendent les steppes du plateau de l'Asie centrale, placées elles-mêmes à un niveau si élevé. Des vallées grandes et profondes, descendant au sein des montagnes de l'ouest à l'est ou de l'orient à l'occident, divisent souvent l'Altaï en plusieurs chaînes parallèles : d'immenses contre-forts s'en détachent pour ne se perdre dans la plaine qu'à une distance très considérable des chaînes principales, et toute cette vaste région, hérissée de rochers, présente à l'œil du voyageur une grande variété de sites pittoresques. Les nombreuses vallées recèlent dans leurs parties les plus reculées des lacs dont les eaux limpides sont entourées de fraîches prairies; de rapides torrents les arrosent; la végétation y est vigoureuse et belle; les flancs des montagnes se couvrent en grande partie de bois touffus; plus loin s'élèvent des parois perpendiculaires de porphyre ou de granit, surmontées de pics couverts de neiges éternelles, et des ruisseaux qui, prenant leur source au pied des glaciers, tombent en cascades jusqu'au fond des vallées. À l'entrée de la plaine, ces cours d'eau se réunissent et forment les fleuves les plus grands de l'ancien continent. — Ces rivières majestueuses traversent d'abord une plaine fertile qui s'étend au pied de l'Altaï sur toute la longueur de cette chaîne de montagnes : propre à l'agriculture, cette région se peuple de plus en plus de colons russes, et les villages, devenant toujours plus nombreux, sont aussi remarquables par le bien-être, l'abondance même qui y règne, que les hommes qui les habitent le sont par leur beauté, la hauteur de leur taille, et un air de santé et de vigueur qui les distingue. Plus au nord enfin s'étendent, sur les bords des fleuves, ces vastes marais qu'habitent quelques peuplades de chasseurs, et qui aboutissent aux rives de la mer Glaciale. — Depuis la découverte des richesses minérales de la Sibérie, deux parties de l'Altaï ont surtout acquis une grande célébrité : ce sont les environs de Nertchinsk, et les hautes montagnes désignées sous le nom de l'Altaï proprement dit ou de l'Altaï russe, situées entre le méridien du lac de Téletsk et les limites de la steppe kirghise, au-delà de Zméinogorsk. Cette partie, la plus belle de l'Altaï, est habitée par des Russes, qui ont établi quelques villages au sein des vallées les plus fertiles; par des Kalmouks et des Téléoutes, peuple d'origine douteuse, dont l'idiome présente un mélange de racines mongoles et turco-tatares. Les Téléoutes s'occupent d'agriculture; les Kalmouks, nomades, pâtres et chasseurs, paraissent au contraire éviter jusqu'au voisinage des districts cultivés; ils ne s'en rapprochent que de temps en temps pour entretenir avec leurs habitants des relations de commerce, et pour s'acquitter du léger tribut en pelleteries que leur impose le gouvernement. — Près des limites de la Chine, l'on voit, dans une vallée fertile, mais située à un niveau très élevé et peu accessible, une colonie d'une origine assez singulière. Des criminels, condamnés à la déportation, et parvenus à s'échapper, en ont été les fondateurs. Pendant une longue suite d'années, ils subsistaient de rapine, descendant en armes dans la plaine, pillant les villages, enlevant surtout les femmes, qu'ils forçaient ensuite à devenir leurs compagnes. — Traqués et poursuivis par des détachements militaires, ces brigands voulurent émigrer en Chine : repoussés, ils se soumirent au gouvernement russe, qui leur accorda un généreux pardon. Depuis ce temps, tout a changé dans leurs villages, entourés aujourd'hui de champs cultivés. La paix la plus profonde, l'ordre le plus parfait, règnent dans ces vallons, et les descendants de ces criminels forment à présent une peu-

plade qui se distingue par son caractère doux et loyal, et par l'accueil hospitalier qu'elle fait aux étrangers. — Les richesses minérales de l'Altaï consistent principalement en abondantes veines de minerai de plomb, contenant de l'argent et une petite quantité d'or; elles se trouvent surtout entre la roche schisteuse et le porphyre, dans les endroits où des masses de ces deux espèces de rochers se touchent. — Dernièrement, on a découvert un grand nombre de gisements de sables aurifères sur les flancs de l'un des contreforts de l'Altaï, qui sépare, sous le nom d'Alaban et d'Alatou, le Yénisséï des affluents de l'Ob. C'est un fait très remarquable que ces monts, renfermant le même genre de richesses, ressemblent parfaitement à la chaîne de l'Oural, tant par rapport aux formes que par rapport à la nature des roches qui la composent. On y retrouve ces masses de granit et de dyorite, ces vallées transversales descendant sans détours de la crête vers la plaine, qui caractérisent l'Oural, et, comme si la nature s'était plu à rendre l'analogie parfaite, c'est encore presque exclusivement sur le versant oriental des monts Alaban que se trouvent les sables aurifères. Lorsque des particuliers, informés de leur existence, sollicitèrent la permission de chercher de l'or dans ces montagnes, on leur abandonna ce versant; le versant opposé fut réservé au gouvernement. Mais les recherches faites de ce côté n'ont pas amené jusqu'à présent des résultats également importants. Pour la science, l'examen méthodique du point où l'Alaban se détache de l'Altaï présenterait le plus d'intérêt. — Les quantités d'or retirées annuellement des sables de l'Alaban se montent déjà à 90 pouds environ, le produit des mines de l'Altaï à 1,000 pouds d'argent et 26 pouds d'or. Les masses de métaux précieux provenant des usines sont d'abord déposées à Barnaoul, chef-lieu des mines de ce district, et expédiées régulièrement à trois différentes époques de l'année pour la capitale de l'empire. X.

OURS (formé par contraction du latin *ursus*), genre de mammifères que distinguent au premier aspect les formes lourdes et trapues de leur corps, que protège une épaisse fourrure, la conformation de leur tête, large en arrière, et se prolongeant antérieurement en un museau assez fin : la pesanteur de leur allure, occasionnée par la brièveté de leurs membres, et par leur marche *plantigrade* (c.-à-d. qui ne s'opère qu'en appuyant en entier sur le sol la plante du pied). — Si vous joignez à ces traits d'ensemble les caractères tirés des cinq doigts armés d'ongles crochus qui terminent leurs pattes, de leur queue et de leurs oreilles très courtes, du mufle mobile qui entoure leurs narines très ouvertes, et puis enfin de la structure de leurs dents molaires, larges, aplaties, et propres à broyer plutôt qu'à déchirer, vous aurez une idée suffisante des attributs organiques auxquels ce puissant mammifère a dû de prendre rang parmi les *carnassiers*, dans la famille des *carnivores*, en tête de la tribu des *plantigrades*. Hâtons-nous d'ajouter, comme trait caractéristique dans l'histoire de ce vertébré, qu'il est, entre tous ceux de cette division, celui qui montre le moins d'appétit pour la chair. Il vit préférablement, en effet, de fruits et de racines, fait qu'aurait pu induire *à priori*, de la structure de ses dents, et de la lenteur de sa démarche, l'observateur qui, connaissant les lois harmoniques établies par la nature entre les goûts de l'animal et les moyens qu'il a de les satisfaire, s'est habitué à chercher dans le sein de l'organisation le secret de ses penchants et de sa manière de vivre. Des ours élevés à la ménagerie du Muséum n'ont, pendant longues années, été nourris que de pain. Une particularité singulière dans les goûts de ce quadrupède, c'est son avidité pour le miel, qu'il ne craint pas d'aller chercher sur les arbres, jusque dans les ruches des abeilles. Bien que doué d'une force contre laquelle peu d'animaux pourraient lutter avec avantage, il ne se décide à

en user que lorsqu'il est pressé par la faim, ou lorsque ses petits sont menacés. Montrant alors le plus opiniâtre courage, il devient redoutable pour l'homme lui-même : au moment où il se dresse sur ses pattes de derrière pour étouffer entre ses bras son adversaire, celui-ci lui enfonce un pieu dans le ventre. Mais cette chasse, en usage dans quelques contrées, expose l'agresseur à un danger dont l'emploi des armes à feu peut seul le garantir. On emploie aussi différentes ruses pour se rendre maître de cet animal, mais la remarquable prudence qu'il apporte dans toutes ses actions, sa défiance extrême (bien qu'il paraisse peu susceptible de peur), mettent souvent son ennemi en défaut, et permettent difficilement de le prendre adulte. S'il court mal, il grimpe très bien, et peut descendre facilement à reculons les arbres ou les pentes rapides. Sa graisse abondante, augmentant sa légèreté spécifique, lui facilite la nage. Il se tient volontiers debout, frappe avec ses poings comme l'homme, lance quelquefois des pierres pour se défendre. — Sa voix est une sorte de grondement, avec claquement de dents quand on l'irrite. Il a les sens, l'odorat notamment, très délicats. De mœurs tristes et solitaires, il ne sort de sa solitude habituelle qu'au moment où le besoin de la reproduction le rapproche de sa femelle. Il peut engendrer dès l'âge de cinq ans, et entre en rut au mois de juin ou de juillet. Sa femelle met bas au bout de sept mois deux à six oursons, qu'elle allaite au moins trois mois. — La saison de ses amours une fois passée, le mâle regagne sa retraite, où il hiberne dans le creux d'un arbre, dans un antre, ou, s'il n'a trouvé aucun abri naturel, sous une sorte de hutte qu'il construit lui-même à l'aide de branches qu'il a soin de tapisser intérieurement de mousse. Ce n'est, d'après M. F. Cuvier, que dans les hivers froids qu'il tombe en léthargie. Il peut alors, grâce à l'abondance de sa graisse, supporter l'abstinence pendant tout le temps des gelées. A l'état de domesticité même, on le voit passer plusieurs jours sans manger, quoiqu'il reste éveillé en hiver. — On rencontre les ours dans toutes les parties du monde, hormis dans l'Afrique méridionale et dans la Nouvelle-Hollande. Les détails que nous venons de donner s'appliquent surtout à ceux que l'on trouve dans les montagnes boisées de l'Europe. — Telle est l'analogie qui existe entre les différentes espèces formées sur ce type que les zoologistes éprouvent beaucoup d'embarras à en déterminer le nombre. L'*ours brun* ou *des Alpes* a ordinairement quatre à cinq pieds de longueur; celui qui habite les Pyrénées est plus petit, d'un blond jaunâtre. L'*ours blanc* d'Europe n'est qu'un albinos, l'ours noir une variété. L'*ours noir* de l'Amérique septentrionale, très commun dans le nord de ce continent, est un peu plus petit que celui d'Europe. Sa voix est un hurlement plaintif. L'*ours terrible*, du même hémisphère, est plus grand, plus fort; son pelage est de couleur grisâtre. Enfin, l'*ours polaire* ou *maritime* se fait remarquer par sa taille, qui dépasse celle du plus grand ours d'Europe; par la couleur de sa fourrure, entièrement blanche, tandis que le museau et l'intérieur de la bouche sont noirs; par la forme alongée de son corps, et notamment de son cou, de sa tête et de ses pieds. Cette espèce habite les côtes septentrionales de l'Asie, de l'Amérique, et même de quelques parties reculées de l'Europe. Elle se nourrit de poisson, de phoques, d'oiseaux aquatiques, qu'elle poursuit à la nage, et ne recule pas devant l'homme lui-même. On la voit hiberner dans le creux que lui offrent les rochers, où elle se laisse quelquefois ensevelir, sans péril, sous des amas de neige et de glace. Transporté en Europe, l'ours polaire souffre beaucoup de la chaleur; on l'habitue sans peine au régime végétal. Plus d'une fois il est venu échouer, charrié par des glaçons, sur les côtes d'Islande ou de Norwège. — On chasse l'ours pour sa fourrure d'hiver. Celle des espèces d'Amérique est particulièrement recherchée. Sa chair est assez bonne à

manger en automne, quand il est jeune. Les pattes en sont les parties les plus délicates ; sa graisse fournit une huile comestible. Elle jouissait dans l'ancienne médecine d'une réputation dont elle est aujourd'hui entièrement déchue. Ce n'est que dans sa jeunesse que l'ours est susceptible de l'espèce d'éducation que lui donnent les bateleurs. Il se montre alors docile, mais susceptible de colère ; et, perdant quelque chose de son sauvage amour pour l'isolement, il paraît se plaire dans la société d'une femelle.

Ours, au figuré, se dit, dans le style familier, d'un homme qui fuit le monde : c'est un *ours mal léché*, dit-on d'un rustre, par allusion à ce préjugé vulgaire, que ce quadrupède lèche ses petits, nés informes, pour achever leur développement. — Enfin, proverbialement, on a souvent occasion de répéter avec le fabuliste :

. . . . Qu'il ne faut jamais
Vendre la peau de l'ours, qu'on ne l'ait mis par terre.

Ours de Berne. L'étranger qui parcourt pour la première fois ce vieux boulevard de la liberté helvétique est frappé tout d'abord de la reproduction fréquente, dans ses édifices publics, d'un animal que ne recommandent ni l'élégance des formes, ni l'aménité du caractère, et dont on n'a jamais fait que le symbole de qualités très anti sociales : ici, c'est une colonne surmontée d'un ours recouvert d'une armure de chevalier, et portant bannière ; là, ce sont, au-dessus d'une porte de la ville, deux statues d'ours de grandeur colossale ; plus loin, un monument offrant sur son fronton sculpté deux ours qui soutiennent les armes de Berne ; plus loin encore, une horloge d'où sort, au moment où le marteau frappe l'heure, une grotesque procession de ces quadrupèdes affublés de la manière la plus bizarre. Ce n'est pas tout encore : si vous sortez par une des portes de la ville pour vous rendre à l'une des promenades les plus fréquentées, votre étonnement redouble en arrivant devant de très belles fosses, où six ours, cette fois bien vivants, prennent leurs ébats au grand plaisir des spectateurs rangés autour d'un parapet. Que si votre curiosité de plus en plus éveillée vous porte à questionner autour de vous, voici ce que vous enseignera une vieille chronique répandue dans le pays : « Un duc de Zæhringue, qui ceignit de murs au XII[e] siècle le petit bourg de Berne et lui donna des lois, ne sachant quel nom donner à la cité naissante, résolut de l'appeler de celui de l'animal qui succomberait le premier sous ses coups, dans une chasse faite aux environs. Un ours eut ce funeste honneur, comme le constate une inscription en vieux allemand, gravée sur une pierre que l'on voit encore à quelque distance de la ville. » Et c'est ainsi qu'échut à sa race l'honneur de baptiser Berne, dont le nom vient de *Bær*, ours. Il fut dès lors décidé, en grand et en petit conseil, que non seulement les ours figureraient dans les armes de la ville, mais encore que les habitants en nourriraient deux couples à leurs frais. Une personne pour laquelle ces honnêtes quadrupèdes étaient devenus, à ce qu'il paraît, l'objet d'une affection toute particulière, leur assura par un legs considérable l'existence la plus confortable. Aujourd'hui encore, quoique déchus de leur primitive opulence, par suite des guerres de notre révolution, ils sont encore en grande amitié dans la population de Berne qui, par une souscription volontaire, a assuré convenablement leur sort. Saucerotte.

OURSE (astronomie). On donne le nom de *grande ourse* et de *petite ourse* à deux constellations boréales qui dans nos climats ne se couchent jamais. La première, composée de sept étoiles brillantes, est aussi appelée *le chariot*. On lit dans l'*Odyssée* : *arkton th' ên kai armaxan epiklêsin kaléousin* : « L'ourse, qu'on surnomme aussi le chariot. » Nous ne nous arrêterons pas aux nombreuses dénominations que les anciens employaient pour désigner cette constellation, ni aux étymologies proposées par les savants ; il suffit de dire que les Romains appelèrent *septentrio-*

nes les sept étoiles remarquables du chariot; c'est là l'origine du mot *septentrion*, appliqué à la partie du ciel qui en est voisine. On s'aperçut de bonne heure que l'observation de la grande ourse n'indiquait pas le nord avec assez de précision; occupant un large espace dans le ciel, et faisant un très grand tour en vingt-quatre heures, elle exposait les pilotes à s'éloigner de leur véritable route si sur la fin de la nuit ils la supposaient dans la même position qu'au commencement. On remarqua une autre constellation moins brillante à la vérité que la grande ourse, mais, resserrée dans un champ moins étendu, et variant à peine de situation, elle fut nommée *petite ourse*, et comme les trois étoiles qui forment sa queue sont relevées en ligne courbe, et imitent la queue d'un chien plutôt que celle d'un ours, elle fut aussi appelée *kunos oura* (cynosura), *queue du chien*, ou peut-être foyer de lumière, suivant l'étymologie orientale, vulgairement *petit chariot*. Callimaque dit que Thalès apprit aux Phéniciens à reconnaître la petite ourse, et c'est ce qui lui fit aussi donner le nom de *phœnice*; ils s'en servirent les premiers dans leur navigation. — C'est la dernière étoile de la queue de la petite ourse qui est l'étoile polaire; elle semble en effet avoir moins de mouvement diurne, que les étoiles les plus voisines du pôle. Ceux qui traversent la mer Méditerranée ont les Alpes au nord et aperçoivent l'étoile polaire sur ces montagnes ou *tra monti*, d'où est sorti le nom de *tramontane* et le proverbe d'un homme qui perd la *tramontane*, quand il ne sait plus où il en est. — Il est facile de s'orienter dans le ciel au moyen de la constellation de la grande ourse et du chariot: si l'on tire une ligne droite par les deux étoiles qui sont les plus éloignées de la queue ou du timon, marquées α et β, et qu'on la prolonge du côté de l'étoile α, elle passera fort près de l'étoile polaire; celle-ci sera plus élevée en certains temps que la grande ourse; en d'autres temps elle sera plus basse; c'est ainsi qu'au commencement de novembre, à 10 heures du soir, pour rencontrer l'étoile polaire, la ligne devra se prolonger au-dessus de la grande ourse; au commencement de mai, il faudrait la prolonger en bas, mais dans tous les cas, c'est du côté de l'étoile α ou du même côté de la convexité de la queue que doit se trouver l'étoile polaire et le pole du monde qui en est proche. — Les deux constellations dont nous venons de parler ont donné leur nom au pôle arctique, du mot grec *arktos*, qui signifie *ourse*. — On emploie quelquefois, mais rarement, en poésie, le mot *ourse*, pour désigner le nord: du midi jusqu'à l'*ourse*. SÉDILLOT.

OUTARDE (*otis*), genre d'oiseaux de l'ordre des *gallinacés* (*v.*): caractères de ce genre: la mandibule supérieure du bec voûtée, les narines en ovale, les pieds propres à la course, terminés par trois doigts, le bas des jambes dénué de plumes. — L'*outarde* proprement dite, ou grande outarde, est l'*otis* des Grecs, et non l'*otos* ou *otus* des Latins, qui est le hibou. Pline dit que les Espagnols de son temps l'appelaient *avis tarda*, à cause de sa lenteur, et les Espagnols de nos jours ont conservé ce nom, mais un peu défiguré, dans celui d'*abutarda*. Une multitude d'autres noms ont été appliqués, souvent par erreur, à l'outarde en différents temps et en différents lieux, d'où sont résultées de fréquentes méprises et de la confusion dans la nomenclature et l'histoire de cette espèce. Gueneau de Montbeillard a composé une savante dissertation sur ce sujet. — De tous les oiseaux de nos climats l'outarde est le plus grand. Le sexe, l'âge, d'autres circonstances, produisent des différences individuelles dans la grandeur et la grosseur. Terme moyen, la longueur ordinaire du mâle est d'environ trois pieds, du bout du bec à celui de la queue; l'envergure a près de sept pieds; le poids est de vingt livres. On en a vu qui pesaient jusqu'à 32 livres. Les dimensions de la femelle sont d'un tiers moins fortes. — Tous deux ont un duvet rose à la naissance des plumes, la poitrine grosse et ronde; sous

les pieds, en arrière, un tubercule calleux qui leur tient lieu de talon; de longues plumes effilées, d'un cendré-clair, formant moustache et barbe chez le mâle; deux places nues, de couleur violette, sur les côtés du cou; le tour des yeux d'un blanc roussâtre, la tête cendré-clair, ainsi que la gorge et le cou; le plumage en dessus varié de noir et de roux, disposé en ondes et par taches, en dessous d'un blanc faiblement lavé de fauve; les premières pennes des ailes noirâtres, les autres plus ou moins variées de blanc; la queue roussâtre en dessus, blanchâtre en dessous, traversée par des bandes noirâtres et terminée par du gris-blanc; l'iris de l'œil orangé, le bec d'un gris brun, le bas des jambes et des pieds couvert de très petites écailles cendrées, les ongles gris. La femelle a la gorge et les côtés de la tête de couleur brune, et le dessus de la tête et du cou varié comme le dos. — Quoique les ailes de l'outarde soient peu proportionnées au poids de son corps, elles peuvent cependant l'élever et la soutenir quelque temps dans l'air; mais cet oiseau ne peut prendre sa volée qu'avec beaucoup de peine et après avoir parcouru un certain espace les ailes étendues. Aussi ne se plaît-il que dans les plaines découvertes, spacieuses, sèches. Sa course est très rapide, il fournit de longues traites sans s'arrêter. Il ne se perche point, et fuit le voisinage des eaux. C'est un animal très craintif, très défiant. Il se nourrit d'herbes, de grains, de vers, de grenouilles, de crapauds, de petits lézards. Dans la saison des neiges, l'écorce des arbres lui tient lieu d'autre nourriture. Il avale de petites pierres comme tous les gallinacés, et des pièces de métal comme l'autruche. Ces oiseaux vivent communément en petites troupes. De loin, on les prendrait pour des troupeaux de veaux. Ils passent régulièrement en France au printemps et à l'automne. On en apporte aux marchés de Paris venant de la Picardie et de la Champagne. Ils se montrent aussi en Lorraine, dans le Poitou, dans la Provence. Mais c'est le nord qui est leur véritable patrie. Des navigateurs anglais en ont trouvé en Amérique au 64e degré de latitude. — L'outarde est un très bon gibier; la chair des jeunes surtout, un peu gardée, est excellente; les cuisses sont préférées par les gourmets. On se sert des pennes pour écrire comme des plumes d'oie. Prise jeune, l'outarde s'apprivoise aisément, et s'habitue à vivre avec les volailles. Mais son humeur farouche est un obstacle à son éducation, et son peu de fécondité empêche l'économie domestique d'en retirer de grands produits. Elle refuse même généralement de pondre, en captivité. — On chasse l'outarde à l'oiseau de proie. Les levriers et les chiens courants peuvent la forcer dans de grandes plaines, au point du jour, par un épais brouillard, quand ses ailes sont mouillées. En Crimée, où elle vit en troupes, on la prend souvent à la main quand des morceaux de glace embarrassent ses ailes. Généralement, il est nécessaire d'employer la ruse pour approcher un oiseau aussi défiant, à la portée du fusil. Les stratagèmes dont on se sert sont nombreux et variés. — On distingue plusieurs autres espèces d'outardes, dont la description nous entraînerait trop loin. Nous citerons seulement la *petite outarde* ou *canepetière*, l'*outarde d'Afrique*, celle d'*Arabie*, l'*outarde blanche*, l'*outarde bleuâtre*, l'*outarde du Chili*, l'*outarde à gorge blanche*, l'*outarde huppée d'Afrique* ou *lohong*, la *petite outarde huppée d'Afrique*, le *houbara*, une autre *petite outarde huppée d'Afrique*, l'*outarde de l'île de Luçon*, l'*outarde moyenne des Indes*, l'*outarde œdicnème*, l'*outarde à oreilles*, l'*outarde de passarage*, l'*outarde piouquen*. Les navigateurs français de l'expédition de Bougainville ont donné improprement le nom d'*outardes* aux oies antarctiques et des îles Malouines. E. G.

OUTIL. Félibien fait venir ce mot du latin *utile* (utile), et Ducange prétend que, dans la basse latinité, on a dit *attilia*. Chaque art, de quelque genre qu'il soit, dès que son exécution dépend d'un travail matériel, emploie nécessairement

des outils propres à cette exécution. Cependant, le nom d'*outil* ne s'applique qu'à l'instrument des arts plus particulièrement mécaniques, ou qui dépendent d'un travail plus ou moins matériel. L'outil est donc une invention utile, usuelle, simple, maniable, dont les arts mécaniques se servent pour faire des travaux et des ouvrages simples et communs. L'*instrument*, au contraire, est une invention adroite, ingénieuse, dont les arts plus relevés et les sciences mêmes se servent pour faire des opérations et des ouvrages d'un ordre supérieur ou plus remarquable. On dit, les *outils* d'un menuisier, d'un charpentier, d'un charron, d'un serrurier, d'un maçon, et des *instruments* de chirurgie, de mathématiques, d'astronomie. L'agriculture a des *outils* et des *instruments*; la pioche est un *outil*, la grande charrue est un instrument. Le luthier fait avec des *outils* des *instruments* de musique. L'*instrument*, on le voit, est un ouvrage supérieur à l'*outil*. L'*outil* est, pour ainsi dire, le supplément de la main, l'*instrument* est un supplément de l'habileté, de l'intelligence. L'*outil* obéit, l'*instrument* exécute avec art. L'*outil* a sa propriété, l'*instrument* a son habileté en quelque sorte. C'est la nécessité qui a inventé les *outils*, la science a créé les *instruments*. Enfin, en voyant les *outils* d'un peuple, on peut connaître son genre d'industrie; en voyant ses *instruments*, on apprécie l'état de ses arts, de ses sciences. — Ajoutons que le législateur, dans sa sagesse, a voulu que les outils nécessaires aux occupations personnelles de ceux à qui ils appartiennent ne passent être saisis. (V. *code de procéd. civil*, art. 592.) X. X.

OUTRAGE, injure (*v.*) grave de fait ou de parole, du latin *agere ultrà* (passer outre, dépasser le droit). L'outrage fait aux magistrats, aux officiers ministériels, aux agents ou dépositaires de la force publique, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, par paroles, gestes ou menaces, est puni plus ou moins sévèrement selon la gravité des circonstances. Tout outrage à la morale publique et religieuse, ou aux bonnes mœurs, par des discours, des cris, des menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, par des écrits, des imprimés, des dessins, des gravures, des peintures ou des emblèmes vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics; par des placards ou affiches exposés à tous les regards, est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 fr. à 500. — Au figuré, faire *outrage* à la raison, au bon sens, à la grammaire, c'est faire, dire ou écrire quelque chose qui leur est contraire. On dit aussi l'*outrage* des ans, du temps, de la fortune. Boileau a dit :

> Toutefois si quelqu'un de mes faibles écrits
> Des ans injurieux peut éviter l'outrage.

Et Racine :

> . . . . . . Elle orna son visage
> Pour réparer des ans l'irréparable *outrage*.

E. G.

OUVERTURE, fente, trou, espace vide, dans ce qui, d'ailleurs, est continu. Il se dit particulièrement en architecture des portes, des arcades, des croisées d'un édifice. — C'est encore l'action par laquelle on ouvre : l'*ouverture* d'un corps, l'*ouverture* d'une dépêche, l'*ouverture* des portes. L'*ouverture* de la veine soulage le malade. — En termes de guerre, l'*ouverture* de la tranchée est le premier travail que l'on fait pour pratiquer, pour creuser la tranchée. — *Ouverture*, au figuré, est le commencement de certaines choses : l'*ouverture* du jubilé, l'*ouverture* des chambres, l'*ouverture* de la session, l'*ouverture* de l'assemblée, l'*ouverture* d'un inventaire, l'*ouverture* de la campagne, de la chasse, de la foire. — On applique aussi ce mot aux premières propositions relatives à une affaire, à une négociation, à un traité : faire des *ouvertures* de paix, des *ouvertures* de mariage. Il signifie encore *expédient*, *voie*, *occasion*, *aveu*, *confidence*. Une *ouverture* de cœur, c'est un épanchement amical, franc, sincère : « Il expose l'état de sa conscience, dit Pascal, avec la même sincérité et la mê-

me *ouverture* de cœur que s'il parlait à Jésus-Christ. » — En jurisprudence (*v.* Servitude, Vues) : « il y a *ouverture* à la substitution » veut dire : la substitution commence à avoir lieu en faveur de quelqu'un. L'*ouverture* d'une succession, c'est le moment où les biens du défunt sont dévolus à ses héritiers. Dans la féodalité, l'*ouverture* de fief était le moment où le seigneur d'un fief pouvait enlever les fruits ; et l'*ouverture* de rachat, le cas dans lequel le droit de rachat d'une terre était dû au seigneur dont elle relevait. — *Ouverture*, en dioptrique, est la surface plus ou moins grande que les verres des lunettes présentent aux rayons de la lumière. Plus l'oculaire d'une lunette a d'*ouverture*, plus l'instrument a de clarté; et plus l'objectif a d'*ouverture*, plus l'instrument a de champ. — En géométrie, l'*ouverture* d'un angle est l'écartement plus ou moins grand de deux lignes droites, qui, se rencontrant en un point, forment un angle. On dit, dans un sens analogue, l'*ouverture* d'un compas pour exprimer l'écartement plus ou moins grand de ses deux branches. X.

Ouverture, symphonie éclatante, passionnée, imposante, harmonieuse, qui sert de début aux opéras et aux ballets. Quelques musiciens se sont imaginé bien saisir les rapports qui existent entre l'ordonnance d'une ouverture et celle du corps entier de l'ouvrage, en rassemblant d'avance dans l'ouverture tous les caractères exprimés dans la pièce, comme s'ils voulaient exprimer deux fois la même action, et que ce qui est à venir était déjà passé. Ce n'est pas cela : l'ouverture la mieux entendue est celle qui dispose tellement le cœur des spectateurs qu'ils s'ouvrent sans effort à l'intérêt qu'on veut leur donner dès le commencement de la pièce. Voilà le véritable effet d'une bonne ouverture, voilà le plan sur lequel il faut la traiter. — L'ouverture doit se conformer au drame d'une manière générale, et se lier surtout aux premières scènes qui la suivent immédiatement, sans recourir à des imitations mesquines, à des images énigmatiques, qui ne tendent qu'à montrer l'impuissance de l'art et le mauvais goût de l'artiste. L'ouverture fera connaître d'abord le caractère de l'opéra qu'elle précède, et donnera ensuite des pressentiments sur la nature des événements, la violence des passions qui doivent occuper la scène, et quelquefois même sur les personnages, le lieu et le temps où se passe l'action. Ainsi, les ouvertures d'*Iphigénie en Aulide*, de la *Clémence de Titus*, de *Fidélio*, de *Coriolan*, d'*Egmont*, nous disposent à une action vive, intéressante et d'une grande noblesse. Celles de *Démophon* et de *Montano* nous donnent l'expression du délire impétueux des passions. Nous trouverons la majesté patriarcale, la solennité religieuse dans l'ouverture de *Joseph*; celle de *Jean de Paris* a la couleur chevaleresque; celle de *Don Juan* quelque chose de bizarre et de fantastique, qui convient bien au drame qu'elle précède; celles des *Noces de Figaro* et du *Mariage secret* sont pleines d'esprit, d'enjouement et de beautés harmoniques : on ne saurait préluder d'une manière plus brillante aux jeux d'Euterpe et de Thalie. — L'ouverture d'*Henri IV* annonce une bataille; le *pizzicato* placé dans celle de l'*Amant jaloux* fait prévoir la sérénade qui noue si bien l'intrigue à la fin du second acte. Les ouvertures de *Richard*, de *Barbe bleue*, du château de *Monténéro*, rappellent le bon vieux temps; celles de l'*Épreuve villageoise* et de *Joconde* nous conduisent dans un hameau riant, et celles des *Bayadères* et de *Gulistan* nous transportent aux Indes et à Samarcande. — L'ouverture du *Jeune Henri* représente toutes les circontances d'une chasse au cerf; celle d'*Iphigénie en Tauride* de Gluck peint une tempête; celle de *Guillaume-Tell* le calme de la vie champêtre, troublé par une fanfare de trompettes qui appelle les paysans à la conquête de leur liberté; celle de la *Pie voleuse* commence par une marche militaire, qui annonce le soldat condamné à mort comme déserteur. — Beaucoup d'auteurs maintenant s'épargnent la peine

d'écrire une ouverture pour un opéra, d'antres se contentent d'en coudre à la hâte les motifs principaux, et donnent un pot-pourri trop souvent sans mérite. Un senl a réussi en suivant ce procédé, c'est Weber : ses ouvertures de *Freischütz*, d'*Euriante*, d'*Obéron*, sont des chefs-d'œuvre. On peut citer encore avec honneur l'ouvertnre de la *Muette de Portici*, qui est composée dans le même genre. — Un *allegro* de symphonie rapide, brillant ou passionné, succédant à une courte introduction d'un mouvement grave, telle est la coupe généralement adoptée pour les ouvertures. Glnck en a donné le premier modèle dans son merveilleux chef-d'œuvre, et les compositeurs de toutes les nations l'ont suivi. Dans le style comique, on débute le plus souvent par l'*allegro* sans aucune préparation, comme on peut en faire l'observation dans les ouvertures de *Panurge*, des *Noces de Figaro*, d'*Une Folie*. — Presque toutes ces ouvertures sont écrites dans le ton de *ré*, qui est très éclatant, et propre aux grands effets d'orchestre.

Castil-Blaze.

OUVRAGE. Ce mot, par la presque universalité de son acception, peut être considéré comme un de ces termes génériqnes, à la famille ou à l'espèce desquels appartiennent tous ceux qui en sont communément réputés synonymes, tels que *œuvre*, *travail*, *produit*, etc., car *ouvrage* ne désigne pas simplement, en effet, ce qui est produit, mais aussi la cause qui produit, l'exercice intellectuel et physique de nos facultés nécessaires à la production d'un résultat donné : ainsi, quand on dit d'un ouvrier, qu'il vit de l'*ouvrage* de sa journée, on ne désigne précisément aucun produit sortant des mains de cet homme, mais seulement un exercice manuel, physique, un genre de travail qnelconque auquel il se livre. Ce dernier mot, *travail*, offre bien aussi, à quelques égards, les deux mêmes modes d'acception, mais, plus généralement, dans l'ordre matériel ou physique des choses; le mot *œuvre*, au contraire, s'applique plus particulièrement à l'ordre intellectuel ou métaphysique : ainsi, l'on dira une *œuvre*, et non pas un *travail* de génie; l'*œuvre* plutôt que le *travail* de la création de l'univers; *ouvrage* comprend, comme nous venons de le dire, indistinctement les deux ordres, quoique son acception, comme celle de la plupart des mots, varie, d'ailleurs, beaucoup, suivant les divers cas où il est employé : il ne signifie qnelquefois, et dans un sens absolu, que *travail*, action manuelle de travailler, comme dans cette phrase : Les ouvriers sont sans *ouvrage*, la cire est l'*ouvrage* des abeilles, la soie est l'*ouvrage* d'une espèce particulière de vers; il s'applique plus fréquemment aux productions de l'intelligence, comme quand on dit : Les *ouvrages* de Boileau; *ouvrage* en vers, en prose, etc.; on le dit aussi des institutions, des lois, des diverses phases politiques par lesquelles pent passer un état, comme dans ces phrases : Une bonne législation est peut-être encore un *ouvrage* à faire aujourd'hui; l'institution de la Légion-d'Honneur fut l'*ouvrage* de Bonaparte; les révolutions qui bouleversent les états sont l'*ouvrage* des siècles. Le mot *ouvrage* a un peu vieilli dans cette acception, où on le prenait fréquemment autrefois pour désigner des embellissements, des ornements, qui se font sur diverses choses, comme quand on disait d'un vase, qu'il était enrichi de beaucoup d'*ouvrages* (pour dire *ornements*) de sculpture. On emploie aussi parfois le mot *ouvrage* en parlant de la façon, de la manière, dont une chose est faite : ainsi, l'on dit : Il y a des gens qui préfèrent en architecture les *ouvrages* gothiques à ceux des modernes. Nos *ouvrages* actuels de marqueterie ne sont pas plus beaux que les vieux *ouvrages* de mosaïque qui s'exhument chaque jour en Italie. *Ouvrage*, s'appliquant, dans son acception générale, également à la cause et à l'effet, comme on l'a dit, peut également, par extention, s'appliquer à une seule des conditions dans lesquelles le travail dont il s'agit s'est effectué : c'est ainsi qu'il pourra désigner seulement la peine qu'aura coûtée

ce travail, la quantité de celui-ci, le temps qu'on a mis à l'effectuer, comme dans ces phrases : Les tableaux flamands sont remarquables par la quantité de l'*ouvrage*; quelques-uns ont jusqu'à mille ou deux mille figures. Une encyclopédie complète de tout ce qui est connu aujourd'hui serait un *ouvrage* de plus de cent ans dans des conditions données. C'est toujours par extension de la même acception qu'*ouvrage* s'emploie fréquemment et d'une manière figurée, au sens moral, comme dans ces phrases : La gloire est ordinairement l'*ouvrage* de la fortune, mais la vertu est toujours celui de la volonté; les fautes des rois sont ordinairement l'*ouvrage* des courtisans qui les entourent; l'éducation de ce jeune homme est mon *ouvrage*. — On dit familièrement un *ouvrage de patience*, pour désigner celui qui demande beaucoup de temps et de constance. On nommait ainsi autrefois l'*ouvrage* de la pierre philosophale. C'est l'*ouvrage de Pénélope*, signifie proverbialement une chose commencée cent fois, qu'on défait à mesure, et qui ne finit jamais. Il ne faut pas confondre les locutions *ouvrage d'esprit* et *ouvrage de l'esprit* : Les inventions dans les sciences et les arts, par exemple, sont des *ouvrages de l'esprit*, c.-à-d. de cette raison ou intelligence qui distingue l'homme de la brute : des compositions ingénieuses, soit en prose, soit en vers, comme la *Henriade*, la *Métromanie*, sont des *ouvrages d'esprit*, c.-à-d. d'une intelligence supérieure, celle qui distingue un homme d'un autre homme; les *ouvrages de l'esprit*, surtout en littérature, sont rarement des *ouvrages d'esprit*. BILLOT.

OUVRAGE A CORNE. On a simplement appelé aussi *corne* la pièce de fortification permanente dont nous nous occupons ici. On lui a donné également le nom de *pièce haute* et de *contre-queue d'ironde*. Il y a des cornes à double flanc, c'est-à-dire qu'à partir du demi-bastion, leurs ailes sont à retour, au lieu d'être parallèles entre elles; elles se dirigent vers le milieu d'une des courtines d'une place fortifiée et s'y brisent à peu de distance du chemin couvert. Il s'est vu des ouvrages à corne qui, au lieu de précéder une courtine, étaient en avant d'un bastion. Il y a eu des cornes triangulaires qui étaient à bastion entier, au lieu d'être à demi-bastion. Il y avait, et surtout au XVIIe siècle, des cornes couronnées, c'est-à-dire qu'elles avaient leur front couvert par une défense en forme de bastion, accompagné de deux petites courtines. Tel était primitivement l'ouvrage à couronne. Quelquefois une demi-lune est construite en avant d'un ouvrage à corne. Les cornes, ainsi que les couronnes, sont des ouvrages extérieurs, propres à mettre en communication les deux rives d'un cours d'eau, à tenir renfermé et défendu un faubourg, à environner une hauteur, à mettre en sûreté un pont dormant. Les anciens ingénieurs tenaient en haute estime les cornes et les couronnes, mais ce genre d'ouvrages avancés a perdu de son crédit : on a regardé ces dehors comme étant d'une construction trop dispendieuse, comme ne pouvant convenir qu'à des forteresses d'une grande dimension, et on a préféré défendre les place de peu d'étendue au moyen d'une chaîne composée d'ouvrages détachés, susceptibles de se prêter une protection réciproque.

OUVRAGES A COURONNE. Une partie de ce qui a été dit des ouvrages à corne est applicable ici. On a primitivement appelé *couronnement*, comme on le voit dans le *Dictionnaire* de Trévoux, ce qu'on a dénommé ensuite *couronne* ou *contre-queue*, et plus récemment *pièce à couronne*. Ce sont des ouvrages d'une construction plus compliquée que ne l'est celle des ouvrages à corne; des auteurs établissent des différences qu'il serait superflu d'expliquer ici, entre les anciens ouvrages couronnés, qui ont cessé d'être en usage depuis long-temps, et les ouvrages à couronne, d'une date plus moderne. Un bastion auquel s'adjoignent deux courtines, terminées chacune par un demi-bastion, composent le front d'une couronne; les ailes de cet ouvrage se ti-

rigent jusqu'à leur demi-gorge vers la forteresse dont la pièce dépend : il y a des ouvrages à couronne double qui se construisaient à trois fronts.

Ouvrage de campagne, construction ou pièce qui fait partie de ce genre de travaux passagers qu'on a appelés *ouvrages légers*, *ouvrages passagers*. Ils sont ordinairement en terre; si le temps le permet, on les fraise et on les palissade ; ils se composent, suivant les lieux, le temps, les moyens, de redoutes ou de blockhaus, de fortins ou de flèches, d'étoiles ou de redans. Des pièces analogues se sont, autrefois, nommées *palanques*. C'est une question ardue et mal débrouillée que celle des ouvrages de campagne. En faut-il, n'en faut-il pas ? telle est le nœud du procès ; mais en pareille matière, il n'y a pas de système absolu à proposer ; c'est à la sagacité du général d'armée ou du chef de détachement à décider ce qui importe aux intérêts et au salut de ses troupes. Ceux qui inclinent pour la guerre toujours offensive regardent comme une dépense souvent en pure perte la construction des ouvrages passagers : ils appartiennent, disent-ils, à une guerre expectante, à un genre d'hostilités qui ne sont plus dans nos mœurs ; presque jamais, ajoutent-ils, l'étendue de ces travaux n'est en proportion, au jour du danger, avec le nombre de troupes nécessaires à leur défense; presque toujours ils sont dépourvus de locaux où puisse s'emmagasiner le matériel qu'ils exigeraient ; ils sont aisément enlevés, parce qu'ils ne sont en général qu'ébauchés, et qu'un ennemi habile en a bientôt découvert le côté faible, tandis que les corps qui s'y disséminent auraient trouvé dans leur cohésion et leurs efforts concertés en rase campagne des moyens de résistance bien plus puissants, et dans leur mobilisation des ressources bien plus sûres. Il est vrai de dire qu'en 1793 nous avons élevé dans les dunes de Dunkerque de vastes ouvrages passagers qui ne nous ont jamais servi ; il est vrai aussi de dire que dans ses plus brillantes campagnes Napoléon a fait peu d'usage de travaux légers ; nous en avons pourtant plus d'une fois exécuté sous ses ordres et sous ses yeux dans la campagne de Saxe. Il est avéré, du moins, quant aux dernières guerres d'Europe, sinon quant au système de guerre en Algérie, que les travaux passagers n'étaient pas de mode ; c'était à tort ou à raison, c'était le résultat d'une habitude en même temps qu'une infraction aux réglements vieux, mais encore vivants ; toutefois, ces travaux n'étaient pas de mode ; une stratégie aussi ambulatoire qu'était la nôtre, une tactique dont le succès était souvent le prix de la course, expliquent ce fait, et rendent raison de cette insouciance en fait de défensive. En parlant d'ouvrages de campagne, nous n'avons eu jusqu'ici en vue que la guerre en plat pays, mais s'il s'agissait de la guerre de siége, ce que nous venons de dire ne serait plus applicable. Si la défense d'un lieu fort doit être sérieuse, l'opération ne doit et ne peut avoir lieu qu'à l'aide de travaux légers, sagement et savamment menés. Turenne avait, en plaine, recours aux ouvrages de campagne, autant que la faiblesse numérique de ses hommes de pied lui permettait d'en établir ; sa cavalerie en transportait les fascines et les sacs à terre. Le maréchal de Saxe, s'abusant quant à l'élan français, quant au ressort possible du soldat, ne voulait que des affaires de poste, et se prétendait l'inventeur d'un nouveau système d'ouvrages dont ses *Rêveries* offrent l'image. La guerre de 1756 a été une alternative de pointes et d'ouvrages. La guerre de 1778 entre Frédéric et les Autrichiens n'a été qu'une guerre d'ouvrages, une inerte levée de boucliers. La guerre de la révolution a long-temps dédaigné les ouvrages, ou, si elle y a eu recours, ils ont moins contribué à ses succès que ne l'ont fait son agilité, sa fougue et son impétuosité. Mais on n'en doit pas moins proclamer qu'il y a autant de mérite et d'importance à défendre opiniâtrement un ouvrage dont la conservation peut influer sur le sort de l'armée qu'il y a d'habileté et d'à-propos à abandonner un poste

faible ou défectueux, en préférant à un froid combat sur place une judicieuse combinaison de mouvements hardis en rase campagne. Du reste, malheur aux troupes de pied qui, par préjugé, par une soumission mesquine aux erreurs de la mode, par la crainte pusillanime des quolibets des hommes de cheval, répugnent à remuer la terre pour élever des parapets! Malheur aussi aux troupes qui ne se croiraient en sûreté que derrière des parapets! Les ouvrages passagers de Crécy et de Poitiers ont mis la France à deux doigts de sa perte, et les Romains avaient coutume de dire que la victoire ne s'achette pas moins par la doloire que par l'épée, parce que leur doloire (*dolabra*) servait à aiguiser les piquets, les paulx de leurs retranchements.

Gal Bardin.

OUVRIERS. Ce mot soulève à lui seul la majeure partie des questions vitales que débattent aujourd'hui les hommes politiques et les économistes. Il s'agit en effet de régler l'existence de la très grande majorité des populations. Il s'agit de les soustraire à ces crises subites qui, plus terribles qu'une épidémie, les déciment par les privations et les souffrances qu'engendre la misère la plus profonde, et les poussent souvent à des révoltes sanglantes. Depuis 1830 surtout, l'on a vu en France et en Angleterre de quelle manière funeste les crises industrielles réagissent sur le bonheur, sur le repos d'une nation. Lyon et Bristol rappellent de terribles souvenirs et d'impérieux besoins que ne sauraient dédaigner les hommes d'état. Les remèdes qu'exigent les souffrances de la classe pauvre intéressent les hommes de tous les rangs, et sont liés aux fondements mêmes de notre ordre social. — Feu J.-B. Say définit l'*ouvrier* celui qui loue sa capacité industrielle, et qui, par conséquent, renonce à ses *profits industriels* pour un *salaire*. Nous nous empressons de protester contre l'immuabilité d'une semblable définition. Nous l'acceptons comme exprimant un fait qui, en effet, a lieu aujourd'hui, mais qui doit disparaître. Cette renonciation obligée aux profits industriels est une des principales causes de la détresse des classes laborieuses. Il est permis de penser que si l'ouvrier jouissait non seulement de son salaire, mais encore d'une participation équitable aux profits industriels de son maître, les ouvriers et les maîtres eux-mêmes auraient moins d'angoisses à supporter. — L'économiste que nous avons cité il n'y a qu'un instant expose dans le paragraphe intitulé *Des profits de l'ouvrier*, expose, dis-je, avec netteté comment s'opèrent la hausse et la baisse des salaires; il déplore même les inconvénients de ces funestes oscillations, mais il ne croit pas aux améliorations que nous espérons devoir être prochaines. « Il est des maux, dit-il, qui résultent de la nature de l'homme et des choses. L'excès de la population par-dessus les moyens de subsistance est de ce nombre. Ce mal, toute proportion gardée, n'est pas plus considérable dans une société civilisée que chez les peuplades sauvages. En accuser l'état social est une injustice, *se flatter qu'on pourra s'en affranchir est une illusion*. » L'excès de la population sur les moyens de subsistance, à laquelle Say attribue la détresse des classes ouvrières, et qu'il regarde comme un mal inévitable, est une erreur complète. Cette détresse tient bien plutôt à l'insuffisance des salaires, insuffisance produite par défaut d'institutions convenables, par la concurrence acharnée, fatale, des maîtres entre eux, par la démarcation profonde qui existe entre le maître et l'ouvrier, par leur défiance réciproque et la séparation de leurs intérêts. Ce n'est pas aujourd'hui, où les arts de toute nature ont une si grande puissance, où l'agriculture promet de si belles ressources, que l'on peut venir apporter comme éternelle raison de la détresse d'une classe l'insuffisance des subsistances. On ne peut ainsi que se débarrasser commodément de la solution d'un problème difficile. Lorsque les richesses publiques seront l'objet d'une exploitation, d'une répartition mieux entendues,

mieux ordonnées, alors, malgré la croissance de la population, la misère ne sera plus qu'un fait rare, exceptionnel.—Mais, revenons au fond même de la question, en laissant de côté les doctrines d'une philanthropie impuissante à guérir des plaies profondes, et d'un libéralisme puritain au moins aussi impuissant. S'il nous est interdit d'apporter un remède complet à des maux que nous déplorons, au moins aurons-nous la satisfaction de faire connaître les efforts qui tendent à les soulager, et de poser la question sur son véritable terrain. — La question des classes ouvrières, comme toutes celles où de grands intérêts contraires se débattent, a donné lieu à des attaques vives et passionnées de la part des maîtres contre les ouvriers, de la part des ouvriers contre les maîtres. « De quoi vous plaignez-vous, disent les maîtres? Des maux que vous avez créés vous-mêmes. Avez-vous songé, dans les moments de prospérité, où votre travail était payé au poids de l'or, avez-vous songé qu'il pouvait venir des jours de maladie, d'infortune, de repos forcé? Avez-vous profité des caisses d'épargne que l'on a mises à votre portée, des sociétés d'assurance contre l'incendie, où, pour quelques centimes par mois, vous pouviez vous garantir contre toute imprudence des voisins, des enfants, de vous-mêmes? Au lieu de vivre sainement, économiquement, n'avez-vous pas dépensé en un jour tout le profit de la semaine? Au lieu des plaisirs honnêtes d'une famille rangée, n'avez-vous pas préféré la vie déréglée du cabaret, et couru avec ardeur après d'autres plaisirs non moins corrupteurs, non moins pernicieux? Avez-vous cherché à vous élever, à augmenter vos connaissances, et, par suite, votre bien-être, en mettant à profit les cours gratuits que l'on répand autour de vous, les livres qui se débitent à bon marché? Pourquoi, au lieu de vous contenter du repos du dimanche, comme le font les autres classes de la société, vous êtes-vous créé un jour supplémentaire, le *saint lundi*, pour vous livrer à la paresse, à l'orgie, aux querelles funestes? Qui mieux que vous devrait savoir que *le temps, c'est de l'argent?* Et vous, l'ouvrier des campagnes, le laboureur, pourquoi saisissez-vous avec un faux zèle de dévotion l'occasion de célébrer les jours de fêtes supprimées, et perdez-vous des moments précieux à courir sans motifs ni affaires les foires et les marchés du voisinage? Tous, tant que vous êtes, vous vous plaignez des maladies terribles qui vous déciment! eh! ne les causez-vous pas vous-mêmes par votre négligence coupable à soigner la propreté de votre corps et de vos vêtements? N'est-ce pas cette imprudence à vous soumettre nonchalamment à mille influences funestes qui vous prodigue les mortelles affections! » — « Il vous est aisé, au milieu de votre aisance, répondent les ouvriers, de nous faire des leçons de morale et de nous attribuer la détresse qui nous accable! Sans doute nous avons des défauts, sans doute nous commettons des imprudences; mais sommes-nous donc d'une nature supérieure à la vôtre pour que vous veniez nous reprocher des faiblesses que nous retrouvons chez vous? Pensez-vous donc que si le malheur venait un jour anéantir votre fortune, vous auriez vous-mêmes ces qualités précieuses dont vous remarquez si bien l'absence en nous. Seriez-vous assez parfaits pour devenir ces excellents ouvriers dont vous savez si bien nous dépeindre le type? Vous nous reprochez notre intempérance, nos vices; mais nous avons regardé au-dessus de nous, et nous avons vu vos fils désœuvrés corrompre souvent nos femmes et nos filles, les couvrir de honte et les plonger dans le déshonneur. Nous avons vu engloutir dans de monstrueuses orgies les profits que vous fournissent nos sueurs. Ce salaire que vous nous donnez, et qui, dans nos mains, à vous entendre, devrait produire des merveilles, ne peut suffire à nos dépenses de famille qu'à force d'économies et de privations. Ce salaire n'est presque jamais proportionné à notre travail, ni à vos bénéfices; de là naissent chez nous le découragement, la rancune que nous vous portons,

souvent la haine, la défiance, et ce goût pour la vie aventureuse, que vous attribuez à notre inconstance, à notre légèreté. Avec nos faibles ressources, nous payons tous les objets de consommation plus cher que vous; vous achetez au marchand en gros vos subsistances, vos vêtements, votre bois. Nous, nous les achetons chez le petit marchand, notre voisin, qui ne les obtient guères à meilleur compte que vous, et qui doit gagner sur les ventes qu'il nous fait. Vous attribuez nos maladies à notre intempérance : mais avez-vous donc oublié que lorsque nous étions enfants, tels de nous ont travaillé jusqu'à 18 heures par jour sous le fouet de vos contre-maîtres! Avez-vous oublié que, nous traitant comme des bêtes ou des machines, vous nous entassez dans des ateliers humides et mal aérés; que notre misère nous oblige à mettre nos femmes et nos enfants dans des logements humides, froids, insalubres. En vérité, notre sort est plus triste que celui des esclaves noirs pour lesquels vous éprouvez une sympathie si vive que vous donnez votre argent pour leur assurer la liberté. Ils ont au moins une nourriture substantielle et abondante; quand ils sont vieux, leurs maîtres les gardent; nous, c'est à peine si nous sommes assurés de manger du pain et de boire de l'eau. Vous nous reprochez le cabaret; mais, vraiment, croyez-vous que nous n'ayons pas besoin de distractions! nous n'avons ni spectacles, ni fêtes, ni soirées; les cafés où vous allez prendre vos délassements ont des prix trop élevés pour nous, qui pouvons à peine suffire à notre faible subsistance. Et, d'ailleurs, n'est-ce pas la consommation du cabaret qui améliore les recettes de l'octroi avec lesquelles vous élevez des théâtres, des colléges, des promenades, où nous n'allons pas..... Nous ne cherchons pas à nous instruire, dites-vous? mais, lorsque vous sortez de votre comptoir, de votre cabinet, n'allez-vous pas reposer votre tête par des exercices agréables au lieu de vous livrer à des lectures pénibles? Eh bien! nous qui supportons des fatigues tout autrement dures que vous, nous allons, harassés que nous sommes, dormir sur nos grabats, ou chercher une réparation factice dans le cabaret, notre café à nous, notre salle de société, de nouvelles, de gaîté, de joie... » Les récriminations réciproques des maîtres et des ouvriers, que nous avons cherché à réunir dans cette espèce de dialogue passionné, sont la plupart fondées de part et d'autre; et la difficulté consiste à mettre un terme à ce débat fâcheux par une satisfaction légitime des droits de chacun. D'abord, on ne saurait perdre de vue que l'époque actuelle est une époque de transition, de passage. L'ouvrier des villes se trouve délivré de l'état d'esclavage, de contrainte, où le tenaient les anciennes corporations d'arts et métiers; mais il est parvenu à un état de liberté où le développement de ses facultés ne lui est guère possible qu'en théorie. Quelqu'un a dit que l'ouvrier a maintenant la liberté de mourir de faim. Cela est vrai jusqu'à un certain point; cependant, l'on a des exemples assez fréquents d'ouvriers que leurs talents, leur ordre et leur économie ont élevés au rang de maîtres habiles; mais la condition générale de cette classe est soumise à des oscillations de hausse et de baisse dont la cause est redoutable aussi pour les maîtres; à des manques d'ouvrage qui lui causent les plus grands maux, et que la société, dans son intérêt même, ne saurait voir avec indifférence. — Ce que nous disons relativement à l'ouvrier des villes s'applique à l'ouvrier des campagnes. S'il n'a pas à craindre la hausse et la baisse du salaire, il a contre lui les années de disette, de grêle, de froid. — Depuis 50 ans, nous luttons avec inquiétude pour assurer la durée éternelle de cette égalité civile qui n'a pu être encore une vérité dans le sens large du mot. — Avant de mettre de l'ordre dans les relations sociales nouvelles, nous cherchons à nous assurer de la manière la plus complète que tout retour au passé sera désormais impossible. Les gouvernements qui se sont succédé depuis la révolution de 89

ayant témoigné à différents intervalles des velléités rétrogrades, il en est résulté une défiance générale contre tout ce qui s'appelle gouvernement. Et, cependant, le gouvernement, par les moyens puissants dont il dispose, est seul capable, surtout en France, d'appliquer un remède salutaire aux plaies qui nous rongent. Un gouvernement bien intentionné, bien doné du sentiment des besoins nouveaux, aura seul la faculté de prévenir une lutte terrible et funeste pour toutes les classes, entre les intérêts sans cesse hostiles jusqu'ici des maîtres et des ouvriers. La philanthropie à cet égard, comme en beaucoup d'autres, a signalé de la manière la plus palpable sa radicale impuissance. Les moyens dont elle a usé ont bien pu suspendre des crises, et encore des crises de peu d'importance; mais là s'est bornée toute son action. Il importe donc avant tout de détruire des doctrines introduites passagèrement dans nos idées pour lutter avec avantage contre un pouvoir mal intentionné ou maladroit. Ces doctrines sont celles de l'économie politique professée par l'ancien libéralisme. Elles deviennent surannées, pour ne pas dire funestes, en face d'un pouvoir fondé par et pour le peuple, et des besoins impérieux des masses. Ce n'est pas après avoir été témoin des révoltes sanglantes auxquelles la misère a poussé les ouvriers que l'on serait bien-venu à professer avec J.-B. Say, que « si le gouvernement est éclairé, il se mêlera aussi peu que possible des affaires des particuliers, pour ne pas ajouter aux maux de la nature ceux qui viennent de l'administration. » Si le gouvernement ne s'était pas mêlé de l'instruction du peuple, des salles d'asile, des caisses d'épargne, nous serions encore à désirer ces utiles institutions, dont la philanthropie n'avait fait que des essais mesquins; si le gouvernement ne se mêlait pas de régler dans un avenir assez rapproché, d'une manière stable, les intérêts des maîtres et des ouvriers, nous serions un jour en face de désordres profonds et terribles. — Pour peu que l'on examine les institutions qui sont à la portée de la bourgeoisie et de l'armée, et que l'on cherche leurs analogues dans les rangs des ouvriers, l'on est vite frappé et comme effrayé du délaissement où s'est trouvée jusqu'ici cette classe si intéressante et si utile. Prenons seulement les individus de ces deux classes à l'état virile. Toutes les professions de la bourgeoisie qui se rattachent à l'administration ont des caisses de retraite où chaque employé trouve le pain de ses vieux jours. Dans l'armée, tout officier de faible rang, tout soldat, a au moins l'espoir d'une faible pension, s'il n'est admis à terminer ses jours à l'hôtel des Invalides. La plupart des industriels trouvent dans leur économie et leur activité les moyens d'amasser une rente pour leurs vieux jours. Les ouvriers ont les caisses d'épargne, qui leur permettent bien de se garantir des souffrances engendrées par les repos funestes, mais non de se créer des ressources suffisantes pour leur vieillesse; enfin, leur hôtel des invalides, c'est l'hôpital! — En détruisant l'ordre de choses ancien, nous avons oublié de substituer à une multitude d'institutions devenues tyranniques, quoique bonnes dans le principe, d'autres institutions analogues, mais plus larges, plus élastiques, et satisfaisant à ce besoin impérieux de liberté raisonnable que nous sentons tous. Au premier rang, il faut placer le patronage, c'est-à-dire la sollicitude paternelle, bienveillante et éclairée du chef de fonctions vis-à-vis de ses inférieurs. Dans presque toutes les divisions de notre ordre social, le patronage a dégénéré en un népotisme étroit et mesquin, ou en un commandement sans entrailles et sans affection, ou bien enfin en des relations officielles, dans lesquelles les individus communiquent entre eux comme les rouages d'une machine. — Les relations de maître à ouvrier sont celles où le patronage serait le plus utile et le plus bienfaisant. La nécessité du patronage est plus grande là où l'aisance est moindre. Mais, avec l'organisation actuelle des ateliers, le patronage est impossible en général. Il ne sera réalisable que lorsque le maître et

l'ouvrier sentiront réciproquement de la manière la plus vive, le besoin d'être étroitement unis par des intérêts communs. Or, l'intérêt commun, tel qu'on l'entend aujourd'hui, a des liens si faibles que l'on peut, en général, passer sous silence son efficacité. Comment se règlent en effet les intérêts des ouvriers et de leurs chefs; écoutons à cet égard J.-B. Say : « Les salaires de l'ouvrier se règlent contradictoirement par une convention faite entre l'ouvrier et le chef d'industrie : le premier cherche à recevoir le plus, le second à donner le moins qu'il est possible; mais, dans cette espèce de débat, il y a du côté du maître un avantage indépendant de ceux qu'il tient déjà de la nature de ses fonctions. Le maître et l'ouvrier ont bien également besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre, mais le besoin du maître est moins immédiat, moins pressant. Il en est peu qui ne puissent vivre plusieurs mois, plusieurs années même, sans faire travailler un seul ouvrier, tandis qu'il est peu d'ouvriers qui puissent, sans être réduits aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence de position n'influe pas sur le réglement des salaires. » L'état précaire des classes pauvres et nombreuses vis-à-vis des classes aisées se trouve formulé ici de la manière la plus nette. La lutte incessante entre les maîtres et les ouvriers est clairement expliquée dans les lignes qu'on vient de lire. Elles ont été écrites par un honorable philanthrope, animé des meilleures intentions, mais que ses doctrines de liberté amènent à conclure qu'un tel état de choses, déplorable sans doute, n'est susceptible d'aucune amélioration! Telle est la conséquence en effet du discrédit complet du gouvernement parmi nous; telle est la conséquence logique de doctrines libérales inflexibles. Or, s'il est démontré, comme nous le pensons, que le gouvernement seul a la puissance de servir d'intermédiaire pacifique entre des intérêts rivaux, nous devons aspirer tous aux temps où les hommes du pouvoir auront donné assez de preuves de lumières, de dévouement au bien public, de loyauté, pour que leur action, cessant d'être considérée comme funeste, soit au contraire désirée, recherchée.—L'industrie manufacturière et agricole présente, en y regardant de près, l'anarchie la plus flagrante. Aucune vue d'ensemble ne préside à la production ni à la consommation. Faute de données, de renseignements, les objets de consommation sont fabriqués souvent au hasard et sans une connaissance suffisamment approchée des besoins que l'on en éprouve; de là des encombrements, par suite des pertes, de la stagnation et un repos fatal aux ouvriers, fatal aux maîtres, qu'il pousse trop souvent à des faillites inévitables! Lorsque les nations auront enfin compris leurs véritables intérêts, lorsqu'elles auront fondé entre elles des rapports basés sur leurs besoins réciproques, lorsque la guerre ne sera plus qu'un fait exceptionnel, lorsque les cabinets cesseront de s'observer réciproquement du point de vue presque exclusivement militaire, lorsque l'organisation industrielle aura succédé à l'admirable organisation guerrière de toutes les nations civilisées, ou lui aura au moins emprunté ses modèles d'ordre, sa puissance d'action, alors l'ouvrier prendra rang dans l'armée pacifique, il sera soldat-travailleur, producteur; une sollicitude constante le suivra dans tous les pas de sa carrière. A lui désormais les stimulants que donne l'espoir de l'avancement par le travail, par le talent; à lui les récompenses, les honneurs, non pour avoir tué et détruit, mais pour avoir vivifié, construit, édifié. A lui la part dans le butin, non dans le butin gagné au sac d'une ville, au pillage des maisons, mais dans le butin créé par le travail des ateliers. Un tel état de choses se présente sans doute susceptible d'une grande variété d'exécution : dans tous ces arrangements, la liberté bien entendue devra trouver une large place; mais enfin, *organisation* et *association* sont les

fins vers lesquelles tendent aujourd'hui les efforts instinctifs de toutes les classes. C'est à les faciliter que doivent tendre les institutions transitoires. Désormais, les classes bourgeoises seraient coupables de se refuser aux moyens d'élever à elles les classes ouvrières; et celles-ci se compromettraient gravement en négligeant les occasions d'améliorer leurs mœurs, leurs habitudes, à l'effet de mériter pleinement leur émancipation. Le *sans-culotisme* est une extravagance dont justice est faite depuis long-temps. — On peut imaginer diverses améliorations transitoires en faveur des classes pauvres; nous établirons d'abord celles de détail qui ont été demandées par des hommes généreux, touchés des misères de leurs semblables. Nous ferons connaître en dernier lieu les mesures qui nous paraissent les plus propres à fermer une grande plaie sociale. — Et d'abord, pénétrons-nous bien de cet axiome, que la mendicité est la plaie la plus honteuse des nations policées: tout homme ayant santé et force doit conserver la volonté bien arrêtée de savoir se suffire. Si des circonstances impérieuses obligent l'homme malheureux à avoir recours à la pitié publique, que la société l'accueille, mais que la distribution de ses secours soit faite dans un esprit qui, sans avilir celui qu'elle oblige, détermine son retour au travail à l'occasion la plus prochaine. La *charité* doit être exercée avec une grande prudence pour ne pas être un remède pire que les maux auxquels on l'applique. La taxe des pauvres a engendré en Angleterre des myriades d'indigents, et multiplié les vices de la paresse. La trop grande facilité donnée aux jeunes mères coupables et malheureuses de se débarrasser de leurs nouveau-nés, a élevé dans ces dernières années à un chiffre effrayant le nombre des innocentes victimes de la débauche et de la misère. — Il importe de revoir et d'améliorer dans le plus bref délai les impôts qui frappent sur les besoins de première nécessité. La viande, à cause du prix élevé où la font monter les divers droits dont on la frappe, est dans nos villes un objet de luxe. La plupart de nos ouvriers en sont privés par là même: le bœuf coûte de 50 à 75 centimes la livre, lorsqu'elle ne devrait se payer, pour être à la portée de tous, que 30 ou 50 centimes. Les Anglais connaissent mieux que nous les bons effets du régime animalisé; c'est à lui que les ouvriers de certaines industries, chez nos voisins, notamment ceux occupés au travail pénible des forges, doivent cette vigueur qui les rend capables de résister aux plus rudes fatigues. En abaissant les droits qui frappent la viande, nos ouvriers pourraient, sans augmenter leur dépense journalière, et même avec profit, suivre le même régime que les Anglais; alors, en effet, on doit tenir compte, indépendamment de la quantité de travail que l'ouvrier rend en plus, de la moindre quantité de pain et de boisson qu'il consomme, du moindre temps qu'il perd à des repas devenus moins fréquents parce qu'ils sont plus réconfortants. — Si l'usage du vin pouvait être rendu journalier aux ouvriers, on éviterait les excès auxquels ils se livrent pour satisfaire des goûts excités par la privation. On éviterait surtout ces maladies lymphatiques si communes dans nos grandes villes, affections qui affaiblissent le corps aussi bien que l'intelligence, et qu'engendrent nécessairement des eaux froides, imprégnées de sel et de mille autres décompositions. — C'est en général au mauvais choix des substances alimentaires et des boissons qu'est due la dégénération affligeante des classes laborieuses dans nos grandes villes, et notamment à Paris, à Lyon, à Rouen. Cela est si vrai que chaque année de nouvelles populations, prises aux lieux où l'homme peut croître, se nourrir et se développer à l'aise, viennent remonter les races affaiblies de ces cités manufacturières, races tout-à-fait incapables de fournir ces hommes aux reins forts et aux bras vigoureux, dont tant d'industries ont un indispensable besoin. — La souffrance du

froid est l'une des plus pénibles à endurer par l'homme, et, autant que la faim, peut-être plus que la faim, elle torture les classes ouvrières de nos grandes cités : or, le combustible, qui sert non-seulement à se garantir de ces souffrances, mais encore à préparer les aliments, est frappé d'un droit d'octroi très élevé. — Lorsqu'avec des vêtements épais, tout l'art du calfeutrage et un foyer bien fourni, lorsqu'avec une nourriture choisie et une boisson généreuse, nous avons toute peine à bannir le froid, demandons-nous ce que doit être l'hiver pour l'ouvrier soutenu par un faible régime, rentrant chez lui la plupart du temps fatigué, mouillé, n'ayant d'autre gîte qu'un rez-de-chaussée ou son logement situé sous les combles, et à qui la bûche nécessaire à son foyer coûte presque aussi cher que sa livre de pain. Alors, sans doute, nous chercherons à alléger pour les autres une position que nous trouverions si dure à supporter nous-mêmes. —Le prix des logements n'ayant pas toujours suivi la diminution des salaires, il ne faudrait pas que des impôts nombreux vinssent ajouter aux embarras de l'ouvrier, et, au lieu d'avoir à compter chaque année sur la cote mobilière quelques millions de non-valeurs, chargés encore de frais inutiles, ne serait-il pas beaucoup plus équitable et naturel de ne pas imposer ceux que leurs faibles ressources rendent d'habitude insolvables? L'habillement enfin, autre besoin de l'ouvrier, n'est pas à l'abri de toute taxe, par suite du droit élevé dont on a frappé jusqu'ici l'introduction des cuirs et des laines venant de l'étranger. On doit voir maintenant, s'il est étonnant qu'avec de telles charges, ajoutées à la faiblesse souvent très réelle des salaires, les classes ouvrières soient gênées, plaintives, remuantes, et s'il n'importe pas à la société tout entière de trouver au plus tôt le remède à un tel mal. Pour arriver à ce but, on a proposé diverses mesures empreintes d'un esprit fort sage. On a pensé avec raison que la question des céréales tient de fort près au bonheur des ouvriers. « En examinant avec maturité tous les points de la question, a dit un philantrope, on arrive à reconnaître que le meilleur encouragement à donner à la production du blé est un droit protecteur fixe, indépendant de tout prix établi sur les marchés ; lui seul est appelé à ménager dans de justes proportions les intérêts opposés du producteur et du consommateur, parce qu'une fois ce droit bien établi et reconnu comme chose stable et définitive, le commerce saurait sur quelles bases agir, deviendrait plus hardi, et profiterait habilement des années d'abondance pour se pourvoir et parer aux besoins des années désastreuses. Par cet expédient du moins, on ne passerait plus, comme on le fait aujourd'hui, avec une effrayante rapidité, des prix les plus minimes aux prix les plus exorbitants, ce qui renverse les plus sages prévisions et trouble si fort l'existence des ménages qui n'ont et ne peuvent jamais avoir que de faibles économies.—La dernière loi sur les céréales, qui admet la prohibition conditionnelle, serait donc à refaire. Quant aux craintes que nourrissent encore beaucoup de propriétaires de voir, en l'absence de la probibition absolue, et malgré un droit protecteur raisonnable, les blés étrangers encombrer la France, elles sont fort exagérées. On semble surtout redouter les blés de la Crimée et des côtes de la Barbarie ; mais la Crimée, qui n'a guère que l'étendue et la population de l'un de nos départements moyens, que peut-elle donc donner en blé ? Et aujourd'hui que nous occupons l'une des contrées les plus fertiles de l'Afrique, ne savons-nous pas quelle peut-être la richesse agricole d'un pays qui n'est cultivé qu'à l'aide de la plus aveugle routine, et qui n'a ni chemins, ni routes, ni canaux? — Régulariser par des lois sages le commerce des grains, et faciliter par un système bien entendu de circulation le transport de cette denrée encombrante, voila le moyen le plus sûr d'arriver au soulagement des classes laborieuses, tout en ménageant les intérêts respectables des propriétaires. » La tendance du

gouvernement étant évidemment d'entrer dans les voies de la liberté commerciale, et par conséquent de diminuer graduellement le droit d'entrée sur les bestiaux et les moutons étrangers, on a l'espoir prochain de voir baisser le prix de la viande, surtout si les conseils municipaux songent de leur côté à modifier le droit d'octroi, et frappent de préférence les denrées qui servent plus particulièrement à la consommation des classes aisées, comme la volaille, le gibier, le poisson, dont on peut tout aussi bien constater l'entrée à la porte des villes. Dans tous les cas, la viande de vache et de porc, plus particulièrement consommée par la classe ouvrière, devrait être exempte de toute taxe. L'impôt des boissons a déjà été si souvent examiné et de tant de manières différentes, qu'il ne saurait résister long-temps aux attaques dont il est l'objet, et qu'il ne sera pas très difficile à remplacer. Les ouvriers en ressentiraient non seulement une amélioration matérielle, mais encore une amélioration morale considérable, car on opposerait par-là une barrière salutaire à des abus et à des vices nombreux. Si on conserve l'impôt des boissons, il conviendrait peut-être qu'une partie des droits fût reversée sans ménagement sur les cabaretiers et les marchands de vin en détail qui font consommer chez eux; parce que c'est là, et non au sein de sa famille, que l'ouvrier dépense follement son argent, perd sa raison et finit par se pervertir, pour peu qu'il ait du penchant vers la dissipation. Cet impôt arriverait peut-être à diminuer ces sortes d'établissements, et ce serait déjà un bien immense. — Le combustible généralement employé par les ouvriers, savoir : le bois de fagot, le poussier de charbon, le tan mis en mottes, le rebut des houillères, devrait être exempté de tout droit. Le droit que ces objets paient, reversé sur les premières qualités de combustible, serait une charge inaperçue pour les classes aisées, tandis qu'il pèse durement sur ceux qui aujourd'hui le supportent. — L'impôt personnel de l'ouvrier devrait être reporté sur les patentes, celui des portes et fenêtres sur l'impôt foncier; quant à l'impôt mobilier, qui frappe les loyers au-dessous de 120 fr. à Paris, et ailleurs, proportionnellement à cette base, il serait réparti sur les loyers supérieurs. Dégagé ainsi des inquiétudes du percepteur, qui l'affectent d'autant plus qu'il ne sait comment s'acquitter, l'ouvrier verrait qu'on s'occupe de lui, et, autant par soulagement du poids qui l'obsède que mû par un sentiment de reconnaissance, il se rattacherait à notre état social et prendrait au besoin ses maux plus en patience. Le droit d'entrée sur les laines étrangères est encore aujourd'hui trop élevé. Tout le monde en convient, et ceux-là mêmes qui en profitent consentiraient volontiers à un rabais; seulement, il ne faudrait pas procéder à un dégrèvement trop brusque, puisque beaucoup de propriétaires, encouragés qu'ils étaient par les lois existantes, ont mis des capitaux considérables dans l'achat de troupeaux, dans la construction de bergeries, et qu'ils ont de plus des pertes à réparer, causées par une mortalité qu'aucun soin, dans ces dernières années, n'a pu arrêter. En abaissant le droit à dix pour cent de la valeur des laines dans l'espace de cinq ans, ce serait arriver à fournir à nos manufacturiers une matière première peu coûteuse qui influerait sur le prix des draps lequel, à son tour influerait sur le prix des vêtements. Outre ces mesures urgentes, il en est d'autres qu'il serait fort important de voir adopter généralement. Les besoins impérieux et inopinés que les ouvriers ressentent souvent, soit pour premiers frais d'instruments, d'établissement, pour maladies, etc., leur causent de grands embarras, d'incalculables dégoûts. Les monts-de-piété, que Necker établit pour anéantir une usure infâme, sont eux-mêmes des usuriers; le bénéfice qu'ils retirent des prêts qu'ils font sur les vêtements ou autres effets s'élève à 9 0/0 au moins : or, la loi déclare usuraire tout prêt fait au-delà du taux légal 5 0/0. La fondation de caisses

de prêt sans garantie pour faibles avances, principalement dans les petites localités et les villes moyennes où les personnes sont bien connues, et enfin dans les grands ateliers même, sous la surveillance des chefs de fabrique, serait un immense bienfait. Elle serait même préférable à un mont-de-piété, parce qu'alors du moins la probité et une bonne réputation compteraient pour quelque chose. Cela donnerait lieu d'ailleurs à une espèce de patronage des classes riches envers les classes peu aisées, qui ne pourrait que cimenter le lien qu'il serait si désirable de voir s'établir entre tous les rangs de la société. Quelques centaines de mille francs suffiraient à créer des institutions semblables et d'autres, comme des sociétés d'assurance sur vie spécialement affectées aux ouvriers dans les principaux centres des populations laborieuses, et pourraient même occasionner des économies réelles sur les dépenses que nous font subir forcément les classes souffrantes. Rappelons-nous en effet qu'il y a chaque année une portion du budget affectée aux frais d'aumônes, d'hôpitaux, de police, de justice et de prisons! Empêcher la misère de naître, c'est combattre les vices qu'elle engendre à son tour, et les crimes et délits, conséquences des vices.—Depuis quelques années surtout, les ouvriers ont fondé entre eux des sociétés de prévoyance et de secours mutuels qui ont pour but de suffire à tous leurs besoins de maladies; on ne saurait trop encourager de telles institutions. Dans les villes moyennes, ces sociétés se forment entre les ouvriers exerçant les divers métiers de l'industrie; dans les grandes villes, les ouvriers de chaque métier forment leur société particulière. La rétribution de chaque membre est d'ordinaire du vingtième de sa journée; quelquefois c'est une rétribution mensuelle et uniforme; mais ce mode a des inconvénients, parce qu'il pèse trop sur les ouvriers qui ne gagnent qu'un faible salaire. Nantes possède une société de prévoyance et de secours mutuels organisés sur un excellent pied, et dont l'influence morale et matérielle sur les ouvriers est des plus heureuses. Elle porte le nom de *Société industrielle*. Sa fondation remonte à sept années seulement; cette société peut être regardée comme un modèle à suivre pour toutes les institutions semblables. Elle a des statuts que l'on pourra consulter au besoin. — Les ouvriers agricoles sont moins soumis aux oscillations de hausse et de baisse qu'éprouvent les ouvriers des manufactures; néanmoins, leur sort exige de grandes améliorations; il importe surtout de les soustraire mieux qu'ils ne l'ont été jusqu'ici aux terribles effets des disettes ou des mauvaises années. Dans ces moments difficiles, soit que l'on craigne des troubles, soit que le tableau des souffrances d'une population nombreuse soit plus frappant, on s'occupe encore d'aller au secours de ceux que la misère et la faim pressent; mais dans les campagnes, où les hommes sont isolés et leurs réclamations peu entendues, le mal est grave, difficile à supporter pour tous, et surtout cruel pour les plus pauvres. Des hommes éclairés ont proposé des remèdes assez faciles à appliquer à ces inconvénients désastreux; il serait trop long de les détailler ici; ce qu'il importe surtout de savoir, c'est qu'il en existe. L'impôt du sel frappe principalement l'ouvrier cultivateur, car, comme il manipule lui-même son pain, et que ce pain dure dix, douze et quinze jours, il a besoin d'être fortement salé pour conserver quelque goût et ne pas passer à la moisissure. Comme le plus pauvre paysan sale chaque année un porc, quelques oies ou des canards, selon l'usage des pays, c'est encore du sel qu'il lui faut; le sel sert de plus à assaisonner son ail, ses oignons, sa salade, ses légumes, son beurre, aliments dont il fait sa plus importante nourriture. Dans les plus pauvres contrées de France, comme la Bretagne, les Landes, l'Armagnac, l'Auvergne, l'ouvrier se nourrit presque exclusivement avec la bouillie de maïs, de millet ou de blé noir, et ce n'est qu'à force

de sel qu'il est possible de relever la fadeur de cet aliment. C'est surtout dans nos campagnes que l'abolition de l'impôt sur le sel est vivement réclamée. Elle l'est par les raisons que nous avons dites, et non parce que le sel est indispensable, ainsi qu'on a eu tort de l'affirmer, à l'éducation de chaque espèce d'animaux, à l'engrais des terres, etc. Outre les combinaisons dont nous avons parlé comme devant être tentées à l'avantage matériel des ouvriers, il importe d'améliorer leur moral et de les rendre dignes d'un sort plus doux par une éducation qui élève et perfectionne leur intelligence en même temps qu'elle les développe dans leurs professions; l'instruction primaire, dont notre pays a été doté depuis quelques années, remplira le but que nous signalons ici, lorsqu'elle aura été convenablement étendue. Il est urgent aussi, dans le sens le plus pressant du mot, d'assurer, par des institutions convenables, aux ouvriers des villes et des campagnes arrivés à leur vieillesse sans ressources pour vivre, et reconnus d'ailleurs pour avoir fait preuve d'un amour constant du travail et de conduite honorable, il est urgent, dis-je, d'assurer à ces ouvriers des retraites qui les garantissent des coups de la misère. L'hospice est une amère pensée de tous les instants pour ceux qu'un état précaire appelle à y finir leurs jours; il trouble singulièrement les honnêtes ouvriers qu'une sorte de fatalité poursuit par des maladies ou des repos forcés, et à qui toute économie devient impossible. Il ne serait peut-être pas difficile, soit au gouvernement, soit aux communes ou à leur concours, de créer de faibles pensions de retraite, en petit nombre d'abord, et analogues à celles des vieux soldats, pour les ouvriers atteints par l'âge et les infirmités. L'espoir de trouver un semblable secours dans leurs derniers jours serait une consolante et moralisante pensée pour des hommes que des efforts inouïs ne peuvent pas très souvent faire sortir d'une gêne affreuse.—Mais il vaut mieux prévenir que guérir. Les vices et l'ignorance des classes laborieuses sont un résultat naturel de l'abandon où on les a laissées. L'un est grossier parce que rien ne l'a policé, et qu'il ne sent même pas le tort de la rudesse; l'autre est défiant, parce qu'il ne sait pas jusqu'où peut aller le pouvoir de notre supériorité d'instruction, et que, dans sa simplicité, il regarde le papier, dépositaire de nos contrats, comme une cire molle sur laquelle on peut à volonté tout effacer, tout changer; celui-ci est débauché, ivrogne, joueur parce qu'il ne sait pas employer ses moments de repos; celui-là pèche par défaut de délicatesse, parce qu'on ne lui a jamais fait apprécier le mérite d'un vie honnête, et les profits réels d'une bonne réputation. — Si dans l'exercice de son état l'ouvrier commet des oublis, des étourderies, qui donc lui a donné comme à nous le moyen de fixer ses souvenirs? et ses torts ne sont-ils pas le résultat de sa native ignorance? s'il aime la routine, c'est qu'on ne lui a pas clairement démontré les avantages d'une marche plus rationnelle.—Si, fatigué de ses souffrances, l'ouvrier en appelle quelquefois à la violence et aux séditions, n'est-ce pas parce qu'il croit de bonne foi pouvoir par-là y mettre un terme? Le germe des passions qui nous agitent et des vices qui nous rabaissent se rattachent à notre organisation; et comme l'éducation peut en comprimer l'essor, c'est elle avant tout qu'il faut répandre, perfectionner, et approprier surtout aux diverses positions de l'homme dans la société. Des notions élémentaires sur les choses les plus usuelles, sur les lois criminelles et de police, conviennent à l'ouvrier le plus bas placé dans la hiérarchie sociale. Elles suffisent à l'homme de génie né dans un rang obscur pour qu'il puisse sentir sa valeur, se perfectionner, grandir, et ne pas rester comme aujourd'hui, et malgré lui, étouffé dans les langes épais de l'ignorance. D'un autre côté, il faut éviter cette instruction abstraite qui pousserait l'ouvrier au dégoût de sa position et lui ferait rechercher des états où l'attendraient les plus cruels mécomptes. — L'instruction morale et religieuse doit

tenir une large place dans toute éducation, dans celle de l'ouvrier comme dans celle du prince. — Vient enfin l'instruction professionnelle : celle que reçoivent les ouvriers est des plus routinières. Or, tous les arts, même les plus simples, doivent gagner à être enseignés avec méthode. Les écoles où l'on enseigne les arts industriels et agricoles, Roville, Grignon, Angers, Châlons, ne peuvent suffire aux besoins de notre immense population : il importe d'en élever d'autres pour des arts spéciaux dans les localités où ces arts sont cultivés avec le plus de succès. Les départements gagneraient beaucoup en envoyant chacun à leurs frais dans ces écoles un certain nombre de jeunes ouvriers choisis au concours : ils en rapporteraient des procédés meilleurs, qu'ils répandraient avec fruit autour d'eux. — Dans les départements du Rhône et du Haut-Rhin seraient placées les écoles d'industrie manufacturière. — Les jeunes ouvriers cultivateurs iraient se perfectionner dans l'art des assolements, en Flandre, en Alsace; dans l'art d'élever les bestiaux et les moutons en Normandie et dans la Beauce; dans l'art de cultiver la vigne, en Languedoc et dans le Bordelais. — Nos ouvriers forgerons et serruriers seraient envoyés à St-Etienne, nos tisserands à Castres, à Castelnaudari, où ils verraient l'utilité des bons métiers et la manière de les faire marcher; nos jeunes charpentiers, en voyant à Bordeaux, à Toulouse, à Paris, travailler d'habiles maitres, apprendraient à tirer un meilleur parti du bois, à simplifier les toitures, de manière à ne pas écraser les murs et à ne pas ainsi doubler la dépense des bâtisses; nos moulins, se ressentant du progrès de la mécanique, consommeraient moins d'eau et rendraient une meilleure farine, etc. Quelquefois ce serait à l'étranger que certaines localités devraient envoyer leurs jeunes élèves : ainsi, Saint-Étienne adresserait ses forgerons à Birmingham, Lyon ses tisserands à Elberfeld et à Berne, Mulhouse ses fileurs à Manchester; l'Alsace enverrait ses cultivateurs dans la Flandre belge; la Provence ses éleveurs de vers-à-soie en Piémont, en Lombardie. — Les *tours de France* que font les ouvriers ne remplacent que très grossièrement, sans ordre et sans ensemble, l'absence de ces précieux moyens d'avancer l'industrie. — Pour assurer les bienfaits de ces institutions, deux autres seraient encore à créer, savoir, un syndicat d'ouvriers et une organisation de récompenses publiques pour les ouvriers les plus distingués. — J'ai déjà signalé l'absence complète d'un patronage exercé à l'égard des ouvriers : or, la création d'un syndicat chargé d'être leur organe légal, d'exposer leurs besoins, de défendre leurs droits, de régulariser leurs plaintes, comblerait en partie cette lacune. — Dans une société bien constituée, toute agrégation d'intérêts doit avoir son centre, sa représentation : les savants ont pour organes les académies, les commerçants, les industriels et les agriculteurs des conseils supérieurs comme centre, et des chambres isolées dans chaque localité importante; les avocats, les avoués, les notaires, les huissiers, sont constitués en corporations qui ont leurs réglements et leurs assemblées; quelques industriels même, comme les boulangers, les bouchers de Paris, ont leur syndicat, et par eux peuvent défendre et faire protéger leurs droits. Mais vainement on cherche où est l'image personnifiée de cette grande masse qu'on appelle la classe ouvrière, et c'est un grave oubli, c'est une haute imprudence. Le syndicat serait un moyen de guider la multitude, sans l'irriter ni la blesser; les réglements de salaires seraient faits avec plus de justice, et calmeraient des irritations souvent fondées. Une fois cette institution créée, les brouillons, cachant leurs passions sous le manteau de l'intérêt public, ne seraient plus aptes à créer des mécontentements, à envenimer les griefs, à pousser aux tristes solutions de la force : le mal, les souffrances, seraient connus à temps; les résolutions ne seraient pas brusquées, et les remèdes pourraient mûrir. « Il y a mieux, ajoute un auteur récent, comme par-

tout se trouvent des hommes qui veulent s'élever, le syndicat serait le point de mire des ambitions nobles et fières, et tel qu'on a vu tribun audacieux, poussant à la révolte ou marchant en tête d'une émeute, se fût contenté d'être un syndic jaloux et fier de remplir son mandat, mais le faisant avec sagesse et sans sortir des lois de la légalité. » — Enfin, on devrait instituer en faveur des ouvriers des récompenses qui ne leur rapportassent pas seulement de l'argent, mais encore de l'honneur, de la considération. Quelques essais tentés dans ce genre par des particuliers ont pleinement justifié les prévisions favorables que l'on avait faites. On se plaint assez généralement du peu de zèle qu'ils apportent au travail et à son perfectionnement, mais que fait-on pour mettre en jeu leur amour-propre et leur intérêt? le travail des classes élevées conduit à la fortune, à la considération, aux honneurs, aux récompenses nationales; mais que revient-il au modeste ouvrier de ses labeurs pénibles, si ce n'est le plus souvent beaucoup de fatigue, peu d'argent, point d'honneur? Si, pour les grandes industries, c.-à-d. pour leurs chefs, nous avons la *société d'encouragement pour l'industrie nationale*, il faut créer des sociétés analogues pour les ouvriers, et faire que les rémunérations distribuées par elles soient entourées par leur équité même d'un grand respect et jouissent d'une large influence. Le soldat sait que la croix d'Honneur, des grades et une pension attendent d'honorables services ou une action d'éclat : aussi, quels prodiges n'ont pas faits les soldats français! Or, le soldat n'est autre qu'un ouvrier revêtu de l'uniforme militaire. Quels résultats n'obtiendrait-on pas en mettant les insignes de l'honneur dans la perspective de l'ouvrier! — Les améliorations transitoires que nous venons de signaler et d'autres plus larges encore se popularisent, gagnent beaucoup d'esprits et se substituent insensiblement aux idées purement libérales en vertu desquelles le remède universel, la pierre philosophale, réside dans la réforme électorale. — Pour dire tout entière notre façon de penser sur les palliatifs que nous avons exposés en détail, et que nous estimons beaucoup d'ailleurs, nous les regardons comme incomplets, et sous ce rapport nous différons d'opinions avec les personnes qui les regardent comme les dernières concessions de la philanthropie. Suivant nous, le premier de tous les remèdes susceptibles d'améliorations profondes est le principe d'association mis en pratique dès aujourd'hui, ou du moins pris en considération avec des tempéraments qui tiennent compte des circonstances actuelles, c.-à-d. de la démarcation tranchée qui existe entre les maîtres et les ouvriers; car nous ne voulons rien de brusque, rien de violent. — Dès le commencement de cet article, nous avons fait pressentir que nous attendions presque tout le bien des classes pauvres, de leur association avec les maîtres : or, lorsque nous parlons d'association, nous entendons l'association hiérarchique. On ne saurait perdre de vue que notre armée est une association hiérarchique et démocratique en même temps, car tout soldat y a son bâton de maréchal dans sa giberne. — La puissance d'action si souvent témoignée par nos soldats nous décèle ce qu'on peut attendre d'une association analogue, destinée à l'industrie. D'ailleurs, ce grand exemple d'association n'est pas le seul que l'on remarque dans notre France : les ouvriers de nos ports sont organisés d'après le principe de l'association hiérarchique. Il est pourvu à leur éducation dans leur jeunesse, à leur avancement pendant leur vie active, et à leur retraite dans leurs vieux jours. — La caisse des invalides de la marine, dont M. P. Cazeaux a si bien fait connaître le jeu et la portée dans la *Revue encyclopédique*, est une large association de tous les membres du corps de la marine, à l'avantage du faible, et partant très populaire. Les officiers, administrateurs et maîtres, et environ 90,000 matelots et ouvriers des arsenaux, ont un intérêt commun dans cette caisse, contri-

buent à ses ressources, et sont associés par elle. C'est à la fois une caisse d'épargne et de retraite; c'est aussi une caisse de famille, une caisse de secours, une tutrice légale, et même jusqu'à un certain point une banque. — L'association hiérarchique se présente comme devant offrir l'un des moyens les plus sûrs d'améliorer le sort des classes ouvrières, sans relâcher les liens sociaux. Mais, pour qu'elle soit possible en grand, un changement préalable doit avoir lieu dans les sentiments généraux. Le sentiment d'association doit exister au fond des cœurs avant que le principe d'association soit consacré par des institutions positives; et à cet égard, il y a beaucoup à faire, car la solidarité des diverses classes est bien faiblement sentie. Il y a un abîme entre le bourgeois d'une part, le paysan et l'ouvrier de l'autre. Ainsi que nous l'avons déjà exposé, le bourgeois ne sent rien de commun entre lui et le prolétaire; il le regarde comme une machine qu'on loue, dont on se sert, et que l'on paie tout juste pendant le temps que l'on en a besoin; de même, aux yeux d'un grand nombre de prolétaires, le bourgeois est un ennemi dont on n'accepte la supériorité que parce qu'il est le plus fort. Si nous insistons sur ce point, si nous y revenons après l'avoir déjà signalé, c'est qu'il est un des principaux obstacles aux améliorations que les classes nombreuses sont en droit d'attendre. — Cependant, le sentiment d'association et de solidarité entre les diverses classes de la société a, dans ces derniers temps, effectué quelques conquêtes. Il a révélé son existence en France par des institutions de philanthropie et de prévoyance en faveur des ouvriers. Nous avons déjà cité la *Société industrielle* de Nantes, dont quelques honorables particuliers ont eu l'initiative, que le conseil général du département, le conseil municipal de Nantes et le gouvernement lui-même encouragent par des cotisations qui viennent augmenter le produit de celles fournies par les ouvriers. — Dans quelques établissements industriels, il y a des médecins, des hôpitaux pour les malades, des écoles pour les enfants, et quelquefois même des retraites pour les vieillards; on y veille à la moralité des ouvriers; on la maintient au moyen d'une justice distributive qui punit et qui récompense. Il serait à désirer que ces dispositions fussent au moins en partie prescrites aux compagnies anonymes qui se forment pour l'exploitation d'industries manufacturières : je dis aux sociétés anonymes, parce que le gouvernement a le droit de leur imposer des conditions puisqu'il les autorise. — Dans quelques établissements, les ouvriers forment corps, hiérarchie; les places d'administration sont réservées au moyen d'un avancement graduel à ceux qui se signalent par leur zèle et leur aptitude. On peut citer à ce sujet les mines de Litry (Calvados), la filature de Gisors, etc. — Tout récemment, les propriétaires des ardoisières d'Angers, en même temps qu'ils garantissaient leurs intérêts, jusque là hostiles, en faisant cesser une concurrence effrénée qui les poussait tous à leur ruine, ont pensé à leurs deux mille ouvriers, et il a été convenu : 1° que l'on ferait cesser, autant que possible, les ventes usuraires de pain et de viande pratiquées par des employés subalternes qui rançonnaient ainsi les ouvriers; 2° qu'il serait établi une salle d'asile pour les enfants, ainsi qu'une école primaire gratuite; et il a même été proposé de prendre des mesures pour subvenir aux frais de l'apprentissage des fils d'ouvriers; 3° qu'il serait opéré une retenue sur les salaires, de manière à former une caisse de secours et de retraite; 4° qu'une ambulance serait établie sur les carrières pour recevoir sans délai les ouvriers blessés par accident. — Ce sont là des germes d'association qui doivent se développer. Il est fort difficile assurément, pour ne pas dire impossible, de formuler un système général d'association applicable à toutes les industries; on est arrêté lorsqu'il s'agit de faire participer les ouvriers aux bénéfices des maîtres, par les moments de crise que les diverses industries sont sujettes à traverser, crises dans

lesquelles les bénéfices se changent en pertes. Les ouvriers participeront-ils aussi à combler les déficits? Mais alors, comment vivront-ils? à cet égard, on peut observer d'abord qu'à mesure que l'industrie se consolide, les crises qui amènent les pertes deviennent plus rares et s'amoindrissent. Ensuite, il est possible d'imaginer des combinaisons qui permettraient de régulariser la participation des ouvriers aux bénéfices de manière à leur assurer, en tout temps, leur subsistance. A cet effet, il suffirait de créer une réserve. L'on pourrait alors décomposer le salaire en trois parties : 1° un *minimum* fixe; 2° une part proportionnelle à l'abaissement du prix de revient au-dessous d'un chiffre déterminé, lequel abaissement tient en grande partie au zèle et à la capacité de l'ouvrier; 3° une part dans les bénéfices nets de l'établissement, lesquels bénéfices nets dépendent en grande partie du chef de fabrique. — Cette troisième part serait, aux époques de prospérité, versée par moitié entre les mains des ouvriers et dans une caisse spéciale, où elle serait capitalisée de manière à fournir un supplément de salaire dans les temps de crise, et à former un fonds de retraite. — L'association remédierait aussi aux inconvénients graves qui résultent pour l'agriculture de l'extrême division du sol. Les temps sont passés où Paul-Louis Courier avait raison d'exciter la reconnaissance publique en faveur des *bandes noires* : elles ont en effet contribué puissamment à pousser jusque dans leurs dernières conséquences les principes de la révolution. Elles ont arraché à la féodalité jusqu'au dernier souffle de vie qui lui restait encore. La plupart des fiefs ont été détruits et partagés à bon compte entre les vilains, devenus ainsi propriétaires de la glèbe à laquelle ils furent attachés; les terres, comme le disait le célèbre pamphlétaire, qui ont changé vingt fois de mains, depuis la première aliénation, toujours de mieux en mieux cultivées, ont rapporté à tel point que le produit d'autrefois ne paierait pas l'impôt d'aujourd'hui. Cela est vrai, et n'était pas difficile à obtenir, car, ni monseigneur ni ses hoirs ne s'occupaient du labourage; les vassaux y avaient peu de goût. On peut faire beaucoup mieux encore; dans ce but, nous demandons les grandes exploitations, bien plus profitables que les travaux accomplis sur une échelle mesquine dans les petits morceaux de terre que se sont donnés les moins riches pour savourer les délices de la propriété. — Les bandes noires ont rempli leur mission de ravage. Les châteaux, avec leurs chapelles, donjons, tours, créneaux, cachots, oubliettes, sont démolis pour toujours; les grandes avenues, les jardins inutiles, les ronces, les broussailles antiques, ont disparu. Les terres sont toutes préparées à nous donner leurs richesses; mais qu'on leur demande à chacune suivant leur nature. Vous n'aurez jamais que du mauvais vin à Surène; peut-être y pourrez-vous faire pousser d'excellent grain. Or, il n'y a que les exploitations conçues sur une vaste échelle qui puissent classer les terres suivant leur nature, et en retirer les plus grands profits; l'association des propriétaires, quelque petits qu'ils soient, amènera les grandes propriétés, les améliorations larges de l'agriculture, et du sort de ceux qui lui dévouent leurs bras et leurs sueurs. — Après les bandes noires vienne donc l'association! A. Chevalier.

OVALE. On donne ce nom à une forme fréquemment employée en architecture, surtout lorsque cet *ovale* est parfait, c.-à-d. produit par la section diagonale d'un cylindre... Il est plus rarement en usage lorsqu'il offre un ovoïde. Nous considérons l'*ovale*, dit M. Quatremère de Quincy, comme une figure curviligne, oblongue, dont les deux diamètres sont inégaux, mais dont les extrémités sont semblables : c'est ce que les géomètres appellent l'*ellipse*, qui peut se tracer de diverses manières. Serlio, dans sa *Géométrie appliquée à l'architecture*, en indique plusieurs, qui sont aussi claires que faciles à exécuter : chacune de ces opérations fournit un *ovale* d'une forme

différente et plus ou moins agréable ; la plus ordinaire est de former l'ellipse au moyen de deux cercles d'un diamètre égal, dont l'un à son centre à la circonférence de l'autre, et qu'on termine avec des arcs tracés du point où les deux cercles se coupent. L'*ovale* dit du *jardinier* se trace par le moyen d'un cordeau, dont la longueur est égale au plus grand diamètre de l'ovale, et qui est attaché à deux piquets aussi plantés sur ce grand diamètre pour former cet ovale, d'autant plus alongé que les deux piquets sont plus éloignés.—Les anciens n'ont guère donné la forme *ovale* en plan qu'à leurs amphithéâtres, et cet ovale, plus ou moins alongé, affecte toujours la forme de l'ellipse. Ils n'ont pas employé la forme *ovale* en élévation, et leurs voûtes ou leurs arcades étaient toujours formées par un demi-cercle en plein ceintre, ou bien par une portion de cercle. C'est aux modernes qu'on doit l'invention des arcs surbaissés en anse de panier et des voûtes en cul-de-four, et dans la forme d'un ovoïde, qu'on retrouve dans la plupart des coupoles modernes, faites à l'imitation des mosquées des Arabes, qui imitaient eux-mêmes la forme d'une pomme de pin creusée. Dans les temps de la dégénération du goût en architecture, on a fort abusé de la forme *ovale*, et on l'a adaptée aux ouvertures de fenêtres, de niches, comme celles qu'on voit dans la décoration intérieure de la cour du palais Farnèse. Enfin, on a été jusqu'à faire des colonnes ovales, sous prétexte qu'avec moins de saillie on pouvait produire autant d'effet. Quelquefois, l'architecte, resserré dans le local long et étroit, ou pour procurer plus de développement à un escalier, lui donne la forme ovale : c'est ce qu'on nomme *ovale ralongé*. Bernin a adopté la forme *ovale* pour la place de la colonnade de Saint-Pierre. Depuis que nous avons renoncé avec raison, pour nos salles de spectacle, à la forme du parallélogramme des jeux de paume, qui paraissent avoir servi de premier modèle à nos théâtres, on a cherché à se rapprocher, autant que nos mœurs pouvaient le permettre, de la forme de ceux des anciens ; et le célèbre Palladio en a donné un bel exemple dans la salle Olympique de Vicence. Y.

OVATION. Ce mot, suivant quelques étymologistes, vient de *ovis*, à cause de la brebis que les Romains sacrifiaient dans le triomphe de ce nom ; d'autres le font dériver de l'exclamation *ô*, que les soldats répétaient fréquemment pendant la cérémonie, ou du mot grec *euasmos* (cri de joie). L'origine en est incertaine: les uns la font remonter à l'an de Rome 276, pour Aulus Manlius, qui reçut, dit-on, le premier, l'honneur du petit triomphe, de l'*ovation*; d'autres croient qu'elle ne fut instituée qu'en 325 pour Posthume-Tubertus : on n'en cite plus d'exemple après l'an 820 de Rome. L'*ovation* n'était qu'un diminutif du *triomphe* proprement dit, et s'accordait aux généraux qui avaient vaincu sans beaucoup de difficultés, sans terminer complètement la guerre, sans grande perte pour l'ennemi, ou qui n'avaient défait que des rebelles, des pirates, des esclaves ou des ennemis de peu d'importance. Le vainqueur, dans l'ovation, marchait à pied, ou tout au plus à cheval, mais jamais élevé sur un char, comme dans le grand triomphe, où l'on sacrifiait un taureau. Il était précédé du sénat et de la cavalerie, le sceptre à la main, et vêtu d'une robe blanche bordée de pourpre. Quoi qu'il n'existe plus aujourd'hui d'*ovation* proprement dite, on peut cependant familièrement et par extension appeler ainsi cette sorte d'hommage public que plusieurs personnes rassemblées rendent à un autre, pour lui témoigner leur reconnaissance, leur admiration pour ses talents, son caractère, la conduite qu'il a tenue dans telle ou telle circonstance donnée : telle est l'espèce d'ovation que le parterre fait quelquefois par acclamations à un auteur dont la pièce vient d'être jouée ; telle est celle que firent les officiers français à Bonaparte lors de son retour de l'île d'Elbe, en le portant aux Tuileries sur leurs épaules ; telles sont encore celles que nous voyons tous les

jours quelques départements faire à ceux de leurs députés qui se sont montrés incorruptibles à la chambre, et n'y ont point trahi les intérêts de leurs mandataires ; genre d'ovation qui, pour le dire en passant, a bien aussi sa contre-partie dans le bruit des pots cassés et des chaudrons, avec lesquels le même public se croit en droit de témoigner aussi parfois sa mauvaise humeur aux députés qui lui déplaisent. Z.

OVERBEECK (Bonaventure-Van), l'un des plus célèbres peintres qu'ait eus la Hollande, mourut à Amsterdam, à l'âge de 46 ans, usé encore moins par le travail que par des excès en tout genre, auxquels il se livrait avec toute la fougue d'un tempérament ardent et passionné. Il enrichit sa patrie d'une magnifique collection de dessins qu'il rapporta de Rome, où il avait étudié l'antique. Ce fut dans cette ville qu'il exécuta ceux de son livre le plus important, qui parut à Amsterdam (1709), en un gr. in-fol., avec 150 planches, sous le titre de *Reliquiæ antiquæ urbis Romæ*, etc. Cet ouvrage, qui a fait la principale réputation de l'auteur, fut traduit en français la même année, et réimprimé à La Haie (1763, 3 parties in-fol.). Les planches n'en furent pas moins estimées que les dessins. Overbeeck est également cité comme un des principaux antiquaires de la Hollande, qu'il a dotée à ce titre d'une collection d'échantillons très estimés des amateurs. Z.

OVIDE. C'était au plus beau temps de la poésie romaine ; Auguste était le maître du monde et le dieu des beaux esprits de son temps. La belle société romaine, à peine remise des sanglantes secousses des guerres civiles, s'abandonnait, sans rien prévoir, aux enchantements, tout nouveaux pour elle, des arts et de la poésie. A l'abri de ce maître tout puissant, qui faisait taire les factions, les plus grands maîtres de la langue latine prenaient leur essor : Virgile célébrait les bergers et les héros ; Horace enseignait par son exemple et par ses leçons l'art doublement difficile de bien vivre et de bien dire ; une chose toute nouvelle à Rome, une cour, se formait aux accents flatteurs de ces muses rivales ; en même temps que les vieilles mœurs se perdaient, la vieille langue latine subissait d'incroyables et spirituelles transformations. Le vieil Ennius, ce poète chéri des vieux républicains de Rome, l'ami de Caton, qui s'était lui-même intitulé l'*Homère de l'Italie*, poète comme un grand poète, qu'eût estimé le vieux Brutus, Ennius et son génie n'étaient plus qu'un vil fumier où le poète Virgile cherchait ses perles. Plaute, le comique du peuple, était déjà regardé comme un parvenu mal élevé et impoli. Mécène, le descendant des rois d'Étrurie, flatteur habile, élevait à la flatterie tous les esprits contemporains, et, tout parfumé qu'il était de la royauté de ses ancêtres, il en frottait la royauté d'Auguste. Au même instant, les femmes romaines, les petites filles dégénérées de cette sévère Cornélie, la mère des Gracques, sortant tout à coup de cette modestie austère qui avait été si long-temps le plus bel apanage de la vierge romaine, révélaient aux regards surpris et enchantés leur beauté, leur esprit, leurs passions, leur faiblesse, toutes choses qu'on n'avait jamais vues en public. Le signal donné par Virgile, dans le quatrième chant de l'*Énéide*, n'avait été que trop bien entendu de la jeune Romaine ; et elle se mettait à aimer, elle aussi, à l'exemple de la reine de Carthage. En même temps, le luxe des arts, des palais, des festins ; toutes les passions, les prodigalités de tout genre, toutes les folies des peuples tout puissants, tous les excès des nations qui ont accompli leur œuvre sur la terre, et qui maintenant n'ont plus qu'à mourir en vidant leur dernière coupe, envahirent la ville, qui n'était plus la ville éternelle ; et avec ces passions nouvelles fondirent sur le Capitole, et plus redoutables que les Gaulois, les Grecs pervers, les usuriers avides, les prostituées de l'Orient, les Juifs qui vendaient l'avenir ; toute sorte d'embûches furent tendues aux vieux noms, aux vieux coffres-forts, aux vieilles fortunes

de la république; l'ivresse du pouvoir et de l'or devint générale ; la fureur des spectacles s'empara de cette ville, qu'animait autrefois la fureur des triomphes. Moment solennel dans l'histoire du monde ! Rome se transformait ; elle passait de la république à la monarchie, de la modération au luxe sans frein, de Lucrèce à Virgile, de Caton à Mécène ; de Cornélie à Julie, et bientôt, par une pente insensible, elle allait tomber entre les mains d'un élégant poète, tout chargé de parfums, d'esprit, d'ironie et d'amour, Ovide, qui est, à tout prendre, le premier poète de la décadence et le dernier poète du siècle d'Auguste. — Ovide est le poète habile et convaincu de toutes les fantaisies romaines ; il est le poète des jeunes gens déréglés et des jeunes femmes sans pudeur. C'est un facile esprit, qui ne croit à rien, sinon au plaisir. On ne trouve plus dans ses veines une seule goutte du sang romain ; à le voir ainsi occupé des plus fins détails de la passion, on le croirait Espagnol comme Martial. Ovide n'est pas le premier qui soit entré dans ce sentier de fleurs qu'il appelait *les amours*. Avant lui, la poésie romaine avait donné le jour à Didon ; Horace avait célébré en beaux vers Néera et Lalagé, et cette belle fille, Tyndaride, plus belle que sa mère, et tant d'autres. Tibulle, Catulle et Properce, tous remplis d'amour, avaient célébré dans leurs brûlantes élégies les noms charmants et populaires de leurs maîtresses. Les uns et les autres s'étaient sauvés par la vérité de leur passion. Ces amours étaient vives, bien chantées, parce qu'elles étaient bien senties. Horace, lui, s'était sauvé par son aimable égoïsme, et parlait des femmes, de temps à autre dans ses vers, comme il parlait de fleurs dans un bouquet. Ovide fut moins frivole qu'Horace en fait d'amours, et fut moins amoureux que Properce et Tibulle. Il se fit le chroniqueur des amours et des passions de son temps; il fut le poète favori des belles petites-maîtresses et de la belle société élégante. Il écrivit d'abord les *Amours* en cinq livres ; et dans ces cinq livres, que lui-même il a réduits à trois, il raconte la suite non interrompue de ses bonnes fortunes, bonnes fortunes de chevalier romain, de jeune homme, de bon poète, d'homme riche, quatre grands titres à l'amour des femmes. *Je voulais*, dit-il, *chanter les combats et la gloire*, mais le petit dieu se mit à rire, et il conclut, comme la première ode d'Anacréon : *Ma lyre rebelle ne peut célébrer que l'amour*; et, pour commencer dignement l'entreprise, il invite à souper sa maîtresse, et il lui envoie toute sorte d'instructions. « Ton mari (la belle est mariée) me donne à souper ce soir, et puisse ce repas être le dernier de sa vie (le souhait est énergique) ! O malheur ! je vais ce soir chez toi, non pas en amant, mais en convive. Et je te verrai assise sur le lit d'un autre, à ses pieds, et ses pieds sur ton sein et sa main sur ton cœur. Mais, prends garde ; sois modeste et réservée avec cet homme, et pense à moi, ton amour. Un geste, un signe du doigt, un clin d'œil, tout me suffira à te comprendre. Porte ta main à ta joue de rose, si tu veux me dire : « Je t'aime, Ovide. » Touche la table comme on touche l'autel ; cela voudra dire : « Je hais cet homme, Ovide. » Lui, cependant, fasse le ciel qu'il n'ose pas te caresser devant moi ! Le vin qu'il versera dans ta coupe, laisse-le dans ta coupe ; le morceau qu'il aura porté à ses lèvres, jette-le sous la table. Enivre cet homme, et qu'il tombe ivre-mort. » Et il paraît en effet que cette ruse de l'amour réussit à notre poète, car le lendemain de cet honnête repas conjugal, il raconte tout son bonheur. La description n'est pas chaste, mais elle est charmante. C'était par un si beau jour ! L'appartement était frais et tranquille ; on eût dit à cette douce clarté que c'était l'heure du crépuscule matinal,

Lorsque n'étant plus nuit, il n'est pas encor jour.

A l'heure dite, Corinne arrive, la tunique flottante, les cheveux flottants, belle comme Laïs, abandonnée comme elle. Et quel doux sommeil vint plus tard s'emparer des deux amants ! Mais souvent, tout en amour était dérangé par

un ami, par un rival, quelquefois par le mari, souvent même par un portier inflexible. « O portier! ce que je te demande est peu de chose : laisse rouler sur ses gonds cette porte rebelle; qu'elle soit seulement entre ouverte, et je passe : l'amour m'a fait si mince et si fluet! —Allons donc! lève-toi, mon ami; autrefois, tu m'entendais si bien venir. Ouvre-moi, il fait froid; le vent frappe comme moi à cette porte impitoyable; le calme règne dans la ville; la rosée tombe dans la campagne; ouvre-moi; la nuit avance. — Homme ingrat, malheur à toi, si tu restes sourd à ma voix qui t'appelle! malheur! J'ai mon épée; je vais chercher une torche! Non, tu n'étais pas fait pour garder ce seuil charmant, si légèrement effleuré. Tu es né pour garder un cachot impénétrable. Réveille-toi, réveille-toi. Déjà le coq annonce le matin. Malheur, malheur à toi! Cette couronne de fleurs que je détache de ma tête glacée, je vais la déposer sur ce seuil insensible. Ces fleurs que je lui destinais t'accuseront près de ma maîtresse; elles lui diront ce que j'ai souffert durant cette horrible nuit. » Une autre fois, il passait de la soumission à la fureur; il battait cette belle Corinne, et puis, de sang-froid, il maudissait son crime exécrable. Il l'a donc frappée; et elle de le regarder muette, étonnée, tremblante; et, dans son repentir, il se croise les mains; et il se dit à lui-même, avec une horrible amertume : « Honneur à toi, le superbe vainqueur d'une femme! Malheureux! j'ai frappé ce beau corps qu'appelaient mes baisers; j'ai déchiré cette robe obéissante autrefois; j'ai arraché ces cheveux, innocente parure; j'ai laissé sur ces belles joues les traces de mes ongles; je t'ai vue t'éloigner de moi, pauvre fille, tremblante comme le peuplier!.... » Et vous pensez s'il revoyait de bien long-temps cette maîtresse outragée. Aussitôt le bruit de ces outrages se répandait dans la ville : « Le jeune Ovide a battu sa maîtresse; il s'est jeté à ses pieds pour implorer son pardon, et Corinne a été impitoyable. » Voilà ce qui se disait dans les petits soupers du mont Aventin. En même temps, les galants éconduits de revenir auprès de Corinne. Les moins hardis envoyaient à la belle une messagère d'amour, une horrible vieille appelée Dipsas (son nom lui vient de la soif qui la brûle). Savante magicienne, elle connaît la vertu des plantes. Je soupçonne même qu'elle peut mettre des ailes à son cadavre, et voler dans les airs; mais ce n'est pas là tout son crime; elle est la trahison des amours; elle est le piége tendu aux jeunes beautés. « Que vous êtes belle! dit-elle tout bas; et si vous saviez de quel beau jeune homme vous avez fait la conquête! Et quel homme ne voudrait plaire à tant de beauté? Mais quelle beauté! et point de parure! Et pourquoi donc n'êtes-vous pas aussi riche que vous êtes belle? Mais faites un signe, et je vous fais riche. Je sais un riche amant qui brûle pour vous, Corinne; il est si beau qu'il pourrait vous aimer même s'il était pauvre. » Ainsi parle l'abominable vieille; puis, voyant Corinne qui rougit,.... qui l'écoute : « Allons! ajoute-t-elle, rougissez tout à votre aise : le doux incarnat de la pudeur va très bien à vos joues si fraîches. Mais, servons-nous de la pudeur comme d'un vermillon qui relève la beauté sans repousser l'amour. Nous ne sommes plus au temps des Sabines, nos vénérables grand'mères. Rome a été la ville de Mars, mais aujourd'hui Mars règne sur les Barbares, et Vénus règne en souveraine dans la ville de son fils Énée. Aimez, jeunes filles, c'est la vie. Celle-là seule est chaste à qui personne ne dit : « Je t'aime. » Le temps emporte la jeunesse, comme le voyageur emporte à ses pieds la poussière du chemin. Usons de la jeunesse si nous voulons qu'elle nous profite. L'acier devient poli par le frottement; une belle robe veut être portée; le palais sans hôtes se dégrade; ainsi fait la beauté sans amants. Et quels amants, sinon les riches et les généreux, qui jettent l'or comme les belles jettent les baisers? Pauvres filles qu'on trompe et qu'on dépouille? Que veux-tu faire de ce chevalier romain qui fait des vers, et qui ne te

donne que des vers? Triste monnaie! comme si Apollon lui-même n'avait pas une lyre d'or. Il est noble, dis-tu? Triste noblesse, qui vous fait aimer gratis! Allons! Corinne, allons! ma fille, laissons là les amours inutiles. Suis mes conseils, et tu verras ce que vaut l'amour d'un riche. Écoute-moi, je sais l'art de prendre les hommes. D'abord, tu laisses entrevoir ta beauté, et tu tends les filets de ta jeunesse jusqu'à ce que ta proie soit à ta portée. Tu permets ensuite que l'on t'aime, puisque l'on a ce désir; quelquefois même tu dis, comme malgré toi: *Je vous aime*. Qu'importe! pourvu que tu n'aimes personne. Puis, l'instant d'après, tu fermes ta porte, et la porte, fermée à l'amour, ne s'onvre qu'à l'or; et même pour le plus généreux, tu as tes caprices, tes migraines, des jours d'abstinence que commande Junon Vidua; coquette habile, défends-toi et rends-toi tour à tour. Trop de rigueur enconrage les rivales. As-tu blessé ton amant? Cherche-lui sur-le-champ une bonne querelle, et fais en sorte qu'un antre soupirant soit là pour profiter de ce désastre. Mais, cependant, que ta colère soit de courte durée. Il faut aussi savoir verser des larmes, pousser des soupirs, appeler les dieux à témoin de tes doux mensonges. Il faut enfin prendre à ton service des gens habiles, un garçon alerte, une fille discrète, une confidente adroite, une mère avare, un frère ruiné, une sœur moins jolie que toi, un vieux père, ancien soldat de César. Tous ces gens-là sont naturellement très habiles à attraper toute sorte de présents. Tu peux aussi ramener plus d'une fois chaque année le jour heureux de ta naissance. Il est aussi très important d'avoir plusieurs amants qui tiennent en haleine l'heureux serviteur de ta beauté. La rivalité entretient l'amour. Un homme entouré d'embûches se défend par les présents. Montre à ton amant les présents de ses rivaux. Parle-lui des magnificences qui se vendent dans la rue Sacrée, emprunte-lui son or, sauf à ne jamais rendre; accable-le de caresses, de reproches, de jalousies, de soupçons, de mépris; et quand il sera bien ruiné, et que tu seras bien riche, viens à moi, ma fille; et si je meurs, dis au moins cette prière: *Que la terre lui soit légère!* » — Ainsi parlait l'infâme vieille. Sur ces entrefaites, Ovide arrive. « Que les dieux te donnent une vieillesse sans feu, et une soif sans fin, misérable! » Puis, prenant les mains de sa maîtresse: « N'écoute pas cette horrible vieille, Corinne, lui dit-il, et embrasse tendrement Ovide le soldat. — Ovide le soldat! répond Corinne, tu veux dire Ovide le poète, Ovide l'amoureux? — Tu as raison, répond Ovide, c'est ce que je voulais dire. Le soldat ou le poëte, c'est même chose. Qui dit amour dit combat. L'amant est le soldat de l'amour. Aimer et se battre, c'est même chose. L'amant et le soldat sont du même âge. Quoi faire d'un vieux soldat et d'un vieil amant? Il faut à l'amant et au soldat même valeur, même dévouement, la même ardeur. L'un et l'autre, ils supportent le froid de l'hiver, les chaleurs de l'été, les veilles en tout temps: celui-là monte la garde à la porte de son général et cet autre à la porte de sa maîtresse. Que de marches forcées à la suite de la gloire, à la suite d'une maîtresse! Bourrasques, fleuves, torrents, la mer, rien n'y fait; il faut marcher, ils marchent, chacun poussé par sa passion. Ce sont les mêmes ruses pour surprendre les ennemis et pour surprendre les maris. L'Amour est aussi brave que Mars en personne. Tous les héros sont amoureux, Achille de Briséis, Hector d'Andromaque, et de toi, moi-même! Moi, j'étais gras et paresseux, aimant le lit et le sommeil. Eh! regarde, Corinne, quel vaillant homme a fait de moi l'amour! » Mais cependant les discours de la vieille ont porté leurs fruits. Corinne se trouve trop pauvre, et sa beauté ne se trouve plus assez parée. Ovide fait des vers bien galants; il a bien de l'esprit en tête-à-tête, mais les rivales de Corinne ont de si riches ceintures, de si beaux bracelets, et des litières si douces, portées par tant d'esclaves! Aussi Corinne pense tout bas aux amants riches. Pauvre Ovide, pauvre

soldat vaincu! En vain, il se défend de son mieux, en invoquant les dieux et les hommes. « Tu étais belle comme Léde avant que ce beau cygne s'abattît sur elle; tu étais innocente et pure comme Amymone, parcourant, une urne sur la tête, les campagnes de l'Argolide. Et maintenant, maintenant, je ne t'aime plus, Corinne; je n'aime plus cette beauté que tu mets à prix. L'amour est un enfant, et il est nu. L'amour ne se vend pas, il se donne; les richesses ne valent pas un baiser. La génisse se vend-elle au taureau, la brebis au bélier? et faut-il donc que la femme se mette à l'enchère! Tristes gains, les gains faits par la beauté! malheur à la femme qui demande à ses amants de l'or! Passe encore de leur demander des vers, d'emporter les raisins de leur vigne, les fruits de leur jardin! Constance, fidélité, dévouement, tels sont les présents du pauvre; moi, je donne l'immortalité à ma maîtresse. Voilà qui est chose durable, voilà ce qui ne s'use pas comme les étoffes d'or et de soie, comme les perles fragiles; voilà qui vaut mieux que l'or et les diamants. Adieu donc, et apprenez, ma belle, qu'Ovide vous aurait même donné de l'or, mais il ne fallait pas en demander. » — Il pensa donc à une autre maîtresse, il en trouvait tant sur sa route! — La jolie servante de ce nouvel amour avait nom Napé. — « O toi, la belle esclave, qui tresses les beaux cheveux de ta maîtresse, fidèle et habile confidente de mon bonheur, remets ces tablettes à ta maîtresse. Tu connais l'amour, Napé, c'est ton dieu et le mien; il te sera propice à toi aussi. Va donc, remets ces vers à leur adresse, et regarde bien de quel visage ils seront reçus. Demande ensuite une longue réponse, ou mieux encore ce seul mot: *Viens*, et je dédierai mes heureuses tablettes à Vénus. » — Mais la maîtresse de Napé ne daigne pas encore répondre au poète; il rejette bien loin les tablettes qui l'ont trahi! Et d'ailleurs, quels tristes présages! en sortant, la leste Napé s'est heurté le pied contre le seuil de la porte! « Souviens-toi donc, mon enfant, d'aller moins vite. Et vous, tablettes, bois lugubre, cire maudite, je vous jette par la fenêtre, dans ce carrefour, sous les roues qui passent. Allez servir de registres à l'avare qui pleure sur le pain qu'il mange. » — Mais le surlendemain, les mauvais présages furent menteurs. Napé fut plus leste et plus habile; on avait écrit: *Viens*, et il était venu. Il était resté jusqu'à l'aurore, et quand vint l'aurore, il ne voulut plus partir. — « O ma belle aurore, où vas-tu? c'est l'heure où le soleil est doux, où le ciel est pur, où l'oiseau se réveille en chantant. Cruelle aurore! elle attelle le bœuf à la charrue, l'homme au travail, l'enfant à son livre; elle réveille les plaideurs, elle sépare les amants. » — Mais cependant, le soleil s'élève, et la maîtresse d'Ovide se met à sa toilette pour arranger ses beaux cheveux. — O douleur! cette belle chevelure, l'orgueil de cette tête si noble, et qui encadrait à merveille ce profil grec, ces beaux cheveux tombent par poignées sous le peigne léger de Napé. — « Je te le disais bien, s'écrie le pauvre amant, cesse de teindre tes cheveux. Et les voilà perdus! ils étaient si beaux et si fins. Ils t'enveloppaient d'une gaze transparente. Ils étaient de cette belle couleur cendrée, mélange d'ébène et d'or. Ils se prêtaient aux mille caprices de Napé, sans jamais qu'un seul se cassât dans sa main. Oh! que tu étais belle le matin, les cheveux en désordre, étendue sur ton lit de pourpre, comme la bacchante sur le vert gazon de la Thrace. Et pourtant, quelle plus brillante chevelure fut jamais plus complaisante! Ils se tordaient en mille manières, autour de cette tête si belle! Combien de fois ils furent mis à la torture! Le fer, le feu et tous les caprices de ta coquetterie; ils ont tout subi. Que de fois je te disais, c'est un crime; oui un crime, ma beauté, de façonner avec autant de peine cette chevelure, qui s'arrange d'elle-même avec tant de grâce. — Mais enfin te voilà chauve, et maintenant, dans ta douleur, tu repousseras le miroir. C'est qu'en effet, toi seule tu es

la coupable; il n'y a là ni enchantement ni jalousie d'une femme envieuse de ta beauté; c'est toi-même, imprudente, qui as répandu le poison sur ta tête. Maintenant, la Germanie t'enverra des cheveux d'esclaves. Une nation vaincue se chargera de ta parure; et quand on t'appellera encore la fille aux beaux cheveux, tu penseras en toi-même : Ce n'est plus ma beauté qu'on admire, c'est quelque Sicambre inconnue qu'on loue en moi. Malheureux que je suis! Eh que dis-je! la voilà qui verse des larmes; de ses blanches mains, elle cache la rougeur de son front. Oh! pardonne et calme-toi, mon enfant; reprends ta beauté; laisse faire ta jeunesse, tes beaux cheveux repousseront. » — Ainsi, il vivait dans toute sorte d'orages de bonheur et de transports. Comme vous le voyez, les amours n'arrêtaient point sa poésie, ou plutôt, l'homme heureux! ses amours étaient toute sa poésie, et il était aussi fier de son titre de poète que de son titre d'amoureux. La poésie, c'était sa gloire; il lui avait sacrifié sans peine les lauriers poudreux du dieu de la guerre, et l'éloquence vénale du barreau. Homère, Sophocle, Ennius, Varron, Lucrèce, Virgile, Tibulle, Gallus, tels étaient ses dieux et ses maîtres; il allait çà et là et sans cesse, au gré de son caprice poétique, du grand vers au petit vers, du poème badin au poème sérieux, de l'héroïde à l'élégie amoureuse, des *Métamorphoses* à l'*Art d'aimer*. Il avait entrepris de célébrer dans un poème de longue haleine la guerre des géants; il avait voulu, lui aussi, entasser le mont Ossa sur le mont Pélion, se disait-il; et ce n'est pas la force qui lui eût manqué (les poètes se flattent toujours), mais au seul titre de son poème, la *Gigantomancie*, sa maitresse effrayée lui avait fermé sa porte. C'était bien plus que si la foudre de Jupiter fût tombée sur ce géant parfumé. Aussitôt il revint à ses badinages et à ses poésies légères, à ses chères et peu chastes élégies, et en même temps la porte fermée lui fut ouverte. Les jeunes Romaines amoureuses et les belles courtisanes reconnurent leur poète, et lui prêtèrent une oreille attentive quand il se remit à chanter ses propres espiègleries. Son second livre des *Amours* fut encore mieux reçu que le premier, car il était encore plus rempli d'aventures toutes récentes, et les plus habiles amoureux de Rome trouvèrent que leur poète avait fait encore de grands progrès dans son art. En effet, n'était-il pas parvenu à corrompre, et par de belles paroles encore, l'eunuque Bagoas, si ardent à surveiller sa maitresse? Bagoas avait frémi de se voir comparé aux délateurs, le cou chargé d'étroites chaînes. Personne encore ne soupçonnait que Tibère et les délateurs allaient venir. D'ailleurs, Ovide avait si bien fait la leçon au terrible Bagoas! Il avait vu charger de fers un esclave qui avait dénoncé sa maitresse et causé la mort de trois personnes. « Il n'y a pas un mari qui soit content qu'on lui vienne dire en tête-à-tête : Votre femme vous trompe! S'il aime sa femme, c'est lui causer un terrible chagrin, et s'il n'aime pas sa femme, c'est lui ôter inutilement la bonne opinion qu'il a de lui-même. » Puis il a plaint si tendrement le malheur de ce pauvre Bagoas, qui ne peut plus aimer, pauvre créature humaine, qui n'est ni un homme ni une femme; et de Bagoas, il reporte les yeux sur lui-même, sur lui, l'amoureux de toutes les belles; oui, il les aime toutes, et pour toute sorte de raisons; celle-ci pour son regard baissé et sa joue rougissante, celle-là pour sa prunelle qui brûle et pour ses lèvres qui appellent le baiser; l'une parce qu'elle préfère aux vers d'Ovide les vers de Gallus, et l'autre parce quelle met Ovide avant Properce; celle-ci chante comme le rossignol, et il voudrait se blottir sous l'aile du rossignol; celle-là fait frémir la lyre sous ses doigts, et il voudrait courber la tête sous ces doigts inspirés. Admirez cette Hébé qui danse! Sa pose est amoureuse, ses bras sont déliés; son geste écrit dans les airs ce mot : *je t'aime*. Tout son corps se balance dans un frémissement indicible. Comment résister à cette déesse? Celle-

ci est grande, imposante et fière : il l'adore ; cette autre, toute mignonne, se perd dans les guirlandes de sa couronne : peut-on ne pas aimer ce galant petit chef-d'œuvre ? Il les aime sans parure, la beauté est si belle de sa propre beauté! mais aussi, il les aime parées; l'or, les étoffes précieuses, les perles et les diamants, sont faits pour la femme. Les cheveux noirs, oh ! qu'il aime les cheveux noirs ! Léda était brune ; et les cheveux blonds ! l'aurore est blonde : peut-on ne pas aimer l'aurore ? La quinzième année ne lui déplait pas, la vingtième non plus. Il voudrait, le poète, que toutes les femmes de Rome n'eussent qu'une seule tête pour l'embrasser d'un seul coup. Mais aussi, vous pensez bien qu'avec ces penchants volages il avait souvent des vengeances et des trahisons à subir. Plus d'une fois, il trouva à sa place un beau rival. Sa jalousie ainsi éveillée le poussait merveilleusement à deviner tous ses malheurs ; et alors, malheur à la jolie perfide ! il l'accablait d'outrages, quand il ne l'accablait pas de coups. Plus d'une fois, à la fin d'un souper, Ovide a fait semblant de dormir, comme faisait Mécène quand l'empereur soupait chez la femme de Mécène. Mais Ovide dormait avec des intentions moins charitables. Les yeux fermés, il voyait toute chose, les signes fugitifs que la perfide faisait à son rival, les baisers criminels furtivement échangés. O malheur ! tout cela, il le voyait et il redoublait de tendresse et d'amour. Un jour mourut le perroquet qu'Ovide avait donné à sa maîtresse. Ce bel oiseau venait des Indes orientales; et il fut plaint comme fut plaint le moineau de Lesbie. L'aimable oiseau jaseur a pris sa place dans l'Élysée, près de l'oiseau de Junon, et non loin du phénix immortel. Sur sa tombe, on lit ces deux vers : « Oiseau, l'amour de sa maîtresse, il ne chantait pas, il lui parlait. » La jeune esclave de cette belle s'appelait Cyparis. Elle était aussi habile que Napé, mais plus tendre. A force de voir le galant Ovide à la toilette de sa maîtresse, son cœur se prit pour Ovide. C'était une fille bien élevée ; elle était née à Athènes ; elle savait les vers de Sapho par cœur, et elle les chantait d'une douce voix, tout en parant sa maîtresse. Ce nouvel amour fut accepté avec reconnaissance par le poète. « Par les dieux immortels, disait-il à sa maîtresse, je jure que jamais je n'ai regardé d'amour Cyparis ! Mais cependant, il disait en secret à Cyparis : « Ma jolie fille, si habile à relever de blonds cheveux, et qui ne devais parer que les déesses, mon éveillée Cyparis, le trésor de ta maîtresse, et mon doux trésor, prends garde, prends garde! un œil jaloux nous surveille. Comment donc a-t-elle pu savoir que je t'aimais, et que toi tu étais à moi, mon amour? Enfant, prends garde; tu te troubles au moindre coup d'œil; je t'ai vue rougir; il faut encore que je te donne une leçon de prudence, et je te la donnerai ce soir. Et si tu refuses de me revoir, moi, ton maître, je dirai tout à ta maîtresse. Je m'accuserai moi-même pour te faire coupable. Soupers, baisers, rendez-vous, je dirai tout, tout excepté tes refus, etc. » Et il parlait ainsi à Cyparis le plus beau langage romain, tout comme s'il eût parlé à la fille de l'empereur. Quand on lui disait : « Mais, chevalier, vous avez donc une servante ? » il vous répondait que devant l'amour toutes les femmes sont égales, et qu'il ne reconnaissait que l'inégalité de la beauté et de la jeunesse. Achille n'a-t-il pas brûlé pour Briséis, une esclave ? Quelquefois, fatigué de ses amours vagabondes, et poussé par le secret pressentiment d'un sombre avenir, que nul ne pouvait cependant prévoir, dans ces voluptés présentes, le poète demandait merci à l'amour : « Grâce pour moi, dieu ailé. Epargne une victime immolée; ne brûle pas mon cœur de plus de feux qu'il n'en peut contenir. Il y a tant de jeunes cœurs qui n'aiment pas encore, tant de filles insensibles, tant de garçons amoureux ! Je suis déjà, un vieux soldat de l'amour, et j'ai bien gagné quelques jours de repos après tant de campagnes. » Vaines prières, ou, plutôt, il eût été bien malheureux si l'a-

mour l'eût exaucé, et s'il eût été forcé désormais de ne plus aimer qu'une seule femme. Car c'était là une de ses opinions les mieux enracinées, qu'on pouvait aimer deux femmes à la fois. Justement, en ce temps-là, il avait deux maîtresses de chambre, et encore aurait-il eu bien de la peine à vous dire laquelle des deux était la plus habile. Seulement, si la première était plus belle que la seconde, en revanche, la seconde était plus tendre. Dans ces instants de délire, il s'écriait, ivre de joie : « Je veux blanchir sous la bannière de Vénus. Qu'on écrive sur mon tombeau : *Il est mort comme il a vécu.* » — Pauvre homme ! s'il avait pu deviner comment il devait mourir ! s'il avait su quels bords lointains l'attendaient ! lui qui ne pouvait pas permettre à sa maîtresse le plus petit voyage, même pour aller à Baïes. Il dévouait aux dieux infernaux le premier navigateur; il plaignait si bien sa maîtresse, qui n'avait que le spectacle d'une mer blanche et houleuse, la plus belle et la plus douce mer du monde romain! Il invoquait à la fois le Zéphyre et l'Eurus. « Tes petits pieds, disait-il à son amante, ne sont faits que pour effleurer les gazons des bocages. Que vas-tu faire, si le vent soulève ton vaisseau jusqu'aux astres? Heureuse la beauté de vingt ans qui reste couchée sur son lit de pourpre! et s'endort en lisant un livre nouveau, et qui se réveille en promenant ses doigts légers sur les cordes de la lyre! Pars donc, puisqu'il le faut, pars, mais pense à moi; à moi, que tu trouveras le premier sur le rivage, te tendant les bras. Le gazon mouillé d'écume sera notre table, et, le verre à la main, tu me diras tes périls. » — Quelle poésie heureuse, et qu'il était loin de penser alors aux orages, au ciel noir, à la misère, à l'isolement du Pont-Euxin! En effet, elle est revenue de Baïes infidèle. Plus jeune et plus fraîche encore qu'elle n'était, Ovide fut, comme il l'avait dit, le premier à la revoir, et il célèbre sa gloire comme un vieux soldat de l'amour. Amour, et toi Isis, protège la maîtresse d'Ovide, car la maîtresse d'Ovide n'est pas revenue de Baïes comme elle était partie. Elle est mère ! et, comment le dire ? elle a voulu tuer son enfant, mais l'amour l'a sauvé. Et cependant, Ilythie, protectrice des jeunes époux, veille sur cette pauvre femme, et prends garde à un nouvel attentat! Quel malheur, en effet, et quel crime! Il n'était que trop commun parmi les femmes vouées à l'amour. Mais cependant Ovide est presqu'indigné. Quoi donc! une mère tuer son enfant qui n'est pas né! Pourquoi dépouiller avant le temps la vigne féconde de sa grappe ? Pourquoi, d'une main cruelle, arracher le fruit avant qu'il soit mûr? Crime inconnu aux tigresses de l'Arménie. Et ce qui est horrible à penser, ce crime horrible, c'était un artifice à l'usage des grandes coquettes de Rome. Il paraît que la dame fut touchée des plaintes de son amant, et qu'elle permit à son enfant de vivre. Ovide, pour reconnaître tant de bonté, lui envoya un anneau d'or. « Oh ! que ne suis-je cet anneau, quand il sera au doigt de ma maîtresse, et quand elle mettra sa main dans son beau sein, et quand elle mouillera l'anneau de sa douce salive pour cacheter une lettre ! » En même temps, il invite sa belle à sa maison des champs à Sulmone, le troisième canton du territoire des Péligniens; petit village, mais salubre, et tout rempli d'ombrages; sol vigoureux, herbe épaisse, chaud soleil, ombrages frais. « Le pays porte plus de blé que de raisin; il n'y manque que ma maîtresse; elle est la fleur des champs; elle est mon aurore, elle est ma fraîcheur, elle est la naïade de mon ruisseau qui murmure, elle est mon étoile qui scintille. Allons! ma belle, monte dans ton char, saisis toi-même les rênes de tes chevaux, et, devant toi, que les montagnes soient aplanies, que les vallons soient comblés ! » Cette fois, la petite maison de Sulmone attendit vainement sa souveraine. Ovide, enfant gâté, se plaignit amèrement de tant d'oubli. « Femme orgueilleuse de ta beauté, et que perdra ta beauté ! Ton miroir est ton flatteur assidu, et voilà pourquoi tu

me traites en esclave. Ton caprice est ta loi souveraine. Mon humble maison te paraît trop petite. Ingrate! ton orgueil te fera perdre mon amour. Sois en sûre, les plus belles romaines vont se disputer pour avoir la place dans mon cœur. Mes amis vont me rappeler au soin de ma gloire. L'autre jour encore, le noble Lamia, mon ami, m'invitait à chausser le cothurne, et je l'aurais fait ainsi, mais l'amour se prit à rire. Adieu donc. Je ne quitte pas la poésie, mais toi, je te quitte pour la femme de mon voisin. » — Il paraîtrait que cet excellent voisin était digne sous tous les rapports du sacrifice que lui faisait notre poète. C'était un véritable mari débonnaire, si débonnaire en effet qu'Ovide le supplie de surveiller sa femme, « sinon pour toi, dit-il, du moins pour moi. Nargue des plaisirs faciles! que peut-on faire d'un mari qui n'est pas jaloux? Corinne, ma première maîtresse, le savait fort bien, que l'obstacle est l'assaisonnement de l'amour; et que de fois la coquette! a-t-elle fait semblant d'avoir mal à la tête pour m'éconduire! que de fois, la menteuse, m'a-t-elle accusé de crimes imaginaires! et que de fois aussi, la coupable, m'a-t-elle convaincu de son innocence! Et alors c'étaient des baisers, c'étaient des cris de joie, c'étaient des élans d'amour! Faites comme elle, mon cher voisin, soyez vigilant, soyez attentif; défendez votre femme; fermez votre porte; laissez-moi passer de froides nuits dans la rue. Jupiter n'a tant aimé Danaé que parce qu'elle était enfermée dans une tour. Laissez les bonnes gens, qui veulent que la vie et l'amour soient pour eux une route sablée et tout unie, se contenter des fruits cueillis à leur arbre, de l'eau puisée à leur fonfontaine. Moi, j'aime le fruit d'or gardé par le dragon qu'il faut combattre. Donc, faites-vous dragon, mon voisin; soyez le dragon de la vertu de votre femme. Réveillez vos esclaves; veillez la nuit, veillez le jour; détachez vos chiens terribles; appelez à votre secours toutes les ruses des maris trompés; luttons ensemble, défendez-vous; véritablement, je n'aimerai votre femme comme il faut l'aimer que lorsqu'il sera impossible de l'aborder sans vous passer sur le corps. » — C'est ainsi qu'à toutes les insultes conjugales il ajoutait l'ironie. Le jeune César, à 18 ans, et avant qu'il aspirât à la domination universelle, n'avait pas poussé plus loin l'effronterie amoureuse. Autant les femmes aimaient cet insolent poète, dont l'amour les rendait la fable et l'envie de la ville, autant les maris s'enfuyaient à son aspect. Il était la terreur du toit conjugal, la désolation du foyer domestique; il était si habile à tendre toute sorte d'embûches, à préparer toute sorte de ruses, à jouer aux pauvres maris les plus mauvais tours! Ce n'est pas que souvent, au plus fort même de ses folies, il ne fût saisi des remords de sa poésie perdue. Dans ces intervalles trop rares, il allait se promener en silence dans un antique forêt, restée vierge depuis des siècles, la forêt toute remplie de murmures où s'était cachée la poésie romaine, l'Égérie sacrée que devaient évoquer Lucrèce et Virgile. Sombre forêt, dans tes frais sentiers, Ovide cherchait sa Muse. Au détour d'une allée, il rencontra l'Élégie aux cheveux odorants et relevés sur la tête. Muse décente, parée d'une longue robe d'un tissu diaphane. Par une allée opposée, il vit avancer la Tragédie, tenant à la main le sceptre des rois, et chaussée du cothurne lydien. « Mon poète, lui dit-elle, jusques à quand dureront vos amours? Il n'est bruit que de vos folies dans les festins licencieux et dans les carrefours; vous êtes sans le savoir la fable de toute la ville, quand vous racontez sans rougir vos exploits nocturnes. Allons donc! il est temps; le temps de la réforme est venu. C'est l'heure d'être sérieux, mon poète. Obéis aux impulsions du thyrse. Ces petits vers perdent ton esprit. Invoque une muse plus grave. C'est assez chanter les belles; viens à moi. Je m'appelle la tragédie romaine. » Disant ces mots, elle secouait fièrement la crinière de lion qui lui servait de chevelure. Mais l'Élégie,

balançant en souriant sa branche de myrte : « Pourquoi donc, orgueilleuse, dit-elle à la Tragédie, vouloir ainsi t'emparer du poète qui m'appartient : tu fais peur, moi, je fais sourire; tu habites un palais de marbre, moi je dors sous un chaume modeste. Vénus, la mère des amours, se plaît à mes douces chansons; le cœur que tu épouvantes ne résiste pas à ma douce influence; j'ai pour élèves les plus belles filles de Rome; je leur apprends à tromper leurs jaloux, leurs gardiens, la serrure d'une porte fermée; à sortir furtivement de leur lit, légèrement vêtues, et à s'avaucer à pas sourds dans les ténèbres de la nuit. — Oui, je suis l'Élégie, et mon doux murmure est plus écouté que ta voix tonnante. D'une main douce et blanche, je frappe aux portes les plus rebelles, et ces portes me sont ouvertes. Je me glisse dans le sein des jeunes servantes, jusqu'à ce que leurs belles maîtresses aient envie de me lire. Mais, tiens, j'en fais juge Ovide lui-même; ce plaidoyer n'a que trop duré. Qu'Ovide choisisse entre nous. » — Ainsi elles parlèrent, et le poète, placé entre ces deux muses rivales, se conduisit comme s'il eût eu le choix entre deux belles dames de la rue Appia : il les prit toutes les deux. Seulement il demanda à la Tragédie encore un peu de répit avant de quitter l'Élégie. Hâtez-vous donc de venir à lui, ses amours à venir! — Et le lendemain, à peine de retour de la forêt sacrée, il était retourné à ses folies. Il avait pris sa place au Cirque, sur les gradins des chevaliers, et il contait ses peines à une beauté nouvelle : « Ne va pas croire, lui disait-il, que je vienne ici par l'intérêt que je prends à des coursiers fameux. Non, j'y viens pour causer avec toi, pour être assis à tes côtés, pour te parler de mon amour. Ce que nous regardons, toi, c'est la course, moi, c'est toi. Que chacun de nous jouisse à l'aise du spectacle qui lui est cher. Trop heureux celui que tu favorises d'un regard! Oh! s'il ne fallait qu'entrer dans la lice! Veux-tu que je fasse entrer mes chevaux dans la lice? mais non, à peine permets-tu que je t'adresse la parole, et tu fuirais loin de moi, si nous n'étions retenus sur les gradins par les lois du Cirque. Vous, chevaliers, qui êtes assis à la droite de ma dame, prenez garde, vous êtes trop près d'elle, vous la gênez; vous, chevaliers, qui êtes placés derrière elle, n'étendez pas ainsi vos jambes, et craignez de blesser de votre genou cette blanche épaule. Voulez-vous, cependant, mon amie, par cette grande chaleur, que cette tablette vous serve d'éventail? Hélas! déjà la poussière couvre la blancheur de votre robe; mais, silence! voici venir le cortége, les jeux commencent. D'abord, apparaît la Victoire. Sois-moi propice, déesse ailée, et fais triompher mon amour. Voici Neptune; applaudissez, matelots; moi, je hais la mer, et je n'aime que la terre et ses fleurs. Toi, soldat, applaudis au dieu Mars; moi, je hais les combats, et je n'aime que l'amour. Voici Phébus, le dieu des augures, Phébé, la déesse des chasseurs, Minerve! tous les amis des arts te saluent. Cérès et Bacchus font battre des mains aux laboureurs; Pollux exauce les gladiateurs, Castor les cavaliers : moi, je suis ton esclave, charmante Vénus. Vous, cependant, mon amour, appuyez vos jolis pieds sur ces barreaux. — Déjà la carrière est libre, les grands jeux vont commencer; les quadriges se sont élancés du même bond dans la carrière. Eh! ma belle, j'ai déjà deviné à quel parti tu t'intéresses; les chevaux eux-mêmes l'ont deviné. Malheur à ton parti s'il était vaincu! malheur si tes vœux étaient inutiles! Misérable cocher, serre donc les rênes et prends à gauche! Par Jupiter! nous avons parié pour un maladroit! Allons, qu'on rappelle cet homme, Romains, donnez-lui le signal du retour; agitez vos robes blanches. Et toi, ma belle voisine, crains qu'on ne dérange ta belle chevelure; cache ta jolie tête bien peignée sous mon manteau. — Cependant, la lice est ouverte une seconde fois. Les rivaux, que distinguent leurs couleurs, lancent leurs chevaux dans l'arène. Cette fois au moins, soyez vainqueurs, coursiers

que protège ma dame. En effet, ils dévorent l'espace et arrivent : ils touchent le but. Ils sont remplis les vœux de ma belle; et les miens, pas encore. Mais enfin je la vois me sourire. O ma belle, c'est assez pour ce moment, tu me donneras le reste plus tard. » — Huit jours après, celle-là aussi elle avait trahi la foi jurée : elle avait passé du poète à un vainqueur du Cirque. « Elle avait cependant juré par sa longue chevelure, par ses joues de lis et de rose, et sa chevelure est aussi longue qu'hier, et les roses de ses joues se mêlent encore aux lis. Elle avait juré par son pied mignon, et son pied est encore le même petit pied adorable. Elle avait juré par sa taille noble et gracieuse : c'est toujours la même noblesse et la même grâce. Et ses yeux donc, ces deux étoiles parjures et si brillantes? C'est ainsi que les dieux sont les complices de la volage. Elle jurait par ses yeux et les miens, et mes yeux seuls ont versé des pleurs. Ovide a été puni du crime de sa maîtresse. Est-ce là, dieux du ciel, ce que vous appelez être justes? Non, il n'y a pas de dieux dans le ciel; c'est un vain nom, c'est un épouvantail inutile, ou bien il n'y a de dieux que pour les belles et les volages. Jupiter lance sa foudre sur les bois sacrés, il épargne les amants infidèles : les dieux ont des yeux comme les simples mortels, et, comme eux, les dieux ont un cœur. » Cela dit, Ovide fait la cour à la femme d'un autre voisin; mais ce voisin-là ne ressemblait pas au voisin de tout à l'heure, qu'il fallait tirer de son insouciance et de son sommeil. Le nouveau voisin était rude, vigilant, farouche; il se défendait à outrance contre l'adultère, qui assiégeait sa porte : plus d'une fois les ruses de notre amant furent déjouées. Il s'écriait dans sa fureur: « Maudit gardien! le véritable gardien d'une femme, c'est sa vertu : tu gardes le corps, mais l'ame est infidèle. As-tu vu souvent un coursier prendre la fuite et courir comme le vent? mais dès qu'il sent flotter les rênes sur son cou, il s'arrête : telle est l'image d'une femme surveillée de trop près; d'ailleurs, s'offenser des amours de sa femme, c'est connaître bien peu son siècle et cette ville de Rome. Romulus et son frère Remus eux-mêmes ne sont pas nés sans crime. N'étaient-ils pas les fils de Mars et d'Ilia? D'ailleurs, pourquoi prendre une femme si belle, si tu la voulais vertueuse? vertu et beauté ne vont jamais de compagnie. Sais-tu bien ce que j'ai rêvé l'autre jour? je rêvais que j'étais couché sous un chêne touffu, au bord d'un limpide ruisseau, sur un épais gazon. La chaleur était grande autour de moi. Tout à coup arrive près de moi une blanche génisse, plus blanche que le lait de ses mamelles. Après d'elle marchait un taureau son mari. En même temps, une corneille s'abattant sur la blanche génisse, en arracha à trois reprises une blanche toison. En vain la génisse veut résister; elle fuit sans même attendre son taureau. Quel est le sens de mon songe? Le devin me l'a dit : la chaleur, c'est l'amour; la génisse, c'est ma maîtresse; toi, tu étais le taureau, et moi, j'étais la corneille qui s'abat sur le cœur de sa maîtresse. » Mais ce nouveau mari, qui croyait aux songes, résolut de ne pas attendre la corneille; il enleva sa propre femme, et Ovide se mit à les suivre. Mais dans la nuit, le fleuve avait grossi; il n'y avait ni pont, ni barque, ni rameur, ni câble attaché d'une rive à l'autre rive. Le fleuve, grossi par la fonte des neiges, se précipitait avec fureur dans son lit bourbeux, et le malheureux Ovide, après avoir tant couru la nuit et le jour, se voyait arrêté sur cette rive funeste. Et pourtant, se disait-il à lui-même, eux aussi ont brûlé comme les hommes du feu de l'amour : le fleuve Inachus fut amoureux de Mélie, le Xanthe de Neera, l'Alphée d'une vierge d'Arcadie; le Nil aux sept embouchures fut amoureux d'Évadné, fille d'Asope. Quels sont tes amours, fleuve insensible? Mais pendant qu'il parle ses flots vont grandissant toujours. Ah! c'est un fleuve obscur, un fleuve parasite, un fleuve bourbeux : puisse-t-il n'avoir que des étés brûlants et des hivers sans neige et sans pluie! — Son imprécation ainsi fai-

te, Ovide se jeta à la nage et franchit cette barrière insurmontable. Il arriva auprès de cette belle fugitive et trompa le mari : c'est Léandre qui a passé la mer pour aller jusqu'à la belle Héro. Mais hélas! cette fois, comment vous dire cette nouvelle infortune? il n'y a que la muse latine, cette muse qui *brave l'honnêteté*, pour vous raconter cette triste aventure. Ovide, sans vergogne, a consacré toute une élégie à cette froide nuit qui trompa ses amours. Nuit perfide! nuit profane! en vain la pauvre femme entourait le cou de son amant de ses deux bras d'ivoire; en vain elle l'appelait des noms les plus tendres : elle ne tenait dans ses bras qu'un marbre glacé. Etait-ce un homme, était-ce une ombre? Quelle honte pour toi, pauvre Ovide! Il avait tant poursuivi cette belle, il s'était promis tant de bonheur et d'amour! Mais hélas! hélas! il n'obtint qu'un regard méprisant; elle s'enfuit nu-pieds loin de son lit méprisé; et, pour dissimuler sa rougeur, elle demanda à ses femmes de l'eau fraiche. Ovide resta anéanti. Quoi d'étonnant après cette aventure qu'il ait rencontré un rival plus heureux? — La vindicative beauté passa tout d'un coup de cet amant à un autre amant. Celui-là était plus riche et plus jeune; il avait moins de génie, il est vrai, et il faisait de moins beaux livres, mais qu'importe! c'était un chevalier qui s'était battu vaillamment contre les Barbares; et ce n'est pas sans étonnement que vous voyez le poëte se plaindre avec amertume de voir le front qui porte le casque, couvert de baisers, de voir une femme se presser à côté de cette épée formidable, de voir cette blanche main presser amoureusement cette main sanglante. A cette colère d'Ovide, toutes nos idées sur la gloire militaire et sur l'alliance anacréontique de Mars et de Vénus, du courage et de la beauté, sont tout-à-fait bouleversées. Le poète reproche à sa maîtresse cet amant soldat, comme si cet amant était un portefaix. «Compte-lui, dit-il, ses cicatrices, signes hideux de longs combats : c'est au prix de son sang qu'il a gagné cette gloire. Et moi, cependant, prêtre innocent d'Apollon et des Muses, je pleure en vain sur le seuil de ta porte fermée pour moi. Ainsi donc, la gloire des armes l'emporte sur la gloire des lettres! Il faudra que désormais le poète se fasse soldat, et troque la lyre contre le glaive. Hélas! que dis-je, on ne pleure même plus sur la mort des poètes. Hier Tibulle est mort : qui le sait et qui l'a dit? son corps est étendu sur le bûcher fatal, et déjà le monde l'oublie. Amère ironie! nous autres poètes on nous appelle les favoris des dieux. Pauvres dieux que nous sommes, et que la mort attend comme l'oubli! Vertu, richesse, honneur, beauté, sont la proie de la mort. Tibulle n'est plus qu'un cadavre, et de ce grand renom, à peine restera-t-il un peu de cendre pour remplir l'urne des morts.—Poète sacré, ta mère t'a pleuré, ta sœur t'a pleuré, Némésis et Délie, tes deux muses, ont arraché leurs beaux cheveux, malgré ta défense formelle. Calvus lui-même, autrefois ton ami, plus tard ton rival, t'a rendu de funèbres hommages; au-devant de ton ombre, et pour t'ouvrir les Champs-Élysées, viendra Gallus et le jeune et savant Catulle, morts avant toi. » — Ce Tibulle, qu'Horace appelait le juge indulgent de ses vers, était mort d'ennui et presque ruiné durant l'anniversaire des fêtes de Cérès. C'était un jour bien choisi pour la mort d'un poète amoureux; à chaque année, à pareil anniversaire, les dames romaines célébraient entre elles les fêtes de la déesse, et malheur à l'importun qui eût voulu profaner les sacrés mystères! A ce propos, Ovide, séparé de sa maîtresse, se plaint de cette séparation à la déesse; elle n'a pas toujours eu tant de cruauté; elle a aimé sur le mont Ida le jeune Iasus, et pourtant la voilà qui sépare les amants les plus épris. — Tel est le récit, aussi chaste que j'ai pu le faire, des amours d'Ovide. Fugitives passions d'un cœur inconstant, d'un esprit volage, d'un poète charmant et licencieux. Amours sans nombre, remplis d'embûches, de détours, d'espérances, d'espionnages, de défaites,

de découragements mortels. Il a fallu au poète bien de l'esprit et bien peu de cœur pour suffire ainsi à toutes ces bonnes fortunes, qui étaient la grande occupation de la Rome impériale. Plus d'une fois déjà, même dans ses livres les plus brûlants, vous avez découvert l'ennui caché parmi ces joies, le serpent sous ces fleurs. On lui rendait bien tous les maux qu'il faisait souffrir. S'il était inconstant, elles étaient légères; s'il était trompeur, elles étaient perfides. Le poète n'est pas aimé parce qu'il est un poète, il est aimé, quand il est jeune et beau, par hasard, et non seulement parce qu'il est jeune et beau, mais aussi, plus d'une fois, parce qu'il est riche. Il y eut même des femmes qui acceptèrent l'amour d'Ovide comme un piédestal de leur beauté : ainsi accompagnées de cette gloire poétique, elles plaisaient au peuple, et les amants volaient sur leurs traces. Ovide ne l'ignorait pas; il savait aussi que plus d'une fois les belles dames se paraient de son esprit et de ses vers, et que plus d'une lui disait : *Je t'aime*, parce qu'il allait redire à tous : « Elle m'a dit *je t'aime.* » Que de fois aussi a-t-il mis les galants sur la trace d'une beauté ignorée! que de fois il a mis à la mode une petite fille sans nom, son élève hier et demain son maître! Son génie poétique a fait plus d'une courtisane d'une ingénue, et celles qu'il aimait le plus, à force de les louer, il les a perdues. Il revint donc à sa femme et à la poésie sérieuse, fatigué des amours. Sa femme était alors chez son père, dans le pays des Falisques. On célébrait les fêtes de Junon; et quand Ovide arriva, on lui dit que sa femme était dans le bois consacré à la déesse. — C'est une forêt sombre; au milieu de la forêt est un autel de pierres, sur lequel on immole une génisse. Aux premiers accents de la trompette, le cortége sacré pénètre dans la forêt par des chemins tapissés, et poussant devant lui, aux grands applaudissements du peuple, un troupeau de victimes, de jeunes veaux, des béliers, des taureaux, et l'humble porc; la chèvre seule est absente : elle est odieuse à Junon, pour avoir trahi sa fuite. Sur le passage de la déesse, de jeunes filles jettent des tapis magnifiques; l'or et les pierreries brillent dans les cheveux des jeunes filles; une robe brodée descend jusqu'à leurs pieds, où l'or étincelle, à la manière des Grecs leurs pères. Elles marchent vêtues de blanc, et portent sur leurs têtes les objets du culte confiés à leurs soins; les peuples sont dans le silence pendant que passe le brillant cortége; enfin paraît la déesse elle-même. — Quand Ovide arriva dans cette fête brillante, il ne trouva pas sa femme. Le même accident devait arriver à Jean Lafontaine : quand il alla chercher sa femme, elle était au *salut*. Alors Ovide écrivit la lettre suivante à la maîtresse qu'il avait laissée à Rome : « Je ne vous défends pas de me trahir; mais, par Jupiter! je ne puis souffrir que vous vous vantiez de vos trahisons. Quelle est votre manie de raconter chaque matin votre nuit passée, et de me rendre la fable de la ville? Je vous ai quittée parce que je ne puis souffrir ce désordre, ces billets doux qui vont et qui viennent, ces cheveux mal attachés, ce mensonger tremblement que vous me faites voir chaque matin. » Et comme il écrivait ces lignes, sa femme arriva. Elle était jeune, belle, honnête, et pourtant elle était indulgente : elle sourit à son mari. « Allons, lui dit-elle, encore une lettre, et que ce soit la dernière. Ne suis-je pas aussi belle que cette Neera? » — Ovide fut vaincu : il se jeta aux pieds de sa femme. « Oui, lui dit-il, oui, tu l'emportes : j'abjure à tes pieds les amours frivoles. Cherche un nouveau poète, Vénus, toi, la mère des tendres amours, je n'ai plus qu'à raser la dernière borne de ma carrière élégiaque. » Et pourtant, tout en se relevant, il se disait à lui-même : « Je ne rougis pas de ma jeunesse poétique; au contraire, ces poèmes amoureux de ma jeunesse seront ma gloire et la gloire du peuple pélignien, où je suis né, illustre nation, qui osa combattre pour sa liberté contre Rome elle-même, quand la république pâlissait au bruit de tant de peuples conjurés contre elle. Mantoue est fière de

Virgile, Vérone de Catulle; un jour on dira de Sulmone la marécageuse : « Petite ville qui as donné le jour à ce grand poète, tu es grande parmi les villes! — Et cependant, adieu l'Amour, folâtre enfant, et toi la gentille mère d'un enfant folâtre! remportez vos étendards, sous lesquels j'ai combattu : ma femme et le dieu au front armé de cornes menaçantes poussent mon coursier dans une plus vaste carrière et plus sérieuse. Adieu donc, ma douce élégie amoureuse; et toi, muse lascive, adieu! » — Mais le temps des vers sérieux et des élégies douloureuses n'était pas encore venu pour notre poète. Ce n'est pas qu'il n'eût parfaitement bien commencé comme alors commençaient tous les jeunes Romains, par être un grave orateur. Lui et son jeune frère Lucius, ils avaient été envoyés de bonne heure à Rome, pour y étudier l'éloquence, ce grand art qui, dans la Rome des empereurs, devait remplacer toutes les vertus, tous les courages, toutes les poésies, tous les beaux-arts. Ovide était le disciple bien-aimé de ce patricien romain nommé Messala Corvinus, le même que Cicéron recommandait à Brutus, et qui combattait glorieusement dans les deux journées de Philippes, sous les ordres du dernier Romain. Après la mort de Brutus et de Cassius, les deux nobles conjurés pour la liberté romaine, Messala réunit autour de sa personne les nobles débris de cette armée perdue, et il remit ces héros à Marc-Antoine, comme si Marc-Antoine eût pu jamais tirer quelque digne parti des soldats de Brutus! Mais quand il vit cet insensé Marc-Antoine, l'héritier débauché de la vieille et sainte république, se jeter, ivre de vin, aux pieds de Cléopâtre, Messala Corvinus comprit que le rêve de Brutus et de Cassius n'était qu'un rêve, et leur mort une mort inutile. Et, ne voulant pas se réfugier dans cette tombe que le stoïcisme ouvrait toute béante à ces pauvres Romains de la république, il se réfugia dans l'éloquence, comme à l'art qui trompe le moins. Ne pouvant plus mener des soldats à ses batailles, il se fit le guide de la jeunesse romaine. Brutus et Cassius étant morts, il fut l'ami d'Horace, de Virgile et de Tibulle, qui le pleura dans une élégie. Mais cependant, n'admirez-vous pas que le dernier ami de Brutus, le dernier soldat de Cassius, le dernier défenseur vivant de la liberté romaine, l'austère républicain, qui avait couru toutes les chances des deux journées de Philippes, le disciple de Cicéron, le chef de cette savante école latine, qui ne devait guère vivre après lui, ait été justement le maître du poète Ovide, et que de cette source sacrée soient sortis les quatre livres des *Amours* et l'*Art d'aimer*? Dans sa jeunesse, Ovide, sous son maître, avait été remarqué par l'excellence de sa parole naissante; il promettait, disait-on, un orateur, et le vieux Messala l'appelait son fils. On a perdu, heureusement pour lui, les déclamations du jeune Ovide. La déclamation, cette chose qui devait envahir Rome entière avant les Barbares, était une invention toute grecque, qui datait de Demetrius de Phalère, c.-à-d. des plus beaux temps de la décadence athénienne. De Rome, et pour obéir à l'usage, Ovide et son frère Lucius avaient passé à Athènes pour y apprendre à la fois tous les détours de la philosophie, toutes les grâces et toutes les beautés de la langue grecque. Ils s'étaient ainsi préparés de bonne heure à retourner dans tous les sens une pensée, à multiplier les comparaisons, à faire intervenir les dieux de l'Olympe dans les affaires de la terre. De là lui vint ce double caractère de rhéteur et de grand poète. D'ailleurs, il avait voyagé dans toute la Grèce; il avait parcouru l'Asie-Mineure, en compagnie de Macer, son guide, son ami, son poète, poète sérieux, et ils avaient lu ensemble l'*Iliade* et tous les vers d'Homère, dont le jeune homme ne voyait déjà que le côté profane. Dans ce voyage en Grèce, Ovide perdit son frère Lucius, « la meilleure partie de moi-même, nous dit-il » et il revint tout en deuil à Rome. Il avait alors vingt ans à peine, et, en sa qualité d'unique héritier

d'un grand nom et d'une grande fortune, il entra dans les charges publiques. Il fut d'abord triumvir, et, en cette qualité de triumvir, il était chargé de la police des prisons; il faisait mettre à mort les misérables condamnés par le préteur : rude tâche pour cet élégant jeune homme, qui abandonnait le boudoir de sa Corine pour le cachot d'un malheureux qui allait mourir sous les verges du licteur. De triumvir qu'il était, il devint centumvir, c.-à-d. qu'il fit partie du conseil de tout le peuple romain, conseil respecté, et dont les jugements étaient sans appel. Enfin, il fut nommé décemvir. Il tenait alors sa place dans ce tribunal composé de cinq sénateurs et de cinq chevaliers qui remplissaient les fonctions redoutables du préteur. Vous voyez bien que malgré lui il fut un homme grave. Aussi, il combattit long-temps son penchant poétique, et, par Apollon! le combat fut pénible. Il avait encore sa première barbe quand il fit jouer sa tragédie de *Médée*, œuvre dramatique perdue, comme le *Thyeste* de Varus, comme les tragédies d'Accius, de Pacuvius, de Caius Pollion. La *Médée* d'Ovide, dit Quintilien est énergique, et nous montre tout ce que son ingénieux esprit eût pu faire s'il se fût contenu dans de justes bornes. — Après la *Médée*, Ovide chanta ses amours; puis, par un singulier retour de son esprit, et pour se tenir quelque peu à lui-même la promesse qu'il venait de se faire, d'être un poète grave et sacré à l'avenir, il composa ses *Héroïdes*. Hélas! dans ce recueil consacré à toutes les passions malheureuses et brûlantes que célèbre l'antiquité, c'était encore parler d'amour. — D'abord, c'est Pénélope qui écrit à Ulysse, son époux, perdu dans une gloire lointaine; elle l'a tant puni depuis dix ans! et maintenant que Troie est tombée, et que la grande victoire est l'admiration de la Grèce entière, Pénélope appelle en vain son époux; elle a envoyé à Pylos, à Sparte, point de nouvelles; et cependant, une troupe d'amants effrontés entourent la reine d'Ithaque; elle est sans défense au milieu de cette troupe dévorante. Laërte est vieux; Télémaque est un enfant; l'un ne peut plus porter ni le sceptre ni l'épée, l'autre ne peut pas les porter encore. « Reviens donc, ô mon époux! reviens sauver ta femme, reviens pour fermer les yeux de ton père; reviens pour apprendre à ton fils le métier des héros. » — C'était ensuite Phyllis qui écrivait à Démophoon : « Ta Phyllis t'écrit du mont Rhodope. Perfide! tu as abandonné ton amante; tu lui jurais un amour éternel; tu le jurais par la mer, éternel jouet des ondes. Mais tu n'as pas rougi de tromper une fille crédule, qui t'avait sauvé de la tempête et de la mort. Le bel exploit pour toi, Démophoon. Hélas! je me rappelle encore l'heure fatale qui nous sépara, tes baisers, tes serments, tes larmes, qui se confondaient avec mes larmes; tu te plaignais du vent favorable qui enflait ta voile oublieuse, et tu partis. Et moi, depuis ce jour, je suis à t'attendre sur le rivage, où je veux mourir; et, moi morte, on écrira sur ma tombe : *Phyllis, trompée par Démophoon : elle fut son amante, il était son hôte; il a été parjure à l'hospitalité comme à l'amour.* » — La lettre suivante, c'était Briséis qui l'écrivait à Achille, non pas la Briséis d'Homère, calme, résignée et pensive, qui remplit jusqu'à la fin sa tâche d'esclave, et qui se permit à peine de verser une larme timide, quand Agamemnon, le roi des rois, la vint ravir injustement au bouillant Achille, mais la Briséis d'Ovide, devenne dame romaine, et qui a passé par les molles langueurs de la poésie érotique. Certes, il fallait que le poète Ovide eût bien oublié le vieil Homère pour faire ainsi parler Briséis. « Cette lettre, disait-elle, a été effacée par mes larmes; » puis elle racontait à sa manière toute la colère d'Achille, et elle se plaignait qu'Achille eût repoussé les prières d'Agamemnon; et l'offre que lui faisait Agamemnon de lui rendre Briséis; longue lettre, lettre inutile, et qu'Achille lui-même n'aurait pu lire jusqu'au bout. — Plus loin, c'est Phèdre qui se plaint d'Hippo-

lyte. La jeune fille de Crète envoie un tendre salut au fils de l'amazone. «Ce que je rougissais d'exprimer, l'amour ordonne de l'écrire : mon amour a d'autant plus de violence qu'il a plus attendu. Cet honneur que je t'ai gardé, viens le prendre; nous deviendrons coupables pour la première fois, et en même temps l'un et l'autre. Je te préfèrerais, cher Hippolyte, à Jupiter. La première fois que je te vis, c'était aux fêtes de Cérès, à Éleusis. Ta tunique était blanche, ta chevelure était entrelacée de fleurs; ta pudeur rougissante colorait le hâle de ton visage. Les jeunes filles t'appelaient sauvage et farouche; je trouvai que tu étais un beau jeune homme, plein de force et de modestie. Ta fierté, tes cheveux flottants, ta beauté virile, ton noble front, le coursier fougueux que tu montais, la manière de lancer au loin la flèche rapide, ou de frapper du pieu armé de fer, je vis tout cela d'un coup d'œil, et je sentis que je t'aimais; et je me dis à moi-même : il faut que j'en sois aimée; il ne peut pas refuser son tribut à l'amour. Allons donc! aime-moi, Hippolyte; allons chercher ensemble Trézène, fertile royaume qu'enferment deux mers de leur double mugissement. Thésée m'est infidèle, et Thésée a tué ta mère; venge-toi, vengeons-nous; notre parenté même sera propice à nos amours: on n'aura que des honneurs pour une belle-mère si attachée au fils de son mari. Viens donc, Hyppolite, viens à moi, reine vaincue par l'amour; j'embrasse tes genoux en suppliante. » — Telle était cette épître brûlante. Ovide lui-même en eut peur, et, comme s'il eût voulu expier ce paradoxe de l'adultère, il dicta à la jeune OEnone une douce épître adressée au beau jeune prince, OEnone, la blanche naïade, célèbre dans les forêts de la Phrygie; elle avait vu le berger Pâris, et pour lui elle avait quitté le palais de cristal paternel; elle était devenue une simple mortelle, sous le chaume où à l'ombre des bois. Mais, hélas! un jour de printemps, triste journée pour la pauvre OEnone, vinrent aux pieds du jeune berger, Vénus, Junon et Minerve, pour disputer de la beauté. Les trois déesses s'en remettaient au jugement du beau jeune homme; et de ce jour, la pauvre OEnone fut perdue. — Un autre jour, c'était Hypsipyle, qui écrivait à Jason, son infidèle; un jour c'était Didon qui écrivait à Énée; et les beaux esprits de Rome s'étonnaient, non sans raison, qu'Ovide eût osé refaire le quatrième livre de l'*Enéide*, comme s'il était possible de rien retrancher ou de rien ajouter à ce quatrième livre, le chef-d'œuvre de la passion épique! Un autre jour encore, c'était Hermione écrivant à Oreste, naguère son frère et son époux, et qui maintenant est tout simplement son frère. « Oreste, ton épouse t'est ravie. Prends-garde, c'est le destin des femmes de ma race de subir les outrages des ravisseurs. Mon ravisseur, c'est Pyrrhus. » Ou bien c'était Déjanire pleurant sur la mort d'Hercule, déchiré par le fatal tissu du centaure; ou bien Ariadne, écrivant à Thésée, dans le style de Phèdre écrivant à Hippolyte. Ici, c'est Canacé qui envoie à Macarée les mêmes vers qu'adresse à Achille la belle Briséis, *ma lettre est achevée par mes larmes*, tant c'était un esprit léger, l'esprit d'Ovide, et si peu prenait-il garde de ne pas répéter les mêmes plaintes, les mêmes tendresses, les mêmes amours! Toute cette poésie sérieuse ou cette poésie amoureuse est ainsi faite que toutes ces plaintes sont les mêmes, tous ces amours se ressemblent. Ces tendres amantes sont autant de blanches statues qui écrivent nonchalamment sous la dictée capricieuse et infatigable du même poète. Canacé est la sœur de Macarée, mais une sœur trop aimée d'un frère aussi trop aimé; c'est à plusieurs siècles de distance l'histoire de *René*, mais l'histoire de René sensualiste. Ce qui manque à toutes ces douleurs amoureuses, c'est la tristesse. — Plus tard, Jason reçoit, non plus une lettre de sa femme, mais une lettre de Médée. La lettre est pleine de tendresse et de menaces. Médée raconte dans un style virile l'expédition

des Argonautes, le dragon vaincu, et elle aussi vaincue, et enfin, viennent en *Post-Scriptum* les imprécations et les fureurs terrible de la belle magicienne. — Dirons-nous les autres épitres du même style? Laodamie à Protésilas, parti pour la guerre de Troie? Hypermnestre à Lyncée, noble femme chantée par Horace pour n'avoir pas imité ses horribles sœurs? Sapho à Phaon? mais Sapho elle-même, en quelques vers brûlants, en dit beaucoup plus que n'en disent tous les vers d'Ovide; Pâris à Hélène? mais ce n'est pas là le beau Pâris, qu'Homère lui-même prend en pitié pour sa beauté et poor son courage; Hélène à Pâris? mais ce n'est pas là cette belle personne timide, qui se montre une ou deux fois dans l'*Iliade*, avec ce triste sourire et ce mélancolique regard devant lesquels les vieillards de Troie se lèvent avec respect. Hélène répond à Pâris : *Ta lettre a souillé mes regards*. Ainsi ne parlait pas Hélène. Que d'esprit déployé à nous raconter les ruses de Pâris et le commencement de ces amours qui devaient être la ruine d'un peuple entier! — Plus loin, Léandre écrivait à cette belle Héro, dont la séparait la mer. Mais cette longue épître d'Ovide ne vaut pas le simple distique que fit plus tard Martial : *Ne me noyez qu'à mon retour*. — Dans ces poèmes de longue haleine, Ovide prélude, et il ne s'en doute pas, à cette école de déclamation poétique qui devait perdre le goût dans la ville de Rome, et enfanter Claudien et Silius Italicus. Héro dit à Léandre : « Faisons chacun la moitié du chemin dans la mer, et échauffons les ondes de mutuels baisers. » C'est avoir trop d'esprit, même pour l'esprit d'Ovide. — Une autre fois, le jeune Aconce jette à Cydippe une lettre dans une orange pour rassurer la jeune fille qu'il a séduite, et qu'entourent de nombreux amants. Cydippe est malade; Cydippe aura trahi ses serments. Le lendemain, Cydippe répond au jeune Aconce. En effet, elle souffre, la pauvre enfant; elle est si languissante qu'elle peut à peine se tenir sur son coude pour écrire cette lettre, et, par Vénus! elle tremble qu'on ne la surprenne à écrire, bien que sa nourrice se tienne à la porte de sa chambre, en disant tout bas : *elle dort*. « Ingrat Aconce, peux-tu bien accuser celle qui t'aime? Elle a trahi pour toi son père et sa mère; pour toi, elle a refusé l'époux qu'on lui voulait donner; à cause de toi elle est malade. Que ferait donc ta haine, si ton amour fait tant de mal? » O fatal séjour à l'île de Délos, tu as perdu Cydippe. Elle était allée visiter l'île avec sa mère. Dès le matin, le lendemain de leur arrivée, la mère peigna les beaux cheveux de Cydippe, elle chargea de pierreries les doigts de sa fille; sa tête fut garnie de bandelettes d'or; ses épaules de neige furent recouvertes d'un blanc vêtement. A peine sorties de leur demeure hospitalière, Cydippe et sa mère vont saluer les dieux de l'île et leur offrir l'encens jaune et le vin. Pendant que sa mère rougit les autels du sang de la victime, Cydippe, accompagnée de sa nourrice, parcourt à l'aventure les autres temples et les lieux saints. La belle enfant se promène de portique en portique; ces portiques sont peuplés de statues présents des rois. Bientôt ses regards s'arrêtent sur un autel construit de cornes innombrables; l'autel s'élève à l'ombre du même arbre contre lequel s'appuya la déesse lorsqu'elle devint mère. La jeune étrangère vit ainsi toutes les merveilles de l'île de Délos, et quand elle eut tout vu, elle revint au temple de Diane, où elle retrouva sa mère. Mais le jeune Aconce l'avait suivie, et il l'avait aimée; mais tout en l'aimant il n'avait pas parlé de mariage. Aconce était tout simplement un séducteur jeune et beau, mais sans trop de conscience. Voilà pourquoi sa maîtresse est malade; elle est malade aussi la pauvre enfant, parce qu'un autre homme demande sa main. Celui-là est un amant timide; il ose à peine prendre la main de Cydippe, à peine toucher son front de ses lèvres. Pauvre Cydippe, elle languit, elle se meurt, elle est pâle, elle est couleur de pourpre; le cruel Aconce la peut

sauver. Cette histoire de Cydippe est touchante, c'est une histoire toute romaine; cette jeune mortelle nous repose de toutes les divinités qu'Ovide fait parler. — Un livre plus sérieux que les *Héroïdes*, et qui tient bien sa place dans la grave partie littéraire de notre poète, c'est le livres des *Fastes*. Ce livre, qui est tout simplement l'histoire en vers de la vieille Rome, fut écrit cependant au milieu des plaisirs, des fêtes et des amours, sous les yeux des poètes contemporains, qui chantaient leurs jeunes maîtresses, Tibulle, Labienus, Properce, Battus. Quelle tentative cependant! Faire en vers ce que Tite-Live avait fait en prose; écrire jour par jour, et comme le faisaient les augures, cette histoire si remplie de grandeurs de tout genre; recueillir dans une faible chronique, non seulement l'histoire des dieux et des hommes, mais leurs pratiques religieuses, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs usages! C'était là un sérieux problème que s'était proposé le chantre des amours. La tentative fut heureuse. Le poète commence par célébrer l'année romaine. Romulus, le fondateur de la ville éternelle, avait d'abord divisé l'année en dix mois. Dix mois suffisent à l'enfant pour venir au monde, dix mois à la veuve pour porter le deuil. Romulus consacra le premier mois de l'année à Mars son père, le second à Vénus sa mère; le troisième fut le mois des vieillards, le quatrième celui des jeunes gens. Il y eut des jours heureux, consacrés à rendre la justice; des jours malheureux, pendant lesquels le tribunal était fermé. Quel beau spectacle offrait aux dieux Rome naissante! Le fils de Mars était abrité sous le chaume, il avait pour lit le jonc du Tibre. Jupiter avait peine à se tenir debout dans son temple; sa foudre était d'argile. Le Capitole, d'or aujourd'hui, était couvert de feuillage. Le sénateur était berger; le consul quittait la charrue pour l'épée. Hélas! que les temps sont changés! Aujourd'hui l'argent est le seul dieu, le seul maître du monde. Jupiter habite un temple d'or, sa foudre est d'or. Les collines autrefois chargées de forêts sont chargées de palais de marbre; autrefois Rome n'était pas la mendiante souveraine de toutes les nations de l'univers. L'Euphrate gardait son encens, l'Inde ses parfums; le safran était inconnu. Mêler quelques violettes aux fleurs de la prairie, c'était du luxe alors. Le taureau n'avait pas à redouter le sacrificateur: on n'immolait que le porc incommode. O mes vers, s'écrie Ovide, chose légère autrefois, il vous faut raconter maintenant nos cérémonies expiatoires. L'expiation est une croyance de la Grèce; il faut que le criminel soit purifié s'il n'est puni; les ides de Mars sont consacrées aux expiations; les ides de Mars ont vu tomber trois cents Fabiens dans la plaine de Véïes; race généreuse, qui fut le rempart des Romains. Il sortirent tous les trois cents par la porte Carmentale, sans s'inquiéter des tristes présages. Arrivés sur les bords du Crémère, ils rencontrent l'ennemi, et le sang étrusque rougit la terre; mais la valeur devait succomber sous la ruse. Un seul jour les vit tomber tous les trois cents, et à peine un enfant fut-il sauvé de cet illustre famille. Le mois de mars est aussi consacré aux fêtes du dieu Faune, après quoi on rend aux morts les honneurs funèbres, c'est la fête des tombeaux. Mais bientôt on sèche ses larmes, on quitte les morts, on revient aux vivants; on fête ses amis, ses parents, ses frères; on fête aussi le dieu Terme, le dieu des héritages. On prépare un autel; la bonne villageoise apporte le feu de son âtre dans un pot fêlé; le vieillard élève un bûcher, et le jeune enfant jette dans le feu un peu de miel. Sois loué, ô dieu Terme, dieu de la paix, qui fixes les limites des nations, des villes, des royaumes et des héritages les plus humbles! Vive Rome! Quand on jeta les fondements du Capitole, tous les dieux firent place à Jupiter, le dieu Terme resta seul à sa place. Le sixième jour avant la fin du mois, Rome a chassé ses rois, Tarquin a pris la fuite, Brutus s'est révélé au monde, et la liberté romaine est sortie de son néant. — Il ne faut pas croire qu'il y eût

autrefois autant de calendes qu'aujourd'hui. L'année de Romulus avait deux mois de moins que l'année d'Auguste. Tu n'avais pas encore livré à ces vainqueurs tes beaux arts, le butin de Rome, ô Grèce, peuple de beaux parleurs et de tristes soldats. Rome alors ne savait que se battre. Le plus élégant était celui qui lançait son javelot de plus loin. En ce temps-là, les Romains s'inquiétaient peu de la marche des astres dans le ciel; ils avaient constamment les yeux fixés sur l'étendard militaire. Aussi le dieu Mars a-t-il marié les Romains aux jeunes Sabines. Arrive bientôt la fête d'*Anna Perenna*, jour chéri de la foule. On dresse des tentes; on allume de grands feux; on verse le vin à longs flots; on chante en chœur les chansons apprises au théâtre. J'ai rencontré une bonne femme qui traînait un vieux bonhomme ivre comme elle. C'est le jour anniversaire de Didon, pauvre femme! Quelques jours plus tard, c'est le jour anniversaire de la mort de César. Le troisième jour après les ides de mars, est consacré à Bacchus, ce père divin de la joie. Avant la naissance du dieu du vin, les autels étaient sans honneurs; l'herbe croissait dans les foyers domestiques. Fêtons Bacchus! le thyrse à la main, il anime le chœur des femmes. Le jour de sa fête, les enfants deviennent de jeunes hommes, et prennent la toge virile. Un jour après la fête de Bacchus, c'est la fête de Minerve, la sage déesse, qui a enseigné aux jeunes filles à tisser la laine; Minerve qui fait les artistes et les grands artistes! Telles sont les trois premiers livres des *Fastes*. Le poète a chanté d'abord la division de l'année. C'est Janus qui donne le signal aux heures. Vous voyez s'établir sur la terre l'usage des sacrifices. Évandre arrive en Italie. Ce nouveau chant raconte, comme nous l'avons dit, les cérémonies expiatoires, la mort d'Arcas changé en étoile; Calisto, métamorphosée en ourse; l'histoire des amours d'Omphale et d'Hercule. Le troisième livre est consacré, comme nous l'avons vu, aux fêtes du dieu Mars. Mais déjà, arrivé au quatrième livre de son poème, Ovide revient à ses jeunes passions; il consacre ce quatrième chant à Vénus, mère des amours, et la bonne déesse sourit tendrement à son poète favori. Avril s'avance, *avril*, du mot grec *aphros* (écume de la mer). C'est aussi le nom de Vénus. Ainsi donc, Avril est le mois des amours. C'est à cette heure qu'il faut parer de fleurs nouvelles la statue de la déesse. Après Vénus vient Cybèle et ses prêtres sans honte se répandant par la ville. Viennent ensuite les jeux de Cérès et l'histoire de Proserpine, la fête de Palès, timide déesse des bergers. Bonne Palès, apaise les fontaines, rends-nous propices les dieux épars dans les bois; épargne les hommes, les troupeaux, les chiens vigilants, troupe prudente; loin de nous la faim! donne-nous des eaux pour étancher notre soif, pour laver notre corps. Tu sais nos vœux: des mamelles pleines, de bons fromages, du petit-lait. Que le bélier soit ardent, la brebis féconde, les agneaux chargés d'une laine fine et douce. Exauce-nous, Palès! — C'était enfin le tour des femmes qui appartiennent à tout le monde, et le poète n'en parle pas avec une grande indignation, témoin son invocation au mois de mai, le mois des fleurs et des courtisanes. D'abord Flore s'appelait Chloris; son premier amant s'appela Zéphyre. Zéphyre donna pour apanage à sa belle amante un beau domaine couvert de fleurs éternelles. Flore, la première, a couvert la terre de ses mille teintes variées. Flore n'est pas une divinité sévère; elle veut être fêtée par la joie. Que les tables splendides soient chargées de roses. Que les convives, la tête couronnée, dansent d'un pas mal assuré. Que les amants chantent doucement à la porte de leurs maîtresses, et laissons errer au hasard les belles courtisanes, sous l'invocation de la déesse. Le dernier jour des fêtes de mai rappelle l'enlèvement d'Europe. Le jour suivant appartient à Vulcain. — Au contraire, le sixième livre est consacré à la sévère Vesta, qui ne veut être servie que par des vierges; vierge elle-même. C'est aussi le mois

consacré aux joueurs de flûte. Au temps des vieux Romains, le joueur de flûte était en grand honneur; il était convoqué dans les temples, dans les jeux, dans les funérailles. Bientôt un édit fixa à dix joueurs seulement le nombre des joueurs de flûte. Les autres s'exilèrent de la ville et se retirèrent à Tibur; mais enfin ils furent rappelés, le jour même de la fête de Vesta.—Mais ici s'arrête ce calendrier poétique : sur les dix mois de l'année, Ovide n'en chante que six; il lui en coûtait d'être grave si long-temps. A vrai dire, ces livres sur les fêtes des Romains ne sont guère que l'introduction à un autre poème du même poète, qui est un chef-d'œuvre, je veux parler des *Métamorphoses*. Après le grand poème de Lucrèce, *Sur la nature des choses*, c'était, savez-vous, une grande entreprise que de parler de *la nature des dieux*. Quand notre poète se mit à raconter ainsi l'histoire de tous les dieux de l'Olympe, ces dieux étaient quelque peu oubliés; Rome, maîtresse du monde, ne songeait guère plus à Jupiter, à Mars, à Vénus, à toutes ces divinités autrefois puissantes qui avaient fait autrefois sa gloire et sa fortune; et pour les ramener en mémoire, ces dieux oubliés, pour les rendre, sinon à la croyance populaire de ces Romains qui ne croyaient plus à rien, du moins à la poésie, aux beaux-arts, à l'avenir, à l'histoire, à l'ouvrier, qui devaient en tirer tant de chefs-d'œuvre et tant de lumières, il ne fallait rien moins que ce poème, qui n'a de rival dans aucune langue pour l'esprit, pour la grâce, pour la variété. Le poème des *Métamorphoses* commence un peu avant la création. Le chaos, masse inerte et sans forme, se débrouille sous le souffle de Dieu; sur cette terre couverte des premières fleurs, l'âge d'or se montre, mais bientôt Saturne emporte ce bel âge, et l'âge d'argent commence; déjà les quatre saisons remplacent ce printemps éternel. L'âge d'airain vient ensuite, c'est l'instant où l'homme s'abandonne à ses mauvais penchants. Enfin, c'en est fait, toutes les passions sont déchaînées, tous les crimes s'emparent de la terre : l'âge de fer est arrivé. Triste révolution, celle-là! De la terre, la révolte passe dans le ciel. Les géants menacent Jupiter. A peine a-t-il écrasé les géants, Jupiter réunit en conseil tous les dieux de l'Olympe, et il expose qu'il veut détruire la race humaine. Tout ce qui est sur la terre doit périr; seulement le père des dieux et des hommes rappelle à lui les divinités secondaires : les nymphes, les faunes, les satyres et les sylvains des montagnes. Quant aux hommes, Jupiter ne peut pas leur pardonner le crime de Lycaon, qui a servi sur sa table des membres humains, Lycaon a été changé en loup! En même temps, le déluge commence, les eaux de la terre et du ciel se mêlent et se confondent, la race humaine est noyée dans les flots. Deux mortels seulement trouvent grâce devant la justice divine, Deucalion et Pyrrha sa femme. La frêle nacelle qui porte ces deux sauvés du naufrage s'arrête sur le mont Parnasse. Le premier soin de Deucalion est d'invoquer les dieux, Thémis et Jupiter. Ils s'agenouillent lui et sa femme sur les bords du Céphise, dont les eaux encore turbulentes coulent déjà dans leur lit accoutumé. Une voix leur dit : « Levez-vous, voilez votre tête, et jetez derrière vous les os de votre grand' mère! » Ces os, c'étaient les pierres de la montagne : les pierres que jetait Deucalion se changeaient en hommes, les pierres que jetait Pyrrha se changeaient en femmes. En même temps, du limon déposé par ce déluge, sortaient les animaux qui devaient peupler le monde. L'humidité et la chaleur engendrent tous les nobles auxiliaires de l'homme; mais aussi le serpent Python sort de cette fange. Apollon tue le serpent à coups de flèches. Apollon est un dieu sauveur. Ovide nous raconte ses amours. Daphné d'abord, la fille du fleuve Pénée. Pauvre enfant timide, elle fuit l'amour du dieu qui l'invoque, et elle est changée en un bel arbre qui devient l'amour des poètes et des guerriers.—Mais cependant, dans la vallée de Tempé, le vieil Inachus appelle en vain Io sa fille; dans le

ciel, Junon cherche en vain Jupiter son mari. Jupiter est près d'Io. Junon change la nymphe en génisse, et elle confie la garde de cette blanche génisse aux cent yeux d'Argus. Mercure, sous les traits d'un berger, ramène la nymphe Io à Jupiter. Nous sommes maintenant dans le palais du Soleil, que supportent des colonnes d'or. L'imprudent Phaéton veut mener dans l'espace le char terrible ; il est foudroyé et jèté dans l'abîme ; les Naïades de l'Hespérie déposent dans un tombeau ce téméraire ; autour de cette tombe s'élèvent de hauts peupliers qui murmurent, ce sont les sœurs de Phaéton changées en arbres. Voyez ce bel oiseau tout blanc qui se baigne dans ces eaux transparentes ? C'est le jeune Cycnus changé en cygne. Dans ces forêts, Jupiter rencontre une jeune nymphe chasseresse, Calisto ; Calisto n'ose pas se défendre contre l'amour de Jupiter ; Diane chasse la nymphe, et Junon la change en ourse. Jupiter transporte Calisto et son fils Arcas dans le ciel, où il en fait une double constellation. Savez-vous l'histoire de Coronis, changée en corneille? Autrefois, le corbeau était blanc comme le cygne ; il est noir pour avoir lâchement dénoncé Coronis. Bientôt le poète nous transporte dans le palais de l'Envie, souillé d'un noir venin. Dans ce trou infect ne pénétra jamais le soleil ; l'Envie est accroupie sur la terre froide, elle mâche incessamment des serpents livides pour en extraire le venin ; elle est pâle ; son corps est décharné ; ses dents sont noires, ses lèvres froides, sa langue acérée. L'horrible Envie, ainsi le veut Minerve, s'acharne sur la pauvre Aglaure. L'Envie se met en route appuyée sur un bâton noueux ; elle marche enveloppée d'épais brouillards ; chacun de ses pas est signalé par une peste ou par un malheur. Elle brûle les maisons, elle flétrit les fleurs, elle dessèche le chêne altier ; elle passe par la ville d'Athènes, et au milieu de cette abondance et de cette immense éclat que jettent les beaux-arts, parmi toutes ces merveilles amoncelées, l'Envie pâlit encore davantage, elle verse des larmes parce qu'elle ne voit aucun malheur. Elle entre d'un pas oblique dans la maison de Cécrops, et elle remplit de son venin le cœur d'Aglaure. L'Envie s'insinue dans ce cœur comme font les progrès irrésistibles d'un horrible cancer sur un sein de neige. Mais qu'ai-je besoin de vous conter l'histoire d'Aglaure ? Comme aussi vous savez par cœur cette galante aventure de Jupiter changé en taureau quand il emporte à travers les ondes la belle Europe, fille d'Agénor. Europe effrayée tourne ses beaux yeux vers les bords fleuris qu'elle a quittés malgré elle ; sa main droite se retient à la corne du taureau, sa main gauche retient sur son flanc sa robe blanche, dont les plis flottent au gré des vents. Le livre ɪᴠᵉ est tout rempli d'histoires guerrières ou touchantes. Cadmus, par ordre d'Agénor, s'en va chercher au loin la belle Europe ; il erre, mais en vain, jusqu'aux limites du monde ; mais qui pourrait découvrir les larcins de Jupiter? Enfin, une blanche génisse, ainsi l'a dit l'oracle, a conduit Cadmus jusqu'aux bords du Céphise ; le dragon, fils de Mars, s'en vient à la rencontre de Cadmus ; Cadmus tue le dragon ; il sème les dents du monstre dans un large sillon : oh prodige ! c'est une moisson d'hommes tout armés. A peine sortis de terre, ces fils du dragon se battent entre eux jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que cinq pour bâtir la ville de Thèbes. Heureux Cadmus, si son fils Actéon eût pu échapper à un triste sort. — Le soleil est au déclin de sa course, Actéon, fils de Cadmus, revient de la chasse, et il cherche le repos sous d'épais ombrages, au bord d'une source limpide. Cependant, la déesse des bois, Diane, vient pour baigner son beau corps dans cette onde ; la déesse confie à ses nymphes ses armes, son javelot, son carquois détendu, la robe dont elle s'est déjà dépouillée ; deux nymphes détachent la chaussure de ses pieds ; une jeune nymphe, les cheveux épars, relève d'une main exercée les cheveux de la déesse ; ses nymphes imitent l'exemple de Diane, et se plongent dans la fontaine, quand

tout à coup elles poussent un cri d'effroi! un mortel les a vus! elles se pressent en tremblant autour de la déesse, et lui font un voile de leur corps. — Actéon est changé en cerf; il est dévoré par sa meute hurlante. Actéon meurt sous le courroux de Diane! — Voici venir ensuite Tirésias, que Junon rend aveugle pour avoir été favorable à Jupiter. Tirésias, l'habile devin, avait eu de la blonde Liriope un jeune enfant nommé Narcisse. Déjà cet enfant avait vu une année s'ajouter à ses trois lustres; l'enfance et la jeunesse semblaient l'embellir à la fois; toutes les nymphes brûlaient d'amour pour le beau Narcisse; mais, aux grâces les plus tendres, il joignait de superbes dédains. Malheureux enfant, que devaient perdre son dédain et sa beauté! Un jour qu'il revenait de relancer le cerf timide, Narcisse fut aperçu par cette nymphe curieuse et triste qui écoute, pour les redire en soupirant toutes les paroles; mais Écho n'était pas encore un vain son perdu dans les airs, c'était une belle nymphe, qui fut prise d'amour pour ce jeune homme; elle suivait furtivement la trace de ses pas, et répétait tendrement toutes ses paroles; mais l'ingrat Narcisse ne vit pas cette belle affligée, et elle se retira au fond des bois, dans les antres solitaires: pauvre voix, qui se plaint au loin dans mille accents entrecoupés. — A la fin, vint le jour de Narcisse. Dans un frais vallon, une fontaine limpide roulait ses eaux tranquilles parmi les fleurs. Jamais le berger n'avait plongé sa main brûlante dans ce cristal; jamais la chèvre n'était venue se désaltérer à cette onde; jamais la brebis des champs, l'oiseau des bois, la moindre feuille que le zéphyr détache de l'arbre, n'avait troublé la pureté de ses eaux. Un frais gazon bordait ce limpide miroir; de vieux arbres le défendaient contre le soleil ou contre le jour. Narcisse, haletant et fatigué, se repose au bord de cette onde; il y veut étancher sa soif ardente; mais pendant qu'il penche sa tête bouclée sur le cristal, ô quelle joie! il admire une charmante figure qui le regarde: quels yeux brûlants! quelle ondoyante chevelure! quel sourire! quel frais visage! A cette vue, Narcisse comprend enfin l'amour! il sourit à cette beauté inconnue, on lui rend sourire pour sourire; il tend les bras, on lui tend les bras; mais aussi, il s'en va, et alors s'en va l'image; il s'irrite, et l'image s'irrite. — Narcisse est amoureux d'une ombre, de l'ombre même de sa beauté! Plaignez Narcisse, plaignez l'insensé qui succombe à son amour; enfin, Narcisse se jette dans la fontaine. Les naïades pleurèrent leur frère, les dryades le pleurèront aussi; écho redit leurs gémissements plaintifs. Cependant, sur ce gazon, qui a servi de lit au beau jeune homme, s'élève une fleur couleur de pourpre entourée de feuilles blanches, et qui s'appelle narcisse. — Silence! Thèbes célèbre les fêtes de Bacchus; toute la ville est dans la joie; seules, les filles de Minée refusent de rendre au dieu les honneurs qui lui sont dus. En vain le prêtre ordonne de célébrer les mystères, d'abandonner les travaux commencés, les filles de Minée, au lieu de se parer pour la fête et de brûler l'encens, s'amusent à raconter des histoires, en travaillant à leur ouvrage accoutumé. — L'une raconte l'histoire de Pyrame et Thisbé, et la triste fin de ces chastes amours; l'autre raconte les amours de Mars et Vénus; Alcithoé célèbre le jeune Salmacis, enlevé par les nymphes; mais tout à coup les travaux et les récits profanes des filles de Minée sont interrompus par un grand bruit de tambours. La flûte recourbée et l'airain sonore retentissent dans ce palais épouvanté; le fuseau fait place au thyrse; les métiers s'entourent de pampres; le palais s'écroule à la voix de Bacchus, et les filles de Minée, tout à l'heure si fières et si rebelles, ne sont plus que d'ignobles chauves-souris. — Vous avez encore dans ce quatrième livre l'histoire d'Andromède, sauvée par Persée. La jeune et belle Andromède, pour expier l'orgueil de sa mère, était attachée à un rocher sauvage. On l'eût prise pour une statue de marbre, sans les larmes qui coulaient

de ses yeux. Persée fend les airs de ses ailes d'emprunt; il s'approche d'Andromède : « Non, dit-il, tu n'es pas faite pour ces indignes liens. » Aussitôt, le combat commence entre le jeune Persée et le monstre ailé qui menace Andromède. Persée, vainqueur, élève trois autels de gazon : à Mercure, à Minerve, à Jupiter. Il emmène avec lui la belle Andromède, digne prix d'un si noble exploit. L'hymen et l'amour allument leurs flambeaux. Les parfums brûlent en vapeur au-dessus du feu sacré; les lambris sont chargés de guirlandes. Le luth, la lyre, la flûte et le chant, s'unissent pour célébrer cet heureux jour. — Cette histoire de toutes les passions, de toutes les haines, de toutes les vengeances, de tous les amours des dieux, se déroule ainsi sans fin, et toujours dans le même vers élégant, hardi, souple, harmonieux. Que d'histoires variées! et comme ces dieux ressemblent aux hommes. Là, Minerve change en araignée la pauvre Arachné, plus habile que la déesse. Plus loin, Niobé, mère malheureuse, est changée en rocher, pour s'être comparée à Latone, le satyre Marsyas est changé en fleuve; Pélops, qui pleure sa blanche épaule, reçoit des dieux une épaule d'ivoire, en échange de l'épaule qu'il a perdue. Entendez-vous dans les bois cette voix plaintive, c'est Philomèle qui se plaint de Térée. Arrive ensuite l'histoire de Médée, ce sanglant poème tout rempli de fureurs, de trahisons, de vengeances; et notre poète en pouvait d'autant mieux parler qu'il avait fait une tragédie de Médée : cette tragédie avait fait couler bien des larmes : on la citait comme l'honneur du théâtre latin. Ce terrible poème de Médée est remplacé par la touchante histoire du jeune Icare, et l'histoire plus touchante encore de Philémon et Baucis, les deux vieillards résignés à la pauvreté, dignes de donner l'hospitalité à Jupiter. Vous savez le reste de ce long poème, qu'on appelle les *Métamorphoses*, la lutte d'Hercule et d'Achélous, la mort du demi-dieu sur le mont OEta, brûlé par la robe du centaure, et enfin son apothéose, quand il a dégagé le meilleure partie de lui-même de sa dépouille mortelle. Enfin, voici venir le malheureux Orphée, chantre divin, qui perd deux fois son Eurydice. Même après Virgile, Ovide a trouvé le moyen de chanter Orphée. Levez les yeux : un aigle immense enlève un enfant craintif. C'est Jupiter qui enlève Ganymède. Plus loin, Pygmalion anime la statue, son chef-d'œuvre. Le bel Hyacinthe n'est plus qu'une douce fleur. Adonis est changé en anémone. — Pour varier un peu toutes ces douleurs, le poète nous raconte Midas chargé d'oreilles d'âne, Apollon et Neptune bâtissant les murailles de Troie, les noces de Thétis et de Pélée, la description du palais du Sommeil, puis le combat des centaures et des lapithes, puis la mort d'Achille; de ce héros, dont la gloire remplit l'univers, il reste à peine de quoi remplir l'urne funèbre. Lui mort, son bouclier soulève encore des batailles. On peut voir les deux rivaux, Ulysse, Ajax, se disputant les armes d'Achille. Pauvre Troie! elle jette çà et là toutes ses misères. Alors commencent les voyages d'Énée. Ses vaisseaux sont changés en nymphes. Ovide, cette fois encore, n'hésite pas à emprunter son héros à Virgile. — Circé vient ensuite, escortée de ses enchantements; elle change en oiseaux les compagnons de Diomède; Scylla est changée en rocher. Mais enfin, après les fables grecques arrivent les fables romaines, arrivent, avec Énée, les héros de la république, Romulus, Numa, et enfin Jules-César. La mort de César fut annoncée par de tristes présages : au milieu du nuage sanglant qui couvrait le ciel, on entendit un bruit d'armes invisibles; dans le forum, autour des maisons et des temples, des chiens hurlèrent pendant la nuit; Rome trembla sur ses fondements. — Ici s'arrête ce vaste poème de la mythologie romaine. Jamais Ovide n'avait porté plus loin la toute-puissance ingénieuse de ce beau langage; jamais il n'avait parcouru d'un pas plus ferme une plus longue carrière, car ce n'est pas sans motif qu'il s'écrie à la

fin de son poème : « Enfin, voici une œuvre achevée, œuvre immortelle, que Jupiter lui-même ne saurait détruire. Vienne maintenant la mort me coucher dans la tombe, mon nom ne saurait mourir. » — J'arrête ici cette analyse minutieuse du poète le plus ingénieux et le plus fécond de l'antiquité classique. J'ai voulu composer à ma façon cette biographie si remplie de détails et d'intérêt, mais je me vois arrêté par l'abondance même des détails. J'ai quelque peu oublié cette fois que je n'écrivais pas un livre, mais bien un chapitre détaché dans un livre immense, dont le cercle est partout et la circonférence nulle part. J'arrête donc ici cette biographie, sauf à la reprendre plus tard. Et en effet, quelle mine inépuisable d'amours, de cancans, de coutumes, de modes, de ruses, de médisances, de calomnies, d'observations ingénieuses et pittoresques : *l'Art d'aimer!* Quel long et triste récit, ce sombre recueil d'élégies écrites de la main tremblante du poète, quand, exilé parmi les Barbares, sous le ciel sombre et glacé des Sarmates, ce facile et riant génie, l'amour des belles dames romaines, la passion chantante de l'Italie, tendait en vain ses mains suppliantes à un empereur inflexible, dont on a célébré la clémence à propos de Cinna, qui était moins digne de pitié, d'intérêt et de pardon, que l'auteur des *Métamorphoses* et des *Amours!* — Avant de terminer ce long chapitre, j'ai besoin de reconnaître toute la nouvelle dette que j'ai contractée envers la *Bibliothèque latine française*, cet admirable monument, élevé aux lettres latines. Plusieurs hommes d'un rare esprit et d'une science profonde, parmi lesquels je citerai en tout honneur M. Théodose Burette, M. Héguin de Guerle, M. Charpentier, se sont associés pour mener à bonne fin la traduction complète des œuvres d'Ovide, et ils ont accompli cette tâche difficile à force de recherches, de soin, de zèle, de style et d'esprit.

Jules Janin.

OXENSTJERNA (Le comte Axel), chancelier du royaume de Suède. Comme le nom de Sully accompagne toujours dans l'histoire celui de Henri IV, de même on ne peut nommer Gustave-Adolphe sans se rappeler en même temps Axel Oxenstjerna, son ami, son conseiller et le plus grand ministre de son siècle. Richelieu et Mazarin doivent lui céder le pas. Issu d'une des plus illustres familles, comptant parmi ses aïeux treize sénateurs admis dans le conseil des rois, il naquit à Fanoé en Upland, l'an 1583, fit ses études dans les premières universités, à Rostock, à Wittenberg et à Jena, et se voua avec ardeur, dans ces temps de disputes religieuses, à l'étude de la théologie. Ses parents l'avaient destiné à l'état ecclésiastique ; bien qu'il changeât de carrière, il conserva toujours une vive prédilection pour cette spécialité. A peine âgé de 25 ans il entra dans le sénat du royaume, et, pendant les trois dernières années du règne de Charles IX, il fit preuve de tant d'habileté que lorsque Gustave-Adolphe monta sur le trône il fut nommé chancelier du royaume, et conclut la paix à Knaered en 1613 entre le Danemarck et la Suède. Cette paix n'était pas avantageuse à sa patrie, mais elle était nécessaire pour l'empêcher de succomber dans la lutte qu'elle avait encore à soutenir contre la Russie et la Pologne. La Suède, débarrassée, au prix de grands sacrifices, de son ennemi le plus dangereux, et parvenue par les victoires de Jacques de la Gardie à la glorieuse paix de Stolbova en 1617, n'avait plus que la Pologne à soumettre. Mais cette guerre fut plus longue et plus acharnée que les deux autres ; il s'agissait de la couronne de Suède, que le roi Sigismond de Pologne ne pouvait se consoler d'avoir perdue. Durant les hostilités, Axel Oxenstjerna se distingua à la fois comme diplomate et comme général, et commanda même l'armée en l'absence du roi. L'amitié de Gustave-Adolphe et de son ministre était devenue si intime que le premier ne faisait rien sans le consulter. Au milieu du bruit des armes, au milieu des intrigues politiques, ces grands hommes veillaient au bonheur de la Suè-

do, et aucun détail n'échappait à leur coup d'œil. La guerre avait été terminée par un armistice, conclu grâce à la médiation de la France (1629); mais la paix ne fut pas de longue durée. Une autre guerre se préparait, car Gustave-Adolphe était appelé à sauver d'une ruine imminente la religion protestante, à assurer la liberté de l'Allemagne, et à immortaliser ainsi son nom. Les provocations, du reste, ne manquèrent pas de la part de l'empereur : cependant, il paraît qu'Oxenstjerna n'approuvait pas cette guerre. Il disait toujours que Gustave-Adolphe l'avait entreprise plutôt en s'abandonnant aux inspirations de son génie qu'à la suite de mûres réflexions. Quoi qu'il en soit, après la mort de Gustave-Adolphe, ce fut à lui qu'appartint l'honneur de compléter son ouvrage. Gustave-Adolphe, vainqueur à Leipzig, s'était dirigé sur le Mein et sur le Rhin. Axel Oxenstjerna lui amena des renforts considérables de Prusse, et le trouva à Francfort, au milieu de l'éclat de la victoire, accueilli par les acclamations du peuple. Les premières paroles du ministre furent qu'il eût mieux aimé voir son maître à Vienne qu'à Francfort. Il blâmait ainsi le roi de ne s'être pas porté immédiatement au cœur des états de son ennemi. Gustave-Adolphe chercha à convaincre l'homme d'état de l'opportunité de sa marche. Dès son arrivée, Oxenstjerna avait pris une part active aux événements, soit dans le cabinet, soit sur le champ de bataille. Quelques jours avant la bataille de Lutzen, le roi et son ministre se séparèrent avec de sinistres pressentiments. La nouvelle de la mort fatale du prince ne le découragea pas. Il rassembla des armées plus formidables pour défendre les alliés de la Suède et la religion protestante. Il visita Dresde et Berlin pour s'entendre avec les électeurs. Le gouvernement suédois lui donna de pleins pouvoirs pour tout régler. A cet effet, il assista au congrès d'*Heilbronn*, et y fut reconnu *chef de la ligue protestante*. Ni la jalousie du cabinet français ni le désastre de Nordlingen et la défection des principaux alliés de la Suède ne diminuèrent son courage. Son inébranlable fermeté, son puissant génie, lui eurent bientôt créé des ressources, et lui firent trouver le salut là où d'autres n'auraient vu que ruine et malheur. — Pour écarter la méfiance ou plutôt la jalousie de Richelieu, Oxenstjerna se rendit à Paris, où il fut accueilli par le puissant ministre avec toutes les marques de la plus grande estime. En 1636, il revint dans sa patrie, laissant les affaires d'Allemagne dans un état prospère. La conduite des armées était confiée aux plus grands hommes de guerre de ce siècle, à Baner, à Wrangel, à Torstenson. Oxenstjerna prit la présidence du conseil de régence, et consacra tous ses soins à l'éducation de la fille de Gustave-Adolphe, la célèbre Christine, qui plus tard devait étonner le monde par l'élévation de son génie. Il lui enseigna lui-même l'art de gouverner. Tout en veillant ainsi aux intérêts de sa patrie et de sa pupille, il réussissait, malgré les conséquences désastreuses de la guerre de *trente ans*, à faire fleurir l'industrie, les arts et les sciences. Ogier, qui suivit à Stockholm l'ambassadeur français, M. Chanut, et qui a publié en latin la relation de son voyage, exprime son étonnement de parcourir, sans voir de traces de misère, un pays si stérile, tout couvert de montagnes, de forêts et de lacs. *Cette contrée septentrionale si lointaine*, se demande-t-il, *serait-elle plus heureuse que notre belle France?* — L'université d'Upsal doit en grande partie sa célébrité et ses ressources à ce grand ministre. Non seulement, il l'enrichit de précieuses collections recueillies en Allemagne, mais il montra encore sa sollicitude pour ses travaux en la visitant fréquemment, en assistant aux cours des professeurs, en appelant au service de l'état ceux qui se distinguaient le plus. Il recherchait la connaissance des jeunes étudiants dont l'esprit et l'application semblaient promettre des fruits abondants pour l'avenir. Ce fut ainsi qu'il parvint à fonder un corps de fonction-

naires publics plein de vigueur, qui fit long-temps la force du pays. Cinq gymnases fondés par lui et encore existants font foi de son zèle ponr l'instruction de la jeunesse et du vif intérêt qu'il prenait à la propagation des lumières. — La guerre de *trente ans* durait encore qu'il en méditait une nouvelle, jugée nécessaire aux intérêts de l'état. L'amitié du Danemarck était douteuse; la jalousie, qui de tout temps avait existé entre les deux nations, s'était changée en une hostilité presque déclarée. Tout à conp, sur l'ordre d'Oxenstjerna, les armées victorieuses de Torstenson quittent les montagnes de la Bohême, et paraissent sur les frontières du Holstein et du Jutland. Une autre armée, conduite par Gustave-Horn, fait une irruption dans la Scanie; des flottes nombreuses et formidables couvrent la Baltique, et la guerre commence avec acharnement. Tont cela était l'œuvre de la prévoyance, des soins et de la vigilance d'Oxenstjerna. Le Danemarck était près de sa ruine lorsqu'il fut sauvé par la paix de Bromsebro (1645) : cette puissance fut représentée dans les négociations par Corfitz-Ulfeld, ce grand homme d'état, dont les malheurs cependant sont plus célèbres que les rares qualités. Axel Oxenstjerna était le président des plénipotentiaires suédois. Les provinces et les avantages que la paix de Knaered avait donnés au Danemarck furent restitués à la Suède. Ce nouveau traité devint le fondement de la puissance de ce dernier état, et assura dans l'avenir sa suprématie sur le Danemarck. Axel Oxenstjerna reçut en récompense de ses éminents services le comté de *Mœroë*. En 1648, on signa la paix de Westphalie, et la Suède fut ainsi indemnisée des sacrifices qu'elle avait faits dans la guerre de trente ans. Le fils d'Oxenstjerna, Jean, chargé de représenter son gouvernement dans les négociations qui précédèrent la conclusion de ce traité, le signa comme *caput legationis*. Christine, ayant atteint l'âge de sa majorité, avait pris les rênes du gouvernement. Pendant les premières années de son règne, elle suivit encore les sages conseils d'Oxenstjerna; malheureusement pour elle, elle ne persista pas dans cette voie prudente, et sa cour devint bientôt un foyer d'intrigues, du sein desquelles les favoris se disputaient le pouvoir. Oxenstjerna lutta autant qu'il le put contre cette funeste direction. Lorsque Christine fit connaître sa résolution de descendre du trône, il chercha à l'en dissuader, et parvint à la lui faire au moins ajourner. Oxenstjerna mourut au mois d'août 1654, trois mois après l'abdication de sa souveraine. Il eut même la douleur de vivre assez pour apprendre qu'elle avait renié la religion pour laquelle son père avait succombé si glorieusement. *Elle est devenue folle*, s'écriait-il en soupirant, *et pourtant elle est la fille du grand Gustave*. Oxenstjerna, qui avait opposé une vive résistance aux vues ambitieuses de Charles-Gustave, si connu sous le nom de *Charles X*, fut cependant en honneur auprès de ce grand roi, qui professait pour lui un respect presque filial. Lorsque Charles X apprit la mort du grand ministre, il se rendit chez lui, demanda à contempler encore une fois ses restes mortels, et s'écria, les larmes aux yeux : *Heureux celui qui vivra comme ce grand homme, et à qui il sera donné de mourir comme lui!* — Oxenstjerna est un des hommes les plus célèbres qui aient paru sur la scène politique. Il s'est immortalisé par son activité, par sa bienfaisance et par son admirable coup d'œil. Les circonstances au milieu desquelles il vécut servirent merveilleusement à placer ses brillantes qualités sous un jour éclatant. La constitution suédoise de 1634 est son ouvrage; elle est généralement regardée comme un chef-d'œuvre pour le temps où elle fut faite. L'éloquence d'Oxenstjerna était remarquable par une concision, une vigueur d'expressions qui n'appartient qu'aux grandes ames. Sa justice, la même pour tous, obligea ses ennemis eux-mêmes à le respecter. Jamais il ne se laissa abattre; toujours il resta calme au milieu des dangers. Il avait

l'habitude de dire que rien ne troublait son sommeil; qu'en se couchant il mettait de côté avec ses habits les chagrins et les inquiétudes; que dans sa longue carrière il n'avait eu que deux insomnies, en apprenant deux fatales nouvelles, la mort de Gustave et le désastre de Nordlingen. Plusieurs de ses écrits, notamment sa *Correspondance* avec son fils pendant les négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, sont imprimés. Dans son château, que possède un descendant de sa fille, on contemple encore sa chaise et sa table. On y a religieusement conservé ses manuscrits et sa correspondance. Oxenstjerna eut pour gendre le célèbre maréchal Gustave-Horn, l'un des plus vaillants capitaines de son temps. (*Voy.* mon *Plutarque suédois*, 2 vol., Stockholm, 1826).

J.-F. Lundblad.

OXFORD, capitale du comté du même nom en Angleterre, située sur une hauteur, au confluent du Cherwell et de l'Isis. Ce dernier est traversé par le pont de la Madeleine, long de 500 pieds. Cette ville doit toute sa célébrité à son université. Sa population est de 20,500 habitants. La rue haute, qui traverse la ville entière, en changeant souvent de nom, est la plus belle par sa largeur et la magnificence des maisons qui la bordent; l'architecture en est cependant un peu ancienne. De loin, Oxford présente un aspect imposant par le grand nombre et la variété de ses clochers, de ses tours, de ses dômes et de ses édifices publics. Elle était jadis entourée de murailles. L'université, la plus célèbre de l'Angleterre, compte vingt colléges. Celui de *Christ-Church*, qui possède une belle bibliothèque, est le plus grand et le plus fréquenté; mais *All-Souls college* et *Queen's college* sont les plus anciens. La bibliothèque de l'université est une des plus riches de l'Europe: on y compte 30,000 manuscrits et 500,000 volumes. Elle s'est considérablement accrue dans ces derniers temps par la collection de 20,000 volumes du topographe Gongh, qui en a fait don à l'établissement, et par l'acquisition de celle d'Oppenheimer, qui renferme un grand nombre de livres hébreux fort rares, parmi lesquels 1,000 manuscrits. On admire dans le même bâtiment une galerie de tableaux, une collection de plâtres antiques et les marbres d'Arundel. Une autre bibliothèque, celle de *Radcliffe*, située dans un bel édifice formant une rotonde avec une coupole de 60 pieds de haut, ne contient que des ouvrages de sciences naturelles et de médecine. Entre les autres édifices d'Oxford on cite encore le théâtre de Sheldon, le musée d'Ashmole, qui possède une riche collection d'objets d'art et un cabinet d'histoire naturelle; l'imprimerie de l'université ou *Clarendon-printing-house*, bâtiment magnifique en forme de temple; l'observatoire et le jardin botanique, qui cependant ne peut être comparé à celui de Cambridge. L'université et la ville envoient quatre députés au parlement. L'université s'administre elle-même par ses propres magistrats, sans qu'aucune influence extérieure puisse intervenir dans ses affaires. Elle est régie par une charte que lui a octroyée le roi Charles Ier. Son principal dignitaire est un chancelier choisi parmi les premiers personnages du royaume. On estime à 3,000 le nombre des membres de l'université, 1,000 sont rétribués. En 1825, on y comptait 4,500 étudiants. Ils sont logés dans des colléges et vivent en partie à leurs propres frais, en partie avec les secours qu'ils reçoivent de l'université. De tout temps, cette université a passé pour être très attachée aux opinions toryes. Les étrangers admirent encore dans cette cité l'Hôtel-de-Ville, la salle du comté et l'hôpital de Radcliffe. Le canal d'Oxford paraissait d'abord promettre de grands avantages au commerce; jusqu'ici, cependant, cette ville ne possède aucune manufacture. C'est dans les environs qu'est situé le château de Blenheim, dont la nation fit don au duc de Marlborough.

C. L.

OXYDE (chimie). L'oxygène se combine avec tous les corps que nous connaissons, et forme deux séries de com-

posés différents par leurs propriétés : les uns ont reçu le nom d'*acides*, les autres celui d'*oxydes*. — Dans les premiers temps de la chimie pneumatique, il était assez facile de classer ces corps d'une manière satisfaisante, mais plus les travaux se multiplient, plus la nuance qui sépare les acides des oxydes devient difficile à établir, et d'autant plus que beaucoup de corps qui ne renferment pas d'oxygène jouent le même rôle, dans les combinaisons, que les acides ou les bases oxygénées. A l'article SELS, nous nous occuperons de la discussion de ces caractères. — Le même corps peut souvent former plusieurs oxydes ; on les distingue le plus ordinairement par les noms de *proto, deut, tét, trét, peut, oxyde*, ou *proto, bi, tri*, suivant leur rang ou les proportions d'oxygène qu'ils renferment. Il en a été plusieurs fois question dans cet ouvrage, et nous aurons encore l'occasion d'y revenir. G. de C.

OXYGÈNE (chimie). Si la combustion a lieu, dans la plupart des cas, par l'action de l'oxygène sur des corps qui ont reçu le nom de *combustibles*, nous avons vu cependant à l'article COMBUSTION que divers corps, en se combinant, donnaient naissance à des phénomènes du même genre, c'est-à-dire à un dégagement de calorique et de lumière plus ou moins intense. — Sous ce point de vue, l'oxygène est donc un corps dont l'étude offre le plus grand intérêt. Découvert par Priestley en 1777, ce gaz nous présente des propriétés qui le distinguent facilement de tous les autres : invisible, inodore, insipide, comme l'air dont il fait partie, sa densité est un peu plus grande que celle de ce fluide. L'eau n'en dissout que de très petites quantités : cependant, quand on agite quelque temps de l'air avec une certaine quantité d'eau, l'oxygène s'y dissout en plus grande proportion que l'azote, de sorte qu'en expulsant ensuite par la chaleur le gaz que renferme l'eau, on le trouve plus riche en oxygène que celui de l'atmosphère, et comme l'oxygène est retenu plus fortement par le liquide que l'azote, le gaz dégagé renferme d'autant plus d'oxygène qu'on le recueille à une époque plus éloignée du commencement de l'opération. — L'oxygène, mis en contact à la température ordinaire avec les corps combustibles, n'agit que sur le potassium ; le phosphore même n'y peut brûler que dans des conditions particulières (*v.* PHOSPHORE) ; mais, pour peu qu'on élève la température, un très grand nombre s'y combinent avec un dégagement de lumières, qui est quelquefois capable d'éblouir : tel, par exemple, est le phosphore (*v.* COMBUSTION). — Non seulement beaucoup de corps combustibles brûlent avec éclat dans l'oxygène, mais plusieurs ne demandent pour s'y enflammer que d'offrir quelques légers points en ignition : ainsi, quand une bougie, une allumette, un morceau de charbon, sont presque entièrement éteints, si on les plonge dans un vase rempli d'oxygène, ils y brûlent avec un grand éclat, le bois et la bougie avec une flamme très vive, le charbon avec une ignition remarquable. Quand on plonge ainsi une bougie presque éteinte dans l'oxygène, si le gaz est pur, elle s'y rallume avec violence, et en faisant entendre un bruit très sensible. — Un seul gaz partage cette dernière propriété avec l'oxygène, c'est un composé d'azote connu sous le nom de *protoxyde d'azote*. Mais il s'en distingue facilement par sa solubilité dans l'eau, qui peut en absorber la moitié du volume. — L'oxygène ne peut être extrait d'une partie de ses combinaisons qu'en le faisant entrer dans des combinaisons nouvelles, mais il en est plusieurs qui l'abandonnent assez facilement pour qu'on les emploie à son extraction. — Quand on chauffe dans une cornue de grès, à laquelle on adapte un tube convenable, du peroxyde de manganèse, formé de manganèse et d'oxygène, une partie de celui-ci prend l'état gazeux, et il reste un composé de manganèse moins oxygéné et fixe. — Si on chauffe ce résidu avec de l'acide sulfurique dans une fiole ou un matras de verre, on en obtient encore une nouvelle portion d'oxygène, parceque le manganèse

ne peut s'unir à l'acide sulfurique que lorsqu'il renferme encore moins d'oxygène que le composé provenant de la calcination du peroxyde. — Il existe un sel connu sous le nom de *chlorate de potasse*, formé d'oxyde de potassium et d'un acide renfermant du chlore et de l'oxygène, qui, chauffé dans un vase de verre, fond et se décompose en se boursouflant et donne un composé de chlore et de potassium fixe, tandisque l'oxygène des deux composés primitifs se dégage. — Le gaz obtenu par ces procédés est parfaitement pur, mais si le dernier composé en donne beaucoup et très rapidement, le prix en est beaucoup plus élevé, ce qui fait qu'on s'en sert peu.

H. Gaultier de Claubry.

Supplément à la lettre O.

OEIL (du latin *oculus*), appareil organique qui sert à recevoir les impressions de la lumière, et à produire le sentiment de la vue. L'œil est composé de parties propres et de parties accessoires, plus ordinairement connues sous le nom d'*annexes*. — Les parties propres à l'œil et qui le constituent sont : la sclérotique, la cornée, la capsule de l'humeur aqueuse, la choroïde, l'iris, les procès ciliaires, le ligament du même nom, le corps vitré, le cristallin et sa capsule, la rétine, les nerfs optiques et ciliaires, l'humeur aqueuse et celle de Morgagni. — Les annexes de l'œil sont les sourcils, les paupières, les cils, la caruncule lacrymale, la glande du même nom et son appareil. — Le globe et les paupières sont mus par des muscles qui leur sont propres. Le globe en a six, quatre droits et deux obliques; ils servent à lui donner diverses directions. — Les paupières ont un muscle releveur et un orbiculaire. — Les nerfs de l'œil et de ses annexes proviennent : 1° du nerf ophthalmique de Willis; 2° du moteur commun; 3° du nerf pathétique; 4° du moteur externe; 5° de quelques filets de la portion dure du nerf auditif; 6° enfin du nerf propre à l'œil et à ses fonctions, que l'on nomme *nerf optique*, et qui, après avoir traversé la sclérotique, se termine en un funicule subtil que l'on nomme la *rétine*. — Le sang est porté dans l'œil et ses annexes par des rameaux provenant de la carotide interne et externe; il en ressort par des veines qui viennent se vider dans les sinus de la dure-mère et dans les jugulaires (*v.* Paupières, Sourcils, Sclérotique). — La cavité dans laquelle est situé l'appareil oculaire se nomme *orbite*. Sept os concourent à sa formation : ce sont le coronal supérieurement et latéralement, le sphénoïde postérieurement, l'os unguis dans la partie antéro-supérieure et latérale, l'os de la pommette dans le petit angle et à la partie inférieure, le maxillaire supérieur dans le grand angle et la partie inférieure, l'os palatin dans le plancher inférieur et vers la pointe de l'orbite. — C'est à travers les divers hiatus que forment ces os que passent les nerfs, les vaisseaux qui alimentent et vivifient l'œil. Quant aux fonctions de l'œil, nous en traiterons à l'article Vision.

Œil-de-cochon, petit œil, microphthalmie, difformité produite par la petitesse et l'enfoncement de l'œil; affection incurable.

Œil-de-chat amaurotique, nom que les oculistes allemands donnent à un reflet chatoyant que l'on rencontre dans les profondeurs de l'œil de quelques amaurotiques.

Œil artificiel (v. Prothèse occulaire). Dès la plus haute antiquité, on a cherché à remédier à la perte d'un œil par des moyens mécaniques, parce que la privation d'un de ces importants organes détruit l'harmonie des traits, l'ensemble de l'expression, et donne à la face une physionomie toute particulière. — On trouve chez les Égyptiens et surtout chez les Grecs des traces de leurs connaissances dans l'art de réparer la perte de l'œil; sous le nom d'*ablépharès* et d'*hypoblépharès*, il employaient des moyens de restauration bien imparfaits, mais qui à la rigueur pouvaient suffire. — Aujourd'hui, le monde entier est tributaire de Paris pour l'exportation des yeux en émail : les plus habiles fabricants sont, MM. Boissoneau, Dejardin, Noël et Mirault. A l'article Prothèse, nous traiteront des moyens les plus convenables pour la pose de l'œil artificiel, et des moyens de se mettre en rapport avec le fabricant. Une découverte récente que nous venons de faire à ce sujet jouera un grand rôle dans l'application des yeux artificiels. Le doct.r Carron du Villards.

OPHTALMOLOGIE. On appelle ainsi la science qui traite de l'œil en état de santé et de maladie ; ce mot dérive du grec *ophthalmos* (*oculus*, œil) et de *logos* (*sermo*, discours). Dans l'ophthalmologie sont comprises l'anatomie et la physiologie de l'œil, la séméiologie nosologique de ces maladies, leur thérapeutique médico-chirurgicale, et l'hygiène. L'ophthalmologie n'a pris place au rang des sciences que dès l'instant que des hommes savants et honorables l'ont arrachée aux mains des ignorants et des empiriques. C'est grâce aux travaux de Barth, Prockaska, Schmith, Beer, Himly, Scarpa, Sounders-Langenbech, de Waltem, Wardrop, que les maladies des yeux ont été mieux connues et surtout mieux traitées. Le docteur Carron du Villards.

OPHTHALMIE. Sous ce nom un peu vague, il est vrai, on a compris un grand nombre d'affections diverses quant à leur siége, mais assez identiques dans les résultats qu'elles provoquent. Pour nous, le mot *ophthalmie* signifie une action anormale des vaisseaux sanguins, provoquée par une cause quelconque, et tendant par un effort particulier à entraîner des changements organiques. Le siége de l'ophthalmie, comme celui de toute inflammation, est dans les vaisseaux sanguins, surtout dans les capillaires. Les anciens médecins, Erésistrate et Alexaudrinus entre autres, regardaient l'inflammation comme une fièvre locale. Quoique le siége de l'ophthalmie soit dans les vaisseaux de l'œil, il s'en faut de beaucoup que le système nerveux y reste étranger. Au contraire, affecté secondairement, l'appareil nerveux, à cause de la grande connexion qui existe entre l'un et l'autre de ces deux systèmes, manifeste une série de symptômes remarquables. L'ophthalmie est donc une exaltation de l'action du système sanguin, avec réaction nerveuse : cette exaltation subit diverses périodes différentes, ce qui fait diviser les ophthalmies en aiguë et en chronique (*sthénique* et *hypersthénique* de Rasori). La première période est celle de l'exacerbation, la deuxième celle de la débilité. Toute ophthalmie se présente avec un ensemble de symptômes, résultats de l'exaltation vasculaire sanguine, et qui sont la rougeur, le gonflement, la chaleur, l'altération des sécrétions et des excrétions. La rougeur n'est pas toujours uniforme dans les ophthalmies sous le rapport de son intensité et de son étendue. Elle varie d'un rose pâle à un rouge vineux ; tantôt elle est circonscrite, tantôt diffuse. Dans des ophthalmies, la rougeur occupe les vaisseaux réticulaires ; dans d'autres cas, elle est répandue dans tout le système vasculaire. Cette agglomération produit un gonflement qui peut aussi offrir des degrés différents. Son plus haut point est le *chemosis*; il peut être lui-même général ou partiel. — La chaleur, résultat immédiat de l'afflux du

sang vers l'œil et ses annexes, est variable; parfois, elle est légère ; dans d'autres circonstances, elle est brûlante. Les larmes sont plus abondantes ; elles coulent involontairement, et, la continuité de leur sécrétion altérant leur composition, elles finissent par devenir irritantes, âcres, corrodantes. Cet état de choses réagissant alors sur le système nerveux, le malade est en proie à des douleurs plus ou moins intenses, continues ou intermittentes : la vue se trouble, la sensibilité s'exalte au point que l'œil est fatigué, même par une lumière modérée. Pour s'y soustraire, l'œil se meut en différents sens ; les paupières clignotent, et les mouvements convulsifs et involontaires ne contribuent pas peu à aggraver l'irritabilité de l'organe. Tout ce que nous venons de dire se rattache à l'ophthalmie externe. Aussitôt que la maladie s'aggrave, elle envahit l'intérieur du globe oculaire ; alors les symptômes morbides augmentent, la vue est presque abolie, les douleurs deviennent lancinantes, profondes ; elles se transmettent à la face, aux tempes, à la machoire ; le malade est en proie à une fièvre ardente, à l'insomnie et à la soif. On ne peut assigner à la période inflammatoire une époque fixe ; elle varie suivant l'intensité de la maladie, le tempérament du malade, et la prédisposition aux affections inflammatoires. — Lorsque la maladie est arrivée à son *maximum* d'intensité, elle peut rester stationnaire pendant plusieurs jours, même des semaines, même des mois. Sans aucun traitement, ce qui est rare, elle peut se résoudre d'elle-même, ou dégénérer en état chronique, c.-à-d. que la rougeur diminue, la douleur s'amoindrit, les larmes se tarissent; mais il reste dans l'œil un état fluxionnaire qui persiste, qui est peu douloureux, mais qui, sous l'empire des causes les plus légères, peut provoquer une recrudescence inflammatoire. La vue se rétablit, mais il reste de l'embarras, du trouble, de la gêne même dans l'exercice des fonctions visuelles. Cet état peut durer fort long-temps, et sa persistance entraîne presque toujours des altérations dans les tissus ou les humeurs de l'organe. — Les causes qui produisent les ophthalmies sont celles qui irritent ou augmentent l'activité du système vasculaire. Il faut placer en première ligne les veilles prolongées, la contention d'esprit, l'habitation dans des lieux humides et malsains, les professions insalubres, l'insolation, les voyages dans les pays où le vent transporte des particules sablonneuses, animales ou végétales en putréfaction ; les excès de table et les travaux à une vive lumière directe ou réfractée ; enfin, la répercussion ou la suppression d'éruptions, d'hémorrhagies, de flux, ou d'autres maladies habituelles ou anciennes; les affections produites par des virus, et qui constituent des ophthalmies dites *spécifiques*.— *Traitement*. La première indication à remplir consiste à éloigner la cause efficiente, à combattre la prédisposante, puis le mal en lui-même. —Il est bien reconnu aujourd'hui que la plupart des maladies chroniques des yeux et les altérations organiques qui deviennent un obstacle à la vision ne sont que le résultat des ophthalmies négligées, mal traitées ou insuffisamment combattues. —L'ophthalmie à son début, de même que toute maladie inflammatoire, doit être combattue par un traitement antiphlogistique, c.-à-d. dirigé contre l'inflammation. Dans les cas légers, la diète sévère, les boissons adoucissantes, les affusions d'eau froide, une diminution du jour de l'appartement, un air modérément frais, les purgatifs légers, les bains de pieds, suffisent pour combattre le mal. A un degré plus élevé, les symptômes sont plus tenaces ; alors la saignée générale du bras, des pieds, les sangsues au siége, derrière les oreilles, sont indispensables pour enrayer l'affection. Je ne saurais trop recommander de ne jamais mettre les sangsues autour des yeux, des paupières; elles amènent une fluxion locale, qui dégénère souvent en érésypèle ou en œdème. Quand les intestins ne sont pas malades, l'on peut purger fortement. Les lotions froides

doivent être remplacées par les lotions tièdes anodines, l'infusion légère de safran gâtinais, de fleurs de coquelicot. Quand la maladie a fléchi, ces lotions doivent devenir légèrement toniques; une cuillerée à café d'infusion de café noir dans un verre d'eau, une infusion légère de thé noir, de tilleul, suffisent pour ramener les tissus à leur état primitif.—Quant aux cataplasmes de farine de lin, de pain mollet, de pomme de reinette, de fromage blanc, il faut les bannir à tout jamais : c'est une pratique de bonne femme; elle a perdu plus d'un œil. —Si les infusions dont nous avons parlé ne sont pas assez astringentes, il faut les remplacer par l'eau distillée de roses, aiguisée avec quelques gouttes de solution de Goulard, de vin d'opium, ou de teinture thébaïque. — L'usage des collyres est aussi une pratique banale, qui a produit bien des malheurs. — Il est fort peu de familles notables, de communautés religieuses, d'épicier en renom, de curé influent, qui n'aient pas à leur disposition un collyre précieux, panacée oculaire universelle, qu'ils appliquent à tort et à travers, et qui, pour deux fois qu'elle guérit, occasionne cent fois l'augmentation du mal et son opiniâtreté. —Que l'on confie un durillon, une articulation un peu contuse, une dent cariée au premier venu, il n'y a pas de danger à courir; mais les yeux, les organes les plus importants de l'économie, c'est trop fort, c'est irrationnel, et cependant on le fait chaque jour. — Je ne terminerai point cet article sans parler aussi de l'usage intempestif des vésicatoires : ce moyen, un des plus héroïques de la médecine oculaire, est tout-à-fait contraire au début de la maladie; il l'augmente presque toujours. Ce n'est que lorsque l'état inflammatoire est dissipé que le vésicatoire est convenable.—Dans les ophthalmies chroniques, il fait merveille, en s'associant aux remèdes locaux et généraux, aux pommades toniques et astringentes.—Ceux qui travaillent beaucoup doivent prendre des précautions pour éviter les ophthalmies : ils y arriveront en n'oubliant pas les précautions suivantes : 1° employer un jour naturel ou artificiel toujours modéré; 2° desserrer leur cravate quand ils écrivent, et avoir une table toujours élevée; 3° ne pas employer des lunettes à foyer pour faciliter le travail; 4° ne pas trop chauffer la pièce dans laquelle on travaille, y renouveler souvent l'air s'il y a beaucoup de monde; 5° baigner souvent les yeux à l'eau froide par aspersion; 6° enfin, combattre par des moyens convenables la constipation habituelle aux hommes de lettres et de bureau. — Tout ce que je viens de dire touchant l'ophthalmie est plutôt destiné à faire sentir aux lecteurs de ce recueil l'importance de ne pas négliger cette maladie. Dès qu'elle acquiert une certaine intensité, ce serait une insigne folie que de vouloir se traiter soi-même : la médecine domestique cesse là où la gravité commence; un homme de l'art, appelé en temps utile, peut éloigner bien des malheurs. Puisse cet avertissement ne pas passer inaperçu!

Le docteur CARRON DU VILLARDS.

ORLÉANS (LOUIS D'), Charles V, roi de France, laissa deux fils à sa mort, Charles, qui prit la couronne, et Louis, qui fut duc d'Orléans. Ils étaient tous les deux en bas âge : l'un avait douze ans, l'autre en avait neuf. Leur enfance donna les plus belles espérances; et les historiens contemporains semblent se complaire à faire le récit, souvent poétique, de leurs jeunes années. On trouve surtout dans Christine de Pisan des détails pleins de charmes sur la première éducation du duc d'Orléans et les heureux présages que l'on tirait de ses brillantes dispositions. Au sacre de Charles VI, Louis porta devant son frère l'épée de Charlemagne, et, deux ans après (il en avait alors onze à peine), comme si le contact de cette épée eût éveillé dans son jeune cœur une vaillance précoce, il voulut assister à la sanglante bataille de Rosebecque, où combattirent tous les chevaliers de France autour de leur roi. — Le duc d'Orléans ne prit aucune part aux troubles politiques qui suivirent la

victoire de Rosebecque. Quand Charles VI eut atteint sa vingtième année, et manifesté le désir de prendre le gouvernement de ses états, Louis quitta son duché de Touraine pour venir auprès de lui, et le confirmer dans cette sage résolution. Charles VI, qui avait la plus tendre amitié pour son frère, voulut lui faire contracter une alliance digne de la splendeur de sa maison. Dès l'année 1374, et lorsque Louis n'avait encore que trois ans, il avait été fiancé à la princesse Catherine, fille de Louis-le-Grand, roi de Hongrie, de la première maison d'Anjou-Sicile. Les conventions de cette union, préparée évidemment dans un but politique, assuraient la succession du royaume de Naples, d'abord au roi de Hongrie, et après sa mort au jeune Louis. Mais de graves événements, et surtout la guerre faite par le duc d'Anjou pour assurer ses droits à la couronne de Naples, annulèrent ce traité. — Le roi choisit alors pour sa belle-sœur la princesse Valentine, fille du duc de Milan et d'Isabelle de France. Le mariage fut célébré à Melun, au milieu des fêtes et des plaisirs. Au mois de mai 1390, Valentine accoucha d'un fils, qui eut pour parrain le duc de Bourbon; cet heureux événement fit sentir au frère de Charles VI la nécessité d'agrandir sa maison. Le comte de Blois ayant perdu son fils unique, mort sans enfants, Louis le détermina à lui céder son comté, ainsi que celui de Dunois et de Châteaudun; il acquit ensuite les seigneuries de Fère, de Gandelus, du diocèse de Reims, et enfin, il obtint du roi l'échange de son duché de Touraine pour le duché d'Orléans. Plus tard, à la mort de la duchesse douairière d'Orléans, veuve du duc Philippe, oncle du roi, Charles VI abandonna le vaste héritage de cette princesse à son frère bien-aimé, qu'il admit au conseil, malgré son extrême jeunesse. Louis prit en peu de temps une grande influence sur les affaires du royaume. — Le roi étant tombé en démence, ses oncles s'emparèrent de la régence, et exclurent le duc d'Orléans de toute participation au pouvoir. Le peuple applaudit à cette mesure, car il ne voyait qu'avec indignation le frère du roi entretenir avec la reine Isabelle des liaisons criminelles. Les deux coupables dépensaient en fêtes les deniers publics, et ne cherchaient qu'à s'entourer de créatures. Valentine, instruite des désordres de son mari, s'enferma dans une solitude chaque jour plus profonde, et partagea son temps entre des lectures pieuses et les soins qu'elle donnait au roi. L'infortuné Charles VI semblait, dans sa folie, avoir conservé une lueur d'intelligence pour reconnaître cette princesse, et l'aimer. — Le duc d'Orléans se servit de l'autorité de la reine pour rentrer au conseil, et reprendre le pouvoir qu'il avait déjà occupé. Il força même à son tour le duc de Bourgogne à la retraite; et, se voyant seul maître du royaume, il dissipa les trésors de l'état avec une désastreuse prodigalité. De nouveaux impôts étant devenus nécessaires, le clergé refusa de les payer; cet exemple fut suivi par la foule des mécontents, que le duc de Bourgogne protégeait ouvertement. Le duc d'Orléans, hors d'état de soutenir une guerre civile, se vit forcé de quitter une seconde fois les affaires; mais il garda indirectement le pouvoir, en conservant tout son ascendant sur les membres du conseil. Cet ascendant était si grand qu'il put s'emparer, sans la moindre opposition, des trésors déposés dans la tour du Louvre. — A la mort du duc de Bourgogne (Philippe-le-Hardi), Louis, délivré d'un si terrible rival, se fait déclarer lieutenant-général du royaume; mais il devait trouver dans le fils de son ennemi un adversaire plus redoutable encore. En effet, le nouveau duc de Bourgogne, plus connu sous le nom de *Jean-sans-Peur*, vient à Paris, où il est accueilli en libérateur par le peuple, qu'avaient exaspéré les dilapidations et les désordres d'Isabelle. La cour se prépare à la guerre. Des compagnies galloises abandonnent le pays de Guienne, et s'avancent sous la protection du duc d'Orléans jusque sous les murs de Paris. De son côté, le duc de Bourgogne

venait de réunir dans la Flandre des troupes prêtes à entrer en campagne. Paris, effrayé, faisait des prières publiques pour détourner l'orage qui paraissait prêt à fondre sur ses habitants. Les deux princes, comprenant qu'ils perdaient toute sympathie populaire, en imposant à un pays déjà ruiné la nécessité de nourrir des troupes si nombreuses, essayèrent à l'envi de rassurer les citoyens. Les hommes sages des deux partis, encouragés par cette démarche, résolurent de prévenir une collision entre les rivaux, et réussirent d'abord à leur faire éloigner cet entourage militaire, qui était pour Paris un objet d'effroi continuel. Un raccommodement apparent eut lieu à l'hôtel de Nesle, où les deux princes s'embrassèrent. Le duc de Bourgogne partit ensuite pour aller régler ses affaires des Pays-Bas. En son absence, le duc d'Orléans reconquit le pouvoir souverain, et fit établir de nouveaux impôts. Parmi les nombreux édits financiers publiés à cette époque, il en était un, et le plus onéreux de tous, où l'on proclamait qu'il avait été rendu de concert avec le duc de Bourgogne. Celui-ci se hâta de protester contre un pareil acte, et accourut lui-même pour désavouer sa signature, mise indûment sur une ordonnance qui avait soulevé d'unanimes réprobations. Le duc d'Orléans, contraint de retirer l'impôt qui avait été la cause des protestations de son rival, en ressentit un dépit violent. — Si le prince Louis était homme de plaisir, il ne manquait pas cependant de vertus chevaleresques. Il avait déjà exprimé une vive indignation en apprenant le meurtre de Richard et l'usurpation du trône d'Angleterre par Henri de Lancastre; en 1402, il lui envoya un cartel, et lui fit proposer un combat de 100 contre 100. Le champ de bataille devait être choisi entre la ville d'Angoulême, qui appartenait au duc d'Orléans, et Bordeaux, qui était sous la domination anglaise. Le roi refusa le cartel, et renvoya les hérauts sans présents. Des démentis furent échangés entre les adversaires; mais Henri de Lancastre refusa constamment le combat. — Dans cet intervalle, de nouvelles causes de dissension étaient venues ranimer la haine des maisons d'Orléans et de Bourgogne. Jean-sans-Peur, appelé de nouveau par les mécontents, vint à Paris à la tête d'une armée, et eut le plaisir de voir son ennemi se retirer à Melun, où la reine le rejoignit, après avoir vainement tenté d'amener avec elle le dauphin, que le duc de Bourgogne retint à Paris. Isabelle, effrayée, lève aussitôt un corps de 20,000 hommes, et se dispose à venir reprendre son fils par la force. La guerre avait déjà éclaté, quand l'intervention du conseil du roi amena un second accommodement entre les deux partis, qui se partagèrent le gouvernement du royaume. — A cette époque, les Anglais avaient envahi la Guienne, l'Artois et la Picardie. Le duc d'Orléans et Jean-sans-Peur réunirent leurs armes pour combattre l'étranger. Le premier mit le siége devant Blaye, qu'il fut obligé de lever honteusement; le second, devant la ville de Calais, dont il ne put s'emparer. Les deux rivaux revinrent à Paris avec les mêmes haines dans le cœur, et mutuellement aigris par l'insuccès de leur expédition militaire. Cependant, ils paraissaient vivre en bonne intelligence quand Jean-sans-Peur apprit que le duc d'Orléans s'était vanté publiquement d'avoir obtenu les faveurs de la duchesse de Bourgogne; dès lors, l'idée de la vengeance entra dans son ame, et y séjourna six mois entiers, pendant lesquels l'époux outragé prépara le crime qui devait assouvir ses profonds ressentiments. Le 23 nov. 1407 (*v.* Bourgogne [Ducs de]), le duc d'Orléans périt assassiné par les ordres de son ennemi au milieu de la rue Barbette, aujourd'hui rue de la Ferronnerie. — Louis aimait la poésie, qu'il cultiva lui-même avec succès; il protégeait les lettres, et honora de son amitié la célèbre Christine de Pisan, qui lui dédia le roman d'*Othéa*. Doué d'une éloquence naturelle et pleine de charmes, que faisait encore ressortir la grâce et l'expression de ses traits, il était l'idole

de la cour, et aurait pu devenir celle du peuple, s'il avait su maîtriser de coupables passions. P.-F. Tissot,
de l'académie française.

ORLÉANS (Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'), troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, naquit à Fontainebleau, le 25 avril 1608. Nommé d'abord duc d'Anjou par ses parrains, le cardinal de Joyeuse et la reine Marguerite, il prit, en 1626, le titre de duc d'Orléans; Henri IV, son père, lui avait donné le surnom de *Gaston*, en mémoire de Gaston de Foix, duc de Nemours, son parent, l'un des plus grands capitaines du XVIe siècle. Le prince devait être peu sensible à ce souvenir de gloire. Il montra dans ses jeunes années quelques dispositions heureuses, un esprit facile et une intelligence vive; mais son caractère avait une mobilité insouciante qui trahissait la médiocrité.—Gaston n'avait pas atteint vingt ans lorsque le cardinal Richelieu voulut le marier avec une demoiselle de Montpensier, la plus riche et la plus noble héritière du royaume. Le ministre trouva une vive résistance à ses desseins dans les gentilshommes qui conseillaient le prince, et l'entraînèrent plus tard à se mêler au terrible complot tramé contre le cardinal par Ornano et Chalais. Après l'arrestation de ces seigneurs, Gaston, ayant voulu réclamer leur liberté, se vit réduit au silence par la fermeté de Richelieu, qui l'effraya, et réussit à lui faire signer un acte de soumission. Toutefois, les projets du cardinal sur Gaston furent long-temps encore contrariés. Enfin, le duc d'Orléans vint trouver Richelieu, et lui dit que *cette fois c'était tout de bon* qu'il voulait se marier. A cette occasion, le roi fit don à son frère des duchés d'Orléans, de Chartres et du comté de Blois; la seigneurie de Montargis y fut depuis ajoutée, pour former un revenu net de cent mille livres. De plus, Louis XIII lui donna par brevet cinq cent soixante mille livres de pension à prendre sur l'épargne royale, et cent mille livres de rente viagère sur la recette générale des finances d'Orléans; de nouvelles bontés du monarque assurèrent à *Monsieur* un million de revenus. Mademoiselle de Montpensier apportait en dot la somme de trois cent mille livres de rente, en duchés, terres et principautés. Les deux époux réunirent ainsi la plus grande fortune princière de l'Europe. Avant la célébration de son mariage, Gaston jura « qu'il n'écouterait plus les mauvais conseils des seigneurs ses amis. » Dès ce moment, s'il faut en croire Richelieu, Gaston se mit à la discrétion du rusé ministre, et, dans un accès de repentir, lui avoua ses projets d'union avec le comte de Carlille en Angleterre, avec le prince de Piémont, puis ses levées faites dans la Picardie, *sous prétexte de l'empereur*. La grossesse et bientôt l'heureux accouchement de *Madame* mirent le comble à la haute prospérité du duc d'Orléans, que tout le monde saluait, disent les mémoires du temps, *comme le soleil levant*. Mais la mort imprévue et presque subite de la princesse vint frapper d'une atteinte cruelle le cœur de Gaston. Sa douleur fut vive et profonde. — Pressé de contracter une seconde union, que réclamait l'intérêt de l'état, le duc d'Orléans jeta les yeux sur Marie de Mantoue; mais le roi et la reine surtout repoussèrent un parti qu'ils ne jugeaient pas convenable au rang de Gaston. Celui-ci, irrité de cette opposition, à laquelle le cardinal avait la plus grande part, quitta la cour, et se retira dans ses gouvernements pour de là quitter le royaume. Le roi, affligé de cette espèce de bouderie, pria, mais en vain, son frère de revenir. Il fallut négocier. Les conseillers de *Monsieur* demandèrent formellement pour lui quatre places de sûreté, Amboise, Tours, Saumur et Angers, sous le prétexte que sa vie était continuellement menacée en France. Ces prétentions avaient pour but d'enchaîner l'autorité du cardinal, et de pouvoir cabaler en sécurité contre lui. Après de longs pourparlers, Gaston obtint une partie de ses demandes, et se décida à rentrer en France.—Depuis que Richelieu était arrivé à la direction sou-

veraine des affaires, il avait trouvé une résistance formidable à ses volontés dans Marie de Médicis, autrefois sa bienfaitrice, et maintenant jalouse du pouvoir chaque jour plus absolu que prenait dans le gouvernement son ancienne créature. Une lutte violente s'ensuivit. Gaston devait soutenir sa mère, et, comme ses propres intérêts se joignaient, dans cette occasion, au sentiment de la nature, il devint pour Marie de Médicis un auxiliaire puissant. Tout le monde connaît la fameuse *journée des dupes*. Richelieu, un instant abattu, se releva plus fort que jamais, et vit la cour tout entière à ses pieds. Gaston, obligé de cacher son dépit profond, signa un nouvel acte de soumission aux ordres du roi, ou plutôt de Richelieu, qui fit habilement combler d'honneurs et d'argent les serviteurs d'un prince dont il redoutait le caractère inquiet et remuant. Cependant, les conseillers de Gaston, ne se trouvant pas satisfaits, excitèrent leur maître à rompre publiquement avec le premier ministre, ce que le prince fit avec une violence qu'on ne lui connaissait pas. Il partit ensuite pour Orléans, d'où le roi et le cardinal le rappelèrent vainement. Richelieu, las de ces querelles interminables, commença par se débarrasser de la reine-mère, qu'il fit exiler à Moulins, et décida ensuite le roi à prendre des mesures de rigueur contre son incorrigible frère, qui, dans ce moment, traversait la France en triomphateur, et semblait jeter un gant de défi à Richelieu. Louis XIII eut recours à de nouvelles négociations; Gaston demanda la liberté et le retour de sa mère, l'éloignement du ministre ou la faculté de se retirer à l'étranger. Toute tentative de conciliation ayant été épuisée, les conseillers du prince furent déclarés criminels de lèse-majesté, et les gouverneurs des provinces reçurent l'ordre de leur *courir sus*. Le duc de Lorraine osa seul accueillir *Monsieur* et sa suite. C'est de cet asile que le duc d'Orléans envoya au parlement de Paris une requête par laquelle il dénonçait la tyrannie du cardinal, et s'opposait à la déclaration qui accusait ses amis de lèse-majesté. Richelieu fit supprimer la requête, et répondit par une nouvelle déclaration, dans laquelle le roi justifiait sa politique. Les conseillers de *Monsieur* répliquèrent par un libelle diffamatoire contre le cardinal.— Sur ces entrefaites, Marie de Médicis s'enfuit de Moulins, rejoignit un instant son fils, et gagna Bruxelles. Gaston, comprenant qu'il lui était désormais impossible de rentrer, par une simple promesse d'obéissance et de docilité, dans les bonnes grâces du roi, leva vingt mille hommes en Lorraine; mais, effrayé des menaces de Richelieu, qui avait écrit que le roi de France irait bientôt *visiter son fidèle et amé serviteur, le duc de Lorraine, avec une forte armée*, il demanda des secours à l'Espagne, et, sans doute pour braver de nouveau le roi et son ministre, il épousa Marguerite de Lorraine. L'arrivée de Louis XIII à la tête de troupes nombreuses força le duc de Lorraine à congédier son hôte incommode, qui partit pour Bruxelles, où l'appelait sa mère. L'infante lui fit le plus brillant accueil, ainsi qu'à sa suite, et le logea au palais du gouvernement. Une fois en sûreté, *Monsieur* ne s'occupa plus que d'intriguer dans son pays et à l'étranger pour obtenir des troupes et des subsides. Un des plus grands noms de la noblesse de France, le duc de Montmorency, séduit par les lettres de Marie de Médicis, consentit à prêter l'appui de son épée à cette funeste rébellion; il promit à *Monsieur* l'entrée du Languedoc, dont il était gouverneur. Le duc de Lorraine s'engagea également à se déclarer ouvertement pour le prince dès que son armée entrerait en France. *Monsieur* mit cette fois une célérité remarquable dans l'exécution de ses desseins; il courut à Nancy, *saluer à la dérobée sa femme, et l'assurer de lui être toute la vie bon et fidèle mari*; puis on le vit retourner à Bruxelles rejoindre les siens, et en repartir avec rapidité, au risque de renverser tous les plans de prudence qu'avait préparés le duc de Moutmorency. Il franchit la

frontière à la tête de quinze cents cavaliers espagnols, allemands et italiens, répandant à pleines mains des proclamations dans lesquelles il se nommait le libérateur du roi et du peuple. Le maréchal de Schomberg, chargé de le poursuivre, se jeta du côté du Languedoc, où le prince dirigeait sa marche par les Cévennes et le Gévaudan. Les deux armées se rencontrèrent à Castelnaudary, où la bataille s'engagea avec une déplorable confusion de la part des rebelles, qui y furent vaincus. Gaston recourut alors aux négociations, et accepta avec empressement les conditions les plus sévères, parmi lesquelles il faut distinguer celle qui défendait au prince toute communication avec l'Espagne, la Lorraine et la reine-mère. *Monsieur* écrivit ensuite au roi et au cardinal une lettre pleine de repentir, dans laquelle il implorait leur clémence, et faisait en particulier l'éloge des grandes vertus de Richelieu. Après l'exécution du duc de Montmorency, dont il avait vainement demandé la grâce, Gaston recommença ses oppositions de prince inquiet plutôt que remuant, et repartit pour la Flandre, où les Espagnols le reçurent avec de grandes démonstrations d'amitié. De son côté, Richelieu, qui avait trop souvent en vue des considérations d'intérêt personnel, voulut faire rompre le mariage du prince pour lui donner la main de Mme de Combalet, sa nièce chérie. Cette nouvelle mit la petite cour de Bruxelles tout en émoi, et y suscita d'incroyables intrigues. Puylaurens, favori perfide de *Monsieur*, prévoyant une seconde et prochaine collision, traita des deux côtés. Il signa d'une part une convention avec le roi d'Espagne, et de l'autre engagea fortement Louis XIII à protester par un lit de justice contre le mariage de son frère. Richelieu, effrayé par la prépondérance chaque jour croissante de la maison d'Autriche en Europe, et ne pouvant traiter favorablement avec les puissances neutres, qui voyaient avec défiance l'héritier du trône chez les Espagnols, résolut d'entrer le premier en pourparlers avec Gaston, qui consentit enfin à écouter des propositions de paix.—*Monsieur* arriva à Saint-Germain, où la cour et son frère le reçurent avec transport. Quelque temps après, il fut de nouveau question de la rupture de son mariage, question irritante, que l'on avait oubliée à dessein, mais pour un moment, dans le traité d'amitié signé avec lui. Trois de ses nouvelles créatures (Puylaurens était mort en prison), gagnées par Richelieu, pressèrent leur maître de consentir à combler les vœux du roi et du cardinal. Selon sa coutume, Gaston, se sentant incapable de résister, prend la fuite. Le ministre et Louis XIII font courir après lui, et on ne le ramène qu'avec la plus grande peine.—A la même époque, la guerre ayant été déclarée à l'empire, *Monsieur* vint se réunir à l'armée française avec huit cents des premiers gentilshommes de son apanage. Il reçut l'ordre d'empêcher l'ennemi de repasser la Somme, en traversant cette rivière avant eux. Au lieu d'exécuter cette manœuvre, d'où dépendait peut-être le succès de la campagne, le prince s'amusa à reprendre Corbie, qui ne renfermait, selon l'expression de Richelieu, que *trois cents coquins*. Là se bornèrent les exploits de Gaston, qui recommença ses éternelles intrigues. Cette fois, il ne s'agissait de rien moins que d'un projet d'assassinat sur la personne de Richelieu. Les ducs de Soissons, de Vendôme, d'Épernon, de Bouillon et de Retz, devinrent les principaux conjurés. Cette conspiration avorta heureusement par la faiblesse du duc d'Orléans, qui s'éloigna pour échapper à la responsabilité de sa conduite. Cette disparition subite effraya la cour, qui déjà craignait une seconde guerre civile, lorsque le prince écrivit au roi et à Richelieu une lettre de fidélité; mais il réclamait des places de sûreté, demandait de l'argent et des honneurs pour des favoris. Richelieu, dont le génie s'indignait de ces tracasseries honteuses, voulut en finir avec Gaston, en lui imposant un *ultimatum*, sous peine de se voir arrêter, et en même temps il fit avancer des troupes pour ap-

puyer ses menaces. Enfin, la paix fut conclue, et *Monsieur* revint à Orléans. — Les événements de la guerre qui embrasait alors toute l'Europe, et occupait exclusivement l'attention de la France, forcèrent Gaston à rester en repos dans sa résidence de Blois. Les hostilités terminées, le cours de ses intrigues et des complots contre Richelieu recommença. Le jeune et frêle courtisan Cinq-Mars voulut renverser le colosse contre lequel s'était brisée toute la haute noblesse de France. *Monsieur* entra naturellement dans cette conspiration, mais il faut dire qu'il proposa des moyens plus doux que l'assassinat. Pour lui, il eut recours à l'Espagne, et envoya Fontrailles y négocier un traité. On sait le dénoûment de cette conjuration. Le roi, irrité de voir toujours son frère mêlé aux entreprises insensées qui menaçaient à chaque instant le repos de la France, lui fit dire qu'il ne voulait plus qu'il demeurât dans son royaume ; que son intention était qu'il allât vivre à Venise comme un simple particulier ; en même temps, ses apanages lui furent retirés, et ses compagnies d'ordonnance cassées. Gaston écrivit les plus humbles excuses, et abandonna ses amis pour se concilier la clémence du roi. Il obtint d'être relégué simplement à Annecy en Savoie, où il se vit conduit par un détachement de cavalerie. — Cependant, Louis XIII et son ministre étaient tous deux dangereusement malades ; Richelieu surtout touchait à sa fin. On obtint facilement de lui le retour de *Monsieur*, qui arriva pour suivre le deuil du grand ministre. — Le roi, se sentant près de suivre le cardinal au tombeau, fit une déclaration par laquelle il confiait la régence à la reine et la lieutenance générale à Gaston, mais en imposant à ce prince turbulent et faible un conseil composé des hommes les plus remarquables du pays. — Après la mort de Louis XIII, la guerre avait continué avec l'empire ; le jeune duc d'Enghien, étonnant les plus vieux capitaines de l'Europe, venait de changer, par de brillantes victoires, tout le système de la guerre. Le duc d'Orléans voulut avoir sa part de ces glorieux triomphes, et alla faire le siége de Gravelines, qui fut emportée. En 1646, il présida à la prise de Mardick, et l'année suivante à celle de Cambrai. Vers la fin de 1649, une grave mésintelligence éclata entre le prince de Condé et *Monsieur*. Celui-ci, selon son invariable habitude, s'enfuit à Limours, sachant bien que l'on courrait après lui, dans la crainte de la guerre civile : c'est ce qui arriva en effet. — Pendant les troubles de la *Fronde*, Gaston ne joua qu'un rôle inférieur, se mêlant par caractère à toutes les intrigues, qu'il ne sut pas même dominer. Forcé, par sa haute position et les vœux du feu roi, à soutenir la régence, il se déclara pour l'autorité de la reine, et fit cette fois de loyaux efforts pour prévenir une guerre civile. Mais bientôt il se lassa du rôle de modérateur, et saisit avidement la première occasion de se séparer de la cour, en se faisant chef de faction. La reine, effrayée, en vint à des négociations, dans lesquelles elle fit sans succès au prince les offres les plus brillantes. Gaston était poussé à la violence par les suggestions continuelles de *Mademoiselle*, sa fille chérie ; toutefois, il consentit, par la crainte de paraître en dehors des affaires, à rentrer au conseil ; mais il conserva de secrètes intelligences avec le parlement, qui avait toujours eu l'adresse de le flatter. Le prince de Condé, ayant conseillé à la reine de sortir avec éclat de Paris, et de mettre fin aux hostilités du parlement par une déclaration de guerre impitoyable, le duc d'Orléans refusa d'abord d'entrer dans ce projet, et céda ensuite de peur de laisser au prince de Condé une trop grande influence sur les décisions d'Anne d'Autriche. Le parlement, effrayé des conséquences de son opposition, envoya des négociateurs à *Monsieur*. A cette nouvelle, Condé déclara que si le duc d'Orléans traitait avec *un du parti ennemi, il traiterait avec mille*, pour n'être pas dupe. Quand la paix fut enfin conclue entre la cour et les frondeurs, le duc d'Orléans vint à Paris, comme pour la promulguer au

nom de la reine. Si la fronde paraissait assoupie dans Paris, elle continuait avec fureur dans les provinces; en même temps, les prétentions des chefs des deux partis allaient donner cours à de nouvelles intrigues, capables de compromettre encore pour long-temps la sûreté du pays. Le prince de Condé, fier de l'appui qu'il avait prêté à la reine, et s'attribuant exclusivement l'honneur d'avoir sauvé la cour, voulait régner seul, et se rendait insupportable, à force d'exigences et d'orgueil. Au premier sujet de mécontentement, il se jeta dans l'opposition. Anne d'Autriche, conseillée par le célèbre coadjuteur, résolut de tenter un coup hardi, l'arrestation du prince et de ses deux frères. Elle en parla à Gaston, qui cherchait à se délivrer à tout prix d'une rivalité importune. Celui-ci consentit à se mettre à la tête de l'espèce de complot dirigé contre la liberté des trois personnages les plus influents de l'époque. Après quelques indécisions au moment de frapper le grand coup, *Monsieur*, rassuré par les duchesses de Chevreuse et de Montbazon, se décida à donner l'ordre de conduire à Vincennes les princes de Condé, de Conti et de Longueville, qu'il fit plus tard transférer à Marcoussis. A cette époque, le coadjuteur s'était emparé de l'esprit du duc d'Orléans, dont il partageait la direction avec la duchesse de Chevreuse. Mazarin, qu'effrayaient les continuelles irrésolutions du prince, résolut à son tour de le dominer, de telle sorte que le malheureux Gaston devint, sans le savoir, le point de mire de toutes les intrigues. Tiraillé en tous les sens, il passait alternativement dans tous les partis, et les quittait avec la plus insouciante facilité. Cependant, le coadjuteur, le plus habile, le plus souple, le plus insinuant de tous les hommes politiques de ce temps, parvint à régner seul sur l'esprit de *Monsieur*, qu'il tourna contre Mazarin. Le ministre, effrayé, fit intervenir la reine; mais le coadjuteur l'empêcha de parvenir jusqu'auprès du prince, qui, quelques jours après, se rendit au parlement, et y dénonça, avec une certaine éloquence, les fourberies, l'égoïsme, et l'avidité scandaleuse du cardinal-ministre. Bientôt le doute et l'indécision reparurent dans l'esprit de Gaston, qui s'étonna de sa propre témérité, et voulut se rapprocher de la reine. Les frondeurs, ayant le cardinal de Retz et le duc de Beaufort à leur tête, lui persuadèrent qu'il y avait danger pour lui à se présenter au Palais-Royal, où le cardinal était le maître. *Monsieur* fut ainsi retenu dans la voie qui lui avait été tracée par le coadjuteur. Mazarin quitta Paris, et le duc d'Orléans vint au parlement recevoir les félicitations de cette compagnie, qui voulait prendre sur-le-champ des mesures sévères contre le ministre; mais le prince s'y opposa. Dans cet intervalle, la reine faisait d'incroyables efforts pour obtenir de lui une conférence. Après de nombreux refus, il consentit enfin à recevoir cette princesse chez lui. Là, il fut convenu, à la *demande* de Gaston, que les princes seraient mis en liberté. Le soir de ce même jour, les frondeurs eurent avis que la reine prenait une détermination contraire, et se proposait de quitter de nouveau Paris pour aller se mettre à la tête de l'armée. En quelques heures, ils se rendirent tous armés au Palais-Royal. Anne d'Autriche, contrainte de céder, signa la mise en liberté des princes.—Condé et *Monsieur* se réconcilièrent publiquement. Animés en apparence des mêmes idées, ils demandèrent la convocation des états-généraux, dans le but d'enlever à la reine son autorité de régente. Anne d'Autriche, sûre du concours du parlement dans cette occasion, refusa d'accéder aux vœux des princes, qui se séparèrent après quelques jours d'une trompeuse cordialité. Des scissions éclatèrent de toute part, et l'on vit deux cabales se partager Paris, l'une ayant à sa tête le prince de Condé, et l'autre *Monsieur*. Toutefois, les deux chefs ne se rompirent pas ouvertement en visière; il y eut même pendant quelque temps un semblant d'union entre eux; mais au fond, leur mésintelligence était

des plus graves. — Le jour où le roi atteignit sa majorité, il ôta les sceaux à Châteauneuf, et les remit à Séguier. *Monsieur*, irrité de n'avoir point été consulté, refusa de reparaître au conseil, et recommença ses intrigues. Quand le prince de Condé, d'abord retiré à Saint-Maur et ensuite à Bordeaux, eut pris les armes et menacé sérieusement la reine, Gaston, changeant de système, et n'osant prendre un parti décisif, se fit négociateur officieux entre la cour et le prince. La guerre une fois déclarée, le duc d'Orléans tomba dans les plus étranges perplexités : tout l'effrayait et le désolait dans les résolutions qu'il voyait prendre. Enfin, il se détermina ouvertement pour Condé, auquel il envoya un renfort considérable. On connaît les événements de cette guerre. Le rival de Turenne, poursuivi jusqu'à Paris, se vit obligé de livrer un combat dans le faubourg St-Antoine. Dans cette circonstance critique, *Monsieur* ne bougea pas de son palais, et Condé, qui espérait toujours en être secouru, allait être battu, si *Mademoiselle* ne l'eût délivré en tirant le canon de la Bastille.—Après la victoire de son parti, Gaston vint à l'Hôtel-de-Ville, et se prêta à toutes les violences qui eurent lieu dans la journée du 4 juillet. Un conseil nouveau fut formé, dont il fit partie. Cependant, les deux factions étaient lasses de combattre, et la bourgeoisie ne supportait qu'avec impatience le fléau de l'anarchie. D'un autre côté, les Espagnols s'avançaient pour profiter de nos querelles intestines. Tous les bons esprits se rangèrent autour du roi, dont la volonté commençait à se faire sentir. Alors des négociations s'entamèrent; mais la cour, qui sentait la force et l'influence lui revenir, ne voulait recevoir aucune condition. *Monsieur* cherchait à faire sa paix, et devenait suspect au parlement. Le prince de Condé, en défiance contre tout le monde, et se croyant trahi à chaque instant, ne savait plus quel parti prendre; tout à coup, on apprit l'arrivée du roi à Paris : ce fut le terme de ce conflit déplorable d'opinions, de craintes et d'espérances. *Monsieur* se livra d'abord aux accès d'une colère violente, et, à l'entendre, dit le cardinal de Retz, on aurait pensé « qu'il était à cheval, armé de toutes pièces, et prêt à couvrir de sang et de carnage les campagnes de Grenelle et de Saint-Denys. » Il n'en fit rien, et se décida au contraire à faire une soumission complète. — Ainsi finit pour le duc d'Orléans ce triste rôle de factieux, joué sans dignité, sans esprit et sans courage. Louis XIV, avant de faire son entrée dans Paris, signifia à son oncle l'ordre d'en sortir sur-le-champ. Il fallait obéir; *Monsieur* se résigna, et vint habiter son château de Blois. De là, il intrigua une dernière fois pour rentrer en grâce avec le roi, et y réussit. Toutefois, il ne parut plus que rarement à la cour. Le prince passa ses dernières années dans de tristes querelles avec *Mademoiselle*, sa fille. Sa santé, altérée par de continuelles anxiétés, ne lui laissait plus que peu de temps à vivre. Il appela la religion au secours de son ame toujours inquiète et agitée, et se livra jusqu'à son dernier soupir à des exercices de piété. Il mourut le 2 février, à l'âge de 52 ans. — Le portrait de ce prince est tout entier dans ses actions. P.-F. TISSOT.

ORLÉANS (PHILIPPE DE FRANCE, duc d'), frère unique de Louis XIV, naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 21 septembre 1641. A la mort de son père, il prit le titre de *Monsieur*, bien que Gaston le gardât encore. Lamothe-le-Vayer fut chargé de l'éducation du jeune prince, qui montrait dans son enfance plus de dispositions que son frère, destiné à devenir roi. L'habile et savant précepteur avait résolu de ne rien négliger pour les développer, quand le cardinal Mazarin lui dit un jour : « De quoi vous avisez-vous de faire un habile homme du frère du roi? S'il devenait plus savant que le roi, il ne saurait plus obéir aveuglément. » Mazarin fut compris, et il faut lire dans Mme de Motteville ce que devait produire une éducation conçue dans l'intérêt d'une mauvaise politique. « Ce prince, dit-elle, eut de l'esprit aussitôt qu'il put parler.

La netteté de ses pensées était accompagnée de deux belles inclinations qui commençaient à paraître en lui, et qui sont nécessaires aux personnes de sa naissance, la libéralité et l'humanité. Il serait à souhaiter qu'on eût travaillé à lui ôter les vains amusements qu'on lui a soufferts dans sa jeunesse : il aimait à être avec des femmes et des filles, à les habiller et à les coiffer ; il savait ce qui séyait à l'ajustement mieux que les femmes les plus curieuses ; et sa plus grande joie, étant devenu plus grand, était de les parer et d'acheter des pierreries pour prêter ou donner à celles qui étaient assez heureuses pour être ses favorites. » Toute la cour était frappée de la différence qui existait dans l'éducation des deux frères, et c'est avec peine que l'on voyait Lamothe-le-Vayer, qui joignait les vertus chrétiennes aux belles qualités des anciens philosophes, servir ainsi d'instrument aux volontés du ministre. « On n'a jamais vu, dit la princesse palatine, deux frères plus différents que le roi et *Monsieur* : le roi était grand et cendré ; il avait un air mâle et une belle mine : *Monsieur*, sans avoir un air ignoble, était très petit ; il avait les cheveux et les sourcils très noirs, de grands yeux d'une couleur foncée, un visage long et assez étroit, un grand nez, une bouche trop petite, et de vilaines dents ; il n'aimait qu'à jouer, tenir un cercle, bien manger, danser et se parer, en un mot, tout ce qu'aiment les femmes. » A la mort de Mazarin, le duc d'Orléans épousa la princesse Henriette, sœur de Charles Ier, roi d'Angleterre. Le cardinal avait long-temps repoussé ce mariage, et la reine-mère ne l'avait jamais jugé avantageux. Le jeune roi s'était plusieurs fois efforcé d'en dissuader *Monsieur*. Il lui disait, en faisant allusion à la maigreur extrême d'Henriette, qu'il ne devait pas se presser d'aller épouser les os des Saints-Innocents. Après son mariage, *Madame* alla loger aux Tuileries, où le roi venait la voir tous les jours. Philippe se montra jaloux des assiduités de son frère, dont on ne manqua pas de dénaturer à ses yeux le motif. Bientôt Louis XIV finit par tenir chez *Madame* sa propre cour, et la vive amitié qu'il lui témoignait alors dura jusqu'à la mort de cette princesse. —Les plaisirs dont cette cour était remplie prirent par degrés un caractère de licence et bientôt de corruption profonde, que la présence d'une épouse et la dignité du roi furent impuissantes à réprimer. Le maître de la maison de *Monsieur* était le chevalier de Lorraine, ame perverse, esprit sans frein, capable de tous les crimes pour servir ses passions et celles d'un maître qu'il avait initié aux secrets des plus honteuses débauches. Le roi, qui voulait une certaine grandeur, même dans les derniers plaisirs, ne put se défendre d'un violent dégoût pour la basse immoralité de cet homme ; il le fit arrêter chez *Monsieur*, et enfermer au château d'If, d'où le chevalier ne sortit que pour être conduit à Rome, avec la défense de rentrer jamais en France. *Monsieur* attribua ces mesures sévères à sa femme, contre laquelle il avait déjà des soupçons d'une nature grave, et, dès ce moment, la plus vive dissension éclata entre les époux. Il fallut même que le roi intervînt pour protéger *Madame* contre des traitements indignes de son rang et du prince qui les exerçait. Une des causes de l'intimité qui régnait entre Louis XIV et sa belle-sœur était le désir qu'avait le roi de se lier intimement avec la cour d'Angleterre, où *Madame* avait conservé les plus étroites relations. Il l'employa dans plusieurs négociations épineuses, dont la princesse sortit toujours avec bonheur. *Monsieur*, qui n'était pas dans la confidence du motif véritable des voyages mystérieux de sa femme à Londres, en témoigna publiquement un profond mécontentement. — C'est à cette époque, disent les mémoires de la princesse Palatine et de Saint-Simon, que le chevalier de Lorraine, brûlant de se venger de *Madame*, à laquelle il attribuait avec quelque raison sa disgrâce, envoya à Paris un gentilhomme provençal nommé Maurel, avec l'ordre secret de remettre au comte d'Effiat un poison

destiné à frapper de mort la malheureuse princesse. Le poison fut versé dans la soirée du 29 juin 1660, et le 30 au matin Henriette rendait le dernier soupir. Saint-Simon ajoute que le roi fit arrêter un des complices présumés de d'Effiat, le nommé Purnon, et lui arracha, en lui promettant la liberté, l'aveu complet du crime et de ses moindres circonstances. « Alors le roi, redoublant d'assurance, de grâce et de menace de mort : Et mon frère, dit le roi, le savait-il?—Non, sire. A cette réponse, le roi fit un grand *ah!* comme un homme oppressé, et qui tout d'un coup respire. » La pensée s'émeut et se prend à douter en présence de tant d'atrocités restées impunies. Malgré l'autorité de Saint-Simon, l'esprit cherche involontairement quelque invraisemblance qui puisse infirmer son récit. Mais tous les mémoires du temps sont conformes aux détails qu'il donne sur cet affreux événement. On ne sait si le prince éprouva une douleur véritable de cet attentat, mais il en donna tous les signes. Retiré à Rueil, chez Mme d'Aiguillon, il y passa quelques jours dans la retraite. — A l'expiration du temps de son deuil, Philippe d'Orléans épousa Élisabeth-Charlotte de Bavière, dont le choix tout politique pouvait être utile à Louis XIV dans ses relations avec l'Allemagne. La princesse palatine, Anne de Gonzague, avait favorisé ce mariage; il fallut peu de négociations pour l'achever. La nouvelle duchesse devait, à son entrée en France, se faire catholique. Elle apporta dans ce changement de religion la plus grande indifférence. « Lors de mon arrivée en France, dit-elle, on m'a fait tenir des conférences sur la religion avec trois évêques; ils différaient tous trois dans leurs croyances; je pris la quintessence de leurs opinions, et m'en formai ma religion. » Il faut se rappeler qu'à cette époque les querelles du jansénisme avaient éclaté avec fureur, et qu'elles partageaient la cour, la ville et le parlement. « Le lendemain qu'elle fut à Metz, dit *Mademoiselle*, elle abjura son hérésie entre les mains de l'évêque. Au sortir de là et de sa première confession, elle fut mariée. Il sembla à beaucoup de gens qu'elle avait beaucoup fait en un jour. » — « Vous comprenez bien, disait encore à cette occasion Mme de Sévigné la joie qu'aura *Monsieur* d'avoir à se marier en cérémonie, et quelle joie encore d'avoir une femme qui n'entend pas le français. » La princesse Charlotte apportait à la cour une rudesse tout allemande, des préjugés enracinés, et une verve caustique qui ne devait pas manquer d'aliments. Laide, grosse, et, selon sa propre expression, *faite toute d'une pièce*, elle ne dut pas prétendre à captiver son époux, et il faut dire qu'elle n'y songea jamais. Elle passait ses journées à observer, à critiquer avec amertume, et souvent avec un mépris outré; puis le soir, elle écrivait ses remarques, qui passaient rarement sous sa plume sans se grossir des sarcasmes les plus violents. Indifférente aux événements, sans amitié pour personne, fermant sans peine les yeux sur les infidélités et les scandales de *Monsieur*, elle présentait avec la princesse Henriette un véritable contraste, qui n'était pas en sa faveur. Cependant, sur ses dernières années, elle éprouva quelque affection pour son mari, dont elle devint jalouse. « Il m'a fait beaucoup souffrir, écrivait-elle; je l'aimais cependant, et les trois dernières années, je l'avais entièrement gagné. » *Madame* eut du duc d'Orléans deux enfants, Philippe d'Orléans et Élisabeth-Charlotte d'Orléans. Les deux époux se séparèrent ensuite, et ne se virent que pour satisfaire aux convenances.—En 1670, *Monsieur* suivit son frère à la conquête de la Hollande, et s'empara de Zutphen et de Bouchain. — Il se couvrit de gloire à la bataille de Cassel, qu'il gagna le 11 avril 1671, sur le prince d'Orange, et dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Cependant *Monsieur* n'avait pas les qualités de l'homme de guerre; il n'aimait pas à monter à cheval, et craignait les intempéries du ciel; aussi les soldats disaient de lui : *Il craint plus le soleil et le hâle qu'il ne craint la poudre et*

les coups de mousquet. Quoique Louis XIV eût témoigné publiquement sa satisfaction des glorieux succès de son frère, « il n'en prit pas moins la résolution, dit Saint-Simon, résolution bien tenue depuis, de ne jamais donner à *Monsieur* une armée à commander. » Ainsi, forcément rendu à l'oisiveté, le duc d'Orléans retourna à ses odieuses habitudes, sans plus se mêler désormais au grand mouvement politique, militaire et intellectuel, qui se faisait à ses côtés. — Parmi les femmes, jeunes et vieilles, qui se pressaient autour de lui, il remarqua une demoiselle de Grancey, à laquelle il fit une cour assidue, et qu'il aima bientôt d'une véritable passion. Sa jalousie était extrême : « Je vous supplie, écrivait Mme de Sévigné, que toutes les jalousies se taisent devant celle de *Monsieur :* c'est de la quintessence de jalousie, c'est la jalousie même. » — *Monsieur* se plaisait beaucoup à bâtir; il fit des constructions nouvelles au Palais-Royal, que Louis XIV lui avait donné à titre d'apanage. Mais ce n'était pas le plus singulier de ses goûts : « Il trouvait tant de plaisir au son des cloches, dit *Madame*, qu'il venait exprès à Paris à la Toussaint pour entendre les cloches que l'on sonne toute la vigile des morts; il n'aimait pas d'autre musique : tout ceux qui l'ont connu le lui ont reproché. Il en riait lui-même en avouant que la sonnerie le charmait au-delà de toute expression. » — En 1693, la France eut de nouveau à combattre toute l'Europe. Le roi alla se mettre à la tête des armées, et donna l'ordre à *Monsieur* de se rendre sur les côtes de la Bretagne pour s'opposer au débarquement des Anglais. Cette année fut désastreuse ; la disette se joignant aux calamités d'une guerre presque continuelle, la misère du peuple arriva à son comble. *Monsieur*, en partant pour la Bretagne, emporta des sacs de menue monnaie, qu'il fit distribuer sur son chemin aux malheureux qui assiégeaient son carrosse. — Vers la fin de ses jours, le prince eut de vifs démêlés avec le roi, par rapport à l'oisiveté dans laquelle on paraissait laisser à dessein le jeune duc de Chartres : dans une explication qui eut lieu entre les deux frères, *Monsieur* fit entendre au roi un langage sévère, et d'autant plus juste que c'était un père qui s'élevait contre l'odieux système par lequel on abrutissait le plus aimé de ses enfants. Le roi répondit avec douceur, s'efforça même d'écarter de l'esprit de son père d'odieux soupçons, mais n'en persista pas moins dans sa résolution de ne confier aucun commandement au jeune duc de Chartres. Cette politique égoïste de Louis XIV avait déjà frappé le père avant d'atteindre le fils. En effet, le roi s'efforça toujours d'éloigner *Monsieur* des affaires ; en même temps qu'il se fit une loi, sans doute pour le dédommager, d'user envers lui d'une excessive politesse. Il voulait que le prince fût honoré, mais non puissant. Aux moindres accidents arrivés dans sa maison, il y courait, portant lui-même des consolations; il eût accordé à *Monsieur* les grâces les plus éclatantes, si elles n'avaient jamais dû faire de lui un personnage important. — Toutefois, cette bienveillance systématique de Louis XIV pour son frère venait d'être altérée par les vives explications que l'inaction du duc de Chartres avait provoquées. La princesse palatine envenima la querelle par sa brusquerie allemande, et madame de Chartres (Mlle de Blois, fille naturelle de Louis XIV), vint augmenter l'irritation générale en allant se plaindre au roi des infidélités multipliées de son époux. — Le roi voulut en parler à *Monsieur*, qui, déposant les bornes du respect, osa répondre que « les pères qui avaient mené certaine vie avaient peu de grâce et d'autorité à reprendre leurs enfants. » Le roi répliqua que le duc de Chartres devait au moins garder quelque respect pour sa femme. « *Monsieur, dont la gourmette était rompue*, dit St.-Simon, le fit souvenir, d'un manière piquante, des façons qu'il avait eues pour la reine, avec ses maitresses, jusqu'à leur faire faire les voyages de son carrosse avec elle. Le roi, outré, renchérit, de sorte qu'ils se mirent tous deux à se parler en

pleine tête. Ce fut l'huissier qui, entendant tout, s'en vint avertir le roi. On baissa le ton; mais les reproches continuèrent jusqu'à ce qu'on appelât le roi pour dîner ».—Cette scène avait été violente. *Monsieur* parut à table tellement rouge de colère qu'une dame fit observer que le prince avait sans doute besoin d'être saigné. Cependant, il mangea beaucoup selon son habitude. Une pareille imprudence devait lui devenir fatale. Le soir de cette même journée, il tomba frappé d'apoplexie au milieu de son souper. On lui prodigua inutilement des soins empressés. Le roi, qui était à Marly, fut averti sur-le-champ, et refusa d'abord de venir, croyant que la nouvelle de l'accident n'était qu'un moyen adroitement préparé pour amener une réconciliation avec son frère. Cependant, les avis sinistres se succédant presque sans interruption, il partit dans la nuit, entraînant toute la cour en désordre, et arriva vers trois heures du matin à Saint-Cloud. *Monsieur* était alors à toute extrémité. Le père de Trévoux, appelé au chevet du mourant, essayait de le rappeler au souvenir de Dieu; mais le prince n'avait plus aucune connaissance. Le révérend père, après être sorti quelques instants pour dire la messe, revint auprès de son pénitent, et lui cria : *Monsieur, ne connaissez-vous pas le bon petit père de Trévoux qui vous parle?* Il n'obtint aucune réponse. Au départ du roi, la cour quitta Saint-Cloud, et le prince, qui respirait encore, fut déposé sur un lit de repos dans son cabinet. C'est là qu'il rendit le dernier soupir.

P.-F. Tissot.

ORLÉANS (Philippe, duc d'), régent de France pendant la minorité de Louis XV, était fils du précédent. Il naquit à Saint-Cloud le 4 août 1674. Presque tous les gouverneurs qu'on lui donna moururent en peu de temps, ce qui fit dire à Mme de Sévigné, écrivant à sa fille, qu'on ne pourrait jamais *élever* un gouverneur pour le neveu du roi. Saint-Laurent, l'un d'eux, introduisit auprès du jeune prince, en qualité de sous-précepteur, l'abbé Dubois, qui devait prendre plus tard sur l'esprit de son élève une si déplorable influence. Le jeune Philippe montra des dispositions extraordinaires pour l'étude, et fit des progrès rapides dans les sciences, les lettres et les arts. Doué d'une imagination brillante et chevaleresque, d'une ame qui s'ouvrait facilement à toutes les impressions généreuses, il demanda de bonne heure à faire ses premières armes, et à verser pour la France ce sang qui bouillait dans ses veines. — A 17 ans, il suivit Louis XIV, son oncle, au siége de Mons, et assista plus tard, sous les ordres du duc de Luxembourg, aux batailles de Steinkerque et à Nerwinde. Il donna, dans ces deux mémorables journées, des preuves de la plus grande bravoure. A la seconde surtout, où il avait le commandement de la cavalerie légère, on le vit enfoncer deux lignes ennemies, pénétrer presque seul jusqu'à la troisième, et, plus heureux que le duc de Montmorency à Castelnaudary, se frayer un passage, l'épée à la main, à travers la mêlée. Après cette campagne brillante, il revint à Paris, où le roi le reçut froidement, et ne lui adressa aucun éloge sur sa glorieuse conduite à l'armée. Cet accueil inattendu découragea un instant le jeune prince, qui en ressentit ensuite un juste dépit. A cette première cause de mécontentement vinrent s'en joindre plusieurs autres d'une haute gravité. Le roi, fidèle à sa politique, de ne laisser acquérir aux princes aucune influence sur ses troupes, refusa formellement au duc d'Orléans (alors duc de Chartres), la permission de prendre part à la campagne de 1694. Sans ce refus injuste, qui brisa tout à coup l'essor glorieux du jeune prince, et le livra sans défense aux séductions de la cour, et surtout aux infâmes suggestions de Dubois, Philippe n'aurait eu que des vertus et des qualités brillantes. Malheureusement, une inaction forcée, un dangereux entourage, et son esprit naturellement impatient du repos, le jetèrent dans d'affligeants désordres. Las des faciles conquêtes de la cour, il abaissa ses hommages

aux pieds d'indignes créatures; plus tard, il se piqua de surpasser en intrigues galantes et aventureuses le prince de Conti, long-temps le rival de Lauzun, et pénétra au sein de plusieurs familles honnêtes et respectables, auxquelles il légua d'éternels regrets. Le roi était instruit de ce scandale, et ne faisait rien pour le faire cesser. Philippe, entouré d'impures courtisanes, et étouffant sous les plaisirs une noble et radieuse intelligence, convenait mieux à la politique égoïste et jalouse de Louis XIV, que Philippe cherchant la gloire, et se couronnant de lauriers sous le canon de Nerwinde. Ce que l'on comprendra difficilement, c'est que le roi choisit ce moment pour faire épouser une de ses filles légitimés à son neveu. Toutefois, ce mariage n'eut lieu qu'après de longues et difficiles négociations; Philippe, craignant d'enchaîner une liberté dont il faisait un si funeste usage, témoigna d'abord la plus vive répugnance pour cette union. C'est dans cette circonstance que Dubois montra tout l'ascendant qu'il avait usurpé sur son élève, en le faisant céder aux vœux du roi. Toutefois le jeune prince ne consentit à marcher à l'autel qu'avec les insignes et les prérogatives de premier prince du sang, titre qui ne lui fut accordé qu'après un fréquent échange de véritables notes diplomatiques entre Versailles et Saint-Cloud, qu'habitait la famille d'Orléans. La jeune duchesse était belle comme sa mère (Mme de Montespan), mais manquait comme elle de caractère et d'énergie; naturellement indolente, et incapable d'aucun sentiment passionné, elle ne pouvait captiver son époux, et n'en conçut jamais la pensée. Cependant, le prince eut toujours pour elle la plus respectueuse déférence, et renonça même pendant quelque temps à sa vie de dissipation. Mais il ne put résister à des habitudes déjà invétérées, et, peu de temps après la mort de son père (1701), il se rejeta avec une nouvelle fureur dans cette carrière brûlante des plaisirs, où il avait laissé, comme autant de fleurs flétries, l'amour du travail, le besoin de la gloire et la noble ambition. Le duc d'Orléans parut se réveiller comme d'un sommeil quand il apprit qu'une disposition du testament de Charles II avait appelé au trône d'Espagne la postérité du duc de Savoie après la branche aînée de la maison de France. Il fit contre cette disposition des protestations qui furent enregistrées au conseil de Castille. Le duc demanda en même temps l'ordre de la *Toison*, comme étant de droit appelé par sa ligne, et du chef de la reine, sa grand'-mère, à la couronne d'Espagne, au défaut de celle de la jeune reine, épouse de Louis XIV. Dès ce moment, ses brillantes facultés se ranimèrent : dans l'impossibilité d'opérer lui-même sur un champ de bataille, il s'occupait de l'art de la guerre, recherchait la société des vieux officiers, s'élevait dans la discussion à une hauteur de vues qui frappait tout le monde, et faisait désirer de voir enfin occuper un prince dont les illuminations soudaines, pour parler le langage de Bossuet, rappelaient le grand Condé. A cette époque, la victoire paraissait avoir abandonné les drapeaux de notre armée d'Italie. Louis XIV, qui, trop éloigné du théâtre des hostilités, ne savait à qui attribuer nos désastres, consentit enfin à confier un commandement à son neveu. Mais, dans cette malheureuse guerre, les talents et la bravoure étaient inutiles. Le duc de Savoie, notre ennemi, avait, par la duchesse de Bourgogne, sa fille, une connaissance exacte de tous les plans de campagne dressés contre lui, et les déjouait sans peine. D'un autre côté, les ordres secrets du roi enjoignaient au général en chef de ménager le duc de Savoie, et de ne pas agir trop vigoureusement contre lui. Cette position délicate devait neutraliser les efforts des meilleurs généraux. — Quand le duc d'Orléans arriva en Italie, le maréchal La Feuillade faisait assez mollement le siége de Turin. Le prince, mécontent des travaux, et du point d'attaque que l'on avait choisi, donna des ordres, dont l'exécution fut suspendue après son départ. Le prince crut être plus heureux auprès du

duc de Vendôme, qu'il alla rejoindre sur le Mincio. Mais là aussi, des fautes avaient été commises en si grand nombre que le succès de la campagne était évidemment compromis : le duc d'Orléans voulut donner des conseils; on n'en tint aucun compte; il comprit alors qu'il n'avait que l'ombre du commandement, et que des ordres secrets avaient été envoyés par le roi pour paralyser tous les plans de son neveu. Vendôme, enchanté de léguer à un successeur la responsabilité de ses fausses mesures, prit congé du duc, et revint à Paris, où le roi le reçut avec toutes les marques de la plus brillante faveur. Le prince, ainsi abandonné dans la position la plus critique, résolut néanmoins d'arrêter au passage du Tanaro les impériaux, qui avaient déjà passé le Pô, sous les ordres d'Eugène, et pénétraient en Piémont. Le maréchal de Marchin, instruit de ce projet, refusa de faire marcher son corps d'armée. Le duc d'Orléans, désespérant de la victoire, et, après avoir, à plusieurs reprises, informé le roi de l'état des choses, se résigna à combattre en simple soldat. Cependant, l'armée autrichienne avait passé le Tanaro, et s'avançait à marches forcées sur Turin, pour faire lever le siége de cette ville. Les troupes françaises occupaient d'immenses retranchements, qui ne pouvaient être défendus long-temps. Le duc d'Orléans proposa d'en sortir, et de livrer bataille en rase campagne. Marchin et Lafeuillade opinèrent dans un sens opposé, et firent adopter leur avis par un conseil de guerre composé des plus anciens lieutenants-généraux. Le duc, irrité, voulut quitter l'armée sur-le-champ et ne consentit à demeurer qu'après les plus vives instances. Avant que l'on en vint aux mains, Philippe essaya encore, pour la dernière fois, de donner des ordres, mais sans succès. Alors, on le vit se précipiter au milieu du feu, avec un incroyable sang-froid, animer les officiers et les soldats, et les électriser par son exemple. Blessé d'abord légèrement vers la hanche, et plus gravement ensuite au poignet, il resta au plus fort du danger. S'apercevant que les lignes commençaient à plier, il s'élance en tête des rangs, agitant son épée, appelant chaque combattant par son nom, évoquant à haute voix des souvenirs glorieux, chargeant lui-même à la tête d'un bataillon, et souvent d'une simple compagnie. La bataille fut perdue, et le maréchal de Marchin y périt; le duc d'Orléans, convaincu de la nécessité de battre en retraite, sauva l'artillerie, et rallia avec une admirable présence d'esprit les débris de l'armée. De retour à Paris, il reçut du roi un accueil distingué, et put l'éclairer sur les causes véritables de notre défaite devant Turin. Quelques mois après, Louis XIV avait de nouveau à combattre l'Europe entière coalisée contre Philippe V, son petit-fils. Les armées françaises et espagnoles, plusieurs fois battues, reculaient en désordre vers les Pyrénées, lorsque le duc d'Orléans obtint d'aller prendre le commandement en chef, et de réparer, s'il était possible, nos désastres multipliés. Le maréchal de Berwick, apprenant l'arrivée prochaine du prince, fit tous ses efforts pour atteindre l'ennemi, et lui livrer bataille, avant de se démettre de son commandement. Il y réussit, et eut à lui seul l'honneur de la victoire d'Almanza. Philippe ne joignit l'armée que le lendemain de cette mémorable journée, et en témoigna son regret au maréchal, dont il loua beaucoup la conduite, la bravoure et les habiles manœuvres. Profitant de la terreur de l'ennemi, le duc d'Orléans soumit les royaumes de Valence et d'Aragon, emporta les places de Xativa et d'Alcaraz, pénétra en Catalogne, et vint mettre le siége devant la forte place de Lérida, qui avait bravé le grand Condé.— Envoyé de nouveau en Espagne, au commencement de l'année suivante, il s'empare du camp de Ginester, enlève à Falcette un corps de trois mille ennemis et investit Tortose. Le duc d'Orléans dirigea lui-même les travaux de l'artillerie et du génie devant cette place. Dans la nuit du 9 au 10 juillet 1708, il conduisit l'assaut en personne et força les assiégés à capituler.

Vers la fin de la campagne, le prince fit de fréquents voyages à Madrid pour demander à la nouvelle conr des secours qui n'arrivaient jamais. Malgré les avis réitérés de Louis XIV, il commit l'imprudence de critiquer assez hautement l'administration despotique de la princesse des Ursins, alors le véritable souverain de l'Espagne. Les mécontents qu'avait faits le nouveau gouvernement se groupèrent naturellement auprès du prince, et sans doute lui donnèrent à comprendre que la couronne d'Espagne, encore chancelante sur la tête de Philippe V, pourrait bien être renversée, et que le moment serait alors venu de faire annuler les dispositions hostiles du testament de Charles II contre la branche d'Orléans. La princesse des Ursins, qui n'avait reçu le neveu du roi qu'avec défiance, le voyant s'entourer des ennemis du gouvernement, en conçut de vives inquiétudes, et écrivit sur-le-champ à Mme de Maintenon, qui les partagea : ces deux femmes se liguèrent pour entourer le roi et lui communiquer leurs craintes sur l'ambition du duc d'Orléans. Louis XIV n'avait que trop de penchant à soupçonner son neveu, dont la gloire militaire lui faisait ombrage. Il résolut de s'assurer de ses véritables intentions en l'engageant à ne plus retourner en Espagne, mais à y envoyer un homme sûr et dévoué porteur de nouvelles protestations. Philippe, qui ne devinait pas le piége, y consentit. On laissa l'affidé séjourner quelques mois à Madrid et entretenir de fréquentes relations avec l'armée; puis on le fit arrêter et mettre au secret. Cette incarcération d'un envoyé particulier du duc d'Orléans fit un grand bruit dans les deux cours; le prince, indigné, alla en demander raison à Louis XIV, qui promit d'écrire sévérement à son petit-fils. Mais déjà la faction de Mme de Maintenon faisait circuler les bruits les plus étranges sur la mission réelle de l'affidé détenu; elle publiait que le duc avait voulu se créer un parti qui le porterait au trône d'Espagne, en chassant Philippe V sous prétexte d'incapacité; qu'il avait réclamé la protection de l'archiduc et proposé de traiter avec l'Angleterre et la Hollande, etc. — Cependant la réponse de la cour d'Espagne à la prétendue lettre du roi n'arrivait pas, et déjà toutes les physionomies se rembrunissaient autour du duc d'Orléans, que son oncle traitait avec une froide sévérité. Tout à coup on apprend que Louis XIV a reçu les renseignements les plus graves sur la conduite de son neveu en Espagne. Ces renseignements, qui, vrais ou mensongers, semblaient confirmer tous les bruits répandus, furent avidement exploités par les ennemis du duc d'Orléans, qui jetèrent les hauts cris et pressèrent le roi de mettre pour jamais un frein aux prétentions coupables du prince. Quelle que soit l'opinion des historiens sur cette ténébreuse affaire, il est un fait qui est demeuré incontestable, c'est que, sur la proposition de plusieurs grands d'Espagne, le duc avait consenti à se laisser porter au trône, si Philippe V abdiquait volontairement. Cette imprudence faillit lui coûter cher : accusé d'un complot tendant à chasser d'Espagne la famille régnante pour y substituer la sienne, il se vit gardé à vue et menacé d'une instruction criminelle. Appelé devant le roi, qui l'écouta en juge, le duc se défendit avec l'accent de l'innocence, mais ne réussit point à convaincre son oncle. Dans toute la famille royale, un seul homme osa prendre le parti de l'accusé en face du reste de la cour, c'est le duc de Bourgogne; mais la faction Maintenon et la *cabale de Meudon*, composée des princes légitimés, faillirent l'emporter. En effet, le roi alla jusqu'à ordonner à son chancelier de faire procéder au jugement. Toutefois, le scandale des premiers actes de cette procédure inouïe désarma la sévérité de Louis XIV; mais le duc d'Orléans eut ordre de ne plus reparaître à Versailles. — A peine sorti d'un si grand danger, Philippe s'abandonna de nouveau, sous les inspirations de Dubois, à sa vie insouciante et voluptueuse; mais cette fois, et comme pour s'étourdir sur sa

position vis-à-vis de la cour, ou pour lui jeter un gant de défi, il se livra à tous les excès, à toutes les extravagances de la débauche. Sa faiblesse impardonnable pour la duchesse de Berri, sa fille, qu'il avait eu le tort irrémissible d'initier à cette société des *roués* dont il était l'ame, ses railleries continuelles et presque publiques contre les principes les plus sacrés de la religion et de la morale, lui enlevèrent l'amour du peuple, que lui avaient concilié ses qualités chevaleresques. D'infâmes calomnies, élaborées à Versailles et à Meudon, vinrent lui donner, mais en vain, les plus sévères avertissements : il en est une surtout qui prit une assez forte consistance, et qui fut pour lui la plus cruelle des épreuves. On sait que sur les dernières années du règne de Louis XIV, toutes les infortunes accablèrent à la fois la triste vieillesse de ce roi. Aux désastres de nos armées, à l'envahissement de la France par l'étranger, se joignit dans le cœur désolé du monarque, la douleur de voir se multiplier autour de lui les funérailles de sa propre famille. Le dauphin, la dauphine, le duc, la duchesse de Bourgogne, leur fils aîné, étaient morts dans l'espace d'une année, de maladies étranges, dans lesquelles les médecins du roi avaient crû trouver des traces de poison. L'un d'eux, Fagon, en l'affirmant au roi, malgré les dénégations formelles du chirurgien Maréchal, avait semé l'épouvante à la cour. En admettant l'affreuse hypothèse de l'empoisonnement, qui donc était intéressé à commettre ces forfaits multipliés? Telle fut, après le premier moment de stupeur, la demande générale, et certes, la réponse n'était pas difficile, car chaque victime formait, en tombant, un degré de plus pour faciliter au duc d'Orléans les approches du trône. D'un autre côté, on savait qu'il s'était occupé de chimie, depuis ses plus tendres années, et qu'il n'avait pas cessé de s'instruire dans la science dont les Voisin et les Brinvilliers s'étaient fait un si terrible instrument de crime. Cette réunion de circonstances fit planer sur le prince les plus affreux soupçons. Ses ennemis, qui avaient l'oreille du roi, ne se contentèrent pas d'outrageantes insinuations; leur audace s'enhardissant par le silence de celui qu'ils attaquaient, ils s'emportèrent jusqu'à le désigner publiquement comme l'empoisonneur des victimes que la cour pleurait encore, et bientôt l'Europe entière retentit de cette infâme accusation que Louis XIV accueillit avidement. Dès lors un cri général de vengeance retentit à Versailles. Le peuple, pratiqué secrètement par le duc du Maine, se porta aux plus violentes manifestations contre le prince, devant le palais duquel on avait à dessein fait passer le convoi de la dauphine; et, sans l'énergique intervention du lieutenant de police d'Argenson, le duc d'Orléans, assailli par une populace forcenée, courait les plus grands dangers. Le marquis d'Effiat lui donna le conseil de demander une audience au roi et de provoquer une explication publique sur les bruits dont il était l'objet. Louis XIV reçut froidement son neveu, qui, se jetant à ses pieds, réclama avec instance qu'on lui fit son procès ainsi qu'à Humbert, savant distingué, qui l'avait aidé dans ses manipulations chimiques. Le roi consentit seulement à ce qu'Humbert fût mis à la Bastille, et dans la nuit il changea d'avis. Le duc, retiré à Marly, s'y trouva dans une solitude complète; quand il allait à Versailles, la foule des courtisans se retirait devant lui, et personne n'eût osé lui serrer la main. Cependant, l'orage s'était calmé, et le prince commençait à respirer, quand l'arrestation d'un moine soupçonné de quelque crime, et auquel la terreur avait fait pousser des exclamations étranges, vint réveiller de nouveau les cent voix de la calomnie. Ce moine fut désigné comme l'instrument employé par le duc d'Orléans pour l'exécution des horribles desseins qu'on lui prêtait, et cette nouvelle et misérable fable retentit aussi dans toute la France. La mort du duc de Berri, qui assurait la régence à Philippe d'Orléans, eut lieu à cette époque, et ne manqua pas d'être exploitée par ses en-

nemis, qui y virent encore l'œuvre d'une main coupable et intéressée. — Cependant le terme de tant de tribulations devait arriver. Le roi, rongé par les chagrins et les inquiétudes, déclinait chaque jour et touchait à sa fin. Mme de Maintenon et le duc du Maine, tremblant avec raison de voir arriver au pouvoir l'homme dont ils avaient été les ennemis infatigables et acharnés, se réunirent pour déterminer le roi, d'abord à donner aux légitimés les titres et prérogatives de prince du sang, et même le droit de succéder à la couronne, puis à faire un testament qui donnerait la garde et tutèle de Louis XV au duc du Maine, ainsi que la présidence d'un conseil de régence institué au préjudice du duc d'Orléans. Le roi, placé sous le coup d'une obsession morale dont les détails, racontés par Saint-Simon, excitent l'indignation, finit par consentir à tout ce qu'on lui demandait. Le testament, déposé au parlement l'avant-veille de la mort de Louis XIV, ne tarda pas à être connu dans ses principales dispositions. Le duc d'Orléans garda le plus profond et le plus respectueux silence; mais il est permis de croire (et l'avenir le prouva) que dès ce moment il ne négligea rien pour assurer secrètement l'exercice de ses droits. — Le lendemain de la mort du vieux monarque, le parlement tint une séance solennelle pour la lecture du testament; les princes légitimés et le duc d'Orléans y assistaient : ce dernier protesta contre les dernières volontés du roi. Son discours, habilement préparé et prononcé avec fermeté, fit une profonde impression. Il représenta que les droits sacrés de sa naissance avaient été foulés aux pieds; que l'acte testamentaire était en contradiction formelle avec les assurances flatteuse que, sur ses derniers jours, sa majesté avait daigné lui donner personnellement; il insinua avec adresse que son oncle avait été victime d'une véritable obsession; enfin, il termina en réclamant la régence pleine et entière. Le duc du Maine prit à son tour la parole, et, s'animant par degrés, défendit le testament avec une vigueur qu'on n'attendait pas de lui. Un conseil habilement donné au duc d'Orléans lui fit suspendre la séance, pour être reprise le soir même. Dans cet intervalle, le prince manda les principaux magistrats du parlement au Palais-Royal, et prépara tout pour triompher dans la lutte qui allait de nouveau s'engager. La délibération, reprise à quatre heures, ne fut pas un instant douteuse. On opina sans écouter les princes légitimés, et le parlement prononça l'annulation du testament et du codicille. Le prince se fit même attribuer le commandement de la maison militaire du roi, que Louis XIV avait encore donné au duc du Maine. — A peine nommé, Philippe d'Orléans est entouré et encensé par cette même cour qui, à Versailles, l'avait abreuvé d'humiliations. Il oublie les injures, rassure Mme de Maintenon effrayée, rappelle les exilés, met en liberté les prisonniers politiques et les jansénistes, et fait luire aux yeux de la nation l'aurore d'un gouvernement tout paternel. Jaloux de justifier les espérances qu'il a fait naître de toutes parts, il organise, selon le plan du duc de Bourgogne, six conseils d'administration, pour les affaires intérieures, étrangères, ecclésiastiques; pour la guerre, la marine et les finances. Procédant ensuite à la formation du conseil de régence, il consent à y laisser entrer ses propres ennemis et ne leur oppose qu'une faible minorité d'hommes dévoués; mais il eut le bon esprit de garder avec soin sa suprématie sur le conseil et de le dominer dans toutes les occasions importantes. Pour lui, on le vit travailler avec assiduité, particulièrement à la guerre, aux finances et aux affaires étrangères. Plein d'un respect apparent pour le parlement, qui lui avait décerné le pouvoir, il releva cette compagnie de l'abaissement où l'avait continuellement tenue Louis XIV. Le pays n'avait pas eu le temps de cicatriser les blessures encore saignantes que lui avaient faites plus de soixante ans de guerre : le prince diminua les cadres de

l'armée, et rendit 25,000 hommes à l'industrie et à l'agriculture. Sa politique à l'extérieur devait être conforme à son désir profond d'éviter la guerre; il résolut, en conséquence, d'abandonner la cause des Stuarts: et sur les instances de l'ambassadeur anglais, mylord Stair, il donna l'ordre officiel de faire arrêter le prétendant, auquel il fournit secrètement les moyens de s'échapper. Le système pacifique adopté par le régent permit à la France de réaliser 400 millions d'économie. Toutefois, la dette énorme laissée par le feu roi (plus de trois milliards) pesait toujours sur le pays, dont l'industrie était paralysée; rien n'avait pu combler le déficit des finances, ni la réduction des pensions et les poursuites sévères contre les traitants, ni la refonte des monnaies et la révision des billets, ni le rétablissement de l'impôt du dixième. Le duc de Saint-Simon avait proposé la banqueroute au régent, qui en avait vivement repoussé l'idée. C'est dans ces circonstances que se présenta Law l'Écosais (*v.*) avec son projet de banque; le régent l'accueillit, écouta l'explication détaillée de ses plans, et les fit adopter par le conseil des finances, malgré une assez vive opposition. Comme on le sait, le système de Law reposait sur les bases du crédit public qui depuis ont été universellement adoptées pour la prospérité des nations. Si Law, sans cesse excité par les demandes du régent, et par les exigences d'une vue insatiable, n'eût pas émis des billets pour une somme bien audessus des valeurs réelles qu'ils représentaient, certes, cet homme eût rendu des services immenses à la France, et eût plus fait pour elle que les mines d'or du nouveau monde pour l'Espagne. Mais le duc d'Orléans s'exagéra ses ressources, et multiplia les émissions à l'infini. Pendant quelque temps, la banque rendit des services signalés; le gouvernement, maître d'immenses capitaux, acquitta la plus grande partie des dettes de l'état, répara les ports, les canaux, augmenta la marine, et créa de nouvelles sources de prospérité pour le pays. Malheureusement, une grande partie des valeurs de la banque passa entre les mains des créatures du prince. Bientôt le système fut ébranlé par l'excès même de l'agiotage qui en avait été la conséquence. Des remboursements énormes portèrent à la banque un coup terrible, qui devait la mettre dans l'impossibilité d'échanger ses billets en numéraire. Le parlement, qui s'était constamment montré hostile aux projets de Law, osa cette fois s'exprimer avec énergie. Le régent, de plus en plus aveuglé sur l'infaillibilité du système, répondit aux protestations de cette compagnie en appelant Law à la surintendance des finances; en même temps, pour faire cesser toute opposition avouée ou secrète à ses utopies financières, il tint, avec une solennité inaccoutumée, un lit de justice aux Tuileries, où il cassa les arrêts du parlement contre son favori. Voulant ensuite accabler tous ses ennemis d'un seul coup, et, sous le prétexte de venger l'honneur de la pairie, il fit lire dans la même séance une déclaration qui réduisait les légitimés au rang de duc et pair, à l'exception du comte de Toulouse. Ce double affront fait au duc du Maine devint encore plus cuisant pour lui, quand il se vit atteint par une nouvelle mesure qui lui enlevait la surintendance de la maison du roi; dès ce moment, la volonté du régent devint souveraine. Ce coup d'état exaspéra la duchesse du Maine, qui jura de s'en venger à tout prix, et ne s'occupa plus que de trames et de complots contre le duc d'Orléans. Elle se lia secrètement avec le duc de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, qui avait ordre de tout entreprendre pour renverser le régent. Ces deux personnages, animés des mêmes passions, ne tardèrent pas à s'entendre, et bientôt une vaste conspiration fut ourdie. Le cardinal Alberoni, premier ministre de Philippe V, aveuglé par sa haine pour le duc d'Orléans, et trompé par les rapports de son crédule ambassadeur, promit aux conjurés l'assistance d'une armée et d'une flotte. Un plan si vaste ne pouvait être conçu et arrêté dans ses détails sans que ses auteurs cou-

russent le danger de quelque indiscrétion. L'abbé Dubois, averti le premier, fait intercepter les dépêches de Cellamare, et vient lui-même arrêter l'ambassadeur d'Espagne chez le ministre de la guerre ; quelques personnages importants sont conduits à la Bastille dans la même journée. Tout le monde pressait le régent d'appeler sur la tête des coupables toutes les sévérités de la justice : il s'y refusa constamment, préférant punir ses ennemis par le ridicule qui atteignait déjà leur misérable intrigue. Toutefois, il consentit à faire arrêter le duc et la duchesse du Maine. Celle-ci obtint sa liberté en livrant le nom des principaux conjurés, et elle revint triomphante à sa résidence de Sceaux, pendant que quelques malheureux gentilshommes bretons mouraient sur l'échafaud à Nantes, par suite de ses lâches révélations. La clémence du régent n'empêcha pas le cardinal Alberoni et le parti des légitimés de recommencer leurs sourdes manœuvres. Le duc d'Orléans, qui avait encore consenti à fermer les yeux sur les nouvelles menées dont il était l'objet, céda enfin à une juste indignation quand il apprit que le roi d'Espagne venait d'appeler le conspirateur Cellamare à la vice-royauté de Navarre. Après avoir signé un traité d'alliance avec les cours de Vienne et de Londres, il déclara la guerre à l'Espagne. Tout en tenant compte des justes motifs d'irritation qui poussèrent le régent à cette terrible extrémité, il est permis de croire que, dans cette circonstance, il fut dupe de la politique des deux cabinets avec lesquels il s'alliait, et surtout de celle de l'Angleterre, qui tremblait à chaque instant de voir se réaliser le mot célèbre de Louis XIV à son petit-fils : *Il n'y aura plus désormais de Pyrénées*. Le duc d'Orléans ne pouvait-il pas obtenir justice d'Alberoni par les simples voies diplomatiques ? mais, en admettant la nécessité d'une guerre, le régent devait s'abstenir de concourir à la destruction des chantiers espagnols et des vaisseaux qui s'y trouvaient en construction : c'était aider imprudemment à la domination britannique sur la Méditerranée, et compromettre pour l'avenir les intérêts de la France. Dubois, stipendié par l'Angleterre, aida beaucoup à la détermination de son ancien élève, sur lequel son ascendant se révélait chaque jour par des actes déplorables. Cependant, la guerre était entreprise, et il fallait la conduire avec vigueur. Philippe V et la reine répandirent à profusion différents libelles dans lesquels ils excitaient les Français à la désertion ; mais leur odieuse tentative échoua complètement, et l'Europe fut instruite de la déloyauté de la cour d'Espagne par une lettre du roi de France, conçue dans des termes dignes et nobles, et que le maréchal de Berwick mit à l'ordre du jour de son armée. Les Anglais, de leur côté, ne perdaient point de temps. L'amiral Byng, à la tête d'une flotte considérable, marcha à la rencontre de celle des Espagnols, qu'il atteignit et défit complètement au cap Passaro. La marine de Philippe V reçut dans cette désastreuse journée un échec irréparable. En même temps, l'expédition française faisait chaque jour des conquêtes nouvelles en Espagne, tandis qu'un corps de troupes envoyées en Italie par Alberoni était écrasé par les Autrichiens. Philippe V, éclairé par tant de défaites, ouvrit enfin les yeux sur la politique désastreuse de son ministre ; il accepta avec empressement toutes les propositions de paix qui lui furent faites, accéda au traité de la triple alliance, et chassa l'incorrigible Alberoni. La France goûtait déjà les douceurs de la paix lorsque la chute complète du système de Law vint porter à la fortune publique un coup terrible. Le régent avait follement multiplié les ordonnances, même les plus barbares, pour soutenir le système, et n'avait réussi qu'à exciter au plus haut degré l'indignation publique, en portant le trouble et la terreur au sein des familles. Dans ce moment, le parlement, tant de fois humilié, se sentant fort de l'assentiment populaire, déploya contre les derniers édits la plus courageuse résistance, et mérita d'être

exilé à Pontoise. Des émeutes fréquentes ensanglantèrent les rues et les abords du Palais-Royal, où Law avait été recueilli par son protecteur, qui le fit passer secrètement à Venise. Parmi les scènes déplorables et les catastrophes chaque jour renaissantes qu'avait suscitées l'agiotage, nous devons mentionner le crime du comte de Horn et de ses complices, parce que le régent déploya dans cette occasion une fermeté de caractère qu'on ne lui connaissait pas, et qui le réhabilita aux yeux du peuple. Vainement en effet la noblesse tout entière vint-elle le conjurer d'épargner à l'un de ses membres le supplice infamant de la roue, le prince fut inflexible, et donna le premier exemple de l'égalité dans la justice distributive entre la gentilhommerie et la roture. Les querelles religieuses se joignirent à tant de maux. Le parlement, sous le règne de Louis XIV, avait constamment refusé d'enregistrer la bulle *Unigenitus*, comme attentatoire aux droits de l'église gallicane, et le régent, qui affichait publiquement des maximes d'irréligion, s'inquiétait peu de cet enregistrement. Mais Dubois, qui, à cette époque, visait au cardinalat et avait besoin des bonnes grâces du pape Clément XI, résolut de vaincre l'opiniâtre résistance du parlement, en conseillant au régent un lit de justice. Le prince y consentit, plutôt pour punir cette compagnie de ses nombreuses protestations contre les volontés du pouvoir que pour flatter les jésuites et s'associer aux projets de son vil confident. Le lit de justice fut tenu, mais l'opinion publique flétrit avec raison cette impolitique mesure, qui réveilla de nouveau toutes les vieilles haines amassées depuis long-temps sur la tête du régent. Par une fâcheuse coïncidence, en ce moment, le roi tomba dangereusement malade. Les bruits d'empoisonnement se répandirent alors, et prirent un caractère d'autant plus grave que le vieux maréchal de Villeroy, ce gardien incorruptible de l'enfant royal, venait d'être exilé. « Ce qu'ils font pour sauver le roi est inutile, disait partout la duchesse de La Ferté : ils l'ont empoisonné ! » Tout autre que le régent aurait ployé sous le faix de tant d'injustes accusations : le prince se montra calme, et opposa aux invectives, aux injures de ses ennemis, une contenance ferme et assurée. Sa douleur pendant la maladie de Louis XV, les soins dont il l'entoura, et la joie expansive qu'il manifesta à sa guérison, dont le médecin Helvétius eut tout l'honneur, furent d'éloquents démentis aux calomnies qui avaient encore inondé la France.—Si le régent sortait vainqueur des cruelles épreuves auxquelles ses déréglements l'avaient exposé dès sa jeunesse, il continuait à exciter l'animadversion publique en gardant près de sa personne, et en élevant chaque jour davantage l'abbé Dubois, qui était pour lui comme le génie du mal. Cet homme avait successivement arraché à la faiblesse du régent les plus hautes dignités du royaume. Fort de la protection du roi d'Angleterre, qu'il avait achetée au prix des intérêts du pays, il ne craignit pas de demander et d'accepter l'archevêché de Cambrai, cette survivance sacrée de Fénelon. S'enhardissant de cet inconcevable succès, Dubois osa prétendre, comme nous l'avons vu, au cardinalat, et obtint le chapeau rouge de Clément XI, qui lui devait l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*. Ses prétentions allèrent plus loin. Les débauches monstrueuses dans lesquelles se plongeait continuellement le régent avaient énervé toutes ses facultés, en lui inspirant un dégoût invincible pour le travail. Dubois, qui conserva toujours une grande facilité dans le maniement des affaires, finit par remplacer entièrement son maître. Quoiqu'il eût le pouvoir en réalité, il en voulut les apparences, et réclama la place de premier ministre, que le duc d'Orléans lui laissa usurper. Cependant, le régent, chose incroyable ! se sentait au fond du cœur un profond mépris pour le cardinal, et ne craignait pas de le lui témoigner souvent dans les termes les plus énergiques ; mais son apathie était devenue tellement irrémédiable qu'il reculait toujours à l'idée de reprendre le fardeau

du gouvernement; de là cette odieuse domination qui scandalisait le pays et le déshonorait aux yeux de l'étranger. Il vint même un moment où le prince, abandonnant entièrement à son ministre le soin du royaume, *s'enterra tout entier dans l'orgie*, pour nous servir de l'expression pittoresque de Saint-Simon. Les soupers du Palais-Royal devinrent une école de libertinage. Quand l'heure de ces soupers avait sonné, le prince et ses acolytes se barricadaient pour ainsi dire dans l'appartement, et le régent faisait défense de le déranger de toute la nuit, quelle que fût la gravité de l'affaire où l'imminence du danger. « Les soupers du régent, dit Saint-Simon, étaient toujours avec des compagnies fort étranges, avec ses maîtresses, quelquefois des filles de l'Opéra, souvent avec la duchesse de Berri, quelques dames de moyenne vertu et quelques gens sans nom, mais brillant par leur esprit et leur débauche. La chère y était exquise..... les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville, les vieux contes, les disputes, rien ni personne n'étaient épargnés. On buvait beaucoup et du meilleur vin; on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée, des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avait fait du bruit et qu'on était bien ivre, on s'allait coucher. » Ce qu'il faut dire cependant, c'est qu'au milieu de l'ivresse la plus complète, le régent gardait encore assez de présence d'esprit pour ne révéler jamais les secrets d'état. Il ne laissait prendre aucune influence à ses maîtresses, auxquelles il se contentait de faire des cadeaux, ordinairement peu considérables. Dubois lui-même ne put tellement s'intrôniser dans l'esprit de son maître que celui-ci ne désirât souvent s'en voir débarrassé; ce qui ne tarda pas. Le cardinal, ayant voulu passer la revue de la maison militaire du roi, se creva un abcès qu'il avait à la vessie; on le transporta mourant au Palais-Royal; le soir, le temps étant orageux, on entendit le duc d'Orléans répéter: « Voilà un temps qui, je l'espère, emportera mon drôle. » Le surlendemain, Dubois rendit le dernier soupir. Le régent rappela aussitôt le duc de Noailles et Nocé, que le cardinal avait fait écarter, et leur écrivit: *Morta la bestia, morto il veleno.* Après la mort de son premier ministre, le duc d'Orléans essaya de se relever devant l'opinion publique par une ardeur infatigable pour les affaires: ses journées entières étaient employées aux plus graves conférences. Malheureusement, il continuait à donner toutes ses nuits au plaisir, et cette double fatigue devait altérer rapidement sa santé; déjà même il avait contracté de déplorables infirmités qui lui donnaient, à cinquante ans à peine, toute l'apparence d'un vieillard. Il résistait cependant à tant d'éléments de destruction, et se préparait à retremper dans l'étude une vie trop souvent perdue pour l'état, quand tout à coup ses amis remarquèrent sur ses traits des symptômes alarmants. Ses yeux et son teint étaient enflammés; il passait presque sans intervalle d'un état d'irritation extrême à un abattement complet. Sentant la mort approcher, il se hâta de remettre tous les pouvoirs au roi, qui venait d'atteindre sa majorité, et voulut qu'il fût sacré sans délai. Louis XV pressa vivement le duc d'Orléans d'accepter la place de premier ministre, que le prince finit par accepter; mais il ne voulut point interrompre ses habitudes de plaisir, et, malgré les avertissements sinistres du médecin Chirac, il persista à braver le danger. La mort le surprit aux côtés de sa nouvelle maîtresse, la duchesse de Phalaris: il avait alors 49 ans et 4 mois. Le duc d'Orléans était d'une taille médiocre, mais proportionnée; son front élevé avait de la majesté, et ses traits de la douceur. Ses gestes et ses manières respiraient la grâce et l'abandon. Sa voix flexible et flatteuse avait, au besoin, un accent énergique; il séduisait par son affabilité et une facilité d'élocution dont la clarté était la qualité dominante. Sa mémoire prodigieuse faisait supposer une vaste lecture et de grandes connaissances qu'il n'avait pas.

Fertile en réparties ingénieuses et vives, il soutenait sans effort tous les genres de discussion et y apportait d'inspiration des lumières inattendues: la justesse d'esprit modérait en lui les élans de l'imagination. Un de ses faibles était de croire ressembler à Henri IV, auquel il se comparait avec complaisance dans ses moindres actions. Comme lui, il était bon, humain, populaire par nature et compatissant; mais, il faut le dire, sans Dubois, cette bonté eût souvent compromis en face du peuple le pouvoir qui était confié au régent; en voici un exemple: lorsque la foule menaçante apporta devant son palais les cadavres des trois malheureux agioteurs étouffés devant la banque de Law, le prince ne s'étonna point de cette audace, et dit: « Le peuple a raison, il est bien bon de souffrir tant de choses. » Tel est cependant l'homme qui fut accusé des crimes les plus odieux. On frémit de l'irrésistible puissance que peut prendre la calomnie quand elle est propagée par un parti déterminé et fortement uni par une communauté d'intérêts et de passions; le vertueux Fénelon lui-même avait cru à l'intervention criminelle du duc d'Orléans dans les nombreuses funérailles de la famille de Louis XIV....... Les libelles où se trouvaient ces monstrueuses accusations le faisaient bondir d'indignation ou l'accablaient de douleur. A la lecture des infâmes *Philippiques* de Lagrange-Chancel, il tomba dans un long accablement, dont il ne sortit que par des larmes et des sanglots. Quel supplice en effet pour un homme qui avait le sentiment profond de son innocence! Hâtons-nous d'ajouter que l'histoire a fait justice de tant d'infâmes calomnies. Le prince n'était pas sans défauts: élevé dans les tracasseries du Palais-Royal, dans les commérages qui remplissaient la petite cour de Monsieur, il y avait contracté une habitude d'indiscrétion, dont il se servit plus tard, par les conseils de Dubois, pour amener des brouilles fréquentes parmi les plus hauts personnages, et pénétrer leurs secrets. Franc et loyal par nature, il était défiant par système, et ne croyait ni à la vertu ni à la probité. S'il faut s'en rapporter à Saint-Simon, le régent, qui affichait ostensiblement son athéisme, croyait au diable de toute la force de son ame, et eut recours à tous les exorcismes du *Grand* et du *Petit Albert*. Il passait des nuits entières dans les carrières de Vanvres et de Vaugirard à faire des invocations. Habile dans les arts, qu'il avait étudiés avec enthousiasme, il composa la musique de deux petits opéras, et avant la révolution, on voyait encore sur les murs du château de Meudon des peintures remarquables de sa composition. Les sciences lui étaient familières, la chimie surtout. Stratégiste habile, il s'était initié dès ses jeunes années à tous les secrets de la tactique militaire, et cependant il persista toujours dans la résolution d'éviter la guerre qu'il avait toujours faite avec bonheur. Tel est le portrait aussi fidèle que possible d'un des princes les plus heureusement dotés par la nature qui aient eu entre leurs mains les destinées de la France. Point de doute que sans les injustices calculées de Louis XIV, et la déplorable influence de l'infâme Dubois, le duc d'Orléans n'eût pris rang parmi les grands hommes dont le pays s'honore. P.-F. Tissot.

ORLÉANS (Louis, duc d'), premier prince du sang, fils du précédent. — « Le samedi 4 août 1703, dit Saint-Simon, le roi étant à Marly, Mme la duchesse d'Orléans accoucha d'un prince à Versailles; M. le duc d'Orléans vint demander au roi la permission de lui faire porter le nom de duc de Chartres, et l'honneur d'être son parrain. Le roi lui répondit: « Ne me demandez-vous que cela? » M. le duc d'Orléans dit que les gens de sa maison le pressaient de demander autre chose; mais qu'il y aurait dans ce temps-ci de l'Indiscrétion: « Je préviendrai donc votre demande, répliqua le roi, et je donne à votre fils la pension de premier prince du sang, de 150,000 livr. » — Le duc d'Orléans, convaincu de la nécessité de confier l'éducation du duc de Chartres à un homme d'un saint ca-

ractère, d'une vertu éprouvée et d'une instruction solide, appela auprès de son fils, en qualité de précepteur, l'abbé Mongault, alors célèbre dans le monde littéraire par sa traduction des *Lettres* de Cicéron à Atticus. Ce prêtre vénérable se prit d'affection pour son élève, et lui communiqua ce goût vif de l'étude qui protège la jeunesse contre les orages des passions. Il voulut ensuite développer dans ce jeune prince les qualités du cœur, et le prémunir de bonne heure contre les séductions de toute nature, qui ne devaient pas tarder à l'assaillir à la cour du régent. Il y réussit en faisant agir sur l'imagination du jeune prince la terreur des plus sombres mystères religieux. Le duc de Chartres ne devait jamais oublier les premières impressions de son enfance. Il épousa, en 1724, la princesse de Bade, et goûta, pendant deux ans, toutes les douceurs de l'union la mieux assortie. La mort de cette épouse adorée le frappa d'un coup si douloureux qu'il s'enferma dans ses appartements pendant plusieurs jours, et ne voulut recevoir aucune consolation. C'est vers cette époque que, renonçant aux grandeurs qui l'attendaient, et dédaignant d'arriver à la direction souveraine des affaires, où un parti, composé des amis de son père, voulait le porter, il résolut de s'enfermer dans la retraite, et d'y passer le reste d'une vie jusque là consacrée à la méditation et aux œuvres pieuses. Le cardinal de Fleury, qui se croyait sérieusement menacé par un parti d'Orléans, dont on lui avait exagéré la puissance, dépouilla brutalement le jeune duc de la charge de colonel-général de l'infanterie française, que le régent avait rétablie pour lui. Le prince ne se plaignit point, et ne fit aucune réclamation. Débarrassé de ces dignités, qui le forçaient à paraître en public, et à se présenter souvent à Versailles, il rechercha la solitude, et ne s'occupa plus que d'exercices de piété et de l'étude des lettres sacrées. Il allait souvent à l'abbaye Sainte-Geneviève, qu'il avait prise en prédilection, et où il faisait ses pâques. Les moines de cette abbaye, enrichis par ses dons, et espérant des legs considérables, le décidèrent, en 1730, à venir y prendre un appartement. Les habitudes sévères de cette maison, les pratiques religieuses auxquelles le prince consacrait la plus grande partie de la journée, et qui le firent surnommé le *Dévot*, l'habituèrent par degrés aux austérités de la vie cénobitique. En 1742, il se fixa tout-à-fait à Sainte-Geneviève, et en suivit la règle avec une piété chaque jour plus fervente. Il ne voulut se réserver qu'une somme de 1,800,000 fr. sur ses revenus, et offrit le reste à sa sœur, la reine d'Espagne, qui, rentrée en France après la mort de son époux, s'était trouvée dans le plus grand besoin quand la cour de Madrid cessa de lui payer sa pension. Par les conseils de son frère, cette princesse vint plus tard se fixer aux Carmélites, dans la même chambre que la duchesse de Berri avait fait préparer pour elle-même dans ses bizarres accès de repentir et de pénitence. La mort de Mlle de Beaujolais, la plus jeune des filles du régent, confirma le duc d'Orléans dans la résolution de dire un éternel adieu au monde. Peut-être le désir secret d'expier les désordres de son père était entré dans cette ame pure et pleine de Dieu. — Toutefois, le prince n'était pas tellement absorbé par les pratiques de la vie claustrale qu'il oubliât entièrement son pays. Il employait la plus grande partie de la somme qu'il s'était allouée sur son immense fortune à encourager les arts, les lettres, et surtout les sciences. Il faisait rechercher les savants nécessiteux, les aidait dans leurs travaux, et les appelait souvent auprès de lui, assistant à leurs expériences, et encourageant leurs efforts. L'un d'eux, Gnettard le naturaliste, vint demeurer auprès de lui, et l'aida à former un cabinet d'histoire naturelle, qui passait pour l'une des collections les plus complètes de Paris. Le prince, sur ses dernières années, parut abandonner l'étude des sciences profanes pour se livrer exclusivement à des études dont la religion était le but. Jaloux de lire

dans le texte les écritures sacrées, pour être plus en état de les défendre contre les attaques de l'école philosophique, alors florissante, il étudia avec le plus grand succès l'hébreu, le syriaque, le chaldéen et le grec. Tant de travaux, joints à des mortifications dont il augmentait chaque jour l'austérité, devaient attaquer sa santé. Le prince sentit, en effet, ses forces décliner rapidement, et se prépara avec résignation à la mort. Ses derniers instants fournirent au clergé une nouvelle occasion de faire éclater son intolérance. A cette époque, la lutte entre l'archevêque de Paris et le parlement relativement à la bulle *Unigenitus* était dans toute sa force. Le prince, qui avait de bonne heure adopté les principes du jansénisme, se trouvait entouré, à son lit de douleurs, des plus opiniâtres partisans de cette opinion religieuse. Le curé de Saint-Étienne-du-Mont (Bouettin), appelé auprès du duc d'Orléans, voulut lui faire rétracter ses doctrines; et sontint avec lui une controverse longue et animée, qui épuisa sans doute les dernières forces de son pénitent. Le prince ayant résisté avec fermeté, Bouettin lui refusa la communion, aux grands applaudissements de ses confrères, qui élevèrent jusqu'aux nues, un acte de stupide fanatisme. Le parlement voulut intervenir et poursuivre; le duc s'y opposa, et se fit administrer par son aumônier, que le curé de Saint-Étienne excommunia plus tard à son lit de mort. — Le prince rendit le dernier soupir le 4 janv. 1752. Ses restes mortels furent déposés sans pompe dans le caveau de sa famille au Val-de-Grâce. Dans son désir de rendre un dernier service à la science, il avait exprimé, dit-on, le désir que son corps fût donné à l'école royale de chirurgie. En apprenant la mort de ce prince, la reine dit : « C'est un bienheureux qui laisse après lui bien des malheureux. » — On cite parmi les ouvrages manuscrits du prince une *traduction littérale des Psaumes*, faite sur le texte hébreu, avec une paraphrase et des notes, et un grand nombre de dissertations, dont quelques-unes relèvent, dans une discussion souvent approfondie, de graves erreurs bibliographiques. Il a laissé, en outre, des *traductions littérales* d'une partie des livres de l'Ancien-Testament et des *Épîtres* de saint Paul; — des *dissertations* en réponse au livre hébreu intitulé *Le Bouclier de la foi*; — un *Traité contre les spectacles*; — et enfin, une *Réfutation des Hexaples*. P.-F. Tissot.

ORLÉANS (Louis-Philippe, duc d'), fils du précédent, naquit à Paris le 12 mai 1725. Quand il eut atteint l'âge de douze ans, une commission du 28 mars 1737 créa pour lui un régiment de cavalerie qui porta son nom. Reçu chevalier des ordres du roi, le 5 juin 1740, il fit ses premières armes, en 1742, dans la campagne de Flandre, pendant laquelle l'armée française se tint constamment sur la défensive. L'année suivante, il suivit le maréchal de Noailles sur le Rhin, et assista à la bataille de Dettingen, où le général en chef lui avait confié le commandement de la cavalerie; la bravoure du prince, dans les différents engagements qui eurent lieu cette année, rappela souvent celle de son aïeul le régent. A son retour, il épousa Louise-Henriette de Bourbon-Conti, princesse spirituelle et belle, mais douée de l'esprit le plus caustique. Cette union ne fut pas heureuse; et les deux époux vécurent assez long-temps séparés. Nommé lieutenant-général en 1744, le duc d'Orléans fit la seconde campagne de Flandre, sous les ordres du maréchal de Saxe, assista aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furne, de Fribourg, et prit une glorieuse part à la victoire de Fontenoi; il contribua également au gain des batailles de Raucoux, en 1746, et de Laufeld, en 1747. Après la mort de son père, le prince reçut le gouvernement général du Dauphiné, et, presque en même temps, on lui donna trois régiments, dont un d'infanterie et deux de cavalerie, ce qui l'engagea à se démettre, au profit de son fils, du régiment de Chartres. A cette époque, La Condamine venait de publier son célèbre *Mémoire*

sur l'inoculation de la petite vérole. Malgré le grand succès de ce *Mémoire*, tous les esprits se tenaient en garde contre l'effet de la méthode proposée par le célèbre savant. C'est au milieu de cette hésitation générale que le duc d'Orléans fit venir Tronchin de Genève, et le pria d'inoculer son fils unique et sa fille, depuis duchesse de Bourbon. Cette résolution, regardée généralement alors comme un acte de courage, attira plus particulièrement l'attention sur le prince, qui eut ainsi la gloire de décider ses compatriotes à faire usage de l'admirable découverte destinée à chasser l'horrible maladie qui flétrissait les générations au berceau. — La guerre ayant recommencé, le duc d'Orléans partit pour l'armée du Rhin en 1757, s'empara, le 20 juillet, de Winkelsen, et combattit avec sa bravoure accoutumée à Hastensbeck. Deux ans après, la duchesse, sa femme, tomba malade, et fut rapidement emportée. Se retrouvant ainsi maître d'une liberté dont il avait souvent déploré la perte, il s'abandonna aux plaisirs, mais sans imiter jamais les funestes déportements de son aïeul. Il embellit sa maison de Bagnolet, dont il parvint à faire une résidence délicieuse. Un de ses amusements favoris était d'y faire jouer la comédie par les personnes qu'il admettait dans son intimité; lui-même, dépouillant l'étiquette du rang, ne dédaignait pas de se charger des rôles comiques, dont il s'acquittait à merveille: Grimm assure, dans sa correspondance, qu'il était plein de naturel et de vérité dans les *Financiers* et les *paysans*. — Le prince faisait particulièrement sa société des adeptes de l'école philosophique, alors dans sa plus grande faveur. Protecteur des arts, des lettres et des sciences, comme le fut toujours sa famille, il rendit de précieux services aux savants, aux poètes et aux littérateurs. Après la première représentation de la tragédie de *Zuma* de Lefèvre, il assigna à ce jeune auteur une pension de 1200 livres sur sa cassette. Lefèvre ayant exprimé la crainte que ce don ne l'astreignît à quelques fonctions auprès de la personne de son altesse, « Cela ne vous engage à rien, lui dit le duc, qu'à travailler de plus en plus pour votre gloire. » — On sait que, pendant les dernières années du règne de Louis XV, la querelle des parlements et de la cour avait pris un caractère tellement grave que la nation tout entière y prenait une part active. Le clergé, encore plein d'animosité contre le corps qui avait opposé une si vive opposition à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, applaudissait avec transport aux projets de Meaupou, et l'encourageait à une nouvelle organisation judiciaire. La noblesse défendait les parlements, moins par dévouement pour eux que par haine pour le chancelier. Les deux partis firent les plus grands efforts pour attirer le prince sous leurs drapeaux: quoique brouillé avec la cour, il voulut rester fidèle au roi, le chef de sa famille; et d'ailleurs, plein de l'amour de la patrie, il répugnait à l'idée de voir se lever en France l'étendard sanglant de la guerre civile. Vers la fin de 1771, il se réconcilia avec la cour. On prétend, toutefois, qu'il ne consentit à revenir à Versailles qu'à la condition qu'on lui permettrait d'épouser Mme De Montesson; ce mariage, auquel Louis XV s'était constamment opposé, eut lieu en 1773. Le duc d'Orléans mourut le 18 novembre 1785, regretté et pleuré par tous les infortunés que ses charités inépuisables, et toujours ingénieuses et discrètes, avaient souvent été chercher dans les plus tristes réduits. Ce ne fut qu'à sa mort, et à la vue de l'immense concours de peuple qui suivait en larmes son convoi, que l'on put savoir le nombre des misères qu'il avait consolées. Il dépensait annuellement en libéralités près de trois cent mille francs, dans lesquels il ne faut pas compter les pensions qu'il avait créées lui-même, ou celles qu'il continuait à payer au nom de son père et de son aïeul. Peu jaloux de la gloire des armes, qu'il aurait pu facilement conquérir par sa bravoure éprouvée et ses connaissances stratégiques, il préféra l'amour des siens, et ce bonheur intime que donne le spectacle des heureux que

l'on a faits. Sa bonté était touchante et se décélait dans les moindres occasions: un de ses valets étant mort, il s'informa d'abord s'il laissait une famille, et dit ensuite avec un soupir: « Il y a vingt ans que cet homme m'est attaché, et il y a vingt ans qu'il me déplait; mais, chez qui aurait-il pu se placer s'il avait quitté mon service? j'aurai soin de sa femme et de ses enfants. » Trois oraisons funèbres furent prononcées à la mort de ce prince. Celle de l'abbé Maury manqua aux plus rigoureuses convenances en faisant une apologie outrée de Mme de Montesson; les deux autres discours sont de l'abbé Fauchet et de l'abbé Bourlet de Vauxcelles. P.-F. Tissot.

ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), premier prince du sang, naquit à Saint-Cloud, le 13 avril 1747. Ce prince, qui avait d'abord porté le nom du duc de Montpensier, devint duc de Chartres le 4 février 1752, à la mort de son aïeul. Ceux qui l'ont connu dans sa jeunesse ont fait de lui le portrait le plus flatteur. Sa taille était élevée, svelte et bien prise. A des traits agréables et réguliers, il joignait un esprit naturel, qu'une bonne culture aurait pu rendre très distingué. Il annonçait et avait effectivement beaucoup de bonté. Il épousa, le 5 avril 1769, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, et digne héritière des vertus paternelles. Le mariage fut célébré dans la chapelle de Versailles. On raconte que, pour recevoir la bénédiction nuptiale, il ne s'était point placé au côté de l'autel, où il devait être. Quelqu'un lui en fit l'observation; aussitôt il sauta par-dessus la robe de la mariée pour se placer de l'autre côté. Cette étourderie de jeunesse scandalisa les vieux courtisans, qui défendaient encore les droits de la grave étiquette. Ce prince excellait à tous les exercices du corps: personne ne montait mieux à cheval, et ne conduisait plus habilement un léger wiski à travers les nombreux embarras de la capitale; comme le prince de Galles, son ami, il brillait surtout dans les courses de chevaux, qu'il avait mises aussi à la mode; mais, à l'exemple de ce prince, de celui du comte d'Artois et d'une foule de jeunes seigneurs de la cour, il se précipitait dans l'ivresse des voluptés, qu'il ne choisissait pas toujours d'une manière digne de son rang. C'était le défaut de la noblesse du temps, de braver les convenances sociales, et de se mésallier dans ses plaisirs. Louis XV donnait à cet égard les plus funestes exemples sur le trône. De là, des pamphlets clandestins, dans lesquels des ennemis secrets, mêlant sans pudeur les inventions de la calomnie avec le récit exagéré du vrai, s'appliquaient à décrier le duc d'Orléans, ainsi que quelques années plus tard on décria Marie-Antoinette. La conduite du duc d'Orléans méritait sans doute de graves reproches; mais ce prince, en butte à tant d'acharnement, était chéri dans son palais comme le meilleur des maîtres. Naturellement porté à la bienfaisance, il aimait à accueillir ceux qui sollicitaient sa protection; on se louait de son humeur affable; mais il descendait trop souvent jusqu'à la familiarité, par suite de la facilité de ses mœurs, et d'une sorte de popularité qui était dans son caractère et dans ses principes, car il n'avait pas l'orgueil du rang, et se plaisait à en user avec tout le monde. Quoique possesseur d'une fortune immense, le duc d'Orléans contracta des dettes; du moins il ne les fit pas payer par l'état, comme le comte d'Artois et Monsieur, qui puisaient si indécemment dans le trésor public; mais des engagements onéreux le jetèrent dans des spéculations qui faillirent lui enlever l'affection publique, à laquelle il attachait le plus grand prix. En effet, la nécessité de se créer des ressources nouvelles et d'augmenter son revenu lui fit faire autour du jardin du Palais-Royal des constructions élégantes, destinées à être louées. Il ouvrit ensuite ce vaste bazar à tout le monde, et on vit bientôt la populace envahir les belles allées, que remplissaient naguère un monde élégant et une société d'élite. Les maisons voisines perdirent ainsi une

partie de leur valeur, ce qui exaspéra quelques propriétaires, dont la colère se trahit par des satires assez piquantes contre le duc. Une caricature le représenta sous le costume d'un chiffonnier qui ramasse des *loques à terre* (des locataires). Philippe rit du jeu de mots, qu'il trouva excellent, et n'en persista pas moins dans l'exécution de son plan. En Angleterre, où tout est commerce, et où les plus grands noms s'associent aux entreprises industrielles, un pareil établissement n'eût trouvé que des approbateurs; en France, il choquait les idées que l'on s'était faites de la dignité des nobles. Mais déjà le moment était venu où le prince allait jouer un rôle politique, et faire le premier pas dans la brûlante carrière qui devait le conduire à un abîme! En 1771, il concourut à la noble résistance que tous les princes, à l'exception du comte de la Marche (prince de Conti), opposèrent à la dissolution des parlements, sous le ministère de Meaupou; et, comme tous les princes, il fut exilé, après avoir refusé de siéger dans le nouveau parlement, formé par le trop fameux chancelier, en exécution de son coup d'état contre la courageuse magistrature de cette époque. Louis XVI ayant rétabli les anciens corps judiciaires, les princes y reprirent leurs siéges; et cette première lutte contre le pouvoir parut terminée. Elle devait bientôt recommencer d'une manière plus menaçante. A cette époque, les insurgents d'Amérique soutenaient contre la mère-patrie une guerre que les anciens Grecs auraient appelée *la guerre sacrée*, car elle avait pour but l'indépendance de tout un peuple déjà mûr pour les libertés politiques. En France, une vive sympathie s'attachait aux Américains; et l'opinion publique poussait le pouvoir à une manifestation éclatante en leur faveur. De jeunes et brillants seigneurs, ayant à leur tête le marquis de Lafayette, avaient quitté sans regret les splendeurs de Versailles pour aller offrir leur épée à la cause des opprimés. Louis XVI, cédant aux sollicitations de son ministère, à la tête duquel se trouvait alors M. de Vergennes, signa un traité d'alliance avec les États-Unis. C'était une déclaration de guerre à l'Angleterre; et les deux nations se préparèrent à une lutte maritime. Le duc d'Orléans se mit aussitôt à étudier les principes de l'art nautique, et demanda à servir comme volontaire sur l'escadre de l'amiral d'Orvilliers, qui croisait dans la Manche. Il fit deux campagnes d'évolution sur l'Océan et la Méditerranée en 1777. Dans l'été de 1778, le prince, nommé lieutenant-général des armées navales du roi, inspecta les trois escadres réunies dans le port de Brest, et reçut le commandement de la division bleue, qui allait prendre la mer avec les deux autres pour marcher à la rencontre de l'amiral anglais Keppel. Le duc d'Orléans arbora son pavillon sur le *Saint-Esprit*, vaisseau de 80 canons. La flotte sortit de Brest le 8 juillet, et le 27, le combat d'Ouessant fut livré. Le vaisseau monté par le prince faisait partie de l'arrière-garde, au moment de l'engagement; l'amiral Keppel résolut de couper cette division, et de la séparer du gros de l'armée; mais le comte d'Orvilliers, qui s'aperçut de l'intention de l'ennemi, fit virer de bord, et ainsi l'arrière-garde devint avant-garde. Par suite de ce mouvement, le *Saint-Esprit* fut exposé à demi-portée de canon, au premier feu des Anglais, qu'il soutint avec vigueur. Cependant, on répandit le bruit à Paris (et la cour surtout se fit un plaisir de l'accréditer) que le duc, pour éviter le combat, n'avait pas voulu voir les signaux. Ce qui avait pu donner lieu à cette calomnie, c'est qu'on ne reçut d'abord à Paris qu'un premier plan tracé par le major de l'armée navale, et présentant le moment précis où les Anglais en masse, espérant couper notre arrière-garde, se trouvèrent, par suite du revirement de bord de cette arrière-garde, dans l'impossibilité de *doubler au vent*. Or, dans ce plan, on remarquait l'escadre du duc d'Orléans, pinçant le vent, l'ennemi s'éloignant d'elle, et combattant surtout au point fixe où finissait cette

escadre. Il est évident que le major n'avait pas attendu les autres situations du combat. — Non seulement le duc avait vu les signaux et les avait répétés, mais il ne les amena de son mât de perroquet que lorsque le comte d'Orvilliers lui en eut donné l'exemple à bord de *La Bretagne*. Du reste, voici en quels termes le ministre de la marine s'exprimait sur ce combat, en écrivant au duc de Penthièvre, amiral de France, et beau-père du prince : « M. d'Orvilliers a donné des preuves de la plus grande habileté ; M. le duc de Chartres, d'un courage froid et tranquille ; et d'une présence d'esprit étonnante. Sept gros vaisseaux, dont un à trois ponts, ont successivement combattu celui de M. le duc de Chartres, qui a répondu avec la plus grande vigueur, quoiqu'il fût privé de la batterie basse ; un vaisseau de notre armée a dégagé le *Saint-Esprit* dans le moment le plus vif, et a essuyé un feu si terrible qu'il a été absolument désemparé, et obligé de se retirer. » La flotte étant rentrée à Brest, le prince revint à Paris, où le peuple l'accueillit avec enthousiasme. Il parut à l'Opéra, et des applaudissements unanimes le saluèrent à son entrée. Le roi ne crut pouvoir récompenser plus dignement les services de son cousin qu'en lui confiant la distribution des grâces qu'il accordait aux officiers des trois escadres. Le duc d'Orléans retourna à bord de sa division, et reprit son commandement dans une croisière vers les Sorlingues. En son absence, ses ennemis cabalèrent à la cour, et on parvint à alarmer sérieusement le monarque sur les projets d'ambition d'un prince qui, en ce moment, ne pouvait songer qu'à la gloire de venger le pavillon national, d'un siècle de revers. Il paraît que la reine ne fut pas étrangère aux insinuations malveillantes dont il fut l'objet à cette époque ; ce qui tendrait à le faire croire, c'est qu'elle consentit à se rendre l'organe des dispositions sévères de Louis XVI à l'égard du duc d'Orléans, en écrivant à ce prince, qui, au retour des Sorlingues, voulait continuer à servir sur mer, la lettre suivante : « 20 juillet. — Le roi est informé et mécontent, Monsieur, de la disposition où vous êtes de vous joindre à son armée. Le refus constant qu'il a cru devoir faire aux instances les plus vives de ce qui le touche de plus près, les suites qu'aura votre exemple, ne me laissent que trop voir qu'il n'admettra ni excuse ni indulgence. La peine que j'en ai m'a déterminée à accepter la commission de vous faire connaître ses intentions, qui sont très positives. Il a pensé qu'en vous épargnant la forme sévère d'un ordre, il diminuerait le chagrin de sa contradiction, sans retarder votre soumission. Le temps prouvera que je n'ai consulté que votre propre intérêt, et qu'en cette occasion, comme en toute autre, je chercherai toujours, Monsieur, à vous prouver mon sincère attachement. Marie-Antoinette. » — Cet attachement n'était pas sincère, car depuis long-temps il existait entre le prince et la reine une mésintelligence dont l'origine remontait à la première année du règne de Louis XVI, époque à laquelle l'archiduc Maximilien d'Autriche vint voir la reine de France, sa sœur. Marie-Antoinette, charmée d'avoir son frère près d'elle, et voulant jouir de tous les moments qu'il pouvait lui donner pendant son séjour en France, le dissuada d'aller rendre visite aux princes, comme l'étiquette le lui ordonnait. Ceux-ci se montrèrent très mécontents de cette incivilité ; le duc de Chartres surtout se sentit piqué au vif, et attribua ouvertement à la reine l'insulte qu'il prétendait lui avoir été faite par l'archiduc. — Dès ce moment, une sourde hostilité s'établit entre le prince et Marie-Antoinette, hostilité déplorable, qui devait entraîner pour tous les deux de tristes conséquences, et qui parut surtout dans cette circonstance, où le duc d'Orléans se vit abreuvé de dégoûts par la cour. Au lieu de la survivance de la place de grand-amiral, qu'il demandait, et que possédait alors le duc de Penthièvre, on lui donna, par une espèce de dérision, la charge de colonel-général des hussards. Il cessa dès lors de

paraître à Versailles, et vécut dans l'intimité d'un certain nombre d'amis, dont les mœurs relâchées étaient notoirement connues. Il prêtait ainsi le flanc à la censure de la cour, qui ne manquapas de faire rejaillir sur le prince le scandale de la conduite de quelques favoris. Vers la fin de 1784, il fit un voyage à Londres et s'y lia étroitement avec le prince de Galles, depuis Georges IV, et une foule de seigneurs. A son retour, il vanta beaucoup la simplicité du costume anglais, qui contrastait avec la magnificence déployée alors en France par la haute société. Il substitua l'habit bourgeois à l'or et aux broderies, et se vit bientôt imiter par toute la jeune noblesse. Ce changement devait plaire aux classes inférieures, parce qu'il révélait un commencement d'égalité. La reine elle-même, au grand scandale des vieux courtisans, se plut à paraître en négligé dans son palais, et souvent devant le public. Cette innovation, imprudente peut-être, et l'habitude de se renfermer dans un petit cercle d'amis et de favorites, lui suscitèrent des ennemis qui l'accusaient de se dérober aux regards pour mettre en liberté ses goûts et ses passions. On touchait alors aux préludes du mouvement révolutionnaire qui devait imprimer aux idées démocratiques une si rapide impulsion. Le désordre irrémédiable des finances, la nullité et la présomption des différents ministres qui s'étaient vantés de combler l'abîme toujours béant du déficit, les protestations partielles, mais énergiques, des parlements, et ce sourd, mais significatif malaise d'un peuple en travail d'une formidable révolution, tout annonçait des éléments d'une gravité extraordinaire. Le fameux écrit de Necker, publié en 1781, le premier compte qui ait jamais été rendu à la nation de l'état des finances, frappa tous les esprits d'une lumière imprévue, et produisit un mouvement général dans l'opinion. Le comte d'Artois, la reine même, qui redoutaient des révélations sur leur part dans les prodigalités du gouvernement, suscitèrent à M. Necker des antagonistes qui ne firent qu'échauffer la querelle et lui attirèrent une immense popularité. Ces deux grands personnages ne s'arrêtèrent pas là : ils firent donner pour successeur au banquier Genevois, qui ne voulait que l'ordre et la régularité, le prodigue et facile Calonne, homme de beaucoup d'esprit et de talent, mais capable de tout sacrifier pour plaire à ses protecteurs et conserver le ministère. On sait ce qui arriva des mesures et des résolutions de ce prétendu restaurateur des finances. Il amena les choses au point que la création de nouveaux impôts trouva dans la résistance des corps judiciaires des obstacles invincibles. M. de Calonne détermina alors le roi à convoquer les notables du royaume. Ils se réunirent à Versailles le 22 février 1787, et Louis vint faire en personne l'ouverture des séances. Le duc d'Orléans fut appelé par ordre de *primogéniture* à présider le troisième des sept bureaux dont se composait l'assemblée. L'archevêque de Narbonne ayant proposé de déclarer que Calonne trompait le roi, la France et l'Europe, tous les bureaux adoptèrent le projet de cette déclaration, qui renversa le ministre. Le duc d'Orléans avait été l'un des premiers à s'associer à la résolution des notables. — La fougue et les témérités de M. de Brienne, successeur de Calonne, portèrent l'irritation des esprits à leur comble. Le parlement de Paris ayant refusé d'enregistrer les nouveaux édits bursaux sans une communication préalable de l'état des finances, Brienne l'exile à Troyes ; puis, effrayé des troubles populaires qui éclatent au départ de cette compagnie, il entame avec elle des négociations secrètes, et obtient une partie de ce qu'il demandait. A peine le parlement est-il de retour à Paris que le roi et son ministre préparent un lit de justice pour vaincre la courageuse résistance des magistrats. C'est le 19 novembre qu'eut lieu cette célèbre séance où, pour la première fois, le roi, interrogé par ses sujets, se vit contraint de répondre presque comme un accusé, en face de la nation qui allait juger..... En effet,

Louis XVI, ayant commis l'imprudence d'assister à la délibération, fut obligé d'entendre les plus énergiques vérités, dont la prestige de la royauté n'affaiblissait plus l'expression. Pour mettre fin à la discussion, M. de Brienne, s'étant hasardé à prononcer l'enregistrement, le duc d'Orléans se leva et s'exprima ainsi : « Sire, j'ose demander à votre majesté si la présente séance est un lit de justice? » — Le roi répondit : « C'est une séance » royale. — Cependant, sire, reprit le » prince, il ne se passe rien ici qui ne ca» ractérise un lit de justice, et vos fi» dèles sujets osaient espérer que votre » majesté n'aurait plus recours à une for» malité contraire aux lois du royaume. Je » la supplie de permettre que je dépose au » sein de la cour la déclaration que je re» garde cet enregistrement comme illé» gal. Il serait nécessaire, pour la dé» charge des personnes qui sont censées » y avoir délibéré, d'ajouter que c'est » par exprès commandement du roi. » Le ministre garda le silence, et le roi ne trouva rien à répondre à ces mémorables paroles, inouïes jusqu'à ce jour dans la bouche d'un prince. Le duc d'Orléans, qui avait accompagné Louis XVI à sa sortie, rentra au parlement, où d'unanimes applaudissements le récompensèrent d'une conduite aussi ferme que mesurée. Plusieurs membres des enquêtes lui firent répéter sa protestation, qui fut transcrite sur les registres. Le lendemain de cette séance, le prince se vit exilé à 15 lieues de Paris, dans son château de Villers-Cotterets. Le gouvernement fit arrêter en même temps deux conseillers au parlement, Fréteau et Sabatier, qui s'étaient prononcés avec le plus d'éloquence contre l'enregistrement, et les relégua dans les prisons du château de Dourlens. Toutes les cours souveraines se joignirent aux énergiques protestations du parlement de Paris, à propos de ce double acte de violence, et, pendant plusieurs mois, la France entière retentit de remontrances, d'arrêtés et de cris de toute espèce, qui demandaient la révocation de l'exil du prince et la liberté des magistrats détenus. Le roi s'y refusa constamment, en répondant à une députation de conseillers qui étaient venus le solliciter à Versailles, qu'il avait eu de bonnes raisons pour punir ceux dont on lui demandait la grâce. Les députés répliquèrent que « le roi n'avait pas le droit de punir, puisqu'il n'avait pas celui de juger; qu'il n'avait que le plus beau droit de tous, celui de faire grâce. » Ils demandèrent ensuite que le duc d'Orléans et les deux membres du parlement fussent mis en jugement, ce que le roi refusa encore. — Le prince, retiré à Villers-Cotterets, chassait au courre presque toute la journée (il ne chassait plus au tir depuis qu'il avait eu le malheur de blesser un de ses gens d'un coup de feu). Un jour, en poursuivant, avec son impétuosité naturelle, un cerf qu'il avait lancé dans une forêt voisine, il arrive près d'un ruisseau débordé, dont le pont était couvert par les eaux. Le prince pousse son cheval dans la direction présumée de ce pont, se trompe et disparaît sous les eaux. Un jockey, effrayé du danger que courait son maître, se précipite imprudemment à sa suite, sans savoir nager. Le malheureux, plusieurs fois englouti, se voyait en danger de périr, lorsque le duc, qui, quoique blessé, avait pu gagner la terre, se jette de nouveau à travers le torrent, saisit d'une main vigoureuse son fidèle serviteur, et parvient à le ramener au rivage. Ce trait de courage et de dévouement, qui ne tarda pas à être connu, attira sur la tête du prince un intérêt d'autant plus vif que les officiers chargés de le surveiller dans sa résidence, et obéissant sans doute à des ordres secrets, ne laissaient échapper aucune occasion d'aggraver pour lui les rigueurs de l'exil. S'il faut en croire le marquis de Ferrières, on alla même jusqu'à lui défendre de recevoir les personnes dont les visites pouvaient lui plaire. Il obtint enfin de revenir à Paris, où il fut accueilli avec toutes les marques de la popularité. A cette époque, l'opinion publique venait de forcer Louis XVI à rappeler M. Necker au ministère; mais le roi,

avant de tenir la promesse qu'il avait faite au parlement de convoquer les états-généraux, assembla de nouveau les notables du royaume, et, comme la première fois, le duc d'Orléans présida le troisième bureau. Les notables s'étant encore séparés après s'être convaincus de l'inutilité de leurs efforts pour rassurer les esprits et fermer le gouffre du déficit, le roi se vit enfin dans la nécessité d'appeler les états-généraux. L'ordonnance de convocation parut le 24 décembre 1788. Dès ce moment, les élections occupèrent tous les esprits. Le gouvernement adressa aux bailliages des instructions maladroites, tandis que le duc d'Orléans fit rédiger dans le sens le plus populaire celles qu'il envoya aux autorités de son apanage. On y trouve tous les principes de la révolution qui éclata en 1789. L'anéantissement des parlements ne s'y trouvait pas formellement indiqué, mais il était la conséquence nécessaire des réformes que le duc proposait dans l'ordre judiciaire. — Cette époque était désastreuse. Un trésor vide, un état sans crédit, un ministre sans ressources, la disette, et, par-dessus tout, un des hivers les plus rigoureux qu'on ait vus, telles étaient les calamités qui désolaient alors la France. Un mouvement de pitié générale se manifesta dans Paris pour la classe pauvre et souffrante. La cour et le clergé s'y associèrent. Le duc d'Orléans surtout répandit de grandes libéralités, en accompagnant ses bienfaits de tout l'abandon, de toute la grâce qui pouvaient en relever le prix. Il eut une foule de mots heureux et touchants qui attestaient une bonté naturelle, augmentée par le spectacle d'un grand malheur. Cependant sa bienfaisance fut calomniée; on l'attribua au calcul d'une ambition qui élevait déjà les yeux vers le trône. Mais, qui pensait alors au renversement de la dynastie? Existait-il, d'ailleurs, un parti d'Orléans assez fort, assez uni, assez nombreux, pour porter son chef au pouvoir? L'initiative d'un pareil projet pouvait-elle être prise même par les plus fougueux parlementaires? L'opinion générale, même dans les provinces les plus irritées, se trouvait-elle à la hauteur d'une idée si aventureuse, si imprévue, qu'elle aurait eu tous les caractères d'une folle audace? Sans doute le duc d'Orléans, en butte à la haine de la cour, et quelque temps à la défaveur du public, pour ses constructions du Palais-Royal, saisit avec plaisir l'occasion d'augmenter sa popularité. Mais le roi, la reine, Monsieur et le parlement ne la recherchaient-ils pas aussi avec le plus grand empressement? Malgré les imputations évidemment mensongères dont le prince était en ce moment l'objet, il n'en fut pas moins élu à la fois dans Paris, à Villers-Cotterets et à Crespy-en-Valois. Il se rendit de préférence aux vœux du bailliage de Crespy, dont les cahiers lui paraissaient conformes aux principes qu'il avait adoptés dans ses instructions. — Le 23 juin 1789, eut lieu la séance royale ; vint ensuite la grande question de savoir si les états voteraient par tête ou par ordre. Le duc d'Orléans opina, dans la chambre de la noblesse, pour que les pouvoirs des trois ordres fussent vérifiés en commun, et pour que dans l'assemblée générale on votât par tête et non par ordre. Il partageait cette opinion avec *Monsieur*, frère du roi, qui l'avait émise dans son bureau. Le 25 juillet, le duc d'Orléans vint se réunir aux députés du tiers, à la tête de 49 membres de la noblesse. Salué à son entrée par de nombreux applaudissements, il y répondit par ces mots remarquables : « Mes amis, je vous en prie, point de bruit actuellement, je veux votre bonheur, je vais m'en occuper de tout mon pouvoir; vous applaudirez ce soir si vous voulez. » Le 3 juillet, il fut nommé président de l'assemblée nationale; mais il refusa et se vit remplacé par l'archevêque de Vienne. La cour, qu'il avait profondément irritée par sa démarche solennelle du 25 juillet, ne conserva plus dès ce moment aucun ménagement envers lui, et l'accusa publiquement de tous les mouvements populaires qui avaient lieu à cette époque. Ces accusations devinrent plus vives lorsqu'à l'occasion du ren-

voi d'un ministre populaire, et de l'approche des troupes avec lesquelles on espérait comprimer l'opinion publique, les bustes de Necker et du prince furent portés en triomphe, et les couleurs de la maison d'Orléans arborées par le peuple. Les calomnies prirent dès lors un caractère d'acharnement et de persévérance telle que quelques hommes sages les adoptèrent dans des mémoires contemporains, qui malheureusement ont exercé la plus grande influence sur l'histoire moderne. Les événements des 5 et 6 octobre ne manquèrent pas d'être attribués au prince, comme à leur instigateur. C'est ici le cas de répondre à cette autre imputation plus générale, que le duc d'Orléans a répandu de l'argent pour susciter ou hâter la révolution. Ici, il faut s'entendre et parler sans détour : la France entière voulait la révolution; le duc d'Orléans ne serait pas plus coupable pour l'avoir servie par ses richesses que Mirabeau par son éloquence. Ainsi donc, loin de chercher à nier le prétendu crime du prince, je l'avouerais hautement, je le réclamerais même pour lui comme un titre d'honneur; et toute ma crainte est, encore aujourd'hui, de ne pas trouver le fait de ses largesses établi sur des preuves aussi irrécusables que celles des prodigalités de la cour pour solder les provocateurs de contre-révolution et corrompre les hommes engagés au service de la liberté. Je crois sans peine que le duc d'Orléans a pu fournir à des écrivains généreux, mais pauvres, les moyens d'éclairer l'opinion et de rallier toute la France dans une communauté de principes politiques. Mais si l'on peut offrir de nobles secours à quelques hommes de mérite, ou aider à un mouvement régénérateur, on n'achète ni une révolution ni un peuple, comme l'a très bien dit Mme de Stael. L'or du duc d'Orléans n'a contribué pour rien au 14 juil. ni à la prise de la Bastille. L'or du prince n'a pas plus envoyé, le 5 oct., les femmes à l'Hôtel-de-Ville qu'à Versailles, ce ne sont ni l'or ni l'influence du duc qui ont ramené Louis XVI à Paris. Le peuple ne l'a point cherché, point vu, point nommé pendant et après l'insurrection. — Le duc d'Orléans, attaqué violemment par la faction aristocratique, vit Lafayette épouser les préventions de cette faction, et se charger de rassurer Louis XVI, en éloignant son ennemi prétendu ; je dis *prétendu*, parce qu'il est certain que le duc d'Orléans ne haïssait pas Louis, et que d'un autre côté, ce monarque, s'il n'en eût été détourné par de funestes influences, se fût rapproché de son cousin. Le général vint signifier au duc un véritable ordre d'exil, déguisé sous le prétexte d'une mission diplomatique à Londres. Mirabeau pensait que le prince devait tenir tête à l'orage ; effectivement, il devait à l'honneur de son caractère et à la sainteté du mandat qu'il avait reçu, de continuer à siéger au sein de l'assemblée nationale. Mais le prince, quoique courageux de sa personne, manquait de l'audace nécessaire à la résolution que voulait lui inspirer Mirabeau. Il partit pour Londres et laissa le champ libre à ses ennemis. Mirabeau se montra indigné de cette faiblesse : « J'apprends, dit-il, qu'après une conversation entre M. d'Orléans et M. de Lafayette, très impérieuse d'une part, très résignée de l'autre, le premier vient d'accepter la mission ou plutôt de recevoir la loi de partir pour l'Angleterre au même instant; les suites d'une telle démarche se présentent à mon esprit : inquiéter les amis de la liberté, répandre des nuages sur les causes de la révolution, fournir un nouveau prétexte aux mécontents, isoler de plus en plus le roi, semer au-dedans et au dehors du royaume de nouveaux germes de défiance, voilà les effets que ce départ précipité devait produire. » Mirabeau avait raison, mais il faut convenir au moins que le prince alors ne joua ni le rôle d'un factieux ni celui d'un ambitieux; et en définitive, Lafayette, dont j'honore le caractère et les intentions, n'en avait pas moins été, malgré lui, l'instrument de la violence faite au roi et à sa famille, dans la journée du 6 oct. — L'arrivée du duc d'Orléans à Bou-

logne, où il devait s'embarquer, excita un grand mouvement : le peuple, soulevé en sa faveur, ne voulait pas lui laisser quitter la France. Le prince se déroba à cette tumultueuse ovation, et partit. Quelques jours après, le tribunal du Châtelet de Paris fit une instruction sur les événements des 5 et 6 oct. ; long-temps après il présenta une requête à la barre de l'assemblée nationale pour demander, aux termes de la loi constitutionnelle (qui ne permettait pas de mettre en jugement les membres de l'assemblée, qu'elle ne les eût préalablement décrétés d'accusation), qu'elle déclarât qu'*il y avait lieu à accusation contre le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau*. L'assemblée ordonna l'impression de toute la procédure, et nomma une commission pour lui en faire un rapport. Sur ce rapport, fait par le député Chabroud, l'assemblée déclara à une grande majorité qu'*il n'y avait lieu à accusation ni contre le duc d'Orléans ni contre le Cte de Mirabeau*. Cette espèce de verdict de non-culpabilité fut mal accueillie, comme on le pense, par les ennemis du prince, qui avaient profité de son absence pour préparer cette étrange accusation qu'aujourd'hui encore la lecture des pièces est loin de confirmer aux yeux de l'impartiale raison ; en matière judiciaire, les crimes ne se supposent pas, ils se prouvent. Le prince publia un mémoire où sont repoussées avec indignation les accusations dirigées contre lui dans ce fameux procès. Le duc de Lauzun, son ami, le défendit avec chaleur à l'assemblée ; le marquis de Ferrière, député royaliste d'une opinion prononcée, prit aussi sa défense par écrit. — Philippe resta en Angleterre environ huit mois, et envoya par écrit son adhésion au serment civique, qui fut prononcé, le 4 janvier 1790, par le roi à l'assemblée nationale. Il revint à Paris à l'époque de la fédération du 14 juillet, malgré les efforts de Lafayette pour prolonger son séjour à Londres. Dès la première séance de l'assemblée, qui eut lieu depuis son retour, le duc vint siéger parmi ses collègues, et prêta de vive voix le serment civique, auquel il avait acquiescé dans son exil. Le soir, il se présenta chez le roi, qui le reçut bien, et lui demanda s'il avait vu la reine. « Elle vous attend, dit le roi, allez chez elle. » La reine ne témoigna aucun souvenir du passé, mais les femmes tournèrent le dos au prince, et les hommes le regardèrent avec un mépris provoquant. Le couvert de la reine était mis : « Prenez garde aux plats, criait-on de toutes parts, » comme si l'on eût craint le poison. On serrait, on coudoyait le duc, qui, en descendant l'escalier de la reine, reçut un crachat sur la tête, et quelques autres sur ses habits. Convaincu que toutes ces humiliations lui avaient été prodiguées avec l'autorisation de la reine, Philippe d'Orléans sortit furieux, et certes sa colère était légitime. Cromwell, insulté comme venait de l'être le premier prince du sang, aurait levé sur-le-champ l'étendard de la révolte contre Charles, Henriette et leurs insolents favoris. — Cependant, le roi et même la reine, dit-on, n'apprirent qu'avec peine les outrages dont le duc avait été l'objet ; mais ils ne furent pas assez bien inspirés pour chercher à en effacer l'impression. — Après l'arrestation de Louis à Varennes et la suspension du pouvoir exécutif, le prince témoigna une modération remarquable. Elle parut surtout dans la vive discussion que suscita la question de la régence. A une séance des Jacobins, où il allait quelquefois, on l'entendit s'exprimer ainsi : « Il est question de régence : je renonce, dès ce moment et pour toujours, aux droits que la constitution m'y donne. J'ose dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est pas permis de sortir de la classe de simple citoyen, où je me suis placé avec la ferme résolution d'y rester toujours : l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable. » D'accord avec lui-même, le duc d'Orléans combattit l'étrange proposition des comités, qui tendait à priver les frères du roi du titre de citoyen actif. Réclamant sa qualité d'homme, il déclara que dans le cas où l'assemblée voudrait

le condamner à l'ilotisme auquel on prétendait réduire les frères du roi, sous le prétexte de les honorer, il déposerait sur le bureau une renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour s'en tenir à ceux de citoyen français : cet acte généreux fut accueilli par les applaudissements de l'assemblée nationale et des tribunes publiques. Néanmoins, on passa à l'ordre du jour, « parce que; disait d'André, le duc d'Orléans n'avait le droit de renoncer à la couronne ni pour lui, ni pour ses enfants, ni pour ses créanciers. » La discussion se termina par un décret qui accordait aux princes les droits de citoyen actif et leur interdisait l'éligibilité aux places qui sont à la nomination du peuple. Le duc d'Orléans continua de siéger dans l'assemblée nationale jusqu'à l'époque de sa dissolution, le 30 septembre 1791. En 1792, un décret ayant astreint tous les officiers de la marine à se présenter dans un des quatre ports où il y avait des arsenaux, afin qu'on pût constater le nombre de ceux qui avaient émigré, le duc d'Orléans se rendit à Lorient, et revint aussitôt après à Paris. Nommé amiral, par le ministre de la marine Thévenard, il ne fut point employé. Cependant la guerre avait éclaté sur les frontières, et la patrie appelait tous ses enfants aux armes; le prince demanda la permission de se rendre à l'armée du nord, où ses deux fils, le duc de Chartres et le duc de Montpensier servaient à cette époque. Sur la réponse singulière de Louis XVI, « que son cousin pouvait faire tout ce qu'il voudrait, » Philippe d'Orléans partit pour Valenciennes, au mois de mai 1792, avec le comte de Beaujolais, son troisième fils, qui n'était alors âgé que de 12 ans. Il assista aux combats de Menin et de Courtrai, et se proposait de continuer la campagne, lorsque le roi fit savoir au maréchal de Luckner, que son désir était que le prince quittât l'armée. C'était là une bien fausse politique, car, si le prince méritait le nom d'ambitieux, son influence était bien moins redoutable à l'armée qu'à Paris, où se trouvaient toutes les forces de la révolution. De retour dans la capitale, le duc d'Orléans assista au troisième anniversaire de la fédération. A cette époque, l'opinion se déclarait déjà pour la déchéance, et si la *Gironde*, qui penchait vers cette résolution, n'eût pas retardé le mouvement révolutionnaire, dans la crainte de voir d'Orléans obtenir la couronne, Louis n'aurait pas tardé à être détrôné. Pendant ce temps d'agitation, où les partis prenaient un aspect menaçant, le duc garda un profond silence, et resta dans la plus complète inaction. On a dit, mais sans donner la preuve de ce fait, que les amis du prince déclamaient avec emportement contre un roi faible et parjure; mais ce qu'il fallait ajouter, c'est qu'un grand nombre des patriotes les plus purs attaquaient aussi Louis XVI, et voulaient l'élévation du duc d'Orléans comme un moyen d'assurer la liberté; et l'on ne voit pas qu'il ait cherché à profiter de cette disposition favorable. A l'expiration du mandat de l'assemblée législative, et lors qu'il fut question de procéder aux élections qui devaient amener la Convention nationale, le prince se présenta comme candidat à la députation de Paris. Mais une singulière difficulté s'éleva lorsqu'il voulut se faire admettre en qualité d'électeur et d'éligible. Comme, par suite des décrets de l'assemblée constituante, qui avaient aboli la féodalité, les noms de terre n'existaient plus, le duc ne pouvait être désigné et inscrit sous le nom d'Orléans, qui provenait d'un duché. L'assemblée constituante avait bien, il est vrai, statué, par un article de la constitution de 1791, que les princes appelés à la couronne porteraient leurs noms de baptême, avec la désignation de *prince français*, mais ce titre était devenu incompatible avec le nouvel ordre de choses, de manière que Philippe d'Orléans se trouvait réellement sans nom. Dans ce cas, il devait s'adresser à la municipalité de son domicile pour qu'elle fixât le nom qu'il porterait dorénavant. Il se rendit en conséquence au sein de la commu-

ne de Paris, et c'est là que, selon les uns, par une inspiration personnelle, selon d'autres, par une suggestion de Manuel, substitut du procureur de la commune, il prit le nom d'*Égalité*. Ce fut donc sous le nom de Louis-Philippe-Joseph Égalité qu'il parut à la Convention nationale, après avoir été nommé le dernier des députés de Paris, comme si le corps électoral eût ainsi voulu témoigner du triomphe définitif et absolu du peuple sur l'aristocratie. — A la Convention, le duc d'Orléans vota constamment avec la *Montagne*, et se vit en butte aux attaques continuelles de la Gironde. Ce parti réussit à faire rendre, le 16 décembre 1792, un décret qui bannissait du territoire de la république tous les membres de la maison de Bourbon résidant encore en France; mais la Montagne fit rapporter ce décret deux jours après. Avant cette époque, et dans le courant du même mois, lorsque les clubs demandaient avec fureur le jugement et la condamnation de Louis XVI, le prince fit répandre la pièce suivante, datée du 7 décembre: « Plusieurs journaux affectent de publier que j'ai des desseins ambitieux et contraires à la liberté de mon pays; que, dans le cas où Louis XVI ne serait plus, *je suis placé derrière le rideau pour mettre mon fils ou moi à la tête du gouvernement*. Je ne prendrais pas la peine de me défendre de pareilles imputations, si elles ne tendaient pas à jeter la division et la discorde, à faire naître des partis, à empêcher que le système d'égalité qui doit faire le bonheur des Français et la base de la république ne s'établisse. Voici donc ma profession de foi à cet égard; elle est la même que dans l'année 1791, dans les derniers temps de l'assemblée constituante. Voici ce que je prononçai à la tribune: « Je » ne crois pas, messieurs, que vos comi» tés entendent priver aucun parent du » roi de la faculté d'opter entre la qua» lité de citoyen français et l'expectative, » soit prochaine, soit éloignée, du trô» ne. — Je conclus donc à ce que vous » rejetiez purement et simplement l'arti» cle de vos comités; mais, dans le cas » où vous l'adopteriez, je déclare que je » déposerai sur le bureau une renoncia» tion formelle aux droits de membre de » la dynastie régnante pour m'en tenir à » ceux de citoyen français. » — Mes enfants sont prêts à signer de leur sang qu'ils sont dans les mêmes sentiments que moi. L.-P.-J. ÉGALITÉ. » — Cette déclaration ne popularisa pas le duc d'Orléans, dont l'influence était alors détruite, mais du moins elle le mit à l'abri des attaques de la faction Hébert, alors la plus acharnée contre le prince. Philippe avait, à cette époque, des ennemis dans les deux camps. Une partie des girondins lui reprochaient de vouloir tout désorganiser pour s'élever sur les ruines des pouvoirs existants. D'un autre côté, un certain nombre de jacobins adoptaient également cette opinion, et ne pardonnaient point à l'héritier des Valois ses anciennes liaisons avec les membres de l'assemblée constituante, devenus l'objet du mépris injuste et de la haine ardente des révolutionnaires, qui confondaient tous ses membres dans le même arrêt de réprobation. Beaucoup de gens hostiles au duc ont encore voulu le ranger parmi les premiers instigateurs de la mort de Louis: il y a dans cette opinion une erreur évidente. Égalité, dans ces terribles circonstances, cachait sa tête, et tâchait de se perdre dans la foule. Il suivait ce plan de conduite depuis le 10 août, et surtout depuis le 2 septembre, où les violences populaires l'avaient effrayé et révolté à la fois; il ne marchait plus avec la révolution, mais était entraîné par elle, et voyait un abîme ouvert sous ses pas. Il prit rarement la parole dans l'assemblée, et garda le silence pendant la discussion soulevée par la célèbre motion de la Gironde contre les princes de la famille des Bourbons; mais on le vit monter à la tribune le jour où l'on apprit la victoire de Jemmapes. C'est lui qui annonça le premier à la Convention ce glorieux triomphe de nos armes, auquel avait contribué le duc de Chartres son fils. Lorsque la Convention

eut appelé Louis XVI à sa barre, le prince eut l'intention de se récuser, et, la veille de la séance où l'assemblée devait prononcer son arrêt, il annonça formellement à un grand nombre de ses collègues que son intention était de ne pas voter dans ce déplorable procès; ceux-ci lui firent observer que l'acte de se récuser dans une occasion si solennelle serait le signal de sa proscription, parce qu'il ferait soupçonner la sincérité de sa conduite politique pendant tout le cours de la révolution. Le prince, ébranlé par cette considération, se rendit à l'assemblée, avec l'intention toutefois de se prononcer pour la peine la plus douce. C'était aussi le désir d'une foule de députés, et entre autres de Vergniaud : mais qui peut répondre de se soustraire à l'influence de la discussion, à l'entraînement de la majorité, et d'une majorité soutenue et poussée par les masses populaires? A l'exemple de Vergniaud, et sans doute d'un grand nombre de représentants modérés, le duc d'Orléans subit l'ascendant de cet esprit d'exaltation qui semblait dominer la Convention dans cette mémorable séance; il vota la mort en des termes qu'il faut rappeler, car ils appartiennent à l'histoire : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort. » Dans la soirée du 20 décembre, un ex-garde du roi, nommé Pâris, tenta de s'introduire dans le palais du prince pour le poignarder; n'ayant pu y parvenir, il assassina Le Pelletier Saint-Fargeau. — Le duc d'Orléans, après son vote, se vit abandonné par la Montagne, dont les chefs avaient eu, dit-on, entre leurs mains certaines lettres que le duc de Chartres écrivait à son père, et dans lesquelles il lui conseillait de se retirer avec tous les siens aux États-Unis d'Amérique, le seul pays du monde où ils pussent alors trouver un asile. Ces lettres contenaient en outre, à ce qu'il paraît, une critique des opinions politiques de la Montagne. Il n'en fallut peut-être pas davantage pour que le prince fût livré sans défense aux attaques chaque jour plus violentes de la Gironde. D'un autre côté, le silence que gardait le prince depuis les événements qui avaient le plus compromis le parti révolutionnaire inquiétait visiblement ce parti. Dans un temps où toutes les opinions levaient hardiment la tête, où la moindre indécision politique était un crime, Égalité ne pouvait impunément garder une sorte de neutralité. La défection imprévue de Dumouriez, avec lequel il entretenait une correspondance active, et le départ forcé du duc de Chartres, frappé d'un décret d'arrestation, rendirent plus difficile encore la position de Philippe d'Orléans. Dès ce moment, il se vit perdu dans l'opinion des chefs, dont les arrêts faisaient la loi de la convention. Au mois d'avril 1793, le comité de sûreté générale ayant décerné deux mandats d'arrêt contre les ducs de Montpensier et de Chartrès, cette mesure fut bientôt suivie de l'arrestation du duc d'Orléans et de celle des membres de sa famille qui n'avaient pas quitté la France. Ce prince, conduit à la commune, réclama, mais inutilement, le privilége qui assurait l'inviolabilité de sa personne, comme député, tant que la convention n'aurait pas décrété sa mise en accusation. La convention passa à l'ordre du jour sur sa réclamation, et on écroua Philippe à l'Abbaye avec son jeune fils, le comte de Beaujolais. Deux jours après, la convention rendit un décret qui ordonnait la translation des princes dans les châteaux de Marseille, et le séquestre de leurs biens. Relégué d'abord au fort Notre-Dame, le prince quitta cette prison pour être conduit au fort St-Jean, où il fut traité avec la plus grande rigueur. Pendant sa captivité, il répétait souvent ces mots : « Ce n'est pas le peuple qui nous en veut, ce sont les intrigants qui nous séparent de lui »; et en effet, le peuple, livré à ses seules inspirations, n'aurait eu que des dispositions favorables pour le prince. Cependant, les Girondins, ses véritables proscripteurs, allaient porter la peine de leur po-

litique timide, et des éloquentes menaces de leurs paroles, qu'ils s'étaient contentés d'opposer comme seule arme à un parti énergique et résolu. Le 3 octobre, le député Amar parut à la tribune de la Convention pour lui dénoncer, au nom du comité de sûreté générale, la conspiration de 45 de ses collègues, tous Girondins. Après la lecture du rapport de ce fougueux montagnard, Billaud-Varennes proposa d'ajouter le nom du duc d'Orléans à la liste des députés que la convention allait mettre en accusation. Cette proposition faite simplement, et sans que l'orateur en expliquât le motif, fut adoptée sans la moindre opposition. Avant la publication de ce décret, le prince avait été traduit devant le tribunal révolutionnaire des Bouches-du-Rhône, qui l'avait déclaré innocent. Malgré cet acquittement et le rapport du député Rhull, affirmant n'avoir rien trouvé de suspect dans les papiers de l'accusé, le Comité de salut public avait fait défense de le rendre à la liberté; son décret rendu, la Convention envoya des commissaires à Marseille, avec l'ordre de transférer le prince à Paris. Égalité fit le voyage avec l'espérance que l'on ne voulait de lui qu'un éclaircissement, et qu'il n'allait pas courir les chances d'un nouveau jugement. Cette illusion subsistait encore dans la dernière lettre qu'il écrivit de Lyon à ses enfants. Arrivé à Paris, dans la nuit du 5 au 6 novembre, il fut conduit sur-le-champ à la Conciergerie : c'est là qu'on lui annonça qu'il comparaîtrait, dès le lendemain, devant le tribunal révolutionnaire. Le 6 au matin, on le conduisit devant ses juges. Son acte d'accusation était le même que celui des Girondins; Fouquier-Tinville ne s'était même pas donné la peine d'en rédiger un qui pût, en apparence, s'appliquer au duc d'Orléans. Entre autres absurdités qu'on y avait laissés subsister, se trouvait la mention d'un crime singulier, déjà reproché au député Carra, celui d'avoir voulu placer le duc d'York sur le trône de France. A cette étrange lecture, le prince sourit d'indignation et de pitié : « Mais en vérité, dit-il, ceci a l'air d'une plaisanterie. » Sommé de répondre aux nombreux chefs d'accusation dirigés contre lui, il répondit qu'ils se détruisaient d'eux-mêmes, et ne lui étaient nullement applicables, puisque personne n'ignorait qu'il avait été constamment opposé au système et aux mesures du parti qu'on l'accusait d'avoir favorisé. » Le tribunal étant entré sur-le-champ en délibération, et l'ayant condamné à mort sans désemparer, Philippe, avec l'accent d'une trop juste colère, dit à ses juges, qui eussent été bien embarrassés de lui répondre : « Puisque vous étiez décidés à me faire périr, vous auriez dû chercher au moins des prétextes plus plausibles pour y parvenir; car vous ne persuaderez jamais à qui que ce soit que vous m'avez cru coupable de tout ce dont vous venez de me déclarer convaincu, et vous, moins que personne, vous, qui me connaissez si bien, ajouta-t-il, en regardant fixément le chef du jury, Antonelle. Au reste, puisque mon sort est décidé, je vous prie de ne pas me faire languir ici jusqu'à demain, et d'ordonner que je sois conduit à la mort sur-le-champ. » — On lui accorda sa demande avec la plus froide indifférence. Le prince, en sortant de la salle, traversa rapidement la cour et les guichets de la Conciergerie : il était escorté par une demi-douzaine de gendarmes. « On doit le dire, rapporte un témoin oculaire, à sa démarche fière et assurée, à son air vraiment noble, on l'eût pris plutôt pour un général qui commande à ses soldats que pour un malheureux que l'on mène au supplice. » Depuis la prison jusqu'à la place de la Révolution, il fut accablé d'injures, et sembla y faire peu d'attention. On ne sait par quel raffinement de cruauté la voiture qui le conduisait à la mort s'arrêta un quart d'heure devant le Palais-Royal et devant le poste des Jacobins. Philippe promena ses regards, avec le plus grand sang-froid, sur son palais. Devant l'échafaud, et presque sous la hache, il montra une inébranlable fermeté. Le duc d'Orléans avait la

bravoure du régent; et d'ailleurs, le scepticisme philosophique, le dégoût de la vie et des hommes avaient ajouté à son courage naturel ce caractère d'indifférence et d'impassibilité qui sait accepter la mort, sinon comme un présent, au moins comme un repos. — Le prince avait 46 ans quand il mourut. — Son supplice fait naître les plus douloureuses réflexions. Que des royalistes victorieux se fussent hâtés d'envoyer à l'échafaud le duc d'Orléans, bien plus coupable à leurs yeux pour avoir embrassé la cause du peuple que pour avoir condamné Louis XVI, qu'ils accusaient eux-mêmes de complicité dans le grand crime de la révolution, rien de plus naturel; mais que des amis de cette révolution aient immolé le premier prince du sang comme pour le punir de son dévouement à la cause de la liberté, et dégoûter à jamais ses pareils d'embrasser la cause du peuple, c'est à la fois un défaut de bon sens, une ingratitude et une profonde injustice. Constamment fidèle à ses engagements avec le parti patriote, le duc d'Orléans n'avait à se reprocher aucune pensée rétrograde; on ne le vit jamais, ni changer de rôle comme Lafayette, ni passer du côté de la cour à l'exemple de Barnave, ni faire, ainsi que les réviseurs, d'imprudentes concessions au pouvoir, après le retour de Varennes; il n'était jamais entré dans les intrigues des Girondins, qui détestaient en lui un ami des Montagnards, et il n'avait fourni à ces derniers aucun sujet d'alarme ou d'ombrage. Renfermé dans son rôle de représentant, il faisait moins de bruit à la société des jacobins que le dernier de ses membres, et ne donnait aucune prise au reproche banal d'ambition. Pourquoi donc périssait-il? pourquoi les girondins, tentés de pardonner à Louis XVI, s'étaient-ils montrés implacables envers d'Orléans, entièrement innocent des crimes dont eux-mêmes venaient de charger la mémoire du roi? Par quel motif les membres de la montagne, qui n'avaient et ne pouvaient avoir aucune haine contre lui, qui ne le craignaient ni ne pouvaient le craindre, accordaient-ils, par sa mort, aux girondins dans la tombe, une espèce de satisfaction, et aux royalistes un triomphe qui devait les transporter de joie? Nul n'a encore éclairci ce mystère. Au reste, ceux mêmes qui le sacrifièrent avaient une telle conviction de son innocence que, pour prévenir les murmures que pourrait exciter son supplice, on défendit aux journaux de publier les détails du procès et de la mort du prince. — En 1815, le prince régent d'Angleterre, devenu roi sous le nom de Georges IV, disait à Mme Adélaïde : « Vous trouvez ici le portrait de votre père ; parce que je n'ai jamais cru à un seul des crimes qu'on lui imputait. » Charles X avait la même opinion sur le duc d'Orléans, et se plut à répéter plus d'une fois : « Il n'était pas méchant. » P.-F. Tissot, de l'académie française.

Orléans (Ferdinand-Philippe-Louis-Henri-Joseph, duc d' [d'abord duc de Chartres et ensuite duc d'Orléans]), prince royal, est né à Palerme le 3 sept. 1810. Il n'avait donc que quatre ans lorsqu'il suivit ses parents qui revenaient à Paris en 1814. Le jeune prince fit ses études classiques au collége de Henri IV avec un succès attesté par les témoignage de ses maîtres et par plusieurs prix obtenus aux concours généraux de l'université. En même temps qu'il participait, avec les enfants des simples citoyens, aux bienfaits d'une éducation commune, il recevait aussi cette instruction variée et profonde qui convient au fils d'un roi. L'histoire, la géographie, les mathématiques et les sciences qui s'y rattachent, les principes de l'art militaire et ceux de l'administration, enfin les différents exercices du corps, occupèrent tour à tour ses jeunes années. On lui apprit encore les langues modernes ; et aujourd'hui le prince parle l'anglais, l'italien et l'allemand avec autant de facilité et d'élégance que le français. Le désir de savoir, une intelligence vive, une aptitude remarquable à toute espèce d'étude, et enfin la facilité du travail unie à une grande justesse d'esprit, telles furent de bonne heure ses qualités distinctives. On lui

attribuait aussi quelque chose de la bonté maternelle; il était généralement chéri de ses camarades, et ne paraît pas avoir perdu le souvenir des amitiés de collége. En 1829, il fit, avec son père, le voyage d'Angleterre et d'Écosse; il reçut l'accueil le plus distingué dans ces deux pays, où il laissa d'heureux souvenirs. A son retour de ce voyage, les ordres du gouvernement l'appelèrent à commander le premier régiment de hussards au camp de Lunéville. La cour se montra excessivement curieuse de connaître toutes les actions, toutes les paroles, toutes les liaisons du prince à cette époque, et il eut besoin d'une réserve et d'une prudence au-dessus de son âge pour ne donner aucune prise à la malveillance. Le prince sut éviter les piéges tendus sous ses pas et les rapports malveillants, en apportant la plus grande application à ses devoirs, et en ne se recommandant aux militaires que par de bons exemples, dont son affabilité naturelle relevait le prix. Il sortit ainsi victorieux d'une épreuve que l'on avait tout fait pour rendre difficile. Le duc de Chartres commandait un régiment de cavalerie en garnison à Joigny au moment de la révolution de juillet; dès la première nouvelle de l'événement, il partit pour Paris en toute diligence. Arrivé à Montrouge, il se vit arrêté par le peuple, qui ne voulut pas le laisser entrer à Paris. Le maire et un officier de la garde nationale se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, où ils demandèrent des passeports pour le prince. On les leur accorda, mais pendant les délais inévitables de la réponse, le prince avait reçu des nouvelles de sa famille. Après s'être assuré qu'elle ne courait aucun danger au milieu des graves événements qui s'accomplissaient dans Paris, il sentit la nécessité d'aller rejoindre son régiment, avec lequel il pouvait exercer, en cas de besoin, une utile influence, et repartit le soir même, sans avoir embrassé ses parents. Le 3 août au matin, il revint à la tête de ce même régiment, le premier qui soit entré dans Paris avec le drapeau tricolore. En 1831, le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, par l'avénement de son père au trône des Français, entra en Belgique avec l'armée, qui vit fuir les Hollandais prêts à pénétrer jusque dans Bruxelles. La même année, il se rendit à Lyon, avec le maréchal Soult, après l'insurrection de cette ville, et tenta tous les moyens de calmer les esprits en réparant autant qu'il était en lui les malheurs de la guerre civile. En 1832, le duc d'Orléans prit part au siége d'Anvers, et commanda la tranchée à son tour, quoiqu'il fût général de cavalerie; il cherchait avidement toutes les occasions de se distinguer, et elles ne lui manquèrent pas. Le maréchal Gérard n'eut besoin que d'être juste pour accorder des éloges à la bravoure et aux services du prince royal. Dans la même année, il brava volontairement un danger plus terrible peut-être que tous ceux de la guerre: en visitant avec Casimir Périer l'hôpital de l'Hôtel-Dieu au moment où le choléra, parvenu à son plus haut degré d'intensité, étalait sur les traits des malades tous les signes de la plus affreuse décomposition, le duc d'Orléans s'approchait, avec un sang-froid inaltérable, du lit des cholériques, et leur tendait une main que ces malheureux saisissaient avidement, comme si elle eût pu guérir leurs maux, ou du moins diminuer leurs craintes. Des actions de cette nature restent dans la mémoire.... C'est encore en 1832 que le duc d'Orléans se rendit dans le midi de la France. Pendant le cours de cette mission délicate, sa jeunesse eut besoin de réserve et de prudence, pour se gouverner au milieu des passions qui agitent toutes les ames sous un climat de feu. Peu de temps après, éclatait l'insurrection d'avril 1834; le duc d'Orléans parcourut avec son frère, le duc de Nemours, la rue Saint-Martin, dernier refuge d'une jeunesse téméraire et prodigue de sa vie. Les deux princes, accompagnés de M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, entendirent plusieurs fois les balles siffler à leurs oreilles, et ne montrèrent aucune émotion. En 1835, le prince fit l'expédition de Mascara, en

Algérie, sous les ordres du maréchal Clausel; il donna dans cette expédition de nouvelles preuves de ce courage qui est héréditaire dans sa famille. Une affreuse dysenterie, fruit des fatigues et des souffrances de la campagne, faillit le faire périr à Mostaganem. — Pendant l'été de 1836, le duc d'Orléans visita les cours d'Allemagne, et obtint tous les suffrages par l'élégance de ses mœurs, la variété de l'instruction qu'il fit paraître, l'à-propos de ses paroles et la mesure de sa conduite. Parmi les princes qui accueillirent le duc d'Orléans avec distinction, le roi de Prusse se distingua par une bienveillance presque paternelle; toute la cour suivit l'exemple du monarque. Le même souverain manifesta hautement ses sentiments affectueux pour le prince royal, au sujet de son mariage avec la duchesse de Mecklembourg, sœur du duc régnant. On sait avec quel éclat Paris et la France ont célébré ces fêtes du mariage; on sait encore que l'esprit cultivé, la bonté naturelle et les grâces vraiment françaises de la nouvelle épouse ont conquis tous les cœurs. A l'occasion de ce mariage, les chambres ayant accordé un million de rentes au prince, il a donné 162,000 fr. pour les distributions de livrets de la caisse d'épargne aux enfants qui se seraient le plus distingués dans les écoles des principales villes; il a de même consacré 300,000 francs en libéralités sagement ordonnées, savoir: 15,000 fr. consacrés à la fondation de bourses à St.-Cyr, pour les sous-officiers qui seraient admis à cette école militaire par suite de leurs examens; 50,000 fr. pour procurer du travail aux ouvriers de Lyon; et enfin, 100,000 pour encourager dans l'île de Corse la culture du mûrier. — Le duc d'Orléans, pendant une jeunesse qui a été courte, puisqu'on peut dire qu'il est entré dans l'âge mûr en se mariant, s'est appliqué particulièrement à tout ce qui regarde l'art militaire; il connait bien l'armée, il en est connu et aimé; et nous devons dire qu'il mérite de l'être, parce qu'il est bon, juste, affable, et qu'il se plaît à faire récompenser les vrais services; c'est, du moins, ce que disent les personnes qui approchent de lui. Il montre du goût pour les arts, et paraît sentir le charme des lettres, dont il apprécie l'importance. En politique, il ne joue point de rôle ostensible, mais on n'a surpris en lui aucun penchant pour l'aristocratie, et sa tendance est libérale. Tout porte donc à croire qu'il voudra être un jour un roi vraiment constitutionnel, c.-à-d. le premier sujet de la loi. Que cette résolution entre profondément dans son esprit et dans son cœur, et l'on peut lui prédire un règne exempt des orages qu'un système d'usurpation lui susciterait sans doute; mais il ne doit pas se dissimuler qu'on lui demandera plus qu'à son père, et que la France, en possession de la liberté, deviendra plus exigeante à mesure qu'elle deviendra plus éclairée. Dans notre révolution de 1789, le génie, l'audace, la raison, l'amour de l'humanité, soutenus par la puissance nationale, ont fait d'utiles et de grandes conquêtes au profit du peuple. Il est plus instruit, plus libre et plus heureux qu'il ne l'eût été d'ici à plus de deux siècles, si ses vrais amis n'eussent employé sa force indomptable pour briser en un jour toutes les barrières qui existaient entre lui et la liberté. Il a maintenant d'autres progrès à faire pour rendre sa condition meilleure, comme le veulent la justice et la raison; mais il faut qu'il soit aidé par les lois, par l'administration, par les lumières répandues sur toutes les questions d'économie politique, par l'application des découvertes de la science au bien-être social. Se rendre de plus en plus digne et capable de présider un jour aux développements de cette révolution paisible et féconde en bienfaits, qui ne doivent coûter ni sang ni larmes, voilà le noble but que le jeune prince doit se proposer; voilà pour lui les seuls moyens d'affermir le trône constitutionnel sur lequel il doit un jour s'asseoir; le moyen de réaliser cette glorieuse idée est tout entier dans quelques mots: « alliance indissoluble des intérêts de la royauté avec les intérêts populaires. » Alfred Legoyt.

P

P (*pé* suivant l'épellation ancienne, *pe* suivant la nouvelle). C'est la seizième lettre et la douzième consonne de l'alphabet. L'articulation dont cette lettre est le signe représentatif est labiale et forte, et l'une de celles qui exigent la réunion des deux lèvres. Comme labiale, elle est commuable avec toutes les autres articulations du même organe. Elle se change plus aisément et plus fréquemment avec les autres labiales de même espèce *b* et *m* qu'avec les semi-labiales *v* et *f*. Enfin, comme articulation forte, elle a beaucoup plus d'analogie avec l'articulation faible *b* qu'avec toutes les autres, et même qu'avec *m*.—On voit dans l'*Histoire naturelle de la parole* que le caractère P représentait dans l'écriture des temps les plus reculés la figure de la bouche ouverte et vue de profil. « On ne peut, dit l'auteur de cet ouvrage, y méconnaître les deux lèvres et les dents supérieures. Cette figure est à peine changée dans l'alphabet hébreu; on la reconnaît très bien dans l'alphabet grec et dans l'étrusque, avec cette seule différence qu'elle y a pris la figure perpendiculaire; et de là notre P, en retournant avec les Grecs cette lettre de droite à gauche, et en arrondissant le trait qui correspond aux dents d'en haut. Mais cette lettre est un véritable hiéroglyphe, puisqu'elle peint la bouche, et qu'elle signifie, non seulement la bouche, mais encore l'action de parler ou la parole, qui est le propre de cet organe. La consonne P est la même dans toutes les langues : les Hébreux la prononçaient *f* ou *ph*, lorsqu'elle n'était pas accompagnée d'un point. —Dans notre langue, il est peu de mots dans lesquels le P final se prononce; tels sont ceux-ci : *cap*, *gap*, *jalap*, *julep*, *cep*. Partout ailleurs, le P final est muet, comme dans *coup*, *beaucoup*, *loup*, *drap*, *camp*. Le P conserve toujours son articulation propre dans la liaison : son effet, dans ce cas, est de se détacher entièrement du mot auquel il appartient pour aller se réunir fortement à la voyelle initiale du mot suivant, et faire corps avec elle. Cependant, sa liaison souffre des exceptions assez nombreuses : la liaison n'a jamais lieu après les mots *camp*, *champ*, *drap*, *loup*. — Chez les Romains, P était une lettre numérale qui, comme le C, signifiait *cent*; surmonté d'une barre horizontale, il valait *quatre cent mille*. — Les anciens Latins employaient souvent cette lettre par abréviation : ainsi, S. P. Q. R. veut dire *senatus*, *populusque romanus*; P. C., c'est *patres conscripti*, etc.—Chez nous, P, dans le commerce, sert aussi à former des abréviations fort usitées : P seul signifie *protesté*; P 0/0 pour 100; A. S. P., *accepté sans protêt*, etc. — La lettre P sur nos monnaies indique qu'elles ont été frappées à Dijon. CHAMPAGNAC.

PACA. Ce quadrupède rongeur, originaire de l'Amérique méridionale, est assez semblable au cochon par sa forme, et au lapin par son pelage et ses mœurs. Sa grosseur est celle du cochon de lait; son poids varie entre 15 et 18 livres. Sa tête est fort convexe, ses yeux sont gros, saillants, obliques et de couleur brune; ses oreilles, plissées en forme de fraise, et couvertes d'un léger duvet, sont arrondies en ovale et peu longues; le bout de son nez est large, presque noir, offrant deux divisions, comme celui du lièvre, et muni de deux grandes narines. Il peut, comme le sanglier, se servir de son museau ou mieux de son groin pour creuser la terre et y construire son habitation. Il habite donc un terrier comme

le lapin, mais, tandis que celui-ci ne se sert que de ses pattes pour le construire, le paca emploie son museau et ses pattes pour creuser le sien ; les pattes servent à rejeter la terre au dehors, le museau à enlever les obstacles qui l'arrêtent dans son travail. Sa mâchoire inférieure est plus courte que sa mâchoire supérieure, laquelle est arquée en dehors et renflée au-dessous de l'œil ; de chaque côté de la mâchoire est un pli longitudinal formé par la peau, dans lequel se trouve l'ouverture d'une poche buccale ; ses incisives sont longues et fortes; sa bouche est petite, sa langue étroite, épaisse et un peu rude. Les pieds ont tous cinq doigts et sont armés d'ongles robustes; le pouce antérieur est plus court que les autres doigts : il en est de même du pouce et du doigt externe du pied de derrière. — Cet animal a quatre mamelles, deux pectorales et deux inguinales ; il a des moustaches très raides, formées de soies noires et d'autres blanches. Les jambes sont courtes, grosses et arrondies, et son train de derrière est plus élevé que celui de devant.—Le poil du paca est court et rude, le plus souvent brun-foncé, mais quelquefois aussi d'une couleur fauve sur le corps et blanc en dessous ; en outre, on remarque cinq bandes longitudinales interrompues, dirigées le long du corps, et qui semblent formées par des taches blanches séparées les unes des autres.—Quoique la peau du paca offre à la vue une assez belle fourrure, cependant elle n'est point employée dans les arts. — Ces animaux vivent fort retirés dans les forêts de l'Amérique; on n'en trouve pas sur notre continent. Ils choisissent les lieux humides, le voisinage des rivières, qui leur servent de refuge quand ils sont poursuivis, car ces quadrupèdes nagent et plongent fort bien; ils peuvent même, dit-on, rester une demi-heure sous l'eau sans revenir à la surface. — Le paca est herbivore, il se nourrit de racines, qu'il arrache avec son museau, et des fruits qu'il trouve à la surface de la terre.—La chasse du paca est assez difficile : il faut pour cela des chiens fort bien dressés, car cet animal, forcé dans son terrier, se défend vigoureusement, et mord avec acharnement celui qui veut s'en emparer. Pour les prendre vivants, il faut, quand on a découvert la retraite d'un de ces animaux, boucher deux des issues et fouiller par la troisième. Ces terriers ne sont point difficiles à découvrir : ils ont si peu de profondeur que souvent le pied enfonce sur le sol et fait partir l'habitant du souterrain, qui comprend le danger qui le menace. — Malgré l'activité avec laquelle on poursuit les pacas, leur nombre semble cependant ne point diminuer, ce qui ferait croire que les femelles mettent bas plusieurs petits à la fois, comme l'ont avancé quelques naturalistes, contrairement à d'autres, qui pensent qu'elles ne portent qu'un seul petit, qui reste avec sa mère jusqu'à ce qu'il soit en état de reproduire, et souvent même, lorsque c'est un mâle, il s'accouple avec elle avant de la quitter.—Malgré leur naturel craintif, les pacas s'accoutument très bien à la vie domestique; ils sont même doux et traitables quand on ne cherche pas à les irriter ; ils aiment les caresses et reconnaissent très bien la main qui les nourrit. Quand ils sont en colère, ils font entendre un grognement, prélude de leur fureur ; alors ils mordent fortement ceux qu'ils ne connaissent pas ou qui les contrarient. — La chair des pacas est blanche et succulente. Sous leur peau est une espèce de lard un peu épais, et moins facile à cuire que la chair, qui a le goût de celle du lièvre, et qui est un mets exquis pour les habitants du pays ; on mange même la peau comme celle du cochon de lait. — Cet animal pourrait donc, comme on le voit, rendre de grands services à l'économie domestique, s'il était acclimaté sur notre continent et introduit dans nos établissements ruraux. C. Favrot.

PACAGE. Le droit de pacage est la faculté qui est accordée au propriétaire d'un fonds de terre, ou à celui qui l'exploite, de conduire ses troupeaux sur le terrain d'autrui pour qu'ils y prennent leur pâture. Ce mot, qui s'écrivait autrefois *pascage*, vient du verbe latin *pasce-*

re (paître). Les droits de *pacage*, de *pâturage*, de *pâture*, de *pâtis* ou *pâquis* et *pasqueirage* se confondent communément, et ne se distinguent dans quelques contrées que par suite de divers usages locaux. Le droit de pacage s'applique de sa nature à des fruits devenus inutiles, et qui seraient perdus pour tous s'ils n'étaient pas ainsi recueillis; aussi, lorsqu'on veut remonter à l'origine de ce droit, on se trouve en présence des principes du droit naturel. La propriété privée ne peut pas en effet tout absorber; il est même certaines parties de territoire sur lesquelles elle ne peut s'étendre, bien que cependant elles produisent des fruits susceptibles d'être possédés à titre privé, lorsqu'ils sont détachés du fonds qui lui-même a dû rester dans le domaine public. L'administration du domaine aurait sans contredit le droit de s'en saisir, mais cela serait sans utilité comme sans profit pour elle, parce qu'elle ne pourrait les recueillir qu'à grands frais, et qu'après les avoir recueillis elle n'en trouverait pas l'emploi : telles sont les herbes produites par les berges des chemins publics, et en général de tous les terrains laissés en commun, lorsqu'elles ne sont pas soumises à des coupes annuelles : ces herbes, qui sont abandonnées, peuvent cependant être utilisées par les propriétaires riverains ou voisins, qui devaient naturellement être appelés à en profiter pour les faire servir à la nourriture de leurs bestiaux; mais pour ces propriétaires eux-mêmes les frais de coupe auraient absorbé les produits, en sorte que le seul moyen d'en tirer parti était de conduire les bestiaux eux-mêmes sur le terrain pour le tondre. Telle est l'origine du droit de pacage, qui dut s'étendre immédiatement à tous les terrains que l'on nommait *vains* et *vagues*, parce que, n'étant pas en exploitation régulière, personne n'avait intérêt à en réclamer la propriété : on les désignait généralement sous la dénomination de *communaux*. Ce droit s'étendit bientôt aussi à toutes les propriétés privées, mais ce fut en quelque sorte par l'effet d'un accord tacite passé entre tous les habitants d'un même territoire. Il arriva qu'après toutes les récoltes faites, la terre était pour ainsi dire rendue à elle-même, jusqu'à ce que le temps des nouvelles semailles fût revenu; cependant, il restait souvent à recueillir quelques produits épars qui étaient abandonnés. On dut les utiliser pour les bestiaux, et il fut généralement admis en principe que tous les habitants d'une même communauté pouvaient, soit réunir leurs bestiaux après la récolte, soit les conduire séparément pour les mener pâturer à travers le pays. Chaque localité eut à cet égard ses usages, qui varièrent suivant la nature particulière du territoire, suivant la disposition du terrain, le mode de culture et les mœurs des habitants. Dans les pays de labour, le droit de pacage fut admis dans toute son extension; dans les pays boisés, il fut soumis à des réglements rigoureux, parce que, si l'herbe était inutile, il importait de défendre les jeunes pousses des arbres contre la voracité des bestiaux. Dans les pays cultivés en prairies, ce droit fut totalement inconnu : les grands fossés d'irrigation nécessaires pour ce genre de culture y mettaient un obstacle insurmontable, et il ne restait à la vaine pâture que l'herbe des chemins, qui était abandonnée aux pauvres habitants possesseurs d'une bête, qu'ils étaient tenus de conduire à l'attache. Tous ces anciens usages se sont perpétués, et leur diversité ne permet guère d'espérer que l'on puisse facilement soumettre à cet égard les diverses provinces de France à un droit commun; déjà plusieurs efforts ont été tentés sans succès, et il est à craindre que les nouveaux essais que l'on se dispose à faire ne soient pas plus heureux. C'est là une matière qu'il faut abandonner à l'intérêt de localité, et qui ne peut être régie que par des réglements délibérés et arrêtés en commun, sous la protection de l'autorité publique, par toutes les parties intéressées, non pas qu'il soit nécessaire que tous les propriétaires d'une contrée donnent leur adhésion formelle au contrat, mais ils doi-

vent être appelés à délibérer, et ce que la majorité d'entre eux aura déclaré le plus utile à l'intérêt de tous doit être adopté comme la régle générale. Dans l'état actuel de l'organisation communale, nous ne verrions donc qu'un réglement municipal à faire dans chaque commune pour l'exercice du droit de pacage: ce serait au conseil municipal qu'il appartiendrait d'arrêter les bases de ce réglement, qui serait sanctionné par l'autorité administrative; mais vouloir faire une loi générale qui règle dans tous ses détails le mode d'exécution, cela ne nous paraît pas possible. Lors du code civil, on n'a pas même osé insérer dans la loi le principe général : on a admis le droit de pacage sous la dénomination de *droit de parcours*, comme un fait qui était irrévocablement établi dans un grand nombre de provinces. Un seul article lui a été consacré pour régler le droit de parcours relativement au droit de clôture, et l'on a posé la règle que dans ce cas celui qui s'était enclos perdait son droit au parcours, en proportion du terrain qu'il enlevait aux autres. Ce n'est là qu'une règle d'équité; il n'était pas juste en effet qu'après avoir interdit aux bestiaux des autres habitants l'accès de son terrain, un propriétaire conservât cependant la faculté de conduire les siens sur le territoire d'autrui. Il y avait même autrefois quelques coutumes qui interdisaient absolument le droit de clôture dans les champs, comme mettant obstacle à l'exercice de la vaine pâture, qui était dans ces contrées de droit public. Généralement cependant, c'était la règle adoptée par le code civil qui était suivie. Dans les pays de pacage ou de parcours, on tenait originairement pour maxime que ce droit devait s'exercer par communauté d'habitants de clocher à clocher, sans distinction de territoire, en sorte que les communes conduisaient leurs troupeaux l'une sur l'autre; mais généralement chaque commune avait fini par se renfermer dans son territoire, et dans quelques endroits, chaque village, chaque hameau, chaque cure, avait son triage ou canton séparé. Du reste, les parlements, en cas de contestation, arrêtaient les réglements particuliers, qui servaient de loi aux parties. Voici quelques-unes des dispositions qui avaient été adoptées par le parlement de Paris. Le droit n'était accordé qu'aux habitants propriétaires ou exploitants d'une partie du territoire ; on tenait même pour maxime *qui n'a labourage n'a pacage*. Chaque propriétaire ne pouvait envoyer en vaine pâture qu'un mouton par arpent, qu'il donnait lui-même au pâturage, et il était tenu de laisser en jachères le tiers de ses terres. Pour les chevaux et les bêtes à cornes, chacun ne pouvait envoyer que la même quantité qu'il en avait nourri l'hiver précédent de sa récolte ; mais par humanité, disaient les arrêts, on permettait le pâturage d'une vache ou de deux chèvres aux pauvres gens qui n'avaient que l'habitation. Les vignes, les garennes et les jardins étaient toujours en état de *défends ;* les bois étaient également *défensables*, jusqu'à ce que les jeunes arbres eussent pris assez de force, et les prés jusqu'à la seconde herbe, si l'on était dans l'usage de faire des regains. Le décret du 28 septembre, 6 octobre 1791, qui renferme une section sur le parcours et la vaine pâture, a confirmé quelques-uns de ces principes, mais il pose toujours pour première règle que les anciens usages locaux continueront à être observés. Il considère à l'égard des particuliers le droit de pacage comme une servitude régie par une convention privée, et en effet ce n'est pas autre chose, raison pour laquelle nous n'avons pas à en parler ici. Il excepte du droit de parcours général les prairies artificielles, culture autrefois inconnue, ne le maintient sur les prairies naturelles qu'après la première coupe, et pose les règles qui doivent être suivies dans les pays qui se trouvent soumis à l'usage du troupeau en commun. « La quantité de bétail, proportionnellement à l'étendue du terrain, sera, dit-il, fixée dans chaque paroisse à tant de bêtes par arpent, d'après les réglements et usages locaux; et à défaut de documents positifs à cet égard, il y sera pour-

vu par le conseil général de la commune. Cette obligation de réunir les bestiaux en troupeau commun a été rigoureusement imposée par le code forestier pour l'exercice du droit de pacage dans les bois; mais il est à remarquer que par cette loi le droit de pacage à l'égard des chèvres, brebis ou moutons a été entièrement supprimé, sauf indemnité. Une exception a été faite pour les localités où ce pacage serait indispensable, mais alors il devra être autorisé par une ordonnance royale, et seulement dans les forêts de l'état, car les bois des particuliers en sont aujourd'hui irrévocablement affranchis, à la charge par les propriétaires de payer l'indemnité pour le rachat.—Quant aux mesures de salubrité que l'on doit prendre pour empêcher les bêtes malades de se mêler aux troupeaux, c'est à l'autorité municipale de déterminer le terrain du parcours qui doit être assigné au troupeau infecté, et de désigner le chemin qu'il doit suivre pour s'y rendre; et si ce n'est point un pays de parcours ou de vaine pâture, le propriétaire sera tenu de ne point faire sortir de ses héritages son troupeau malade. TEULET, a.

PACCA (BARTHOLOMÉ), né à Bénévent, le 28 décembre 1756, cardinal-évêque et *camerlingue*, c.-à-d. ministre des finances, et *prodataire*. Revêtu de la pourpre romaine par Pie VII en 1801, il fit preuve de la fidélité la plus dévouée envers le souverain pontife dans ses démêlés avec Napoléon. Il était, dans sa qualité de *prodataire*, en continuelle opposition avec le général français Miollis. Soupçonné d'avoir excité une révolte contre les Français, il fut, en 1808, incarcéré pour être conduit à Bénévent; mais le pape obtint de le garder auprès de lui. Il suivit Pie VII dans son exil en France jusqu'à Grenoble; là, il fut séparé de son maître, et enfermé dans une forteresse. Il y resta deux ans et demi, et, après les événements de 1814, il fut rétabli dans ses dignités. Obligé de quitter Rome avec le pape lorsque Murat entra, à la tête de l'armée napolitaine, dans l'ancienne capitale du monde, il y revint après un court séjour à Gênes, et fut nommé membre de la congrégation des missions de la Chine. Il partit pour Vienne en 1816, chargé d'un message extraordinaire. Il prit aussi part aux travaux de la congrégation qui avait pour objet l'organisation d'un nouveau système à appliquer aux études universitaires. — En 1817, il fut promu aux fonctions de gouverneur de Rome; plus tard, il entra comme membre dans la commission chargée d'examiner l'état des finances. — Sa fermeté dans le malheur, sa fidélité à toute épreuve, lui ont valu l'estime générale. Léon XII l'honora aussi de sa confiance et de son amitié. — Il a donné sa démission de *camerlingue* en 1824, et a eu pour successeur dans cet emploi le cardinal Galeffi. — Pacca a rassemblé de curieux matériaux pour une histoire de la papauté depuis la révolution française. En 1816, il fut nommé protecteur de l'académie d'archéologie, en 1820 évêque de Frascati, et en 1822 préfet des études. C. L.

PACE (IN), expression latine usitée autrefois dans les monastères, pour désigner la prison où l'on enfermait pour leur vie ceux qui avaient commis quelque grande faute. On pratiquait plusieurs cérémonies avant de mettre les religieux *in pace*. On disait encore des hommes jetés dans quelque prison particulière, dans un cachot, dans les *oubliettes* (*v.*) d'un château : On les a mis *in pace*. *Requiescat in pace* (qu'il repose en paix), est une formule latine dont se sert l'église pour prier Dieu en faveur des âmes des fidèles défunts. On l'inscrit aussi au bas des épitaphes. Les anciens y gravaient les initiales S. T. T. L., *sit tibi terra levis* (que la terre te soit légère), ou, *sit humus cineri non onerosa tuo* (que la terre ne soit pas pesante à tes cendres), formules dont la littérature peu créatrice de l'empire s'est emparée, et dont elle a abusé comme de beaucoup d'autres choses bonnes ou mauvaises. X.

PACHA, titre donné en Turquie aux chefs suprêmes de l'armée et aux gou-

verneurs des provinces. Les signes distinctifs des pachas sont des queues de cheval qu'on porte devant eux. Il y a des pachas à deux et à trois queues. Les pouvoirs des pachas sont très étendus. Leur nomination et leur destitution dépendent du bon plaisir du sultan. Ils sont obligés de prendre une part active à toutes les guerres de l'empire, et de verser au trésor, aussitôt qu'ils en reçoivent l'ordre, telle ou telle somme prélevée sur leurs revenus : cependant, toute l'administration dépend uniquement d'eux. Avant les derniers changements introduits dans la politique des sultans, les pachas, lorsqu'ils devenaient trop riches et trop puissants, étaient disgraciés et étranglés, et leurs trésors confisqués. Ces actes de justice despotique sont devenus plus rares sous le règne de Mahmoud. Il a soumis les pachas révoltés, et est parvenu à forcer les autres à remplir leurs fonctions sans porter atteinte aux intérêts de l'état.

PACHALIK. On donne ce nom aux provinces qui sont administrées par des pachas (*v.* Ottoman [Empire]). C. L.

PACHECO (Dona-Maria), fille de Tendillos de Mendoza. La vie de cette héroïne est tellement liée à celle de son mari, Jean de Padilla, que nous renvoyons nos lecteurs à cet article (*v.* Padilla [Jean]). X.

PACHECO (Christophe), peintre distingué de l'école de Madrid, était un des portraitistes les plus remarquables de son temps. Tous les seigneurs de la cour d'Espagne voulurent se l'attacher, mais il désira conserver une honorable indépendance, et ne consentit qu'avec peine à venir habiter le palais du duc d'Albe, qu'il orna de précieuses peintures. Ce travail, qui lui coûta plusieurs années, fut entièrement perdu dans un incendie terrible qui dévora le palais. Les rares tableaux qui nous restent de ce peintre attestent un dessin ferme, quoiqu'un peu sec, et une couleur brillante. Il vivait en 1568 ; on ignore l'époque de sa mort.

Pacheco (François), peintre, écrivain et poète, naquit à Séville en 1571, et reçut les premières leçons de son art de Louis Fernandez, qui avait une école à Séville. En 1598, il peignit en détrempe un des côtés du catafalque immense élevé dans cette ville pour le service funèbre de Philippe II. A cette époque ; il avait déjà pris rang parmi les peintres les plus distingués de l'Espagne, puisqu'il fut appelé avec Antoine Vasquez, une des gloires de l'école de Séville, à exécuter au couvent de la Merci six grands tableaux, dont les sujets sont tirés de la *Vie de saint Raimond*. Trois ans après, il peignit à la détrempe, pour le duc d'Alcala, son ami, plusieurs toiles qui représentent les épisodes les plus intéressants de l'histoire de Dédale et d'Icare. Le célèbre Cespédès ne put retenir, dit-on, un mouvement d'admiration devant cette nouvelle création de son rival; il remarqua surtout l'habileté profonde avec laquelle les raccourcis y sont traités. La réputation de Pacheco était depuis long-temps sortie de l'enceinte de Séville, et quelques-uns de ses tableaux avaient soutenu victorieusement la comparaison avec les chefs-d'œuvre des écoles de Madrid et de Tolède, lorsqu'il visita ces deux villes, où l'appelait le désir de connaître le Greco et Vincent Carducho. Il se lia d'amitié avec ces deux peintres célèbres, dont il fréquenta assidument l'atelier; étudiant avec soin leur *manière*, leurs procédés, et s'enrichissant du fruit de leur expérience. De retour à Séville, il ouvrit une école qui devint bientôt célèbre : elle produisit une foule d'artistes du plus grand mérite, parmi lesquels il faut nommer Alfonse Coello et Jean Velasquez, auquel Pacheco donna sa fille en mariage. C'est en 1618, dans toute la force et la maturité de son talent, qu'il peignit, à la demande des religieuses de Ste-Isabelle, son célèbre tableau du *Jugement universel*, où se déploie toute la fougue, toute la fécondité du génie religieux des peintres espagnols. Ce tableau fit une profonde sensation et attira long-temps la foule dans ce couvent, dont il devint la fortune. Vers la fin de

1623, il suivit son gendre à Madrid, et fut témoin des succès et des honneurs auxquels la cour éleva Velasquez, qui, comme on le sait, devint un personnage politique. Cependant, la bonne intelligence qui avait régné entre le gendre et le beau-père ne subsista pas long-temps. Il paraît que l'auteur du *Jugement universel* ne put se résoudre entièrement à voir un maître dans celui qui lui devait peut-être son talent. Les faveurs que le roi répandait sur Velasquez, la protection spéciale dont l'honora le ministre Olivarez, enfin l'admiration passionnée des plus hauts personnages de l'époque, qui saluaient en lui le prince de la peinture espagnole, excitèrent la jalousie de Pacheco. De son côté, Velasquez, homme d'un talent pur, élégant et poli comme ses mœurs, ne sentait pas assez tout le mérite du fougueux Pacheco, et par conséquent ne lui rendait pas assez justice. Leurs relations devinrent tellement pénibles qu'une séparation devint nécessaire : Pacheco retourna à Séville, Velasquez resta à Madrid. Le premier reçut l'accueil le plus flatteur de ses compatriotes, et reprit avec confiance le cours de ses travaux. C'est à cette époque qu'il fit le *Saint-Michel*, qui est peut-être le plus beau de ses ouvrages, par la fusion des qualités brillantes qu'il y réunit. On connaît de lui plus de cent cinquante portraits à l'huile, tous remarquables par la sévérité et la vigueur du dessin. Il a laissé en outre une collection des personnages les plus distingués de son temps, au crayon noir et rouge, parmi lesquels on remarque celui de Michel Cervantes. Les églises de Séville, de Brènes, d'Alcala, de Guadayra, sont ornées de ses tableaux. Au *musée Taylor*, nous avons remarqué trois tableaux de Pacheco : 1° son *portrait* par lui-même; 2° une *Naissance du Christ*; 3° une *Sainte-Vierge et son enfant*, peints à Séville. Le portrait révèle une main ferme et sûre. Nous ne disons rien de la couleur, car il est évident que ce tableau a essuyé de nombreux lavages et subi de graves détériorations. La figure est régulière, mais froide; les yeux ont je ne sais quoi de perçant et d'aigu, qui donne à l'ensemble de la physionomie une teinte sévère et inquisitoriale. La *Naissance du Christ* est d'une composition sage et bien ordonnée. Les figures ne manquent pas de noblesse et d'élévation; elles sont habilement groupées. La couleur, quoique éclatante, est peu harmonieuse; les tons rouges prodigués sur l'éternel fond noir de l'école espagnole nuisent à l'effet général du tableau; enfin, nous y avons regretté cet art des demi-teintes, qui est le triomphe des coloristes des diverses écoles italiennes. La *Sainte Vierge* nous a séduit davantage : la figure de la mère du Christ est d'un dessin pur, dont on pourrait toutefois accuser la sécheresse, si l'on ne tenait compte de la disparition des glacés. L'enfant Jésus est admirable d'expression, de grâce et de gentillesse; les poses sont simples et vraies, et les étoffes traitées avec un soin particulier. — Pacheco s'exerça également dans la miniature et y réussit. Ses nombreuses occupations ne l'empêchèrent pas d'approfondir la théorie de son art. Il a consigné le fruit de ses études dans un *Traité de la peinture*, ouvrage élémentaire, dont une partie est en prose et l'autre en vers. Celle-ci, qui lui est généralement attribuée, comme le reste de l'ouvrage, appartient à Cespédès. — Nous avons dit que Pacheco fut poète distingué. En effet, il a composé des vers estimés sur la véritable manière d'étudier la nature : c'est une espèce d'*Art poétique* de la peinture. En 1619, il publia les poésies de son ami François Herrera, avec un portrait de l'auteur en tête. Pacheco mourut à Séville en 1654. Il a eu la gloire d'être chanté par Lope de Véga. ALFRED LEGOYT.

PACHYDERME, nom formé des mots grecs *pachus* (épais), *derma* (peau), et donné par les naturalistes modernes à un ordre de mammifères dans lequel figurent plusieurs espèces, remarquables en effet par l'épaisseur et par la dureté de leur cuir. — On trouve parmi les pachydermes les plus gros quadrupèdes connus. Bien que leur estomac soit divi-

sé en plusieurs poches et qu'ils se nourrissent communément de végétaux, ils ne ruminent pas; leurs doigts, immobiles dans des sabots, ne peuvent se ployer autour des objets pour les saisir. Ces deux particularités les distinguent spécialement entre les ordres voisins, dont ils ne se séparent pas sous les autres rapports d'une manière aussi tranchée. Ainsi, leurs dents sont tantôt de trois sortes, tantôt de deux seulement, et dans quelques espèces elles se prolongent en puissantes défenses; la peau presque nue chez la plupart est cependant parfois couverte de poils épais. Comme leurs pieds ne leur servent que de soutiens et jamais d'organes de préhension, il y a absence de clavicule. Ce sont en général, sauf le cheval, qui ne figure dans cet ordre que par l'imperfection de nos classifications, des animaux indolents, à la marche pesante, point coureurs, quoiqu'ils puissent fuir avec rapidité quand un danger les presse; très sales, et se vautrant avec délices dans la fange; d'un caractère brutal plutôt que féroce, d'une intelligence obtuse, si l'on en excepte le cheval, et surtout l'éléphant. — Les pachydermes vivent réunis en troupes dans les lieux couverts, marécageux. Les femelles des grosses espèces ne mettent bas qu'un seul petit, qu'elles ont porté longtemps; dans les espèces moindres, elles en ont plusieurs. Nommons, parmi celles qui ont le plus d'utilité pour nous, le *cochon*, le *sanglier*, qui nous fournissent une nourriture abondante; l'*éléphant*, que rend précieux aux arts l'ivoire de ses défenses; le *cheval* enfin, dont les services ont une si grande influence sur les destinées de l'homme. — Les remarquables différences que l'on observe entre les divers genres qui composent cet ordre ont nécessité la formation de trois groupes principaux ou familles, composées, 1° des *proboscidiens* ou *pachydermes à trompe* (l'éléphant, le mastodonte ou éléphant fossile); 2° des *pachydermes* proprement dits (rhinocéros, hippopotame, sanglier, tapir, etc.); 3° des *solipèdes*, pachydermes à un seul doigt, renfermé dans un sabot (*cheval*, *âne*, *zèbre* [*v.* ces mots]). SAUCEROTTE.

PACOTILLE, qu'on écrivait autrefois *paquotille*, et que le *Dictionnaire de Trévoux* qualifiait ainsi il y a un siècle : « Terme de commerce de mer, qui signifie un certain poids, volume ou quantité de marchandises qu'il est permis aux officiers, matelots et gens de l'équipage, d'embarquer, pour en faire commerce pour leur compte : on l'appelle aussi *portée*. La *pacotille* ne paie aucun frais, ni pour l'aller, ni pour le retour. » Dans le *Mercure* de juin 1736, on trouve une énigme sur le rasoir qui finit par ce vers :

Je sers de *pacotille* aux cadets de Bordeaux.

Le *Répertoire de marine* de Grandpré (1829) reproduit, à peu de choses près, la définition du dictionnaire de Trévoux, et il ajoute : « Les *pacotilles* sont rarement en entier au pacotilleur; elles appartiennent à un négociant qui les confie au pacotilleur à moitié bénéfice. » Le mot *pacotille* s'emploie quelquefois par dénigrement, pour marchandise de qualité inférieure. On dit dans ce sens : ce n'est que de la *pacotille*. — Aujourd'hui, le pacotilleur, en général, n'est plus ni un officier, ni un matelot, ni un homme de l'équipage, mais un simple passager, ancien commis-marchand, un commis-voyageur, quelquefois même ancien garçon coiffeur, à la tournure brutalement élégante, et *bon enfant*, au verbe haut, intarissable, moins d'aplomb sur la grammaire que sur une confiance imperturbable en lui-même. Il parcourt en cabriolet ou à pied la fabrique de Paris, celle de Lyon, celle de Rouen, choisit des masses d'étoffes, des bas de soie, des souliers de satin, des éventails, des rubans, de ces milliers d'aimables riens qu'on ne confectionne qu'en France, et qui font fureur aux colonies; en paie une partie comptant ou à terme, décide le fabricant à prendre un intérêt sur l'autre partie, s'embarque lui et sa pacotille sur un navire marchand dont il sera l'oracle durant la traversée, puis, arrivé là-bas, papillotant entre les honnêtes

colons et les marchandes de mode ses compatriotes; échangeant avec les premiers du *strass* on de la composition qu'il appellera de l'*or de France* contre de vrais diamants et du véritable or du pays; passant quelques heures de joyeuse vie avec les secondes; il reviendra, nouveau *juif errant*, après un séjour plus ou moins long, recommencer en France la même navette. Comment tout cela finit-il? Par la misère ici ou là-bas, s'il a dépensé ses bénéfices au fur et à mesure des rentrées; par une bonne maison de commerce à Paris, à Lyon ou à Rouen, s'il a su *mettre de côté*; par une vie de rentier, insouciante et folâtre sous les tropiques, si, narguant la colère des fabricants français et l'apathique justice des tribunaux américains, il a oublié, comme beaucoup de ses confrères, le chemin qui ramène à son point de départ. Il y a cette différence énorme entre le commis-voyageur, être terrestre s'il en fût, qui ne connaît d'autre embarcation que la diligence, et l'aquatique pacotilleur, fait depuis long-temps à l'odeur du goudron, que le premier est la terreur des villes qu'il traverse, que les portes et les fenêtres se ferment à son aspect, que l'honnête famille commerciale fuit à son approche; tandis que le second, surtout s'il débarque au moment où le ruban et le bas de soie *commencent à être désirés*, au moment où d'autres arrivages ne sont pas attendus, est reçu à bras ouverts, fêté, choyé, caressé, qu'on se l'arrache enfin jusqu'à ce qu'un confrère arrive avec de plus belles marchandises et des prix plus raisonnables. Le pacotilleur récite en société des passages d'*Antony* et de *Marion-Délorme*; il chante les plus spirituels couplets du Vaudeville et du Gymnase, découpe admirablement une volaille, attendu qu'on ne mange que de la volaille à bord; fait sauter le champagne, et, quoique adoré de toutes les femmes, n'en aimant qu'une; pince au besoin de la guitare et improvise cinquante fois de suite des vers de huit pieds pour la belle mystérieuse dont il a dans sa poche la miniature peinte par un artiste du Palais-Royal, où autour de son poignet gauche la chevelure soyeuse arrondie en élégant bracelet. Le commis-voyageur, qui ne craint pas les corsaires, est patriote à outrance; le pacotilleur, à qui il faut la mer libre, est juste-milieu quand même; il joint à cela une teinte de bonapartisme, parce que ce n'est pas dangereux, et, quel que soit son âge, il prétend avoir servi dans la vieille garde, parce que c'est une recommandation puissante auprès des modistes dans les colonies.—Que je regrette ce bon temps, où nous ne connaissions d'autre pacotilleur que le brave matelot, ou tout au plus le lieutenant d'un brick de commerce, honnête industriel dont tout le chargement tenait dans un mouchoir de poche, et dont le consignataire obligé dans les colonies était la négresse marchande d'oranges, ou le mulâtre débitant de rum! X.

PACTE DE RACHAT. La faculté de *rachat* ou de *réméré* est une convention par laquelle le vendeur d'un fonds se réserve le droit de reprendre la chose vendue, en remboursant à l'acheteur le prix et les frais de son acquisition. — Il y a une différence essentielle entre ce contrat et le contrat de *nantissement*: par celui-ci, qui, par rapport aux choses mobilières, reçoit le nom de *gage*, et à l'égard des biens immobiliers celui d'*antichrèse*, le débiteur qui engage sa chose en conserve la propriété, et il ne transfère à l'engagiste que le droit de la posséder et d'en percevoir les fruits jusqu'au rachat; tandis que celui qui vend un immeuble avec faculté de réméré transfère à l'acheteur la propriété de cet immeuble et conserve seulement le droit de le racheter. — Mais la loi ne veut pas que, pendant un long espace de temps, la propriété reste pour ainsi dire incertaine et le droit d'en disposer suspendu: elle limite à cinq années la faculté de rachat, et ne permet pas qu'elle soit stipulée au-delà de ce terme: c'est pourquoi, faute par le vendeur d'avoir exercé son action en réméré dans le délai prescrit, l'acquéreur demeure proprié-

taire irrévocable. Et ce délai court contre toute personne, même contre les mineurs : telles sont les dispositions des articles 1,660 et suivants du code civil. — « Le vendeur qui use du pacte de rachat, porte l'article 1,673, doit rembourser non seulement le prix principal, mais encore les frais et loyaux-coûts de la vente, les réparations nécessaires et celles qui ont augmenté la valeur du fonds, jusqu'à concurrence de cette augmentation. Il ne peut entrer en possession qu'après avoir satisfait à toutes ces obligations. » — Mais d'un autre côté, il reprend son héritage exempt de toutes les charges et hypothèques dont l'acquéreur l'aurait grevé : il est seulement tenu d'exécuter les baux faits sans fraude par cet acquéreur, et celui-ci est responsable des détériorations survenues par sa faute. — L'acquéreur sur qui on exerce la faculté de rachat n'est obligé à rendre les fruits ou revenus qu'à compter du jour où le vendeur lui a offert le remboursement du prix de la vente. Cette décision repose sur les vrais principes, car le rachat n'opérant la résolution de la vente que pour l'avenir, tout ce qu'a produit jusqu'alors la chose vendue doit appartenir à l'acquéreur : les jurisconsultes et les arrêts sont d'accord sur ce point. — Il y avait des cas où, suivant l'ancienne jurisprudence, le *réméré* faisait dégénérer la vente en *contrat pignoratif*. — On désignait sous ce nom une sorte de contrat de vente d'un héritage, par laquelle vente un débiteur se libérait envers son créancier, sous la condition que, dans un délai convenu, il lui serait loisible de retirer son héritage, et qu'en attendant il en conserverait la jouissance et paierait, à titre de loyer, une certaine somme, qui était ordinairement égale aux intérêts du capital prêté, et pour le montant duquel la vente avait été faite. — On voit quelle est l'analogie qui règne entre ce contrat et le réméré ; mais il existe entre l'un et l'autre une différence notable : par la vente à pacte de rachat ou réméré, la possession de l'héritage est transmise à l'acquéreur, et le vendeur n'en retient pas la jouissance à titre de location, tandis que dans le contrat pignoratif c'était le débiteur qui jouissait lui-même de son héritage, et en payait les loyers à son créancier pour lui tenir lieu des intérêts de sa créance : de cette manière, un homme pouvait paraître riche, alors qu'il avait perdu la propriété de ses biens. De là l'occasion d'un grand nombre de fraudes, et de là par conséquent la défaveur qui accompagnait le contrat pignoratif. — Toutefois, il est vrai de dire que l'engagement qui résultait de ce contrat n'était pas tel que la vente dût être considérée comme parfaite par le seul effet du défaut de remboursement de la part du débiteur ; au contraire, on considérait la vente comme purement fictive ; tellement qu'après l'expiration du temps stipulé pour le rachat, l'acquéreur, au lieu de prendre possession réelle de l'héritage, devait faire un commandement au vendeur de lui payer le principal et les arrérages, sous le nom de *loyers*, et, faute de paiement, il faisait saisir *réellement* l'héritage en vertu du contrat : d'où la conséquence certaine que la vente n'était que simulée. Mais, à défaut de remboursement dans le délai fixé, le débiteur ne pouvait pas empêcher l'effet de la saisie et la vente forcée. — Du reste, ces principes de l'ancien droit sur le contrat pignoratif ont dû être mentionnés ici, à cause de l'espèce d'analogie de ce contrat avec le *pacte de rachat*, mais ils ne reçoivent plus d'application directe.

DUBARD.

PACTOLE, fleuve d'Asie dans la Lydie. C'est le *Ludon*, *Lydon flumen* de Varron, et le *Lydius amnis* de Tibulle. Il sortait du mont Tmolus, traversait la ville de Sardes, l'une des plus anciennes et des plus riches de l'Asie-Mineure, et roulait avec de l'or une espèce de cristal. Les cygnes se plaisaient sur ses bords, émaillés des plus belles fleurs, et se baignaient dans ses ondes comme dans celles du Caïstre et du Méandre. Ce fleuve, si fameux par sa richesse, et dont la réputation s'est conservée jusqu'à nos jours, ce fleuve, que quelques poètes modernes

célèbrent encore dans leurs vers, et dont ils emploient le nom, tantôt au propre, tantôt au figuré, est à peine remarqué aujourd'hui auprès des ruines de la ville qu'il arrosait jadis. Il ne fut pas toujours non plus aussi remarquable, et cessa de l'être après un certain laps de temps. Suivant les mythologues latins, échos des fables de la Grèce, Midas, roi de Phrygie, avait obtenu de Bacchus le don de convertir en or tout ce qu'il touchait. Mais ce don lui devenant funeste, il implora la pitié du dieu, qui lui dit de se baigner dans le Pactole. Les eaux de cette rivière, en recevant Midas, acquirent la propriété que le prince perdit. Le Pactole, d'après cette tradition fabuleuse, ne roula donc pas toujours l'or dont, suivant l'expression de Virgile, il arrosait les campagnes. Mais quand commença-t-il à être si riche? c'est ce qu'on ne peut déterminer. Hésiode, qui, dans sa *Théogonie*, nomme la plupart des rivières de l'Asie-Mineure, ne fait aucune mention du Pactole. Homère, si bon géographe, n'ignorait pas que le Pactole coulait dans le voisinage des lieux où il place l'*Iliade*, et de ceux mêmes où, selon quelques écrivains, il avait pris naissance. Cependant, il n'en parle jamais. Si le Pactole eût roulé de son temps des flots d'or, aurait-il négligé cette singularité, si susceptible des ornements de la poésie? — Ce fut donc longtemps après lui que cette rivière devint célèbre. Elle reçut le nom de *Chryshorroas*, épithète commune autrefois à plusieurs rivières, dont les eaux bienfaisantes fertilisaient leurs bords. On sait que Xerxès Ier tira de l'or du Pactole, et que, du temps d'Hérodote, cette rivière en fournissait encore. Varron et Dion-Chrysostôme disent qu'elle fut la principale source de la richesse de Crésus, et qu'il en tira la matière de ces briques d'or dont il enrichit le temple d'Apollon. Quoi qu'il faille beaucoup rabattre du récit des auteurs anciens, il paraît toutefois avéré que si le Pactole n'eût détaché par hasard que quelques parcelles d'or des mines qu'il traversait, il n'aurait pas mérité l'attention de Crésus et de ses aïeux, moins encore celle des rois de Perse, successeurs de ce prince. Mais enfin la source des richesses du Pactole se tarit insensiblement, et, longtemps avant Strabon, qui vivait sous Tibère, le Pactole avait perdu la propriété qu'il tenait du roi Midas.—Le lit de cette rivière est étroit et sans profondeur; son cours est très borné. Mais le canton qu'elle traverse était un des plus beaux de la province. Elle se jetait dans l'Hermus, qui, suivant Ptolémée et Strabon, va se perdre dans le golfe de Smyrne. — Le Pactole, qui depuis long-temps à perdu son nom, sa richesse et les nymphes pactolides qui l'habitaient, ne roule plus ses flots d'or que dans les œuvres des poètes, chez les gros banquiers, chez les fournisseurs et chez les parvenus. DELBARE.

PADANG, ville sur la côte sud-ouest de l'île de Sumatra, avec un beau fort. C'est le principal établissement néerlandais sur cette côte. On en exporte du café, du poivre, du camphre, du benjoin, de l'or, etc. A 105 lieues nord-ouest de Bencoulen. Latitude sud, 0 degré 55 minutes; longitude est, 97 degrés 55 minutes, vis-à-vis le groupe de petites îles du même nom. X.

PADERBORN. C'était jadis un évêché du cercle de Westphalie, relevant immédiatement de l'empire. Son territoire était de 44 milles carrés, avec une population de 97,000 habitants. Une chaîne de montagnes, connue sous le nom de l'*Egge*, le partageait en deux districts, *Oberwald* et *Unterwald*. Le sol en est très fertile, surtout dans la partie nommée le *Sendwelt*, entre l'Alme et le Diemel. Les habitants s'y occupent surtout de l'éducation des porcs et des moutons. Le pays produit du fer, du charbon et du sel; il y a des forêts importantes. L'évêché est un des premiers que fonda Charlemagne. L'église diocésaine fut bénie par le pape Léon III lui-même en 799. En 1802, tout ce territoire fut donné à la Prusse; en 1806, il fut annexé au royaume de Westphalie; mais les événements de 1814 le rendi-

rent de nouveau au roi Frédéric-Guillaume. Aujourd'hui, il forme une partie de la régence de Minden, qui appartient à la province de Westphalie. — La ville chef-lieu du cercle, Paderborn, dont la population est de 6,700 habitants, a des rues étroites et irrégulières. Siége d'un évêché et d'une cour de justice provinciale supérieure, elle est entourée d'un mur percé de cinq portes, et possède deux places publiques et quatre églises catholiques, dont la cathédrale est la plus remarquable. Parmi les objets curieux que renfermait cet édifice, on citait autrefois les statues en or des douze apôtres, et le cercueil en argent de saint Libérius, que le prince Christian de Brunswick, au commencement de la guerre de trente ans (1622), fit enlever et convertir en monnaie. Les pièces qui en résultèrent portaient cette exergue : *Brunswick, ami de Dieu, ennemi des prêtres*. L'évêque Hathamar avait jeté les fondements de cette église en 777. Les premières constructions furent la proie des flammes en 1000; et du nouveau temple que l'évêque Meinwerk fit achever en 1015 il ne reste que la chapelle de Saint-Barthélemi. La cathédrale qui existe aujourd'hui date du XIIIe et du XIVe siècle; d'importants changements y ont été faits pendant le XVe, le XVIe et le XVIIe siècle. On cite encore dans cette ville une chapelle de Saint-Gérald, dont la construction remonte au temps de Charlemagne. (*V. Brands historische Darstellung des doms zu Paderborn*, Lemgo, 1827). Au pied de la cathédrale est la source du Pader, qui jaillit avec tant de force qu'à vingt pas de l'église elle fait déja mouvoir des moulins. Il y a de plus à Paderborn un temple luthérien, une synagogue et plusieurs maisons de charité. On y remarque le *Furstenbergerhof*, ancien palais des empereurs d'Allemagne. Indépendamment du gymnase catholique, Paderborn possédait une université avec facultés de théologie et de philosophie, fondée en 1592 par le prince évêque Théodore de Furstenberg. Elle a été supprimée en 1819, et ses revenus ont servi à améliorer le gymnase de Paderborn et la faculté de théologie de Munster. Enfin, on remarque dans cette ville un séminaire, trois couvents, et une société pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Westphalie. A peu de distance de Paderborn commence la forêt de Teutobourg (*teutoburger Wald*). — Pendant les guerres contre les Saxons, Paderborn fut accidentellement la résidence de Charlemagne. Son commerce important à cette époque, et qui aujourd'hui se borne à un trafic de détail insignifiant, l'avait fait admettre dans la ligue anséatique. Maintenant, elle ne possède que quelques brasseries et quelques fabriques de tabac. C. L.

PADILLA (Don JUAN), fils aîné du commandeur de Castille. C'est une vieille et héroïque histoire que celle des peuples luttant contre les tyrannies! Que d'efforts! que de victimes! que de nobles morts! que de lâches oppresseurs! que de sanglants échafauds! Combien ont tenté de rendre à l'humanité ses droits mutilés! Quelle longue protestation du droit instinctif et réel contre la force brutale! Dans cette longue et douloureuse épopée, les peuples doivent garder écrits sur une page d'or les noms illustres de ces vieux hommes qui payèrent de leur sang la cause sainte qu'ils embrassèrent. A ce titre, l'Espagne peut être fière des noms de Padilla, de Maria Pacheco, de Maldonada, d'Avalos, qui furent, en 1520, les chefs des braves *communeros*. Charles V, plus empereur d'Allemagne que roi d'Espagne, ne songeait à ce pays que pour en tirer de l'or et des soldats. Ce politique, habile du reste, oubliait les hommes auxquels il avait affaire; perdu dans ses luttes avec François Ier et le protestantisme allemand, il négligeait les belles contrées dont il était héritier du chef de Jeanne-la-Folle, sa mère; seulement, il avait jeté une main audacieuse sur les franchises des villes, et il pensait que nul n'oserait lever la tête : il se trompait. — Tolède, la riche Tolède, la cité commerçante, se déclara la première; elle de-

manda en termes fermes et énergiques le renvoi du vice-roi, le cardinal Adrien, et le rappel des vieilles chartes. Juan de Padilla fut placé par les Tolédans à la tête de cette protestation. C'était une tête ferme, une main énergique; mais sa principale force, il faut le reconnaître, il la puisait dans sa femme, l'illustre fille de Teudillos de Mendoza. — Ségovie suivit l'exemple de Tolède, mais elle fit plus encore : indignée de ce que son représentant à la dernière assemblée des cortès eût osé octroyer un don gratuit à Charles, le ravisseur de la liberté, elle saisit Tordesillas, et le traîna au supplice comme un coupable; en vain le clergé voulut-il s'opposer à cette exécution; en vain demanda-t-il pour le malheureux le temps de se recommander à la miséricorde divine; le peuple répondit « que le bourreau seul peut absoudre un traître à la patrie. » Je dois sans doute blâmer ce sanglant sacrifice; mais il est juste toutefois de reconnaître que s'il y a une colère légitime au monde, c'est celle d'un peuple outrageusement joué et dépouillé par ceux-là mêmes qui sont appelés par lui à la défense de ses droits. A Burgos et à Zamora, on brûla les effigies des mandataires infidèles, dont on détruisit les demeures. Le peuple ne chercha point à garder les meubles et les effets précieux trouvés dans le sac; il les regardait comme souillés par leurs possesseurs. — A la nouvelle de ces insurrections, des hommes de cœur opinèrent pour la clémence; mais le vice-roi Adrien, qui se trouvait à Valladolid, aima mieux suivre les conseils de l'archevêque de Grenade. Il fit en conséquence partir pour Ségovie Ronquillo, un des juges du roi; en lui donnant quelques troupes pour rendre plus imposante la justice qu'il était appelé à rendre. Les Ségoviens comprirent bien que derrière Ronquillo se tenait le bourreau; en conséquence, ils s'armèrent au nombre de douze mille, fermèrent les portes au juge du roi, qui les déclara rebelles et proscrits. Ségovie, attaquée, se défendit hardiment; Padilla, avec un corps de Tolédans, sans doute de la forte corporation des armuriers, tomba sur les troupes de Ronquillo; qu'il mit en fuite. Les hostilités se trouvèrent ainsi commencées. Le cardinal Adrien donna alors l'ordre à Antoine de Fonseca de marcher sur les villes révoltées, et, à cet effet, il lui enjoignit de tirer des approvisionnements qui se trouvaient à Medina-del-Campo tout ce qui pouvait lui être utile. Fonseca voulut obéir, mais les habitants de Medina-del-Campo protestèrent, et ne voulurent pas souffrir qu'on prît chez eux des armes et des munitions destinées à frapper leurs frères. Fonseca irrité assaillit vainement la ville, qu'il brûla sans pouvoir y pénétrer. Cet acte d'une rage impuissante exaspéra les Castilles, qui se levèrent : Valladolid elle-même, où résidait le vice-roi, ne put se contenir. La maison de Fonseca fut brûlée, les magistrats de cette ville remplacés par des hommes plus populaires, les habitants armés et les portes closes comme en temps de guerre. Le cardinal, effrayé, rappela Fonseca, licencia les troupes, et laissa toute liberté aux *communeros*, qui demandaient impérieusement la réforme des abus et un établissement plus large pour la liberté. Padilla et Maria Pacheco agissaient sans relâche; ils indiquèrent une assemblée où devaient se trouver les représentants de toutes les villes, ayant et ayant eu des droits. Ils se réunirent à Avila. Après avoir prêté le serment solennel de mourir pour le roi et pour la sainte ligue, ils déclarèrent que la remise de la vice-royauté d'Espagne aux mains d'un étranger était, non seulement un outrage à la nation, mais encore une violation du pacte fondamental. Ils arrêtèrent qu'une députation serait à cet effet envoyée auprès du cardinal vice-roi. — Peu après, Padilla, guidé par une haute pensée politique, s'empara de Tordesillas, où se trouvait la malheureuse Jeanne, tombée dans une espèce d'idiotisme; il s'en servit habilement comme d'un manteau. Les cortès d'Avila vinrent à Tordesillas. La reine Jeanne les présida, et, dès lors, ils osèrent commander, et se cru-

rent assurés du succès de leur entreprise. Les Espagnols se persuadèrent que le règne d'Isabelle allait renaître. La ligue donna l'ordre à Padilla, son chef et son bras droit, de se rendre à Valladolid pour arrêter les membres du prétendu conseil royal. Le noble insurgé obéit; les conseillers furent conduits prisonniers à Tordesillas, les sceaux de l'état remis aux *communeros*, et le vice-roi n'obtint de rester à Valladolid qu'à la condition d'y demeurer comme un simple particulier. —Charles V se trouvait en Flandre lorsqu'il apprit ce qui se passait en Espagne; aussitôt, par des lettres circulaires, il offrit aux révoltés de leur accorder un pardon général. Il nomma régents du royaume don F. Henriquez, don Inigo de Velasco et deux autres gentilshommes; il leur donna plein pouvoir de traiter ou de combattre. La ligue refusa de poser les armes; elle présenta un cahier de ses griefs et de ses vœux, dans lequel elle demandait que le roi vînt habiter en Espagne; qu'il ne pût se marier sans le consentement des états; que, dans le cas où il s'absenterait, la régence revînt de droit à un Espagnol; que lui, Charles V, s'engageât à n'amener à Madrid ni hommes de Flandre ni troupes étrangères; qu'aux états qui se tiendraient par la suite, chaque ville envoyât un représentant du clergé, un représentant de la noblesse et un du tiers-états, élus chacun par leur ordre; *que la cour ne gênât ni directement ni indirectement le choix de ces représentants; qu'aucun membre des états ne pût recevoir ni office ni pension du roi, soit pour lui, soit pour sa famille*; que tous les priviléges obtenus par les nobles en quelque temps que ce fût, au préjudice des communes, fussent révoqués; *que les terres nobles se vissent assujetties à toutes les taxes*, etc. — Ces remontrances, justes et fortes, se trouvaient malheureusement imprudentes; elles irritèrent la noblesse, qui se sépara du peuple. On se mit de part et d'autre en campagne. A la tête des *communeros* devait naturellement se rencontrer Padilla; malheureusement, dans une vaine pensée politique, on lui préféra un homme de la haute noblesse, don Pedro Giron, fils aîné du comté d'Uruena. Giron perdit la ligue par son incapacité; il se laissa enlever Tordesillas, d'où le général de l'empereur prit une partie des députés de la ligue; ceux qui échappèrent se réunirent à Valladolid, et nommèrent commandant en chef Padilla, qui manquait d'argent pour solder ses troupes. Sa femme en trouva dans les églises de Tolède, qu'elle sut dépouiller sans irriter les superstitions populaires. En effet, elle se rendit à la tête d'une procession à la splendide maison du Christ. Inondée de larmes, elle demanda humblement pardon aux saints d'être forcée, pour la cause de l'humanité, d'emprunter le luxe de leurs autels. Padilla marcha alors contre les troupes royales, qu'il vainquit en plusieurs rencontres. La prise de Torrelebaton devait peut-être arracher des concessions définitives aux régents; mais, si Padilla savait vaincre, les autres chefs de la ligue ne savaient pas traiter. La désertion se glissa dans les troupes de Padilla, qui fut enfin battu, le 23 avril 1522, à Villalar. Le héros des *communeros* fut pris après des prodiges de valeur, et condamné sans procès à perdre la tête avec ses nobles amis Jean Bravo et don François Maldonada. Padilla vit la mort sans pâlir, et voici l'admirable lettre qu'il écrivit à sa femme la veille du supplice: « Si vos peines, madame, ne m'affligeaient pas bien plus que ma mort, je me trouverais parfaitement heureux. Il faut cesser de vivre, c'est une nécessité commune à tous les hommes; mais je regarde comme une faveur signalée de la toute-puissance une mort comme la mienne, qui ne peut manquer de lui plaire, quoi qu'elle paraisse funeste au monde. Il me faudrait plus de temps que je n'en ai pour essayer de vous consoler; ce temps me manque, mes ennemis ne me l'accorderont pas, et moi-même je ne veux pas différer l'heure où je mériterai la couronne que j'espère. *Pleurez la perte que vous faites, mais ne pleurez pas ma mort*; elle est trop honora-

ble. Je vous lègue mon ame, c'est le seul bien qui me reste, et vous la recevrez comme la chose que vous estimez le plus dans ce monde... Je n'ajouterai rien de plus Je ne veux pas lasser la patience du bourreau qui m'attend, ni laisser soupçonner que j'alonge ma lettre pour gagner du temps... » Rien de plus noble, de plus élevé qu'un pareil langage. Bravo, lorsqu'on le traînait au supplice avec l'intrépide Padilla, laissa échapper quelques plaintes contre ceux qui l'insultaient; le brave chef des *communeros* le reprit, en lui disant: « C'était hier le moment de montrer le courage d'un gentilhomme; à présent, il faut mourir avec la douceur d'un chrétien! » Padilla eut la tête tranchée; la sainte ligue s'anéantit; toutes les villes se soumirent, à l'exception de Tolède, où se trouvait dona Maria Pacheco: elle avait bien toute l'ame du martyr. Elle leva des soldats, correspondit avec la France, parcourut à plusieurs reprises les rues de Tolède, en montrant son malheureux enfant, et faisant porter devant elle un tableau où était peint le supplice de son époux. Vainement voulut-on la corrompre; vainement investit-on Tolède; elle résista à tout. Le clergé la trahit, l'expulsa de la ville; elle parvint à s'échapper et à gagner le Portugal, où l'histoire ne peut plus la suivre. Maria Pacheco est une des plus belles et des plus énergiques figures qui se trouvent dans le martyrologe des peuples.

A. Genevay.

PADISCHAH, dérivant de *pah* (défenseur, trône), et *schah* (roi ou prince), titre que le sultan prend lui-même, et que jadis il n'accordait qu'au roi de France, ne désignant les autres que par celui de *kral*. Aujourd'hui, la Sublime-Porte donne également ce titre aux empereurs de Russie et d'Autriche C. L.

PADOUAN (Louis-Léon), dit le *Padouan*, peintre et graveur, né à Padoue, d'où il tire son surnom, se consacra principalement au portrait, genre dans lequel il réussit, ayant pris la manière, le goût et le faire de Giorgion et de Titien, d'après lesquels il s'était formé. L'époque de sa naissance et celle de sa mort ne sont pas bien connues; on sait seulement qu'il mourut à Rome à l'âge 75 ans, dans le commencement du XVII[e] siècle. — Les uns le considèrent comme ayant excellé dans l'art de graver les médailles sur acier et argent; d'autres attribuent ce talent à Jean *del Cavino* et Alexandre *Baniano*, surnommés aussi les *Padouans*. Ce sont, ajoute-t-on, de très habiles graveurs sur acier, qui ont contrefait les plus belles médailles antiques. Quoi qu'il en soit, les médailles attribuées, soit à Louis-Léon, soit à Jean *Cavino* et à Alexandre *Baniano*, sont imitées avec tant d'art, principalement celles des empereurs romains, que les connaisseurs sont souvent en peine de les distinguer des véritables; cependant, elles ont un fini et une netteté d'exécution que n'ont pas celles-ci. Les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève en possédaient presque tous les coins, que le père Molinet a fait graver très exactement en cinq planches dans sa *Description du cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève de Paris*, publiée in-fol. (1692). On y voit entre autres le médaillon accolé de ces deux gravures. Le cabinet des antiques de la Bibliothèque du roi en possède les matrices. — Louis-Léon eût un fils qui s'appela aussi le *Padouan*, quoi que né et mort à Rome, à l'âge de 52 ans. Le fils peignit si bien, dans la manière de son père qu'il est très difficile de distinguer leurs ouvrages. — Il y eut encore un *Francisco* nommé *Paduanino*, peintre, né en 1652, mort en 1717. Cet artiste, d'un mérite distingué, peignait l'histoire. On voyait de lui à Venise un très beau tableau, qui était fort estimé, représentant *deux malfaiteurs* délivrés par l'intercession d'un saint. Le Chev. Alexandre Lenoir.

PADOUANE, nom donné à certaines médailles qui ont été parfaitement contrefaites d'après l'antique par deux graveurs de Padoue. Les coins des padouanes ont passé du cabinet de Sainte-Geneviève de Paris dans celui du Roi (v. Médailles). X.

PADOUE, PADOVA, l'ancien *Padouan*, *Padovano*, chef-lieu de la légation du même nom dans le royaume lombard-vénitien. Le sol de la province est parfaitement arrosé et d'une fertilité remarquable. Les récoltes en blé, maïs, riz, vin, fruits excellents, soie et chanvre, sont abondantes, les pâturages excellents; les moutons qu'on y nourrit donnent une laine de bonne qualité. Cette province est divisée en douze districts, les rivières qui l'arrosent sont: la Brenta, le Bacchiglione, la Frazine et l'Adige, sur la limite méridionale. La ville de Padoue est bâtie dans une belle plaine, semblable à un jardin, sur les bords du Bacchiglione, qu'un canal réunit à la Brenta. Sa population est de 48,000 habitants. La ville est ancienne, mal pavée, les rues étroites et sales. Les arcades qui les bordent les rendent encore plus sombres. Elle est entourée de murs flanqués de bastions que protège un fossé peu profond et à sec, mais qu'on peut inonder au besoin. La plus grande place publique est le *Prato della Valle*; elle est de forme orbiculaire, et entourée de beaux arbres. Un canal la traverse; les rives en sont ornées de quatre-vingts statues. Au milieu s'élève une île de 528 pieds de superficie avec un beau parc. Une magnifique cathédrale, encore inachevée, renferme le tombeau de Pétrarque, qui en était chanoine. La célèbre église de Saint-Antoine-de-Padoue a cinq coupoles et trois tours; elle est riche en argenterie. Devant son péristile on voit la statue équestre du général vénitien Gatta Melata, exécutée par Donatello. Le palais Della Regione ou l'Hôtel-de-Ville renferme la grande salle du jugement, longue de 256 pieds et haute de 75. On y voit les monuments de Live et de Belzoni. Le café Petrocchi peut être cité comme le plus beau de l'Europe. Padoue est le siége d'un évêché suffragant de Venise, d'une légation, d'une congrégation provinciale et d'un gouverneur militaire. La célèbre université fondée par l'empereur Frédéric II en 1222, selon d'autres en 1260, et confirmée en 1263 par le pape Urbain IV, a 60 professeurs et 1,200 étudiants; sa bibliothèque contient 70,000 volumes. Elle possède en outre un jardin botanique et un observatoire sur la tour de l'ancien château, qui a 130 pieds de haut, et qui fut jadis la prison d'Ezzelin. Il existe encore à Padoue deux gymnases, une école principale, un séminaire qui renferme une bibliothèque de 55,000 volumes et de 800 manuscrits; une école pour les rabbins, une académie des sciences et des arts, deux théâtres, deux hôpitaux, une maison d'asile pour les invalides, et plusieurs institutions de charité. De l'université de Padoue sont sortis Pétrarque, Galilée et Christophe Colomb. Cette ville a vu naître l'historien Tite-Live, le grammairien Asconius Pedianus Junior, Isabelle Andreinl, poète célèbre, et le voyageur Belzoni.— L'industrie de Padoue n'est pas considérable. Si l'on en excepte quelques manufactures de soieries et de corderies, on y trouve peu de fabriques. Cependant les draps de cette ville sont assez estimés, et alimentent un commerce assez important avec la Toscane, Naples, le Piémont, Venise et le Levant. Les rubans fabriqués à Padoue s'expédient pour l'Allemagne. Le commerce de vin, d'huile, de bestiaux et de céréales y est beaucoup plus actif. Lors de la foire de Saint-Antoine au mois de juin, époque de beaucoup de fêtes populaires, la ville présente un aspect très animé. — Virgile attribue la fondation de Padoue au Grec Anténor. En se soumettant aux Romains, elle reçut les droits de cité. Elle fut pillée et saccagée par Alaric, par Attila; reconstruite par Narsès, les Lombards la détruisirent de nouveau. Elle dut sa restauration à Charlemagne, qui l'enleva aux Lombards. Après lui elle tomba sous le joug tyrannique d'Ezzelin, puis elle se constitua en république; enfin elle se soumit à Venise en 1405. Ainsi que cette dernière, elle fut livrée à l'Autriche; en 1805, Napoléon la réunit au royaume d'Italie. En 1814 elle devint de nouveau province autrichienne. Saint Antoine, quoique né à Lisbonne, est le patron de Padoue. C.L.

PAER. C'est presque toujours en Italie qu'il faut chercher l'origine de toutes les célébrités musicales de notre époque. Comme Rossini, Cherubini, Bellini, Ferdinando Paer est né sur cette terre classique des beaux-arts. Parme est le lieu où il vit le jour (en juillet 1774). C'est au séminaire de cette ville qu'il commença ses études; quant à la science musicale, elle lui fut enseignée par le célèbre Cheritti. Les étonnantes dispositions de l'élève se développèrent tellement sous la direction de cet habile compositeur qu'à 10 ans, on représenta l'opéra de *Circe*, qu'il venait de terminer, et dont le succès complet répandit bientôt au loin sa réputation. Peu de temps après, il reçut une pension de son parrain, le duc de Parme, et fit sous sa protection un voyage dans les principales villes de la péninsule italique, afin de fortifier son jeune talent, qui déjà s'était produit d'une manière si brillante. Il était de retour à Parme, lorsque commencèrent les guerres avec la république française. Obligé de s'éloigner de sa patrie, il demanda la permission d'aller à Vienne, et s'y engagea, en 1798, comme compositeur au théâtre national; sa femme était entrée en même temps comme cantatrice au théâtre italien. Ce fut alors que parut *Camilla*, qui fut représenté sur tous les théâtres d'Allemagne, et put donner quelque idée de la portée de son talent. Dans *Camilla* comme dans l'*Agnese*, la *Griselda*, comme dans toutes les compositions qui ont placé M. Paer au rang de nos compositeurs les plus distingués, c'est la grâce jointe à une expression plus vive que profonde, à une sensibilité légère ou tendre qui recommandent l'auteur de *Circe*. — La mort de Naumann directeur de la chapelle de Dresde, y fit appeler M. Paer pour lui succéder. *I. Fuorusciti* et *Leonora*, deux de ses meilleurs opéras, datent de cette époque. Quitter Vienne pour venir habiter la capitale de l'Allemagne classique, c'était se rapprocher de Napoléon. Or, le grand homme était aussi accapareur de talents que de trônes. M. Paer ne pouvait rester à Dresde, loin de Paris, qui devenait chaque jour le rendez-vous de toutes les illustrations artistiques et littéraires. A la cour de France, notre compositeur fut accueilli avec distinction, chargé de la direction de l'opéra-buffa, nommé compositeur et directeur de la musique de l'empereur et roi, maître de chant de l'impératrice Marie-Louise, et professeur au Conservatoire. Après la restauration, M. Paer, déchu de sa brillante position, se réfugia dans son talent, et poursuivit le cours de sa carrière musicale. L'académie des beaux-arts l'appela dans son sein. *Sargino*, *Achille*, *Dido*, *Olindo et Sofronia*, *Locanda di Vagabondi*, *Oro fa tutto*, *Laodicea*, *Cinna*, l'*Intrigo amoroso*, *Il Principe di Tarento*, *Idomeneo*, *Sofonisba*, *Il Morte vivo*, *I Baccanti*, *Ginevra d'Almieri*, telles sont les principales compositions de M. Paer que nous nous plaisons à mentionner parmi toutes celles qui figurent sur la longue liste de ses succès. L'âge qui voit décroître tant de réputations n'a porté aucune atteinte à la sienne, et la dernière partition dont il a enrichi récemment l'Opéra-Comique peut, sous tous les rapports, figurer dignement avec ses sœurs aînées. S. VALMONT.

PAGANINI (NICOLO), naquit à Gênes en février 1784; son père, Antonio Paganini, était un homme d'affaires pauvre et sans clientelle. Assez bon musicien lui-même, il devina bientôt les brillantes facultés de son fils, et le mit enfant à l'étude du violon. La discipline paternelle fut rude. L'homme d'affaires, peu occupé, restait presque continuellement au logis, où il se complaisait à de savants calculs et à d'ingénieuses combinaisons pour gagner à la loterie. Pendant tout ce temps, le petit Nicolo était tenu de ne point quitter la chambre, et de s'exercer sur son instrument. De ces deux travailleurs, celui qui courait le moins après la fortune était pourtant dans le meilleur chemin pour l'atteindre. — En attendant, le moindre manque d'application était puni par le jeûne. Ce fut au

point que la santé de l'enfant s'altéra d'une manière sensible. Heureusement sa passion pour l'art n'en souffrit pas ; il ne se sentait heureux que lorsqu'il était parvenu à imaginer quelque difficulté bien extraordinaire. Dans le cercle des amis de la famille, ce fut à qui prophétiserait déjà ses hautes destinées. — Une circonstance en outre était venue influer sur son imagination italienne, et ne fut pas le stimulant le moins actif. Sa mère, Teresa, née Bocciardo, avait vu en songe un ange qui lui avait assuré que son fils deviendrait un grand violon. — Il n'avait encore que huit ans lorsqu'il écrivit sous la direction de son père une sonate où il s'était amusé à réunir tant et de telles difficultés qu'il ne se trouva personne en état de l'exécuter. Dès cette époque, il allait jouer à peu près trois fois la semaine dans des églises, et se fit aussi entendre dans quelques salons. Son nom commença à faire du bruit à Gênes ; et enfin, à 9 ans, il figura pour la première fois dans une solennité théâtrale. Ce fut au bénéfice du célèbre soprano Marchesi. Il exécuta des variations de sa composition sur l'air républicain français de la *Carmagnole*. — Antonio, jugeant désormais son fils au-dessus des leçons paternelles, le plaça sous la direction d'un maître plus habile, Costa, premier violon de Gênes. L'enfant reçut environ 30 leçons en six mois, après quoi le père le conduisit chez Rolla, à Parme. Rolla était malade et au lit ; sa femme fit attendre les arrivants dans une pièce contiguë. Là se trouvaient sur une table le plus nouveau concerto du maestro et un violon. Nicolo prend l'instrument, et joue le morceau à la première vue. Le malade demande en riant qui joue son concerto de la sorte ? Grande fut sa surprise quand on lui apprit que c'était un enfant. Il refusait de le croire ; convaincu enfin par ses yeux : « Mon petit ami, je n'ai rien à vous apprendre, dit-il, allez, à la garde de Dieu, chez Paer. » — Ce célèbre compositeur dirigeait alors le conservatoire de Parme. Ce fut à l'homme qui lui avait servi de maître à lui-même, au vieux, mais si savant maître de chapelle Giretti, qu'il confia d'abord Nicolo. Pendant six mois, Giretti lui donna trois fois par semaine des leçons de contre-point. Paganini composa là, sans instrument et comme étude, 24 fugues à quatre mains. Cependant, l'intérêt que Paer prenait à ses progrès redoublait de plus en plus ; bientôt il le fit venir travailler sous ses yeux jusqu'à deux fois par jour. Après quatre mois de cet exercice, il lui demanda un duo, que l'élève composa à la parfaite satisfaction du maître. — Plus tard, lorsque Paer quitta Parme pour Venise, le jeune artiste visita avec son père les principales villes de l'Italie du Nord, surtout Milan, Bologne, Ferrare, Pise, Florence et Livourne, donnant partout des concerts, et recueillant partout d'unanimes applaudissements. — Il atteignit ainsi sa quatorzième année. L'excessive sévérité de son père, qui n'allait pas en s'adoucissant, commençait à lui peser. Enfin, il obtint à grand'peine de se rendre à Lucques pour un concert, accompagné de son frère seulement. Le sentiment de son indépendance donnant un nouvel essor à son génie, il y obtint le plus beau succès qu'il eût encore mérité. Il fit fureur. Depuis lors, il entreprit ses voyages seul. On cherchait à le fixer dans chaque ville ; mais toutes les offres étaient inutiles ; la vie errante avait trop de charmes pour cette tête ardente récemment affranchie. — Outre le violon, Nicolo s'exerçait aussi sur la guitare, il en jouait avec une rare perfection. Pourtant cet instrument lui parut toujours d'un genre fort inférieur. « Je n'aime pas la guitare, disait-il, mais je la regarde comme un *conducteur de pensées*. Je la prends quelquefois pour mettre mon imagination en verve, ou pour me rendre compte d'une difficulté que je ne puis pas encore exécuter avec le violon. — Qu'un jeune homme fougueux, passionné, échappé tout à coup à un rigoureux esclavage, soit tombé dans quelques-uns de ces écarts que l'on n'apprend à éviter que par l'expérience, cela se concevra sans peine. Il aima le jeu, les

femmes, et ne vécut pas toujours dans la société la plus exemplaire. Le biographe allemand Scholtry a raconté quelques aventures qui ne dépareraient point les *Mémoires de Casanova*. Il venait d'atteindre sa vingtième année quand il se décida cependant à accepter une position fixe à la cour de Lucques. C'est immédiatement avant cette époque, et, selon d'autres versions, entre les années 1811 et 1814, que la malveillance a placé cette absurde histoire, qu'il aurait subi une arrestation, soit à Gênes, Mantoue ou Milan, comme prévenu d'avoir assassiné sa femme. — Plusieurs années après, Scholtry, se trouvant à Venise dans l'intimité de Paganini, se hasarda à lui demander si cette rumeur avait en effet quelque fondement. « *Per Baccho!* s'écria Paganini, ceci n'est pas une petite affaire. Il n'y a qu'un malheur; ces gens-là ignorent que je n'ai jamais été marié. » En même temps, il tira d'un portefeuille plusieurs numéros de journaux: l'*Observateur de Trieste*, 28 avril 1828; l'*Observateur autrichien*, la *Gazette des théâtres* de Vienne. Il y lut une lettre dans laquelle il déclarait publiquement et solennellement « ne s'être, dans aucun temps de sa vie, ni dans aucun pays quelconque, conduit autrement qu'en homme d'honneur qui respecte les lois, et n'avoir jamais eu à subir de condamnation ni de prévention criminelle; que là-dessus il en appelait au témoignage des autorités de tous les états dans lesquels il avait vécu. » Certes, si Paganini ne se fût senti la conscience nette, il se fût bien gardé de provoquer par la voie des journaux une enquête où il eût été si facile de le confondre. — Dans un autre entretien de ce genre, il confia à son biographe que plusieurs fois on l'avait confondu avec le violon Polonais, aussi célèbre que libertin, Duranowsky, qu'il avait souvent vu et entendu dans sa jeunesse. — Bien que le traitement de Paganini à la cour de Lucques fût des plus mesquins, une affaire de cœur le retint long-temps dans cette ville. Son célèbre jeu sur la corde G date de cette époque; lui-même a raconté à Prague comment l'idée lui en vint: « A Lucques, disait-il à Scholtry, outre la direction de l'orchestre, dont j'étais chargé toutes les fois que la famille régnante venait à l'Opéra, je jouais trois fois par semaine à la cour, et tous les 15 jours pour le grand cercle; j'y organisai un grand concert, où parut souvent la princesse régnante, Élisa Bacciocchi, princesse de Lucques et Piombino, et la sœur bien-aimée de Napoléon. J'ajouterai qu'elle avait pour habitude de ne jamais attendre la fin de mon concerto; quand j'en arrivais aux sons harmoniques, elle sentait son système nerveux trop fortement ébranlé. Heureusement pour moi, ils faisaient éprouver une émotion plus douce à une autre personne fort aimable, qui n'avait garde de quitter le cercle. Sa passion pour la musique lui fit accorder quelque attention au musicien, et je dus à cela sans doute qu'elle ne resta pas toujours insensible à l'admiration que depuis long-temps j'avais pour sa beauté. Notre liaison faisait de jour en jour des progrès, mais exigeait le plus profond mystère, et n'en était par cela même que plus délicieuse. — Un jour, je lui promis de la surprendre au concert suivant par un tour de force musical qui aurait quelque rapport avec notre situation. En même temps, j'annonçai à la cour une nouveauté comique, une scène d'amour. La curiosité fut vivement excitée quand je me présentai avec mon violon privé des deux cordes du milieu, de manière qu'il ne restait plus que le G et le E. La première devait jouer le rôle de la femme, la seconde celui de l'homme. Elles commencèrent une sorte de dialogue, destiné à reproduire les phases diverses d'une liaison amoureuse, les petites bouderies et les douces réconciliations. Les cordes devaient tantôt gronder, soupirer et gémir; tantôt badiner, rire, faire éclater la plus folle ivresse. La réconciliation se terminait par *una coda brillante*. — Le morceau plut. La personne en l'honneur de qui je l'avais composé me récompensa par le plus doux sourire, et la

princesse Élisa me dit : « Puisque vous êtes parvenu à exécuter de si belles choses sur deux cordes, ne pourriez-vous maintenant nous faire entendre quelque merveille sur une seule! » J'en fis en riant la promesse ; et, quelques semaines après, le jour de la Saint-Napoléon, j'exécutai sur la corde G une sonate, que j'intitulai : *La Napoléon*. Elle eut un succès fou, au point qu'une cantate de Cimarosa, qui fut exécutée le même soir, n'obtint à côté d'elle que de faibles applaudissements. Voilà comment je fus conduit à cette tentative de jouer sur une seule corde. — Après avoir vécu long-temps à la cour de Lucques, racontait encore Paganini, je me sentis reprendre d'une passion plus belle pour les voyages et la vie d'artiste indépendant. Ma modique fortune se montait en capital à 20,000 fr. à peine ; je me proposai d'en offrir une portion à mes parents avant de me séparer d'eux. Là-dessus, mon père me déclara qu'une portion ne lui suffisait pas, et qu'il se sentait capable de me tuer si je ne lui abandonnais le tout. Ce n'était, ajoutait-il, qu'un bien faible dédommagement des sacrifices qu'il avait faits pour moi dans ma jeunesse. Je proposai de lui faire la rente de ce capital ; il tint bon, et je dus m'engager, par acte judiciaire, pour le tout. Après sa mort, je pris soin de ma mère, devoir qui me fut doux à remplir. Je prêtai à une de mes sœurs une somme de 5,000 fr., qui fut bientôt dissipée. La seconde obtint également de moi, par l'entremise de ma mère, des sommes assez fortes, que son mari ne manquait jamais d'aller perdre au jeu. » — La vie de Paganini reste inconnue au biographe depuis le départ de Lucques jusqu'en 1813. Cette année et les deux suivantes, le célèbre artiste les passa à Milan, où il donna des concerts avec un succès toujours croissant. Les critiques du temps, et surtout la savante *Gazette musicale* de Leipzig, le proclamèrent le premier violon du monde, et prirent sa défense contre ceux qui tenaient encore pour Rolla. Ses variations le *Streghe* (les *Sorcières*) excitaient surtout l'enthousiasme. Il dirigeait alors la société philharmonique de Milan *gli Orfei*, où il eut occasion de lutter sans désavantage, comme on peut le penser, contre le violon Lafond. — En 1816, il donna des concerts à Venise, où il entendit le célèbre compositeur et violon allemand, l'auteur de *Faust* et de *Jessonda*, Spohr, qu'il nomma avec beaucoup d'à propos le *premier chanteur sur le violon*. — L'année 1817 vit Paganini à Vérone. Il retourna ensuite pour quelques temps à Gênes, sa ville natale. Il joua, en 1818, à Turin, puis, avec Lipinski, à Plaisance. En 1819, il enchanta Rome, Florence et Naples. 1821 fut consacré à Rome, et 1822 à Milan. En 1823, il entreprit un voyage artistique avec l'aimable cantatrice Antonia B...... Cette liaison dura cinq ans. Le 23 juillet 1823, Paganini se trouva père d'un fils qu'il adore comme son bien suprême, et qu'il a fait baptiser sous les noms d'Achille-Cyrus-Alexandre. Pendant le carnaval de 1827, à Rome, le pape Léon XII décora le grand artiste de l'ordre de l'*Éperon-d'Or*. — Paganini, à l'âge de 43 ans, n'était point encore sorti d'Italie. Il fallut l'influence de sa compagne de voyage pour décider ce caractère insouciant à parcourir l'Europe. — A Vienne, l'empereur lui donna un titre honorifique, et la ville lui envoya une médaille. Son voyage à travers l'Allemagne fut une marche triomphale ; partout éclatait l'enthousiasme. Le roi de Prusse le nomma son maître de chapelle. L'Angleterre et la France confirmèrent ce succès inouï. — Cependant, à la douceur de cette gloire, vint de nouveau se mêler l'amertume des chagrins domestiques. Une séparation devint inévitable : un sacrifice d'une douzaine de mille francs la facilita. Paganini se réserva l'éducation de son enfant, qui, depuis, ne l'a jamais quitté un instant. — La constitution faible et le physique grêle de Paganini s'expliquent par l'excès de travail et les jeûnes fréquents qui lui furent imposés dans un âge trop tendre, et aussi par cette fougue toute méridionale avec laquelle

il se dévoua à la culture de son art. Dès son enfance, il s'est cru atteint d'une maladie de poitrine. Des maladies aiguës menacèrent fréquemment ses jours; il eut, en outre, à subir une opération ophthalmique, qui faillit lui coûter l'œil gauche. Il faut avoir appris de sa propre bouche qu'il a fait, dans sa jeunesse, des excès de tout genre; on ne s'en douterait pas à voir sa tempérance et la régularité de sa vie actuelle. — Il disait un jour à M. Scholtry : « Vous ne pouvez vous imaginer ce qu'a pu être ma jeunesse. Après une enfance passée sous une verge de fer et dans les privations les plus rudes, me sentir tout à coup libre comme l'air, et me trouver à même de toutes les jouissances! Je suis tombé souvent sur des gens habiles qui jouaient plus heureusement que moi, *mais ce n'était pas du violon*. Que de fois il m'est arrivé de perdre en une seule soirée le produit de plusieurs concerts! Sans mon art, Dieu sait comment je m'en serais tiré! » — Un de ses mots favoris est : *Bisogna forte sentire per far sentire*, et son jeu dans l'adagio vient à l'appui. — On s'est souvent demandé comment il a pu parvenir à une telle supériorité et à exécuter certaines difficultés qui restent encore inexécutables pour tout autre. Scholtry affirme que Paganini possède un secret musical inconnu dans tous les conservatoires, et à l'aide duquel il suffirait de trois ans à un élève pour atteindre sur le violon toute la perfection imaginable. — Il raconte avoir demandé plusieurs fois à Paganini si cela n'était pas une plaisanterie. « Je vous jure, lui a constamment répondu le maestro, que c'est la vérité pure, et je vous autorise à l'imprimer dans ma biographie. Un seul homme, M. Gaetano Ciandelli, de Naples, connaît mon secret. Après de longues études suivant la méthode ordinaire, il n'était parvenu à jouer du violoncelle que d'une manière médiocre; comme je lui portais intérêt, je le mis au fait de ma découverte; en trois jours, il devint un tout autre homme. La qualité des sons qu'il tirait de son instrument n'était plus reconnaissable, et son coup d'archet était devenu bien supérieur. » — Paganini a promis d'initier un jour complètement le public à ce mystère. En attendant, ne pourrait-on pas, par induction, essayer de le pénétrer? Paganini a l'habitude de jouer ses morceaux dans un demi, et même souvent un ton entier plus haut qu'ils n'ont été écrits, et que l'orchestre ne les accompagne : circonstance qui explique en partie la qualité étrange de ses sons comparés avec ceux des violons de l'orchestre. Maintes fois, d'autres artistes, au moment du concert, ont eu la curiosité d'examiner son violon : ils le remettaient en place, en disant avec étonnement que Paganini jouait sur un *violon mal accordé*. Sans nul doute, l'instrument n'était point mal accordé; seulement, il l'était dans un système particulier et propre à l'artiste lui seul. Il est probable que Paganini a trouvé une combinaison dans la manière d'accorder qui diminue la difficulté du doigté. — Comme compositeur, ses variations et ses concertos rappellent souvent par la richesse et la profondeur des pensées les symphonies et les variations de Beethoven. Les critiques allemands l'ont proclamé le Beethoven de l'Italie. C'est aussi le génie musical dont lui-même fait le plus de cas après Mozart. — Le biographe allemand s'attache ensuite à justifier son héros d'une accusation qui n'intéresse que le caractère privé, et non le talent de l'artiste. A l'en croire, Paganini est loin d'être inaccessible aux sentiments de générosité. Vient à ce sujet l'énumération des concerts donnés par lui au profit des pauvres. Dans l'affaire de ce célèbre refus, qui indisposa une bonne partie du public parisien, ce ne fut point, assurét-on, à la bonne œuvre en elle-même qu'il voulut se dérober; il ne voulut que protester contre la manière dont sa coopération avait été réclamée. Au surplus, est-ce là une accusation qui puisse sans inconvenance être portée devant le tribunal de l'opinion publique? Un homme doit-il être appelé à répondre par-devant une nation de ses actes de bienfaisance

et de son plus ou moins de penchant à la libéralité? — En Allemagne, les écrivains sont, comme les peintres, grands reproducteurs de détails naïfs; nous terminerons par le passage suivant littéralement traduit: « Un jour que je devais aller avec Paganini dîner dans une maison, je fus chez lui le chercher. Sa chambre était dans un désordre incroyable: ici un violon, là un autre, une tabatière sur le lit, une autre parmi les joujoux de son fils. Musique, argent, bonnet, lettres, montre et bottes, se trouvaient jetés pêle-mêle. Les chaises, les tables, le lit, pas un objet n'était à une place régulière. Sa figure et sa taille fantastiques surgissaient du sein du chaos. Ses cheveux noirs se cachaient à demi sous un bonnet moins noir qu'eux. Un foulard jaune entourait son col; un long gilet de couleur chocolat descendait de ses épaules. Sur ses genoux, il tenait Achillino, son fils, alors âgé de quatre ans, qui, pour le moment, manifestait la plus mauvaise humeur: il était question de lui laver les mains. Le petit drôle se livrait à des accès de violence terribles; le père conservait un calme qui eût fait honneur à la meilleure bonne d'enfant. De temps à autre seulement, il se tournait vers moi, et me disait: « Le pauvre enfant s'ennuie, je ne sais que faire pour l'amuser. J'ai joué avec lui depuis ce matin; je n'en puis plus. » C'était à mourir de rire de voir Paganini en pantoufles, et ses bas sur les talons, avec les beaux gestes anguleux que vous lui connaissez, faisant des armes contre son fils, dont la tête lui arrivait aux genoux. Le petit avançait hardiment, sabre en main, sur le père, qui reculait en criant: « Assez! assez! je suis déjà blessé. » Mais le vainqueur ne se déclarait satisfait que lorsqu'il avait vu le vaincu chanceler et tomber sur le lit. — Quand il fallut songer à s'habiller, ce fut une bien autre histoire. Paganini eut à se mettre en quête de chacun de ses vêtements, que l'enfant avait cachés. L'habit était dans une boîte à violon, le gilet dans un tiroir, les bottes sous l'oreiller du lit. Enfin nous partîmes. Paganini ferma la porte, laissant sur les tables et la commode des bijoux, de l'argent. Personne ne m'a jamais paru doué au plus haut point de cette qualité ou de ce défaut, comme on voudra l'appeler, assez ordinaire aux artistes, l'insouciance. »

Saint-Germain-Leduc.

PAGANISME, ou la doctrine des païens, a reçu ce nom dans les premiers siècles de notre ère, à l'époque où les chrétiens commençaient à prévaloir dans les villes, tandis que les polythéistes ne se soutenaient plus que dans les villages (*pagi*). De là le titre de *pagani* pour les individus, de *paganisme* pour leurs croyances. Dès lors, dans le langage des chrétiens, le mot de *païens* s'appliquait à tous ceux qui n'étaient ni Juifs ni chrétiens. Tous les païens avaient cela de commun d'être *polythéistes*. Quand le mahométisme vint à se détacher du polythéisme, et à proclamer le monothéisme, à l'imitation de la doctrine chrétienne, tout en affectant d'accuser celle-ci de trithéisme, on fut d'abord injuste à son égard, comme il l'était à l'égard des autres, et on comprit ceux qui le professaient parmi les païens. Le moyen âge hérita de cette terminologie, et, pendant toute la durée des croisades, on appela indistinctement les sectateurs de Mahomet *païens* ou *infidèles*. Quand cette lutte eut cessé et que le jour de l'impartialité fut venu, on reconnut l'injustice qu'il y avait à confondre la doctrine monothéiste des musulmans avec les croyances polythéistes des païens, et le mot de *paganisme* ne fut plus dès lors que l'équivalent de celui de *polythéisme*. Il y a toutefois entre l'un et l'autre cette différence, que le premier est particulièrement en usage dans la polémique, et qu'il s'applique surtout aux religions qui ont été en lutte avec le judaïsme d'abord, avec le christianisme ensuite; tandis que le second désigne simplement certains systèmes religieux considérés en eux-mêmes, et sans égard aux rapports qu'ils ont pu entretenir avec d'autres. C'est dans cette acception que nous pre-

nons les deux termes; nous traitons ici, sous le mot de *paganisme*, non des caractères et des destinées propres des diverses doctrines qu'embrasse ce mot, mais du caractère commun de toutes les religions qui admettent la pluralité des dieux et des rapports qu'elles ont eus successivement avec le judaïsme et le christianisme; au mot *polythéisme*, nous considèrerons ces religions en elles-mêmes.—Le *paganisme*, dont l'origine se perd dans ce qu'on appelle *la nuit des temps*, naquit dans les familles qui s'étaient détachées de celles dont nous entretiennent nos codes sacrés. Il n'est autre chose que l'ensemble des systèmes religieux qui ignorent ou qui cachent à la multitude l'unité d'un Dieu, auteur et ordonnateur suprême de l'univers et de tout ce qu'il renferme. Au lieu de la création par un seul et d'une providence ou d'une intervention providentielle dans les affaires du monde, le paganisme admet, dans la diversité des effets, la pluralité des causes, et partage ses prières et les cérémonies de son culte entre une foule de divinités, dont ni le nombre, ni le caractère, ni les attributions ne sauraient être nettement définis. Le paganisme a d'ailleurs un grand nombre de formes et de variétés (*v.* Polythéisme). Né dans les premiers âges du temps, il fut bientôt la doctrine de la majorité des habitants du monde ancien. Un seul peuple fut monothéiste; encore fallut-il, pour le préserver lui-même du polythéisme, une série d'interventions spéciales de la part de la Providence. Cette première lutte entre le monothéisme et le paganisme offre six grandes époques, l'époque chaldéenne, l'époque égyptienne, l'époque palestinienne, l'époque persane, l'époque grecque et l'époque romaine. A l'époque chaldéenne, le paganisme rencontra dans Abraham, véritable patriarche des Hébreux, un adversaire qui voua sa postérité tout entière au culte d'un seul Dieu, et qui choisit, pour transmettre à ses descendants la mémoire de cette alliance, un signe extérieur dont il ordonna de marquer leurs corps. Dans l'époque égyptienne, Moïse opposa au même système une législation complète, des lois religieuses, politiques et civiles, portant un puissant caractère de nationalité et de séparatisme à l'égard des païens, c.-à-d. de tous les peuples du monde. Il engagea d'ailleurs la guerre la plus ouverte et la guerre de l'incompatibilité la plus prononcée. Aussi, dans l'époque palestinienne, la lutte entre le paganisme et le monothéisme fut-elle permanente, et l'histoire des Juifs ne fut-elle autre chose qu'une série de combats religieux, jusqu'à ce qu'enfin l'établissement monarchique de David parvint à soumettre, si ce n'est à écraser, les vieilles populations païennes de la terre du monothéisme. Dans l'époque persane, ce fut au contraire le paganisme qui déporta et mit dans les fers la seule nation monothéiste du monde. Cependant, au milieu de toutes les persécutions qu'elle subit, cette nation conserva ses doctrines. Dans la personne de Cyrus, le paganisme fit un acte d'humanité à l'égard des monothéistes, depuis trop long-temps tenus captifs en terre d'exil; et avec l'époque grecque, commença pour le judaïsme une ère de tolérance véritable. Dès lors, les Juifs, déjà semés dans l'intérieur de l'Asie, purent se répandre librement en Égypte, en Grèce, dans toutes les provinces de l'empire qui avaient obéi au puissant héros de Macédoine. Le paganisme se montra plusieurs fois encore intolérant pendant la période grecque, surtout en Syrie, où la dynastie des séleucides se flattait de se mieux soumettre les Juifs, si elle parvenait à les soumettre à ses croyances. Cependant, protégé en Égypte et toléré partout ailleurs, le monothéisme fit dans ces siècles d'immenses progrès. Non seulement, les Juifs eurent parmi les Grecs un grand nombre de prosélytes, mais, grâce au progrès des lumières, il s'éleva, dans le sein du paganisme même, et particulièrement dans les écoles des philosophes, un grand nombre de monothéistes : car les bienfaits de la Providence ne fuient pas ceux qui l'ignorent.

Il y eut dans la période romaine tolérance générale pour le monothéisme de la part du paganisme ; mais, à cette règle il se fit cependant de fréquentes et de cruelles exceptions : les Juifs furent persécutés à plusieurs reprises, par la seule raison qu'ils méprisaient les dieux de l'empire et refusaient de les adorer. Bientôt, néanmoins, cette lutte si longue et si curieuse entre le paganisme et le judaïsme s'effaça complètement devant une autre, devant celle qui éclata entre le paganisme et un monothéisme nouveau, plus puissant que le premier, puisque, cessant d'être national, il se montra le plus universel de tous les systèmes, ou plutôt le seul qui eût ce caractère. Nous avons désigné le christianisme. Cette religion eut à son tour une grande lutte à soutenir contre l'immense majorité païenne, et cette lutte se distingue également en plusieurs époques : l'époque primitive, l'époque constantine, l'époque théodosienne et justinienne, l'époque pontificale, l'époque impériale et l'époque moderne. — L'époque primitive de la lutte chrétienne est une ère d'intolérance et de persécution de la part du paganisme. En effet, s'il toléra d'abord les chrétiens cachés sous l'égide du judaïsme, il se mit à sévir contre eux dès qu'il les connut suffisamment pour les distinguer des Juifs. Domitien prétendit anéantir jusqu'au dernier des chrétiens. Si le paganisme fut plus indulgent que ce prince, c'est qu'il comptait sur sa force. Mais, quand au bout de deux siècles de plus, il eut découvert celle des monothéistes, il fit reprendre à Dioclétien le projet de ses prédécesseurs, et la destruction de la religion chrétienne fut encore une fois entreprise. Tout fut même inventé, et tout fut mis en jeu pour accomplir ce dessein : insinuations et calomnies, machinations religieuses et considérations politiques, accusations publiques et exécutions sanglantes. Le paganisme allait célébrer d'affreux triomphes, lorsqu'un chef de l'empire osa tout à coup l'abdiquer avec une admirable hauteur de vues et de courage. Avec l'époque constantine commença aussitôt la décadence extérieure du paganisme grec et romain, qui avait menacé de détruire tant d'autres *paganismes ;* qui avait surtout ruiné le druidisme, dont la chute intérieure était déjà fort avancée. La famille de Constantin, pour accélérer cette chute, prit toutes les mesures les plus énergiques ; les armes les plus tranchantes que le paganisme de Rome et d'Athènes venait d'employer contre ses adversaires, ses adversaires les employèrent contre lui. Privés de leurs temples et de leurs écoles, de leurs honneurs et de leurs espérances, les partisans d'une doctrine qui naguère encore avait juré l'extermination des monothéistes ne se maintinrent plus, même en minorité, qu'à Rome, que dans certains quartiers d'Alexandrie, d'Antioche et autres cités. Ils n'étaient plus en majorité que dans les villages, et bientôt un décret suprême porta ces mots durs et prématurés : *Il n'y a plus de païens dans l'empire.* La lutte ne s'acheva pas encore, mais elle avança fortement sous Théodose et Justinien. Rien, ni les intrigues des aruspices, ni les déclamations des rhéteurs (*v.* Symmaque), ne put sauver le paganisme, que Julien, malgré ses essais de réaction, avait été hors d'état de sauver. — Quand la ruine du paganisme grec et romain fut à peu près consommée, il vint à éclater une lutte nouvelle, celle du christianisme contre une religion née en Arabie, que l'on traita de paganisme pendant le moyen âge ; qui ne méritait pas ce nom, à la vérité, mais qui, toute monothéisme qu'elle était, arrêta les monothéistes chrétiens dans leurs progrès et dans leurs attaques contre les païens en dehors de l'ancien empire de Rome, plus que ne le faisaient ces païens eux-mêmes. En effet, les conquêtes du christianisme en Asie et en Afrique furent suspendues brusquement, et l'Europe méridionale fut envahie par les Sarrasins jusqu'au cœur de la France. Mais, tout envahie qu'elle était d'un côté, l'Europe monothéiste n'en continua pas moins sa guerre contre le paganisme véritable.

L'époque pontificale, qui s'étend de la chute de l'empire d'Occident sous Romulus Augustulus jusqu'au rétablissement de cet empire sous Charlemagne, se distingua par les succès les plus purs, et par conséquent les plus glorieux. Le paganisme celtique, kymrique et britannique, fut vaincu dans cette période, ainsi que le paganisme germanique des bords du Rhin et de l'Helvétie. Et toutes ces conquêtes furent dignes de la religion chrétienne : les saint Augustin de Cantorbéry, les saint Colomban, les saint Gall et les saint Boniface qui convertirent les païens, nos ancêtres et ceux des peuples voisins, se montrèrent les successeurs des apôtres. Les défaites que le paganisme saxon, slave et scandinave, éprouva durant l'époque impériale, sous Charlemagne et sous les empereurs de la maison de Saxe, de Hohenstauffen et d'Habsbourg, ne furent ni aussi pures, ni par conséquent aussi glorieuses pour la cause chrétienne. Depuis Charlemagne, il fut de principe qu'on pouvait combattre le paganisme du nord avec les mêmes armes que le mahométisme du midi, et, quand on n'eut plus besoin des chevaliers chrétiens en Palestine contre les armées musulmanes, on les employa en Livonie contre les populations païennes. Le paganisme disparut ainsi dans l'Europe entière, et s'il demeura dans le sein des nations converties un assez grand nombre de petites pratiques, de superstitions païennes, comme on peut s'en convaincre en consultant les actes des conciles, du moins l'époque impériale en finit avec l'idolâtrie. Mais la lutte entre le paganisme et le christianisme ne cessa pas. A l'entrée de l'époque moderne se révéla une nouvelle partie du monde, et avec elle surgirent devant les regards des chrétiens de nouvelles régions de paganisme. L'Europe songea tout aussitôt à les combattre; l'Espagne lui donna l'exemple en abolissant ensemble la dynastie et la religion des Montézuma. Avant que l'Espagne eût découvert l'Amérique, le Portugal avait trouvé par mer un chemin aux Indes orientales. La France et l'Italie, l'Angleterre et la Hollande, se lancèrent sur les traces de l'Espagne et du Portugal, unissant, comme ces pays, le zèle religieux à l'esprit de conquête, et la ruine du paganisme à la fondation de colonies et à l'établissement de comptoirs de commerce. Grâce à ces nombreux missionnaires, dont le dévoûment religieux se montra si supérieur à l'ambition politique et à la cupidité mercantile qui conduisirent tant d'autres dans le Nouveau-Monde, et qui s'efforça de couvrir de sa gloire toute céleste des œuvres toutes terrestres, le Nouveau-Monde fut peu à peu disputé aux erreurs de son vieux paganisme. Si, dans ces conversions, le pouvoir vint à glisser quelques erreurs, elles furent rares; elles n'eurent lieu que sur peu de points, et furent bientôt flétries par la sainte éloquence de plus d'un Las Cases. Ailleurs, elles furent dignes de l'Europe et de sa foi. La lutte du monothéisme contre le paganisme a toujours été celle de la vérité contre l'erreur : c'est depuis longtemps celle de la civilisation contre la barbarie. Aussi avance-t-elle rapidement. Que de contrées, que d'îles entières le paganisme a déjà quittées complètement! Il s'efface à vue d'œil dans les deux Amériques. En Asie et en Afrique, il résiste sur quelques points encore; il dévore en Chine, depuis de longs siècles, une phalange de missionnaires et de martyrs; mais il fléchit aux Indes orientales, et il devra fléchir dans l'Océanie, car il serait affreux de *le* laisser là, avec ses cruelles superstitions, en contact avec les colonies de pénitence.—La fin du paganisme n'est pas venue, mais elle se prévoit; il disparaîtra bientôt de la surface de la terre. A moins d'un retour que la raison se refuse à comprendre, il périra partout avant la fin du siècle, excepté la Chine, où il pourra se maintenir plus long-temps encore; où pourtant il succomberait plus tôt si quelque conflit sérieux avec les puissances d'Europe y amenait une expédition combinée dans des desseins religieux. Le monothéisme régnant seul dans le reste du monde, la lutte, qui est

maintenant éteinte entre les deux grandes familles monothéistes, entre les chrétiens et les mahométans, reprendrait sans doute avec une ardeur nouvelle. Nous n'avons pas d'ouvrage fondamental sur le paganisme ancien dans sa lutte avec le judaïsme. Le paganisme grec et romain, dans sa lutte avec la religion chrétienne, a été l'objet de beaucoup d'écrits dans l'antiquité judaïque et chrétienne. La littérature moderne est également riche en ouvrages sur cette matière. Nous n'en citerons que ces trois : Kortholt, *Paganus obtrectator* (1 vol. in-8°), dont le titre indique l'esprit de partialité ; Tzschirner, *Sur la lutte du paganisme et du christianisme* ; ouvrage faible, et qui est resté inachevé ; A. Beugnot, *De la destruction du paganisme en Occident* (2 vol. in-8°); ouvrage remarquable de critique, et honoré d'un grand suffrage, celui de l'institut. Le professeur Mone, à Heidelberg, a publié en deux volumes une histoire du paganisme du nord de l'Europe, qui n'a pas le même mérite. Il faut chercher dans l'histoire générale des découvertes, des conquêtes et des colonies européennes dans le Nouveau-Monde, dans les *Lettres édifiantes* et dans les journaux des missionnaires, l'histoire du paganisme moderne. Ce qui révèle le mieux l'opinion que le monde européen et chrétien se fait aujourd'hui de la valeur morale et religieuse du paganisme et de l'obligation qu'on a de le combattre, c'est qu'il existe dans toutes les communions chrétiennes des sociétés de missions qui ont pour but l'abolition de ce système, ou plutôt de cette vieille aberration, à peu près comme il en existe d'autres qui ont pour objet l'abolition de l'esclavage ou celle de la peine de mort. Si les premières de ces associations, celles qui combattent les restes du paganisme, ont moins de popularité que les autres, c'est uniquement parce qu'elles sont plus anciennes. Elles sont peut-être plus importantes en politique que leurs rivales, et elles sont beaucoup plus fondamentales : le paganisme aboli, il n'y a plus d'esclavage possible dans les parties du monde où il en existe le plus. MATTER.

PAGE (lat. *pagina*). On nomme ainsi, en termes d'imprimerie, un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, de vélin, etc., ce qui se présente aux yeux à droite ou à gauche quand on ouvre un livre. Il se prend aussi pour l'écriture ou pour l'impression contenue dans la page même : on dit ainsi : Une *page* de 40 lignes, une *page* en deux colonnes de 52 lignes chacune ; j'ai fait trois *pages* d'ouvrage ; la *page* n'est pas remplie ; cette *page* fourmille de fautes, etc. Le *livre journal* et le *livre des inventaires* de tout commerçant doivent, d'après le code de commerce, être côtés, paraphés et visés sans frais, *page par page*, soit par un des juges du tribunal de commerce, soit par le maire ou un adjoint. On se sert aussi parfois du mot *page* pour désigner le contenu d'un demi-feuillet, considéré sous le point de vue littéraire : Il y a dans ce discours des *pages* admirables ; il y a dans ce livre des *pages* qui font pitié, tant sous le rapport du fond que sous celui de la forme, tant pour les idées que pour le style. *Page* s'emploie quelquefois figurément pour caractériser quelques faits relatifs à l'histoire d'un homme ou d'un peuple : C'est une *page* qu'il faudrait pouvoir retrancher de l'histoire de France, dira-t-on, en parlant de la Saint-Barthélemy ; la mort du duc d'Enghien n'est pas la plus belle *page* de l'histoire de Bonaparte, etc. (*v.* MISE pour l'idée attachée à l'expression de *mise en pages*). — On nomme *pagination*, en termes d'imprimerie et de librairie, la série des nombres ou numéros qui se trouvent en tête des pages d'un livre, pour marquer la place que chacune de celles-ci occupe relativement aux autres. Le verbe *paginer* indique l'acte par lequel les feuillets se numérotent ainsi : La préface d'un livre se *pagine* ordinairement en chiffres romains, et le reste en chiffres arabes : on dit : Une *pagination* exacte, fautive, etc., etc., suivant que les *pages* sont nu-

mérotées avec plus ou moins d'exactitude. Z.

PAGE. Ce nom, dérivé du grec *pais*, ou du latin *pœdagogia*, est donné aux enfants qui reçoivent chez les rois, princes, seigneurs, qu'ils servent en diverses occasions, une éducation distinguée. Dans tous les temps, des enfants, sous différentes dénominations, ont été placés auprès des grands. Les *pages*, à l'époque de la chevalerie, étaient confondus avec les varlets, ou damoiseaux : c'étaient les novices ou apprentis chevaliers. Ils remplissaient auprès des châtelains l'office que les demoiselles remplissaient auprès des châtelaines. On leur apprenait à prier Dieu, à combattre à pied et à cheval avec toutes armes courtoises, à honorer les dames, et, selon les temps, à lire et à écrire, à chanter et à danser. Les simples gentilshommes n'avaient point droit à des *pages* de naissance noble, tandis qu'il fallait faire des preuves pour être admis dans les palais royaux et princiers. C'était une magnificence bien entendue que celle qui obligeait une partie de la noblesse d'un état à subvenir ainsi aux besoins de l'autre, en donnant aux enfants une éducation convenable à leur naissance, quand la pauvreté de leur famille les en aurait privés. Cependant, on voyait souvent un seigneur, quoique riche, envoyer son fils chez un seigneur voisin, réputé pour ses exploits et ses vertus, afin que ce fils apprît, sous un si beau modèle, le métier des armes, la loyauté et la courtoisie. Alors, on était mis *hors de page*, à la suite d'une cérémonie religieuse, pendant laquelle l'officiant, prenant sur l'autel une épée attachée à une écharpe, en ceignait le jeune homme, que lui présentaient son père et sa mère, ou, parfois, un parain et une maraine. Quand la haute noblesse abandonna ses châteaux pour venir se ruiner à la cour, l'usage d'avoir des *pages* se perdit peu à peu, excepté chez les souverains et les princes de leur sang : il subsistait encore pourtant sous Louis XIV, témoin ce vers railleur de Lafontaine :

Tout seigneur veut avoir des *pages*.

Pendant ce règne, le duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome, en conduisit douze à sa suite, tandis que sa femme était accompagnée par douze demoiselles. On exigeait des *pages* de la grande et de la petite écurie du roi les preuves de quatre générations paternelles de noblesse. A l'armée, ils servaient d'aides-de-camp aux aides-de-camp du roi. Deux *pages* éclairaient le soir le roi, en portant au poing un flambeau de cire blanche; quatre le suivaient à la chasse, douze à la guerre. Dans les cérémonies, ils se plaçaient devant, derrière son carrosse, et aux portières, sur les marchepieds. Lorsqu'une dame montait un cheval de la grande écurie, un *page* l'accompagnait. Ces enfants d'*honneur* étaient élevés dans un hôtel particulier par un gouverneur, deux sous-gouverneurs, des précepteurs, et une foule de maîtres leur enseignaient toutes les sciences et tous les arts; mais l'instruction est si peu l'éducation que les femmes, à Versailles, évitaient de passer devant l'hôtel des *pages*, dans la crainte d'être insultées. Leur espièglerie, trop souvent licencieuse, grossière et méchante, semblait devoir être tolérée, comme si, de douze à dix-huit ans, tous les enfants ne devaient pas être soumis aux mêmes règles d'obéissance. Le roi et la reine étaient servis à table par deux *pages*; la même étiquette s'observait chez les princes du sang. Auprès des *pages* étaient des valets qui leur apportaient et recevaient d'eux les assiettes. Quand le prince envoyait de quelque mets à une dame dînant à sa table, le *page*, si la dame était polie, et ne manquait pas à faire la révérence en traversant la *salle des pages*, allait porter lui-même l'assiette que lui avait remise le prince; autrement, il chargeait un valet de ce soin. Un *page* ne devait jamais attendre, et on ne pouvait faire recevoir par personne l'ordre, la lettre, ou autre objet dont il était porteur. Il était revêtu des couleurs ou livrées de celui qu'il servait : un nœud de rubans frangés, flottants sur l'épaule, et

le plumet blanc qui entourait le chapeau des *pages*, rendaient très élégant leur costume, qui a changé suivant les modes des époques. L'empereur Napoléon, en rétablissant la monarchie, en rétablit les formes les moins importantes, et il se fit servir par des *pages*, ainsi que tous les membres de sa famille. A l'instar des anciens rois, il choisit les enfants des plus illustres d'entre ses serviteurs pour les faire élever à ses frais. Son premier *page* était exempt de la conscription, et libre de choisir une autre profession que celle des armes. Les tours et l'effronterie des *pages*, passés en proverbe, prouvent que leur institution dégénérée n'est point regrettable, malgré son antiquité, et l'éclat que leur jeunesse, et en général leur beauté, répandaient sur le cortége de nos rois. On appelle *icoglans* les *pages* du sultan de Constantinople. — (La Curne de Sainte-Palaye, *Les Fabliaux; État de la France*). Cᵗˢˢᵉ De Bradi.

PAGODE. Ce mot dérive du mot persan *pout*, qui veut dire *idole*, et *gheda*, temple, d'où a été fait *poutgheda*, ou *pughedah*, ou *pokhoda* (temple d'idoles), que nous avons changé en *pagode*. On appelle indistinctement ainsi les temples païens de la plupart des peuples de l'Asie, notamment ceux des Chinois. Les pagodes siamoises et chinoises sont en général magnifiquement bâties et richement décorées. Il y en a une entre autres à Golconde, dont la niche où l'on fait la prière est un monolythe si volumineux qu'on a été cinq ans à l'extraire de la carrière, en employant cinq à six cents hommes à ce travail. Tout le monde a entendu parler de la fameuse pagode de Jagrenat ou Janigrat, dont il est fait mention dans la *Chaumière indienne* de Bernardin de Saint-Pierre. Les revenus en suffisent à nourrir tous les jours quinze à vingt mille pélerins.—On nomme aussi *pagode*, par extension, l'idole qui est adorée dans les temples de ce nom, et, par suite, de petites figures grotesques, ordinairement de porcelaine, dont les premières nous sont venues de la Chine, et qui ont été fort en vogue à une certaine époque. Comme la tête de la plupart d'entre elles était ordinairement mobile, on a donné familièrement, et par comparaison, le nom de *pagodes* à des personnages ridicules, faisant beaucoup de mouvements de tête, de gestes comiques, etc. — On nomme aussi *pagodes* une monnaie d'or en usage dans l'Inde, dont la valeur moyenne, qui varie d'ailleurs beaucoup suivant les temps et les lieux, est de 9 fr. 50 c. Ce nom lui vient de ce qu'elles portait gravées de petites figures d'idoles (des *pagodes*). — On faisait autrefois sur les théâtres des représentations de *pagodes*, des danses, des entrées de *pagodes*. On donnait même ce dernier nom à des danseurs habillés d'une manière grotesque et remuant la tête et les mains comme des pagodes. Z.

PAIE. Ce mot désigne spécialement ce que l'on donne aux gens de guerre pour leur solde, et s'applique aussi au salaire des ouvriers. Ainsi, la paie est la rétribution d'un travail journalier, c'est le prix de journées employées à la solde d'autrui. Il est de l'essence d'un contrat de cette nature que les paiements s'opèrent à de très courts intervalles; ils devraient même rigoureusement être effectués jour par jour, car celui qui travaille à la journée est en droit de toucher son salaire aussitôt après que le travail da la journée est terminé. Mais on est dans l'usage de déterminer un jour qui est consacré aux paiements, c'est le *jour de paie*, c.-à-d. celui ou l'on *fait la paie*. — Ce mot s'emploie aussi pour désigner celui qui aime ou n'aime pas à payer: on dit du premier que c'est un *bonne paie*, et du dernier que c'est une *mauvaise paie*, c.-à-d. un homme qui cherche par tous les moyens possibles à éluder le paiement de ses dettes, alors même qu'il est en état de satisfaire à ses créanciers. — La *haute paie* est l'excédent de solde accordé aux soldats dans certaines circonstances. Les soldats d'élite ont en général la haute paie, et, par une figure de rhétorique assez hardie, on les désigne eux-mêmes sous la dénomination de *hautes-paies*. Par suite de l'emploi de

la même figure, on appelait autrefois *morte-paie*, le soldat qui, après s'être retiré du service, recevait cependant encore sa solde entière. On a étendu cette locution au vieux domestique auquel on continue à payer ses gages, en considération de ses services passés, après qu'il a été dispensé de remplir ses fonctions.

PAIEMENT. C'est l'action de payer. En droit, le paiement est le premier de tous les moyens de libération. Toute obligation est éteinte du moment où elle se trouve soldée et acquittée. Quoique ce mot se prenne dans une acception générale, et qu'ainsi il puisse être considéré comme embrassant tout mode quelconque de libération, on restreint d'ordinaire la signification à la libération par numération d'espèces, ou à la délivrance d'un objet déterminé. Le paiement est la fin du contrat passé entre le créancier et le débiteur; il doit être opéré par ce dernier au jour marqué, sur la première demande qui lui en est faite, en observant toutes les conditions insérées dans l'acte d'emprunt. Si le créancier n'exige pas son remboursement à l'époque déterminée, il est présumé accorder terme et délai au débiteur, et il y a alors prorogation du contrat, à moins que ce dernier ne veuille lui-même s'acquitter en forçant le créancier à recevoir; car il peut arriver souvent que le débiteur ait grand intérêt à se libérer, tandis que le créancier n'a point intérêt à recevoir. Tout paiement suppose donc un créancier d'une part et un débiteur de l'autre, réciproquement liés par une obligation légitime, d'où il suit que si l'obligation n'existait réellement pas, le paiement qui aura été fait, n'étant plus que le résultat de l'erreur, sera sujet à répétition. Cette décision ne pouvait souffrir aucune difficulté toutes les fois qu'il s'agissait de l'une de ces erreurs matérielles qui sont toujours réparables. J'ai payé à Paul, à qui je ne devais rien, au lieu de payer à Pierre, qui était mon véritable créancier; je n'ai pu donner à ce dernier, contre sa volonté, un débiteur avec lequel il n'avait point contracté; je ne suis donc pas libéré envers lui; mais je suis devenu créancier de Paul, qui a reçu de moi ce qui ne lui était pas dû; j'ai contre lui l'action en répétition. De là cet axiome de droit, que tout ce qui a été payé sans être dû est sujet à répétition. Mais, pour faire une juste application de cette règle, il faut rechercher si en effet le paiement a bien été le résultat de l'erreur, car s'il y a eu quelque motif pour celui qui a payé d'en agir ainsi, alors même que ce motif n'aurait pas été avoué par la loi, il devrait supporter toute la conséquence d'un fait purement volontaire de sa part. Ainsi, il est une certaine classe d'obligations que la loi ne reconnaît pas comme pouvant autoriser une action civile, mais qui n'en établissent pas moins un lien moral, susceptible de produire ses effets dans le for intérieur: ce sont les obligations que l'on nomme *naturelles*, parce qu'elles sont fondées sur des principes de *droit naturel*, que le droit civil n'a pas cru pouvoir sanctionner: telles sont par exemple les *dettes de jeu*, pour lesquelles aucune action n'est accordée en justice; mais lorsque le débiteur s'est volontairement acquitté, il ne peut pas dire qu'il y ait eu erreur de sa part dans le paiement; qu'il ne devait pas ce qu'il a payé; l'action en répétition lui est refusée comme l'action en paiement eût été refusée à son créancier avant la libération. De là cette autre maxime, que le paiement volontairement fait en exécution d'une obligation naturelle n'est point sujet à répétition. — Pour que le paiement soit valable en droit, et pleinement libératoire, il faut qu'il y ait capacité dans la partie qui paie, capacité dans la partie qui reçoit, et qu'il comprenne la totalité de la chose due. Cependant, ces règles souffrent des exceptions assez nombreuses, qui sont toutes fondées sur des raisons de justice et d'équité. Le défaut de capacité dans la partie qui paie ne peut plus être invoqué comme une cause de restitution lorsque le créancier a consommé de bonne foi ce qu'il a reçu comme lui étant légitimement dû. Il ne reste alors à celui qui

a payé que son recours contre le véritable débiteur s'il a payé pour autrui; et s'il a acquitté sa propre dette, quoiqu'il fût mineur ou interdit, la libération lui est acquise, pourvu que le paiement ait été reçu de bonne foi. Le défaut de capacité dans la partie qui reçoit cesse également d'être un motif de restitution lorsque le débiteur peut prouver que le paiement a réellement tourné au profit de son créancier. Enfin, le débiteur peut-être autorisé par justice à faire des paiements partiels, lorsque les circonstances paraissent autoriser une semblable mesure; mais les juges, prenant en considération la position du débiteur, ne doivent user de ce pouvoir qu'avec une extrême réserve. Dans tous les cas, les frais de paiement sont à la charge du débiteur, et le paiement doit s'effectuer en général en son domicile, à moins que le contrat n'ait déterminé un autre lieu, ou qu'il s'agisse d'un corps certain. Dans ce dernier cas, le paiement se fera au lieu où était cet objet au moment du contrat. Dans cette dernière hypothèse, il suffit au débiteur de livrer au créancier la chose dans l'état où elle se trouve sans détérioration de son fait avant toute mise en demeure. Du reste, si la chose n'est déterminée que par son espèce, le débiteur ne sera pas tenu de la donner de la meilleure espèce, mais il ne pourra pas non plus l'offrir de la plus mauvaise : si les parties ne s'accordaient point à cet égard, ce serait au juge à décider. Il est inutile d'ajouter que le paiement ne serait pas valable s'il était fait au préjudice d'une opposition régulière, car il aurait lieu alors en fraude des droits d'un tiers, l'opposition ayant eu pour effet nécessaire d'enlever accidentellement, au moins au créancier, la capacité de recevoir; le débiteur qui veut se libérer en présence d'une opposition peut se faire autoriser par justice à verser ses fonds dans la *caisse des consignations*, ou à remettre la chose qu'il doit liver entre les mains d'un séquestre judiciaire. C'est aussi à ce parti que doit s'arrêter le débiteur toutes les fois que le créancier refuse de recevoir ce qui lui est dû, sous un prétexte quelconque, pourvu que le débiteur offre bien réellement de payer tout ce qu'il doit. Il a recours alors à ce que l'on nomme en droit des *offres réelles* (*v.*). Ces offres doivent être suivies de *consignation*, et du moment où elles ont été déclarées valables par un jugement elles emportent pleine et entière libération. — La *novation*, la *compensation* et la *confusion*, qui éteignent aussi les créances, sont de véritables paiements dans lesquels il n'y a pas numération d'espèce ou délivrance d'un objet déterminé. Dans la *novation*, il y a substitution d'un nouveau débiteur au débiteur originaire; dans la *compensation*, il y a échange de deux créances qui s'annulent simultanément; dans la *confusion*, il y a réunion sur la même tête des droits du débiteur et du créancier; partant s'opère un paiement fictif qui dispense d'effectuer un paiement réel. — Il est une sorte de novation qui n'emporte pas extinction de la créance, c'est lorsqu'elle a lieu seulement dans la personne du créancier. La substitution d'un nouveau débiteur suppose nécessairement la création d'une obligation nouvelle, mais la substitution d'un nouveau créancier au créancier originaire ne produit pas le même effet; il n'y a point alors *novation* dans la créance, mais seulement *subrogation* ou *transport*. Le transport se fait toujours avec subrogation, et doit être accompagné, précédé ou suivi de paiement. C'est le créancier qui, en transportant à un tiers sa créance, subroge le cessionnaire dans tous les droits qu'il avait à exercer contre son débiteur. Le paiement qui forme le prix de la cession est un acte entièrement étranger au débiteur, il n'est pas fait en son acquit pour opérer sa libération. La subrogation n'est alors qu'un accessoire du contrat; elle devient l'acte principal lorsque le créancier reçoit d'un tiers le paiement même de la créance, soit sur la demande formelle du débiteur ou même sans son intervention. Dans le premier cas, c'est le débiteur qui subroge lui-même le nouveau prêteur dans les

droits du créancier auquel il se trouve substitué; dans le second cas, c'est le créancier qui opère la subrogation. On dit alors que le *paiement est fait avec subrogation*, c.-à-d. qu'il n'a pas pour résultat d'éteindre la créance qui revit, malgré le paiement, au moyen de la *subrogation*, qui est, suivant les circonstances, *conventionnelle* ou *légale* (*v.* SUBROGATION).—Lorsqu'un même débiteur doit à divers titres à un même créancier, il y a lieu alors à *imputation des paiements* qu'il fait, car il importe de savoir quelle est celle des créances qui doit être éteinte la première, préférablement aux autres. A cet égard, si les conventions faites n'ont rien réglé, il est de principe que c'est toujours l'intérêt du débiteur qui doit être pris pour guide de la décision; en sorte que les imputations seront faites d'abord sur celle des dettes échues qui était la plus onéreuse (*v.* IMPUTATION). — La preuve du paiement se fait comme la preuve des obligations elles-mêmes, soit par titre, soit par témoins, suivant les circonstances; celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver, mais aussi celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement, et en général tout fait qu'il invoque comme ayant produit l'extinction de son obligation (*v.* PREUVE). La plus sûre et la plus directe de toutes les preuves, c'est la *quittance*, que le débiteur doit exiger de son créancier au moment même du paiement (*v.* QUITTANCE). TEULET.

PAÏEN, **PAÏENNE**, idolâtre, adorateur des faux dieux. Ce mot vient de *paganus*, *à pagiso*. Les chrétiens, maîtres des villes, obligèrent, sous Constantin et son fils, les païens à aller demeurer à la campagne. Telle est l'opinion de Baronius. Saumaise, au contraire, soutient que ce mot vient de *pagus*, qui signifiait *gent*, ou *nation*, d'où vient qu'on les appelait indifféremment *Gentils*. Il se dit principalement par opposition à chrétien, et en parlant des anciens peuples, comme les Égyptiens, les Grecs, les Romains, qui demeurèrent idolâtres après la publication de l'Evangile. Ces derniers avaient élevé des temples à Jupiter, à Apollon, à Mercure; plus tard ils déifièrent leurs empereurs. Sous Théodose-le-Grand le sénat était encore païen. L'empereur Constantin, partant d'Antioche pour marcher contre Magnence, en 350, au mois de juin, ayant assemblé ses troupes, conseilla à tous ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême de le recevoir au plus tôt, leur représentant les périls de la guerre, et déclarant que ceux qui ne seraient pas baptisés n'avaient qu'à quitter le service et se retirer chez eux: sur quoi l'abbé Fleury dit dans son *Histoire ecclésiastique* qu'on donna le nom de *païens* à ceux qui quittèrent le service pour ne pas se faire chrétiens; car *paganus* en latin signifiait, ajoute-t-il, celui qui ne portait pas les armes, par opposition à *miles*; et de là la qualification étendue à tous les infidèles en général. Fleury ajoute : « Ce nom peut venir de *pagus*, dont nous avons fait *pays*; car les *paysans* furent les derniers qui s'opiniâtrèrent à conserver l'idolâtrie, » et cette seconde explication rapproche assez bien les sentiments divers de Saumaise et de Baronius.— Il se dit aussi quelquefois des peuples modernes qui adorent les idoles; la plupart des habitants de l'Inde sont encore païens (*v.* PAGANISME). — On dit proverbialement : *jurer comme un païen*, pour faire beaucoup de jurements, faire des jurements horribles. X.

PAILLASSE. Partie la moins brillante, mais non la moins utile, d'un bon coucher; c'est, comme chacun le sait, une toile de coutil remplie de *paille*, et sur laquelle sont posés les matelas du lit. Chez l'indigent, souvent elle les supplée; parfois aussi de faux indigents ont fait de leur humble paillasse un coffre-fort, plus sûr que tout autre, parce qu'il n'éveillait ni le soupçon ni la cupidité, et des sommes assez fortes qu'y avait cachées la prudence ou l'avarice y ont été trouvées par des héritiers surpris et joyeux. — Le contenu d'une paillasse a besoin d'être renouvelé de temps en temps. A Paris, on avait l'habitude de

brûler dans les rues cette paille avariée, ce qui avait plus d'un inconvénient; une ordonnance de police l'a récemment défendu.

PAILLASSE (acteur de parades). L'étymologie de ce nom est toute simple. On nomme ainsi ce bouffon populaire (notre *pulcinella* national), parce qu'il est toujours habillé de cette toile à carreaux dont on fait les *paillasses* de nos lits. Sa veste et son pantalon en sont formés, parfois même la sorte de tocque dont il couvre sa tête; d'autres fois, il emprunte le chapeau blanc de *pierrot*. *Paillasse* est le comique de la parade jouée sur les tréteaux en plein vent; son *maître* n'y est que son compère, aux dépens duquel il fait rire les spectateurs, d'autant moins difficiles que le spectacle est gratuit. Veut-on un échantillon de ses grosses malices : « Monsieur, dit-il à Cassandre (le maître porte quelquefois ce nom), j'ai vu ce matin votre buste en passant dans la rue. — Où donc, Paillasse, chez un sculpteur? — Non Monsieur. — Chez un mouleur? — Vous n'y êtes pas. — Mais où donc, enfin, as-tu vu mon buste? — Je l'ai vu... chez un charcutier. » A cette fine raillerie, comme à toutes les autres, succède toujours la phrase habituelle du maître : « Il faut convenir, Paillasse, que tu es un fameux animal....., » avec laquelle Paillasse attrape toujours quelques coups de pieds dans la partie postérieure de son individu, pour la plus grande joie de l'auditoire. C'est aussi Paillasse qui, la parade terminée, annonce les prodiges que contient l'intérieur de la barraque, et invite l'honorable société à ne pas s'arrêter *aux bagatelles de la porte*. — *Paillasse* est aussi le *loustic* des spectacles d'acrobates, où il parodie grotesquement les sauts et les gambades des danseurs de corde; c'est cette partie de ses attributions où le funambule lui dit, après avoir exécuté son tour de force : « *A ton tour, Paillasse*, qui a fait de ces mots une sorte de dicton ou de proverbe. C'est aussi comme *sauteur* que Paillasse est devenu le patron de ces individus, très communs de nos jours, toujours prêts à se retourner dans tous les sens et à faire des cabrioles en l'honneur de tous les arrivant au pouvoir ou au crédit; ces gens enfin, auxquels notre Béranger a dit ironiquement en les individualisant sous le nom générique de leur type :

N'saut' pas à demi
Paillass', mon ami,
Saute pour tout le monde.

Ce grand poète a rajeuni la célébrité de *Paillasse*, qui, grâce à sa verve, est sûr maintenant de passer à la postérité.

OURRY.

PAILLE, du grec *pallô* (secouer), nom donné aux tiges des céréales dépouillées des grains que contient l'épi; *paille d'avoine* se dit de la balle même de l'épi de l'avoine. Les pailles de froment, d'orge, de seigle et d'avoine sont employées à des usages nombreux; mais elles servent principalement à la confection des fumiers et à la nourriture des bestiaux; celle du seigle, la moins estimée comme fourrage, s'applique dans plusieurs industries. Nous avons eu occasion à l'article FUMIER de voir comment la paille entre dans les différentes espèces d'engrais, et le rôle plus ou moins important qu'elle y joue: nous n'y reviendrons pas ici. La paille comme fourrage est employée entière ou hachée, seule ou mêlée au foin, au trèfle, à la luzerne, aux grains, etc., et dans ces différents états elle mérite d'être étudiée. Moins savoureuse et moins nourrissante, lorsque le grain est parvenu à une maturité parfaite, elle éprouve dans sa qualité de nombreuses variations qui dépendent de la nature du sol, de l'exposition, de la sécheresse ou de l'humidité de la saison, de l'état dans lequel elle est rentrée ou mise en meule, enfin de la variété qui la fournit : la paille de blé à chaume solide, par exemple, est bien préférable à celle des blés à chaume creux. La bonne qualité de la paille de froment se reconnaît à sa couleur dorée, à son odeur agréable, à sa saveur très sensiblement sucrée. La paille seule offre une nourriture trop peu substantielle

aux animaux qui travaillent ; elle ne saurait les maintenir robustes, soit qu'on la leur présente entière ou hachée, et même les autres bestiaux, tels que les vaches et les moutons, auront toujours un aspect misérable, s'ils ne reçoivent aucun autre aliment. Si, au contraire, elle est mêlée avec des fourrages substantiels, les animaux la mangent avec plaisir et s'en trouvent bien. Les merveilles qu'on a prêtées à la paille hachée, à la paille réduite en farine, sont des exagérations qui ne méritent aucune confiance. Ainsi, pour résumer ce qui précède, la paille seule, sous quelque forme qu'on la donne, est une nourriture pauvre et insuffisante. Dans quelles circonstances est-elle utile et même nécessaire ? 1° Elle est utile pour modérer les effets de tous les fourrages qui, sous un volume peu considérable, offrent au bétail trop de principes nourriciers ; 2° elle est nécessaire aux chevaux et aux bœufs nourris de maïs, de féveroles et d'autres substances plus chaudes et plus stimulantes que l'avoine, car alors elle augmente la masse alimentaire trop petite, et elle en diminue la stimulation : c'est dans ce cas que la *paille hachée* convient bien. M. de Dombasle, dans son excellent *Calendrier du cultivateur*, donne sur l'usage de la paille hachée des conseils qui ne peuvent être assez médités. « Peut-être, dit-il, en a-t-on porté trop loin les avantages ; cependant elle en présente de réels dans quelques circonstances..... Si, en place d'avoine, on veut faire consommer aux chevaux des grains beaucoup plus nutritifs, tels que des féveroles, de l'orge, du seigle, etc., il est très avantageux de les mêler à de la paille hachée ; car elle en augmente beaucoup le volume, sans y apporter une grande quantité de principes nutritifs ; mais il est bon d'humecter le mélange : sans cela, les chevaux, en soufflant dans la mangeoire, sépareraient la paille et mangeraient le grain presque pur. Elle présente aussi de grands avantages, lorsqu'on l'associe à des aliments très aqueux, tels que les résidus de la distillation des pommes de terre, des grains, etc. — Le mot *paille* est employé en sens figuré et proverbial ; selon les paroles de l'Évangile, *voir une paille dans l'œil de son prochain et ne pas voir une poutre dans le sien*, signifie : remarquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient ; *homme de paille*, homme qui prête son nom, et que l'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'il n'y ait pas de véritable intérêt ; *rompre la paille avec quelqu'un*, cesser des relations d'amitié ; *tirer à la courte paille*, tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale ; *feu de paille*, passion, sentiment, affection qui ne dure pas ; *être réduit à la paille*, *être sur la paille*, c'est-à-dire être dans la misère ; *vin de paille*, vin fait avec du raisin qu'on a laissé quelque temps sur la paille.

Paille, point défectueux dans les métaux (*fer, acier*), où l'adhésion faible rend la fracture imminente : dans les diamants et les pierres précieuses, la paille est un point plus ou moins étendu qui en interrompt l'éclat et le brillant. — Les *pailles de fer* sont des écailles minces qui se séparent du fer forgé à chaud.

Paillettes, petits disques aplatis, percés au centre, ordinairement en or, en argent, ou en acier, dont on pare les habits. Les ornements des prêtres de plusieurs religions, les costumes des comédiens et de déguisement en sont brodés. — *Paillettes*, écailles membraneuses, sèches, dressées à la base d'une fleur. — Un petit insecte très commun dans les jardins potagers reçoit le nom de *paillette*. P. Gaubert.

PAIN, PANIFICATION. Dans la plupart des pays civilisés, la nourriture de l'homme se compose en grande partie de pain que l'on prépare avec la farine de diverses variétés de céréales. — Pour qu'une farine puisse fournir un pain d'une qualité convenable, il est indispensable qu'elle renferme une assez grande proportion de gluten, et le pain sera d'autant meilleur que la proportion de ce corps sera plus grande, pourvu qu'il n'ait pas éprouvé d'altération. —

Lorsque la pâte de farine, convenablement préparée, est abandonnée à elle-même dans des circonstances convenables que nous indiquerons tout à l'heure, il s'y développe une fermentation alcoolique, qui donne lieu au dégagement d'une grande quantité de gaz acide carbonique; le gluten que renferme cette pâte, formant un réseau extensible, retient en grande partie le gaz carbonique, qui soulève ainsi la masse et la rend légère et poreuse; quand ensuite la cuisson la solidifie, cette pâte reste avec les mêmes caractères et fournit un bon pain. Quand on aurait mêlé avec de la fécule ou de l'amidon une certaine quantité de sucre et de levure dont la réaction aurait donné lieu à la formation des mêmes produits que précédemment, la pâte exposée à l'action de la chaleur ne produirait cependant pas du pain, parce que le gaz formé ne pourrait être retenu dans la masse, qui, ne renfermant pas de gluten, manquerait d'élasticité. On aurait alors une masse solide plus ou moins légère, mais qui ne serait pas criblée de pores, comme le doit être le pain. — Lorsqu'on lave une masse de pâte de froment sous un filet d'eau, en l'y malaxant continuellement entre les mains, l'eau entraîne peu à peu l'amidon et les substances solubles, et il reste dans les mains une masse grisâtre extrêmement élastique tant qu'elle est humide, c'est le gluten. Cette substance, répartie dans la farine, s'imbibe d'eau et forme une espèce de membrane qui donne à la pâte de froment l'élasticité qui la caractérise; c'est elle également qui retient les gaz que produit la fermentation. — Le gluten pur peut se conserver pendant très long-temps; mais quand il est humide, il s'altère avec une grande facilité, et l'un des premiers caractères qu'il présente alors, c'est d'avoir perdu une partie de son élasticité: ceci explique bien la moindre qualité du pain fait avec des farines qui ont éprouvé l'action de l'humidité. — La farine de froment renferme plus de gluten qu'aucune autre des céréales employées à la nourriture de l'homme; aussi fournit-elle pour cela seul un meilleur pain; en outre, l'orge, l'avoine, contiennent quelques produits dont la saveur altère celle du pain. — Lorsqu'on a mêlé de la farine de froment avec de l'eau pour former une pâte, si on abandonne celle-ci dans un lieu où la température soit de 20 à 25 degrés, on s'aperçoit bientôt qu'elle éprouve une altération; il s'y développe une odeur alcoolique et ensuite acide; la masse se ramollit et se gonfle plus ou moins; si on la laissait long-temps dans les mêmes conditions, elle finirait par éprouver une décomposition putride; mais si, lorsqu'elle est seulement gonflée et très légèrement acide, on la délaie dans l'eau, et que l'on y ajoute de la farine de manière à en former une masse molle, la fermentation se communique à toute celle-ci, et après un certain temps, elle devient susceptible de produire du pain en la portant au four. — La pâte déjà fermentée porte le nom de *levain*; suivant l'état plus ou moins avancé de fermentation qu'elle a éprouvé, elle communique plus ou moins facilement ses propriétés à la farine que l'on mêle avec elle; mais cette action n'est pas la seule qu'il faille considérer dans la préparation du pain: pour donner une idée de la fabrication d'un produit si nécessaire, nous indiquerons rapidement la manière de le confectionner. — Un levain pris sur un travail antérieur est conservé dans un panier ou une caisse, en ayant bien soin de le recouvrir avec un sac; s'il est jeune, c'est-à-dire nouveau, il en faut une plus grande proportion; âgé, ou plus ancien, on en emploie une moindre quantité; on le jette dans le pétrin; on l'immerge immédiatement avec une quantité d'eau présumée suffisante pour la proportion de pâte que l'on veut préparer, et on l'y délaie rapidement; on ajoute ensuite la farine et l'on fait la pâte, que l'on remet aussitôt dans l'une des extrémités du pétrin, dans un espace que l'on détermine au moyen d'une planche: c'est ce qu'on appelle *mettre en fontaine*; on recouvre la pâte avec un sac, et on ferme le pétrin. Après un certain temps, qui dépend

d'un grand nombre de conditions, et que l'habitude donne aux boulangers, on recommence une seconde opération semblable à la première, et, un temps convenable après, on en fait une troisième, après laquelle on tourne la pâte. Ces opérations portent le nom de *premier levain*, *levain de seconde* et *levain de tous points*; si elles ont été bien faites, le pain sera de bonne nature. — La pâte cuite n'aurait aucune saveur si on n'y ajoutait une certaine quantité de sel : c'est au levain de tous points qu'on le mêle avec l'eau ; à Paris et dans diverses autres localités, on ajoute aussi de la *levure de bierre*, que l'on a délayée dans l'eau : cette substance sert à accélérer la fermentation et rend la pâte plus légère. — On divise la masse en pâtons d'un poids déterminé, par exemple, à Paris, pour obtenir un pain de 2 kilogrammes ou 4 livres, on pèse 2 kilog. 320 gram. ou 4 liv. 10 onc. de pâte, à laquelle l'ouvrier donne la forme convenable en la roulant sur le couvercle du pétrin, sur lequel il a répandu un peu de farine : si le pain doit être fendu, il appuie son avant-bras sur la pâte et la jette dans un *panneton* ou *banneton*, panier en osier garni intérieurement d'une toile. On place tous les bannetons près du four, et quelque temps après on enfourne ; la pâte reçoit un apprêt et se gonfle pendant ce temps ; on dit alors qu'elle est *sur couche* ; le four chauffé convenablement, l'ouvrier, ou *geindre*, y introduit les pâtons, qu'il encaisse sur une pelle en bois *fleurie* avec un peu de son. Si les pains doivent être fendus en plusieurs endroits, comme les *jocos*, par exemple, on fait à la pâte placée sur la pelle diverses sections avec un couteau ; les gaz renfermés dans l'intérieur se dégagent par ce point, qui ne peut se boursoufler. Aussitôt que tous les pains ont été introduits dans le four, on en ferme l'ouverture, et après un temps déterminé par l'habitude, et en s'assurant d'ailleurs de la qualité des pains, on les retire du four. — Au moment où la pâte supporte l'action de la chaleur, les gaz déjà formés dans son intérieur, ceux que produit immédiatement l'élévation de température, et la vapeur d'eau, la tuméfient, et la quantité d'eau qu'elle dégage dépend de la température du four : s'il est très chaud, la croûte qui se produit immédiatement offre un obstacle au dégagement de la vapeur ; s'il l'est moins, la croûte se forme plus lentement, et une plus grande proportion de vapeur se dégage ; dans tous les cas, un trop long séjour dans le four dessèche trop le pain. Pour donner aux personnes qui liront cet article une idée exacte de la fabrication du pain, il est indispensable d'ajouter quelques observations sur les diverses parties du travail. — Le pétrissage doit être opéré avec le plus d'exactitude possible. Il faut que la main de l'ouvrier, non seulement délaie la farine de manière à ce qu'aucune partie n'échappe, ce qui produirait des noyaux désagréables pour le consommateur, et qui occasionneraient une perte comme produit, mais il faut en outre qu'elle travaille la pâte pour faciliter les réactions qui doivent y survenir ; c'est pour cela que l'ouvrier la divise en un certain nombre de pâtons, sur lesquels il agit successivement en déchirant la matière avec les deux mains, la soulève, et la rejette vivement dans le pétrin à plusieurs reprises : pendant ce travail très pénible, les pétrisseurs font entendre de profonds gémissements, que par l'habitude ils font entendre aussi lors même qu'ils procèdent à des parties du travail qui exigent peu de développement de force ; il semblerait que le nom de *geindre* conviendrait à l'ouvrier qui se livre à cette partie de la fabrication ; il est cependant donné seulement à celui qui dirige le travail et se trouve chargé de l'enfournement et du défournement. — Il est facile de concevoir qu'en exerçant un travail aussi fatiguant, le pétrisseur soit couvert de transpiration, et comme cet homme presque nu soulève la pâte, la saisit entre les bras, l'applique sur sa poitrine, la transpiration se mêle à la pâte, et l'on a entendu des boulangers soutenir que la chaleur du corps était nécessaire pour dé-

velopper le travail de la pâte. Un procédé qui travaillerait la pâte sans qu'elle fût exposée au contact du corps de l'ouvrier offrirait sous le rapport de la salubrité des conditions très favorables : c'est ce qu'ont réalisé divers pétrins mécaniques successivement inventés, mais que les boulangers, généralement peu instruits, ont constamment repoussés sous de futiles prétextes; que les garçons ont proscrits d'abord et fini par briser dans plusieurs localités, lorsqu'à la révolution de juillet ils voulurent, comme tant d'autres, user de la liberté. — Les reproches faits aux pétrins mécaniques ont été fondés relativement à plusieurs d'entre eux, qui ne fournissaient pas de bons résultats, mais des expériences faites avec un grand soin par une commission spéciale, nommée par le préfet de police à Paris, ont prouvé que plusieurs donnent d'excellents résultats quant à la qualité et à la nature du pain. Un pétrin bien confectionné doit travailler la pâte mieux que la main de l'homme, puisque celui-ci divise sa pâte en sept ou huit fractions, sur chacune desquelles il n'agit qu'une fraction de temps, tandis que le pétrin la travaille toute à la fois. — Autrefois, les pétrisseurs avaient l'habitude de faire leur pâte trop dure ou raide, et de la retravailler en y ajoutant de l'eau pour la rendre plus douce, c'était ce qu'on appelait *bassinage* : la pâte en devenait beaucoup meilleure; aujourd'hui, on ne peut obtenir des garçons boulangers qu'ils travaillent de cette manière, parce que leur peine se trouve de beaucoup augmentée; avec les pétrins mécaniques, le bassinage est très facile. — Les boulangers prétendaient que les pétrins mécaniques ne pouvaient donner d'aussi bon pain que le travail à bras, parce qu'ils introduisaient dans la pâte moins d'air que celui-ci : des expériences exactes ont prouvé que ce n'est pas l'air qui fait lever la pâte, mais bien le gaz carbonique qui se produit pendant la fermentation; l'air ne pourrait fournir que des feuillets comme ceux qu'il donne dans la préparation des gâteaux. — Dans diverses localités, où l'on emploie des pâtes très raides, les ouvriers les travaillent avec les pieds. — Le sel que l'on ajoute à la pâte ne sert pas seulement à donner du goût au pain, il exerce encore une action en déterminant une plus grande absorption d'eau par la farine, et quelques autres sels offrent cette action à un plus haut degré, mais dans de très petites proportions seulement; au-delà de certaines limites, ces sels empêchent la pâte de lever aussi bien. C'est de cette manière qu'agit le sulfate de cuivre, dont on a proscrit l'emploi à cause de ses propriétés vénéneuses. — En augmentant la fermentation de la pâte, on la rend plus légère : c'est ce à quoi on peut parvenir en y introduisant diverses substances qui fournissent du gaz carbonique; la meilleure de toutes est le sirop de *dextrine* (*v.* Sucre), qui produit de très bon pain, auquel il ne communique autre chose qu'une saveur un peu sucrée. — On entend fréquemment le public se plaindre du manque de poids du pain; les tribunaux de police prononcent fréquemment contre les boulangers des amendes pour vente de pain à faux poids : il n'est pas douteux que dans beaucoup de cas les boulangers sont coupables de fraude; cependant, en travaillant avec toute la probité possible, le boulanger ne peut jamais répondre du poids de chacun de ses pains, car, suivant la place que la pâte occupe dans le four, elle diminue plus ou moins de poids, et les variétés observées dans un grand nombre d'expériences exactes prouvent que l'on ne peut obtenir une indication suffisamment approchée qu'en pesant une fournée entière; des pains pris au hasard peuvent fournir des données extrêmement inexactes, mais, suivant la cuisson, un peu plus ou un peu moins avancée de la pâte, la différence de longueur des pains, que la mode ou le caprice modifient suivant les localités, la pâte perd plus ou moins au feu : si tous les pains d'une fournée étaient ronds, par exemple, la masse pesée fournirait à très peu près la moyenne du rendement, sauf les différences de cuisson; mais des

pains courts non fendus, des pains de même forme fendus, les pains longs, etc., perdent des quantités estrêmement différentes. — Une question extrêmement importante, et sur laquelle les boulangers de Paris élèvent sans cesse des réclamations, est celle du rendement de la farine en pain; l'administration a fixé 102 pains de 2 kil. (4 livres) par sac de farine pesant net 156 kil., 500 : des faits observés à diverses reprises, de 1784 jusqu'à ces derniers temps, ont prouvé que ce rendement ne peut être exact comme moyenne, et que si l'administration veut procéder avec justice relativement à cette question particulière, il faut, ou adopter une moyenne moins élevée, applicable indéfiniment, ou, ce qui serait de beaucoup préférable, recommencer d'année en année les essais pour la détermination de la moyenne. — Il faut sans doute que le consommateur reçoive la quantité de pain qu'il paie, mais le boulanger ne peut être astreint à lui en fournir plus que sa farine ne peut en donner; le boulanger qui fraude doit être sévèrement puni, sans aucun doute, mais les chances inévitables de la fabrication ne doivent pas faire condamner celui qui agit avec bonne foi. — La tolérance accordée aux boulangers était un moyen terme qui conciliait tous les intérêts; sa suppression nous paraît blesser de grands intérêts et n'être pas fondée sur ces graves raisons qui seules peuvent déterminer une administration dans des mesures générales.

H. Gaultier de Claubry.

Pain. Acceptions figurées et proverbiales. Ce mot, qui sert à indiquer une substance dont l'usage est si général, a été aussi la source d'un grand nombre de locutions proverbiales, dont quelques-unes ont passé de mode : ainsi, l'on dit de quelqu'un qu'*il a mangé le pain d'un autre*, pour indiquer qu'il en a été le domestique; *mettre le pain à la main de quelqu'un* ou *lui ôter le pain de la main*, veut dire être cause de sa fortune ou de sa ruine. *Manger son pain dans sa poche*, c'est manger seul ce qu'on a, n'en faire part à personne. *N'avoir ni pain ni pâte*, c'est être dans la dernière nécessité. *Avoir mangé de plus d'un pain*, c'est avoir beaucoup voyagé, avoir couru le monde. On dit d'un homme habile et intelligent qu'*il sait son pain manger*, qu'*il sait plus que son pain manger*. On dit d'une fille qu'*elle a pris ou emprunté un pain sur la fournée* quand elle s'est laissé séduire avant son mariage. *Ne pas valoir le pain qu'il mange*, se dit d'un fainéant qui n'est bon à rien. Passer d'un état heureux à un autre qui ne l'est plus, c'est *avoir mangé son pain blanc le premier*. *Avoir du pain cuit, du pain sur la planche*, se dit de quelqu'un qui a du bien tout acquis, qui peut se passer de travailler pour vivre. *Du pain cuit, du pain de cuit*, se dit d'un ouvrage, d'un travail qui ne sert pas au moment où il vient d'être fait, mais qui servira plus tard; on le dit de tout ce qui se fait par précaution en vue de l'avenir. On dit aussi *liberté* ou *libertas* et *pain cuit*, pour indiquer que les deux plus grands biens de la vie sont la liberté et des moyens de subsistance assurés. *Manger son pain à la fumée du rôt*, c'est voir prendre aux autres des plaisirs auxquels on ne peut soi-même participer. *C'est du pain bien dur*, veut dire une condition pénible où la nécessité force à rester. *C'est du pain bien long*, se dit d'un travail, d'une affaire qui exigera bien du temps avant de rapporter du profit, comme les études d'un écolier. *Long comme un jour sans pain*, signifie une chose qui ennuie comme tout un jour pendant lequel on n'a rien à manger. *Donner une chose pour un morceau de pain*, c'est la vendre à trop bas pris. On dit d'une disgrâce arrivée à quelqu'un qui la méritait bien, que *c'est pain bénit*. *Promettre plus de beurre que de pain*, c'est abuser quelqu'un par de vaines espérances, lui promettre plus qu'on ne peut ou qu'on ne veut tenir. *Il y a là un morceau de pain, un bon morceau de pain à manger*, indique un genre de travail, une entreprise qui rapportera beaucoup.

Être bon comme le bon pain, comme du bon pain, c'est être extrêmement bon, d'une humeur très douce. *Pain coupé n'a point de maître*, veut dire qu'on peut se servir à table du pain de son voisin. *Faire passer* ou *faire perdre à quelqu'un le goût du pain*, c'est le faire mourir. La formule du jurement des anciens chevaliers était qu'*ils ne mangeraient pain sur nappe* jusqu'à ce qu'ils eussent accompli leur promesse.

En l'amoureuse loi,
Pain qu'on dérobe et qu'on mange en cachette
Vaut mieux que pain qu'on mange ou qu'on achette.

A dit La Fontaine. *Être en pain* ou *hors de pain*, signifiait dans les vieilles coutumes de France l'état de tutèle ou d'émancipation d'un jeune homme. *Le pain de munition* (*v.*) est celui qu'on fabrique pour les soldats. *Pain du roi*, déjà vieux, se dit du pain que mangent les soldats et les prisonniers. On nomme *pain de chien* un pain grossier destiné à la nourriture des chiens. *Le pain d'épices* se fait avec la farine de seigle, du sucre, du miel, des épices, etc. Ce qu'on nomme *pain aux champignons*, *à la crème*, *aux mousserons*, etc.; est une sorte de mets particulier. *Pain quotidien*, employé dans l'*Oraison Dominicale* pour indiquer la nourriture de chaque jour ou les besoins journaliers, veut dire aussi en style figuré et familier ce qu'on fait tous les jours ou presque tous les jours : Cette femme médit de tout le monde, *c'est son pain quotidien*. *Pain* se dit aussi de plusieurs corps réduits en une masse d'une forme particulière, comme un *pain de sucre*, du *sucre en pain*, *pain de cire*, *pain de bougie*; les fromages se préparent en *pains* de diverses formes. *Pain* veut dire aussi dans un sens général la nourriture, la subsistance, comme dans ces phrases : *Être sans pain*; *mendier son pain*; *chaque jour amène son pain*; *gagner son pain à la sueur de son front*. L'arbre *à pain*, qui fournit la principale nourriture des habitants des îles des Amis, est une sorte de jaquier *artocarpus* de la monœcie monandrie de Linné. *Le pain de coucou* ou *de cocu* provient de l'alléluia, *le pain de pourceau* du cyclamen, *le pain de singe* du baobab, etc. *Le pain à cacheter* est une sorte de petit pain sans levain, très mince, dont on se sert pour cacheter les lettres. On appelle *pain à chanter* du pain sans levain coupé en rond pour en faire des hosties, sur lesquelles se trouve empreinte la figure ou quelque autre image symbolique de J.-C. C'est celui que le prêtre consacre pendant la messe. *Pain*, dans l'Écriture-Sainte, signifie d'ailleurs toute espèce d'aliments, comme l'eau désigne toute sorte de boissons. Dieu dit qu'il ôtera aux Juifs toute la force du *pain* et de l'eau, c'est-à-dire qu'il les punira par la disette d'aliments. On dit figurément le *pain des anges* ou le *pain céleste* dans l'Eucharistie; la parole de Dieu est le *pain des fidèles*; le *pain de la parole de Dieu* ou simplement le *pain de la parole*. *Ne pas donner aux chiens le pain des enfants*, c'est ne pas communiquer les choses saintes aux personnes profanes. Tout le monde sait ce que c'est que le miracle de la multiplication des *pains*. Le *pain azyme* ou pain sans levain ou à chanter est celui que les Juifs mangent en faisant la Pâque. Le *pain bénit*, que les Grecs nomment *eulogia*, est celui que les fidèles offrent à l'église pour le bénir et se le partager ensuite avec dévotion. *Les pains de proposition* ou *d'offrande* étaient, dans l'Ancien-Testament, les pains sans levain qu'on offrait à Dieu tous les samedis dans le tabernacle et ensuite dans le temple de Jérusalem. Il y en avait douze, suivant le nombre des tribus : on les posait sur une table couverte d'une lame d'or, vis-à-vis l'arche d'alliance. On les renouvelait chaque jour de sabbat; il n'était permis qu'aux prêtres d'en manger. Z.

PAIR, synonyme d'*égal*, de *semblable*, se dit en arithmétique des nombres qui sont exactement divisibles par deux, comme quatre, six, vingt, etc. Le nombre pair diffère du nombre impair par une unité qu'il a de plus ou de moins. On nomme *pair ou non* une sorte de jeu dans lequel on donne à deviner si un

nombre quelconque de corps que l'on tient dans la main, comme des pièces de monnaie, des jetons, est pair ou impair. Il y a un autre jeu nommé *pair et impair*, qui se joue avec trois dés comme le passe-dix. *Pair* est substantif en parlant du mâle ou de la femelle de certains oiseaux, notamment des tourterelles; il l'est aussi dans cette phrase: *Vivre avec ses pairs*. Le mot *pair*, en termes de négoce, indique l'égalité de change qui résulte de la comparaison du prix d'une espèce dans un pays, avec le prix de la même espèce dans un autre pays. Le change est au *pair* quand il n'y a rien à perdre ou à gagner, quand pour une somme qu'on donne en un lieu, on reçoit la même en un autre lieu, sans aucune remise. On dit de la rente qu'elle est au *pair*, quand elle ne perd rien sur la place, qu'elle se vend et s'achette au prix de sa création. Être au *pair*, quand on le dit à propos d'un genre de travail dont on s'occupe, signifie qu'il ne reste rien à faire en arrière. Traiter quelqu'un de *pair* à compagnon, ou comme s'il était notre égal, se dit en parlant d'un inférieur qui vit familièrement avec quelqu'un qui est au-dessus de lui. J. Humbert.

PAIRS, en anglais *peers* (*pares curiæ*, *pares regni*). L'origine de la dignité et des priviléges de la pairie remonte au système féodal. Les compagnons des anciens jours, ceux qui composaient la suite des grands, les membres des grandes assemblées de seigneurs et de chefs de peuple, telles que le *wittena gemote* des Anglo-Saxons, et le champ-de mai des Francs, n'étaient pas des pairs dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot. Ce ne fut qu'à la suite du système féodal qu'on vit se développer l'opinion que chaque communauté devait veiller seule à ses intérêts et juger par elle-même ou par ses chefs les différends qui pouvaient s'élever dans son sein. Ce fut dès lors à la fois un devoir et un privilége pour le vassal de paraître aux jours de fêtes, et lorsque le suzerain rendait la justice. De là les *pares curiæ*. Cette coutume fut adoptée par les rois à l'égard de tous les barons, clercs et laïcs des principautés et des duchés. En France, à l'époque de la révolution qui fit monter Hugues-Capet sur le trône (en 987), il n'y avait que sept princes considérés comme vassaux de la couronne: les ducs de France, de Bourgogne, d'Aquitaine et de Normandie, et les comtes de Flandres, de Toulouse et de Champagne. Lorsque le duc de France devint roi, il n'en resta que six, auxquels on adjoignit l'archevêque de Reims, comme primat des Gaules; l'évêque de Laon, comme duc; et ceux de Beauvais, de Noyon et de Châlons, comme comtes. Plus tard, sous le règne de Louis VII, l'évêque de Langres en augmenta le nombre. Cette ancienne pairie n'exista pas long-temps; elle fut dans l'administration du royaume une institution plutôt brillante qu'active. Les anciennes principautés-pairies furent peu à peu réunies à la couronne; les princes de l'église conservèrent seuls leurs titres. Cependant les vasseaux immédiats des principautés et du roi, en sa qualité d'ancien duc de France, et ceux des duchés de Normandie, de Guienne, de Bretagne et des comtés, continuèrent à paraître aux fêtes de la cour et aux assemblées nationales. Quand celles-ci se formèrent en tribunaux permanents (*les parlements*), les grands vassaux conservèrent leurs places et leurs prérogatives jusqu'au moment où ils en furent dépouillés par l'ascendant que prirent peu à peu les conseillers-clercs. Ce ne fut dès lors que comme tribunal appelé à juger les princes du royaume que l'ancienne pairie eut plus d'une fois occasion de faire acte de vie. Le roi Jean d'Angleterre entre autres fut cité l'an 1200 à comparaître devant les pairs du royaume et déclaré déchu de son fief de Normandie, en punition de l'assassinat de son neveu Arthur de Bretagne. Pour remplacer les anciennes pairies, dont les terres avaient été incorporées à celles de la couronne, on en établit de nouvelles. Nous citerons le duché de Bretagne, les comtés d'Anjou et d'Artois, fondés en 1296, et le nouveau duché de Bourgogne donné à Phi-

lippe-le-Hardi en 1361. Ces institutions furent suivies d'autres, d'abord seulement en faveur des princes de la maison royale, puis, à dater de 1551, en faveur des grands. Sous le règne de Louis XIV, le nombre des pairs fut augmenté, mais leur seule prérogative se bornait au droit d'assister aux séances du parlement de Paris. Parmi ces nouveaux pairs, dont au commencement de la révolution 38 existaient encore, figurait, depuis 1690, l'archevêque de Paris comme pair de l'église. Le duc d'Uzès était le plus ancien. Sa promotion remontait à l'an 1572. La pairie fut abolie par la révolution et rétablie par Louis XVIII sur le modèle de la chambre des lords d'Angleterre. Le nombre des pairs fut considérablement augmenté. En 1830, on en comptait 336. (Voy. *Histoire de la chambre des pairs, depuis la restauration*, par Lardier, Paris, 1829.) Lors de la révolution de juillet, toutes les nominations à la pairie faites par Charles X furent annulées; plusieurs pairs se retirèrent même spontanément. Une loi du 29 décembre 1831 a aboli l'hérédité de la pairie. Ce n'est plus qu'une dignité personnelle et à vie, à laquelle ne sont attachées ni pensions ni dotations. Ces réformes ont assimilé la pairie au sénat impérial, sans cependant l'investir de grandes prérogatives constitutionnelles. L'autorité de la chambre des pairs n'est plus ce qu'elle était. Elle se constitue en haute cour de justice pour traduire à sa barre tous les crimes de haute trahison. En Angleterre, la dignité de pair a la même origine qu'en France, mais elle est inhérente à la haute noblesse (ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons), ce qui n'a pas lieu en France. D'abord, en Angleterre, tous les vassaux de la couronne parurent aux fêtes de la cour et aux diètes; plus tard, on n'y admit que ceux qui y étaient invités par lettres closes. Peu à peu ces lettres d'invitation équivalurent à un diplome conférant la dignité héréditaire de pair. Il y a cependant quelques terres auxquelles cette dignité est attachée, mais elle est toujours personnelle et ne se transmet pas dans la ligne masculine. La dignité héréditaire qui repose sur des seigneuries territoriales passe néanmoins parfois aux femmes, et il est des exemples de hautes dames investies personnellement de la dignité de pairesse, avec droit de transmission héréditaire (*peeresses in her own right*). La pairie de la Grande-Bretagne comptait en 1829 trois cent vingt-huit membres. Ses principales prérogatives sont : 1° le droit de siéger à la chambre des lords; toutefois, ceux de l'Écosse et de l'Irlande n'y paraissent qu'à la suite d'élections; 2° le privilége, dans les cas de haute trahison, de ne pouvoir être jugés que par la chambre des lords, et celui de ne pouvoir être emprisonnés dans les affaires civiles; 3° le droit de voir punir plus sévèrement les calomnies dirigées contre eux (*scandalum magnatum*); 4° le droit de demander audience au roi pour l'entretenir des affaires de l'état et lui faire des remontrances. L'opinion anglaise au sujet de l'hérédité de la pairie et de ses priviléges féodaux s'est dans ces derniers temps grandement modifiée, grâce aux efforts et aux agressions continuelles des radicaux et d'O'Connel dans les assemblées tenues à Manchester, à Newcastle et dans d'autres localités. Le mauvais vouloir dont la chambre des lords a plus d'une fois fait preuve quand il s'est agi de réformes généralement réclamées n'a pas été inutile à ses ennemis (V. *Complete peerage of the unitea kingdom of Great Britain and Ireland.*, Lond., 1834, et *Present peerage of the brit. empire*, f°, 1834.) C. L.

PAISIELLO (Jean), musicien célèbre né à Tarente dans le royaume de Naples le 9 mai 1740, est l'une des plus belles gloires musicales. Sa réputation, justement méritée, vivra long-temps, et ses sublimes productions tiendront une des premières places parmi nos chefs-d'œuvre lyriques. On doit à ce savant artiste des innovations importantes dans l'orchestre. C'est lui qui, le premier, introduisit avec succès dans ses partitions les grands morceaux d'ensemble appelés de-

puis *finales*. — Son père, vétérinaire distingué, avait rendu quelques services au roi des Deux-Siciles : ces services lui valurent de la part de ce prince une bienveillante protection. Il en profita pour faire donner à son jeune fils une éducation brillante. On le destinait alors au barreau, mais ses prodigieuses dispositions pour la musique déterminèrent sa famille à le laisser poursuivre une carrière qui devait lui mériter plus tard le suffrage universel. Ce fut au conservatoire de Naples, sous la direction du fameux Durante, qu'il fit ses études musicales. A 18 ans, il avait déjà composé des messes, des psaumes, des oratorios, du style le plus pur et le plus élevé. On possède à la Bibliothèque du roi 26 messes de lui, dont plusieurs sont magnifiques, et parmi lesquelles on peut citer une messe de Noël et son motet *Indicabit in nationibus*. Dans ce dernier, la situation musicale est forte, la couleur sombre et tragique. — On remarque dans ses compositions religieuses une douceur et une suavité sans exemple : on les dirait inspirées par les anges. Les chants, l'harmonie, y sont d'une facilité et d'une simplicité qui tiennent du prodige : sa musique y coule de source. Le *Replicate pastores* de sa messe de Noël, son *Miserere* et son *Oratorio* de la passion sont des modèles de savoir et d'inspiration. — Malgré les succès de sa musique religieuse, Paisiello se sentait entraîné vers un autre but, vers un autre genre plus en rapport avec ses goûts et ses dispositions naturelles. La ville de Bologne l'invita à composer quelques opéras pour le théâtre de *Marvigli*. Bientôt *Le marquis de Tulipano* (*Il marchese Tulipano*) lui valut des bravos mondains qui, toute sa vie, ne cessèrent pas de retentir à ses oreilles. — Depuis ce moment, placé sur la même ligne que les premiers compositeurs, il fut circonvenu par tous les souverains de l'Europe, qui lui firent les offres les plus brillantes ; mais, avant d'accéder au désir de l'étranger, il voulut laisser à sa patrie le témoignage de sa reconnaissance et de son amour national : il enrichit l'Italie d'une foule d'admirables opéras. — En 1776, il consentit à se rendre près de l'impératrice de Russie, Catherine II, auprès de laquelle il jouit pendant neuf années d'un traitement de 900 roubles. Là, il composa deux de ses plus fameux opéras: *La Servapadrona*, et *Il Barbiere di Siviglia*. De St.-Pétersbourg il passa à Vienne, où il composa pour l'empereur Joseph II douze symphonies concertantes, et la partition d'*Il Re Teodoro*. Ce fut dans cette superbe production qu'il offrit le modèle des grands morceaux d'ensemble appelés depuis *finales*, et dont nous avons déjà parlé. — Paisiello retourna à Naples ; le roi le combla de bienfaits et le nomma son maître de chapelle, avec un traitement de douze mille ducats. Lorsque Naples fut érigée en république, il accepta la place de *maître de musique de la nation*, titre qui lui attira la disgrâce de la famille royale lorsqu'elle revint triomphante. Cédant aux demandes réitérées de Bonaparte, alors premier consul, qui le considérait comme le premier compositeur de son époque, il consentit à se rendre à Paris. Le gouvernement français le traita d'une manière digne de son mérite : il eut un superbe logement, un équipage, et des appointements de douze mille francs par an. Dix-huit mille francs de gratification lui furent accordés en outre pour frais de voyage et de séjour. Plusieurs places importantes lui furent proposées : il ne voulut que le titre de maître de chapelle. Il se fit distinguer dans ce poste par le choix des artistes distingués qu'il réunit, et par seize offices sacrés qu'il composa en 1808. L'académie de musique représenta sa *Proserpine*, qui n'eut qu'un faible succès. Il faut dire ici, pour sa justification, que le poème était plus que médiocre. Depuis, Paisiello refusa constamment de rien entreprendre sur des paroles françaises. Ce célèbre compositeur faisait preuve, dans son emploi de maître de chapelle, de la plus grande indépendance. Napoléon, à la suite d'un concert, se plaignait à lui des exécutants.

« Sire, répondit Paisiello, je ne sais point commander à des artistes qui se plaignent de n'être pas payés. » En 1804, il sollicita la permission de retourner en Italie. Sa santé et celle de sa femme exigeaient l'influence d'un climat plus chaud. Il fut autorisé à quitter la France; mais, éloigné de sa patrie adoptive, il ne l'oublia pas, et envoya une composition sacrée pour l'anniversaire de la naissance de Napoléon. — Joseph Bonaparte, arrivé au trône de Naples en 1806, confirma Paisiello dans les places qu'il occupait : il lui donna la croix de la Légion-d'honneur, et lui assura une pension annuelle de mille francs. Plus tard, il reçut la décoration des Deux-Siciles. Ce grand compositeur a considérablement travaillé. Nous nous bornerons à transcrire les titres de ses principaux ouvrages : *La Pupilla, I Francesi brillanti, Il Mondo al rovescio, Amore in bello, Le Nozze disturbate, Il Marchese Tulipano, Il Matrimonio inaspettato, L'Idolo Cinese, Lucio papirio de Zeno; Olimpia, Demetrio, Artaserse, Il Furbo mal accorto, Don Anchise Campanone, Il Tamburro notturno, La Luna abitata, La Frascatana, L'Innocente fortunato, Le due Contesse, La Disfatta di Dario, Gli Astrologi imaginari, La Serva padrona, Il Barbiere di Siviglia, La Finta amante, La Niteti, Lucinda, Artemidoro, Il Re Teodoro, L'Amore ingegnoso, Pyrrhus, Elfrida, Didon, Proserpine, Le Gare generose, Li Schiavi per amore, Nina* ou *La Pazza d'amore, La Molinara, I Zingari in fiera, Il Fanatico in berlina, I Pitagorici, La Scuffiera ed oro non compra amore.* Il a composé 27 grands opéras, 51 opéras bouffons, 8 intermèdes, et un nombre infini de cantates, d'oratorios, de messes, de motets, etc., etc. — On peut dire que Paisiello fut l'inventeur du style qu'il emploie surtout dans l'opéra bouffon. Son talent était correct et fécond; jamais artiste n'a mieux rendu les sentiments du cœur, les émotions de l'ame. Énergique, fougueux, souvent terrible dans le genre sérieux, il charme par sa naïveté, il électrise par sa franche gaîté dans les sujets comiques. Varié dans ses tours mélodieux, plein de contrastes dans les détails, il se plie sans efforts aux règles de l'art, et s'éloigne avec soin de tout excès. Il eût été peut-être à désirer qu'il se fût plus abandonné à l'élan de son génie : dans cette remarque, nous ne faisons que reproduire l'opinion même du grand compositeur sur son propre talent. On prétend qu'avant de se mettre au piano, il répétait chaque jour la prière suivante : « Sainte vierge, obtenez-moi la grâce d'oublier que je suis musicien ! » Quoique le plus grand nombre de ses chefs-d'œuvre se compose d'opéras comiques, voici ce qu'il disait au célèbre Lesueur, dont la perte est venue dernièrement affliger tout le monde musical : « Dans la musique théâtrale, le genre tragique est le premier, parce qu'il y est le plus susceptible de grandiose, mais la musique sacrée s'élève au-dessus; elle est peut-être encore plus sublime, car rien n'est plus grand que son objet. Autant la sublimité des prophètes, des psaumes, des cantiques hébreux, semble effacer toute poésie humaine, autant la musique sacrée qui l'exprime doit s'élever au-dessus des accents profanes, et le langage musical n'est plus alors hypothétique, il devient une langue naturelle; on ne se contente pas de dire, on chante les louanges de Dieu et ses merveilles. » — Paisiello appréciait beaucoup les beaux-arts français; Lesueur raconte qu'il alla plusieurs fois entendre avec lui les ouvrages de nos célèbres compositeurs vivants : l'un l'étonnait par sa vigueur et ses grandes intentions dramatiques; l'autre par une prodigieuse nouveauté d'idées scéniques et musicales; dans chacun, il admirait un caractère propre et un genre particulier. « L'école française, disait-il, en vaut bien une autre. Vous faites au théâtre non seulement de bonne musique, mais encore de la musique dramatique et théâtrale, qui force le spectateur à écouter, et lui procure un véritable plaisir du commencement à la fin de la pièce. » —

Il était tellement admirateur de nos sciences et de notre littérature que l'un de ses désirs les plus ardents était de devenir associé de l'institut de France. Après avoir reçu à Naples sa nomination, il écrivait que parmi les choses agréables qui se retraçaient à sa pensée, sa nomination à l'institut serait la plus chère à sa mémoire, parce qu'elle lui avait procuré le plus beau jour de sa vie. Après avoir recueilli une ample moisson de lauriers; après avoir acquis par ses nobles travaux une fortune assez considérable, Paisiello mourut à Naples le 5 juin 1816, à l'âge de 76 ans. Cette ville honora sa dépouille mortelle par de nobles funérailles, et en faisant exécuter une messe des morts trouvée dans ses papiers. Le soir, on joua sa *Nina* à l'opéra. Le roi de Naples et toute sa cour assistèrent à la représentation. L'Italie venait de perdre l'homme qui faisait sa gloire depuis un demi-siècle. Nous serions coupable si nous passions sous silence, avant de clore cet article, une vertu qui était naturelle à Paisiello, et qu'on ne rencontre malheureusement que chez bien peu de grands artistes. Il aimait à encourager les jeunes gens, les aidait de ses conseils et de sa bourse, et s'estimait heureux d'être récompensé de ces avances par leurs succès. Si l'on se félicite d'avoir à louer dans Paisiello l'homme de talent qui a contribué à la gloire et aux progrès de son siècle, on ne se félicite pas moins de trouver l'occasion de rendre hommage à sa bienfaisance et à ses vertus privées.

S. Valmont.

PAIX. Divinité du paganisme qui, bien qu'allégorique, était au rang des grandes déesses. Objet sacré de l'amour et des désirs des peuples primitifs, elle n'avait joui jusqu'alors que d'une adoration tacite et intime; ce fut Athènes, cette mère de la philosophie, qui la première lui éleva un autel particulier, et lui dressa des statues sous le doux nom grec d'*Irène* (paix). La théogonie païenne la fait, avec raison, fille de Jupiter, le dieu qui régit l'univers, et de Thémis, la Justice. Une des trois Heures ou des trois Saisons, les seules admises d'abord par les Grecs, se nommait aussi Irène; quelques-uns la confondent avec la déesse de la paix. Qui croirait que ce fut dans la cité de Romulus, incessamment dévorée de la soif des conquêtes, que la Paix fut le plus solennellement adorée? Cette divinité eut dans Rome un temple magnifique sur la voie Sacrée, près du Capitole, et commencé, qui le croirait encore? par Claude et Agrippine, puis achevé et dédié par Vespasien. Sous ses voûtes, dont quelques-unes sont encore pendantes, furent entassés les immenses trésors du temple de Jérusalem, sur la place de laquelle Titus avait fait passer la charrue. Enrichi d'une vaste bibliothèque, d'un grand nombre de tableaux, la plupart votifs, et d'objets précieux de tous les arts, et des riches et curieuses dépouilles des Barbares, ce temple était un véritable musée. Dans cette enceinte sacrée, poètes, historiens, peintres, sculpteurs et musiciens, disputaient, mais avec réserve, sur la prérogative de leur talent. L'aspect de ce sanctuaire vénérable tenait comme enchaîné l'irascibilité si ordinaire au génie. Ainsi qu'à notre vieille église Ste.-Geneviève de Paris; les malades, les souffreteux, y venaient en foule, apportant des offrandes, implorer la santé de la déesse. Avant ce temple somptueux, la Paix n'avait eu à Rome que des autels et des statues. Elle était, jusqu'à ce jour, restée en quelque sorte enfermée dans le temple de ce dieu à deux faces, image de l'inconstance humaine, de Janus, dont les portes, ouvertes pendant la guerre, étaient fermées durant la paix. Cette divinité avait le sang en horreur; néanmoins, les cruels Romains lui présentaient des offrandes vivantes, mais la victime était égorgée hors du temple, et ses cuisses seulement étaient servies sur l'autel. Un horrible incendie, sous Commode, dévora ce temple fameux, dont on voit encore les ruines non loin de l'église de Maria-Nova. Ainsi, aux mêmes lieux où les enfants de Romulus venaient autrefois chercher la *paix* du corps, l'Italie chrétienne

vient chercher la *paix* de l'ame. Vénus, les Grâces et les Muses, sont nécessairement les compagnes de cette déesse; on la représentait berçant dans ses bras Plutus (*v.*) enfant, ou la richesse croissante. Ses attributs sont une poignée de beaux épis mûrs, qu'elle tient d'une main, et une corne d'abondance pleine de fruits et de fleurs, qu'elle verse de l'autre. On lui donne aussi un flambeau ou torche renversée, emblème de la flamme incendiaire éteinte par sa présence divine, ou la haste *pure* ou lance consacrée, ou, encore, la massue d'Hercule, qui, purgeant la terre de ses monstres, assura le repos du monde; ou le caducée de Mercure, dont le seul aspect suspendait le carnage, tandis que de l'autre main elle tenait le sceptre qui commande. Son attribut le plus convenable était un rameau d'*olivier* (*v.*), ou la palme de la Victoire, dont quelquefois elle porte les vaste ailes à ses épaules. Son visage, tant soit peu sévère, a l'expression d'une douce sérénité; ses draperies sont belles, riches et modestes en même temps; elles ne sont point écourtées, et ont une élégante ampleur. Sa taille est majestueuse : elle a quelque chose de Minerve. Quelquefois, elle est figurée assise sur un siége dressé sur un trophée. Tous ces attributs sont empruntés aux médailles antiques frappées en son honneur, et dont on possède un assez grand nombre. — Si les Phéniciens, si les Hébreux idolâtres n'ont point offert d'holocaustes à la Paix sur les lieux-hauts, elle avait, comme nous l'avons dit déjà, son aimable image au fond de leur cœur. Ils nommaient la paix *salom*, et le même mot signifiait en même temps *intégrité*, *perfection*. C'était de cette expression pleine de bienveillance qu'ils se servaient dans leur salutation : « Que la *paix* soit avec vous ! » dit Jésus-Christ abordant ses disciples. « *Gratia vobis et pax!* (*paix* et grâce je vous souhaite), dit l'apôtre saint Paul commençant une épître. Ce salut patriarcal est resté en Orient. La paix fut personnifiée dans le roi *Salomon*, qui portait son nom sacré, et dans Jérusalem, ou la Vision-de-la-Paix, et surtout dans la Jérusalem céleste, le repos des justes. Mais le cœur de l'homme qui fait son idole de la paix n'est pas formé pour elle; cette longue plénitude de calme à laquelle il aspire ne peut y rester constamment : elle en est rejetée à tout moment par le flux et reflux de ses passions. Il a suffi d'une seule femme, chantée dans l'*Iliade*, pour bannir pendant dix années la paix de l'Asie et de l'Europe, pour faire d'une ville fameuse un monceau de cendres, et de la mer Égée la tombe de mille vaisseaux.

Deux coqs vivaient en *paix* : une poule survint,
Et voilà la guerre allumée !

dit notre célèbre fabuliste. Denne-Baron.

Paix (Principaux traités de). Il faudrait un volumineux ouvrage pour faire l'histoire de tous les traités de paix dont les annales des nations nous ont conservé le souvenir. Nous nous bornerons à indiquer ici les plus importants.

§ I. *Traités de paix conclus avant l'ère chrétienne.* — Les guerres continuelles que se firent les peuples de l'antiquité durent nécessairement amener de nombreux traités de paix; mais, ou l'histoire n'en fait pas mention expresse dans les temps reculés, ou ils sont d'une importance tellement secondaire qu'il serait superflu de les énumérer dans un ouvrage de la nature de celui-ci. Nous ne parlerons donc pas des traités de paix que peuvent avoir conclu les Juifs, les Assyriens, les Phéniciens, les Égyptiens. Quant aux Grecs, le premier traité de paix véritablement digne de ce nom et auquel ils prirent part, est celui que l'Athénien Cimon imposa aux Perses vers 449 avant J.-C. — En 422, une paix de cinquante ans fut conclue entre Sparte et Athènes; elle devait mettre un terme à la guerre si désastreuse du Péloponèse, mais elle n'eut aucune consistance, et ne dura que quatre ans environ. Une paix honteuse fut celle que le Spartiate Antalcidas signa en 387 avec les Perses, et par laquelle Sparte céda aux Perses des possessions que du reste elle ne pouvait plus conserver, abandonnant

les villes grecques de l'Asie-Mineure, et se faisant charger de faire exécuter toutes les conditions du traité. — Après la bataille de Mantinée, en 362, une paix générale, à laquelle Sparte refusa d'accéder, fut donnée à la Grèce sous la médiation des Perses. Ceux-ci, jusqu'à l'époque de la puissance de Philippe, continuèrent à être les médiateurs des Grecs, et en 356, les menaces d'Artaxerxès III forcèrent Athènes à accepter une paix dans laquelle cette république fut contrainte à reconnaître l'indépendance de ses alliés. Sous Philippe et sous Alexandre-le-Grand, on ne trouve aucune convention que l'on puisse qualifier de traité de paix, non plus que durant les guerres que se firent les généraux entre lesquels fut enfin partagé le vaste empire du conquérant de la Perse. Seleucus, après la bataille d'Ipsus, fit jouir l'Asie d'une paix de dix-huit ans (301-283), mais il n'est pas vrai de dire que cette paix fut le résultat d'un traité. La guerre d'Antiochus-le-Grand, roi de Syrie, contre le roi des Parthes, se termina par une paix (210), qui valut à ce dernier la cession formelle de la Parthie et de l'Hyrcanie, à condition qu'il seconderait Antiochus dans son expédition contre la Bactriane. Néanmoins, cette guerre se termina encore par une paix qui assura à Euthydème (206), roi des Bactriens, la possession de sa couronne et de son territoire. — En 322, Antipater mit heureusement fin à la guerre lamiaque; Athènes ne put acheter la paix, par l'entremise de Phocion et de Démade, qu'en changeant entièrement sa constitution; les circonstances firent que les Étoliens vaincus obtinrent des conditions plus avantageuses qu'ils n'auraient osé l'espérer. Après la ligue formée sans succès contre Antigone (314-311), on conclut une paix générale pour les états grecs et macédoniens : les conditions en étaient que toutes les villes grecques recouvreraient leur liberté, et que le jeune Alexandre serait élevé au trône de Macédoine aussitôt qu'il serait majeur; mais l'ambition de Cassandre empêcha l'entière exécution de ce traité. La guerre de Philippe III, roi de Macédoine, contre les Étoliens (221-217), fut terminée par une paix qui laissa chacun en possession de ce qu'il avait. Une nouvelle guerre de Philippe contre les Étoliens, que soutenaient les Romains et d'autres peuples, se termina par une paix séparée avec les Étoliens, qui bientôt après (204) se changea en une paix générale où furent compris les alliés de l'un et de l'autre parti. — L'histoire romaine fournit à elle seule plus de traités de paix que l'histoire de tous les autres états anciens ensemble. Nous ne parlerons pas des traités qu'elle conclut avec les petits peuples de l'Italie qu'elle subjugua successivement, cette énumération nous entraînerait trop loin, mais nous ne pouvons passer sous silence les traités suivants. — L'an 241, la première guerre punique fut terminée par une paix dont les conditions furent que les Carthaginois évacueraient la Sicile et les petites îles voisines; que, dans l'espace de dix ans, ils paieraient à Rome la somme de 2,200 talents comme contribution de guerre; qu'ils ne feraient point la guerre à Hiéron, roi de Syracuse. — En 284, elle accorda aux Gaulois-Cisalpins, une paix qui dura jusqu'en 232; en 225, ces peuples furent contraints à une nouvelle paix, dont le résultat fut l'établissement de colonies romaines à Plaisance et à Crémone. — En 202, la seconde guerre punique fut terminée par un traité aux conditions suivantes : que Carthage ne conserverait que son gouvernement et son territoire, qu'elle livrerait tous ses navires de guerre, à l'exception de dix trirèmes, et tous ses éléphants; qu'elle paierait à des termes fixes la somme de dix mille talents; qu'elle n'entreprendrait aucune guerre sans le consentement de Rome; qu'elle rendrait à Masinissa tout ce que lui ou ses ancêtres avaient jamais possédé en maisons, en villes et en terres. — Après la bataille de Cynocéphale, en 197, Titus Quintius Flaminius imposa la paix à Philippe, roi de Macédoine, aux conditions suivantes :

que les différents états grecs, en Europe et en Asie, seraient indépendants, et que Philippe en retirerait ses garnisons; qu'il livrerait sa flotte tout entière, et qu'il ne conserverait pas plus de cinq cents hommes armés; qu'il n'entreprendrait aucune guerre hors de la Macédoine sans la permission de Rome; qu'il paierait mille talents et qu'il donnerait son jeune fils Demetrius, pour otage. — D'après les conditions du traité conclu avec Rome en 190, Antiochus, roi de Syrie, s'obligeait à évacuer toute l'Asie antérieure; à payer quinze mille talents aux Romains et quatre cents à Eumène, roi de Pergame; à livrer Annibal et quelques autres, et à remettre entre les mains des vainqueurs son jeune fils Antiochus comme ôtage. — En 168, le Romain Popilius Lenas commande la paix entre la Syrie et l'Egypte. — Paix conclue au nom de Rome avec Mithridate, en 85. — Nouvel accommodement avec Mithridate, l'an 80. — Transactions de Pompée avec Tigrane, roi d'Arménie, après la mort de Mithridate, en 63. — Nous ne rangeons pas au nombre des traités de paix les nombreuses transactions qui, durant les guerres civiles, eurent lieu entre les triumvirs. — Paix profonde dans l'empire romain, sous Auguste, à peine troublée par quelques expéditions passagères.

§ II. *Traités de paix postérieurs à l'ère chrétienne.* — Jusqu'à l'an 90 après J.-C., les empereurs romains eurent des guerres à soutenir; mais, durant cette époque, les historiens ne citent aucun traité de paix remarquable. En 90, Domitien fut obligé d'acheter la paix des Daces, moyennant un tribut annuel. — En 101, Trajan força les Daces à la soumission; en 106, il réduisit leur pays en province romaine. — Paix avec les Parthes, sous Adrien. — Paix glorieuse avec les Marcomans, sous Marc-Aurèle, en 174. Depuis lors jusqu'à l'an 476, époque de l'entière destruction de l'empire d'Occident, Rome acheta des Barbares la paix à prix d'or, plus souvent qu'elle ne la leur imposa. — L'an 500, Clovis conclut un traité de paix avec Gondebaud, roi de Bourgogne; un autre en 509, avec Théodoric, roi d'Italie. — En 556, un traité de paix eut lieu entre Clotaire Ier et les Saxons, un autre en 563, entre Sigebert, roi d'Austrasie, et les Abares; il fut renouvelé en 568; peut être est-ce le même, placé par les historiens sous deux dates différentes. Dans les guerres civiles des mérovingiens, on rencontre les traités de paix entre Sigebert et Chilpéric Ier, son frère (564), Sigebert et Gontran, Sigebert et Chilpéric Ier (570). Huit ans plus tard (578), Chilpéric signait la paix avec Waroc, roi des Bretons. — Traité de paix entre Chilpéric Ier, roi de Soissons, Childebert II et Gontran, roi de Bourgogne. — L'an 584, les Lombards, par un traité de paix conclu avec Chilpéric Ier, s'obligèrent à lui payer tribut. — Trois ans après (587), paix entre Childebert II et Récarède, roi des Visigoths; en 588, entre Gontran, roi de Bourgogne, et Waroc et Widimacle, comtes de Bretagne; en 590, entre Childebert II, Gontran et les Lombards; en 597, entre la reine Brunehaut, régente des royaumes de Bourgogne et d'Austrasie, et les Abares; la même année, paix perpétuelle entre Thierri II, roi de Bourgogne, et Agilulfe, roi des Lombards. En 600, traité de paix entre Clotaire II, roi de Soissons, Théodebert II, roi d'Austrasie, et Thierri II, roi de Bourgogne. En 617, traité pour le renouvellement de la paix entre Clotaire II, seul roi des Francs, et Adoloald, roi des Lombards, contenant rachat d'un tribut annuel payable par celui-ci. En 629, renouvellement de paix entre Dagobert Ier et l'empereur d'Orient Heraclius. En 684, traité de paix entre Pépin, maire du palais sous Thierri II, roi des Francs, et Radbode, duc des Frisons. En 720, traité de paix entre Charles, duc des Francs austrasiens, et Eudes, duc d'Aquitaine, renouvelé avec quelques modifications en 732. En 743, paix entre Carloman et Théodoric, duc des Saxons. En 747, paix entre ces derniers et Pépin, chef des Francs. Nouvelle paix

entre les mêmes, en 753. L'année suivante, paix entre Pépin-le-Bref et Astolphe, roi des Lombards, et, en 760, traité de paix entre Waïfre duc d'Aquitaine et Pépin-le-Bref. — Sous Charlemagne, les relations diplomatiques deviennent plus actives et plus importantes. En 772 et 775, il fait la paix avec les Saxons; en 782, avec Sigefried, roi des Danois, en 787 avec Tassillo, duc de Bavière, qui se reconnaît feudataire de la monarchie des Francs. En 790, Louis, roi d'Aquitaine, fils de Charlemagne, fait la paix avec les Sarrasins d'Espagne; en 795, Charlemagne signe un traité de paix avec les Huns; deux ans après (797), Louis, roi d'Aquitaine, fait de nouveau la paix avec les Sarrasins d'Espagne. En 810, traités de paix entre Charlemagne et l'empereur d'Orient Nicéphore, entre Charlemagne et Abulaz, khalife de Cordoue; en 811, paix entre Charlemagne et Hemming, roi des Danois, confirmée en 812 avec les rois du même peuple, Hariold et Ragenfried. En 812, encore confirmation de la paix entre l'empereur d'Occident et l'empereur d'Orient, Michel Rangabé. La même année, nouveau traité de paix entre Charlemagne et Abulaz, khalife de Cordoue. — En 843, traité de paix conclu à Verdun, le 15 juin, entre Charles-le-Chauve, Louis de Germanie et l'empereur Lotaire; en 845, entre Charles-le-Chauve et les Normands, qui reçoivent une somme de cinq mille livres d'argent; en 846, entre Charles-le-Chauve et Noménoé, duc des Bretons; en 847, entre Charles-le-Chauve, Louis de Germanie et l'empereur Lothaire; entre Charles-le-Chauve et Abdirham, khalife de Cordoue; en 860, formule de la paix entre Charles-le-Chauve, Louis de Germanie, Lothaire, roi de Lorraine, et Charles, duc de Bourgogne et de Provence; en 870, traité de paix signé à Aix-la-Chapelle, le 6 mars, entre Charles-le-Chauve et Louis de Germanie. — En 879, traité de paix entre Louis-le-Bègue, roi de France, et Louis, roi de Germanie, conclu à Foron, entre Aix-la-Chapelle et Maestricht; en 880, entre les rois Louis et Carloman et le roi de Germanie; en 884 et 887, entre Charles-le-Gros et les Normands; en 889, entre le roi Eudes et les Normands; en 899, entre ce même peuple et Charles-le-Simple; en 912, traité de Cloir-sur-Epte, entre Charles-le-Simple et Rollon (*v.* ROLLON); en 926, entre Charles-le-Simple et l'empereur Henri-l'Oiseleur; en 933 entre le roi Raoul et le comte de Vermandois; en 942, entre Louis-d'Outremer et Hugues-le-Grand, duc de France; en 945, entre Louis-d'Outremer et le duc de Normandie; en 950, entre Louis-d'Outremer et Hugues-le-Grand. — La plupart des traités et actes diplomatiques des VI[e], VII[e], VIII[e], IX[e], X[e] et XI[e] siècles, ne sont qu'indiqués par les chroniqueurs et annalistes, et présentés par extraits succincts, en sorte que, à l'exception d'une douzaine, on n'a pas l'*instrument*, ou titre authentique. La liste que nous venons de donner peut-être utile à l'histoire de la diplomatie dans ces tems reculés; à mesure que les époques se rapprochent de la nôtre, les relations diplomatiques entre les divers états européens se multiplient, et les documents originaux sont mieux conservés. Aux XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, ce sont les rois de France qui prennent le plus de part aux traités de paix dont les chroniques font mention. — En 1059, traité de paix entre Henri I[er] et Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie; en 1097, entre Philippe et Guillaume, roi d'Angleterre; en 1109, 1113, 1120, 1124, 1129, traités de paix entre Louis-le-Gros et Henri I[er] roi d'Angleterre; en 1153, paix entre Louis-le-Jeune et Étienne, roi d'Angleterre; en 1159, 1166, 1169, 1177, diverses paix entre Louis-le-Jeune et le roi d'Angleterre Henri II; en 1195, traité de paix conclu à Issoudun, le 5 déc., entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre. En 1199, traité de paix signé à Péronne, au mois de janvier, entre Philippe-Auguste et Baudouin, comte de Flandre; en 1200, traité de paix signé à Galeton, entre Philippe-Auguste et Jean-sans-

Terre, roi d'Angleterre, par lequel celui-ci cède à Philippe le comté d'Évreux, et à Louis, fils de Philippe, plusieurs fiefs, en considération de son prochain mariage avec Blanche de Castille, sa nièce. — En 1217, paix entre Louis, fils de Philippe-Auguste, et Henri III, roi d'Angleterre, signée à Lameth, en Angleterre, le 11 septembre, pour l'évacuation de l'Angleterre par Louis. — En 1226, traité de paix entre Louis IX et le comte et la comtesse de Flandre; en 1229, paix signée à Paris, le 12 avril, entre Louis IX et Raimond, comte de Toulouse, par laquelle celui-ci promet de réparer les pertes occasionnées aux églises, et consent à donner sa fille à l'un des frères du roi, pour être son héritier, etc. — En 1234, entre Louis IX et Pierre, duc de Bretagne. En 1256, traité de paix entre Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, et Florent, régent de Hollande, par l'entremise de Louis IX. — En 1258, entre Louis IX et Richard, roi des Romains, au sujet des domaines qui appartenaient à Richard, en vertu de la succession de son père, Henri III, roi d'Angleterre; en 1259, paix signée à Paris, le 13 octobre, entre Louis IX et Henri III d'Angleterre, concernant la restitution, par le premier, de plusieurs provinces, et diverses renonciations par le second. — En 1286, paix entre Philippe-le-Bel et Édouard Ier, roi d'Angleterre; en 1303, paix conclue à Paris, le 20 mai, entre Philippe-le-Bel et Édouard, roi d'Angleterre, par laquelle celui-ci est reçu duc de Guyenne et pair de France, à la charge d'hommage envers le roi, par lui-même ou par son fils. — En 1304, paix entre Philippe-le-Bel et les Flamands; en 1305, entre Philippe-le-Bel et Robert de Béthune, comte de Flandre. — Traité de paix conclu à Paris, le 5 mai 1320, entre Philippe-le-Long et Robert, comte de Flandre, par lequel Louis, fils du feu comte de Nevers, devait épouser Marguerite, fille du roi, et les Flamands payer à Philippe, dans un an, une somme de trente mille livres pour servir de dot à Marguerite; les Flamands s'engageaient aussi à ne point secourir Robert ni ses successeurs dans le cas où ils violeraient la paix, et le comte de Flandre à remettre au roi Lille, Douai et Béthune. — En 1325, le 31 mai, paix de Paris entre Charles-le-Bel et Édouard II; en 1327, le 31 mars, paix de Paris entre Charles-le-Bel et Édouard III. En 1330, le 9 mars, paix de Paris entre Philippe de Valois et Édouard III. En 1334, le 27 août, paix d'Amiens, sous la médiation de Philippe de Valois, entre le roi de Bohême, l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liége, les comtes de Flandre, de Hainaut, de Gueldre, de Juliers, de Soissons, de Loots, de Zélande, de Namur, et autres, d'une part, et le duc de Brabant de l'autre. — Traité de paix entre la France et l'Angleterre, conclu à Bretigny, le 8 mai 1360. — Paix de St.-Denys, conclue le 12 décembre 1360, entre le roi de France Jean II et Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. — Le 6 mars 1365, paix de St-Denys entre le roi de France Charles V et Charles-le-Mauvais. — La même année, paix de Guérande, conclue sous la médiation de Charles V, entre le comte de Montfort et la comtesse de Blois (*v.* Bretagne). — En 1380, paix de Vincennes, signée le 15 janvier, entre Charles V et Jean IV, duc de Bretagne. — En 1404, traité de paix de Raciauz (*Razionsch*), par lequel les grands-ducs de Lithuanie sont forcés de céder la Samogitie à l'ordre teutonique. — En 1414, le 2 février, paix d'Arras entre Charles VI et le dauphin son fils d'une part, et Jean, duc de Bourgogne, de l'autre. — En 1419, paix de Ponceau près Poilly, conclue le 11 juillet, entre Charles, dauphin de France, et Jean, duc de Bourgogne. — En 1435, paix d'Arras entre Charles VII et le duc de Bourgogne, le 21 septembre. En 1444, paix d'Einsisheim, entre Louis, dauphin, et quelques cantons suisses. — En 1465, traités de Conflans et de St.-Maur, qui mettent fin à la guerre du bien public. En 1466, paix de Thorn, entre la Pologne et l'ordre teutonique. La Pologne y obtint la

cession du pays de Culm, de Michaïlow et de la Poméranie de Dantzick, c'est-à-dire de tout ce que l'on comprit depuis sous le nom de *Prusse polonaise*. Le reste de la Prusse fut conservé à l'ordre, qui promit d'en prêter, par son grand-maître, foi et hommage aux rois de Pologne. — En 1468, traité de paix et de réconciliation entre Louis XI d'une part, et le duc Charles son frère, et François, duc de Bretagne, d'autre part, signé à Ancenis, le 10 septembre. — Le 14 octobre de la même année, paix de Péronne, entre Louis XI et Charles-le-Téméraire. — En 1471, paix entre les mêmes, conclue au château du Crotoy. Le 11 juin 1474, traité de paix et d'alliance conclu a Senlis, entre Sigismond, duc d'Autriche, et les Suisses, par la médiation de Louis XI. En 1475, le 9 octobre, paix de Senlis entre Louis XI et le duc de Bretagne; nouveau traité de paix entre les mêmes, signé à Arras, le 27 juillet 1477. — En 1482, le 23 décembre, paix d'Arras, entre Louis XI, d'une part, et Maximilien, archiduc d'Autriche, l'archiduc Philippe, et Marguerite d'Autriche, d'autre part. — En 1485, le 2 novembre, paix de Bourges, entre Charles VIII et le duc de Bretagne. Le 20 août 1488, paix de Sablé, entre les mêmes. — En 1491, le 15 novembre, paix de Rennes entre Charles VIII et Anne, duchesse de Bretagne. — Le 3 novembre 1492, paix d'Étaples entre Charles VIII, roi de France, et Henri VII, roi d'Angleterre. — Le 23 mai 1493, paix de Senlis entre Charles VIII et Maximilien, roi des Romains, et Philippe, archiduc d'Autriche. En 1499, paix de Bâle entre l'empereur Maximilien Ier et les cantons suisses : elle décide de fait l'indépendance de la confédération helvétique à l'égard de l'empire germanique. — Le 5 avril 1503, traité de paix entre Louis XII et Ferdinand et Isabelle, signé à Lyon, mais non ratifié en Espagne; le 11 avril de la même année, au camp devant Lucerne, paix entre Louis XII et les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwalden, par laquelle le roi leur cède en toute souveraineté le comté de Bellinzone. — Le 12 octobre 1505, traité de paix et d'alliance entre Louis XII et Ferdinand, roi d'Espagne, par lequel on stipule le mariage de Germaine de Foix, nièce de Louis XII, avec Ferdinand. — En 1508, le 10 décembre, traité de paix et d'alliance conclu à Cambrai entre Louis XII et Charles d'Egmont, duc de Gueldre, d'une part, et l'empereur Maximilien Ier et Charles son petit-fils de l'autre. — Le 13 septembre 1513, paix de Dijon entre Louis XII et les Suisses. — Le 23 mars 1514, traité de paix et d'alliance signé à Blois entre Louis XII et la république de Venise, pour la conquête et le partage du duché de Milan. La même année, le 7 août, paix de Londres entre Louis XII et Henri VIII, roi d'Angleterre et leurs alliés. — Le 7 novembre 1515, traité de paix de Genève, entre François Ier et les cantons suisses, par lequel ce roi s'engage à exécuter le traité de Dijon. — En 1516, traité de paix perpétuelle et de subsides conclu à Fribourg, entre la France et les Suisses, et leurs alliés. — En 1525, à Moore, le 30 août, traité de paix et d'alliance entre François Ier et Henri VIII, dont l'objet était de faire recouvrer la liberté au roi de France, prisonnier à Madrid. Paix de Cracovie entre la Pologne et la Prusse, le 8 avril 1525. Le 14 janvier 1526, à Madrid, traité de paix entre François Ier et l'empereur Charles-Quint, contenant la mise en liberté du premier, la cession faite par lui de plusieurs provinces, et sa promesse de mariage avec Éléonore, reine douairière de Portugal, sœur de l'empereur. — Le 5 août 1529, à Cambrai, traité de paix entre François Ier et Charles-Quint, et rectification de celui de Madrid, qui n'avait pas été exécuté. — En 1530, paix de religion signée à Nuremberg entre les protestants et les catholiques allemands, approuvée par l'empereur, devant durer jusqu'au moment où un concile général ou quelque nouvelle assemblée en aurait décidé autrement, et renouvelée dans plusieurs assemblées subséquentes, en 1534, 1539, 1542 et 1544. — En 1544,

paix de Constantinople entre les Vénitiens et les Turcs : ceux-ci obtiennent les deux seules places qui restaient encore aux Vénitiens dans la Morée. En 1544, traité de paix conclu à Crespi, le 18 septembre, entre François Ier et Charles-Quint; en 1546, traité de paix entre François Ier et Henri VIII, par lequel celui-ci promet de rendre la ville de Boulogne, moyennant une somme de deux millions de couronnes d'or : ce traité fut signé au camp entre Ardres et Guines, le 7 juin. — Traité de paix conclu le 20 avril 1552 entre le roi de France Henri II et le pape Jules II. — Le 21 septembre 1555, à Augsbourg, paix définitive de religion entre les catholiques et les protestants d'Allemagne. Traité de paix de Cateau-Cambrésis, du 2 avril 1559, entre Henri II et Élisabeth, reine d'Angleterre, au sujet de Calais; traité de paix conclu le lendemain, dans la même ville, entre Henri II et Philippe II, roi d'Espagne. — Le 6 juillet 1560, paix d'Édimbourg entre François II, roi de France, Marie-Stuart, reine d'Écosse, et Élisabeth, reine d'Angleterre. — Traité de paix signé à Troyes, le 11 avril 1564, entre le roi de France Charles IX et la reine Élisabeth.—En 1570, paix de Stettin, par laquelle les Danois reconnaissent l'entière indépendance de la Suède. —En 1573, paix entre les Vénitiens et les Turcs; ceux-ci restent maîtres de l'île de Chypre. — Traité de paix conclu entre Henri III, roi de France, et la ligue, à Beaulieu, près de Loches, le 6 mai 1576. —Paix de Kiewerows-Horca, en 1582, entre la Russie et la Pologne, favorable à celle-ci, qui maintint la Livonie contre son adversaire. — En 1594, traité de paix signé à Saint-Germain-en-Laye, le 16 novembre, entre le roi de France Henri IV et le duc de Lorraine.—Paix de Vervins, le 2 mai 1598, entre Henri IV, Philippe II et le duc de Savoie. — En 1601, le 17 janvier, paix de Lyon entre Henri IV et le duc de Savoie.—En 1613, paix de Siorod entre la Suède et le Danemarck : elle est avantageuse pour celle-ci, qui obtient une partie importante de la mer Glaciale.—Le 21 mars 1619, paix de Marseille entre la France et Alger; le 19 septembre 1628, ce traité de paix et de commerce fut renouvelé à Alger.—Le 11 mars 1629, paix de Suze entre Louis XIII et le duc de Savoie.—Le 24 avril de la même année, dans la même ville, paix entre la France et l'Angleterre.—Le 29 mai 1630, à Lubeck, paix entre l'empereur d'Allemagne et Christiern IV, roi de Danemarck : elle met fin à la période danoise de la guerre de 30 ans. — Le 13 octobre 1630, paix de Ratisbonne entre Louis XIII et l'empereur Ferdinand II. — Le 17 septembre 1631, paix signée à Maroc entre Louis XIII et l'empereur de Maroc. — Le 6 janvier 1632, paix de Vic entre Louis XIII et le duc de Lorraine Charles III; nouvelle paix entre les mêmes, à Liverdun, le 26 juin 1632.—Le 30 mai 1635, paix de Prague entre l'empereur d'Allemagne et l'électeur de Saxe Jean-Georges Ier : celui-ci renonce à l'alliance de la Suède, et se fait céder la Lusace.— Le 31 mars 1644, à Ferrare, paix entre le pape Urbain VIII et le duc de Parme Odoard Farnèse, par l'entremise de la France; autre traité du même jour, dans la même ville, entre le pape et les princes confédérés d'Italie. — En 1645, paix de Bromsebro entre le Danemarck et la Suède, à l'avantage de cette dernière puissance. — Le 30 janvier 1648, paix particulière de Munster entre les Provinces-Unies et l'Espagne : la république est reconnue pour indépendante par les Espagnols.—Traité de paix conclu entre Louis XIV, l'empereur Ferdinand III, les électeurs, princes et états de l'empire à Munster, le 24 octobre 1648; le même jour, à Osnabruck, paix entre l'empire et la Suède; le roi de France y est compris en qualité d'allié de la Suède.—Paix de Copenhague entre le Danemarck et la Suède, au désavantage de celle-ci, le 12 mai 1658. — Paix conclue le 7 mars 1659, dans l'île des Faisans, près des Pyrénées, entre la France et l'Espagne.— Paix d'Oliva entre la Suède d'une part, et d'autre part la Pologne et ses alliés,

l'empereur et l'électeur de Brandebourg, le 3 mai 1660. — Paix entre la Russie et la Suède, à l'avantage de celle-ci, conclue à Kardis en Estonie, le 1er juillet 1661. — Le 12 février 1664, paix de Pise entre Louis XIV et le pape Alexandre VII. — Le 25 novembre 1665, paix conclue à la baie de la Goulette entre la France et Tunis. — Le 18 avril 1666, paix de Clèves entre les Provinces-Unies et l'évêque de Munster, sous la médiation de la France. — Le 17 mai 1666, paix d'Alger entre la France et Alger; le 22 mai de la même année, à Québec, paix entre la France et les Iroquois-Tsonnontouans; le 12 juillet, entre la France et les Iroquois-Onnoioutes; le 13 décembre, entre la France et les Iroquois-Onnontagues.—Le 31 juillet 1667, paix de Breda entre Louis XIV et Charles II, roi d'Angleterre.—En 1667, paix de Breda entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. — Le 2 mai 1668, paix d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Espagne.—Le 5 septembre 1669, paix de Candie entre les Turcs et les Vénitiens, au désavantage de ces derniers.—Paix entre la France et Tunis, à la baie de la Goulette, le 28 juin 1672.— Paix de Nimègue entre la France et les Provinces-Unies, le 10 août 1678; le 17 septembre de la même année, et dans la même ville, entre Louis XIV et Charles II, roi d'Espagne.—Le 5 février 1679, à Nimègue, entre Louis XIV et l'empereur d'Allemagne.—Le 5 février 1679, à Zell, entre Louis XIV et Charles XI, roi de Suède, d'une part, et les ducs de Brunswick-Lunebourg-Zell et Wolfenbüttel, d'autre part.—Le 29 mars 1679, à Nimègue, entre Louis XIV et Ferdinand, évêque de Munster. Le 29 juin 1679 à Saint-Germain-en-Laye, entre Louis XIV et Charles XI, roi de Suède, d'une part, et Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, d'autre part.—Le 2 septembre, à Fontainebleau, entre Louis XIV et Charles XI, roi de Suède, d'une part, et Christiern V, roi de Danemarck, d'autre part.—Le 29 janv. 1682, à St-Germain-en-Laye, articles et conditions de paix entre Louis XIV et l'empereur de Maroc Muley-Ismael, avec la formule du passeport dont les vaisseaux français devront être munis, et celle du certificat du consul de la nation française à Salé.—Du 25 avril 1684, articles de la paix accordée par le chevalier de Tourville, au nom de Louis XIV, à la régence de Tunis. — Nous ferons observer que la forme des traités avec les Barbaresques est, en général, différente de celle des traités avec les puissances européennes. Le roi de France ne traitait pas formellement avec les Barbarbaresques, mais autorisait à traiter avec eux une personne qui parlait presque en son nom; le roi semblait trouver au-dessous de sa dignité de se mettre avec eux sur la même ligne.—En 1685, à Versailles, le 12 février, articles de paix accordés par Louis XIV à la république de Gênes; la même année à Tripoli, le 29 juin, articles et conditions de paix accordés par l'amiral et maréchal d'Estrées à la régence de Tripoli; la même année encore, à Tunis, le 30 août, traité de paix de cent ans entre la France et le royaume de Tunis. — Paix de Moscou, le 6 mai 1686, entre la Pologne et la Russie. Sobieski fait d'importantes concessions à cette dernière puissance, pour obtenir sa protection contre les Turcs et les Tatars. — En 1689, à Alger, le 24 septembre, traité de paix entre la France et Alger. — En 1696, le 29 août, à Turin, traité de paix entre Louis XIV et Victor-Amédée, duc de Savoie. — En 1697, à Ryswick. — Le 20 septembre, traités de paix: 1° entre Louis XIV et les Provinces-Unies; 2° entre Louis XIV et Guillaume III, roi d'Angleterre; 3° entre Louis XIV et le roi d'Espagne; enfin 4°, le 30 octobre, entre Louis XIV et l'empereur Léopold. — Le 26 janvier 1699, paix de Carlowitz, entre la Porte et l'Autriche, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. — Le 24 septembre 1706, paix d'Altranstadt, par laquelle le roi de Suède Charles XII force le roi de Pologne Auguste de Saxe à renoncer à son alliance avec le tsar, et à reconnaître Sta-

nislas-Leczinski comme légitime roi de Pologne. — Paix de Falczy, le 21 juillet 1711, par laquelle le tsar Pierre-le-Grand rend aux Turcs la forteresse d'Azow, avec son territoire et ses dépendances — En 1712, paix d'Arau, entre les cantons suisses protestants et les cantons catholiques. — En 1713, à Utrecht, le 11 avril, traités de paix : 1° entre la France et l'Angleterre ; 2° entre la France et le Portugal ; 3° entre la France et la Prusse ; 4° entre la France et le duc de Savoie. — En 1714, le 6 mars, à Rastadt, traité de paix entre Louis XIV, l'empereur et l'empire ; nouveau traité entre les mêmes, à Bade, le 7 septembre 1714. — Paix de Passarowitz, conclue le 21 juillet 1718, entre l'Autriche et la Porte, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. — En 1719, traité de paix entre la Suède et l'Angleterre, conclu par la médiation de la France, à Stockholm, le 20 novembre ; — le 7 septembre de la même année, paix entre la France et Alger. — Traité de paix entre la Suède et la Prusse, signé à Stockholm, le 21 janvier 1720, par la médiation de la France ; — la même année, le 20 février, paix entre la France et Tunis ; — la même année encore, à Stockholm, le 3 juin, paix entre la Suède et le Danemarck, par la médiation de la France. — Paix de Nystadt, entre Pierre-le-Grand et la Suède, avantageuse pour la Russie, le 10 septembre 1721. — Le 8 juillet 1724, traité de paix entre la Russie et la Porte, par la médiation de la France. — En 1729, traité de paix entre la France et Tunis ; — la même année, le 9 novembre, à Séville, traité de paix et d'alliance défensive entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. — A Vienne, le 18 novembre 1738, traité de paix définitive entre la France, l'empereur et l'empire. — En 1739, à Belgrade, le 18 septembre, traité de paix entre l'Autriche et la Porte, sous la médiation de la France. — Paix de Berlin, du 28 juillet 1742, sous la médiation du roi d'Angleterre : Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, cède à Frédéric II, roi de Prusse, la Silésie et le comté de Glatz, à l'exception de la principauté de Teschen, et d'une partie des principautés de Troppau, de Jægerndorf et de Neisse. — Le 9 novembre 1742, à Tunis, paix entre la France et Tunis, complétée le 24 février 1743. — Paix de Fuessen, entre l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, et la reine de Hongrie, Marie-Thérèse, le 22 avril 1745. — Paix de Dresde, signée sous la médiation de l'Angleterre, le 25 décembre 1745, entre le roi de Prusse, Frédéric II, Marie-Thérèse et l'électeur de Saxe. — Le 18 octobre 1748, à Aix-la-Chapelle, traité de paix entre la France, le roi d'Angleterre et la reine de Hongrie et de Bohême, renfermant le traité entre le roi d'Angleterre, l'impératrice-reine et le roi de Sardaigne d'une part, et le roi d'Espagne de l'autre, auquel traité sont intervenus les Provinces-Unies, comme auxiliaires du roi de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, et le duc de Modène et Gênes, comme auxiliaires du roi d'Espagne. — Le 22 mai 1762, paix de Hambourg entre la Suède et la Prusse. — Le 10 février 1763, paix de Paris entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, avec accession du Portugal. — Le 15 février 1763, paix de Hubertsbourg, qui réconcilie la Prusse avec Marie-Thérèse et avec l'électeur de Saxe. — Le 16 janvier 1764, à Alger, paix entre la France et Alger. — Le 28 mai 1767, à Maroc, traité de paix et de commerce entre la France et Maroc. — Au palais du Barde, le 13 septembre 1770, paix entre la France et Tunis. — Paix de Koutschoue-Kaynardji, à quatre lieues de Silistrie, dans la Bulgarie, signée le 21 juillet 1774, entre les Turcs et les Russes, très avantageuse pour ces derniers. — Le 3 juin 1774, à Tunis, renouvellement des traités de paix entre la France et Tunis. — Le 13 mai 1779, à Teschen, par la médiation de la France et de la Russie, paix entre l'Autriche et la Prusse. — Le 3 septembre 1783, traité de paix signé à Paris entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. — A Fontainebleau, le 10 novembre 1785, par la médiation de

la France, paix entre l'empereur et les Provinces-Unies. — Le 9 janvier 1792, paix de Yassi, entre la Russie et la Porte, à l'avantage de la Russie.

§ III. *Traités de paix conclus depuis la révolution française.* — Traité de paix conclu à Bâle, entre la république française et le roi de Prusse, le 5 avril 1795 : ce dernier sortit de la coalition, et stipula la neutralité du nord de l'Allemagne, d'après une ligne de démarcation qui fut fixée par une convention particulière. — Le 28 août de la même année, le landgrave de Hesse-Cassel fit également la paix à Bâle. — Les 6 et 22 juillet 1795, le roi d'Espagne conclut aussi la paix à Bâle ; il céda à la république sa part de l'île de Saint-Domingue. — Paix définitive signée à Paris, le 5 novembre 1796, entre la république, le roi des Deux-Siciles et le duc de Parme. — Le 9 octobre de la même année, paix avec la république de Gênes. — Le 17 octobre 1797, paix de Campo-Formio, entre la France et l'Autriche. — Le 18 janvier 1800, paix de Monfaucon, avec les Vendéens ; — le 14 février suivant, paix avec les Chouans. — Paix de Lunéville, entre la France et l'Autriche, le 9 février 1801. — Le 28 mars 1801, paix de Florence, entre la république française et le roi des Deux-Siciles : celui-ci céda l'état des Présides et la part qu'il avait à l'île d'Elbe et à la principauté de Piombino. — Le 29 septembre de la même année, paix de Madrid, entre la France et le Portugal. — Le 8 octobre suivant, paix de Paris avec la Russie. — Le 25 juin 1802, paix de Paris avec la Porte. — Le 27 mars 1802, paix d'Amiens entre la France et l'Angleterre. — Paix de Presbourg, entre la France et l'Autriche, le 26 décembre 1805 : l'Autriche reconnut les conquêtes de Napoléon, et lui céda, pour le royaume d'Italie, les anciens états de Venise avec la Dalmatie et l'Albanie vénitienne, et pour ses alliés, les nouveaux rois de Bavière et de Wurtemberg, et l'électeur de Bade, le Tyrol et toutes ses possessions héréditaires en Souabe. — Le 7 juillet 1807, paix de Tilsitt, entre la France et la Russie. — Paix de Schœnbrunn, entre la France et l'Autriche, le 14 octobre 1809. — Le 6 janvier 1810, paix de Paris, entre Napoléon et Charles XIII, roi de Suède : ce dernier rentra en possession de la Poméranie suédoise, à condition d'accéder au système continental avec quelques modifications. — Le 17 septembre 1809, paix de Friderichshamn, entre la Russie et la Suède, au désavantage de cette dernière puissance. — Paix de Jonkoping, entre la Suède et le Danemarck, le 10 décembre 1809. — Traité de paix de Constantinople, entre la Porte et l'Angleterre, le 5 janvier 1809. — Paix de Paris, le 30 mai 1814, entre la France et les souverains coalisés. — Traités de Paris, du 20 novembre 1815, entre la France et les alliés. — Traités de paix d'Oerebro, des 12 et 18 juillet 1812, entre l'Angleterre, la Suède et la Russie. — Paix de Gand, le 24 décembre 1814, entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, sous la médiation de la Russie. — Le 28 mai 1812, paix de Bucharest entre la Porte et la Russie. — Le 12 octobre 1813 et le 15 septembre 1814, paix de Seïwa et de Tiflis, entre la Russie et la Perse, sous la médiation de l'Angleterre. — Voilà la longue énumération des principaux traités de paix conclus depuis les plus anciens temps historiques jusqu'en 1815. Beaucoup d'entre eux ont mérité des articles particuliers dans ce *Dictionnaire* ; quant à ceux dont nous avons négligé de faire mention, on les trouvera indiqués en divers lieux de notre publication ; nous avons craint d'étendre outre mesure cet article, si nous les avions tous mentionnés. A. Savagner.

Paix (Juge de [*v.* Juge de paix]).

Paix, se dit de l'union et du calme qui règnent dans l'intérieur des états, des familles, des sociétés particulières : *être amie de la paix, troubler la paix des familles ; la paix a été rétablie dans cette province. Paix* se dit aussi parfois en parlant des animaux : *les chiens et les chats ne sauraient vivre en paix. Faire la paix* se dit encore en parlant de deux person-

nes qui étaient brouillées et qui se réconcilient. *Faire sa paix avec quelqu'un* a un sens un peu différent, et signifie l'action de rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un. On appelait autrefois *paix du roi* les 24 heures de trève que dans quelques guerres civiles les deux partis s'imposaient le jour de la fête du roi. On se sert encore en Angleterre de cette expression, *la paix du roi*, pour désigner la tranquillité intérieure dans les provinces, dans les villes : on est sévèrement puni pour troubler *la paix du roi*. — En matière de droit civil, on appelle *paix publique* les résultats de l'ordre établi par les lois, relativement à la société vue en général, et aux individus, sous le rapport de leur sûreté personnelle et de leur liberté. La loi classe les crimes et délits contre la paix publique, ainsi que les peines dont ils sont passibles. Dans cette catégorie se trouvent (C. pén., liv. III, tit. 1, ch. 3 ;—lois des 17 et 26 mai 1819, et du 25 mars 1822 ; — ordon. roy. du 1er mai 1822) les associations ou réunions illicites, les délits commis par la voie d'écrits, d'imprimés, images ou gravures ; la mendicité, le vagabondage, les associations de malfaiteurs, l'usurpation de titres ou de fonctions, l'entrave au libre exercice des cultes, le crime de faux en écriture publique et en écriture privée ; la forfaiture et les crimes et délits commis par les fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions, l'abus de l'autorité contre les particuliers et contre la chose publique ; l'exercice de l'autorité illégalement anticipé ou prolongé, le trouble apporté à l'ordre public par les ministres des cultes dans l'exercice de leur ministère ; la résistance, la désobéissance et autres manquements envers l'autorité publique, la dégradation des monuments publics. Le mot *paix*, qui signifie aussi la *tranquillité*, le *calme intérieur de l'ame*, a un sens très étendu dans la sainte écriture, où il exprime non seulement le repos, la concorde, mais toute espèce de prospérité et de bonheur. La manière ordinaire de saluer chez les Hébreux était de dire : *La paix soit avec vous*. *Mourir en paix*, c'est expirer avec le calme d'une bonne conscience, l'espoir d'un bonheur éternel. Le Messie fut annoncé sous le nom de *Prince de la paix*, et son Évangile nommé l'*Évangile de la paix*. On dit figurément de quelqu'un qui porte les esprits à l'union et à la concorde, que *c'est un ange de paix*. Les chrétiens, dès l'origine de l'église, se donnaient, comme symbole de concorde, *le baiser de paix*, cérémonie qui se répète encore à la grand'messe, quand le célébrant et ses ministres s'embrassent. *Laisser quelqu'un en paix*, c'est ne plus l'importuner ; *laisser les morts en paix*, c'est n'en point mal parler. *Ne donner ni paix ni trève*, c'est ne pas laisser de relâche à quelqu'un, le tourmenter sans cesse. Le repos, le silence, l'éloignement du bruit ou des affaires se rendent quelquefois par le mot *paix* : on dit ainsi, *la paix des forêts*, *des tombeaux*, *des campagnes* ; *achever en paix sa vie*, *jouir en paix du fruit de ses travaux*. *Dieu lui fasse paix* est une locution pieuse en faveur de l'ame d'un trépassé. *Être en paix avec soi-même* indique le repos de la conscience ; *être en paix et aise*, est une locution proverbiale un peu vieillie, qui veut dire avoir toutes ses commodités et en jouir paisiblement. *Paix et peu* signifie avoir peu et vivre en paix : ce doit être le souhait et la devise de tout homme raisonnable. On dit poétiquement *le séjour de l'éternelle paix*, pour le lieu où vont les ames des justes après la mort. BILLOT.

PAIX, nom donné à une petite plaque de métal ciselée, émaillée ou niellée, dont on fait encore usage maintenant dans les fêtes solennelles pendant l'*Agnus Dei*. Ce nom de *paix* lui vient de ce que, après avoir été baisée par le célébrant, l'acolyte en la présentant à chacun des ecclésiastiques assistant au service divin, prononce les mots *Pax tecum*. Cette cérémonie a été établie dans le Ve siècle par le pape Innocent Ier, en remplacement de l'usage où avaient été jusqu'alors les fidèles de se donner mutuellement le *baiser de paix* au moment où ils

se préparaient à aller recevoir la communion. Les civilités que, dans quelques circonstances, plusieurs personnes croyaient devoir aux préséances occasionnaient tant de lenteur dans cette cérémonie qu'Alfonse Carillo, archevêque de Tolède, crut devoir ordonner qu'au premier compliment que l'on ferait le diacre terminât la cérémonie et revînt à l'autel. Ximénès ne voulut pas que l'indiscrétion de deux personnes privât les autres assistants de la paix que l'officiant leur envoyait, et il ordonna que l'on passerait ceux qui s'amuseraient à ces cérémonies inconvenantes dans un lieu où tous les fidèles sont égaux. — C'est à tort que l'on a quelquefois confondu la *paix* avec la *patène*, petit plat servant au sacrifice de la messe, comme les *patères* servaient dans les sacrifices des anciens. La patène, donnée aussi à baiser pendant l'offertoire par le célébrant, ne peut être touchée que par un prêtre, un diacre ou un sous-diacre, à cause de la consécration qu'elle a reçue; les patènes d'ailleurs sont entièrement unies.— Les paix des XIIe, XIIIe et XIVe siècles sont ordinairement couvertes d'ornements, et quelquefois de figures peintes en émail; celles du XVe ont encore plus d'intérêt, surtout si elles sont *niellées*, puisque c'est l'art de nieller qui a donné lieu à la découverte, non pas de la gravure au burin, mais de l'art de tirer épreuve de planches de métal gravées au burin (*v.* Nielle). Sans nous étendre beaucoup sur toutes les paix anciennes, nous croyons cependant bon de rappeler ici les plus remarquables, soit par le travail, soit par leur ancienneté. Nous citerons d'abord la paix gravée par Maso Finiguerra en 1452 pour l'église de Saint-Jean de Florence: elle fut payée 66 florins d'or (environ 800 francs). Elle représente l'assomption de la Vierge, et se fait remarquer par un talent extraordinaire dans la composition, le dessin et la gravure. Elle est actuellement dans le musée de Florence, où elle a été placée depuis quelques années. Sa hauteur est de quatre pouces neuf lignes, et sa largeur de trois pouces deux lignes. — Une autre paix du même Maso Finiguerra, représentant l'adoration des mages, est carrée; sa hauteur est de quatre pouces deux lignes et sa largeur de quatre pouces. On ne sait pas ce qu'est devenue la planche originale; mais à la vente du cabinet Sykes à Londres, en 1824, une épreuve a été vendue 52 guinées.— Une troisième paix, aussi gravée par Finiguerra, et représentant la Vierge entourée d'anges et de saints, se voyait en 1824 dans le cabinet de Marc Sykes: elle était cintrée et avait trois pouces six lignes de haut sur deux pouces trois lignes de large. Elle a été vendue 315 guinées.—Une autre paix niellée se voit dans le cabinet du comte de Malaspina; elle représente la Vierge, saint Sébastien et saint Roch. Il en existe une copie peinte en émail. Sa dimension est de trois pouces quatre lignes de haut sur deux pouces trois lignes de large. — On connaît aussi l'existence d'une paix représentant Jésus-Christ en croix, d'un travail inférieur à la paix de Maso Finiguerra, tant pour la composition que pour le dessin; elle se voyait aussi autrefois dans l'église de Saint-Jean de Florence, et est maintenant dans le musée de cette ville. Elle a été gravée et niellée par Matthieu, fils de Jean Dei, en 1455. Sa hauteur est de quatre pouces sept lignes, sa largeur de deux pouces onze lignes. Le même orfèvre Matthieu a commencé aussi une paix représentant la conversion de saint Paul; elle a été faite en 1480 pour la communauté de Saint-Paul, où elle se trouvait encore lors de la suppression de cette congrégation. Cette pièce est cintrée, ce qui démontre qu'elle était destinée pour une paix, mais n'étant pas terminée, elle n'a point été niellée. Elle fut achetée en 1801 pour la galerie royale de Florence. Sa hauteur est de quatre pouces six lignes, sa largeur de trois pouces. — L'abbé Zani cite une paix gravée par François Francia, et représentant Jésus-Christ en croix. Cette paix, qui était autrefois à l'église Saint-Jacques, est maintenant à l'institut de Bologne; elle

est entourée de divers ornements ciselés, et porte les armoiries de la famille qui l'a fait faire. Sa hauteur est de deux pouces neuf lignes, sa largeur d'un pouce dix lignes. Enfin, on en connaît encore une attribuée à Antoine Pollajuolo, et représentant une descente de croix. Cette paix est cintrée, et sa dimension est de quatre pouces de hauteur et de trois pouces de largeur. — Nous ne croyons pas devoir étendre davantage la note des paix curieuses sous le rapport de l'art et de l'ancienneté. Duchesne aîné.

PAJOU (Augustin), a prouvé qu'avec des dispositions naturelles et l'amour du travail, les plus grands talents se font d'eux-mêmes. Né à Paris en 1730, d'un compagnon sculpteur, Pajou est parvenu non seulement aux honneurs académiques, mais encore à être l'un des sculpteurs les plus célèbres du siècle dernier. Après avoir fait une fort belle statue de *Démosthène* pour le palais du sénat conservateur, il mourut en 1808, à l'âge de 78 ans, des suites d'une paralysie qui l'avait retenu près de 8 ans chez lui. — Un goût déterminé pour la sculpture se manifesta dès l'enfance chez lui. Pajou, n'ayant encore reçu aucune leçon, n'ayant jamais vu de maître, modela pour les dessus de portes d'un amateur des fleurs, des oiseaux et des fruits, dans lesquels il mit tant de vérité et de précision que les meilleurs professeurs de l'académie, auxquels on les montra, lui reconnurent le germe d'un talent extraordinaire. Jean-Baptiste Lemoine, sculpteur du roi, le reçut au nombre de ses élèves à l'âge de 14 ans. Le jeune Pajou, au comble de ses vœux, docile aux leçons de son maître, travaillait sans relâche, et suivait exactement l'étude du nu à l'académie, lorsqu'au bout de 4 années d'étude, il remporta le grand prix, la première fois qu'il se présenta, sur des concurrents beaucoup plus anciens que lui. Ce succès ne le rendit que plus actif au travail. Suivant l'usage de l'époque, il résida trois ans à Paris à la pension du roi, avant de passer à celle de Rome, où les élèves pensionnaires restaient quatre ans. Arrivé dans cette capitale du monde, notre jeune artiste, en voyant les chefs-d'œuvre de l'antiquité et les beaux ouvrages des temps modernes, sentit qu'il fallait remédier à l'éducation peu soignée qu'il avait reçue de ses parents ; il sentit aussi que l'étude de l'histoire et de la mythologie sont des connaissances nécessaires à un artiste, de telle nature que soit la partie de l'art qu'il exerce ; il partagea donc son temps entre l'étude de l'antiquité pour se perfectionner dans la sculpture, et celle des lettres pour orner son esprit : il réussit si bien dans cette dernière étude qu'il se fit remarquer dans plusieurs académies autant par ses discours que par son esprit. Cependant, si on analyse ses ouvrages en sculpture, on s'apercevra bientôt qu'étant à Rome, il préféra les ouvrages de Michel-Ange et du Bernin aux belles statues antiques. Pajou, de retour à Paris, se présenta à l'académie royale de peinture et de sculpture, et fut reçu sur une statue en marbre représentant *Pluton qui tient Cerbère enchaîné à la porte des enfers*. Il fut ensuite employé à la décoration intérieure et extérieure du Palais-Royal, à celle de l'opéra de Versailles, du palais Bourbon, du Palais-de-Justice à Paris, et de l'église Ste-Croix d'Orléans ; il fit également un *Saint-François-de-Sales* pour l'église St.-Roch, et un *Saint-Augustin* pour les religieux augustins réformés de la place des Victoires. Louis XVI lui commanda pour le Jardin-des-Plantes la statue pédestre en marbre du comte de Buffon. Le célèbre naturaliste est figuré nu, ayant à ses pieds un chien de berger qui lui lèche les pieds. Le portrait de Buffon est parfaitement rendu, sans doute, mais Pajou aurait dû comprendre que la statue qu'il faisait était, en quelque sorte, l'apothéose d'un grand homme, et que son visage, en conservant des traits humains, devait avoir l'expression de l'idéalité : c'est ce qu'il n'a pas fait. Enfin, ce sculpteur habile a montré infiniment plus de talent dans les statues de *Turenne*, de *Pascal* et de *Bossuet*, qu'il a faites pour l'insti-

tut, où elles sont placées dans la salle des séances publiques : celle de Bossuet est considérée comme un chef-d'œuvre. On admire encore de Pajou la statue de *Psyché abandonnée par l'Amour*, que l'on voit dans la galerie du Luxembourg. — Augustin Pajou, aussi recommandable par sa délicatesse que par ses talents, a eu l'avantage de ne jamais solliciter de travaux, et n'a jamais songé à les enlever à ses confrères. Sa réputation parlait pour lui ; il n'a dû qu'à elle les ouvrages nombreux dont il a été chargé, et les honneurs qu'il a obtenus. — En mourant, il a laissé un fils, Jacques-Augustin, peintre d'histoire distingué, né à Paris en 1766, qui mourut en 1820, de la même maladie que son père. Élève de Vincent, Pajou fils a successivement fait paraître aux expositions de 1804 *OEdipe maudissant Polynice* ; de 1810, *Rodogune*, tableau rempli d'expression ; en 1814, le *Retour en France de Louis XVIII* ; mais le tableau où il a montré un grand talent dans l'art d'exprimer la douleur est celui qu'il a exposé en 1817, représentant *Marie-Antoinette* emmenée de la prison du temple pour être transférée à la Conciergerie. Ce bel ouvrage est exposé à la Conciergerie, dans la chambre même qu'avait occupée cette reine malheureuse. Pajou fils a peint un grand nombre de portraits qui lui font honneur, parmi lesquels on cite le portrait en pied du maréchal Berthier, de Fleury du théâtre français, et de Pierre-Jean David, l'un de nos sculpteurs les plus distingués. Chr. Alexandre Lenoir.

PAL, dans sa signification primitive, est une pièce de bois assez longue et taillée en pointe, un pieu, un poteau, un échalas ; ce mot vient du latin *palus*.

Ille docuit teneram palis adjungere vitem.

(C'est lui qui apprit aux hommes à étayer la vigne par des *échalas*). De *pal* sont formés les mots *palissade*, *palissader* : c'était avec des pieux ou pals taillés en pointe que les Romains formaient leurs camps. Chaque légionnaire portait, attachés sur son dos, douze pals ou pieux, faisant au total un poids de 60 livres. Les vieux traducteurs français font dire à Tertullien que les Romains employaient des *pals* ou *paux* pour servir de bornes aux héritages, *pali terminales* ; à Lactance, qu'ils adoraient ces pals comme le dieu Terme. Ce mot *pal* avait vieilli de bonne heure, et, depuis le siècle de Louis XIV, il ne s'employait plus que dans le blason, ou pour désigner le *pal*, espèce de supplice que nous décrirons bientôt. En termes de blason, *pal* signifie une pièce perpendiculaire qui traverse l'écu. Les *pals*, dans les armoiries, étaient des marques de juridiction féodale. On disait : Il porte de sinople à un *pal* d'or ; il porte d'argent à deux *pals* de sable ; les armes d'Aragon étaient *palées* d'or et de gueules. Qu'on n'attende pas de moi l'explication de tous ces mots aujourd'hui à peine connus, même des plus hauts gentilshommes, j'aime mieux briser là-dessus en citant ces vers de Boileau :

> Aussitôt maint esprit fécond en rêveries
> Inventa le blason avec les armoiries ;
> De ses termes obscurs fit un langage à part,
> Composa tous ces mots de cimier et d'écart,
> De *pal*, de *contre-pal*, de lambel et de fasce, etc.

Dans le temps où ils furent faits, ces vers étaient d'une grande hardiesse ; car alors le blason était la première et souvent la seule science de maint courtisan. Quant au supplice du *pal* ou de l'*empalement*, c'est un des plus cruels qu'ait imaginés la méchanceté humaine. Il a été en usage chez presque tous les peuples de l'antiquité, particulièrement chez les Romains. Néron l'employait volontiers pour torturer les chrétiens. Les auteurs qui ont fait des recherches sur cette triste matière n'hésitent pas à croire qu'il y avait affinité entre le supplice de la croix et celui du pal. Je lis dans le *Dictionnaire de la pénalité*, au mot *croix*, que ce supplice « n'était d'abord qu'un *pal* ou *poteau* de bois tout droit sur lequel on attachait le criminel avec des cordes par les bras ou par les jambes, ou par des clous qu'on lui enfonçait dans les mains et dans les pieds... Quelquefois c'était encore un pal ou poteau, mais préparé de manière que la partie supérieure for-

mait une pointe aiguë et longue, qu'on introduisait violemment dans toute la longueur du corps du criminel, et qu'on faisait sortir par sa bouche (t. III, p. 310). » On inflige encore aujourd'hui le *pal* chez la plupart des peuples de l'Orient. En Turquie, on a toujours empalé les assassins et les blasphémateurs. Ce supplice s'exécute en faisant entrer une broche de bois par le fondement. Pour empaler le condamné, on le couche ventre à terre, les mains liées sur le dos; on lui endosse un bat d'âne, sur lequel s'assied un valet de bourreau afin de l'empêcher de bouger; un autre lui tient le visage contre terre avec les deux mains qu'il lui appuie fortement sur le cou; un troisième lui enfonce le *pal*, c'est-à-dire une espèce de pieu, dans le fondement, après y avoir introduit de la graisse, et en avoir autant que possible élargi l'orifice. Ce pieu est taillé en pointe, mais un peu arrondi par le bout; il le pousse aussi avant qu'il le peut avec les mains; ensuite un quatrième bourreau chasse le pal avec un maillet de manière à refouler les entrailles; enfin, on plante le pal tout droit, et on l'assujettit en terre, puis on laisse ainsi mourir le patient. Le poids du corps fait toujours entrer davantage le pal, qui finit par sortir sous l'aisselle ou par la poitrine. Dans cet état, la mort se fait souvent attendre un jour entier; et la malheureuse victime souffre, dit-on, beaucoup plus de la soif que de ses autres tortures. En Turquie encore, si un blasphémateur a outragé le prophète, on le circoncit ou on l'empale : la loi est précise; il a le choix... Nos romans orientaux sont remplis d'histoires d'esclaves chrétiens trouvés par leurs maîtres dans les bras d'une favorite, et à qui cette option a été laissée. — Quelques empereurs turcs se sont donné le plaisir de faire empaler leurs victimes avec des broches rougies au feu; et c'est ici le cas de dire avec Montesquieu : « Lorsque nous lisons dans les histoires les excès de la justice atroce des sultans, nous sentons avec une espèce de douleur les maux de la nature humaine (*Esprit des lois*). » J'aime à croire pour l'honneur des souverains que parmi les nombreuses réformes qu'il projette, Mahmoud n'omettra pas la suppression du pal. Dans la Perse, cette terre classique de la cruauté, ce supplice est en pleine vigueur; et même avec des raffinements qui le rendent encore plus barbare. L'amputation du nez, des oreilles et de la langue, voire même des mains et des pieds, est souvent le commencement du supplice réservé à celui qu'on empale. — A Siam, les assassins sont empalés. Avant la conquête de Saint-Domingue, les naturels du pays, qu'on nous représente d'ailleurs comme d'un caractère si doux, avaient une pénalité bien atroce : on était empalé pour le larcin. En Russie, jusqu'au siècle dernier, le supplice du pal était en usage; mais on empalait par les côtés; au moins là il n'y avait que du sang. L'impératrice Élisabeth supprima ce supplice.

CH. DU ROZOIR.

PALADIN. Ce mot vient de *palatinus*. Les *palatini*, proprement les commensaux et officiers du palais, étaient en général les grands, les personnages éminents en dignité (*v.* PALATIN). Dans la langue romane, on se servit d'abord du mot *palasin* : ainsi, l'auteur du roman de de *Garin le Loherenc* dit, à propos du duc Hervis, dont les Hongres assiégèrent la ville de Metz :

Metz out assise, qui fu au duc Hervi,
Dont grand despit en vint au *palasin*.

Ce terme s'appliquait également aux femmes, comme dans le *Roman de la Rose* :

Ces empereris, ces duchesses,
Ces roynes et ces comtesses,
Ces hautes dames *palasines*.

De *palasin* et *palatinus*, on a fait ensuite *paladin* et *paladinus*. Les paladins par excellence sont les Roland, les Renaud, les Olivier, les Oger-le-Danois, dont j'ai discuté les légendes dans l'introduction du second volume de Philippe Mouskes. J'y ajouterais volontiers le chevalier de la Manche, que je tiens pour un gentilhomme accompli. — Au mot *paladin* s'attache l'idée d'une bravoure à toute épreuve, d'une loyauté irré-

prochable, d'une générosité sans bornes : ce sont les vertus chevaleresques portées au plus haut degré. Un *paladin* serait aujourd'hui une dupe incomprise et parfaitement ridicule : ces qualités chimériques sont en effet hors de saison, puisque le monde n'est plus qu'une vaste usine mise en mouvement par la vapeur, sillonnée par des chemins de fer, et où s'agitent une multitude d'industriels qui n'attendent, ne désirent, ne veulent qu'une chose, l'augmentation du prix de leur journée. De Reiffenberg.

PALAIS. Ce mot, qui rappelle toujours des idées de magnificence et de grandeur, résume dans son acception tout ce que la puissance intellectuelle et physique de l'homme a su procréer jusqu'à présent de plus fort, et surtout de plus beau, dans ce qu'on nomme le genre architectural. En d'autres termes, un palais est un édifice qui, par ses dimensions, sa solidité et sa forme, doit s'élever au-dessus des constructions ordinaires, dont il se rapproche cependant par l'usage, en ce qu'il n'est souvent destiné, comme le bâtiment le plus commun, qu'à servir de demeure à quelques individus, mais de la classe des riches et des puissants. Un palais est parfois aussi consacré (et l'usage en est alors plus moral) à certains services publics, civils ou même religieux, à certaines institutions nationales empreintes d'un caractère de dignité qui les met bien en harmonie avec l'idée grandiose attachée au genre d'édifice dont nous parlons. C'est dans ce sens que quelques églises, dont la dimension et la forme sont imposantes, peuvent être considérées comme de véritables palais destinés au service ou au culte religieux. C'est dans ce sens que sont aussi affectés, chez nous, à la réunion des corps législatifs, les deux édifices connus sous le nom de *palais* Bourbon et de *palais* Médicis ou du Luxembourg. Ce serait un beau texte de réflexions que celui que fait naître l'idée d'un palais, et celle de la misérable échoppe ou masure qui sert de gîte au mendiant, au petit ouvrier, mais elles ne sont pas de notre sujet, et nous ne nous occuperons ici que de ce qui a trait à l'historique des palais proprement dits. Ce mot vient du latin *palatium*, dérivé lui-même du nom du lieu (le mont Palatin) sur lequel Romulus se fit bâtir une maison, et où Auguste fit élever plus tard un véritable palais (*palatium*), qui a donné son nom à tous les autres : nous ne nous arrêterons pas d'ailleurs ici à l'étymologie du mot *palatin*, qui vient de la déesse Palès, ou du mot *palatini*, par lequel on désignait les premiers habitants du mont Palatin, originaires de Pallantium, en Arcadie. Dès qu'il y eut inégalité de rang et de fortune parmi les hommes, c.-à-d. dès qu'il y eut des sociétés, il s'établit nécessairement des gouvernants à qui il fallut un local plus spacieux, plus artistement construit que celui des gouvernés; cette coutume, absolument parlant, n'offre peut-être pas d'exception, même dans les états les plus démocratiques. Nous en avons vu plusieurs de ce genre en Afrique, et la hutte du chef, encore que l'autorité de celui-ci fût parfois extrêmement limitée, se distinguait toujours par l'étendue de ses proportions, le tissu des nattes dont elle était formée et la finesse du travail de celles-ci. Il est vrai que l'architecture égyptienne, qui n'eut qu'un seul type, d'un genre même assez monotone, semblerait contredire cette assertion, en ce qu'au milieu de tant de débris de monuments dont cette terre fameuse est couverte, on ne trouve aucun vestige de palais proprement dits; mais seulement des traces d'édifices religieux. On peut avec beaucoup de vraisemblance présumer que dans un pays où le système religieux et politique étaient unis par tant de points, les temples proprement dits servaient de palais aux pharaons. Diodore de Sicile affirme positivement d'ailleurs que le roi Uchoris avait bâti à Memphis des palais dont la magnificence, toute grande qu'elle était, ne pouvait se comparer néanmoins à celle d'autres ouvrages des prédécesseurs de ce roi; et ces ouvrages étaient des tombeaux que les Pharaons, par le long séjour qu'ils devaient y faire, regardaient comme tout au-

trement importants que des édifices où ils n'étaient destinés qu'à passer une vie si fragile et si courte. Par ces vieilles pyramides qui ont bravé les outrages de plus de quarante siècles, nous pouvons en effet juger, sinon du goût, au moins de la solidité qu'apportaient les rois d'Égypte dans la construction de leurs sépultures. La Grèce fut d'abord monarchique, comme on le voit dans l'*Iliade*, et c'est sur cette terre classique que se trouvent les premiers rudiments de palais proprement dits. Chacun connaît la magnifique description qu'Homère fait de celui de Priam dans le sixième livre de l'*Iliade*. Hector en possédait un aussi, et Pâris en fit bâtir un troisième entre celui de son père et celui de son frère. Quand on regarderait toutes ces constructions, ainsi que celles du palais d'Antinoüs, comme imaginaires, il n'en est pas moins probable qu'Homère avait pris dans les édifices de son temps l'idée de tous ces détails de structure, de décoration, d'embellissement, etc. La Grèce, devenue démocratique, retrancha sans doute le luxe des constructions particulières pour le porter exclusivement sur les édifices publics, comme on le voit par la comparaison que fait Démosthène de l'état ancien d'Athènes à celui de son temps, dans son discours contre Aristocrates. Le régime républicain expirait alors dans Athènes ; il n'y avait plus de nationalité : les intérêts privés y étaient tout, l'intérêt public rien ; aussi l'orateur grec se plaint-il vivement de ce que le luxe des particuliers ne sert qu'à rendre plus évidente la pauvreté, la mesquinerie des ouvrages publics, c.-à-d. un ordre de choses entièrement opposé à celui qui avait régné dans les beaux jours de la liberté. Rome républicaine ne connut ni palais pour les grands, ni chenils pour le peuple, ni les habits dorés d'une caste contrastant avec les haillons d'une autre caste : mais quand les idées républicaines commencèrent à s'affaiblir, que l'aristocratie, dont le germe existait dans la constitution du pays, eut pris des forces, quand la gloire des armes eut enfin tué la liberté, que les vices eurent fait invasion à la suite des conquêtes, et qu'on vit des particuliers riches du revenu ou du pillage de plusieurs provinces, tout changea de face, et la plus monstrueuse inégalité avec tous les désordres qui en étaient la suite, s'établit même avant la chute complète du système démocratique : ce n'était déjà plus que l'ombre de la république avec la réalité du monarchisme ; les formes de la liberté et le fond de cette servitude sous laquelle le peuple allait être courbé. Cicéron, avec une fortune médiocre, avait déjà des habitations d'un luxe recherché : c'était bien pis encore des Sylla, des Crassus, des Lucullus, qui n'offraient cependant eux-mêmes encore qu'un pâle prélude de ce qui arriva bientôt sous les empereurs. Auguste disait en effet « qu'il avait trouvé Rome bâtie d'argile (en briques) et qu'il la laissait toute de marbre. » Les carrières de tous les pays commencèrent en effet à s'exploiter sous lui pour subvenir au luxe des palais, que l'on continua néanmoins à appeler *domus*, témoin la fameuse Maison-Dorée, ce palais immense et magnifique que Néron fit bâtir après l'incendie de Rome, et qui occupait non seulement tout le mont Palatin, mais encore les vallées qui le séparaient des monts Esquilin et Cœlius, et une partie de ces derniers. On l'appelait Maison ou Palais-Doré, à cause de la prodigieuse quantité d'or, d'argent, de statues, de tableaux, de pierres gravées, etc., dont on l'avait surchargé plutôt qu'embelli. On y voyait des montagnes, des forêts, des lacs, des plaines, des maisons de campagne fastueuses, etc. Othon et Vitellius le dépouillèrent d'une partie de ses ornements pour satisfaire l'avidité des cohortes prétoriennes qui les avaient portés au pouvoir, et quoiqu'il en reste encore aujourd'hui quelques ruines, la main du temps, et surtout celle des hommes, l'a tellement défiguré, comme tant d'autres édifices de ce genre, qu'on ne saurait plus se faire une idée de ce qu'il était primitivement. De tant de palais des Grecs et des Romains, qui ont disparu depuis 30 siècles, comme le font chaque jour en-

core chez nous ces nombreux châteaux forts dont la féodalité avait hérissé la France, il n'existe plus guère aujourd'hui que le palais de Dioclétien, à Spalatro (jadis *Spalatium*, qu'on croit formé de *Palatium*). Il est voisin d'un autre palais que Dioclétien avait à Savone, à une lieue de là, et il date du IVe siècle ou des derniers temps de ce qu'on nomme l'architecture antique. Cette énorme masse de bâtiments, comme perdue dans une petite péninsule de la Dalmatie, a échappé, au moins en grande partie, à la main des hommes. On ne pourrait donc, par une indication authentique de monuments faire une histoire passable des palais du moyen âge. Ce n'est qu'après un assez grand nombre de siècles qu'on arrive au palais ducal de Venise, dont le goût, quoique contemporain de celui qu'on nomme gothique, diffère sensiblement de celui des châteaux féodaux, qui n'étaient qu'un assemblage de pierres, de tours rondes ou carrées réunies par des bâtiments, mais sans rapport avec l'architecture gréco-romaine, avec un palais proprement dit : c'est par ce qu'en effet la féodalité ne s'établit pas en Italie comme dans le reste de l'Europe : aussi l'influence de l'antique architecture s'y retrouve dans les édifices de chaque âge, et l'on peut s'en convaincre, à Florence, par le palais Vecchio et le palais Pitti, qui datent du XVe siècle, et rappellent le goût et la grandeur colossale des constructions romaines sans le moindre vestige du genre gothique. Ce dernier, avec ses tours, était celui du Louvre, avant Pierre Lescot; c'était aussi celui de ce qu'on nomme encore le *palais*, comme on en voit des traces dans la grande tour de l'horloge, et quelques constructions circulaires. Le palais de Chambord, la merveille de son temps, bâti au XVIe siècle, n'était pas d'un meilleur goût, et cependant l'Italie était alors déjà couverte de châteaux de la plus belle architecture. Celle-ci pénétra enfin en France, où furent appelés des maîtres italiens; on y adopta les lignes, les ordres, les proportions de l'architecture grecque; et le genre gothique disparut définitivement avec ses vieilles routines. Ce n'est pas que ces massifs châteaux forts avec leurs tourelles, leurs fossés, leurs ponts-levis, leurs remparts, etc., ne soient parfois remplis de poésie, surtout groupés avec leurs vieilles ruines, dans la masse des souvenirs qu'ils rappellent, mais peut-être est-ce en partie à cause de ces souvenirs mêmes que le goût général actuel semble répudier le genre de leur construction. Quoique ce que nous avons dit dans cet article s'applique d'une manière spéciale à ce qu'on nomme proprement *palais d'habitation*, les règles d'architectures sus-mentionnées sont également applicables à tous les autres monuments de ce genre, qu'ils soient destinés à un service public, comme le palais de l'Hôtel-de-Ville, de Justice, de la Bourse, ou même à un service religieux, comme ce qu'on pourrait appeler le palais du Panthéon, car, dans l'application très large que nous faisons de ce mot *palais*, nous l'étendons à toute espèce d'édifice qui, par ses dimensions, sa forme et surtout le caractère de ses usages, sort de la règle des constructions ordinaires affectées aux habitations proprement dites. Nous terminerons cet article par une question qui a peut-être souvent été posée, mais dont nous ne sachions pas que la solution ait encore été donnée d'une manière satisfaisante, s'il faut surtout s'en rapporter à l'expression du goût qui résulte de la forme générale des monuments d'architecture ; cette question est la suivante : « Y a-t-il, en architecture, dans la construction d'un édifice quelconque, et absolument parlant, une forme générale plus simple et plus belle que toutes les autres? » Nous répondons qu'oui; et nous ajoutons que cette forme doit nécessairement et même exclusivement résulter de la mise en action du principe suivant : « Renfermer le plus grand espace possible avec le moins de matériaux possible aussi. » On approchera même d'autant plus du beau, et *vice versâ*, qu'on se tiendra plus près ou plus loin de ce principe, qui ne peut être nié sans tomber dans

des contradictions palpables et même choquantes, qu'il serait trop long de développer ici. — C'est particulièrement sous le point de vue architectural que nous venons de considérer le mot *palais*; il est susceptible dans son acception de beaucoup de variations, qui sont ordinairement indiquées par les divers mots auxquels il se trouve joints; ainsi, le *palais* destiné à une habitation ne doit pas être précisément considéré sous le même point de vue que celui qui est affecté à un service public, comme le palais de la chambre des pairs, par exemple. Entre ces derniers, il faut surtout distinguer le palais de Justice, ou absolument le *palais*, dont nous avons déjà parlé comme monument d'architecture. C'est l'édifice où les tribunaux rendent la justice. On appelle *jours de palais*, ou jours d'audience, ceux où l'on plaide au palais. Les juges, avocats, avoués, huissiers, etc., se nomment *gens de palais*. On appelle *style de palais*, ou *termes de palais*, les formules, les termes de pratique dont on se sert dans les actes judiciaires. *Palais* signifie aussi parfois, figurément, la profession d'avocat : le *palais* ne l'a pas enrichi. Le même mot s'emploie encore collectivement pour désigner les officiers et gens de palais : tout le *palais* vous dira que votre cause est mauvaise. (*V.* ORGANISATION JUDICIAIRE pour ce qui a rapport au *palais de Justice*.)—*Palais* se dit aussi, par exagération, de maisons grandes et magnifiques. —La partie supérieure du dedans de la bouche porte le nom de *palais*, qui dans cette acception est pris figurément parfois pour le sens du goût : avoir le *palais* fin. — *Révolution de palais*, c'est une révolte qui a lieu dans l'intérieur du palais d'un souverain, et qui a pour but de le détrôner ou de lui ôter la vie.—*Maire du palais*, le principal officier qui avait l'administration des affaires de l'état sous les rois de la première race (*v.* MAIRE DU PALAIS). BILLOT.

PALAIS-ROYAL. Ce palais, situé à Paris, rue Saint-Honoré n° 204, fut bâti à la place de l'ancien hôtel de Mercœur et de l'hôtel de Rambouillet, qui, au XVe siècle, avait appartenu au fameux connétable d'Armagnac. Sous le règne de Charles V et long-temps après, l'emplacement du jardin était traversé diagonalement par les murailles et les fossés de Paris. — En 1624, l'hôtel de Rambouillet appartenait à un sieur Dufrêne, et celui de Mercœur au marquis d'Estrées; le cardinal de Richelieu acheta ces deux bâtiments et les fit abattre : par ses ordres, on démolit ce qui restait des murs de la ville; on combla les fossés, on nivela le terrain; le cardinal fit de plus l'acquisition de quatre autres emplacements qui lui permirent d'étendre son palais depuis la rue de Richelieu, qu'il fit ouvrir, jusqu'à la rue des Bons-Enfants. Ce palais fut construit en 1629, sur les dessins de Lemercier. Sur la principale porte d'entrée étaient les armoiries de Richelieu, surmontées du chapeau de cardinal; au-dessus fut placée cette inscription : *Palais-Cardinal.* Richelieu légua ce palais à Louis XIII, qui, le 7 octobre 1642, vint avec la reine en prendre possession et y fixer sa demeure. Alors ce bâtiment prit le nom de *Palais-Royal.* Mais, sur les réclamations de la famille de Richelieu, on rétablit à sa place l'ancienne inscription de *Palais-Cardinal*; pourtant le nom de Palais-Royal prévalut. Richelieu n'avait rien oublié pour faire de ce palais un lieu digne de loger un roi de France; rien n'y manquait, pas même une salle de spectacle; la chapelle surtout, et tous ses ornements, se faisaient remarquer par une extraordinaire magnificence. Construit, disait-on, avec les sueurs du peuple, ce palais exerça la verve des poètes satiriques du temps, si nombreux, quelquefois si grossiers, quelquefois si nerveux et si énergiques. — En 1692, Louis XIV céda le Palais-Royal à son frère unique, le duc d'Orléans, et à tous ses descendants mâles. Le nouveau maître fit détruire une vaste galerie, dont le plafond, peint par Philippe de Champagne, représentait les hauts faits du cardinal, et la remplaça par des apparte-

ments. — Une autre galerie, celle des *hommes illustres de France* (réduits au nombre de vingt-cinq, et parmi lesquels figuraient le cardinal et Louis XIII), occupait l'aile de la seconde cour. Deux théâtres furent joints à ce palais : l'un, destiné aux privilégiés, contenait cinq cents spectateurs; l'autre trois mille environ. Cette dernière salle, contiguë au palais, et située du côté de la rue des Bons-Enfants, fut, en 1660, accordée par Louis XIV à Molière et à sa troupe; et lorsqu'en 1673 ce grand poète fut mort, le roi la destina à la représentation des drames héroïques, ou tragédies en musique, qu'on a depuis nommés *opéras*. Cette salle, le 6 avril 1763, fut détruite par un incendie. On la rebâtit à la même place et elle fut ouverte au public le 26 janvier 1770; elle fut de nouveau brûlée en 1781, et reconstruite ailleurs. Sur l'emplacement d'un passage fort incommode, qui, jadis, conduisait à cette salle, fut ouverte la rue de Valois en 1782. — On admire l'escalier du palais, situé à droite, en entrant, et dont les premiers dessins sont de Desorgues. — Le régent avait formé dans ce palais de précieuses collections : une de tableaux, une autre, d'histoire naturelle, riche principalement en minéralogie; une de modèles de toutes les productions des arts et métiers. — Dans la seconde cour, les faces des trois corps de bâtiment qui l'environnaient présentaient en relief des ancres et surtout des proues de navires qui faisaient une saillie de plusieurs pieds, en mémoire du titre de surintendant de la marine que portait avec beaucoup d'autres le cardinal de Richelieu. — En face de la principale entrée du Palais-Royal, était un hôtel appartenant à Noël Brulart de Sillery. Il le vendit, le 22 mars 1640, à Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, qui, le même jour, le céda au cardinal de Richelieu. Celui-ci fit démolir cet hôtel, en forma une place devant son palais, au milieu de laquelle on éleva une fontaine monumentale. Cette place, moins vaste que celle qui existe aujourd'hui, était bornée au midi par des maisons qui ne correspondaient point à la magnificence du palais. En 1719, le régent les fit abattre, et construisit un peu au-delà, sur les dessins de Robert Cotte, un édifice dont la façade a vingt toises de développement, et dans lequel est un réservoir pour les eaux. Au centre de la façade de cet édifice, on a établi une fontaine publique; ce fut alors, sans doute, que la fontaine isolée au milieu de la place disparut. — L'ancien jardin du Palais-Royal, plus étendu que celui d'aujourd'hui, comprenait, outre le jardin actuel, tout l'emplacement qu'occupent les rues de Valois, de Montpensier et de Beaujolais, et l'emplacement des corps de bâtiments qui entourent les trois côtés du jardin qu'on voit aujourd'hui. Son plus bel ornement était une large allée de marronniers, vieux et touffus, et cette allée était toujours peuplée d'oisifs, de nouvellistes et de filles publiques. — Au 1er août 1781, on se mit à abattre ces arbres; les épigrammes, les libelles, chaque jour renouvelés, n'arrêtèrent pas le duc de Chartres (père de Louis-Philippe), dans l'exécution des projets qu'il avait conçus. En janvier 1782, les fondations des bâtiments nouveaux furent jetées, et malgré les clameurs publiques, les trois faces des bâtiments qui environnent le jardin furent achevées sur les dessins de Louis. La quatrième face du côté du palais, qui devait-être la plus magnifique, resta long-temps, bien long-temps à construire; c'est là qu'on avait établi ces hideuses barraques dont l'ensemble formait les *galeries de bois*. Vers 1827, elles ont fait place à la plus magnifique peut-être des galeries que l'on remarque en Europe, à la galerie vitrée ou *galerie d'Orléans*, dont le dessin et l'exécution prouvent un goût rare chez le roi actuel des Français. — Les constructions ordonnées par le duc de Chartres contribuèrent puissamment à l'embellissement de tout le quartier. — Le jardin fut replanté à diverses reprises. Les arbres qu'on y voit aujourd'hui furent plantés en 1799 par les propriétaires des maisons des galeries. Le plus bel ornement de ce

jardin est maintenant un bassin circulaire de 61 pieds de diamètre, d'où s'élève, par plusieurs tuyaux rapprochés, une gerbe d'eau d'un fort bel effet. — Les galeries du Palais-Royal furent, et sont encore un des plus riches bazars de l'univers: c'est là que les étrangers viennent chercher et admirer les objets de goût que Paris seul peut donner à l'Europe. — Le Palais-Royal a été aussi le théâtre de beaucoup de mouvements populaires et de scènes politiques en 1789, 1790, 1814, 1815, 1820 et 1830. — C'est le monument le plus historique de Paris, dans nos fastes révolutionnaires. — Il a fourni matière à plusieurs ouvrages, entre lesquels nous distinguerons celui de M. Vatout. Occupé durant la fronde par la mère de Louis XIV, ayant servi de résidence à la famille d'Orléans depuis le règne de Louis XIV jusqu'en 1793, au tribunat depuis 1802 jusqu'à la suppression de ce corps, en 1815 à Lucien Bonaparte, à la famille d'Orléans depuis 1815 jusqu'à son avénement au trône, il est vide aujourd'hui, et attend des habitants qui lui rendent sa splendeur, et ne permettent plus, dans son enceinte, la présence des êtres les plus hideux et les plus débauchés des deux sexes, ni l'existence de ces odieuses maisons de jeu dont une loi récente a prononcé la suppression. A. Savagner.

PALAFOX Y MELZI (Don Jose de). Cet héroïque défenseur de Saragosse appartenait à une famille noble et considérée de l'Aragon. Une éducation soignée, l'impulsion du caractère national, et la gravité de l'époque au milieu de laquelle il vivait, contribuèrent à développer les rares qualités qu'il avait reçues de la nature. Lorsque Ferdinand VII, qu'il suivit à Bayonne, fut emprisonné, il se réfugia à Saragosse, où il fit tous ses efforts pour organiser une résistance vigoureuse aux progrès de l'invasion française en Aragon. Le 31 mai 1808, il déclara que Napoléon, tous les membres de sa famille, chaque général et chaque officier français répondaient de la sûreté personnelle de Ferdinand VII, de son frère et de son oncle. Il s'acquit une gloire immortelle lors du siége de Saragosse (*v.*), que son intrépidité sauva la première fois, et qu'il n'abandonna la seconde qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense. Palafox, malade et affaibli, fut transporté en France, d'où il ne put rentrer dans sa patrie qu'à la suite du traité de Valençai, le 11 décembre 1813. Il était porteur, pour les cortès assemblés à Madrid, d'un article additionnel, d'après lequel les Français devaient évacuer la Catalogne, et les prisonniers être échangés. Les cortès reçurent de lui l'ordre que leur donnait Ferdinand VII d'exécuter le traité, et l'annonce de sa prochaine arrivée. Lors de la dissolution des cortès, Palafox se déclara en faveur du pouvoir absolu. En 1814, il fut nommé capitaine-général de l'Aragon, où son énergie eut bientôt étouffé le désordre. Depuis 1820 jusqu'en 1823, il resta sans emploi. Il habita ensuite long-temps Madrid comme général, et, dans ces derniers temps, il se déclara en faveur de la jeune reine et de l'*estatuto real*. Toutefois, soupçonné de menées ultra-libérales, il fut emprisonné. Son innocence fut reconnue après une captivité assez longue; mais il dut quitter de nouveau Madrid en 1835 et se rendre à Saragosse, dont la junte provinciale s'était déclarée contre le ministère Toreno. C. L.

PALAMÈDE. L'un des plus influents personnages parmi les chefs grecs au siége de Troie. La tradition prête à Palamède de nombreuses et immenses découvertes, qu'il convient de réduire à leur juste valeur; toutefois, on ne peut méconnaître en lui un homme très remarquable. Palamède était fils de Nauplius et de la nymphe Clymène, et petit-fils de Neptune (Apollodore, II, 2; III, 2): cette généalogie indique que l'Argolide fut sa patrie, et qu'il se livra au commerce maritime. Très probablement, il fit de lointains voyages, et son génie d'observation lui composa un fonds de connaissances, ou ignorées de ses compatriotes, ou à peine répandues, ce qui ex-

pliquerait comment on le proclama le père de plusieurs sciences alors au berceau, dont il fut des premiers à vanter l'importance et à propager les éléments. Philostrate est l'auteur qui nous laisse sur lui les plus nombreux documents. Philostrate, pour donner une idée de la haute capacité de Palamède et de ses moyens personnels, nous apprend qu'il n'apporta à l'expédition troyenne aucun contingent de vaisseaux ni de guerriers; qu'il s'y rendit seulement avec son frère OEax, dans une simple barque. Bientôt l'homme supérieur exerça son ascendant naturel, comme il arrive dans toutes les délibérations publiques. Ce fut Palamède, déjà en possession d'une renommée de grande habileté, qui fut chargé d'aller à Ithaque, où Ulysse contre-faisait l'insensé pour ne pas s'éloigner de sa nouvelle épouse Pénélope, et se dispenser de prendre part à l'expédition. Le petit roi d'Ithaque attelait un bœuf avec un cheval à sa charrue, ce qui ne serait pas un indice suffisant de démence; mais, de plus, il semait du sel au lieu de blé, jouant fort bien son rôle. Tandis qu'il labourait, Palamède s'avisa de déposer le jeune Télémaque devant le soc de la charrue; le père pousse un cri, détourne la charrue,et, sa ruse découverte, grâce à cet expédient, il fallut bien qu'Ulysse se décidât à partir pour Troie; de là cette animosité qui n'eut jamais de terme, et qui d'ailleurs devait s'entretenir par le sentiment de jalousie naturellement inspiré à Ulysse par la grande réputation et l'habileté reconnue de son rival.—Philostrate dit que Palamède s'était formé lui-même, ce qui veut dire qu'on ne lui connaissait pas de précepteur fameux, comme Achille en avait trouvé un dans Chiron, et comme d'autres héros en avaient rencontré pour former leur jeunesse. Il est probable que ses voyages, mis à profit, avaient été pour Palamède un enseignement très supérieur à celui qu'il aurait reçu du plus sage des Grecs. Car, voyons un peu de quoi se composait la sagesse de Chiron, selon son temps? Chiron excellait dans tous les genres de chasse; il donnait des leçons de discipline militaire, de l'art de guérir; il organisait les groupes de musiciens, et enfin, il répandait parmi les siens des notions d'équité. On voit que les connaissances de Palamède étaient plus étendues, et ces connaissances, il les avait évidemment rapportées de ses excursions en diverses contrées. Son biographe lui attribue l'honneur d'avoir inventé les heures, les mois, l'année. Nous devons croire que Palamède avait trouvé en Égypte ou en Syrie l'usage d'un calendrier supérieur à celui des Grecs, et qu'il introduisit quelques améliorations dans celui de ses compatriotes; mais le simple retour des saisons constitue une année pour le peuple le plus grossier; quoique la division de la journée puisse varier avec le lever du soleil, la journée subit partout un partage plus ou moins régulier. On attribue également à Palamède l'invention de l'argent monnayé, des poids et mesures, des nombres; il ne saurait être question encore que d'importation de ce que notre voyageur avait rencontré ailleurs. La philosophie serait aussi une science qu'il aurait fondée, science qui n'avait pu exister avant lui, dit Philostrate, attendu que les lettres de l'alphabet n'étaient pas connues encore. Or, on sait trop que l'ancien alphabet grec contenait déjà seize lettres, et que si l'art d'écrire était alors presque inconnu en Grèce, et surtout étranger à l'usage vulgaire, la Phénicie avait déjà envoyé ses lettres dès le temps de Cadmus. L'addition des lettres η, ω, ζ, ξ, φ, χ, ψ, (êta, ômega, zêta, xi, phi, chi, psi), date, selon les uns, de l'époque de la guerre persique, et est attribuée à Simonide de Céos et à Épicharme de Sicile; selon d'autres, elle aurait été introduite par Palamède, à l'époque de la guerre de Troie. Au milieu de tant de traditions diverses, il était naturel qu'on fît honneur de cette précieuse conquête à celui qui était en possession d'avoir tout découvert; ce qui prouve, non qu'il soit réellement l'inventeur de tant de merveilles, mais qu'il a dû être un homme d'une trempe d'esprit supérieure et jouir d'une

immense célébrité. Il a donc pu contribuer à l'admission de quelques lettres de l'alphabet, mais il n'est pas l'inventeur de l'alphabet, pas plus que de la philosophie. On a vu que, de son côté, Chiron se piquait d'enseigner aux hommes l'équité : c'est là la base naturelle de toute philosophie. Une circonstance aura pu rattacher au nom de Palamède l'origine de cette science; il paraît avoir eu quelques notions d'astronomie. Un jour que, dans le conseil, Palamède ouvrait un avis, Ulysse, qui épiait toutes les occasions de le contrecarrer, se mit à le railler, disant que Palamède débiterait moins de futilités s'il s'occupait moins de ce qu'il croyait voir dans le ciel, et un peu plus de ce qui se passe sur la terre. A quoi son rival répondit : « Si tu avais plus de jugement et de savoir, tu comprendrais qu'on ne peut raisonner sur les choses célestes sans connaître beaucoup de celles qui se passent sur la terre. » Si cette réplique est véritable, elle prouve un homme très supérieur à son siècle ignorant ; et, en tout cas, cette anecdote donne à entendre que Palamède était versé dans des études astronomiques, dont il serait impossible de préciser la portée, mais qui prouvent des connaissances fort étendues pour une telle époque. Il survint une éclipse de soleil qui répandit la stupeur dans l'armée; Palamède en expliqua les causes, en disant que c'était la lune qui s'interposait entre le soleil et la terre ; il prévint ainsi les terreurs superstitieuses auxquelles on commençait à se livrer. Philostrate prête à Palamède un mot qui, s'il est historique, révèlerait un certain orgueil et un grand dédain pour ce qui n'était pas le fruit de ses propres découvertes. Un jour que Chiron, avec lequel il était fort lié, le pressait d'étudier la médecine, Palamède lui répondit : « Je me serais fait un plaisir d'inventer la médecine si elle n'avait pas existé; mais la voilà inventée, je ne me soucie pas de m'en occuper; d'ailleurs, une étude excessive de cet art irrite Jupiter ainsi que les Parques. » A coup sûr, Palamède n'aura pas suggéré à Molière l'idée de ses plaisanteries contre les médecins, en disant qu'ils sont abhorrés des Parques. Probablement aussi, le fond de la pensée de Palamède était que les Parques, maîtresses de nos jours, étaient capables de les ravir plus promptement en voyant des efforts insensés pour se soustraire à leur empire. Palamède rendit de grands services à l'armée, et prouva qu'il savait se consacrer à des choses positives et terrestres. L'armée était menacée de la peste, qui venait fondre des rives du Pont-Euxin ; notre héros sut en préserver les Grecs en les faisant camper sur les bords de la mer et en établissant des exercices modérés, mais réguliers, de gymnastique. Il s'efforçait d'instituer une sorte de discipline militaire et d'habituer les guerriers à garder leurs rangs dans la mêlée ; car non seulement les guerriers bouillants, tels qu'Achille, se précipitaient hors des bataillons à l'aspect d'un ennemi redoutable ; mais Ulysse lui-même se laissait emporter à cette impétueuse ardeur. Palamède dut n'obtenir que de très médiocres résultats dans cette réforme projetée, puisque à chaque page de l'*Iliade*, le poète signale comme le propre d'un courage supérieur l'impétuosité à combattre en dehors des rangs. Il faut donc reconnaître que la mêlée chez les Grecs était une lutte confuse d'homme à homme, et c'est en raison de ce fait, qu'on doit rendre une plus éclatante justice à Palamède pour avoir essayé de réformer cet abus de la guerre à son enfance. — Palamède inspirait une telle confiance à toute l'armée par sa haute capacité que le fils de Thétis, chargé par le conseil d'une expédition contre les îles de la mer Égée, et contre les villes maritimes soumises aux Troyens, demanda et obtint d'avoir pour lieutenant Palamède. S'il est vrai que ce capitaine, indépendamment des cités prises, ait creusé des isthmes, détourné des bras de fleuves pour leur faire traverser des villes, et fortifié des ports, de tels faits ajouteraient à la haute opinion qu'il faut concevoir de lui. — Palamède avait aussi inventé les dés, afin d'occuper les Grecs rassemblés en Aulide, à des jeux capables à la fois de les récréer et d'exer-

cer leur esprit. Alors, il ne s'agirait pas seulement d'un jeu de hasard : sans doute l'application des nombres apportés par les dés était susceptible de calcul, et c'est ce qui aura fait conjecturer à quelques érudits que le jeu de dés imaginé par Palamède avait de l'analogie avec le trictrac : c'est aller un peu loin. — La mort de Palamède est imputée à Ulysse par Philostrate. Le roi d'Ithaque, toujours jaloux et persévérant dans sa haine, parvint à le rendre suspect à Agamemnon; il accusa Achille de travailler à s'arroger la suprématie parmi les Grecs et d'employer Palamède pour instrument de ses intrigues; il supposa des intelligences avec les Troyens, des sommes reçues (qui n'étaient sans doute pas de l'argent monnayé de l'invention de Palamède). Il fut convenu qu'on rappellerait le lieutenant d'Achille sous divers prétextes. Palamède confiant tomba dans le piège; il revint, et Agamemnon le fit lapider; après sa mort, défense fut proclamée d'accorder au supplicié les honneurs de la sépulture. Il paraît que les derniers instants du héros furent pleins de noblesse et de vrai courage; il ne proféra ni une injure ni une plainte; ce serait là sa plus belle leçon de philosophie. Achille et Ajax, ses amis fidèles, le pleurèrent hautement; le premier en fit long-temps le sujet de ses chants pieux, et les deux guerriers, en dépit d'Agamemnon, lui érigèrent, sur le rivage qui avoisine Méthymne, vis-à-vis de Lesbos, une chapelle où les habitants d'alentour allaient lui offrir des sacrifices. Pausanias donne une autre version de sa mort, et dit qu'Ulysse, accompagné de Diomède, le précipita traîtreusement dans les flots. Fr. Gail.

PALANQUIN (*sedes gestatoria*). On désigne généralement ainsi une sorte de chaise à porteur ou de litière en usage dans divers pays, notamment dans ceux qui sont situés sous la zone torride, où la continuité d'une température assez élevée semble engourdir l'action musculaire frappée comme d'une sorte d'atonie. Les litières, palanquins ou chaises à porteur, car ces trois mots peuvent être regardés à peu près comme synonymes, étaient fréquemment usitées à Paris avant l'usage des fiacres. C'était par le nombre d'esclaves qui entouraient et portaient la litière que se jugeait assez généralement à Rome la richesse ou le rang de ceux qui faisaient usage de ce moyen de transport. A la Chine et dans l'Inde, les rois et les grands déploient encore aujourd'hui, dans les litières où ils se font ordinairement porter, un luxe dont on a généralement peu d'idée en Europe. Ces litières ou palanquins sont ordinairement découverts, pour être surmontés d'un dais que portent des esclaves rangés sur les côtés. Chacun a entendu parler du riche et brillant palanquin sur lequel se fit porter Montézuma quand il vint au-devant de Cortez. Les palanquins actuels des colonies intertropicales sont beaucoup plus modestes; on en voit un assez grand nombre à Bahia (Brésil); mais il n'y en a point à Rio de Janeiro, dont la latitude est déjà la même à peu près que celle du tropique sud. Ces sortes de palanquins font dans le pays le même usage que les fiacres ou les omnibus à Paris. On en loue pour se faire transporter d'un lieu à un autre : ce sont comme des espèces de voitures portées par des nègres, qui font tout à la fois dans ce cas, l'office des chevaux et du cocher. — On nomme *palanquins*, en termes de mer, des manœuvres à itague qui passent par le bout des vergues de hune, et vont se fixer à une patte située sur les ralingues de chute près de la patte du dernier ris. Ces palanquins passent à la tête des mâts de hune et se rendent sur le gaillard. Ils agissent dans le même sens que les balancines et servent particulièrement à soulager la voile quand on prend des ris. Z.

PALAPRAT (Jean de Bigot-), poète dramatique, né à Toulouse, en 1650. Fixé à Paris, secrétaire du duc de Vendôme, il se lia avec l'abbé Brueys, et ils composèrent dès lors ensemble une série de pièces qui obtinrent quelque succès (*v.* Brueys).

PALATIN (Mont), la plus haute des

sept collines de Rome, ainsi nommée ou de la déesse Palès (*v.*), ou des Palatins, anciens habitants de ce lieu (*v.* Rome).

Palatin (*Palatinus*), titre donné en Hongrie au principal magnat que choisit l'assemblée nationale (*landtag*) sur la liste des quatre candidats magnats que présente le roi. Sa mission est de remplacer ce dernier dans toutes les affaires importantes, et de se porter médiateur entre le peuple et lui. Il préside le conseil suprême du gouvernement et la table septemvirale, portion du tribunal suprême des nobles, constituée en haute cour de justice, prononçant en dernier ressort. Il occupe la première place parmi les hauts fonctionnaires et les magnats, et ne cède la préséance qu'à l'archevêque de Gran. Depuis 1765 jusqu'à la mort de Joseph II, ces hautes fonctions n'ont été exercées par personne; on ne nomma (comme du reste cela avait déjà eu lieu) qu'un gouverneur dans la personne du duc Albert de Saxe-Teschen. Après la mort de Joseph II, son successeur Léopold alla au-devant des vœux de la nation en élisant un palatin. Aujourd'hui, c'est l'archiduc Joseph-Antoine, frère de l'empereur François (né le 9 mars 1776), qui est investi de cette dignité. En Pologne, la dénomination de *palatin* n'avait pas anciennement la même signification : c'était un titre donné aux gouverneurs des provinces; mais depuis que ce malheureux pays a été partagé, cette dignité est tombée en désuétude. — Les comtes palatins allemands, d'abord simples magistrats temporaires, chargés de rendre la justice en différents palais (*palatia*) répandus dans le pays, devinrent plus tard de véritables seigneurs suzerains. Le palatin d'Aix-la-Chapelle (*archisolium totius regni*) occupait le premier rang. Au XI[e] siècle, cet emploi était héréditaire dans la famille Hermann, à laquelle appartenait le territoire de Heidelberg. Plusieurs familles en ont porté successivement le titre; mais, depuis la dislocation de l'empire, cette dignité n'existe plus. Il y a eu aussi des palatins de cour (*comites S. palatii lateranensis*), que les empereurs nommaient, et auxquels ils confiaient l'exercice de certains droits impériaux. Ils étaient partagés en deux classes, dont l'une avait des pouvoirs plus étendus (*comitiva major*). Les membres de cette première classe pouvaient conférer des titres de noblesse, ainsi que des diplomes de docteur et de notaire; ; ils avaient le droit de légitimer les enfants naturels. Cette institution était anéantie longtemps avant la chute de l'empire. C. L.

PALATINAT (en allemand *Pfalz*), ancienne contrée d'Allemagne, divisée en Haut et en Bas-Palatinat. Le Haut-Palatinat, ou Palatinat de Bavière, qui ne touchait pas au Bas-Palatinat, était borné par le pays de Baireuth, la Bohême, la principauté de Neubourg, la Bavière et le territoire de Nuremberg. Sa superficie était de 130 milles carrés; Amberg, siége du gouvernement en était la capitale. Lorsque l'électeur Frédéric V, après la perte de la bataille de Prague en 1620, fut mis au ban de l'empire, le Palatinat fut donné à l'électeur Maximilien de Bavière en récompense des services qu'il avait rendus à l'église et à l'empereur. Aujourd'hui, le Haut-Palatinat fait partie des cercles bavarois de Regen et du Mein supérieur. Le Bas-Palatinat, appelé aussi *Palatinat du Rhin* (Pfalz am Rhein), avait une surface totale de 75 milles carrés, et une population de 305,000 habitants. Il s'étendait sur les deux rives du Rhin, entre les territoires de Mayence, de Katzenelnbogen, de Wurtemberg, de Bade, de Trèves, d'Alsace et de Lorraine. A cette époque, il comprenait les principautés de Simmern, de Veldenz et des Deux-Ponts, le comté de Spanheim et le Palatinat proprement dit, ou Palatinat électoral. Ses principales villes étaient Manheim et Heidelberg. Aujourd'hui, toute la partie du Palatinat située sur la rive gauche du Rhin, et que Napoléon avait comprise dans les départements français du Mont-Tonnerre et de Rhin-et-Moselle, est enclavée dans le cercle bavarois du Rhin et dans la province prussienne du Bas-Rhin. Le nord

du grand-duché de Bade renferme presque toute la partie située sur la rive droite du fleuve, où se trouvent Manheim et Heidelberg. Le grand-duché de Hesse-Darmstadt a reçu les bailliages de Linderfeld, d'Umstadt et d'Otzberg. Ce pays, malgré les dévastations dont il a été le théâtre durant la guerre de 30 ans et pendant les hostilités contre la France, est encore un des plus riches de l'Allemagne. Dès le XIe siècle, le Palatinat et les territoires qui en dépendaient étaient déjà héréditaires. Ils appartenaient aux premières familles princières de l'empire. Après la mort du comte Hermann II, qui ne laissa pas d'héritiers mâles, l'empereur Frédéric Ier donna, en 1156, l'investiture du Palatinat à son frère Conrad. Le duc Henri de Brunswick, fils aîné de Henri-le-Lion, épousa la princesse Agnès, fille de Conrad, et reçut de l'empereur Henri VI la promesse qu'il hériterait des biens et des dignités de son beau-père. Après la mort de celui-ci, il en prit possession; mais, comme il s'était prononcé en faveur de son frère, l'empereur Othon, contre l'empereur Frédéric II, celui-ci prononça sa mise au ban de l'empire, et donna l'investiture du Palatinat à Louis de Bavière, qui cependant ne put jamais parvenir à se mettre en pleine possession de ce territoire. Son fils Othon épousa la princesse Agnès, fille d'Othon-le-Banni. Ainsi, la Bavière put s'emparer tranquillement de tout le Palatinat. Les fils d'Othon, Louis-le-Sévère et Henri, gouvernèrent d'abord en commun. Mais, en 1256, ils partagèrent le territoire de manière que Louis reçut le Palatinat du Rhin et la Haute-Bavière, et Henri la Basse-Bavière. Le premier laissa deux fils : Rodolphe et Louis; l'aîné eut en partage la dignité électorale et le Palatinat. Le second reçut la Haute-Bavière, et obtint plus tard la dignité impériale. Il entra aussi par suite d'héritage en possession de la Basse-Bavière. Comme son frère, Rodolphe était allié de son rival Frédéric-le-Bel, duc d'Autriche, il le dépouilla de tous ses domaines; mais il se réconcilia avec ses fils, et leur restitua le Palatinat, ainsi qu'une partie de la Bavière, qui depuis fut nommée *Haut-Palatinat*. Les trois fils de Rodolphe : Adolphe, Rodolphe II et Robert Ier, lui succédèrent. Robert II, fils d'Adolphe, succéda à son père. Robert III, son fils et son successeur, fut, en 1400, proclamé empereur, et laissa quatre fils, qui se partagèrent sa succession. Louis, l'aîné, surnommé *le Barbu*, eut en partage le Palatinat électoral et le Palatinat du Rhin, Jean le Haut-Palatinat, Étienne les principautés des Deux-Ponts et de Simmern, et Othon celle de Mosbach. La seconde et la quatrième branches s'éteignirent bientôt. La famille de Louis s'éteignit également en 1559 avec Othon-Henri. Ce dernier avait embrassé la religion luthérienne et fondé la superbe bibliothèque de Heidelberg. Ses états et la dignité électorale échurent à Frédéric III, de la ligne de Simmern, qui embrassa aussi le protestantisme. Il eut pour successeurs Louis VI, Frédéric IV et Frédéric V. Ce dernier se laissa entraîner à accepter la couronne de Bohême, que lui décernaient les populations révoltées. Cette condescendance ambitieuse lui fit perdre à la fois sa nouvelle couronne et ses propres états héréditaires, que l'empereur Ferdinand II donna au duc Maximilien de Bavière. Lors de la paix de Westphalie, son fils Charles-Louis reçut le Bas-Palatinat. On lui conféra la huitième dignité électorale et les fonctions de trésorier de l'empire. Le duc de Bavière conserva le Haut-Palatinat et la dignité de *grand-écuyer tranchant*, qui y était attachée. Cependant, il fut stipulé que si la famille de Bavière venait à s'éteindre, le Palatinat rentrerait en possession de son territoire et de ses droits. La branche de Simmern s'éteignit en 1685 dans la personne de Charles. Son cousin, Philippe-Guillaume, palatin de Neubourg, hérita de ses domaines et de ses dignités. La maison de Neubourg descendait de Louis-le-Noir des Deux-Ponts, second fils d'Étienne, dont nous avons parlé. Son fils Alexandre laissa deux hé-

ritiers, Louis et Robert. Ce dernier fut le fondateur de la branche de Veldenz. C'est de Wolfgang, fils de Louis, que descendent tous les palatins depuis l'extinction de la branche de Veldenz en 1694. Des trois fils de Wolfgang, Philippe-Louis, Jean et Charles, le puîné fut le chef de la branche de Birkenfeld, et Jean, de la nouvelle famille de Deux-Ponts. Philippe-Louis, l'aîné des trois, eut deux fils : Wolfgang-Guillaume et Auguste : le premier fut le fondateur de la nouvelle branche de Neubourg, le second de celle de Salzbourg. A Philippe-Guillaume, qui hérita des états de Charles, dernier électeur de la ligne de Simmern, malgré la résistance de la branche de Veldenz, succéda son fils Jean-Guillaume, qui, après la mort du dernier palatin de Veldenz, Léopold-Louis (1694), eut en partage tous les états dépendant de sa succession. Jean-Guillaume récupéra aussi le Haut-Palatinat et tous les droits dont avait été dépouillé Frédéric V, lorsque, en 1706, pendant la guerre de la succession espagnole, l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière fut mis au ban de l'empire. Cet état de choses néanmoins ne dura que jusqu'en 1714. A cette époque, à la suite de la paix conclue entre Louis XIV et Charles VI, l'électeur de Bavière fut réintégré dans la possession de tout ce qui lui avait été enlevé. Lorsque l'électeur Jean-Guillaume mourut, en 1716, sans laisser d'héritiers mâles, son frère Charles-Frédéric lui succéda. Il mourut aussi sans enfants. La dignité électorale passa alors à la branche de Salzbach. Charles-Théodore, qui, comme palatin de Salzbach, avait succédé en 1733 à son cousin Jean-Christian-Joseph, et qui avait hérité de sa mère du marquisat de Bergen-op-Zoom, réunit sous son pouvoir tous les territoires du Palatinat, de Juliers et de Berg. En 1777, l'ancienne branche de Bavière s'éteignant dans la personne de Maximilien-Joseph, le Palatinat fut réuni à la Bavière, sauf une partie, qui fut cédée à l'Autriche. Le Palatinat électoral, ainsi qu'il avait été stipulé dans le traité de Westphalie, reprit son ancien rang, la cinquième place dans le collége des électeurs. Après la mort de Charles-Théodore, qui ne laissa pas d'héritiers (1799), le duc de Deux-Ponts, Maximilien-Joseph, lui succéda dans le Palatinat et la Bavière. Mais à la suite de la paix de Lunéville il fut obligé de céder le Palatinat du Rhin à d'autres princes. Jusqu'à l'époque de cette paix, le Palatinat contenait 19 bailliages et les villes de Manheim, de Heidelberg et de Frankenthal. La partie située sur la rive gauche du Rhin fut cédée à la France; sur la rive droite du fleuve, le grand-duché de Bade reçut le Bretten, Heidelberg, Ladenbourg et Manheim; Hesse-Darmstadt eut Lindenfels, Olzbourg et Remstatt; le prince de Leinungen-Dachsbourg, Boxberg et Mosbach, et le duc de Nassau, Kach. Les traités de 1814 et de 1815 ont rendu à l'Allemagne les portions du Palatinat qui en avaient été distraites au profit de la France. Elles sont aujourd'hui en grande partie au pouvoir de la Bavière, de la Prusse et de la principauté de Hesse-Darmstadt. C. L.

PALEFROI, ancien mot français, qui désigne en fait un cheval de parade sur lequel les souverains et les princes ou les personnages d'un haut rang faisaient leur entrée solennelle dans une ville importante; on appelait également *palefroi* le cheval doux et bien dressé que montaient les dames et demoiselles avant l'invention des carrosses. Employé dans les romans de chevalerie ou dans le style plaisant du XVIe et du XVIIe siècle, ce terme, comme beaucoup d'autres de notre vieille langue, a été rendu au style noble par les poètes de ces derniers temps, jaloux de reproduire la couleur locale, et de réhabiliter les formes et le langage du moyen âge. Quant à l'étymologie du mot *palefroi*, elle est controversée, comme beaucoup d'autres. Nicod et Ducange la font venir d'une modification du mot *frein*, le premier par contraction de *par le frein*, le second *à passu equi et freno, quia leni passu per frenum ducitur*.—Nicod s'appuie sur ce que les hom-

mes les plus éminents d'une ville se faisaient un honneur de conduire à pied par la bride, à pas lents, le cheval sur lequel était monté tout illustre personnage dans une cérémonie solennelle. — Ménage (*Dictionnaire étymologique de la langue française*) fait venir *palefroi* de *palefredus*, pour *parafredus*, ou mieux *paraveredus* (coureur ou cheval de courier). D'autres le dérivent du mot teutonique *pférd* (cheval, en bas-latin *veredus*). De *palefroi*, on a fait *palefrenier*. Ce dernier terme était jadis honorable, tout en désignant en général ceux qui avaient soin des chevaux; on appelait autrefois le grand-écuyer *grand-palefrenier du roi*. Aujourd'hui, il est synonyme de l'expression beaucoup plus triviale de *garçon d'écurie*. Comme beaucoup d'hommes, comme beaucoup de choses, comme beaucoup de termes, il est donc bien déchu de son antique splendeur. A. S—R.

Noms des palefrois les plus célèbres dans les mythologies et les romans.

Abjer, palefroi d'Antar.
Alsvidr, Alsviduar (*qui brûle tout*), — du soleil, dans l'*Edda*.
Arvakr (*matinal*), — du soleil, *ibid*.
Babiéca, — du Cid.
Bayard, — de Renaud.
Beiffroa, — d'Oger-le-Danois.
Belche, — du héros allemand Dietleib.
Benio, — d'Ilsan.
Blanke, palefroi fameux dans les traditions allemandes.
Blodughofi (*qui a le sabot sanglant*), — de Freyr, dans l'*Edda*.
Bride-d'or, de Roland.
Corvigarus, — dans le roman latin du — renard.
Entencendur, — de Charlemagne.
Estorne — de Perceforêt.
Fal-Hofner, — des Aesir, dans l'*Edda*.
Falke, — de Dieterich von Berne, dans les *Nibelungen*.
Flori, — d'Oger-le-Danois.
Gardzfa, Gardrofa, — dans l'*Edda*.
Gisl (rayon), — des Aesir, dans l'*Edda*.
Gladr (*clair*), — du Jour, *ibid*.
Glora (*transparent*), — des Aesir, *ibid*.
Glorifier, — de Seghelin de Jérusalem.
Gramimund, — de Valdabrun.
Grane, — de Sigurd.
Gringolette, — de Walewein.
Grivet, — de Froissart.
Gullfaxi (*crinière dorée*), — du géant Hrungnir, dans l'*Edda*.
Gulltoppr (*même sens*), — des Aesir, *ibid*.
Gyllir, *id*.
Hamskerpir, *ibid*.
Hofvarpnir (*frappant du pied*), — de Gna, messagère de Freya.
Hrimfaxi (*crinière couverte de frimas*), — de la Nuit.
Lettfeti, — des Aesir.
Loewe, — d'Hildebrand.
Misserion, — de Gilles-de-Chin, dont le roman en vers est à la bibliothèque de l'Arsenal.
Passebrueil et Passelande, — de Tristan.
Rabican, — de Roger et de Richardet.
Rispa, — de Dieterich von Berne.
Rondel, — de Buèves d'Antone.
Rusche, — d'Eckehart, fils de Hache.
Salt-Perdut, — de Malquiant, dans la *Chanson de Roland*.
Schemminc, — de Vidrik, fils de Véland.
Silfrin-Toppr, — des Aesir.
Skeidbrimir (*course de feu*), — *id*.
Skinfaxi (*crinière resplendissante*), — du Jour.
Sleipnir, — d'Odin.
Spadix, — dans le poëme de *Waltarius*, par Giraldus, auteur du xe siècle, qui fait mention des *douze pairs*, ce qu'on n'avait point encore remarqué.
Svadilfari, — dans l'*Edda*.
Tachebrun, — de Ganélon.
Valglauma (*cheval céleste*), — dans l'*Edda*.
Viellantin, — de Roland.
Vings Kornir (*qui fend l'air avec ses ailes*), — de la valkyrie Brynhild.

De Reiffenberg.

PALENQUE, ville antique, située dans l'Amérique centrale, et dont les ruines occupent une étendue de plusieurs lieues. — Les notions plus ou moins certaines sur ces étonnantes ruines, au cen-

tre du Nouveau-Monde, ne sont pas les moins curieuses de celles qui se rattachent à l'état de civilisation de quelques parties du continent américain dans la plus haute antiquité. La découverte, au Mexique particulièrement, de monuments aussi surprenants par leur ancienneté incontestable que par leur solidité et la singularité de leurs formes, est encore une sorte de problème pour la généralité des esprits, malgré les relations authentiques dont ces monuments ont été l'objet, et malgré d'autres documents dont la réalité ne saurait maintenant être mise en doute.—C'est vers le milieu du siècle dernier que quelques voyageurs égarés dans les solitudes du Yucatan découvrirent les premiers les ruines désertes de Palenque, couvrant, selon leur rapport, six à huit lieues d'étendue. De retour chez eux, ils racontèrent ce qu'ils avaient vu, et décrivirent de leur mieux les magnifiques monuments dont ils avaient admiré les restes, connus par les Indiens des peuplades circonvoisines sous le nom de *casas de piedra* (maisons de pierre). Leurs récits arrivèrent jusqu'au siége du gouvernement mexicain; mais, soit ignorance, soit apathie, soit impossibilité de s'occuper alors d'autre chose que des affaires publiques, on ne conçut même pas le projet de faire explorer régulièrement des monuments qui semblaient de nature à changer les notions historiques sur le pays, et à prouver que le Nouveau-Monde était, dans toutes les acceptions du mot, aussi vieux que l'ancien. C'est en 1786 seulement que le roi d'Espagne, par suite des rapports qui lui parvinrent, ordonna une exploration de ces ruines importantes. Le capitaine Antonio-del-Rio, chargé par le gouverneur de Guatemala d'exécuter les ordres de son souverain, arriva le 3 mai 1787 au village de Palenque, bâti à deux lieues environ des *maisons de pierre*. Ce nom du *Palenque*, dans la langue du pays, signifie *lice*; et ce n'est que plus tard qu'on donna à l'immense assemblage de ruines dont il s'agit le nom de *Palenque-Viejo* (Vieux-Palenque), pour les distinguer du village appelé *Palenque-Nuevo* (Nouveau-Palenque). C'est donc une appellation moderne, qui n'a nul rapport avec l'appellation antique de cette vaste cité, qu'aucune tradition n'a fait parvenir jusqu'à nous.—Toutefois, il fut alors constaté que les restes de la ville antique occupaient un espace d'environ huit lieues, au pied d'une chaîne de collines qui sépare le Guatemala du Yucatan, et s'étendaient en pointe vers la petite rivière Micol, où ils avaient encore une demi-lieue en largeur. Antonio-del-Rio, aidé d'un certain nombre d'Indiens amenés par le commandant du district de Carmen, commença, le 2 juin 1787, à abattre ou brûler les arbres centenaires qui masquaient ou recouvraient quelques édifices encore debout; il en reconnut quatorze ou quinze, qu'il décrivit assez superficiellement. Son rapport, accompagné de quelques dessins, parmi lesquels figuraient des idoles plus ou moins singulières, fut adressé au gouvernement espagnol; mais de telles découvertes pouvant blesser les idées d'un clergé ombrageux, ce travail fut enfoui dans les archives; les dessins furent perdus, et ce n'est qu'environ 40 ans après, en 1822, qu'il en parut une traduction anglaise à Londres, et que par suite M. Warden, ancien consul-général des Etats-Unis en France, le fit connaître par une traduction française qui éveilla l'attention des savants.—Mais antérieurement, de 1805 à 1808, le roi d'Espagne, Charles IV, frappé de l'importance des découvertes dont il avait déjà été question, et sur lesquelles il était temps enfin de se former une opinion positive, avait ordonné une nouvelle expédition sur une plus grande échelle. Le capitaine Dupaix, officier au service du Mexique, mis à la tête de cette expédition protégée par un détachement de cavalerie, fit trois voyages dans des directions différentes pour reconnaître les diverses antiquités qui couvrent le sol mexicain; son troisième voyage le conduisit à Palenque. Parvenu au but de ses recherches, après des fatigues et des difficultés

sans nombre, il dressa trois relations détaillées, accompagnées de dessins nombreux, propres à fixer les idées sur l'existence et sur la nature de monuments remarquables par un caractère d'architecture différent de tout ce qui est connu sur le reste du globe, et dont la construction, solide autant que majestueuse, a pu braver les efforts destructifs de trente siècles. — Les manuscrits de Dupaix et les dessins de Castañeda, qui l'avait accompagné dans son expédition, allaient être envoyés à Madrid, lorsque éclata la révolution qui devait affranchir le Mexique; ils restèrent oubliés à la douane de la Vera-Cruz, et allèrent ensuite s'ensevelir dans les cartons du cabinet d'histoire naturelle à Mexico, d'où ils furent exhumés fortuitement en 1828, par M. Baradère, qui en obtint la concession du gouvernement, sous la condition de publier ces précieux documents en France. Ainsi, par une fatalité qui souvent semble s'attacher aux plus importantes découvertes, une cité jadis florissante, aujourd'hui déserte et changée comme en un vaste tombeau, fut sur le point de voir le secret de son ancienne existence échapper pour jamais peut-être à la connaissance des hommes. — Il était temps que les relations écrites par Dupaix et les dessins exécutés par Castañeda fussent enfin publiés (1) pour constater ce qu'étaient, il y a maintenant trente ans, les monuments de Palenque, que la faulx du temps n'avait pas encore rasés; car une destruction complète ne peut tarder à les atteindre. Vingt ans seulement se sont écoulés entre l'expédition d'Antonio-del-Rio (1787) et celle de Dupaix (1807), et, sur quatorze édifices que le premier avait trouvés debout autour du grand temple de Palenque, trois étaient déjà tombés en ruine, au point de ne pouvoir plus être distingués du reste des décombres, lorsque Dupaix y arriva. — Quelques autres voyageurs ont aussi recueilli des documents plus ou moins intéressants sur Palenque et sur les contrées voisines. Je citerai notamment le docteur Corroy, qui a adressé diverses lettres sur ce sujet à la Société de géographie; M. Franck, qui a rapporté du musée de Mexico une série de dessins d'antiquité, exécutés avec talent; M. Juan-Galindo, officier supérieur au service de l'Amérique centrale, qui a commandé le district même de Peten, dans le Yucatan, où se trouvent les ruines de Palenque; M. Nebel, qui a commencé la publication de dessins assez précieux, faits d'après plusieurs monuments mexicains, et M. Waldeck, qui s'occupe de publier ceux qu'il a annoncés depuis long-temps. — Après ce préambule indispensable au sujet d'une cité antique, dont l'existence et l'immensité sont encore regardées, généralement parlant comme hypothétiques, il convient d'entrer dans quelques détails descriptifs capables de donner un aperçu de Palenque, telle qu'elle était il y a peu d'années. — Palenque ne figure encore sur aucune carte géographique gravée en Europe. Cette ancienne cité existe cependant silencieuse, abandonnée au sein du Mexique, comme Memphis aux sables d'Égypte, ou Palmyre aux déserts de Syrie. Elle est au 17e degré de latitude nord, et au 93e de longitude, au pied d'une chaîne de collines, séparant le Guatemala du Yucatan, et à 40 lieues seulement dans les terres à l'est de la baie de Terminos. — Il ne peut entrer dans notre plan de donner ici une idée complète de cette ville, et je ne parlerai avec quelque étendue que du grand temple, édifice digne d'attention. — Sur une éminence, vers le milieu de la ville, s'élève une masse de construction pyramidale, assise sur une base présentant un parallélogramme ou carré long, et consistant en trois corps établis en talus, l'un au-dessus de l'autre. Cette base a 1080 pieds de tour et 60 de haut. Elle est

(1) *Antiquités mexicaines.* Ouvrage grand in-folio, contenant les trois voyages de Dupaix, traduits et annotés par M. Charles Farcy; plus de cent cinquante planches exécutées d'après les dessins de Castañeda, et des travaux aussi importants qu'étendus sur les antiquités du double continent américain, par MM. Warden, Alexandre Lenoir, de Humboldt, Châteaubriand, etc.

construite en pierres, chaux et sable. Au milieu de la façade qui regarde l'orient se trouve un large escalier en pierre, qui conduit à l'entrée principale du temple. Cet édifice a 240 pieds sur les grands côtés, 145 sur les petits et 36 d'élévation, ce qui donne, y compris la base pyramidale, une hauteur totale de 90 pieds. Les murailles ont 4 pieds d'épaisseur, et sont construites en pierres d'une très forte dimension. La grandeur et la forme des portes varie; rien n'indique qu'elles aient jamais été pourvues de ferrures ou fermetures quelconques, et cette absence se remarque aussi dans tous les autres bâtiments de Palenque. Les fenêtres sont de forme très variée, et généralement fort petites. Les voûtes ont 20 pieds d'élévation, et forment toutes un angle tronqué au sommet, terminé par de grandes pierres posées transversalement. Les toitures sont formées par des dalles bien jointes, très épaisses, qui seraient, dit Dupaix, à l'épreuve de la bombe. Tout l'édifice est recouvert extérieurement et intérieurement d'un enduit solide et brillant, dans lequel entre l'oxide de fer; il est couronné par une large frise encadrée dans deux corniches doubles, de forme carrée. Enfin, entre toutes les portes, sur tous les piliers formant galerie autour de l'édifice, sont incrustés 80 bas-reliefs en stuc, représentant des personnages de 7 pieds de proportion, et dont l'exécution soignée annonce que la plastique avait fait chez ces peuples de grands progrès. Cette vue extérieure offre une magnificence à laquelle l'intérieur répond. Des salles immenses, ornées de bas-reliefs en granit, dont les personnages ont 12 pieds de haut, des hiéroglyphes sculptés, des cours, des souterrains ornés aussi de sculptures, une tour carrée à quatre étages, dont l'escalier est soutenu par une voûte à plein cintre: telle est l'esquisse des principaux traits qu'offre ce temple, jadis témoin de pompeuses solennités, aujourd'hui couvert de ronces, tapissé de lianes, à travers lesquelles s'élancent quelques aloès à longues tiges, et qui n'a d'autres habitants que les oiseaux de proie qui s'en sont emparés. — D'autres édifices rivalisent avec celui-ci de richesse, de majesté, et partagent avec lui l'abandon dans lequel s'achève silencieusement leur ruine. Ceux qui ont été trouvés debout étaient sans nul doute des édifices publics, construits plus solidement que les habitations particulières, qui sont tombées les premières, et dont les débris couvrent aujourd'hui plusieurs lieues. Parmi ces monuments, tous situés sur de petites éminences, les uns étaient consacrés à la gloire du pays, d'autres à l'éducation de l'enfance et au culte, si l'on s'en rapporte aux bas-reliefs sculptés en marbre, en granit, ou modelés en stuc, qui les décorent. L'un des plus remarquables bas-reliefs, des plus riches et des plus compliqués, atteste un ancien culte de la croix, culte qui s'est conservé dans quelques contrées circonvoisines: dans l'île de Cozumel, par exemple, la croix est la divinité de la pluie. — Parmi les décombres se sont trouvés des idoles, des poteries et des fragments dont la plupart ont été disséminés ou perdus, et dont une partie a été transportée au musée de Mexico. — Les monuments de Palenque, de même que ceux de l'ancien Mexique proprement dit, sont construits sur le même principe que ceux de l'Égypte, c.-à-d. en talus. Ce principe de solidité, joint à la qualité et aux dimensions des matériaux généralement employés, devait leur assurer une durée égale, et cependant, ils sont dans un état de décrépitude plus avancée; la raison veut qu'on en conclue que leur antiquité est au moins aussi grande. — Les hiéroglyphes sculptés sur les édifices de Palenque n'ont rien de commun par leur forme avec les hiéroglyphes égyptiens; en outre, ils sont en relief au lieu d'être en creux. Ce qui est non moins surprenant, c'est que les hiéroglyphes aztèques, ceux du peuple de Montezuma, écrits sur papier d'agave, n'ont pas non plus avec eux d'analogie de forme. Cela conduit à reconnaître leur extrême antiquité. La comparaison que j'en ai faite amène aussi

une donnée historique qui n'est point à négliger ; dans les manuscrits hiéroglyphiques aztèques, on voit fréquemment la représentation graphique des anciens autels ou téocallis qui servaient au culte ; sur l'escalier est souvent un guerrier aztèque, montant la lance et la torche à la main pour détruire le temple qui s'élève sur la plate-forme. Il faut reconnaître là l'action des vainqueurs qui exterminent jusqu'au culte des vaincus. C'est ainsi que la religion des Toltèques et des autres populations que nous commençons à reconnaître vers le VIe siècle, religion qui prescrivait des offrandes de fruits et de fleurs aux dieux du pays, fut remplacée par l'horrible culte des Aztèques ou Indiens de Montezuma, dont les dieux ne pouvaient se rassasier de sang humain. — Il faut remarquer encore qu'à Palenque le système des édifices consacrés au culte est totalement différent de celui du reste de l'ancien Mexique. A Palenque, tous les temples sont couverts, et il n'y a point de pyramides proprement dites ; dans le nord du Mexique, au contraire, tous les temples sont découverts : ce sont d'immenses autels pyramidaux, qui ont conservé dans la langue espagnole le nom d'*oratoires*, lieux de prière, et sur la plate-forme desquels se célébraient les cérémonies religieuses à la face du ciel et en présence des peuples rassemblés à leur base. — Une chose importante à observer dans l'étude des diverses races d'hommes, c'est la forme de la tête des anciens habitants de Palenque, représentée dans leurs bas-reliefs en marbre, en granit et en stuc. Non seulement, ils semblent macrocéphales, comme certaines populations de l'Asie, mais encore la ligne, depuis le bas du nez jusqu'au haut du front, décrit pour l'ordinaire un quart de cercle presque parfait. Ce caractère, qui se retrouve chez des nations d'Amérique et d'Asie, est ici incomparablement plus prononcé qu'ailleurs. C'était leur type de beauté. Si l'on parvenait à trouver dans les fouilles quelque crâne bien conservé, ce serait un grave sujet d'étude pour les physiologistes, en même temps que pour les historiens. — Naturellement, on se demande à quels peuples sont dus ces restes d'une civilisation passée, soit que cette civilisation ait été originaire du pays lui-même, soit qu'elle ait été due à d'anciennes communications avec les autres parties du monde. A ce sujet, je demande la permission de présenter quelques rapides indications qui ne seront pas sans intérêt, et peut-être sans quelque nouveauté. — M. de Humboldt dit que lorsque les Aztèques, peuple de Montezuma, vinrent, au XIIe siècle, occuper les contrées mexicaines, ils trouvèrent ces grands monuments debout, et les attribuèrent aux Toltèques, arrivés sur le plateau du Mexique vers le VIe siècle, sans être certains cependant qu'ils n'avaient pas été élevés par des peuples antérieurs. Cette hypothèse de M. de Humboldt donnerait donc déjà à ces monuments une antiquité de plus de 1,300 ans ; j'appuierai cette hypothèse par une considération qui semble décisive : c'est que ces mêmes Toltèques, chassés du nord vers le sud par les hordes septentrionales de l'Asie qui passèrent en Amérique, il n'en faut pas douter, antérieurement au VIe siècle, en même temps que d'autres hordes fondaient sur l'Europe, n'avaient rien construit de semblable dans le nord, où l'on ne trouve aucun vestige en pierre. Les monuments dont il s'agit sont donc nécessairement plus anciens qu'eux. — Quant à ceux de Palenque, leur âge ne peut être moindre ; le souvenir en était totalement perdu lors de l'arrivée des Européens au XVe siècle ; les historiens de la conquête n'en entendirent jamais parler, et leur découverte au milieu des déserts est si moderne que dans bien des esprits c'est encore un problème. — S'il est vrai que les Tatars et les Mongols aient passé, selon l'assertion de M. de Humboldt, du nord de l'Asie dans le nord de l'Amérique avant le VIe siècle, et aient continué leurs migrations pendant les siècles suivants ; s'il est vrai que les Chinois, d'après leurs annales, compulsées par M. de Guignes, aient com-

mercé avec l'Amérique dès le ve siècle ; que les Norwégiens et les Islandais aient fondé dans le xe siècle des colonies à Terre-Neuve et au Labrabor, où l'on retrouve en ce moment même les ruines d'églises chrétiennes, que ces colonies y élevèrent plus de 400 ans avant les premiers voyages de Colomb ; si, dis-je, ces faits et d'autres que je passe sous silence, corroborés par des recherches récentes sur diverses langues d'Amérique, sont vrais, pourquoi regarderions-nous comme fabuleux ou impossibles certains voyages, certaines découvertes des peuples de l'antiquité, telles que le voyage du Carthaginois Himilcon, jusqu'au continent américain, vers le IIIe siècle de l'ère chrétienne, ou bien les voyages des Phéniciens envoyés, selon de graves auteurs, par Salomon, roi des Israélites, et Hiram, roi des Tyriens, aux contrées américaines, sous le nom d'*Ophir* et de *Tharsis*.—Si ces relations, que nous croyons connaître, ont en effet existé, d'autres que nous ne connaissons pas ont pu aussi avoir lieu, surtout du côté de l'orient, entre les anciens peuples d'Asie et l'Amérique centrale, placée en face d'eux sous la même latitude. Peut-être est-ce là qu'il faut chercher la source de la population de cette partie du continent américain, et par conséquent l'origine de ces monuments mystérieux qui nous étonnent aujourd'hui. Qui sait même si, du côté de l'occident, l'Atlantide de Platon ne fut pas une réalité, et si ces édifices du Guatemala et du Yucatan, qui n'ont actuellement d'analogues sur aucun autre point du globe, ne sont pas dus à la proximité supposée de cette île, dont l'engloutissement, tout problématique qu'il soit, semble attesté par les courants circulaires connus, mais non assez étudiés, de l'océan Atlantique, et par les forêts de joncs sous-marins, que Colomb rencontra sur sa route, forêts que les cartes du XVIe siècle marquaient entre le 11e et le 35e degrés de latitude nord (circonstance qui peut-être n'a pas été assez appréciée), et qui semblaient végéter sur une terre encore à fleur d'eau. Sans doute, ce ne sont là que des conjectures, pour lesquelles je demande pardon, mais ces conjectures sont appuyées aujourd'hui sur des notions plus nombreuses, et peut-être plus concluantes qu'autrefois. CHARLES FAUCY.

PALÉOGRAPHIE. C'est la science des écritures anciennes, ou, dans un sens plus restreint, la connaissance des inscriptions qui, la plupart, étaient tracées sur des monuments de sculpture, d'architecture, ou sur des vases, enfin, sur des médailles. Toutes les matières solides connues des anciens furent employées à cet effet. Voyez, à cet égard, le *Traité d'archéologie* de M. Champollion, où l'on traite de la paléographie des divers peuples, et notamment de celles des Égyptiens, des Grecs et des Romains, en faisant connaître les abréviations romaines et chrétiennes. La paléographie proprement dite est celle des manuscrits anciens, et surtout des chartes du moyen âge. Le meilleur ouvrage pour étudier cette science est un *Traité de diplomatique*, publié par les soins des Bénédictins de Saint-Maur, en 6 volum. in-4° (1748). Cette science sert à fixer des points importants d'histoire, de chronologie, de critique. On apprend ainsi à apprécier la sincérité de certaines bulles ou de certaines donations. Mabillon a été en ce genre l'un des plus habiles critiques ; il a laissé d'excellentes règles sur la foi due aux actes. Il importe de connaître surtout les caractères extrinsèques des diplomes, la matière sur laquelle on les écrivait aux diverses époques, les écritures usitées dans les divers siècles. Après les lames de plomb, l'ivoire, les feuilles d'arbre, on employa, dans le moyen âge aussi, les tablettes enduites de cire. Quelques abbayes de Paris en possédaient qui ne remontaient pas au-delà du XIVe siècle. Telles étaient aussi les tablettes contenant les dépenses faites par Philippe-le-Bel et la reine de Navarre, son épouse, pendant leur voyage en Flandre. On écrivit, dit-on, des diplomes sur des peaux de poisson ; cependant, ce fait est révoqué en doute. L'u-

sage du parchemin ne date que du VIe siècle. Les plus anciens diplomes sont aussi de papier d'Égypte, dont l'extrême finesse ne comportait d'écriture que d'un seul côté. L'usage prévalut pour le parchemin de n'écrire qu'en dedans; ensuite on le roulait. La France et l'Angleterre possèdent de nombreux diplomes originaux en parchemin du VIIe siècle; de plusieurs pièces attachées ensemble, on formait des volumes; souvent, on se contentait de les coudre les unes aux autres. La marche du temps amena plusieurs abus: ce ne fut point assez de se servir du *verso*, on prit l'habitude de gratter le parchemin, et de le surcharger de nouvelles écritures. Les empereurs proscrivirent l'usage du parchemin ainsi raclé. Il paraîtrait que le papier de chanvre a été inventé en Chine dès le Ier siècle de notre ère; cependant, ce n'est point par imitation de ce peuple qu'on l'a introduit chez nous. Ce qui fait le principal mérite du paléographe archiviste, c'est de pouvoir d'un coup d'œil sûr, et à l'aide de pièces de comparaison, fixer le siècle auquel appartiennent les manuscrits; c'est de lire couramment les anciennes écritures; c'est de les vérifier les unes par les autres. Ce n'est point ici le lieu de définir les écritures capitale, onciale, cursive, gothique, etc., etc. Une école des chartes, fondée en 1822, réorganisée en 1829, existe à la Bibliothèque royale, sous la direction de M. Champollion: on y forme des archivistes paléographes, qui, après avoir subi des examens, sont employés aux travaux historiques de l'institut, ou placés dans les dépôts publics. DE GOLBÉRY.

PALÉOLOGUE, nom d'une maison impériale de Constantinople, qui, posséda l'empire grec depuis la cessation de ce qu'on appelle l'empire des Latins, jusqu'à la chute de ce même empire grec, et à la prise de Constantinople par Mahomet II, c.-à-d. depuis 1260, époque à laquelle Michel-Paléologue fut couronné, jusqu'au 29 mai 1453, jour de la prise de Constantinople par les Turcs. — *Michel-Paléologue*, souverain des Grecs à Nicée, renversa l'empire des Latins à Constantinople. Aidé par les Génois, il les récompensa en leur donnant un quartier de la ville. Il fut presque toujours en guerre avec les petits princes et despotes de la Servie et de l'Épire; l'empire s'y épuisa sans résultats importants. Un autre objet attira l'attention de Michel-Paléologue, et il entretint avec l'Occident des relations de deux espèces, d'abord avec la cour de Rome, à laquelle il faisait espérer la réunion des deux églises, et qui lui était favorable ou contraire selon qu'il se montrait plus ou moins disposé à tenir ses promesses; il se mêla ensuite des affaires de Sicile, et s'attira les armes de Charles d'Anjou, ce frère de saint Louis qui fut roi de Sicile par le meurtre de Conradin. Charles, de concert avec les Vénitiens, voulait rétablir à son profit l'empire latin, mais ses espérances vinrent échouer devant Belgrade. Paléologue, à son tour, entra dans la conspiration qui précipita Charles du trône, et qui est si connue sous le nom de *journée des vêpres siciliennes*. Michel-Paléologue mourut à l'âge de 58 ans, démentant de plus en plus, à mesure qu'il approchait du terme de sa vie, les espérances qu'il avait données. Il fut tyran pour ses sujets, cruel pour sa famille, et montra autant de perfidie et de mauvaise foi dans l'affaire de la réunion des deux églises que les papes y mirent de hauteur et de prétentions exagérées. — *Andronic* finit la dispute en cessant toutes les négociations avec la cour de Rome, et le schisme s'invétéra de plus en plus: il dure encore aujourd'hui. Après avoir écarté les meilleurs généraux qui lui portaient ombrage, Andronic fit venir de la Sicile une troupe de Catalans pour les opposer aux Turcs. En maintes occasions, ces défenseurs pillèrent les provinces avec aussi peu d'égards que l'auraient fait les Turcs qu'ils venaient combattre. — Les Turcs ottomans venaient de conquérir une partie de l'Asie-Mineure sous la conduite d'Othman, le fondateur de leur empire. Sous son fils Orkhan, ils continuaient à resserrer Constantinople, pendant que le vieux Andronic s'abandonnait aux plus grossières su-

perstitions, et disputait le pouvoir à son petit-fils, impatient de régner. Le jeune *Andronic* l'emporta à la fin, et son grand-père se fit moine (1332). — L'empire gagna au changement de maître. Le jeune Andronic avait des qualités estimables. Il commença bien son règne, en réparant les injustices de son aïeul, et en oubliant celles qu'il avait souffertes lui-même. Il rétablit le patriarche de Constantinople, et pardonna à ceux qui s'étaient déclarés ouvertement contre lui dans ses démêlés avec Andronic-l'Ancien. Après avoir repoussé les Bulgares, on les força de souscrire à un traité de paix avantageux à l'empire. Peu de temps après, une curieuse députation arriva à Constantinople. L'Italie et l'Allemagne étaient partagées en deux factions, les guelfes et les gibelins, qui subirent plusieurs variations politiques dans leur but et leur tendance. A cette époque, les premiers défendaient les papes, les seconds soutenaient les empereurs contre les envahissements de l'autorité pontificale. Des députés gibelins vinrent demander de l'argent à Constantinople, comptant sur le zèle des Grecs, ennemis de l'église romaine. Cantacuzène, le ministre et l'ami d'Andronic, eut beaucoup de peine à leur faire entendre que l'empereur n'avait pas trop de subsides. — Cependant Orkhan, sultan des Turcs, continuait à s'approcher des murs de Constantinople. Déjà il avait mis le siége devant cette ville, et il allait s'en emparer, lorsqu'Andronic passa le détroit; et après avoir échauffé le courage de ses troupes, en leur rappelant les exploits des vieux Romains (leurs prétendus ancêtres), il remporta la victoire sur ces Barbares. Mais ce succès ne changea point le caractère des vainqueurs : bientôt une terreur panique s'empara de l'armée, et la fuite fut générale vers Constantinople. Alors, tous les fruits de la victoire furent perdus, et les Turcs entrèrent à Nicée. Andronic, à quelque temps de là, étant tombé malade, désigna Cantacuzène pour son successeur; mais, contre toutes les apparences, il revint à la vie, et il put gouverner encore avec son ami. A peine sorti de maladie, il employa ses jours de convalescence à combattre les Turcs, qu'il défit en plusieurs rencontres; mais il échoua contre le Krale ou prince de Servie : un traité de paix avec Orkhan le dédommagea. Andronic eut des qualités étrangères à sa nation : c'était un chevalier sur le trône des césars. Il célébra la naissance de son fils par des tournois brillants, où il paya de sa personne. On voit ensuite les nouveaux efforts de l'église romaine pour cette réunion si souvent tentée, et toujours en vain : il en fut cette fois comme des autres. Quelque temps après, le pape fit entrer l'empereur dans un projet de croisade qui n'eut pas de suite. Andronic continuait à être utile à l'empire; il réunit la province d'Acarnanie, une de celles dont Michel-L'Ange s'était fait une province indépendante lors de la prise de Constantinople par les Latins. Il eut des succès contre les Turcs, les Serviens, les Bulgares, etc. Après la mort d'Andronic, Cantacuzène gouverna l'empire grec sous le nom de *Jean-Paléologue*, fils de ce prince, et il gouverna avec éclat, mais non sans trouble. Jean-Paléologue, tantôt ami, tantôt ennemi de Cantacuzène, eut aussi à lutter contre le fils de celui-ci, négocia, comme ses prédécesseurs, avec la cour de Rome pour la réunion des deux églises; les Turcs continuèrent leurs empiétements; Jean abjura entre les mains du pape, fut retenu à Venise par des dettes que son fils Andronic paya. Ce dernier fut ensuite enfermé par son père, qu'il voulait détrôner, et qui ne tarda pas à le remplacer dans sa prison; délivré, Jean s'appuya sur les Turcs, et leur fit de lâches concessions. Les exigences de ces Barbares finirent par lui causer un vif chagrin, qui le conduisit au tombeau (1392). *Manuel-Paléologue*, son successeur, résista aux Turcs, mais en vain; le désastre de Nicopolis lui fut très funeste; sous son règne, extrêmement agité, le pape Martin V tenta de nouveau, et toujours en vain, de réunir l'église grecque à l'église lati-

ne. Manuel mourut en 1426 sans avoir été libre sur le trône : il avait composé des livres de controverse.—*Jean-Paléologue II*, qui ne fut remarquable ni par ses vices ni par ses vertus ; ne réussit ni contre les Turcs, ni dans ses tentatives de réunion entre les deux églises. Sous *Constantin Dracosès*, son frère, s'achève la décadence de l'empire de Constantinople. En 1453, cet état fut pour jamais détruit par les Turcs. Constantin-Dracosès laissa pour héritier de ses droits sur l'empire grec son neveu *André-Paléologue*, despote de Morée. Celui-ci céda, le 6 septembre 1494, tous ses droits au roi de France Charles VIII et à ses successeurs. Cette donation fut faite à Rome, en présence du cardinal de Gurck, qui l'accepta pour le roi de France sans avoir aucun pouvoir de lui. C'était sans doute un moyen qu'on employait à Rome pour engager Charles VIII dans une guerre contre les Turcs. Il faut que Charles n'ait pas fait grand cas de cette cession, puisqu'il n'existe aucune trace de son acceptation, et que six ans après André-Paléologue fit la même cession à Ferdinand et Isabelle. A. S—r.

PALÉONTOLOGIE, mot composé de trois mots grecs, *palaios* (ancien), *on*, participe présent neutre du verbe *eimi* (être) et *logos* (traité) : traité des êtres anciens. La paléontologie, en effet, est la science qui nous développe les richesses des anciennes créations animales et végétales. Science admirable, qui, ne reposant que sur des faits, semble au premier coup d'œil devoir fournir moins que toute autre carrière aux idées ambitieuses et théoriques, et dont l'accès, toutefois, reste hérissé d'obstacles, grâce à la manie des systèmes préconçus ! science pleine de nobles enchantements et de sublime poésie; car c'est elle qui, exhumant tous ces ossements gigantesques, tous ces débris éloquents, roulés jusqu'à nous à travers mille révolutions par l'océan des âges, initie les habitants d'un monde postérieur aux secrets du monde primitif; c'est elle qui met en regard ces deux mondes : le monde détruit jetant comme un sarcasme au monde renouvelé, ces ruines merveilleuses que l'œil de l'homme ne vit jamais animées, peut-être, et dont la mystérieuse généalogie échappera sans cesse à tous les calculs de l'intelligence ! C'est elle qui interroge hardiment cette nature éternelle et voilée...., et qui, montrant d'une part la décrépitude avec sa vie, ses erreurs et ses souvenirs croulants, de l'autre la puissance et le néant dans leur manifestation la plus énergique, courbe, devant le grand problème, le front du philosophe et lui arrache des larmes de délire..... D'où vient cependant que les géologues en soient encore à demander un traité complet de paléontologie ? Tout le monde reculerait-il donc devant cet œuvre que Parkinson n'a fait à peine qu'ébaucher ?... La terminaison des travaux de MM. Ad. Brongniart, Lyndley, Hutton et Gaspard Sternberg, sur les *Plantes fossiles*, est impatiemment attendue. Quant aux *Ossements fossiles*, on pourrait faire un extrait du grand ouvrage de Cuvier, en y ajoutant certains détails empruntés aux observations savantes de M. de Blainville et aux monographies de quelques auteurs, tels que MM. Kanp et Meyer; mais on est arrêté pour la partie des animaux invertébrés. Jusqu'à ce jour, une étude spéciale des zoophytes n'a été faite par aucun paléontographe, M. Goldfuss excepté ; ce sont pourtant les corps organisés fossiles les plus nombreux, et leur examen fournirait sans doute au géologue de précieuses indications ; faisons des vœux pour que M. Desnoyers continue ses recherches à cet égard, lui qui a paru d'abord s'y livrer avec tant de zèle ! La *Conchiliologie fossile*, cette science *sui generis*, qui, vu la multitude des espèces, occupe à elle seule toute la vie d'un homme, ne pouvait pas trouver de plus habile interprète que M. Deshayes. Après la France, l'Allemagne occupe le premier rang par l'importance de ses publications, et nous ne signalons ici que les plus récentes. M. Keferstein a dressé dans sa *Géologie* une liste géologique de toutes les pétrifications connues. M. Ad. Gegenès a mis au jour un ou-

vrage plein d'intérêt sur l'*Intérieur de la terre ou les habitants du monde primitif*; et peu de temps après, M. le professeur Bronn de Heidelberg distribuait le prospectus d'une *Lethæa*, c'est-à-dire d'un ouvrage général de paléontologie, qui devait être enrichi de 300 planches, et paraître par livraisons. Puisse le résultat couronner dignement cette entreprise gigantesque !—Les deux divisions principales de notre travail devraient être naturellement la *Paléontologie animale* et la *Botanique fossile*; mais ces deux parties ont déjà été traitées, la première à l'article Géologie, § viii, *Des corps organisés enfouis dans l'écorce du globe*, et à l'article Fossiles; la seconde à l'article Botanique fossile. Pour éviter un double emploi nous y renvoyons nos lecteurs. Notre tâche se bornera donc à rassembler les découvertes les plus intéressantes, soit par leur nouveauté, soit par leur importance, et à donner ainsi à peu de frais une conception vive et suffisante du mouvement et de l'état actuel de la science. —Mammifères fossiles.—Avant d'aller plus loin, nous devons reconnaître avec feu M. le docteur P.-C. Schmerling, l'auteur des *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans la province de Liége*, toute l'inexactitude avec laquelle les cavernes à ossements (*v.*) ont été scrutées jusqu'à ce jour. Les restes humains qu'on y rencontre présentant les mêmes caractères, les mêmes variétés de nature ou d'état que les os des autres mammifères; de plus, ayant été trouvés confondus avec des débris de chevaux, d'hyènes, d'ours et de rhinocéros, et dans une terre nullement remaniée en apparence, nous concluons avec lui que ces ossements ont été enfouis dans les entrailles de la terre à la même époque, et conséquemment par les mêmes causes qui y ont entraîné les restes de différentes espèces d'animaux éteints. M. Schmerling d'ailleurs a eu le bonheur de trouver dans cette position une tête humaine, et il se trouve que, comparée à celle de la race européenne, elle présente des différences de formes qui la rapprochent plutôt du crâne de l'Éthiopien. C'est donc un cas parfaitement analogue à celui qu'offrent les crânes trouvés dans le *Loess* en Autriche, et conservés, soit au musée de Paris, soit chez M. le comte G. de Razoumowski à Vienne. Nous devons à M. le professeur Alessi, qui a recueilli un assez grand nombre d'ossements fossiles autour de Syracuse, la description de ceux qu'on a découverts jusqu'ici en Sicile: ce sont des éléphants, des dents de plusieurs espèces d'hippopotames, etc., trouvés à Trapani et Palerme; il a décrit ensuite la grotte ossifère de Maredolce, près de Palerme, et enfin deux grottes semblables découvertes à Syracuse. Une collection des ossements qui se trouvent dans les cavernes calcaires des bords du Chanchara et Tscharitsch dans le le gouvernement de Tomsk en Sibérie, a été envoyée à l'école des mines de St-Pétersbourg, et ils y ont été déterminés par M. Sembinzki et les naturalistes de cette capitale. On y a reconnu des ossements de chevaux, de cerfs, de rhinocéros, de bœufs, de chats, d'hyènes, de lamas, de grisons, de chiens, de loups, d'ours (*ursus spelæus*), de rats, de souris, de lagomis, de chauves-souris, et des restes d'oiseaux non encore déterminés. On a également apporté à St-Pétersbourg trois squelettes de mammouth, trouvés dans une caverne souterraine de l'île de Podrèse. La grotte calcaire de Samaoun, à un quart de lieu de la chaîne près de Mahabdeh en Égypte, fournit dans les stalactites des vertèbres de squale; et cependant cette caverne est à 100 lieues de la mer. Près d'Hydrabad, dans les Indes, dans des fentes et des cavernes granitiques, M. Malcolmson a observé des ossements et des excréments d'hyène, de souris et de chauves-souris. Il y a même reconnu des rochers polis par le passage des bêtes fauves, comme le suppose M. Buckland. La science doit à M. Marcel de Serres plusieurs articles remarquables que lui a fournis le sujet de la *contemporanéité de l'homme et des espèces d'animaux perdues*. —

M. Geoffroy-Saint-Hilaire a publié des considérations du plus haut intérêt sur des *ossements fossiles, la plupart inconnus, et observés dans les bassins de l'Auvergne*. Ainsi, le calcaire indusien de Saint-Gérand a donné les os d'un nouvel Anoplothérium (*A. Laticurvatum*), des restes d'une *Lutra Valletoni*, formant peut-être un genre nouveau (*Potamotherium*); des os de ruminants, en particulier d'un *Dremotherium*, genre de la famille des *Moschus*; un crâne de *Steneofiber*, animal entre le castor et l'*Ondatra*; des os d'oiseaux échassiers et nageurs, une carapace de tortue, ainsi que des restes de nouveaux animaux crocodiliens. Selon M. Geoffroy-Saint-Hilaire, des carnassiers vivaient en même temps que ces grandes espèces d'herbivores; et cette assertion nous est pleinement confirmée par M. l'abbé Croizet qui a découvert les débris d'une centaine d'animaux disparus de la terre. Parmi ces derniers se trouvent des carnivores voisins des ours, dont M. Croizet a fait le nouveau genre *Steneodon megantereon* et *cultridens*. Une ancienne alluvion recouvrant la craie a été reconnue à Pons, dans la Charente-Inférieure, au lieu dit la *Soute*. Elle offre des os de bœufs, de chevaux, d'éléphants, de chiens, de loups, de rhinocéros, d'hippopotame, de tigres, de cerfs, de buffles, de rennes, d'élans, de bisons et de différents rongeurs, tels que lièvres, lapins, rats, etc. Tous ces os sont non fossilisés. La description des os maxillaires inférieurs des *Mastodontes* (*v.*), conservés dans le Cabinet de la Société philosophique américaine à Philadelphie, avec des remarques sur le genre *tetracaulodon*, a été publiée par M. Isaac Hays. Son mémoire confirme la découverte faite par M. le docteur Godman, qu'il fallait séparer le tetracaulodon du mastodonte, et que le premier genre n'était point un jeune individu du mastodonte gigantesque. Il distingue en outre neuf espèces du genre mastodonte : M. *giganteum* (États-Unis), *angustidens* (Europe, Amérique méridionale), *Cordillerarum*, *Humboldtii* (Chili), *parvus* (Europe), *tapyroïdes* (Orléans), *avernensis* (Auvergne), *latidens* (Ava) et *elephantoïdes* (Ava). Le mastodonte *longirostris* (tetracaulodon) serait, si nous en croyons M. Kaup, le plus grand mammifère connu. Cet auteur si distingué a vu à Eppelsheim les restes de quatre espèces de rhinocéros : R. *Schleiermacheri*, *incisivus*, *minutus* et *Goldfussii*; espèces figurées dans son ouvrage sur les ossements fossiles du grand-duché de Darmstadt. Mais la plus belle découverte dans ce genre dont notre époque ait à se féliciter est sans contredit celle que vient de faire M. Édouard Lartet. Grâce aux fouilles intelligentes de ce jeune et modeste savant, le muséum du Jardin-des-Plantes possède, entre mille autres morceaux précieux, trois squelettes de rhinocéros *tetradactyles*, c.-à-d. qui ont un doigt de plus que les espèces vivantes et les autres espèces fossiles décrites. C'est encore à M. Lartet que la paléontologie est redevable d'une autre découverte d'autant plus intéressante qu'elle était plus inattendue. Ainsi, jusqu'à ces derniers temps, aucun vestige d'animal de la famille des singes n'avait été trouvé dans les couches les plus superficielles de la terre, pas même dans des terrains d'alluvion; et voilà que M. Lartet annonce à l'académie des sciences, par des lettres lues aux séances du 16 janvier et du 17 avril 1837, qu'il a recueilli dans l'amas si curieux d'ossements fossiles découverts par lui, à deux lieues d'Auch, une mâchoire inférieure d'un singe proprement dit, une dent molaire de sapajou et une extrémité antérieure de la mâchoire inférieure d'un animal de la famille des makis. Cette nouvelle, qui, à elle seule, révolutionnait toute la science, fut accueillie d'abord avec le sourire de l'incrédulité. Comment en effet soupçonner dans le même dépôt tertiaire, où gisaient pêle-mêle des ossements de rhinocéros, d'acérothérium, de chéropotame, de dinothérium, de mastodonte, de paleotherium, de cerf et d'antilope; comment soupçonner ration-

nellement l'existence d'os de quadrumanes qu'on ne rencontre que dans les grandes îles de l'archipel indien, Java, Sumatra, Bornéo, Ceylan, Célèbes et Madagascar? Cependant, la rare précision de la note de M. Lartet, ce cinquième tubercule caractéristique des dents molaires chez les gibbons, qu'il affirmait avoir reconnu sur les molaires vraies de son fossile, tout cela devait au moins provoquer des doutes, et une commission, composée de MM. de Blainville, Duméril et Flourens, fut chargée par l'académie des sciences de la vérification de la découverte. Dans la séance du 26 juin dernier, M. de Blainville a donné lecture d'un mémoire qui, en jetant sur la question un lumineux éclat, a pleinement confirmé les assertions de M. Lartet. Il reste donc bien démontré que la mâchoire inférieure en litige appartient, non seulement à un singe, mais encore à un gibbon, groupe de quadrumanes que l'on ne connait plus qu'en Asie, en Amérique et à Madagascar. Cette mâchoire a de longueur, depuis l'extrémité des dents incisives jusqu'à la racine antérieure de la branche montante, un pouce et demi, ce qui équivaut à la longueur de la ligne dentaire, sur un pouce et demi de largeur entre les deux mêmes points. L'angle sous lequel les deux branches se réunissent est de vingt-cinq degrés, et la longueur de la symphyse est de neuf lignes. Le profil de cette symphyse est assez oblique, puisqu'il forme, avec le plan sur lequel la mâchoire pose par son bord inférieur, un angle de cinquante degrés. Des deux faces de cette mandibule, l'externe ne montre qu'un trou mentonnier percé vers l'extrémité antérieure pour la sortie des nerfs de ce nom; et l'interne, à cause de l'état de mutilation de la branche montante, n'offre à remarquer qu'une excavation assez profonde pour l'insertion du muscle génio-hyoïdien, sans apophyse géni distincte. Le bord inférieur des branches de la mâchoire est assez épais, arrondi, tout-à-fait lisse. Le supérieur est entièrement occupé par une série de dents serrées les unes contre les autres, sans intervalle entre elles depuis la première incisive jusqu'à la dernière molaire, à très peu de chose près de la même hauteur, et formant par la réunion antérieure de celles des deux côtés une sorte de fer-à-cheval ou de parabole assez peu ouverte. L'état de conservation de ces dents, leur nombre, leur faible degré d'usure, tout indique que cette mâchoire provient d'un animal tout-à-fait adulte et dans la vigueur de l'âge. Leur nombre total, pour chaque branche ou moitié de mâchoire, est de huit, savoir : deux incisives, une canine, deux fausses molaires et trois vraies, ce qui, en réunissant celles des deux côtés, donne un total de seize, absolument comme dans l'homme et dans tous les singes de l'ancien continent. Les incisives, parfaitement égales entre elles et assez obliques, offrent une particularité qui n'existe pas dans les singes que nous connaissons, et qui consiste en ce qu'elles sont élevées au niveau de la pointe des canines. Celles-ci, anguleusement séparées des autres dents, et courtes, puisqu'elles dépassent à peine la ligne dentaire générale et surtout les incisives, sont de forme conique, assez peu courbées et déjetées en dehors, avec un collet bien marqué en arrière. Ce qu'elles offrent de plus remarquable, c'est une sorte de gouttière profonde à la face postérieure, et qui, s'arrêtant au collet, indique que la canine supérieure correspondante, se croisant avec elle, ne la dépassait pas, comme cela a lieu chez la plupart des singes. Enfin, les molaires, au nombre de cinq, forment une ligne contiguë et serrée; les vraies, nous l'avons déjà dit, ont le cinquième tubercule caractéristique de ces dents chez les gibbons. Depuis la lecture de la lettre de M. Lartet à l'académie, il a été annoncé dans un recueil anglais que MM. Cautley et Falconner venaient de découvrir dans le riche dépôt d'ossements fossiles des Sous-Himalayas une mâchoire de singe qu'ils rapportent à un cynocéphale, groupe dont les espèces vivantes, en exceptant peut-être le *S. Hamadryas*, qui vit, assure-t-on, en Perse, n'ont été jus-

qu'à présent trouvées qu'en Afrique. Mais, en raison de la priorité, tout l'honneur de la découverte n'en revient pas moins à M. Lartet, dont le moindre mérite est d'avoir su donner une valeur scientifique incontestable au département le plus arriéré de France : je veux dire le département du Gers. — De nouveaux ossements du dépôt d'Eppelsheim ont également permis à M. Kaup de reconnaître que le *Dinotherium medium* différait véritablement du *Dinotherium giganteum*. Il a pu faire aussi quelques changements et additions à sa description de ce mammifère. Il pense que ses deux énormes défenses ne lui servaient pas seulement pour extraire des racines de la terre, mais encore, comme au morse, pour l'aider à mouvoir sa masse énorme. Cet animal, d'après la forme des os intermaxillaires, devait avoir une trompe pour porter la nourriture à sa bouche. Il est à placer entre les bradypus et les mastodontes, et il formerait une famille particulière, que M. Kaup désigne sous l'appellation de *curtognati*. Elle serait caractérisée par la mâchoire inférieure, courbée vers le bas, et les deux défenses, dirigées vers le bas et en arrière. Une notice de M. Kaup prouve encore que les phalangiens du *Manis gigantea* de Cuvier, trouvés à Eppelsheim, appartiennent à son *Dinotherium*. — On sait que les ossements des chevaux fossiles sont encore plus embarrassants que ceux des bœufs, et que trop souvent on a confondu des dents de chevaux fossiles avec des dents de chevaux vivants. Aux notions acquises sur ce sujet par MM. Cuvier, Croizet et Jobert, le même savant a ajouté la description abrégée d'un *Equus brevirostris*, dont les débris se trouvent dans les alluvions anciennes du Rhin. Il a décrit en outre trois espèces de rongeurs fossiles : le *Paleomys castoroïdes*, plus petit que le castor; le *Chalycomis Jaegeri*, voisin du castor, et le *Chelodus typus*, ancien être entre le castor et l'hytrix. M. Weiss a donné la description d'ossements fossiles et de portions d'une cuirasse animale trouvée par M. Sellow, dans la Bande-Orientale, à l'extrémité méridionale de la chaîne du Brésil. Les morceaux de cuirasse découverts sur l'Arapey-Chico, entre Montevideo et Maldonado, appartiennent au *Megatherium*. Enfin les bois de quatre espèces nouvelles de cerfs fossiles, *Cervus anocerus*, *dicranocerus*, *trigonocerus* et *curtocerus*, ont été figurés par M. Kaup, qui de plus a établi, avec une mâchoire inférieure à sept molaires et quelques autres ossements, un nouveau genre de ruminants, voisin du daim, sous le nom de *Dorcatherium*. Le daim de Montabusard de Cuvier appartient peut être à ce genre. — Il nous reste à parler des *Antropolithes*, c.-à-d. des pétrifications vraies ou prétendues d'ossements humains que l'on assure avoir été trouvées en plusieurs lieux. Les observations attentives des naturalistes ont porté à rendre problématique l'existence des restes de l'espèce humaine, parce que jamais on n'en a recueilli de véritablement fossiles, c.-à-d. enfouis dans les couches vieilles et solides de la terre et d'une formation ancienne. Si l'on avait fait une découverte d'antropolithes réels, pourquoi n'aurait-on pas également trouvé des produits de l'industrie humaine à l'état fossile ? Parmi les corps organisés qui ont reçu la qualification d'antropolithes, on remarqua dans le temps ceux qui furent exhumés en 1583 et en 1760 près d'Aix en Provence ; aujourd'hui pourtant il est reconnu que ce qu'on avait pris pour des têtes d'hommes n'était que des noyaux de nautiles ou d'ammonites. Le fossile dans ce genre le plus fameux est celui des schistes calcaires d'OEningen (grand duché de Bade), nommé par Scheutzer l'*homme témoin du déluge*. Pendant plus de trente ans, ce squelette fut considéré comme humain. Cependant Cuvier, qui en examina avec soin les caractères ostéologiques, prouva qu'il appartenait à un reptile du genre des protées, voisin de celui des salamandres. Quoi qu'il en soit, il est bien avéré qu'on a découvert des squelettes réellement humains à la Guadeloupe et ailleurs. Ils sont incrustés dans une pierre calcaire fort dure,

et forment avec elle des blocs de sept pieds de longueur sur une épaisseur de deux pieds six pouces, qui paraissent comme séparés du reste de la masse. Sir Alex. Cochrane a apporté un de ces squelettes à Londres. Les os qui le composent étaient entièrement friables à la sortie du bloc, mais ils devinrent plus durs dès qu'ils furent exposés à l'air; beaucoup d'entre eux sont fracturés et portent l'empreinte d'une violente secousse; la tête manque ainsi que plusieurs os des extrémités, et ceux des cuisses et des jambes paraissent avoir été dilatés par la pierre calcaire, qui a rempli leurs cavités. — REPTILES FOSSILES. — Pour cette partie, nous signalerons les mémoires de M. Geoffroy-St-Hilaire, sur les lames osseuses du palais dans les principales familles d'animaux vertébrés, et particulièrement sur la spécialité de leur forme chez les crocodiles et les reptiles téléosauriens. Nous n'oublierons pas l'écrit si remarquable de M. T. Hawkins sur les *Ichthyosaures* et les *Plésiosaures*. Il en possède une collection magnifique; et un de ses échantillons, parfaitement conservé, n'a pas moins de vingt-cinq pieds de longueur. M. de La Fresnaye a découvert des os, peut-être de *Mégalosaure*, à Falaise, dans le Calvados, et M. Bertrand-Geslin une vertèbre de cet animal dans l'argile de Kimmeridge, près de La Rochelle. M. de Meyer a décrit, sous le nom de *Ganthosaurus subulatus*, les restes d'un reptile dans le calcaire lithographique de Sohlenhofen. Ce reptile crocodiloïde se rapprocherait le plus du genre *Aelodon*; sa grandeur est intermédiaire entre celle du *Rhachéosaure* et du *Pleurosaure*. Le muschelkalk de Saxe a aussi offert à M. de Meyer quelques os qui ressemblent, les uns à ceux des plésiosaures, et les autres à ceux des chélonies. — POISSONS FOSSILES. — Le keuper de Cobourg présente des impressions et des débris de poissons qui ont été étudiées par M. le docteur Berger. Il en a figuré deux impressions assez parfaites, et en a décrit six autres. Après avoir comparé ces poissons avec ceux d'Écosse, du Tyrol, du lias d'Angleterre et du zechstein d'Allemagne, il se voit obligé de les rapprocher des *Palæoniscum*, sans cependant les identifier tout-à-fait avec ce genre. M. le docteur Traill a décrit des restes de poissons dans des schistes marno-arénacés foncés, qui forment la partie supérieure du vieux grès rouge de l'île de Pomona, une des Orcades. Les uns paraissent appartenir à des poissons abdominaux et thoraciens, et les autres à des poissons voisins des raies. A Wardie, près de Leith, en Écosse, on a découvert, dans des couches houillères, un poisson presqu'entier. M. R.-E. Grant rapporte aux poissons osseux une dent trouvée dans le grès rouge qui est sur le terrain houiller de Paxton, dans le Berwickshire. M. Riley a donné une note sur les restes d'un *Squalaraia dolichognathos* découvert dans le lias de Lime-Regis; M. Brunel enfin a trouvé un poisson fossile dans des argiles, près de Caen, et des trilobites ainsi que des Productus, dans un aggloméràt porphyrique intermédiaire de la même contrée. — CRUSTACÉS, INSECTES, COQUILLAGES ET POLYPIERS FOSSILES. — M. J. Green a publié une monographie des trilobites de l'Amérique Septentrionale. Il y décrit un grand nombre de nouvelles espèces, et ajoute aux dix genres connus les suivants: *Isotelus* (de Kay), *Cryptolitus*, *Dipleura*, *Trimerus*, *Ceraurus*, *Trinethrus*, *Nuttalnia* (Eaton) et *Brongniartia* (Eaton). Sur ces trente-deux espèces, vingt-deux sont nouvelles. M. Green termine par des considérations générales sur les trilobites, qu'il regarde, depuis la découverte de M. Eights, comme des restes d'un genre encore existant. Ce dernier savant a trouvé sur les côtes de la Patagonie, près du cap Horn, et sur celles des îles Shetland du sud, des animaux qui ont une très grande analogie avec le genre trilobite. Sous le nom de *Brongniartia trilobitoïdes*, il décrit ces curieux animaux avec leur tégument solide et calcaire, leurs deux yeux sessiles et immobiles, leur quatre antennes, leur bouche composée d'un lobe, de deux mandibules à palpes, deux paires de mâ-

choires, une langue et une labium; enfin leur quatorze pieds et une petite queue. — M. Jos. Prestwich Junior a découvert des insectes dans le milieu du dépôt houiller de Coalbrookdale, en Northumberland. Il y a reconnu un coléoptère, et un autre insecte en apparence du genre araignée. Ces couches lui ont offert aussi des trilobites, des productus, en général dix-huit genres de coquilles dont douze seulement sont marines. — Dans la cinquième livraison de son grand ouvrage *sur les Pétrifications*, qui a paru en 1835, M. Goldfuss décrit et figure 71 espèces d'Huîtres, 8 Gryphées, 19 Exogyres, 5 Anomies et 91 Peignes, fossiles appartenant à des formations très diverses. — Les *Annales* de l'académie de Groningue contiennent un mémoire couronné, dont l'auteur, M. C.-F.-A. Morren, examine la nature des polypiers, énumère les classifications proposées, et indique les principales localités de la Belgique riches en ce genre de fossiles. Ce sont, pour les fossiles tertiaires ou secondaires récents, le mont Saint-Pierre, Ciply, près de Mons, la partie sud et ouest du Brabant méridional; pour les polypiers intermédiaires, les provinces de Liége, de Namur, d'Hennegau et de Luxembourg. — BOTANIQUE FOSSILE (*v.*). Nous avons dit que l'intéressante *Histoire des végétaux fossiles* par M. Ad. Brongniart n'était pas terminée. La lenteur de cette publication fait le désespoir des géologues avides de posséder à l'aise les plus belles observations qui aient été faites à ce sujet. Contentons-nous de dire que M. B. Costa a trouvé de nouveaux échantillons de tronc de *Rhytidolepis* qui prouvent que les impressions observées à l'intérieur font partie de la plante, ce qui ferait croire que la *Medulosa stellata* n'est qu'un *Rhytidolepis*. De leur côté, MM. Germar et Kaulfuss ont indiqué et représenté quelques plantes fossiles des bouillères de Wettin, dans la Saxe prussienne, savoir : *Sphenopteris geniculata*, *Rotularia oblongifolia* et *dichotoma*, *Filicites*, et un *Fucoïdes acutus*. La présence des fucoïdes dans les houillères anciennes a été également mentionnée par M. Sternberg. M. T. Perl a aussi décrit et figuré l'impression d'une feuille de fougère (*Neuropteris*) sur la face d'un cristal cubique de galène. Cette curiosité naturelle a été découverte dans les rognons de fer carbonaté du terrain houiller de Zwickau en Saxe. La substance végétale a été remplacée par du plomb, puisque l'impression est en relief. Pour en finir, ajoutons que M. Sartorius a découvert de superbes impressions dans le keuper du Pferdeberg, entre Kreuzburg et Treffurth, en Thuringe. Ce sont des *Equisetites Bronnii*, *Calamites arenaceus minor*, des restes de *Cycadées* et de *Glossopetris*.

Considérations générales sur la Paléontologie.

Ces considérations générales si importantes, si propres à signaler l'état actuel de la science, sont empruntées à un rapport de M. Ami Boué, lu à la société géologique de France. Le nom de ce savant, aussi recommandable par la profondeur de son instruction que par la sage indépendance de son esprit, nous dispense de tout éloge. — De tout temps, dit M. Boué, il y a eu un sol découvert, et par conséquent des sources et des cours d'eau; à toutes les périodes se sont formées diverses espèces d'alluvions, ainsi que de la terre végétale, et il est même possible qu'il y ait eu toujours des plantes et même des animaux. Si la terre a été vraiment un sphéroïde embrasé, le refroidissement a dû produire à sa surface une croûte mince, dans un espace de temps court, comparativement à l'éternité de la nature : or, les forces vitales de cette dernière ont bien pu y développer aussitôt certaines organisations végétales et animales, qui étaient adaptées à une température si élevée, et qu'on peut même supposer disparues entièrement, ou cachées, du moins à nos yeux. Pour aller du petit au grand, on peut s'en faire une idée en voyant des conferves (*C. thermalis*, Dec.), et des mollusques (*Melanopsides thermalis* et *Neritina Prevostiana*) dans des

eaux thermales. — Pour le reste de ma proposition, elle est trop simple et évidente pour que j'aie besoin d'en offrir les développements; néanmoins, beaucoup de bons esprits en ont jugé autrement, et ont voulu faire dater de l'époque diluvienne, par exemple, la formation de la terre végétale; de la période secondaire, celle des alluvions, tandis que l'existence des rivières, des deltas, des falaises, et les effets des marées et des courants, n'étaient admis par ces savants que pour les dépôts de l'époque alluviale. — Or, la conséquence de cette espèce de système préconçu a été d'introduire dans la science paléontologique une autre théorie non moins hasardée. D'abord, on a voulu voir dans les créations anciennes, tant végétales qu'animales, une succession d'organisations toujours plus parfaites, et ensuite on a essayé d'assigner péremptoirement à chaque classe, et même à des genres de plantes ou d'animaux, leur époque d'apparition sur le globe. Ajoutez à cela ce tableau pittoresque, mais imaginaire, d'un cataclysme général, ayant séparé d'une manière tranchée chaque grande opération créatrice, et vous aurez en raccourci le système de plusieurs géologues et savants distingués de la fin du dernier siècle et de celui dans lequel nous avançons. Nous avons même le plaisir de compter parmi nous un savant qui a contribué prodigieusement à propager ce système, et dont, à mes yeux au moins, le moindre mérite ne sera pas de s'en être départi à temps lorsque les faits se sont tournés contre lui. Depuis une vingtaine d'années, ce système est battu en brèche; il a fallu presque dix ans avant que les contradicteurs aient pu se faire entendre, et les dix autres années ont été employées à assurer la victoire de ces derniers. Aujourd'hui, le système des cataclysmes et des déluges, des coups de théâtre créateurs, et des hypothèses, est abandonné par tout le monde; tout le monde est entré enfin dans la voie philosophique de la marche du connu à l'inconnu. — Pour le règne végétal, les découvertes récentes ont fait remonter une végétation semblable, ou extrêmement analogue à celle qui couvre maintenant les régions tropicales, aux époques les plus anciennes qu'on ait reconnues dans la partie non cachée de la croûte terrestre. Ainsi se sont évanouis tous ces beaux rêves de l'apparition première des cryptogames marins, puis des cryptogames terrestres, enfin de la succession postérieure des phanérogames monocotylédons et dicotylédons. Toutes ces classes d'organisations se sont développées en même temps, et on a même été obligé de modifier l'idée que, dans chaque classe, la nature a procédé du simple au composé, comme un botaniste écrivant un système naturel de botanique. Des espèces et des genres ont été simplement remplacés par d'autres, lorsque les conditions nécessaires à leur existence ont cessé çà et là sur la terre; rien n'indique jusqu'ici que ces métamorphoses aient été déterminées à certains moments par des cataclysmes généraux, quoiqu'il devienne de jour en jour plus probable que, parallèlement aux causes journalières d'ensevelissement des organisations naturelles, des dislocations du sol, des soulèvements de chaînes, des événements cosmiques, et peut-être même l'approche de quelques corps célestes ont bouleversé de temps en temps certaines parties du globe, et enfoui dans sa croûte les créations qui la couvraient. — La paléontologie zoologique n'a pas subi de moindres changements. Sans parler des petites erreurs, telles que d'avoir voulu exclure du calcaire parisien les animaux du gypse de Montmartre, d'avoir voulu séparer d'une manière trop tranchée les êtres de la craie et du sol tertiaire, etc., si l'on s'en tient seulement aux grandes classes d'animaux, on voit depuis une vingtaine d'années les poissons, les reptiles, les cétacés et les mammifères, les oiseaux, les insectes et les crustacés descendre graduellement des degrés de l'échelle des périodes géologiques auxquels on avait attaché leur apparition. — Puisqu'il y a des *reptiles* et des *poissons* jusque dans le grès pourpré intermédiaire,

on peut presque dire que ces classes d'animaux marins ou fluviatiles ont toujours existé, ou du moins dès qu'ils l'ont pu; mais leur genre de vie et leur difficile fossilisation demandant des rivages, des embouchures de fleuves, et la formation de deltas, ce n'est donc que dans ces sortes de dépôts qu'on doit s'attendre à les trouver, et si ces derniers n'ont pas une grande étendue, ils peuvent fort aisément échapper à notre observation d'ailleurs encore bornée. Ainsi, on connaît ces pétrifications surtout dans les dépôts de plages ou de côtes, dans certaines assises argilo-calcaires des couches jurassiques, dans le lias et le schiste cuivreux de Mansfeld, dans des bassins de delta du terrain houiller et du calcaire carbonifère. Il est bon de faire remarquer ici que des roches semblables, d'une nature particulière, des masses arénacées, terreuses, des espèces de limons de rivage, correspondent, dans ce cas, à des ossements analogues entre eux, de manière que l'importance du caractère minéralogique des roches, trop délaissé de nos jours, en ressort avec toute l'évidence désirable. Si cette considération produisit jadis la confusion du lias et du zechstein, et d'autres singuliers rapprochements, cette nature des roches donne, sur le mode de formation de ces dépôts, des renseignements aussi précieux que les animaux qu'ils empâtent. — Les *insectes* ont été reconnus jusque dans le terrain houiller et carbonifère; ils sont donc dans un cas bien semblable d'époque créatrice; et, d'ailleurs, on comprend combien il y a eu de chances contre leur fossilisation. — De grands *crustacés* sont admis actuellement par tout le monde jusque dans le muschelkalk: ainsi, ils ne sont pas déjà trop loin du terrain houiller qui renferme des entomostracés. Quant aux trilobites, encore aujourd'hui le type des dépôts intermédiaires, des insectes vivant dans les mers australes nous en retracent un croquis assez parfait, et viennent même nous compléter leur image. — Les *oiseaux* ont été reconnus dans le calcaire jurassique, dans certains dépôts de delta, où il y a aussi des insectes et des reptiles, comme à Sohlenhofen. Quoique leurs os soient fragiles et leur conservation fort chanceuse, on doit s'attendre à en découvrir dans des dépôts plus anciens; car l'exemple de Sohlenhofen, joint à ce qu'on n'en a point découvert jusqu'à présent dans les autres couches jurassiques et la craie, tend à montrer que les oiseaux ont pu exister sans laisser de traces de leur présence; il fallait des circonstances particulières pour que cela eût lieu. Ainsi, si dans le gypse de Montmartre il y a des os d'oiseaux, personne ne s'étonnerait qu'on en découvrît dans tous les calcaires grossiers tertiaires. — Les *cétacés*, habitants des grandes mers, n'ont été trouvés encore que dans le sol tertiaire; mais, est-ce une raison suffisante pour les exclure des périodes plus anciennes? Nous n'avons que la preuve négative à opposer jusqu'à ce moment à ce soupçon, qui paraît assez fondé, d'après ce que nous allons dire des *mammifères*. — Ces derniers ont été reconnus dans le calcaire jurassique de Stonesfield, comme pour nous rendre bien circonspects dans nos décisions sur la délimitation des époques de création des diverses classes d'animaux. — Je crois même devoir aller plus loin, et, sans revenir sur les *hommes fossiles*, dont l'existence me paraît acquérir quelque espèce de probabilité, je me garderai bien d'exclure les singes de l'époque alluviale ancienne, et je dirai que nous ignorons encore absolument les périodes de temps que la nature a suivies dans le développement successif des organisations de mammifères. Les faits se réduisent à quelques hommes fossiles problématiques, à la non-découverte jusqu'ici des os de singes* dans les alluvions anciennes, à l'ensevelissement dans ces dernières de tous les autres genres de quadrupèdes, et au miracle de conservation des mâchoires de deux didelphes dans le sol secondaire de Stones-

* La belle découverte de M. Lartet est postérieure comme on voit au rapport de M. Ami Boué.

field.—Maintenant, y a-t-il eu des mammifères avant l'époque jurassique? nous l'ignorons. D'après l'analogie avec le règne végétal, nous devons croire que les créations animales se sont remplacées petit à petit comme celles des plantes; mais nous manquons tout-à-fait des données que nous avons pour les végétaux, pour pouvoir dire si tous les grands types actuels des organisations animales ont été produits en même temps ou successivement. Lorsque, dans quelques siècles, la surface terrestre aura été bien examinée, de deux choses l'une, on l'on arrivera par des faits aux mêmes conclusions que pour les végétaux, ou bien on aura des preuves négatives de non-existence de certains genres d'animaux à certaines époques, à opposer à des hypothèses plus ou moins ingénieuses. — Gardons-nous donc d'établir nos classements sur des aperçus paléontologiques encore si incomplets, et de préférer ces derniers aux données géométriques des superpositions. Jusqu'ici, la distribution des débris organiques, dans les diverses formations, n'a donné lieu à aucune subdivision géognostique, tandis qu'elle a été souvent l'occasion de discussions locales, mesquines et interminables. Pour le moment actuel, la paléontologie est bien plus applicable à la géogénie qu'à la géologie proprement dite; en reconnaissant tout l'intérêt de cette étude, le géologue ne doit encore s'en servir, dans les cas très douteux, que comme d'un instrument dont l'emploi peut aussi aisément l'égarer que le conduire à la vérité. Une science aussi difficile ne s'improvise pas dans un quart de siècle; et elle est encore loin de son apogée. D'Orbézan.

PALERME, capitale du royaume de Sicile et de l'intendance du même nom, est située sur les bords d'un petit golfe. Elle est entourée d'une plaine d'un aspect riant, encadrée en partie par des montagnes escarpées, telles que le Pelegrino et l'Orfino. Elle est en général régulièrement bâtie. Des fortifications bien combinées la protègent. C'est le siége d'un archevêché, d'une cour suprême de justice et d'une haute cour civile, de laquelle ressortent les tribunaux d'Agrigente, de Syracuse et de Trapani. La ville, vue de la mer ou du mont Pelegrino, présente un aspect enchanteur, tant par le coup d'œil qu'offrent ses tours, ses dômes, ses clochers et ses palais, que par la beauté des sites qui l'environnent. — Son port, dans lequel entrent annuellement plus de cinq cents vaisseaux, est sûr et commode; il est défendu par deux forts. La population, qui était jadis de 200,000 habitants, n'est plus que de 158,000. Parmi ses principaux édifices, on distingue les palais du vice-roi et de l'archevêque, le grand hôpital, le couvent de Sainte-Claire, l'ancien palais des jésuites, la cathédrale, l'hôtel-de-ville, et plusieurs églises et portes construites en marbre et en albâtre. Le Cassaro traverse la ville dans toute sa longueur. La Via de Toledo et la Via Macqueda, les deux rues principales, se rencontrent au centre de la ville et y forment une place octogone (*Piazza-Vilena*), ornée de beaux édifices, construits dans les styles ionique, dorique et corinthien, et décorés de nombreuses statues. Au milieu de cette place s'élève une magnifique fontaine. La place de Marina, où l'on remarque une jolie salle de concert, est aussi fort belle : elle sert pendant les soirées d'été de promenade à la partie élégante de la population. Elle s'étend le long de la baie et se termine à l'est à la Flora, délicieux jardin public, orné de statues, de fontaines et de kiosques, où le soir on se réunit aussi. Les rues de Palerme sont bien pavées, bien éclairées. Les boutiques des marchands d'eau sont surtout fort élégantes, et cela se conçoit dans une contrée où l'ardeur de la température fait attacher un grand prix à l'eau fraîche, qui s'y vend comme partout ailleurs la glace. On voit dans ces boutiques les plus beaux fruits du Midi, arrangés avec beaucoup de goût entre des vases pleins d'eau, où nagent des poissons rouges et qu'ombragent des arbustes odoriférants, de telle sorte que pendant les chaleurs du jour on y trouve à la fois de l'ombre, une fraî-

cheur agréable et tout ce qui peut calmer une soif ardente.—L'université de Palerme, fondée (1374) sous le nom d'*academia reale*, possède une belle bibliothèque de 30,000 volumes; près de 400 étudiants fréquentent ses cours. Un observatoire et une collection de monnaies en dépendent. Il y a encore une académie des sciences. Palerme est le port le plus important de la Sicile pour l'exportation des produits de l'île, lesquels consistent en froment, vin, huile, fruits et manne. Les Siciliens reçoivent en échange des épiceries et des produits manufacturés. La soie de Palerme est récoltée dans les environs et expédiée sans préparation. Cette ville a été deux fois exposée aux déplorables désastres des tremblements de terre, en 1726 et 1823. Les empereurs d'Allemagne Henri VI et Frédéric II y sont enterrés. En 1820, Palerme a été le théâtre d'une révolution, excitée par un parti qui voulait donner une constitution à la Sicile. Le choléra, qui a éclaté en 1837, et qui y a fait d'horribles ravages, a servi de prétexte à de nouvelles scènes de violence et à des mouvements populaires qui ont inondé de sang ses rues et ses places publiques.—Palerme a deux ports: l'un sert à la fois aux bâtiments de guerre et à ceux de commerce; il est ouvert aux vents du nord-est, qui y sont souvent très violents, et qui le rendent peu sûr; l'autre port, uniquement réservé aux vaisseaux marchands, est formé par un môle sur lequel s'élève un phare.— Pendant l'été, la chaleur est si excessive à Palerme qu'on ferme les maisons et les boutiques un peu avant midi pour ne les rouvrir qu'après cinq heures du soir. Tout alors est calme et silencieux : on dirait une ville déserte; mais après cet intervalle, l'activité renaît et dure jusqu'à minuit. La plaine qui entoure Palerme mérite le nom de *Conca d'oro*, que lui avaient donné les poètes, non seulement à cause de sa grande fertilité, mais aussi par les jolies maisons de campagne dont elle est semée. Selon Polybe et Thucydide, Palerme aurait été fondée par une colonie phénicienne. Les Carthaginois en firent la capitale de leurs possessions en Sicile. Elle fut prise par Metellus après la grande victoire qu'il remporta sur ce peuple. Plus tard, les Sarrasins s'en emparèrent. Robert et Roger la reprirent en 1072. Depuis cette époque, elle a été considérée comme la capitale de l'île, et a toujours partagé sa destinée. Elle fut surtout le théâtre des fameuses vêpres siciliennes en 1282. Une flotte hollandaise fut incendiée dans son port en 1676 par le duc de Vivone. La cour de Naples s'était réfugiée à Palerme en 1806. Les Anglais y envoyèrent des forces considérables pour sa défense, et s'y établirent militairement jusqu'en 1814. Depuis ce temps, elle est la seconde capitale du royaume des Deux-Siciles. C. L.

PALÈS. Déesse des bergers, qui présidait aux troupeaux et aux bercails. Inconnue des Hellènes, elle dut son nom, son culte et ses rites à l'Italie, peut-être à l'une de ses provinces antiques, l'Étrurie, qui lui donna, ainsi que la Grèce, ses premiers dieux et ses premiers prêtres, résultat de leur commerce avec les Phéniciens. Aussi, quelques auteurs cosmogones (historiographes de l'origine du monde), prétendent que l'étymologie du nom de cette divinité vient de Phallos, l'organe de la génération, adoré de temps immémorial en Orient. C'était effectivement le 21 avril, le mois de Vénus, que se célébraient dans les campagnes de Rome, et à Rome, les *Palilies*, fêtes et réjouissances fameuses dans lesquelles le peuple adressait des vœux à la déesse pour la fécondation des troupeaux. Bien mieux, plus tard, certaines dames romaines se mettaient au lit dans l'atrium de leur maison, et demandaient à Palès de devenir fécondes elles-mêmes. Moi aussi, je pourrais bien faire venir le nom de Palès de l'hébraïco-phénicien, *phâl* ou plutôt *pâl*, *il a fait*, et par extension, *il a créé*; mais pourquoi, sans aller chercher si loin, ne le pas tirer de l'idiome même de la péninsule italique, dont la déesse des bergers fut la divinité spéciale. Son nom viendrait, à mon avis, de *palea*, (paille): en effet, un des jeux les plus ca-

ractéristiques de sa fête était trois monceaux de chaume allumés que les prêtres franchissaient, en courant, d'un triple bond. Comme Cybèle, Palès était surnommée *Alma* la (bienfaisante), car son culte et ses rites étaient presque confondus avec ceux de *Tellus* (la Terre) et de *Vesta* (le Feu), deux des plus énergiques puissances génératrices. Cette dernière, grave et chaste, était la grande déesse des hiérophantes, des poètes théurgiques, des cosmogones et des rois *mystagogues* (*v.*), tels que Numa, et Palès était la Vesta des hommes simples, des pâtres et des grossiers plébéïens. C'était une vestale qui, la veille de la fête des Palilies, distribuait, à qui venait en prendre, les cendres du *veau brûlé*. Quant aux offrandes et aux rites particuliers à cette divinité champêtre, Ovide les a décrits dans son poème si savant et si varié des *Fastes* avec une scrupuleuse exactitude. Adorons cette relique de l'antiquité, ne la profanons pas en la dispersant, je la traduis ici. « Certes, et moi aussi, dit le poète, je t'ai apporté à pleines mains des tiges de *fèves* avec de la *cendre d'un veau brûlé*, chastes expiations! Certes, j'ai franchi d'un saut des *feux* rangés sur trois rangs parallèles, et dessus j'ai fait pleuvoir d'un *rameau de laurier* une rosée purificatrice. Peuple, va prendre des *parfums* sur l'autel virginal, Vesta te les donnera. Tu seras purifié par ce don de Vesta. Ces offrandes expiatoires seront du *sang de cheval* et de la *cendre d'un veau*. La dernière sera un monceau sans valeur de *fèves dures*. Quant à toi, pâtre, aux premières lueurs du crépuscule, répands l'*eau lustrale* sur tes brebis repues de la veille; mais avant tout, que le rameau trempé dans l'onde asperge et balaie le sol. Que le bercail soit décoré de feuillage et de branches attachés, et que de longues guirlandes en cachent la porte. Qu'une fumée bleue s'élève du *soufre* enflammé, et que la brebis effleurée par les exhalaisons de ce soufre, se prenne à bêler. Brûle des *olives mâles*, une branche de *pin*, et de la *sabine*, et que le *laurier* pétille dans un foyer ardent. Répands aussi du *millet*, et fais offrande d'une corbeille de cette graine. La déesse aime surtout cet aliment rustique. Joins-y un vase de *lait*. Dispose le tout par portions, et lorsque le lait est chaud encore, adresse tes vœux à Palès, l'habitante des bois. » Ce culte, ces rites si exactement décrits, nous apprennent la profonde vénération que les païens conservaient à la religion de leurs pères; nous voyons à quel point le voluptueux Ovide lui-même la respectait. C'est une leçon aux chrétiens! Le poète va jusques à peindre en vers charmants, aussi frais que les prairies, les scrupules religieux des bergers et les siens mêmes. Traduisons-le encore : « O déesse, veille également sur le troupeau et le maître du troupeau! que la contagion, écartée par tes soins, fuie loin de mon étable, soit que j'aie mené paître dans une chapelle, soit que je me sois reposé sous un arbre sacré; ou qu'une de mes brebis, qui ne pouvait le savoir, ait tondu l'herbe d'un tombeau; ou que je sois entré dans un bois où les nymphes ont pris la fuite à mon aspect, ou bien quelque dieu moitié chèvre; ou si peut-être ma serpe aurait dépouillé un bois sacré de ses rameaux épais, dont j'aurais donné pleine corbeille à une brebis malade. Pardonne, si peut-être un jour qu'il tombait de la grêle, mon troupeau, se réfugiant dans quelque chapelle rustique, y a causé quelque dommage. Ne me fais pas porter la peine d'avoir troublé les lacs. O nymphes, vous aussi, pardonnez-moi, si le pied de mes troupeaux à terni le miroir de vos ondes! » Aux rites de Palès décrits par Ovide, nous ajouterons l'usage de lui offrir du vin cuit; nous n'oublierons pas non plus la branche lustrale de romarin. Le soir, après les feux de paille, ou de foin, ou de chaume, ou de tiges de fèves allumées, on célébrait un banquet anniversaire de la fondation de Rome, arrivée le 11 des calendes de mai, date correspondante au 21 avril. La flûte, le tambour et les cymbales accompagnaient les chants de joie, et on s'enivrait d'une boisson composée

de vin doux et de miel. Ovide tire les rites et usages de cette fête de l'utilité génératrice de l'eau et du feu dans la nature, ou des eaux du déluge qui régénérèrent le globe, ou des flammes de Phaéton qui l'épurèrent, ou de celles qui au sac de Troie s'entr'ouvraient devant Énée, la tige de Romulus et de César, pour laisser passage à ce héros. Properce, dans la belle élégie de *Tarpeïa*, nous a laissé une courte description de ces rustiques festins. C'est ainsi que s'exprime le poète :

> C'était fête dans Rome ; en l'honneur de Palès,
> Chargés de mets grossiers, fumaient de longs banquets;
> Les pâtres y chantaient, au retour de l'année,
> Ce jour où sous leurs mains naquit Rome étonnée.
> Tour à tour par le vin et la joie enivrés
> Sur trois tas d'un foin sec à la flamme livrés,
> Ils sautent, et tombant sur leurs tables agrestes,
> De leurs mets renversés, foulent aux pieds les restes.

Les Palilies, depuis l'an de Rome 708, avant notre ère 45 années, furent célébrées aussi en l'honneur de César, parce que ce fut précisément la veille de ces fêtes, le 20 avril, qu'on reçut au sénat la nouvelle de la prise de Munda. Ces joies toutes champêtres, ces fêtes de la nature n'eurent point d'interruption jusque à l'an de J.-C. 692, où le concile de Constantinople les interdit. Toutefois, comme ces fêtes propitiatoires, ces purifications par le feu, remontent au berceau du monde renouvelé, à la PALINGÉNÉSIE (*v.*) de Noé, notre patriarche, qui, en action de grâces, offrit à Dieu une offrande de flamme ou holocauste, elles n'ont pu s'effacer de la théurgie chrétienne. En effet, c'est vers le renouveau, vers l'époque des anciennes Palilies, que, dans l'église romaine, les cendres du rameau de buis, ces palmes verdoyantes et triomphales du saint jour des Rameaux, fête riante et pastorale, servent à purifier les fidèles aux jours de la pénitence. Les feux de la Saint-Jean sont encore un reste de l'holocauste pur de Noé notre père, et des Palilies; car il n'y a pas loin de notre époque à la renaissance ou palingénésie de notre globe. Comme le phénix, la terre a perdu sa vieillesse, pour vieillir, mourir et renaître encore. Phénomène qu'a prouvé, sans réplique, de nos jours, la science de la géologie. La tradition n'a pas laissé à nos poètes et à nos peintres les attributs de Palès. Moi, je la peindrais jeune, simple et souriante, habillée ainsi que les *nymphes* (*v.*), avec des vases à ses pieds, pleins d'un lait écumeux, un rameau lustral de romarin d'une main, puis un bouquet de trèfles de l'autre, et sur sa tête une couronne d'églantier en fleur, ces délices des troupeaux, ou tenant un *pedum*, bâton des pâtres romains. Palès serait presque, à la candeur virginale et chrétienne, et à la draperie près, la douce bergère canonisée de Nanterre. DENNE-BARON.

PALESTINE, nom d'une contrée de l'Asie. Pris dans le sens le plus restreint, il s'applique seulement au pays des Philistins ou Palestine, situé le long de la Méditerranée, depuis Gaza, au sud, jusqu'à Lydda, au nord. Dans un sens plus étendu, le nom de Palestine est synonyme de Judée, et s'applique à tout le pays situé le long de la Méditerranée, depuis la Syrie au nord, jusqu'à l'Arabie au sud. Du nord au midi, la Palestine était divisée en deux parties par le Jourdain. La partie occidentale se divisait du nord au sud en Galilée, Samarie et Judée proprement dite; et la partie orientale se divisait en Auranitide, Batanée, Pérée. Cette division était indépendante de celle en douze tribus (*v.* TRIBUS JUIVES). — A une époque bien postérieure, on la divisait en deux parties principales, la Palestine première au nord, et la Palestine deuxième au sud. On y annexa une troisième Palestine sous le nom de Palestine salutaire : elle était formée en grande partie de l'Arabie-Pétrée (*voy.* SYRIE et TERRE-SAINTE). — Hérodote donne le nom de Palestine à toute la Syrie. Ptolémée, Strabon et Tacite, ajoutent ce nom à celui de Syrie, et appellent la Judée Syrie-Palestine. Il y a au contraire des anciens qui ont bien su distinguer la Judée de la Palestine. Ovide étend la Palestine jusqu'au Tigre, et selon le naturaliste Pline, la Sittacène, région d'Assyrie, arrosée par le Tigre, s'appelait aussi Palestine. On a encore

donné à l'Arabie-Pétrée ou au territoire de Pétra en Arabie le nom de Palestine, comme nous venons de le dire. Enfin, quelques auteurs assurent qu'il y avait une région de la Thrace qui se nommait Palestine. Lucain en parle. A la vérité, Grotius veut qu'au lieu de *Palestinas* on lise *Apamestinas*, d'Apameste, ville d'Italie sur la pointe de terre qui avance le plus vers l'Épire; mais Lucain parle d'une baie de l'Épire et non pas d'Italie. D'autres croient que Paleste était le nom du lieu près de Pharsale où César opéra son débarquement. Mais César ne lui donne point de nom, et quand il serait vrai qu'il s'appelait Paleste, et que de là Lucain aurait fait *palestinus*, il ne s'ensuivrait pas que le territoire s'appelât Palestine. A. S—R.

PALESTRE (en lat. *Palæstra*), fille de Mercure, à laquelle on attribue l'invention de la lutte. D'autres la disent fille d'Hercule, et croient qu'elle fut l'inventrice d'une espèce de ceinture, de tablier ou d'écharpe dont les athlètes se servaient. — En archéologie, la *palestre* (lutte) était, chez les Grecs et les Romains, une espèce d'école publique où l'on formait les athlètes aux différents exercices du corps, à peu près comme dans les *gymnases* (*v.*). Les jeux qui y étaient en usage s'appelaient les *exercices palestriques*, ou simplement *la palestrique*. Ils étaient au nombre de neuf: la lutte, le pugilat, le pancrace, la course, l'hoplomachie, le saut, le disque, le trait et le cerceau. Il y avait dans les *palestres* des portiques, des bains chauds et froids, et même des salles pour les leçons de philosophie et de grammaire. Vitruve a laissé le plan d'une *palestre* (*v.* LUTTE). X.

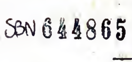
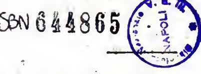
PALESTRINA (JEAN-BAPTISTE-PIERRE-LOUIS DE), le plus grand compositeur du XVIe siècle, et le seul, peut-être, dont le nom et les ouvrages survivront à toutes les vicissitudes de l'art. Il naquit de parents pauvres, en 1529, dans la petite ville de Palestrina (l'ancienne Préneste). On lui donna plus tard le nom de sa ville natale: aussi est-il nommé par quelques auteurs *il Prenestino*. Il étudia sous un maître belge nommé Gondimel, auteur de la musique des psaumes de Marot, et qui embrassa le protestantisme. Palestrina avait déjà écrit plusieurs œuvres remarquables, quand l'occasion se présenta pour lui de commencer et d'accomplir une grande révolution dans la musique d'église, et de fonder ainsi les bases de son impérissable illustration. Le pape Marcel ayant résolu, pendant la tenue du concile de Trente, en 1552, de faire rendre un décret qui supprimât la musique dans les églises, Palestrina obtint du pontife qu'il entendît d'une messe de sa composition. Cette messe, d'un style grave et religieux, bien différent de celui que les maîtres contemporains avaient introduit dans la musique sacrée, empêcha le pape d'exécuter un dessein si fatal aux destinées de l'art musical. Pour comprendre quelle fut l'impression que dut produire pour la première fois la musique noble et simple de Palestrina, il faut savoir que la coutume des compositeurs était, alors, de prendre pour thème principal d'une messe une chanson populaire qui rappelait souvent même des paroles obscènes. Ainsi, on conserve encore dans les bibliothèques des messes sur l'air *Baisez-moi, ma mie!* ou sur la chanson de *L'Homme armé*. Palestrina, au contraire, ne dut qu'à ses propres inspirations les mélodies sublimes qu'il adapta aux textes sacrés, et, par un habile mélange de la tonalité ancienne, usitée dans le *plain-chant*, et de la tonalité moderne, il imprima à ses œuvres un caractère austère et religieux, véritable type de la musique sacrée. — Le pape Marcel récompensa Palestrina en le nommant maître de sa chapelle, et le pape Paul IV le continua dans cette charge. En 1571, il succéda à Animuccia, en qualité de maître de chapelle de St.-Pierre; enfin, en 1592, sa supériorité et son mérite étaient si bien établis que quatorze des plus célèbres compositeurs se réunirent pour lui dédier un recueil de psaumes à cinq voix. Palestrina mourut le 2 février 1594; ses funérailles furent célébrées avec la plus

grande pompe, et au milieu d'un immense concours de peuple. Il fut inhumé dans l'église même de St.-Pierre, et on plaça sur son tombeau l'épitaphe suivante, qu'on y lit encore aujourd'hui :

JOANNES PETRUS ALOISIUS
PALESTRINA
MUSICÆ PRINCEPS.

Sous le rapport des formes harmoniques, le style de Palestrina diffère peu de celui des compositeurs de son époque : on trouve toujours dans ses ouvrages l'emploi, et, si l'on veut, l'abus des imitations, des canons, en un mot, du style fugué. Mais ce qui le distingue entre tous les grands maîtres, c'est la noblesse et la majesté de ses mélodies, l'art infini avec lequel il agence les diverses voix, art dans lequel il attend encore un rival. La science du contre-point, c.-à-d. la combinaison des notes entre elles, était encore dans l'enfance, Palestrina l'en fit sortir ; son puissant génie la porta au plus haut point de perfection, et il fit, pour ainsi dire, épanouir les idées musicales qui avaient germé dans les siècles précédents. On est peu disposé au XIXe siècle à goûter et à comprendre la musique de Palestrina : la sublime simplicité de ses chants, la majestueuse monotonie de ses accords, accommodent mal nos sensations, usées aujourd'hui par le fracas des orchestres, par les accents passionnés de la musique dramatique. Aussi fallait-il la perfection avec laquelle ses compositions étaient rendues par les élèves de Choron pour produire quelque impression sur le public. — On entend encore à la chapelle pontificale, dans certaines occasions, la musique de Palestrina, et c'est le seul endroit où l'on ait conservé les traditions d'exécution de ces chefs-d'œuvre. — Le catalogue des œuvres de Palestrina est beaucup trop étendu pour pouvoir trouver place ici ; nous nous bornerons à dire qu'il existe à la bibliothèque du Conservatoire de Paris une collection considérable de messes et de motets de ce grand maître. Plusieurs de ses madrigaux, des fragments de messes, des exemples de contre-point sur le *plain-chant*, ont été publiés par Choron dans l'ouvrage intitulé *Principes de composition des écoles d'Italie* ; enfin, le *Stabat mater*, une *Messe en canon*, ont été publiés séparément par Choron. Les autres compositions de Palestrina ont été publiées à l'étranger, mais sont presque introuvables en France. L'abbé Baini, maître de la chapelle pontificale, a publié en 1824 des *Mémoires historiques sur la vie et les ouvrages de Palestrina* (en italien, 2 vol. in-4°). F. DANJOU.

FIN DU QUARANTE-UNIÈME VOLUME.

ERRATUM. — Article OPÉRA COMIQUE, pag. 11, 1re col., lig. 47 et suivantes, au lieu de : *Ce changement, ou plutôt cette union, a mis la Comédie-Italienne en possession de toutes les pièces qui faisaient le fonds de ce spectacle forain, et s'est associé plusieurs de ses acteurs,* lisez : *Par ce changement, ou plutôt par cette union, la Comédie-Italienne s'est mise en possession de*, etc., etc.

TABLE DES MATIÈRES.

O